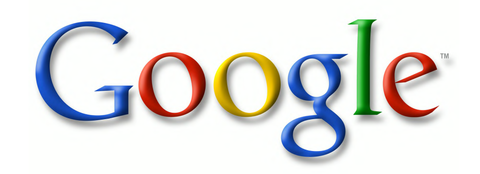




NOUVELLE COLLECTION

DES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE

PREMIÈRE SÉRIE.

XI.

6479

NOUVELLE COLLECTION

DES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LE XIII[e] SIÈCLE JUSQU'A LA FIN DU XVIII[e];

PRÉCÉDÉS

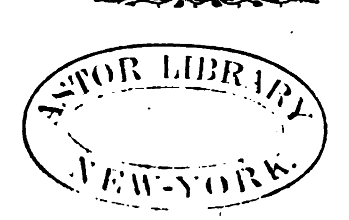
DE NOTICES POUR CARACTÉRISER CHAQUE AUTEUR DES MÉMOIRES ET SON ÉPOQUE;

Suivi de l'Analyse des Documents historiques qui s'y rapportent.

PAR MM. MICHAUD DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ET POUJOULAT.

TOME ONZIEME.

LE DUC DE BOUILLON, LE DUC D'ANGOULÊME, VILLEROY, DE THOU,
CHOISNIN, GILLOT, MERLE, SAINT-AUBAN,
LOUISE BOURGEOIS, DUBOIS, GROULART, MARILLAC.



GUYOT FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

A LYON (MÊME MAISON) A PARIS

2, RUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, Hôtel de la Manécanterie. 5, RUE DU PETIT-BOURBON Saint-Sulpice.

1851.

Paris. — Imprimerie d'Édouard Proux.

MÉMOIRES

DE

HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE,

VICOMTE DE TURENNE,

DEPUIS

DUC DE BOUILLON,

ADRESSÉS A SON FILS LE PRINCE DE SEDAN.

NOTICE

SUR LA VIE DU DUC DE BOUILLON

ET SUR SES MÉMOIRES.

Le duc de Bouillon a joué le rôle le plus actif dans les guerres qui ont ensanglanté les règnes de Charles IX et de Henri III, dans les intrigues et les complots qui ont troublé les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Mêlé à tous les événements de la politique, il les a souvent dirigés, plus souvent encore compliqués de ses projets personnels; surtout il a su merveilleusement les faire servir à l'élévation de sa fortune tant que la royauté, ballottée entre les factions, a dû acheter les services équivoques de sujets ambitieux. Ses *Mémoires* auraient pu être très curieux et très importants si en même temps ils avaient été ses *Confessions*. Mais d'une part ils sont fort incomplets, et de l'autre ils n'ont pas été écrits avec cette sincérité et cette bonne foi qui auraient été nécessaires pour leur donner un grand caractère d'intérêt et d'utilité.

J'aurai donc à suppléer au silence du duc de Bouillon et sur les motifs qui ont dirigé sa conduite pendant les guerres de religion, et sur les actes même de sa vie, à partir de 1686; c'est à cette année-là que s'arrêtent ses *Mémoires*. Le duc de Bouillon est un des personnages de cette époque qu'il est le plus intéressant d'étudier et de connaître; car il a été le plus persévérant et le plus heureux parmi ceux dont Guillaume de Tavannes a dit qu'*ils espéroient avoir une pièce de l'état de France et leurs apanages comme de petits rois*.

Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne d'abord, puis duc de Bouillon, naquit le 28 septembre 1555, au château de Joze en Auvergne. Sa maison, ainsi qu'il le dit lui-même, descendait des anciens comtes de cette province. Il était fils de François, troisième du nom, vicomte de Turenne, et d'Eléonore, fille du connétable Anne de Montmorency. Il n'avait qu'un peu plus de deux ans quand il se trouva orphelin, sa mère étant morte en 1556 et son père ayant été tué l'année suivante à la déroute de Saint-Quentin, où le connétable, son grand-père, fut en même temps fait prisonnier. Henri II était parrain du jeune vicomte; il lui nomma un curateur qui administra les biens de son pupille avec tant d'ordre et d'économie, qu'après avoir payé toutes les charges de la succession, qui étaient fort grandes, il mit encore en réserve des sommes considérables.

Quelques mois après la mort de son père, le jeune vicomte de Turenne fut conduit à Chantilly chez le connétable qui avait voulu se charger de son éducation; il y resta jusqu'à l'âge de dix ans. Alors il fut présenté à la cour, dont il nous peint avec vérité la situation à cette époque: « La cour, dit-il, ayant le Roi en minorité, la Reine, sa mère, qui se vouloit maintenir au gouvernement de l'État de son fils, les factions de M. de Guise qui se formoient, ceux de la religion se défiant et reconnoissant la faute qu'ils avoient faite de quitter la cour dès les premiers troubles, cherchoient de s'y rétablir. »

C'était une école bien dangereuse pour un enfant dont « le naturel, ainsi qu'il l'avoue dans ses *Mémoires*, avoit quelqu'inclination de suivre, approuver et imiter plutôt les vices que les vertus. » Aussi le verrons-nous se jeter de bonne heure dans les intrigues et les cabales. D'un esprit plus sérieux que ne semblait le comporter son âge, il observait attentivement les mouvements de la politique. « Ce que je pouvois faire aisément, dit-il, n'y ayant aucune porte fermée ou conseil où je n'entrasse, comme un enfant qui avoit bien de la bienveillance du Roi, de la Reine et de Messieurs. » Les premières impressions qu'il reçut décidèrent de toute sa vie. On peut dire que c'est la cour qui lui a appris à ne considérer dans les troubles et les malheurs de l'État que ses avantages personnels.

Le connétable de Montmorency étant mort en 1567, des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Saint-Denys, le vicomte de Turenne, qui n'avait encore que douze ans, obtint le tiers de sa compagnie de gendarmes et quarante-cinq archers.

C'est ici que se place un trait de mœurs fort curieux. « L'on avoit de ce temps-là, dit le vicomte de Turenne, une coutume: qu'il étoit messéant aux jeunes gens de bonne maison s'ils n'avoient une maîtresse, laquelle ne se choisissoit par eux et moins par leur affection; mais ou elles étoient données par quelque parent ou supérieur, ou elles-mêmes choisissoient ceux de qui elles vouloient être servies. » Le maréchal de Damville donna donc à son neveu mademoiselle de Châteauneuf pour maîtresse. C'était une dernière tradition de la chevalerie. Je suis bien aise de la mettre sous la garantie du témoignage du vicomte.

de Turenne, dont les mœurs ont été plus sévères que la politique, soit que son ambition ne lui laissât pas le temps de se livrer au commerce de la galanterie, soit qu'elle affectât un zèle religieux qui devait le rendre agréable aux prédicateurs protestants : « Je ne saurois désapprouver cette coutume, dit-il, d'autant qu'il ne s'y voyoit, oyoit ou faisoit que choses honnêtes, la jeunesse étant plus désireuse lors qu'en cette saison de ne faire rien de messéant. »

Dans le même temps, le vicomte de Turenne disputait la faveur du duc d'Alençon aux fils du baron de Saint-Sulpice, surintendant de la maison du prince : « Ce qui commença à lui faire sentir les traverses communes de la cour. »

Sa position pourtant était belle ; il pouvait entrevoir déjà une partie de la fortune que rêvait son cœur ambitieux ; mais il était capitaine d'une compagnie de gendarmes, et il n'avait pas encore fait la guerre. Les batailles de Jarnac et de Moncontour venaient d'acquérir au duc d'Anjou une gloire dont retentissait toute l'Europe, mais que pour le malheur de la France ce prince ne devait pas conserver sur le trône. Le vicomte de Turenne n'avait pas quinze ans. Il projeta, avec quelques jeunes gens, de s'échapper de la cour et de se rendre en Italie auprès du maréchal de Brissac; mais le complot fut découvert, et il s'estima heureux de n'être ni *fouetté* ni *bafoué* par ses parents.

Le vicomte de Turenne dut donc rester à la cour, également recherché par les deux frères du Roi et initié déjà aux intrigues des partis. Peu s'en fallut qu'il ne fût compris dans les massacres de la Saint-Barthélemy, à cause de son alliance avec la maison de Montmorency, qui balançait la fortune des Guise et que pour cela on voulait abattre d'un seul coup; mais les partisans des princes lorrains ne furent pas les maîtres de choisir leurs victimes. La politique sauva les Montmorency et le vicomte de Turenne avec eux.

Enfin une occasion de faire la guerre se présenta au vicomte de Turenne: ce fut le siége de La Rochelle. Le vicomte avait dix-sept ans. Il montra partout un grand courage et une aptitude plus grande encore pour les cabales et pour les intrigues. Il s'était prononcé depuis quelque temps entre les deux frères du Roi; il avait décidément accepté le patronage du duc d'Alençon. Il fut l'ame de toutes les négociations de ce prince avec les mécontents et les huguenots. Personne ne contribua plus que lui à entretenir la division dans l'armée royale.

Il faut lire, dans ses *Mémoires*, les détails très curieux qu'il donne sur ce siége qui devait renverser la puissance des protestants et qui eut au contraire pour résultat de cimenter l'alliance du *malcontentement* et de l'*huguenoterie*. Le duc d'Alençon, le roi de Navarre et les principaux chefs calvinistes firent plus d'efforts, déployèrent plus d'activité pour sauver La Rochelle que le duc d'Anjou et les seigneurs catholiques pour la prendre. Il n'est sorte de plan qu'on n'ait proposé dans le camp du duc d'Alençon pour forcer la levée du siége. Le vicomte de Turenne nous fait connaître assez au long tous ces plans et les raisons qui se sont opposées à leur exécution; mais il en est un dont il ne parle pas quoiqu'il ait passé pour en être l'inventeur. Voici ce qu'en dit l'auteur de la vie de Duplessis-Mornay: « Leur résolution étoit d'attaquer avec leurs amis et serviteurs, à jour nommé, le quartier du duc d'Anjou, tellement qu'une partie de l'armée devoit mettre l'autre en pièces; et ils avoient donné un signal aux assiégés, afin qu'en même temps ils fissent une sortie générale sur les tranchées. Etoient de ce conseil, les ducs de Longueville et d'Usez, quelques-uns de messieurs de Montmorency, le vicomte de Turenne, jeune alors, mais plein de courage, etc. »

Les choses changèrent tout à coup à la nouvelle qui se répandit que le duc d'Anjou était appelé au trône de Pologne. On traita avec les Rochelais; l'armée royale fut licenciée; le nouveau roi de Pologne et son frère prirent la route de Paris; toutes les conjurations furent suspendues.

Cependant le duc d'Alençon, qui aspirait à la lieutenance générale du royaume qu'avait eue son frère, et qui n'espérait l'obtenir qu'en faisant un parti dans l'Etat, pour me servir de l'expression du temps, renoua bientôt ses relations avec La Noue. Le vicomte de Turenne continua à être l'agent principal de ces intrigues. Il fut décidé que les protestants reprendraient les armes le 10 mars 1574. Mais, par un malentendu qui n'est pas bien expliqué encore, Guitry se mit en campagne dix jours trop tôt et fit le 1er sur la ville de Mantes une entreprise qui manqua. Si le Roi dans cette circonstance avait agi avec promptitude et fermeté, il pouvait assurer la paix de son royaume pour long-temps. Malheureusement il se laissa enlacer dans les manœuvres de la cour. Il songea à traiter quand il aurait fallu punir. Le vicomte de Turenne, qui était pourtant compromis dans les aveux du duc d'Alençon, eut assez d'habileté pour se faire envoyer au nom de Monsieur auprès de Guitry avec Torsi qui y allait au nom du Roi. Comme on le pense bien, il s'occupa beaucoup plus de réparer la faute de Guitry que d'assurer le châtiment de sa rébellion. Après quelques pourparlers où la dignité de la couronne fut assez mal soutenue, l'affaire en resta là. Cette *entreprise des jours gras* est un des épisodes les plus singuliers des guerres civiles sous le règne de Charles IX.

Le vicomte de Turenne sut si bien se ménager l'esprit de la cour, que peu de temps après il fut chargé d'une autre mission auprès de Montgommery, qui, revenant d'Angleterre, s'était emparé de plusieurs places de la Normandie. Cette seconde négociation, conduite dans la même pensée que la première, eut un autre résultat parce que la prise d'armes de Montgommery avait eu

un autre succès. Il fallut se décider à la guerre; une armée fut assemblée, et le vicomte de Turenne n'y eut pas de commandement.

Il *séchoit sur ses pieds*, ainsi qu'il le dit dans ses *Mémoires*, quand il apprit que sa compagnie était désignée pour servir en Poitou. Il se hâta de préparer ses équipages; il acheta des chevaux, des armes, de la poudre; mais c'était pour recevoir Monsieur qui pensait plus que jamais à quitter la cour afin de se joindre aux mécontents. Ces préparatifs extraordinaires lui valurent un ordre de se rendre en Languedoc auprès du maréchal de Damville, son oncle. Il obéissait lentement et en calculant sa marche de manière à ce que le prince pût aisément l'atteindre s'il réussissait à s'échapper, quand il fut averti que des hommes avaient été envoyés à sa poursuite. Il se hâta alors, quitta la grande route et parvint à gagner le château de Joze où il put braver les ordres du Roi. La cour qui ne savait pas frapper quand l'ennemi avait les armes à la main, s'entendait à merveille à déjouer les intrigues. Elle emprisonnait pêle-mêle tous ceux qu'elle pouvait saisir. Elle venait de faire arrêter du même coup Monsieur, le roi de Navarre, les maréchaux de Montmorency et de Cossé.

Sur ces entrefaites, Charles IX mourut. Henri III accourut de Pologne en toute hâte pour prendre possession du royaume. A son passage à Lyon, il reçut un envoyé du vicomte de Turenne qui n'avait pas osé se présenter lui-même; mais il le reçut assez mal.

Le vicomte, ainsi prévenu qu'il n'avait point d'avancement à espérer à la cour, accepta le commandement de la Guienne sous le maréchal de Damville, commandement qui lui était offert par la fédération huguenote. « La jeunesse qui a du courage, dit-il dans une occasion à peu près semblable, croit souvent qu'elle ne le fait paroître en ne faisant que les choses ordinaires, et se restreignant toujours dans le corps de l'Etat où la puissance, l'ordre et le conseil demeurent; mais que, se jettant dans les partis, ils y sont plus recherchés, leur courage y paroît mieux, d'autant qu'ils sont souvent moindres en nombre, que les charges leur sont plustôt données, et qu'y étant plus nécessaires et sans obligation, ils y peuvent plustôt et plus facilement s'y agrandir; ne considérant pas que Dieu ne veut pas tels desseins; que l'Etat se maintient et les partis s'en vont toujours en dépérissant; qu'il n'y a que confusion parmi eux, des égalités ordinaires parmi ceux de diverses extractions; d'autant que chacun y est volontairement et s'en peut retirer quand il veut, disant reconnoître faire mal en suivant ce à quoi ils n'étoient obligés. Il ne se trouve rien de sûr en de tels partis, et s'il arrive par hasard que quelqu'un fasse fortune, ce sont gens de peu qui n'ont rien à perdre, et ceux de maison qui ont du bien et de la qualité naturelle, n'y peuvent rien gagner, et toutes les actions courageuses et braves sont blâmées, d'autant qu'elles sont faites contre le bien général de leur patrie. »

La première partie de ces réflexions explique très bien la conduite du vicomte de Turenne. Si le Roi eût accepté ses services et lui eût laissé entrevoir quelqu'espérance de fortune, le vicomte serait resté fidèle sujet et catholique. Mais parce qu'il fut repoussé par la cour et qu'il n'eut aucun espoir de s'élever et de s'agrandir en défendant la cause de la religion et du Roi, il fut rebelle et huguenot.

Il n'avait pas encore abandonné le catholicisme quand il marcha au secours de ceux de Montauban, pressé par les gouverneurs du Languedoc, du Quercy et de la Gascogne. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'une abjuration solennelle pourrait seule lui concilier les suffrages que recherchait son ambition.

Après avoir dégagé Montauban, il entra dans la ville « où il fut reçu avec un grand applaudissement du peuple, » comme c'est la coutume, ajoute-t-il bien vite, d'aimer ceux qui les délivrent d'oppression. Mais son crédit ne fut pas de longue durée. Les protestants se plaignaient de ce qu'il faisait dire la messe dans sa chambre; les catholiques, qui avaient joint leurs armes à celles des huguenots, demandaient une plus grande liberté pour leur culte. Les chefs du parti calviniste dans la ville et le gouvernement lui obéissaient mal; la rentrée des contributions ne se faisait qu'avec peine; l'argent était détourné par les officiers subalternes. Les catholiques n'étaient pas les plus nombreux. Le vicomte de Turenne commença à aller au prêche *par curiosité*. « La nourriture que j'avois prise en la religion romaine, dit-il, ses exercices et cérémonies publiques, la haine qu'on portoit à ceux de la religion, l'éloignement à tous honneurs et dignités de la cour, se présentèrent devant moi qui tâchois à satisfaire mon ame en lui faisant trouver du repos, et se promettant de pouvoir faire son salut sans quitter la messe et sans faire ouverte profession de la religion. »

Monsieur, qui venait enfin de s'échapper de la cour, fit donner avis de sa fuite au vicomte de Turenne, le priant de se rendre auprès de sa personne, et l'exhortant surtout à ne pas abjurer la religion catholique. Mais le vicomte avait appris par son expérience que la faveur de Monsieur ne conduisait pas à la fortune. Le Roi n'aimait pas et craignait peut-être les favoris de son frère. Le prince d'ailleurs n'avait pas la confiance et avait très peu l'estime des huguenots. Ses exhortations ne pouvaient donc pas exercer une grande influence sur le vicomte de Turenne; car elles ne s'appuyaient pas des raisons toutes mondaines qui entraînaient le cœur ambitieux de ce hardi rebelle.

Le vicomte abjura au commencement de l'année 1576. Il est assez remarquable qu'il ne parle pas dans ses *Mémoires* de cet acte si solennel de sa vie et qu'il se contente de dire incidem-

ment, dans une circonstance peu importante, qu'il ne croyait pas à la fortune que les courtisans lui promettaient auprès de Monsieur, *à cause qu'il s'étoit fait de la religion.*

La guerre aurait pu être vive et sanglante ; car les troupes de Monsieur, réunies à celles du duc Casimir, étaient en état de lutter contre l'armée royale. Mais Catherine de Médicis parvint bientôt à détacher son fils de la coalition, en lui faisant donner l'Anjou, la Touraine, le Maine et le Berry en augmentation d'apanage. Un traité fut conclu à Châtenay près d'Etampes. Les conditions accordées aux protestants étaient assez avantageuses; le prince de Condé et les autres chefs avaient des gouvernements et des gratifications ; le vicomte de Turenne seul n'eut rien.

Il espéra qu'au moins Monsieur le dédommagerait par le gouvernement d'une des provinces de son apanage. Il fit demander l'Anjou et le Berry. Mais le prince ne voulut rien promettre avant que le vicomte ne fût revenu à la religion catholique. Celui-ci était trop adroit pour ne pas comprendre toute la portée politique d'une pareille démarche. Il vit bien que ce retour le perdrait dans l'opinion des huguenots sans lui assurer la faveur de la cour. « En ce temps-là, dit-il dans ses *Mémoires*, les divisions des frères du roi de Navarre, de ceux de Guise, de ceux de la religion faisoient suivre une liberté de se mécontenter facilement, ayant facilité un chacun de recouvrer un maître lorsqu'on en perdoit un; et aussitôt qu'on voyoit quelqu'un malcontent, il ne manquoit d'être recherché d'autre part. » Pour un homme qui connaissait aussi bien les ressources de son époque, il était aisé de prendre un parti. Le vicomte de Turenne voulut rompre avec Monsieur par un coup d'éclat. C'est dans le logis même du prince, et suivi de trois ou quatre cents gentilshommes ou capitaines, qu'il vint lui reprocher ce qu'il appela son ingratitude et prendre publiquement congé. Cette scène hardie devait servir, pour ainsi parler, de prologue à ses nouveaux projets. Le vicomte de Turenne avait conçu la pensée de se faire le chef du parti protestant.

Mais le roi de Navarre était aussi, lui, sorti de la cour; il s'était réfugié à Saumur où il faisait ouvertement profession du protestantisme. Le vicomte de Turenne modifia son plan; et comme il ne pouvait pas lui disputer le premier rang dans le parti, il borna ses efforts à s'assurer du second. Il se rendit auprès du roi de Navarre à Périgueux « avec un bon nombre de noblesse, plus grand que ce prince n'en avoit. » « Je n'avois, dit-il, nulle obligation particulière au roi de Navarre; je ne laissois néanmoins d'y être envié. Je me rendois fort assidu aux affaires, prenois soin d'avoir des avis partout, de recueillir dans ma maison des gens de bien et d'esprit qui fussent en quelque croyance parmi les Eglises; où je trouvois des serviteurs de feu M. l'Amiral, je les retirois; j'avois un ministre ordinaire et une église formée entre mes domestiques. » On verra que cette conduite lui réussit fort bien. Le crédit qu'il s'acquit de la sorte auprès des protestants, lui donna une influence puissante dans la petite cour du roi de Navarre. Il partagea, avec La Noue et Duplessis-Mornay, la confiance du prince. Cette fois il était sur la voie de la fortune.

Les premiers Etats de Blois, dominés par les Guise, avaient révoqué les édits de pacification et défendu l'exercice de la religion protestante. La guerre recommenca aussitôt; mais comme ils n'avaient pas donné d'argent, elle ne fut pas longue. Le Roi cependant prit La Charité, Issoire et Le Brouage; après quoi on traita encore une fois de la paix. Il y avait dans ce temps-là deux raisons principales qui ne manquaient jamais d'arrêter les hostilités après les premières opérations : le mauvais état des finances du Roi et une défaite des huguenots. Le Roi, ne pouvant pas payer son armée, s'empressait de terminer une guerre qu'il ne lui était plus possible de continuer; et les protestants étaient toujours prêts à traiter quand ils avaient été battus. Mais il y avait cent prétextes de reprendre les armes; ou plutôt on ne les déposait jamais tout à fait ni de part ni d'autre, les catholiques et les protestants des provinces guerroyant pour leur propre compte. Il n'est pas un édit de pacification qui n'ait été violé par les deux partis. L'anarchie était partout, aussi bien dans le gouvernement légitime du Roi que dans la fédération rebelle des huguenots.

Pendant les préliminaires du traité, le vicomte de Turenne se rendit en Auvergne; mais il fut bientôt rappelé par le roi de Navarre « qui, dit-il, lui faisoit cet honneur de n'avancer ni ne résoudre rien aux affaires publiques sans son avis. » Au retour, il fut surpris par un parti de catholiques et il eut à soutenir un combat dans lequel il fut grièvement blessé d'un coup d'épée dans la gorge. Il n'était pas rétabli encore quand la paix fut signée en septembre 1577.

Les années 1578 et 1579 se passèrent en négociations; vingt-sept articles explicatifs du dernier édit furent arrêtés à Nérac, et dès 1580 la guerre recommença. Le vicomte de Turenne venait d'être nommé gouverneur du haut Languedoc pour le roi de Navarre. Cette position, plus indépendante, convenait mieux à ses desseins qu'il n'avait pas abandonnés et qu'il n'abandonna que sous le ministère du cardinal de Richelieu. Il faut lire dans ses *Mémoires* les récits de ses premiers actes et de la guerre qu'il fit aux catholiques dans les environs de Castres. On verra comment était constitué le gouvernement des huguenots.

Cette fois encore la guerre ne fut pas de longue durée. Le duc d'Anjou, que les protestants des Pays-Bas avaient appelé à les commander, avait besoin de la paix; et la paix se fit au château de Fleix, en Périgord, au commencement de 1581.

Le vicomte de Turenne, soit qu'il fût emporté

par cette ardeur qui ne permet pas le repos à la jeunesse, soit qu'il eût fondé quelqu'espérance nouvelle sur la faveur du duc d'Anjou, suivit ce prince en Hollande. Jaloux de se signaler dès l'ouverture de la campagne par une action d'éclat, il voulut se jeter dans Cambrai qu'assiégeait le duc de Parme. Mais ayant donné dans une troupe d'ennemis, il fut renversé de son cheval et fait prisonnier. Sa captivité, pendant laquelle il subit les plus cruels traitements, dura deux ans et dix mois. Il ne sortit de prison qu'au mois de juin 1584.

La paix régnait alors en France. Le vicomte de Turenne alla à la cour où il eut, pour me servir de ses expressions, *toutes les bonnes chères du Roi qu'il pouvoit désirer*. Henri III, fatigué de la tyrannie des Guise et effrayé de l'audace des ligueurs, se montrait fort disposé à se rapprocher du roi de Navarre. Il accueillait les chefs du parti protestant avec une bienveillance qui prouve qu'il comprenait toute la gravité de sa position. Depuis long-temps il n'avait plus de roi que le nom. La nation, divisée en deux grands partis, obéissait au duc de Guise ou au roi de Navarre. Il fallait que le roi de France choisit entre le chef de la maison de Lorraine, qui marchait presque ouvertement à l'usurpation du trône, et l'héritier présomptif de la couronne qui soutenait les ennemis du catholicisme, religion doublement nationale, et parce qu'elle a fait le royaume de France, et parce qu'elle était la religion de l'immense majorité du peuple. Il se prononça enfin pour le dernier, persuadé qu'il n'y avait pas d'autre moyen de concilier les deux grands intérêts, religieux et politique, qui divisaient alors le pays. Il n'avait jamais perdu l'espoir de ramener le roi de Navarre au catholicisme; les négociations que plusieurs chefs du parti protestant avaient déjà entamées avec lui et dont parle, malheureusement en trop peu de mots, le duc d'Angoulême dans ses *Mémoires*, l'avaient éclairé sur leurs dispositions; il savait qu'affaiblis par leurs défaites, et désespérant d'établir par les armes l'indépendance du protestantisme, ils accepteraient aisément, sous la garantie de certaines conditions, un roi catholique. Beaucoup de seigneurs catholiques d'ailleurs s'étaient joints aux huguenots et pesaient d'un grand poids dans la balance des partis. Enfin Henri III était fermement convaincu que les efforts de la réforme ne prévaudraient pas contre le catholicisme. En traitant avec le roi de Navarre, il n'ignorait pas que la force du parti était bien moins dans les calvinistes que dans les mécontents. Il faut dire, à son éternel honneur, que l'événement a confirmé la sagesse de sa politique.

Déjà Henri III avait fait faire des ouvertures au roi de Navarre à Nérac. « Il l'avertissoit, dit le vicomte de Turenne, des entreprises de M. de Guise, qui avoit failli se saisir de Châlons, et le prioit de l'assister s'il en avoit besoin. »

Le roi de Navarre, ainsi averti, se tenait sur ses gardes. Les hostilités recommencèrent en 1585. Le vicomte de Turenne y déploya une grande énergie et une rare activité. Il fut au nombre de ceux qui contribuèrent le plus à la victoire de Coutras. Mais on l'accuse d'avoir conseillé au roi de Navarre de licencier ses troupes après le combat, parce qu'il entrait dans ses desseins de contrarier les développements de la puissance de ce prince. Catherine de Médicis, forcée de se prêter à la politique de Henri III, vint en Guienne négocier au nom de son fils avec le roi de Navarre. Le prince de Condé et le vicomte de Turenne furent chargés de suivre les conférences. La Reine mère, dépassant peut-être ses instructions, eut l'imprudence de dire que le Roi était résolu à ne pas souffrir deux religions dans ses états. « Nous le voulons bien, répondit aussitôt le vicomte de Turenne, pourvu que ce soit la nôtre; autrement on peut s'attendre que nous nous battrons bien et qu'il y aura bien du sang de répandu. »

Mais le Roi n'était pas le maître de la direction qui était donnée à sa politique. Les Guise, forts de la puissance de la Ligue, l'obligèrent à rendre de nouveaux édits contre les calvinistes, et à envoyer deux armées, l'une en Poitou, l'autre en Dauphiné. Les Reitres que le roi de Navarre faisait venir d'Allemagne, furent battus. Les seconds Etats de Blois ne se montrèrent pas moins dévoués à la Ligue et aux Guise que les premiers: ils confirmèrent l'édit de Rouen qui proscrivait la religion prétendue réformée.

Tout-à-coup on apprit que Henri III avait fait assassiner le duc et le cardinal de Guise. Cet événement changeait complètement la face des affaires. La Ligue, profondément irritée, se sépara tout-à-fait du Roi qui, pour se défendre de ce côté, rappela les troupes qui marchaient contre les protestants. Le roi de Navarre profita de ces circonstances avec autant d'habileté que de résolution. Il reprit l'offensive, s'empara de plusieurs places et poussa jusques sur les frontières de la Touraine, où il ne tarda pas à recevoir de nouvelles propositions de Henri III. L'entrevue de Plessis-les-Tours leva toutes les difficultés: les armées combinées des deux Rois se réunirent devant Paris, dont elles firent le siége, vers la fin de juillet 1589. Quelques jours après, l'assassinat de Henri III appela le roi de Navarre à la couronne de France.

La position de Henri IV devenait plus difficile. Roi de Navarre, il n'était que le chef des mécontents, et on ne lui demandait que de vaincre; Roi de France, il était le chef suprême de l'Etat. C'est de lui qu'on attendait le redressement des griefs et l'octroi des garanties qui étaient l'occasion et le prétexte de la guerre. Le lendemain même de la mort de Henri III, il promit aux chefs catholiques de son armée de conserver la religion catholique dans le royaume, de la rétablir dans tous les lieux d'où elle avait été bannie par la force, et de se faire instruire dans le

délai de six mois. Mais cette promesse ne satisfaisait pas tous les catholiques; elle alarmait un grand nombre de protestants. Les uns voulaient que le Roi rentrât immédiatement dans le giron de l'Eglise et interdit l'exercice du culte nouveau; les autres voyaient déjà leur cause sacrifiée, et laissaient éclater tout leur mécontentement. Le duc de La Trémouille, protestant, et le duc d'Epernon, catholique, quittèrent le camp le même jour.

Dans ces circonstances le vicomte de Turenne rendit de grands services à Henri IV. Quoique malade encore des suites d'une blessure qui s'était rouverte, il accepta la mission de ramener les protestants et de leur faire approuver les arrangements qui avaient été pris avec le parti catholique. Il se hâta de rejoindre le Roi devant Paris, pendant le second siége de cette ville, amenant une petite armée de mille chevaux et de quatre mille fantassins. Trop faible pour supporter la fatigue du cheval, il avait fait le voyage en litière. Dans des conférences qu'il eut avec ce prince, il reconnut que les calvinistes n'étaient pas assez forts pour mettre Henri IV en possession du trône malgré les catholiques. Il trouva bon que le Roi se convertît; mais il lui conseilla d'user de beaucoup de prudence et l'assura qu'avec de l'habileté il réussirait à concilier toutes les opinions et tous les intérêts.

Ce zèle n'était pas entièrement gratuit. Le vicomte de Turenne, qui ne perdait jamais de vue ses projets ambitieux, profita de sa position pour insinuer aux chefs du parti protestant que les concessions du Roi ne seraient probablement pas les dernières, et qu'il serait utile d'en prévoir les conséquences. Le prince de Condé était mort; Henri IV se convertissant au catholicisme, rien ne semblait plus s'opposer à ce que le vicomte en vînt enfin à être accepté pour chef suprême de la fédération huguenote.

Ce fut encore une mission qui convenait merveilleusement à ses desseins, que celle qu'il reçut, d'aller réclamer les secours de l'Angleterre, de la Hollande et des princes luthériens de l'Allemagne. Le vicomte avait déjà été accueilli avec une extrême bienveillance par Elisabeth lorsque, jeune encore, il avait fait partie de l'ambassade de son oncle, le maréchal de Montmorency, après le mariage de Charles IX. Il réussit partout au-delà peut-être de ses espérances; et en même temps il noua avec les puissances protestantes des relations dont il espérait retirer plus tard de grands avantages pour lui-même.

Henri IV récompensa les services du vicomte de Turenne en lui faisant épouser Charlotte de La Marck, héritière du duc de Bouillon. Cette alliance était également dans la politique du Roi et dans la politique du vicomte. Celui-ci obtenait de la sorte une importance personnelle qu'il n'avait pas auparavant; mais aussi il était éloigné de l'Auvergne, du Limousin, du Languedoc et de la Guienne, où les événements de la guerre civile lui avaient ménagé de nombreuses intelligences. Il était plus indépendant; mais peut-être était-il moins fort.

La nuit même de ses noces, il surprit la ville de Stenay, qui fut réunie à la couronne. C'est ainsi qu'il témoigna sa reconnaissance à Henri IV.

Le nouveau duc de Bouillon fut nommé maréchal de France. Il conduisit des renforts au Roi qui assiégeait Rouen; et après la levée du siége, il fut chargé de diriger la marche des troupes royales allemandes vers la frontière. Peu de temps après il attaquait le duc de Lorraine, battait ses troupes et ravageait le pays. Ces hostilités contre le chef d'une maison qui avait eu tant de part à nos discordes civiles, étaient encore entrées dans les calculs du Roi.

La conversion de Henri IV amena bientôt la soumission de Paris, et à la suite la pacification du Royaume. Mais ces événements, si désirés de toute la France, ne ralentirent pas l'activité inquiète et turbulente du duc de Bouillon. Pour lui et pour quelques hommes de son caractère, ce n'était pas là le but qu'il fallait atteindre. Tout entier aux pensées de grandeur et d'indépendance qui lui avaient fait abjurer la religion catholique, il ne songeait qu'à suppléer par la guerre extérieure aux guerres civiles qui lui manquaient. Occuper le Roi pour arrêter le développement de sa puissance au dedans, c'était toute sa politique. Les grâces et les bienfaits dont l'accabla Henri IV, ne purent jamais désarmer son ambition.

Charlotte de La Marck mourut au mois de mai 1594. Elle avait institué le duc de Bouillon son héritier. Mais des contestations ayant été élevées par le comte de Maulevrier, oncle de Charlotte, qui prétendait qu'elle n'avait pas pu disposer de ses biens, et par le duc de Montpensier qui en réclamait une partie, il fallut l'intervention du Roi pour obtenir au duc de Bouillon des transactions avantageuses.

Ce fut encore Henri IV qui décida le mariage du duc de Bouillon avec Elisabeth de Nassau, sœur du prince d'Orange. Cette nouvelle alliance se conformait, ainsi que la première, avec la politique du Roi; mais elle n'était pas moins favorable aux vues particulières du duc, qui consentait aisément à prendre son point d'appui à l'étranger; car les guerres civiles avaient familiarisé les partis avec cette idée, que les intérêts de religion abaissaient toutes les frontières, et qu'il n'y avait plus de Rhin pour les huguenots, comme il n'y avait plus de Pyrénées pour les catholiques.

La guerre d'Espagne fut pour le duc de Bouillon une première occasion de faire l'application de sa politique. Il la conseilla, parce qu'il y vit un moyen d'occuper le Roi et en même temps d'affermir la puissance du prince d'Orange, son beau-frère; puis, quand Amiens fut surpris par les Espagnols, au lieu de se joindre à l'armée royale, il se rendit à l'assemblée des protestants à

Châtellerant, et y fit adopter les résolutions les plus hostiles à la royauté. Ce fut lui qui empêcha l'assemblée d'adopter les premières propositions de Henri IV, propositions tellement favorables aux calvinistes, qu'il n'est possible de les expliquer que par les embarras où le Roi était engagé. Henri IV lui écrivit du camp devant Amiens, pour le *semondre à cette fête*, et lui dire qu'il lui avait retenu à l'armée une place digne de lui. Mais le duc de Bouillon s'excusa sur sa santé, qui ne lui permettait pas, disait-il, de faire la guerre. Toutefois il n'osa pas rester à Châtellerant, et il partit pour Turenne. Sa désobéissance et le lieu qu'il avait choisi pour sa retraite, inspirèrent au Roi de graves soupçons sur sa fidélité. On crut qu'il avait voulu exciter des troubles dans l'Auvergne et dans le Limousin.

Aussi quand, après la capitulation d'Amiens, le Roi marcha contre le duc de Mercœur, il ordonna au duc de Bouillon de se rendre auprès de lui à Angers; et cette fois Bouillon fut obligé d'obéir.

Le duc de Bouillon fut compris dans la paix de Vervins avec l'Espagne, comme seigneur de Sedan. Mais il fit la faute de demander, d'une part, que les églises de Sedan fussent, par l'édit de Nantes, agrégées aux églises protestantes de France; de l'autre, que sa principauté fût reconnue fief de l'Empire. C'était déchirer le voile qui couvrait encore ses desseins. Henri IV refusa ces deux articles, dont il avait compris la pensée.

Pourtant il faut reconnaître que le duc de Bouillon servit utilement le Roi et la France dans ses négociations avec l'Angleterre et la Hollande; mais il n'avait pas non plus négligé les intérêts du protestantisme; et peut-être avait-il jeté la base de ses deux articles de Vervins.

Henri IV, libre enfin des soins de la guerre, appela les seigneurs à sa cour. Le duc de Bouillon n'y vint pas. Il fixa sa résidence dans ses domaines, et habita tour à tour Turenne et Sedan. De là il dirigeait avec autant d'habileté que de discrétion le mouvement de ses intrigues. Il n'ignorait pas que la paix avait fait des mécontents dans les deux partis. Il s'occupait activement à les rallier; plus prudent que les conspirateurs de cette époque, il n'écrivait jamais rien, se bornant à donner des instructions verbales à ses agents, qu'il voulait pouvoir toujours désavouer si les circonstances l'exigeaient. En 1599, il fit en Guienne un voyage qui attira l'attention de la cour. Ses prévenances pour les gentilshommes de cette province, les présents qu'il répandit, les conférences qu'il tint avec ceux qui exerçaient le plus d'influence dans le pays, déterminèrent Henri IV à se porter de sa personne en Limousin et en Périgord, où régnait déjà une certaine agitation. Le duc de Bouillon vint au devant du Roi jusqu'à Blois. Mais au lieu de se justifier des reproches qui lui furent adressés, il sembla vouloir les confirmer au contraire par ses réponses imprudentes. Il ne suivit pas le Roi que la présence du duc de Savoie rappelait à Fontainebleau; il retourna en toute hâte à Turenne d'où il était venu.

Quand la conspiration de Biron fut découverte, Henri IV n'hésita pas à accuser de complicité le duc de Bouillon dont il connaissait trop bien le caractère ambitieux et entreprenant. Toutefois aucune charge ne pesa sur le duc dans le procès du maréchal. Mais plus tard le comte d'Auvergne l'accusa formellement. Fût-ce réellement pour obtenir sa grâce, ainsi qu'on l'a dit? La conduite du duc de Bouillon dans cette circonstance autorise à croire qu'il n'était pas tout-à-fait innocent. Henri IV lui ayant écrit de venir le trouver, il passa en Languedoc et demanda à être jugé par la chambre de Castres, établie en exécution de l'édit de Nantes pour connaître des crimes commis par les calvinistes. Le Roi l'assura en vain que son intention n'était pas de le mettre en jugement; qu'il voulait seulement s'éclaircir avec lui, sans témoins, des accusations qui pesaient sur sa fidélité; qu'il avait le plus grand désir de ne pas le trouver coupable. Le duc de Bouillon ne s'en hâta pas moins d'arriver à Castres et de présenter sa requête à la chambre. Mais, sur la défense qui lui fut faite de passer outre, la chambre rejeta la requête, et se contenta de délivrer au duc un acte constatant qu'il s'était présenté librement devant elle.

Le duc de Bouillon vit bien que le temps des résistances ouvertes était passé. Les protestants ne pouvaient plus lutter contre l'autorité royale. Pour éviter d'être arrêté, il prit le parti de sortir de France. Mais auparavant il se rendit à Montpellier où les protestants tenaient une assemblée. Là il s'efforça de faire de sa cause personnelle la cause de tout le parti; il se donna comme la première victime d'un plan conçu par la cour pour opprimer le protestantisme. Il réussit en effet à jeter de l'inquiétude dans les esprits. Dès qu'elle eut appris qu'il avait gagné Genève, l'assemblée de Montpellier adressa des remontrances au Roi; lui-même fit paraître une longue apologie de sa conduite, puis il se retira à Heidelberg, capitale du palatinat, afin d'employer l'intervention de Frédéric, électeur palatin, qui avait épousé, comme lui, une sœur du prince d'Orange.

Mais Henri IV était résolu à rester le maître chez lui. Il ne tint aucun compte des remontrances de l'assemblée de Montpellier, et il répondit à Frédéric, qui lui avait écrit en faveur du duc de Bouillon, que si le duc ne venait pas se justifier en personne, il le traiterait comme un sujet rebelle. Le duc de Bouillon comprit qu'il fallait encore une fois obéir. Il était sur le point de partir pour la cour quand il apprit la mort de la reine d'Angleterre, qui avait pris chaudement sa défense. A cette nouvelle il renonça à son projet. Cependant il n'osa pas rester en Allemagne de peur d'augmenter le courroux du Roi; il vint à Sedan.

La leçon n'avait pas été assez forte; il n'en pro-

fita pas; il se livra bientôt à de nouvelles intrigues. Il négocia avec l'Espagne, rallia les mécontents et se mit en mesure de soulever les provinces, où ses grands biens lui donnaient une puissante influence. Il avait signé avec le maréchal de Biron et le comte d'Auvergne un traité par lequel ils s'engageaient à se défendre mutuellement envers et contre tous, *nul excepté*. Celui-ci, arrêté une seconde fois, fit de nouveaux aveux plus complets, plus circonstanciés que les premiers, et livra le traité au Roi. Blanchart, intendant et homme de confiance du duc de Bouillon, fut mis en prison avec d'autres agents. Ainsi se découvrirent tous les détails du complot.

Au mois de septembre 1605, le Roi entra dans le Limousin, à la tête de forces imposantes. Les places et les châteaux du duc de Bouillon tombèrent en son pouvoir sans même avoir été défendus. En quelques jours la révolte fut comprimée, et des magistrats commencèrent à instruire sur les lieux contre les coupables. En vain le duc de Bouillon implora le roi d'Angleterre et les cantons suisses. L'un répondit au duc qu'il devait se soumettre; Henri IV fit savoir aux autres qu'il ne souffrirait pas qu'ils intervinssent entre lui et un sujet rebelle. Vingt mille hommes marchaient contre Sedan. Le duc de Bouillon sentit enfin qu'il ne pouvait éviter sa ruine qu'en s'humiliant. Il fit prier le Roi de lui accorder une conférence avec un des ministres. Villeroy, qui fut désigné, coupa court à toute discussion en mettant sous les yeux du duc le traité qu'avait livré le comte d'Auvergne. Toutes les conditions qu'il dicta furent acceptées aussitôt. Le duc de Bouillon devait demander grâce au Roi, remettre la ville de Sedan et y recevoir garnison pendant quatre années; à ce prix Henri IV lui accordait des lettres d'abolition et consentait à oublier le passé. Le duc de Bouillon se rendit le lendemain de très bonne heure auprès du Roi et implora sa grâce à genoux. Henri IV entra dans la ville à la tête de son armée; mais, satisfait du triomphe qu'il venait de remporter, et ne craignant les efforts d'aucune rébellion, il voulut bien retirer la garnison de Sedan au bout d'un mois.

Pendant les dernières années du règne de Henri IV, le duc de Bouillon vécut dans la retraite, et il ne parut occupé que du soin de rétablir ses affaires que les folies de ses complots avaient mises dans le plus grand désordre. L'autorité royale était trop bien assise, elle était trop forte de l'assentiment et de l'amour du peuple pour qu'on pût songer encore à lutter avec elle. Les catholiques avaient ramené le Roi à leur communion; les protestants trouvaient dans l'édit de Nantes des garanties plus étendues qu'ils ne les avaient espérées. Ainsi les idées avec lesquelles on avait remué les esprits dans le dernier siècle, étaient satisfaites, et il n'y avait plus de prétexte pour la rébellion. Le Roi était juste, ferme, habile et surtout heureux. C'était l'opinion commune qu'il n'était point d'obstacle qui ne s'aplanît devant sa volonté, point de résistance qui ne fût aisément vaincue. Les populations, fatiguées des agitations et des guerres civiles, se ralliaient de toutes parts à la royauté; et la monarchie se reconstituait sans effort. Si Dieu eût épargné à la France la minorité de Louis XIII, les traditions de la révolte se seraient perdues avec les souvenirs de la Ligue.

Mais la régence de Marie de Médicis réveilla toutes les ambitions. Chacun se flattait de régner sous une femme; et, dans tous les cas, personne ne pensait que la Reine eût la main assez forte pour comprimer la rébellion. On prenait les armes pour effrayer la cour et lui arracher des honneurs, des dignités, de l'argent: tous les prétextes étaient bons, la religion et la politique. Mais ces guerres n'étaient pas sérieuses, on le savait; car elles ne pénétraient pas au cœur du peuple. Les partis n'étaient jamais plus disposés à la paix qu'au moment où ils levaient leurs étendarts. Ils se mettaient en campagne parce que c'était un préliminaire indispensable des traités. Aucune époque n'est moins grande dans notre histoire. Les hommes et les actes étaient, pour ainsi parler, de niveau; et de ces hardis factieux de la Ligue, il ne restait que des faiseurs de cabale toujours prêts à se vendre à la cour.

Le duc de Bouillon fut appelé par Marie de Médicis au conseil de régence; mais parce qu'on lui préféra le maréchal de La Châtre pour le commandement de l'armée dans l'expédition de Juliers, il se mit à intriguer contre la régente et s'efforça d'entraîner le prince de Condé à la révolte. Il en arriva ce qu'il avait espéré : Marie de Médicis effrayée s'empressa de traiter avec lui.

Il avait besoin de faire croire à la sincérité de la réconciliation. Il affecta en conséquence de rechercher Concini, qui avait tout crédit auprès de la Reine; et il lui vendit sa charge de gentilhomme de la chambre. Cependant il remuait les protestants, exaltait leurs prétentions, préparait l'agitation qu'il voulait jeter dans l'assemblée générale de Saumur; mais il s'aperçut bientôt que la faveur de cette assemblée serait pour le duc de Rohan, plus jeune, plus hardi et non moins ambitieux. Alors il changea son plan et se retourna du côté de la cour qui, si elle suspectait ses intentions, ne savait rien au moins de ses intrigues. La régente lui promit quatre cent mille livres et le gouvernement du Poitou, qui devait être ôté à Sully. Le duc de Bouillon servit si bien la Reine que les quatre cent mille livres furent payées; mais on ne lui tint pas parole pour le gouvernement. Il se retira à Sedan où il demeura jusqu'en 1612. Toujours mécontent des protestants, qui de leur côté ne lui avaient pas pardonné encore la trahison de Saumur, il accepta l'ambassade d'Angleterre avec la mission de faire agréer au roi Jacques le double mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, du prince d'Espagne et d'Elisabeth de France, double mariage qui leur causait tant d'alarmes, et de faire déclarer contre eux le

monarque anglais. Plus tard il consentit à marcher à la tête de l'armée royale contre le duc de Rohan, qui s'était révolté sous prétexte de religion. Mais la paix fut faite même avant le commencement des hostilités.

Le duc de Bouillon prenait aisément des engagements avec tous les partis ; mais il se réservait toujours de les trahir. A peine la paix du duc de Rohan fut-elle signée, qu'il se ligua avec lui et les protestants ; puis il indiqua à Marie de Médicis comment on pouvait faire échouer leurs projets. La récompense ne lui parut pas égale au service qu'il avait rendu ; il forma bien vite une autre ligue avec le prince de Condé, les ducs de Nevers, de Mayenne, de Vendôme, de Longueville, etc. ; mais il trompait encore ses complices. Les protestants qu'il employa pour intimider la cour, furent sacrifiés dans le traité de Sainte-Menehould qui mit fin à cette nouvelle intrigue.

Le mariage de Louis XIII, qu'il avait approuvé hautement, fut encore pour le duc de Bouillon un prétexte d'insurrection et de révolte. Il fut au nombre des seigneurs qui tentèrent de s'opposer par les armes au voyage de Bayonne; mais le mariage ne s'en accomplit pas moins, et la paix fut faite à Loudun.

Cette paix ne dura pas plus que les autres. Cette fois le complot avait pour but la perte de Concini. Le prince de Condé en était le chef. Il fut arrêté, et la guerre commença. Mais les conjurés allaient avoir affaire à ce terrible Richelieu qui devait disperser dans le sang les dernières pierres de l'édifice féodal. Trois armées les attaquèrent à la fois dans le Berry, en Champagne et dans l'Ile de France. Le duc de Bouillon s'était tenu prudemment à l'écart tant qu'il l'avait pu sans manquer d'une manière trop ouverte à ses engagements. Il avait couvert ses armements du prétexte qu'il avait besoin de se défendre contre les Espagnols qui menaçaient, disait-il, d'assiéger Sedan. Mais il fallut enfin qu'il se montrât sur les champs de bataille. Il arrivait devant Soissons qu'assiégeaient les troupes royales sous le commandement du duc d'Angoulême, quand il apprit l'assassinat du maréchal d'Ancre. Il ne se pressa pas d'imiter ses complices, qui se rendirent aussitôt à la cour, sans demander aucune sûreté, malgré l'arrêt qui les déclarait criminels de lèze-majesté. Plus circonspect, parce qu'il savait mieux ce qu'il avait à craindre, il n'alla trouver le Roi qu'après avoir acquis l'assurance que l'oubli couvrirait tout le passé.

Il faut dire à son honneur que seul, parmi tous les conjurés, il s'occupa de faire rendre la liberté au prince de Condé qui était toujours en prison.

Mais il ne tarda pas à retourner à Sedan après avoir obtenu du Roi que les places et terres qu'il possédait en France seraient considérées comme neutres dans le cas où il faudrait agir contre les protestants par les armes. Cette sorte de traité semble annoncer de sa part la ferme résolution de ne plus se mêler aux troubles du royaume. En effet, lorsque l'abbé Ruccellaï vint lui proposer à Sedan de délivrer la Reine-mère qui était prisonnière à Blois, lui faisant entrevoir l'espérance de participer largement au maniement des affaires de l'Etat, il refusa de s'engager dans une telle entreprise, et renvoya le négociateur au duc d'Epernon. Plus tard, il montra mieux encore combien il appréciait le gouvernement de Richelieu et craignait de se commettre avec l'inflexible cardinal. Louis XIII avait rétabli la religion catholique dans le Béarn. Les protestants s'en émurent ; et malgré la défense expresse du Roi, ils tinrent une assemblée générale à La Rochelle. Le duc de Bouillon envoya un député à cette assemblée ; mais il en prévint la cour et déclara qu'il ne se prêterait pas à autre chose qu'à d'humbles remontrances qui seraient faites à Sa Majesté. Richelieu dit dans ses *Mémoires* qu'on ne le crut pas, parce qu'il *excitoit par sa lettre le Roi à prendre les voies de la douceur*. On eut peut-être raison. Cependant le duc de Bouillon n'accepta pas le titre de chef général des protestants, que l'assemblée lui offrit, avec pouvoir de commander seul les armées dans quelque province qu'il se trouvât, titre qu'il avait ambitionné toute sa vie et qui avait été constamment le but de sa politique. La guerre se fit, et il n'y prit aucune part. Seulement, à la fin de la campagne de 1622, il conseilla fortement aux protestants, toujours vaincus, de demander la paix, offrant de faire une diversion en Champagne avec les aventuriers du comte de Mansfeld si le Roi refusait de traiter. Encore les abandonna-t-il quelque temps après tout-à-fait, et contribua-t-il puissamment à envoyer le comte de Mansfeld au secours des Provinces-Unies, suivant le désir du Roi.

Deux ans avant cette dernière levée de boucliers des protestants, une affaire qui intéressait sa maison, avait absorbé toute son attention et l'avait distrait des événements qui se passaient dans l'intérieur du royaume. Pendant son ambassade en Angleterre, il avait marié son neveu Frédéric, électeur palatin, avec la fille du roi Jacques. Il voulut le faire roi de Bohême. Il négocia si habilement avec les principaux seigneurs et notamment avec le comte de Thurn, qu'il détermina les Etats, non seulement à déposer Ferdinand qui avait été élu du vivant de l'empereur Mathias, mais encore à élever Frédéric sur le trône. Mais le nouveau roi n'avait ni un caractère ni des talents à la hauteur de la position que son oncle lui avait faite ; et le résultat de cette entreprise, légèrement conçue quoique conduite avec une grande habileté, fut que Frédéric, chassé de Bohême, mis au ban de l'Empire, perdit le palatinat et se vit réduit à venir chercher un asile à Sedan.

Le duc de Bouillon mourut le 25 mars 1623, à l'âge de soixante-huit ans, laissant à ses enfants les biens immenses qu'il avait acquis par la

faveur de Henri IV, et qu'il s'était si souvent exposé à perdre par ses trahisons.

Le fils qu'il avait eu de sa première femme ne vécut pas. Mais Elizabeth de Nassau lui donna deux fils et six filles. L'aîné, Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, suivit les exemples de son père et prit une part considérable aux troubles de la Fronde. Le second fut le grand Turenne.

Richelieu dans ses *Mémoires* a jugé le duc de Bouillon avec une juste sévérité : « A même temps, dit-il, le duc de Bouillon, d'esprit bien dissemblable au président Jeannin, finit ses jours, la naissance duquel fut aussi préjudiciable à la France que celle de l'autre lui a apporté d'utilité. Ce fut un homme sans religion et de plus d'extérieur et d'apparence que de réalité de foi, d'une ambition démesurée, factieux et inquiet, qui ne pouvoit vivre ni laisser vivre aucun en repos. Il étoit né et fut nourri catholique; mais dès qu'il eut atteint l'âge auquel l'amour de la grandeur commence à poindre le courage, il changea de religion pour avoir plus de matières de brouiller et de moyens de s'agrandir. Il n'y eut depuis aucun mouvement dont il ne fût la principale partie ou la cause par ses pernicieux conseils. Il étoit courageux, mais malheureux en ses combats, et si envieux de la gloire d'autrui, que, par pure jalousie, il laissa tailler en pièces l'amiral de Villars avec huit cents chevaux, ne le voulant point secourir, le devant et lui ayant promis de le faire. S'étant retiré à Sedan lorsque M. le prince fut mis à la Bastille, et n'ayant osé se hazarder de plus venir à la cour, ne pouvant plus assister en personne à nos brouilleries, il en étoit le consultant; et enfin n'ayant pu perdre l'État dans lequel il étoit né, qui par le poids de sa grandeur et la bénédiction de Dieu sortit heureusement de toutes les rébellions qu'il y avoit tramées, il perdit ses plus proches alliés, conseillant imprudemment à l'électeur Palatin d'entreprendre l'usurpation du royaume de Bohême, et se vantant vainement entre les siens que, tandis que le Roi faisoit en France des rois de la fève, il faisoit des rois effectifs en Bohême. Mais cette entreprise étant toute réussie au contraire de son espérance, il mourut avec le déplaisir d'avoir fait perdre son état à celui à qui il conseilloit de prendre celui d'autrui, et d'être connu de tout le monde pour un aussi infortuné conseiller que capitaine, dont la prudence étoit plus grande en paroles qu'en effets, et avoit plus de montre que de solidité. »

Le duc de Bouillon n'avait droit à l'indulgence d'aucun des partis qui divisaient le royaume, ni des catholiques qu'il avait abandonnés, ni des protestants qu'il avait trahis, ni des politiques qui ne l'avaient jamais trouvé ni loyal ni ferme dans ses desseins. Aussi les jugements de ses contemporains témoignent-ils unanimement du mépris où il était tombé. Quelques-uns lui ont même refusé les talents supérieurs que d'autres lui accordent un peu légèrement et sur la foi de ses succès. Je me rangerais volontiers à l'avis des premiers. Le duc de Bouillon était brave de sa personne; mais on ne cite de lui aucun fait militaire éclatant. Il était entreprenant et actif; mais ses projets n'ont pas toujours été conçus avec sagacité, ni exécutés avec prudence. Ses idées n'étaient ni grandes, ni élevées, ni généreuses; elles n'avaient que lui pour objet. Jamais l'intérêt de l'Etat ne lui a dicté un conseil ou une résolution. Il n'excellait vraiment que dans l'art de nouer une intrigue et d'en remuer tous les fils sans se compromettre. Marsollier, qui a été son historien dans le dernier siècle, dit « qu'il arrivoit souvent que le duc de Bouillon étoit l'ame d'une entreprise et le mobile d'un grand dessein, sans qu'il parût y prendre la moindre part ou du moins sans qu'on pût l'en convaincre. »

Sa grande habileté fut de se concilier la faveur du parti protestant; car ce fut là le principe et la cause de sa fortune. Il affectait un zèle ardent pour la religion prétendue réformée; il attirait auprès de lui les ministres calvinistes les plus célèbres et traitait avec eux, *soit en allant par le pays ou dans sa maison*, des questions de théologie. Il favorisa l'établissement à Sedan d'une école protestante qui rivalisa bientôt avec celle de Saumur, et d'où sont sortis des sujets distingués dans leur secte. Mais il n'hésita jamais à sacrifier à ses intérêts les intérêts des protestants et du protestantisme, et on peut sans injustice le taxer d'hypocrisie. Son habileté fut l'habileté des hommes qui n'ont pas de foi.

Tant qu'il eut derrière lui un parti puissant, tant qu'il servit la cause de l'héritier légitime du trône, ses actions empruntèrent des circonstances quelque grandeur; et les bienfaits d'Henri IV furent justifiés par les résultats qu'avaient obtenus les négociations du duc de Bouillon. Mais quand la monarchie fut restaurée en France, que l'ordre fut rétabli, que l'édit de Nantes eut désintéressé le protestantisme, il ne fut plus qu'un factieux que sa naissance et sa fortune plaçaient seules encore au dessus du vulgaire.

Les *Mémoires* du duc de Bouillon s'arrêtent à l'année 1586. Ils furent écrits à Sedan, en 1610, peu de temps avant la mort de Henri IV. Paul Lefranc, qui les a publiés le premier, croyait qu'il en existait une suite; il annonçait même, dans sa préface, l'espoir de les compléter prochainement. C'est sans doute sur la foi de cet éditeur que la *Biographie universelle* affirme que la partie qui irait de 1586 à 1610 est restée manuscrite. Mais, d'une part, Marsollier, qui avait reçu les papiers du duc de Bouillon des mains du cardinal, ne laisse pas même soupçonner qu'il ait vu autre chose que les *Mémoires* imprimés; d'autre part, il existe six manuscrits des *Mémoires* à la Bibliothèque royale : or, deux sont moins complets que l'édition de Paul Lefranc (1666); les quatre autres se terminent, comme cette édition, au siége de Montségur.

Il est donc probable que Fontette s'est trompé

quand il a indiqué, dans la *Bibliothèque historique de France*, des mémoires manuscrits du duc de Bouillon sur les règnes de Henri IV et de Louis XIII. C'est d'ailleurs le duc de Bouillon lui-même qui nous apprend qu'il écrivait ses *Mémoires* en 1610 et du vivant de Henri IV.

Cette date, lors même qu'elle ne serait pas déterminée d'une manière aussi précise qu'elle l'est en effet, se présumerait par le caractère des réflexions que le duc de Bouillon fait sur sa vie, des conseils qu'il donne à son fils à qui les *Mémoires* sont adressés. « Ici ai-je à vous noter, dit-il après le récit des événements du siége de La Rochelle, d'autant que vous viendrez en une saison où il y aura quantité d'enfants de France, Dieu continuant la vie au Roi et à la Reine, qui en feront encore, et gardant ceux qui sont déjà nés, que vous vous serviez de mes préceptes, qui sont que vous ayez à dépendre du Roi, de vous entretenir bien avec tous; mais faisant partie à part, tenez-vous toujours avec votre Roi, et que rien ne vous en puisse jamais séparer, que le maintien de la liberté de votre conscience pour laquelle je vous convie et conjure de présenter à Dieu vos biens, votre vie et votre personne, et qu'il vous souvienne que les rois nous sont donnés de Dieu, et, quoique mauvais quelquefois, néantmoins nous les devons servir..... c'étoit sans justice que nous entreprenions toutes ces nouveautés. Je vous conjure de ne tomber en pareille faute. » Quand il écrivait ce passage, le duc de Bouillon se souvenait sans doute des dangers que lui avait fait courir sa conjuration avec Biron et le comte d'Auvergne.

C'est surtout dans les écrits des hardis rebelles de cette époque, qu'on trouve les maximes les plus justes et les plus sages conseils contre la rébellion.

Ce que nous avons des *Mémoires* du duc de Bouillon est de peu d'intérêt. A peine y rencontre-t-on quelques anecdotes nouvelles. Les détails de la guerre de 1580 dans le pays castrais ne se lisent pourtant pas ailleurs. Ce qui peut donner quelque prix à cette publication, c'est une certaine manière de présenter les choses qui ne laisse pas que de jeter un peu de jour sur la pensée et l'organisation des partis.

Le style des *Mémoires* est lourd, sans éclat et sans énergie. Les phrases y sont mal faites, d'une construction toujours pénible et souvent obscure. Il peut être intéressant de le comparer à celui des *Mémoires* du duc d'Angoulême, qui sont du même temps, mais dont l'auteur avait reçu une brillante éducation et vivait à la cour.

Il est assez remarquable que les *Mémoires* du duc de Bouillon et du duc d'Angoulême, qui ont pris une part à peu près égale aux troubles du règne de Henri IV, soient restés incomplets, et que les parties qui nous manquent répondent précisément à l'époque de leurs conjurations.

On pourrait faire un curieux parallèle entre ces deux personnages qui, partis, l'un de la cour de Henri III, l'autre des camps de la fédération huguenote, se sont rencontrés dans les mêmes complots, sinon contre la vie, au moins contre le gouvernement de Henri IV, pour s'humilier ensemble sous la main terrible de Richelieu. Ce serait l'histoire à peu près complète de ces grands seigneurs qu'avaient égarés cinquante ans de guerres civiles, et qui, au milieu des troubles et des dissensions, ne travaillaient, suivant l'expression de Villeroy, qu'à la dissolution et à la séparation du royaume.

Publiés pour la première fois en 1666, les *Mémoires* du duc de Bouillon n'ont plus été réimprimés que dans la première *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Petitot les a donnés à son tour avec quelques corrections, prises sur un des manuscrits de la Bibliothèque royale.

MOREAU.

MÉMOIRES

DE HENRI DUC DE BOUILLON,

ADRESSEZ

A SON FILS LE PRINCE DE SEDAN.

Mon fils, j'ay cru n'avoir pas assez fait pour vous en vous mettant au monde par la bénédiction de Dieu, mais que mon amour vers vous, et l'honneste désir de perpétuer l'honneur et la vertu en nostre race, et, plus que tout cela, la reconnoissance que je dois rendre à Dieu de nous avoir fait de rien, et m'avoir conservé et gardé comme la prunelle de son œil; ces choses, dis-je, me convient d'adjouter trois bienfaits à celui de la naissance : en premier lieu, de vous faire soigneusement instruire en la vraye religion, et rendre capable de connoistre les fausses et erronées opinions, et cela par la science des Saintes Lettres, dans lesquelles seulement Dieu nous a donné la règle et le formulaire comment il veut estre servy et honoré de nous, vous exhortant à vous rendre désireux et diligent aux leçons qui vous en seront faites, comme celles qui peuvent vous faire jouir des biens et honneurs que reçoivent ceux qui craignent Dieu; ensuitte de mettre l'estat de vos biens au meilleur et plus assuré terme que la vicissitude des choses humaines le peut désirer; pour le dernier, c'est de vous rendre capable, si Dieu vous continue en ce monde un bon âge, que vous puissiez estre instruit aux vertus morales et politiques.

De cecy il y a quantité de livres faits par toutes sortes de personnes, où les instructions sont en très-grand nombre, desquelles vous serez aydé en apprenant la langue latine aux heures que ceux qui auront charge de vostre instruction vous donneront pour la lecture de ces mesmes livres. Mais d'autant que souvent les préceptes ne peuvent pas tant sur nous que les exemples, mesmement de ceux qui nous sont proches et familiers, j'ay voulu vous tracer icy le cours de ma vie qui a esté accompagnée de plusieurs contrariétez, de bonheur et de malheur, d'actions louables et d'autres blasmables.

[1555] Elle commença sous le règne de Henry II, et est maintenant avancée à cinquante-quatre ans et dix mois, sous le règne de Henry IV (1).

Nostre maison vient de celle des anciens comtes d'Auvergne; mon père mourut en la bataille dite de Saint-Quentin, m'ayant laissé en l'âge de près de trois ans avec fort peu de support et faveur [1557]. Une sœur que j'avois et moy fusmes menés, à l'âge d'un peu plus de trois ans, à Chantilly où estoit Anne de Montmorency, connestable de France, et Magdelaine de Savoye, sa femme, nos grands père et mère; là, ceux qui faisoient mes affaires convinrent d'une légère pension annuelle pour nostre entretènement. Sur les six ans de mon âge on me donna un gouverneur nommé *Villemontée*, un précepteur, un valet-de-chambre et un page. Ledit *Villemontée* se trouva d'humeur colère et bizarre, qui fut occasion qu'il demeura peu de temps près de moy. Mon précepteur commença à m'enseigner la langue latine et les premiers rudimens de la sphère et des cartes, à quoy je profitois beaucoup en l'un et en l'autre, et avec plaisir.

Madame la connestable, une des superstitieuses de son temps, prit fantaisie que les sciences me feroient estre de la religion en laquelle Dieu m'a appellé en son temps, qui fut cause, à mon grand mal, de me faire oster mon précepteur, et par là le moyen d'apprendre les langues et la philosophie, qui m'a esté un grand

(1) Il y a là quelqu'erreur: le duc de Bouillon a eu cinquante-quatre ans et dix mois, le 28 juillet 1610. Or, Henri IV avait été assassiné le 13 mai précédent ; il est donc impossible de concilier ces deux indications. Peut-être aurait-il fallu lire cinquante-quatre ans et *six* mois, car il est certain que ses Mémoires ont été écrits du vivant d'Henri IV.

deffaut pour les charges que j'ay eues, ainsi que le pourrés apprendre par la continuation de mon discours.

Lors la maison de Montmorency n'avoit plus de faveur, et estoit suspecte à la Reine, mère du Roy, pour la proximité qu'il y avoit entre ceux de Châtillon et elle : ma nourriture prise et reçue là-dedans, m'enveloppa, et leur estant si proche, quoyque jeune, dans les occurences familières de cette maison. Je demeuray audit Chantilly jusqu'à dix ans, où, pour bonheur, j'eus la bonne grâce de mon grand-père. Mon esprit assez prompt, mais soigneux d'ouir et retenir les choses bien dites, me fit, dès mon jeune âge, admirer la vertu et sagesse de mondit sieur le connestable, et avoir réservé tout le temps de ma vie des propos et façons que je remarquois en luy, qui m'ont esté d'une incroyable utilité.

[1565] A dix ans, je fus mené à la cour du roy Charles IX, où je receus du Roy, de la Reine, sa mère, et de MM. d'Anjou et d'Alençon, fort bon visage, la cour ayant le Roy en minorité, la Reine, sa mère, qui se vouloit maintenir au gouvernement de l'Estat de son fils, les factions de M. de Guise qui se formoient, ceux de la religion, se défians et reconnoissans la faute qu'ils avoient faite d'avoir quitté la cour dès les premiers troubles, essayoient de s'y restablir. Le roy Charles, d'un beau et excellent esprit, fut par sa nourriture conduit à divers vices, comme à la cruauté et aux juremens. D'autant que mon âge approchoit plus de celuy de M. d'Alençon, je me mis à le suivre plus que le Roy et M. d'Anjou ; j'allois et venois avec M. le connestable à la cour, où on m'avoit donné un gouverneur nommé Rofignac (1), qui avoit esté nourry page de mon père, un très-honneste et sage gentilhomme, qui avoit un grand soin de moy et de mes mœurs, et lequel j'aymois, honorois et craignois bien fort; j'eus un escuyer, nommé La Boissière, qui, en l'absence de M. de Rofignac, me servoit de gouverneur, deux pages, un fourrier, un cuisinier, un sommelier, deux laquais et un argentier. Mon tuteur (2), qui estoit M. de Chavigny, me donnoit 12,000 livres par an pour toute ma despense. Je demeuray ainsi depuis la dixiesme année jusques à la douziesme ou environ, prenant ma nourriture à la manière de la cour, conduit et observé par mon gouverneur pour me faire voir les plus grands de la cour et y observer les choses honnestes, me cachant les vicieuses, et où elles estoient remarquées de moy, il ne manquoit pas de m'en dire les dangers pour les éviter.

Avec cette induction et mon esprit qui estoit assez relevé, j'observois non seulement ce qui convenoit à mon âge et aux occupations convenables, mais aux plus sérieuses affaires, ce que je pouvois facilement faire, n'y ayant aucune porte fermée, ny conseil où je n'entrasse, comme un enfant qui avoit bien de la bienveillance du Roy, de la Reine et de Messieurs.

[1566] Lors se disposèrent les seconds troubles par la levée de six mille Suisses que fit le Roy, sur le soupçon qu'on disoit avoir que le duc d'Alve, venant aux Pays-Bas pour assujétir les dix-sept provinces en leur ostant leurs priviléges, ayant des forces, n'entreprist contre la France, ainsi qu'on tient pour maxime d'Estat que les roys et républiques souveraines se doivent armer toutefois et quantes que leurs voisins s'arment plus que de coustume. Ceux de la religion ne crurent pas cela, mais que c'estoit un conseil pris à Bayonne lorsque la reine d'Espagne, accompagnée du duc d'Alve, y vint voir le Roy et la Reine, sa mère, de ruiner ceux de la religion en France et aux Pays-Bas : ce qui leur donna sujet de faire l'entreprise de Meaux, laquelle estoit d'oster MM. de Guise d'auprès du Roy, et de changer quelques-uns du conseil.

[1567] Les soupçons de part et d'autre croissans, le Roy envoya vers M. l'admiral de Chastillon diverses personnes pour entendre la cause des mécontentemens de ceux de la religion; ledict admiral n'en advouoit rien, et donnoit l'estat où il estoit pour preuve, estant à sa maison de Chastillon avec son train, soignant à son mesnage et faisant travailler à ses vignes. La cour vint à Monceaux environ le 22 ou 23 de septembre, où il me souvient qu'il fut tenu un conseil où la Reine mère proposa les occasions que ceux de la religion donnoient de prendre garde à eux et de pourvoir à la seureté du Roy et du royaume; que les recherches d'hommes et d'armes qu'on sçavoit qu'ils faisoient secrètement par tout le royaume, monstroient assez que ce n'estoit pas à ceux de la maison de Guise à qui ils en vouloient, mais au Roy et à l'Estat; que si ce n'estoit qu'à ceux de Guise à qui ils en vouloient, que le Roy ad-

(1) Ou *Rafignac :* il descendait d'une ancienne famille du Limousin ; il était chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou (Henri III).

(2) Son curateur s'appelait Marcellin de Champetières.

viseroit de les contenter. Il est à remarquer que tous ceux de ladite maison s'estoient retirés de la cour, afin d'oster l'occasion à ceux de la religion de se servir d'eux pour prétexte de leurs entreprises. M. le chancelier de L'Hospital prit la parole, et dit qu'il y avoit trop long-temps qu'on voyoit naistre ces mescontentemens sans y avoir cherché les remèdes ; qu'il falloit pourvoir à la seureté du Roy, mais, s'il se pouvoit, que ce fust sans les armes, d'autant qu'elles donneroient sujet à ceux de la religion d'en faire autant, et que les uns et les autres proches et armés, il seroit malaisé qu'on n'en vint aux mains ; que l'acheminement des Suisses estoit la cause de ces méfiances ; qu'il jugeoit à propos qu'on envoyast vers M. l'admiral luy offrir de ne faire avancer les Suisses, et que le Roy vouloit pourvoir à son conseil et administration de ses affaires, et y donner à luy et aux autres de la religion le lieu qu'ils y pourroient tenir, et de mesme vers M. le prince de Condé, se promettant que si de bonne foy on tenoit ce procédé, que les malheurs qui menaçoient cet Estat s'appaiseroient, estimant et croyant que ceux de la religion ne désiroient autre chose que de servir le Roy. La Reine mère reprit la parole, et dit : « Monsieur le chancelier, voulez-vous répondre qu'ils n'ont autre but que de servir le Roy ? — Ouy, Madame, répliqua-t-il, si on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper. » Sur cela, le conseil se leva et fut résolu qu'on iroit à Meaux et qu'on y feroit avancer les Suisses.

La cour y arriva le 26 septembre : le lendemain y arrivèrent les Suisses ; le Roy et toute la cour monta à cheval, où j'estois pour les aller voir : c'estoient les premiers que j'avois veus. Les advis croissoient des armes de ceux de la religion, et qu'ils estoient à cheval. Le soir du 28 on fit entrer trois compagnies de Suisses en garde, et on fit loger au Neuf-Marché tout le reste. On sceut que M. le prince, l'admiral, Dandelot et de Mouy, estoient avec quelque nombre d'hommes à cinq ou six lieues de Meaux. Soudain on y envoya M. le mareschal de Montmorency vers eux pour entendre la cause de leurs armes ; mais il y alloit principalement pour faire le service qu'il fit, et que nul autre que luy ne pouvoit faire, estant ce seigneur très-sage et aimant l'Estat, qui luy avoit fait tousjours des malveillans, estant lors soupçonné de s'entendre avec M. l'admiral, parce qu'il avoit toujours ses conseils portés à ne donner tant d'autorité à la maison de Guise, qu'il croyoit avoir le but de son accroissement en la ruine de l'Estat.

Il trouva ces messieurs prests de monter à cheval pour se trouver le 29, qui estoit le lendemain, avant le jour, à l'ouverture des portes de Meaux, et là, avec leurs armes, représenter au Roy les moyens d'asseurer son Estat en réformant son conseil, et n'y admettant point ceux de la maison de Lorraine. Ledit sieur de Montmorency les arreste, et leur demande temps de conférer, estimant qu'il leur feroit des ouvertures pour leur donner satisfaction. Aussitost il dépesche au Roy et à M. le connestable, son père, l'advertissant de l'estat où estoient les affaires, qu'il se promettoit de les retenir là jusques sur les huict heures pour donner loisir au Roy de s'en aller à Paris.

Cet advis receu, soudain on se résout de partir, et commença-t-on dès le soir à charger le bagage. J'eus ce jour-là douze ans ; j'avisois ces choses comme bien nouvelles, et ne laissois pas de remarquer qu'elles se faisoient avec grande précipitation, et ay trouvé depuis, selon les expériences que j'ay eues, cela étrange d'avoir de la crainte, considéré que tout ce qui parut le lendemain de forces avec M. le prince, ne fut pas de deux cents chevaux (1) harassés et assez mal armez, et le Roy avec six mille Suisses, les quatre compagnies du corps, les cent Suisses de sa garde, et plus de trois cents gentilshommes : néantmoins il est à croire que si lesdits de la religion n'eussent esté arrestez, et qu'avant de sortir de Meaux ils se fussent trouvez sur la porte, qu'on eust eu difficulté de la fermer. Ce qui cause telles perplexités, sont les meffiances qu'on a ordinairement des factions intestines, qui empeschent de suivre les meilleurs advis, pour la croyance qu'on a qu'ils seront traversés par ceux mesme avec qui on les doit exécuter.

Les portes de Meaux sont fermées, sauf celle qui va vers Paris, par où tous les bagages sortoient dès minuit, avec l'ordre qu'on voit ordinairement à la cour, et la peur faisoit bien voir divers embarras. A quatre heures, dix enseignes suisses commencèrent à marcher et se mettre en bataille sur le haut, et après elles le Roy, la Reine, Messieurs et la cour, et après, les autres dix enseignes. M. le connestable estoit devant les dix premiers enseignes, qui commença à les faire marcher, et fismes environ une lieue au plus en cet ordre. M. de Montmorency arrive sur les huict heures, et dit qu'ils estoient à cheval, mais non avec tout ce qu'ils avoient,

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point : Castelnau dit cinq à six cents chevaux ; de Thou, quatre cents ; Lanoue, un peu moins de cinq cents.

ayans quelques troupes qui ne s'estoient encore trouvées au rendez-vous qui leur avoit esté donné. M. le connestable fit venir tous les Suisses, et mit le Roy et toute sa suitte sur la main droite, et luy, avec ce qu'il y avoit de gens de fait, se tenoit derrière et sur la main gauche, d'où ceux de la religion pouvoient venir. Sur les onze heures, ils commencèrent à paroistre, et feu M. de Brissac, *le tant valeureux gentilhomme*, avec ce qui estoit de plus gaillard, les reconnut, et y fut donné quelques coups, nous marchans tousjours, et eux sur notre aisle gauche, et derrière firent oster ce qu'il y avoit de cavalerie devant les Suisses, et firent mine de vouloir donner dans les bataillons.

Le Suisses, quoyque nouveau levez et de peu d'expérience, firent fort bonne mine, jettans leurs fardeaux, baisans la terre, et tournans la teste du bataillon les picques baissées : cela arresta les autres, et commença-t-on à marcher droit à Claye : ayant fait une demi-lieue, ceux de la religion se préparent de venir aux mains, assaillans les Suisses en queue, s'estans séparez en quatre escadrons pour pouvoir donner par le flanc. Le Roy lors, avec ce qui estoit auprès de luy, mit l'espée à la main, et se jette à la teste du bataillon qu'il avoit retourné, où il avoit la queue, pour se mesler avec le plus prochain escadron des ennemis.

Je fis comme les autres sans estonnement, me tenant le plus près du Roy que je pouvois, mon espée à la main, pouvant asseurer que mon courage m'estoit aussi certain pour me porter dans le péril que d'aucun autre, estimant qu'outre qu'aux personnes bien nées et de bonne race, les courages sont avec eux dès leur enfance pour leur faire mépriser la vie lorsqu'ils sont appellez par l'honneur de la mettre en péril ; la personne de mon Roy, son danger, attiroit de moy le désir de le servir, ainsi que la nature oblige le sujet à aimer et vouloir servir son prince, et mesme lorsqu'il est en péril, ce que j'eusse fait dès-lors en donnant ma vie pour garantir la sienne. M. le connestable courut et s'avança près du Roy, qui faisoit cette escapade de son propre mouvement et sans conseil ; il luy prit la bride, et l'arrestant luy dit ces mots que ouis : « Sire, ce n'est pas ainsi que Vostre Majesté hasarde sa personne ; elle nous est trop chère pour la commettre à moindre troupe pour vous accompagner que dix mille chevaux françois. » Tout ainsi que la première fois ceux de la religion s'arrestans, trouvans la teste et non la queue du bataillon, et les Suisses avec une bonne résolution, on continua à marcher jusqu'à Mitry ; là M. le connestable fit ferme avec les Suisses, et fit avancer le Roy et toute la cour pour se retirer à Paris, et demeurèrent avec M. le connestable tous ceux qui vouloient voir l'événement de ce jour.

J'y demeuray, d'autant que mon gouverneur estoit allé à Mitry faire accommoder le passage, et mettre quelques pièces de vin sur le chemin pour rafraischir les Suisses. Comme il fut revenu, M. le connestable me vit et me renvoya avec d'aigres et douces menaces, me montrant que d'un costé je n'estois pas capable d'un tel travail et danger, mais aussi qu'il estimoit de me voir en cet âge désireux d'apprendre et ne craindre le danger. Le sieur de Rofignac, mon gouverneur, demeura, et le sieur de La Boissière, mon escuyer, s'en vint avec moy, qui rattrapa le Roy avant qu'il fust à Paris, d'où M. d'Aumale avec toute la noblesse, le chevalier du guet et autres qui purent monter à cheval, estoient sortis pour venir à la rencontre du Roy, y arriva sur les sept heures du soir avec une grande acclamation de tout le peuple, qui estoit accouru de tous les endroits de la ville pour voir leur Roy réchappé du grand danger où l'on l'estimoit.

M. le connestable coucha à Claye avec les Suisses, et le lendemain arriva au Bourget. Ceux de la religion se logèrent à Saint-Denis, où depuis, jusques à l'onziesme de novembre que se donna la bataille de Saint-Denis, se passèrent diverses occurences de guerre où je n'avois aucune part, sinon que mon gouverneur m'invitoit d'écouter et retenir ce qui s'en disoit, remarquer les louanges qu'on donnoit à ceux qui faisoient quelque acte de courage, et au contraire le blasme de ceux qui faisoient peu vaillamment, « afin, ce me disoit-il, qu'estant en âge, vous puissiez faire votre profit de ce qu'aurez à cette heure appris. » J'estois assez prompt à cela, et recevois un grand profit des devoirs que me rendoit ce sage gentilhomme ; mon esprit néantmoins ne manquoit en un défaut naturel qu'il a eu, c'est de ne l'avoir pu arrester qu'avec peine, pour se rendre du tout attentif à une seule chose où il auroit à s'occuper ; le délaissement de l'étude avoit bien aidé, d'autant que les leçons m'eussent servy, ou de gré ou de crainte, à l'arrester pour les retenir, et cela m'eust habitué à le pouvoir arrester ; mais n'ayant nulles heures destinées à cela, me trouvant tout le long du jour parmy le monde, voyant et oyant toujours choses nouvelles, cela convenant à mon naturel, je dévorois la pluspart des choses sans les digérer.

Cela m'a, et en ce temps-là et depuis, fait paroistre le profit que je pouvois faire des choses

que j'ay veues et ouyes, si j'eusse pu arrester mon esprit pour les comprendre.

La bataille de Saint-Denis se donna sur l'occasion que voulut prendre M. le connestable, qu'ayant sceu que M. Dandelot estoit allé vers Estampes, ayant passé la rivière de Seine, et qu'il avoit mené avec luy plus du tiers de la cavalerie, de quoy M, le prince se trouvant affoibly, on pourroit le contraindre de venir au combat avec ce désavantage, ce qui arriva. L'événement de la bataille fut tel, que ceux de la religion perdirent le camp le premier soir, M. le connestable blessé, dont il mourut le neufiesme jour. M. Dandelot, ayant ouy nouvelles du combat, marcha toute la nuit, et vint joindre M. le prince, et se vinrent représenter sur le lieu du combat, brusièrent quelques moulins à la veue de Paris.

M. le connestable mort, sa compagnie de cent hommes d'armes fut séparée en trois, de quoy le Roy, à la prière de mes oncles, messieurs de Montmorency, m'en donna un tiers et quarante-cinq archers, et fis ma première monstre dans le cloistre Saint-Honoré, armé, et fis mon premier serment au Roy. Ceux de la religion deslogèrent et s'en vinrent vers la Lorraine pour joindre les forces qui leur venoient d'Allemagne; Monsieur eut lors le commandement de l'armée par la mort de M. le connestable : il partit de Paris avec l'armée du Roy, pour suivre l'armée de ceux de la religion.

[1568] Je demeuray à Paris près de madame la connestable, allant quelquefois au Louvre; mais cette année se passa en plusieurs cérémonies superstitieuses qui se firent pour mondit sieur le connestable, où il me falloit assister. Je n'avois, ainsi que j'ay dit, nulles estudes que la lecture de quelques histoires que mon gouverneur me faisoit lire : mais ses honnestes admonitions m'estoient de très-bonnes leçons. J'estois des plus grands de mon âge, d'une belle stature, le visage blanc et un peu pasle, d'une disposition médiocre, et faisant les exercices du corps assez agréablement. Je passay deux années commençant de monter à cheval, tirer des armes et danser. Lorsqu'il se faisoit quelque partie à la cour de combattre à la barrière, j'en estois, opposé aux princes qui n'estoient plus avancés que moy, le Roy me faisant cet honneur de me choisir pour cela beaucoup plustost que plusieurs autres.

L'on avoit de ce temps-là une coustume, qu'il estoit messéant aux jeunes gens de bonne maison s'ils n'avoient une maistresse, laquelle ne se choisissoit par eux et moins par leur affection, mais, ou elles estoient données par quelques parens ou supérieurs, ou elles-mesmes choisissoient ceux de qui elles vouloient estre servies.

Peu après je fus à la cour; M. le mareschal d'Anville, qui est à présent connestable de France, me donna mademoiselle de Chasteau-Neuf pour maistresse (1), laquelle je servois fort soigneusement, autant que ma liberté et mon âge me le pouvoient permettre. J'estois soigneux de luy complaire et de la faire servir, autant que mon gouverneur me le permettoit, de mes pages et laquais. Elle se rendit très-soigneuse de moy, me reprenant de tout ce qui luy sembloit que je faisois de mal-séant, d'indiscret ou d'incivil, et cela avec une gravité naturelle qui estoit née avec elle, que nulle autre personne ne m'a tant aidé à m'introduire dans le monde et à me faire prendre l'air de la cour que cette demoiselle, l'ayant servie jusques à la Saint-Barthélemy, et tousjours fort honorée. Je ne sçaurois désapprouver cette coustume, d'autant qu'il ne s'y voyoit, oyoit ny faisoit que choses honnestes, la jeunesse plus désireuse lors qu'en cette saison de ne faire rien de méséant. Cette coustume avoit telle force, que ceux qui ne la suivoient estoient regardés comme mal appris, et n'ayans l'esprit capable d'honneste conversation; depuis on n'a eu que l'effronterie, les médisances et saletés pour ornement, qui fait que la vertu est mésestimée et la modestie blasmée, et rend la jeunesse moins capable de parvenir qu'elle ne l'a esté de long-temps.

La paix se fit (2). Incontinent après, les troisièmes troubles recommencèrent; feu M. d'Alençon demeura à Paris où je m'arrestay; il me prit en une singulière amitié et moy luy, l'aymant et affectionnant, non comme frère de mon Roy, mais autant ou plus que personne qui fust, d'autant que j'ay passé plusieurs années près de luy, et en divers âges et en diverses saisons. Je vous veux dépeindre ce qui estoit de son naturel lors, et par la suitte de ce discours vous verrez comme il avoit changé, et je vous induiray à remarquer combien les mauvais exemples et l'approchement des personnes vicieuses ont de pouvoir à corrompre un bon naturel tel qu'il avoit.

(1) Renée de Château-Neuf, de la maison de Rieux. On peut croire que le vicomte de Turenne en devint sérieusement amoureux quand il fut plus âgé. Elle fut la maîtresse déclarée du duc d'Anjou; elle se maria ensuite avec un Italien, Antinotti, qu'elle poignarda, parce qu'elle l'avait trouvé avec une autre femme. Enfin, elle épousa en secondes noces Philippe Altoviti, et fut dame d'honneur de Catherine de Médicis.

(2) Cette paix de six mois qu'on a appelée la *petite paix*.

Ce prince estoit de six mois plus vieux que moy, d'une stature moyenne, noir, le teint vif, les traits du visage beaux et fort agréables; son esprit doux, haïssant le mal et les mauvais, aymant la cause de la religion (1); la conception fort bonne, d'une conversation familière, ne luy paroissant aucune colère. L'amitié qu'il me portoit commença à me faire ressentir les traverses communes dans la cour, par l'envie que M. de Saint-Sulpice (2) conceut contre moy, d'autant que l'amitié que Monsieur (3) me portoit, empeschoit qu'il n'aymast tant deux fils qu'il avoit près de luy, et commença à faire entendre à la Reine sa mère qu'il voyoit que je servois à former de petites intelligences de Monsieur avec M. de Montmorency (4), qui fit que la Reine écrivit à son fils, luy défendant de souffrir cela, et qu'on m'éloigneroit de luy si on entendoit plus telles choses.

Monsieur soudain me montra la lettre, ainsi qu'il me communiquoit toutes choses : nous résolusmes la réponse, et qu'il en parleroit à M. de Saint-Sulpice, se plaignant de ceux qui faisoient tels rapports à la Reine pour le mettre en sa mauvaise grâce, et pour m'éloigner de luy; que je ne parlois jamais de telles choses, priant ledit sieur de Saint-Sulpice d'asseurer la Reine du contraire, et du désir qu'il avoit de luy estre fort obéissant. Cela servit jusques à ce que Monsieur eut la petite vérolle, en telle malignité qu'elle le changea du tout, l'ayant rendu mesconnoissable, le visage luy estant demeuré tout creusé, le nez grossi avec difformité, les yeux appetissés et rouges, de sorte que d'agréable et beau qu'il estoit, il devint un des plus laids hommes qui se voyoient; et son esprit n'estoit plus si relevé qu'il estoit auparavant.

L'envie du sieur de Saint-Sulpice se servit de cette occasion, disant que Monsieur avoit pris cela allant en quelques compagnies de la ville où il y avoit de la petite vérolle dans la maison. Durant tout son mal, contagieux à moy qui ne l'avois point eue lors, cela nonobstant ne m'éloigna de luy, qui commençoit d'estre en considération à la Reine sa mère, qui ne s'estudioit qu'à posséder ses enfans, et luy sembloit ne le pouvoir si bien faire qu'en les tenant en jalousie avec leurs frères, et en méfiance avec leurs serviteurs. Elle luy écrivoit souvent, et en une lettre l'avertissoit de ne se fier du tout à son gouverneur, ny autres qui avoient charge de luy, mais qu'à elle seule il mandast ses conceptions : mauvaise procédure, en ce qu'elle devoit estimer qu'il pratiqueroit aussi bien cette leçon vers elle que contre les autres, et puisqu'au lieu de donner à son gouverneur le moyen de connoistre ses humeurs et actions, pour aider et fortifier les bonnes et corriger les mauvaises, elle faisoit qu'il les payoit d'hypocrisie et dissimulation, vices dangereux et bien éloignez de la prudence qui est propre pour converser parmy le monde.

[1569] Durant ce temps-là se donnèrent les batailles de Jarnac et Montcontour, et plusieurs grandes occasions. Il y avoit près de Monsieur (5) huict ou dix jeunes hommes de bonne maison, entre lesquels estoit le puisné de Crévecœur (6), deux de Bressieux (7) et le cadet de Saint-Sulpice, qui depuis fut tué au siége de La Rochelle, lesquels m'aimoient. Un jour, devisant ensemble, nous parlions des actions de M. de Brissac et de la grande réputation qu'il avoit, et combien estoient heureux ceux qui estoient près de luy; nous vinsmes à plaindre nostre malheur de ne faire rien, que nous estions assez d'âge (qui n'attaignoit quinze ans au plus vieux), et prismes la résolution d'aller le trouver : la proposition nous sembloit tellement aisée, que nous croyions qu'elle estoit desjà exécutée. Quand nous vinsmes au combat, ce fut alors que les difficultés se présentèrent, les pères et gouverneurs qu'il falloit tromper et pour diverses heures; vint au soin d'un chacun d'avoir des chevaux que nos gens n'alloient faire seller, ny les laquais les amener que par le commandement des gouverneurs; d'argent point, s'enquérans du chemin comme gens qui n'avoient éloigné Paris de cinquante lieues, le danger du chastiment venant à estre découvert, le mécontentement de Monsieur (8), que j'estimois plus que tout le reste; nonobstant il fut résolu de suivre notre dessein, promesse solemnelle entre nous de n'en rien dire; chacun avisa de quoy nous nous pourrions servir.

Nous trouvasmes de quoy pouvoir estre servis de quatre chevaux, de deux des miens, par le

(1) La religion prétendue réformée.

(2) Jean d'Hébrard, baron de Saint-Sulpice, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller-d'Etat et gouverneur du duc d'Alençon.

(3) L'auteur veut parler ici de François, duc d'Alençon. Il confond souvent les deux frères du Roi, en donnant au plus jeune une qualification qui n'appartenait alors qu'à l'aîné. On a corrigé les erreurs dans les notes.

(4) Le maréchal de Montmorency, fils aîné du connétable.

(5) Le duc d'Alençon.

(6) De la maison de Gouffier.

(7) Le marquisat de Bressieu appartenait alors à la maison de Meuillon de Grolée.

(8) Le duc d'Alençon.

moyen d'un grand laquais que je gagnay, qui se nommoit Philippe, et le cadet de Saint-Sulpice, de deux de son frère aisné; pour de l'argent, nous trouvasmes jusques à soixante escus.

Le jour pris à quatre ou cinq jours de là, le jeune Bonnivet ne pust s'empescher qu'il ne le dit à son gouverneur, le sieur de La Charlottière, qui aussitost en avertit M. de Saint-Sulpice, et luy le sieur de Rofignac; les interrogations vinrent à un chacun de nous de celuy auquel il avoit à répondre; j'hésitay à avouer jusqu'à ce que mon gouverneur me dit tant de particularités, que je ne pouvois ignorer qu'il ne parlast avec une certitude entière. Mon laquais fut appelé, son danger me fit moins craindre le mien d'estre fouetté, qui me fit tout avouer audit sieur de Rofignac, adjoustant qu'il n'y avoit qu'un désir d'acquérir de l'honneur qui nous poussoit à cela; que mon laquais m'avoit refusé plusieurs fois, mais que ma grande sollicitation l'avoit enfin engagé à me promettre, que je suppliois mondit gouverneur de lui pardonner; ce qu'il fit après une rude réprimande sur la faute que je faisois de lui cacher mon désir, devant estimer qu'il ne déconseilleroit toutes les choses qui tourneroient à mon honneur; que je faisois paroistre une grande présomption et confiance de mon esprit en l'âge où j'estois, de faire telles entreprises; qu'il m'avoit estimé d'une plus obéissante nature, et croyoit que je l'aimois pour ne luy vouloir pas celer de moindres affaires; qu'il se trouvoit empesché de ce qu'il devoit faire, d'avertir mes parens, et par leur avis procéder à mon chastiment, ou bien, dès l'heure mesme, faire ce qui estoit de sa charge, ou de demander son congé, estimant qu'il jugeoit n'estre capable de corriger mes défauts ainsi qu'il se l'estoit promis; que néantmoins il vouloit se donner quelque loisir pour mieux discerner ce qu'il avoit à faire. Sur cela, les larmes aux yeux, je le suppliay de me pardonner, voulant suivre telle voie qu'il luy plairoit, fors celle de me laisser; qu'à l'avenir telles fautes, ny beaucoup moindres, ne seroient commises de moy. Il me laissa et creus qu'il estoit allé trouver M. de Saint-Sulpice pour aviser comment il avoit à se gouverner. Il vid que ledit sieur de Saint-Sulpice mettoit toute la faute sur moy, son fils et tous les autres disans que c'estoit moy qui leur avois mis cela dans la fantaisie, et vouloit se servir de cela pour me rendre odieux à Monsieur, et luy conta l'histoire, lui faisant connoistre le déplaisir que j'avois; et ce qui me faschoit le plus, estoit la crainte qu'il m'en voulust mal; et furent tous ses mauvais offices rendus inutiles par la sagesse de mon gouverneur, qui se contenta des témoignages que je lui rendis de mon déplaisir et du sentiment de ma faute pour n'y vouloir plus retourner. Je ne fus fouetté ny bafoué par mes parens, ausquels néantmoins il ne le céla.

Icy est à remarquer combien la jeunesse est pleine d'imprudence, et combien elle commet d'erreurs et de fautes lors (comme la pluspart font) qu'ils se veulent croire seuls, et ne suivre les conseils de ceux qui leur sont ordonnez pour avoir le soin de leurs personnes.

[1570] La paix se fit (1): quelque temps après le roy Charles se maria avec la fille de l'Empereur, et furent les nopces célébrées à Maizières, et de là on alla à Villiers-Cotterets passer l'hyver qui fut fort long, où l'on combatit beaucoup avec les neiges, y en ayant eu quantité, où je vis le Roy prendre deux cerfs dans la forest, dans la neige, sans chiens, ayant mis des relais de veneurs et de chevaux pour luy et pour nous qui courions après luy. Avec cela, en deux jours nous prismes deux cerfs; il s'y fit deux ou trois bastions de neige où l'on se frottoit avec courage; on y fit aussi un fort beau combat à la barrière, où dans la grande salle, sur le haut dais, le Roy avoit fait retrancher cela; luy avec huict estoit dedans, et comme les parties avoient fait le tour de la salle, elles ressortoient ainsi qu'elles entroient, deux, trois, jusques à cinq dans la salle en mesme temps; ceux qui estoient dans le camp sortoient, et en formes d'escarmouches se venoient rencontrer dans le milieu de la salle, et là il se rompit des picques et s'y donnoit des coups d'épée; cela dura quelque espace de temps, jusqu'à ce qu'ainsi qu'en une sortie de ville les assiégeans plus forts rembarrent ceux de la ville; le Roy se renferma dans son fort, où l'on combattit main à main, et ainsi le combat se finit ayant esté fait par une nouvelle façon qui fut fort belle.

[1571] On commença peu après le propos du mariage du roy de Navarre, qui est le Roy d'aujourd'huy, avec madame Marguerite, sœur du Roy. J'avois lors quelque quinze ans, j'apprenois à faire ma cour au Roy, à Monsieur (2) et à M. le duc (3), au dernier plus souvent

(1) Elle fut conclue par Biron, qui était boiteux, et de Mesmes, seigneur de Malassise. On l'appelait la *paix boiteuse et malassise*.

(2) Le duc d'Anjou.

(3) Le duc d'Alençon.

qu'aux deux autres. Mon gouverneur mourut, M. de La Boissière demeura près de moy; je commençay à ne craindre plus le fouet, et à respecter moins ledit sieur de La Boissière, de façon que je me licentiois souvent aux plaisirs plus qu'à mon devoir, laissant mon naturel commun à tous les jeunes gens, mais le mien y ayant quelque inclination de suivre, approuver et imiter plutost les vices que les vertus. Le Roy juroit, et luy ouys dire quelquefois que jurer estoit une marque de courage à un jeune homme.

Cela donc me rendit fort grand jureur en quittant la modestie, qui est à estimer et chérir aux personnes jeunes et de qualité, et me rendit effronté, reconnoissant bien que cela plaisoit au Roy, faisant gloire de me croire, et n'avoir plus à rendre compte d'aucunes de mes actions à personne. Cela me faisoit mésestimer aux sages, à mes parens craindre la continuation, et prévoyans beaucoup d'inconvéniens qui me talonnoient, entre autres M. de Montmorency que j'aimois, craignois et honorois, m'en faisoit souvent des remontrances : parmy ces mauvais comportemens paroissoit en moy du courage, et une curiosité d'ouyr et retenir ce qui se disoit et faisoit de bon hors la compagnie commune des courtisans, où tous les vices estoient passés pour une bienséance.

Je faisois connoistre qu'il me restoit du remors de mes vices, et que je jugeois bien qu'ils n'estoient approuvés de tous. Cela faisoit espérer à ceux qui m'aymoient, que l'âge changeroit cela, et que l'expérience me feroit connoistre les malheurs qui arrivent à ceux qui suivent cette manière de vie.

La cour alla à Blois, où la reine de Navarre vint et M. l'admiral de Chastillon, où fut résolu le mariage du roy de Navarre. J'eus là une petite prise avec un gentilhomme de Touraine, puisné de la maison des Arpentis, et fus dans la chambre du Roy; nous eusmes des propos aigres et non injurieux; je sortis dehors et luy fut retenu; depuis, Monsieur (1) nous accorda, lequel avoit commandé à tous les siens de s'offrir à moi, et luy me dit que s'il luy y eust esté permis, que luy-mesme me fût venu trouver pour m'offrir de me servir de second si la querelle l'eust mérité; encore que je sçavois bien que telles offres n'estoient pratiquables, néantmoins tel langage, partant de la bouche du frère de mon Roy, ne laissoit à m'obliger fort, de façon que je me rendis plus soigneux de faire la cour à Monsieur qu'auparavant, et en fut M. le duc un peu marry.

Nous partismes de Blois, laissans la cour qui s'en alloit vers l'Anjou, pour venir à Paris avec M. de Montmorency qui, comme gouverneur de l'Isle de France, avoit eu commandement de faire abbattre des croix qu'on avoit mises en deux maisons de ceux de la religion, qui avoient esté rasées (2) durant les troubles. Plusieurs de Paris s'y vouloient opposer : ce seigneur valeureux, sage et aimé, appella nombre de noblesse, et se fortifia du parlement; de sorte qu'il fit sans contradiction ce qui luy avoit esté ordonné. [1572] Le Roy vint à Paris où le roy de Navarre arriva avec tous les principaux de la religion.

Après ses nopces, M. de Montmorency fut ordonné pour aller en Angleterre jurer l'alliance avec la Reine; je m'y en allay, où je receus toutes sortes d'honneurs et bonne chère de cette grande et sage princesse, qui avoit une grande cour dans cette belle et florissante ville de Londres. Cette grande princesse commençoit à me donner des arres des grandes obligations que vous, mon fils, et moy avons de porter honneur à sa mémoire, ainsi que vous l'entendrez par la suite du discours de ma vie.

Retourné en France, j'accompagnay mondit sieur de Montmorency à l'Isle-Adam, maison où il faisoit sa demeure, madame la connestable sa mère vivant encore. M. de Thoré, son frère, me vint trouver de la part de M. le duc (3), m'apportant une lettre de créance qui estoit pour m'assurer entièrement de son amitié, qui n'estoit en rien amoindrie pour les refroidissemens qu'il avoit reconnus en moy depuis quelque temps, qu'il sçavoit bien que monsieur (4) son frère me témoignoit beaucoup d'affection pour me destourner d'estre près de luy comme j'avois toujours esté, mais qu'il me convioit à l'aimer plus que personne. A cela se joignent les persuasions de mon oncle de Thoré, entre lesquelles il mettoit que Monsieur haïssoit la maison de Montmorency, et favorisoit celle de Guise, qu'il me traverseroit toujours près de Monsieur, ou il faudroit que je consentisse au mal qu'on vouloit à leur maison; que je me sou-

(1) Le duc d'Anjou.

(2) Il s'agit de cette croix dont il est tant parlé dans les pamphlets du temps, sous le nom de *croix de Gastines*. Les frères Gatines, marchands, rue Saint-Denis, avaient été pendus, en 1569, pour avoir fait célébrer la Cène dans leur maison. Le maréchal de Montmorency fut obligé d'employer des troupes pour soutenir les ouvriers contre le peuple qui s'opposait à la démolition de la croix.

(3) Le duc d'Alençon.

(4) Le duc d'Anjou.

vinsse combien j'avois toujours aimé M. le duc et la nourriture que j'avois prise près de luy. Cela fut fort considéré de moy, qui néantmoins avois, ainsi que je devois, le souvenir fort frais de cet office que Monsieur m'avoit rendu à Blois, lorsque j'eus cette brouillerie avec le jeune Arpentis, estant une chose des plus détestables que l'oubliance des bienfaits et le vice d'ingratitude, celuy qui peut plus que nul autre rompre la commune société.

Venu à Paris, j'étois caressé et aimé de ceux des princes à qui m'auroit, et recevois d'eux toutes sortes de faveurs, de bienfaits point, parce que je n'en recherchois pas; et de cela ne faisois-je pas mieux, n'estant jamais malséant de recevoir des bienfaits de son maistre, pourveu qu'il vous les donne volontiers, et que vous luy fassiez connoistre que les services que vous lui rendez ne sont pour l'espérance du profit, mais seulement pour le devoir et l'honneur, qui doit estre toujours la principale fin de toutes vos actions.

Feu M. le prince d'Orange avoit repris les armes au Pays-Bas; M. le comte Louys, son jeune frère, qui avoit esté toute la dernière guerre avec le roy de Navarre, estoit parti de France pour exécuter les entreprises de Mons, Valenciennes et autres places au Pays-Bas, de quoy le Roy estoit d'intelligence, ayant permis à ceux de la religion de l'assister (1), et, cas advenant que leurs entreprises succédassent, qu'il les favoriseroit ouvertement. La ville de Mons fut prise par ledit comte Louys : il y eut rumeur à la cour que le Roy y envoyeroit des forces, et mesme le roy Charles me dit qu'il vouloit que j'y menasse une compagnie de chevaux-légers, ce que j'aimois bien mieux allant à la guerre, que ma compagnie de gens-d'armes et demeurant en paix. Le sieur d'Ivoy, de l'ancienne maison de Genlis, menant un secours dans Mons, fut défait par le duc d'Alve (2) qui avoit comme investi la ville. La journée de Saint-Barthélemi se résolut; on fit diverses résolutions pour l'exécution de cet acte tant horrible, ayant esté une fois délibéré que M. de Guise tueroit M. l'admiral en une course de bague que faisoit le Roy dans le jardin du Louvre, où tous Messieurs menoient des parties. J'estois de celle de M. le duc, lequel on croyoit avoir intelligence avec M. l'admiral : à cette occasion on fit que nos habillemens ne furent prests, et feu M. le duc et sa partie ne courut point. La résolution contre M. l'admiral fut changée avec prudence, d'autant qu'il estoit fort périlleux pour la personne du Roy et de Messieurs, de le vouloir tuer en ce lieu où l'on couroit la bague, y estans présens plus de quatre à cinq cens gentilshommes de la religion, qui eussent pu beaucoup entreprendre sur l'attentat de ce seigneur qui estoit tant aymé d'eux. M. de Guise aposta un nommé Maurevel, qui avoit tué M. de Moüy Saint-Phale, pour tirer d'une arquebuze M. l'admiral, ainsi qu'il passeroit devant un logis du cloistre de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, par où ledit admiral avoit à passer en retournant du Louvre en son logis. Il advint qu'on luy bailla une lettre qu'il ouvrit et vouloit la lire à l'endroit du lieu où estoit cet assassin qui luy tire le coup, ne luy ayant porté que dans le bras, et n'en fut mort. J'estois en mon logis où je m'habillois de nos habillemens pour courre la bague. M. le duc (3) m'envoya quérir, et me dit ce coup, usant de ces mots : « Quelle » trahison!... »

Le dimanche, 24 aoust, s'exécuta à Paris cette tant détestable et horrible journée du massacre fait sur ceux de la religion, où Dieu me conduisit par la main, en telle sorte que je ne fus massacré ni massacreur, pour le premier ayant couru fortune sur la délibération qu'on prit de tuer tous ceux de la maison de Montmorency, ce qui se seroit exécuté sans que M. de Montmorency n'estoit à Paris, mais en sa maison de l'Isle-Adam. Ceux qui vouloient profiter des biens de cette maison concluoient à ma mort, pour estre sorti de sa fille aisnée, ainsi que Monsieur (4) me dit quelques jours après, y ayant, me disoit-il, porté tout empeschement. Cet acte inhumain, qui fut suivy par toutes les villes du royaume, me navra le cœur, et me fit aimer et les personnes et la cause de ceux de la religion, encore que je n'eusse nulle connoissance de leur créance.

Le siége de La Rochelle se prépare, où s'estoit retiré quelque nombre de gentilshommes qui ne vouloient aller à la messe; lesquels, avec les habitans, se résolurent de ne fleschir point, et respandre leur vie terrienne pour conserver la céleste.

(1) Il est très remarquable que le duc de Bouillon ait cru Charles IX de bonne foi dans ses relations avec les chefs du parti protestant, et que la Saint-Barthélemy même ne l'ait pas fait changer d'opinion. C'est un puissant témoignage en faveur de Charles IX.

(2) Par don Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe.

(3) Le duc d'Alençon.

(4) Le duc d'Anjou.

[1573] L'armée du Roi se prépare : Monsieur, et M. le duc partent en poste de Paris pour aller assembler l'armée vers Poitiers. Je pars de Paris pour aller dire adieu à M. de Montmorency qui estoit à Chantilly, où, ne voulant demeurer que deux jours, je tombay malade d'une fièvre lente, comme si j'eusse demeuré étique; elle me dura bien trois semaines; mon oncle me vouloit destourner de ce voyage, tenant les armes du Roy très-injustes, et la défense de ceux de La Rochelle juste. Je ne luy pus obéir, estant âgé de seize à dix-sept ans, et n'ayant jamais veu la guerre, n'ayant que la règle du monde pour la conduite de mes actions. Quoyque je connusse bien la meschanceté de la Saint-Barthélemy, néantmoins, ne me trouvant audit siége où toute la France alloit, on eût imputé cela à faute de cœur.

Cette première mauvaise impression qu'on eust prise de moy eust esté très-difficile à lever, estant grandement à considérer à la jeunesse de faire tout ce que vous pourrez, mon fils, pour donner de vous une bonne impression à tous les commencemens de chacune action que vous ferez, et aux abords de chaque nouvelle compagnie.

Aussitost que je fus guéry, je partis avec un bon équipage de grands chevaux et de dix ou douze gentilshommes, mes armes belles et bien faites, avec toutes les pièces nécessaires pour un siége. Je m'en allay prendre congé du Roy et de la Reine sa mère, qui me firent cet honneur de m'asseurer de leurs bonnes grâces. Je pars et vins à Champigny où j'y trouvay une de mes tantes. Je fus contraint d'y séjourner huict ou dix jours pour achever de me remettre, temps que je perdois avec tristesse, oyant les canonnades qui se tiroient à La Rochelle, qui me faisoient craindre qu'elle se prist, et que je n'aurois rien veu de ce siége, craignant de laisser une mauvaise impression de moy, et de n'avoir commencé à apprendre le mestier des armes ny éprouvé mon courage, pour estre asseuré que la crainte de la perte de l'honneur précédoit tousjours celle de la vie.

Je me rendis audit siége à la fin de février. Lorsque j'arrivay, il vint au-devant de moy environ deux cens gentilshommes. Je pris l'heure d'entrer dans les logis de l'armée, et d'approcher du quartier de Monsieur, que l'on jugeoit estre à cheval pour aller aux tranchées; de sorte qu'ainsi accompagné je fis la révérence à Monsieur, à M. le duc, au roy de Navarre et autres princes; je saluay les personnes de qualité qui estoient là, et accompagnay Monsieur à la tranchée, où j'ouis pour la première fois les canonnades et coups d'arquebuze, desquels il y eut des hommes blessez et tuez; je n'en eus aucun estonnement. De là j'allay à mon quartier, qui estoit loin de celuy de Monsieur d'une petite lieue; tous les jours j'allois à la cour et aux tranchées, où je prenois ma part des occasions et des périls qui s'y présentoient, et avec louange chacun faisoit sa cour aux uns plus qu'aux autres; je me rangeois ordinairement près de M. le duc, qui avoit du mescontentement de se trouver dans cette armée sans aucune charge; aussi n'y en avoit-il point pour lui; son esprit ambitieux ne se contentoit de cette raison, outre qu'il avoit en horreur la Saint-Barthélemi, et regrettoit la mort de M. l'admiral, qui l'avoit pris en affection pour le servir. Cela fit qu'il prit intelligence avec M. de La Noue, qui estoit ressorty de La Rochelle, ainsi qu'il l'avoit promis au Roy qui l'avoit envoyé quérir, sortant de la ville de Mons que le duc d'Alve avoit prise, pour le convier de le servir et persuader ceux de La Rochelle de se mettre en leur devoir et se rendre. Cette persuasion luy estoit faite avec menaces de le faire mourir s'il ne contentoit le Roy; il promet de s'y employer, et, en cas qu'ils ne le voulussent croire, qu'il ressortiroit de la ville.

Ce vertueux et vaillant gentilhomme entre tous ceux de son siècle, se rendit à La Rochelle; là il fit pour eux tout ce qu'il pouvoit, se trouvant à toutes les occasions, et souvent les induisoit à s'accommoder avec le Roy, en prenant leurs sûretez convenables pour se garder d'estre trompez. Quand ils avisoient aux moyens de ces seuretez, ils les jugeoient impossibles, veu les manquemens de foy, aux cruautez exercées contre ceux de la religion. J'ay voulu vous conter cette action, de laquelle il y a eu plusieurs opinions pour et contre : les uns disoient que M. de La Noue estoit blasmable, en ce qu'il avoit porté les armes dans La Rochelle, leur ayant fort servy à les acquérir au commencement du siége qu'il demeura avec eux; d'autres, entre lesquels il y en avoit de la religion, qui disoient que ses persuasions à s'accommoder avec le Roy, pouvoient faire un esbranlement au courage de ceux de la ville; et des uns et des autres, il y en avoit qui l'accusoient d'avoir mal servy et le Roy et ceux de La Rochelle.

Voilà comme les actions des hommes sont sujettes à de grands blasmes, d'autant qu'on a souvent ou ses ennemis ou l'ignorance pour juges, ainsi que paroissoient ceux qui ne considéroient que la promesse de M. de La Noue avoit esté faite lui ayant le cousteau à la gorge,

qu'il satisfit à la condition de sortir, et qu'il ne s'estoit pas obligé de ne porter les armes avec eux, non plus que de porter seulement ses persuasions de s'accommoder, ce qu'il fit. Et qui jugera sainement, connoistra en cette action beaucoup de prudence, veu les extrémitez où se rencontroit ce grand homme du danger de sa vie, ou de faillir et à sa religion et à l'endroit de ceux qui avoient les armes à la main pour la maintenir. C'est une chose fascheuse à un homme de bien de promettre quelque chose qu'on ne tienne, sans donner sujet d'interpréter si la foy aura esté fidellement observée ou non.

A ce siége se présentèrent deux occasions principales : de l'assaut au bastion de l'Evangile, où je fus, et courusmes un très-grand péril en nous en retournans, ayant à passer dans un trou qu'on avoit fait pour entrer dedans le fossé sous la contrescarpe. A l'entrée de ce trou ceux de La Rochelle y tiroient, et blessèrent ou tuèrent force hommes, de sorte qu'il y avoit une telle presse, que nous pensasmes estouffer dans les armes; l'autre fut l'assaut général, où je ne fus point, Monsieur n'ayant voulu que la noblesse y allast. Chacun, en cette armée mal disciplinée, portoit son courage aux occasions qu'on pouvoit faire naistre, sans aviser si elles pourroient servir pour la prise de la ville, la jalousie entre les frères fort grande, et entre les princes et capitaines; cela fut cause qu'estant Monsieur et M. le duc allez promener vers la mer, et voir si deux forts qu'on y avoit ordonnez s'avançoient, en l'un desquels (chose que vous devez remarquer) Maurevel, le meurtrier de M. de Mouy, et qui avoit tiré M. l'admiral, n'ayant, ny le colonel de l'infanterie, ny aucun mestre-de-camp, voulu le recevoir dans le corps de l'armée, ni souffrir qu'il entrast en garde avec eux (1), le tenant pour un homme diffamé d'avoir commis ces actes, quoyque pour le service du Roy, indigne et traitre. Allant là, M. le duc m'appelle : « Monsieur de Turenne, allons voir les pescheurs (2), » qui estoient ceux de la ville, qui, à toutes les basses marées, jettoient une bonne escorte pour favoriser grand nombre de femmes et d'enfans qui alloient dans la vaze chercher des coquilles, de quoy ils se nourrissoient. Nous estans avancez, on commence à nous tirer quelques mousquetades; M. le duc me dit : « Allez à ce fort quérir quelques hommes, et attaquons une escarmouche; » ce que je fis. Celuy qui y commandoit me donna son lieutenant avec trente hommes; je m'avançay avec eux, et M. le duc me suivant, Monsieur, qui s'en retournoit, vit cette escoupeterie, et voit que M. son frère, qu'il trouva pied à terre, tout bourbeux, n'estoit avec luy, quelqu'un luy disant qu'on l'avoit veu séparé, et moy avec luy.

Il s'en vint vers nous avec deux ou trois cens chevaux, qui fit que ceux de la ville commencèrent à tirer à la troupe de l'artillerie et des mousquetades, qui la fit arrester; et fut commandé à quelqu'un qui estoit près de luy de venir chercher M. son frère qu'il trouva, comme j'ay dit, pied à terre, tout bourbeux. J'avois ce jour-là un habillement de satin gris que le rejaillissement de la vaze des balles qui tomboient dedans m'avoit tout gasté. M. le duc, arrivé près de son frère, fut repris, et moi peu loué de l'avoir conduit en ce péril, et d'avoir pensé estre cause que deux frères fussent tués. Je méritois bien cette censure, sans que, comme j'ay dit, on n'estimoit en cette armée que ceux qui plus souvent se mettoient en des périls, quoyque sans commandement et sans fruit. Aussi la ville ne fut prise, et cette armée vaincue par le grand nombre de personnes signalées qui y mouroient tous les jours.

Je vous ay dit, au commencement de ce siége, les mescontentemens de M. le duc (3), et ses intelligences avec M. de La Noue, qui estoit dans l'armée du Roy, lequel ne pensoit qu'à assister cette place, de façon qu'il aidoit audit duc à se résoudre de prendre les armes. Il y avoit dans l'armée quatre cens gentilshommes de la religion; le roi de Navarre et M. le prince de Condé y estoient, qui, offensez de la Saint-Barthélemy, ne désiroient rien tant que de se voir les armes à la main pour se vanger; de façon que M. le duc se dispose à la prise des armes et à s'en aller, la fondant sur l'injustice de la Saint-Barthélemy, pour se faire

(1) Aucun historien ne fait mention de cette particularité.

(2) Voici à ce sujet une anecdote qui nous a été conservée par La Popelinière :

« D'autant (raconte-t-il) que les catholiques se ruoient ordinairement sur les femmes qui alloient pêcher des sourdons et autres coquillages, aucunes desquelles ils prindrent comme les plus belles, nombre d'arquebusiers s'habillèrent en femmes avec espées et pistolets sous leurs cottes, leurs compagnons prests à les secourir s'ils en avoient besoin. Ainsi peschant et conduits par les femmes, virent aussitôt les catholiques se débander de leurs corps-de-garde pour s'en saisir : mais ces hommasses les chargèrent de telle sorte, que, plusieurs tués morts, le reste n'eust qu'à fuir en diligence, aussitôt refroidis en amour qu'ils s'y estoient montrés eschauffés dès la découverte de ces femmes... »

(3) Le duc d'Alençon.

donner un partage, et satisfaction à ceux de la religion des rigueurs qu'on leur tenoit. M. le duc doncques, le roy de Navarre, M. le prince et M. de La Noue et moy, se trouvèrent ensemble, et se promirent les princes grande amitié. Le roy de Navarre, ambitieux et soupçonneux, craignoit que M. le duc ne déclarast tout cecy au sieur de La Mole qu'il aimoit, et que le roi de Navarre n'estimoit, de façon que j'estois l'instrument de leur confiance. On regardoit ce que l'on pouvoit faire: on avise de dresser des entreprises sur des places, ce qu'on fit sur Angoulesme et Saint-Jean-d'Angely, où M. le duc, se jetteroit. A cecy se présentoient force empeschemens. L'incertitude qu'ont toutes entreprises représentoit une ignominieuse perte, la difficulté d'assembler les hommes pour l'exécution, l'heure et le temps du partement de M. le duc, sans qu'on s'en apperceut; toutes ces difficultez tiroient l'exécution de ce dessein en longueur. L'armée navale que le comte de Montgommery faisoit en Angleterre, fit voile pour le secours de La Rochelle; le Roy y avoit aussi une armée à l'ancre, composée de navires et galères; on avoit fait une pallisade au travers de l'embouchure du havre, à la portée du canon de la ville, où l'on avoit enfoncé des vaisseaux, et entr'autres une caraque qui se trouva là par hazard: ceux de la religion l'ayant prise sur les Espagnols durant les précédentes guerres, l'avoient laissé dépérir sur les vases, n'ayant pu la mettre en mer. Le comte de Montgommery arriva avec la grande marée de l'équinoxe en mars, ayant tout vent derrière luy, dans un bon et grand vaisseau que la reine d'Angleterre lui avoit baillé, et environ vingt-cinq autres navires de combat, sans celles des charges qui portoient les vivres. Il y eut une fort grande irrésolution en l'armée de mer du Roy, qui ne se voyoit capable ny de vaisseaux ny d'hommes pour résister, l'ordre y ayant esté si mauvais, qu'il n'y avoit pas le tiers des hommes dans les vaisseaux qu'il y falloit pour venir aux mains, et avoit-on esté si mal averty, qu'on ne sceut rien de l'arrivée du comte que lorsqu'on le vit.

L'infanterie estoit fort diminuée, et par la mort et par les blessures et maladies; les soldats ne se pouvoient garder; et quoyqu'on fît des recrues tous les mois par tout le royaume, on ne pouvoit les tenir au camp. L'avarice des capitaines aidoit fort à cela, qui vouloient avoir moins de soldats pour à la monstre avoir davantage de passe-volans pour gagner les payes; en quoy ils faisoient une faute qui cousta la perte de la vie et de l'honneur à plusieurs, d'autant qu'on leur ordonnoit de la garde à raison des hommes qu'ils mettoient en bataille à la monstre, et, leur arrivant quelque attaque à faire ou à soustenir, se trouvans moins d'hommes ils s'y perdoient, et le service du Roy demeuroit sans estre fait: cela apportoit de grandes difficultez à pourvoir les vaisseaux, ne pouvant tirer des hommes d'où ils estoient en garde, sans péril de laisser au pouvoir de ceux de dedans d'emporter le quartier qu'ils attaqueroient.

Sur cette difficulté, je parlay à quelques jeunes hommes de qualité de nous aller jetter dans les vaisseaux, ce qu'ils approuvèrent; soudain je l'allay dire à Monsieur, qui en fut fort aise; nous partismes environ cinquante ou soixante, outre les gardes du roy de Navarre, qui me fit cest honneur de me les donner, et nous nous embarquasmes dans le vaisseau du vicomte d'Usaz, qui commandoit aux vaisseaux ronds qui estoient dans l'armée du Roy. Le comte de Montgommery, au lieu de se servir du vent, de la marée et de l'occasion qu'il avoit pour la défourniture des vaisseaux, laisse passer la marée en délibérant ce qu'il avoit à faire; de sorte qu'au lieu de venir à nous il va se mettre à l'ancre entre Chef-de-Bois et l'isle de Ré, où il demeura quelques jours sans avoir porté assistance aux assiégez que de seize ou dix-huict milliers de poudre, qui leur furent portez par le moyen d'une petite patache qui, à la marée de la nuit, passa au travers de nos vaisseaux et la pallissade, et se rendit à La Rochelle. Ces princes s'assemblèrent avec M. de La Noue, et avisèrent de se jetter dans les vaisseaux du comte, nos entreprises s'estans perdues et le moyen de les exécuter reconnu impossible, comme de pouvoir faire une armée dans la France, que le Roy ne l'empeschât; mais que, se jettans avec le comte, et nous en allans en Angleterre, sans doute nous ferions lever le siége, relèverions le courage avec l'espérance à ceux de la religion, qui en divers lieux du royaume estoient prests à prendre les armes, qu'on pourroit revenir à La Rochelle, et avec les armes obtenir ce qu'un chacun prétendoit, ou bien que d'Angleterre mesme nous traiterions. Ces raisons furent fort contredites par M. de La Noue, qui ne jugeoit La Rochelle en danger de quelque temps, durant lequel il se présenteroit des occasions meilleures et plus honorables; que tous ces princes s'en allant comme cela vers la reine d'Angleterre, on ne sçavoit comment elle voudroit user de leurs personnes, veu qu'on n'auroit eu auparavant aucune seureté d'elle, qui ne vouloit pas entrer en guerre avec la France, mesmement voyant si peu d'apparence qu'il y eût un party

formé; n'estant pas à estimer que s'il y en eût eu, que nous n'eussions pas pris cette retraite; qu'au premier jour nous luy serions à charge pour nostre dépense, à laquelle il faudroit qu'elle subvint, autrement que le comte de Montgommery n'avoit une absolue puissance sur ses vaisseaux, desquels possible les capitaines anglois ne voudroient nous porter en Angleterre; qu'au lieu de relever le courage à ceux de la religion, nous le leur ferions perdre, estimant qu'il n'y avoit point de seureté ny pouvoir à ces princes, puisqu'ils avoient pris et exécuté un tel dessein. Outre cela, M. de La Noue et le comte n'estoient pas bien ensemble, d'autant que lorsque le sieur de La Noue entra dans La Rochelle, ledit comte y écrivit des lettres pour les convier à le soupçonner, et mesme de s'en défaire, ce que ledit de La Noue avoit sceu : nous tinsmes ce conseil à cheval, prests à l'exécuter s'il y eust esté résolu.

Sur ces sages considérations la partie fut rompue: durant toutes ces menées je courus un grandissime péril et pour moi et pour tous, par la légèreté, indiscrétion et imprudence qui m'accompagnoient. M. le duc avoit écrit de sa main une forme de protestation, par laquelle il déclaroit les raisons de sa prise des armes, et me commanda de la porter et faire voir à M. de La Noue; c'estoit la nuit. Je la pris et m'en allay à mon quartier; nous n'avions pu ménager tant de brouilleries que Monsieur ne fust en soupçon, et qu'il ne fist prendre garde à toutes nos actions, ce que nous reconnoissions bien; pour cela voulois-je prendre quelque commodité pour communiquer cecy à M. de La Noue. Arrivé à mon logis, je mets mon papier dans une layette; le matin venu, je le prens et le mets dans ma manche entre la chair et la chemise, et m'en allay au quartier de Monsieur, où, après-disné, y ayant assez peu de gens dans sa chambre, il commença à se jouer avec nous, et prend mon bras où j'avois ce papier; soudain il le sentit, et me dit que c'estoit un poulet qui estoit venu de la cour, et, s'efforçant, me déboutonne ma manche et tire ledit papier: mon danger me fit perdre tout respect; je luy sautay aux mains et luy ostay en luy faisant croire que c'estoit une lettre de femme que pour rien du monde je ne voudrois qu'il en eût veu l'écriture.

Voilà comme la jeunesse est indiscrette, reduisant ses actions aux cas fortuits, sans les faire dépendre de la raison; ce qui cause qu'il y en a tant qui se perdent avant que d'avoir atteint l'âge d'homme, et qui laissent écouler le meilleur de leur âge sans avoir fait aucun avancement en leur condition, ny s'estre poussez à aucun degré d'honneur. Cette faute mettoit plusieurs personnes en peine, et avec si peu de sagesse que je fus près d'y tomber. Tous nos desseins allèrent en fumée sans aucune exécution. Le siége se continua; l'élection de Monsieur se fit pour être roy de Pologne; les ambassadeurs polonois vinrent au camp pour luy faire sçavoir son élection et le convier d'y aller. Le roy Charles, jaloux de l'authorité de son frère, désiroit avec passion de le voir hors du royaume, ce qui fut cause principalement qu'on se résolut de traiter avec La Rochelle. La capitulation fut faite que la ville se rendroit, mais que le roy de Pologne n'entreroit dedans. Cela s'exécute, et le camp se licentie.

Le roy de Pologne et Monsieur (1) s'en retournèrent à Paris. Ce désir de remuer demeura dans l'esprit de M. le duc; l'intelligence avec M. de La Noue continua. Icy ay-je à vous noter, d'autant que vous viendrez en une saison où il y aura quantité d'enfans de France, Dieu continuant la vie au Roy (2) et à la Reine, qui en feront encore, et gardant ceux qui sont desjà nez, que vous vous serviez de mes préceptes, qui sont que vous ayez à dépendre du Roy, de vous entretenir bien avec tous, mais faisant partis à part; tenez-vous tousjours avec vostre Roy, et que rien ne vous en puisse jamais séparer, que le maintien de la liberté de vostre conscience pour laquelle je vous convie et conjure de présenter à Dieu vos biens, vostre vie et vostre personne, et qu'il vous souvienne que les rois nous sont donnez de Dieu, et quoyque mauvais quelquefois, néantmoins nous les devons servir. Encore que M. le duc eust parmy ses autres raisons de prendre les armes pour la vengeance de la Saint-Barthélemy, si n'estoit-il pas permis par la loy de Dieu, ny politique, qu'il le fît, n'ayant en cela nulle vocation; et quand Dieu eust bény ses desseins, c'eust esté pour punir ce qui avoit esté entrepris à la Saint-Barthélemy; mais gardant à Monsieur ce qu'il méritoit en se rendant autheur de tant de maux qu'une guerre illégitime apporte, c'estoit sans justice que nous entreprenions toutes ces nouveautez. Je vous conjure de ne tomber en pareille faute. Ces commencemens me tirèrent de la cour, et me mirent en la mauvaise grâce du Roy, et m'ostè-

(1) A partir de ce moment, le titre de *Monsieur* appartient au duc d'Alençon; il n'y a plus de confusion possible.

(2) C'est une preuve que les Mémoires ont été écrits du vivant d'Henri IV.

rent le moyen de parvenir aux charges, ainsi que vous l'entendrez.

La jeunesse qui a du courage croit souvent qu'elle ne le fait paroistre en ne faisant que les choses ordinaires, et se restraignant tousjours dans le corps de l'Estat, où la puissance, l'ordre et le conseil demeurent; mais que, se jettant dans les partis, ils y sont plus recherchez, leur courage y paroist mieux, d'autant qu'ils sont souvent moindres en nombre, que les charges leur sont plustost données, et qu'y estans plus nécessaires et sans obligation, ils y peuvent plustost et plus facilement s'y agrandir; ne considérans pas que Dieu ne veut pas tels desseins, que l'Estat se maintient, et les partis s'en vont tousjours en dépérissant; qu'il n'y a que confusion parmy eux, des égalitez ordinaires parmy ceux de diverses extractions, d'autant que chacun y est volontairement et s'en peut retirer quand il veut, disans reconnoistre faire mal en suivant ce à quoy ils n'estoient obligez. Il ne se trouve rien de seur en tels partis; et s'il arrive par hazard que quelqu'un fasse fortune, ce sont gens de peu qui n'ont rien à perdre, et ceux de maison qui ont du bien et de la qualité naturelle n'y peuvent rien gagner, et toutes les actions courageuses et braves sont blasmées par la postérité, d'autant qu'elles sont faites contre le bien général de leur patrie.

Vous entendrez combien de peines et fascheries nous avons soutenues durant les guerres civiles qui se faisoient légitimement pour la maintenue de la liberté de nos consciences, et jouissance des édits et lois sur ce faites, qui estoient à toutes occasions enfreintes, et la persécution preste à recommencer.

Estans à Paris, chacun se prépare pour aller en Pologne. Les commandemens de Monsieur me firent refuser le roy de Pologne d'y aller, lequel s'ennuyoit fort de partir de France pour aller commander à une nation si esloignée et si différente en mœurs et en police. Le roy Charles se trouvant déjà mal, estant jugé pulmonique par les médecins, M. de Guise et les principaux serviteurs du roy de Pologne le convioyent à ne partir, et plustost se retirer de la cour; que sçachant l'estat de la vie du Roy, qui ne pouvoit estre longue, que c'estoit se mettre au hazard de perdre la France, où Monsieur ne manqueroit de faire ses menées; qu'il avoit ceux de la religion pour ennemis, qui sçavoient qu'il avoit aidé à faire résoudre l'exécution de la Saint-Barthélemy, la maison de Montmorency malcontente: cela retenoit son esprit en suspens, et le fit séjourner près d'un mois à Paris après que le Roy en estoit party, s'estant acheminé jusques à Vitry pour accompagner son frère jusques en Lorraine. Là, il tomba malade; la Reine mère pressoit, quoyqu'à regret, le partement de son fils, se promettant, comme elle fit, la mort du Roy survenant, qu'elle conserveroit le royaume au roy de Pologne. Monsieur, le roy de Navarre et M. le prince estoient à Vitry, où ils se lièrent d'amitié plus estroitement que par le passé, et avec mauvais conseil on projettoit de remuer. Le roy de Navarre et Monsieur (1) avoient occasion de le désirer pour l'irréparable offense receue à la Saint-Barthélemy, et la contrainte en leur conscience d'aller à la messe, ayans tousjours un vif ressentiment de la religion en leur cœur, et jugeans qu'ils demeuroient tousjours suspects au Roi et à l'Estat, pour n'avoir jamais part à aucune charge; mais les raisons de Monsieur estoient autres qui le devoient rendre agréable au Roy pour, par sa volonté, s'instaler dans les affaires; il inclinoit néanmoins à la prise des armes, estimant qu'elles luy feroient donner, en les posant, la lieutenance générale.

Nous avions souvent des lettres de M. de La Noue, qui redressoit autant qu'il pouvoit sa créance parmy ceux de la religion, et sondoit les volontés pour reconnoistre ceux qui, par la peur de la Saint-Barthélemy, s'estoient révoltés. Les deux Rois se séparèrent audit Vitry; la Reine mère, Monsieur, le roy de Navarre, M. le prince et toute la cour, partent pour conduire le roy de Pologne hors de la Lorraine. A Nancy me fut parlé du mariage de mademoiselle de Vaudémont, qui depuis a esté reine de France (2), et ce par le roy de Pologne. Je n'y voulus entendre, n'ayant lors nulle envie de me marier; et aussi mon oncle de Thoré m'avoit dit la vouloir rechercher; je ne voulus courre sur son marché, ayant tousjours eu cela d'avoir esté fort exact observateur de mes promesses et des amitiés que j'ay contractées, à quoi souvent plusieurs m'ont trompé. J'estimay que l'ouverture de ce mariage se faisoit pour raison d'Estat, pour me séparer et d'avec mes oncles et d'avec Monsieur, en m'alliant avec la maison de Lorraine, à ce que je n'aidasse à ce qui se pourroit brasser contre le roi de Pologne, estant hors du royaume.

Il nous pensa arriver un grand inconvénient,

(1) C'est le prince de Condé, et non Monsieur, qui fut contraint d'aller à la messe; il faut donc rectifier en ce sens ce passage de l'auteur.

(2) Femme de Henri III.

qui fut préveuu par une assez spirituelle prévoyance. Monsieur avoit un premier valet-de-chambre, nommé Ferrand, qui l'avoit servy de violon estant jeune : ce valet-de-chambre s'estoit laissé gagner par la Reine mère pour l'avertir de tout ce que Monsieur feroit. M. de La Noue avoit escrit à Monsieur, luy rendant compte de ce qu'il négocioit, et l'asseurant qu'un bon nombre de noblesse et de villes luy tendroient les bras pour le servir. Monsieur oublia cette lettre sous le chevet de son lict; Ferrand, le voyant faire le matin, prend cette lettre et tout soudain la porte à la Reine. Par hazard j'estois allé en sa chambre; une sienne femme-de-chambre, qui affectionnoit Monsieur, me dit en passant : « On a une lettre que vostre maistre a perdue. » A l'instant je m'en vins retrouver Monsieur, et luy demanday sa lettre; il vit qu'il ne l'avoit plus; ce fut à délibérer ce qui estoit de faire. Monsieur avoit quelque envie de s'en aller; je m'avisay de luy donner conseil de faire réponse à M. de La Noue, par laquelle il luy témoignast trouver estrange qu'il le convioit à s'obliger des personnes pour son particulier, luy qui n'avoit autre but qu'à servir le Roy et mériter ses bonnes grâces; que luy ny ceux de la religion ne devoient entrer en nouvelles défiances; qu'on leur vouloit tenir ce qu'on leur avoit promis, et que pour cela il s'offroit de faire entendre au Roy ce que c'estoit de leurs affaires. La lettre faite, il fut trouver la Reine sa mère, et, feignant ne sçavoir que la lettre fût perdue, luy dit avoir receu une lettre de M. de La Noue, qu'il luy portoit avec la réponse; cherchant dans sa poche, il ne trouve la lettre, comme il n'avoit garde, mais bien la réponse, asseure fort la Reine ladite lettre ne contenir que ce qu'elle faisoit, et à quoy il avoit répondu.

La Reine se contenta de cela, et fit démonstration d'y ajouster foy, d'autant que le remède fut si promptement porté, qu'elle ne pouvoit s'imaginer que c'eust esté un fait aposté.

Nous partismes de Nancy et allasmes à Blamont, où le duc Christophle Palatin, accompagné du comte Ludovic de Nassau, vinrent trouver le roy de Pologne, l'asseurer de son affection, et qu'il espéroit bientost avoir une armée sur pied pour le servir. Cela fut accepté, et prit-on intelligence avec luy, qui se devoit entretenir par l'entremise de M. de Thoré, auquel il avoit eu communication avant la Saint-Barthélemy, lorsqu'il alla à l'entreprise de Mons, ayant fait ses adieux à la Reine, qui s'en revint par Bar-le-Duc, où elle voulut chasser La Mole d'auprès de Monsieur, disant que c'estoit luy qui avoit tousjours maintenu son maistre à n'estre pas si bien avec le roy de Pologne qu'il devoit estre. Monsieur empescha cela, et n'en estoit pas aussi la vraye cause, mais la jalousie que le roy de Pologne avoit prise de luy, qu'il n'aimast madame la princesse de Condé, femme de M. le prince, de la maison de Nevers, laquelle il avoit laissée avec une excessive passion, qui eût bien apporté du mal si la mort ne l'eust prévenue.

Nous trouvasmes le Roy à Reims, joyeux du partement de son frère, qu'il n'avoit bien creu jusques à nostre retour de Reims. Nous allasmes à Soissons, où nous vint trouver M. de Thoré; là arriva un ministre nommé Saint-Martin, envoyé de la part de M. le comte à Monsieur : mon oncle et moy parlâmes à luy; sa créance estoit que ledit comte estoit à cheval avec trois à quatre mil chevaux et six ou sept mil hommes de pied, qu'il venoit pour exécuter une entreprise sur Mastrich, et qu'il attendroit des avis de Monsieur pour tourner la teste vers luy où il seroit mandé. Nous ne peusmes luy donner jour ny lieu, mais que dans un mois nous luy ferions sçavoir de nos nouvelles. Nous donnons avis de cela à M. de La Noue, afin qu'il avisast quel temps nous pourrions prendre; M. le comte Ludovic fut défait, le duc Christophle et luy tuez, de façon que cette armée ne nous put servir. M. de La Noue aussi manda qu'il n'avoit aucune chose preste. Nous allasmes à Chantilly; là, Monsieur conféra avec M. de Montmorency, qui luy donna de très-bons conseils si nous les eussions sceu suivre, à sçavoir de se tenir à la cour, s'insinuer dans les bonnes grâces du Roy autant qu'il pourroit, lequel on voyoit bien ne pouvoir longuement vivre; qu'il établiroit sa créance en s'authorisant dans les affaires; mais que, sortant de la cour, il feroit un party et se rendroit l'Estat contre luy, qui tendroit les bras au roy de Pologne plus volontiers; qu'il falloit de la patience; que pour luy il estoit son serviteur, mais qu'il ne luy pouvoit promettre de monter à cheval, estant officier de la couronne ainsi qu'il estoit. Là se commença une brouillerie, qui eut suitte, de M. de Guise et d'un gentilhomme qui l'avoit autrefois servi; mais estant parent de M. de La Mole, que Monsieur aymoit, il l'avoit retiré du service de M. de Guise pour le mettre auprès de Monsieur.

[1574] Nous partismes de Chantilly et vinsmes à Saint-Germain-en-Laye, où l'on fit séjour de trois mois. Là, Monsieur et le roi de Navarre communiquoient souvent ensemble, et avions souvent des nouvelles de M. de La Noue. Les choses s'acheminans à une prise d'armes,

ainsi que vous l'entendrez, M. de Montmorency vint à Saint-Germain. Un jour, sur les six heures du soir, c'estoit vers le mois de février, M. de Guise descendant d'un degré qui venoit de la chambre de la Reine mère, accompagné d'un gentilhomme et d'un page, trouve le jeune Vantabran : ayant eu peu de propos, M. de Guise met l'espée à la main, l'autre veut enfiler le degré, il le ratrape en bas, luy donne divers coups : l'ayant porté par terre, croyant l'avoir tué, s'en court à la chambre du Roy qui gardoit le lict, d'où il s'approche avec une voix émue. Il supplia le Roy, en s'abaissant, de luy pardonner sa faute d'avoir tué Vantabran dans le chasteau, qui luy avoit dit que sa femme, madame de Guise, et M. de Montmorency le vouloient faire tuer ; soudain M. de Montmorency repartit en suppliant le Roy d'ordonner que Vantabran pust estre ouy, s'il luy restoit encore un peu de vie, se présentant, sous le bon plaisir du Roy, à maintenir que luy ny madame de Guise n'avoient jamais eu de semblables propos, ny près ny loin, approchant de cela. Sur ces entrefaites La Mole entra, qui demanda justice au Roy, et tint des propos mal rangez et assez audacieux, ajoustant que Dieu avoit gardé la vie à son cousin pour, par sa bouche, sçavoir la vérité. Vantabran est mené dans la garde-robbe, quelques-uns du conseil ordonnez pour l'ouïr ; cela s'assoupit sans plus avant en avoir tiré la vérité. L'opinion commune fut qu'on vouloit jetter le chat aux jambes à M. de Montmorency, et si Vantabran eust esté tué, que cela eust servy de prétexte à ce qu'on eust pu entreprendre contre luy, s'estant remarqué que cet assassin de Montrevel s'estoit veu à Saint-Germain, ce qu'il n'avoit accoustumé, le Roy mesme n'estant bien aise de le voir près de luy, récompense ordinaire des traistres, d'estre en soupçon mesme à ceux qui les employent. Parmy toutes ces choses, il y avoit des amours meslées, qui font ordinairement à la cour la pluspart des brouilleries, et s'y passent peu ou point d'affaires que les femmes n'y ayent part, et le plus souvent sont cause d'infinis malheurs à ceux qui les ayment et qu'elles ayment. C'est pourquoy, si vous me croyez et voulez estre sage, vous vous retirerez de la passion, et tascherez de vivre en sorte qu'elles ne croyent que vous les méprisiez ou fassiez mauvais offices, mais qu'elles vous pourront conjurer à les aymer plus que vous ne ferez, vous mettant toujours de tout votre pouvoir au-devant de toutes vos actions la gloire de Dieu, de n'enfreindre ses commandemens de tout vostre possible.

M. de La Noue résout la prise des armes au 10 mars, avertit partout, mesmement le sieur de Guitry Bertichères, pour avertir ceux de delà la rivière de Loire. Monsieur en est averty et les autres princes, mais assez tard, n'y ayant pas plus de trois semaines jusques au jour. Ces princes s'assemblèrent et avisèrent le moyen de se retirer et où ; il fut avisé de sçavoir de M. de Bouillon s'il vouloit les recevoir à Sedan, et à cet effet le sieur de La Boissière est dépesché vers luy, qui fit son voyage en huict jours, asseura la volonté de M. de Bouillon, non-seulement d'ouvrir les portes, mais qu'il viendroit recevoir ces Messieurs sur la rivière de Vesle, qui passe à Reims, avec un bon nombre de noblesse, en luy faisant sçavoir le jour. Nous voilà donc résolus de nostre partement, et du lieu de nostre retraitte. Le roi de Navarre va prendre son logis au village pour y coucher : M. de Thoré estoit avec nous, et M. de Montmorency s'en estoit retourné à Chantilly. Il arriva par une très-grande faute, de laquelle la vérification n'en a esté bien faite pour sçavoir d'où elle venoit, mais elle nous pensa couster la vie à tous, qui fut que M. de Guitry, au lieu de prendre le 10 de mars, s'avança de dix jours, m'ayant dit plusieurs fois que celuy que M. de La Noue luy avoit envoyé luy avoit donné l'autre jour qu'il avoit pris. Mon opinion a esté que l'ambition luy avoit fait commettre cette faute, estimant que s'avançant devant M. de La Noue, qu'il attireroit les hommes à luy, et qu'il pourroit plus facilement exécuter quelque entreprise, et qu'aussi il ne témoigneroit ne dépendre du commandement de M. de La Noue, raisons très-foibles pour luy avoir fait commettre tant de gens en un très-grand danger (1). Nous ne fusmes avertis que sur les

(1) Nous croyons devoir reproduire un fragment curieux qui a été écrit par un contemporain sur les Mémoires de la femme de Duplessis-Mornay, et que cite Petitot :

« Conviennent donc les associés de prendre les armes le 10 mars 1574 ; et de fait, en ce temps, plusieurs places furent surprinses, tant par ceux de la religion que par les partisans du duc. M. du Plessis estoit à Saint-Germain-en-Laye pour exhorter messieurs de Thoré et de Turenne qu'il ne falloit plus tarder, mais exécuter promptement les intelligences qu'ils avoient ; M. de Thoré sur-tout de tenter Rouen, dans laquelle il avoit assez d'accès à l'aide de ceux de la religion par le vieil palais duquel il estoit gouverneur. Cependant qu'ils en délibèrent et donnent jour à M. du Plessis, voici arriver à M. d'Alençon, de la part de N. Chaumont, seigneur de Guitry, un capitaine nommé Callitrope, avec une lettre de créance qui portoit que, cette mesme nuit, qui estoit le 20 février, il avoit donné rendez-vous à trois cens gentilshommes et quelque infanterie en la plaine d'Es-

deux heures après midy qu'il avoit donné son rendez-vous pour le lendemain de se venir saisir de Mantes, où estoit la compagnie de M. de Montmorency en garnison, commandée par le guidon du sieur de Buy, qui estoit de nostre intelligence. Nous, fort esbahis, nous n'avions donné jour à M. de Bouillon, et apprenions l'incertitude du sieur de Guitry, des forces qu'il pouvoit faire, l'entreprise de Mantes fort incertaine, comme il a paru; de partir incontinent, nous n'avions ny lieu ny forces certaines pour nous retirer. Nous renvoyons vers Guitry, luy mandant qu'aussitost qu'il seroit à Mantes qu'il nous avertist, que nous cependant aurions le pied à l'estrier dans le village, n'y ayant plus que Monsieur engagé dans le chasteau.

Sur l'entrée de la nuit, voilà l'alarme à la cour, si chaude, que, n'en connoissans bien la cause, les perturbations estoient grandes, les bagages chargez, les cardinaux de Lorraine et de Guise à cheval pour s'enfuir à Paris, et, à leurs exemples, plusieurs autres. Les tambours des Suisses, du corps et des compagnies françoises des gardes battoient aux champs. Les avis du rendez-vous du sieur de Guitry pour l'assemblée de ses forces se rapportoient de Normandie, de Beausse et du Vexin, où il estoit; le partement du Roy résolu à l'instant, les gardes redoublées au chasteau, mon oncle de Thoré et moy, qui estions au village, au logis de M. le connestable, prest à partir si je l'eusse voulu croire, ce que je ne voulus, mais d'aller au chasteau aviser si nous pourrions faire sortir Monsieur. Estans dans le chasteau, où le roi de Navarre avoit aussi esté mandé, je cherchay Monsieur, et entray en la chambre de la Reine, où le roy de Navarre s'approcha de moy, et me dit : « Nostre homme dit tout. » Alors je m'approchay de mon oncle de Thoré, et luy dis qu'il s'en allast, et qu'il vengeast le mauvais traitement qu'on me pourroit faire, et me crut, dont bien luy prit; s'il fust demeuré il estoit mort, d'autant que Monsieur l'avoit fort chargé par sa confession qu'il fit à la Reine mère, par la foiblesse de sa constance, et par l'induction de La Mole, qui, marry de n'avoir

pernon, parce qu'il avoit reçu avis de M. de La Noue que les nostres estoient en armes en Poitou; qu'il fist de mesme s'il vouloit conserver sa réputation; partant, que M. d'Alençon regardast ce qu'il avoit à faire; que s'il ne prenoit promptement les armes, il seroit estonné qu'on le mettroit en prison, parce que ses desseins estoient descouverts... La cause de cette précipitation de M. de Guitry estoit particulière. Il avoit entendu qu'un prévost avoit charge de le prendre, dont, impatient d'attendre, il avoit donné le signal de prendre les armes à M. de La Noue, au lieu qu'il le devoit attendre de plus haut (et ainsi se précipitent les meilleurs conseils). En cette perplexité on résout que le lendemain, de grand matin, M. d'Alençon, le Roi de Navarre, le prince de Condé, avec messieurs de Thoré, de Turenne, et autres qui estoient de leur conseil, sous ombre d'aller à la chasse, le cor au col, monteroient sur leurs meilleurs chevaux, et, sortans de Saint-Germain, iroient droit à Mantes; que là ils seroient reçus par M. de Buhi, frère de M. du Plessis, qui y estoit en garnison avec la compagnie de M. le mareschal de Montmorency, duquel il portoit la cornette. Là se devoient rendre tous ceux qui suivoient le parti de ceux de la religion ou de M. d'Alencon. L'affaire délibérée, on commande à M. du Plessis d'estre prest pour les y conduire; mais il fut incontinent averty par messieurs de Thoré et de Turenne, que cet avis estoit changé; qu'on avoit dit à M. d'Alençon que jamais homme sage ne donneroit un si téméraire conseil; que M. de Guitry luy donnoit le mot, qui devoit le recevoir de luy, et autres telles considérations qui arrestèrent M. d'Alençon; qu'il valoit mieux que messieurs de Buhi et du Plessis se saisissent de Mantes, que M. de Guitry y entrast avec ses forces pour les assister; cela fait, que M. d'Alençon y accourroit aussitôt avec les siens. Ce conseil vint de M. de La Mole, qui pouvoit lors beaucoup auprès de mondit seigneur, de tant plus au goust de M. de Thoré qu'il cherchoit temps de retirer dix mille escus qu'il avoit chez luy. Comme les petites choses nuisent aux grandes! M. du Plessis, entendant cette résolution, remonstre que ce commandement de M. d'Alençon ruineroit son frère; la prise de Mantes, ville fort peuplée et du tout ennemie, par ce moyen seroit incertaine et dangereuse, au lieu que la présence du duc la rendroit très-aisée : au reste, qu'au premier jour M. d'Alençon et eux tous seroient mis en la Bastille. Comme il vit qu'il ne gagnoit rien, il monte à cheval, et en trois heures arrive à Buhi, leur maison paternelle, à dix lieues de Saint-Germain. Là, il déclare à son frère ce dessein; et bien qu'il eust tous les sujets du monde de refuser cette commission, néanmoins il le persuade d'aller au même instant à Mantes, et d'occuper, avec ses amis, la porte de Beausse; que luy avec quelques autres, à la mesme heure, se rendroit maistre de celle du Pont. Mais M. de Guitry, qui devoit arriver à la pointe du jour, ne vint qu'à huit heures, et sans infanterie, parce qu'il avoit plu toute la nuit. Il trouva toutesfois la porte et le pont saisis, comme on avoit convenu; mais n'ayant que quarante-cinq chevaux, il se retira et vit bien qu'il n'y pouvoit subsister. La cause pour laquelle si peu de gens le suivirent, fut que quand cette noblesse fut arrivée au rendez-vous assigné, voyant que M. d'Alençon ne venoit point, la pluspart ne voulurent passer plus avant. En ce fait parut l'habileté de M. de Buhi, qui joua si bien son rôle, qu'il reçut lettres de gratification de Roy et de la Reine, pour avoir, par une si grande résolution, conservé la ville; car voyant que l'affaire n'alloit pas bien, il poursuivit M. de Guitry comme pour le choquer. Cependant, connoissant que la chose se sçauroit incontinent, il assembla la Maison-de-Ville, sous ombre d'aviser à rendre compte au Roy de ce fait, et, comme allant trouver Sa Majesté, sort de la ville. M. du Plessis, ayant aussi retiré les siens de la tour du Pont, vint à Chantilly, où trouvant son frère, il fut d'avis qu'ils se retirassent ensemble à Sedan. » (*Vie de Duplessis-Mornay*, rédigée par de Liques, sur les Mémoires de Charlotte Arbaleste, femme de Duplessis-Mornay.)

esté de tous nos conseils, pour se venger de nous, et de moy principalement, estimant que ce mauvais office qu'il faisoit à son maistre en luy conseillant de perdre sa créance et réputation, et ses meilleurs serviteurs, qu'il s'attiroit un grand gré du Roy et de La Reine : ce qui avint autrement, ainsi que vous l'entendrez.

La Reine, ayant sceu ce qu'elle vouloit de son fils, sort de son cabinet et va à la chambre du Roy, où je m'en allay par le grand degré, curieux, ainsi qu'il se peut juger, de sçavoir ce que Monsieur avoit dit. Ainsi que j'entray, je le void parlant à Madame de Sauve, riant comme s'il n'y eût eu rien ; il la quitte et me dit : « Je n'ay rien dit de vous, sinon qu'en général vous m'aviez promis de faire tout ce que je vous dirois, mais que votre oncle s'en aille. » Il commençoit à estre jour, on vouloit envoyer vers Guitry, mais je rompis ce coup ; soudain je luy dis qu'il le devoit avoir fait, d'autant que ces gens-là croiroient qu'il les auroit tous trompez, et que je les rendrois capables d'excuser ce qu'il avoit dit, et que leur précipitation nous avoit tous perdus. J'avois aussi une autre raison, qui estoit que le Roy s'attendant de tirer quelque service de moy durant cette entremise, qu'on ne me feroit déplaisir, n'estant fort asseuré si Monsieur n'avoit dit de moy que cela. Je le conviay de remettre cela en avant de m'envoyer vers Guitry, ayant songé que j'y pourrois servir. Le Roy se délibère que j'irois de la part de Monsieur, M. de Torsi (1) de la sienne, et un nommé Arbonville de la part du Roy de Navarre, qui n'avoit brouillé personne. M. de Guitry donne à Mantes sur les huict heures ; le sieur de Buy avoit si mal préparé son fait, qu'il n'y eut un seul gendarme de la compagnie qui fit mine de se joindre audit Guitry, non pas mesme le sieur de Buy ; de façon qu'il fallut ressortir de la ville, n'ayant plus aucune entreprise ny nouvelles de nous, ny mesme des autres rendez-vous qu'il avoit donnez, pour sçavoir quelle quantité d'hommes s'y estoient trouvez. Il s'achemine vers Dreux, et prend un logis à l'entrée de la ville sur la rivière d'Eure ; audit Dreux s'estoit rendu le sieur de Saint-Léger avec quelque nombre de noblesse, qui, dans le lendemain, eussent esté plus forts que ledit Guitry, et l'eussent combattu ou contraint à se séparer, n'ayant avec luy qu'environ soixante gentilshommes et six vingts hommes de pied. Nous partons de Saint-Germain : arrivez à Dreux, nous ordonnasmes au sieur de Saint-Léger de ne rien entreprendre ; nous sceumes où estoient logez ceux de la religion, et allasmes prendre nostre logis à demi-lieue d'eux, d'où nous leur envoyasmes un trompette du Roy, que nous avions mené pour faire sçavoir audit de Guitry nostre arrivée, le convier de nous venir trouver, ou bien nous asseurer de pouvoir aller là où ils estoient, ou en chemin, en tel lieu que le trompette nous rapporteroit. Qui fut et bien aise et bien en suspens, ce fut ledit de Guitry de me sçavoir là, estimant que je l'éclaircirois de l'estat des affaires ; et, en peine de conjecturer comment je venois en cette légation, il nous renvoye le trompette, en nous asseurant un lieu où il se rendit avec environ vingt gentilshommes, et nous y acheminasmes. Le sieur de Torsi prit la parole, et leur dit le desplaisir qu'avoit le Roy de les sçavoir les armes à la main, estant désireux d'oster toute la méfiance à ses sujets à raison des choses passées, par les bons et favorables traitemens qu'il leur vouloit rendre ; qu'ils eussent à se retirer chacun chez soy et venir vers Sa Majesté, ainsi que d'obéissans sujets doivent faire ; qu'ils en recevroient tout contentement. A cela le sieur de Guitry dit n'estre seul dans la France qui avoit les armes à la main, mais qu'elles y estoient prises par toutes les provinces ; que l'inobservation du traité de La Rochelle estoit commune ; qu'ils ne voyoient ni n'oyoient que le renouvellement des persécutions ; qu'ils aimoient mieux mourir les armes en la main que par les supplices rigoureux exercés contre ceux de la religion. Je pris la parole, et dis qu'avec la volonté du Roy, Monsieur m'avoit voulu envoyer vers eux, pour leur dire le desplaisir qu'il avoit d'estre en doute de la bonne grâce du Roy, et d'avoir sceu la prise de leurs armes ; qu'il ne vouloit favoriser ny assister, mais bien les asseurer qu'ils se pouvoient entièrement fier à la parole du Roy. Arbonville dit à peu près les mesmes choses de la part du roy de Navarre. Alors le sieur de Guitry prie M. de Torsi et moy de trouver bon de parler avec luy à part, ce qui fut accordé. Alors je luy dis l'inconvénient arrivé à cause de sa précipitation, qui nous avoit osté le moyen de partir et de faire jouer tous les ressorts de nos entreprises si à propos que nous eussions fait ; que les princes n'estoient pas du tout prisonniers, mais tellement observez, qu'ils n'avoient aucune action libre. Je trouvay ce gentilhomme sans conseil, ny ouverture de moyens pour se garantir d'une prochaine et honteuse ruine ; et ne voyant rien pour luy et tout contre luy, ne se pouvant fier pour venir trouver le Roy, ny aussi comment se maintenir en le refusant, il me fallut luy ou-

(1) Jean de Blosset, seigneur de Torcy.

vrir un moyen, qui fut de nous dire qu'il estoit prest d'aller trouver le Roy, en lui donnant les seuretés nécessaires d'aller et retourner, m'ayant esté ordonné par le Roy, surtout en prenant congé de luy, de luy faire venir Guitry; que cependant que nous retournerions il s'avanceroit vers la Normandie, d'où il attendoit des exécutions sur des places par le sieur de Colombières et autres. Il approuve cela, de façon qu'après nostre communication le sieur de Torsi se trouva plus remis: et faisant cette ouverture de venir, qui contenteroit le Roy, nous nous séparons avec cette réponse, et vinsmes trouver le Roy, qui estoit venu loger au faubourg Saint-Honoré, au logis du maréchal de Rets, auquel nous fismes entendre ce que nous avions fait; de quoy Sa Majesté fut contente, et nous commanda de nous tenir prests pour retourner vers ledit Guitry, et luy porter les sauf-conduits nécessaires pour venir trouver le Roy et pour s'en retourner.

Cependant il marcha, et le trouvasmes auprès de l'Aigle en Normandie, d'où nous luy fismes sçavoir notre retour, à ce qu'il vint vers nous, ou que nous allassions vers luy, ou en lieu entre deux pour nous aboucher: ce qui fut accepté, et là nous nous trouvasmes, où nous luy fismes voir les sauf-conduits du Roy, qu'il nous demanda pour les communiquer à ceux qui estoient avec luy. Il s'estoit renforcé de quelques cent chevaux et deux cens hommes de pied. Il revint vers nous dès le jour mesme, disant que ses compagnons ne le vouloient laisser partir, et avec beaucoup de raison. La méfiance estoit très-grande de l'invalidité de toutes les promesses, qui les faisoit douter de la seureté de sa personne; ils se voyoient sans chef, n'ayant point encore d'avis certain de ce qu'avoit exécuté le sieur de Colombières, et moins que le comte de Montgommery eût mis pied à terre. Ils sçavoient que M. de Matignon, qui depuis fut mareschal de France, estoit à Caen, où il assembloit des forces, estant un des lieutenans du Roy en Normandie, qui les pouvoit combattre; que se voyans sans le sieur de Guitry, plusieurs se débanderoient, concluans à y laisser aller tout autre d'entr'eux, mais point le sieur de Guitry.

A cela nous leur opposons la promesse qu'il avoit faite, que les sauf-conduits estans donnez sous son nom, le Roy se tiendroit trompé d'eux; enfin ils me prièrent d'aller jusques en leur quartier, pour faire sçavoir à toute la troupe nos raisons et assurances. Il faut remarquer que Monsieur et les princes m'avoient enchargé d'empescher leur séparation, rebatissans de nouveau les moyens de sortir de la cour; M. de Torsi trouva bon que je satisfisse à leur désir en m'en allant au quartier. Je voyois bien la continuation des soupçons que je donnois d'avoir intelligence avec eux; que je ne pouvois parler à plusieurs en public, que ce que je dirois ne fut sçeu; que les principales raisons que j'avois pour les faire consentir au voyage du sieur de Guitry, estoit l'attente de la sortie de Monsieur, la communication qu'il pourroit avoir avec luy, la seureté qu'ils auroient cependant de ne pouvoir estre combattus et de pouvoir se joindre avec le sieur de Colombières; raisons lesquelles sceues du Roy estre venues de moy, me portoient en un fort grand danger: néantmoins mon affection au service de Monsieur, la croyance que j'avois de ne faire fortune à la cour, me firent préférer les commandemens de Monsieur à ce qui estoit de mon devoir, en parlant à trente ou quarante gentilshommes ordonnés de tous les autres à cet effet, ausquels je fis concevoir mon but, qui estoit que, sur le voyage de M. de Guitry, on pust gagner le temps nécessaire pour leur faire voir des choses qui porteroient de grands avantages à leur party; que nous séparans d'eux, beaucoup de forces leur tomberoient sur les bras; qu'ils sçauroient ceux qui auroient pris les armes, et que je ne voyois nul hazard pour la personne dudit Guitry; que nous nous obligerions, en nostre propre nom, de faire trouver bon au Roy de le reconduire et le ramener parmy eux. Cela les fait résoudre à le consentir, principalement sur la croyance qu'ils prirent en moy que je ne voudrois estre autheur d'une perfidie. Ils envoyèrent vers M. de Torsi un des leurs avec moy, pour l'asseurer que le sieur de Guitry viendroit le lendemain nous trouver pour en nostre compagnie aller trouver le Roy au bois de Vincennes, où il avoit pris son logis pour asseurer sa personne et celles des autres.

Comme il fut arrivé, le Roy nous commanda de faire trouver le lendemain le sieur de Guitry en sa chambre, où il n'y auroit que la Reine sa mère: ce que nous fismes. Là, le Roy tascha à le pratiquer, et sçavoir de luy la vraye cause de leurs armes, et ceux de son intrigue, le louant ainsi qu'il le méritoit, et luy donnant de quoy attendre de la récompense, s'il vouloit servir le Roy en ce qu'il désiroit. A cela il se servit des raisons générales qu'ils avoient par les actes passés entre ceux de la religion, les nouvelles rigueurs qu'on exerçoit, qu'ils auroient estimé devoir cesser par l'absence du roy de Pologne qu'ils avoient cru y pousser le Roy, auquel ils désiroient toute prospérité, ne cherchans que

le moyen et seureté de la liberté de leur conscience; que le Roy leur donnant cela il ne falloit douter qu'ils ne posasent les armes.

Durant six ou sept jours que nous demeurasmes au bois de Vincennes, le Roy sceut l'arrivée du comte de Montgommery à Carentan, la prise de Saint-Lô, de Valoigne et autres petites places dans le bailliage de Costentin, de façon qu'il jugea bien qu'il falloit traiter ces affaires avec le général de ceux de la religion, qui avoient aussi pris les armes dans la pluspart des provinces de la Loire; qui fit qu'on se résolut de renvoyer ledit Guitry et nous avec luy. Monsieur et le roi de Navarre bâtissoient les moyens de leur partement, jugeans assez le péril où ils estoient; et à cecy La Mole estoit des premiers instrumens. La faute qu'il avoit fait commettre à Monsieur à Saint-Germain, et l'estimant plus propre à la cour que dans les armes, me faisoit méfier de luy, de façon que Monsieur me voulant communiquer son dessein et m'en faire parler à La Molle, je le suppliay que je n'en sceusse rien, mais qu'il pouvoit s'asseurer que je ne luy manquerois point.

Nous repartons après avoir veu arriver M. de Montmorency, que j'allay trouver entre Escouan et Paris pour le détourner de son dessein, estant le jugement d'un chacun qu'il seroit arresté, comme il fut. Mes persuasions ne furent rien à cette ame asseurée contre ces dangers qu'il avoit prévus, et jugé moindres que les blasmes ou les difficultez à les excuser.

Nous arrivons à Caen, où estoit le sieur de Matignon, qui avoit fait tuer deux jours auparavant le sieur de Saint-Jenets (1), frère du comte de Montgommery, dans son chasteau, dont il portoit le nom, par un nommé de Mans. Nous arrivasmes à Saint-Lô, où nous trouvasmes le sieur de Colombières avec assez bon nombre d'hommes, qui commançoit à travailler et à ruiner les fauxbourgs. Il étoit neveu de M. de Torsi; il nous logea au fauxbourg, et nous posa un bon corps de garde devant nostre logis, nous disant que toute sorte de méfiance estoit permise à ceux qu'on avoit si souvent et si meschamment trompez; qu'ils avoient les armes à la main, espérant que Dieu les béniroit, en sorte qu'ils auroient la vengeance de tous les massacreurs. M. de Torsi plus que moy trouva estrange ceste façon de garde et ces propos libres, lesquels il voulut modérer; mais il arriva tout le contraire, les derniers estans plus injurieux que les premiers, et conclud son propos disant: *Voilà ma sépulture*, nous monstrant une tour par où il jugeoit que la ville seroit battue, ainsi qu'elle fut, et y mourut, ayant ses deux enfans près de luy lors de l'assaut, qui n'estoient âgez de plus de quatorze ans.

Nous passasmes à Carentan, où nous trouvasmes le comte de Montgommery arrivé, avec lequel nous ne traitasmes rien, et n'eusmes qu'à nous en retourner: passans à Caen, nous trouvasmes commencement de forces, et le sieur de Matignon, soudain après nostre passage, logea quelques forces près de Saint-Lô, pour empescher les courses. Arrivez au bois de Vincennes, après avoir rendu compte au Roy de l'estat auquel nous avions laissé le comte de Montgommery, qui n'estoit guères bon, tant pour la foiblesse des places que pour le peu de forces et un commencement de division que nous y reconneusmes entre lui et le sieur de Guitry, qui estoit un brave capitaine, on commença à dresser les armées de Normandie et de Poitou, celle-cy sous M. de Montpensier, et celle-là sous le sieur de Matignon. Lors furent créez trois régimens d'infanterie, dont le commandement fut donné à trois jeunes gentilshommes de bonne maison, qui fureut Bussi d'Amboise, Lavardin, qui est maintenant mareschal de France, et l'autre à Lucé: M. le comte de Soissons a espousé sa nièce et son héritière. Je séchois sur les pieds de voir ces messieurs, qui n'estoient guères plus vieux que moy, lesquels avoient des charges et en moyen d'acquérir de la réputation; mais, estant lié à la fortune de Monsieur, je ne pouvois sans faillir m'en séparer. Il différoit tousjours pour partir, et, comme je vous ay dit, je n'avois voulu me mesler avec La Mole, n'y rien sçavoir de ce qu'ils faisoient. Le Roy, au département qu'il fit des compagnies qui le serviroient en Poitou, y destina ma compagnie, qui fut occasion que je préparay mon équipage, et pris congé du Roy et de la Reine le lundy de la semaine avant Pasques, et vins à Paris, où Monsieur arriva le mardy; et là il me conjura tant qu'il me fit parler à La Mole, et me communiqua le dessein qu'il avoit de partir le mercredy ou jeudy ensuivant. Il repart et s'en retourne au bois de Vincennes, et moi au bailliage du palais, où j'estois logé. Le mercredy, de bon matin on me manda au bois de Vincennes que le Roy prenoit quelque méfiance de ce que j'achetois des

(1) Le frère de Montgommery était abbé de Saint-Jean de Falaise. Il avait conservé son abbaye quoique calviniste. Il fut assassiné par Thomas des Planches. Il y a lieu de croire que l'auteur avait écrit Saint-Jean et non Saint-Jenets.

chevaux, des armes, de la poudre, et autres commoditez pour la guerre: ce qui me fit envoyer le sieur de La Boissière vers le Roy, pour m'excuser sur le commandement que j'avois d'aller trouver M. de Montpensier, qui me faisoit faire provision des choses nécessaires pour la guerre. Il revint assez tard, et me porta un nouveau commandement d'aller trouver M. le mareschal d'Anville, mon oncle, en Languedoc, qui faisoit aussi des troupes pour faire la guerre à ceux de la religion, et que j'eusse à partir le lendemain. Je renvoye La Boissière dire au Roy que j'obéirois en tout et partout à ses commandemens, et avertis Monsieur que je ne coucherois qu'à Juvisy, et que s'il pouvoit sortir je me trouverois où il me manderoit pour tout le jeudy audit Juvisy; où estant avec mon train, qui estoit de huit ou dix gentilshommes, nombre de bons chevaux, le matin du vendredy j'eus avis que Monsieur, le roy de Navarre, les mareschaux de Montmorency et de Cossé étoient arrestez.

Je pars et m'en allay coucher à Milly, où je sceus par un que je ne sçay avoir jamais veu ny devant ny après, lequel se rompit la jambe en me venant trouver, et m'envoya son homme pour me dire qu'il avoit esté donné des commandemens aux villes et aux gouverneurs par où je passerois de me prendre. Je ne fus pas sans peine, me voyant entre les rivières de Seine et de Loire, peu connoissant le pays, néantmoins résolu d'éviter tous mes dangers avec courage. Je pars et suis le grand chemin à moyennes journées jusques à Cone sur Loire, où je ne logeay dans la ville, mais au fauxbourg, où je laissay le plus pesant de mon train et ce qui estoit inutile; et, feignant d'aller voir Sancerre, je pars sur les quatre heures avec dix-huict chevaux, et passe la rivière de Loire, ordonnant à mon argentier d'aller le grand chemin, en disant me devoir rencontrer. Je fis une grande traite, et allay jusques sur les dix heures du lendemain repaistre à cinq lieues par delà Bourges, où je ne séjournay que peu, et allasmes coucher bien avant dans le Bourbonnois, en un village qui estoit en la maison de Bellenave, où je trouvay un hoste qui avoit esté à feu M. de Bellenave, qui estoit d'ordinaire avec feu mon père, qui me reconnut, et demanda aux miens si je n'estois pas M. le vicomte de Turenne. Il arriva une chose digne de remarque: le jour de la bataille de Saint-Quentin, où mon père fut blessé et pris, de quoy il mourut, estant mon père mené prisonnier, le sieur de Bellenave, pris aussi, luy fut présenté; soudain il le nomme Sagouin, nom qui luy avoit esté donné pour ce qu'il avoit la bouche petite; il arriva si à propos qu'il s'estoit nommé de ce nom et non Bellenave, disant qu'il n'estoit qu'un valet, de façon que ceux qui le tenoient crurent cela, et le laissèrent aller sans payer aucune rançon, qu'il eust bien payée de deux mil escus. De là je m'en allay à Joze, lieu de ma naissance, où je n'avois esté depuis que je fus mené à Chantilly, là où je fus fort visité de la noblesse.

Le Roy dépescha le sieur de Maignanne, enseigne d'une des compagnies des gardes du corps, avec commission au sieur de Saint-Héran (1), gouverneur d'Auvergne, de lui tenir main forte pour me prendre. Ledit sieur de Saint-Héran, qui avoit esté lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de M. le connestable, et fort affectionné à feu mon père et à toute nostre maison, répondit audit de Maignanne qu'il estoit prest à faire ce que le Roy luy avoit commandé, mais qu'il ne sçavoit de qui se servir dans la province, où ma maison estoit aymée et honorée et des villes et de la noblesse; qu'il falloit avoir des forces d'ailleurs; que j'estois accompagné de cinquante ou soixante gentilshommes; qu'il prioit ledit Maignanne de ne se monstrer, de crainte que dans Clermont, où ils estoient, on ne luy fist déplaisir. Il me donna avis de l'arrivée dudit Maignanne et du commandement qu'il avoit, me conseillant et priant de prendre garde à moy et de m'oster de là; je me résolus de m'en aller à Turenne.

Je pars de Joze fort bien accompagné, et vins à Chasteaugué, où estoit M. de Fleurat; je séjournay là trois jours, courant la bague, et passant le temps avec plus de cent gentilshommes. Sçachant que Maignanne observoit mes actions et sollicitoit M. de Saint-Héran à l'exécution de sa commission, j'avisay d'envoyer Le Jeune, qui avoit le guidon de ma compagnie, à Clermont, accompagné de huict gentilshommes; descendit au logis où estoit Maignanne, lequel, les voyant entrer, monta en une chambre, où il fut suivy par ledit Le Jeune, lequel, le prenant par le bras, luy dit que M. le vicomte de Turenne vouloit sçavoir qui il estoit; soudain l'autre descend le degré et va à l'escurie faire apprester ses chevaux, et alla trouver le sieur de Saint-Héran pour prendre congé de luy, reconnoissant qu'il falloit d'autres forces pour

(1) M. de Montmorin, sieur de Saint-Héran, avait été cornette de la compagnie du connétable de Montmorency à la bataille de Saint-Quentin. Il fut fait prisonnier avec son général.

faire obéir le Roy. Il ne fut empesché de ce dessein, et n'eust asseurance qu'il ne sortist de l'Auvergne, ce qu'il fist en un jour.

Je m'acheminay vers Turenne, et estois dans la montagne du Cantal en un lieu nommé Vic, prétendant de m'en aller le lendemain coucher à Roquebée, maison qui estoit lors au sieur de Montal, qui m'appartenoit de quelque chose. Je fus averty qu'il avoit retiré quelques hommes dans sa maison pour assassiner la pluspart de ce qui estoit avec moy, et me prendre prisonnier, trahison fort grande, d'autant que je l'avois obligé diverses fois estant à la cour, et luy m'ayant convié d'aller chez lui, et tousjours asseuré d'une très entière amitié. Cela vous doit faire connoistre combien d'infidélités se trouvent entre les hommes qui, par ambition ou avarice, se départent des choses honnestes pour suivre celles qui satisfont à ces deux passions. J'avois avec moy son jeune frère qui estoit chevalier de Malte, lequel, sans sçavoir l'infidélité de son frère, m'y servoit de guide pour la souffrir; cela, avec ce que je sceus que M. de Vantadour (1), qui avoit espousé une des sœurs de ma mère, gouverneur du Limosin, s'en estoit allé à Turenne pour s'en saisir, me fit rebrousser chemin et m'en aller à Bouzols. Voilà les traverses et dangers où j'estois, qui, pareils ou plus grands, suivent ceux qui ont leur Roy pour contraire: à Bouzols je séjournay quelques jours, estant accompagné de cinquante ou soixante gentilshommes; de là je m'en vins à Turenne, ayant sceu en chemin la mort du roy Charles, Monsieur, le roy de Navarre et les deux mareschaux tousjours prisonniers; je m'en vins, dis-je, à Turenne, où toute la noblesse catholique me vint voir, et quelques-uns de la religion qui ne se trouvoient dans les troupes qu'aux occasions, lesquelles estans passées ils se retiroient chez eux. Ceux de la religion me tenoient Beaulieu, Argental et la ville de Saint-Ceré, et le sieur de Montal le chasteau; ils ne me faisoient la guerre ny moi à eux. Il arriva que ceux de Cazillac, où il y avoit quelques soldats qui estoient de Turenne, firent quelque outrage à un de mes voisins, de quoy ils ne voulurent faire réparation: ce qui m'occasionna d'assembler mes amis, et les allay attaquer, et les pris. Ceux de Baulieu commencèrent à courre ma terre; je leur fis la guerre et les contraignis à s'accommoder avec moy, par l'authorité de M. le vicomte de Gourdon, qui estoit leur général en Limosin, haute Auvergne et haut Quercy. Cela dura jusques au siége de Miremont. En ce temps-là, le Roy revenoit de Pologne, et estoit à Turin, où, sous la parole de feu M. de Savoye, M. le mareschal d'Anville, qui estoit dans ladite ville, ayant fait la révérence au Roy, et eu plusieurs discours qui ne l'avoient contenté, M. de Savoye, averty qu'on le vouloit tromper, et sur son retour le faire perdre, luy fit apprester sa galère et prendre le chemin de Metz, et le rendit sain et sauve dans son gouvernement; il avoit traité avec ceux de la religion, et fort avancé l'union entre eux et les catholiques romains avant qu'aller à Turin, de quoy il m'avoit donné avis, m'exhortant de m'y joindre et à prendre les armes pour cet effet. J'avois appellé bon nombre de noblesse, attendant de sçavoir dudit sieur mareschal le jour que nous nous déclarerions. Je sceus qu'il estoit allé trouver le Roy; cela me mit en une fort grande peine, estimant qu'il s'accommoderoit, et que j'aurois fait une levée de boucliers à ma honte et à la ruine de ceux qui prendroient les armes avec moy.

Il se présente une occasion pour couvrir la vraye cause de l'assemblée de mes hommes, qui fut que le sieur de Saint-Héran s'estoit obligé d'assiéger le chasteau de Miremont en Auvergne, à la sollicitation de ceux du haut païs, mais poussé principalement par Montal, qui vouloit un grand mal à la dame à qui appartenoit la maison, estimant qu'il la feroit mourir et ruineroit sa maison. Je fis que le sieur de Saint-Héran me convia de l'assister en ce siége, ce que j'offris de faire, et y menay trois cens gentilshommes et quelque infanterie. Ces entreprises estoient faites avec les promesses de ceux du païs pour les frais qu'il falloit faire pour les levées et paye des hommes, des vivres, munitions de guerre, esquipage d'artillerie: toutes ces choses estoient fournies mal à propos et moindres qu'il ne les falloit; de façon que nous ne prismes la place, et s'y perdit nombre de gentilshommes en voulant faire un logis sur une espèce de contrescarpe, de façon que j'y eus plus de vingt gentilshommes tuez, entre lesquels fut le sieur Oudart, que j'ay dit cy-devant avoir esté envoyé à Clermont faire déloger Maignanne. Nous levasmes le siége; ceux de la religion avec lesquels j'estois entrèrent, ainsi qu'ils devoient, en une méfiance de moy. Je m'en revins à Turenne, où tost après j'eus des lettres de Monsieur, qui me prioit de prendre les armes avec M. le mareschal d'Anville, qui aussi m'avertit de son retour en Languedoc, et m'envoya les articles de l'union afin que je les signasse. Cela me fit ré-

(1) Gilbert de Lévis, duc de Ventadour, avoit épousé Catherine de Montmorency, fille du connétable.

soudre à prendre les armes; de quoy je donnay avis à M. de La Noue, qui m'envoya tout ce qui estoit sorty des villes de Fontenay-le-Comte et Lusignan, avec les sieurs de Montguyon et de Chouppes, qui pouvoient estre environ mil arquebuziers à cheval, et cent ou six-vingts hommes de cheval; j'avois près de trois cens gentilshommes catholiques qui prirent les armes avec moy.

Il est à remarquer qu'estant revenu du siége de Miremont, le Roy arriva à Lyon en mesme temps; j'envoyai vers luy pour luy rendre les devoirs que comme sujet je luy devois, luy tesmoignant estre marry des mauvaises impressions que le feu Roy son frère avoit prises de moy, ne désirant que d'estre maintenu en ses bonnes grâces, et luy rendre les services que je luy devois. On fit fort peu de cas de ma recherche, et me fit-on connoistre que je n'avois à espérer aucun avancement: ainsi en fit-on au général de ceux de la religion, qui tous firent sentir qu'ils ne désiroient autre chose que la seureté et liberté de leur conscience, biens et personnes.

Le Roy, qui avoit esté conseillé de l'Empereur, passant à Vienne, du sénat de Venise et de M. de Savoye, de donner la paix à ses sujets, s'en venoit avec cette intention; mais la Reine sa mère, le mareschal de Bellegarde et quelques autres, la luy firent changer à son malheur et de tout son royaume, sur lequel il pouvoit régner heureux, où il a eu tousjours, jusques à la mort, des partis qui rendoient son authorité contestée, son peuple ruiné, la justice et les loix sans obéissance. Il s'en vint à Avignon, où il commença à préparer des forces et attaqua Livron; pour moy je fus appellé par ceux de Montauban, qui estoient fort pressez. Le sieur de Joyeuse, commandant en Languedoc, et le sieur de Cornusson à Tholose, le sieur de Clermont de Lodève en Quercy, et le sieur de La Valette, père de M. d'Espernon, en Gascogne, luy avoient pris tous les forts aux environs, où ils avoient mis des garnisons pour les empescher de ne cueillir ny bleds ny vins: les villes du Mas de Verdun, Buset et Lanserte, tenues par ceux de la religion dans les trois provinces où commandoient ces trois messieurs dessus nommez, estoient en telle extrémité qu'elles n'avoient des vivres que du jour à la journée; les garnisons si petites qu'elles ne pouvoient suffire aux gardes ordinaires, moins pouvoient-elles lever leurs contributions, sur lesquelles elles prenoient leur entretènement; ils me prient d'y aller, m'ayant, en une assemblée qu'ils avoient tenue, destiné pour commander en Guyenne sous M. le mareschal d'Anville.

[1575] Le premier rendez-vous fut près de Turenne, en un lieu appellé les Bruyères-de-Nazaret; de là nous allasmes à Bergerac où commandoit le sieur Langoiran, puisné de la maison de Montferrant, laquelle est maintenant esteinte, lequel me receut bien; mais néantmoins, trouvant ennuyeux pour luy de me reconnoistre, je passay la rivière de Dordogne, celle du Drot, et à Clérat celle du Lot. Tous les lieutenans du Roy faisoient ce qu'ils pouvoient pour se faire forts et me combatre, qui estoit mon plus grand désir, ayant près de six cens chevaux et deux mille hommes de pied, bons et bien commandez. Ils me laissent faire mon chemin sans empeschement; je prends mon logis à deux lieues de Montauban, au village de Picqueros, où il y a un bon chasteau qui appartient à ceux de Montpezart, d'où ceux de Montauban recevoient beaucoup de dommage: j'estimois qu'ils me donneroient de quoy l'assiéger, mais ils estoient despourveus de tout: leur artillerie consistoit en deux canons, l'un pesant près de sept milliers, le calibre si grand qu'il falloit des moules exprès pour y fondre des balles; l'autre estoit un sautereau, qui ne pesoit guères plus de quatre milliers, qui n'avoit que sept pieds de longueur; de façon que le premier ne se pouvoit mener qu'avec un grand nombre de bœufs, l'autre ne pouvoit demeurer sur son affust, mesmement en le tirant, à cause de sa légèreté, ny demeurer, ainsi qu'il le faut, dans les ambrazures, à cause qu'il estoit fort court, et pour l'un et pour l'autre, on ne pouvoit faire de platte-forme suffisante à son recul. Il y avoit une ou deux bastardes; mais le chasteau fut jugé n'estre forçable avec cela. Je délogeay, et avec ces pièces je pris quatre ou cinq forts, et après je m'en allay à Montauban (1), où je fus receu avec un grand applaudissement du peuple, ainsi que c'est la coustume d'aymer ceux qui les délivrent d'oppressions; néantmoins la confiance n'y estoit pas entière, à cause que j'avois plusieurs catholiques, et moy-mesme qui l'estois, faisant dire la messe dans ma chambre, de quoy plusieurs s'offensoient: ceux de la religion, de voir cela introduit à Montauban, estimans que l'ayant chassée qu'elle n'y rentreroit point; les catholiques, de ce qu'ils avoient si peu d'exercice et en cachette, quoyque par les articles de l'union il estoit accordé aux troupes, à la campagne et dans les garnisons. Il y avoit M. de Terrides (2),

(1) Mai, 1595. — (2) De Lomaigne, baron de Terrides

qui m'obéissoit un peu à regret ; de façon qu'il me falloit mesnager entre toutes ces difficultez, et qu'elles ne m'empeschassent à bien faire la guerre et acquérir la réputation et créance : par curiosité quelquefois j'allay au presche, ou divers catholiques me suivoient.

Je ne séjournay pas à Montauban trois jours que je ne misse dehors l'artillerie, la moisson pressant, pour les élargir de toutes les petites garnisons; où je fus accompagné d'heur, d'autant que nous n'avions pas pour tirer cent cinquante coups de canon ; néantmoins je pris à cette sortie huict ou dix forts assez bons, et où il se trouvoit bon nombre d'hommes dedans, mais ils estoient assaillis vertement; de sorte qu'aussitost que quelque trou estoit fait, ou quelques guérites abatues, on y donnoit; de sorte que nous prismes réputation, qui sert grandement à la guerre ; et au contraire, les capitaines la perdirent en nous laissant exécuter ce que nous entreprenions. Nous nous servions de la diligence, qui est une partie fort requise à l'homme de guerre pour exploiter beaucoup de grandes choses et pour se garder de plusieurs dangers. Je prenois le temps de mes sorties avec considération de sçavoir si les lieutenans du Roy, qui ne s'accordoient guères bien, estoient ensemble, de choisir les lieux que je voulois attaquer, qu'ils fussent en assiette favorable pour prendre un bon logis ; les ennemis les voulans secourir, de les investir, ayant quelques avis que leurs garnisons fussent foibles : il arrivoit que la garnison avoit esté battue, et, me servant de l'occasion, je les investissois. Je faisois ce que je pouvois, avec l'avis des capitaines qui estoient avec moy, de vaincre nos nécessitez par art et par la diligence. J'avois grande peine à maintenir mes hommes, qui, volontaires et sans payement, ne se pouvoient garder avec rigueur.

Je pris nombre de ces petites garnisons en six semaines de temps ; mais le plus pesant de la besogne estoit de conserver les trois places susdites, qui avoient faute de tout, et moy nuls magazins pour les envitailler. Il me falloit lever, tantost cent sacs de bled de maison en maison, sur les plus volontaires de Montauban; tantost je jettois partie de cela dans la ville, qui estoit au dernier morceau, par quelques soldats qui se déroboient la nuit des gardes et des forts des ennemis, et entroient dans la place; tantost, mais rarement, je les faisois conduire par une légère escorte, estant cela fort hazardeux que vos hommes ne soient battus, d'autant qu'ils y alloient sçachant que s'ils estoient rencontrés ils le seroient par plus fort qu'eux : ce qui les rendoit (comme en semblables occasions il avient) peureux et capables d'estre battus par beaucoup moindre nombre d'hommes qu'ils n'estoient. Bien souvent j'y allois. Les sieurs de Cornusson et de Joyeuse s'assemblèrent sur l'avis qu'ils eurent que j'avois assemblé toutes mes troupes, et m'en estois allé à Villemur pour mener un envitaillement à Buset, et prendre deux tours qui estoient à cinq cens pas dudit Villemur.

Lesdits sieurs se logèrent en un village qui s'appelle Bessins, et quelques autres lieux au-delà de la rivière du Tarc (1). Le lendemain, je pars avec deux cens arquebusiers à cheval, et six-vingts chevaux, ayant ordonné le sieur de Moulins, cadet de la maison de Komes, avec autres quarante chevaux et soixante arquebusiers à cheval, de se mettre à ma teste, et à son dos les charrettes qui portoient les munitions pour Buset. Comme je fus à une lieue de Villemur, laissant les quartiers de l'armée presque derrière, croyant que rien ne pouvoit aller à cette escorte qu'il ne vint plutost à moy, je fis halte, et ledit de Moulins suivit son chemin. Après que j'eus fait ferme environ une heure, je fis retourner mon infanterie, et tost après je commençay à m'en retourner. L'espérance perdue de voir les ennemis, on commence à laisser les brassars, quelques-uns à s'avancer pour éviter le chaud, et de marcher en mauvais ordre. Tout soudain j'entends crier à ma queue : « Armes ! » Je tourne avec ce qui se trouva près de moy, qui estoit environ soixante chevaux ; La Grange et le sieur de But furent les premiers que je vis pleins de sang, ayant chacun trois coups d'épée, me dire : « M. de Moulins et les munitions sont perdus si vous ne les secourez. »

Je n'avois qu'un courtaut, les pieds assez pesans ; je n'eus pas fait cent pas au trot, que les ennemis meslez avec les nostres, qui nous les menoient sans leur sceu et sans la volonté des nôtres ; eux nous voyans, ils font ferme ; je fis sonner la charge, eux tournans ; au mesme temps les deux resnes de mon cheval se rompent. M. de Choupes (2), qui depuis fut lieutenant de ma compagnie, commence à donner sur la mâchoire de mon cheval, que je laissois aller pour l'envie que j'avois de me mesler avec cette troupe, qui estoit de cinquante chevaux choisis, commandés par le sieur Saint-Martin-Colombières, lieutenant du sieur de Joyeuse, qui luy avoit baillé

(1) Tarn.

(2) Pierre de Chouppes, gentil-homme poitevin.

son fils (1), estant la première fois qu'il s'estoit trouvé les armes à la main; c'estoit celuy-là qui depuis fut tant favorisé du feu Roy. Ma troupe, voyant mon cheval tourner et s'arrester par les coups du sieur de Choupes, s'arreste, et n'y eut que le sieur de Koiré, monté sur un cheval d'Espagne, ne prenant garde que nous nous arrestions, ayant les ennemis à trente pas de nous, sort du chemin, et saute le fossé qui fermoit le chemin à nostre main droite, et s'avance pour gagner la teste des ennemis, estimant que c'estoit moy; estant plus avancé qu'eux, il ressaute le fossé et commence à leur demander où estoit M. de Turenne; eux, à ce mot, commençans à luy donner sans s'arrester, il vint tomber sur la croupe du dernier cheval des ennemis que nous pressions, ayans raccommodé ma bride, avec sept ou huict coups d'espée à son cheval et deux ou trois sur luy, mais un entre autres qui luy coupoit autant du corps en sa rondeur, au deffaut de sa cuirrasse, comme il y en avoit à couper; les boyaux tous dehors luy furent remis, et il fut mené à Villemur, et guéry depuis du plus grand coup qui se soit veu.

Les ennemis, trouvans la rivière guayable et un logis de leur infanterie sur le bord, qui nous fit faire ferme, ayans pour nos peines eu cinq ou six des leurs tués ou pris, retournent au logis. Je préparay mon fait toute la nuit pour battre le lendemain ces tours, pouvans loger nostre artillerie sur le bord de l'eau de nostre costé, et battre lesdites tours, qui estoient sur l'autre bord, du costé où estoient les ennemis logés à une lieue et demie. Je fis mes approches la nuit et logeay mon artillerie, qui estoit trois canons et deux bastardes. La rivière du Tarc estoit guayable entre la ville et les tours; j'avois trois pontons pour passer mon infanterie, qui estoit d'environ quinze cens hommes; j'en passay environ mille sous la conduite d'un gentilhomme nommé La Garenne, de Poitou, qui fut fort négligent à travailler pour rehausser quelques fossés qu'il pouvoit rendre inaccessibles à la cavalerie, et faciles à garder contre l'infanterie, estimant de pouvoir maintenir mon siège, encore que mes ennemis me vinssent sur les bras avant que d'avoir forcé ces tours. Dès la pointe du jour j'envoye deux troupes de cavalerie pour me tenir averty du mouvement que feroient les ennemis; je disposay mon ordre à mon artillerie, et logeay ce qui estoit du mesme costé le long du bord de l'eau, et fis faire une bonne barricade sur le quay. De bon matin je passay de delà, où je vis la négligence du sieur de La Garenne, qui n'avoit pas donné un coup de pesle. En mesme temps le sieur de Verlac revint, qui avoit mené une des troupes pour prendre langue, et me monstre la poussière des ennemis qui marchoient à nous; soudain, avec l'avis de M. de Frontrailles (2) et autres, je fais retirer La Garenne d'une teste avancée qu'il eust peu garder s'il eust fait ce qu'il devoit (remarquez les inconvéniens de la paresse), et le fis loger à la teste des premiers fossez qui limitoient le bord de la rivière, et retiray tous les hommes du costé de la tour qui regardoit la ville.

Dès le matin le canon tira; les bleds estoient hauts, qui donnèrent moyen aux ennemis d'avancer leur infanterie, de façon que je ne fus repassé l'eau qu'ils commencent à attaquer nostre infanterie : s'ils avoient esté mal soigneux à travailler, ils furent aussi peu courageux à se deffendre. Après une petite salve d'arquebusades, ils se mettent à fuir droit à la rivière, et les ennemis à les presser, de façon que plusieurs ne se servirent des ponts ny du guay, mais se noyoient. Cet effroy prit de nostre costé, y ayant beaucoup de péril sur nostre bord, la rivière estant petite et un chemin ras qui la bordoit; de façon que je vis l'heure que les ennemis, poussans leur bonne fortune, eussent passé en hazard d'entrer dans la ville. A ce péril il fallut oublier le mien : avec vingt ou vingt-cinq gentilshommes je me tins sur le quay, ralliant et asseurant ce que je pouvois. M. de Choupes, des plus braves gentilshommes que j'aye veus, relayé de nostre arquebuserie, fait recommencer tirer nostre canon, qui cessa le temps de deux volées; les ennemis s'arrestent, estimant avoir assez fait bruslans les tours, et se retirent, et moy aussi, après avoir mis des vivres dans Buset, où tost après les ennemis brassèrent une entreprise par le moyen d'un sergent, qui fut pris et mené à Thoulouse, où ils le vouloient faire pendre, s'il ne leur promettoit de leur donner moyen d'entreprendre sur Buset. A quoy ce sergent consentit, et promit au sieur Duranti, lors avocat du Roy, de luy faire sçavoir le moyen qu'il y verroit. Sur cette espérance ils le laissèrent aller. Revenu au Buset, il avertit le capitaine Pasquet, qui commandoit dans la ville, de la promesse qu'il avoit faite pour sauver sa vie. Pasquet m'en avertit; je luy mande de faire que ce sergent entretint les ennemis, et qu'il luy adjoignit quelque soldat bien asseuré et

(1) Anne, duc de Joyeuse et maréchal de France, tué à la bataille de Coutras.

(2) Michel d'Astarac, baron de Fontrailles.

Ayant pris ces places, nous nous séparasmes, M. de La Noue et moy, et m'en retournay à Turenne, d'où je repartis bientost pour m'en aller à Montauban.

La nourriture que j'avois prise en la religion romaine, ces exercices et cérémonies publiques, la haine qu'on portoit à ceux de la religion, l'éloignement à tous honneurs et dignitez de la cour, se présentèrent devant moy, qui taschois à satisfaire mon ame en luy faisant trouver du repos, en se promettant de pouvoir faire son salut sans quitter la messe et sans faire ouverte profession de la religion. Ainsi que j'estois sur ces contestations, Monsieur sort de la cour, et soudain dépesche le sieur de Chastelus pour m'en avertir, me priant et conjurant de l'aller trouver, me promettant une continuation et augmentation de son amitié, en m'exhortant de ne me point faire de la religion, en me déclarant qu'il ne me pourroit aymer ny se servir de moy ainsi qu'il le désiroit. Sa sortie me fut une grande joye et espérance de croistre ma condition; mais ces protestations sur le fait de la religion m'estoient un grand combat; je redépeschay le sieur de Chastelus avec les témoignages de ma joye de le sçavoir hors de péril et les armes en la main; que je serois bientost à luy avec un bon nombre de serviteurs; que, pour ma religion, cela ne dépendoit de moy, mais de Dieu; que je n'avois dessein de contenter personne au monde tant que luy. J'eus en moins de quinze jours trois ou quatre dépesches de luy, me conjurant de ne faire protestation que je ne l'eusse veu, ce que je taschois de faire.

Je séjournay à Montauban fort peu de temps, ayant desjà fait diverses dépesches partout pour convier un chacun à faire le voyage pour aller trouver Monsieur, qui attendoit l'armée que M. le prince de Condé et mes oncles de Méru et de Thoré avoient négociée près M. l'electeur Frédéric, grand père de celuy qui est maintenant, aussi appellé Frédéric, laquelle estoit de sept à huict mille chevaux allemans, quatre mille Suisses et cinq cens lansquenets; le duc Jean Casimir son fils, envoyé pour la commander, ne pouvant estre sitost prest, mon oncle de Thoré voulut s'avancer d'un mois avec douze cens chevaux reistres, quelques arquebusiers à cheval, et près de trois cens chevaux françois. Il fut combattu et défait près de Dormans, sur la rivière de Marne, par feu M. de Guise, où il eut le grand coup d'escoupette au visage; M. de Thoré se sauva, et alla trouver Monsieur avec peu de gens et moins de réputation, auprès duquel il trouva le sieur de Bussy d'Amboise, qui l'empescha de prendre le crédit et authorité qu'il s'estoit promis.

Je donne mon rendez-vous à Bergerac, partant de Turenne pour m'y en venir plus tost de quelques jours que je n'eusse fait, ayant esté appelé par ceux de la ville, qui avoient chassé le sieur de Langoiran (1) pour les rigueurs et cruautez qu'il y exerçoit, lequel avoit pris Périgueux quelques mois auparavant; offensé desdits de Bergerac, il les tourmentoit; je m'y en allay, où je fis cesser la voye de fait, et remettre les faits des uns et des autres devant Monsieur. De tous costez nos troupes s'amassoient de catholiques romains et de la religion; il vint des pluyes si grandes, qu'elles me retardèrent près de trois semaines à partir plus tard que je n'eusse fait, durant lesquelles je pourveus aux places et à l'ordre des finances, afin que durant mon absence rien ne se changeast, soit par les ennemis, soit par les brouilleries qui sont ordinaires entre personnes volontaires. Je pars de Bergerac avec deux cens gentilshommes, n'y ayant cornette que la mienne, sous laquelle tout cela marchoit, ayant chacun fait faire une casaque de velours noir et une petite manche en broderie d'incarnat blanc et noir. Le retardement que je fis fut cause que je ne pus joindre Monsieur qu'à Moulins; ceux de Limosin, la Marche, Auvergne et Bourbonnois m'attendoient, lesquels je joignis près de Croc, où je mis mes troupes, qui estoient de quatre cens gentilshommes et trois mille hommes de pied, desquels je donnay le commandement au vicomte de Lavedan (2), et fis arborer une enseigne blanche. J'avois en ce nombre de gentilshommes trois de la maison de Saint-Geniez, le vicomte de Gourdon, de Cabraires, baron de Beinac, de Salignac, le cadet de la maison de Limeuil, le sieur de Bonneval, de Beaupré, de Montguyon, qui tous marchoient, ainsi que j'ay dit, sous ma cornette; et est à remarquer que tout cela se fit par la bienveillance qu'on me portoit, la bonne opinion qu'ils avoient de mon mérite, et que je ferois fortune près de Monsieur: ce que je jugeois bien au contraire, à cause que je m'estois fait de la religion. Ayant sceu que j'avois créé un colonel, et arboré une enseigne blanche, il envoya me prier de ne le faire point,

(1) Montferrand, baron de Langoiran.

(2) Le vicomte de Lavedan descendait, dit-on, d'un bâtard de la maison de Bourbon. Il avait été élevé par Jeanne d'Albret, mère de Henri IV; il mourut en 1611.

d'autant qu'il avoit donné la charge de toute son infanterie françoise au sieur de Bussy, qui ne pourroit souffrir de voir un autre colonel et deux drapeaux blancs; que ce seroit apporter une grande division. Je luy remonstray qu'il y avoit un ordre parmy le party où nous estions; que les charges générales ne s'y donnoient que par les avis des assemblées politiques des églises; que les troupes que je menois partoient d'un des premiers gouvernemens de France, qui auroit du mescontentement de Monsieur et de moy s'il rompoit nos réglemens sans leur consentement; que je perdrois la meilleure part de cette infanterie par la honte qu'on feroit au sieur de Lavedan, qui y avoit du crédit, en luy ostant le commandement; que j'avois tousjours aymé et honoré M. de Bussy comme mon frère, l'ayant assisté en diverses querelles qu'il avoit eues; que je croyois que, par ces raisons générales, il se départiroit de demander choses qui fussent au préjudice de Monsieur, qui avoit besoin de prendre créance parmy ceux de la religion, en leur faisant connoistre qu'il ne vouloit pas préférer les catholiques à eux: ce qu'ils croiroient d'autant plus que ce seroit aux troupes que je luy meine auxquelles on auroit fait cela; un chacun estimant et croyant qu'il me faisoit cet honneur de m'aymer, concluroient que ce seroit à cause de la religion.

[1576] Je marche droit à Moulins; je trouve le duc Casimir logé à Bonegon, où je le saluay; il fut bien aise de me voir, et se conjouit de la grâce que Dieu m'avoit faite de m'appeller à sa connoissance; il avoit de la méfiance de Monsieur, qui commençoit desjà de traitter avec le Roy et la Reine pour se réconcilier, et voyoit-on que la cour estoit bien plus plaisante à ce prince que les armes, et dans un party où son authorité n'estoit absolue, de façon que ledit duc Casimir s'asseura en moy, qui avois ce bon corps de forces qui en dépendoit. Monsieur s'estoit logé à Moulins avec le gré du Roy. Ainsi que j'en fus à six lieues près, je laisse le corps des troupes, et prends ce que j'avois de plus leste, et m'en vins faire la révérence à Monsieur avec trois cens gentilshommes; j'en fus receu avec grand honneur, estant venu jusques au milieu de la salle au-devant de moy; après avoir esté quelque peu avec luy, je m'en allay voir M. de Montmorency, que le Roy avoit fait sortir avec un arrest d'innocence; il fut fort aise de me voir, se souvenant des dangers qu'il avoit courus depuis que je l'avois voulu détourner d'aller au bois de Vincennes, et me dit que Monsieur prenoit un mauvais conseil en nourrissant de grandes méfiances à ceux de la religion, et qu'il luy tardoit fort qu'il ne fût reconcilié avec le Roy.

Je demeuray près de dix jours, durant lesquels ma maison et table fournirent à tout ce qui estoit avec moy, sans ceux de la suite de Monsieur, qui venoient manger avec moy. L'armée cependant passe la rivière de Loire et s'achemine en la Beausse, en partie contre le gré de Monsieur, qui ne vouloit s'approcher si près de Paris de crainte d'offenser le Roy, et aussi que l'on ne reconnust sa foiblesse, à ce que ceux de la religion ne se rendissent plus difficiles lors qu'on viendroit à traiter, nonobstant, M. le prince, avec les François qui s'estoient joints à eux, et le duc Casimir, ne laissent de s'avancer, et supplient Monsieur de les aller joindre: ce qu'il retardoit de jour à autre; de sorte qu'on avoit avis que son traité s'en alloit fait. Ils luy font une dépesche par laquelle ils luy mandent les avis qu'ils avoient, et qu'ils estoient résolu que s'il ne se rendoit dans l'armée dans certains jour qu'ils luy limitoient, qu'ils aviseroient ce qu'ils auroient à faire sans plus s'attendre à luy.

Cette nouvelle le fascha, n'ayant encore rien de résolu avec le Roy, qui sçavoit bien que s'il le voyoit seul et séparé de ceux de la religion, qu'il ne feroit sa condition guères avantageuse, ny mesme guères seure, y ayant entre ces frères une grande haine et méfiance. Monsieur attendoit des nouvelles de la Reine sa mère, à laquelle il s'estoit obligé qu'on n'attenteroit rien, et qu'il ne partiroit de certains jours de Moulins: il ne sçavoit comment satisfaire à cela et retenir les autres. M'exposant un jour partie de ses peines en me taisant sa promesse à la Reine, se plaignant de ce qu'on le gehennoit; qu'il ne voyoit rien à entreprendre quand il seroit dans l'armée, estant bien asseuré que le Roy n'ayant point de forces capables de les opposer aux siennes, qu'on ne faisoit que ruiner la France par les dégats que faisoit l'armée, dont il s'attiroit une grande haine sur luy, qui pourroit quelque jour luy estre fort dommageable; que la maison de Guise se prévaudroit de tout cela, qui taschoit à le supplanter; qu'il désiroit fort gagner encore quelques jours, dans lesquels il verroit plus clair aux affaires du Roy, ne devant ceux de la religion entrer en doute qu'il les voulût abandonner. Je lui dis qu'il me sembloit estre de sa sagesse à dissimuler les choses qu'il m'avoit dit le gehenner; que puisqu'il avoit pris les armes ensuite des mauvais traitemens qu'il avoit receus, que fort difficilement le Roy volontairement le voudroit-il mieux traiter; qu'il falloit asseurer sa condition en asseurant celle de ceux de la religion; que de penser de le faire séparément, qu'il estoit aisé à juger que ceux de la

cause de ma religion, ayant fait quatre ou cinq logis sans aller en son quartier, tenant tousjours quelqu'un près de luy pour connoistre si la résolution seroit du tout arrestée à ne me donner contentement, luy faisant sçavoir que quand il me commettroit quelque chose entre mains, qu'il n'en seroit jamais desservy, et que le voulant retirer qu'il le pourroit, ayant eu tousjours ceste maxime, que de ce qu'un autre s'est fié de vous, que pour raisons publiques ny particulières on ne les en doit frustrer, mais les remettre où elles estoient devant que vous estre commises.

Tout cela ne fit rien, me faisant sonder si je voulois changer de religion. Moins éclairci de la vraye cause de ma défaveur, laquelle les obligeoit et asseuroit de moy, je fus conseillé de prendre *un adieu* par un manifeste mescontentement. En ce temps-là, les divisions des frères, du roy de Navarre, de ceux de Guise, de ceux de la religion, faisoient suivre une liberté de se mescontenter facilement, ayant facilité un chacun de recouvrer un maistre lorsqu'on en perdoit un; et aussitost qu'on voyoit quelqu'un mal content, il ne manquoit d'estre recherché d'autre part. Cela, mais principalement de donner à ceux de la religion preuve de ma constance, par le refus de tous honneurs au préjudice de ma religion, me fit aller trouver Monsieur en son quartier avec trois ou quatre cens gentilshommes ou capitaines. Après qu'il fut levé de table, je luy fis une grande révérence, le suppliant d'avoir agréable que je luy fisse souvenir du temps qu'il y avoit que je l'avois servy; comme, durant ce temps, je n'avois respecté ce que je devois à mon roy, à ma vie, ny à mon bien, que je ne m'en fusse departy pour le servir : ce qui m'avoit éloigné des bonnes grâces du Roy, mis plusieurs fois ma vie en péril, mon bien en diminution, pour n'avoir jamais receu aucun bienfait de luy; qu'à ceste heure que je l'avois servy, et que tant de seigneurs et gentilshommes qu'il voyoit là, m'ayant accompagné, que nous fussions les seuls qui auroient eu plus de part en sa mauvaise fortune, et point du tout en sa bonne; que malaisément cela se considèreroit sans y remarquer plus d'ingratitude que de manquement de mérite en nous, qui servirions d'exemple à plusieurs, et de preuve à ceux de la religion qu'ils n'avoient rien à espérer de luy, estant aisé à juger que la profession que j'en avois faite estoit le seul obstacle de la distribution de ses honneurs en ma personne, que je sçavois estre reconnue de tout autre mérite et qualité envers luy que quelqu'un de ceux que je voyois près de luy, à qui il destinoit des récompenses plus qu'ils n'en méritoient (voulant désigner M. de Saint-Sulpice); que j'aymois mieux me plaindre de mon malheur en sa méconnoissance, que si je luy avois fait la moindre faute; que je venois prendre congé de luy, pour me retirer en Guyenne avec tout ce qu'il voyoit là, qui témoignoient combien ils jugeoient mon mescontentement juste, et leurs espérances mal fondées au service qu'ils luy avoient voué. A cela tout ce qui estoit avec moy monstra un consentement, et plusieurs qui estoient avec Monsieur, qui me dit estre fort marry de mon départ; que je prenois ce mescontentement volontairement; qu'il m'avoit toujours aymé et m'aymeroit; que ceux qu'il vouloit gratifier s'estimoient dignes de ses bonnes grâces. Sur quoy je repars, luy disant que si hors de sa présence ils me faisoient connoistre qu'ils eussent pensé en rien s'égaler à moy, que je le ferois mourir. Je m'avance et luy fais une révérence, et commence à sortir. M. de Bonneval fut des premiers à me suivre, et luy dit : « Voicy que vous perdez en perdant M. de Turenne. »

Tout ce qui estoit venu avec moy me suit; Saint-Sulpice descend le degré et me demande si j'avois entendu parler de luy; je luy dis qu'ouy, et, sans le respect de Monsieur, que je l'outragerois de sorte qu'il se souviendroit toute sa vie de m'avoir demandé l'explication de quelque chose, et qu'il remontast le degré: ce qu'il fit oyant quelques-uns qui me disoient: « Monsieur, il le faut tuer. » Il remonta fort viste. Je montay à cheval et me séparay dès ce jour là de l'armée. Le lendemain, le duc Casimir et M. le prince envoyèrent vers moy me prier de vouloir patienter quelques jours, dans lesquels on verroit la condition du traité. Je leur manday que je le ferois, n'ayant autre dessein que servir au public de la religion, estimant que le mescontentement que j'avois de Monsieur serviroit à faire connoistre combien il pouvoit peu sur ceux de la religion, et que les avantages qu'on luy feroit ne serviroient à contenter le corps de ceux de la religion. J'avois, dès mon enfance, servy Monsieur avec fidélité et amour; et, sans se souvenir de cela, ses affaires ne luy permettant de se servir de ceux de la religion, luy firent oublier à me bien faire. Exemple qui vous doit convier à ne prendre autre chemin pour vostre grandeur que le plus juste, et en celuy-là y faire tant de bonnes et vertueuses actions, que vous y trouviez vostre place dans les honneurs; et où la profession de la religion s'y opposeroit, ainsi que lors elle le fit à moy, prenez cela avec plaisir, d'autant que

chacun vous louera, et vostre esprit vous donnera repos, sçachant que vos mérites surpasseront vostre reconnoissance.

Il y avoit environ deux mois que le roy de Navarre estoit sorti de la cour et estoit à Saumur, qui aussi fit profession de la religion en abjurant la romaine qu'il avoit prise par force à la Saint-Barthélemy; la paix se conclud; je m'en revins droit à Turenne, d'où je me sépare d'avec la plus grande part de mes forces, tous ceux qui avoient fait le voyage m'ayans voulu accompagner jusques chez moy; ma sœur s'en alla bientost en Auvergne, à Joze. Le roy de Navarre, la paix faite, s'en vint en Xaintonge et Périgueux, où je l'allay trouver avec un bon nombre de noblesse, plus grand qu'il n'en avoit, où j'en receus tout l'honneur et carresse que je pouvois désirer, et de madame sa sœur (1), qui lui avoit esté renvoyée du Roy après le despart dudit Roy son frère. M. le prince arriva à Périgueux, ayant deslogé d'auprès de Monsieur, le jour qu'il vouloit faire son entrée à Bourges, sur l'opinion qu'il eut qu'on luy vouloit faire un mauvais tour. Le roy de Navarre part de Périgueux, s'en va à Agen, qui lui avoit esté donné pour sa demeure par le traité, et moy à Turenne, avec promesse de le retourner trouver dans fort peu de jours. Ainsi que j'ay dit, le Roy avoit donné tout ce qu'on avoit demandé pour retirer son frère, avec de l'argent, d'avec les étrangers, et rompre l'union des catholiques romains avec ceux de la religion : il commence de traiter avec Monsieur, qui s'en alla en Anjou, de son retour à la cour, et des moyens de le séparer d'avec ceux de la religion, qui, aux infractions et exécution des choses promises par l'édit, s'adressoient à luy comme garant du traité. Le roy de Navarre, de la religion, prenoit créance dans le party, et diminuoit celle de Monsieur autant qu'il pouvoit. Le mareschal d'Anville entre en quelque mauvais ménage avec lesdits de la religion, pour l'observation et interprétation de certains articles de l'union, que chacun tiroit à son avantage, et aussi qu'il commença à ouyr les propositions du Roy, et à se rendre suspect à ceux de la religion, qui avoient M. de Chastillon (2), fils de l'admiral, jeune, bouillant et ambitieux, qui taschoit à lui diminuer sa croyance.

M. de Thoré, la paix faite, se retira près de son frère, sans avoir eu aucune gratification de Monsieur. Je me joints avec le roy de Navarre, qui commence à traitter dans le party des moyens que nous avions de parer l'orage qui s'apprestoit en nous affoiblissant des catholiques romains, et reconnoissant que le Roy vouloit renouveller la guerre pour rompre cet édit, afin de faire ces choses avec plus de lustre, et garantir Monsieur, autant qu'il se pouvoit, d'estre blasmé. Le Roy fait une espèce de convocation d'Estats à Blois; le mareschal d'Anville tenoit tousjours correspondance avec le roy de Navarre, qui le convia de s'aboucher, afin de mieux résoudre ce que l'on devoit faire, et aussi pour vuider la prétention qu'avoit ledit mareschal que la comté de Foix estoit de son gouvernement: ce que le roy de Navarre nia, mais dit que comme son patrimoine est païs presque souverain, qu'il ne devoit avoir autre gouverneur que luy: il fut donc arresté qu'on se trouveroit à Aunila, petite ville d'Armagnac (3). En cette assemblée, où il y eut peu de personnes appellez au conseil, fut résolu qu'on envoyeroit aux Estats à Saumur des députés du corps de ceux de la religion, du roy de Navarre et du mareschal; que les catholiques unis parleroient par la bouche dudit mareschal, désirant le roy de Navarre et ceux de la religion qu'ils parlassent en commun : ce que ledit mareschal ne voulut, disant que par la paix il estoit porté de se despartir de l'union, et que faisant un corps, que ce seroit monstrer que nous contreviendrions au traité, et donner l'avantage au Roy, qu'il cherchoit, de nous rendre auteurs de l'interruption du traité. Après plusieurs allégations enfin il en fallut passer par là : ce qui nous donna une grande lumière en l'intention du mareschal, le fait de Foix demeuré indécis, de façon que nous nous séparasmes. Le roy de Navarre s'en alla à Agen; M. de La Noue estoit lors son domestique, qui, sage et vertueux, n'estoit honoré ny cru ainsi qu'il l'estimoit, y ayant près du Roy les sieurs de Lavardin et Roquelaure, catholiques, qui faisoient bande à part d'avec ceux de la religion, qui consentoient et aidoient de tout leur pouvoir aux plaisirs de ce prince, qui ont eu et ont encore grand pouvoir sur luy.

A quoy ledit sieur de La Noue s'opposoit, qui le rendoit moins agréable, ainsi qu'il avient ordinairement à la jeunesse, de préférer ceux qui les flattent et aident à leurs passions, qu'ils ne font ceux qui, aymans leur bien, leur disent ce qui est bon de faire, et s'opposent à ce qu'ils

(1) La princesse Catherine, qui depuis épousa Henri de Lorraine, duc de Bar.

(2) François de Coligny, fils de l'amiral, connu dans les écrits du temps sous le nom de Chastillon.

(3) Auvilar, petite ville de la Gascogne, dans la Lomagne.

ne doivent pas faire, chérissans les flatteurs et éloignans ceux qui les ayment, coustume qui ne se perd guère dans la cour et parmy les enfans de France. Avisez de n'en faire de mesme et d'honorer ceux qui vous conseilleront de conduire vos actions par la raison, et sousmettre vos passions sous l'honnesteté, pour vous garder de commettre des fautes infinies, qui font que nous passons le meilleur de nostre âge, et depuis dix-huict ans jusques à vingt-cinq, sans jugement, jettans toute nostre conduite à l'aventure et sans avoir de but.

Je n'avois nulle obligation particulière au roy de Navarre; je ne laissois néantmoins d'y estre envié. Je me rendois fort assidu aux affaires, prenois soin d'avoir des avis de partout, de recueillir dans ma maison des gens de bien et d'esprit qui fussent en quelque croyance parmy les églises; où je trouvois des serviteurs de feu M. l'Admiral, je les retirois. J'avois un ministre ordinaire et une église formée entre mes domestiques. Je prenois plaisir, quand j'estois hors d'auprès du roy de Navarre, soit en allant par le pays ou dans ma maison, de mettre tousjours quelque question en avant, de théologie, de philosophie, de politique, de la guerre, de la façon de bien parler ou bien escrire, de la civilité, ayant souvent eu quelques personnes qui avoient du sçavoir : cela me gardoit des mauvaises occupations que prennent les esprits oiseux, et me donnoit une superficie de connoissance de la pluspart des discours qu'on tient en la fréquentation du vulgaire, pour en dire bien à propos quelque chose. Je prenois grand plaisir à monter à cheval, à courre la bague, ce que je faisois des mieux, tirer des armes, danser peu, bien suivy, n'ayant jamais moins de quinze, vingt et vingt-cinq gentilshommes défrayez de tout, et ne s'habillans guères que des habits que je leur donnois, quantité de pages, en ayant eu jusques à vingt-quatre. Je n'avois estat de personne, et néantmoins je ne faisois guère de debtes: de quoy je me suis esmerveillé, d'autant qu'à cette heure je jouis au double de biens, de beaux estats du Roy, et ne sçaurois faire une telle dépense.

Madame, sœur du roy de Navarre, commença à me faire bon visage; c'estoit une chrestienne princesse, qui avoit lors madame de Tignonville pour gouvernante, qui estoit une femme austère, méfiante, qui avoit un continuel égard sur sa maistresse et ne souffroit ni enduroit rien de mal. Le roy de Navarre aymoit sa jeune fille, qui s'appelloit Navarre, et maintenant a espousé le sieur de Panjas. Elle souffroit ces amours avec impatience; mais elle ne pouvoit les empescher absolument; bien y portoit-elle toutes sortes d'empeschemens. Madame et moy parlions souvent ensemble, de façon qu'elle commença de prendre de la confiance en moy, qui l'honorois fort, ayant cette princesse de fort belles qualités, estant jeune et agréable, chantant des mieux, jouant fort joliment du luth, faisant quelques rimes, de sorte que, luy rendant l'honneur que je luy devois, elle me disoit familièrement ses conceptions, et et moy les miennes. Je ne luy parlois jamais que dans sa chambre et devant tout le monde; de sorte que, n'y ayant là personne qui me précédast, il sembloit qu'elle suivist plustost la coustume d'entretenir les plus grands, que par un choix elle m'entretint. Cela a duré longtemps, bien l'espace de quatre ou cinq ans, et finit ainsi que vous l'entendrez. Le Roy, son frère, ne désagréoit pas cela, n'y voyant rien de malséant et jugeant que ce m'estoit un moyen de me retenir davantage à luy que la conversation honneste et vertueuse de sa sœur avec moy.

Les premiers Estats de Blois se tinrent, où fut délibérée la rupture de l'édit et de faire deux armées, dont Monsieur en auroit une, et M. du Maine (1) l'autre; que Monsieur assailliroit les villes de La Charité et d'Issoire [1577]. Les armes se prennent; le roy de Navarre et ceux de la religion se mettent sur la deffensive, qui fut assez foible; les villes de La Charité et d'Issoire se prennent. Je sceus que le sieur de Vesins alloit joindre l'admiral de Villars à Bordeaux, qui commandoit en Guyenne pour le Roy, avec quatre compagnies d'harquebusiers à cheval; il partit de Cahors; j'assemblay les garnisons, et manday les régimens de Saint-Maigrin, de Millac, cadet de la maison de Salagnac, et me mis après ledit de Vesins; il passa à Bordeaux avec ce qu'il avoit de gentilshommes, et laissa dans le lieu de Jergon, qui est dans le comté de Benauge, les susdites compagnies, qui se barricadèrent dans l'église, qui estoit bonne. Je les investis là-dedans, et commence à sapper la muraille, qui se trouva fort bonne. Voyant que cela tiroit à quelques jours de temps, je campay à l'environ, n'estant qu'à quatre lieues de Bordeaux, contre nostre coustume, qui ne logions ailleurs que dans les villages, à l'occasion que, n'estant les hommes obligez par la solde et n'ayans ny vivres ny équipages pour les porter, qui suivissent nos troupes, il falloit loger dans des villages pour y trouver commoditez; néantmoins nous nous campasmes,

(1) Mayenne.

choisissant une place de bataille en cas d'allarme, et continuasmes nostre siége sans artillerie. Nous eusmes quelques petites allarmes. Dans quatre jours ceux de dedans se rendirent, pressez par nostre sappe, qui nous avoit fait ouverture dans le bas du temple; et les assiégez se trouvans aussi pressez de vivres et d'eau, nous les dévalisasmes et mismes quelques-uns à rançon et laissasmes aller le reste. Ainsi qu'ils sortoient et que nos régimens battoient aux champs pour déloger, le sieur de Vesins parut avec trois cens chevaux à l'aisle d'un bois; les deux régimens de Saint-Maigrin et de Millac commencent à disputer la main droite, les capitaines se picquent, de façon qu'il y eut quelques coups d'épée donnez, dont un capitaine de Saint-Maigrin, du lieu de Jonnins, nommé Carrière, fut blessé; les drapeaux sont pris par les enseignes, et les têtes, tournées l'une contre l'autre, s'en alloient aux mains, n'estans à cent cinquante pas loin des uns des autres.

J'estois avec ma cavalerie, qui considérois le sieur de Vesins qui fesoit mine de venir à nous, qu'on me vint dire le désordre en nostre infanterie. Je laisse la cavalerie en ordonnance au sieur de Fairas, ce qu'il avoit à faire les ennemis venans à luy, et m'en cours à mon infanterie, que je trouve allans les uns aux autres avec plus d'animosité qu'ils n'en eussent eu contre les ennemis; je me mets entre deux et arreste ceux qui aidoient davantage à cette mutinerie, entre lesquels je remarque ce capitaine Carrière, dont j'ay parlé cy-devant, qui avoit esté blessé; je luy porte mon épée dans l'estomac, l'asseurant que je le tuerois s'il faisoit un pas, et je dis au sieur de Lestelle, qui commandoit au régiment de Saint-Maigrin, d'arrester : ce qu'il fit. Soudain je cours à la teste du régiment de Millac, où il y avoit divers capitaines que j'y avois mis; à ma parole il s'arreste : ce mouvement arresté, j'ouïs les uns et les autres, ausquels j'ordonne de se trouver à Rosan, où j'allay prendre mon logement, et que là on vuideroit la question. Ainsi j'appaisay cette mutinerie par ma diligence, et pour m'estre addressé à ceux qui aidoient à ce mal, qui est une maxime ordinaire en tel cas qu'il y a toujours peu d'auteurs, lesquels, arrestans tout le commun qui les suit, demeurent sans conseil ny résolution, et en fait-on aisément ce que l'on veut; mais il n'y faut aller à demy, en ne faisant qu'irriter lesdits auteurs, et ne les arrestans pas. Cela fait, je m'en retourne à Périgueux, qu'on menaçoit du siége, lequel avoit faute de vivres, estant entouré de forts qui luy empeschoient la récolte; je la fis assez abondamment. Le roy de Navarre estoit à Montauban, qui eut avis par moy du siége de Brouage. M. le prince estoit à La Rochelle, qui avisoit à la pourvoir, et de faire un armement de quelques vaisseaux, estant ledit Brouage sur la mer, où il y a un bon havre, et sollicitoit ledit roy de Navarre d'appeller les forces du Languedoc et celles de Guyenne pour la secourir : outre l'intérest public, ledit prince y avoit son particulier, ayant retiré cette place des mains du sieur de Mirembeau avec assez peu de justice. Le roy de Navarre s'en vint à Bergerac, et là assemble jusques à quatre cens chevaux et deux mille hommes de pied pour s'en aller à Ponts, où M. le prince, avec les forces du Poitou et Xaintonge, se devoit rendre.

Estans à Montguyon nous sceûmes que Brouage estoit rendu, et cela plustost qu'on ne l'attendoit, par la mort du sieur de Soré qui commandoit dedans, un des plus valeureux de son temps; ayant fait une sortie et renversé ce qui estoit dans la tranchée, s'estant rendu maistre de quelques pièces, ne se contentant de ce succez, poussant sa victoire au courant de l'armée du Roy, chacun à l'allarme, ledit de Soré fut tué (1), et sa mort avança la reddition de Brouage entre les mains de M. du Mayne, qui commandoit l'armée. Ces nouvelles ouyes, le roy de Navarre reprend son chemin, en donnant avis à M. le prince, qui estoit à Ponts, par M. de La Noue; le duc du Mayne se vint loger près de Ponts, où il fut attaqué, et fit-on une escarmouche où le sieur de Genissac fut tué; de Montguyon prit le logis de Coutras, sur le fauxbourg qui est vers Libourne, pour mes troupes, où je fis faire de bonnes et bien flanquées barricades : c'estoit aux grands jours; le roy de Navarre estoit au logis de M. Lavardin et moy aussi; nous entendions battre l'allarme et des voix qui disoient que l'ennemi donnoit dans le quartier de M. de Turenne. Il y a un petit chasteau, Laubées-d'Aumont, qui n'est qu'à mille pas du fauxbourg, que les ennemis tenoient; ledit chasteau est du costé de la rivière vers Quitre; mais ils avoient de bons batteaux et la rivière estroite, pouvant passer nombre d'hommes; et tost je m'en cours à mes gardes, que je trouvay en tout devoir et point d'ennemis; je passay, monté sur un petit bidet, et pris huict ou dix arquebusiers avec moy, voulant voir si à cedit Laubées-d'Aumont il y avoit quelque chose de nouveau; de nostre costé de l'eau il y avoit des saules, où il y avoit vingt-cinq arquebusiers sur le ventre, qui ne se pouvoient voir, ny le

(1) Valzergues, sieur de Soré.

batteau qui les avoit passés : regardant le chasteau, m'estant arresté environ à vingt pas de ces arquebusiers sur le ventre, qui ne vouloient tirer, estimans que je m'approcherois et me prendroient ; me voyant arresté, ils paroissent trois ou quatre, et me disent que je m'approchasse pour voir quelque chose qu'ils me vouloient monstrer. Les tenans pour estre des nostres, estant content de ce que je voulois voir, je tournay mon cheval pour m'en retourner. A l'instant ils nous font leur salve sans blesser personne, quoyque ce fût moins de trente pas ; je cours un grand péril et sans occasion : à quoy la jeunesse est souvent sujette d'encourir de grands dangers par sa précipitation et inconsidération, tels périls se trouvans plustost en ces guerres civiles qu'aux guerres où il y a de bons corps d'armée de part et d'autre. Chacun se prépare. Incontinent commencèrent les pourparlers de la paix ; M. de Montpensier, l'évesque de Vienne, le mareschal de Biron et M. de Villeroy vinrent à Bergerac. Après les premières ouvertures il fallut renvoyer vers le Roy, qui estoit à Poitiers ; je pris cette occasion pour faire un petit tour à Turenne, laissant le roy de Navarre à Bergerac, duquel je fus incontinent redemandé, me faisant cet honneur de n'avancer ny ne résoudre rien aux affaires publiques sans mon avis.

Je pars de Turenne, et m'en vins coucher chez M. de Beynac, avec Bousolles, Alagnac, La Vilatte et Annal, que j'avois nourris pages, Bouschant d'Auvergne, tous sans armes que nos espées, tous ayans de fort mauvais chevaux ; Bouschant avoit un petit cheval d'Auvergne assez bon ; le mien estoit un cheval qui alloit un grand pas, ne sçachant tourner et encore moins courir ; nous allions ainsi, par les fautes que font ceux qui se fient plus que de raison en leur courage, et se servans moins de la prudence qu'ils ne doivent, estimans aussi que nous ne rencontrerions rien. Ayans passé par un bourg appellé La Salvetat, douze hommes armés de cuirasses et quinze arquebusiers à cheval, estans partis de Lunéville pour chercher quelques contributions, passent par cedit bourg et prennent langue de moy et de mon équipage ; ils se mettent sur ma piste : les premiers qu'ils rencontrent furent quelques valets ausquels ils donnèrent quelques coups d'espées. Cela me donne l'allarme : regardant derrière je vis venir cela, estans cinq hommes de front ; un de mes pages, nommé Solongnac, portoit mon espée qu'il me donna ; soudain je retourne sans aviser qui me suivoit, et vais choisissant celuy des ennemis qui estoit le plus à leur main droite, afin de n'en rencontrer qu'un, qui fut nommé La Force, auquel je portay une estocade dans le visage. Soudain ces cinq me mettent au milieu d'eux ; sans m'estonner, pressant et poussant mon cheval, je me fis faire place. Alors les sieurs de La Villatte et d'Annal vinrent à moy ; partie des ennemis se mirent après ceux qui ne m'avoient suivy. M. de Beynac ne le put, la gourmette de son cheval s'estant rompue. Un page allemand, nommé Mile, que M. le duc Casimir m'avoit donné, venant à moy, fut fort blessé, de quoy depuis il mourut ; nous trois demeurasmes meslez avec ces gens, avec lesquels nous prenions avantage pour en blesser quelqu'un et le tirer du combat. Le défaut de nos chevaux faisoit que, n'ayans de verdeur, nous donnions force coups moindres que n'eussions fait ; La Villatte vint à estre blessé le premier, et puis Annal, qui nonobstant demeurions opiniastres à ne nous en aller ; enfin un qui se nommoit Le Perrier, et moy, allasmes l'un à l'autre : il me porte un coup d'espée dans la gorge, et moy un à la teste. Mon espée s'estant rompue, et le bout demeuré dans l'os, estans ainsi blessez tous trois, et les meilleurs hommes des ennemis l'estans aussi, nous fusmes aises les uns et les autres de nous séparer : ce que nous fismes. J'apperceus Bouschant, qui avoit veu l'esbat sans fuir, ny aussy sans se mesler, que j'appellay. Ainsi nous allasmes à Muchères, petit lieu dans la Boissile, où arrivé, mon coup me pressant fort, outre que c'estoit la première blessure que j'avois eue, je m'enquis plutost d'un ministre que d'un chirurgien : ne trouvant ny l'un ny l'autre, je me fis apprester un restrinctif, et voyant ceux qui estoient près de moy affligez, me tenant mort, je leur fis voir combien l'escole de la vraye religion m'avoit appris à connoistre ce que c'estoit que de mourir ; quoyqu'en l'âge de vingt-trois ans, je jouissois du bénéfice de la mort de Jésus-Christ, voyant le monde comme passage que j'achevois de passer ; mon esprit tranquille, je consolois ceux qui estoient près de moy, bien diversement à celuy qu'il ressentoit lorsque je fus si malade à Montauban.

Mon âme lors flottant par la présence de mes péchez, et mal asseurée en la rémission par la croix, puissance et souffrance de Jésus-Christ, je puis attester avec vérité n'avoir qu'un seul regret, qui estoit de laisser mes biens, où force églises sont recueillies, à ma sœur, qui estoit de la religion romaine ; Dieu en disposa autrement. Soudain le roy de Navarre, qui avoit esté averty, m'envoye ses médecins et chirurgiens, qui, après m'avoir pansé, furent d'avis de me mener à Badefort, suivant la prière qu'en faisoit M. de Saint-Helmes à qui estoit la maison ; là ils me

jugèrent en grand danger, estimans que quantité de sang m'estoit tombé sur le diafragme, qui me causoit une extrême douleur au costé, et que se faisant un sac qui ne pouvoit s'évacuer, me continueroit la fièvre qui m'emporteroit.

Cela leur pensa me faire une ouverture au costé. Voyans cette opération très-douteuse, ils usèrent de saignées aux bras et aux pieds, de ligatures et ventouses, si bien qu'après quelques jours ma playe se consolida, ayant tousjours une fièvre lente, amaigrissant, et ma douleur de costé me continuant.

La paix se fit; le roy de Navarre me meine ainsi mal à Agen; là on commença à establir et exécuter l'édit, le Roy disant vouloir maintenir cette paix qu'il avoit faite, et non la précédente, où il avoit esté forcé. Continuant à estre mal, je m'en vins à Turenne. Après avoir eu l'avis des médecins et chirurgiens, M. Joubert me dit à part que, si je le voulois croire, que je prendrois de l'eau qu'on appelle d'arquebusade, où il entre des escrevisses : ce que je fis par quinze jours, avec tant de profit, que je crachay tout le sang pourry qui m'estoit demeuré dans le corps, et depuis je ne m'en suis pas senty. Cette paix fut souvent interrompue par des surprises de places qui se faisoient d'une part et d'autre, et plus encore de ceux de la religion, pressez non tant par le roy de Navarre que par quelques autres particuliers, principalement de ceux de Languedoc, qui estoient entrez en une grande méfiance du mareschal d'Anville, leur gouverneur, estimans que si, par ces moyens, ils ne maintenoient quelques armes, qu'ils ne se pourroient conserver : quoyque cela se fist sans commandement dudit Roy, si ne vouloit-il les désavouer, pour n'obliger ceux qui leur tenoient la main, ou de séparer le party, ou de se réconcilier avec le Roy. Le roy de Navarre n'avoit voulu consentir que la reine Marguerite le vint trouver, à cause du mauvais mesnage qu'ils avoient eu estans à la cour, les divers soupçons qu'elle luy avoit donnés de ses comportemens. Quoyque le Roy, son frère, ne l'aymast, si luy sembloit-il estre honteux pour luy de voir sa sœur comme répudiée par le roy de Navarre, lequel estoit blasmé des uns de ne se porter assez vertement à la réparation des contraventions à l'édit; des autres, d'attirer sur le party une grande haine, à cause des mescontentemens du Roy contre sa personne, à l'occasion de la Reine, sa sœur.

[1578] Ledit roy de Navarre m'envoya prier, estant à Turenne, de l'aller trouver: ce que je fis soudain. Il m'exposa ses peines, les blasmes susdits de son procédé, me demandant avis de ce qu'il avoit à faire. Mon opinion fut qu'on devoit convoquer une assemblée générale de ceux de la religion, pour, avec un avis commun, se résoudre sur ces difficultez, et se décharger par après des blasmes qu'on luy donnoit sur le général. Le Roy, la Reine mère et Monsieur, par diverses voyes, négocioient pour la venue de la reine Marguerite. Ainsi que l'assemblée fut résolue et les députez venus à Montauban, le Roy y envoya le sieur de Bellièvre, qui depuis a esté chancelier de France, pour déclarer sa bonne volonté à maintenir son édit, sa patience à supporter tant d'entreprises contre ledit édit par ceux de la religion, le désir qu'il avoit de revoir la Reine, sa sœur, près du roy de Navarre. Il fut résolu que, de part et d'autre, on envoyeroit des députez par les provinces, pour réparer les contraventions faites à l'édit de costé et d'autre, et remporta, ledit sieur Bellièvre, de plus douces paroles du roy de Navarre, pour le regard de la reine Marguerite, qu'il n'avoit auparavant, son esprit estant fort offensé, jusques-là qu'il doutoit de la seureté de sa personne, elle se rapprochant; la pluspart de ceux qui estoient près de luy n'adhéroient à sa venue, et aussi peu le corps des églises, estimans qu'elle porteroit beaucoup de corruption, et que le roy de Navarre mesme se laisseroit aller aux plaisirs, en donnant moins de temps et d'affection aux affaires.

Les députations allentirent un peu les aigreurs qui estoient prestes à éclater en une guerre ouverte, et cependant firent peu ou rien du tout, ce à quoy les uns et les autres avoient contrevenu. La Reine-mère se laisse entendre de vouloir venir et amener sa fille; elle part, quoyqu'elle n'eust pas la parole du roy de Navarre de la recevoir, s'acheminant, priant et menaçant que, menant sa fille, si elle estoit refusée, que la honte qu'on feroit au Roy et à elle seroit telle que, prenant le seul roy de Navarre à partie, et donnant la jouissance de l'édit à ceux de la religion, qu'ils ne voudroient favoriser ledit roy de Navarre à une si mauvaise cause, ny qu'aucun prince estranger se voulust formaliser pour ledit Roy, qui, averty de cecy, entendant force murmures des provinces, qu'ils n'avoient eu les armes en la main que pour la religion; que, cette occasion cessant, ils estoient sujets du Roy; qu'il leur seroit fort dur d'abandonner le roy de Navarre, mais qu'ils y seroient contraints si la cause générale se rendoit particulière.

Cela fit changer d'avis, à sçavoir, de dire à la Reine mère qu'elle vint, et que sa fille se comportant selon son devoir, que tout le passé seroit mis en oubly. Le lieu de sa réception est

arresté à La Réole, ville de seureté; le sieur de Favas y commandoit. La Reine avoit le mareschal de Biron près d'elle, qui avoit fort mal reconnu l'obligation qu'il avoit au roy de Navarre d'avoir fait chasser le marquis de Villars de la lieutenance de Guyenne pour l'y mettre. Ledit Biron cherchoit tous les moyens qu'il pouvoit pour brouiller. A cette première réception les choses se passèrent assez doucement, et néantmoins la reine Marguerite demeura avec la Reine sa mère, qui s'en devoit venir au port de Sainte-Marie; et le roy de Navarre, accompagné de cinq ou six cens gentilshommes, s'en retourna à Nérac. Aussitôt que la Reine fut arrivée audit port, elle le fit sçavoir audit roy de Navarre, le conviant d'appeller les députez des provinces pour conférer et restablir les choses esbranlées aux édits. Le roy de Navarre l'alla trouver audit port, qui n'est distant que de deux lieues de Nérac; et là il refusa d'accepter ce lieu-là pour s'assembler, si ce n'estoit que la Reine le dispensast d'y estre.

Je vous ay dit qu'après que j'eus pris les armes, qu'on m'avoit fermé les portes à Casteljaloux, où commandoit le sieur de Rosan, puisné de la maison de Duras; je m'estois résolu de me faire réparer ce mépris. Duras l'aisné, passant un jour par Leytoure, parlant à M. Lavardin, lui avoit tenu quelques propos de moy sur ce sujet, plus libres qu'il ne me sembloit pour les endurer; ledit Duras estant avec la Reine mère, je me résolus de le faire appeller. Je pars de Nérac, et envoye le sieur de Frontenac au port, lequel n'y trouva plus ledit Duras. Cela failly, j'attendis l'occasion que vous sçaurez. Enfin, après plusieurs allées et venues, le lieu du port est refusé, mais celuy de Nérac choisi; et d'autant qu'il falloit du temps pour faire venir les députez, la Reine mère donna jusqu'à Toulouse pour voir ces villes-là, où je fus envoyé vers elle sur les avis qu'avoit le roy de Navarre qu'on faisoit des entreprises sur des places tenues par ceux de la religion, qui s'excusoient d'envoyer leurs députez des provinces pour se trouver à Nérac au temps assigné. Arrivant à Toulouse, je trouvai beaucoup de peuple amassé le long des rues par où je devois passer pour aller au logis qu'on m'avoit préparé. Ce peuple mutin, ennemy de ceux de la religion, me monstroit avoir désagréable ma venue, et qu'il ne voyoit pas volontiers que j'allasse trouver la Reine mère.

Après estre arrivé je fis avertir ladite Reine pour prendre l'heure qu'il lui plairoit me donner; elle me remit au lendemain à deux heures, là où je l'allay trouver; et luy ayant rendu mes lettres qui portoient créance, je luy fis entendre qu'en Dauphiné et Languedoc on avoit descouvert diverses entreprises qui se faisoient sur les places de ceux de la religion; que le mareschal de Biron en menoit une sur Périgeux; que le pouvoir qui luy avoit esté donné estoit restreint dans les conditions ausquelles le roy de Navarre ny ceux de la religion ne se soumettroient point; que s'il ne luy plaisoit faire cesser les entreprises, et se faire authoriser suffisamment, que ce seroit en vain de s'assembler, prévoyant le roy de Navarre qu'on estoit plus près d'une rupture que d'un accord; de quoy il ne vouloit ni ceux de son party estre blasmez, estant ce qui luy en faisoit donner avis pour lui donner sujet de prévenir cela, qui donneroit occasion aux *mignons* (ainsi appeloit-on les ducs de Joyeuse et d'Epernon), qui taschoient à luy rendre de mauvais offices près du Roy, de le faire, de ce qu'au lieu d'avoir accommodé le roy de Navarre et la Reine sa fille, et empesché la guerre, qu'en sa présence les affaires se fussent aigries et portées à une rupture entière.

Elle me dit qu'elle ne pouvoit empescher les catholiques, qu'on pilloit et travailloit en diverses façons, d'en faire de mesme; qu'elle estoit mère du Roy, qu'elle sçavoit estre de si bon naturel qu'on ne luy pourroit rendre de mauvais offices près de luy; que, pour couper chemin à tout cela, il falloit que le roy de Navarre reprist sa fille, et que le jour de l'assemblée fust pris sans aucun délay; que cela osteroit l'occasion à tous ces rumeurs de ménage, d'une religion et d'autre, de ne rien entreprendre, estimant qu'aussi bien, s'ils n'estoient chastiez, il faudroit réparer ce qu'ils auroient fait, me conviant d'y tenir la main, estant obligé, outre ce que je devois au Roy, d'affectionner ce qui la regardoit, ayant cet honneur d'estre descendu de la maison de Boulogne et d'Auvergne comme elle; que c'estoit une grandeur et bonne fortune de m'approcher du Roy, lequel elle sçavoit qu'il m'aymoit et estimoit. Je ne luy donnay loisir de parachever ces propos, que je connoissois vouloir venir à me donner des espérances d'accroissement d'honneur, en me départant de la fidélité que je devois et voulois rendre à ma religion, et au roy de Navarre qui m'avoit employé: je la remerciay très-humblement, luy témoignant que j'estois de ceux qui ne donnoient jamais de l'accroissement à leur particulier en diminuant ce qui estoit de leur devoir, et faisant actions contraires à ce qu'ils témoignent extérieurement se sentir obligez; que les remueurs s'accommo-

dassent, que le roy de Navarre fust content, et lors je chercherois toutes occasions pour témoigner au Roy et à elle que j'estois capable et fort disposé pour le bien servir.

Alors elle me dit qu'elle vouloit venir à Ausche (1); que si le roy de Navarre s'en vouloit approcher, qu'ils prendroient un lieu pour se voir; que cependant elle escriroit pour arrester le cours de ces remuemens, ainsi qu'elle prioit le roy de Navarre d'en faire de mesme, et désira que de Toulouse mesme j'en écrivisse aux églises de Languedoc : ce que je fis avec grande discrétion, ne voulant que mes lettres servissent à asseurer ceux de la religion, et donner plus de moyen par là d'entreprendre sur eux, et d'estre asseuré ou de malice ou d'ignorance, estant aisé à voir que la volonté de la Reine n'estoit entièrement sincère, ni aussy si bien obéie, qu'il ne parust qu'on avoit besoin de se garder. Elle me renvoya avec cette asseurance de se vouloir assembler, et qu'à Ausche on résoudroit le lieu et le jour; qu'elle prioit qu'on hastast les députez afin qu'elle pust s'en retourner trouver le Roy.

Je donnois avis d'heure à autre au roy de Navarre de tout ce qui se passoit; sur mes avis il s'avance à Leytoure, où je le fus trouver, et lui rendis compte de toute ma négociation; après quoy il se résolut de s'approcher d'Ausche lorsqu'il sçauroit que la Reine mère y seroit. Sçachant son arrivée, il s'en alla en la maison de M. de Roquelaure, qui n'est pas loin d'Ausche, d'où, ayant sçeu l'arrivée de la Reine, il prit résolution de s'y en aller, et assez légèrement, veu les défiances qu'il avoit.

Ausche est une petite ville presque peuplée de prestres. Le mareschal de Biron estoit venu là trouver la Reine; nous arrivasmes à Ausche sur le midy, où nous ne trouvasmes la Reine, estant allée à une tente de palombes (2), le mareschal de Biron et autres personnes de qualité estans avec elle. Nous trouvasmes la reine Marguerite et les filles. Le roy de Navarre et ladite Reine se saluèrent et se témoignèrent plus de préparation à un accommodement qu'ils n'avoient fait les autres fois qu'ils s'estoient veus : les violons vinrent; nous commmençâmes tous à danser.

La danse continuant, le jeune Armagnac (3) arrive, estant party de Nérac, dépesché vers le roy de Navarre pour l'avertir que, la nuit précédente, La Réole, qui estoit une des villes de seureté, avoit esté surprise par le chasteau. Il fit son message à l'oreille du Roy, qui soudain m'appella; le premier mouvement fut si nous estions assez forts pour nous saisir de la ville; il fut jugé que non. Soudain je dis qu'il nous falloit sortir, et qu'avec justice nous pouvions nous saisir du mareschal de Biron et autres principaux qui estoient avec la Reine, pour r'avoir La Réole. Nous prenons congé de la compagnie, qui trouva nostre départ plus prompt qu'elle ne se l'estoit promis, n'en sçachant l'occasion : ils monstroient de l'estonnement; tout cela hastoit nostre départ, interprétans tous les propos et gestes de ceux d'Ausche à une suitte délibérée de dessein contre nous, ainsi qu'il avient ordinairement que, quand on a quelque chose à entreprendre où il y a du hazard, tout ce qui se meut semble se mouvoir à l'opposition de ce que nous projettons.

Estant hors de la ville, mon ouverture fut proposée et non suivie, s'y trouvant du péril, pour estre ledit maréchal bien monté, et ayant assez d'hommes de main pour rendre le combat douteux; que c'estoit faire affront à la Reine, y ayant apparence qu'elle n'en sçavoit rien; que cela estant, elle feroit restituer La Réole; que nous pouvions nous saisir de Fleurance, qui estoit sur nostre chemin, et de Leytoure; et qu'à cet effet il falloit faire avancer les mareschaux-des-logis, et les accompagner d'une partie des gardes, afin qu'ils nous peussent garder une porte, et que le Roy iroit au-devant de la Reine pour luy témoigner son offense et son respect, chose qui ordinairement engendre plustost du mespris, en ce qu'on croit que c'est plustost par faute de moyen de faire autrement que par volonté, et ne se void guères qu'en pareil cas on se souvienne de telles courtoisies.

Au rencontre de la Reine, le roy de Navarre l'abordant, elle fit fort l'estonnée et avec raison, ne sçachant ce que nous ferions; elle donne quantité de paroles pour asseurer une réparation. Le mareschal de Biron, autheur de cette exécution, qui n'estoit aymé du roy de Navarre, et qui ne s'asseuroit de moy, qu'il croyoit sçavoir qu'il avoit poussé la Reine-mère à m'imputer toutes les procédures du roy de Navarre qui ne luy agréoient, se jetta hors du chemin séparé des carrosses, accosta quelques-

(1) Auch.

(2) Dans les Pyrénées, la chasse aux palombes se fait avec des filets qui sont tendus au débouché des vallées, et vers lesquels on pousse les palombes par des battues. Les spectateurs sont assis sous des tentes auprès des filets. C'est sans doute ce que le duc de Bouillon appelle une tente de palombes.

(3) Valet de chambre d'Henri IV.

uns des nostres, se justifiant et promettant de faire tout devoir pour luy faire rendre cette place. Nous nous séparasmes ainsi, et ne peusmes arriver à Fleurance qu'il ne fust trois heures de nuit.

Sur l'arrivée des mareschaux-des-logis, quelques-uns de la ville se jettèrent dans une porte où il y a deux tours, et commencèrent à faire quelques barricades. Comme nous eusmes mis pied à terre, le capitaine des gardes du roy de Navarre, nommé Saint-Martin, alla pour faire une ronde, venant au droit de cette porte saisie; on luy demanda qui vive, et à mesme instant bonnes arquebusades; il demeure là et avertit le Roy, qui me commanda d'aller voir ce que c'estoit.

Je fus parler à ces habitans pour sçavoir l'occasion de leur retraitte à cette porte, veu que tout estoit en repos; que nous venions de laisser la Reine, laquelle nous devions retourner trouver dans peu de jours; ils nous firent paroistre de sçavoir autres nouvelles, nous disans de ne vouloir partir d'où ils estoient sans commandement. Je mandai au Roy leur réponse, et commençay à les attaquer, leur faisant quitter leurs barricades; retirez dans les tours, ils se voyent en danger du feu et de la sappe; ils se rendirent, et sceusmes qu'aussitost que nous eusmes laissé la Reine il leur avoit esté mandé de nous fermer la porte; mais les mareschaux-des-logis estant dedans, ils n'avoient osé entreprendre de les faire sortir. Nous mismes garnison, et nous en allasmes à Nérac, où toute la négociation fut en allées et venues pour avoir réparation de La Réole; à la fin, il fut résolu qu'elle seroit remise à ceux de la religion, mais que le sieur d'Ussac en auroit le gouvernement, et le sieur de Favas n'y rentreroit. Cela convenu, on résolut d'appeler les députez, et envoye-t-on partout. Les provinces s'y disposent et s'assemblent pour députer et envoyer à Nérac. La Réole est remise entre les mains de d'Ussac, qui gagné quitta au bout de quelques mois la religion, et tint cette place la guerre suivante contre ceux de la religion, au préjudice de son âme et de son honneur, contrevenant à ce qu'il avoit promis.

[1579] La conférence se tint, où furent accordez les articles nommez *la conférence de Nérac* (1); la Reine part et s'en va à Agen, où le sieur de Duras la vint trouver: ce que sçachant, je pars de Nérac avant la pointe du jour, et me rendis vis-à-vis d'Agen, du mesme côté de Nérac, d'où j'envoyai un gentilhomme au sieur de Duras, luy dire le lieu où je l'attendois avec une épée et un poignart pour tirer raison de luy des paroles qu'il avoit dites de moy. Le message fut bien fait, mais, peu après, ledit Duras fut arresté; je ne le sceus point qu'il ne fût plus de dix heures, n'ayant cessé de pleuvoir toute la matinée. Averty que je fus, je montay à cheval et m'en allay à Nérac, où le roy de Navarre estoit prest de monter à cheval pour apprendre de mes nouvelles. Il estoit question de faire exécuter, de sa part, des catholiques romains et de ceux de la religion, les articles accordez. Le roy de Navarre voulut que je prisse cette commission en toute la Guyenne. Ayant receu ses commandemens, j'allay à Agen trouver la Reine; je prenois cette charge mal volontiers, connoissant que ce ne seroient que des contestations odieuses, estant presque impossible, en tel cas, de satisfaire les uns et les autres, et le plus souvent les laissant tous malcontens; d'ailleurs il ne se présentoit nulle occasion où estre employé: ce qu'un jeune homme qui veut parvenir doit rechercher de ne demeurer oisif.

Estant à Agen, la Reine nous accorda, le sieur de Duras et moy qui m'estois satisfait par cet appel, n'y ayant nuls propos injurieux. Ainsi qu'on travailloit pour l'ordre de l'exécution des articles, s'y estant passez quelques jours, estant retiré en mon logis, le sieur de Duras y vint: je le receus avec honneur; nous approchasmes d'une fenestre, nous reculans de la troupe de force gentilshommes qui estoient dans ma chambre. Il me dit que son frère de Bosan estoit venu, et que si je voulois parler à luy, qu'il le feroit trouver où je voudrois. Je luy dis qu'encore que j'eusse des défences, et que j'étois là pour les affaires publiques, que son avertissement m'obligeoit à jouir de son offre, et que le lendemain, de grand matin, je me trouverois au bout du gravier (ainsi appelle-t-on la place qui est entre la ville et la rivière de Garonne, du costé qui va à La Foz), monté sur un courtaut, avec une épée et un poignard, et que là son frère et moy nous nous contenterions. Il me dit qu'il vouloit estre de la partie; je refusay cela, il me le contesta; je m'accorde d'y mener un amy, adjoustant que personne n'avoit ouy nos propos, et que de ma part rien ne m'empescheroit. Nous nous donnons le bon soir; je le conduisis jusques dans la rue. Soudain, après estre retourné en ma chambre, je donnay le bon soir à tout le monde, et

(1) Vingt-sept articles interprétatifs du dernier édit de pacification. Ils furent ratifiés à Paris par le Roi, le 19 mars 1579; mais ils ne furent publiés qu'en 1581.

envoyay quérir le baron de Salagnlac (1), auquel je dis ce qui s'estoit passé entre Duras et moy, et que je le priois de m'assister en cela : ce qu'il accepta volontiers. Nous avisasmes nos épées et poignards, et en prismes chacun une, longue de trois pieds, épées que nous portions ainsi ordinairement, et aussi deux poignards, n'estant lors cette vilaine et honteuse coustume introduite depuis, de porter aux duels des épées de cinq ou six pieds, des poignards avec des coquilles, comme des demy-rondaches. Cela fait, nous nous séparons.

Le matin avant le jour il me vint trouver; ayant accommodé la pointe de nos épées, nous résolusmes d'user de toutes les courtoisies que les occasions nous offriroient envers ceux à qui nous devions avoir affaire. Je pris un pourpoint découpé, en quoy je faillois pour se pouvoir aisément embarrasser dans les découpures des gardes du poignard où de l'épée. Le jour venu, nous prenons chacun un courtaut, des esperons sur nos bas de soie, nous faisant suivre par un petit laquais; nous sortons par la porte du Pin, et nous nous rendons au lieu désigné, où nous demeurasmes près de deux heures; à la fin nous voyons venir les deux frères, montez sur deux chevaux d'Espagne, contre ce qu'ils avoient arresté. Ils s'approchent de nous et veulent mettre pied à terre; je leur dis : « Allons plus loin; voilà des gens qui courrent après nous qui nous sépareroient. » Nous galoppons environ deux cens pas, bouillant de venir aux mains, et craignant que de la ville on ne courust et fussions empeschez. Je m'arreste et mis pied à terre, et, le baron près de moy, faisons oster nos esperons et priasmes Dieu (2); eux mirent aussi pied à terre. Duras s'avance pour nous visiter; nous estions tous détachez, la chair nous paroissant par les ouvertures de nos chemises; eux ne l'estoient, mais seulement déboutonnez de quelques boutons. Ainsi que Duras me visitoit, je luy mis la main sur le pourpoint, luy disant qu'il n'estoit maillé, le tenant trop galant homme; je dis de mesme à son frère, qui estoit à dix ou douze pas de moy; je vis qu'il avoit des esperons, je luy dis qu'il les ostât, le pouvans faire tomber : ce qu'il fit. Duras me dit ce que j'avois à demander à son frère; je réponds que nous n'estions là pour nous en éclaircir que par les armes, lesquelles nous mismes au poing et allasmes les uns aux autres. Je luy donnois des estocades que je croyois le percer; il me blesse un peu à la main gauche; il tombe, je le fais relever; je veux aller aux prises en me jettant sur luy; je rencontre le bout de son épée du bras gauche et m'en blesse, l'ayant mené plus de soixante pas; j'ouïs le baron Salagniac qui disoit à l'aisné : « Prenez une autre épée. » Il survint neuf ou dix hommes de Duras, qui commencèrent à me charger par devant et par derrière (3), de sorte qu'ils me donnèrent vingt-huict coups, de quoy il y en avoit vingt-deux qui me tiroient du sang, et les autres dans mon habillement; je ne tombe ny mes armes; pensant m'avoir donné assez de coups ils me laissent.

Il arrive quelques gens de la ville, mesme le gouverneur, le sieur de Lusignan (4), qui me rameine; estant pansé, mes coups se reconnoissent sans danger. Le roy de Navarre vint le lendemain sur le gravier pour me quérir, où la Reine l'alla trouver. Il témoigna un très-vif ressentiment de la supercherie qu'on m'avoit faite; je m'en allay à Nérac, où je fus tost guéry. Il ne se peut rien faire aux actions de nostre vie de plus injuste envers Dieu, ny qui doive tant offenser les souverains, que tels combats, ausquels nous nous faisons meurtriers de nos ennemis ou de nous, et bien souvent de tous deux; nous disposons de nos vies, qui ne nous sont libres, dépendantes des commandemens de nos souverains, pour les employer à la défense de nostre patrie et en ses querelles; la seule fantaisie fait l'offense, et soumettant nostre honneur à pouvoir estre blessé par la seule imagination de moy ou d'autruy, et, pour le réparer, nous allons offenser Dieu grièvement, nostre prince, mettre nostre honneur au hazard; n'estans les armes décisives pour celuy qui a la meilleure cause, les événemens arrivans souvent au contraire, nous hazardons nostre vie et nostre bien.

C'est pourquoy, mon fils, si l'édit qui est maintenant observé sur ce sujet vient à n'estre observé lorsque vous serez en âge de porter les armes, je vous commande, prie et conseille que vous évitiez toutes occasions de querelles, avisiez de n'offenser personne : rendez-vous discret entre les gens de vostre âge, et avec tous autres de ne leur dire rien qui les puisse fascher; gardez-vous de vous mocquer, la mocquerie suscitant souvent des querelles; empeschez-

(1) Jean de Gontaud-Biron, baron de Salignac et de Saint-Blancard.

(2) Il faut remarquer cet acte de dévotion.

(3) Aucun écrivain contemporain ne s'accorde avec l'auteur dans le récit de cette rencontre. On peut voir de Thou et Brantôme.

(4) Saint-Gelais, dit Lezignem, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis.

vous des jeux de mains, qui sont ordinairement occasion de faire des offenses entre les meilleurs amis; si on vous offense, avisez de ne la recevoir légèrement; mais l'estant, prodiguez tout pour conserver vostre honneur et vostre réputation, à laquelle ayant laissé faire bresche, toutes les autres vertus sont inutiles aux hommes de vostre qualité; et est celui-là incapable de s'agrandir jamais en sa condition, mesmement entre les François, où la vaillance est si commune, que celuy qui ne l'est paroist comme un homme indigne d'aucune louange ny mérite; mais si vous estes sage et discret, vous vivrez avec une honneste et bienséante société, qui vous empeschera des querelles, et n'aurez à porter vostre vie au péril, et vous donnerez de la réputation au service de Dieu et de vostre Roy; en mesprisant les dangers, vous témoignerez vostre courage; et si en telles actions vous y trouvez ou des blessures ou la perte de la vie, vous aurez trouvé cela où il le faut chercher, et aurez, soit en vos douleurs, soit en mourant, cette satisfaction, que vostre honneur en sera accreu, et la mémoire en sera bonne à ceux qui vous survivront.

J'ay fait cette digression, d'autant que ce sont les plus importantes actions qui se pourront présenter au cours de la vie.

La Reine mère s'ennuyoit: elle avoit fait son traitté, qui luy sembloit estre suffisant pour contenter tout le monde de l'issue de son voyage, et qu'elle avoit remis sa fille avec le roy de Navarre; néantmoins elle jugeoit que ces choses ne seroient de durée: elle part et s'en va à Toulouse, et de là prit son chemin par Castelnaudary, vers le bas Languedoc, où le roy de Navarre l'alla trouver, et se dirent adieu avec témoignage d'affection. Nous nous en retournons à Nérac; on poursuit l'exécution des édits et conférence de Nérac, en quoy plusieurs choses furent omises de part et d'autre, mesmement en Languedoc, où quelques petites places que tenoient ceux de la religion devoient estre délaissées ne le furent point; aussi du costé des catholiques il y eut diverses omissions à l'exécution de la conférence, estant certain que les uns et les autres, qui avoient leurs esprits portez à la faction, estoient bien aises, par les désobéissances, se garder tousjours quelques armes en la main; cela nourrit et continua les méfiances de part et d'autre. M. le mareschal d'Anville monstroit se vouloir séparer du roy de Navarre; ceux de la religion en Languedoc se préparoient; M. de Chastillon, fils de M. l'admiral, mort à la Saint-Barthélemy, pour leur commander sous le roy de Navarre. Les soupçons croissans, on tint une assemblée générale de ceux de la religion à Montauban (1), où l'on fit union plus estroite de tout le corps; et, pour estre plus certain des commandemens et résolutions lorsqu'il faudroit que tout le général suivist une mesme délibération, on rompit quelques escus, desquels toutes les moitiez demeurèrent entre les mains du roy de Navarre, et les autres furent données à M. le prince et à chacun de nous, les principaux du party, et a chaque province, pour les garder entre les mains de peu de gens eslus, et ensuite ordonner ce qu'ils auroient à faire lorsqu'on les avertiroit de quelque résolution générale. Nous séjournasmes à Montauban quelque temps; chacun s'employoit à se préparer à un nouveau remuement et à reconnoistre des places. M. le prince avise à se restablir dans le gouvernement de Picardie, estimant qu'il le luy falloit faire par surprise de place; mais que l'ayant fait, il falloit qu'un remuement grand divertist le Roy de l'attaquer, ou pour le moins si fortement que, s'il n'estoit point diverty d'ailleurs, il bastist une entreprise sur La Fère.

Nous aussi aucunement pressez par divers attentats au préjudice des édits, mais ayant aussi envie d'avoir les armes à la main, M. le prince résout son partement de Saint-Jean, avec cinq où six hommes, leurs barbes et cheveux teints, et des emplastres sur le visage, pour se faire méconnoistre, alla en poste, passa près de Paris et se rendit à La Fère, de laquelle il se saisit; nous prismes aussi jour pour la prise des armes, qui tomboit quelques vingt jours ou un mois après celuy de la saisie de La Fère. M. le prince, estant à La Fère, envoye vers le Roy l'avertir de son arrivée, s'excusant de ce qu'il avoit entrepris cela sans son commandement, sur la crainte qu'il avoit que Sa Majesté eust plustost déféré aux persuasions de M. de Guise qu'à ses prières; mais qu'il n'estoit là pour remuer, mais pour faire tout ce qui luy seroit commandé; conseil pris avec nous de ce procédé, amuser le Roy, qui, au lieu de s'aigrir, commence à traiter avec ledit prince pour régler l'authorité qu'il pourroit avoir et exercer en son gouvernement: ce que croyant, ledit prince estima que la prise des armes ne feroit qu'empescher son establissement, envoye vers le roy de Navarre pour le divertir de la prise des armes. Le jour donné, un chacun pouvant avoir fait un mouvement qui seroit malaisé de réparer, M. le prince, n'ayant qu'une partie des raisons de la prise des armes dépendante de

(1) D'autres disent à Mazères.

luy, nous luy redépeschons, l'avertissant que les choses estoient si avancées qu'elles ne s'estoient pu retarder. Nous nous en revenons à Montauban, d'où le roy de Navarre part pour aller à Agen, et me donna le commandement du haut Languedoc.

[1580] Je pris congé du roy de Navarre, y ayant eu plusieurs qui trouvèrent estrange comment je prenois le haut Languedoc, et laissois la lieutenance de Guyenne, où j'avois si longtemps commandé, et où j'avois pris une grande créance. Je désiray de prendre une charge où je fusse seul, afin que le bien ou le mal que j'y ferois me fust imputé, estant l'ordinaire que la louange des grandes actions est souvent emportée par le chef, et ceux qui sont dessous en recouvrent souvent fort peu. J'avois, outre cela, un sujet (1) qui me convioit à m'éloigner dudit Roy, pour m'éloigner des passions qui tirent nos âmes et nos corps après ce qui ne leur porte que honte et dommage; à quoy Dieu nous assiste lorsque nous nous gardons assez puissans pour nous servir, et prendre les occasions qui nous éloignent du mal. Avant que je partisse, les catholiques avoient pris la ville de Sorèze par surprise, qui avoit mis un chacun en allarme; de sorte que je courois beaucoup de danger avant que d'estre à Puylaurens, où je me rendis; et là me vinrent trouver tous les députez des villes de Lauraguais, avec les principaux gentilshommes, me témoignans une grande joye de mon arrivée et de ce qu'ils auroient à m'obéir. De là j'allay à Castres : les armes se prenoient. Avant que rien entreprendre, j'estimay qu'il falloit establir un ordre aux finances, aux armes et à la police, qui me fit faire une convocation de toutes les villes dépendantes de mon gouvernement, de la noblesse et des ministres à Castres, où estans assemblez je leur fis entendre la cause de la prise des armes, qui leur pouvoit estre mieux connue qu'à nuls autres, d'autant que cette province avoit pressé mon envoy pour leur commander, suivant ce qu'ils avoient désiré; que je désirois, en leur commandant, y avancer les affaires publiques, les garder des dommages de leurs ennemis, et y acquérir de l'honneur; que pour le faire, il falloit establir un ordre par lequel les gens de guerre peussent, estans entretenus, vivre avec discipline et obéissance, qu'il falloit pour la garde des places, et pour ceux qui serviroient à la campagne, tant pour pouvoir entreprendre que pour s'opposer aux ennemis, qu'ils sçavoient pouvoir estre beaucoup plus forts que nous, ayans et plus de moyens et plus d'hommes. Je me retire de l'assemblée afin de les laisser libres et recueillir leurs voix; peu de temps après, ils envoyent vers moy, en mon logis, deux de chaque corps, pour me remercier de ce que j'avois quitté de plus grandes charges pour leur venir commander, qu'ils vouloient suivre mes conseils, et départir les moyens qu'ils avoient selon ce que je jugerois le plus nécessaire, et me prioient me trouver le lendemain au lieu de l'assemblée pour y présider et y résoudre toutes les affaires.

Le lendemain, ils me font voir ce de quoy ils pouvoient faire estat pour l'entretènement de toutes les dépenses, leurs deniers dépendans de trois natures, sçavoir : des impositions en forme de taille, qui se jetteroient sur chaque consulat, desquelles il y en avoit une partie de certains, qui estoient celles des consulats de la religion; les autres douteuses, pour estre toutes ou partie du consulat de Rome (2); l'autre nature de deniers estoit des biens ecclésiastiques; et la troisième des biens des catholiques romains qui faisoient la guerre. Le revenu estimé, on avisa combien chaque diocèse avoit de places qui tinssent pour nous, et les garnisons qu'il leur falloit, tant pour les garder de surprise que pour empescher que les garnisons des ennemis n'empeschassent leurs vivres, commerces et autres libertez. Cette dépense tirée à part, on avisa ce qui restoit pour entretenir près de moy quelques forces, qui furent seulement de huict cens hommes de pied, cent chevaux et cinquante arquebusiers de ma garde, avec cela quelques forts pour se servir de trois canons qui estoient dans la province. Pour les autres parties inopinées, elles restèrent à prendre sur des moyens inopinez et incertains. Cela résolu, chacun se sépare.

J'avois autour de la ville de Castres huict ou dix garnisons des ennemis, comme La Bruyère, où commandoit le sieur de La Croisette (3), lieutenant de M. d'Anville, l'autre Villemur, Soucelle Saint-Malins et quelques autres, la plus éloignée à deux lieues. Je pris grand soin de bien commencer, afin de donner une bonne opinion de moy aux nostres, et de la crainte aux ennemis, estant une chose de grand profit à la guerre, de donner une bonne impression de son

(1) Ce sujet était le bruit qui s'était répandu qu'il était amant favorisé de Marguerite de Valois. Il y a là-dessus, dans Tallemont des Réaux, une anecdote trop obscène pour être rapportée.

(2) La communion romaine.

(3) Jean de Nadal, sieur de La Crouzette.

courage et de sa conduite. La garnison de toutes celles qui nous estoient contraires, là où il y avoit et le plus d'hommes, meilleurs et mieux commandez, c'estoit La Bruyère. Après avoir bien fait reconnoistre les avenues, et observé leur ordre pour sortir aux allarmes, j'appris qu'il y avoit un chemin creux assez proche de la ville, dans lequel on se pouvoit embusquer sans que la sentinelle du clocher de la ville peust voir l'avenue de ce chemin creux, et qu'aux allarmes ils estoient prompts à sortir et en désordre : ce à quoy ils avoient esté connus par plusieurs petites courses de peu de gens que j'avois fait faire le jour précédent à leurs portes. Je pars de Castres avec deux cens hommes de pied, quatre-vingts chevaux et mes gardes, pour m'aller embusquer dans ce chemin, et donnay au sieur Boisselin, mon lieutenant, vingt chevaux pour aller à la porte de la ville, et ainsi qu'ils verroient qu'ils sortiroient, qu'il se retirast, de sorte qu'il ne fist pas paroistre aux ennemis qu'il eût autre attente de salut qu'à Castres, et qu'il prist le chemin de sa retraite par un endroit que je luy dis, lequel je pouvois voir du lieu où j'estois embusqué.

Nous nous acheminons; tout se conduit selon l'ordre donné; nous sommes en nostre embuscade; Boisselin donne près la porte; les ennemis sortent, la cavalerie pousse les nostres, qui estoient bien soixante chevaux; environ deux cens hommes de pied les suivoient; ils outrepassent nostre embuscade; l'infanterie les suivant par un autre chemin, la reconnut : ce que voyant, je désembusque et coupe la cavalerie entre la ville, et en tuasmes ou prismes la pluspart; nous pressasmes l'infanterie, desquels ils ne nous en demeura que peu, le païs estant plein de fossez, qui nous empescha de nous pouvoir bien mesler, ainsi que l'eussions fait autrement.

Ce premier coup me prévalut tout le long de cette guerre vers les nostres et vers les ennemis; il se passa quelques mois sans qu'il se fist rien de notable. Le mareschal de Joyeuse, qui commandoit en Languedoc, et le sieur Cornusson (1), sénéchal de Thoulouse, assemblèrent toutes leurs forces vers Carcassone, pour venir renvitailler Sorèze, que nous tenions comme investie par les forts que nous avions autour; ils traisnèrent trois canons pour forcer lesdits forts. Sorèze est une petite ville assise au pied de la montagne qu'ils appellent au païs *Nègre*. Ayant avis de leur assemblée et de leur dessein, je mande toutes les garnisons, et donne leur rendez-vous, à Ravelz, ville que nous tenions à une lieue de Sorèze, où je me trouvay le jour que les ennemis descendirent la montagne pour venir à Sorèze, ayans demi-lieue de plaine à passer avant que d'estre à Sorèze. Je montay à cheval avec environ deux cens chevaux, tant pour reconnoistre l'armée ennemie que pour asseurer ceux qui estoient dans nos forts que, s'ils estoient attaquez, je le secourerois. Après avoir veu entrer et loger l'armée contraire le long des fossez de leur ville, et veu ceux qui estoient dans les forts en bonne occasion, je me retire à Ravel. Le capitaine Franc, qui venoit de Puylaurens au rendez-vous, entendant dire que j'estois à cheval, et que les ennemis arrivoient à Sorèze, estima que je pourrois avoir affaire de luy; au lieu de venir à Ravel, il alla droit à Balbausse, un des forts que je tenois, qui estoit un moyen corps de logis de pierre de taille, avec des guérites aux quatre coins et deux petits ravelins au milieu de chaque face du corps de logis; il joint à la susdite maison un bois renfermé de fossez, ainsi que le sont presque tous les champs en ce païs-là. Les ennemis, voyans et entendans par les tambours cette infanterie, remontent à cheval, prennent leur infanterie et viennent attaquer la nostre, qui, au lieu de se renfermer, se résolurent de garder le bois. Les ennemis, avec six ou sept cens chevaux et trois mille hommes de pied, attaquent les nostres; la cavalerie ne le pouvant à cause du fossé, tout le combat se démesla par l'infanterie. Cela dura depuis les quatre heures jusques à la nuit.

J'estois à Ravel, sans le moyen de secourir les nostres, n'ayant pas plus de deux cens chevaux et sept ou huict cens hommes de pied, le païs fort contraire pour la quantité de fossez, ceux qui sont les premiers placez ayans grand avantage sur ceux qui attaqueroient. J'assiste les nostres de poudres portées par quelques gens de cheval, qui, avec hazard et sçachant bien les avenues de ce lieu, passoient; la nuict les sépara; les nostres se retirèrent proche de la maison, laissans quelques hommes dans le bois pour tenir les ennemis en croyance qu'ils le gardoient; lesdits ennemis font leurs feux, posent leurs gardes, démonstrans de les vouloir attaquer le lendemain, reconnoissans la faute qu'ils avoient faite de n'y avoir mené leur artillerie. La nuict venue, je mis en délibération ce que nous devions faire pour le salut des nostres, leur perte nous estant de conséquence telle qu'il s'ensuivroit celle de la pluspart du païs. Nous prismes résolution de partir dudit Ravel tous à pied, avec les armes de main que nous peusmes

(1) De La Valette, sieur de Cornusson, sénéchal et gouverneur de Toulouse, mort en 1586.

trouver, n'ayant en cette heure-là nostre infanterie que peu ou point de picques. Nous fismes trois petits corps de nos hommes armez : le mien estoit de cent hommes, et chacun des autres de cinquante ou soixante ; ayans logez à nos flancs quelques arquebusiers, le gros de nostre infanterie marchoit entre nos petits gros d'hommes armez, qui avions pris deux chemins peu éloignez l'un de l'autre, qui se venoient rencontrer assez proche du lieu où nous pensions trouver les ennemis. Nous n'avions peu avertir les nostres de nostre acheminement pour leur secours.

En cet ordre nous arrivons, et trouvasmes les ennemis retirez sans que les nostres en eussent eu avis, aussi nous les prismes avec nous, et, laissans dans la maison quelques cinquante hommes, je me retiray à Ravel, las du chemin qu'avions fait tous armez, bien aises d'avoir retiré les nostres. Les ennemis, le lendemain matin, se mettent en bataille, font marcher moins de mille pas de la contrescarpe de Sorèze leurs trois canons, et commencent à battre la palissade et le logis de La Borieblanque. Ceux que j'avois laissés dedans relèvent un peu de terre entre le fossé et la maison, où ils se tenoient pour empescher l'assaut, à quoy ils voyoient l'ennemy préparé aussitost que la palissade seroit rompue et que les ruines pourroient avoir un peu remply le fossé. Entendant la batterie de Ravel, je sors avec mes troupes et commence à marcher droit aux ennemis, lesquels, me voyans venir, retirent quelques compagnies de cavalerie qu'ils avoient avancées sur mon chemin ; ils donnent l'assaut, duquel ils furent repoussez ; je continue à marcher, ayant fait ma teste de deux troupes d'infanterie d'environ six cens hommes de pied ; les ennemis retirent leur artillerie et viennent prendre leur place sur leur contrescarpe ; j'essaye, par quelques escarmouches, de les convier de s'avancer, mais ils ne le voulurent faire : ce que voyant, et la nuict s'approchant, ayant visité si nostre Borie se pouvoit réparer et mettre en estat, qu'estans retournez à Ravel, les ennemis la retourneroient assaillir avant que nous peussions la secourir : ce qu'ayant esté jugé impossible, avec l'avis des capitaines, je la fis brusler ; les ennemis, délogeans le jour d'après, reprennent la montagne, se retirent, se separans chacun en leur garnison.

Ceux de Thoulouse, qui ont esté fort cruels à ceux de la religion, estimans que leur armée nous osteroit de la campagne, font brusler diverses maisons appartenantes à ceux de la religion ; qui me fit envoyer vers eux leur signifier que s'ils ne faisoient cesser telles rigueurs, et se maintenir dans l'usage de ce que la guerre permet, que j'en ferois de mesme. M'ayant fait réponse qui ne me contenta, je résolus de faire cesser la cruauté par la cruauté, quoique plusieurs qui avoient leurs biens au pouvoir des ennemis n'approuvassent ma résolution. Je ne laissay de partir le lendemain avec trois canons, m'estant venu joindre le sieur Bandou, de la maison de Leran, qui commandoit à Foix, et marche vers Thoulouse, envoye quelques troupes, qui bruslèrent quelques métairies appartenantes à quelques principaux de Thoulouse, et pris huict ou dix forts assez importans avec mon canon, entre lesquels fut la maison de Bauville, appartenante à ceux de Malères, où il arriva une chose estrange, néantmoins très-vraye : ayant tiré quelques canons au machicolis, nos soldats, les plus hardis que j'aye jamais veus, vinrent au pied de trois tours qui faisoient un triangle eu égard à elles, ayans une galerie à chacune pour leur estre communicables les unes aux autres ; les nostres en prennent les deux ; à la plus grosse ils mettent le feu à la porte ; la porte bruslée, ils remplissent le bas estage de matière bruslante en telle quantité, que quoique les estages fussent bien hauts et voûtez, les voûtes s'échauffent tellement, qu'estant les soldats et le peuple qui s'estoit mis là dedans retirés au plus haut, la chaleur les contraignoit de telle sorte, que ny eux ny nous, n'ayans moyen de les délivrer de ce piteux estat, ils se précipitoient du haut en bas avec grande pitié. Un enfant de douze ans, à ce qu'il m'a dit depuis, s'estant réservé au second estage, la fumée et le feu le pressant, se montre à la fenestre, où il luy fut tiré beaucoup d'arquebusades, desquelles deux luy donnèrent dans la barrette bleue ; des gentilshommes qui estoient à moy firent cesser de luy tirer ; cet enfant monte sur la fenestre, tourne son visage vers la tour qui estoit ronde, et, sans aucun soin, commence à s'appuyer des mains et des pieds contre la tour (foible appuy sans l'admirable assistance de Dieu), descend de là jusques au bas, où il y avoit plus de trente pieds, sans tomber ; il est receu par les miens, qui me l'amènent ; enquis comme il avoit fait, ne le sçavoit bien, sinon qu'il avoit toujours prié Dieu. Je le voulus retenir pour le nourrir ; il ne voulut ; au contraire, il désira d'aller chez sa mère, qui estoit en un village proche, appartenant au comte de Cramail ; je l'y fis conduire et lui donnay quelque argent : il estoit borgne et croy qu'il est encore en vie.

Cela pris, je me retiray à Castres et remis mes troupes en garnison ; bientost après on commença à parler de la paix. Le roy de Na-

varre m'envoye quérir, me faisant cet honneur de ne résoudre aucunes affaires d'importance sans m'en communiquer. Monsieur, frère du Roy, vient lui-mesme en Guyenne avec le pouvoir du Roy, pour la traitter, assisté de quelques conseillers d'Estat. J'avisay à laisser la province asseurée et en bonne odeur du service que j'y avois rendu. Ils esleurent quelques députez, ainsi qu'il fut fait par toutes les autres provinces qui reconnoissoient le roy de Navarre pour leur protecteur, pour assister audit traitté, qui fut fait à Coutras (1), où, par M. le prince d'Orange, de la part de toutes les provinces du Païs-Bas, furent envoyez des députez pour offrir leurs provinces à Monsieur. La paix conclue, M. le prince de Condé, père de celuy qui vit, se trouva mal-content du traitté, estimant qu'on ne s'estoit assez souvenu de luy, qui ne faisoit que d'arriver d'Allemagne, ayant trouvé en la province des esprits qui flattoient son mescontentement, en sorte qu'ils ne vouloient y laisser publier la paix, mais seulement une suspension d'armes accordée à M. le mareschal de Montmorency, gouverneur pour le Roy en ladite province; Monsieur et ledit roy de Navarre me convièrent d'y aller pour persuader ledit prince de s'accommoder, luy faisant entendre les raisons sur lesquelles le traitté s'estoit fait, et qu'où il voudroit se roidir je fisse recevoir le traitté à la province. J'accepte cette commission, quoyque j'y reconnusse beaucoup de difficultez, l'humeur du prince arrestée et ferme aux choses où il s'estoit déclaré. Le traitté avoit donné plus d'avantage à d'autres qu'à luy, et à quelque autre province plus qu'à celle du Languedoc, et sçavois, comme j'ay tousjours esté sujet à estre envié, qu'on m'avoit préparé cette commission qu'ils estimoient ruineuse.

Le mal que je voyois si cette division eût pris trait, l'affection singulière que j'ay toujours eue à voir les églises unies et un bon repos à l'Estat, me firent entreprendre cette négociation. [1581] Je pars d'auprès du roy de Navarre deux ou trois jours après que Monsieur et luy se furent séparez; je m'acheminay en Languedoc, vers M. le prince, que je trouvay à Nismes, duquel je fus fort bien receu, encore qu'on luy avoit dit que, s'il ne consentoit à la publication des articles de la paix, que je m'efforcerois de les faire publier. Cette jalousie faisoit rechercher les volontez de ceux qui s'y voudroient opposer, et tenoit la province en grande division. Je fis voir audit prince que j'avois toute mon adresse vers luy; que je n'avois en aucune ville où j'eusse passé rien exposé de ma commission, qui avoit pour fin à luy faire connoistre les raisons qui avoient pressé le traitté sans l'y pouvoir attendre; qu'il avoit esté malicieusement informé que le roy de Navarre ny autres eussent eu des avantages secrets à son préjudice; que les siens égaloient ceux dudit Roy, Saint-Jean (2) estant d'aussi grande conséquence qu'Agen; combien il estoit impossible de rompre le traitté, et de quelle conséquence et ruine seroit la division. Ledit prince avoit deux secrétaires, nommez La Huguerie et Sarrazin, le premier très-méchant, qui avoit des pensées à la ruine de l'Estat, ainsi qu'il l'a témoigné au reste de sa vie. Ceux-cy donnoient des espérances à ce prince que, n'acceptant la paix, il se rendroit chef du party, et le poussèrent à de très-mauvais conseils : son esprit, bon et porté à aymer l'Estat, fit qu'il prit résolution de s'en aller à Montauban, où estoit le roy de Navarre; que je demeurerois en Languedoc pour y faire publier la paix, lorsque j'aurois avis de Montauban après qu'il y seroit arrivé. Il part; soudain ceux de la province des trois diocèses de Nismes, Montpellier et Usez, s'assemblent et envoyent à Montauban déclarer qu'ils désiroient qu'on publiast la paix; ces deux secrétaires estoient demeurez, nonobstant leurs pratiques. Soudain que j'eus une lettre du roy de Navarre, je fis publier la paix, allay trouver M. de Montmorency, avec lequel je convins de ce qu'il falloit faire pour l'exécution dudit traitté.

J'appris soudain que M. le prince avoit témoigné un grand mescontentement contre moy, il avoit estimé que cela se fît sans un particulier consentement de luy, La Huguerie luy ayant tousjours asseuré qu'il l'empescheroit. Le roy de Navarre me donne avis de cela, et remettoit en moy d'aller à Montauban ou non. Soudain je me résous d'y aller; de Montpellier j'y fus en trois jours, bien asseuré de n'avoir donné nul mescontentement raisonnable audit prince, et que ce que j'avois fait, estoit aussi avantageux pour son service comme luy estoient dommageables les conseils de ses secrétaires. Après quelques difficultez qu'il fit de me voir, en la présence du roy de Navarre je luy déduisis mon procédé, auquel n'ayant rien trouvé à redire, il me reconnut pour son serviteur.

Le voyage de Monsieur se préparoit; je pris congé du roy de Navarre, et m'en allay en mes terres d'Auvergne, et me préparay d'aller trou-

(1) Ce traité est désigné sous le nom de conférence de Fleix, parce qu'il fut conclu au château de Fleix en Périgord.

(2) Saint-Jean-d'Angély.

ver Monsieur, lorsque je le sçaurois sur la frontière de Picardie, où l'assemblée de ses forces se faisoit pour le secours de Cambray, que le duc de Parme tenoit assiégé.

En ce temps, chacun pensoit estre bien payé en dépensant son argent pour faire des troupes, avec lesquelles on peut acquérir de l'honneur; j'y allay volontaire, et menay avec moy cinquante gentilshommes de très-bonne qualité, qui ne se dédaignoient pas de porter mes casaques orangées de velours, avec force passemens d'argent, et les armes dorées par bandes. Je fis acheminer nos équipages, et partis de Joze avec partie de ceux qui venoient avec moy; je me mis sur la rivière d'Alier, et, ayant atteint les postes, j'allay trouver Monsieur, n'ayant voulu le Roy que je passasse à Paris, ne voulant voir ceux qui alloient voir son frère, afin d'oster sujet de plainte au roy d'Espagne. Sa Majesté avoit donné commandement au sieur de Puygaillard, avec huict cens chevaux et quatre mille hommes de pied, de costoyer l'armée de Monsieur, afin, disoit-on, d'empescher qu'il n'entreprist rien contre son service; mais ce nonobstant, il avoit charge que si ces deux armées s'affrontoient, de paroistre et faire le holà en nostre faveur, conseil prudent de la Reine mère, qui ne se laissoit emporter par la jalousie du Roy, pour le flatter sur les moyens de s'en délivrer, mais satisfaisoit à cette raison d'Estat, que la perte de Monsieur, accompagné de plus de trois mille gentilshommes françois, par un lieutenant du roy d'Espagne, importoit trop au Roy et à son Estat.

L'armée jointe, nous prismes le logement du Catelet. Je suppliay Monsieur me permettre de convier quelque volontaires, jusques à cinquante, et ce que j'avois, pour m'en aller jetter dans Cambray, afin de luy donner avis des mouvemens des ennemis, et, qu'au cas qu'ils levassent le siége, estans fortifiez de ce qu'il me pourroit envoyer, et ce que nous serions dedans, que nous peussions embarrasser leur retraite, en sorte qu'il eût loisir d'y venir avec toute l'armée. Il y fit de la difficulté, luy semblant cette expédition périlleuse, qu'avec si peu de gens j'allasse me jetter dans une ville qui estoit bloquée il y avoit quatre mois, durant lesquels ils avoient fait tout ce qu'ils jugeoient convenir pour empescher qu'il n'y entrast vivres ny hommes. Il me faisoit cet honneur de m'aymer, et jugeoit que ma perte exciteroit de la méfiance entre ceux de la religion, et qu'il n'y eust quelque intelligence à la ruine de ceux qui en estoient: la première raison estoit celle qui me convioit d'y aller, afin que le péril me servist de degré à la réputation; j'obtins mon congé; j'eus peine à restraindre le nombre, plusieurs, outre ceux que j'avois demandés, y voulans venir. Je pars demi-heure devant la nuict avec des guides, et m'acheminay ayant fait trois troupes.

Comme nous fusmes à une lieue de Cambray, le sieur de Chouppes, à qui j'avois ordonné ma troupe de retraitte, me mande qu'il avoit les ennemis sur les bras; je fais halte et fis commander le semblable à mes coureurs; soudain ledit de Chouppes avec ce qu'il avoit vint à moy, me disant que ceux qu'il avoit avec luy estoient venus me joindre: c'estoit au mois d'aoust, la nuict très-claire, la lune estant en son plein; je tasche de remettre en l'ordre que nous estions. Les ennemis, qui n'estoient que deux compagnies d'ordonnance, viennent à nous. Cette noblesse courageuse et volontaire, peu pour une bonne partie qui se fussent trouvez en telles occasions, commence de se séparer et tirer vers la ville; je vais aux ennemis avec environ vingt chevaux, où je fus porté par terre d'un coup de lance au bras gauche au-dessus du coude, ce qui estoit à l'espreuve du pistolet; néantmoins le brassart fut bien offensé; de sorte que le surfais de ma selle rompit, elle se tourna et je tombay, où le sieur de La Vilatte, qui m'avoit si bien assisté lorsque je fus blessé auprès de Bergerac, mit pied à terre, pensant que je fusse mort. Ainsi que nous parlions ensemble, luy ayant osté son casque, trois ennemis vinrent à la lueur de mes armes qui estoient dorées, saluent ledit sieur de La Vilatte de trois coups d'espée sur la teste; il se laisse tomber sur moy, qui n'estoit relevé, et se recommande à Dieu; ils luy disent de se rendre, je le convie à se lever et parler à eux; il se rend et les convie de me sauver la vie sans me nommer; je me lève, ils commencent à nous faire troter dans les herbes fort hautes et à vouloir oster mon casque, que je conteste si bien que je le garday. Ils commencent à disputer entr'eux qui auroit plus de part à nos rançons, dont l'un, estimant le droit de son compagnon meilleur que le sien, concluoit à nous tuer, et l'autre à nous sauver, auprès duquel je m'approche, le convie d'avouer tout; je luy donne mon gantelet droit pour l'asseurer que lorsque je serois enquis je m'avouerois son prisonnier; cela nous préserva. Les armes, les herbes grandes, le chemin de plus de demi-lieue, et ce que l'appréhension pouvoit occasionner, me donna une telle soif que je n'en pouvois plus; eux, estimans que je faisois cela pour voir si nous serions secourus, me faisoient marcher du bout d'en bas de la

lance sur le haussecou ; je tasche plusieurs fois à vouloir pisser, mais ils ne me laissoient arrester, avec ce que mes tassettes m'en ostoient le moyen ; à la fin je trouve de l'eau très-fangeuse ; avec un peu je rafraischis ma gorge. Je fus mené à un fort à une petite lieue de Cambray, où ils menèrent tous ceux qui avoient esté pris, entre lesquels estoient M. de La Route (1), mon cousin germain, blessé de trois coups d'espée sur la teste, les sieurs de Chouppes, mon lieutenant, La Feuillade, de Neufvie, Peunian, et jusques au nombre de seize ou dix-sept.

Là, nous contasmes les diverses actions en nostre prise jusques au poinct du jour, que ceux qui nous avoient pris eurent convenu de quitter la tour, et mesme de mener l'infanterie avec leurs prisonniers au duc de Parme, qui estoit général pour le roy d'Espagne au Pays-Bas. Il fut question d'en faire aller une partie à pied, et à tous de nous faire porter nos armes : plusieurs des nostres y consentoient ; je m'y opposay, en sorte que nous eusmes des chevaux, et les preneurs s'accommodèrent de nos armes, sauf les miennes que le duc de Parme voulut voir, et les retint, estant belles et fort bien faites, pour la folle et malséante coustume dont on s'habilloit, si long, qu'il m'est difficile maintenant de croire que l'on ait eu cela en usage, et moins aux armes qu'aux habits. Nous trouvasmes le duc de Parme prest à monter à cheval, ayant retiré son armée qui est séparée, pour tout ensemble se retirer vers Arlon, mettant la rivière entre Monsieur et luy, ne voulant combattre à notre bord. Après m'avoir salué et receu courtoisement, il me dit ces propres mots : « Monsieur le vicomte, la fortune qu'avez courue n'arrive qu'aux personnes de courage, et ceux de votre âge cherchent l'honneur par les périls ; » que nous ne recevrions tous qu'un bon traitement. Je le remerciay, et luy dis que nous ne pouvions attendre autre chose d'un prince si généreux. On nous meine disner en une grange, où tous les principaux seigneurs de l'armée nous menèrent, et disnasmes ensemble. Durant le disner, ce ne furent qu'entretiens, offres de courtoisie ; on ordonne deux compagnies de lances pour nostre garde, qui nous menèrent à Bouchin, où commandoit un gentilhomme que j'avois vu en France, nommé Nocelles (2), près de M. de Montmorency, où il s'estoit retiré fugitif pour avoir servi M. le prince d'Orange au commencement des troubles du Pays-Bas. Cela me faisoit espérer que nous pourrions avoir quelque faveur ; mais il ne se souvint plus du passé.

L'armée de Monsieur, ayant eu avis de ma prise, qui marchoit, s'arresta ce jour-là, et, ne s'estant avancée à Cambray, le duc de Parme ne vid personne jusques à Arlon, où les deux armées, ainsi que je l'ouis dire, se virent, le ruisseau entre deux ; il y eut quelques escarmouches de peu ou point d'effet. Le duc de Parme envoye M. de Rans, père du comte de Bucquoi qui est aujourd'huy, pour s'informer de ma maison, de ma fortune, de ma religion, et sentir si je désirois estre son prisonnier. Je satisfis à ses questions ; en sorte que je luy laissois à croire que mon âge me portoit à la recherche de la guerre plus que nulle autre passion ; mais je fis contre moi de lui avoir fait connoistre que si j'estois son prisonnier je craindrois l'estre du roy d'Espagne, et ma détention seroit plus longue que si j'estois au marquis de Robech, général de la cavalerie, qui avoit affaire d'argent, estant grand dépensier ; qu'il soliciteroit ma délivrance pour l'émolument qu'il en tireroit ; qu'on ne le voudroit fascher, estant homme de caprice, qui à la révolte générale avoit esté des premiers à prendre les armes pour chasser les Espagnols. Ces raisons se trouvèrent fausses, d'autant qu'on craignit que si une fois ledit marquis avoit receu ma rançon, qu'elle luy donneroit du moyen pour relever ses affaires, et se passer plus aisément des bienfaits du roy d'Espagne, et se soucier moins de servir, avec ce que la Ligue commença ; Monsieur fut chassé du Pays-Bas, malade, dont il mourut, non sans soupçon de poison.

[1582 et 1583] Cela donc fit durer ma prison deux ans dix mois, et payer au bout de là 53,000 escus, dont j'en dois encore, ayant cet argent esté pris à Paris à rente, sous les asseurances de M. de Montmorency.

De Bouchin nous fusmes menez à Valenciennes ; ces villes n'avoient encore receu garnison. Le duc de Parme estoit bien aise qu'ils vissent quelque fruit de ses armes. Nous arrivasmes à Valenciennes un jour de feste, conduits par trois compagnies de cavalerie ; nostre escorte estant descouverte du beffroy, la cloche d'alarme commença à battre ; le peuple s'amassa et vint au devant de nous au fauxbourg, tenant les portes de la ville fermées, pour la jalousie qu'on ne leur donnast garnison. Cette crainte tourne en fureur contre nous, et le peuple commence à nous assaillir d'injures jusques à la porte de la ville, où estant entrez, au lieu de nous me-

(1) Gilbert de Lévi, comte de La Voute, fils du duc de Ventadour.

(2) Ou Noyelles.

ner droit au logis qu'on nous avoit destiné, nous fismes toutes les rues principales; durant ce chemin, le peuple se renouvelloit, et aussi se fortifioient leurs cris, leurs injures, et commencement de coups de pierre. Injurié de cette sorte, je m'adresse à ceux qui commandoient à nostre escorte, qui témoignoient estre marris de cela, en s'y opposant d'effet, ou qu'au moins, si ce peuple barbare, contre le droit de la guerre, avoit à assouvir sa rage sur nous, qu'ils nous donnassent des armes, pour, les tenant en la main, mourir avec elles. Enfin nous arrivasmes en nostre logis, avouant que cette injure m'est toujours demeurée sur le cœur, en sorte que je prie Dieu m'oster le moyen de m'en venger.

[1584] De là on me meine à Hesdin, ou j'eus permission de choisir un des prisonniers, qui fut le jeune Neufvie; mon cousin demeura à Arras, et les autres en divers lieux, qui sortirent bientost. Durant ma prison, le Roy fit dire à mes amis qu'ils me fissent sçavoir qu'il me tireroit de prison, pourveu que je luy promisse de ne prendre jamais les armes pour ceux de la religion. Monsieur, averty de cela, me mandoit de promettre, et que la première chose qu'il traiteroit avec le Roy seroit de luy demander ma parole, estimant qu'une promesse doit être faite de bonne foy, avec délibération de la tenir, qu'ainsi que j'aurois promis au Roy, que le luy tiendrois. Ce que Sa Majesté me demandoit me paroissant contraire à ce que j'estimois estre de mon devoir vers les églises persécutées, je respondis que j'aymois mieux attendre dans ma prison une sortie libre et honorable, que d'en sortir laissant en doute si le moyen duquel je me serois servy auroit esté raisonnable.

Ainsi que j'ay dit, au bout de trois ans ou à peu près, j'eus ma liberté, un jour ou deux avant la mort de Monsieur. De Chasteau-Thierry j'allay à Chantilly voir ma grande-mère, où je séjournay quelques jours pour reprendre ma santé que le long repos avoit incommodée, et puis j'allay à Paris, où j'eus toutes les bonnes chères du Roy que je pouvois désirer. M. de Joyeuse, vers qui estoit toute la faveur, et M. d'Espernon, jeunes gens, me traitoient et n'épargnoient rien à me témoigner de l'amitié, nous estant issus de germain. Après un peu de séjour je m'en allay passer par l'Auvergne, où je n'ay point retourné, et m'en vins en Limousin, où je n'ai esté depuis, où le roy de Navarre me convia de l'aller trouver: ce que je fis à Nérac où estoit M. d'Espernon, qui voyant, Monsieur mort, le roy de Navarre la première personne après le Roy, vouloit chercher le moyen de s'en pouvoir appuyer, ayant M. de Guise pour ennemy, avec qui M. de Joyeuse sembloit s'accommoder. Les malentendus estoient très-grands entre le Roy et la Reine, qui depuis fut démariée; ledit d'Espernon fust, pour la contrariété de ces deux naturels, pour n'y trouver seureté, ayant des fins fort diverses. Cette intelligence ne prit aucune racine; toutefois le Roy ne laissa d'en prendre jalousie, et sans une cheute que ledit d'Espernon fit en arrivant à la cour, de laquelle il perdit tous les sens, ayant esté quelques jours qu'on le tenoit pour n'en réchapper, cela émeut la pitié au Roy, rallentit son mécontentement, et l'autre, relevé, trouva facilité à reprendre sa place et dissiper les projets de sa ruine.

Le roy de Navarre me témoigna toute sorte d'amitié et confiance, me disant ses perplexitez, et consultant des remèdes. Nous voyons les pratiques de la Ligue croistre et paroistre de jour à autre, ausquelles évidemment la reine Marguerite participoit, et voyons un sien valet de chambre aller et venir: je conseille audit Roy de le faire prendre, le mener à Pau, et soudain luy faire confesser ce qu'il sçauroit. La charge en fut donnée au capitaine Maselière de Nérac, qui l'alla attendre sur le chemin de Bordeaux, venant trouver M. de Guise: ainsi fut-il exécuté; mais, arrivé à Pau, on obmit le principal, qui estoit de le faire chanter, et encore à Nérac, sçavoir les formes qu'on y tiendroit, et tout cela pour gagner temps, durant lequel le Roy et la Reine mère furent avertis de la prise, font une dépesche, se plaignans de ce qu'un François pris dans la France en auroit esté tiré en une autre souveraineté, le redemandent avec menaces. Le roy de Navarre est conseillé de le rendre, de ne se devoir opiniastrer de conserver Maselière si le Roy continuoit à le demander; blasmant le conseil, l'homme fut rendu, de la haine contre moy excitée pour avoir donné un très-nécessaire et utile avis; si on l'eût suivy en toutes ses parties, chose qui fort souvent rend les meilleurs conseils, sinon dommageables au moins infructueux, en n'en faisant qu'une partie. Vous remarquerez qu'il faut estre retenu aux conseils qu'on donne aux rois, parce qu'ils en mesurent le gré et le blasme selon leur succez, qui est souvent un faux témoin contre raison, et aux cours, où l'on ne craint de desservir son maistre, pourveu qu'à ceux qu'on envie on leur fasse de la peine.

Au bout de quelques jours, cette princesse, craignant et persuadée de se retirer, ne pouvoit donner couleur à cette retraitte qui la deust

contenter, et moins choisir un lieu où elle fust bien. Elle part de Nérac et va Agen, où le sieur de Lignerac l'attendoit avec cinq ou six de ses amis, la charge en croupe sans coussinet, et en cet équipage la meine au mur de Varroz. Ce département accroist les méfiances, fait que le Roy envoye convier les églises d'estre sur leurs gardes, convie M. de Montmorency de prendre quelque lieu pour se voir, où on feroit trouver M. le prince et autres plus autorisez dans leur party; le Roy l'avertissoit des entreprises de M. de Guise, qui avoit failly de se saisir de Chaslons, et le prioit de l'assister s'il en avoit besoin. Le roy de Navarre se servoit des avis que luy donnoit le Roy, encore qu'il jugeoit qu'ils s'accorderoient; le lieu de Castres fut choisi, où se trouvèrent près dudit Roy M. le prince, M. de Montmorency et tous les signalez des provinces, capitaines et seigneurs du party.

[1585] Après s'estre veus quelques jours, et s'estre un peu éclaircis des sentimens des uns et des autres, on assembla un conseil pour délibérer si on prendroit les armes, ou si on attendroit que le Roy, contraint par M. de Guise, nous desclarast la guerre. Les opinions furent diverses, et ces deux opinions furent fort contestées. Les premiers disoient qu'il ne falloit point douter que le traité de M. de Guise ne fust fait et à nostre désavantage, puisque le Roy nous le celloit, contre les asseurances qu'il avoit données de nous tenir avertis de tout ce qu'il feroit avec ceux de la Ligue, qui commençans, nous le préviendrions; que nous exécuterions des entreprises sur plusieurs places que les plus expérimentez capitaines d'entre nous proposoient, avec grande apparence de bon succez; qu'estans à la campagne des premiers, que nous attirerions les gens de guerre à nous; que leurs affaires n'estoient encore bien prestes, tant pour n'avoir fait levées ny fait le fonds pour le payement de l'armée; qu'on pourroit s'avancer vers la rivière de la Loire, et les empescher de lever des troupes en deçà, sans les mettre en danger d'estre battus. Ceux de l'autre opinion disoient qu'ils croyoient, avec les premiers, que l'orage tomberoit sur nous, et que le Roy et la Ligue estoient d'accord, mais que nous en serions accusez; si nous prenions les armes, le Roy nous accuseroit de l'y avoir nécessité, afin de ne demeurer entre les deux partis la proye de l'un et de l'autre; les catholiques pacifiques, craignans la Ligue et haïssans la religion, nous donneroient le tort; ceux de la religion, tièdes, non informez, et ceux des provinces qui n'avoient point de retraittes, mais soumis à la rigueur des édits, en accuseroient le procédé, y chercheroient leur justification aux moyens autres que d'une commune défiance qu'ils pourroient tenir; que les princes estrangers se laisseroient aisément persuader à croire cela; que dedans et dehors nous sentirions plus affoiblir nostre deffense, pour avoir manqué à justifier la prise de nos armes; qu'elle ne seroit fortifiée par les avantages susdits; qu'il nous falloit avoir égard à attirer la bénédiction de Dieu sur nos armes, que nous n'avons prises que pour garentir son église de la fureur des ses ennemis; que les provinces où nos églises sont fortes, et les autres où elles n'ont point de seuretez, voyans nos procédez, les conjurations à nostre ruine, nostre patience, se joindroient des personnes de moyens et de prières, pour saintement et courageusement s'opposer à la ruine du public et à celle de l'Estat; mais qu'un chacun pouvoit se préparer, avisant à arrester des hommes, nos places se garder de surprises, et estre, au premier acte que le Roy feroit de déclaration contre nous, à la campagne.

Cette dernière opinion l'emporta, de laquelle j'avois fait l'ouverture, et M. de Montmorency de l'autre: ainsi on se sépara, chacun allant à sa charge. Le roy de Navarre vint à Montauban, où il n'eut demeuré que peu de jours, qu'il ne fût asseuré de la perfection du traité de M. de Guise avec le Roy, à condition de nous faire la guerre. Desjà on voyoit la noblesse en Gascogne, qui estoit en grand nombre, commencer à faire de petits rendez-vous, pratiquer des hommes: ce qui fit partir le roy de Navarre plus tost, et passer la Garonne au Mas de Verdun pour s'en venir à Leytoure et de là à Nérac; nous vinsmes avec quelque défiance, n'ayans que sa cour et bien petite; un chacun s'estant séparé, j'estois demeuré près de luy, qui, durant les chemins, me reprit à diverses fois pour discourir de la grandeur des affaires qui luy alloient tomber sur les bras; de la foiblesse du Roy, qui voyoit en la puissance de la Ligue la puissance qu'ils pourroient avoir de Rome et d'Espagne, tant d'argent que d'hommes; qu'il estoit mal asseuré de M. de Montmorency, le Dauphiné fort divisé, et M. de Lesdiguières ne s'unissant jamais en toutes choses avec les résolutions communes, nos places mal garnies et aussi peu fortifiées, qu'on visoit à luy pour le rejeter de la succession.

Après avoir fait plusieurs lieues sur tels et semblables discours, remarquans bien plusieurs choses leur manquer, mais non à l'égard des autres, nous concluons que la cause estoit fondée en la justice divine et humaine; que Dieu

la maintiendroit ; qu'il falloit quitter tout plaisir pour penser à nostre deffense ; que les étrangers s'y intéresseroient, devans voir que nostre ruine ne feroit que préparer la leur ; que Dieu le maintiendroit en son droit si la nature luy en ouvroit l'occasion. Sur cela il me dit avec ferveur : « C'est de là que j'attends mon secours, et sous cette enseigne je combattray nos ennemis ; m'abandonnerez-vous pas, ainsi que vous l'avez déjà fait ? »

Arrivé à Nérac, on y célébra le jeusne avec une très grande dévotion. Le roi de Navarre passa la Garonne et vint à Nérac, où il commença à donner des commissions et pouvoirs de faire la guerre. Il m'envoye vers la Dordogne avec le sieur d'Alui, Couroneau, La Moue et autres, pour faire des régimens et compagnies de cavalerie. A quoy je travaillay si diligemment, que dans moins de cinq semaines je fis cinq à six mille hommes de pied, et cinq à six cens chevaux, nous estans venues quelques troupes de la Loire ; que les édits rigoureux faits par le Roy, d'aller à la messe ou sortir du royaume dans peu de jours qui estoient donnez, nous faisoient venir, ne voulant délaisser la vérité, et aimans mieux porter les armes avec nous que de demeurer hors du royaume spectateurs. Je passe avec ces troupes, qui grossissoient de jour à autre, la rivière de l'Isle. Le Roy avoit fait avancer le sieur de Saint-Chamarande, mareschal de camp, avec ses mille Suisses, vers Confolans, pour commencer à former son corps d'armée, duquel feu M. du Mayne (1) devoit estre général ; le roy de Navarre s'en estoit retourné à Nérac, et mesme donné jusques en Béarn. Cependant qu'ils faisoient levées en Gascogne, M. le prince vers la Xaintonge et Poitou assembla ses forces, et alla investir Brouage (2) ; passé que j'eus la rivière de l'Isle, n'ayant nul commandement du roy de Navarre, mes troupes, selon la coutume des François, s'ennuyans de ne rien faire, je jugeois qu'elles s'affoibliroient plustost qu'autrement. J'envoye vers le roy de Navarre, l'avertissant du nombre des forces que j'avois, le lieu où j'estois, à dix-huit ou vingt lieues de Confolans, où estoient les Suisses, l'attaque de M. le prince à Brouage, le conviant de venir avec ce qu'il avoit de delà, qui pouvoient faire quatre mille hommes de pied et cinq cens chevaux, pour faire un bon et grand corps d'armée, afin d'empescher ceux de la Ligue, sous le nom du Roy, de faire le leur. En mesme temps j'envoye à M. le prince, lui donnant les mesmes avis de mes forces et le lieu où elles estoient, de plus la dépesche que j'avois faite au roy de Navarre, ajoutant que je craignois qu'on ne suivroit mes avis, et que les plaisirs de la compagnie de la comtesse de Guiche (3) retiendroient le roy de Navarre de delà plus long-temps que le bien des affaires générales le requéroit ; que si le roy de Navarre ne venoit ou ne me commandât chose très-importante, que s'il me mandoit, que je l'irois trouver. Les plaisirs et les jalousies prévalent ordinairement dans les grandes affaires plus que la raison.

Le roy de Navarre ne vint ny ne me donna aucun commandement, sinon de me maintenir aux lieux et avec l'employ que je jugerois le meilleur. M. le prince estoit sur la délibération de l'exécution d'une entreprise sur le chasteau d'Angers, conduite par le sieur de Clairmont d'Amboise par le moyen de quelques hommes qu'il avoit pratiquez, qui estoient dans le chasteau. Voyant ceux qui estoient près de luy mes offres, la jalousie de mon arrivée, qu'ils jugèrent leur devoir oster et de l'authorité et de la réputation, portèrent ledit prince à me remercier, et que je ne m'avançasse, duquel avancement il fust réussi de très-grands avantages, soit que j'eusse peu rompre cette incertaine et très-mal digérée exécution d'Angers, ainsi qu'elle parut telle, comme vous l'entendrez, ou y allant ledit prince, j'eusse facilement mené à fin le siége commencé à Brouage. Il part donc de devant Brouage, va passer la rivière de Loire avec sa cavalerie, laisse son infanterie dans quelques retranchemens, à quelques lieues de Brouage ; passé qu'il eut la rivière de Loire, il trouva l'entreprise découverte sans moyen de repasser ; ses troupes se rompent, luy va en Bretagne, M. de La Trimouille (4) avec luy, duquel il avoit espousé la sœur, se met sur mer et passe en Angleterre, où cette vertueuse Reine les receut fort bien. M. de La Val (5) retourne à Saint-Jean avec peu de gens ; à Brouage tout se retira : ainsi ces forces, ces desseins et la personne de ce prince fort valeureux, revinrent à néant. N'ayant donc peu servir aux susdites occasions, j'avisay, en servant le public, de servir à mon particulier, puisqu'il en faisoit une bonne part : ce qu'autrement je n'eusse fait, et ne vous conseille de le faire, de laisser périr le public, quelque profit que vostre particulier en puisse recevoir.

(1) Le duc de Mayenne.
(2) Septembre 1585.
(3) Corisande d'Andoins, veuve de Philibert de Gramont, comte de Guiche.

(4) Claude de La Trémouille, duc de Thouars.

(5) Paul de Coligny, comte de Laval, était fils du célèbre d'Andelot.

J'avois eu avis de Paris que M. du Mayne, poussé par un de la maison de Haultefort, serviteur de M. de Guise, pressoit le Roy de venir dans le vicomté de Turenne, et, en y passant une partie de l'hyver, prendre mes maisons; mais que si je voulois cela en asseurant le Roy, que la guerre ne se feroit de ma maison. Soudain je fis réponse à madame d'Angoulesme (1), MM. de Chavigny et La Guiche, qui estoient ceux qui avoient manié cela, que je les remerciois; que puisque je mettois ma personne et ma vie au hasard pour me conserver la liberté de ma conscience, et le moyen de délivrer le Roy de l'oppression où il estoit, que j'y voulois aussi mettre mon bien. J'en donne avis au roy de Navarre, luy ajoustant les avantages que ses affaires avoient, le duc du Mayne, allant à la vicomté, où je ne croyois qu'il pust prendre Turenne ny Saint-Ceré; que par ce moyen il nous donnoit loisir de voir et oster la crainte de son armée à nos villes, que nous fortifierions et munirions cependant; qu'ainsi donc mes dommages servoient: pourquoy, sans luy en demander avis, j'avois fait telle réponse qui est dite cy-dessus. Il m'en remercia et m'en sceut bon gré; je tourne teste avec mes troupes, que je ne peus garder de quelque diminution, et m'en vins en Limousin prendre Tulle, n'ayant point de canon, afin de loger dedans, comme je fis, partie des forces qu'il me falloit pour jetter dans Turenne; M. du Mayne approchant, j'y mis le maistre-de-camp La Morie, et quelques huict cens hommes de pied; je reprens mon chemin vers la Dordogne et Bergerac, où le roy de Navarre m'avoit mandé se devoir trouver.

M. du Mayne part de Paris, ayant pourveu à l'entretènement de l'armée où il commandoit de deux millions de livres, d'une vente du temporel des biens ecclésiastiques (de quoy Scipion de Sardiny, père du vicomte que vous connoissez, avoit fait le party), s'en vint en Xaintonge, menaça Saint-Jean, et s'achemina à Villebois, où il devoit avoir son armée ensemble, et y faire, comme il fit, sa montre générale. Le roy de Navarre, ayant près de luy son conseil et les plus suffisans capitaines, vouloit demeurer à la teste de la Dordogne, où il y avoit ces trois places, Bergerac, Sainte-Foy et Chastillon, beaucoup moins accommodées qu'elles ne le sont à cette heure. Personne n'estoit de cet avis; le courage néantmoins trop grand de ce prince le portoit à vouloir suivre son avis: ce que voyant, je le suppliay de faire délibérer en conseil cela, et de vouloir donner son consentement à ce que par la pluralité des voix y seroit résolu: ce qu'il promit de faire avec beaucoup de difficulté, estimant qu'il iroit de sa réputation si, M. du Mayne estant si près, on le voyoit reculer; mais que néantmoins, et puisqu'il l'avoit promis, il suivroit ce qu'on résoudroit.

Le conseil assemblé, les avis de tous furent que ledit Roy devoit s'en aller à Montauban, et me laisser à la garde des places sur la Dordogne et autres au-deçà de la Garonne: ce qu'il fit avec commandement de faire ce que la nécessité des affaires requerroit, pour, en deffendant ces places, ruiner cette armée, composée de quinze cens chevaux françois, douze cens reistres, de neuf mille hommes de pied françois et six mille Suisses, avec un bon équipage d'artillerie. Le mareschal de Matignon, lieutenant au gouvernement de Guyenne, avoit outre cela cinq à six mille hommes de pied et mille chevaux. Le roy de Navarre party, j'appellay à Bergerac tous les gouverneurs des places, à sçavoir: de Sainte-Foy, Chastillon, Montségur, Sainte-Baseille, Clérac, Monflanquin et Bergerac, pour apprendre l'estat de leurs places pour les fortifications, garnisons, munitions de vivres et de guerre, ensemble les volontez et délibérations des habitans, tant des villes que de la campagne, où il y en a grand nombre de la religion. Lesdits gouverneurs venus, il me sembla qu'ils me donnoient assez exacte connoissance de l'estat de leur gouvernement; je pris résolution de les aller toutes voir, ce que je pouvois faire en peu de jours, afin qu'avec eux nous jugeassions de celles qui se pouvoient garder, ensemble de l'ordre et moyens qu'avions fait tenir.

Je les vis donc l'une après l'autre, et fusmes d'avis que nous les devions toutes tenir, sauf Sainte-Baseille: nous ne trouvasmes dans toutes que vingt ou vingt-deux milliers de poudre, peu de salpêtre, presque rien de toute autre chose, dans les magazins non plus; mais les villes, combatantes pour la liberté de leurs consciences, et les habitans presque tous de la religion, faisoient des efforts volontaires à travailler et se munir de leur pouvoir, suivant ce que j'avois avisé et ordonné à chaque place d'y faire. J'avisay d'où chaque place qui avoit la jalousie d'estre assiégée auroit à prendre des hommes; les rivières où elles estoient pour la pluspart nous donnoient cet avantage, qu'elles n'y pouvoient estre en même temps: ainsi je donne avis au roy de Navarre de nostre estat, et les avis que nous avions pris sous son bon plaisir: ce

(1) Diane, légitimée de France, épousa en premières noces le duc de Castro, et en secondes noces le maréchal de Montmorency.

qu'il approuva, fors qu'il voulut qu'on deffendit Sainte-Baseille, de quoy après il en fut marry. Je fis un corps de deux mille cinq cens hommes de pied pour demeurer à la campagne, afin d'en jetter dans les places assiégées ou à assiéger, et avois deux cens gentilshommes avec moy.

[1586] L'armée du duc du Mayne et celle du mareschal de Matignon ne se joignirent; ledit duc s'achemine vers ma vicomté ; en son chemin nous tenions Montignac-le-Comte, sur la rivière de Vezère ; il fut mis en grande considération si nous le devions garder, le voyant hors de moyen de luy donner aucune assistance, et la place très-mauvaise. Les considérations estoient que c'étoit perdre de la réputation et les hommes qu'on mettoit dans le chasteau, qui seul se pouvoit garder, la ville ne pouvant attendre aucun effort ; au contraire, qu'au lieu de perdre de la réputation c'estoit en gagner; qu'on tireroit des conséquences du moins au plus; que si Montignac avoit osé se laisser battre et deffendre, ce que devoient faire les grandes villes, ainsi je résolus d'y mettre quelques soixante hommes et de bons, le sieur de La Porte de Lissac pour leur commander. M. du Mayne, n'estimant pas que cela se défendit, vint avec nonchalance l'attaquer; ainsi il luy fallut former un siége, faire des approches, assoir la batterie, et le battre pour y faire bresche, où il fut donné sans l'emporter. Cela dura neuf jours, de sorte que nos affaires receurent un fort grand avantage que cette grande armée, que peu de gens de guerre en avoient veu de semblable, aye eu de la peine et mis du temps à emporter cette bicoque.

La place fut rendue avec une honorable capitulation, perte de six ou sept hommes. Le mareschal alla assiéger Castels, maison appartenante au sieur de Favas, où il demeura devant plus d'un mois. Le duc du Mayne, avec son armée, après ledit siége de Montignac, alla loger dans ma vicomté, dans la ville de Martel; au délogement de Montignac il fit reconnoistre ma maison de Montfort, où s'allèrent jetter dedans vingt-cinq ou trente gentilshommes, qui partirent de Bergerac où j'estois, et quelques trente soldats de mes gardes. Auprès de ladite maison il y a, à quelques deux cens pas, une montagne, que ceux qui furent envoyez pour reconnoistre voulurent gagner, où il fut fait une escarmouche, et tellement défendue, qu'elle demeura aux nostres : ainsi ils s'en retournèrent faire leur rapport à M. du Mayne de ce qu'ils avoient veu, lequel fit jugement que le courage de ces hommes, quoyque la place fût bien foible, luy feroit perdre plus de temps à la prendre, et ainsi ne s'y amusa point. Il logea toute son armée dans la vicomté, dans laquelle il prit toutes les petites places, Montvalant, Gaignac, Beaulieu, Rosème, Meissac, Turenne et Saint-Ceré, dans lesquelles j'avois mis bonne garnison : dans Turenne j'avois jetté, comme j'ay desjà dit, le régiment de La Morie, que j'avois auparavant entretenu dans Tulle, laquelle j'avois fait quitter à l'abord de l'armée de M. du Mayne, comme ne se pouvant deffendre. M. de Bouzoles, avec trente ou quarante gentilshommes, s'y estoient jettez durant le séjour de M. du Mayne. A Martel il se fit plusieurs escarmouches sur le haut de Turenne au Marchedial, à l'une desquelles le sieur de La Morie ayant logé une embuscade, s'estant avancé pour attirer le sieur de Sacremore, qui commandoit à deux cens chevaux des ennemis, ledit de La Morie l'amenant à ladite embuscade, d'où fut fait une décharge d'arquebusade sur les ennemis, ledit La Morie allant le mesme chemin par où les ennemis le suivoient, une arquebusade tirée par un des notres luy donna dans la teste et le tua : estant une maxime, que lorsqu'en pareil cas on va pour attirer les ennemis, il faut que ceux qui les attirent cherchent un autre chemin pour la retraite que celuy qui va droit à l'embuscade.

Durant ce temps-là, le roy de Navarre, estant à Montauban, s'exerçoit à prendre de petites places à l'entour de la ville, et à faire la guerre guerroyable avec les villes voisines, avec le petit corps de troupes qu'il avoit, qui pouvoient estre environ deux mille hommes de pied et trois ou quatre cens chevaux. Il luy prit fantaisie de venir voir les villes de Gascogne, et passa la Garonne au Mas, s'en vint à Nérac, d'où il partit pour aller en Béarn, plus pour y voir la comtesse de Guiche que pour occasion que luy en donnoient les affaires publiques. M. du Mayne, en averty, estima qu'avec la diligence il pouvoit aller passer la rivière de Garonne, pour par ce moyen l'assiéger dans quelques-unes des places que ledit Roy tenoit au-delà de la rivière de Dordogne, auprès de Souillac, auquel lieu n'ayant point de bateaux suffisans pour passer son artillerie, et n'en pouvant faire approcher qu'il ne luy fallût perdre quelques jours, il la fit passer par le fond de l'eau, avec des câbles forts et puissans, ayant bien fait reconnoistre que le fond estoit dur et sans vase; s'avança avec douze cens chevaux et quelques deux mille hommes de pied, pour l'effet susdit: ce qu'il ne put faire que ledit Roy n'en fust averty et ne fût venu à Cau-

mont, d'où il passa la rivière pour aller en Gascogne. Moy cependant, je partis au mesme temps de Bergerac que ledit duc partit de Martel, sur l'avis que j'eus que le duc alloit en Quercy, et m'en allay, avec trois mille hommes de pied et quatre cens chevaux, passer par la Gascogne, me jetter à Montauban, pour estre à la teste dudit duc s'il eût pris le chemin de Quercy. Ayant sceu le changement de son dessein, après estre arrivé à Montauban, je repartis soudain avec ces mesmes forces, repassay la rivière de Garonne, et vins me jetter dans Nérac; estant l'armée dudit duc logée à Eguillon, Port Sainte-Marie, Tonnins et autres lieux aux environs, ils menacent les places de Nérac, Casteljaloux, Clérac, Montségur et Sainte-Baseille. Le mareschal de Matignon, en ce mesme temps, eut achevé son siége de Castels: ledit duc, ayant envie de joindre ces deux armées, avisa d'assiéger Sainte-Baseille, où le Roy avoit fait jetter huict à neuf cens hommes, lequel siége ne dura qu'onze ou douze jours, estant la place, comme il a esté dit cy-dessus, jugée très-mauvaise; cependant nous fortifions toutes les places, et moy particulièrement Nérac, où je fis commencer et fort avancer la pluspart des fortifications qui y sont encore, jugeant que ledit duc nous devoit attaquer, encore qu'il y eût de bons hommes, où, s'il en en fust venu à bout, il eust trouvé puis après peu de chose qui luy eust résisté, son armée estant puissante, les deux estant jointes, et n'y ayant rien qui luy disputât la campagne.

Néantmoins, au lieu de venir à nous, il alla assiéger Montségur, qui est une ville en Agenois, d'une belle assiette sur une montagne, en laquelle commandoit le sieur de Melon, dans laquelle on jetta moins d'hommes et de munitions qu'il n'en fut de besoin. Le roy de Navarre estoit encore à Bergerac, où il avoit peu d'hommes. Moy, voyant ces choses, j'allay passer la rivière, et m'en vins à Clérac, et n'osay dégarnir Nérac que je ne visse l'armée des ennemis bien obligée, qui fut occasion que je n'y en pus pas jetter. M. du Mayne feignit une maladie durant ledit siége, pour avoir sujet de s'aller faire penser à Bordeaux, et laissa le sieur de Matignon pour parachever le siége; ledit duc se ménageoit de la créance dans Bordeaux pour s'en asseurer, y ayant tousjours une notable mésintelligence entre les serviteurs du Roy et ceux de la Ligue. Le siége finy, l'armée de M. du Mayne s'estant répandue dans les provinces pour se rafraischir un peu, je m'en vins sur la Dordogne, où je voyois qu'ils jettoient leurs desseins, la ville de Bordeaux continuant à solliciter son élargissement, qu'on avoit désjà commencé par la prise de Castels, Sainte-Baseille et Montségur, n'ayant plus proche d'elle que la ville de Castillon.

FIN DES MÉMOIRES DU DUC DE BOUILLON.

MÉMOIRES
Charles de Valois
DU DUC D'ANGOULÊME,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES

RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV.

NOTICE

SUR LA VIE DU DUC D'ANGOULÊME

ET SUR SES MÉMOIRES.

Charles de Valois, grand-prieur de France d'abord, puis comte d'Auvergne, et enfin duc d'Angoulême, naquit le 28 avril 1573, au château de Fayet en Dauphiné. Il était fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, fille d'un lieutenant particulier au bailliage d'Orléans. Il n'avait qu'un peu plus d'un an quand il perdit son père qui, en mourant, le fit recommander à son successeur Henri III, de la manière la plus tendre et la plus pressante. A peine assis sur le trône de France, ce monarque en effet le prit auprès de lui, le fit *nourrir en son cabinet*, et sembla vouloir le préparer à de hautes destinées.

Henri, duc d'Angoulême et grand-prieur de France, fils naturel de Henri II, étant mort en 1586, le duché échut à Diane de Valois, sa sœur, et Charles de Valois eut le grand-prieuré. De ce moment, la duchesse d'Angoulême ne cessa de veiller sur son neveu avec une ardente sollicitude; elle lui assura sa succession et lui rendit par la suite les plus importants services.

En 1589, l'année même de sa mort, Henri III nomma le jeune Charles colonel-général de l'infanterie française. Peu de temps auparavant, Catherine de Médicis lui avait légué les comtés d'Auvergne et de Lauraguais.

Henri III, sans enfants, sans parents autres que ceux de la maison de Bourbon, dont le chef n'était pas catholique, pressé entre les deux factions du protestantisme et de la Ligue, abandonné de presque tous les grands du royaume, dont les uns servaient ses ennemis, et les autres n'étaient occupés que du soin de leur fortune, avait placé sur la tête de son neveu de grandes espérances. Il voulut en faire un homme de guerre. Pendant le siége de Paris, alors qu'il avait son quartier-général à Saint-Cloud, il dit au vieux maréchal de Biron : « Mon père, vous avez esté le premier qui m'avez appris le mestier de la guerre; je vous prie d'en faire autant pour mon neveu; car j'en veux faire un pont entre mes ennemis et moi. » Il songea en même temps à lui faire contracter une alliance qui lui donnât du crédit parmi la noblesse fidèle. Il demanda pour lui Charlotte, fille du duc de Montmorency et petite-fille du dernier connétable. La maison de Montmorency, si puissante qu'elle avait balancé la fortune des Guise, était tout entière du parti du Roi; et de tous les gouverneurs des provinces, le duc de Montmorency en Languedoc était le seul qui *soutînt encore quelque forme de monarchie*. Mais Henri III fut assassiné; et il ne put que remettre, avant de mourir, aux mains du roi de Navarre l'unique rejeton de l'infortuné Charles IX. Charles de Valois avait alors seize ans.

Il trouva dans le nouveau Roi un protecteur aussi bienveillant, aussi généreux que celui qu'il venait de perdre. Le jour même de la mort de Henri III, Henri IV alla le voir dans son logis et lui dit : « Je n'entreprends point de vous consoler; la perte que vous avez faite est trop grande; mais vous pouvez vous assurer que je me souviendrai des dernières paroles que le feu roi m'a dites en votre faveur, et vous en sentirez les effets. » Charles de Valois fut mis en possession de sa charge de colonel-général de l'infanterie. Il en remplit les fonctions aux combats d'Arques, où il se conduisit avec beaucoup de valeur.

Deux ans après, grâce à l'intervention du Roi, il épousa Charlotte de Montmorency dans la ville de Pezenas. A cette occasion, il se démit de la dignité de grand-prieur de France et prit le titre de comte d'Auvergne.

Charles de Valois s'était montré profondément reconnaissant des bontés de Henri III. Il était resté auprès du malheureux monarque pendant l'agonie si douloureuse qui précéda sa mort, et lui avait prodigué les soins les plus touchants; mais il paya d'ingratitude les bienfaits qu'il avait reçus de Henri IV.

Soit légèreté d'humeur, soit faiblesse de caractère, soit impatience d'ambition, soit enfin quelques légers mécontentements, il se mêla bientôt aux intrigues du tiers-parti; et quand le Roi mit le siége devant Amiens, surpris par les Espagnols, il ne répondit pas à l'appel qui fut fait à la noblesse française.

Sa vie ne fut plus dès-lors qu'une suite de conspirations et de révoltes jusqu'au jour où, instruit par une dure expérience, il se soumit enfin aux ministres de la régence de Marie de Médicis et accepta la domination plus impérieuse du cardinal de Richelieu.

Les troubles de la réforme et de la Ligue avaient inspiré à la noblesse française un esprit d'indépendance qui se manifestait par des actes de rébellion et de félonie. La puissance matérielle de

la féodalité avait été abattue sans retour; le droit qu'elle avait fondé, était effacé chaque jour par les lois, les institutions et les idées nouvelles; et pourtant une dangereuse pensée avait survécu : c'est qu'il était encore permis à un gentilhomme, dans certains cas et dans certaines conditions, de se soustraire à l'obéissance du Roi. On courait les chances de la guerre; on pouvait être vaincu; mais c'était alors affaire de négociations et de traités: les exemples fameux ne manquaient pas. Comme il n'y avait plus en France de grands vassaux qui pussent entrer seuls en lutte avec l'autorité royale, on implorait les secours de l'étranger; et parce qu'elle avait été mêlée à toutes nos discordes civiles, on s'adressait à l'Espagne. Lorsqu'une société politique se transforme, les maximes du droit ancien persistent longtemps encore à l'état de préjugé. Les mœurs les conservent quand les lois les ont proscrites.

Henri IV, obligé de transiger avec les principaux chefs de la Ligue, n'avait pu, malgré l'activité de son gouvernement, la fermeté prudente de sa politique et le bonheur de ses entreprises, étouffer dans le cœur de la noblesse ce levain de l'indépendance féodale. Le supplice de Biron ne suffit même pas. Mais c'étaient les dernières convulsions de la féodalité expirante. Henri IV posait les fondements de la monarchie que la main terrible de Richelieu devait continuer pour qu'elle s'élevât jusqu'aux splendeurs du règne de Louis XIV.

Le comte d'Auvergne était, par sa mère, frère de la célèbre Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil. Il partagea aisément le profond ressentiment auquel la famille d'Entragues se laissa emporter quand elle vit Marie de Médicis s'asseoir sur le trône où la marquise avait espéré de monter. Il s'allia aussitôt au maréchal de Biron et au duc de Bouillon, chefs des mécontents, et entra en correspondance secrète avec l'Espagne. Il voulait soulever la Guienne et le Poitou; il tenta même de surprendre la ville de Saint-Flour dans son comté d'Auvergne.

Mais ses menées furent découvertes, et le Roi le fit arrêter dans le château de Fontainebleau en même temps que le maréchal de Biron. Les instantes sollicitations de la duchesse d'Angoulême et le crédit encore tout puissant de la marquise de Verneuil le sauvèrent. Pendant que Biron avait la tête tranchée, lui, il en fut quitte pour quelques mois d'emprisonnement à la Bastille.

La leçon lui aurait profité peut-être si un événement, assez grave pour lui, n'était venu le rejeter tout à coup dans de nouvelles intrigues.

Les comtés de Lauraguais et d'Auvergne, qui lui avaient été légués par Catherine de Médicis, avaient auparavant été donnés en dot à Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. La princesse fit valoir ses droits devant le parlement et gagna son procès. Le comte d'Auvergne gardait son titre, mais il perdait ses biens. Profondément blessé, il se retira en Auvergne et conclut un traité avec le roi d'Espagne. Heureusement il apprit bientôt que sa trame était connue; il se rendit en toute hâte à la cour, se jeta aux pieds du Roi et en obtint encore une fois un généreux pardon.

Il n'était pas sincère dans son repentir. Sa démarche n'avait été qu'une ruse hypocrite pour détourner le châtiment auquel il ne pouvait pas autrement échapper. Il continua donc ses relations avec l'Espagnol. Ordre fut donné de l'arrêter; mais il s'enfuit. Retranché dans le château du Vic en Auvergne, il mena pendant quelque temps la vie d'un chef de rebelles. Inquiet et craignant toujours quelque surprise, il se défiait de tout le monde, même de sa maîtresse, madame de Château-Gay, et ne recevait dans l'enceinte de sa forteresse que ses complices les plus dévoués.

Pourtant il tomba à la fin dans un piége que lui tendit le trésorier Murat.

Murat sut lui persuader qu'il devait, en sa qualité de colonel-général de l'infanterie, faire la revue du régiment du duc de Vendôme qui passait aux environs de Vic. Le comte d'Auvergne, qui croyait avoir des amis dans ce régiment, qui d'ailleurs avait exigé que la revue eût lieu en rase campagne, et avait toute confiance en la vitesse de son cheval, accepta le rendez-vous qui lui fut indiqué. Peut-être se promettait-il d'embaucher quelques hommes, ou mettait-il une certaine vanité à faire acte d'autorité sur des troupes royales pendant qu'il était en état de révolte contre le Roi. A peine parut-il devant le front du régiment qu'un des officiers, Nérestan, sortit des rangs pour le saluer, suivi de quatre soldats déguisés en laquais. Pendant qu'il recevait les compliments d'usage, les soldats l'entourèrent, l'enlevèrent de dessus son cheval et le retinrent prisonnier.

Il fut conduit à Paris et enfermé à la Bastille, dans la chambre où le maréchal de Biron avait attendu l'heure de son supplice; le marquis d'Entragues et la marquise de Verneuil, accusés de complicité avec lui, furent également mis en prison.

L'année suivante, le parlement prononça son arrêt. Le comte d'Auvergne et le marquis d'Entragues furent condamnés à mort; la marquise de Verneuil devait être détenue pendant toute sa vie dans un couvent. Cette fois encore, la duchesse d'Angoulême vint au secours de son neveu et fit valoir avec chaleur, auprès de Henri IV, les services qu'elle lui avait rendus dans des circonstances difficiles. « Votre sang, lui dit-elle, ne sera pas plus épargné que celui de vos prédécesseurs, si par votre exemple vous autorisez à le verser. » Le Roi céda à l'énergie de ces représentations, et plus peut-être à un reste de tendresse pour la marquise de Verneuil. Il fit grâce aux coupables, laissa la liberté à la marquise, commua la peine de d'Entragues en exil dans ses terres, et celle

du comte d'Auvergne, trois fois convaincu de trahison, en prison perpétuelle.

Le comte d'Auvergne resta onze ans à la Bastille. Ce ne fut qu'en 1616, peu de temps avant l'arrestation du prince de Condé, que le maréchal d'Ancre, qui voulait se l'attacher à cause de son nom et de son audace, le fit sortir de prison et lui donna à la fois un commandement dans l'armée et le gouvernement de Paris. Le comte d'Auvergne avait quarante-trois ans.

Il paraît qu'il avait sérieusement réfléchi sur ses fautes; car il ne cessa jamais depuis lors de se montrer soumis aux volontés des ministres et aux ordres de la cour. Il servit bien et en fut récompensé. En 1619, il obtint le duché d'Angoulême que lui avait légué sa tante, morte dix ans auparavant. Il prit en conséquence le titre de duc d'Angoulême, sous lequel nous le voyons, en 1620, remplir une mission importante auprès de l'empereur Ferdinand II.

Le duc d'Angoulême, convaincu enfin qu'il y avait plus de sûreté et de profit à servir avec fidélité, s'attacha au cardinal de Richelieu, qui l'employa beaucoup et lui donna des marques de la plus haute confiance. Ce fut lui qui, au commencement du siége de La Rochelle, commanda l'armée pendant la maladie du Roi; et dans les années qui suivirent, il prit une part glorieuse à tous les événements militaires.

Tallemant des Réaux nous a conservé, sur le duc d'Angoulême, quelques anecdotes qui le présentent sous un jour tout à fait nouveau. En voici une qui prouve que le vieux conspirateur s'était admirablement façonné au métier de courtisan :

Le duc d'Angoulême, étant allé aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, y vit le père Caussin, qui lui dit que le Roi avait résolu de chasser Richelieu et de le prendre, lui père Caussin, pour ministre, après l'avoir fait cardinal. Que faire d'une pareille confidence? le cas était embarrassant. Il était certain que le Roi paraissait mécontent de son premier ministre; Richelieu en était troublé lui-même; il pouvait être renvoyé. Si le duc d'Angoulême gardait le silence, sa faveur ne devait rien perdre à ce changement. Mais d'un autre côté le cardinal était encore debout; peut-être se maintiendrait-il. Se taire, dans cette hypothèse, ne laissait pas que d'être dangereux. Le duc alla au plus certain : il avertit Chavigny, qui rendit compte au cardinal, et, l'affaire étant arrangée, il reçut la récompense de sa prudente indiscrétion.

Un peu après cela, ajoute Tallemant des Réaux, comme le duc d'Angoulême courait un daim avec le Roi dans le bois de Vincennes, le Roi lui dit : « Bonhomme, voyez-vous ce donjon? il n'a pas tenu à M. le cardinal qu'on ne vous y ait mis. — Par le corps Dieu! dit le bonhomme, je l'avois donc mérité; car il ne vous l'auroit pas conseillé autrement. »

On comprend que le duc d'Angoulême ait joui d'une grande faveur auprès du cardinal et à la cour.

Après la mort de Louis XIII, voulant se retirer tout-à-fait des affaires, il épousa en secondes noces, le 25 janvier 1644, Françoise de Nargonne, fille du baron de Mareuil. Il avait soixante-dix ans et était, dit Tallemant des Réaux, tout courbé et tout estropié de goutte. Il mourut en 1650, âgé de soixante-dix-sept ans. Sa mort fut chrétienne comme avait été sa vie : c'est ainsi qu'elle est annoncée dans la gazette de Renaudot.

Sa veuve lui survécut de 63 ans. Elle en avait quatre-vingt-douze quand elle mourut, le 10 août 1713. Boursault dit d'elle, dans une de ses lettres de l'année 1702 : « Peut-être, depuis les premiers âges où les hommes vivoient si long-temps, n'y a-t-il eu de bru que madame d'Angoulême qu'on ait vue, dans une pleine santé, plus de six vingts ans après la mort de son beau-père. Quelque longue que sa vie puisse être, elle en a toujours fait un si bon usage, qu'elle mourra avec plus de vertus que d'années. » Il est digne de remarque, que Louis XV a pu voir la bru de l'avant-dernier des Valois, mort cent quarante et un ans auparavant.

Le duc d'Angoulême était bien fait, brave, spirituel; il avait de l'instruction et du goût; il savait la guerre et il a été souvent heureux dans les combats; « mais, ajoute Tallemant des Réaux, il n'a fait toute sa vie que griveler pour dépenser, non pour thésauriser. Jamais courtisan n'entendit mieux raillerie. Le cardinal de Richelieu, en lui donnant à commander un corps d'armée, eut bien la cruauté de lui dire : « Monsieur, le Roi entend que vous vous absteniez de..., » et en disant cela, il faisait la patte de chapon rôti, lui voulant dire qu'il ne falloit pas griveler. Le bonhomme, comme vieux courtisan, au lieu de se fâcher, lui répondit en souriant et en haussant les épaules : « Monsieur, on fera tout ce qu'on pourra pour contenter Sa Majesté. »

Tallemant des Réaux prétend même qu'il faisait faire de la fausse-monnaie. « Le feu Roi, dit-il, lui ayant demandé combien il gagnoit par an à la fausse monnaie : —Je ne sais, Sire, répondit-il, ce que c'est que tout cela; mais je loue une chambre à Merlin à Grosbois, dont il me donne quatre mille écus par an. Je ne m'informe pas de ce qu'il y fait. »

Je ne m'en rapporterais pas trop à Tallemant des Réaux, que son esprit caustique et méchant portait à ramasser les bruits de la cour et de la ville partout où il les rencontrait. Ce n'est pas pour l'histoire une autorité irrécusable. Mais voici une anecdote que le duc raconte lui-même dans ses *Mémoires*, et qui ne donne pas une idée avantageuse de sa délicatesse : après le combat d'Arques, Henri IV réunit dans un festin tous les colonels et capitaines des troupes anglaises que la reine Elisabeth lui avait envoyées. « Je fus obligé d'en sortir, dit le duc d'Angoulême, me sentant attaqué d'une fièvre; et me retirant en mon quar-

tier, je trouvai M. le comte d'Evreux avec qui j'avois fait une très-particulière amitié, lequel me força de mettre pied à terre pour aller jouer dans son logis. Mais faisant résistance, autant faute d'argent que pour le mal que je sentois, je me voulus excuser. Lui, me voyant un saphir au doigt que j'avois eu de Pétremol, me le nomma diamant. Je me laissai aller à l'espérance qu'il le joueroit pour tel: ce qui arriva tellement à mon avantage qu'en moins d'une heure je gagnai plus de cinquante mille écus. »

Malheureusement il n'y a rien là que n'admettent et n'expliquent les mœurs du temps. Dans le désordre des passions et la confusion des idées, on s'était fait de certains principes d'honneur qui suffisaient pour rassurer les consciences. Piller en campagne et tromper au jeu ne paraissait pas des actions indignes d'un gentilhomme; parce que beaucoup avait été toléré, on croyait tout permis; et comme il arrive toujours après les grandes commotions politiques qui répandent l'immoralité et la corruption, c'étaient les grands seigneurs et les courtisans qui donnaient les plus déplorables exemples. La licence en était arrivée à ce point, qu'on peut à peine taxer d'exagération cette autre anecdote de Tallemant des Réaux: « Quand les gens du duc d'Angoulême lui demandoient leurs gages, il leur disoit: « C'est à vous à vous pourvoir. Quatre rues aboutissent à l'hôtel d'Angoulême; vous êtes en beau lieu, profitez-en si vous voulez. »

Le duc d'Angoulême était l'un des esprits les plus distingués de son époque; il faut chercher dans les malheurs du temps la cause des vices qui ternissent son caractère, et des fautes très graves qu'il a commises. Si Henri III eût vécu, s'il eût eu assez d'énergie et de bonheur pour triompher du protestantisme et de la Ligue, on peut croire que le duc d'Angoulême aurait joué un rôle plus glorieux et plus important dans l'histoire. Ses rébellions furent encore plus peut-être le crime de la famille d'Entragues que le sien. Il est assez remarquable qu'il cessa de conspirer quand il ne fut plus sous l'influence de la marquise de Verneuil.

Le duc d'Angoulême n'a commencé à écrire ses *Mémoires* qu'après s'être retiré des affaires: ce fut l'occupation de ses dernières années. « Le 8 septembre, dit-il quelque part, l'armée vint loger à Arques et autres villages voisins; et parce que j'ai dit que j'en décrirois l'assiette, *encore qu'il y ait cinquante-huit ans que je n'y aye été*, néanmoins, si ma mémoire ne me trompe, il est composé d'un gros château fait en tuile, assis sur une montagne et garni de quantité de tours, et sans autre fortification qu'une grosse masse de terre qui couvre la porte, laquelle regarde la vallée qui va à Dieppe. » Or il était âgé de seize ans quand le combat d'Arques fut livré; il en avait donc soixante-quatorze à l'époque où il rédigeait ses *Mémoires*.

J'insiste sur cette observation parce que, malgré ses révoltes, ses procès, ses emprisonnements sous le règne de Henri IV, il n'en parle pas moins de ce Roi comme en parle la postérité. A la sincérité de ses récits, à l'équité de ses jugements, à la chaleur de son admiration, on dirait qu'il a écrit le lendemain de la victoire d'Arques.

Ce que nous possédons des *Mémoires* n'est qu'une partie de ce qu'en avait laissé le duc d'Angoulême. On n'a point retrouvé le *discours* qu'il avait composé *sur ce qui s'est passé aux Etats de Blois*; et c'est une perte très regrettable; car, quoique fort jeune encore, le duc d'Angoulême avait été témoin et acteur dans ce drame sanglant. On sait qu'il avait été chargé par Henri III d'entraîner à une partie de paume le prince de Joinville, fils aîné du duc de Guise.

Les *Mémoires* malheureusement sont très courts; ils ne contiennent que le récit de deux événements, très importants il est vrai: l'assassinat de Henri III et le combat d'Arques. On y trouve des anecdotes curieuses. Le duc d'Angoulême signale quelques erreurs de ceux qui ont écrit avant lui; mais il le fait avec une discrétion qui laisse beaucoup d'incertitude sur les auteurs dont il contredit le témoignage.

Le style des *Mémoires* est, en général, correct et élégant. Il prouve les progrès de la langue française sous le règne de Louis XIII, et fait déjà pressentir le siècle de Louis XIV. On y reconnaît aisément ce je ne sais quoi qui distinguait le grand seigneur et l'homme de cour: tout y est simple, facile et sans prétention.

Les réflexions politiques tiennent peu de place dans les *Mémoires* du duc d'Angoulême. Voici pourtant un tableau fort exact de l'état de la France à l'avènement de Henri IV:

« Tours, Bordeaux, Châlons, Langres, Compiègne et Clermont en Auvergne, étoient les seules villes qui prononçoient le nom du Roi et suivoient son parti.

» Paris, chef de la faction ligueuse, avec tout le reste du parlement et des grosses et petites villes, n'avoit d'autres sentiments ni d'autres paroles que des injures et des monopoles pour décrier cette juste et équitable autorité de la monarchie.

» Le corps entier de la religion prétendue réformée de la langue reconnaissoit le Roi; mais du cœur ils avoient plus de soin d'augmenter leur condition dans le trouble de tout l'Etat que d'aider au Roi pour en être paisible possesseur.

» Quelques-uns, sous ombre de leurs places et des biens que le feu Roi leur avoit donnés, tâchoient d'en jouir, croyant établir leur repos sous un traité de neutralité.

» La France étant en cet état, il lui falloit un Roi sans peur de hasarder sa personne et sa vie; autrement, il lui eût été impossible de conquérir le partage légitime que lui avoient laissé ses prédécesseurs. Voici la première porte par laquelle il entra dans le chemin de sa gloire et de sa bonne fortune. »

Cette porte est le combat d'Arques.

Je citerai encore ces paroles qui sont d'une grande importance pour l'histoire : « Pour ceux qui s'en allèrent (après la mort de Henri III), j'en laisse le contrôle entre les plumes des historiens, me contentant de dire qu'il y en eut autant ou plus de ceux de la religion prétendue réformée que de catholiques. » Le duc d'Epernon, colonel-général de l'infanterie, catholique, le duc de La Trémouille, colonel-général de la cavalerie, protestant, partirent le même jour.

La première édition des *Mémoires* du duc d'Angoulême est de 1667. Elle fut publiée par Jacques Bineau, chez Barbin, un volume in-12. C'est aussi la meilleure ; elle porte pour titre : *Mémoires très-particuliers du duc d'Angoulême pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*. En 1759, le marquis d'Aubais les a insérés dans son recueil de *Pièces fugitives* ; mais le texte en est tronqué et incorrect.

MOREAU.

MÉMOIRES

DU DUC D'ANGOULÊME.

Il me seroit du tout impossible de commencer les premières lignes de ce discours si je n'y ajoustois plus de larmes que d'ancre, puisque son sujet principal dépend de cette malheureuse journée dans laquelle le meilleur Roy du monde a perdu la vie par le parricide commis en sa personne par un moyne, plustost démon de l'enfer que créature de la terre, lequel, au mépris de la mort qui luy estoit infaillible, l'a donnée à un souverain au milieu de son armée, à la veille de punir la rébellion que ses sujets avoient injustement entreprise contre toute sorte de droit et de justice. Et parce que tous les historiens qui en ont escrit, l'ont fait si diversement, que leurs plumes ont plustost donné matière aux esprits plus curieux de douter de la forme de ce malheur que de l'éclaircissement pour en apprendre la vérité, j'en feray le récit véritable avec le moins de paroles qu'il me sera possible; ensuite de quoy, je pousseray cette relation jusques à ce que le roy Henry quatriesme, son successeur, prit les fauxbourgs de Paris, la veille de la Toussaints 1589.

Après que le roy Henry troisième se fut rendu maistre de Pontoise, et qu'il eut reçu le secours que Sancy (1) luy amena d'Allemagne, Sa Majesté vint prendre son logement à Saint-Cloud, où les ennemis firent quelques légères deffenses dans le pont, d'où ils se retirèrent à Paris. La personne du Roy estoit logée dans la maison qui appartenoit pour lors à Gondy, le roy de Navarre à Meudon, et toutes ses troupes, desquelles estoit composée l'avant-garde, aux villages de Vanves, d'Icy et de Vaugirard; le reste de l'armée estoit logé dans tous les villages qui environnent Saint-Cloud, depuis Argenteuil jusques à Villepreux, et de Villepreux jusques à Vaugirard.

Le Roy, attendant l'effet des promesses que la crainte des uns et l'affection des autres luy avoient faites de luy ouvrir les portes de Paris du costé des fauxbourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, passoit les journées à visiter les quartiers de son armée, et par sa prestance royale et affable présence attiroit tellement tous les cœurs, que la pluspart de ceux mesme qui luy avoient tousjours fait la guerre s'estoient résolus de quitter leur religion et leur party: de sorte que le roy de Navarre en eut quelque jalousie; entre lesquels messieurs de Châtillon, de Clermont, d'Amboise, de Malagny, et le vidasme de Chartres estoient. De cela je puis parler très-véritablement, leur ayant plusieurs fois donné l'entrée secrette pour parler à Sa Majesté.

Le dernier jour de juillet les ennemis vinrent sur le bord de la rivière, du costé du parc de Madrid, où ils dressèrent une légère escarmouche, mais enfin en fort petit nombre, où je me trouvay: entre lesquels M. de Grammont (2) me reconnoissant m'adressa sa parole, et dans la familiarité que j'avois eue avec luy me fit ressouvenir de la peur qu'il avoit eue lorsque M. le prince de Joinville fut arresté à Blois dans ma chambre, ainsi que j'ay dit au discours (3) qui regarde ce qui se passa aux Estats de Blois: sur quoy, luy repartant des galanteries sur le sujet de ses bonnes fortunes de Paris, qui avoient plus de matière de rire que de pleurer, il me dit: « Mon maistre Greslon, vous ne serez pas demain si joyeux. » Ce qu'il me répéta deux fois, me demandant si je l'entendois bien: j'avois quantité de gentilshommes qui depuis mon malheur m'en ont fait ressouvenir. Ce dialogue finy, je revins à mon logis où plusieurs seigneurs m'attendoient pour souper avec eux; car depuis que le Roy se mit en campagne, il trouva bon que je quittasse sa table le soir, où j'avois cet honneur de manger, honneur qui estoit accordé aux enfans de France naturels des rois, lequel nous avons conservé jusques au dernier règne du roy Louis treiziesme, d'heureuse mémoire.

Comme j'estois à table, au milieu de quarante personnes des plus qualifiées de l'armée, Sa Majesté, descendant de son logis dans le mien, accompagnée de messieurs le mareschal de Biron,

(1) Nicolas Harlay de Sancy.

(2) Théophile-Roger de Gramont.

(3) Nous avons déjà fait remarquer dans la notice que le *discours* n'a pas été retrouvé.

de L'Archant et de Clermont, trouva mon maistre-d'hostel, nommé Guimbagnette, auquel, l'appellant par son nom, il demanda ce que je faisois; à quoy luy ayant répondu que j'estois à table: « Marchez devant moy, luy dit le Roy, et me menez à la porte de la chambre sans que l'on me voye. » Ce qu'ayant exécuté, Sa Majesté mit la teste dans la porte, où, ayant veu la compagnie en laquelle j'estois, il se tourna vers le mareschal de Biron. « Voyez, mon père, luy dit-il, il ne mange pas mon bien luy tout seul, » et aussitost prit le chemin du jardin, qui estoit fort beau, disant au maistre-d'hostel qu'il ne me dist pas qu'il y estoit qu'après que j'aurois soupé, et que je laissasse tout le monde pour le venir trouver seul. Ce qu'ayant observé, je rencontray Sa Majesté se promenant avec ledit mareschal, auquel il parloit de l'ordre qu'il vouloit que l'armée tinst pour entrer dans Paris.

Le Roy me voyant, et que je m'estois arresté auprès des sieurs de Clermont et d'Antragues (1) et autres, m'appelle, et estant auprès de luy, addressa sa parole au mareschal en ces mesmes mots: « Mon père, vous avez esté le premier qui m'avez monstré le mestier de la guerre; je vous prie d'en faire autant pour mon neveu, car j'en veux faire un pont entre mes ennemis et moy. » Comme ces paroles sont très-obligeantes, il seroit bien malaisé de s'en ressouvenir sans larmes et une extrême douleur.

Après que le mareschal eut témoigné au Roy qu'il satisferoit à ses commandemens, que je puis dire avoir esté exécutez avec tant de soin que durant sa vie il ne s'est guère passé de jours que ce grand capitaine n'ait voulu m'apprendre quelque chose avantageuse et utile à ce mestier, comme la suitte de ce discours fera voir, soit en plusieurs rencontres où j'ay eu cet honneur d'estre commandé de luy, ou par ses entretiens ordinaires, lesquels estoient autant de leçons et maximes militaires; peu de temps après le Roy remonta en son logis, et donnant congé au mareschal, demeura seul dans sa chambre, où il me commanda d'aller chercher Du Pont, gentilhomme servant, La Clavelle, neveu de Savourny, La Fontaine et Le Baillif qui estoit de la musique, parce qu'il vouloit se divertir. En y allant, je trouvay ce monstre de moyne que la nature avoit fait de si mauvaise mine que c'estoit un visage de démon plustost qu'une forme humaine, lequel, s'adressant à moy, me supplia de le faire parler au Roy pour chose importante, venant de la part du comte de Brienne et du président de Harlay. A quoy je répondis que le Roy estoit retiré et qu'il ne pouvoit le veoir. Il me suivit jusques dans la cour, en me disant quelque chose comme en colère, que je n'entendis pas; et, achevant ma commission, je menay avec moy La Clavelle et Du Pont, lesquels furent suivis bientôt après des deux autres, qui chantèrent jusques à onze heures du soir; et jamais le Roy ne fut de meilleure humeur, n'y ayant alors dans sa chambre que M. le Grand, autrement M. de Bellegarde, et le vicomte de Mirepoix, maistre de la garde-robe.

Comme le Roy se mettoit dans le lit, un gentilhomme, nommé Mignonville, demanda à parler à Sa Majesté de la part du roy de Navarre, lequel, à ce qu'elle nous dit, rapportoit que ceux de Paris, et entr'autres le chevalier d'Aumale (2), estant sorty jusques à nostre garde avancée que commandoit M. de La Force, soustenu de M. de La Trimouille (3), qui faisoit la charge de colonel de la cavalerie légère du roy de Navarre, les poussa jusques dans les barrières du fauxbourg, où il avoit pris trois habitans qui disoient que la peur s'estoit tellement rendue maistresse de tous les cœurs des gens de guerre et des habitans, qu'il y en avoit beaucoup qui s'estoient dérobez pour sortir de Paris, et que toutes les rues estoient pleines de gémissemens et de larmes.

Après ce discours le Roy nous commanda de nous retirer, et M. de Bellegarde, comme premier gentilhomme de sa chambre, ferma son rideau et m'accompagna jusques à la porte de mon logis, où je trouvay que Chemerault (4), Richelieu, La Vergne et Ranty jouoient à la prime, à quoy je me mis pour cinquiesme.

Ce jeu dura jusques à quatre heures du matin, et le soleil venant à paroistre je me mis au lit, où, commançant à vouloir prendre mon repos, un de mes valets de pied survint, qui me donna la nouvelle de mon entière perte, criant tout estonné, comme méritoit un tel malheur, que le Roy estoit blessé. A ce cry, je me jette hors du lit, et, prenant le chemin du logis du Roy, je trouvay que tout le monde y couroit avec des cris qui perçoient le ciel de leurs voix et la terre de leurs larmes, sans paroles, sinon interrompues de sanglots et de souspirs. Au milieu de cette troupe confuse, j'arrivay à la porte du logis

(1) François de Balzac, marquis d'Antragues, beau-père du duc d'Angoulême.

(2) Claude de Lorraine, fils du duc d'Aumale.

(3) Claude de La Trémouille, duc et pair en 1595, mort en 1605.

(4) Méry de Barbesière, seigneur de La Roche-Chemerault, grand maréchal de la maison du Roi.

de Sa Majesté, laquelle je trouvay fermée, tous les gardes en armes, et les archers à la porte, qui deffendoient l'entrée à tous ceux qui n'estoient pas seigneurs de qualité.

En entrant je trouvay dans la cour le spectacle horrible de ce démon, lequel avoit esté jetté par les fenestres; et tous les gardes du corps en armes le long de l'escalier, qui fondoient en pleurs. Je laisse à juger à ceux qui sçavent la perte que j'ay faite, et le naturel sensible que j'ay, en quel estat je pouvois estre dans cet estonnement général. Avec cette douleur particulière et extrême, j'entray dans la chambre du Roy, que je trouvay sur son lit, sans estre encore pansé, sa chemise toute pleine de sang, ayant receu sa blessure un peu plus bas que le nombril, du costé droit.

Aussitost qu'il m'apperceut, il me fit cet honneur de me prendre la main, me disant: « Mon fils (nom qu'il me donnoit lorsqu'il me parloit en particulier), ne vous faschez point; ces meschans m'ont voulu tuer, mais Dieu m'a préservé de leur malice : cecy ne sera rien. »

Je ne pus repartir à ces paroles que par des larmes et des sanglots : de sorte que M. d'O et quelques autres me retirèrent d'auprès de Sa Majesté, et, me menans devers une fenestre, me firent connoistre qu'il ne falloit pas que je continuasse ces marques véritables de mon desplaisir, parce qu'affligeant Sa Majesté cela augmenteroit son mal.

Quelque temps après, et comme je fus un peu remis, plus par l'avis que l'on m'avoit donné que par mon inclination, je revins auprès de Sa Majesté, que je trouvay entre les mains de Portail, son premier chirurgien, lequel sondant sa playe, comme il estoit fort expérimenté, mais d'un esprit prompt, ne put s'empescher de dire en latin à un de ses compagnons nommé Pigré, et au médecin Le Febvre, qu'il croyoit que le boyau estoit percé.

Le premier appareil mis, ils consultèrent ce qu'il falloit faire pour soulager Sa Majesté. Leur résolution fut qu'il luy falloit bailler un lavement; et Portail, comme il estoit particulièrement mon serviteur, me dit : « Mon maistre, songez à vous, car je ne vois pas que l'on puisse sauver le Roy. » Cette parole me fut si sensible, que M. le Grand et M. d'Espernon me demandans ce que Portail m'avoit dit, ma response ne fut que des larmes.

Leur curiosité n'estant pas satisfaite, ils allèrent à Portail, lequel ils pressèrent si fort, qu'il fut contraint de leur en dire autant qu'à moy. Néantmoins Sa Majesté, d'une voix et d'une parole fort fermes, contoit à tous les princes et seigneurs qui estoient en sa chambre, la façon avec laquelle ce malheureux l'avoit approché, jusques à ce que Boulogne, son aumosnier, commençast la messe, lequel Sa Majesté demanda incontinent après qu'il se sentit frappé, ayant bien plus de soin du salut de son âme que de la conservation de sa vie, comme font remarquer les paroles que ce prince, aussi plein de piété que d'éloquence qui lui estoit naturelle, proféra lorsque Boulogne, au saint sacrifice de la messe, tenoit le corps du Fils de Dieu en ses mains:

« Mon Dieu, mon créateur et rédempteur, comme durant ma vie j'ay tousjours creu que toutes mes bonnes fortunes venoient de vos seules volontés, que la possession de mes royaumes ne m'estoit donnée que par l'ordre qu'il a pleu à vostre puissance éternelle d'y establir, maintenant que je me vois dans les dernières heures de mon estre, je demande à vostre miséricorde divine qu'il vous plaise avoir soin du salut de mon âme; et comme vous estes le seul juge de nos pensées, le scrutateur de nos cœurs, vous sçavez, mon Seigneur et mon Dieu, que rien ne m'est si cher que la manutention de la vraye religion catholique, apostolique et romaine, de laquelle j'ay tousjours fait profession : ce qui me fait vous adresser encore cette parole et prière, afin que, si je suis utile aux peuples desquels vous m'avez commis la charge en prolongeant mes jours, vous m'assistiez de la grâce de vostre Saint-Esprit, pour ne me séparer jamais de ce que je vous dois. Sinon disposez-en ainsi que votre divine bonté le trouvera plus à propos pour l'utilité générale de tout ce royaume et le salut particulier de mon âme, protestant que toutes mes volontés sont résignées sans regret aux ineffables décrets de vostre éternité. »

Tous ceux qui estoient dans la chambre ouïrent facilement cette prière, parce que Sa Majesté la prononça avec des paroles si articulées, que l'on eust jugé qu'elle n'avoit aucune douleur. Cela ne laissa pas de renouveller les larmes de tous les auditeurs : de quoy Sa Majesté s'apperceut, car estant appuyée sur moy : « Je suis marry, dit-elle, d'avoir affligé mes serviteurs. »

La messe dite, le Roy commença à sentir les effets de sa blessure, et ayant mal au cœur il jetta quelques eaux. Les médecins, exécutans leur résolution, lui firent prendre un lavement qu'il ne rendit qu'à moitié, le reste s'estant estendu dans le ventre par la fente qui estoit faite à l'intestin; sur quoy les médecins jugèrent qu'il ne pouvoit en échapper.

Incontinent après, le roy de Navarre, auquel le Roy avoit envoyé un gentilhomme nommé Vantajoux pour l'avertir de sa blessure, arriva. Entrant dans la chambre, Sa Majesté luy tendit la main, et le roy de Navarre la baisa, ensuite il lui dit : « Mon frère, vous voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité ; il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent autant. » Ce sont les mesmes mots dont le Roy usa au roy de Navarre, lequel ayant le cœur enclin à la compassion, se sentant surpris, fut quelque temps à luy respondre que, sa blessure n'estant point dangereuse, il falloit espérer que bientost il monteroit à cheval, et chastiroit ceux qui estoient cause de cet attentat.

J'estois au pied du lict, tenant les pieds du Roy, lequel, reprenant la parole, luy dit : « Mon frère, je me sens bien ; c'est à vous à posséder le droict auquel j'ay travaillé pour vous conserver ce que Dieu vous a donné ; c'est ce qui m'a mis en l'estat où vous me voyez. Je ne m'en repens point ; car la justice, de laquelle j'ay tousjours esté le protecteur, veut que vous succédiez après moy à ce royaume, dans lequel vous aurez beaucoup de traverses si vous ne vous résolvez à changer de religion. Je vous y exhorte autant pour le salut de vostre âme que pour l'avantage du bien que je vous souhaite. »

Le roy de Navarre receut ce discours, lequel ne fut qu'en particulier, avec un très-grand respect et une marque d'extrême douleur, sans dire que fort peu de paroles et fort basses, lesquelles tendoient à vouloir faire croire à Sa Majesté qu'il n'estoit pas si mal qu'il deust encore songer à une dernière fin. Mais au contraire, le Roy eslevant sa voix en présence de plusieurs seigneurs et gens de qualité dans sa chambre, qui en estoit toute pleine : « Messieurs, leur dit-il, approchez-vous et écoutez mes dernières intentions sur les choses que vous devez observer quand il plaira à Dieu de me faire partir de ce monde. Vous sçavez que je vous ay tousjours dit que ce qui s'est passé n'a pas esté la vengeance des actions particulières que mes sujets rebelles ont commises contre moy et mon Estat, qui contre mon naturel m'ont donné sujet d'en venir aux extrémitez ; mais que la connoissance certaine que j'avois que leurs desseins n'alloient qu'à usurper ma couronne contre toute sorte de droit et au préjudice du vray héritier, après avoir tenté toutes les voyes de douceur pour les en divertir ; que leur ambition a paru si démesurée, que tous les biens que je leur faisois pour tempérer leurs desseins, servoient plustost à accroistre leur puissance qu'à diminuer leur mauvaise volonté : après une longue patience, qu'ils imputoient plus à nonchalance qu'au désir véritable que j'ay toujours eu de les en retirer, je ne pouvois éviter ma ruine entière, et la subversion générale de cest Estat, qu'en apportant autant de justice que j'avois de bonté. J'ay esté contrainct d'user de l'authorité souveraine qu'il avoit pleu à la divine Providence de me donner sur eux, mais comme leur rage ne s'est terminée qu'après l'assassinat qu'ils ont commis en ma personne, je vous prie comme mes amis, et vous ordonne comme vostre roy, que vous reconnoissiez après ma mort mon frère que voilà ; que vous ayez la mesme affection et fidélité pour luy que vous avez toujours eue pour moy, et que, pour ma satisfaction et vostre propre devoir, vous lui en prêtiez le serment en ma présence. Et vous, mon frère, que Dieu vous y assiste de sa divine providence ; mais aussi vous priay-je, mon frère, que vous gouverniez cest Estat et tous ces peuples qui sont sujets à vostre légitime héritage et succession, de sorte qu'ils vous soient obéissans par leurs propres volontez, autant qu'ils y sont obligez par la force de leur devoir. »

Ces paroles achevées, ausquelles le roy de Navarre ne respondit que par des larmes et des marques d'un grandissime respect, toute la noblesse fondant aussi en larmes avec des paroles entrecoupées de souspirs et de sanglots, jurèrent au roy de Navarre toute sorte de fidélité, et dirent au Roy qu'ils obéiroient ponctuellement à ses commandemens ; lequel, tirant le roy de Navarre proche de luy, et me monstrant à ses pieds, luy dit : « Mon frère, je vous laisse ma couronne et mon neveu ; je vous prie d'en avoir soin et de l'aimer. Vous sçavez aussi comme j'affectionne M. le Grand (1) : faites estat de lui, je vous en prie, il vous servira fidèlement. » Ce que le roy de Navarre accepta de bonne grâce, promettant à Sa Majesté d'observer ses commandemens.

Un moment après, le Roy, reprenant la parole, dit au roy de Navarre : « Mon frère, allez visiter tous les quartiers : vostre présence y est nécessaire ; et commandez à La Trimouille d'estre sur ses gardes, car la nouvelle de ma blessure donnera de l'audace aux ennemis, qui voudront entreprendre quelque chose. » Il commanda à Sancy d'aller au quartier des Suisses, et au mareschal d'Aumont à celuy des Allemans, pour les obliger, en cas qu'il vinst faute de luy, à demeurer fermes dans le party, et à suivre la

(1) Roger de Saint-Larry, duc de Bellegarde, grand écuyer.

fortune du Roy son successeur. Tous ces commandemens n'avoient rien d'un homme qui se voyoit mourir, et, dans ces paroles souveraines et généreuses, tout estoit semblable à son courage et à sa qualité.

Cela se passa sur les onze heures du matin, où, se tournant vers la noblesse qui estoit demeurée dans sa chambre, il les pria de le laisser en particulier. Et, de fait, il n'y demeura que messieurs d'Espernon, de Bellegarde, de Mirepoix et moy, qui, lui tenant tousjours les pieds, sentois, par une espèce de contraction des orteils, que le corps tout entier pastissoit. De quoy j'avertis les médecins et chirurgiens, lesquels y mettant la main jugèrent la mesme chose.

Sa Majesté, néantmoins, ne laissa pas de reposer avec tranquillité une bonne heure; et à son réveil elle prit un bouillon, mais elle le jetta, et depuis cette heure-là jusques à sa fin sa chaleur naturelle se retira petit à petit, sans qu'elle pust garder aucun aliment.

Sur le minuit, estant appuyée sur moy, elle se réveilla comme en sursaut, et, m'appelant, me dit : « Mon neveu, allez-moy quérir Boulongne. » M. le Grand luy demanda si elle sentoit du mal, « Oui, dit-elle, et tel que le sang me va suffoquer. » Aussitost on apporta de la bougie, mais Sa Majesté avoit perdu la veue; Boulongne estant arrivé, elle se réconcilia, et incontinant après elle expira entre mes bras. Messieurs d'Espernon, d'O, de Larchant, de Clermont, de Richelieu et de Chemerault estoient dans la chambre, lesquels eurent soin de me faire prendre et porter sur un matelas, où je demeuray jusques à ce que le sieur Cargret, mon gouverneur, avec mes gens, me vinrent enlever et mettre dans le lit, car j'avois perdu tout sentiment et toute connoissance.

Sur les dix heures du matin, à ce que l'on me dit, le roy de Navarre, maintenant successeur et roy de France, arriva à Saint Cloud, et ne voulut pas prendre le logis du Roy. Comme le mien estoit le plus commode, les mareschaux-des-logis le marquèrent; de sorte que je fus transporté dans le derrière de celuy du feu Roy.

L'estonnement avoit tellement saisy les esprits, que chacun se regardoit sans se parler, et les affections estoient si diverses, que les uns minutoient leur retraitte pour éviter les rencontres malheureuses qu'ils prévoyoient devoir suivre un tel accident; les autres, sous prétexte de la religion, protestoient de ne pouvoir servir un roy huguenot, et quelques autres songeoient à faire leur condition meilleure parmy le trouble de ce désastre.

Mais ceux qui se souvenoient des derniers commandemens du feu Roy et du serment de fidélité qu'ils avoient fait pour son successeur, attachez à leur devoir, et poussez de cette juste passion de vanger la mort de leur maistre, sans condition que celle du service, tesmoignèrent que, dans la tempeste de cet affreux accident, ils ne vouloient rechercher d'autre abry que la justice de leur Roy et la glorieuse protection de ses armes; et quoique je sçache le destail de tout ce qui se passa pour lors, mon dessein n'estant pas d'excuser personne, je renvoye les plus curieux à voir ce que les historiens en ont escrit, encore que, sans en excepter aucun, je puisse dire que pas un n'a rencontré la vérité.

Le Roy passa le reste de la journée à recevoir tous ceux qui vinrent luy protester de leur fidélité; il me fit cet honneur que de me venir veoir tenant M. de Bellegarde par la main, et me dit : « Je n'entreprens pas de vous consoler, la perte que vous avez faite est trop grande; mais vous pouvez vous asseurer que je me souviendray des dernières paroles que le feu Roy m'a dites en vostre faveur, et vous en sentirez les effets. » Il commanda à mon gouverneur qu'il ne me laissast pas seul, et que le lendemain il me fit lever et me menast dans son logis. Il dit devant moy la mesme chose à M. de Bellegarde, et luy ordonna de demeurer auprès de moy, sçachant l'amitié qu'il me portoit et l'affection que j'avois pour luy. J'estois lors aagé de quinze à seize ans, nourri dans le cabinet de mon maistre, et eslevé avec tant de soin qu'il n'y a eu que la foiblesse de mon esprit qui m'ayt empesché d'en profiter.

Le lendemain, tous ceux qui avoient charge dans l'armée, et les principaux seigneurs catholiques, furent assemblez pour résoudre les formes que l'on devoit tenir afin de rendre l'obéyssance au Roy, et aviser aux seuretez nécessaires pour conserver la religion catholique, apostolique et romaine. Les avis furent différens, et j'entrerois dans le destail des choses desquelles j'ay dit ne vouloir pas me mesler, si je rapportois ce qui s'y passa. Il suffira de dire que la plus grande partie résolut d'obéir au Roy et suivre sa fortune. Le mareschal de Biron fut esleu pour porter la parole, et recevoir celle du Roy sur les choses qui concernoient le gouvernement de l'Estat, et principalement la religion : de quoy les historiens sont demeurez d'accord.

Sa Majesté, ayant plus accoustumé de faire le soldat que le roy, trouvoit de la peine à jouer ce personnage; néantmoins, moy présent, il dit à l'huissier de son cabinet qu'il n'en permist

l'entrée qu'à ceux qui par naissance avoient accoustumé de trouver place dans celuy du feu Roy. Et mesme il me souvient qu'un nommé Bonnières, fort familier de son maistre, receut réprimande d'avoir voulu forcer l'huissier, le Roy luy disant qu'il y avoit différence entre le roy de Navarre et celuy de France; et quoyque ce Bonnières ne fust que gentilhomme servant, ceux de la religion prétendue réformée en murmurèrent.

Le Roy m'appella le soir, et, d'une bonté très-particulière, il me confirma les asseurances de sa bienveillance, jusques à vouloir que j'eusse une chambre dans son logis, et que j'y fusse entretenu comme du temps du feu Roy. Il faut avouer que ma perte m'estoit si sensible, avec tant d'indifférence de vivre, soit en la forme, soit en la matière, que je ne m'y peus résoudre, en m'excusant sur ce que, me voulant rendre digne des faveurs que Sa Majesté me promettoit, je la suppliois de trouver bon que je fisse ma charge de colonel de cavalerie, et qu'il luy plust me donner des personnes capables de m'enseigner mon mestier, desquelles la fidélité et capacité luy fussent connues.

Sa Majesté receut avec satisfaction les marques que je luy donnois de mon affection à son service, et néantmoins elle eut peine à me le permettre, soit qu'elle me jugeast trop jeune pour soustenir la fatigue d'une charge qui consiste plustost en vigilance qu'en toute autre chose, soit que M. de La Trimouille la faisant dans ses troupes, elle eust quelque crainte de le désobliger; mais cette appréhension fut bientost esteinte, puisque La Trimouille, avec quantité d'autres de la religion, abandonnèrent la peine du service pour aller chercher le repos dans leurs maisons: de sorte que le Roy me le permit, et dès le lendemain j'allay prendre possession de ma charge, et poser mes gardes à la teste des fauxbourgs de Paris. M. le mareschal de Biron me vint installer, et tous les vieux seigneurs et serviteurs du feu Roy mon bon maistre m'accompagnèrent avec la jeunesse qui avoit accoustumé de ne bouger d'auprès de moy.

Ce jour-là le combat de Marivault et de Marolles se fit: le premier estoit meilleur homme de cheval, mais l'autre se servoit d'une lance avec tant d'adresse, qu'il estoit estimé le plus juste gendarme de son temps, n'y ayant bague qu'il ne crochetast, ni lance qu'il ne rompist où il vouloit. L'expérience en fit connoistre la vérité aux dépens du pauvre Marivault, duquel le courage estoit égal à toutes les qualités qu'un gentilhomme d'honneur et de vertu peut posséder. Marolles ayant remarqué que Marivault avoit un casque duquel la visière estoit fort ouverte, il dit à tous ceux de son party que si Marivault ne changeoit point de casque, asseurément il le tueroit par la visière; et ce qui en arriva fit connoistre que son courage et son adresse luy donnoient toutes sortes d'avantages.

Ceux de la Ligue, voyans que le succès de ce combat leur avoit esté très-heureux, en prirent beaucoup d'audace, faisant une sortie sur la garde avancée où je faisois mon coup d'essay; et voulant aller aux ennemis, je fus retenu par deux gentilshommes appellez Tourgnerolles et Mignonville, que le Roy m'avoit donnez avec commandement de n'entreprendre aucune chose sans leur conseil: de sorte que je me trouvay obligé malgré moi de le suivre.

La jeunesse où j'estois sans expérience, et l'envie de commencer à venger la mort de mon maistre, me donnoient beaucoup d'impatience; mais la prudente valeur de ces deux capitaines, qui n'avoient pas moins d'envie que moy d'en venir aux mains, retint ma promptitude jusques à ce que les ennemis fussent plus avancez dans la plaine, afin que la longueur de leur retraite nous donnast plus de moyen de les deffaire.

Quand ils furent à quelques deux cens pas de mon escadron, ils firent halte, et nous allasmes au petit pas à eux; aussitost ils plièrent, faisans un demy-caracol et tournans le dos. Mignonville se détacha avec trente chevaux et je le suivis avec le reste: de sorte que, serrant les ennemis de fort près, ils n'eurent recours qu'aux esperons pour leur salut, desquels ils ne peurent se servir si utilement que sept ne fussent tuez sur la place, et deux prisonniers, entre lesquels estoit un cousin du sieur de Tremont.

Le chevalier d'Aumale fit mine de vouloir faire ferme à quelques deux cens pas du fauxbourg Saint-Germain, du costé où sont maintenant les Carmes Deschaussez; mais Mignonville poursuivant la victoire avec chaleur, le chevalier se retira dessous les remparts dudit fauxbourg à la faveur de son infanterie, d'où ils nous saluèrent de quantité de canonnades, avec des injures, tant contre le Roy mort que contre le vivant. Leurs marques de guerre, au lieu de deuil, estoient du vert. Les dames de Montpensier, et autres de leur party, estoient sur les boulevars nouveau-faits, avec des escharpes vertes.

Incontinent après le Roy vint visiter nostre garde, et luy ayant présenté les deux prisonniers, Sa Majesté voulut sçavoir d'eux en quel estat estoient les ennemis, et de quelle fureur ce peuple estoit animé, sçachant cet horrible

attentat contre la personne du feu Roy. Celuy qui estoit le plus innocent répondit brusquement que ce n'estoient dans les rues que danses, tables dressées et paroles outrageuses, en confusion du plus petit jusques au plus grand, avec des voix d'allégresse poussées au ciel, par lesquelles ils donnoient des marques de leur injuste réjouissance.

Je suppliay Sa Majesté de me permettre de le renvoyer à Trémont, qui estoit mon amy : ce qu'elle m'accorda, et l'autre paya rançon à celuy qui l'avoit pris. Elle me fit commandement d'envoyer trente chevaux en ordre d'escarmouche, c'est-à-dire espars, les faisant soustenir, pour attirer les ennemis à sortir. Ce qu'ils ne firent pourtant pas, se contentans de nous tirer des canonnades de dessus les remparts, et nous dire des injures.

Le Roy receut du desplaisir de la mort de Marivault, duquel le jeune frère nommé Triny, estant de la religion prétendue réformée, avoit suivy le Roy qui, voyant que la nuict approchoit, reprit le chemin de Saint-Cloud, où le lendemain de Montpensier, prince du sang remply de courage et de probité, arriva, et, mettant le genouil en terre, protesta au Roy son obéissance et fidélité. Sa Majesté le relevant fut très-satisfaite de sa franchise, et, l'embrassant par deux fois, luy dit qu'elle le recevoit comme son parent et son amy, et qu'elle luy sçavoit très-bon gré de ce qu'il l'estoit venu trouver, encore que quelques-uns l'en eussent voulu détourner ; qu'en sa querelle, outre que c'estoit celle de Dieu, il y alloit de l'intérest de toute la maison, d'où dépendoit la conservation de son nom et celle de sa fortune.

Voilà où se finirent les soumissions que chacun rendit au Roy, lequel, le lendemain au matin, assembla tous les princes et officiers de la couronne, seigneurs et principaux gentilshommes qui estoient auprès de luy, pour leur déclarer ses intentions sur l'ordre qu'il vouloit establir le gouvernement de l'Estat.

Tous ceux qui ont parlé de ce grand Roy, demeurent d'accord que son courage estoit sans pareil, son esprit plein de vivacité, et sa parole d'une éloquence plus martiale et naturelle qu'acquise. Néantmoins, comme il avoit le sens très-excellent, quoyque ses discours fussent plus laconiques qu'estendus, il comprenoit en peu de mots sa conception. En voicy une marque pour le plus important sujet qui se soit rencontré dans l'espace de son règne :

« Messieurs, dit-il, vous avez la mémoire trop récente des dernières volontez de monseigneur et frère, pour vous en faire ressouvenir ; aussi croy-je qu'il n'y en a pas un de cette compagnie qui veuille aller au contraire, puisque ses commandemens sont tellement attachez à la légitime succession que je possède, que ce seroit aller contre les intentions de Dieu tout puissant et contre vostre devoir, si aucun y vouloit contrevenir ; mais comme l'expérience m'a appris que le plus puissant prétexte que les ennemis du feu Roy et les miens ont pris pour couvrir leur rébellion a esté celuy de la religion de laquelle je fais profession, pour esclaircir ceux qui pourroient avoir quelque scrupule et se retirer du service et de l'obéissance qui m'est deue, prenant ce sujet, j'ay bien voulu vous déclarer mes intentions, ausquelles je veux m'engager, en parole de roy, de ne contrevenir jamais.

» Vous sçavez comme avec le laict j'ay succé la doctrine d'une religion dans laquelle j'ay esté nourry, eslevé ; que j'ai couru toutes les fortunes imaginables pour m'y maintenir, croyant qu'en conscience je n'en pouvois avoir d'autre. Mais comme dès l'enfance j'y ay esté instruit, maintenant que je suis dans un âge plus avancé, et par conséquent plus susceptible de raison, me faisant connoistre que j'ay plus d'erreur que de vérité, comme je n'ay rien de plus cher que mon salut, j'en recevray les enseignemens avec plus de facilité que j'y ay conservé de constance.

» C'est le dernier conseil que le feu Roy m'a donné, que je suis résolu de suivre ; ce sont les derniers commandemens qu'il vous a faits, ausquels vostre devoir et vos consciences vous obligent d'obéir. Il me semble qu'il y auroit plus d'apparence que vous receussiez la loy de moy, que de me la vouloir donner ; et néantmoins toutes mes intentions se sont modérées, de sorte que je ne demande de vous que ce que je vous veux accorder. Si vostre devoir, vostre honneur et ma personne vous sont en si foible considération, souvenez-vous de ce que vous avez promis, et de ce que vous devez pour vanger la mort de ce Roy qui vous a esté si bon maistre, qui vous a si libéralement fait part de ses biens, qui vous a tant aimez, et pour lequel vos larmes ne sont pas encore seiches.

» Je passe plus outre : pourriez-vous croire que ceux qui n'ont pas espargné le sang de vostre maistre puissent pardonner à ses serviteurs ? La cause de leur rébellion vous est trop connue pour n'avoir pas horreur de leur infidélité : leurs avantages sont vos ruines, desquelles vous ne pouvez vous exempter que dans l'obéissance que Dieu vous a ordonné de me rendre. Portez-y donc vos courages sous ma conduite, et y employez la vigueur de vos armes. »

La pluspart, touchez de ces paroles, renouvellèrent les sermens de ne quitter point le Roy, entre lesquels estoient messieurs les princes de Conty, de Montpensier, de Longueville, les maréchaux de Biron et d'Aumont, les sieurs d'O, capitaine des gardes, de Sancy, lequel a tousjours servy dignement de son esprit, de son crédit et de son courage, Chemerault et Richelieu, M. de Bellegarde et plusieurs autres, et moy, à qui le Roy confirma le mesme rang que j'avois eu du temps du feu Roy.

Pour ceux qui s'en allèrent, j'en laisse le controlle entre les plumes des historiens, me contentant de dire qu'il y en eut autant ou plus de ceux de la religion prétendue réformée que de catholiques.

Le conseil se tint à Poissi le quatriesme jour d'aoust, d'où quelques-uns reprirent le chemin de leurs maisons; et le Roy alla coucher le cinquiesme à Beaumont, d'où messieurs de Longueville et d'Aumont se séparèrent avec chacun une armée.

Celle de Longueville, dans laquelle M. de La Noue avoit la lieutenance générale, Quitry, mestre de camp de la cavalerie légère, quelques Suisses, des Grisons, peu d'infanterie françoise, et la noblesse du pays, entre lesquels estoient messieurs d'Humières, de La Boissière, Brunel, son frère, Armantières, de Chaulnes, le vicomte d'Auchy, La Vergne, de Palaiseau, et autres qui estoient de moindre condition.

Le mareschal d'Aumont pressa le Roy de luy accorder les gouvernemens de la Bourgogne et de la Champagne, disant que le feu Roy les luy avoit promis; je crois qu'il estoit vray pour la Bourgogne. Son armée fut composée de noblesse de Champagne, à laquelle le sieur d'Inteville commandoit, lequel a toujours constamment et avec fidélité servy les rois; treize enseignes de Suisses, et deux régimens françois; deux compagnies de cavalerie légère, et trois d'harquebusiers à cheval, qu'on nommoit dragons.

En celle du Roy il y avoit douze cens bons chevaux, huit compagnies d'harquebusiers à cheval, six mille hommes de pied françois, fort peu de mousquetaires, et moins de picquiers, sinon au régiment des gardes, composé de douze compagnies, dont il y en avoit une de vacante par la mort de Marivault, laquelle Sa Majesté donna à Tilladet, le régiment de Galaty, celuy de Soleure, quatre compagnies de Neufchastel, deux de lansquenets, et une de reistres commandée par Haraucourt, quatre canons de batterie, deux coulevrines et deux pièces bastardes. Voilà à quoy une armée de plus de quarante mille hommes estoit réduite par la perte d'un seul.

Avant que partir de Poissi, le Roy mit ordre à Meulan, y laissant M. de Bellengreville avec son régiment, et ordre de le fortifier, luy baillant Du Cerceau pour ingénieur, qui estoit meilleur architecte pour la paix et pour des maisons, que pour la guerre et pour les places. Miraumont l'aisné fut mis à Ponthoise, et un vieux gentilhomme italien, nommé Petro Paulo Joussin, à Estampes; à Pluviers, Miraumont le jeune, avec la compagnie de Carlos de Birague, bastard de Ludovic de Birague. M. de Dunes, frère de M. d'Antragues, s'y retira, et y commanda comme lieutenant de roy au gouvernement d'Orléans. M. d'Antragues estoit à Boisgency; Du Fort à Gergeau, ville avec un pont sur la rivière de Loyre, laquelle fut donnée pour seureté lorsque le Roy vint trouver le feu Roy, et de laquelle il se rendit maistre en venant de Tours. Le Houllier, jeune frère de Montcassins, y fut tué d'une harquebusade par la teste; il commandoit le régiment de Picardie. Sa perte toucha le Roy, car il estoit très-accomply gentilhomme de corps et d'esprit. Tanère, lieutenant de M. de Montigny, fut mis dès-lors à Gien, ledit Montigny à Blois, et le baron d'Estrunel à Nogent.

Le Roy partant de Beaumont s'assseura de Creil, et vint coucher à Clermont, qui ouvrit ses portes.

Tous les anciens serviteurs du feu Roy m'accompagnèrent pour mener son corps et le mettre en dépost dans l'abbaye de Sainte-Cornille à Compiègne. Ce seroit renouveller mes larmes et la mémoire de tous mes malheurs, que de rapporter les particularitez de ce qui s'y passa. Quoy qu'il en soit, la nécessité et l'ordre que j'avois de n'y séjourner que vingt-quatre heures furent causes que, sans cérémonie, le plus grand Roy du monde fut mis sous une chapelle ardente, où souvent il n'y avoit pour toute lumière qu'une lampe.

Cependant le Roy, laissant toute l'armée à Clermont, s'en alla avec fort peu de suitte à Marlou, pour y visiter madame de Montmorency (1), laquelle estant venue en France, par ordre du feu Roy, pour conclure le mariage de mademoiselle de Montmorency avec moy, Sa Majesté me fit cet honneur de m'envoyer un de ses gardes, avec une lettre de sa main, par laquelle elle me commandoit de la venir trouver à Marlou, et ne mener avec moy que le comte

(1) Antoinette de La Marck, femme du maréchal Henri de Montmorency, depuis connétable.

de Boussy et Rodes, seigneurs, lesquels depuis que j'estois sorti du collége ne m'avoient point quitté.

Comme je fus à la porte du chasteau, je trouvay M. de Roquelaure, auquel le Roy avoit commandé de me mener en sa chambre, voulant me présenter de sa main à madame de Montmorency, de laquelle je fus receu avec cette agréable douceur qui estoit née avec elle.

Sa Majesté luy dit que j'avois perdu un bon maistre, mais qu'elle se pouvoit asseurer qu'il n'oublieroit jamais ce que le feu Roy luy avoit dit en ma considération, et qu'il souhaitoit que le mariage que le feu Roy avoit désiré pour moy s'effectuast; qu'il la prioit d'en escrire à M. de Montmorency, et qu'il m'avoit confirmé toutes les charges, honneurs et biens que le feu Roy m'avoit donnez: ce que ladite dame exécuta de tous points, comme elle voulut me le faire voir le lendemain que le Roy me laissa auprès d'elle, avec ordre de le venir joindre à Méru, où il alla loger au partir de Clermont.

J'avois avec moy un très-habile homme que le feu Roy m'avoit donné pour mon secrétaire et avoir soin de mes affaires, lequel, ayant eu la mesme charge chez M. de Montmorency, estoit serviteur très-particulier de ladite dame. Il jugea à propos de sonder si ma perte ne luy avoit point fait changer de volonté: elle luy fit paroistre qu'elle auroit agréable que je luy en parlasse, et m'asseura que sa response me contenteroit. Cela me donna la hardiesse de rechercher l'occasion de luy faire ma petite harangue, qu'elle accepta avec si grande preuve d'amitié et asseurance de satisfaction, que dès lors je me persuaday que ma recherche seroit fort heureuse.

Quelques-uns vouloient persuader au Roy de prendre le chemin de Tours, et de borner ses légitimes espérances à la rivière de Loire, où l'assistance de ceux de la religion prétendue réformée luy donnoit quelque asseurance d'estre secouru; et de cela, ceux de la religion estoient les principaux conseillers. Au contraire, ceux de Normandie promettoient que, par sa présence, toute leur province, et principalement la ville de Rouen, luy ouvriroit ses portes.

Les catholiques furent de mesme avis; mais une forte considération obligea le Roy à prendre le party du secours qu'il attendoit de la reine d'Angleterre, tant d'hommes que d'argent: à quoy l'asseurance qu'il avoit de la fidélité du commandeur de Chatte estoit très-certaine. Sa Majesté se résolut à prendre ce party pour voir si les paroles des Normands seroient aussi véritables comme elles luy eussent esté avantageuses.

De Méru il prit son chemin à Gournay qui luy ouvrit les portes, où Rubempré, avec sept compagnies de son régiment, fut laissé pour gouverneur; de là, il revint à Gisors, qui en fit de mesme, y ayant laissé Hallot de Montmorency (1) pour gouverneur, d'où il arriva qu'Alligre, se voyant frustré de l'attente qu'il avoit d'en posséder le gouvernement, poussé d'une rage méchante et inhumaine, assassina ledit Hallot de Montmorency proditoirement, comme sa condamnation a fait voir.

Le lendemain 22 d'août 1589, le Roy fut loger au Pont-Saint-Pierre, où il séjourna le jour d'après; et le 24, mettant toute l'armée en bataille, il la fit marcher tousjours en ordre jusques à Darnetal, où il logea. Ce bourg est grand, composé de cent feux, à un quart de lieue des fauxbourgs de Rouen, où M. de Chastillon logea, luy, aux Chartreux, et la pluspart de l'infanterie, tout autour, à laquelle il commandoit par l'absence de M. d'Espernon. Ceux du fort de Sainte-Catherine, lequel est construit sur une montagne fort proche des fauxbourgs de Rouen, tirèrent quantité de canonnades avec peu d'effet.

Le parc de l'artillerie fut planté à la montagne entre les fauxbourgs et Darnetal, où, selon l'ordinaire, les Suisses y firent la garde. Je fus commandé avec deux compagnies de cavallerie, à sçavoir, celle du Roy et celle de Lorge-Montmorency (2), et deux compagnies d'harquebusiers à cheval, de faire garde sur la montagne qui s'appelle le Mont-aux-Malades, où, après avoir esté plus d'une heure sans que les ennemis parussent, il sortit environ trente chevaux espars, lesquels, après avoir tiré quelques coups de pistolet, et nous ayant reconnus, s'en retournèrent à la ville.

Incontinent après parurent et sortirent de la ville quatre gros de cavalerie, sçavoir, trois de lances et un d'harquebusiers à cheval, avec des casaques jaunes; de quoy je donnay avis à M. le mareschal de Biron, qui aussitost monta à cheval et vint à ma garde, assisté d'un escadron de cent ou six vingts maistres. Il trouva que nous estions à l'escarmouche, et si près les uns des autres, que nous disputions une selle de cheval du jeune Ruméný, qui avoit esté tué.

M. le mareschal m'ayant joint, il me commanda d'ordonner à Lorge de charger le pre-

(1) François de Montmorency, seigneur de Hallod.

(2) C'est Lorge Montgomery qu'il faut lire.

mier escadron, et moy de le suivre, et qu'il me soustiendroit : à quoy ayant obéy, les ennemis, après une légère résistance, se mirent en fuite avec tel désordre, que la pluspart ne pouvant gaigner la porte se jettèrent dans les fossez, avec perte de plus de trente morts et quarante prisonniers. De Lignoux, signalé par ses courses du temps des guerres de la religion, plus soldat de grand chemin que lors il n'estoit d'armée, fut blessé au talon, dont il mourut à Dieppe.

Pendant ce combat, le Roy, qui estoit allé reconnoistre le fort de Sainte-Catherine, jugeoit de nostre action et du bonheur de ces seigneurs, et de leurs armes, et lorsqu'il fut de retour en son quartier, il tesmoigna la satisfaction qu'il en avoit.

Le lendemain, le duc d'Aumale, qui estoit à cette première déroute, voulut essayer d'en avoir la raison, et passant à travers le fort de Sainte-Catherine avec ce qui luy restoit, qui pouvoit estre trois cens chevaux, il vint attaquer mon quartier, où, donnant jusques à l'entrée, Persigny, frère du sieur de Guitry, mareschal de camp, y fut tué avec un gentilhomme son parent, et trois chevaux-légers. Mais la fin ne fut pas de mesme, car nous les menasmes battant jusques dans ledit fort, avec vingt-deux tuez et quatorze prisonniers, parmy lesquels il y avoit un cornette et un parent de M. de Brissac, qui y estoit avec le duc d'Aumale. Le reste du jour se passa en escarmouches : le Roy y arriva sur le soir avec tous volontaires, mais les ennemis ne parurent plus, et le reste du temps que l'armée fut devant Rouen se passa en légères escarmouches.

Durant ce jour, quelque noblesse de Normandie, entre lesquels estoient Havot et Alligre, qui estoient grands amis, avec deux cens chevaux, allèrent à la guerre vers Neufchastel, ville qui tenoit pour la Ligue, auprès de laquelle un gentilhomme nommé Catillon avoit assemblé cent chevaux et quinze cens hommes de pied, lesquels, comme il arrive souvent à une populace peu aguerrie, à la veue des nostres, prirent la fuitte, et Catillon se sauva; mais il demeura de ses gens sur la place plus de quatre cens, trois cens prisonniers, et le reste noyé ou dévalizé.

Le duc du Mayne ne perdoit pas le temps, car, mettant toutes pierres en œuvre pour relever cet édifice qu'il avoit veu près de tomber, renforçoit son armée de Suisses, de lansquenets et de Lorrains, conduits par le marquis Du Pont, fils aisné du duc de Lorraine, d'un secours des Pays-Bas, des troupes de Cambrésis, et de celles que le duc d'Aumale avoit mises sur pied dans la Picardie : de sorte que son armée estoit au nombre de sept à huit mille chevaux et de plus de trente mille hommes de pied, et sans s'amuser à prendre Estampes et les autres places qui pouvoient incommoder Paris, il résolut de venir attaquer le chef, duquel, à son avis, ayant eu la victoire, il jugeoit avec raison que les membres demeureroient sans résistance.

Le Roy, bien averty de ce dessein, se résolut d'aller luy-mesme visiter Dieppe et reconnoistre les chemins par où il devoit passer; puis, y estant, choisir un poste avantageux, lequel, par son assiette, pust remédier à la foiblesse de son armée. Il prist cinq cens chevaux, et en deux traictes, dont la première fut à Bacqueville, il arriva à Dieppe, où le commandeur de Chatte, avec témoignage de fidélité, et tout le peuple, d'une acclamation générale, receurent Sa Majesté, qui y séjourna deux jours à considérer ses assiettes et celles d'Arques, dont je feray la description cy après.

Retournant à son armée, il y trouva une manière de division engendrée de ce que M. de Montpensier, prince du sang, vouloit, en l'absence du Roy, avoir le premier commandement. A quoy le mareschal de Biron ne vouloit consentir, disant qu'il estoit mareschal de France, et par conséquent lieutenant-général des camps et armées du Roy; joint qu'il en avoit tousjours fait la charge. Sa Majesté, avertie de cette division, alla descendre chez le duc de Montpensier, où se servant de l'entremise du président de Jambeville, personnage de grand esprit et plein d'affection, il appaisa le duc et le porta à consentir que le mareschal fist sa charge, et que luy commandast l'avant-garde.

Ensuite le Roy voulut tenir conseil chez le duc, où il fut résolu, après plusieurs différentes opinions, que l'armée délogeroit le deuxième jour de septembre : ce qui fut fait; et Sa Majesté demeura à la retraite pour voir ce que ses ennemis voudroient entreprendre, lesquels ne se firent voir ny entendre que par des canonnades sans effet.

Ledit jour 2 septembre, l'armée logea à Cailly, le lendemain à Gercy-le-Grand, le 4 à Anvermesny, où elle demeura un jour; et là Sa Majesté prit résolution d'attaquer Eu, où commandoit le sieur de Launay avec soixante soldats. Du commencement il fit mine de vouloir tenir, mesme brusla quelques maisons du fauxbourg, tira quelques coups de fauconneau, de l'un desquels le cheval de M. Le Pinay, qui commandoit la cornette blanche, fut tué, mais

le sixiesme jour, sçachant que le Roy y estoit en personne, il se rendit à composition de vie et bagues sauves, et les habitans à la clémence de Sa Majesté.

Le sieur de Mont-Saint-Arpont fut estably gouverneur pour Sa Majesté dans cette place, où le Roy n'entra pas, mais il alla loger au Tresport, qui est sur la mer, distant dudit lieu d'une demy-lieue, où six habitans de la ville rendue se vinrent jetter à ses pieds pour implorer sa miséricorde, avec protestation qu'à l'avenir ils seroient fidèles. La grâce leur fut accordée moyennant vingt mille livres, et des bleds pour le pain de munition : ce qui fut exécuté sans que les habitans receussent aucun trouble.

L'armée y séjourna tout le septiesme, et le huitiesme elle vint loger à Arques et autres villages voisins; et parce que j'ay dit que j'en décrirois l'assiette, encore qu'il y ait cinquante-huit ans que je n'y aye esté, néantmoins, si ma mémoire ne me trompe, il est composé d'un gros chasteau fait en tuile, assis sur une montagne, et garny de quantité de tours, et sans autres fortifications que d'une grosse masse de terre qui couvre la porte, laquelle regarde la vallée qui va à Dieppe.

Le dedans est spacieux, plus long que large, et dans la deuxiesme partie du terrain il y a un donjon qui sert de logement pour le gouverneur; du costé entre le levant et le midy est l'avenue, et il y a un fossé; des autres costez c'est un gros village qui n'est fermé que de barrières, scitué dans les vallées, qui sont trois avenues, l'une qui va à Dieppe, du costé du midy, l'autre regarde le septentrion, dans laquelle on ne peut arriver que par une chaussée, et faut passer une rivière qui va à Dieppe, où elle entre dans la mer. Il y a un autre ruisseau qui vient de Martin-Eglise, lequel se rend dans celle-cy, descendant à Bouteille avant que d'arriver à Dieppe, du costé d'entre le couchant et le levant.

Cette avenue est de mauvais abord, serrée entre deux montagnes, et la vallée n'a pas plus de trois ou quatre cens pas de large; les costeaux d'un costé sont garnis de bois, qu'on appelle la forest d'Arques; de l'autre, ce sont des ravines et des terres pierreuses, où les chevaux ne sçauroient aller qu'avec grande difficulté. Cette assiette estant d'elle-mesme de difficile accez, fut aidée de l'artifice que la pratique et les règles de la fortification y purent ajouter.

Du village de Martin-Eglise pour venir à Arques, à la main droite il y a un marais large de plus de cent pas, et un petit ruisseau, duquel j'ay parlé, qui n'est point guayable, mais de trois thoises de profondeur. Depuis le ruisseau jusques à la colline il y a un grand chemin, et un espace où peuvent marcher cinquante chevaux de front : le sommet de la montagne est garny de treilles fort épaisses, où la cavalerie et l'infanterie ne pouvoient passer sans se mettre en désordre. Ce chemin dure jusques à une chapelle avec deux maisons que les habitans du païs appellent la Maladerie, laquelle sépare le terrain depuis le bois jusques au ruisseau, et depuis Martin-Eglise jusques à Arques : ce qui donna sujet au Roy, avec l'avis du mareschal de Biron, de tirer une ligne depuis ladite chapelle jusques au bois, avec un parapet; et mesme l'on y fit une platte-forme pour y loger des pièces de canon.

Le fossé estoit si petit et si peu enfoncé, qu'il n'avoit pas plus de dix à douze pieds de gueule, ny plus de huit de profondeur, flanqué de la seule chapelle, le reste de la courtine estant tout droit. Depuis ladite chapelle jusques à la rivière, qui s'appelle Béthune, c'estoit un païs uny, et d'espace de quelque deux cens pas au plus de large. A ce premier retranchement fut logé le régiment entier de Brigneux; dans la chapelle et dans la ligne furent mis ce que le Roy avoit de lansquenets.

Entre ladite chapelle et Arques, il y a une plaine qui a de long cinq à six cens pas au plus, séparée par un grand chemin bordé de deux haies d'espines; celle de main droite, allant jusques au bois, estoit de terres labourables, et l'autre des prez que ladite rivière de Béthune y arrose.

A la teste de la chaussée qu'il falloit passer pour aller à Arques du costé de main droite, le Roy fit faire un retranchement depuis la haye jusques au bois, lequel estoit composé d'une courtine flanquée de deux demy-bastions, où quatre canons furent logez avec quatre pièces moyennes, le tout gardé par le régiment de Solleure et par les compagnies de Baltazard; et dans le pré le régiment de Galaty en occupoit tout le terrain, et fermoit entièrement le passage pour aller à la chaussée.

Le Roi laissa le soin des travaux et du quartier à M. le mareschal, et ayant avis que le duc de Mayenne vouloit attaquer Dieppe par le costé du fort de Polet, qui ne valoit pas grand'-chose, Sa Majesté, de qui l'humeur estoit de tout voir, se résolut d'aller à Dieppe pour y establir un ordre de deffence tant par les hommes que par quelque légère fortification, ensorte que les ennemis y trouvassent de la résistance capable de leur en empescher la con-

queste. Et parce que j'ay dit que je donnerois une relation de l'assiette de la ville de Dieppe, voicy à mon avis l'estat de cette place :

Dieppe a du costé du septentrion la mer pour aspect et les costes d'Angleterre ; la rivière de Béthune y entre, qui fait un havre de si petite estendue qu'en marée basse il n'est capable de recevoir que des vaisseaux de deux cens tonneaux. La ville est à la gauche de ladite rivière, et à sa droite est le Polet. Au plus haut de ladite ville est le chasteau, autour duquel il y a quelques bastions qui, du costé de la terre, regardent une plaine estendue. Le costé de la mer estant inaccessible, les falaises y sont fort hautes et escarpées : de sorte que l'on n'y sçauroit monter ; et le chemin bas a un long fauxbourg qui va jusques à Bouteille.

Le costé du Polet a une élévation qui domine sur une partie de la ville et sur le havre, laquelle d'un costé est inaccessible, comme la falaise du costé de la citadelle, et le reste a pour objet une plaine, qui est le lieu par où le duc de Mayenne croyoit l'attaquer. Aussi fut-ce là où le Roy jetta quelques fortifications, autant que la briefveté du temps luy put permettre, donnant charge à M. de Chastillon de s'y loger avec la plus grande partie de son infanterie françoise, et de le deffendre.

Je ne sçaurois m'empescher de faire une digression sur la diversité des historiens de nostre temps, non pour m'en plaindre, puisqu'ils m'ont mieux traité dans leurs écrits que mon mérite ne les y obligeoit, mais pour faire voir qu'ils ont esté si mal instruits ou si intéressez, que dans la première et la plus grande action qui se soit passée dans le règne du plus grand roy du monde, ils y ayent fait trouver ceux qui n'y estoient pas, et donné des éloges à des personnes qui ne les méritèrent jamais. Et mesme l'un d'eux a esté si peu véritable qu'il s'est fait chef de l'entrée du combat de cette grande journée, où, si pourtant il y estoit, il ne parut que dans le gros de la cornette blanche, sur un roussin qui estoit plustost une rosse destinée à tirer un tombereau qu'un cheval de combat, remettant à la censure de ceux qui vivent et qui ont servy dignement en cette occasion, si dans mon récit j'ay augmenté ou diminué aucune chose.

Durant ce temps que le Roy employoit à se mettre en estat de se conserver, il eut avis de ses ennemis. Le duc de Mayenne, qui en estoit le chef, espérant la suite de la bonne fortune de tous ses desseins, et sçachant que le Roy avoit changé celuy d'aller à Tours, crut qu'estant réduit à un accul, la moindre de ses victoires estoit de prendre Dieppe, et obliger le Roy, ou à s'y perdre, ou du moins à commettre le reste de sa fortune à l'inconstance de cet élément où le vent préside plus à l'effet des entreprises que la raison.

Cette populace parisienne, se repaissant des nouvelles avantageuses que le duc annonçoit aux plus séditieux et affectionnez de ses partisans, en estoit tellement aveuglée que, dans la croyance que le Roy seroit mené en triomphe à la Bastille, quelques-uns des plus badauts avoient loué des fenestres dans la rue Saint-Antoine, dans la croyance d'y voir arriver ce que la passion leur faisoit trouver pour très-certain ; mais ils virent le contraire par ce qui en arriva.

L'armée du duc de Mayenne estoit composée de nations différentes, chargée de bagage et de gens qui ne marchoient qu'au pas de la picque et à petites journées. Le duc, ne voulant rien laisser derrière qui pust incommoder le convoy de ses vivres, commença sa première conqueste par Gournay, où estoit Rubembré, avec plus de confiance de se sauver par une capitulation que par la force de ses armes et de sa deffence. Mais il se laissa emporter en traittant, de sorte qu'il demeura prisonnier de guerre, qu'il y abandonna sept enseignes pour marque de sa perte, et tous ses capitaines, officiers et soldats dévalisez, à la discrétion du vainqueur. Cela doit servir d'enseignement que, lorsque l'on a volonté de capituler, jusques à la conclusion du traité il faut se tenir davantage sur ses gardes et doubler les forces de sa deffense.

Neufchastel seconda cette prise, et ensuitte de ces deux premières, la ville de Gamaches et la ville d'Eu furent de mesme conqueste.

Le Roy, se voyant approcher d'une force inégale à la sienne, par une résolution invincible de se perdre à la teste de sa petite armée, ou d'emporter la victoire, ayant confiance au droit légitime de sa deffense, soustenue par la puissance divine et par la générosité qui accompagnoit sa personne, attendit de pied ferme tout ce que l'yssue d'un combat en pouvoit décider ; et, afin de n'estre pas surpris, il me commanda de prendre cent chevaux et d'aller à la guerre pour luy apporter de certaines nouvelles de la marche de l'armée ennemie. Il commanda aussi aux sieurs de Rambures et de Mignonville de m'accompagner et de ne rien hazarder.

Exécutant ce commandement, qui fut le 12 de septembre, l'ordre qui fut tenu par l'avis de mes deux gouverneurs fut qu'un soldat béarnois, nommé Guerre, marcheroit avec six chevaux un quart de lieue devant moy, et que

Veausse, qui faisoit la charge de mareschal-des-logis, le soustiendroit avec vingt chevaux, puis, que je marcherois avec le reste.

J'arrivay au point du jour à un grand village à une lieue d'Eu, où Guerre, appercevant quelque fumée, donna avis qu'il croyoit que les ennemis y estoient logez. Rambures, sage et très-expérimenté capitaine, prit la commission d'aller reconnoistre ce qui en estoit, et fut si heureux qu'il trouva quelque trente chevaux de gens ramassez et volontaires de l'armée, couchez sur la paille, sans aucune garde. Il s'en saisit sans tirer l'épée, et les amena. Parmy eux il y avoit un commis des vivres, un lieutenant d'arquebusiers à cheval, deux archers du prévost, et le reste estoit ou racaille ou vivandiers.

Après avoir appris des plus entendus ce qui nous pouvoit satisfaire, pour rapporter nouvelles certaines de l'armée ennemie, il fut jugé à propos de reprendre le chemin par où nous estions venus. Le Roy, de qui l'humeur vigilante ne donnoit aucun relasche à son esprit, ny repos à son corps, dans l'impatience de nostre retour, estoit monté à cheval; si bien que, passant proche de Martin-Eglise, nous l'apperceusmès sur le haut de la coste, qui s'avançoit vers nous pour apprendre ce que nous avions fait. Il voulut luy-mesme interroger nos prisonniers, entre lesquels ce commis aux vivres, bon enfant de Paris, luy dit naïfvement que dans leur armée le bruit estoit commun que le Béarnois y seroit bientost mené. Le Roy, avec sa clémence ordinaire, luy demanda s'il connoissoit le Béarnois. L'autre, sans s'estonner, luy dit que non. Sur quoy Sa Majesté se faisant connoistre, le pauvre badaut faillit à tomber de son haut, et se mettant à genoux sans parler, la bonté du Roy fut telle qu'il le fit relever et voulut que je le renvoyasse, avec le lieutenant du prévost, à M. de Nemours, duquel j'estois fort amy et serviteur.

Ce qu'ils nous apprirent de l'armée fut qu'elle avoit séjourné deux jours à Eu, qu'elle y demeureroit encore le quatorziesme pour attendre quelques troupes qui venoient du costé d'Abbeville, et que le quinziesme ils marcheroient droit au Polet, où ils prétendoient faire leur première attaque et l'emporter d'emblée.

Durant ce temps un gentilhomme normand, nommé Osbo (1), alla à la guerre du costé de Rouen, où il fit rencontre de deux compagnies d'infanterie qu'il deffit, prit quantité de charettes, et toutes les munitions que l'on menoit à l'armée ennemie.

Le Roy passa par dessus la plaine et vint droit au Polet, où il fit diligenter les travaux, et sur le soir revint coucher à Arques, et y visita toutes ses gardes et ses retranchemens, qu'il trouva en bon estat. Dès le soir mesme, Sa Majesté commanda à douze de ses ordinaires d'aller prendre langue des ennemis, et faisant bailler un cheval de son escurie à Guerre, il voulut qu'il leur servist de guide. Le baron Du Fort, qui estoit des ordinaires, en eut le commandement, lequel, à son retour, rapporta la mesme chose qu'avoit dite le petit commis, et que l'armée devoit marcher le lendemain: ce que le trompette, par lequel j'avois renvoyé les deux prisonniers, confirma, outre que M. de Nemours, parmy beaucoup de civilitez, mandoit que le lendemain nous nous verrions de plus près.

La diligence est une chose si nécessaire à la guerre, que la pluspart des occasions avantageuses s'eschappent par la nonchalance de ceux qui n'en sçavent pas profiter. Le duc de Mayenne, par l'aveu de tous ceux qui l'ont connu, estoit estimé avec raison pour aussi généreux qu'excellent capitaine; mais comme son naturel estoit accompagné de beaucoup de prudence, ses desseins se ruinoient souvent pour trop considérer les événemens et pour donner trop de temps à l'exécution. En voici une preuve très-certaine; car le loisir qu'il donna au Roy, lequel, avec une générosité sans pareille, avoit un esprit plein de vivacité et un corps infatigable, luy fit rencontrer le moyen de sa conservation, et de donner à son courage et à la valeur des siens ce que l'artifice y pouvoit ajouster.

Durant que ce duc marchoit lentement, le Roy donnant tous ses soins aux fortifications tant du Polet que d'Arques, il vint des nouvelles de toutes parts du misérable estat où estoient réduites toutes les affaires générales du royaume, desquelles je parlerois plus au long si je ne craignois de tomber dans la mesme erreur que j'ay reconnue et blasmée en tous ceux qui se sont meslez d'escrire sous la foy d'autruy, où peut-estre pourtant je serois plus véritable qu'eux, puisqu'ayant eu l'honneur d'estre tousjours auprès du Roy, toutes les dépesches que les secrétaires d'Estat luy lisoient ne m'estoient point cachées; mais comme ma résolution a esté de bastir ces discours sous la connoissance que ma présence m'a donnée de tout ce qui s'est passé, je diray seulement en gros ce qui ne peut recevoir de doute, puisque la vérité en a esté connue.

La France, invincible si elle-mesme ne contribue de ses forces pour sa défaite, estoit en

(1) Ausseboss̃e.

un si misérable estat, que ceux qui ne doivent entrer dans la chaise de Dieu que pour y annoncer la vérité y montoient seulement pour y prescher le mensonge. La justice, contre toute sorte d'équité, au préjudice du droit d'un successeur légitime, ne prenoit séance sur les fleurs de lys que pour en destruire l'origine, sans permettre l'entrée du barreau à ceux qui parloient des affaires de l'Estat, si ce n'estoit pour en soustenir la rébellion ; qu'à ceux, dis-je, qui ne parloient des affaires que pour en augmenter le désordre.

Le marchand quittoit son commerce pour sauter à la hallebarde et porter son cœur et ses mains à l'injuste maintien d'une usurpation contre toute sorte d'équité.

La pluspart de la noblesse croyoit que dans la division de l'Estat elle trouveroit les moyens d'augmenter sa condition.

Le plat pays, sous prétexte de la religion, contribuoit tout ce qui dépendoit de ses moyens pour accroistre ce que l'ambition des princes estrangers leur faisoit entreprendre contre toute sorte de droit, à l'entière subversion de l'Estat. Le principal chapitre de la recepte de l'or des Indes ne consistoit qu'en celuy des dépenses pour changer les cœurs françois en morisques ou castillans.

Le Pape mesme, duquel la principale fonction doit estre de père commun pour entretenir la paix dans la chrestienté, convertissoit le plomb de ses annates en fust de picques, de lances et d'espées, pour soustenir le foudre de ses fulminations ecclésiastiques avec des furies temporelles en faveur des rebelles de cet Estat.

Le duc de Montmorency, dans le Languedoc soustenoit encore quelque forme de monarchie par la conservation des places, desquelles de longue main il s'estoit emparé pour empescher sa ruine et la perte de sa vie.

Tours, Bordeaux, Langres, Chaalons, Compiègne et Clermont en Auvergne estoient les seules villes qui prononçoient le nom du Roy et suivoient son party.

Paris, chef de la faction ligueuse, avec tout le reste des parlemens et des grosses et petites villes, n'avoit d'autres sentimens ny d'autres paroles que des injures et des monopoles pour décrier cette juste et équitable authorité de la monarchie.

Le corps entier de la religion prétendue réformée, de la langue reconnoissoit le Roy, mais du cœur ils avoient plus de soin d'augmenter leur condition dans le trouble de tout l'Estat, que d'ayder au Roy pour en estre paisible possesseur.

Quelques-uns, sous ombre de leurs places et des biens que le feu Roy leur avoit donnez, tâchoient d'en jouir, croyans establir leur repos sous un traité de neutralité.

La France estant en cet estat, il luy falloit un roy sans peur de hazarder sa personne et sa vie : autrement il luy eust esté impossible de conquérir le partage légitime que luy avoient laissé ses prédécesseurs. Voicy la première porte par laquelle il entra dans le chemin de sa gloire et de sa bonne fortune.

Le quinziesme jour de septembre, le duc de Mayenne partant d'Eu avec toute son armée en bataille sous deux corps, luy à la teste de la main droicte, et le duc de Nemours à celle de la gauche, l'armée ennemie marcha en bataille jusques à la veue du costé droict du Polet, et de l'autre sur un costeau qui regarde à Martin-Eglise.

Le mareschal de Biron avoit ordonné dès la pointe du jour vingt chevaux pour aller prendre langue, lesquels luy ayant rapporté que la marche des ennemis estoit de cet ordre, il ordonna au lieutenant de la compagnie des gens-d'armes de M. le prince de Conty de passer Martin-Eglise et de voir la contenance des ennemis, sans s'engager; mais ce lieutenant, plus vaillant soldat qu'expérimenté capitaine, attendit les ennemis de si près, que, voulant faire sa retraite, il n'en eust pas le temps sans se trouver obligé à combattre : de sorte qu'il fut blessé d'un coup d'espée dans les reins, et le reste de la troupe contraint de fuir pour éviter la prison ou la mort.

Le mareschal de Biron se trouva au rencontre de ce blessé, et quoyqu'il fust très-marry de ce qu'il avoit si mal exécuté son commandement, il ordonna à l'un de ses gardes de le mener à son logis et de dire à son chirurgien qu'il le pensast.

Les ennemis cependant descendirent à Martin-Eglise; la cavalerie et l'infanterie s'y logèrent, et le duc de Nemours fit halte sur la colline avec le reste de ce qu'il commandoit.

Le mareschal de Biron, ayant mis tous ses retranchemens en bon estat, fortifia la garde autant qu'il le jugea nécessaire; il me commanda d'avancer jusques sur l'éminence qui regarde Martin-Eglise avec la compagnie du Roy, commandée par Rambures, et celle de Lorge; ordonna à Marcilly, premier capitaine du régiment de Brigneux, lequel a esté assez connu à la cour pour homme aussi courageux comme il estoit de bonne compagnie, de prendre deux cens hommes, avec commandement à un sergent de s'avancer avec trente, lequel il

fit soustenir par un lieutenant avec cinquante; et ledit Marcilly avec le reste fut placé entre nos deux escadrons.

Les ennemis sortirent à la teste du village avec un escadron composé d'environ cent chevaux, commandé par M. de Sagonne, lequel, à ce que nous dirent des prisonniers, avoit jetté à sa teste cent arquebusiers, et en fit avancer quelques trente pour entretenir l'escarmouche avec les nostres.

Le mareschal de Biron, duquel les jugemens dans la guerre sont autant d'oracles, vint à moy, et m'appellant par ce nom familier duquel il me traitoit, il me dit: « Mon fils, je vous feray aujourd'huy acquérir de l'honneur, car cet escadron viendra pour tailler en pièces nostre infanterie: partez en mesme temps et le chargez; il tournera le dos, puis vous entrerez avec lui pesle-mesle dans le village, et déferez tout ce que vous y trouverez. Je vous soustiendray et seray bien près de vous. » Il pouvoit avoir avec luy quelques cent cavaliers, toutes personnes de condition et volontaires.

Comme l'escarmouche fut un peu plus échauffée, M. de Gié, qui estoit le second fils de M. d'Antragues, aussi plein de générosité que de bonne naissance, après avoir tiré un coup de pistolet à un cavalier des ennemis, le poursuivant il receut une arquebusade, de laquelle son cheval fut tué et luy engagé dessous. Les ennemis venans à luy pour le prendre, le lieutenant poussa pour le dégager.

Au mesme instant Sagonne part pour tailler en pièces nostre infanterie. M. le mareschal vint à ma teste, me criant: « Mon fils, chargez. » Ce que je fis avec tant de promptitude que je n'eus pas le temps de prendre ma salade, et j'allay au combat sans chapeau. Les ennemis n'attendirent pas que nous fûmes meslez avec eux: ils tournèrent le dos à nos coups, et se retirèrent en tel désordre que, ne pouvans entrer dans le village par la grande avenue, à cause de quelques charettes que les habitans y avoient mises pour l'embarrasser, ils se firent un nouveau passage par dedans une haye qui fermoit un grand verger, et nous les poursuivismes si vivement que nous les menasmes battant jusques au pont qui sépare le village.

Nos gens de pied cependant en vinrent aux mains avec ceux qui voulurent faire quelque résistance à ces charettes: ils les emportèrent, et de là tout ce qui estoit dans le village, cavallerie et infanterie, fut mis en déroute; de sorte que M. le mareschal, laissant son gros à la teste du village, le traversa tout pour nous commander de nous retirer: ce que nous fismes, sans que les ennemis fissent mine de nous reprendre ce que nous avions gaigné. A ce combat les ligueurs perdirent plus de trois cens hommes, dix-sept officiers et cinq capitaines prisonniers, entre lesquels fut La Moneslière, qui a depuis esté M. Du Terrail.

De nostre costé il n'y eut pas un seul soldat de tué, le sieur de Puivinel ayant eu son cheval tué, qui estoit un genet-baye d'Italie. Le jeune Courbauzon (1) à la barricade du pont eut un coup de pertuisane; on tua son cheval, et trois chevaux-légers furent blessez de coups d'espée, mais légèrement.

Le mareschal, prenant son premier poste, m'ordonna de me mettre à celuy duquel j'estois party pour aller au combat, et de voir si les ennemis ne reviendroient point pour essayer d'avoir leur revanche; mais au contraire le village demeura vuide jusques à la nuit, et les ennemis ne s'y logèrent que fort tard. Du costé du Polet, le Roy commanda à M. de Chastillon non seulement de se préparer à la défense, mais aussi d'aller recevoir les ennemis à la portée du canon de ses retranchemens: de sorte que toute la journée se passa dans le feu des arquebusades et des coups de pistolets, par une escarmouche de cavalerie et d'infanterie, sans que les ennemis peussent gagner un pouce de terrain.

Parmy ceux qui donnèrent plus de preuve de leur valeur, il faut nommer M. de Bellegarde, grand escuyer, duquel le courage estoit accompagné d'une telle modestie, et l'humeur d'une si affable conversation, qu'il n'y en avoit point qui parmy les combats fist paroistre plus d'asseurance, ny dans la cour plus de gentillesse. Il vit un cavalier tout plein de plumes qui demanda à tirer le coup de pistolet pour l'amour des dames, et comme il en estoit le plus chéry, il crut que c'estoit à luy que s'adressoit le cartel; en sorte que sans attendre il part de la main sur un genet noir nommé Fregouze, et attaqua avec autant d'adresse que de hardiesse ce cavalier, lequel, tirant Bellegarde d'un peu loin, le manqua; mais luy, le serrant de près, luy rompit le bras gauche, si bien que, tournant le dos, il chercha son salut en faisant retraite dans le premier escadron qu'il trouva des siens.

Le Roy ayant veu cette action ne manqua pas de la louer avec des paroles non seulement de Roy et de bon maistre, mais pleines d'amitié et de grand honneur. Le commandement de la nuict à cheval fut fait, où le duc de Mayenne, par la confession de ceux qui furent pris les

(1) Courbouzon.

jours suivans, perdit plus de deux cens hommes, aussi bien que l'espérance de pouvoir prendre sans un siége formé ce qu'il avoit cru forcer d'emblée.

Il passa la nuit avec autant d'incommodité pour les siens que d'inquiétude pour luy, jugeant par ses premières attaques qu'il avoit esté trompé en ses espérances, et qu'il luy seroit très-difficile de forcer les retranchemens où les troupes du Roy estoient logées, puisqu'au milieu de la campagne ses premiers combats avoient eu de si mauvais succez. Cela obligea le duc à tourner toutes ses pensées à emporter Arques, et, quittant le Polet, à rapprocher toutes ses forces dudit Martin-Eglise, d'où néantmoins durant cinq jours entiers il ne fit aucune entreprise d'importance, excepté qu'il tenta le passage de la rivière de Béthune en un lieu nommé Bouteille, scitué entre Arques et Dieppe. Cette entreprise luy réussit aussi mal que les autres, puisqu'après avoir tiré quelques volées de canon il fut contraint de se retirer avec perte d'un capitaine du régiment de Tremblecourt, et de plus de soixante soldats.

Le Roy cependant alloit toujours visitant ses fortifications, auxquelles il faisoit ajouster ce qu'il jugeoit nécessaire, tant au Polet qu'audit Bouteille et à Arques; et quoyque les escarmouches fussent de peu d'importance jusques au vingt-septiesme, les ennemis ne s'en retirèrent qu'à leur désavantage.

Le mercredy, veille de saint Mathieu, un capitaine nommé Fournier, venant joindre l'armée du Roy, fit rencontre de vingt chevaux qui conduisoient un convoy de bestail. Parmy eux estoit un soldat avisé, nommé La Violette, que Fournier amena au Roy, lequel estant interrogé sur ce que les ennemis demeuroient si longtemps sans rien entreprendre, il dit que c'estoit à dessein de mettre toutes leurs forces en estat, pour le lendemain attaquer avec toute l'armée les retranchemens d'Arques, qu'ils croyoient assurément emporter.

Sur les dix heures du soir le Roy allant visiter ses gardes, il luy vint un avis qui confirmoit celuy de La Violette, et que sans faillir le lendemain nostre camp seroit attaqué. Le Roy passa toute la nuit à la teste de sa première garde, composée des compagnies de messieurs de La Force, de Bacqueville et du jeune L'Archant.

Les ennemis faisant sonner leurs trompettes, le Roy commanda à Morette, très-excellent homme de son métier, de leur répondre. Après que cette musique militaire fut achevée, nos soldats et ceux des ennemis en commencèrent une autre, qui ne fut que d'injures contre le Roy et de reparties contre le duc de Mayenne.

Sur les quatre heures du matin, Sa Majesté me commanda de m'avancer jusques à mes vedettes, pour luy rapporter s'il n'y avoit point de rumeur dans le camp des ennemis; et ordonna au sieur de Boisse, qui estoit lieutenant du sieur de La Force, et maistre d'hostel de Sa Majesté, de venir avec moy pour me servir comme de gouverneur. Je pris avec luy mes deux escuiers, l'un nommé Gerboz et l'autre Bossan, pour m'acheminer où il m'estoit ordonné; et, après y avoir demeuré assez longtemps, mes vedettes n'ayant rien ouy, je résolus avec Boisse de marcher jusques à la teste dudit Martin-Eglise: ce qu'exécutant, un cheval turc sur quoy j'estois monté se mit tellement à ronfler, que Boisse et moy jugeasmes qu'il falloit qu'il sentist quelque chose. Ce qui nous obligea à tenir bride en main et à remarquer soigneusement si nous ne verrions rien.

La nuit estoit fort noire: toutesfois nous ne laissasmes pas de veoir, dans la vallée au-dessous du bois, une file de mesches, en tel silence que nous fusmes en quelque doute si c'estoient des hommes ou des vers luisans. Néantmoins Boisse me dit qu'il ne faloit pas faire mine de les avoir apperceus et nous retirer au petit pas, afin de leur faire croire qu'ils n'avoient pas esté découverts; si bien que, rejoignant mes vedettes, je leur ordonnay d'avoir toujours l'œil sur le lieu où nous les avions apperceus, et que si les ennemis branloient, ou que les mesches jettassent quelques estincelles, l'un d'eux vinst à toute bride pour nous en avertir. Comme nous arrivions auprès du Roy, luy faisant nostre rapport, l'une des vedettes nous vint confirmer que c'estoient des gens de guerre, et qu'à voir les mesches il y avoit plus d'un régiment.

En mesme temps le Roy en donna avis à M. le mareschal de Biron, qui commanda que chacun prist les armes, et que ce qu'il y avoit de cavalerie dans le quartier montast à cheval pour se rendre au champ de bataille. Cependant le jour s'avançoit; mais il faisoit un brouillart si épais que l'on ne se pouvoit voir de quatre pas. Toutesfois les ennemis, commençant à marcher sans battre le tambour, firent une telle rumeur qu'il fut aisé à juger que toute l'armée estoit ensemble pour nous venir attaquer. En voicy l'ordre:

Comme j'ay figuré l'assiette d'Arques, vous avez veu que, depuis Martin-Eglise jusques au premier retranchement, le terrain en estoit divisé en plaine, s'estendant depuis le ruisseau

jusques à la colline, et que la colline estoit jusques aux bois, sans toutesfois qu'elle fust inaccessible.

Le duc de Mayenne, depuis le ruisseau jusques à la colline, mit sa cavalerie, et fit marcher à sa gauche toute son infanterie.

Le premier escadron, composé d'environ cent chevaux avec des lances, estoit commandé par Jean-Marc, albanois, qui y fut tué.

Le deuxième l'estoit par Sagonne, qui y fut aussi tué, et estoit d'environ trois cent chevaux, soustenus des troupes qu'avoit amenées Balagny, composées d'environ quatre cens chevaux.

Le duc de Nemours soustenoit Balagny avec une troupe de noblesse et quelques soldats d'élite, au nombre d'environ trois cens, tous armez à crud avec pistolets. Ledit duc fut blessé au pied, mais légèrement. M. d'Aumale, avec toute la noblesse de Picardie, de plus de six cens chevaux, soustenoit ledit duc.

Derrière luy estoit le fils aisné de M. de Lorraine, nommé le marquis Du Pont, soustenu de la cavalerie des Pays-Bas. M. de Mayenne marchoit après avec un gros de plus de sept cens chevaux, et derrière luy estoient les reistres.

A l'égard de l'infanterie, Chastaigneraye avoit la teste à la gauche de Jean-Marc. Il y avoit derrière quinze cens lansquenets, et sur la droite le régiment de Tremblecourt.

Après marchoient les régimens de Pontesac, Bourg et Castillière; ensuite les Suisses avec quatre canons derrière eux, les régimens de Walons, et l'infanterie que les sieurs d'Aumale et Ballagny avoient amenée. Le sieur Belin, mareschal-de-camp, qui fut pris, avoit l'ordre que je dis dans sa pochette.

Le Roy, voyant venir une si grosse armée sur ses bras, au lieu de s'en estonner se résolut non seulement de l'attendre, mais mesme de l'attaquer. L'assiette luy estoit favorable, et sa cause étoit si juste qu'elle augmentoit sa valeur par l'asseurance qu'il prenoit en l'assistance de Dieu. De sorte qu'ayant mis ses troupes en l'ordre qui suit, sa cavalerie occupoit tout le terrain qui estoit depuis la rivière de Béthune jusques à la Maladerie.

La compagnie de Fournier, composée de quelques quarante maistres avec casaques, estoit à ma teste sur ma main droicte, laquelle chargea Jean-Marc, qu'elle défit.

Moy estant derrière avec celle du Roy, commandée par Rambures, de Lorge et Montgommery, avec vingt gentilshommes qui estoient tous mes domestiques ou mes amis, le tout faisant six vingts chevaux, je chargeay Sagonne, lequel je reconnus monté sur un cheval turc, nommé le Mosquat, armé d'armes argentées à bain, et un petit manteau d'écarlate. L'appelant au combat, il me cria : *Du fouet, du fouet, petit garçon*, et venant à moy, il perça mon cheval, qui estoit d'Espagne, depuis l'épaule droicte jusques sous la bande gauche de la selle, de sorte que ne pouvant retirer son espée, qui estoit un estoc que j'ay encore, il fut contraint d'arrester quelque temps : ce qui me donna le moyen de luy tirer mon pistolet à la cuisse droite.

Son escadron tourna le dos, lequel je poursuivis jusques à celuy de Bellagny, qui rompit sans m'attendre. Mais M. de Nemours vint avec le sien, duquel sans doute j'eusse esté emporté, si M. de La Force, avec Bacqueville et L'Archant, ne me fussent venus secourir. Alors, d'une valeur extrême, accompagnée d'expérience, ledit sieur de La Force entra par le flanc dans l'escadron dudit duc, lequel, se renversant sur celuy du duc d'Aumale, le mit en tel désordre que M. de Mayenne fut contraint avec le reste de venir au secours : de façon que nos troupes, desjà mêlées, furent obligées de céder à la multitude, et de se retirer jusques à la haye qui joint la Maladerie.

Cependant l'infanterie ennemie attaquoit nostre premier retranchement depuis ladite Maladerie jusques au bois, où, par une trahison indigne du nom d'Allemand, les lansquenets ennemis, mettant bas leurs drapeaux et leurs picques, criant: *Vive le Roy!* et asseurant qu'ils le vouloient servir, furent aydez par les nostres de mesme nation à monter dans le retranchement, où, estant entrez comme amis, ils tournèrent leurs voix et leurs armes, et tuèrent ou prirent ce qui y estoit. Le comte de Rochefort, à présent M. de Montbazon, fut blessé et fait prisonnier, après avoir monstré quelle estoit sa naissance par les marques de sa valeur et de sa générosité.

Cependant M. de La Force, qui avoit eu son cheval tué, n'eut le loisir que d'en prendre un autre pour retourner au combat et empescher que les ennemis ne se prévalussent de l'avantage que la trahison de leurs lansquenets leur avoit donnée.

En mesme temps le comte de Roussy, jeune frère de M. de La Rochefoucault, fut tué d'un coup de lance dans l'œil. C'estoit un seigneur aussi bien né que pas un de son temps; il avoit esté nourry avec moy, et quoy que son âge ne fust guères plus avancé que le mien, sa discrétion, sa prudence et sa valeur faisoient qu'il me servoit de compagnon et de gouverneur.

Le Roy, qui animoit par sa présence, sa parole et sa bonne mine, tout le monde, me trouvant à pied parce que mon cheval ne me pouvoit plus porter, commanda que l'on m'en baillast un de son escurie, nommé le Sondal, sur lequel je retournay au combat contre les troupes espagnolles; et après les avoir menées battant jusques au gros de M. de Mayenne, je trouvay l'escadron que commandoit Thianges, de quelques deux cens chevaux, qui me mena jusques dans le régiment de Gallaty, où, mon cheval ayant finy et son service et sa vie, ledit Gallaty me receut auprès de luy, auquel ce seroit faire tort si l'on ne luy donnoit la gloire d'avoir par sa valeur, et par une action sans peur, sauvé le Roy et l'Estat, par la résistance qu'il fit à la charge très-hardie de laquelle ledit Thianges l'attaqua, où il perdit dans le premier rang de quelques Suisses plus de soixante hommes et quantité de chevaux, sans que ledit bataillon peust estre entamé. Gallaty fit, dis-je, une action si remarquable, que j'ay cru qu'il en faloit faire part au public. La voicy:

Un cornette de Thianges ayant eu son cheval tué et se voulant retirer, Gallaty sort de son rang, et d'un coup de picque le porte par terre, le prend prisonnier et le ramène dans son bataillon.

Le sieur de La Force et moy arrivasmes auprès du Roy, démontez, en mesme temps qu'un capitaine des lansquenets ennemis voulant parler à Sa Majesté, eut l'effronterie de luy demander s'il se vouloit rendre au duc de Mayenne, et présentant l'épieu contre le Roy, fit un pas pour l'en frapper. La clémence du Roy fut si grande, qu'il défendit à ceux qui le vouloient punir de son outre-cuidance, de le faire. La Rochefoucault me donna un cheval d'Espagne blanc, qui me fut blessé en une charge que je fis en présence du Roy sur quelque infanterie qui vouloit aller joindre ses lansquenets.

Durant tous ces combats, le mareschal de Biron avoit donné à Richelieu, qui estoit grand prévost, soixante chevaux, avec lesquels il se tenoit le long du bois pour empescher que les lansquenets ne se rendissent maistres de la plaine qui estoit entre le premier retranchement que nous avions perdu, et le second qui estoit à la teste de la chaussée d'Arques, gardée par les régimens de Solleure et de Baltazar, dont Richelieu s'acquitta dignement, faisant plusieurs charges qui obligèrent les ennemis à ne point passer outre.

La cornette blanche estoit en bataille à la teste du deuxiesme retranchement; celles de messieurs les princes de Conty et de Montpensier bordoient le chemin qui va d'Arques à La Chapelle.

Le Roy, dans cette douceur qui luy estoit naturelle, ne pust s'empescher de dire qu'il n'estoit pas satisfait, et M. de Montpensier fut contraint de faire une charge aux ennemis, où il y eut bien plus de volontaires qui n'estoient pas à luy, que de ceux qui estoient à la solde. Un gentilhomme normand, nommé Saint-Aubin, fut trouvé mort dans ses armes, sans avoir aucune blessure.

Le frère (1) de Vince, gentilhomme provençal, nommé Saint-André, armé de toutes pièces dans une casaque de velours raz noir, semée de croix de Lorraine en broderie d'argent, estant acculé contre la rivière de Béthune, se deffendit fort long-temps contre les sieurs de La Rochefoucault, Rocquelaure et Beaupré; mais il fut enfin tué d'un coup de pistolet qui avoit esté pris au cheval d'un nommé Bez, qui estoit au duc de Nemours, par un gentilhomme, nommé des Esmars, mon capitaine des gardes.

Ce Saint-André, qui estoit de taille très-grosse et grande, ayant esté dépouillé, on luy trouva une cicatrice à la jambe. Un valet qui estoit à Gerbes, lequel avoit esté marqueur de jeu de paulme, affirma sur ce sujet que c'estoit le corps de M. de Mayenne: de sorte que le bruit en courut par toute l'armée comme d'une chose véritable.

Nos forces estant fort inégales à celles des ennemis, il estoit très-nécessaire de conserver nos avantages, et de faire nos combats autant par nécessité que de volonté. Néantmoins quelques troupes fraisches nous arrivant, le mareschal de Biron, qui voyoit tout avec un jugement admirable, et agissoit avec une valeur sans pareille, voyant arriver la compagnie du prince de Condé, ordonna au comte de Torrigny, fils aisné du mareschal de Matignon, de charger un escadron de cavalerie commandé par le marquis Du Pont. M. de Bellegarde, grand escuier, fut de la partie: ce qui succéda si heureusement, que plusieurs des ennemis, cherchant leur salut dans la fuite et voulans passer le marais, y demeurèrent noyez ou embourbez; le reste se retira à l'ombre de ce grand corps de reistres, lesquels en ce temps-là avoient beaucoup plus de monstre que d'effet.

Les ennemis, après avoir esprouvé la valeur des armes du Roy, commençoient à s'amollir, et plustost à minuter leur retraite qu'à songer à de nouvelles attaques, lorsque M. de Chastillon, l'un des plus généreux capitaines de son temps, arriva, et ne voulant pas laisser passer

(1) C'était le beau-frère.

cette journée sans y faire paroistre le soleil de son cœur, accompagné de cinq cens arquebusiers, fut droit à la Maladerie que les ennemis avoient gagnée, l'attaque, la force, et tue ou prend tout ce qui est dedans.

De là il fait filer deux cens hommes vers le retranchement d'en haut, et en chasse les ennemis : de sorte que le champ de bataille nous demeura avec les morts et leurs dépouilles.

Pour plus grande marque de la victoire et de la gloire des armes du Roy, Sa Majesté fit ramener les canons au premier retranchement, d'où ils saluèrent les ennemis, lesquels ayans perdu quantité de noblesse, capitaines, officiers et soldats, pleins de honte et de confusion, vont reprendre leur logement.

Le Roy, pour la première action de sa victoire, en rend grâces à Dieu sur-le-champ, puis se retire à Arques, où les catholiques firent chanter le *Te Deum*, et ceux de la religion prétendue réformée chantèrent des pseaumes. Mais comme le Roy estoit le meilleur juge de toutes les actions qui s'estoient passées en ce combat, aussi en donna-t-il des louanges proportionnées, selon le mérite de ceux qui l'y avoient servy.

Le combat commença sur les dix heures du matin et dura jusques à onze heures. Le commencement fut accompagné d'une petite pluye et d'un brouillard si espais que les canons du chasteau qui commandoient sur le champ de bataille ne nous donnèrent aucun avantage.

Les ennemis, par leur propre confession, y perdirent plus de six cens hommes morts sur la place, et quantité de prisonniers, entre lesquels estoient messieurs de Belin et de Tremblecourt, le premier pris par M. de Malagny, fils aisné de Beauvais-La-Nocle, qui fit fort bien ; l'autre par Brigneux, mestre-de-camp.

Des nostres la perte pour les morts ne fut considérable qu'en la personne du comte de Roussy, et peu de temps après par celle de Bacqueville, qui estoit homme de grande condition et générosité ; mais il n'avoit charge que d'une compagnie de cavalerie, bien que quelques historiens l'ayent voulu faire passer pour un mestre-de-camp-général de la cavalerie, car c'estoit M. de Guitry auquel le feu Roy mon bon maistre l'avoit baillée à ma supplication.

Un gentilhomme, nommé Apancy, eut le bras cassé ; Pont-Courlay (1) eut son cheval tué de cinq coups de lance, et La Rochejaquelin (2) une mousquetade au deuxiesme combat, estant tous avec moy. Rambures fut blessé et son cheval tué ; M. de La Force eut trois chevaux tuez et deux de blessez, quelques soldats de cavalerie blessez, et ce qui estoit dans le retranchement d'en haut tué ou pris, au nombre de cent ou six vingts. Bref, cette grande journée se passa tout-à-fait à l'avantage des armes du Roy.

Le duc de Mayenne, pour y apporter quelque remède, employe le premier de ses soins de donner avis à ses trompettes de sédition et de mensonge, pour déguiser son malheur à cette populace qui le secondoit plus par la fausseté du bruit que la force de leur passion leur faisoit croire, que par la vérité d'un effet contraire à leur désir.

Le Roy séjourna trois jours entiers à Arques, durant lesquels, envoyant à la guerre pour prendre langue des ennemis, un capitaine d'arquebusiers à cheval, nommé La Croix, fit rencontre de vingt charettes attellées chacune de quatre chevaux, lesquelles apportoient au camp des ennemis quarante tonneaux de poudre et trois cens boulets pour canons et couleuvrines. Une autre troupe de chevaux, menée par Veausse, fit rencontre de six cavaliers, parmy lesquels estoit le fils d'un marchand de Paris, nommé l'Empereur, lequel dit que depuis la journée d'Arques l'armée estoit diminuée de plus de trois mille hommes, la pluspart de Paris, du nombre desquels il estoit.

Le Roy prit les boulets et la poudre, et fit donner une ordonnance à de La Croix de quatre cens livres, que M. Pétremot, intendant des finances, où je le menay, et lequel estoit mon tuteur, luy fit payer.

Le duc de Mayenne séjourna quatre jours dans ces quartiers, sans vouloir rien entreprendre.

Le Roy estant à Dieppe, un ambassadeur de la reine d'Angleterre y arriva le vingt-troisième, nommé Stuffort, accompagné d'un gentilhomme françois nommé Bossy, avec treize vaisseaux chargez de deux cent mille livres, toute monnoye d'argent et du pays ; soixante et dix milliers de poudre à canon, trois mille boulets de canons, à sçavoir, cinq cens pour grosses pièces, et le reste pour couleuvrines bastardes et moyennes ; de bleds, biscuits, vins et bières, avec des draps, jusques à des souliers. Et quoyque ce secours fust petit, néantmoins l'armée en fut soulagée, et les finances du Roy, qui estoient si courtes que souvent sa table manquoit, et qu'il se trouvoit contraint d'aller manger chez quelqu'un de ses serviteurs, entre lesquels M. d'O

(1) René de Vignerot, sieur de Pont-Courlay, épousa une sœur du cardinal de Richelieu.

(2) Fils de François Du Vergier de La Rochejaquelin.

le traitoit le mieux, non pas avec la profusion qui se pratique à présent, où les moindres disners sont des plus grands festins de ce temps-là.

Parmy ce secours anglois il y avoit cinquante gentilshommes, personnes de qualité, entre lesquels estoit le comte d'Evreux, frère du comte d'Essex, très-bien fait, qui venoient offrir leur courage à Sa Majesté pour deffendre la justice de sa cause, et apprendre sous ses commandemens le mestier dont ils faisoient profession.

Sur le minuit du vingt-troisième dudit mois, l'ennemy deslogea de tous ses quartiers pour en prendre de nouveaux à quatre lieues d'Arques, d'où il avoit appris que le Roy estoit délogé; et le lendemain le duc de Mayenne en regarda la situation pour juger s'il pouvoit prendre ladite place. Il estoit meilleur capitaine à l'attaque des places et ordres des siéges qu'aux actions de la campagne, où il s'agissoit d'une présence d'esprit et d'une agilité de corps de laquelle sa taille et sa pesanteur luy empeschoient les mouvemens nécessaires.

La garde que le Roy avoit mise avec son régiment dans le chasteau d'Arques, avec cinq cens bons Suisses, fit des merveilles pour conserver si peu de dehors dont la place estoit environnée, ne consistant qu'en une contrescarpe dentelée et en un gros ravelin à l'antique qui couvroit l'entrée de la porte. M. de Méru, frère de M. d'Anville, lesquels depuis ont esté, l'un le premier amiral de France, par la mort de M. de Villars, tué à la journée de Dourlens, et l'autre connestable, y firent paroistre leur courage. Le duc de Montmorency supplia le Roy de trouver bon qu'il s'enfermast dans le chasteau avec les Suisses, desquels il estoit colonel, et qu'il eust le premier commandement pour le deffendre : ce qui luy fut accordé.

Le soir s'approchant, le duc laissa trois régimens dans le bourg d'Arques, et poussa le reste de son infanterie, commandée par le chevalier d'Aumale, jusques au village d'Oinval, sur la plaine qui va d'Arques à Dieppe, du costé de la citadelle, à la portée d'une grande canonade. Le duc se saisit du passage de Bouteille, où il logea les troupes de Lorraine et de Flandre. Cependant la garde ne perdant point de temps, sur le point du jour fait une sortie si furieuse qu'elle tailla en pièces ceux qui estoient logez en son bourg : de sorte qu'ils n'y revinrent point.

Le Roy, qui se voyoit approcher de si près, ne laissa pas dormir en repos le chevalier d'Aumale, lequel il obligeoit par des allarmes continuelles d'estre tousjours sous les armes. Entre quatre cens reistres qui faisoient la garde de toute l'armée, je fus commandé avec M. de Guitry, qui faisoit la charge de mareschal-de-camp si dignement, qu'il n'y avoit personne qui n'eust très-grande satisfaction d'estre assisté de sa valeur et de son jugement, de charger avec deux cens chevaux lesdits reistres. L'ordre fut que Rambures les attaqueroit à la droite et Fournier à la gauche avec cinquante chevaux, et M. de Guitry et moy par la teste avec le reste.

Aussitost que nos deux escadrons eurent pris le tour pour aller à eux, ils firent leur caracol et se mirent si près de leur infanterie, laquelle sortoit des barricades pour les soustenir, que tout ce que Rambures put exécuter fut, sur leur retraite, d'en tuer quelques-uns et de prendre un de leurs maistres qui estoit à la dernière file pour faire serrer l'escadron.

Le Roy travailloit cependant à dresser une espaule en forme d'éperon pour couvrir la porte et courtine qui est près de la citadelle, de laquelle il renforça la garnison de deux cens Suisses; et du costé de La Barre il fit faire une traverse de fumier si diligemment, qu'en une nuit la porte fut à couvert; et parce que Sa Majesté eut avis que le duc vouloit loger des pièces sur une petite hauteur qui voit quasi toute la ville, Sa Majesté ordonna de prendre des voiles de navires, et de faire des blindes pour oster le point de vue aux canoniers qui voudroient y battre en ruine, comme il avint; car le duc de Mayenne ayant fait retrancher cette hauteur et loger ses gens de guerre pour deffendre cinq pièces qu'il y fit avancer dès la pointe du jour, il commença à faire tonner son artillerie : à quoy Sa Majesté voulant rendre la pareille, tant de la citadelle que des ramparts de la ville, il fut tiré quantité de canonades, dont celles de l'ennemy percèrent la muraille du logis du Roy, en sorte qu'un cuisinier en escumant une marmitte fut tué, une fille dans le milieu d'une rue écrasée; le reste cassa des tuiles, sans aucun mal; au contraire, de celles du Roy il y en eut une qui en démonta deux de celles de l'ennemy, tua un commissaire et quelques soldats. Cette sonnerie dura jusques à onze heures du matin que le duc retira ses pièces, craignant, à mon avis, de les avoir mises en lieu où le Roy ne les laisseroit guères sans en venir reconnoistre le calibre.

Sur les trois heures de l'après-disnée le Roy fit une sortie; la cavalerie et l'infanterie donnèrent à la batterie du duc, où ils ne trouvèrent que les gabions et plates-formes, sans autres gardes que de quelques Suisses qui prirent la fuitte aussitost qu'ils nous virent aller à eux. Sa Majesté fit brusler les gabions et les plates-formes : ce que les ennemis voulant empescher,

il se fit une grande escarmouche, où les ennemis n'eurent pas du meilleur. Il me souvient que Tremblecourt, qui estoit prisonnier, voulut tousjours estre avec nous à la mercy des arquebusades et des coups de pistolet, tenant un baston à la main. Enfin, l'obscurité de la nuit renvoya chacun chez soy, attendant que le point du jour fournist assez de clarté pour prendre l'occasion d'en profiter.

Le sieur de Guitry, venant visiter mes gardes, trouva que les reistres avoient changé la forme de la leur, et qu'estant soustenus à droite et à gauche de leur infanterie, ils s'estoient avancez jusques sur un petit heurt qui regardoit la citadelle. Alors, s'approchant assez prez d'eux pour en faire un jugement plus certain, il me dit qu'il croyoit que s'ils demeuroient en ceste mesme assiette il y auroit moyen de les chasser, et que du moins leur infanterie y demeureroit pour les gages. Sa proposition fut de doubler nostre garde et faire nos escadrons de plus de hauteur, pour leur oster la connoissance de l'augmentation.

Que derrière nos escadrons il feroit avancer deux moyennes pièces, et qu'approchant au petit pas des ennemis, nos escadrons se séparant en quatre, il feroit tirer lesdites pièces par les intervalles; que cela donneroit un tel estonnement aux ennemis, qu'allant à eux ils tourneroient le dos, et l'infanterie, après sa première décharge, n'auroit recours qu'à la fuite. Je ne luy témoignay qu'obeyssance, ravy de rencontrer des occasions où je peusse acquérir de l'honneur, et, approuvant ce dessein, il me dit qu'il ne pouvoit l'entreprendre sans le communiquer à M. le mareschal de Biron et en avertir le Roy si M. le mareschal l'approuvoit, et que, pour cet effet, je m'acheminasse avec luy chez M. le mareschal : ce que faisant, nostre voyage fut accourcy, car nous le trouvâmes qui venoit selon sa coustume visiter nos gardes et voir la contenance des ennemis.

Lors ce vieil et grand capitaine, voulant que son œil luy donnast l'entière connoissance de ce que l'on vouloit entreprendre, dit qu'il faloit juger du dessein sur le lieu où il alla ; et louant le sieur de Guitry de son dessein, il l'approuva, y ajoustant qu'au lieu de deux pièces on y en devoit mener quatre, sçavoir : deux moyennes et deux bastardes; et demeurant d'accord qu'il en faloit donner le plaisir au Roy, il nous commanda de le suivre chez Sa Majesté, laquelle receut cette proposition comme estant tout à fait dans les règles. Mais comme elle estoit d'un naturel fort prompt, elle voulut elle-mesme se porter sur les lieux pour résoudre et le temps et la forme de l'exécution; et, y estant, elle eut tant d'impatience qu'elle me commanda d'aller ordonner à quatre cens chevaux de se trouver à la porte avec leurs armes, à deux heures après midy, et à M. de Guitry de tenir prestes les quatre pièces, avec cinq cens Suisses et cinq cens arquebusiers, disant que les ennemis pourroient en prendre une telle épouvante que l'occasion s'offriroit d'enlever le quartier. Cet ordre donné, le Roy alla disner.

Les troupes s'estans trouvées au rendez-vous en la forme que dessus, Sa Majesté s'y rendit avec M. le mareschal : de sorte qu'en la disposition projettée je commençay à marcher; et comme c'estoit la coustume qu'il y eust tousjours quelques cavaliers débandés qui entretenoient l'escarmouche, les ennemis, sans connoissance de nostre dessein, demeurèrent à leur poste jusques à ce que nous allasmes à eux, où faisant mine de nous vouloir bien recevoir, nostre infanterie prenant les armes, nos deux escadrons se mirent en quatre, et nos pièces tirèrent si à propos qu'elles firent une rue dans l'escadron des ennemis et donnèrent dans l'infanterie : ce qui leur donna si fort l'épouvante que les reistres tournèrent le dos au galop. L'infanterie, jettant les armes après avoir tiré quelques harquebusades, chercha son salut dans sa honte, et se mit à la fuite jusques dans le village, où nous fussions entrez pesle-mesle si la garde, qui venoit relever celle qui fuyoit, ne se fust rencontrée en estat de rallier les fuyards et de mettre ensemble en nombre de plus de huit cens chevaux et douze cens hommes de pied. Nous ne laissasmes pas d'amener environ trente prisonniers, sans compter au moins cent qui restèrent de l'infanterie sur la place.

Le Roy, voyant ce combat, fit sortir son infanterie et quelques cens volontaires qu'il avoit auprès de luy, voulant à toute force qu'on donnast dans le village, où la grande rumeur qui s'y faisoit, faisoit croire qu'il y avoit de l'estonnement; mais M. le mareschal l'en empescha. Depuis, la garde des ennemis changea de poste, ne laissant qu'un corps-de-garde logé à la teste du village et quatre vedettes avancées.

Le mesme jour il arriva au Roy un secours d'Escossois, conduit par le sieur d'Ovins, fort vaillant homme et ancien serviteur du Roy, composé de douze cens hommes de pied et de soixante chevaux, qui nous apprestèrent à rire, à les veoir armez et vestus comme les figures de l'antiquité, représentées dans des vieilles tapisseries, avec jacques de mailles et casques de fer, couverts de draps noirs comme bonnets de prestre, se servant de musettes

et de haut-bois lorsqu'ils vont au combat.

Ils eurent le fauxbourg qui va à Bouteille pour leur quartier, lequel Bouteille ayant esté reconnu par le sieur d'Ovins, il supplia le Roy de luy en permettre l'attaque : ce qui luy estant accordé, Sa Majesté commanda au régiment de Vallirault, qui estoit celuy de Navarre, de le soustenir de deux cens chevaux-légers, pied à terre, avec hallebardes, pour en faciliter l'exécution : ce qui réussit si bien au sieur d'Ovins, que tout ce qui estoit dans Bouteille fut enlevé, plusieurs tuez, et tout le bagage pris.

Une si grande suite de victoires fit diminuer l'armée ennemie, soit par les combats, soit par les débandemens : de sorte que cette grande multitude de troupes fut réduite à la moitié, et encore gens si abattus et si remplis de timidité, que s'ils portoient des armes, c'estoit plutost pour les jetter que pour s'en défendre.

Le duc de Mayenne, dans ce rencontre, cherchoit, mais inutilement, les moyens d'y apporter quelque remède, lorsque, pour l'accabler de soins et de peines, il luy vint avis que les serviteurs du Roy, sçavoir, messieurs le comte de Soissons, de Longueville, le mareschal d'Aumont, La Noue, Givry et quantité de noblesse, tous gens de cœur, avec de très-bons capitaines, s'estoient unis et marchoient droit à luy en résolution de le combattre, et de joindre le Roy pour le tirer hors de l'accident où il estoit. Cela le fit résoudre à quitter son entreprise et à songer plutost à sa seureté que non pas à sa conqueste.

D'un costé il voyoit les armes de ses ennemis triompher de tous les combats qu'il avoit entrepris, ayant le triple des forces qui luy estoient opposées ; de l'autre, il craignoit d'estre attaqué d'une armée fraische et nouvelle, d'où il arriveroit que la sienne, contrainte à faire teste des deux costés, lassée et incommodée, courroit fortune de se perdre, puisque l'une avoit bien commencé à le défaire : de sorte que de tous les partis, choisissant celuy de la retraite, il reprit le chemin par lequel il estoit venu, et se résolut d'aller à Amiens pour deux raisons : l'une, pour s'approcher des Pays-Bas, et tirer autant de secours qu'il pourroit des armées d'Espagne; l'autre, que Paris le voyant arriver sans son prisonnier, qu'il avoit tant fait espérer, le monstreroit avec honte : ce qui luy donneroit non seulement du déplaisir, mais un notable désavantage, les peuples se conduisans bien plus par les apparences présentes que par les raisons et les espérances de l'avenir. Toutes ces considérations le firent retirer sans battre tambour ny sonner trompette, et, quittant ses quartiers, il prit pour premier logis celuy de Bacqueville et les environs.

Le Roy, qui avoit tousjours l'œil ouvert pour observer les actions de son ennemy, avec un cœur animé du désir de la gloire pour en venir aux mains, ayant avis que le duc délogeoit, me commanda de faire monter toute sa cavalerie légère à cheval, laquelle pouvoit estre de cinq cens chevaux et cinq cens arquebusiers, que l'on appelloit croque-moutons ; d'envoyer Rambures avec vingt chevaux pour voir si les ennemis délogeoient : ce qu'il apprit d'un prisonnier des nostres, qui se sauva dans l'embarras d'un décampement, où chacun prend plus d'intérest à sauver le sien que de prendre celuy d'autruy.

Je l'envoyay au Roy, qui, montant luy-mesme à cheval, fit sortir deux mille hommes de pied, lesquels il fit donner dans le quartier du chevalier d'Aumale, où ils enlevèrent quantité de meubles, entre autres la monstre de table du chevalier, beaucoup de manteaux de pages, et un nombre infini d'arquebuses avec d'autres armes.

Cependant l'armée ennemie marchoit, toute l'infanterie à l'avant-garde, et la cavalerie, composée environ de trois mille chevaux, faisant leur retraite.

Le Roy les suivit jusques à l'entrée de la nuict, sans qu'il se fist aucun combat, les ennemis marchans en très-bon ordre, ne se débandant pas un des leurs pour faire ses nécessitez, en gallant homme.

Sa Majesté, retournée à Dieppe, tint conseil sur ce qu'elle croyoit que les ennemis alloient au rencontre de sa nouvelle armée, pour la combattre sans qu'elle y fust. La générosité de ce grand Roy ne pouvoit souffrir que ses serviteurs courussent fortune ou acquissent de la gloire en son absence ; la personne de M. le comte de Soissons luy donnoit plus d'émulation que tout le reste, duquel j'ay tousjours connu qu'il avoit une telle jalousie, que si le comte faisoit un pas vers les ennemis, il en vouloit faire deux.

Les grands roys ne sont pas exempts d'ambition : au contraire, comme leur naissance et leur authorité leur donnent toute sorte de prééminence sur leurs sujets, cette mesme passion leur fait naistre l'envie de monstrer des actions plus relevées que ceux qui sont sous leur domination, croyant, outre leur satisfaction particulière, que l'estime que l'on a d'eux les fait adorer comme des divinitez.

Le conseil se résolut en deux principaux points : le premier, de donner avis à l'armée de la marche des ennemis, pour les empescher de

surprise, avec commandement de prendre une assiette si avantageuse, que si les ennemis venoient à eux ils n'en eussent que le repentir. Fouquerolles en eut la commission avec dix chevaux. Il fut dit aussi que j'en prendrois deux cens, et que M. de Guitry viendroit avec moy pour apprendre ce que deviendroit l'armée ennemie.

A l'entrée de la nuict je partis. Sortant par le costé du Polet, nous prismes la route entre Eu et Bacqueville, où il me souvient qu'un gentilhomme, nommé Saint-Aulnay, à une halte que je fis, s'estant escarté pour faire ses nécessitez, revint à nous tout effrayé, disant que les ennemis estoient dans un vallon proche. Le sieur de Mignonville fut envoyé pour les reconnoistre. Il se trouva que la lune, luisant sur des saules qui n'avoient que la tige et une perche au-dessus, avoit fait juger à Saint-Aulnay que c'estoient des hommes à cheval qui portoient des lances.

La risée en fut si grande, et Saint-Aulnay en fut si honteux, qu'il n'oza paroistre devant le Roy à nostre retour.

Continuant nostre chemin, Rambures, qui menoit nos coureurs, rencontra, sortant d'un village, cinquante chevaux qui menoient un convoy de deux cens bœufs, lesquels il deffit, prit ou tua tout, sans qu'il s'en sauvast aucun, ny mesme que j'en eusse avis, sinon par le rencontre de ceux qui estoient morts, et du convoy, que nous trouvasmes gardé par quelques arquebusiers à cheval que Rambures y avoit laissez pour garder les prisonniers et le bestail.

Poussant plus outre, Rambures tomba dans une piste de cavalerie où il prit quelques valets malades, desquels il apprit que c'estoient des gentilshommes du pays qui s'estoient retirez dès le soir, et que l'armée du duc de Mayenne avoit pris pour second logement Gamaches, d'où elle délogeoit pour aller coucher à Oyzemont et aux villages circonvoisins, le lendemain à Brèves, et de là aux environs d'Amiens.

Rambures, faisant faire halte aux coureurs, nous vint trouver pour nous donner cet avis, et voir ce que je luy commanderois : de quoy ayant demandé conseil à M. de Guitry, il fut résolu que nous ferions retraite, pour oster le Roy de peine et l'avertir que l'armée ennemie marchoit sans dessein de rencontrer la nostre.

Durant nostre voyage, qui fut de deux jours, le Roy receut le secours que la reine d'Angleterre luy envoyoit, de quatre mille hommes effectifs en trois régimens, desquels le premier estoit commandé par millord Hoillien (1), homme grand et de fort bonne mine ; le second par le chevalier Sauvage, et le troisième par Sorcaril.

Aussitost que les vaisseaux où ils estoient furent à la rade, M. de Beauvais-La-Nocle, que le Roy avoit envoyé comme ambassadeur à la reine d'Angleterre, fit mettre une chaloupe en mer pour en donner avis à Sa Majesté, laquelle envoya le sieur de Malagny, fils dudit La Nocle, pour saluer de sa part ceux qui avoient amené ce secours, et les asseurer qu'ils estoient les bien-venus. L'après-disner quelques-uns des principaux Anglois vinrent saluer le Roy, qui les receut si favorablement qu'ils s'en retournèrent dans leurs vaisseaux fort satisfaits; et le lendemain, qui estoit le vingt-neuvième de septembre, on prépara toutes choses pour leur descente.

Joncquerolles (2) revint le mesme jour avec certitude que l'armée nouvelle estoit à Gournay, que les ennemis avoient abandonné, où elle avoit séjourné un jour, et que le lendemain elle seroit à Gamaches et y attendroit l'ordre que Sa Majesté plairoit luy donner.

M. de Guitry et moy ayans fait rapport au Roy de ce qui s'estoit passé en nostre voyage, Sa Majesté m'ordonna de faire soigneusement garder les deux cens bœufs, desquels elle se vouloit servir, comme elle fit, pour faire un prest aux Suisses, faisant donner quatre cens escus que je fis séparer à ceux qui avoient fait le butin.

La journée s'estant passée à la descente des troupes angloises, le Roy voulut, pour témoigner la satisfaction qu'il avoit de ce secours, aller visiter les vaisseaux; et quoyqu'on luy pust représenter que c'estoit contre la seureté de sa personne et de sa dignité, il ne laissa pas de se mettre dans une double chaloupe armée de douze rames, avec laquelle il aborda l'admiral de cette flotte.

La mer estoit un peu haute et la marée venoit, de sorte que ce ne fut pas sans sauter que ce voyage se fit, ny sans rendre à la mer ce que l'on avoit pris à la terre. Plus de soixante chaloupes suivirent le Roy, lequel fut salué de tous les canons des vaisseaux, desquels le nombre eust esté suffisant pour forcer une place médiocre.

Sa Majesté montée sur le bord de l'admiral, tous les autres capitaines de navires la vinrent saluer avec des respects anglois, c'est-à-dire le genouil en terre.

L'admiral supplia le Roy d'entrer dans la

(1) Williams.

(2) Fouquerolles.

chambre de poupe, où il fit une collation bien réglée pour estre sur la mer; et autant de fois que le Roy beut, toutes les pièces de la flotte tirèrent à balle, de sorte qu'il y eut quelques chaloupes qui en coururent fortune.

Le Roy, outre sa courtoisie ordinaire, n'oublia rien de ce que la présence de son esprit put ajouster pour témoigner à l'admiral et à ses capitaines la satisfaction qu'il avait de l'honneur qu'ils luy avoient rendu, et fit un présent de cinq cens escus, somme notable, veu sa nécessité, pour être distribuez aux patrons, officiers, matelots et autres manouvriers des vaisseaux.

Au sortir, l'artillerie commença de sorte que Sa Majesté fut conduite au son des canonades jusques sur la grève qui borde les murailles de Dieppe, où il y avoit assez de terrain pour mettre les troupes angloises en bataille, car la mer estoit alors retirée.

Sa Majesté prenant un bidet, tout ce qui estoit avec elle à pied, visita, non par rang, les trois bataillons où les colonels et les capitaines luy rendirent les honneurs militaires, avec une saluade toute d'arquebuserie; car il y avoit peu ou point de mousquets.

Toutes ces choses exécutées de fort bonne grâce, le Roy se retira en son logis, où il assembla messieurs les princes de Conty, de Montpensier et quelques autres de son conseil, pour leur dire, suivant ce que le sieur de Fourquerolles luy avoit rapporté de sa nouvelle armée, qu'il désiroit aller veoir; que pour cet effet il vouloit partir le lendemain, et qu'il ne resteroit que trois jours à son voyage, laissant M. le mareschal pour donner ordre à ce qui pourroit arriver en son absence. Quelques-uns résistèrent à dessein; mais sa volonté passant sur toutes considérations, quoy qu'on luy pût représenter, elle me commanda de luy faire tenir prests pour le point du jour trois cens chevaux des meilleurs de sa cavalerie légère, et deux cens arquebusiers à cheval. Il prit encore deux cens hommes des compagnies des gens-d'armes qui estoient auprès de luy; dépeschant La Varanne, lequel n'estoit lors que porte-manteau, à messieurs le comte de Soissons, de Longueville et au mareschal d'Aumont, avec une lettre de créance pour les avertir de son dessein, et de l'espérance qu'il avoit de les veoir bientost, et avec deffences de venir au-devant de luy, mais ordre de l'attendre à Gamaches.

Les choses ainsi projettées, le Roy se trouva dès la pointe du jour au rendez-vous qu'il avoit donné, d'où Rambures défilant, prit la teste avec la compagnie entière des chevaux-légers du Roy, et détacha dix chevaux pour luy servir de coureurs. Je le suivis avec deux escadrons, l'un à la droite, où j'estois, et l'autre à la gauche, dont Montgommery et Fournier avoient le commandement.

Le Roy marchoit après avec un escadron de deux cens chevaux, tant volontaires qu'autres; ses gardes à sa droite, avec des banderolles de velours feuille-morte très-effacées, et cinquante chevaux; derrière estoit la compagnie de M. le prince de Conty. Nous marchâmes en cet ordre tout le long du jour, de sorte qu'une heure avant soleil couché nous arrivasmes à Gamaches, où M. le comte de Soissons, le genouil en terre, reconnut le Roy pour son souverain, luy protestant le serment de sa fidélité, avec toutes les asseurances d'une obéissance très-humble et d'une entière sujettion.

Ce qui estoit à remarquer fut que le Roy, voyant ces princes et seigneurs venir à luy pied à terre, descendit de son cheval, disant qu'il estoit bien raisonnable qu'il les receust les bras ouverts, puisque par leur assistance il se voyoit en estat de faire autant de mal à ses ennemis comme ils avoient eu d'audace d'entreprendre de luy en faire; et demeurant près d'un demy-quart d'heure à terre, tout ce temps-là se passa à recevoir des salutations de toute cette noblesse qui témoignoient, par leur visage, la joye qu'ils avoient de voir leur Roy et leur maistre.

Monsieur le comte m'honora de grandes caresses, avec quelques mots de louange; M. de Longueville de mesme. Mais le mareschal d'Aumont, lequel avoit esté mon premier capitaine, ne pouvoit se souler de m'embrasser, me disant qu'il m'avoit fait préparer une chambre en son logis, et qu'il me fesseroit si je ne la prenois pas.

Pour tout le reste, chacun reconnoissant ses particuliers amis: ce n'estoient qu'embrassades et marques extérieures, mais véritables, d'affection. Givry, Humières, La Boissière, Brunet, La Vergne, Armantières, Palaiseau, La Chapelle, le vicomte d'Auchy et plusieurs autres me tenoient environné, et chacun à l'envy me faisoit paroistre son affection: de sorte que Sa Majesté me faisant appeller pour me donner l'ordre du logement de sa cavalerie, tous ces seigneurs m'y accompagnèrent, d'où le Roy prit occasion de leur dire plus de bien de moy que je ne méritois.

Après que Sa Majesté eut soupé, dont elle avoit besoin, ayant demeuré près de quinze heures à cheval sans repaistre, la salle estant si pleine que l'on ne s'y pouvoit tourner, le Roy

se mit à raconter ses victoires; et comme le discours estoit animé de la vérité, aussi fut-il un peu long, parce qu'il estoit interrompu d'admiration et de joye, les uns se plaignans de leur mauvaise fortune de n'y avoir pas esté, les autres louans Dieu d'en avoir tiré le Roy si heureusement. Le Roy achevant son discours par la louange de ceux qui l'avoient fidèlement servy, et par un remerciement à cette noblesse de ce qu'ils avoient tout quitté pour le venir secourir, avec promesse de s'en ressouvenir et de leur faire part de sa bonne fortune, minuit approchoit, et tous ceux du voyage, fatiguez du chemin, ne souhaitoient que le repos; de sorte que le Roy, s'en appercevant, eut la bonté de donner le bonsoir à tout le monde, et M. le mareschal d'Aumont me mena chez luy.

Le lendemain, le Roy voulut voir toute son armée, qui n'estoit composée que de noblesse invincible, plus par la force du courage que par la multitude et le nombre. Cette journée se passa en allégresse et complimens.

Il y avoit un mauvais rencontre, en ce que M. le comte de Soissons, comme prince du sang, vouloit commander souverainement, et M. de Longueville disoit que dans son gouvernement il ne le souffriroit pas. Mais M. de La Noue, duquel les actions généreuses ont esté si connues que ce seroit lui faire tort d'en entamer la relation sans la suivre jusques au bout, avec sa prudence accoutumée, ses avis estans de grand poids, particulièrement auprès du duc de Longueville, s'avisa d'y trouver un tempérament qui fut que l'un et l'autre prieroient M. le mareschal d'Aumont d'accepter la charge de lieutenant-général: ce qu'il fit.

Il est certain que les mareschaux de France n'ont point affaire d'une commission, puisqu'à leurs charges le commandement des armées est attaché, principalement lorsque le Roy n'a pas fait de choix.

Le lendemain le Roy reprit son chemin vers Dieppe, où quantité de ceux de la nouvelle armée le suivirent; entre autres messieurs de Palaiseau, Armantières et La Vergne vinrent avec moy, dont les deux derniers ne m'ont point quitté, jusques à ce que par leur valeur la mort les en ait séparez.

Le Roy, retourné à Dieppe où chacun l'attendoit avec impatience, publia hautement l'estat des troupes qu'il avoit veues, ordonnant à M. le mareschal de Biron d'avertir toute l'armée qu'elle eust à se tenir preste à marcher dans deux jours.

Le jour suivant, comme j'arrivay à mon quartier auprès du Roy, je trouvay qu'il avoit ordonné que l'on fist un festin à tous les colonels et capitaines anglois, où Sa Majesté vint et beut à la santé de la reine d'Angleterre, sa bonne sœur. Je fus obligé d'en sortir, me sentant attaqué d'une fièvre; et, me retirant en mon quartier, je trouvay M. le comte d'Evreux, avec qui j'avois fait une très-particulière amitié, lequel me força de mettre pied à terre pour aller jouer en son logis. Mais faisant résistance, autant faute d'argent que pour le mal que je sentois, je me voulus excuser. Luy, me voyant un saphir au doit, que j'avois eu de Petremol, me le nomma diamant; je me laissay aller à l'espérance qu'il le joueroit pour tel: ce qui arriva tellement à mon avantage, qu'en moins d'une heure je gagnay plus de cinquante mille francs; dont bien me prit, car le Roy estant sans finances je n'en pouvois pas estre assisté, et tous mes biens situez au milieu des terres ennemies, il n'y avoit que mon épée, ou quelque avanture comme celle-là, qui pust me faire subsister: de sorte que, prenant le chemin de mon quartier, aussitost que je fus arrivé, je cherchay plustost le lict pour mon repos, que la table pour compter mon gain. Je le mis entre les mains de mon trésorier, lequel estoit si à sec, et mes pourvoyeurs avec si peu de crédit, que sans ce secours inopiné je courois autant fortune de mourir de nécessité que de maladie, si mes amis ne m'eussent secouru, comme je n'en doute pas; mais c'est une chose bien insupportable lorsqu'ayant quelque degré de supériorité, on est contraint d'employer ceux avec lesquels vivant comme ami, on devient mendiant et importun.

Madame de Montmorency, laquelle s'estoit retirée à Dieppe, et qui prenoit un soin tout particulier de ma personne, sçachant mon indisposition, me vint visiter et voulut que de mon quartier l'on me portast à Dieppe, me mettant dans son carrosse pour me soulager.

Le Roy pareillement, sçachant ma maladie, me fit l'honneur de me visiter, et y amena le sieur d'Ortoman, son premier médecin, fort grand personnage, lequel jugea que mon mal seroit pour le moins long.

L'armée délogeant, je voulus opiniâtrement suivre le Roy, et madame de Montmorency me bailla sa littière. Sa Majesté en deux jours joignit sa nouvelle armée: de sorte que les deux ensemble n'en pouvoient composer une de plus de quatre mille chevaux et quatorze mille hommes de pied.

Le Réaulet, qui commandoit au Pont-de-l'Arche, brave soldat, bien que de basse naissance, estant natif du bourg de Castelnau, près de

Pezenas, en Languedoc, vint trouver le Roy qui alla loger audit Pont-de-l'Arche, où il me commanda luy-mesme de demeurer; mais la passion que j'avois de le suivre m'y fit résister.

Le lendemain, Vernon ouvrit ses portes, et le jour d'après le Roy alla à Meulan, où mon mal augmenta jusques à faire juger aux médecins que j'estois en grand danger. Le Roy, d'authorité absolue, me commanda d'y demeurer: à quoy j'obéis, plus par nécessité que par volonté. Sa Majesté, ayant plus soin de moi que je ne méritois, se priva de la présence de son premier médecin pour me le laisser, avec lequel demeura M. Le Fèvre, qui avoit la charge du sieur Miron, premier médecin du feu Roy mon bon maistre.

Le Roy, à ce que l'on m'a dit, alla loger à Saint-Germain et prendre possession de cette maison royale, dans laquelle un nommé La Salle, Basque de nation, avoit esté mis pour capitaine, à la recommandation du connestable Anne de Montmorency. Il en fut dépossédé, pour avoir plus de passion pour la Ligue que de fidélité pour les roys ses bienfaicteurs; et à sa place fut mis le sieur de Frontenac, lequel a possédé avec mérite cette charge jusques à sa mort.

De là Sa Majesté s'en alla exécuter l'entreprise des fauxbourgs de Paris, à laquelle n'estant pas, je laisse aux historiens d'en parler aussi diversement que leur passion les en fait discourir, et je me contente de dire que Sa Majesté me fit l'honneur de m'envoyer un de ses escuyers, nommé Dujon, pour m'en faire la relation et me visiter, lequel me trouva en un estat où il y avoit bien plus de crainte de ma perte que d'espérance de ma santé; car comme les médecins consultoient sur l'estat de ma maladie, le sieur d'Orteman dit en latin, que j'entendis: *Non vacat periculo*. J'appellay aussitost un de mes pages, nommé La Borde-Voly, auquel je fis grande réprimende de ce que, me voyant en tel péril, il ne m'en avertissoit pas, luy commandant d'aller chercher le curé pour me venir confesser: à quoy il presta toute obéissance.

Le curé m'ayant confessé, il arriva une chose qui, bien qu'elle ne regarde que mon particulier, est toutefois remarquable, qui est que les médecins dirent à mes domestiques qu'il me faloit faire rire et réveiller d'un grand assoupissement dans lequel j'estois. Cela fut cause que l'un de mes secrétaires, âgé de soixante ans, le général de ma maison, de pareil âge, et tout blanc, ayans des bonnets rouges et des plumes de coq, se présentèrent devant mon lict, avec mon capitaine des gardes, homme très sérieux, lequel estoit au milieu, qui leur frappant sur la joue, l'un et l'autre taschoient de luy abbattre un chapeau qu'il avoit de forme ridicule. Ce que voyant, il m'en prit un esclat de rire qui me donna tant d'émotion, qu'à mesme temps je saignay du nez en telle abondance, qu'en moins de deux heures je me trouvay si soulagé, et ma fièvre, qui m'avoit duré vingt-deux jours, se diminua de telle sorte, que les médecins changèrent d'opinion et me jugèrent sauvé: ce qui fut vray, puisqu'à six jours de là je me mis dans la littière qui me mena à Marlou, où je m'achevay de guérir.

Madame de Montmorency ne m'abandonna point, non plus que messieurs de La Vergne, de Palaiseau, Armantières, le vicomte d'Auchy et Bodet, qui me menèrent, après que ma santé fut affermie, à Compiègne où estoit pour lors le petit Paris et la retraite de tous les serviteurs du Roy.

Les noms de ceux qui accompagnèrent le Roy en tout ce voyage, *dont les principaux furent:*

MM. le prince de Conty. Le duc de Montpensier. Le mareschal de Biron. De Méru. De Chastillon. De Montbazon. Le comte de Rochefort. D'O. De Bellegarde. De La Force. De La Rochefoucault. Le comte de Roussy. Le sieur de Rhodes, fils. De Roquelaure. De Beaupré. De Maintenons. Chasteauvieux. Allègre. Bacqueville. Roannés. De Crèvecœur. Le comte de Torrigny. De Rieux et de Guitry, tous deux mareschaux de camp. Beauvais-La-Nocle. Molligny. Sainte-Marie-du-Mont. Lorges. Rambures. Vignolles. Ausbos. De Montcenerpon. Clermont-d'Amboise. Le jeune L'Archant. Bouveron. Canisy. Montatère. Richelieu, grand prévost. Monglat. De Pont-Courlay. La Rochejacquelin. Espave.

Et ceux qui avoient charge dans l'infanterie estoient les capitaines du régiment des Gardes, qui n'estoit pour lors composé que de douze compagnies.

Le régiment de Picardie, de dix; celuy de la Garde, de dix; celuy de Brigneux, de dix.

SUISSES.

Le régiment de Galaty, celuy de Baltazar, quatre compagnies de Grisons, deux d'avanturiers, et deux de lansquenets.

FIN DES MÉMOIRES DU DUC D'ANGOULÊME.

MÉMOIRES D'ESTAT

PAR

MONSIEUR DE VILLEROY,

CONSEILLER D'ÉTAT ET SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENS

DES ROIS CHARLES IX, HENRI III, HENRI IV, ET DE LOUYS XIII.

NOTICE

SUR LA VIE DE VILLEROY

ET SUR SES MÉMOIRES.

Villeroy a été jugé très diversement. Parmi ses contemporains, Sully l'a traité avec beaucoup de sévérité; l'historiographe de Henri IV au contraire, Pierre Mathieu, l'a loué avec exagération dans son livre intitulé : *Remarques d'état et d'histoire sur la vie et les services de M. de Villeroy.* De nos jours, l'écrivain qui lui a consacré quelques lignes dans la *Biographie universelle*, paraît avoir accepté trop légèrement des accusations et des opinions qui ne sont pas justifiées; Petitot a été plus vrai et par conséquent plus juste. Pourtant, s'il a compris, au moins il n'a pas expliqué le caractère véritable de la politique de Villeroy.

Dans le siècle dernier, Sainte-Foix a refusé de porter un jugement sur cet homme d'état, parce qu'il lui aurait fallu trop de temps, a-t-il dit, pour savoir la vérité. Cette raison eût été acceptable peut-être, s'il se fût agi de juger Villeroy d'après le témoignage des historiens et des biographes; mais pour le juger sur ses actes, il fallait moins de temps que ne l'a pensé Sainte-Foix.

Aux époques de troubles et de guerres civiles, les hommes d'état et ceux qui ont été mêlés aux mouvements des partis, portent plus souvent la peine des pensées et des intentions qu'on leur suppose, qu'ils ne reçoivent la récompense des actes de courage, de sagesse, de patriotisme dont ils ont eu la gloire et le bonheur de marquer leur carrière publique. Villeroy, qui a été ministre de quatre rois, sous des règnes si cruellement agités par les passions politiques et les intérêts religieux, qui a pris une part considérable à tant d'événements contradictoires, ne pouvait pas échapper au sort commun de ceux qui servent leur pays dans ces temps de crises et d'épreuves. Il fut trop royaliste pour que les ligueurs ne l'aient pas appelé politique et fauteur d'hérétique; il fut trop catholique aussi pour qu'il n'ait pas reçu des huguenots la qualification injurieuse de guizard et de pensionnaire d'Espagne. Je ne m'arrêterai pas à ces exagérations des partis; je tâcherai d'aller droit au fond des choses. Il ne faut pas que les jugements de la postérité porte l'empreinte des passions contemporaines.

Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, naquit en 1543, d'une famille depuis long-temps exercée aux grandes charges publiques. Son aïeul avait été secrétaire-d'état des finances sous François Ier; et son père occupait l'emploi de lieutenant-général au gouvernement de l'Ile-de-France.

Il fut produit de bonne heure dans le monde politique. Il n'avait que dix-huit ans quand il épousa Madeleine de L'Aubespine, fille de Claude de L'Aubespine, secrétaire d'état sous les règnes de François II et de Charles IX. Catherine de Médicis, qui lui reconnut une intelligence naturelle des affaires, un esprit souple et conciliant, surtout un ardent désir de s'élever par la faveur de la cour, le chargea, en 1563, d'une mission importante auprès de Philippe II, et de là l'envoya à Rome pour y soutenir une question de préséance qui s'était engagée entre les ambassadeurs de France et d'Espagne. Le 25 octobre 1567, elle lui accorda la survivance de son beau-père, qui tomba malade le lendemain et mourut le 11 novembre de la même année. Le 12, Villeroy commença à exercer la charge de secrétaire d'état; il avait vingt-quatre ans. Avec une sagesse et une modestie bien rares à cet âge, il se mit sous la direction de Jean de Morvilliers, depuis chancelier de France, qui l'avait présenté à L'Hospital, et de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges, oncle de sa femme, *à l'instruction et aux bons records desquels* il attribue *tout le bien qu'il a fait au service du Roi.*

Villeroy se concilia bientôt la faveur de Charles IX, qui l'admit dans son intimité. Si nous en croyons Pierre Mathieu, c'est à lui que ce roi dicta le livre de la *Chasse royale* et plusieurs poèmes, parmi lesquels des écrivains modernes citent l'épître à Ronsard. Employé plus particulièrement aux affaires étrangères, Villeroy fut pourtant dépêché en 1574 avec le baron de Saint-Sulpice « pour essayer à composer les troubles qui étoient en la province du Languedoc. » Mais dans le même temps la cour fit arrêter les maréchaux de Montmorency et de Cossé, en sorte qu'on ne voulut pas croire au caractère pacifique de ses instructions, et qu'on l'accusa d'avoir accepté la honteuse mission de faire assassiner le maréchal de Damville.

On ne voit pas qu'il ait pris la moindre part au massacre de la Saint-Barthélemy; lui-même n'en parle en aucun endroit de ses *Mémoires.* Tous les ordres, relatifs à cette journée lamentable, et qui

nous sont parvenus, furent contresignés par Pinart.

Charles IX mourant recommanda Villeroy de la manière la plus instante à son successeur; et quand ce ministre fut envoyé par Catherine de Médicis au-devant de Henri III à Turin, il reçut du nouveau roi « plus d'honneur et de bonne chère qu'aucuns n'espéroient ni désiroient. »

Dès le premier moment de son règne en effet, Henri III témoigna à Villeroy la plus grande confiance. Il le nomma membre du conseil secret qui connaissait de toutes les affaires relatives aux protestants. Villeroy était catholique sincère, ardent peut-être ; il voyait dans le calvinisme la cause directe des embarras et des dangers au milieu desquels était sans cesse balotté le gouvernement du Roi; pourtant il ne repoussait pas absolument toute idée de concession. Initié depuis plusieurs années aux intérêts graves de la politique, il comprenait que les questions religieuses ne sont pas de celles qui se tranchent par la force, et qu'il pouvait être utile d'acheter la paix par quelques sacrifices. Mais il prétendait que le Roi ne devait pas laisser impunies les violations de ses édits. Il demandait au gouvernement de l'énergie et de la résolution. Si quelquefois il s'est prêté aux transactions imprudentes de la cour, aux changements de direction que Henri III a trop souvent imprimés à sa politique, c'est qu'il regardait l'obéissance aux ordres du Roi comme son premier devoir. Il a pu se rendre cette justice, « qu'il a toujours été observateur si entier des commandemens et volontés du Roi, que l'on ne trouvera pas qu'il ait fait dépêche, ni refusé aux huguenots aucune expédition contraire à la paix que Sa Majesté leur avoit accordée tant qu'elle a duré; bien a-t-il empêché de tout son pouvoir qu'ils n'aient élargi la courroie, et obtenu de Sa Majesté plus que ses édits ou articles pour malfait ne portoient. »

Ce peu de mots renferme l'explication de toute sa conduite jusqu'à sa sortie du ministère, avant les seconds Etats de Blois. C'est dans cette double pensée qu'il a dirigé les négociations dont il a été chargé auprès du roi de Navarre, et qu'il a veillé à l'exécution des édits.

Villeroy fut successivement le négociateur du traité où furent jetées les bases de l'édit de Poitiers et des articles secrets de Bergerac (1577); de celui de Flex en Périgord (1580); de la paix d'Epernay (1585); enfin du traité conclu entre le Roi et le duc de Guise après les barricades (1588). Dans presque toutes ces occasions, il sacrifia aux volontés expresses de Henri III ses répugnances personnelles. La politique du Roi ne lui paraissait ni assez ferme, ni assez constante pour qu'il n'hésitât pas à assumer la responsabilité des transactions qui seraient consenties. Pour la paix de 1577, il avait un autre motif, propre aux circonstances dans lesquelles se trouvaient les partis et la cour : c'est que « le Roi avoit protesté et déclaré quelques mois devant en la ville de Blois, y étant les Etats assemblés, qu'il ne feroit jamais paix avec les huguenots s'ils n'accordoient de vivre en ce royaume sans jouir de l'exercice de leur religion ; et si par nécessité, mauvais conseil ou autrement, il en accordoit une autre, qu'il vouloit et entendoit qu'eux et leurs compagnons sçussent que c'étoit contre ses commandemens et volonté, et partant qu'il ne l'observeroit point, afin qu'on n'en fit plus d'état. » Villeroy était trop habile pour ne pas voir qu'après une telle déclaration, il se compromettrait inutilement en négociant un traité ainsi condamné d'avance. Il n'ignorait pas d'ailleurs que la disgrâce de l'évêque de Limoges était généralement attribuée à la part que ce prélat avait prise l'année précédente à la paix de Châtenay, près d'Etampes.

Le traité du 21 juillet 1588 conféra au duc de Guise des pouvoirs si étendus, que l'autorité royale en fut atteinte dans ses droits essentiels. Henri III, qui au commencement avait songé à faire offrir au prince lorrain la lieutenance générale du royaume, mais que la marche des négociations et les conseils de ses familiers avaient ramené à d'autres sentiments, fut offensé de la résistance qu'il rencontra de la part de ses ministres dans ses nouveaux desseins; et l'on dit qu'il conçut dès-lors le projet de renvoyer tous les secrétaires d'état.

Je crois que le Roi ne fut pas mécontent du traité qu'il avait presque dicté lui-même, et que dans tous les cas, il avait approuvé et ratifié après l'avoir examiné en conseil. La brusque destitution des ministres ne doit donc pas être considérée comme un châtiment infligé à la félonie, et dont la pensée aurait été méditée pendant plusieurs mois. Elle a été, si je puis m'exprimer ainsi, une mesure de précaution. Quand Henri III, tremblant pour sa couronne et peut-être pour sa vie, résolut d'en finir avec l'ambition du duc de Guise par un assassinat, il put se rappeler les dispositions des secrétaires d'état pendant et après les négociations relatives au traité du 21 juillet. Sans doute il les jugea trop favorables au chef de la Ligue, dont la puissance l'effrayait et contre qui il ne croyait pas que l'action des lois fût assez forte et assez prompte. Il craignit de ne pas rencontrer dans son conseil l'assentiment qu'il demandait et dont il avait besoin pour s'affermir dans ses projets de vengeance. Cette opinion était fondée, au moins en ce qui concerne Villeroy.

Dans ses *Mémoires*, en effet, Villeroy déplore amèrement la mort du duc de Guise. « Les peuples ne l'aimoient, dit-il, que parce qu'ils espéroient, par son moyen, être délivrés des hérétiques et soulagés plutôt que par celui du Roi. Il ne falloit, pour changer les affections du peuple, que faire mieux que lui en l'un et en l'autre. Voilà comment j'eusse voulu faire mourir M. de Guise. C'étoit le moyen de relever l'autorité du Roi. »

Peu de temps après la paix du 21 juillet, Villeroy, encore plein du ressentiment d'une injure

que le duc d'Epernon lui avait faite en présence de Henri III, fatigué d'ailleurs par les longs et difficiles travaux du ministère, demanda la permission de se retirer, et se fit appuyer dans cette démarche par Catherine de Médicis. Le Roi lui répondit qu'il avait besoin de ses services; qu'il en aurait encore plus besoin pendant la session des États-Généraux, où l'on traiterait d'affaires très importantes, et il ne voulut consentir qu'à lui adjoindre le jeune de L'Aubespine, secrétaire de la Reine mère, déjà pourvu de la survivance. Ces faits prouvent, d'une part, que la destitution des secrétaires d'état ne fut pas résolue en haine du traité du 21 juillet, de l'autre, que l'assassinat des Guise fut une de ces mesures violentes qu'on prend en vue d'un danger présent, et que n'a point mûries la réflexion.

Le 8 septembre 1588, Villeroy, qui était parti de la cour le 23 août pour aller prendre un peu de repos dans sa maison en attendant l'ouverture des Etats-Généraux, reçut « la lettre et le commandement de Sa Majesté, par laquelle elle le déchargeoit de son office. » Des lettres pareilles avaient été expédiées au chancelier de Chiverny, au surintendant de Bellièvre, à Brulart et Pinart, secrétaires d'état.

Aussitôt que Villeroy eut appris l'assassinat des Guise, prévoyant les excès auxquels allait s'emporter la faction de la Ligue, il fit venir les officiers et principaux habitants de Corbeil, dont il était capitaine, leur rappela la fidélité qu'ils devaient au Roi, et les exhorta à se maintenir dans la soumission et l'obéissance. Mais ses paroles ne furent point écoutées, et il fut obligé de retirer l'officier à qui il avait confié la garde du château, pour ne pas tremper dans la rébellion de Corbeil qui se rallia au parti de la Ligue.

En même temps il sollicitait par ses amis les ordres de la cour; il demandait qu'on voulût bien l'employer, ou tout au moins lui délivrer un passeport pour sortir du royaume. On ne répondit à ses sollicitations que par des refus, soit que ses ennemis eussent profité de son absence pour le rendre suspect au Roi, soit que le Roi lui-même n'eût pas cru prudent d'accepter les services d'un homme qu'une disgrâce éclatante avait atteint quelques mois auparavant. « Or, voyant, dit-il dans ses *Mémoires*, que non seulement le Roi ne vouloit ouïr parler de moi à la cour ni ailleurs, mais aussi que mes ennemis avoient eu tant de pouvoir auprès de lui, que de lui imprimer en l'ame que j'étois un traître, de sorte qu'il ne nous étoit pas permis de demeurer ès villes qui lui rendoient obéissance, et que l'on ne m'envoyoit le passeport que j'avois demandé pour sortir hors du royaume; voyant d'ailleurs que messieurs de Paris parloient de faire saisir les biens de ceux qui n'entreroient en l'union des catholiques, et que tous les nôtres étoient, dans ladite ville ou aux environs, en leur main, je résolus avec mon père, poussés d'un très-ardent désir que nous avions toujours eu de servir de tout notre pouvoir à la conservation de notre religion et au bien public du royaume, de nous transporter en ladite ville de Paris, où nous arrivâmes le 18e jour de mars 1589, et pareillement d'entrer en l'union et conseil desdits catholiques, où ils nous avoient choisis et enrôlés en l'établissement d'icelui, ayant été recherchés et vivement poursuivis et sollicités de ce faire, tant par M. le duc de Mayenne que par lesdits sieurs de ladite ville et autres dudit parti. »

Peu de jours auparavant le marquis d'Alincour, fils de Villeroy, s'était rangé avec les habitants de Lyon du côté des ligueurs. Cette circonstance avait dû confirmer le Roi dans ses soupçons contre la fidélité du père.

Ici s'ouvre une nouvelle carrière, en quelque sorte, devant Villeroy. Déchargé de tout emploi public, libre de toutes obligations personnelles, il ne se sent plus entraîné par aucun devoir spécial d'obéissance aux ordres du Roi; il agit comme citoyen et dans l'indépendance absolue de sa pensée. Henri III venait d'être assassiné; Henri IV n'était pas reconnu par la Ligue, qui avait proclamé le cardinal de Bourbon. Mais le cardinal était prisonnier du Roi. Jeté malgré lui dans une faction dont il condamne les violences, séparé de la royauté qu'il aurait voulu servir, Villeroy ne prend conseil que de lui-même et des devoirs généraux qui obligent tout Français envers l'Etat. Deux grands principes sont en lutte; il s'efforce de les concilier. La couronne appartient de droit au roi de Navarre; il ne le conteste pas; mais il faut que le roi de Navarre soit catholique; la paix du royaume est à ce prix. Voici donc le double but de la haute mission qu'il se donne: ramener Henri IV au catholicisme, et faire revivre dans l'esprit de la Ligue le dogme politique de la légitimité. Devant les huguenots et les mécontents, il est catholique, royaliste devant les ligueurs. Il ne se livre tout entier à aucun parti; car il a un principe commun avec chacun d'eux. Il conserve avec la Ligue le principe catholique, et le principe politique avec les royalistes.

Quelques jours après l'assassinat du dernier des Valois, Henri IV, étant encore à Saint-Cloud, écrivit de sa main à Villeroy, et lui manda de se rendre au parc de Boulogne où il désirait le voir, « disant qu'il vouloit se servir de lui pour faire la paix à laquelle il étoit très-disposé, et de faire, pour y parvenir, tout ce qui seroit jugé raisonnable et utile, même de contenter M. de Mayenne. » Villeroy ne vit pas dans cette ouverture une occasion d'ourdir en secret quelque trame contre le parti qui le couvrait au moins de son nom. Il prit les choses de plus haut. Il crut assez à sa liberté pour communiquer au duc de Mayenne la lettre qu'il avait reçue, et lui proposer de donner suite à cet heureux préliminaire de réconciliation. Il comprit très bien qu'il ne s'agissait pas de livrer la Ligue par surprise, mais de faire au grand jour une transaction large et intelligente entre les deux principes qui se par-

tageaient le pays. Catholique, il voulait lui-même des garanties certaines pour la religion nationale; royaliste, il n'était pas assez imprudent pour exposer la royauté, par une solution précipitée, à des embarras et à des dangers nouveaux.

Le duc de Mayenne ne lui permit pas de voir le Roi; mais il dut souffrir que Villeroy répondît en priant Henri IV d'envoyer quelqu'un des siens à Paris, afin de faire connaître ses intentions d'une manière plus précise. Ainsi les négociations se trouvèrent entamées, et il ne fut bientôt plus au pouvoir de personne d'en empêcher la continuation. De ce moment, en effet, Villeroy ne cessa de conférer, verbalement ou par écrit, avec quelque agent de Henri IV. Il le fit toujours avec le consentement du duc de Mayenne, et sous les yeux, pour ainsi dire, des principaux personnages de la Ligue. Aucun obstacle, aucun contre-temps, aucun danger ne le découragèrent. Les négociations, souvent interrompues par les passions des chefs, par les fautes des subalternes, par les événements de la guerre, ne furent jamais abandonnées. Villeroy les suivit pendant cinq ans avec une habileté et une persévérance qu'on ne saurait trop louer.

Je ne veux pas entrer dans le détail des propositions qui furent faites, des difficultés contre lesquelles eut à lutter la patience de Villeroy, des incidents qui vinrent aider ou contrarier tour à tour ce grand et pénible travail de réconciliation; on trouvera cela tout au long dans les *Mémoires*. Je veux signaler seulement les principaux points qui font reconnaître le cours des négociations et qui en marquent les progrès; je veux surtout exposer la politique de Villeroy.

Les Espagnols, espérant gagner Villeroy, le mirent de bonne heure dans le secret de leurs desseins. « Comme ils tendoient à usurper le royaume, dit-il, j'en demeuray si scandalisé que, l'ayant fait entendre au duc de Mayenne, je le suppliai, en présence du sieur Jeannin, de me donner congé, de me retirer en ma maison s'il ne s'y vouloit opposer. » — « Il me sembloit, ajoute-t-il en un autre endroit, que c'étoit faire tort à notre honneur seulement prêter l'oreille à de telles demandes, lesquelles ils poursuivoient avec tant d'ardeur (comme s'ils nous eussent très-honorés de nous recevoir pour esclaves); que c'étoit chose indigne de la nation françoise d'y entendre. »

Dès la fin de 1589, Villeroy, mécontent de la marche des affaires et pensant à se retirer dans sa maison, fit remettre au duc de Mayenne, devant Pontoise, une sorte de résumé des conseils qu'il lui avait donnés jusques-là. Dans cet écrit fort curieux et fort important, il démontre que le parti le plus sûr, le plus politique, le plus juste est de traiter avec Henri IV sous la condition qu'il se fera catholique et qu'il donnera des garanties pour la conservation de la religion. Mais il repousse absolument toute idée d'accorder au roi d'Espagne « des marques et titres d'une souveraine puissance en ce royaume; car ce seroit, dit-il, ouvertement enfreindre nos lois et par trop offenser notre honneur et devoir. » Il indique comme moyen subsidiaire, et pour le cas où le Roi persisterait dans le calvinisme, *de donner contentement aux princes du sang catholique en leur accordant le rang et lieu que leur maison et condition méritent.*

Cet *avis*, que Villeroy fit publier en même temps à Paris *pour sa décharge*, peut être regardé comme la base des négociations qu'il a suivies. Il n'a cessé de traiter avec le parti du Roi dans le même esprit qui le lui a dicté. Sans doute il espérait alors avec moins de confiance la conversion de Henri IV, et aussi il se montrait plus sévère dans les conditions qu'il proposait. Mais c'est toujours la même pensée, modifiée seulement dans ses moyens d'application, d'après les circonstances et les lumières que lui apportaient les négociations.

C'est à cette époque que Villeroy refusa le titre de membre du conseil de la Ligue que lui offrait le duc de Mayenne.

Cependant les négociations continuaient toujours. Le 15 octobre 1590, des conférences s'ouvrirent à Buy, entre Villeroy d'un côté, de l'autre le maréchal de Biron, le vicomte de Turenne et Duplessis-Mornay. Il fut convenu qu'il fallait accorder une suspension d'armes pour s'occuper sérieusement de la paix. Mais Henri IV ne voulut consentir qu'à remettre au duc de Mayenne vingt-cinq passeports pour ceux des principaux chefs du parti avec lesquels il désirerait s'entendre. Irrité de la conduite des Espagnols, qui commençaient à se défier de lui et qui le décriaient parmi les ligueurs, le duc de Mayenne accepta les passeports qui furent délivrés pour deux mois. On fit à Mantes un réglement *pour la liberté et sûreté du labourage.*

Ce n'était pas encore la suspension d'armes; Villeroy n'avait pas obtenu tout ce qu'il désirait. Cependant la négociation était bien attachée, pour me servir de ses expressions. Le duc de Mayenne traitoit presque publiquement avec Henri IV; les chefs du parti allaient être appelés à s'associer à cette œuvre importante. Villeroy était toujours un peu en avant de la Ligue; mais la Ligue le suivait.

Le duc de Mayenne voulait, avant de passer plus avant, que le Roi promît formellement de se convertir au catholicisme dans un délai donné; Villeroy demandait qu'on se contentât d'une promesse solennelle de se faire instruire. Les ligueurs disaient « qu'ils ne vouloient pas être traités à la huguenote;.... que la paix devoit être un traité par lequel ils reconnoîtroient Henri IV pour Roi à certaines conditions, ayant eu sujet et raison de ne pas le faire du vivant de M le cardinal de Bourbon, ni depuis, pendant qu'il étoit huguenot. » Villeroy se réjouissait d'être éclairé par la lettre du président Jeannin, qui contenait cette déclaration hautaine, sur les intérêts généraux et particuliers du parti. « Toutefois, dit-il, il faut que je confesse que je ne pus achever de lire ladite

lettre sans soupirer, voyant à quels termes la continuation de la guerre avoit conduit l'autorité royale et désolé le royaume, et où m'avoit aussi en particulier réduit mon malheur, me contraignant, pour bien faire au public, de proposer des choses contre lesquelles je soulois ci-devant me bander plus que nul autre. »

Au milieu de ces embarras et de ces contrariétés, les choses avançaient pourtant. Les négociations de Villeroy furent connues. Au lieu de s'en plaindre, les chefs de la Ligue ne pensèrent qu'à lui recommander leurs intérêts personnels. Mesdames de Guise et de Montpensier lui demandèrent de songer aux affaires du jeune duc de Guise, échappé depuis peu de sa prison, et même de proposer son mariage avec Madame, sœur de Henri IV.

Les Etats-Généraux de la Ligue venaient d'être convoqués; leur réunion était prochaine. Le parti espagnol, fort de l'appui de la cour de Rome, se préparait à dominer l'assemblée par l'or et par l'intrigue. Le cardinal de Plaisance, légat du Pape, voulut qu'on obligeât les députés à prêter le serment *de ne jamais faire ni paix ni traité avec le roi de Navarre, ses fauteurs et adhérens*. Villeroy s'y opposa avec énergie, et le serment ne fut pas exigé. Ce premier succès répondait aux dispositions générales du parti. Villeroy, enhardi dans ses espérances et comprenant tout l'avantage qu'on pouvait tirer du concours des catholiques royalistes, proposa « que les catholiques, serviteurs de Sa Majesté, recherchassent ceux de ladite assemblée, à l'ouverture d'icelle, d'une conférence pour ensemble aviser aux moyens les plus propres pour conserver la religion catholique et le royaume, espérant que non seulement elle seroit approuvée de part et d'autre, comme chose qui ne pouvoit être justement blâmée ni refusée, mais aussi qu'elle pourroit engendrer des effets qui nous délivreroient du péril. » Il avait déjà fait la même proposition au président Jeannin, mais sans succès. Cette fois il fut plus heureux.

La conférence, demandée par les catholiques du parti du Roi et accordée par l'assemblée des Etats, s'ouvrit à Surène vers la fin du mois d'avril 1593. On y fit une trève que la population de Paris adopta avec enthousiasme. De ce moment la guerre fut impossible. Enfin, le 28 juillet de la même année, le Roi se rendit à Saint-Denis, « où il fut admis et reçu en l'église par les prélats et docteurs assemblés pour cet effet. » « Cette nouvelle, dit Villeroy, fut reçue de ceux qui, sans passion, désiroient la conservation de la religion et du royaume, avec autant d'allégresse que si l'on leur eût donné la vie. »

Villeroy assista encore aux inutiles conférences d'Andrézy et de Milly; mais bientôt « voyant que la trève alloit expirer, qu'il falloit se résoudre de recommencer la guerre à Sa Majesté, ou de s'accommoder avec elle, comme celui qui étoit entré dans la Ligue par nécessité, et qui y étoit depuis demeuré pour servir au repos de son pays, sans avoir approuvé cette guerre, il prit congé du duc de Mayenne, le 23 décembre 1593, et se retira à Pontoise avec les siens pour se préparer à reconnoître Sa Majesté, puisque Dieu lui avoit fait la grâce de se ranger au giron de l'Eglise. »

Henri IV qui, pendant le cours des négociations, avait reconnu le mérite et la pureté d'intentions de Villeroy, le rappela au ministère dès le commencement de l'année 1594, et lui donna la direction des affaires étrangères.

Tant que dura le règne de ce prince, les ministres n'eurent en quelque sorte aucune action personnelle sur le gouvernement; ils ne furent que les instruments de la volonté royale. Les écrivains du temps disent que Villeroy, toujours préoccupé de l'idée d'assurer la suprématie des catholiques, voulait que le Roi s'alliât fortement avec la maison d'Autriche afin de comprimer le protestantisme à la fois en France et en Allemagne, tandis que Sully, fidèle à son culte et à ses souvenirs, s'efforçait de faire prévaloir une politique contraire. Mais ces dissentiments n'eurent pas une grande influence sur les événements; car Henri IV gouvernait par lui-même et tenait d'une main ferme autant qu'habile la balance entre les deux rivaux.

Il n'est qu'une seule affaire dont on puisse reporter en grande partie l'honneur à Villeroy: c'est la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siége, le complément de l'œuvre qu'il avait entreprise, la fin dernière de la mission qu'il s'était donnée pour la conservation de la religion et du royaume. Malgré le zèle et l'activité du ministre, malgré l'habileté de l'ambassadeur, les négociations durèrent depuis la fin de 1594 jusqu'en septembre 1595.

Au mois d'avril 1604, Villeroy fut averti qu'un de ses commis, nommé L'Hôte, vendait au cabinet espagnol les secrets de l'Etat. Soit qu'il eût refusé de croire trop légèrement à la trahison d'un homme qu'il avait estimé jusque-là, soit plutôt qu'il eût mal pris ses mesures, Villeroy laissa à L'Hôte le temps de faire disparaître ses papiers et de se sauver. Mais on poursuivit le commis; dans sa précipitation à fuir, il se noya dans la Marne qu'il voulait traverser à la nage. Villeroy a publié de ces faits un récit qui ne laisse pas même le plus léger doute sur son innocence. Ses ennemis se hâtèrent trop de triompher d'un tel événement dont la responsabilité ne pouvait l'atteindre. Henri IV, qui avait confiance en la probité et la fidélité de son ministre, ayant appris qu'il était dévoré de chagrin et d'inquiétude, prit la peine d'aller le consoler lui-même. Ce que l'on croyait devoir amener la disgrâce de Villeroy, fut au contraire l'occasion d'une éclatante faveur.

Après la mort de Henri IV, Villeroy proposa dans le conseil de saisir de la régence la Reine mère, Marie de Médicis; il offrit même d'en rédiger la déclaration et de la signer. Mais le chancelier de Sillery, qui avait été menacé par le comte

de Soissons, hésita ; il fallut que le parlement de Paris décidât cette grande question par un arrêt.

Toutefois cette démarche hardie de Villeroy lui acquit un grand crédit à la cour. Il avait eu plusieurs démêlés assez sérieux avec Sully. Il paraît, d'après quelques écrivains, qu'il lui avait disputé pour son fils la charge de grand-maître de l'artillerie. Il soutenait d'ailleurs une politique entièrement opposée à celle du surintendant. Cependant il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à maintenir Sully dans l'administration des finances. Cette générosité est honorable pour les deux ministres.

Malheureusement une nouvelle querelle s'éleva entr'eux au sujet d'un corps de trois cents Suisses que Villeroy demandait pour son fils, lieutenant-général au gouvernement du Lyonnais, et que Sully refusait. Le résultat fut la disgrâce de ce dernier qui se retira de la cour.

Villeroy put alors faire adopter toute sa politique. Il n'avait plus, pour ainsi dire, de contradicteur dans le conseil. Il fit décider que Louis XIII épouserait une princesse espagnole et que le prince royal d'Espagne serait marié à Madame Elisabeth de France, sœur du Roi. Les protestants prirent occasion de ce double mariage pour recommencer leurs menées; le duc de Rohan se mit même en campagne. Mais il y avait division dans le parti huguenot: le duc de Bouillon, mécontent de l'assemblée de Châtelleraült, s'était rangé du côté de la cour. La paix se fit avant qu'un seul coup de mousquet eût été tiré.

Une nouvelle et plus dangereuse rébellion succéda bientôt à celle que la cour venait de terminer par un traité. Le prince de Condé, assisté des plus grands seigneurs du royaume, prit les armes sous prétexte de mettre fin à la domination insolente et inhabile de Concini. Villeroy, qui avait précédemment conseillé une conduite ferme et énergique, demanda encore qu'on marchât résolument contre les rebelles. Mais des deux côtés on était bien plus disposé à traiter qu'à combattre. Concini craignait pour lui les suites de la guerre; le duc de Bouillon, qui d'abord s'était rallié aux mécontents, commençait déjà à les trahir. On transigea une fois de plus. Les princes obtinrent par le traité de Sainte-Ménehould des concessions fâcheuses pour l'autorité royale. Il fut convenu en outre que les Etats-Généraux seraient convoqués dans l'année.

Mais les Etats ne se montrèrent pas disposés à seconder les intentions secrètes des mécontents et des huguenots. Si leurs délibérations ne produisirent pas les réformes désirables, elles eurent du moins pour résultat de convaincre le gouvernement que, fort de l'appui du peuple, il pouvait frapper résolument et énergiquement toutes les rébellions.

Le prince de Condé, trompé dans ses espérances, quitta de nouveau la cour et lança un manifeste terrible contre la régente. Le parti qui avait posé les armes les reprit; mais le gouvernement ne fléchit pas cette fois, il persista dans ses projets d'alliance. Une armée conduisit le Roi à Bordeaux où il épousa la fille de Philippe III. Le mariage ainsi accompli, on recommença à traiter. Villeroy, chargé principalement des négociations, se montra très facile avec les mécontents; il accorda au prince de Condé plus d'autorité que celui-ci n'en espérait peut-être. La pensée qui lui dicta le traité de Loudun est exprimée dans la réponse suivante, qu'il fit aux reproches de Marie de Médicis: « Madame, si le prince de Condé se conduit bien, les actes du conseil en auront plus de force; s'il se conduit mal, n'oubliez pas que sa personne est entre les mains de Votre Majesté. » L'avis que renfermaient ces paroles de Villeroy fut compris et ne tarda pas à être suivi. Le prince de Condé ayant abusé de l'autorité qui lui était confiée, la régente le fit arrêter le 1er septembre 1616, et conduire à la Bastille, puis à Vincennes où il eut à subir une longue captivité.

Ce coup d'état fut le signal d'une nouvelle guerre civile. Les princes coururent aux armes et soulevèrent les provinces. Au milieu de cette conflagration, Concini, qui semblait se croire au-dessus des rigueurs de la fortune, usa plus insolemment encore de son crédit. Il renvoya les uns après les autres les secrétaires d'état qui le protégeaient de leur renommée d'habileté et d'intégrité. Villeroy dut se retirer dans sa terre de Conflans, profondément affligé malgré la résignation apparente qu'il affectait avec assez de maladresse.

La haine que Concini avait amassée était à son comble. Il fut assassiné à la porte du Louvre. Aussitôt les mécontents déposèrent les armes et revinrent à la cour. C'était presqu'un nouveau règne dont ils espéraient exploiter l'avènement. Louis XIII, prenant les rênes de l'Etat, rappela au ministère (1617) Villeroy qui ne jouit pas long-temps de cette dernière faveur; car ayant suivi le Roi, au mois de décembre de la même année, dans la ville de Rouen où devait se tenir l'assemblée des notables, il y mourut après une courte maladie. Il avait soixante-quatorze ans. Il laissa échapper ces paroles remarquables, avec son dernier soupir : « O monde, que tu es trompeur ! »

Sully nous a conservé le jugement de Henri IV sur cet homme d'état : « Villeroy, disoit ce monarque si habile appréciateur de ceux qui l'entouraient, a une grande routine dans les affaires et une connoissance entière dans celles qui se sont faites de son temps, auxquelles il a été employé dès sa première jeunesse. Il tient un grand ordre dans l'administration de sa charge et dans la distribution des expéditions qui passent par ses mains. Il a le cœur généreux et fait paroître son habileté dans son silence et sa grande retenue à parler en public. Cependant il ne peut souffrir qu'on contredise ses opinions, croyant qu'elles doivent tenir lieu de raison. Il les réduit à temporiser, à patienter et à s'attendre aux fautes

d'autrui ; de quoi je me suis pourtant bien trouvé. » Il serait peut-être possible de montrer quelques traces de la main de Sully dans ce jugement sur son constant adversaire, et une fois du moins son heureux rival.

On lit dans Lestoile une anecdote qui ferait douter de la probité de Villeroy; mais cette anecdote ne saurait être vraie après les paroles suivantes de Henri IV : « Les princes ont des serviteurs à tout prix et de toutes façons ; les uns font leurs affaires premier que celles de leur maître; les autres font celles du maître et n'oublient les leurs. Mais Villeroy croit que celles de son maître sont les siennes et y apporte la même passion qu'un autre en sollicitant son procès ou en travaillant à sa vigne. »

Richelieu, dans ses Mémoires, rend un égal hommage au désintéressement de Villeroy: il dit qu'après cinquante et un ans de ministère, ce secrétaire d'état de quatre rois n'avait augmenté son revenu que de quatre mille livres. Il pourrait bien y avoir là une erreur. Richelieu applique peut-être à la carrière ministérielle de Villeroy ce que celui-ci écrivait après sa première disgrâce, au temps des seconds Etats de Blois, sous le règne de Henri III : « Pour tout, disait Villeroy, j'ai acquis, en vingt et un ans que j'ai exercé mon office, près de quatre mille livres de rente en fonds de terre que je pourrai dire miennes quand j'aurai payé trente mille écus que je dois. » Quoi qu'il en soit, toujours est-il que Richelieu, qui avait bien connu Villeroy, atteste avec certitude son exacte probité. Il n'apprécie pas d'ailleurs avec moins de justice les talents naturels de cet homme d'état.

Après de tels témoignages, il est permis de ne pas s'arrêter aux attaques passionnées dont les services et la mémoire de Villeroy ont été l'objet.

Pour bien juger Villeroy, il faut faire trois parts de sa vie politique : la première, depuis son entrée aux affaires jusqu'à sa disgrâce sous Henri III; la seconde, depuis l'assassinat du dernier des Valois jusqu'à la conversion de Henri IV; la troisième enfin, depuis son second ministère sous le règne de Henri IV jusqu'à sa mort.

Pendant la première époque, on ne saurait sans injustice lui imputer la responsabilité des fautes auxquelles son nom peut être associé pourtant. Les secrétaires d'état d'alors n'étaient en réalité chargés que de l'expédition des affaires. Tout leur office consistait à recevoir et à transmettre les ordres du Roi. Loin qu'ils eussent les priviléges de nos ministres responsables d'aujourd'hui, ils n'en prenaient pas même le nom. C'est par extension, plus que par analogie, que nous leur donnons le titre de ministres. Ils conseillaient quelquefois, mais ils ne décidaient jamais. Le Roi gouvernait seul; quand il avait parlé, il ne restait plus aux secrétaires d'état qu'à obéir.

Plus d'une fois, au temps de sa plus grande faveur, Villeroy a donné à Henri III des conseils pleins de hardiesse et de franchise : « Sire, lui disait-il, les devoirs et obligations sont considérés selon les temps; et pour ce on doit payer les vieilles dettes avant les nouvelles. Vous avez été roi de France premier que chef des confréries. Votre conscience vous oblige à rendre à la royauté ce que vous lui devez premier, qu'à la congrégation ce que vous lui avez promis. Vous pouvez vous dispenser de l'un et non de l'autre. Vous ne portez le sac que quand il vous plaît; mais vous avez toujours la couronne sur la tête, et n'est moins pesante en cette solitude que dans les affaires »

Après l'assassinat de Henri III, quand je ne sais quelle fatalité eut jeté Villeroy dans le parti de la Ligue, il agit sous la seule inspiration de sa conscience et avec les lumières de son esprit. C'est alors qu'il s'est montré aussi habile homme d'état, négociateur aussi prudent que bon citoyen. On ne saurait trop admirer les talents qu'il déploya dans ces circonstances si difficiles, sa constance dans ces longues négociations qui durèrent cinq années, au milieu des contrariétés de toutes sortes que lui causèrent les prétentions des chefs et les passions des partis, son habileté à diriger les esprits et à profiter des fautes ou des aveux de ses adversaires, son intelligence à deviner les événements, à les prévoir, à les préparer, sa sagacité à pressentir les opinions des masses, son courage dans les embarras sans cesse renaissants de son importante mission.

Villeroy avait parfaitement compris la véritable position du parti de la Ligue : les *zélés* promenant dans Paris le meurtre et le pillage; les Espagnols prétendant à l'usurpation du royaume; les seigneurs et les capitaines des villes, moins occupés de servir la cause du catholicisme que de satisfaire les intérêts de leur ambition; les princes de la maison de Lorraine divisés entr'eux; le duc de Mayenne, haï de ce qui restait des Seize, suspect à la faction que soudoyaient les agents du roi d'Espagne et le légat du Pape, ne maintenant plus son autorité que par le concours de ceux qu'on appelait les Politiques, parce qu'ils se souvenaient encore des anciennes lois du royaume; et dans la magistrature, dans la bourgeoisie, dans le peuple, dans l'armée même, les catholiques sincères qu'alarmaient les périls de la religion, ne cherchant dans la guerre que la conservation et la liberté de leur culte; c'est cette exacte observation des faits, c'est cette saine appréciation des sentiments des masses, qui faisaient sa patience et sa force dans les négociations.

Je ne veux pas placer Villeroy au rang de ces hommes dont les grandes figures dominent tout le XVI[e] siècle, et qui, vainqueurs ou vaincus, justes ou coupables, excitent presque également l'étonnement et l'admiration de la postérité. C'était un esprit plus ingénieux qu'élevé, plus souple que hardi, plus patient que vif. Peut-être

dans la conscience de ce qui lui manquait d'énergie et d'audace, il a constamment cherché sa force hors de lui, tantôt dans la cour et tantôt dans le peuple, soit que, secrétaire d'état, il ait été admis aux conseils de Charles IX et de Henri III, soit que, simple citoyen, il ait travaillé à la réconciliation de Henri IV et de la Ligue. Il ne se précipitait pas au devant des événements; il les attendait; et parce qu'il les avait prévus, il était toujours prêt à en développer ou à en atténuer les conséquences suivant l'intérêt de la cause qu'il défendait. Il cédait quelquefois, mais pour un temps, mais sous la réserve du bénéfice des circonstances.

Cette permanence, pour ainsi dire, des négociations de Villeroy au milieu des violences de la guerre depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à sa conversion, est un fait auquel on n'a peut-être pas prêté une attention assez sérieuse. Elle prouve que la Ligue n'avait pas au fond ce caractère d'exagération et de turbulence que lui donnent en apparence la félonie du parti espagnol et les fureurs des Seize. L'immense majorité des catholiques était tellement dans les pensées et les sentiments de Villeroy, qu'à peine le Roi eut-il abjuré le protestantisme, qu'aussitôt elle le salua de ses acclamations sans s'inquiéter, comme le président Jeannin, de savoir si elle serait *traitée à la huguenote*, ou si le droit d'insurrection serait consacré par les conditions de la paix.

Dans la troisième période de sa vie politique, Villeroy s'est peut-être un peu trop jeté dans les intrigues de la cour; mais il est resté toujours fidèle à ses opinions et à ses principes. Un écrivain moderne s'étonne qu'il « ait plaidé pour la liberté de conscience » dans le *Discours de la vraie et légitime constitution de l'Etat;* et il lui reproche « d'avoir fait le sacrifice de ses opinions à ses intérêts. » Cette accusation n'est pas juste. Villeroy a écrit son *Discours* après la publication de l'édit de Nantes. En supposant que, sous le règne de Henri III, il eût été opposé à toute idée de concessions en faveur du calvinisme, faudrait-il tant s'étonner que les troubles et les guerres cruelles de la Ligue l'eussent ramené à des pensées plus tolérantes? surtout faudrait-il lui en faire un crime? Les circonstances n'étaient plus les mêmes; et vingt ans de discordes civiles lui avaient apporté des lumières et une expérience qui lui avaient manqué jusque-là. Mais Villeroy n'a jamais demandé qu'on troublât les calvinistes dans leurs consciences. Il a déploré la faiblesse avec laquelle le roi Henri III souffrait la violation insolente des édits de pacification. Il voulait que le gouvernement sût être ferme quand il fallait réprimer la révolte, et fit connaître, par des exemples, que les rebelles ne mépriseraient jamais ses lois avec impunité. Il ne s'agissait pas là de la liberté de conscience, mais du respect et de l'obéissance que les calvinistes, comme les catholiques, devaient à l'autorité royale.

En 1591, l'évêque Landriano fulmina à Paris un mandement du pape Grégoire XIV aux catholiques qui suivaient le parti de Henri IV. Villeroy fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Ledit Landriano avoit charge expresse de le fulminer, dont il ne voulut rien rabattre, tant il étoit mal informé de nos affaires, et se comporta en l'exécution de sa commission à la mode de Rome, où il leur semble que toutes choses doivent passer par leurs censures et jugemens, encore que souvent ils se fondent plus sur le vraisemblable que sur le profitable. Ils s'étoient persuadés que la France tomberoit au seul bruit de la levée et venue des forces que Sa Sainteté avoit résolu d'envoyer en ce royaume contre Sa Majesté, et avoient sur cela fait avancer ledit Landriano avec ce commandement exprès, comme si la crainte et appréhension desdites forces eussent dû l'autoriser et le rendre obéi selon leurs désirs. Mais l'événement leur apprit bientôt que la France ne veut pas être maniée de cette façon. » On trouve, dans ce passage des *Mémoires*, le germe des opinions qui sont développées dans le *Discours de la vraie et légitime constitution de l'Etat.*

Les *Mémoires* de Villeroy se composent : 1° d'un Mémoire écrit pour sa justification le 8 avril 1589 et publié la même année; 2° de l'Apologie et Discours de M. de Villeroy, pour montrer la peine qu'il a prise de faire la paix entre le Roi et M. de Mayenne, et de sa continuelle poursuite à la pacification de nos misérables troubles; 3° d'un Avis de M. de Villeroy à M. le duc de Mayenne, publié à Paris après la mort du roi Henri III, sur la fin de l'année 1589; 4° d'une Harangue de M. de Villeroy, faite pour être prononcée en l'assemblée des prétendus Etats de Paris, 1593; 5° d'une Lettre de M. de Villeroy à M. de Mayenne, du 2e jour de l'an 1594; 6° d'une autre Lettre de M. de Villeroy à M. de Bellièvre, 17 mai 1594; 7° du Manifeste de M. de Villeroy sur l'évasion de L'Hôte, son commis, 1604.

On a ajouté à ces documents un *Discours du roi Henri III à un personnage d'honneur et de qualité, étant près de Sa Majesté à Cracovie, des causes et motifs de la Saint-Barthélemy.* Il n'est pas certain que ce discours soit de Villeroy; mais puisqu'il se trouve toujours à la suite des *Mémoires* de cet homme d'état, il n'y a pas de raison décisive de le rejeter. Je dirai seulement qu'il est loin de mériter une confiance absolue.

Les deux premières pièces auxquelles se rapportent les 3e, 4e, 5e et 6e, ont été écrites, ainsi que la 7e, pour la justification de Villeroy. Aucun ministre n'a eu plus que lui recours à la publicité. Il a donné un exemple qui n'a guère été suivi depuis. C'est toujours de son vivant qu'il en a appelé à l'opinion éclairée de ses contemporains. Si nous en jugeons par les idées qui ont cours de notre temps, il fallait qu'il fût bien fort de sa conscience.

Le premier Mémoire contient quelques détails

utiles sur l'administration intérieure du royaume, et des réflexions qui aident à apprécier la situation des partis et de la France. Du reste il est d'un assez mince intérêt.

L'*Apologie* est adressée à M. de Bellièvre, surintendant des finances, qui fut disgracié en même temps que Villeroy, avant l'ouverture des seconds Etats de Blois. C'est, de toutes ces pièces, la plus curieuse et la plus importante. Il est impossible de comprendre les événements qui mirent fin aux guerres civiles du XVIe siècle, à moins de l'avoir lue. Villeroy y fait preuve d'une connaissance approfondie des hommes et des affaires. Libre au milieu même de son parti, il l'étudie sans cesse pour prévoir les événements et en saisir les conséquences. Le 18 septembre 1590, il entre à Paris avec M. de Mayenne après la levée du second siége: « Combien que les habitans de ladite ville eussent, dit-il, toute occasion de nous recevoir joyeusement, en considération de leur délivrance et de la gloire qu'ils avoient acquise en la défense de leur ville, toutefois ils étoient si combattus de la faim et des maux qu'ils avoient soufferts, qu'ils nous regardoient d'un œil plus pitoyable qu'allégé, ne plus ne moins que ceux qui sortent d'un péril contre leur espérance sont encore plus étonnés que joyeux, sentent plus le mal qu'ils ont enduré qu'ils ne connoissent le bien qui leur arrive, et sont si troublés d'appréhension et de douleur qu'ils méprisent leur délivrance. Mais comme tels accidens font leurs effets selon la nature et disposition des cœurs où ils agissent, nous en voyons aussi sortir plusieurs de cette agonie, transportés de rage et d'un désir effréné de se venger et mal faire à un chacun, et les autres si mattés du passé et soucïés de l'avenir, qu'ils avoient honte de ce que les autres faisoient gloire, et ne pouvoient nous regarder, et nous eux, sans soupirer. »

Ces observations, pleines de raison et de justesse, confirmaient Villeroy dans ses pensées et dans ses espérances.

Villeroy avait avec le duc de Mayenne une franchise et quelquefois une liberté de langage qui n'excluaient sans doute ni la modération, ni la prudence, mais qui n'en prouvent pas moins jusqu'où il avait su garder sa liberté. Il faut lire, dans l'*Avis* et dans la *Harangue*, les tableaux qu'il trace de la Ligue, de ses ressources et de ses dangers, de ses fautes et de ses excès.

« Qui croira, s'écrie-t-il, que vous combattez pour la foi catholique et pour le soulagement des peuples, voyant à votre suite Dieu mal servi comme il est, son saint nom blasphémé, les églises pillées, même celles que nos adversaires avoient conservées, les bénéfices conférés à personnes indignes, les biens des ecclésiastiques ravis, et toutes sortes d'impiétés, sacriléges, voleries, ravissemens et autres méchancetés commises sans justice, police, ordre ni règle aucune! Estimez-vous que Dieu et le peuple vous favorisent tant que ces désordres régneront? Il suffit bien aux personnes privées de vivre honnêtement et sans faire tort à autrui; mais ce n'est pas assez aux princes qui gouvernent les affaires publiques; il faut qu'ils donnent ordre que personne ne fasse mal ni outrage à autrui; car il n'importe guère à ceux qui souffrent quelqu'injure, qui que ce soit qui la leur fasse, ils s'en prennent toujours aux supérieurs.

» Notre union abonde en désunion depuis les pieds jusques à la tête. Nos villes sont remplies de désobéissance, de violence, de confusion et pauvreté; la charité et la pitié, vertus très-agréables à Dieu, et les anciennes marques des catholiques, en sont bannies entièrement; l'avarice et l'envie, qui sont les nourrices de la discorde, ý dominent totalement. Les magistrats et officiers y sont gourmandés et sans autorité, et principalement ceux qui n'approuvent telles violences; ils ne jouissent ni de leurs gages ni de leurs rentes et biens, non plus que les bons bourgeois et marchands qui sont outre cela privés de leur commerce de quoi ils souloient nourrir leurs familles; et les artisans aussi ont si peu de pratiques qu'ils sont contraints de quitter leurs métiers, et quelquefois devenir voleurs pour vivre. Les gens d'Eglise n'y sont pas plus à leur aise; car leurs biens des champs étant pillés et ravagés, autant ou plus que les autres, ils n'ont de quoi subvenir aux charges de leurs églises ni à leur nourriture, et néantmoins sont tous les jours compris aux daces et corvées, comme les autres habitans, auxquelles il faut qu'ils contribuent.

» Si quelqu'un s'en lamente et blâme les auteurs de tels désordres, il est incontinent accusé d'hérésie et de trahison; l'on l'appelle catholique simulé, fauteur d'hérétique ou politique. Il est jugé et condamné, et quelquefois exécuté sans être ouï. Néantmoins qui hait la justice humaine hait quand et quand la justice divine; car ce sont deux choses conjointes si étroitement qu'elles ne peuvent subsister aucunement entre les hommes l'une sans l'autre. »

On conviendra que Villeroy n'a pas manqué de courage, si l'on se souvient que l'*Avis* a été publié à Paris dès la fin de 1589.

Le Discours aux Etats est un modèle d'éloquence parlementaire. On ne l'a pas assez remarqué jusqu'ici. Villeroy y développe la même pensée que dans l'*Avis au duc de Mayenne*, dont j'ai donné une très rapide analyse. Il se propose de prouver aux Etats qu'il ne serait ni juste ni politique de déférer la couronne soit au roi d'Espagne, soit à l'Infante, et qu'il n'y a qu'un seul parti à prendre, celui de traiter avec Henri IV, mais toujours sous la condition de son retour au catholicisme. Il n'a garde de heurter de front les opinions qu'il va combattre. Il ne les condamne pas absolument, mais il démontre qu'elles sont impossibles dans l'application. Il ne dit pas d'abord qu'il soit inutile d'élire et créer un roi, que cela soit contraire à la constitution du royaume, mais il dit: « Ce n'est pas, comme vous sa-

vez trop mieux que moi, le nom ni le titre, la couronne et le sceptre qui donnent autorité, force et puissance aux rois et les fait révérer et aimer; c'est le droit d'une légitime succession que la nature leur donne par la grâce et permission de Dieu, suivant les lois et constitutions du pays. »

Puis, quand il pense que son auditoire a pu se familiariser avec ces idées de droit et de légitime succession qu'il lui a jetées en passant, il n'hésite plus à opposer la loi salique aux prétentions du parti espagnol; pourtant ce n'est pas encore là son principal argument. « Outre cela, ajoute-t-il après avoir présenté de nombreuses et puissantes objections contre l'élection du roi d'Espagne, il faudroit enfreindre notre loi salique, laquelle nous a toujours été très-sainte et sacrée, quelque mutation qui soit advenue en ce royaume avec lequel elle est née et est tellement attachée et incorporée, que l'un ne peut pâtir sans l'autre. Jamais aussi on n'a essayé de s'en dispenser qu'à l'instant le royaume n'ait été rempli et accablé de calamités, desquelles il n'a été délivré que quand elle a été restaurée dans sa première force. »

Enfin il en arrive à déclarer aux Etats que cette grande question de droit public pourrait bien être tranchée par le peuple lui-même: « Nos peuples, dit-il, jusques aux moindres, voire plusieurs de ceux qui, au commencement, étoient si échauffés qu'ils en étoient devenus aveugles, ont maintenant les yeux très-ouverts, étant devenus savans à leurs dépens, enseignés par l'expérience, leur maîtresse ordinaire. Ils sont si las de la guerre et si mal édifiés des choses qui se passent, que si maintenant le roi de Navarre leur donnoit occasion d'espérer sa conversion, ou davantage si, après quelque forme d'instruction, il alloit à la messe, peut-être qu'ils n'attendroient pas le consentement de Notre Saint-Père le Pape ni celui des chefs de notre parti pour le reconnoître et poser les armes. »

Et, s'adressant au duc de Mayenne:

« Si vous entreprenez de disposer du royaume contre les lois d'icelui, peut-être y engagerez-vous pour un temps nos personnes et nos biens, puisque nous vous avons confié la garde et déposition de nos villes; mais croyez qu'il sera très-difficile que nos cœurs s'y assujettissent jamais, principalement s'il faut que notre langueur dure après ce jour, comme il y a grande apparence d'estimer qu'elle fera, voire qu'elle augmentera plutôt qu'autrement, d'autant qu'il sera en la puissance de nosdits adversaires, si vous ne les battez et affoiblissez grandement, de nous couper les vivres, principalement en cette ville de Paris. Lors chacun vous reprochera le malheur commun, se ressouvenant qu'il aura été en votre puissance de nous garantir, et même vous en aurez été requis; dont vous ne pouvez douter qu'il ne vous arrive plusieurs inconvéniens très-dangereux. »

Ce Discours ne fut pas prononcé; mais les événements se précipitaient, et il arriva ce que Villeroy avait prédit.

La première édition des *Mémoires* de Villeroy a été donnée par Mauléon à Paris, 1622, dans les deux formats in-4° et in-8°. Elle porte pour titre: *Mémoires d'Etat servant à l'histoire de notre temps, depuis* 1567 *jusqu'en* 1604. Quelques années après, Dumesnil Bazire y ajouta un grand nombre de pièces qu'il avait empruntées aux recueils du temps et en fit quatre volumes in-8°, Paris, 1634-36.

Il existe enfin une troisième édition des *Mémoires*, 7 volumes in-12, Amsterdam (Trévoux), 1729; mais cette dernière est très incorrecte.

Les *Mémoires* de Villeroy ont depuis été compris dans la première collection et dans celle de Petitot, débarrassés des pièces plus ou moins inutiles dont les avait chargés Dumesnil Bazire.

MOREAU.

A MONSIEUR

MESSIRE

ALEXANDRE DE FAUCON,

CHEVALIER, SEIGNEUR DE RIS, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, ET PREMIER PRÉSIDENT EN SA COUR ET PARLEMENT DE NORMANDIE.

MONSIEUR,

Le loisir que mes veilles ont desrobé à mes occupations m'a convié de recevoir entre mes manuscrits les Mémoires de feu M. de Villeroy, et les mettre en lumière. Je ne doubte point, Monsieur, qu'ils ne soient bien venus et receus, tant pour l'excellence du subjet qu'ils traittent, que pour la nouveauté que la curiosité du siècle et la cour désirent en toutes choses; puis le nom et réputation de l'autheur y donnent assez de prix et de crédit. Toutesfois, Monsieur, j'ay creu qu'il estoit honorable les accompagner du nom de quelque grand de ses amis, les vous dédier comme à l'un de ceux qu'il aymoit et honoroit grandement, vous ayant quelquefois entretenu fort particulièrement sur ce subject. Les loix d'honneur et de debvoir m'y obligent, celles de l'Estat me le permettent, puisqu'estant chef et le premier en ce grand et célèbre parlement, il vous appartient de cognoistre tout ce qui s'y fait pour vous en servir aux grands et importans affaires que Sa Majesté vous confie, dont, Monsieur, vous en rendez des actions si louables, prudentes et judicieuses, que Sa Majesté en reçoit de bons et fidelles services, et la province, le bien et le contentement. Recevez-les donc, Monsieur, avec autant d'accueil qu'ils le méritent, et que ce présent me serve de gage de mon affection, de tesmoignage de ma bonne volonté, et de reconnoissance de toutes sortes de bienveillances qui m'obligent demeurer,

Monsieur,

Vostre bien humble et obéissant serviteur,

DU MESNIL BAZIRE,

Advocat du Roy en sa chambre des Comptes à Rouen.

AVANT-PROPOS.

Ces Mémoires ont esté faits et dressez par feu M. de Villeroy lorsque, durant les guerres de la Ligue, la nécessité des affaires le portoit aux négociations pour remettre l'Estat en paix et les peuples révoltez en obéissance, tesmoings irréprochables de sa fidélité et de ses services, qui ont eu si bon succès que la France en a receu tout contentement. Au lieu de cet échantillon, s'il eust laissé toute la pièce, le public luy en eust esté grandement obligé; car il faut adjouster franchement qu'il n'appartient qu'aux secrétaires-d'estat de faire l'histoire, lesquels ont veu, sceu et cogneu les secrets de l'Estat, les conseils du prince et les affaires du royaume. La cognoissance de leurs escrits et discours, assaisonnez par divers âges et expériences, apprennent les nouvelles du monde, les moyens de s'y conduire, et la voye pour en sortir : ce qui véritablement se recognoist par ces Mémoires, lesquels il avoit adressez à M. de Bellièvre, chancelier de France, et à M. le président Janin, pour estre seuls tesmoins de ses actions et déportemens, sans vouloir les donner au public. Pour moy, j'ai creu, avec le jugement de mes amis, que ce seroit une trop grande perte de les taire et supprimer, tant pour l'utilité que le général et particulier en pourront recevoir, que pour rendre l'honneur à ce grand personnage, lequel, par sa fidélité, mérites et services, a obligé toute la France à sa mémoire. Ceste considération m'a porté à ce dessein.

MEMOIRES D'ESTAT

DE

MONSIEUR DE VILLEROY.

Le plus grand contentement que puisse avoir un homme de bien, après celuy que luy rend sa conscience, lequel ne luy peut estre osté, est d'estre tenu pour tel qu'il est, et principalement de ceux ausquels il a voué amitié et service. Nous voyons peu de personnes en ce royaume avoir jouy de ce bien-là depuis ce règne, tant a esté grande la corruption des bonnes mœurs et la porte ouverte à la calomnie; et plus que les autres les courtisans en ont esté privez, et spécialement ceux qui ont esté employez aux affaires publiques et ont voulu suivre et exécuter fidellement et rondement les commandemens du Roy, soit qu'ils s'en soient rendus dignes ou qu'ils ayent porté le blasme ou l'envie des choses qui ont esté faittes, lesquelles ont esté plus souvent condamnées qu'approuvées, à cause de nos divisions et partialitez, et des vexations et surcharges publiques, qui ont esté mesurées aux causes et fins motivées d'icelles, mais plustost au poids de nos passions ou du mal que nous en avons receu. Car comme le Roy a esté contrainct ou bien a voulu quelquefois changer de chemin et de résolution en la conduitte de ses affaires, ceux ausquels tels changemens ont despleu et porté dommage ont accusé les ministres et serviteurs de Sa Majesté de légèreté, d'imprudence, mesmes d'infidélité; les huguenots les ont appelez guisards et pensionnaires d'Espagne, et les autres fauteurs d'hérétiques et politiques; et pouvons dire qu'il n'y a celuy, pour droit qu'il aye cheminé, qui aye peu éviter qu'il n'ait esté despeint de l'une desdites couleurs et de plusieurs autres encores: ce qui a plus apresté à parler aux détracteurs qu'il n'a troublé la conscience des gens de bien.

Car la vérité console et asseure assez d'elle-mesme celuy qui s'y confie. Mais à présent (1) que la violence de nos troubles a forcé plusieurs personnes de changer de route, ceux qui courent telle fortune, qui sont soigneux de leur honneur et de conserver leurs amis, doivent les esclaircir des raisons qui les ont poussez à ce faire, afin de ne leur donner occasion de changer la bonne opinion qu'ils avoient conceue d'eux, laquelle a deu estre le principal fondement de leur amitié, d'autant qu'il est impossible que nous aymions bien celuy que nous n'estimons.

C'est pourquoy, me trouvant, par la volonté de Dieu, du nombre de ceux qui ont changé de place, plus désireux de vivre en la bonne opinion des hommes et, par ce moyen, conserver mon honneur et mes amis, que ma propre vie, j'ay estimé leur devoir représenter les choses qui me sont advenues, et en ce faisant les rendre juges de ma procédure: ce que je feray le plus succinctement qu'il me sera possible; mais je les exhorte et prie de croire que je ne leur diray rien qui ne soit très-véritable, et que je ne vérifie et prouve par escrit ou autrement quand besoin sera. Mes actions ont esté aussi si publiques que, quand je voudrois les desguiser, c'est chose qui me seroit très-difficile.

J'eus cet honneur, quoyqu'indignement, mais favorisé de la protection de la feue Royne, mère du Roy, que Dieu absolve, et des services très-recommandables que feu M. de L'Aubespine, mon beau-père, avoit rendus à Sa Majesté, d'estre pourveu, à l'aage de vingt-quatre ans, par le feu roy Charles, mon premier maistre, de l'office de secrétaire d'estat qu'exerçoit ledit feu sieur de L'Aubespine, par la résignation qu'il m'en fit à sa survivance, le vingt-cinquiesme jour du mois d'octobre 1567. Mes lettres furent scellées par feu M. de L'Hospital, chancelier de France, auquel feu M. de Morvillier prit la peine de les présenter; et le jour mesme feu mondit sieur de L'Aubespine tomba malade dans le chasteau du Louvre où il estoit logé, de laquelle maladie il trespassa l'unziesme novembre, qui fut le lendemain que la bataille fut donnée entre Paris et Sainct-Denis, en laquelle feu M. le connestable Anne de Montmorency fut blessé à mort.

Je commençay dès le lendemain à exercer ledit office, et y ay depuis vaqué continuelle-

(1) Ce premier Mémoire fut écrit du 8 septembre 1588 jusqu'au 8 avril 1589.

ment et sans intermission durant le règne dudit feu roy Charles. Si ç'a esté avec sa bonne grâce et son contentement, j'en appelle à tesmoin ceux qui ont vescu et suivy la cour de ce temps-là, lesquels ont pu sçavoir la fiance qu'il avoit en moy et la bonne volonté qu'il me portoit, laquelle véritablement procédoit plus de sa bonté, qui estoit infinie, que de mon mérite; estant certain que tout le bien que je faisois lors au service de Sa Majesté ne procédoit de mon industrie, mais de l'instruction et des bons records que je tirois journellement de feux MM. de Morvillier et de Limoges, lesquels avoient très-grande expérience et cognoissance des affaires du monde, et ne pensoient jour et nuict qu'à procurer le bien du Roy et du royaume, comme ils ont faict tant qu'ils ont vescu. Et néantmoins, telle communication et la conversation que nous avions ensemble, en laquelle MM. de Sauve, Bruslart et Pinart estoient aussi ordinaires, ne peust estre exempte d'envie et de jalousie, spécialement après l'advènement du Roy à la couronne, que ceux qui avoient devant les yeux la gloire de Dieu, l'honneur du Roy et le bien public du royaume, eurent bientost pour contraires les autres qui vouloient s'advancer à quelque pris que ce fust: de quoy ledit évesque de Limoges commença à sentir et recevoir les effects aux premiers Estats de Blois, qu'il fut renvoyé en sa maison sans exprimer les causes de son bannissement ny luy donner lieu de s'en justifier.

Je n'ay délibéré de rendre compte par le présent Mémoire de toutes mes actions : ce seroit chose trop tédieuse ; je me contenteray seulement de représenter celles qui ont servy d'argument à quelques-uns de me calomnier, pour esclaircir ceux qui le liront de la vérité d'icelles, à la charge de respondre tousjours des autres quand il en sera besoing; à quoy je me soubmets et oblige de très-bon cœur.

[1574] Partant je commenceray par le voyage que je fis en Languedoc devant le déceds du roy Charles, pour respondre à ceux qui ont voulu croire et publier que j'avois eu charge dudit Roy, partant d'auprès de luy, de faire attenter à la personne de M. le duc de Montmorency, qui portoit lors le nom de Damville, sous couleur de luy parler de paix ; car c'est une imposture très-vraye, ny plus ny moins que l'accusation que l'on a dict depuis avoir esté faicte par un nommé........ de M. de Villequier et moy, lequel fut exécuté à mort par le commandement dudict duc, lorsque le Roy fut en Avignon, l'an 1575.

Je fus dépesché audit pays de Languedoc avec feu M. de Sainct-Sulpice, supérintendant de la maison de feu monseigneur le duc d'Alençon, frère du Roy, exprès pour essayer à composer les troubles qui estoient entretenus audit pays et en quelques autres provinces de ce royaume par les huguenots, sur les advis que ledit duc de Montmorency, gouverneur dudit pays, avoit donnez au Roy et à la Royne, sa mère, qu'il avoit moyen d'y pourvoir par ceste voye-là. Mais il ne fut jamais à nostre puissance de passer plus avant qu'Avignon, ny de voir ledit duc, quelque devoir et sollicitation que nous en feissions ; et nous ne pouvions traicter avec les autres sans luy, parce que nostre commission s'addressoit à luy et s'excusoit sur les affaires qu'il avoit ailleurs. Mais nous descouvrismes bientost qu'il attendoit quelque nouveau mouvement à la cour, qu'il estimoit réussir tout autrement qu'il n'advint.

Car, un mois après nostre arrivée en ladite ville d'Avignon, nous receusmes la nouvelle de la prison de feu M. le duc de Montmorency, son frère, et de feu M. le mareschal de Cossé, laquelle nous fut apportée par le feu comte de Martinengue, avec commission scellée du grand seau et commandement de Sa Majesté, par lettre escrite de sa propre main, de nous saisir de la personne dudit duc de Montmorency, que Sa Majesté nous mandoit tremper bien avant aux entreprises de feu son frère, auprès duquel Sa Majesté pensoit que nous fussions, et d'advertir les gouverneurs et capitaines, consuls, manans et habitans des villes de son gouvernement, et particulièrement les bandes corses qui estoient en garnison en icelles, de ne le recognoistre plus pour gouverneur, ny luy rendre obéyssance.

Ledit sieur de Sainct-Sulpice et moy fusmes très-estonnez de ce commandement, non tant pour le regard du mescontentement que le Roy nous mandoit avoir dudit duc, d'autant que nous avions descouvert plusieurs choses qui nous avoient donné occasion de nous défier d'iceluy, mais de quoy Sa Majesté, laquelle nous avoit choisis et envoyez en poste devers ledit sieur mareschal exprès pour parler de paix, nous commandoit de nous saisir de sa personne au milieu de son gouvernement et de ses forces, n'y ayant aucune apparence de raison d'espérer que ce fust chose que nous peussions effectuer, quand mesmes nous nous fussions trouvez auprès de luy, n'ayant forces ny moyens quelconques pour ce faire. De sorte que nous fusmes très-aises de ce que ledit Martinengue nous avoit encores trouvez en ladite ville d'Avignon ; et est certain que si nous eussions esté auprès

dudit sieur mareschal, qu'il luy eust esté très-facile de nous faire le traictement duquel l'on nous vouloit faire ministres en son endroit.

Par quoy nous nous résolusmes bientost de nous contenter de pourvoir au second chef de ladite charge que l'on nous donnoit par ladite dépesche, dont à la vérité nous mismes peine de nous acquitter avec toute vigilance et fidélité, et nous succéda assez heureusement par la bonne assistance et correspondance que nous tirasmes de feux messieurs le cardinal d'Armagnac, du duc d'Usez, et du sieur de Joyeuse, à présent mareschal de France, et des feux sieurs de Suze, de Quenaux (1), de Maugiron, de Quélus et du sieur de Rieux, ensemble desdits Corses et des officiers et habitans des villes principales dudit gouvernement; de quoy les effects eussent encores esté plus grands, n'eust esté que ledit duc de Montmorency fut adverty aussitost que nous de l'emprisonnement de sondit frère, et du commandement que Sadite Majesté nous avoit addressé par les bons amis qu'il avoit en cour et en la ville d'Avignon.

Cela faict, et voyant que nostre plus longue présence et demeure en ladite ville d'Avignon estoit inutile au service du Roy, ledit sieur de Sainct-Sulpice et moy prismes résolution de revenir trouver Leurs Majestez par l'advis desdits sieurs. Mais nous trouvasmes à nostre retour que le feu roy Charles estoit décédé, à nostre grand malheur et regret et de toute la France, voire de toute la chrestienté, qui ne devoit, pour la gloire de Dieu et le bien universel d'icelle, estre sitost privée de la vertu, présence et assistance d'un prince si magnanime, équitable et bon qu'estoit ledit Roy, qui estoit aussi tant obéy, honoré et aymé de tous ses serviteurs, qu'il n'y a que la seule mort qui puisse effacer de leurs cœurs sa très-heureuse et chère mémoire.

Si Sa Majesté eust commandé audit sieur de Sainct-Sulpice et à moy, partant d'auprès d'elle, de prendre ledit duc ou le faire tuer, comme l'on a dict, nous ne nous fussions arrestez si longuement que nous fismes par les chemins, ny en ladite ville d'Avignon, sur les difficultez et remises que ledit duc faisoit de nous voir, n'y n'eussions attendu que la nouvelle de la prise de son frère luy eust descouvert l'intention de Sa Majesté; pareillement nous ne fussions partis de la cour sans voir clair et estre bien asseurez des moyens avec lesquels nous eussions peu exécuter tel commandement; d'autre part, il n'eust esté besoing que le Roy nous eust envoyé une nouvelle commission pour prendre ledit duc, comme il nous l'envoya par ledit Martinengue, car nous ne fussions partis de la cour sans estre garnis d'un bon pouvoir pour ce faire; plus, je diray que nous estions instrumens très-mal propres pour exécuter une telle entreprise: ledit Martinengue, auquel on disoit que le Roy en avoit depuis donné la charge, estoit bien plus propre pour ce faire que nous n'estions. Or j'ay en main plusieurs lettres, mémoires et papiers que je représenteray tousjours où il sera besoin, qui font foy certaine de la vérité dudict faict.

Quant à la première prétendue accusation et charge dudit......, qui portoit que M. de Villequier et moy l'avions dépesché exprès pour empoisonner ledit duc, ainsi qu'il manda à Sa Majesté par Du Belloy, lorsqu'elle étoit en Avignon, c'est chose qui fut recognue très-mensongère par la seule lecture de la déposition, qui contient plusieurs faussetez très-claires et faciles à prouver: toutesfois j'offris pour la descharge et justification dudit sieur de Villequier, qui estoit lors en sa maison, et de la mienne, d'aller trouver ledit duc, respondre à ladite accusation, et estre confronté audit...... Mais il se trouva si animé d'icelle contre luy, qu'il le fit exécuter aux flambeaux, sans attendre la response de Sadicte Majesté, qui luy pouvoit estre apportée en un ou deux jours au plus tard.

Après le déceds du feu Roy, je fus envoyé par ladite dame Royne, sa mère, en la compagnie de M. de Chiverny, à présent chancelier de France, et de feu M. de Sauve, au devant du Roy, lequel nous trouvasmes à Turin. Il nous receut très humainement, et me fit en particulier certainement plus d'honneur et de bonne chère qu'aucuns n'espéroient ny désiroient, se ressouvenant de la bonne volonté que le feu Roy, son frère, m'avoit portée, et de la recommandation qu'autrefois il luy avoit faite de moy, qui avois receu de luy auparavant qu'il fust roy, en ceste considération et de sa bonté, toute assistance, faveur et protection.

Le Roy, estant arrivé à Lyon, fut conseillé par quelques-uns de faire deux choses entre les autres qui ont depuis engendré beaucoup de maux: l'une fut l'ouverture des acquis des deniers comptans mis ès mains ou coffres du Roy; l'autre le changement de la forme ancienne des expéditions des dons et bienfaicts, sur ce qu'on luy fit entendre qu'il n'estoit pas raisonnable que ses officiers controolassent ses volontez et commandemens, comme ils faisoient du temps du feu Roy, son frère, lequel, à la vérité, se reposoit grandement sur leur devoir et fidélité pour

(1) De Fourquevaux.

l'administration de ses finances et exécution de ses commandemens, dont aussi ils estoient responsables du tout : ce qui estoit cause qu'ils y versoient plus religieusement et loyalement, comme l'on a mieux cogneu et expérimenté depuis ; car la facilité et couverture desdits comptans a engendré tant de sortes de concussions, larcins, dons immenses et despences mal employés, que je ne pense point qu'il y ait rien qui ait tant faict de tort au Roy ny destruit le royaume que cela, comme a faict aussi la nouvelle forme de présenter et expédier lesdits dons, parce que, n'estant par icelle permis aux princes et seigneurs de qualité de parler au Roy pour autres que pour eux, comme ils souloient faire de tout temps auparavant, cela les avoit grandement indignez et mal contentez, et avoient tellement chargé, voire accablé d'envie ceux qui estoient auprès de sa personne, qu'une grande partie de nos troubles en sont advenus. Davantage, au lieu de retrancher par ladite forme les abus que l'on disoit que les secrétaires ou leurs commis y faisoient, elle leur rendit les moyens de ce faire plus faciles ; car devant ils estoient responsables des expéditions qu'ils faisoient, et n'eussent osé en signer une contraire ausdites ordonnances et réglemens du Roy, sans courir le hazard d'un chastiment et reproche : de quoy ils furent du tout deschargez par ce nouvel ordre, d'autant qu'il leur estoit enjoint par iceluy de signer et expédier sans difficulté tout ce que le Roy auroit une fois accordé par placet signé de sa main : ce qui ouvrit la porte à plusieurs surprises. Et me souvient qu'un jour le comte d'Escars m'apporta un placet qu'il avoit fait signer au Roy, par lequel Sa Majesté luy avoit accordé qu'il seroit imposé et levé sur les habitans de ses terres la solde de certain nombre de soldats qu'il disoit vouloir employer à la garde de ses chasteaux, que je feis difficulté d'expédier parce que l'on n'avoit encores commencé à faire garder les maisons des particuliers aux despens du peuple: de quoy il s'alla plaindre. De façon que j'en receus une grande réprimande, et me fut dict que je voulois controoller les commandemens du Roy ; que c'estoit chose que l'on ne vouloit plus que mes compagnons et moy feissions, ains que nous eussions à dépescher promptement tout ce qui nous apparoistroit, par placet signé de la main de Sa Majesté, avoir par elle esté accordé, nous contentant de retenir et garder le placet pour nostre descharge, sans entrer à l'advenir plus avant en cognoissance de cause : ce qui a esté par moy comme par mesdicts compagnons suivy depuis. De façon que je voudrois respondre des expéditions que j'ay faictes depuis ledict commandement : chose certainement que je ne faisois difficulté de faire en toutes celles que j'ay signées du temps du feu roy Charles, lequel, à l'exemple de ses prédécesseurs, ne disoit jamais non à ceux qui luy demandoient quelque chose; aussi il ne leur accordoit d'abord leur demande, ains il commandoit leur placet estre baillé à l'un de ses secrétaires, qui estoit tenu d'en refuser à la partie l'expédition, ou à celuy qui avoit parlé pour elle, si la demande estoit trouvée contraire aux ordonnances et réglemens de Sadite Majesté, sinon il employoit et couchoit ladite demande sur un roole qui estoit après rapporté et leu à Sadite Majesté, en la présence de la Royne, sa mère, et d'autres qu'elle vouloit y appeller, ou elle en ordonnoit sa volonté en signant ledit roole qui servoit après de descharge audit secrétaire, et de tesmoignage à M. le chancelier du commandement de Sadite Majesté.

Certainement ceux-là ont esté très-sages qui ont dit qu'il ne falloit légèrement changer les loix et formes qui sont en usage en un royaume, parce que tels changemens offensent souvent autant qu'ils édifient; joint que l'on ne recognoist ordinairement les inconvéniens d'une loy que par l'expérience d'icelle, et que toutes choses, pour bien ordonnées qu'elles soyent, sont subjettes à dépravation et corruption. De manière que j'estois bien de l'advis de ceux qui disent qu'il faut plustost corriger les abus d'une loy dépravée ou mal observée, que de l'innover et changer; spécialement quand il est question de chose qui touche à plusieurs, et mesmes aux grands, lesquels un prince bien advisé doit entretenir de tout son pouvoir, comme il fera facilement quand il ne communiquera à moindre qu'eux sans grande raison : ce que la nature et les anciennes loix et constitutions leur ont affecté. Et s'il advenoit qu'aucuns d'eux en abusassent au dommage du Roy, je dis qu'il seroit plus expédient pour le bien du prince et du royaume faire chastier par justice ceux-là, que de les priver plus de leurs droits et prééminences. J'entends bien que l'on a dit que lesdits princes et grands acquéroient des sujects et officiers du Roy pour serviteurs, et les obligeoient aux despens de Sa Majesté, quand il leur estoit loisible d'intercéder pour eux ; mais considérons si, par ceste nouvelle forme, Sa Majesté a esté depuis plus fidellement servie qu'elle n'estoit, et si lesdits princes ont eu moins de cliens et serviteurs, je ne dis pas à la suitte de la cour, où chacun idolâtre la faveur, mais dedans le royaume, quand il a esté question de remuer mesnage. L'on trouvera que les changemens ont plustost en-

fié leur suitte qu'ils n'ont servy à la retrancher.

[1577] Je fus employé à traitter la paix qui fut faitte avec le roy de Navarre l'an 1577, et feis ce que je peu pour en estre excusé, tant parce que le Roy avoit protesté et déclaré quelques mois devant en la ville de Blois, y estant les Estats assemblez, qu'il ne feroit jamais paix avec les huguenots s'ils n'accordoient de vivre en ce royaume sans jouir de l'exercice de leur religion; et si par nécessité, mauvais conseil ou autrement, il en accordoit un autre, qu'il vouloit et entendoit qu'eux et leurs compagnons sceussent que c'estoit contre ses commandemens et volonté, et partant qu'il ne l'observeroit point afin que l'on n'en fist plus d'estat, et parce que plusieurs estimoient que l'on avoit donné congé à l'évesque de Limoges, seulement parce qu'il avoit assisté la Royne, mère du Roy, en la paix qu'elle avoit poursuivie et faicte auparavant avec feu Monsieur, en laquelle je sçavois qu'il avoit servy en homme de bien.

Nonobstant mes excuses, le Roy me commanda d'entreprendre ladite négociation, et me dit qu'il ne vouloit rien accorder de contraire à sa déclaration, mais qu'il se prommettoit que lesdits huguenots accepteroient la paix sans avoir ledit exercice; et de faict, je sçay quelques-uns qui abusoient Sadite Majesté, ou cognoissoient très-mal lesdicts huguenots, luy en donnant espérance; et croy certainement que telle estoit lors l'intention de Sadite Majesté, laquelle aussi ne me donna autre charge, m'y dépeschant, que d'y faire résoudre le roy de Navarre et ceux de sa religion.

A quoy je les trouvay très-contraires, jaçoit qu'ils fussent alors très-foibles et mal menez; mais ils commençoient à se promettre que feu mondit sieur, frère du Roy, qui conduisoit l'armée de Sa Majesté et leur faisoit la guerre, se lasseroit bientost de ce faire, chatouillé et diverty des espérances et recherches qu'on luy représentoit de la part de ceux de Hainault, où il ne tarda guères après de s'acheminer.

Ce qui fut cause que Sa Majesté se résolut d'avancer la conclusion de ladite paix avec ledit roy de Navarre, parce qu'elle estimoit que lesdits huguenots seroient plus difficiles à contenter quand ils verroient que mondit seigneur se seroit séparé de Sadite Majesté en la poursuitte d'icelle, comme certainement il advint; et toutesfois le Roy fut si bien servy (1) en ceste négociation, que ceux ausquels il en confia la principale conduitte n'y employèrent toute la matière qu'elle y avoit destinée, et en rapportèrent de reste : de quoy elle monstra estre très-contente.

[1580] Comme elle fit aussi de l'autre traicté que M. de Bellièvre et moy feismes auprès de feu mondit sieur avec le roy de Navarre, au lieu de Flex, où Sa Majesté fut aussi très-fidèlement servie, comme il me sera tousjours très-facile de faire paroistre par escrit ou autrement à qui en doutera.

Je croy fermement que les catholiques de ce royaume eussent à la fin receu un notable advantage de l'observation desdits traictez, si les choses qui se passoient à la cour n'eussent resveillé et altéré les esprits des grands, qui supportoient impatiemment l'authorité et puissance que l'on avoit données à moindre qu'eux, et qui craignoient qu'il ne leur en arrivast encore pis à l'advenir.

[1581] Je ne diray point ce qui se faisoit à la cour, car chacun l'a sceu, et en estois aussi absent il y avoit huict mois quand les troubles commencèrent. Je diray seulement deux choses : la première, que j'ay tousjours esté observateur si entier des commandemens et volontez du Roy, que l'on ne trouvera point que j'aye fait dépesche, ny refusé ausdits huguenots aucune expédition contraire à la paix que Sa Majesté leur avoit accordée tant qu'elle a duré; bien ay-je empesché de tout mon pouvoir qu'ils n'ayent élargi la courroye, et obtenu de Sa Majesté plus que ses édits ou articles pour malfaicts ne portoient, et ose dire m'y estre comporté si loyallement, que les députez du roy de Navarre et desdicts huguenots n'ont eu occasion de s'en plaindre; l'autre, que si ceux qui estoient demeurez auprès de Sa Majesté, durant mon indisposition qui m'en tenoit absent, eussent tenu la main que les gens de guerre, de cheval et de pied, que le Roy avoit, au commencement de l'année, départis par ces provinces, eussent continué à estre establis et payez suivant les réglemens qu'elle en avoit faicts, il eust esté très-difficile de troubler son royaume comme l'on fit : de quoy je suis contrainct d'accuser ceux qui ont renversé les anciennes maximes de nos pères au maniement des affaires de ce royaume, qui vouloient que les despences nécessaires pour la conservation d'icelle, et principalement celles des garnisons et de la gendarmerie, fussent assignées et payées par préférence à toutes autres.

[1582] Je fus accusé par Salcède d'avoir projetté et fait certains desseins avec feu M. de Guise et quelques autres, pour troubler ce

(1) Ce traité est celui qui a précédé l'édit de Poitiers, 17 septembre 1577, et les articles secrets de Bergerac, même année.

royaume par le moyen du roy de Suède (1) et ses ministres; et combien que sa déposition fust jugée, pour ce qui me concernoit, très-impertinente et peu vraysemblable, par la simple et nue lecture d'icelle, toutesfois je fis grande instance au Roy et à mes bons amis à ce que je fusse représenté, récollé et confronté audit Salcède, dès-lors que l'on travailla à son procez. Mais parce que Sa Majesté déclaroit estre esclaircie et bien asseurée de mon innocence, et aussi que ledit Salcède, à son arrivée et première interrogation, déclara et soustint que tout ce qu'il avoit déposé estoit faux, et que l'on luy avoit fait dire jusques au jour qu'il fut gehenné et exécuté, je me remis à Sa Majesté à en user ainsi qu'il luy plairoit, et feis si peu de compte de toute ceste poursuitte, me confiant en Dieu et en mon innocence, que je ne feis aucune recommandation aux juges ny à autres, et me contentay d'en attendre le jugement tel qu'ils l'ordonneroient. Je jure et proteste aussi, et appelle Dieu et ses anges à tesmoin, suppliant sa divine justice que son ire soit sur moy et sur mes enfans à jamais, si je dis chose qui ne soit très-véritable : c'est que je ne parlay jamais qu'une fois audit Salcède, qui fut, lorsque M. de Carrouges, gouverneur de Normandie, donna main forte à l'exécution d'un arrest de la cour de parlement de Rouen contre ledit Salcède, pour forfaits par lui commis, lorsqu'une maison qu'il avoit en Normandie fut saisie, que ledit Salcède s'enfuit à Paris, où estoit lors M. le duc de Lorraine, qui me fit commander par le Roy d'escrire une lettre en son nom audit sieur de Carrouges pour faire sortir de ladite maison les gens de guerre qu'il y avoit mis, d'autant que ledit Salcède offroit se rendre prisonnier entre les mains du grand prévost pour se justifier de ce dont on le poursuivoit; que ledit Salcède me vint demander ladite lettre, laquelle je luy refusay, parce qu'il me tint des propos dudit sieur de Carrouges, indignes de sa preud'hommie et vertu cogneue d'un chacun et de sa dignité : de sorte qu'il falloit que mondit sieur le duc de Lorraine auquel j'en fis plainte, comme j'avois faict au Roy, me fit faire un commandement par Sadite Majesté, laquelle ledit Salcède se garda bien de venir quérir luymesme; mais mondit sieur le duc de Lorraine y envoya un des siens, qui s'en chargea; et ledit Salcède, qui ne vouloit que tromper le Roy et éluder la justice, s'absenta de la cour, contre ce qu'il avoit promis, soudain qu'il eust tiré ladite lettre, ayant descouvert que ledit sieur de Carrouges et le parlement avoient envoyé à Sa Majesté les charges sur lesquelles ils l'avoient condamné : qui fut cause que Sa Majesté me commanda deux ou trois jours après de révocquer ladite lettre par une nouvelle addressante audit sieur de Carrouges, qui fut soudain despêchée et envoyée. Voilà en vérité toute la cognoissance que j'ay jamais eue dudit Salcède, et que je n'avois veu devant et n'ay veu depuis aucunement; et pour plus grande justification de mon innocence en cet endroit, je m'en remets au procez dudit Salcède et à son jugement, et prie Dieu de tout mon cœur me rendre le plus misérable homme qui vive sur la terre, s'il me connoist coupable directement ou indirectement, en tout ou en partie de ladite accusation.

[1585] J'estois aux champs, malade, il y avoit huict jours, comme j'ay commencé à dire, quand la guerre et la Ligue commença, l'an 1585. Je me rendis aussitost auprès du Roy, à Paris, ayant encore la fièvre, où je servis Sa Majesté en homme de bien, et confesse que je ne fus jamais si outré de douleur et d'affliction que je fus de ce remuement, lequel je ne m'attendois pas voir arriver durant la vie du Roy, comme je croy aussi qu'il ne fust advenu si Sa Majesté eust esté bien assistée et servie, je veux dire si ses serviteurs et officiers, plus redevables, eussent eu seulement autant de soin de son service que de leurs affaires privées. La résolution de la levée des Suisses, dont Sa Majesté fut secourue très-à-propos, et l'avancement de la venue d'icelle, sans laquelle ses affaires se fussent très-mal postées, rendront tesmoignage à la postérité de la fidélité du sieur de Fleuri (2), mon beau-frère, qui estoit lors son ambassadeur en Suisse, comme fera ledit sieur de Fleuri, du bon devoir que je fis de l'en solliciter avec M. de Bellièvre et les gens de bien qui estoient près Sa Majesté. Si elle eust été servie en toutes autres choses aussi diligemment qu'elle le fut en cestecy, elle eust faict la paix plus à son advantage qu'elle ne feit.

Sa Majesté voulut m'envoyer à Espernay devers la Royne, sa mère, lorsque l'on estoit quasi sur la conclusion du traicté de ladite paix qui y fut faicte. Je n'en diray l'occasion, parce que ce ne sont choses à divulguer, moins par moy que par un autre; mais je désire bien que l'on sçache que ce fut contre mon advis que je fis ce voyage, comme je puis monstrer par lettre escrite de la propre main de Sa Majesté.

Non pour cela que je veuille faire croire que

(1) C'est une erreur; il faut lire du roi d'Espagne.

(2) Henri de Clausse, sieur de Fleury.

j'aye esté contraire à ladite paix ; car tant s'eñ faut que cela ait esté, que j'advoue avoir esté de ceux qui ont conseillé à Sa Majesté de réunir à soy tous les catholiques par tous moyens possibles, et plûstost faire la guerre fort et ferme ausdits huguenots, qui ont esté les premiers autheurs de nos divisions, que souffrir former en son royaume un party composé de catholiques séparé d'elle : meu premièrement de l'affection très-grande que j'ay tousjours cogneu que le Roy portoit à nostre religion, de son inclination à haïr mortellement les hérétiques, n'ayant oncques receu de luy commandement par lequel je me sois apperceu qu'elle les aye voulu favoriser ny espargner, quoy que l'on aye publié : ce que je ne diray de tous ceux qui avoient part auprès de Sa Majesté ; meu aussi du devoir de ma conscience et du zèle à nostredite religion (que j'ay tousjours eu et que j'auray tant que je vivray, si Dieu plaist), qui a eu plus de pouvoir sur moy que toute autre chose ; et finalement de la crainte que j'avois de voir arriver ce que nous sentons maintenant, par un désespoir de réconciliation des chefs des catholiques séparez de Sa Majesté, avec elle ; prévoyant avec M. de Bellièvre que, quand cela arriveroit, ce seroit la ruine du royaume et un grand affoiblissement de nostre religion, comme nous sommes prests d'esprouver, au grand regret des gens de bien.

Ç'a esté le subject et la cause des conseils retenus et timides, que l'on a publié que ledit sieur de Bellièvre et moy donnions quelquesfois à Sa Majesté, quand il estoit question de pourvoir au mécontentement qu'elle avoit desdits chefs.

Pleust à Dieu que ceux qui ont meu ou conforté Sa Majesté à faire ce qui s'est exécuté à Blois contre messieurs les cardinal et duc de Guise, eussent esté aussi timides et appréhensifs que je confesse avoir esté toutes et quantesfois qu'il a esté parlé d'user de violence et appliquer le cautère aux malades de ce royaume ; peut estre qu'ils eussent faict à Sa Majesté un service duquel avec le temps il eust receu plus de contentement et d'utilité qu'il ne fera de ce qui s'est passé.

Il y avoit, ce me semble, d'autres moyens pour remédier aux mescontentemens du Roy et aux choses qui se passoient. Je sçay certainement que le Roy avoit assemblé ses Estats avec dessein tout contraire à celuy qui en est succédé, et qu'il ne cherchoit qu'à bien faire pour nostre religion, pour le public et pour luy, qui sont trois choses inséparables ; et croy fermement qu'il en fust ainsi advenu s'il eust esté assisté de personnes qui eussent eu son service et son honneur en plus grande recommandation que leurs affaires particulières.

A ce propos je diray avoir remarqué, avec plusieurs autres, que jamais on n'a parlé de rechercher et punir les larcins de la cour, que l'on n'ait quand et quand suscité quelque trouble nouveau qui a interrompu et faict cesser lesdictes recherches. Ce ne sont pas aussi ordinairement ceux qui ont la bourse mieux garnie, et qui ont le plus desrobé et faict leurs affaires (pour user des termes qui sont en pratique), qui ont eu le moins de pouvoir auprès des grands, qui ont peu remuer mesnage.

Qui forçoit et obligeoit le Roy à se laisser emporter aux poursuittes des Estats, et à leur accorder les choses qu'ils luy demandoient, qu'il estimoit et recognoissoit luy estre honteuses et préjudiciables ? Je ne puis croire, quant à moy, que ce fust l'intention du général desdits Estats d'offenser Sa Majesté : le mal et le reproche leur en fust à la fin demeuré quand ils l'eussent entrepris et exécuté ; et pour le regard des particuliers, et que l'on a dit qui mouvoient les autres, je dis qu'à la fin tout fust tourné à leur confusion et à l'advantage du Roy et du royaume. Vray est que l'on eust peu donner quelque règle et bride aux surcharges que le peuple portoit, et aux désordres qui estoient ordinaires au maniement des finances du royaume, pour contenter et soulager le peuple. Mais qui a plus désiré cela et qui en devoit aussi plus profiter que le Roy ?

Feu M. de Guise estoit-il assez fort dedans Blois avec les députez desdits Estats, quand mesmes ils eussent esté tous à sa dévotion, pour forcer la volonté du Roy à leur accorder ce qu'il leur eust voulu refuser ? Il y a paru par ce qui s'en est ensuivy. Le Roy n'avoit à faire autre chose qu'à fortifier son authorité et ses volontez de la raison, en espousant le premier, par effect de cœur et d'affection, le soulagement du peuple, la réformation des choses qui en avoient besoin, et la guerre contre les hérétiques. Il eust en ce faisant et sans coup férir renversé la Ligue et attiré à soy les cœurs des catholiques, qui en sont à présent par trop distraits et esloignez.

Les autheurs et fauteurs d'un tel conseil devoient mieux recognoistre l'estat du royaume et les complexions et humeurs de la cour qu'ils n'ont faict ; leurs passions les ont aveuglez. Ceux qui craignoient estre chassez ont mieux aymé conseiller au Roy de manquer à ses promesses que de les abandonner ; ils luy ont dit que feu M. de Guise l'eust mis en tutelle et

amené prisonnier à Paris si on ne l'eust faict mourir, et qu'il luy vouloit donner un conseil et des serviteurs à sa poste.

Je n'ay que faire en cela de justifier l'intention dudit duc, parce que je n'en fus jamais assez informé pour en respondre ; mais j'ose dire que, quand il l'eust entrepris, il ne l'eust peu faire, et qu'il se fust perdu. L'on dict qu'il s'en fust allé et eust rompu les Estats et commencé la guerre. Sur quel fondement l'eust-il faict ? Le Roy avoit desjà accordé ou estoit résolu d'accorder tout ce qu'on luy demandoit pour le bien général du royaume ; c'estoit son service aussi d'en user ainsi ; mais il ne vouloit changer de serviteurs à la poste dudit duc, ny le faire connestable de France. Eust-il pour cela et sur cela commencé la guerre ? C'eust esté bien un foible fondement et prétexte : il eust esté mal receu d'un chacun et eust, en ce faisant, plus perdu de serviteurs et de créance en ce royaume qu'il n'y en avoit acquis par ce qu'il avoit fait. Il s'est tousjours aussi très-bien gardé de coucher de son particulier, n'y d'avoir aucun autre dessein pour luy en tout ce qu'il a faict : il ne falloit que suivre le mesme chemin et user de mesme industrie pour contreminer ses desseins. Les peuples ne l'aymoient que pour ce qu'ils espéroient par son moyen estre délivrez des hérétiques et soulagez plustost que par celuy du Roy : il ne falloit, pour changer les affections du peuple, que faire mieux que luy en l'un et en l'autre. Voilà comment j'eusse voulu faire mourir M. de Guise ; c'estoit le moyen de relever l'authorité du Roy.

[1587] Dès-lors que le Roy permit à M. de Guise de le venir trouver à Meaux pour adviser et résoudre des moyens de résister à l'armée protestante qui commençoit à marcher pour entrer en ce royaume, je m'apperceus bien que l'on avoit faict trouver mauvais à Sa Majesté le conseil que l'on luy avoit donné de voir ledit duc et le rallier à soy pour mieux s'opposer ausdits protestans, et que l'on luy avoit imprimé une telle jalousie dudit duc qu'il oublioit quasi la crainte de ladite armée : en quoy Sadite Majesté avoit esté nourrie et entretenue par aucuns, poussez de leur intérest privé plustost que du service du Roy : ce que j'ose dire avoir esté la principale cause de nos maux ; car, plus le Roy se déclaroit jaloux et mal content dudit duc, plus ledit duc regardoit à se fortifier, tant pour se faire rechercher et rendre plus nécessaire, que pour mieux résister à ses ennemis : ce qu'il ne pouvoit faire qu'en offensant et affoiblissant le Roy ; ce qui a engendré à la fin le tonnerre qui est tombé sur les catholiques.

La dernière chose qu'un prince souverain doit faire est de se monstrer mal content et offensé d'un sien subject, et au lieu de le chastier luy donner plus de moyen et pouvoir de luy mal faire : car c'est très-grande folie et impertinence que d'espérer arrester le cours d'une desobéyssance par gratification ; c'est par la vertu de la justice que telles playes doivent estre guéries, ce qui a esté trop mal pratiqué en ce royaume depuis trente ans : de sorte que petits et grands ont creu que, pour avoir des charges et des récompenses, il se falloit plustost faire craindre qu'aymer.

J'ay faict plusieurs autres voyages, affaires, traictez et négociations de très-grande importance, que j'estime n'estre de besoin de représenter, parce qu'il y auroit trop de choses à dire, lesquelles il vaut mieux taire à présent pour divers respects, et d'autant plus qu'elles ne servent à l'effect pour lequel j'ay entrepris d'escrire le présent Mémoire, comme j'ay desjà dit, si ce n'estoit pour paroistre que j'ay servy Sa Majesté très-fidellement en toutes et en la meilleure partie d'icelles assez heureusement, grâces à Dieu ; de quoy je me rapporteray à ceux qui en ont eu la cognoissance.

Mais j'estime estre à propos, voire nécessaire pour ma descharge, d'esclaircir mes amis de tout ce qui s'est passé entre M. d'Espernon et moy, parce que l'on m'a dit que son inimitié avoit plus advancé ma disgrâce que toute autre chose ; quoy estant, s'il y avoit eu de ma faute, l'on auroit eu occasion de me blasmer.

Je puis prouver par lettres et tesmoins, gens de bien qui vivent encores, que feu M. de La Valette, son père (1), sur ses derniers jours n'avoit personne à la cour de qui l'amitié luy fust si asseurée et si vraye que la mienne, ayant souvent faict mon propre faict de tout ce qui le concernoit, tant j'honorois sa vertu en toutes choses, et sa fidélité au service du Roy ; et de faict, quand il mourut, il me recommanda ses enfans, et madame de La Valette, sa femme, me les adressa lorsqu'elle les envoya à la cour : ce que ledit sieur duc d'Espernon a dit souvent, et que l'amitié qu'il me portoit estoit héréditaire et procédoit de l'obligation que feu son père m'avoit, dont il faisoit telles démonstrations que souvent à la cour on en a eu jalousie, comme toutes choses sont subjectes à y estre interprétées et prinses plustost en mauvaise qu'en bonne part.

Ceste opinion dura et fut creue d'un chacun,

(1) Jean de Nogaret, seigneur de La Valette, mort le 18 novembre 1575.

et mesmes des plus grands, jusques au temps que ledit duc s'opposa au mariage de l'héritière de la maison de Maure, avec mon fils, auquel le Roy m'avoit non-seulement permis d'entendre, mais aussi promis avec la Royne, sa mère, de me prester toute faveur et assistance ; et de faict, Leurs Majestez l'embrassèrent de leur grâce avec telle affection, que je croy certainement que ledit mariage eust esté fait sans l'opposition qu'y porta ledit duc d'Espernon, lequel disoit que le Roy et madame la duchesse d'Usez, parente de ladite fille, luy avoient promis de la donner en mariage au fils de M. de Termes, que nous appellons à présent M. de Bellegarde : ce que ledit duc print si à cœur contre moy, que, recognoissant le Roy en estre en peine, comme certainement il estoit, je suppliay Sa Majesté trouver bon que j'en quittasse la poursuitte, comme je fis à l'heure mesme.

Les uns disoient que ledit duc avoit entreprins la susdite poursuitte, meu véritablement du désir qu'il avoit de marier sondit cousin à laditte fille, qui devoit un jour estre héritière de grands biens ; mais les autres eurent advis incontinent qu'il l'avoit fait plustost pour m'en priver que pour autre chose, parce que les principaux parens de ladite fille disoient ouvertement qu'ils ne permettroient jamais qu'elle fût mariée audit sieur de Termes : aussi le comte de Torigny, fils de M. le mareschal de Matignon, l'a depuis espousée.

Quoy que ce soit, depuis ce temps-là ledit duc, cognoissant m'avoir faict perdre ceste occasion, et croyant que je fusse de ceux qui n'oublient et ne pardonnent volontiers une offence, a tousjours eu défiance de moy et de tout ce que je faisois : de façon qu'il estimoit que je fusse contraire à tous ses desseins, interprétant en ce sens tout ce que je disois et faisois par le commandement et service du Roy, qui ne luy estoit agréable et conforme à ses désirs, au lieu qu'auparavant il souloit prendre le tout autrement.

A quoy ayda grandement la bonne volonté que feu M. de Joyeuse commença à me monstrer et à mon fils aussi, l'honorant du guidon de sa compagnie de cent hommes d'armes, et le prenant en sa protection ; car ces deux ducs, que le Roy avoit voulu joindre et allier ensemble de plusieurs sortes de liens, estoient si jaloux l'un de l'autre, que l'un haïssoit mortellement les serviteurs de l'autre ; et toutesfois il estoit comme impossible qu'un jeune homme fust fortuné à la cour, s'il ne prenoit le party de l'un des deux. Telle inimitié a duré jusques après la mort, qui sont jugemens de Dieu, lequel ne permet que telles amitiez, basties sur faux fondemens, prospèrent, quoyque les roys apportent de leur part tout ce qui est en eux.

Quand ledit duc d'Espernon partit de la cour pour aller prendre possession du gouvernement de Provence, que le Roy lui avoit donné après le trespas de feu M. le grand prieur (1) de France, bastard d'Angoulesme, il voulut m'asseurer de son amitié en présence de M. de Bellièvre, qui luy estoit très-affectionné, et à moy très-parfaict amy, laquelle asseurance il me confirma encores à son logis à Paris, où je le fus trouver pour prendre congé de luy.

Mais cela ne dura guères ; car ayant escrit au Roy, qui lors estoit allé aux bains de Pougues, que la surprise que le sieur de La Valette, frère dudit duc, avoit faicte en ce temps-là de la citadelle de Valence sur le sieur de Sainct-Jehan, seroit cause de troubler grandement les affaires, et jetter messieurs les ducs de Guise et de Mayenne en plus grande deffiance que jamais de l'observation de la paix que l'on avoit de naguères faicte avec eux avec grande peine et au désavantage pour Sa Majesté. Ledict duc d'Espernon, qui en fut incontinent adverty, les uns disent que ce fut par le Roy, les autres par autre voye, m'en sceut très-mauvais gré, et le coup que j'avois frappé en bonne intention renouvella la playe de son mescontentement en mon endroict, qui n'estoit pas encore bien consolidée.

La surprinse de laditte citadelle de Valence fut suivie, quelque temps après, de celle des villes de Dourlans et du Crotoy en Picardie, faicte par M. le duc d'Aumale, lesquelles engendrèrent tant de deffiances et inimitiez entre mesdits sieurs les ducs de Guise et de Mayenne, et ledit duc d'Espernon et ledit sieur de La Vallette, que ç'a esté la pépinière de tous nos maux.

Au mesme temps quelques-uns de la ville de Lyon, qui estoient bons serviteurs du Roy et amis communs de feu M. de Mandelot et de moy, ne désirant pas que ledit sieur de Mandelot mariast sa fille aisnée à M. le marquis de Villars, fils de madame la duchesse de Mayenne, dont l'on estoit entré fort avant en propos, pour la crainte qu'ils avoient que telle alliance mît le Roy en défiance dudit sieur de Mandelot, et fît entrer ledit sieur de Mandelot en la Ligue, mirent en advant celuy de mon fils avec ladite fille : de quoy estant le Roy adverty, Sa Majesté me commanda de le poursuivre, me disant

(1) Henri, duc d'Angoulême, fils naturel de Henri II. Il mourut le 2 juin 1586.

que je ne luy ferois pas moindre service que de luy asseurer ladicte ville de Lyon avec tout le gouvernement et la personne dudit sieur de Mandelot, que Sa Majesté auroit occasion de tenir comme perdue pour son service si l'autre mariage se faisoit. Et sur cela Sadite Majesté me promit de faire tomber entre les mains de mondit fils le gouvernement dudit sieur de Mandelot, et de faire tant de bien et advantage aux parties, que nous aurions occasion de nous en louer, et qu'elle récompenseroit en ce faisant tout d'un mesme coup deux familles qui l'avoient très-bien servy, et dont il espéroit tirer encores à l'advenir des services très-notables.

Le commandement de Sadite Majesté, sesdites promesses et le désir que j'avois de lui faire service et luy conserver ledit sieur de Mandelot, pour l'honneur et la bonne amitié que je luy portois, me firent bientost résoudre de rechercher ledit mariage et le préférer à d'autres qui s'offroient, encore que je sceusse qu'ils estoient plus riches de biens que l'autre, mais non véritablement d'honneur.

Ce qui fut incontinent divulgué partout et sceu aussi dudit duc d'Espernon, qui n'aymoit guères ledit sieur de Mandelot, à cause qu'il avoit aydé aux habitans de ladite ville à faire sortir de la citadelle le sieur Du Passage, que M. de La Valette y avoit mis, lequel avoit achepté la capitainerie d'icelle du sieur de La Mante, en espérance de recouvrer quelque jour tout le gouvernement duquel il avoit obtenu la réserve, laquelle citadelle ledit sieur de Mandelot avoit depuis faict raser par la permission de Sadite Majesté, dont ledit sieur de La Valette estoit très-indigné, et par conséquent ledit duc son frère, jaçoit qu'ils fissent quelquesfois démonstration du contraire.

Comme fit encores ledit duc en ceste occasion; car à son retour de Provence, ayant sceu que le Roy désiroit pour son service que ledit mariage se fist, et pour ce faire asseurer ledit sieur de Mandelot de la survivance dudit gouvernement pour son gendre, il remit entre les mains de Sa Majesté, tant pour lui que pour son frère, la réserve dudit gouvernement, dont Sa Majesté lui avoit donné promesse.

J'en fis un grand remerciement audit sieur duc d'Espernon à son arrivée à Paris, et m'asseura qu'il n'eust quitté ladite réserve si ce n'eust esté en ma faveur et considération; de sorte que je croyois véritablement avoir très-grande part en sa bonne grâce, laquelle je mesnageois et conservois de tout mon pouvoir.

Toutesfois, parce que le Roy, à son retour de Provence, ne luy monstroit, ainsi qu'il disoit, tant d'amitié et de confiance qu'il souloit, et aussi que Sa Majesté parloit plus souvent à moy que de coustume, il se persuada bientost après que je luy faisois de mauvais offices et que j'estois en partie cause du refroidissement de Sa Majesté en son endroit; de sorte que, s'estant rencontré une fois que je parlois à Sa Majesté de M. l'archevesque de Lyon, et que je la suppliois de luy faire faire une lettre et adviser de composer le différent qui estoit entre ledit duc et luy pour retenir et conserver ledit archevesque à son service, que je sçavois estre fort esbranlé à cause de la hayne qui estoit entre eux, ledit duc print occasion de fonder sur ce subject une nouvelle querelle et plainte de moy, dont il me tint quelques propos, et pareillement d'une certaine ouverture faicte au conseil par le feu président Nicolay, touchant le party du seel, qu'il disoit que j'embrassois et poursuivois à son préjudice, à cause des assignations qu'il avoit sur ledit seel, dont je n'avois parlé aucunement, et estois du tout innocent. Je m'apperceus assez tost que son mal procédoit d'ailleurs que de moy, et qu'il ne s'attaquoit à moy que pour battre et gourmander le chien devant le lyon, dont j'advertis Sa Majesté afin qu'il luy pleust y pourvoir.

Sur cela s'offrit le voyage de Meaux, duquel j'ay cy-devant parlé, qui servit grandement à bien remettre ledit duc avec Sa Majesté, au désadvantage de ceux qui désiroient rabattre et faire cesser les défiances et mescontentemens qu'elle avoit dudit duc de Guise pour les raisons susdictes; de quoy la Royne, mère du Roy, ne fut mesme exempte non plus que les autres. Toutesfois ces choses ne refroidissoient les gens de bien de leur devoir, ny de procurer ce qu'ils estimoient estre utile au Roy et au royaume. Et comme la nouvelle arriva que les trouppes du duc de Guise avoient jà commencé à combattre avec celles de ladite armée protestante, où ils avoient gaigné une cornette du colonnel Bouc, M. le duc de Nevers tesmoignera l'office que je fis en cet endroit avec luy, pour avancer le partement de Paris de Sa Majesté et son acheminement en son armée, meu principalement du zèle que je portois au Roy, et du soin que j'avois de sa réputation et de son contentement, qui m'a toujours esté plus cher, quand j'ay esté auprès de luy, que la conservation de ma propre vie.

Le Roy s'achemina bientost après en son armée, où je fus commandé de le suivre. Estant à Sainct-Aignan, ledict duc d'Espernon s'attaqua à moy, en la présence et dedans le cabinet de Sa Majesté, sur un rapport que je faisois

d'un advis de messieurs du conseil que l'on avoit laissé à Paris, touchant certains deniers qui y restoient à recevoir de la vente du domaine du douaire de la feu royne d'Escosse au pays de Poictou, que l'on conseilloit à Sadicte Majesté de bailler au grand prévost pour luy donner moyen de partir de Paris et acheminer en l'armée ses archers, dont l'on avoit grand besoin, disant ledict duc que ces deniers avoient esté donnez à son frère pour les frais de l'armée qui estoit en Dauphiné sous sa conduitte, et partant que l'on ne pouvoit plus les destiner ailleurs sans luy faire tort, comme il sembloit que l'on prenoit plaisir de faire, et de luy retrancher et oster tous moyens de servir : à quoy je ne fis aucune responce, parce que ce propos, ce me sembloit, ne s'addressoit à moy, d'autant que c'estoit chose qui n'avoit passé par mes mains. Mais Sa Majesté et luy en entrèrent en grande contestation, dont la colère tomba après sur moy ; car ledict duc me dit que j'avois esté seul cause de ce que l'on avoit ainsi traicté son frère, pour favoriser M. le mareschal de Joyeuse: de quoy m'estant voulu excuser, il me dit que je taillois et rognois des affaires de Sa Majesté à ma discrétion, et sans charge ne commandement de Sadicte Majesté. Et luy ayant respondu que c'estoit chose que je n'avois jamais faicte, mesme le pressant d'en cotter quelqu'une, et que j'estois prest d'en respondre, il s'eschauffa tellement qu'il m'injuria et menaça en la présence de Sa Majesté, lequel, se levant de sa chaire où il étoit assis, et moy appuyé derrière luy, me commanda de me taire : ce qui fut cause que je me départys de ceste façon de la présence de Sadicte Majesté. Et l'on m'a dit depuis que je courus dès-lors fortune d'estre renvoyé en ma maison avec lesdictes injures et menaces. Toutesfois Sadite Majesté feit toute autre contenance; car, l'ayant suppliée le lendemain de me faire justice de ladite injure, ou me permettre de me retirer en ma maison, parce que je ne devois ny ne pouvois la servir estant injurié, elle me refusa mondict congé, et se contenta de m'exhorter à la patience, à l'exemple de ceux que ledict duc avoit bafouez, qui faisoient profession des armes et estoient encores plus qualifiez que moy. Et faut que j'advoue que je n'eusse jamais creu que le Roy eust permis que ledit duc, ny autre plus grand que luy, eust en sa présence, et pour occasion si frivolle, traicté de ceste façon un sien serviteur et officier, auquel elle monstroit tant de bonne volonté et fiance, comme estoit celle que j'en recevois.

Je portay ce desplaisir jusques à ce que la nouvelle arriva de la mort de M. le duc de Joyeuse (1), que Sa Majesté voulut, deux jours après, que ledict duc en sa présence me tint, comme il fit, un très-honneste langage sur ce qui s'estoit passé audict Sainct-Aignan. De façon que j'eus certainement toute occasion d'en demeurer très-satisfaict. Depuis, se présentant celle de la poursuitte de l'armée protestante qui se retiroit après la deffaicte d'Auneau, je priay Sa Majesté de trouver bon que la compagnie de mon fils, qui n'estoit des moindres de l'armée, suivit ledit duc d'Espernon, comme elle fit, sans l'abandonner jusques à la composition qu'il feit avec les chefs d'icelle, dont il envoya la nouvelle à Sadite Majesté par mon fils, qui la porta après, par le commandement de Sadite Majesté, à la Royne, sa mère.

Mais je ne veux oublier à dire que, quand l'on sceut la dispute que ledit duc avoit eue avec moy, tant de gens s'offrirent à m'assister que je recogneus que l'inimitié qu'on portoit audit duc estoit encores plus grande que je n'avois creu, et qu'elle seroit enfin cause d'un très-grand malheur : ce qui me meut depuis de le solliciter et admonester assez souvent de composer tous les différens qu'il avoit avec messieurs de Guise, et d'en poursuivre et parler à Sa Majesté, sur laquelle je prévoyois que le contre-coup et principal dommage en tomberoit à la fin. Et certainement ledit sieur de Bellièvre y faisoit, de son costé, un très-grand devoir, comme il est très-sage personnage, clairvoyant et aymant grandement le service du Roy, comme il faisoit aussi particulièrement le bien dudit duc. Mais plus nous remuyons ce propos et affectionnions ce conseil, plus ledit duc se deffioit de nous, et mettoit le Roy en soupçon de nous, dont je m'appercevois tous les jours davantage. Et faut que je die que la cognoissance que j'en avois fit grand tort aux affaires du Roy lorsqu'il se résolut de faire entrer les Suisses dedans Paris, car je n'en osay parler qu'à demy ; et, à dire vray, le regret m'en demeurera éternellement en l'ame, n'ayant rien fait ny veu faire, durant que je servis le Roy, dont, grâces à Dieu, ma conscience demeure chargée, que de ce seul faict.

Sur cela ledit duc d'Espernon s'achemina en Normandie pour prendre possession du gouvernement dudit pays et de l'admirauté de France, dont le Roy l'avoit pourveu après la mort dudit duc de Joyeuse : ce qui augmenta l'envie et la haine que l'on luy portoit.

[1588] Ces grandes deffiances et inimitiez croissantes à toute heure firent venir à la fin

(1) Tué à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587

ledit duc de Guise à Paris, contre l'attente et volonté de Sa Majesté : ce qui fut cause qu'elle fit entrer après lesdits Suisses dans la ville, et les compagnies du régiment de sa garde qui estoient logez aux fauxbourgs, dont s'ensuit la journée des barricades et le partement du Roy de ladite ville, qui se retira en celle de Chartres.

Ces choses affligèrent grandement les bons serviteurs de Sa Majesté, tant pour le desplaisir et la honte qu'elle y avoit receue, que pour la cognoissance qu'ils avoient des misères qui en naistroient : de quoy se donnèrent peu de peine ceux qui craignoient plus la guerre en la paix, que la ruine du royaume.

Ç'a esté un coup procédant du jugement de Dieu sur nous, car chacun prévoioit et prédisoit qu'il arriveroit quelques violences desdites deffiances et inimitiez, qui mettroient le Roy en peine très-grande et ses affaires en pareille confusion. Luy-mesme le disoit et en recevoit tous les jours des advis. Davantage, il faisoit démonstration d'y vouloir pourvoir; néantmoins, comme il estoit conseillé des uns de ce faire par la douceur, et des autres par la rigueur, il s'y trouvoit très-empesché : toutefois il inclinoit plus à suivre le dernier chemin que l'autre, pource qu'il estoit plus agréable à ceux qui avoient plus de crédit auprès de luy, aussi qu'ils luy faisoient très-facile, et qu'il luy sembloit que le malheur de ses affaires estoit d'avoir esté trop indulgent auparavant en semblables occasions. Ce fut aussi celuy qu'il choisit, sans en descouvrir rien à la Royne, sa mère, parce qu'elle avoit, jusques à l'arrivée dudit sieur duc de Guise, grandement contredit aux advis que l'on en avoit donnez, et particulièrement des remuemens qui se préparoient en ladite ville, lesquels, pour mon regard, je sçavois et recognoissois estre très-véritables; mais certainement j'appréhendois fort le danger qu'il y avoit d'y remédier par la force, estant les choses si préparées et advancées qu'elles estoient à une souslevation. Mais la facilité de l'exécuter que l'on en promit au Roy luy embarqua. Toutesfois il me fit cest honneur que de me dire, le matin que lesdictes forces entrèrent en la ville, qu'il eust désiré estre à l'ordonner, ayant la nuict poisé et appréhendé le mal qui en pouvoit arriver. Davantage, je suis obligé de dire que je ne cogneus point que Sa Majesté eût lors volonté d'attenter contre la personne de M. de Guise, ny de faire appréhender ny punir par justice aucuns de la ville, comme l'on a publié, ains seulement de faire vuider plusieurs gentilshommes et autres gens d'effect que l'on y avoit faict couler devant et depuis l'arrivée dudit duc de Guise, pour rompre le coup d'une souslevation de peuple dont il estoit menacé. A quoy j'adjousteray que la résolution que Sa Majesté print de sortir de la ville vint d'elle-mesme, jugeant qu'en conservant sa personne elle pourroit après recouvrer ce qu'elle délaissoit.

Certainement j'entrepris des premiers de remonstrer à Sa Majesté les maux et accidens que ceste guerre engendreroit, et de luy donner conseil de penser à y remédier plustost par la douceur que par la force, luy cottant par le menu les raisons qui fortifioient telle opinion, que Sa Majesté sçavoit et entendoit encores mieux que nul autre de ses serviteurs. Pour ceste cause elle eust bien désiré que ledit duc d'Espernon ne la fust venu trouver à Chartres, comme il fit; car d'ailleurs il estoit si mal voulu à la cour, que les principaux d'icelle protestoient de s'en aller s'il y demeuroit, ne pouvant compatir avec luy : ce qui fut cause que Sa Majesté ne cessa qu'elle ne l'eust envoyé, et pour ce faire luy accorda tout ce qu'il luy demanda. Mais devant que de partir il dissuada Sa Majesté tant qu'il peut de la paix, blasmant ceux qui la luy conseilloient : sur tous autres il monstroit m'en sçavoir très-mauvais gré; toutesfois, partant, il me voulut asseurer de son amitié, sur un propos que j'avois tenu à son secrétaire.

Bientost après ledit partement, Sa Majesté me voulut dépescher à Paris, pour donner commencement à la négociation d'une paix : de quoy je la suppliay de m'excuser, pour la jalousie que ledit sieur d'Espernon avoit conceue contre moy, qu'il se prendroit à moy de tout ce qui seroit dit et conclud par icelle à son désadvantage : chose que Sa Majesté print en bonne part; de manière qu'elle y dépescha M. Miron, son premier médecin; lequel n'ayant rapporté de deux ou trois voyages qu'il y avoit faits que des paroles généralles qui tenoient Sa Majesté en grand suspens et incertitude entre la guerre et la paix, dont elle estoit en très-grande peine, elle m'envoya quérir le jour de la Pentecoste, estant à Vernon : et m'ayant dit en la présence dudit sieur Miron, que je trouvay seul avec elle, l'ennuy et fascherie qu'elle avoit de ces longueurs, et mesmes le préjudice que ses affaires en recevoient, et le désir extresme qu'elle avoit d'estre esclaircie de ce qu'elle se devoit promettre de ladite paix, pour mieux se résoudre de ce qu'elle auroit affaire, Sa Majesté me commanda d'entreprendre le voyage de Paris, où l'on disoit que j'estois désiré pour ayder à jetter les premiers fondemens de ladite

paix. Je m'offris et résolus volontiers à ce faire, meu véritablement d'un très-bon zèle au service de Dieu et celuy du Roy et au bien public du royaume, et d'un très-grand désir de tirer Sa Majesté des incertitudes ès-quelles elle demeuroit, que je recognoissois luy estre très-dommageables et refroidir grandement l'affection de ses bons subjects.

Je fus donc dépesché à l'heure mesme et sur le champ devant que de sortir du lieu où nous estions, et escrivis sous Sa Majesté ma première instruction, laquelle fut dressée sur les advis que luy donnoit ledit sieur Miron, qui avoit recogneu et appris, aux voyages qu'il avoit desjà faicts, quel emplastre il falloit appliquer aux playes que l'on vouloit guérir. Pour ceste cause, je suppliay Sadite Majesté de renvoyer avec moy ledit sieur Miron : ce qu'elle fit.

Et d'autant que ce dont j'ay esté le plus blasmé de toute cette négociation a esté du pouvoir que le Roy avoit accordé audit sieur duc de Guise, parce que personne n'en a eu cognoissance ny communication qu'après la conclusion de ladite paix, je désire qu'un chacun soit bien esclaircy de la vérité de ce fait. Pour ceste cause il est besoin que je die que, par ladicte première instruction que le Roy me fit escrire sous luy, en la présence et par l'advis dudit Miron, Sa Majesté me commanda entre autre chose de proposer audit sieur duc de Guise la lieutenance généralle de son royaume, comme je puis monstrer par escrit certifié et signé de la propre main de Sa Majesté, ledit Miron luy ayant dit que, si elle ne luy donnoit ce pouvoir, l'on ne feroit jamais la paix ; et fus dépesché avec cela et plusieurs autres commandemens, que je me résolus de mesnager et faire valoir à l'advantage du Roy et de son contentement, avec toute industrie, sollicitude et fidélité.

Si j'eusse eu telle intelligence avec ledit duc de Guise, et si grand désir de l'autoriser aux despens du Roy, ou eusse esté son pensionnaire, comme l'on a dit du depuis, sous correction, très-faussement, je pouvois facilement luy donner advis du commandement et du pouvoir que Sa Majesté m'avoit donnés, afin de luy faire demander et poursuivre ladicte lieutenance généralle que je sçavois que l'on luy eust en ce cas très-volontiers accordée.

Mais tant s'en faut que telle trahison soit entrée en mon esprit, que je me résolus de dire à M. le cardinal de Bourbon, et audit sieur de Guise et autres qui l'assistoient, que le Roy m'avoit dépesché sans charge et pouvoir quelconque, ains seulement pour sçavoir et luy rapporter s'ils avoient envie de la paix ou non, afin qu'il ne s'y attendît plus s'ils estoient résolus à la guerre; sinon et qu'ils désirassent ladite paix, comme ils disoient, que Sa Majesté sceust ce qu'ils demandoient pour cest effect, et par où il en falloit sortir, afin de la conclure au plustost, pour soulager le peuple et ne consommer inutilement les moyens et le temps que l'on avoit de faire la guerre aux hérétiques, à laquelle Sa Majesté estoit plus disposée et résolue que jamais, laquelle se plaignoit et mescontentoit grandement qu'en deux ou trois voyages qu'avoit faits vers eux ledit sieur Miron, il n'en avoit rapporté que des paroles généralles et ambiguës, sur lesquelles on ne pouvoit asseoir aucun fondement.

Ledit sieur Miron, qui arriva à Paris devant moy, sçait et pourra tesmoigner que ce fut la résolution que je luy dis que j'avois prise sur ma dépesche, le priant de trouver bon que je la suivisse, afin de ne rien précipiter et faire parler les premiers ceux ausquels nous avions affaire.

Ce qu'ayant faict entendre à la Royne, mère du Roy, à laquelle estoit ma principale adresse, suivant le commandement de Sadite Majesté, après luy avoir à elle seule leu mon instruction, elle loua grandement ma délibération, et principalement pour ce qui concernoit ladite lieutenance généralle, me disant qu'elle avoit descouvert et appris (et pense qu'elle me dit que sçavoit esté du sieur de Schomberg, ou par son moyen) que ledit duc de Guise se contenteroit que le Roy luy donnast un pouvoir général sur les armées en ce royaume, conjoinct et uny avec son estat de grand maistre de France, en sa personne seulement ; et qu'elle en avoit desjà adverty Sa Majesté par une lettre qu'elle luy avoit envoyée par La Roche, gentilhomme servant de ladite dame, lequel elle me demanda si je l'avois rencontré par les chemins : et luy ayant dit que non, pource que je n'estois venu le chemin des postes, elle me fit paroistre qu'elle désiroit grandement recevoir au plustost la response et volonté de Sadite Majesté sur ladite lettre.

De quoy nous ne tardasmes guères à recevoir des nouvelles; car sitost que le Roy eust veu l'advis que ladite dame luy donnoit, il m'escrivit que je n'eusse à proposer ladite lieutenance généralle, mais m'informer bien particulièrement de ce que ladite dame avoit appris que ledit duc de Guise désiroit que l'on luy accordast, afin de l'en esclaicir davantage, me recommandant, au reste, l'advancement de la négociation qu'il m'avoit commise.

Voilà comment il me prit bien d'avoir teu le commandement qui m'avoit esté faict touchant ladite lieutenance généralle, et comme je ne fus jamais auteur ny inventeur du pouvoir qui fut depuis donné audit duc, lequel fut dressé, comme je feray entendre cy-après.

La feue Royne, mère du Roy, et ceux qui estoient avec elle feirent tant que ces princes commencèrent à se laisser entendre de ce qu'ils désiroient, et en baillèrent quelque chose par escrit, que j'eus charge de remporter à Sadicte Majesté : ce qui fut assez débattu par ladite dame devant que de l'accepter, afin d'en faire rabattre tousjours et modérer quelque chose; mais ce fut tousjours sans leur rien promettre de la part de Saditte Majesté qu'une très-bonne volonté à la paix, d'autant que ladite dame fut conseillée de faire voir au Roy leurs demandes devant que de l'engager aucunement, afin qu'en son conseil Sa Majesté considérast et résolust bien ce que son service requéroit qu'il en fust faict.

J'ay esté particulièrement accusé de n'avoir conduit la pratique de la ville d'Orléans avec les sieurs d'Entragues et de Dunes si chaudement et fidellement que je devois : de quoy je rendray compte aussi par ce présent Mémoire.

Et pour commencer il faut sçavoir que le sieur de Chemerault, qui a tousjours esté très-bon serviteur du Roy et homme de bien, me dit un jour, estant encores à Paris, quelques sepmaines devant que M. de Guise y arrivast, qu'il estimoit qu'il y avoit moyen de gaigner les sieurs d'Antragues et de Dunes, et les rendre aussi affectionnés au Roy et à son service que nuls autres de ses subjects, s'ils estoient bien recherchés, et principalement ledict sieur de Dunes, qui pouvoit beaucoup envers son frère; et parce qu'il sçavoit que l'un et l'autre avoient grande fiance en moy, qui leur avois aussi faict en toutes occasions offices de vraye amitié, il estoit d'advis que je visse ledit sieur de Dunes, et que je parlasse à luy, se promettant que j'y gaignerois quelque chose pour le service du Roy. Je m'offris soudain à ce faire, et résolusmes que ce seroit à Conflans, où il amèneroit ledit sieur de Dunes, comme il fit deux ou trois jours après. Là je luy fis ouverture de se rallier du tout avec Sa Majesté, et y attirer son frère avec la ville d'Orléans; sur quoy nous eusmes plusieurs propos qui conclurent enfin à faire que l'on rendist son frère content de deux choses, estimant, voire asseurant, qu'en ce faisant le Roi se l'aquerroit, tellement qu'il en pourroit du tout disposer, et de tout ce qui dépendoit de luy : l'une estoit de faire que l'on fist raison du langage que M. d'Espernon avoit tenu à son fils à Nevers après la déroute de l'armée protestante, et l'autre que Sa Majesté luy donnast en chef le gouvernement d'Orléans, afin qu'il ne fust à l'advenir subjet à M. le chancelier, avec lequel il disoit ne pouvoir plus compatir.

Je luy promis de faire entendre au Roy sa bonne volonté, en laquelle je le confortay tant qu'il me fut possible, et de luy en faire responce bientost par la voie dudit sieur de Chemerault. Quand je parlay à Saditte Majesté, elle me dit que ledit sieur de Dunes lui avoit desjà faict tenir semblables propos par le sieur de Longnac, et me commanda de luy faire sçavoir qu'elle avoit pris en très-bonne part tout ce que je luy avois dict, et qu'elle adviseroit aux moyens de pourvoir aux deux points desquels il m'avoit parlé, que Saditte Majesté trouvoit assez difficiles à accorder, pource que l'on auroit affaire audict duc d'Espernon, et pour l'intérest aussi de mondit sieur le chancelier. Toutesfois j'eus charge de luy en donner bonne espérance, comme je feis par ledict sieur de Chemerault : de quoy l'on me dist que ledit sieur de Dunes advertiroit son aisné.

Sur ces entrefaites survint la journée des Barricades, qui nous fit partir de Paris et nous retirer à Chartres, où bientost après que nous fusmes arrivés je ramenteus au Roy ceste pratique, et le sollicitay d'escrire une lettre de sa main pour cet effet audit sieur d'Antragues, considérant que si nous pouvions recouvrer ladite ville d'Orléans par son moyen, en la nécessité où nous estions (car nous n'estions encore asseurés de la ville de Rouen), ce seroit une retraicte très-advantageuse et propre pour Sa Majesté.

Ayant retiré ladite lettre, je l'envoyay à un de mes gens qui estoit à Orléans, sous couverture d'autres affaires, pour la présenter audit sieur d'Antragues, avec une autre que je luy escrivis à même fin, et luy fis donner espérance de le contenter sur les deux points susdits, s'il vouloit se résoudre de prendre le party de Sa Majesté, et la loger et recevoir dans ladite ville d'Orléans.

Au mesme temps un autre qui ne sçavoit rien de ceste pratique, proposa à Sa Majesté d'envoyer, devers ledit sieur d'Antragues, Desbarreaux, habitant et thrésorier de France en ladicte ville, pour le practiquer par le moyen de sa femme, envers laquelle il estimoit pouvoir beaucoup pour un tel effect : et véritablement ladicte dame s'estoit tousjours monstrée très-affectionnée au party de Sa Majesté et à son

service, et d'avoir grand regret de ce que son mary s'en estoit séparé. Ledit Desbarreaux eut charge de luy offrir une notable somme d'argent, sans luy parler toutesfois de la charge de mondit sieur le chancelier, auquel ceste dépesche fut communiquée comme elle fut à moy, qui dis audit sieur Debarreaux que je craignois que son voyage ne mist les habitans dudit Orléans en défiance dudit sieur d'Antragues, parce que sa personne leur estoit très-suspecte, luy remonstrant que, cela advenant, il osteroit le moyen audit sieur d'Antragues de traicter : ce qui ne le peut retenir d'aller, parce qu'il se promettoit de se couler dans ladìtte ville, et conférer avec le sieur d'Antragues par le moyen de sadìtte femme (1), sans estre desconvert; et en tout cas, quand il le seroit, que personne ne descouvriroit ny ne sçauroit l'occasion de sa venue.

Soudain que ledit Desbarreaux eust veu ledit sieur d'Antragues, il m'envoya par l'un des siens une lettre, laquelle il me prioit de rendre au porteur d'icelle après l'avoir leue, comme je fis; par laquelle il se plaignoit estrangement du voyage dudit Desbarreaux, lequel il disoit avoir esté suscité par ses ennemis expressément pour luy faire perdre le crédit en ladite ville et le désespérer : en quoy le confirmoient les propos qu'il luy avoit tenus, parce qu'il ne luy avoit parlé que d'argent au lieu du gouvernement duquel je luy avois desjà donné espérance, et sans l'asseurance duquel il ne vouloit ny pouvoit entendre à aucun accord : au demeurant, qu'il avoit advisé, pour lever de luy toutes sortes d'ombrage aux habitans de ladite ville, de leur permettre de changer les magistrats d'icelle à l'exemple de ceux de Paris, espérant qu'il y en logeroit qui seroient du tout à sa dévotion, et par le moyen desquels il pourroit tousjours mieux disposer de ladite ville.

Ayant reçeu ladite lettre, j'en advertis incontinent Sadìtte Majesté, qui se repentit d'avoir envoyé ledit Desbarreaux, et me commanda d'escrire audit sieur d'Antragues qu'il ne s'arrestast à luy, mais qu'il advisast par quel moyen l'on pourroit bientost conclurre ce marché, au contentement de Sa Majesté et au sien, et de luy renouveler l'espérance dudit gouvernement.

Outre ceste response, que je luy fis par l'homme qu'il m'avoit envoyé, je fis que le Roy commanda au sieur de Rhodes son cousin (qui s'en retournoit en sa maison pour aller donner ordre à son équippage, pour revenir trouver Sa Majesté, pour la servir comme il a tousjours faict fort fidellement en toute occasion) de passer par ladite ville d'Orléans, sous prétexte de visiter sondit cousin, luy confirmer lesdites promesses, et nous esclaircir du chemin qu'il falloit tenir pour advancer la résolution dudit traicté, qui importoit grandement au service de Sa Majesté.

De quoy il fit très bon devoir, nous mandant qu'il avoit trouvé ledit sieur d'Antragues en très bonne disposition; mais que pour bien faire et ne donner jalousie aux habitans dudit Orléans, ausquels le voyage dudit Desbarreaux avoit apporté desjà un grand ombrage, il falloit adresser ceste négociation au sieur de Dunes, qui estoit à Paris, lequel avoit tout pouvoir envers son aisné.

Le mesme advis et conseil nous fut donné par le sieur de Schomberg et par le sieur de Chemerault, qui estoient bons amis dudit sieur de Dunes, et ausquels il avoit descouvert la volonté qu'il avoit de traicter : ce qui fut cause que je suppliay Sa Majesté d'envoyer à Paris ledit sieur de Schomberg, sous couleur d'aller assister la Royne, sa mère, mais expressément pour parler audit sieur de Dunes : ce que Sa Majesté trouva bon; et pareillement pour advancer l'affaire et convertir ledit sieur de Dunes à ce faire, et, sans perdre temps, de luy bailler une promesse par escrit, qu'il emporta signée de la main de Sa Majesté et contresignée de la mienne, de pourvoir ledit sieur d'Antragues en chef dudit gouvernemeut, et ledit de Dunes de la lieutenance, et pareillement d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, en s'obligeans, par promesses signées de leurs mains et cachetées du seel de leurs armes, de se départir de toutes ligues, associations et pratiques qui seroient désagréables à Sadìtte Majesté, et la servir à l'advenir de leurs personnes, et pareillement de ladite ville d'Orléans et de toutes celles dudit gouvernement, envers et contre tous, sans nuls excepter ny réserver.

Ledit sieur de Schomberg s'en estant allé avec ceste promesse, je fus d'advis encore de le faire suivre par ledit sieur de Chemerault, qui avoit très-grande envie que ce marché réussist, selon l'intention de Sa Majesté, pour le bien et advantage qu'il recognoissoit qu'elle en retireroit, afin d'y eschauffer tousjours davantage ledit sieur de Dunes.

Lequel fit response audit sieur de Schomberg, ainsi qu'il nous manda après avoir veu

(1) Marie Touchet, qui avait été maîtresse de Charles IX, et qui en avait eu le comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême, dont les Mémoires précèdent ceux de Villeroy.

par escrit l'intention de Sadite Majesté, qu'il estoit besoin qu'il en advertist son aisné devant que de faire autre chose.

Sur ces entrefaites Sa Majesté s'achemina à Mante et à Vernon, et advint que le jour mesme que je partys dudit Vernon pour m'acheminer à Paris pour la négociation de ladite paix, estant jà à cheval, M. Bruslart m'envoya par un des siens un pacquet dudit sieur de Schomberg, dedans lequel estoit la response que ledit sieur de Dunes luy avoit faicte de la part de sondit frère, qui contenoit ce qui ensuit :

Premièrement, un remerciement de la faveur que Sa Majesté leur vouloit faire, d'accorder en chef audit sieur d'Antragues le gouvernement du duché d'Orléans, avec mesme puissance et authorité que Sa Majesté l'avoit accordée à M. le chancelier, sans aucune modération ou restriction.

Asseurant Sadite Majesté qu'en recognoissance de ce bien il estoit prest et résolu de la recepvoir toutes fois qu'il luy plairoit en laditte ville d'Orléans, et luy rendre tout honneur, service et obéyssance qu'un très-humble suject doit à son prince.

Item, de luy donner asseurance, par un solemnel serment qu'il feroit entre les mains de Sa Majesté, de se départir dès à présent, comme pour l'advenir, de toutes ligues, praticques, associations, obligations et intelligences qui luy seroient désagréables, ausquelles il renonçoit, très-résolu de n'avoir jamais autre volonté, passion ou affection, que ce qui concerneroit le bien de son service et l'accroissement et conservation de son authorité, offrant de faire ses Pasques et recevoir le Sainct-Sacrement, pour plus grande asseurance de ce que dessus.

Mais qu'il supplioit Sa Majesté de se contenter dudit serment et de sa parole, sans désirer ladite promesse par escrit que Sadite Majesté luy avoit fait demander, parce que semblable obligation escritte ne pouvoit apporter plus de seureté que la parole et foy d'un homme d'honneur, et aussi qu'elle présupposoit quelque défiance.

Il supplia aussi Sa Majesté, à cause de la peur et du soupçon que quelques-uns des habitans de laditte ville avoient de Sadite Majesté, d'avoir agréable et trouver bon que, lorsqu'elle entreroit en ladite ville, il luy pleust se contenter d'y entrer avec sa cour et noblesse, sans autre force ou gens de guerre, protestant qu'il ne luy faisoit telle requeste pour luy prescrire son train, mais pour chasser, par ce tesmoignage de sa bonne volonté et confiance des cœurs desdits habitans, la crainte et la peur qu'on leur avoit imprimées de l'indignation de Sa Majesté.

Ayant leu ladite responce estant à cheval, je me résolus de ne m'arrester pour la faire entendre à Sa Majesté, pource que je sçavois qu'elle trouveroit mauvaises ces deux restrictions proposées par icelles : l'une, touchant cette promesse que Sa Majesté avoit demandée, et l'autre, de son entrée en ladite ville d'Orléans seulement avec sa cour et noblesse, pour la deffiance que Sa Majesté avoit dudit sieur d'Antragues, à cause des choses passées; joinct que j'avois prins congé de Sa Majesté, laquelle m'avoit commandé de monter à cheval et partir sans voir personne. Je me résolus de porter à Paris ceste response pour en conférer moy-mesme avec le sieur de Dunes, et voir si je pourrois faire changer lesdites restrictions.

Suivant quoy je ne faillis à veoir ledit sieur de Dunes sur ce subject, duquel j'apprins encore une autre difficulté que je n'avois comprise par ladite response, qui estoit que sondit frère entendoit estre pourveu, non-seulement dudit gouvernement en chef du duché d'Orléans, comme il sembloit qu'il ne prétendist autre chose par ladite response, mais aussi du pays Chartrain, de Blois, Amboyse et Loudunois, tout ainsi et en la forme que mondit sieur le chancelier estoit pourveu dudit gouvernement : de quoy je fus fort estonné et marry, parce qu'il n'avoit jamais faict autre instance que d'estre deschargé de l'authorité et puissance que mondit sieur le chancelier avoit sur lui, et que lesdits pays Chartrain, Blésois et Loudunois estoient séparés du duché d'Orléans. Je luy parlay aussi des deux autres poincts; mais je ne peus rien conclurre avec luy, me disant que son aisné avoit tousjours creu que les choses passeroient comme il les expliquoit, et qu'il ne bailleroit pas volontiers laditte promesse par escrit, n'y d'introduire le Roy dedans ladite ville, pour la première fois, avec sa garde de gens de pied, mais qu'il feroit que sondit frère se trouveroit à Paris quand je reviendrois, avec lequel j'en pourrois résoudre, et que de son costé il facilliteroit les choses de tout son pouvoir. Voilà donc, à mon grand regret, tout ce que je peus faire avec ledit sieur de Dunes en ce premier voyage, pour le regard de ladite ville d'Orléans.

Estant retourné vers le Roy, que je trouvay en la ville de Rouen, je suppliay Sa Majesté avoir agréable que je luy rendisse compte de tout ce que j'avois faict, négocié et rapporté, en la présence de tous ceux de son conseil, tout ainsi que ce qui c'estoit passé à Paris avoit esté

traicté en la présence de la Royne, sa mère, de la Royne, et de tous ceux qui estoient auprès de Leurs Majestez, pour l'importance de la matière et pour ma descharge : ce que Sa Majesté m'accorda.

De sorte que je fis rapport à Sadite Majesté, en plein conseil, de tout ce qui s'estoit traicté, leur représentant par escrit les demandes desdits princes et de leurs adhérens, ensemble ce que nous leur avions respondu et remonstré sur icelles en les recevant. Sa Majesté fit escrire son intention sur chacun article d'icelles audit conseil par Bruslart : ce qui me servit d'instruction au second voyage qu'elle me commanda de faire pour poursuivre ladite négotiation.

Seulement je rendis compte à part à Sadite Majesté de ce que j'avois appris du pouvoir que la Royne, sa mère, luy avoit escrit que l'on lui demandoit qu'elle donnast à M. de Guise sur les armées de ce royaume, conjoinct à son estat de grand-maistre, que l'on présupposoit devoir estre accordé avec les mesmes fonctions et authoritez d'un lieutenant-général ou connestable de France ; desquelles charges Sadite Majesté me commanda de luy représenter les provisions et pouvoirs ordinaires, pour en mieux juger et ordonner, afin de ne rien faire légèrement. Et parce qu'au moyen de nostre deslogement de Paris en haste, je ne m'estois chargé de mes registres ordinaires, où estoient lesdits pouvoirs, Sa Majesté me commanda de les luy apporter quand je reviendrois, et cependant dire à la Royne, sa mère, pour advancer tousjours ceste négociation, de laquelle l'on disoit sous main que l'on ne tireroit jamais le bon mot de M. de Guise qu'il ne sceust ce que le Roy résoudroit de faire pour son particulier, que Sa Majesté estoit contente de faire dépescher audit duc de Guise une déclaration portant pouvoir affecté à sa personne de commander comme grand-maistre sur les armées, dont on envoyeroit puis après la forme, sans s'expliquer davantage. Voilà ce qui me fut baillé et ordonné par Sa Majesté pour instruction particulière et secrette sur ce faict, dont je rendis compte à ladite dame Royne, mère du Roy, à mon arrivée à Paris.

Le Roy ayant aussi entendu à part, par moy, les difficultez que m'avoit faictes ledit sieur de Dunes, au moyen de son frère, pour le faict d'Orléans, les trouva mauvaises et mal fondées ; toutesfois me permit pour les surmonter de leur offrir et accorder, de sa part et en pur don, vingt mil escus, outre et par-dessus ce qu'il leur avoit desjà faict offrir.

En ce deuxiesme voyage je suivis le mesme ordre que j'avois tenu au premier : toutes chôses furent traictées et débattues en plein conseil et par escrit pour le regard du général, dont les particularitez seroient trop longues à représenter ; mesme je suppliay la Royne, mère du Roy, d'y appeler messieurs les présidens de la cour, qui s'y trouvèrent une fois ; mais ceux ausquels nous avions à faire le trouvèrent mauvais, de sorte que ladite Royne mère fut conseillée de ne les y appeler plus.

Ladite dame fut d'advis de n'engager point le Roy de promesse pour le regard dudit pouvoir de M. de Guise, mais seulement luy dire que le Roy l'approcheroit de sa personne et se serviroit de luy dignement, estant la paix faicte : ce qui fut suivy.

Ledit sieur d'Antragues se trouva à Paris, où il se comportoit de telle façon avec M. le duc de Guyse, que luy et les siens en avoient une très-grande défiance. Je parlay à luy pour luy faire entendre l'intention et les raisons du Roy sur les demandes et difficultez qu'il avoit faictes ; davantage je luy fis offre, pour luy et sondit frère, desdits vingt mille escus ; mais je le trouvay si résolu et difficile à se contenter, que je me départy d'avec luy très-mal édifié, et m'en plaignis au sieur de Chemerault, son cousin, qui estoit lieutenant de sa compagnie de gens d'armes, et depuis aux sieurs de Schomberg et de Dunes : et ce qui m'en faschoit et mettoit encores plus en peine, estoit que je voyois M. de Guise résolu de demander ladite ville d'Orléans pour ville de seureté, et de ne faire la paix si elle ne luy estoit accordée : par où la pratique que j'avois avec ledit sieur d'Antragues et tous les moyens de servir le Roy s'en alloient en fumée. Toutesfois je fus contrainct de partir de Paris s'en rien conclure avec ledit sieur d'Antragues.

Je retournay vers le Roy luy rendre compte de ce que j'avois négocié en ce second voyage : de quoy je m'acquittay ainsi que j'avois faict la première fois, où toutes choses furent débattues, représentées, considérées, ordonnées et recueillies par escrit par le sieur Bruslart. Entre autres choses je fis entendre l'instance qu'on faisoit d'avoir Orléans pour ville de seureté, avec Bourges ; et fut résolu, et à moy baillé par escrit, qu'elles leur seroient accordées si on ne les en pouvoit faire départir. Les instructions qui me furent données font foy de ce que dessus.

Je receu à mon arrivée à Rouen une lettre dudit sieur d'Antragues, par laquelle il me manda qu'ayant, depuis mon partement, mieux pesé ce que je luy avois dit et remonstré de la

part du Roy, il s'estoit résolu à condescendre à faire tout ce que je luy avois dit que Sa Majesté vouloit de luy, et me prioit de mettre fin à ces affaires que j'avois si bien acheminées, s'en fiant et reposant du tout sur moy, qu'il recognoissoit aymer plus son bien que luy-mesme. Ce qu'il accordoit donc estoit d'accepter le gouvernement en chef du duché d'Orléans, la lieutenance pour son frère, et une compagnie de cinquante hommes d'armes, et les vingt mil escus, et de bailler par escrit la promesse que le Roy avoit demandée : ce que je feis entendre à Sa Majesté devant qu'elle eust résolu ma dépesche, pour sçavoir si, à l'occasion du traicté dudit sieur d'Antragues, il advenoit que nous ne peussions faire départir ceux de la Ligue de la demande qu'ils faisoient d'avoir Orléans pour ville de seureté, nous romprions le traicté général de la paix : ce qu'elle me dit qu'elle n'entendoit pas.

Je feis voir aussi à Sa Majesté un pouvoir de connestable de France, et un autre de lieutenant-général représentant la personne du Roy par tout le royaume. De ces deux pouvoirs, Sa Majesté me commanda de tirer ce dont fut composé celuy qui fut baillé audit sieur duc de Guise, que Sa Majesté avoit faict lire et leu elle-mesme, et corrigé par trois fois, comme il appert par la minute que j'ay réservée; puis, l'ayant mis au net, il le signa, et avec tout cela me renvoya à Paris pour la troisiesme fois.

Où je me trouvay plus empesché que jamais pour les difficultez nouvelles qui nous estoient faictes, surtout je le fus pour le faict d'Orléans, car plus j'en voulois esloigner et destourner M. de Guise, plus s'y opiniastroit-il. Je proposay que le Roy donneroit aux sieurs d'Antragues et de La Chastre la survivance de leurs gouvernemens pour leurs enfans, et que l'on ne rendist point villes de seureté celles d'Orléans et Bourges, qui estoient siéges d'archevesché et d'évesché, et que c'estoit chose qui n'avoit point encores esté faicte; et combien que telles ouvertures fussent plus advantageuses pour le particulier desdits sieurs de La Chastre et d'Antragues, et mesmes pour ceux de la Ligue, toutesfois ils n'y voulurent entendre. Sur cela, je feis dire audit sieur de Dunes que son frère et luy devoient faire parler les habitans d'Orléans, et leur faire dire ne désirer que ladite ville leur fût baillée pour ville de seureté : mais je trouvay qu'ils avoient faute de crédit envers eux pour leur faire faire ledit office. Je dis doncques alors qu'il falloit que ledict sieur d'Antragues feist lui-mesme ladite protestation, et obtînt que ceux de la Ligue se départissent de leurs demandes, puisque, pour mes raisons, ils n'en vouloient rien faire, et que nous estions accrochez à ce poinct. Lesdits sieurs d'Antragues et de Dunes ne furent d'advis non plus de faire ladite protestation : de sorte que tous moyens et inventions pour gaigner ce point me manquèrent. Ledit sieur de Schomberg sçait ce que je luy en dis, et comme, en dressant l'article qui faisoit mention de l'octroy desdites villes, je m'advisay de le coucher de telle façon que quelque jour il pourroit servir de fondement d'y changer quelque chose.

Au troisiesme voyage nous demeurasmes d'accord de toutes choses avec ceux de la Ligue pour ladite paix, et mesmes du faict du Havre-de-Grâce, qui avoit esté demandé de surcroist pour eux depuis le traicté, le gouverneur d'icelle s'estant jetté au party quelques jours devant. De sorte que les articles de ladite paix furent signez de part et d'autre, lesquels je fus porter à Sa Majesté, qui les confirma et ratifia aussitost après les avoir faict lire en son conseil.

Je dis aussi à Sa Majesté comme la Royne, sa mère, et moy avec elle avions leu à M. le duc de Guise, après l'accord et signature desdits articles, la minutte du pouvoir que Sa Majesté avoit advisé de luy accorder, lequel m'avoit donné charge d'en remercier Sa Majesté, et néantmoins le supplier d'avoir agréable qu'il ne l'acceptast point, ains seulement qu'il le servist de son estat de grand-maistre, duquel il se sentoit fort honoré, ne luy demandant pour son particulier que l'asseurance de sa bonne grâce, puisqu'il avoit pourveu au public, ainsi que luy devoient plus particulièrement faire entendre messieurs l'archevesque de Lyon et de La Chastre, qui devoient le lendemain arriver vers Sadite Majesté, laquelle me respondit résolument qu'elle vouloit que ledit sieur de Guise print ledit pouvoir : ce qu'elle confirma encores ausdits sieurs, et escrivit une lettre de sa main très-expresse audit sieur de Guise, de laquelle furent porteurs lesdits sieurs archevesque de Lyon et de La Chastre. Et néantmoins lesdites lettres de pouvoir et déclaration ne furent mises au net, signées, scélées, ny délivrées audit sieur de Guise, que jusques à leur entreveue à Chartres, que quelques-uns en avoient dégousté Sa Majesté, et luy avoient faict trouver mauvaise l'authorité qu'elle avoit accordée par icelle audit sieur de Guise : les uns par jalousie qu'ils luy portoient, les autres parce que c'estoit chose qui diminuoit aucunement l'authorité et puissance de leurs Estats, et la plus grande partie parce qu'ils cognoissoient que Sa Majesté

ne pouvoit oublier le mal talent qu'elle portoit audit duc pour luy complaire, l'animer et irriter davantage contre luy.

De façon que Sa Majesté mit un jour en délibération de retrancher ledit pouvoir devant que de le délivrer : de quoy elle fut desconseillée par ceux ausquels elle en parla, qui luy remonstrèrent que puis que c'estoit chose qu'elle avoit desjà accordée audit duc pour un bien de la paix, que la coppie luy en avoit desjà esté leue et baillée, elle n'en pouvoit rien oster sans faire tort audit duc et à la foy donnée pour ladite paix, qui avoit trop cousté à faire, et dont l'observation importoit grandement à ses affaires; joint que ledit duc, qui sçavoit les traverses qu'on luy donnoit en ce faict, se laissoit desjà entendre n'avoir peu faire que, à l'appétit de tels envieux, on ne luy fist recevoir telle escorne. Sur quoy Sa Majesté se résolut, et commanda ledit pouvoir estre délivré audit duc de Guise : comme il fut fait. Mais on a dit depuis qu'elle fit ce commandement avec tel regret, qu'elle résolut dès-lors de chasser d'auprès d'elle ceux qui luy avoient donné tel conseil et ne l'avoient secondée en la volonté qu'elle avoit de le retrancher.

Il faut noter encores de ce traicté que, jaçoit que les principales et plus aigres plaintes que ceux de la Ligue avoient faictes de leurs mescontentemens, et ausquels ils requéroient plus vivement estre pourveu, eussent esté fondées sur la personne, l'authorité et les charges dudit duc d'Espernon, comme il appert par leurs escrits, toutesfois, d'autant que Sa Majesté me l'avoit ainsi recommandé et enjoint très-expressément, je fis tant qu'en tout ce qui fut mis par escrit il n'en fut fait aucune mention, mais que l'on se contenta de remettre à Sa Majesté d'y pourvoir elle-mesme, comme elle leur avoit fait dire et promettre qu'elle feroit : de quoy certes il faut que je die que je trouvois ledit sieur de Guise plus favorable et modéré que nul autre, non pour autre occasion que pource que je luy avois remonstré qu'il feroit en ce faisant service très-agréable au Roy.

Les députez de ladite paix tesmoigneront assez le devoir que je feis et le soin que j'en eus, pour l'honneur et l'obéyssance que je portois à tous les commandemens de Sa Majesté, et pour le désir que j'avois aussi d'esteindre toutes les estincelles qui pouvoient servir avec le temps à rallumer le feu de discorde entre ses subjects et serviteurs catholiques, pour la considération seule de l'honneur de Dieu et du service de Sa Majesté, dont dépendoit le bien du royaume.

Et toutesfois jà fus souvent adverty, durant la négociation de la paix et depuis la conclusion d'icelle, que ledit duc estoit très-mal content de moi, et jusques-là qu'il escrivit à quelqu'un de ses amis en cour qu'il m'en feroit repentir et perdre la vie; de quoy je ne m'esmus guères, parce que je sçavois bien qu'il n'avoit occasion quelconque de se prendre à moy de ce qui s'estoit passé, ny de la défiance de son maistre, qui estoit ce qui l'irritoit le plus, d'autant que je n'avois esté que ministre de Sa Majesté à très-bonne fin et intention; et mesme que j'avois eu tel soin de sa réputation, qu'il n'avoit esté rien escrit contre luy, et aussi que je me confiois que j'avois pour bon tesmoin et protecteur de mon innocence Sa Majesté, qui sçavoit comme toutes choses avoient passé.

Le Roy estant à Vernon, par où il passa revenant de Rouen à Mante, où se devoient trouver les Roynes, m'envoya quérir exprès pour se plaindre d'un advis qui luy avoit esté donné que ledit duc d'Espernon se vouloit aller jetter dedans la ville d'Angoulesme pour s'en saisir, et me commanda d'escrire des lettres en son nom au sieur de Tayan, aux habitans de la ville, au lieutenant-général d'icelle, et au capitaine de la citadelle, de ne recevoir personne en ladite ville qui leur peust donner loy, de quelque qualité qu'il fust, jusques à ce qu'il leur apparust d'un commandement de luy postérieur ausdites lettres, que Sa Majesté, au deffaut d'un valet de chambre, me commanda d'envoyer par courrier exprès; comme je fis incontinent et fidellement, ainsi que j'avois accoustumé les commandemens de Sa Majesté.

Le courrier arriva à Angoulesme trois jours après que ledit duc y eust esté receu, auquel les lettres du Roy furent portées, dont il s'irrita et s'offença grandement, et s'en print à moy, disant que j'avois esté autheur desdites lettres, et en fit une très-grande plainte à Sa Majesté, qui luy manda les avoir commandées, et les raisons qui l'avoient meu à ce faire. Lesdites lettres, ayant esté veues du maire et des habitans d'icelle ville, furent cause qu'ils dépeschèrent bientost après l'un de leurs citoyens, beau-frère dudit maire, en cour, lequel eut charge de s'addresser à moy parce que ladite ville d'Angoulesme estoit de mon département, que les lettres dernières que le Roy leur avoit escrites estoient contresignées de moy, aussi qu'ils avoient quelque créance en moy pour m'avoir tousjours recognu très-affectionné à leur bien et au service de Sa Majesté. Il se présenta comme nous estions à Chartres, et me dit que lesdits maire et eschevins, ayans veu lesdites lettres de Sa Majesté, estoient entrez en doute si c'es-

toit son intention ou non que ledit duc d'Espernon fist sa résidence en leur ville, en laquelle ils protestoient qu'ils ne l'eussent jamais receu s'ils n'eussent pensé faire service à Sa Majesté, comme ledit duc leur avoit fait apparoir par un pouvoir que Sa Majesté luy avoit donné de commander en leur ville et au pays, et qu'il avoit esté dépesché exprès par eux pour en estre esclaircis, d'autant que, si Sa Majesté ne trouvoit bon ce qu'ils en avoient faict, ils pourroient encore réparer leur faute en fermant la porte de leur ville un matin qu'il seroit sorty dehors pour aller courre la bague, comme il faisoit souvent, laissant la garde des portes ausdits habitans, qui estoient beaucoup plus forts dans la ville que n'estoit ledit duc avec tous ses gens; et qu'ils pouvoient aussi, pour mieux asseurer et exécuter ladite entreprise, se saisir de la personne du capitaine de la citadelle, sinon la circuir et environner par dehors par un bon nombre de gentilshommes du pays qui estoient à leur dévotion, afin de garder que le secours n'y entrast pendant qu'ils forceroient ladite citadelle par le dedans de la ville, comme ils disoient pouvoir faire facilement. Ayant entendu ce propos, je luy demanday qui il estoit et s'il avoit quelques lettres; et m'ayant donné cognoissance de sa personne par le moyen du courrier qui avoit porté à Angoulesme les susdites lettres de Sa Majesté, et sur ce dit qu'il ne s'estoit osé charger d'aucunes lettres de peur d'estre prins en chemin, je luy dis que l'ouverture qu'il m'avoit faicte de l'occasion de son voyage estoit de telle importance qu'il estoit nécessaire que j'en parlasse au Roy avant que d'y respondre, et partant qu'il eust à me venir trouver le lendemain de bon matin.

Je fus le soir mesme trouver Sa Majesté, tant pour la remercier de ce que la Royne, sa mère, m'avoit dit qu'elle luy avoit accordé et promis de me descharger de l'exercice de mon office de secrétaire des commandemens, suivant la supplication que je luy en avois faicte, ainsi que je diray cy-après, avec tout ce qui s'est passé en ce faict, que pour luy faire entendre les propos que m'avoit tenus ledit habitant d'Angoulesme, lequel Sa Majesté fist démonstration d'escouter volontiers, pour le mescontentement qu'elle avoit de ce que ledit duc estoit allé en ladite ville, ainsi que Sa Majesté disoit, contre son commandement, se promettant d'en avoir sa raison par lesdits habitans, et en ce faisant, faire paroistre et sentir audit duc et à tous autres combien un roy a les bras longs, et est foible toute autre puissance en son royaume sans la sienne, me disant qu'il vouloit parler luy-mesme audit habitant, sans que personne en sceust rien; dont il me chargea expressément, et à ceste fin le luy amener le lendemain de bon matin, comme je fis.

Et l'ayant introduit dans le cabinet de Sa Majesté, où il n'y avoit personne que moy, il luy rapporta et confirma les mesmes propos qu'il m'avoit tenus de la part desdits maire et habitans, desquels Sa Majesté luy déclara estre fort contente et leur sçavoir très bon gré, luy disant qu'elle les avoit tousjours recogneus très gens de bien, aymans Dieu et son service, et qu'elle louoit la résolution qu'ils avoient prise d'envoyer devers elle pour estre esclaircie de sa volonté sur l'entrée et demeure dudit duc en ladite ville, laquelle Sa Majesté vouloit qu'ils sceussent luy avoir esté désagréable comme ayant esté entreprise par ledit duc contre son commandement, et en saison qu'il avoit eu occasion de se deffier de luy et de ses actions, parce qu'il monstroit estre par trop indigné de ce que Sa Majesté avoit fait la paix, par laquelle elle avoit accordé qu'il se despouilleroit d'une bonne partie de ses charges, et spécialement des gouvernemens qu'il avoit, et qu'il sembloit que Dieu avoit conduit expressément ledit duc en ladite ville, et avoit envoyé à Sadite Majesté ceste occasion pour luy donner moyen de pourvoir à ce coup, puisque lesdits maire et habitans avoient le moyen et la volonté d'exécuter ce qu'elle leur commanderoit; mais que ce n'estoit assez faire pour son service que de chasser et faire sortir ledit duc d'Espernon de ladite ville, comme il luy avoit proposé; qu'il falloit que lesdits maire et habitans, ses bons subjects et serviteurs, se saisissent de luy, sans toutesfois faire mal à sa personne, afin que, le tenant en sa disposition, il peust recouvrer ses villes de Mets et de Boulogne qu'il ne vouloit rendre, et le faire contenter du gouvernement de Provence, qu'il avoit advisé de luy laisser; quoy faisant lesdits maire et habitans luy feroient, ensemble à la religion catholique et à tout son royaume, un service très-signalé, que Sa Majesté reconnoistroit à jamais, luy demandant si lesdits habitans n'auroient pas le courage et le pouvoir de luy faire ce service qu'il avoit très à cœur et qui leur importoit aussi grandement, parce que, si ledit duc demeuroit long-temps en leur ville, tout ainsi qu'il s'entendoit avec le roy de Navarre et les huguenots, il estoit à craindre qu'il ne les mist avec le temps entre leurs mains, qui estoient leurs ennemis. A quoy il luy fust respondu par ledit habitant que lesdits maire et ses concitoyens avoient tousjours eu le courage de mourir pour exécuter ses commandemens, lesquels il leur

rapporteroit très fidellement, et que Sa Majesté en oiroit bientost parler. Et comme il avoit esté envoyé sans apporter aucune lettre, il fut aussi renvoyé sans en reporter, et print congé de Sa Majesté en ceste façon, laquelle luy commanda de desloger à l'heure mesme afin de n'estre descouvert.

Toutesfois ledit habitant me vint encore trouver en mon logis pour me dire que, depuis estre party d'auprès du Roy, il avoit mieux examiné et considéré le commandement que Sa Majesté luy avoit commis, lequel il craignoit ne pouvoir estre exécuté sans coup férir, d'autant qu'il estimoit que ledit duc se mettroit en deffence quand on le voudroit prendre; quoy advenant, il désireroit volontiers sçavoir ce qu'ils auroient à faire contre ledit duc. A quoy je luy respondis que c'estoit chose qu'il devoit avoir demandée luy-mesme à Sa Majesté quand elle luy avoit faict ledict commandement; mais ce que je luy pouvois dire sur ce estoit que le Roy luy avoit expressément commandé ne faire aucun mal à la personne dudit duc; de sorte que j'estimois, quand à moy, que s'ils ne s'en pouvoient saisir sans crainte d'estre offensez ou de l'offenser, qu'il seroit plus à propos qu'ils se contentassent de luy fermer la porte de la ville lorsqu'il en seroit hors, comme il avoit proposé qu'ils pouvoient facilement et sans danger de personne ny de leur ville, qui estoit tout ce que je luy pouvois dire sur la difficulté qu'il m'avoit proposée; et que s'il en vouloit de rechef parler au Roy pour en estre mieux esclaircy et asseuré, que j'en advertirois Sa Majesté. Sur quoy m'ayant dit qu'il craignoit que son séjour le fist descouvrir, il se résolut de s'en aller.

Voylà la vérité de tout ce que j'ay sceu et a passé par mes mains touchant ce faict, et fais juges mes amis et tout le monde si je m'y pouvois conduire autrement, s'estant ledit habitant addressé à moy comme il avoit faict.

Je ne veux point parler de ce qui est advenu de ladite entreprise, des propos qui ont esté tenus sur le subject d'icelle; mais je veux bien croire et ose dire avec vérité que ledit duc d'Espernon a depuis suffisamment recogneu, par divers effects et tesmoignages, que la malveillance que le Roy luy portoit ne procédoit de moy ny de mon invention et persuasion, dont aussi j'appelle Dieu à tesmoin. Véritablement j'ay souvent blasmé plusieurs choses que ledit duc faisoit quand il estoit auprès du Roy, et ne les ay tenues à luy-mesme. Et pleust à Dieu qu'il eust voulu croire M. de Bellièvre et moi! je suis asseuré que le Roy, le royaume et luy-mesme s'en fussent beaucoup mieux trouvez qu'ils n'ont faict et ne feront de ce qui est advenu. Mais les flatteurs, qui sont les vrayes pestes et ennemis des roys et des grands, l'ont toujours emporté par dessus les gens de bien, tant est forte et puissante l'industrie conjoincte à la nature.

Estant à Chartres, je receus encores une lettre dudit sieur de Dunes par les mains du sieur de Schomberg, du 27 de juillet, par laquelle il me mandoit m'envoyer la promesse susdite de son aisné et de luy, que je leur avois demandée de la part du Roy, et ne l'avoit peu recouvrer que depuis deux jours. Et afin que l'on sçache qu'il n'estoit point si mal content de ce que j'avois faict et poursuivy pour son frère et pour luy en ceste occasion, comme l'on m'a voulu depuis faire croire qu'il l'avoit publié, j'ay bien voulu icy transcrire la mesme lettre dudit sieur de Dunes, pour me servir de descharge où besoin sera, et à luy de responce s'il s'est plaint de moy.

S'ensuit donc la teneur de ladite lettre:

« Monsieur, mon beau-père s'en retournant trouver le Roy, je l'ay supplié de se charger de la promesse que vous avez désirée de mon frère d'Antragues, laquelle j'ay depuis deux jours recouverte, et la vous présente avec ceste lettre que vous recevrez, s'il vous plaist, pour me ramentevoir en vostre bonne grâce, et vous asseurer de la fidelle volonté que j'ay de vous faire service, et non pour vous importuner et presser de l'effect que vous nous avez à tous deux procuré: vous priant très-humblement de croire que si tous les bons offices qu'avez départis à beaucoup de personnes de toutes qualitez avoient rencontré des ames aussi peu ingrates que le seront pour jamais envers vous celles de deux frères, que je ne sçache seigneur en France qui ait plus acquis d'amis et de serviteurs, ny qui en eust de plus affectionnez que vous, Monsieur, à qui j'espère, pour mon particulier, faire cognoistre que l'obligation que je vous ay, jointe à l'ancienne inclination et dévotion que j'ay eue toute ma vie à vous faire service, vous a acquis sur moy toute l'authorité et commandement que vous sçauriez désirer: de quoy je me promets que Dieu me fera la grâce quelque jour de vous en rendre tesmoignage. Je n'ay mis que le mois en laditte promesse, ayant laissé le jour en blanc, afin que, comme vous le trouverez le plus à propos, vous commandiez qu'elle soit remplie, ayant faict entendre sur ce sujet l'opinion de mondit frère à M. de Schomberg, laquelle il vous descouvrira: voulant finir, après vous avoir très-humblement baisé les mains, pour prier Dieu, Monsieur, qu'il vous donne en santé très heureuse et longue vie. De Paris, ce 27 juillet 1588. »

Par ceste lettre escritte après la conclusion et publication de la paix, apportée par ledit sieur de Schomberg qui avoit assisté à ladite négociation, et avoit veu et sceu tout ce que j'avois traicté avec ledit sieur d'Antragues et son frère, chacun peut juger s'ils estoient mal satisfaicts de la peine que j'avois prinse pour eux, ou non. A la vérité aussi, s'il y a eu faute en ce faict, elle a plus procédé de l'irrésolution dudit sieur d'Antrague, et de la deffiance que ses actions passées luy faisoient avoir de la volonté du Roy en son endroit, et particulièrement du peu de pouvoir et peu de crédit qu'il avoit dans la ville d'Orléans, que d'autre chose.

Ledit sieur de Dunes arriva en ladite ville de Chartres bientost après que ladite lettre m'eut esté baillée par ledit de Schomberg, accompagnant encore feu M. de Guise; et me vint prier, et me le feist aussi commander par le Roy, de parler à M. le chancelier pour avoir sa procuration du gouvernement du duché d'Orléans en faveur de son frère, et la luy faire remettre entre les mains du Roy, afin que sondit frère en peust estre pourveu. Véritablement je luy dis qu'il me sembloit, pour le service du Roy et le bien particulier de son frère et le sien, qu'il ne devoit encores poursuivre ladite provision, parce que j'estimois que ceux de la Ligue s'y opposeroient, d'autant que ladite ville leur avoit esté délaissée pour leur seureté: quoy faisant, le Roy seroit contrainct passer par dessus leurs oppositions, ou bien y acquiescer; et que de l'un et l'autre party qu'il choisiroit, il pourroit plus advenir de mal que de bien, parce qu'ils diroient que Sa Majesté commenceroit desjà de contrevenir à la paix si elle gratifioit ledit sieur d'Antragues dudit gouvernement malgré eux; estant ainsi, que la condition d'une ville de seureté iroit après une conséquence que ceux qui y commandoient fussent agréables et confidens à ceux ausquels elle avoit esté délaissée et accordée pour cet effect : de quoy Sa Majesté se pourroit trouver en peine, n'estant à propos ny utile, si fraischement après estre sorty d'un mal tel qu'estoit celuy où nous avions esté, que nous entreprissions de faire chose qui nous y plongeast, incertains du bien qui en succéderoit; que s'il advenoit aussi que Sa Majesté, pour le bien général de ses affaires, fust contraincte de ne faire expédier ledit gouvernement audit sieur d'Antragues, et à luy la lieutenance, que les dommages et la honte en tomberoient principalement sur eux, lesquels se seroient descouverts très-mal à propos pour eux et le service du Roy : luy remonstrant, pour conclusion, qu'il ne devoit encore, à mon advis, faire ladite poursuite, en luy offrant et à sondit frère la continuation de mon service et assistance lors que je verrois qu'il seroit à propos de remuer ceste pierre pour le service du Roy et leur contentement. Je m'apperceus que ledit sieur de Dunes n'avoit si bien pris le propos comme certainement je le luy disois de cœur et d'affection que je luy portois, et à toute sa maison. Et parce que je partis de la cour deux jours après pour venir en ma maison, je ne puis respondre de ce qui s'est passé depuis pour ce regard, n'ayant eu cognoissance ny communication quelconque d'un certain brevet qui s'est trouvé expédié dudict faict, et fais un chacun juge si j'ay deu estre blasmé de la façon de laquelle je me suis conduict en cest affaire : et si lesdits sieurs d'Antragues et de Dunes ont esté bien fondez de s'en plaindre, j'ay de quoy prouver et vérifier tout ce que j'en ay cy-devant dit. L'on peut juger aussi, par l'issue qu'a eue la précipitation desdits sieurs d'Antragues et de Dunes en la poursuitte dudit gouvernement, si j'avois raison ou non de les en divertir, tant pour le service du Roy que pour leur propre bien.

Il y avoit quelque temps que je désirois me faire descharger, sinon du tout, au moins en partie, du labeur et du travail ordinaire de la charge que j'exerçois, tant pource que ma santé n'estoit si bonne et asseurée depuis avoir eu la fièvre quarte qu'elle estoit devant, que pource qu'il me sembloit qu'à cause de la multitude et diverses sortes d'affaires dont j'estois surchargé, Sa Majesté n'estoit si bien et diligemment servie en toutes choses que je désirois, son service et le bien de ses affaires m'ayant toujours esté recommandé plus que toute autre chose. Et faut que je confesse que ce mien désir se fortifia et augmenta grandement dès-lors que je vis qu'il avoit esté permis audit duc d'Espernon de m'outrager en la présence du Roy sans raison ny fondement, ayant esté toute ma vie aymé et protégé de mes maistres en les servant fidellement; et ce qui m'avoit encores plus piqué, c'estoit que ledit duc m'avoit accusé et reproché, en la présence de Sadite Majesté, que j'avois faict et faisois en ses affaires tout ce que je voulois sans que Sa Majesté sceust rien de tout ce qui se passoit : dont elle avoit faict si peu de compte de me faire raison, que par là je jugeay, ou que Sa Majesté le croioit ainsi, ou qu'elle estimoit fort peu la réputation et l'honneur d'un homme de bien, qui estoit ce qui m'estoit le plus cher, et me faisoit bien souvent quitter le manger, le boire et le dormir pour la bien servir.

Je m'estois quelquefois descouvert de ce mien désir à aucuns de mes principaux amis et parens, pour y estre fortifié de leur consentement et assistance ; mais ils m'en divertissoient tousjours plustost qu'ils ne m'y confortoient tous, pour l'affection qu'ils me portoient, n'estimant pas que ce fust mon bien de me retirer si tost de la cour, quelques-uns pour leur intérest, et les autres parce qu'ils me faisoient cest honneur de croire que j'estois encores utile en ma charge pour le service du Roy. Toutesfois, plus j'allois en avant et considérois les choses qui se passoient en ce royaume et à la cour, et celles qui se préparoient, cette envie m'augmentoit davantage.

Ce qui me meut, au second voyage que je fis à Paris pour la paix, d'en parler à M. de Villequier (1), et le prier de me conseiller et secourir en ceste occasion vers la Royne, mère du Roy, auprès de laquelle ses longs services luy avoient acquis autorité et créance : en quoy je le trouvay de sa grâce très-disposé, et en parla à laditte dame, laquelle il trouva très-désireuse de me faire tout plaisir, suivant sa bonté accoustumée envers ses créatures, telle que j'estois.

M. de Villequier m'ayant asseuré de la bonne volonté de ladite dame, j'en remerciay Sa Majesté, et la suppliay d'en faire naistre le fruict quand elle reverroit le Roy son fils; la suppliant de croire que je ne prétendois demander autre récompense du service que je luy avois faict et prétendois faire tant que je vivrois, que ladite permission de me descharger de mon office, et de me retirer en ma maison avec la bonne grâce de Leurs Majestés et en leur protection.

Mais comme à la cour on interprète plustost en mauvaise part qu'en bonne les actions d'un chacun, et ne peut-on croire qu'un courtisan qui a esté employé aux affaires publiques avec honneur et dignité vueille jamais de son bon gré s'en départir, sinon à dessein d'obtenir mieux, ladite dame Royne et plusieurs autres qui ouyrent parler de ceste mienne délibération et poursuitte crurent incontinent, ou que je ne parlois à bon escient, ou que j'avois quelque autre prétention dont je ne me descouvrois; qui fut cause que je dis à ladite dame que s'il plaisoit à Leurs Majestés, m'octroyant ma requeste, estre encores quelquefois servies de moy à la cour, je recevrois à honneur qu'il luy pleust m'accorder qu'estant à leur suite j'entrasse en leur conseil d'Estat et en celuy de leurs affaires, sinon, ainsi que faisoit mon grand-père, en celles du roy François Ier, au moins comme je faisois tous les jours : de quoy madite dame me promit de faire requeste à Sa Majesté.

Elle en parla à Sa Majesté à Mante, où Leurs Majestés se virent la première fois après que la paix fut accordée. Toutesfois elle me dit qu'elle n'avoit peu obtenir du Roy qu'il me permist de me descharger de l'exercice de mondit office sans m'en dire autre raison ; et parce qu'elle s'en retourna de là à Paris quérir messieurs le cardinal de Bourbon et duc de Guise, elle me promit qu'elle en parleroit derechef lorsque Sa Majesté seroit à Chartres, où elle se devoit bientost rendre.

Ce qu'elle fit d'elle-mesme et sans en estre par moy sollicitée, ainsi qu'elle me fit l'honneur de me dire; et qu'elle avoit tant pressé le Roy qu'il m'avoit accordé ma requeste : dont je fus très-joyeux.

Et fus dès le soir trouver Sa Majesté pour l'en remercier et luy faire entendre les raisons qui me mouvoient à faire ladite poursuite. Ce fut le soir mesme que j'ay dit cy-dessus que je la fus trouver pour luy parler de la venue du beau-frère du maire d'Angoulesme.

Soudain que Sa Majesté m'apperceut dans sa chambre, m'appella, et, sans me donner loisir de parler à elle, commença à me dire la prière que la Royne, sa mère, luy avoit faicte pour moi, comme elle luy avoit respondu à la fin qu'elle désiroit tant faire pour moy, et mesme en sa considération, qu'elle condescendroit et accorderoit tousjours très-volontiers tout ce que je désirerois, tant en ceste occasion qu'en toutes autres; mais aussi qu'il falloit que j'eusse esgard à son service : qu'elle avoit à présent plus grand besoin de ma présence en ma charge qu'elle n'eut jamais, et mesmes en ses Estats qu'elle alloit tenir, où l'on traicteroit des affaires très-importantes à sa personne et à son Estat, me donnant courage, par ses paroles pleines de très-grande confiance et affection, de continuer à la servir audit Estat. Sur quoy je luy représentay les raisons qui me contraignoient à faire ladite poursuitte, suppliant Sa Majesté de ne croire que ce fust en intention de quitter son service, ny de demeurer inutile, et mesme en l'assemblée des Estats, en laquelle je luy promettois me trouver et la servir de tout mon pouvoir; que j'estois de ceux qui servoient de cœur et affection Sa Majesté, comme j'y estois très-obligé; et partant que je voulois mourir à ses pieds, si telle estoit sa volonté, pourveu que je fusse deschargé du faix trop pesant de l'exercice de ma charge, qui commençoit à

(1) René de Villequier, seigneur de La Guerche.

m'estre insupportable. Et voyant que je ne pouvois obtenir que Sa Majesté m'en deschargeast entièrement, comme ladite dame Royne m'avoit dit qu'elle luy avoit accordé, je m'advisay au moins de la supplier me permettre que je m'en deschargeasse d'une bonne partie sur le sieur de L'Aubespine, secrétaire de ladite dame, auquel Sa Majesté avoit desjà en ma faveur accordé et faict expédier la survivance d'iceluy, et que nous peussions ensemble, estant à la cour, expédier et signer ses commandemens affin que je fusse soulagé : ce que Sa Majesté m'accorda très-volontiers, me commandant d'en faire expédier telles lettres que je cognoistrois estre nécessaires, comme je feis incontinent; et luy en présentay la minute affin qu'il luy pleust de la voir et considérer à part, pour la faire après changer ainsi qu'il luy plairoit. Sadite Majesté retint et garda trois jours ladite minute avant que de me la rendre, puis me dit qu'elle l'avoit trouvée très-bien en la sorte, et que j'eusse à la faire mettre en forme et expédier. Et parce que la grâce que le Roy m'avoit faicte fut incontinent divulguée et sceue d'un chacun, le sieur de Beaulieu Ruzé, qui prétendoit tousjours d'estre faict quelque jour secrétaire d'Estat, s'en pleignit à Sa Majesté, ainsi qu'il luy pleut me dire elle-mesme; et qu'elle avoit très-volontiers permis audict Ruzé de se retirer en sa maison et se défaire de tous ses offices, sur l'instance qu'il luy en avoit faicte, fondée sur le mescontentement qu'il avoit de ce que Sa Majesté m'avoit accordé, encores qu'elle luy eust faict cet honneur de luy remonstrer et faire entendre qu'il n'avoit aucune cause de ce faire, d'autant qu'elle ne créoit un office nouveau comme il s'estoit persuadé, mais me donnoit moyen seulement de me soulager, me faisant Sa Majesté paroistre se soucier fort peu de la retraite dudict Ruzé, puisqu'il s'estoit si légèrement et mal à propos desbandé.

Audit temps le Roy me fit encores une autre faveur, par laquelle il luy pleut me tesmoigner sa bonne volonté et le soin qu'elle avoit de moy et des miens. Ce fut sur l'instance très-grande que la Royne, sa mère, luy faisoit en faveur de madame de Nemours et de M. son fils pour le gouvernement de Lyon, duquel on requéroit Sa Majesté qu'il luy pleust rafraischir la promesse autresfois faicte audit sieur de Nemours : à quoy Saditte Majesté ne se voulut engager, se souvenant de ce qu'elle en avoit accordé à feu M. de Mandelot et à moy pour mon fils, en le mariant avec la fille aisnée dudit sieur de Mandelot, sans en avoir au préallable mon advis et consentement. Pour cette cause, non seulement elle m'en parla en la présence de ladite Royne, sa mère, où je leur dis que si Leurs Majestez cognoissoient que ce fust chose qui leur tournast à service que d'asseurer mondit sieur de Nemours dudit gouvernement, que, pour ce qui me concernoit particulièrement et mondit fils aussi, je me remettois à elle d'en disposer à leur discrétion et volonté, les suppliant seulement d'avoir esgard aux mérites et services dudit sieur de Mandelot, et au besoin que leurs affaires avoient qu'il n'eust occasion de se plaindre; mais aussi Sa Majesté voulut que je veisse à part et mesme réformasse, selon mon advis, le brevet qu'on luy en demandoit, affin qu'il ne feust rien escrit ny ordonné par iceluy qui obligeast Sa Majesté à autre chose qu'à ce qu'elle avoit promis par le premier susdict brevet qui avoit autresfois esté dépesché par elle pour cet effect, du consentement mesme dudit feu sieur de Mandelot : ainsi que je feis sans que personne en sceust rien que Sa Majesté, de laquelle je pris congé deux jours après pour me venir rafraischir en ma maison, après luy avoir promis de me rendre à Blois devant l'ouverture desdicts Estats, suivant son commandement. Et faut que je die que je ne m'estois jamais departy d'auprès de Sa Majesté et de la cour avec tant d'asseurance de la bonne grâce, satisfaction et protection d'icelle, que je feis lors. Ce fut le vingt-troisiesme du mois d'aoust 1588.

Et néantmoins, le huictiesme du mois de septembre ensuivant, le jour de la Nostre-Dame, estant en ma maison de Villeroy, je receus au matin par Benoise (1) la lettre et le commandement de Sa Majesté par laquelle elle me deschargeoit de mon office et de son service, et toutesfois me promettoit de me faire plaisir en autre chose. J'appris dudit Benoise qu'il avoit porté pareille dépesche à MM. le chancelier, de Bellièvre, Bruslart et Pinart, et qu'ils avoient desjà quitté la cour sans voir le Roy ny prendre congé de luy.

Je laisse à penser à mes amis si j'eus occasion ou non de m'esmerveiller d'un tel changement et inopiné commandement, lequel néantmoins je receus avec la révérence que je devois, fortifié et consolé de la sincérité de mes comportemens. Je m'enquis seulement dudit Benoise si le Roy ne prétendoit point faire de différence de ceux qui avoient bien versé et servy d'avec les autres, et luy dis que s'il luy plaisoit de suivre ce chemin-là, qu'il feroit beaucoup pour son service et pour les gens de bien.

(1) Charles Benoise, secrétaire du cabinet de Henri III.

Et m'ayant demandé responce, je l'escrivis et la luy baillay sur le champ telle que la devoit faire un serviteur très-fidelle et obéyssant à son maistre, adjoustant seulement de bouche que, s'il eust pleu à Sa Majesté me laisser sortir de la cour par la porte à laquelle j'avois tant heurté devant que d'en partir, sans me faire sauter par les fenestres, qu'elle eust mis mon esprit en grand repos, comme j'espérois, moyennant la grâce de Dieu et le congé qu'elle me donnoit, d'y mettre le corps.

J'avois faict venir de Lyon en ces quartiers mondit fils exprès, parce que M. le duc de Mayenne ayant à dresser une armée pour servir en Dauphiné contre les huguenots, il sembloit que ceux de son aage ne se pouvoient bonnement excuser, estant voisins dudit pays : ce que je ne voulois qu'il fît sans que le Roy luy commandast, pour ma descharge et pour la sienne, à cause du lieu que je tenois au service de Sa Majesté, m'estant tousjours estudié de la servir fidellement, mais aussi de ne luy donner aucune cause de suspicion de mes actions et de tout ce qui dépendoit de moy. Ce que je diray en passant m'avoir meu dès le commencement à nourrir mondit fils près de MM. de Longueville, princes que je cognoissois, et par l'exemple de feu M. leur père, et par l'instruction que leur donnoit madame leur mère, ne viser qu'au pur service du Roy, et avoir leur grandeur attachée à la prospérité des affaires de Sa Majesté : à quoy ladite dame sçait et tesmoignera tousjours le devoir que j'ay faict de la conforter toutes et quantesfois qu'il s'est présenté occasion de ce faire.

J'avois doncques envoyé mondit fils devers Sa Majesté pour recevoir ses commandemens sur l'occasion susdite, lequel arriva à Blois le jour mesme ou le lendemain que les commandemens de nos congez furent portez à MM. du conseil et envoyez devers moy, et furent sceus d'un chacun; toutesfois il ne laissa de se présenter à Sa Majesté avec la lettre que je luy escrivois, laquelle il receut très-bénignement, luy disant, ainsi qu'il me rapporta, qu'il estoit fils d'un père qui l'avoit si bien servy qu'il n'avoit qu'à imiter son exemple et suivre le chemin qu'il luy avoit montré pour acquérir honneur en sa profession, et sa bonne grâce et protection en toutes choses.

Qu'il désiroit qu'il le servist en ladite armée de Dauphiné avec sa compagnie de gens d'armes et quelques autres forces dont M. de Mandelot avoit projetté de lui donner la conduitte, sous le bon plaisir de Sa Majesté, laquelle escrivit par luy une lettre de sa main audit sieur de Mandelot, pour l'asseurer de la continuation de sa propre volonté.

Ces bons propos, qui me furent rapportez par mondit fils, certainement me consolèrent grandement, entendant par iceux que le Roy n'avoit conceu mauvaise opinion de moy, ayant dit que je l'avois très-bien et fidellement servy. C'estoit le fruict aussi que j'avois toute ma vie désiré moissonner de tous mes labeurs et services, duquel, à la vérité, je craignois que le chemin que l'on avoit tenu à me donner congé m'eust aucunement privé, sinon à l'endroict des gens de bien qui avoient eu cognoissance de mes déportemens, au moins en l'opinion commune du vulgaire qui a accoustumé de juger des actions des hommes plustost par le succez de leurs fortunes que par la vérité et justice d'icelles.

Ce langage doncques m'ayant grandement conforté, me donna encore la hardiesse d'envoyer un de mes gens devers le Roy pour luy remonstrer la perte que je faisois par la privation de mon office, qui m'avoit esté mis en considération en partageant les biens de feu M. de L'Aubespine, mon beau-père, duquel je le tenois, et le peu de bien qui me demeuroit après avoir si longuement servy le feu Roy, son frère, et luy audit office avec beaucoup d'honneur, n'ayant acquis pour toutes choses que trois ou quatre mil livres de rente de revenu en fonds de terre, que je pourrois lors dire miens quand j'aurois payé mes debtes, qui n'estoient pas petites, comme il me seroit facile de monstrer en respondant de toutes mes actions où et quand il plairoit à Sa Majesté l'ordonner, comme j'estois prest de ce faire, la suppliant à ceste cause d'y avoir esgard et m'ordonner quelque récompense, et en attendant icelle de continuer de me faire payer les gaiges et pensions dont je jouissois, pour m'ayder à vivre en ma maison et donner moyen à mondit fils de lui faire service en la profession en laquelle je l'avois nourry et acheminé par son commandement, et sur la promesse qu'il luy a pleu me faire quelquesfois de l'y protéger. Je suppliois aussi Sa Majesté, puisqu'elle avoit advisé et résolu d'employer à l'exercice de mon office des personnes nouvelles et de moindre estoffe et qualité, ce me sembloit, que n'estoient celles qui avoient servy, il luy pleust au moins choisir et prendre pour ce faire quelqu'un de ceux que j'avois nourris, qui s'estoient rendus dignes et capables de ce faire, luy faisans service auprès de moy, comme je recognoissois qu'estoit en fidélité et suffisance Pasquier, mon commis, que j'avois rendu porteur de ma lettre; luy remonstrant qu'en ce faisant il donneroit à entendre à tout le monde ne m'a-

voir esloigné de son service pour faute que j'eusse faicte, ny pour défiance que Sa Majesté eust de ma loyauté, qui estoit la plus digne et chère récompense que je luy demandois de tous mes services. J'en rescrivis autant à la Royne, mère du Roy, la suppliant d'intercéder pour moy envers Sa Majesté.

La response que le Roy fit à ma susdite dépesche m'osta toute espérance d'attendre et recevoir de luy à l'advenir aucune récompense et gratification, et, qui plus est, me donna assez de subject de croire qu'elle n'estoit demeurée si satisfaicte de mes services ny de ma fidélité, que ma conscience, les traictemens que j'avois receus de luy en toutes choses et mesmes à mon partement de la cour, et les derniers propos qu'il avoit tenus à mondit fils, m'avoient donné occasion de croire; encores que ladite dame Royne, sa mère, m'asseurast du contraire par la réponse qu'elle me faisoit par ledit Pasquier: de quoy certainement j'estois très-affligé, et allois examinant toutes mes actions passées, et conférant avec un chacun pour découvrir les causes dudit mescontentement. Les uns disoient que le Roy s'estoit laissé entendre que j'avois trop d'authorité et de crédit en ma charge; les autres, qu'il trouvoit mauvais que ses secrétaires ouvrissent ses paquets ailleurs qu'en sa présence, et qu'ils escrivissent des lettres particulières aux gouverneurs des provinces, à ses ambassadeurs et autres qui le servoient, et en receussent aussi d'eux concernant ses affaires; aucuns, que Sa Majesté avoit descouvert que quelques-uns de mes gens, et mesme ledit Pasquier, donnoient advis à ceux de la Ligue des affaires de Sa Majesté qui passoient par mes mains, et mesmes que je m'entendois avec eux.

Plusieurs me taxoient aussi de ce pouvoir accordé à feu M. de Guise, et de la négociation de la paix, en laquelle on disoit mesme que la Royne, mère du Roy, estoit entrée en jalousie de moy; et ceux qui estimoient estre plus clairs-voyans disoient que le Roy avoit ainsi esloigné de luy ses vieux serviteurs et ministres, pour le seul respect de ladite dame Royne, mère du Roy, avec laquelle ils avoient trop grande communication: comme si Sa Majesté n'eust eu volonté de luy confier à l'advenir celle part de ses affaires qu'elle luy avoit déférée jusques alors; et fut telle opinion fortifiée par les déportemens de ceux que Sa Majesté appella au maniement de ses affaires, lesquels ne recherchoient aucunement ladite dame, et ne l'honoroient et courtisoient comme nous avions accoustumé de faire.

Et combien que les choses qui sont advenues, depuis ayent vuidé ceste question, et assez esclaircy un chacun de la vérité et cause certaine de nos esloignemens, et que toutes les autres raisons susdites n'estoient que couleurs mises en avant pour esblouyr les yeux de ceux qui s'y sont arrestés, toutesfois je respondray succinctement à celles que l'on a publié avoir esté cause de ma condemnation et disgrâce, plus pour représenter la vérité des choses à ceux qui pourroient veoir quelque jour le présent Mémoire, que pour besoing que j'estime qu'il en soit.

Doncques, pour respondre à la première raison par laquelle l'on disoit que le Roy recognoissoit que j'avois trop d'authorité et de crédit en ma charge, je diray que je me suis tousjours moqué d'icelle quand l'on m'en a parlé, n'ayant peu croire que Sa Majeste ait conceu telle opinion de moy, et sur ce fondé la résolution qu'elle a prise de m'esloigner d'elle, veu que l'auctorité que j'avois procédoit entièrement de celle qu'elle me donnoit, du fardeau qu'elle me faisoit porter, et de la confiance qu'elle faisoit paroistre avoir en moy: chose qui luy estoit très-facile de retrancher toutes les fois qu'elle eust voulu, sans me chasser; joint que je luy avois mis en main quelques jours devant le moyen d'y pourvoir plus doucement, lorsque je l'avois suppliée me descharger de l'exercice de ma charge.

Davantage, j'avois devant cela souvent supplié Sa Majesté de ne me charger de tant d'envie, comme je sçavois que j'en portois pour exécuter les commandemens dont elle m'honoroit ordinairement en ses affaires, lesquels elle me deffendoit souvent de communiquer à autres, quels qu'ils fussent. Mais tous ceux qui connoistront en quoy consiste et combien importe la charge des secrétaires d'Estat ne trouveront estrange si en faisant bien leur devoir ils acquièrent de l'auctorité, de l'honneur et de la créance, non seulement auprès du Roy et à la cour, mais aussi par toutes les provinces du royaume et hors iceluy. S'ils sont gens de bien, le Roy ne se peut trop fier en eux; il faut qu'ils escrivent et facent toutes les dépesches que les autres proposent et ordonnent, et qu'ils tiennent registres et mémoires des précédentes pour en servir le Roy et ceux qui l'assistent aux occasions qui se présentent: ce que tous autres ne peuvent si bien faire qu'eux. Ç'a tousjours esté aussi sur la vigilance, diligence, capacité et fidélité d'iceux que les plus sages princes se sont reposés et reposeront, quoy que l'on face, de la principalle direction et conduite de leurs affaires. Et est certain que le maistre qui n'en usera ainsi s'en trouvera très-mal: ses affaires seront faictes par pièces et à bastons rompus;

joint qu'il luy sera tousjours beaucoup plus facile de corriger et chastier un secrétaire qui versera mal en sa charge, qu'un autre de plus grande qualité. C'est aussi en chastiant par justice les meschans, et faisant différence d'iceux d'avec les bons, qu'il faut corriger les abus et fautes des charges.

Il n'y a rien qui oblige tant un homme de bien à se crucifier pour servir son maistre que quand il voit qu'il se fie en luy, et qu'il faict distinction de son service d'avec celuy de ceux qui versent mal. Sa Majesté ne se peut trop fier en ses secrétaires qui la servent bien et fidellement, et ne peut aussi chastier trop sévèrement et exemplairement ceux qui en usent autrement. Pleust à Dieu que le Roy eust voulu suivre ce chemin en nostre endroit! il eust fait beaucoup pour l'honneur et contentement de ceux que l'on eust trouvés avoir bien vescu. Mais il eust faict encores davantage pour son service; car tout ainsi que le bénéfice bien colloqué et employé honore le prince, encourage et récompense tout d'un coup plusieurs personnes, aussi la correction des meschans a pareille vertu et efficace; et n'y a rien qui face tant révérer, craindre et aymer un prince que l'usage de ceste justice par laquelle les roys règnent, et ne régneront jamais heureusement sans icelle, quoy qu'ils facent. Mais considérons si, avec toute la faveur, auctorité et confiance que le Roy leur communiquoit, j'eusse peu acquérir quelque réputation et créance entre ses serviteurs, si je l'eusse servie infidellement et négligemment. J'en appelle à tesmoins tous ceux qui avoient correspondance avec moy, et suis content de recevoir telle punition que l'on voudra, s'il s'en trouve un seul qui puisse prouver que je luy aye jamais dit, conseillé ny escrit chose qui fust tant peu que ce soit contraire, je ne dirai pas aux affaires et service de Sa Majeste, mais seulement à ses volontés et commandemens, qui m'ont tousjours servy de loy et de reigle en toutes choses.

Davantage, en quoy ay-je abusé de laditte auctorité? Me suis-je aggrandy avec les miens au dommage de quelqu'un? J'ay exercé vingt et un ans et plus une mesme charge, aymé, honoré et favorisé en icelle de la bonne grâce de mes maistres, autant et plus dès la première année qu'en la dernière. J'ay veu asseoir au conseil du Roy et passer devant moy plusieurs personnes qui estoient venues à la cour et au service de Sa Majesté long-temps après moy, et ay long-temps refusé tel honneur, commandé par le Roy de l'accepter. Et depuis en avoir esté honoré, a-t-on veu que j'aye pris ma place et me sois assis au conseil de Sa Majesté lorsqu'elle s'y est trouvée, encores que tous ceux qui estoient venus après moy le fissent? J'estois content de quitter les honneurs, les charges, et mesmes quelquesfois les bienfaicts aux autres, et estre leur solliciteur et facteur en la poursuitte d'iceux, pour faire que mon maistre fust mieux servy, aymé et obéy d'un chacun. Ce m'estoit assez de bien servir et de cognoistre que Sa Majesté se confioit en moy et me tenoit pour homme de bien.

Certainement les secrétaires ouvroient les paquets des affaires du Roy soudain qu'ils les recevoient: leurs pères et eux en avoient ainsi usé durant les règnes du feu roy Charles et du Roy qui est à présent, et principalement depuis huict ou dix ans, sans que l'on leur ait jamais faict paroistre le trouver mauvais: ils eussent volontiers pris telle règle que l'on leur eust prescritte pour ce regard; mais, qui plus est, il sembloit que l'on voulust voir qu'il fust nécessaire qu'ils en usassent ainsi, parce que le Roy ne leur permettoit de les luy porter à toutes heures, et que la plus grande peine qu'ils avoient, soit que le Roy fust présent ou absent, estoit de luy lire ou faire veoir les dépesches, d'autant que, par faute de ce faire à poinct nommé, ils ne pouvoient, comme il estoit nécessaire, faire promptement response à ceux qui escrivoient, lesquels se prenoient ordinairement à eux desdites longueurs, et les affaires de Sadite Majesté en pâtissoient; de sorte qu'ils estoient contraincts quelquefois d'extraire desdites dépesches ce qui estoit le plus important, soit pour l'envoyer à Sadite Majesté par escrit quand elle estoit dehors, ou ne pouvoient parler à elle, comme il advenoit trop souvent, soit pour luy en faire un rapport, et tirer d'elle plus facilement sa volonté, afin d'y satisfaire.

Et diray que les affaires d'Estat requièrent que ceux qui les conduisent voient les dépesches à mesure qu'elles viennent; car elles peuvent contenir telle chose que, si vous retardez d'y pourveoir, il en arrive des dommages et inconvéniens incroyables, et perd-on des occasions qui ne se peuvent après recouvrer; de sorte qu'il faut, ou que le Roy permette que l'on les luy porte et représente à toutes heures, ou qu'il donne charge à quelqu'un de prendre ce soin, ou bien qu'il s'en confie et repose sur sesdicts secrétaires; sinon qu'il face estat d'estre très-mal servy, et de ne se prendre qu'à luy-mesme du mal qui en succédera.

Quel plus grand contentement peuvent recevoir les secrétaires, que quand leur maistre void tous les jours ses affaires et leur ordonne ce qu'ils ont à faire? C'est leur descharge et leur honneur; car il void et considère mieux le de-

voir qu'ils font en leurs charges, et peuvent mieux satisfaire à ceux qui s'addressent à eux, et leur correspondre. Sans quoy il est du tout impossible que les affaires du Roy cheminent comme il appartient; et c'est pourquoy j'ay trouvé bien estrange ce que l'on a publié que Sadite Majesté avoit trouvé mauvais de ce que lesdits secrétaires accompagnoient de leurs lettres celles que Sa Majesté escrivoit. Si Sa Majesté s'estoit enquise et bien informée de tous ceux qui l'ont servie dedans et dehors le royaume depuis son règne, si c'est chose qui ait préjudicié à ses affaires ou non, je suis certain qu'elle ne blasmeroit ceux qui ont prins la peine de ce faire. Je pense estre un de ceux qui en ont escrit autant, et est certain que c'estoit ce qui m'empeschoit et travailloit le plus en ma charge, et en quoy je cuide aussi avoir mieux servy le Roy: voulant que si parmi une miliace de lettres que j'ay escrites il s'en trouve une qui ait esté contraire aux services et aux volontez de Sa Majesté, en estre repris et puny griefvement. Nous escrivions ce que nous cognoissions estre de l'intention de Sa Majesté, et nécessaire que ses ministres sceussent pour bien servir et accomplir ses commandemens, à laquelle nous ne cachions rien de tout ce que l'on nous escrivoit; et bien souvent c'estoit chose qu'on ne luy osoit escrire à elle-mesme pour divers respects, lesquels, quoy qu'elle fasse, elle n'ostera jamais entièrement de l'esprit de ceux qui servent; car la cour et les affaires en engendrent tous les jours de nouveaux, et tels que si on ne leur ouvre un chemin de se satisfaire et contenter en cela, le Roy doit faire estat qu'il ne sera servy qu'à demy, dont j'appelle à tesmoing tous ceux qui manient ses affaires et sont employez à son service dedans ou dehors le royaume. Saditte Majesté devoit, pour son propre bien, chercher plustost à confirmer et estreindre la correspondance et confiance entre ses ministres et officiers, que de les blasmer: ce ne seroit leur faire tort, ce seroit leur faire justice.

Quand à l'intelligence que l'on a voulu dire que mes gens avoient avec ceux de la Ligue, je jure et proteste devant Dieu estre chose dont je ne me suis jamais apperceu, et à laquelle toutesfois j'ay eu les yeux ouverts autant que nul autre de ma profession, et croy véritablement que cela n'estoit point. Mais si l'on en avoit quelque opinion, fausse ou vraye, pourquoy ne m'en advertissoit-on? On eust veu comme j'y eusse pourveu; et si j'y eusse connivé, j'eusse porté patiemment la peine que l'on m'en eust imposée. Il n'y a celuy qui ne soit sujet à estre trahy ou trompé, et mesme en ce misérable siècle, que le vice et la corruption règnent partout; et est certain que souvent nous nous appercevons les derniers des tromperies qui nous concernent. Quoy que ce soit, je répéteray encore une fois ne m'estre jamais apperceu que Pasquier ny aucun de ceux qui servoient le Roy auprès de moy m'ayent faict ce tort, protestant que si je m'en fusse apperceu j'y eusse pourveu très-vivement. Davantage je diray qu'il estoit assez difficille de descouvrir tout ce que j'y faisois, pource que j'escrivois de ma main les choses plus importantes, et ne les commettois toutes à un seul; mesme je ne les faisois escrire en un registre pour ceste occasion, comme d'autres faisoient. Je me contentois de garder et réserver mes minutes, desquelles je seray tousjours prest de respondre.

Et quant à ma fidélité, pleust à Dieu d'estre condamné d'en rendre compte à peine de ma vie en la présence de mes accusateurs: je suis certain que je les ferois rougir de honte et paroistre tels qu'ils sont. Ils diroient que Salcède m'a accusé, et que la plus grande partie de ce qu'il a dit a esté confirmée par les événemens survenus depuis, qui sont tesmoins irréprochables. Je l'avoue, pour ce qui concerne les autres, mais que je sois pour cela convaincu, je le nie: j'ay respondu par cy-devant à ce point, de façon que je n'en diray autre chose. Mais combien ay-je escrit de lettres? à combien de personnes ay-je parlé? combien ay-je d'amis et de parens à qui je me suis communiqué et descouvert ce que j'avois sur le cœur, et jugeois devoir advenir les remuemens de ceux de la Ligue? J'ose me promettre qu'il n'y en aura un seul qui m'accuse de les avoir jamais approuvez, mais au contraire, qu'il s'en trouvera plusieurs qui diront que je les ay traversez, voire persécutez pour ceste seule occasion; car, grâces à Dieu, pour mon particulier je n'eus jamais dispute avec personne qu'avec ledit sieur duc d'Espernon.

Ils diront aussi que feu M. de Guise me faisoit cest honneur que d'estimer et rechercher mon amitié, se louer de moy, et mesme en faire estat: tels argumens sont-ils suffisans pour me condamner? et que sçait-on s'il en usoit ainsi pour me nuire? Véritablement je ne le croy pas; mais je dis qu'il y avoit peut-estre plus grande occasion d'en soupçonner quelque chose que de m'accuser pour sa façon de procéder en mon endroit. A-on jamais veu qu'il ait failly à carresser tous ceux qu'il a estimé que le Roy aimoyt et favorisoit? Que l'on se représente ses comportemens: il avoit telle envie d'acquérir les bonnes grâces du Roy et pousser la

grandeur de sa fortune par ceste voye-là, qu'il honoroit le plus petit serviteur que Sa Majesté eust qu'il cognoissoit avoir quelque part auprès d'elle. Mais combien y a-il maintenant auprès de Sa Majesté de personnes qui ont suivy la Ligue? Pourquoy ne cottent-ils quelque chose particulière de l'intelligence que j'avois avec ledit duc de Guise, lorsqu'ils sçavoient tous ses secrets? Je ne les prie point de s'en taire ny de m'espargner, mais seulement de ne me servir à couvert ny en derrière, pour faire les bons courtisans. J'offre de me représenter et rendre où l'on voudra pour respondre à tout ce qu'ils proposeront. Je ne demande point de grâce et de faveur pour ce regard; je ne demande que justice et que l'on trouve bon que la vérité soit approfondie et cogneue. Je me départiray volontiers de la poursuite de la récompense de tous mes services, et que l'on m'accorde ladite grâce. Je voulois, ce dit-on, establir M. de Guise à la cour pour en tirer support. Et toutesfois il est certain que j'avois demandé mon congé, et avois plus grande envie d'en sortir que d'y demeurer. Estoit-ce pour plumer l'oye du Roy avec luy que je cherchois tel support? Quel besoin avois-je de luy pour ce faire? Ceux qui s'estoient enrichis l'avoient fait sans son assistance : j'en pouvois donc bien faire autant, si j'eusse voulu, sans icelle. Davantage, chacun sçait que je tirois du Roy des biensfaicts et des faveurs assez pour m'enrichir, si je l'eusse voulu faire, sans avoir besoin d'un entreméteur ou médiateur entre Sa Majesté et moy pour cet effect; car, de sa grâce, elle ne me refusoit chose quelconque que je luy demandasse. J'eusse aussi esté très-mal advisé, ce me semble, d'ayder à rendre M. de Guise si puissant à la cour que j'eusse esté contraint, avec les autres, de despendre de luy et aller à son lever; au lieu que je soulois estre recherché de luy, et qu'il avoit besoin de moy, comme de tous les serviteurs du Roy, pour se maintenir en cour. Davantage, estois-je si ignorant ou grossier, que je ne recogneusse quelque chose de la jalousie que Sa Majesté avoit dudit duc de Guise? ne m'en avoit-elle jamais parlé? Ce sont simplicitez ou malices trop grandes que d'en douter. Mais ils ont dit que je voulois authoriser ledit duc de Guise pour me venger de M. d'Espernon, et me fortifier contre luy. Voilà encores une grande asnerie. Ceux qui craignoient sa puissance estoient-ils pas assez asseurez ou vengez de luy par son esloignement, sans faire autre chose? J'estois trop sçavant courtisan pour choisir ceste voye-là, quand j'eusse voulu en trouver quelqu'une pour nuire audit duc. Car tant s'en faut que j'aye jamais creu que l'inimitié de M. de Guise ait nuy audit duc d'Espernon auprès du Roy, que je tiens pour certain qu'elle luy a long-temps servy de protection. Ledit sieur d'Espernon avoit à la cour des ennemis et envieux plus dangereux et puissans que ledit duc et moy ensemble. Je les cognoissois bien; je jure avoir plustost destourné que procuré le mal que j'ay cogneu que l'on luy vouloit faire : aussi ma fortune n'avoit rien de commun avec la sienne, il voloit d'une autre aisle.

J'ay tousjours conseillé l'union des catholiques avecques le Roy, comme j'ay cy-devant dit. C'est ce qui a meu les huguenots et leurs adhérans de dire que j'estois de la Ligue et que je la favorisois au préjudice du service du Roy, aux édicts duquel s'ils eussent voulu obéyr, comme j'ay souvent esté cause qu'ils en ont esté recherchez et admonestez, ils eussent bientost esprouvé et conneu le contraire: j'eusse esté leur cousin, car ils eussent, en ce faisant, sappé la Ligue par son fondement, esté cause de la restauration de ce pauvre royaume, que leur obstination a renversé les pieds contremont.

Mais je m'estonne et me plains grandement de ceux qui ont eu opinion ou faict paroistre l'avoir, que j'eusse esté pensionnaire de M. le duc de Guise. Péricart, son secrétaire, m'a dict qu'il en a esté enquis et interrogé après sa mort, et menacé de la corde parce qu'il disoit que cela n'estoit point. J'ay receu beaucoup de mal et d'ennuy de toutes mes fortunes, mais j'advoue que je n'ay point senty de coup qui eust plus estourdy et esmeu ma patience que cestuy-là, ayant par iceluy recogneu la mauvaise volonté que l'on me portoit, que la sincérité de ma conscience m'empeschoit de recognoistre. Et j'eusse esté très-mal advisé de m'addresser à M. le duc de Guise pour avoir du bien : il m'estoit plus facile d'en tirer du Roy, qui ne me refusa oncques chose que je luy aye demandée, comme j'ay desjà dict. Et quand j'eusse voulu estre si meschant que de m'enrichir aux despens du royaume, je suis asseuré que la meilleure bourse de la chrestienté ne m'eust point esté fermée. Et c'est pourquoy les Anglois et les huguenots, qui sont plus rusez que les autres, ont bien mieux rencontré; car ils ont publié que je prenois des pensions et des présens du roy d'Espagne, et l'ont autrefois voulu faire croire à feu Monsieur, frère du Roy, et à d'autres. Je ne respondray qu'une seule chose à ceste calomnie : c'est que, si j'eusse voulu estre traistre et vendre ma conscience, je ne l'eusse faict pour peu. Je suis prest à rendre compte de tout le bien que j'ay. Je n'ay esté ne joueur de dez et de cartes, ny

faiseur de festins, ny trop somptueux et magnifique en toutes mes actions; j'ay seulement vescu honnestement, comme il me sembloit que le requéroit la charge que j'avois, et l'honneur que me faisoit le Roy. J'ay tousjours esté, comme je suis encores, fils de famille, et partant, sans tirer aucune commodité de nostre maison. J'ay vescu de mon travail : s'il y a quelqu'un qui se plaigne de moy que j'aye exigé de luy argent ou autre chose, ou luy aye fait tort ou injure, je suis prest de luy en faire raison et d'en respondre où l'on l'ordonnera. Les plus grandes despenses que j'aye faictes ont esté à faire instruire le fils unique que Dieu m'a donné, et à luy donner moyen de paroistre entre les gens d'honneur et faire service au Roy. Si ceux qui entreprennent en ce royaume de suivre le chemin que je luy ay faict prendre, par la permission et le commandement du Roy, ne despendent du commencement pour récompenser aucunement les autres défauts qui sont en eux, ils ne peuvent estre aymez ny suivis, et mesme en ce temps que le profit et l'argent commandent plus aux hommes que l'honneur. J'ay véritablement basty une basse-cour en la maison ancienne de mes pères, et y ay employé plus d'argent que je ne devois; mais je suis prest à monstrer qu'il est venu de la libéralité du Roy, et non d'autres, comme tout le reste que j'ay eu, qui n'est pas grande chose; car pour tout j'ay acquis, en vingt et un ans que j'ay exercé mon office, près de quatre mille livres de rente en fonds de terre, que je pourray dire miennes quand j'auray payé trente mil escus que je dois : comme je puis, à mon grand regret, prouver trop facilement, et me submets à tout perdre, si je ne le faicts où et quand l'on voudra, et outre cela que j'ay engagé ou vendu une bonne partie du bien de ma femme.

Voilà les thrésors que j'ay tirez d'Espagne et de M. de Guise, et ce que j'ay gaigné à estre traistre. Quoy doncques! j'ay refusé autresfois pension de deux mil escus par an qui me fut offerte de la part du roy de Navarre, et de la cause après la paix de l'an 1577, par un chevalier d'honneur, comme je puis encores monstrer par escrit; je n'ay jamais receu aucun présent d'Angleterre, et partant j'en dois avoir tiré et receu d'Espagne et d'ailleurs : ceste conséquence n'est pas bonne. Je veux croire aussi que ceux qui en usent, et les autres qui me condamnent sans m'ouyr, jugent de la conscience d'autruy par la leur. Qu'ils se présentent, et que l'on nous commande de respondre de nos actions; j'offre de comparoistre où l'on voudra pour cet effect, et ne demande point de grâce ny de pardon de ma desloyauté, si elle est vérifiée. Je ne leur souhaitte aussi autre mal, sinon que mon innocence soit cogneue telle qu'elle est; car je ne prétends m'armer et défendre de récrimination : leurs fautes ne me touchent point; mon but est de me défendre et non d'assaillir. Pour quoy doit-on plus volontiers exposer sa vie, que pour sauver son honneur?

Il n'y a grand ne petit en ce royaume qui puisse dire m'avoir jamais donné un escu; et si il y en a bien peu qui n'ayent passé par mes mains. J'ay aussi servy des maistres qui me faisoyent assez de bien, sans en aller chercher ailleurs. Celuy qui prend s'engage : ce que ne doivent faire ceux qui sont constituez aux charges publiques, pour quelque cause que ce soit.

Et parce que j'ay assez esclaircy un chacun de la vérité de tout ce qui s'est passé en la négociation de la paix dernière, et de l'octroy et expédition du pouvoir dudit duc de Guise pour ma justification en cet endroit, je me contenteray de dire sur ce, premièrement :

Que s'il se trouve que j'aye escrit chose que je ne puisse prouver, je suis content de porter tout le reproche du mal qui s'en est ensuivy; secondement, j'ay très-grand regret de quoy le Roy n'a usé autrement du bien et advantage qu'il pouvoit recevoir pour luy et pour son royaume de ladite paix et mesme dudit pouvoir : il a perdu, par ce qu'il a faict, la créance que l'observation de sa foy et parole luy avoit encores conservée, non seulement entre ses peuples et subjects, mais aussi par tout le monde. Je luy ay souvent ouy dire qu'il vouloit plustost perdre la vie qu'un tel thrésor, lequel je suis asseuré qu'il eust gardé très-chèrement s'il eust recogneu et creu pouvoir, sans y faire bresche, conserver son authorité et puissance. Voilà l'escueil contre lequel il a faict nauffrage, voilà la cause de ses travaux et de nos maux. Je ne veux accuser ny excuser personne, je prie Dieu qu'il donne paix aux trespassez et conserve les vivans; mais je dis qu'il y avoit plusieurs bons moyens d'arrester le cours des desseins dudit sieur duc de Guise et de M. le cardinal son frère, estant désagréables à Sa Majesté comme ils estoient, sans user de celuy qui a esté pratiqué. J'en ay dict quelque chose cy-devant, et n'en diray davantage à présent, ne voulant augmenter le regret et la douleur que nous devons ressentir des maux que nous en recevons.

Que le Roy nous ayt esloignés de luy pour le respect de la Royne, sa mère, c'est chose que je ne croiray jamais : car il luy avoit trop grande obligation, et luy estoit son conseil et assistance

trop nécessaire. Les huguenots ont voulu dire qu'elle avoit des desseins à part en faveur de M. de Lorraine et messieurs ses enfans, pour la révérence qu'ils luy portoient, et pour luy estre si proches qu'ils estoient; mais qu'elle eust voulu pour cela nuire au Roy et à ses affaires, ceux qui l'ont bien conneue n'ont jamais eu telle opinion, ouy bien qu'elle eust bien voulu que le Roy se fust servy d'eux et les eust advancez plustost que d'autres. Mais où sont ceux que lesdits huguenots n'ont accusé quand ils ne les ont favorisez et servis? Qu'ont-ils dict autresfois du Roy mesme devant et depuis qu'il est roy, et qu'ils n'estiment vrais François que ceux qui approuvent leurs actions? Ils blasment les catholiques qui se défient d'eux, et ils ne se fient aucunement des catholiques, dont j'appelle à tesmoin M. de Montmorency, et tous les autres qui se sont meslez avec eux. Ils appellent rebelles ceux qui combattent pour leur religion, et il y a trente ans et plus qu'ils font la guerre au Roy et au royaume. Sous ce prétexte, quelles villes n'ont-ils pillées? quelles églises n'ont-ils abbatues? combien de fois ont-ils combattu contre le Roy mesme, mis la discorde en la maison royale, logé les Anglois et autres estrangers en ce royaume? enfin quels maux n'ont-ils faicts depuis ce temps-là? Il ne faut que lire les édicts de paix que l'on a faicts avec eux, l'on verra de quelle eau ils ont eu besoin d'estre lavez. Et toutesfois aujourd'huy le Roy n'eut et n'aura jamais, ainsi qu'ils disent, de meilleurs serviteurs et subjects qu'eux : cela veut dire, pourveu qu'il se serve d'eux, qu'il face leurs affaires, et qu'il trouve bon ou souffre que le roy de Navarre tienne la place en ce royaume que l'on dit que feu M. de Guise vouloit occuper, et qu'il leur soit loisible, cependant que Sa Majesté et les catholiques qui ont prins les armes s'entrebatteront, de s'emparer des villes et deniers du Roy, s'establir et fortifier, le tout pour le service de Sa Majesté et le bien général du royaume. C'est estre espagnol ou guysard que de n'approuver ou endurer toutes leurs actions, et de ne pouvoir compatir avec eux, qui veulent nous troubler en nostre religion, nous abstraindre à leurs volontez, et nous donner la loy, comme ils feront à la fin, si nos divisions continuent encores longuement.

Or, si tant est que nous ayons esté esloignez de ladite cour pour le respect de ladite dame Royne, mère du Roy, comme l'on a dit, certainement nous avons moindre cause de nous en plaindre pour nostre particulier que pour le Roy et le public.

Entre autres princes et seigneurs qui me firent cet honneur que de m'envoyer visiter et offrir amitié après mon bannissement de la cour, feu M. de Guise y envoya deux ou trois fois : de quoy je le remerciay bien humblement, le suppliant par ma response que, s'il avoit envie de me faire plaisir, il luy pleust faire tant pour moy que d'esclaircir Sa Majesté de la façon de laquelle je m'estois conduit en son endroit en guerre et en paix, ne désirant autre récompense de mes services, sinon que Sa Majesté cogneust au vray comme je l'avois servie. Voilà toute l'intelligence que j'ay eue avec ledit duc depuis son partement de la cour.

Plusieurs de mes amis qui estoient députez aux Estats, et autres, voulurent sçavoir de moy si j'avois agréable que lesdits Estats fissent instance et supplication au Roy pour me rappeller à son service, mais je les suppliay ne le faire pas, parce que je ne voulois que pour l'amour de moy ils fissent chose qui despleust à Sa Majesté; joinct que je m'estimois très-heureux de joüyr du repos de ma maison, et aussi que je ne voulois entrer à la cour ny aux affaires contre le gré et la volonté de Sa Majesté. Si nonobstant ma response quelqu'un d'eux eust eu opinion d'en parler, je n'en dois, ce me semble, estre blasmé, comme j'ay entendu avoir esté assez légèrement pour ce regard.

Dieu voulut audit temps appeller à soy feu M. de Mandelot : de quoy je receus tel desplaisir que chacun peut s'imaginer, perdant un si fidel amy, et sur la vertu duquel j'avois fondé le reste de toutes mes espérances et ressources de ma misérable fortune.

Je prins la hardiesse d'escrire une lettre au Roy pour supplier Sa Majesté d'avoir compassion de la famille dudit feu sieur de Mandelot et de la mienne, qu'elle avoit joincte et unie ensemble pour son service, afin de faire jouyr mon fils (1) de l'effect de sa promesse touchant le gouvernement de Lyonnois, sur laquelle avoit esté basty principalement ledit mariage.

S'ensuit la teneur de la promesse escritte de la propre main de Sa Majesté :

« Advenant que le mariage du fils du sieur de Villeroy s'effectue avec la fille aisnée du sieur de Mandelot, j'accorde, en considération des services de l'un et de l'autre, que le fils du sieur de Villeroy soit pourveu du gouvernement de Lyonnois, Forests et Beaujolois, à la survivance dudit sieur de Mandelot, pour l'exercer après sa mort; dont je veux que les expéditions

(1) Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, fils unique de Villeroy.

vous m'avez demandé ; il contient les causes qui me contraignirent du temps du feu Roy (1), que Dieu absolve, de me sauver à Paris et me joindre à M. le duc de Mayenne, lequel je fis dès-lors plus pour moy-mesme que pour le communiquer à personne, ny servir à ma justification ; car encores que la nature nous excuse, voire que la loy nous permette de défendre nostre vie avec impunité, toutesfois, comme tout homme de bien doit estre moins soigneux d'icelle que de son honneur, et que je sçay que le commun, lequel s'arreste plus à ce qui apparoist qu'à ce qui est, fait souvent tel jugement de nostre devoir et mérite, qui est le contentement que nos supérieurs monstrent avoir de nous, j'ay depuis ceste action tousjours désiré l'amender plustost en bien faisant au public, que la justifier ou l'excuser par la publication dudit Mémoire, lequel encore je ne vous présente maintenant que pour vous obéyr et satisfaire à nostre commune amitié, laquelle, comme elle a esté fondée sur la cognoissance que nous avons de nos déportemens au service de nostre Roy, le garantira, s'il vous plaist, en vostre endroit du soupçon auquel il pourroit tomber envers un autre qui ne m'auroit esprouvé comme vous, qu'il fust accompagné d'artifice ou déguisement ; car c'est un péril, comme vous sçavez, qui suit l'adversité autant et plus que l'envie faict la félicité, lequel aussi un malheureux doit fuir tant qu'il peut ; je dis aussi parce qu'il est impossible qu'il s'en garantisse entièrement, tant est grande la malice des hommes, et sont nos fins et opinions diverses. De sorte que souvent il nous advient que, nous voulant purger d'une chose par une autre, comme nous donnons nouvelle matière de parler de nous, nous empirons nostre marché au lieu de l'amender, spécialement quand ce que nous entreprenons et faisons ne plaist à un chacun, ou ne nous succède heureusement, mesmes au gré de nos maistres, d'autant que leur opinion ou jugement, soit par authorité ou flaterie, a communément plus de vogue et créance que la vérité : chose que je puis dire avoir esprouvée depuis ma disgrâce, en la continuelle poursuitte que j'ay faicte de la pacification de nos misérables troubles ; car encores que j'y aye procédé avec toute l'affection, sincérité et candeur qu'un homme qui craint Dieu et ayme son pays peut faire, néantmoins, soit que mon entreprise aye despleu à quelques-uns, ou qu'elle n'aye eu bonne yssue, j'en ay souvent et long-temps esté hay et blasmé de part et d'autre, jusques à m'avoir taxé d'ingratitude envers ma patrie, par un escrit composé et publié par un personnage qui me cognoissoit très-mal, encore qu'il fust mon voisin et m'eust quelque obligation. C'est pourquoy, Monsieur, j'ay estimé qu'ayant à vous contenter du premier escrit, j'y devois encore joindre ce second, par lequel je prétends vous rendre compte de toute ceste poursuitte ; car je confesse m'y estre embarqué, après les considérations publiques, exprès pour effacer l'opinion qu'aucuns avoient conceue et publiée de ma retraitte auprès dudit duc, et pour contenter mes amis et moy-mesme : au moyen dequoy je vous supplie prendre la peine de le lire après l'autre. Il est véritable, comme je puis facilement prouver par escrit ou bons tesmoins. Si je voulois aussi mentir, ce ne seroit en choses qui ont esté si publiques, et dont la mémoire est si récente, ny en parlant à vous estant si clairvoyant et vous honorant plus que tout autre.

Monsieur, je commenceray donc pour vous faire entendre chose que vous avez peut-estre expérimentée comme moy : c'est qu'en mon adversité j'ay certainement trouvé et receu plus d'assistance de ceux ausquels j'avois moins faict de plaisir et service en prospérité, que des autres, soit que l'envie de ceux qui nous approchent et cognoissent le plus soit communément plus grande que celle des autres, ou qu'ils estiment avoir plus grande occasion de craindre de se faire préjudice en parlant pour leur amy, que ne doivent avoir ceux qui nous sont moins tenus ; ou bien qu'il y ait véritablement des personnes qui ayent l'ame, au prix des autres, si bonne et généreuse qu'ils s'estudient à bien faire à quiconque en a besoin, comme il a pleu au Roy qui est à présent, et à feu M. de Chastillon, en user en mon endroit, lorsqu'estant le feu Roy arrivé à Estampes, venant devers Paris après la bataille de Senlis, ils supplièrent Sa Majesté, à la poursuitte de Bigot qui sert maintenant de secrétaire à M. de Guise, de me permettre de demeurer en seureté dans ma maison, comme j'en avois envoyé charge audit Bigot de l'asseurer que je ferois avec mon père et mon fils si elle l'avoit agréable, et nous y vouloit protéger contre ceux qui disoient avoir conjuré nostre ruine et celle de nostre maison : en quoy toutesfois ils furent esconduits. De sorte que nous fusmes contraincts, après la prinse du pont de Poissy (car nous estions à Alincour), de nous retirer tous à Paris auprès du duc de

renvoyé du ministère en même temps que Villeroy. Il fut chancelier sous Henri IV.

(1) Henri III, assassiné à Saint-Cloud le 1er août 1589.

Mayenne, où peu de jours après survint la nouvelle de la mort du feu Roy, à la suitte duquel ledit Bigot estoit demeuré, dont se ressouvenant le sieur de Chastillon, il l'envoya quérir et le fit parler à Sa Majesté, laquelle luy commanda de me voir et me venir trouver avec une lettre de sa main pour me dire qu'elle désiroit parler à moy; partant que j'eusse le lendemain à me rendre dedans le parc de Boulongne, où elle se trouveroit (car l'armée de Sa Majesté estoit encores à Sainct-Cloud), disant qu'elle se vouloit servir de moy pour faire la paix, à laquelle elle estoit très-disposée, et de faire pour y parvenir tout ce qui y seroit jugé raisonnable et utile, mesme de contenter M. de Mayenne.

Je fus très-ayse de ceste ouverture, de laquelle j'advertis le jour mesme ledit duc de Mayenne, le priant me permettre de voir Sa Majesté afin d'entendre plus particulièrement son intention; mais il me refusa, disant que chacun entreroit en ombrage de ceste mienne veue, et qu'elle ne pourroit estre si secrette qu'elle ne fust sceue, et partant luy seroit préjudiciable, toutes choses estans encores si esmeues comme elles estoient à cause de la mort du feu Roy, laquelle il espéroit apporter un grand changement aux affaires en sa faveur, pour estre Sa Majesté de contraire religion. De faict il eut opinion qu'elle désiroit parler à moy plus pour faire cognoistre aux catholiques de son armée vouloir traicter, et par ce moyen les garder de se desbander, que pour envie qu'elle eust de faire autre chose. De sorte qu'il me fut permis seulement faire sçavoir à Sa Majesté, par ledit Bigot, que, s'il luy plaisoit envoyer quelqu'un des siens vers moy jusques en ceste ville de Paris, je le recevrois, et mettrois peine d'obéyr à ce qu'il me manderoit, adjoustant que ledit duc m'avoit dit qu'il n'avoit aucune querelle particulière avec Sadite Majesté, laquelle il honoroit grandement, et d'autant plus qu'il avoit sceu qu'elle n'avoit approuvé la mort de MM. ses frères.

Sur ce estant party, ledit sieur Bigot ramena deux jours après le sieur de La Marsillière, secrétaire de Sa Majesté, que je receus en ma maison. Mais ledit duc ne voulut jamais parler à luy comme je désirois qu'il fist, d'autant qu'il avoit expresse charge de l'asseurer de la bonne volonté de Sa Majesté à la paix, luy représenter combien elle estoit nécessaire; que Sa Majesté estimoit qu'il ne tiendroit à luy qu'il n'eust très-bonne part auprès d'elle, luy remontrant aussi que tous les princes et officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres, outre ce qu'ils s'estoient trouvés en grand nombre en l'armée du feu Roy à sa mort, avoient desjà promis et juré à Sa Majesté toute loyauté et obéyssance, estant demeurés contens d'elle pour le faict de la religion, moyennant une promesse qui leur avoit esté faicte, de laquelle il me dit la substance, et dont il m'en envoya depuis le double, que nous n'avions encores veu; adjoustant que si les choses se pouvoient accommoder, l'on pourroit donner aussi moyen d'adoucir les esprits desdits catholiques, lesquels ils disoient grandement estre irrités contre la personne dudit duc, à cause de la mort du feu Roy leur seigneur souverain, laquelle ils luy imputoient, et dont ils avoient tous protesté de poursuivre la vengeance et punition jusques au bout: en quoy Sa Majesté s'estoit aussi engagée si avant avec eux, qu'elle ne s'en pouvoit départir que pour une utilité telle que pouvoit estre la pacification du royaume, laquelle pourtant Sa Majesté désiroit que ledit duc voulût embrasser, afin d'avoir occasion d'oublier le passé, le traicter et vivre avec luy cy-après comme sa qualité le requéroit: ce que, au deffaut dudit sieur de La Marsillière, je fis entendre audit duc. Mais il me donna charge de luy respondre que sa religion et le respect qu'il portoit à M. le cardinal de Bourbon, lequel il avoit recogneu pour son roy, comme celuy à qui de droit la couronne appartenoit, ne luy permettoit d'entendre à ceste ouverture; que si messieurs ses frères avoient pris les armes du temps du feu Roy, comme il disoit qu'ils avoient faict, exprès pour empescher que le sceptre françois tombast entre les mains d'un prince de contraire religion, dont le royaume avoit esté menacé par la mort de feu M. le duc d'Alençon; à présent que l'occasion de s'y opposer estoit plus urgente et nécessaire que jamais, il ne vouloit faire ce tort à la mémoire de sesdits frères, à sa conscience, ny à la fidélité qu'il devoit audit sieur cardinal, d'y manquer, joint qu'il avoit engagé sa foy et donné sa vie à la cause publique par le serment qu'il avoit faict recevant la charge dont il avoit esté honoré. De sorte qu'encore qu'il eût un très-grand désir d'abréger la guerre pour obvier aux maux qu'il prévoyoit qu'elle apporteroit, toutesfois c'estoit chose qu'il ne pouvoit entreprendre seul, et surtout que ledit sieur cardinal ne fust libre, afin de s'y conduire par son commandement; que si la mort du feu Roy lui avoit acquis tant d'ennemis, comme disoit ledit sieur de La Marsillière, elle luy avoit d'ailleurs apporté une telle consolation du sang de ses frères, qu'il en portoit plus patiemment toutes sortes de périls; partant, qu'il avoit plus à louer Dieu que de se mettre en

peine de ce qui estoit advenu; qu'il ne vouloit entreprendre de donner conseil à Sa Majesté, ayant les armes en main contre elle; mais qu'elle devoit considérer que difficilement il les pouvoit poser et entendre à aucune négociation, tant que ledit sieur cardinal seroit prisonnier, et qu'elle persévéreroit en sa religion.

Ledit sieur de La Marsillière, comme très-advisé et affectionné serviteur de Sa Majesté, me répliqua plusieurs raisons, principalement sur la recognoissance et liberté dudit seigneur cardinal, et la religion de Sadite Majesté, lesquelles, avec tout ce qui se passa entre luy et moy, je ne vous représenteray, d'autant que ledit duc de Mayenne voulut que les choses demeurassent aux termes susdits. Toutesfois Sa Majesté, ayant ouy ledit sieur de La Marsillière, eut opinion qu'on ne luy avoit parlé librement à cause de sa religion. De sorte que ledit Bigot me fut encores renvoyé avec un trompette de Sa Majesté, et une lettre de M. de Liencour, premier escuyer, par laquelle il me mandoit qu'il estoit nécessaire qu'il parlast à moy pour chose qui importoit grandement, laquelle il ne me pouvoit escrire ny faire sçavoir par un autre, partant, il me convioit d'aller jusques à Liencour. Le Roy estoit lors du costé de Clermont en Beauvoisis, où il se trouveroit aussitost que moy, moyennant ledit trompette et un passeport pour ma seureté. Ledit Bigot me dit que ceste recherche procédoit encores du commandement de Sa Majesté, laquelle, depuis le retour dudit Marsillière, avoit monstré avoir plus grande envie de parler à moy que devant, dont j'advertis ledit duc, le suppliant très-instamment me permettre ce voyage: toutesfois je ne le peux oncques vaincre, ny l'entreprendre sans sa permission, estant là où jestois, et mon fils quasi désespéré et desploré de l'arquebusade qu'il avoit receue au siége de Pontoise (1). De façon que je fus contrainct de m'excuser de rechef envers Sa Majesté. Et parce que je voyois que ledit duc faisoit estat de partir de Paris et s'approcher de Sadite Majesté, j'escrivis audit sieur de Liencour que j'estimois que nous serions bientost si près les uns des autres, que je pourrois alors avoir congé et moyen de le voir, dont j'avois très-grand désir, et de mériter en le servant le soin qu'il monstroit avoir de moy.

M. le président Janin estoit nouvellement arrivé à Paris venant de Lorraine, lequel avoit veu le commandeur Moreau (2) qui revenoit d'Espagne, et avoit rapporté audit duc qu'il devoit estre bientost secouru de grandes forces levées en Allemagne, Suisse, aux Pays-Bas et en Lorraine, et de grande somme de deniers du costé d'Espagne, partant, que rien ne luy manqueroit. Ce qui avoit tellement enflé les espérances dudit duc qu'il me pria de faire qu'on ne m'envoyast plus de messagers de la part de Sa Majesté, d'autant que plusieurs commençoient à en murmurer, et mesme don Bernardin de Mendoze, ambassadeur du roy d'Espagne, lequel avoit eu le vent du voyage dudit sieur de La Marsillière et de l'arrivée dudit trompette. Dès-lors je cogneus que ledit duc n'avoit pas grande envie de la paix.

Davantage, ledit don Bernardin de Mendoze, estimant que je pouvois estre instrument fort propre pour servir aux desseins de son Roy, me les descouvroit et communiqua dès-lors plus clairement qu'il n'avoit encore faict audit duc ny à autre, avec dessein de m'y engager; mais comme ils tendoient à usurper le royaume, j'en demeuray si scandalisé que, l'ayant faict entendre audit duc, je le suppliai, en la présence dudit sieur Janin, de me donner congé de me retirer en ma maison, s'il ne s'y vouloit opposer, luy déclarant que je ne voulois avoir part en une entreprise si injuste et si impossible qu'estoit celle dudit Roy, laquelle déshonoreroit tous ceux qui s'en mesleroient, et seroit cause de destruire la religion et le royaume; adjoustant que, puisque le Roy avoit tel dessein, il ne devoit aussi espérer de faire fortune par son moyen, et qu'il acquerroit plus de gloire, de grandeur et de contentement en aydant au repos du royaume sous l'obéyssance d'un prince françois, qu'il ne feroit en favorisant un dessein estranger, lequel luy feroit enfin perdre la réputation et ses amis, et peut-estre les biens et la vie.

M. de Lorraine s'estoit nouvellement saisi de Verdun, et voyant que chacun aspiroit à l'usurpation ou séparation du royaume, ce qui augmentoit mon despit et mescontentement avec ma plainte, et toutesfois ledit duc m'asseura par serment qu'il ne consentiroit jamais ny à l'un ny à l'autre, et au reste qu'il sçavoit mieux que ledit don Bernardin que ledit roy d'Espagne n'avoit autre intention que de voir régner en ce royaume un catholique de l'amitié duquel il peust estre asseuré, comme ledit président Janin luy avoit rapporté, et que luy avoit confirmé ledit Moreau, et sceu de luy la vérité du

(1) Pontoise, qu'il défendait contre l'armée royale, fut prise d'assaut.

(2) Don Juan de Morco, l'un des envoyés de Philippe II.

dessein de son Roy ; auquel je condescendis plus volontiers, d'autant que j'espérois, l'accompagnant au voyage qu'il vouloit faire, de voir par ce moyen ledit sieur de Liencourt comme je luy avois escrit.

J'avois néantmoins sceu que Sa Majesté avoit esté mal satisfaicte de la response que je luy avois faicte, et qu'aucuns m'avoient pour cela dépeinct pour un bon Espagnol, ennemy du bien et repos de la France, et en particulier de la personne de Sa Majesté : à quoy avoit servy à la persuader l'opinion qu'on luy en avoit autrefois donnée, avec ce que le feu Roy luy en avoit dit à leur réconciliation, comme j'ay depuis apris d'elle-mesme, et surtout le compte qu'elle avoit descouvert par des lettres interceptées que ledit don Bernardin faisoit de moy à son maistre.

Après la mort du feu Roy, ledit duc fut conseillé et sollicité d'aucuns de se faire eslire et déclarer roy de France par les catholiques ausquels il commandoit, luy remonstrant qu'il ne devoit perdre ceste occasion de remettre en sa maison la couronne qui en avoit esté ostée, estant desjà recogneu et obéy des principalles villes du royaume et d'un grand nombre de noblesse comme il estoit, et ayant à faire à un prince de contraire religion, auquel la succession pouvoit estre justement débattue, lequel ne seroit jamais bien obéy ny aymé des catholiques du royaume. Que si à ce commencement ceux qui avoient servy le feu Roy faisoient contenance de le suivre, c'estoit à cause du regret qu'ils avoient encores tout récent de sa mort, plustost que pour affection ou inclination qu'ils y eussent. Mais comme les catholiques et huguenots estoient incompatibles, ils n'auroient guères vescu ensemble, que la mémoire des haynes et injures passées durant nos guerres se renouvelleroit, laquelle leur feroit bientost oublier ceste passion ; que le principal estoit que lors ils trouvassent une royauté formée et establie à laquelle ils peussent avoir recours, d'autant que les François estoient tous accoustumés à la monarchie, que tous autres gouvernemens leur estoient odieux, et qu'on ne les contentoit pas leur donnant pour roy M. le cardinal de Bourbon, comme aucuns proposoient, à cause qu'il estoit prisonnier et ecclésiastique, et qu'ils vouloient jouyr de leur roy qui fust belliqueux et allast à la guerre comme eux, et non en servir un par imagination, qui ne peust voir leurs actions, les recognoistre, ny leur bien faire. Que ledict duc seroit accusé de faute de courage s'il mesprisoit ceste occasion ; qu'il n'y avoit que les simples et pusillanimes qui attribuoient ce refus à bonté et équité, pour estre ceste entreprise digne d'un cœur généreux, tant pour le mérite de la chose que de la commodité qu'il avoit d'y parvenir. C'estoit faire les affaires du roy de Navarre que de recognoistre ledit sieur cardinal, son oncle, car c'estoit enfin confesser la couronne appartenir à la maison de Bourbon : ce que toutesfois l'on pouvoit débatre ; que de s'amuser à défendre le droict de l'oncle contre le nepveu, c'estoit un subject bien fragile, à cause de l'âge et de la personne dudit cardinal qui estoit au pouvoir du nepveu ; qu'advenant sa mort il ne restoit plus que le prétexte et titre de la religion contre le Roy, lequel cesseroit quand il voudroit aller à la messe, comme il ne falloit point doubter qu'il ne fist enfin, si autrement il ne pouvoit faire ses affaires ; qu'aussi bien diroit-on que ledit duc avoit mis ledit cardinal en jeu exprès pour, sous son nom, couvrir son ambition, et peut-estre advancer ses jours : car peu de gens croioient qu'il l'eust fait par affection ny justice, ce pauvre prince tenu prisonnier estant demy-mort au monde, et la justice peu considérable quand il estoit question de régner ; de sorte qu'en suivant tel chemin il ne seroit exempt de calomnie et de blasme, et si perdroit sa part d'une très-belle et glorieuse fortune, laquelle il ne recouvriroit jamais ; car, quand bien ledit sieur cardinal mourroit et que ledit Roy persisteroit en sa religion, il resteroit tousjours d'autres princes de sa mesme maison faisans profession de la religion catholique, ausquels ledit duc seroit d'autant plus obligé de conserver leur droit par ces mesmes raisons qu'on luy représentoit pour ledit sieur cardinal qui auroit promis faire souche en sa personne : et si pourroit avenir, quant lors il voudroit avoir esgard, qu'il n'auroit le jeu si beau qu'il avoit maintenant, à cause de la diversité de la religion du Roy, et mesme de la prison de M. de Guise, son nepveu, qui pourroit avec le temps estre délivré, et après luy envier ceste grandeur. Qu'il ne falloit douter qu'il ne fust assisté du Pape et du roy d'Espagne après ce coup ; car, comme il seroit sans remède, ils seroient tousjours plus ayses de le favoriser que d'acquiescer au roy de Navarre, estant, pour sa religion et pour la dispute du royaume de Navarre, ennemy irréconciliable de l'un et de l'autre. Qu'estant authorisé de Sa Saincteté et secouru dudit roy d'Espagne, tout luy devoit estre possible ; car il acquerroit un grand honneur d'espouser ceste entreprise, travailler et mourir pour icelle comme avoient faict ses prédécesseurs. Qu'il poursuivist donc sa fortune courageusement sans varier, quoy qu'il en peust arriver ; car tels desseins vouloient

une ame forte et constante, tel qu'il s'estoit monstré depuis la mort de messieurs ses frères, dont Dieu luy offroit et livroit maintenant le loyer, qu'il ne pouvoit mespriser sans faire tort à la mémoire des siens et pareillement à ses enfans. Que quand messieurs les ducs de Lorraine et de Savoye n'approuveroient du commencement ceste résolution, il luy seroit facile après la leur faire trouver bonne; qu'au pis aller il en seroit quitte pour leur faire part de sa bonne fortune. Aussi seroit-il difficile qu'il mengeast seul ce morceau, non plus qu'avoient faict ceux qui avoient autresfois tenu ce chemin, lesquels n'avoient rien espargné ny refusé pour y parvenir. Que c'estoit le principal aussi d'entrer en jeu et avoir part au hazard, non comme procureur ou lieutenant d'un autre, ainsi que l'on le vouloit rendre, mais comme partie intéressée et pour telle recogneue; car le temps achèveroit après le demeurant, s'il s'en rendoit digne devant Dieu et les hommes. Que si maintenant il recognoissoit ne pouvoir ny devoir aspirer à ce grade, au moins devoit-il rompre et empescher la recognoissance dudit cardinal de Bourbon, d'autant que par icelle non seulement il privoit luy et toute sa maison de toute ceste fortune, mais aussi s'ostoit le moyen d'en pouvoir à l'advenir disposer en faveur d'un autre prince que de la maison de Bourbon, laquelle estoit ennemie de la sienne.

A ce conseil, qui estoit assez chatouilleux, ceux qui y vouloient contredire n'emploièrent pour toute raison que l'impossibilité; car, Monsieur, comme vous sçavez, en telles matières celles qui sont fondées sur l'équité ont ordinairement peu de crédit: l'honneur et la justice y suivent l'utilité, sinon devant Dieu, au moins devant les hommes. Ledit duc avoit desjà perdu partie de la bonne opinion que du commencement l'on avoit eue de luy, autant peut-estre par la faute d'autruy que par la sienne, tant y a que son malheur estoit tel: car ces peuples qui s'estoient persuadé en prenant les armes que personne ne leur pourroit résister, ayans depuis esprouvé le contraire, et naguères veu ledit duc réduit aux abois avec eux en la ville de Paris, s'en prenoient à luy; de façon qu'on ne luy portoit l'affection et obéyssance que l'on souloit faire. Partant, soit que lesdits peuples fussent desjà pratiquez, ou qu'ils en parlassent par expérience ou jugement, ils disoient sur cette occasion assez communément et ouvertement qu'il n'estoit puissant assez pour conserver la religion et soustenir ceste guerre. Sur cela aucuns vouloient que l'on esleust le roy d'Espagne, et que l'on se jettast du tout entre ses bras; les autres, que l'on prinst M. le duc de Lorraine, ou l'un de messieurs ses enfans, comme chef de la maison, se persuadans que ledit roy d'Espagne l'approuveroit, et mesme y engageroit sa fille. Aucuns proposoient encores M. le duc de Savoye comme issu d'une fille de France, desjà allié et supporté de la couronne d'Espagne, prince courageux, voisin du royaume et puissant, mais la plus grande et saine partie jettoyent les yeux sur le cardinal de Bourbon, auquel l'on disoit que la couronne appartenoit de droit pour en estre plus proche d'un degré que son nepveu; qu'il avoit esté ainsi jugé par les Estats et parlemens du royaume; que c'est un grand advantage que de combattre et souffrir pour une bonne et juste querelle. Davantage, que ledit cardinal estoit prince et catholique, et avoit esté chef de party, comme tel avoit beaucoup souffert, dont il estoit encore prisonnier; que l'on estimoit qu'il estoit facile de le recouvrer par pratiques ou par force; qu'il seroit cause de rallier tous les catholiques ensemble: qui estoit le moyen de destruire bientost les huguenots, sans estre contrainct de mendier l'assistance des estrangers, laquelle ne nous seroit donnée pour néant. Peu certes inclinoient audit duc de Mayenne, à cause de sa foiblesse et du peu de contentement que l'on avoit de luy et de ceux qui manioient les affaires auprès de luy; et comme il ne pouvoit se faire eslire que par le parlement ou par le conseil général de l'union qui n'estoit lors en sa force, ou le corps des villes, combien que de telles compagnies fussent remplies de personnes de différentes humeurs et opinions, non encores bien pratiquez, instruicts ny résolus de ce qu'elles devoient faire et désirer en ceste occasion, s'accordoient toutesfois à ne vouloir recognoistre ledit roy de Navarre à cause de sa religion, ny eslire ledit duc de Mayenne pour roy, pour les raisons susdites. Sur cela estoit fondée principalement l'impossibilité du dessein dudit duc. A quoy ledit dom Bernardin de Mendoze, au nom du Roy, son maistre, et les serviteurs des autres princes qui aspiroient à ceste grandeur ne s'endormoient pas: ce qui estoit mieux cogneu dudit duc que de ceux qui luy en parloient. Partant, ils prirent conseil et résolurent d'en donner le tiltre à un autre, et mettre peine d'en maintenir et conserver l'effect, puisqu'ils ne pouvoient avoir l'autre pour luy; et comme ledit sieur cardinal estoit plus propre que tous autres pour servir à ce dessein, tant pour la qualité de son âge qu'à cause de son absence, joinct que ses prétentions estoient plus plausibles, il s'arresta à luy, le recogneut

le premier, et le feit proposer, recognoistre et proclamer au parlement, au conseil de l'union et par ceux de la ville, par l'advis dudit dom Bernardin, lequel en fit grande instance, aucuns ont dit par affection, comme celuy qui se vantoit estre yssu d'une fille de la maison de Bourbon, mariée à celle de Mendoze en Espagne; mais plus à mon advis pour donner temps et moyen à son Roy de dresser ses pratiques en ce royaume, et assembler et faire venir ses forces et deniers pour mieux exécuter son dessein, jugeant bien que ledit cardinal ne la feroit pas longue, que son nom seroit plus propre pour servir de planche à son maistre que celuy d'un autre, et principalement dudit duc de Mayenne, l'ambition et auctorité duquel il redoutoit; et d'autant que ceste opinion, par laquelle la couronne estoit adjugée et conservée à la maison à laquelle de droit elle appartenoit, justifioit mieux la cause publique et rendoit nos divisions et guerres civilles moins dangereuses, elle fut incontinent embrassée d'un chacun, et véritablement à propos pour le salut du royaume, puisqu'il n'y avoit moyen de persuader lors à ce peuple d'envoyer vers Sa Majesté traicter avec elle, ny de la recognoistre; car si ledit duc eust pris dès lors résolution de contenter le Roy catholique et tous les autres princes, il ne falloit que surseoir la déclaration de recognoistre ledit cardinal, comme il pouvoit faire facilement, sous prétexte de sa captivité, et d'assembler ceux du party pour en ordonner : car par ce moyen il en eust disposé quasi comme il eust voulu, tant estoit grande la hayne qu'on portoit audit Roy, fondée sur la religion et bonne opinion que la commune avoit de la probité, piété, forces et moyens dudit roy d'Espagne et de ses ministres et serviteurs. De sorte que ceux qui furent cause de ceste résolution ne firent pas petit service au royaume. Ledict duc de Mayenne partit de Paris avec son armée le premier jour de novembre, passa par Noisy, Mante, Vernon et Trépagny, alla assiéger la ville de Gournay, dans laquelle commandoit le sieur de Rubempré avec son régiment de gens de pied. Là survint le commandeur Moreau, lequel estoit party d'Espagne devant la mort du feu Roy; partant, il ne sçavoit certainement quel conseil prendroit son maistre après ceste nouvelle; car si Sa Majesté eust vescu, c'estoit bien son intention de secourir M. de Mayenne d'hommes et d'argent, mais sous main et sans engager son nom et ses bandes, comme desjà il avoit commencé lorsqu'il avoit envoyé en France le comte de Collalte avec son régiment de lansquenets qu'il avoit licentié de son service, et promis faire service audit duc, encore qu'il fust payé de ses deniers. Cela fut cause qu'à l'abordée ledict Moreau ne me parla qu'en termes généraux de l'intention de son maistre, comme il avoit faict audit président Janin en Lorraine; et néantmoins, comme il estoit de son naturel assez prompt et impatient, et aussi qu'il estimoit avoir si bon jeu qu'il ne se devoit plus contraindre, il ne tarda guères à me donner trop d'occasion de croire qu'il n'avoit pas moins de fureur pour son maistre que ledit dom Bernardin; car il ne parloit que de faire un roy de France de sa main, qui fust grand et puissant assez par soy-mesme, et sans secours d'autruy en bannir du tout l'hérétique et ses adhérans, et plusieurs autres contes semblables, par lesquels l'on descouvroit que la mort du Roy luy avoit aiguisé l'appétit.

Le Roy estoit retiré du costé de Dieppe avec les forces qu'il avoit, où ledit duc s'achemina incontinent après la prinse de Gournay qui ne dura que deux jours, reprint en passant Neuf-Chastel, et, après avoir joinct M. le marquis Du Pont et M. le duc d'Aumalle, se vint présenter devant la ville de Dieppe du costé du Pollet, avec son armée, qui estoit composée de quatre cens chevaux françois, reistres et wallons, six mil Suisses, trois mil lansquenets, et de cinq à six cens hommes de pied françois. Quelques jours après j'obtins permission dudit duc de voir M. de Liencourt, dont je l'advertis; mais il me respondit que la recherche qu'il en avoit faicte auparavant n'estoit pas venue de luy, partant, qu'il sçauroit et me manderoit si l'on l'auroit encore agréable. Toutesfois je n'eus depuis aucune nouvelle de luy : dont j'appris que de cela avoit esté causée l'impression susdite que Sa Majesté avoit conceue de moy, et perdis ceste occasion, à mon très-grand regret, par laquelle j'espérois jetter les fondemens d'une bonne négociation pour abréger nos misères.

Mais il s'en présenta un autre bien viste après, par la prinse du sieur de Belin (1), l'un des mareschaux-de-camp de l'armée dudit duc, advenue au combat d'Arques, auquel Dieu favorisa miraculeusement Sa Majesté; car encores que le logis de son armée fust très-advantageux, et le chemin pour y aller très-difficile et périlleux, toutesfois, comme les forces dudit duc estoient sans comparaison plus grandes que celles de Sa Majesté, si elles eussent aussi bien assailly comme les autres se défendoient, Sadite Majeste eust couru grande fortune. Ledit sieur

(1) François de Faudoas, sieur de Belin, depuis gouverneur de Paris pour la Ligue.

de Belin y demeura doncques prisonnier à la teste de l'armée, lequel, estant délivré sur sa foi, vint trouver ledit duc à Pont-Dormy, où il s'estoit retiré à cause que son armée s'estoit desbandée depuis son partement de devant la ville de Dieppe, pour recueillir quelques gens et deniers qu'il espéroit tirer des Pays-Bas par le moyen dudit Moreau.

Ledit sieur de Belin luy dit que Sa Majesté l'avoit envoyé exprès pour luy demander la paix, de laquelle elle avoit telle envie, que, sans avoir esgard à sa dignité ny considération quelconque, elle avoit bien voulu le rechercher maintenant que l'on ne pouvoit dire que ce fust par nécessité qu'elle le fist, puisqu'il s'estoit reculé d'elle, mais pour la compassion qu'elle avoit du public et du royaume. Ledit sieur de Belin luy dit aussi comme les catholiques qui estoient avec Sa Majesté le prioient de faire semondre Sadite Majesté de quitter sa religion et embrasser la catholique, et ne laisser, ce faisant, de traicter avec elle et la recognoistre, se promettant par ce moyen d'avoir la paix à la gloire de Dieu, ou bien qu'il en réussiroit un très-grand bien et advantage pour la défence de nostre religion, qui apporteroit audit duc très-grand honneur.

Ceste proposition fut mise en délibération et dès-lors fort débatue près dudict duc; car les uns vouloient que le conseil desdicts catholiques fust suivy, et les autres y résistoient. Ceux-là disoient que telle recherche ne pouvoit estre que très-utile à la religion et au royaume, très-honorable à ceux qui la feroient, et mesme agréable à M. le cardinal de Bourbon, estant en prison et quasi hors d'espérance d'en sortir, comme il estoit; car il adviendroit d'icelle que le Roy changeroit de religion ou non. S'il faisoit le premier, Dieu en seroit glorifié, la religion restaurée et le royaume mis en paix, au grand honneur et advantage de M. de Mayenne et de son party, parce qu'il seroit recogneu autheur de tel changement, et qu'il obtiendroit pour la grandeur de sa maison la seureté de nostre religion et de tous ses partisans; que telles conditions qu'il voudroit demander il les auroit, et asseureroit aussi la vie dudit sieur cardinal, laquelle couroit fortune en ce débat, et peut-estre seroit cause de sa liberté, laquelle autrement il ne falloit espérer, puisque nostre armée ne s'y estoit acheminée et employée au partir de Paris, et qu'il avoit esté livré par M. de Chauvigny au Roy son nepveu, lequel l'avoit envoyé à Fontenay en Poictou, en la garde de ceux de la religion; seroit cause de la délivrance de messieurs de Guise et d'Elbœuf, dont il seroit loué et fortifié; que c'estoit tout ce qu'il luy restoit à faire pour éterniser d'une gloire immortelle la poursuite qu'il avoit faicte si heureusement de la mort de messieurs ses frères; et que si Sa Majesté refusoit d'embrasser la religion catholique après son offre, non seulement il justifieroit sa cause devant Dieu et les hommes, dedans et dehors ce royaume, avec la mémoire de sesdits frères et leurs armes passées, mais aussi apporteroit une telle division entre Sa Majesté et les catholiques qui l'assistoient, que son party en seroit fortifié; que c'estoit le but auquel il devoit tendre, le préférant à toute autre chose. Les autres remonstroient qu'estant nostre guerre fondée sur la religion plus que sur le droit de la couronne, ledit duc ne pouvoit en saine conscience ny ne devoit par raison s'engager à tel offre sans la permission du Pape, le consentement et advis des prélats, villes et communautez du party, mesmes des princes estrangers qui l'avoient assisté jusques alors, d'autant que c'estoit un coup de partie que chacun trouveroit mauvais qu'il entreprinst de jouer sans ceux, lesquels, encores qu'ils l'eussent esleu chef du party, n'auroient toutesfois entendu ny espéré qu'il disposast du général sans les appeller; et quand, meu de l'utilité publique, il s'en dispenseroit, il ne seroit suivy des autres, de façon qu'au lieu de pacifier le royaume il le troubleroit et diviseroit par adventure plus qu'il n'estoit. Quoy advenant, ses moyens ne sauveroient le public, ains demeureroit mesprisé de tous; ce qui leur donnoit cognoissance de soupçonner que ce conseil des catholiques apporté par ledit sieur de Belin estoit artificieux et mis en avant, du consentement de Sa Majesté, exprès pour faire perdre audit duc ses amis dedans et dehors le royaume, et surtout le roy d'Espagne, lequel ils n'estoient d'advis qu'il mescontentast aucunement, comme celuy seul duquel dépendoit son principal appuy, mesmement pour chose si incertaine qu'ils estimoient qu'estoit le fruict de ceste ouverture, pour avoir les catholiques qui estoient auprès de Sa Majesté faict preuve depuis la mort du feu Roy avoir peu de soin de leur religion, pour maintenant espérer qu'ils fissent mieux à l'advenir; que leur devoir estoit de sommer et presser eux-mesmes le Roy de se faire catholique, et l'honneur de Sa Majesté qu'elle se résolust à leur requeste plutost qu'à la postulation de ceux qui luy faisoient la guerre, et se contentast qu'après sa conversion faicte comme il convient, elle fust recogneue d'eux. Ils remonstroient aussi le péril que couroit la religion en cas de dissimulation en sa conversion, con-

cluant qu'ils trouvoient ceste ouverture si dangereuse, tant pour ledit duc que pour le party, que non seulement il la falloit rejetter, mais aussi céler à un chacun, pour obvier aux deffiances et divisions qu'elle engendreroit si elle estoit descouverte et communiquée. Les premiers répliquoient que la guerre estoit pour aucuns bien plus ambitieux que religieux, comme l'on commençoit à descouvrir, et mesme de la part des Espagnols, lesquels, au lieu de secourir ledit duc des forces qu'ils avoient faict approcher de la frontière sous la conduitte du sieur de La Motte (1), gouverneur de Gravelines, avec lesquelles il eust peu du tout renfermer Saditte Majesté dedans Dieppe, comme il leur avoit remonstré, et ce faisant, gaigner un grand advantage sur luy, auroient voulu surprendre la ville de Cambray sur Balagny, qui avoit envoyé ses forces et s'estoit luy-mesme acheminé au secours et service dudict duc et de la cause; que leur but estoit d'usurper l'Estat et le dissiper; quoy estant, leurs armes et assistances serviroient plus à nous désunir et destruire qu'à autre chose; que l'on devoit bien porter honneur et respect au Pape, et partant ne rien conclure avec Sa Majesté sans son advis et permission, d'autant qu'il estoit besoin que Sa Saincteté mit la main à la conversion de Sa Majesté, pour la rendre parfaite; qu'il en falloit aussi communiquer aux prélats, seigneurs, villes et communautez du party, afin de ne rien faire sans eux, pour les raisons représentées; mais que ledit duc, ayant plus de cognoissance de l'estat des affaires que personne, ne devoit faire difficulté d'esbaucher ce remède à nos maux, s'il jugeoit qu'il fust à propos, pour n'en perdre l'occasion, et après le poursuivre et parachever par l'advis et consentement des autres, envers lesquels ils ne pouvoient prendre créance si véritablement et par effect ils ne recherchoient le bien et advantage de la religion et du royaume, lesquels couroient plus grand péril, la guerre durant, si elle n'estoit mieux justifiée et conduite, que d'un bon accord faict avec Sa Majesté convertie, quand mesme il y auroit du desguisement : d'autant que l'ambition et la confusion qui estoient audit party rendoient les armes d'iceluy malheureuses, et que l'on pouvoit par ledit accord brider tellement Sa Majesté qu'il ne seroit après en son pouvoir de nuire à la religion ny à ceux du party, quand mesme elle en auroit volonté. Rejettant ce conseil, c'étoit non seulement affermir au service de Sa Majesté lesdits catholiques qui estoient avec elle, mais aussi luy en donner des nostres, lesquels cognoissans, comme plusieurs commençoient desjà de faire, la malice des Espagnols et leur but, composeroient avec elle et l'iroient trouver et servir; que ledit duc pouvoit facilement conduire ce moyen sans se faire tort ni offencer personne; et que tant s'en faut qu'il deust craindre, l'embrassant, que lesdits Espagnols fissent bande à part et l'abandonnassent, comme l'on disoit; qu'au contraire, quand ils verroient que luy et le party se pourroient passer d'eux, ils en feroient plus de conte et rechercheroient davantage son amitié, comme gens mesprisans ordinairement ceux qui ont besoin d'eux. A quoy ils le réduiroient tellement avec le party s'il refusoit ceste occasion, qu'il seroit après contraint de servir du tout à leur dessein, voire devenir esclave d'iceux; que néantmoins ils n'estoient d'advis de les mespriser ny offenser, si faire se pouvoit, tant pour l'assistance que l'on en avoit receue, qu'estre encore leur amitié et association utile et advantageuse au public et au particulier dudit duc, mais bien de ne laisser de faire pour eux ce que l'on jugeoit estre honneste, juste et utile à la cause, comme ils concluoient qu'estoit laditte ouverture, laquelle pourtant ils supplioient ledit duc d'embrasser, et non la rejetter comme les autres luy conseilloient.

Néantmoins l'advis des autres fut suivy, car ledit sieur de Belin fut renvoyé avec une response conceue en termes généraux de l'affection dudit duc à la paix du royaume, pour laquelle il disoit qu'il estoit prest de s'employer quand il cognoistroit par icelle pouvoir conserver et asseurer la religion, qui estoit son principal but : de quoy ledit sieur de Belin eut charge d'asseurer lesdits catholiques, sans toutesfois engager ledit duc plus avant envers Sa Majesté.

Ledit duc de Mayenne alla de là à Amiens, où il fut receu très-magnifiquement. Toute la ville sortit en armes au devant de luy, l'artillerie le salua, et luy fut présenté un poisle, qu'il refusa; mais estant conduit en la grande église, il s'agenouilla sur le marche-pied qui luy avoit esté préparé. Il estoit en grand soucy de la ville de Paris, où il avoit sceu que Sa Majesté s'estoit acheminée au partir de Dieppe; toutesfois il fut si pressé des habitans dudit Amiens d'y demeurer jusques à l'eslection de leur majeur, qui se devoit faire le jour de sainct Simon et sainct Jude le 28 octobre, qu'il s'y accorda; mais il fit cependant advancer son armée du costé du pont de Saincte-Maixance, afin de s'approcher de ladite ville de Paris, dont il sceut la prise des fauxbourgs bientost après : ce

(1) Valentin de Pardieu, sieur de La Mothe.

qui le hasta d'aller. Et si l'on eust mieux rompu ou tant soit peu deffendu ledit pont de Saincte-Maixance, je croy qu'il ne fust jamais arrivé à temps dans ladite ville de Paris pour la secourir, tant les habitans estoient effrayez et pressez de Sa Majesté : de sorte que ledit duc y arriva très à propos. Le lendemain Sa Majesté quitta lesdits fauxbourgs, et ledit sieur de Belin revint encores trouver ledit duc, qui derechef luy parla de la paix ; mais il advança aussi peu que la première fois, encores qu'aucuns ayant depuis soupçonné qu'il luy fût dès-lors donné charge d'asseurer Sa Majesté, en secret, que si elle vouloit estre catholique ledit duc se disposeroit, avec ceux de son party, de la contenter : chose, si ainsi est, qui ne me fut communiquée, encores que chacun sceust assez que je favorisois ce conseil sur tous autres. Il ne sortit aucun fruict de ce propos, car Sa Majesté alla après à Vendosme, au Maine et en Normandie, gaignant et forçant tous les jours quelque place, et ledit duc demeura en ladite ville de Paris.

Le sieur Jean-Basptiste de Tassis, du conseil du roy d'Espagne au Pays-Bas, arriva quelque temps après, accompagné dudit commandeur Moreau. Dès-lors ils voulurent engager ledit duc à traitter avec leur maistre, assistez dudict dom Bernardin de Mendoze, et demandoient qu'il fust déclaré protecteur du party catholique en ce royaume, avec des authorités et puissances royalles et souveraines qu'ils bastissoient, marques et titres de ladite protection, et reconnoissance certaine, comme ils disoient, de l'obligation que nous avions de son assistance, comme de pourvoir aux principales charges et dignités du royaume, ecclésiastiques et séculières, tout ainsi que faict le Roy au royaume de Naples et de Sicile par dessus ses vice-roys qu'il y envoye.

Je fus appellé à ce conseil, où je fus très-empesché, encores que ledit duc m'eust promis qu'il n'accorderoit rien contre les loix du royaume ; car il me sembloit que c'estoit faire tort à nostre honneur seulement de prester l'oreille à telles demandes, lesquelles ils poursuivoient avec tant d'ardeur (comme s'ils nous eussent très-honorez de nous recevoir pour esclaves), que c'estoit chose indigne de la nation françoise d'y entendre, et mesme de la fidélité que le party avoit jurée à M. le cardinal de Bourbon, duquel ils faisoient bien lors paroistre qu'ils faisoient peu d'estat, et à quelle fin ils avoient favorisé sa recognoissance. Lesdits Espagnols pressoient tellement ceste résolution, qu'ils ne vouloient donner loisir audit duc d'attendre que M. le cardinal Cajetan, envoyé légat en France par le pape Sixte cinquiesme, fût arrivé pour luy en communiquer, encore que Sa Saincteté l'eust dépesché exprès à sa poursuite, qu'il fust desjà bien avant dans le royaume, et fussent à mon advis très-asseurez de son affection particulière au service de leur maistre, comme celuy duquel les parens tiroient quasi tous pension dudit Roy ; mais ils se défioient desjà de la volonté du Sainct-Père, lequel aussi l'on disoit commencer à recognoistre leur malice et ambition, et avoir compassion de la France. M. l'archevesque de Lyon (1) revint lors de prison, et ce à propos, car il fortifia et authorisa grandement ceux qui contredisoient ausdits Espagnols, ausquels véritablement ledit duc fit paroistre par effect n'avoir envie d'accorder leurs demandes. Toutefois ils ne laissèrent d'en faire instance et poursuites, assistez et fortifiez de leurs partisans, qui n'estoient en petit nombre.

Monsieur, je fus trouver en ce temps-là M. le cardinal de Gondy à Noysi avec M. de Videuille et le sieur Zamet, où vous pristes la peine de vous rendre à ma prière. Il vous en souviendra : ce fut pour vous dire la peine en laquelle je me trouvois de la poursuite desdits Espagnols, du peu d'affection que je reconnoissois que ledit duc avoit à la paix, et de la crainte que j'avois qu'à l'arrivée dudit légat il print quelque résolution qui remplist tout le royaume de feu et sang pour jamais ; et sur ce je suppliay ledit sieur cardinal de venir jusques à Paris pour assister les gens de bien envers ledit sieur légat, afin de le disposer de rechercher les moyens de pacifier ce royaume, comme chose que je recognoissois ne pouvoir avoir lieu que par l'entremise et authorité de Sa Saincteté, pour estre le party trop fort de ceux qui, sous prétexte de piété, vouloient destruire ou envahir le royaume. Vous nous aydastes aussi à faire entreprendre ce voyage audit sieur cardinal, encore qu'il fust très-affectionné au bien de ce royaume, comme il s'est monstré en toutes occasions. De sorte qu'il se rendit à Paris après l'arrivée dudit Cajetan, qui y fut receu ledit duc absent, car il estoit au siége de Pontoise, duquel il vint à bout plustost qu'il n'espéroit.

Mais ledit Cajetan fit peu de compte des bons conseils et advis dudit sieur cardinal de Gondy, des misères de la France, ny des remonstrances des gens de bien ; car au lieu de l'office de père commun, comme l'on espéroit et croyoit certainement que c'estoit l'intention de sa béati-

(1) Ce prélat avait été arrêté à Blois au moment de l'assassinat des Guise.

tude qu'il fit, il embrassa et favorisa ouvertement les turbulens, et sous main le dessein desdits Espagnols, au grand préjudice de la religion et de la France.

[1590] Nous voyans doncques déceus et privez de ce remède contre raison et nostre attente, je me résolus de me retirer en ma maison; mais avant que partir je voulus mettre et laisser par escrit (1) audit duc les conseils que je luy avois donnés pour ma descharge, et les luy envoyai au siége de Pontoise (2), parce que je sçavois que ledit Tassis l'avoit suivy, qui le pressoit encores de luy promettre de faire pour son Roy, sinon tout, au moins une partie de ses demandes, disant le vouloir aller trouver et l'en résoudre. Je sceus aussi que ledit duc avoit délibéré d'envoyer avec luy en Espagne l'un des siens; de sorte que je craignois qu'il s'engageast, encore qu'il nous eust promis le contraire. Il fit faire ce voyage à Rossieux (3), dont je fus très-marry, car c'estoit celuy de tous ses serviteurs qui le sollicitoit le plus de contenter lesdits Espagnols.

Ledit duc m'escrivit avoir prins en bonne part mon escrit, qui tendoit à le persuader au conseil que les catholiques qui assistoient Sa Majesté luy avoient donné par ledit sieur de Belin, c'est à sçavoir, de sommer Sa Majesté d'estre catholique, et en ce faisant l'asseurer de la recognoistre. J'adjoustois aussi qu'à son refus il devoit mettre peine de retirer un prince du sang catholique pour estre nostre chef en l'absence de M. le cardinal de Bourbon, afin de coupper broche à toutes les pratiques que l'on faisoit contre l'Estat. Néantmoins ledit duc print autre conseil pour autres raisons cy-dessus dictes, lesquelles aucuns luy faisoient encores plus prégnantes et considérables que devant, à cause des voyages en Espagne desdits Tassis et Rossieux, et de la jalousie que les ministres du roy d'Espagne commençoient à faire paroistre avoir de luy et de ceux qui l'assistoient pour avoir contredit à leurs demandes, qu'aucuns de la ville de Paris favorisoient si ouvertement qu'ils luy disoient que ledit duc estoit seul qui s'y opposoit avec quelques-uns qui estoient auprès de luy, et que la ville et tout le party ne demandoient autre chose que de contenter Sa Majesté Catholique. Ce qui fut cause que les ministres dudit Roy commençoient à s'addresser à ces gens-là pour désauthoriser ledit duc et faire leurs besongnes sans luy: comme ils leur disoient qu'il leur estoit facile de faire. En quoy les uns et les autres se conduisoient si impudemment et insolemment, que chacun s'en appercevoit, mesme que la partie estoit favorisée dudit légat, auquel néantmoins je feis voir l'escrit que j'avois envoyé audit sieur duc, sur l'instance qu'il m'en fit; car il fut incontinent divulgué et assez bien receu en la ville de Paris. Toutesfois il se contenta d'en tirer coppie sans en faire autre compte. Aussi ne pouvoit-il servir au sien.

Voyant doncques que ledit légat nous estoit si contraire, je dis audit sieur cardinal de Gondy, lequel je visitois souvent, que je m'en voulois aller. Et de faict, je ne voulus accepter une provision de conseiller dudit duc, qui me fut lors envoyée, ny faire le serment d'iceluy, que M. de Lion, lequel avoit accepté la garde des sceaux, faisoit prester à tous ceux que ledit duc avoit choisis et retenus du conseil général de l'union, lequel il avoit esté conseillé de supprimer; et fusse party à l'heure mesme sans la prinse de M. le président de Blancmesnil (4), lequel je ne voulois abandonner en ceste nécessité, qui estoit certes très-périlleuse. Dieu me fit ceste grâce que, si je n'eus le crédit de garantir sa bourse, je ne fus du tout inutile à sa vie, laquelle étoit fort menacée de plusieurs qui avoient lors plus de puissance et auctorité en ladite ville que n'avoit la justice, ny mes continuelles solicitations et supplications, lesquelles durèrent deux ou trois mois; que si ledit président n'eust mis la main à la bourse et payé sept ou huict mille escus qui tournèrent au profit d'un particulier, comme il se résolut de faire à la fin, il n'en fust pas sorty autrement.

Quelques jours devant, je receus une lettre de M. le président Janin, escrite de Maigny, par laquelle il me prioit, si l'occasion s'en offroit et que j'en eusse les moyens, de jetter les fondemens d'une négociation pour la paix publique, d'autant qu'il reconnoissoit ledit duc plus disposé d'y entendre qu'il n'avoit encores esté. Ceste lettre me resjouyt, estant dudit président qui estoit à la suitte dudit duc, auquel il se confioit grandement et qui estoit homme de bien et clairvoyant.

J'en fis part incontinent audit cardinal de Gondy, et résolusmes que je me retirerois en ma

(1) C'est l'*Advis de M. de Villeroy à M. le duc de Mayenne*. Voyez à la fin des Mémoires.

(2) Pontoise fut prise par le duc de Mayenne, le 6 janvier 1590.

(3) Maire d'Orléans, depuis secrétaire d'état de l'Union. Après la soumission de Paris il se retira dans les Pays-Bas espagnols.

(4) Pothier de Blancmesnil.

maison, que Sa Majesté m'envoyeroit un passeport et me donneroit moyen de parler à elle pour attacher cette négociation comme de moy-mesme, et la poursuivrois après selon que les occasions s'en présenteroient.

Sur cela ledit cardinal partit de Paris très-mal édifié dudit Cajetan, et se retira à Noysi. Mais voyant que je n'avois aucunes nouvelles de luy, et que d'ailleurs toutes choses s'altéroient tous les jours en ladite ville de Paris; que les Flamens estoient arrivez en l'armée dudit duc de Mayenne sous la charge du comte d'Aiguemont; que l'on ne parloit que d'aller secourir la ville de Dreux assiégée par le Roy, et donner une bataille; et que le marché de la délivrance dudit président Blancmesnil estoit accordé et signé, ce qui m'avoit si long-temps arrêté en la ville de Paris, je prins congé d'un chacun pour me retirer en ma maison: de quoy le commandeur Moreau fut très-aise; car il estimoit que ma personne portoit malheur aux affaires de son maistre, et avoit esté si effronté que de le publier par la ville, et soupçonnoit mesme le cardinal Cajetan qu'il avoit veu les articles de la paix signez de ma main, et accordez du consentement de mesdames de Nemours et de Mayenne, desquelles il n'estoit lors guère mieux édifié que de moy, parce qu'elles n'approuvoient son dessein. Mais comme je voulus monter à cheval le 15 du mois de mars 1590 de grand matin, M. de Lion, duquel j'avois prins congé le soir devant, m'envoya prier de le voir encore devant que partir, avec lequel je trouvay le sieur du Tremblay, qui lui avoit apporté le premier advis de la perte de la bataille d'Ivry, comme celuy qui, pour estre prisonnier sur sa foy, avoit veu jouer les jeux sans s'en mesler, et partant eu moyen d'apporter la nouvelle le premier: et néantmoins il parloit incertainement de la personne dudit duc de Mayenne, pour estre party, comme il disoit, avant l'entière défaicte de l'armée, et ne s'estre meslé en la presse.

Ceste nouvelle m'arresta tout court, car je ne voulois qu'il fust dit que j'eusse abandonné le party à cause de ceste perte, comme peut-estre on eust faict de part et d'autre, sans avoir esgard à ma première résolution. Je voulois voir aussi si elle apporteroit point quelque changement aux affaires publiques, comme de nous donner envie de faire la paix, et chercher quelque remède à nos maux, autre que celuy duquel nous avions usé jusques alors. Je voyois aussi mon fils engagé à Pontoise, dont ledit duc luy avoit de nouveau rendu la charge après l'avoir reprinse, et me sembloit ne pouvoir honnestement laisser ledit duc, le party ny les miens en ceste nécessité, laquelle chacun estimoit véritablement devoir esclorre d'autres effects qu'elle ne fit, comme à mon advis il fust advenu si les choses eussent autrement esté conduictes qu'elles ne furent.

Ledit duc arriva tost après à Sainct-Denis peu accompagné. Je le fus trouver avec les autres; et comme il ne parloit que de chercher les moyens d'avoir sa revenche, d'y engager et encourager un chacun, je m'abstins aussi de luy parler de ma retraicte, ny d'entendre à la paix, pource qu'il ne l'eust eu agréable, et qu'il l'eust peut-estre attribué à lascheté; mais j'en dis mon advis aux siens, et entre tous audit président Jannin, lequel m'asseura que sans ceste disgrâce ledit duc se fust disposé à la paix; mais qu'il n'y avoit ordre après ce coup de luy persuader, ny seulement de luy en parler; qu'il le falloit laisser se douloir, et abbattre le vent des espérances qu'on luy donnoit par un nouveau secours, me promettant qu'il ne perdroit l'occasion d'y servir quand il recognoistroit le pouvoir faire avec l'honneur dudit duc et la seureté de la religion et du party. Ledit duc se retira à Soissons et laissa à Paris M. de Nemours pour y commander, assisté dudit sieur de Lion. Il y laissa aussi sa mère, sa sœur et sa femme avec ses enfans, et pria ledit cardinal Cajetan d'y demeurer pour asseurer lesdits habitans, ausquels il promist de les secourir bientost. Quatre ou cinq jours après son partement, M. le cardinal de Gondy m'envoya un passeport du Roy pour aller à Noisi et à Mante, où estoit Sa Majesté (car la ville luy avoit esté rendue par les habitans après ceste victoire), et retourner après à Paris, limité pour huict jours, durant lesquels ledit cardinal me conjura de l'aller trouver; à quoy je me résolus pour sçavoir de luy à quelle fin il m'avoit envoyé ledit passeport, et quel moyen il y avoit de servir au public. Il me dit que ledit passeport avoit esté accordé sur l'instance qu'il en avoit faict faire par le sieur de La Verrière, son cousin, devant la bataille, suivant la résolution que nous avions prinse ensemble sur la lettre dudit président Jannin, dont j'ay faict mention cy-devant; et encore qu'il n'eust esté expédié que depuis ladite bataille, il avoit estimé estre à propos de le recevoir et me l'envoyer, parce qu'il estoit après ce coup plus nécessaire que devant de bastir un bon accord pour sauver la religion et garantir la ville de Paris, laquelle couroit grande fortune; partant, il estoit d'avis que je visse Sa Majesté et lui fisse ouverture de ladite paix,

nonobstant ce qui estoit advenu depuis, disant qu'elle s'y attendoit, et que mon logis desjà estoit marqué en ladite ville de Mante. Mais je m'en excusay sur ledit changement, lequel je luy dis avoir plustost refroidy que rechauffé ledit duc de Mayenne d'entendre à la paix, comme j'avois apris dudit sieur président Janin. Partant, je craignois, allant trouver Sa Majesté, non seulement me faire mocquer de moy, mais aussi nuire plus aux affaires publiques que je n'y servirois. Toutefois, sur l'instance que m'en fit ledit sieur cardinal, je lui promis de voir le sieur Du Plessis-Mornay comme mon voisin et amy, avec lequel je pourrois conférer des affaires publiques et des miennes particulières, sans préjudicier à personne, tout ainsi que j'avois desjà faict par la permission dudit duc de Mayenne avec le sieur de Buy, son frère, qui lors commandoit à Pontoise pour le service du Roy.

Doncques je fus trouver ledit sieur Du Plessis près ladite ville de Mante, auquel je fis le discours de tous les susdits propos de la paix qui s'estoient passez entre ledit cardinal de Gondy et moy ; à laquelle je luy dis que j'avois recogneu ledit duc avoir eu plus grande inclination depuis avoir descouvert les intentions des ministres du roy d'Espagne qu'auparavant. De sorte que j'estimois que l'on en eust peu tirer quelque fruict devant la battaille, comme il m'avoit esté mandé et asseuré par un de ses principaux serviteurs, dont j'avois adverty ledit sieur cardinal de Gondy, lequel sur cela avoit désiré que je visse Sa Majesté pour l'en advertir. A quoy je m'estois disposé, pour le désir que j'avois toujours eu de servir à un si bon œuvre, luy disant à ce propos la délibération en laquelle m'avoit surprins la nouvelle de la bataille ; mais depuis, que j'avois recogneu ledit duc refroidy en ladite paix, et résolu de recouvrer ce qu'il avoit perdu ; dont je prévoyois que les Espagnols feroient très-bien leur profit, comme ceux qui avoient bien recogneu que ledit duc ni le général du party n'auroient pas grande envie de s'embarquer avec eux ; qu'ils se serviroient de ceste nécessité, en nous faisant achepter chèrement leur secours. A quoy il estoit au pouvoir de Sa Majesté de remédier, en bien usant de la victoire que Dieu luy avoit donnée, comme elle feroit si elle advisoit à contenter les catholiques au faict de la religion : sans quoy je tenois pour certain que la guerre dureroit encore long-temps, et que Sa Majesté auroit quasi aussitost la fin du royaume que dudit duc de Mayenne et de son party, d'autant que les villes et la noblesse qui en estoient ne s'accorderoient jamais avec Sa Majesté tant qu'elle seroit de contraire religion, et à luy difficile de les y forcer, estant assistez du Pape et du roy d'Espagne comme ils estoient, et surtout du dernier, lequel il sçavoit avoir délibéré d'abandonner ses propres affaires pour soustenir le party contre Sa Majesté ; que si le Roy avoit autresfois résisté à la France lorsqu'elle estoit florissante et vive, à plus forte raison la pourroit-il endommager maintenant qu'elle estoit à demy-destruite et divisée partout comme elle estoit ; qu'il ne devoit croire que la bonne fortune de Sa Majesté esbranlast les villes ny la noblesse du party, quelle n'eust pourveu au susdit point de religion, ains plustost que le péril les rendroit plus constans et opiniastres ; mais s'il plaisoit à Sadite Majesté satisfaire à ce poinct, comme ce changement seroit du tout interprété à sa piété et bonté, sans plus craindre qu'il fust attribué à aucune autre nécessité, je me laissois asseurer que chacun accourroit à elle, la recognoistroit et obeyroit à l'envy l'un de l'autre, soit que ledit duc s'y résolust ou non ; que pour mon regard je détestois le dessein des Espagnols, encores qu'ils me l'eussent descouvert et confié des premiers ; que je m'estois retiré vers ledit duc du temps du feu Roy par nécessité ; mais que je m'y estois depuis entretenu pour le respect de ma religion, et pour m'estre promis de servir quelque jour au repos du royaume, à l'honneur de Dieu ; que si Dieu nous vouloit tant punir que de nous priver de cette espérance-là, comme il adviendroit si ledit duc, par nécessité ou autrement, se jettoit entre les bras des Espagnols et se donnoit à eux, j'avois délibéré me retirer de la presse, et ne participer jamais à tel dessein, s'il plaisoit à Saditte Majesté me prendre en sa protection : chose que je ferois encore plus volontiers si Sa Majesté, pourvoyant à la seureté de la religion, vouloit vaincre, comme il me sembloit qu'elle pouvoit facilement et utilement faire, ledit duc et ses partisans par bonté et prudence, comme elle avoit faict par les armes : à quoy j'exhortois ledit sieur Du Plessis d'employer le crédit qu'il avoit auprès de Sa Majesté, laquelle j'eusse volontiers prins la hardiesse de l'en requérir et supplier moy-mesme si j'eusse estimé qu'elle l'eust pris en bonne part, et n'eusse eu crainte de desplaire audit sieur duc ; mais qu'il me suffisoit de le luy avoir représenté, sçachant qu'il estoit si affectionné à Sa Majesté, et d'ailleurs tellement mon amy, à cause de nostre voisinage et de l'assistance qu'il avoit tirée du nostre, du temps que j'estois en cour, qu'il satisferoit à tout ce qui estoit nécessaire pour ce regard : l'asseurant pour fin que, si ledit duc refusoit

d'entendre à la paix, je l'abandonnerois pour vivre privément en ma maison, suivant ma première délibération prise devant la bataille.

Ledit sieur Du Plessis fit contenance de bien prendre mes raisons et mon intention, me dit Sa Majesté avoir encore plus de bonté que de générosité, ne demandant à ses subjects que l'obeyssance qu'ils luy devoient, la couronne luy appartenant de droit comme elle faisoit; et encores par mérites il s'y falloit arrester, comme prince très-vertueux et parfaict, dont il avoit rendu tant de preuves que personne n'en pouvoit douter; davantage, qu'il estoit prince de foy, et très-grand observateur de sa parolle, à laquelle il vouloit moins manquer qu'à soy-mesme; que c'estoit un fondement très-solide sur lequel on pouvoit bastir une bonne paix et réconciliation, à laquelle l'on le trouveroit tousjours très-disposé; qu'il n'estoit aucunement vindicatif; qu'au combat il estoit ardent et courageux, mais hors d'iceluy il estoit encores plus gracieux, comme il apparoissoit par le traittement qu'il faisoit aux prisonniers de la bataille, lesquels estoient de luy fort carressez; que Dieu l'avoit tousjours assisté et favorisé grandement, voire miraculeusement, pour ce que vraiement il le creignoit et espéroit en lui, lui attribuant comme il devoit toutes ses prospéritez, lesquelles sont encores plus admirées de ceux qui l'ont tousjours suivi et servy que des autres, principalement depuis la Ligue, la rage de laquelle estoit tombée sur luy contre toute justice, parce que lors il ne pensoit qu'à vivre en patience et rendre obeyssance au feu Roy, sous la protection de ses édits; au lieu de l'accabler, comme les autheurs d'icelle avoient projetté, l'auroient rempli et comblé de gloire; que quand il se ressouvenoit d'avoir veu huict ou dix armées toutes employées contre luy et ses amis, délaissé et abandonné quasi de tout le monde, n'avoir peu toutesfois gaigner sur luy aucun advantage digne de mémoire, ny seulement d'esbranler sa foy envers Dieu ny sa vertu et constance en aucune chose, qu'il avoit dès-lors jugé que Dieu avoit entrepris sa deffence et protection, et l'avoit réservé exprès pour en faire trophée de sa justice divine, et restablir le royaume en son ancienne splendeur et puissance; que si jamais prince fut aussi propre et capable de ce faire, il l'estoit; car s'il aymoit les armes, il favorisoit encore plus la justice, et estoit ennemy du vice, honorant et respectant les gens de bien et de vertu; qu'il m'asseuroit que si ledit duc et ceux qui l'avoient suivi luy demandoient la paix et se rangeoient à la raison, il la leur accorderoit très-librement, et demeureroient contens de luy et de ses actions, comme l'estoient les catholiques qui l'assistoient, et mesmes de la déclaration qu'il leur avoit faicte sur la religion; qu'estans, comme ils estoient en très-grand nombre, composé des principaux princes et officiers de la couronne, seigneurs et gentilshommes du royaume, l'on pouvoit dire qu'ils faisoient la principalle et plus considérable partie des catholiques d'iceluy; de sorte que ledit duc ny les siens ne pouvoient user de ce nom, ny apporter du scrupule et difficulté en ce dont les autres estoient demeurez très-contens et satisfaicts, sans leur y faire tort et donner occasion à un chacun de se défier de sa volonté; qu'il ne doutoit point que les Espagnols ne fissent leur profit, s'ils pouvoient, de la mauvaise fortune dudit duc, comme il luy avoit remonstré : ce qu'il ne trouvoit estrange d'eux, estant comme ils estoient nos anciens ennemis; mais que le blasme et le dommage en demeureroient audit duc et autres François qui l'assistoient, et qu'il espéroit que Dieu acheveroit de renverser leurs desseins comme il avoit commencé; que quand le roy d'Espagne n'auroit que vingt-cinq ans, et seroit trois fois plus puissant et mieux assisté en ce royaume, il y succomberoit, l'entreprenant contre un prince si généreux et bien fondé en justice, nourry au travail et bien assisté dedans et dehors le royaume, comme estoit Sa Majesté, laquelle faisoit aussi peu de compte des rodomontades et forces espagnolles; et que ce ne seroit jamais par crainte que ses subjects obtiendroient la paix de luy, mais par submission, esmeu de la compassion qu'il avoit du peuple; qu'il cognoissoit mon intention à la paix, m'exhortoit d'y persévérer, et, comme mon amy, me séparer dudit duc et de son party, comme d'un très-mauvais garant et appuy; que Sa Majesté me donneroit pour ce faire toutes les provisions et asseurances qui me seroient nécessaires; mais il falloit que mon fils en fit de mesme, remettant au pouvoir de Sa Majesté la ville de Pontoise à laquelle il commandoit, disant que ma retraitte ne pouvoit estre autrement que très-suspecte et mal receue; que, puisque je n'avois aucune charge dudit duc de Mayenne de parler de la paix, j'avois bien faict de ne me présenter devant Sa Majesté; mais qu'il estoit d'advis que je visse ledit duc, plustost pour l'asseurer de la volonté de Sa Majesté et sçavoir quelle estoit la sienne, pour sur cela me résoudre, ne pouvant croire que Dieu eust fait tant de grâces au Roy pour les laisser imparfaictes; de sorte qu'il espéroit que ceux qui s'opiniastreroient à luy faire la guerre accroitroient plustost leur

honte qu'ils ne recouvreroient leur perte, et qu'il ne falloit plus qu'oster la pierre au laict (1) à ceux de Paris pour les ranger à leur devoir par force, s'ils n'y vouloient entendre d'amitié: quoy succédant, qui douteroit que les autres villes du royaume ne se vinssent jetter aux pieds de Sa Majesté? qu'il ne pouvoit conseiller audit duc d'attendre jusques-là à se résoudre, parce qu'il ne feroit son devoir ny son profit, comme il me conseilloit de luy remonstrer, m'asseurant au reste que si je revenois avec charge dudit duc de parler de la paix, je serois très-bien venu, et que Sa Majesté, auprès de laquelle il m'assisteroit, me verroit bien volontiers; mais il me prioit de me haster.

Monsieur, je remerciay ledit sieur Du Plessis de sa bonne volonté, et luy dis que j'estois si affectionné à ma patrie, que je tenois pour perdue si la guerre duroit, que je ne faudrois d'aller trouver ledit duc de Mayenne jusques à Soissons où il s'estoit retiré, pour luy faire entendre ce qu'il m'avoit dit de la bonne intention de Sa Majesté à la paix, et le supplier de s'y résoudre en préférant le salut du royaume à toute autre considération, l'asseurant que je ferois pour ce regard tout ce qui seroit en ma puissance, et que selon sa response j'yrois trouver Sa Majesté pour luy en rendre compte; ou s'il appelloit les Espagnols et traictoit avec eux, je me retirerois en ma maison, sans plus le suivre ny assister; mais que je ne voulois point promettre que mon fils rendist Pontoise, parce qu'il me sembloit y aller trop de son honneur, la place luy ayant esté franchement baillée en garde par ledit duc, et ne voyant autre cause et changement en la personne de Sa Majesté qui le peust justement mouvoir et excuser de ce faire, que l'advantage de ceste dernière victoire que Dieu luy avoit donnée, laquelle obligeoit plustost mondit fils de persévérer en la foy qu'il avoit donnée audit duc qu'elle ne l'en deschargeroit, s'il ne vouloit estre accusé et convaincu de lascheté, de laquelle, comme mon amy et gentilhomme, faisant profession d'honneur, il me devoit plustost déconseiller si j'y estois disposé, qu'exciter par la considération du repos de ma maison, duquel je luy déclarois vouloir plustost estre privé pour jamais, voire de la vie mesme, que de consentir que mondit fils acquist une telle honte; et avois mesme une telle confiance en la bonté et vertu de Sa Majesté, que je m'asseurois qu'elle l'estimeroit davantage faisant ce qu'un homme de bien doit faire, que s'il en usoit autrement; que s'il falloit que j'achetasse à tel prix la seureté de ma maison, j'estois délibéré de quitter plustost le royaume que d'y condescendre; que je ne doutois point des vertus de Sa Majesté et de sa bonne fortune, ny de la fidélité de ses serviteurs et amis; et pareillement qu'en ostant à ceux de Paris le laict et le froment, et les passages des vivres, Sa Majesté n'advançast grandement ses affaires; mais je la priois de croire qu'elle ne réduiroit jamais les habitans d'icelle ny d'aucune autre ville de la Ligue à la recognoistre de bonne volonté, si elle en donnoit ordre au poinct de la religion, la suppliant sur ce de considérer combien il falloit de temps pour forcer lesdites villes l'une après l'autre, estans mesmes assistez des susdits Espagnols, encouragez par le Pape et autres princes catholiques, et désespérez de la religion de Sa Majesté, laquelle pourtant me sembloit y devoir bien penser.

Ledit sieur Du Plessis fit peu de compte de ces propos; mais il ne me pressa davantage d'engager mon fils à ma retraicte, seulement d'avancer mon voyage devers ledit duc, pour lequel il m'envoya du depuis un passeport par la voye dudit sieur de La Verrière, par lequel j'avois esté conduit en ceste conférence. Ce ne fut sans me plaindre à bon escient audit sieur de La Verrière du propos que m'avoit tenu ledit sieur Du Plessis concernant mon fils, luy priant de dire au Roy que je ne désirois pas que mondit fils vint à son service indignement ny honteusement, parce que je sçavois qu'il faisoit plus de compte d'un homme de bien que de mille poltrons, et qu'au reste je serois son très-humble serviteur, bien deslibéré de faire mon devoir pour la paix et de n'estre jamais espagnol. Je vous asseure, Monsieur, que cecy me cuida désbaucher; car ledit sieur Du Plessis me donna occasion de croire qu'il avoit plus d'envie de retirer ladite ville de Pontoise pour ledit sieur de Buy, son frère, lequel en estoit gouverneur auparavant, que d'ayder à la paix ny à mon repos particulier. Toutesfois je me résolus de m'acquitter encore de ce devoir, et après prendre conseil de mes affaires avec Dieu et mon honneur, comme je déclarai audit cardinal de Gondy quand je fus de retour à Noysi, où vint le jour mesme ledit cardinal Cajetan, et me semble que vous vous y trouvastes aussi, pour, suivant vostre accoustumée affection au bien du royaume, faire quelque office envers ledit Cajetan, qui y servist. Mais ce prélat tendoit plustost à diviser les catholiques d'avec Sa Majesté, les exciter, solliciter et presser de renvoyer a l'Eglise, qu'à faciliter un bon accord : tant il désiroit complaire au roy d'Espagne et le servir.

(1) Intercepter les subsistances.

Ce fut à M. le mareschal de Biron à qui il s'addressa pour cest effect : fut-il pas bien conseillé, mesme si fraischement après ceste signalée victoire qui avoit enflé les cœurs et les espérances des serviteurs de Sa Majesté ? Aussi y fit-il très-mal ses besongnes, dont je m'asseure qu'il n'estoit pas fort marry, comme celuy qui avoit à mon advis faict le voyage plus pour irriter le Pape contre les catholiques qui servoient Sa Majesté, que pour y profiter, craignant que Sa Saincteté, qui commençoit desjà à changer d'advis en nos affaires, feit trop de compte d'iceux.

Estant à Paris, je fis part aux trois princesses qui y estoient, et à M. de Lion, des bons propos que m'avoit tenus ledit sieur Du Plessis. Tous firent démonstration d'approuver et désirer que j'allasse trouver ledit duc de Mayenne pour l'en informer. Je partis huict jours après. Le sieur Zamet vint avec moy : nous le trouvasmes à Soissons très-mal de sa santé, et encore plus affligé de l'esprit à cause de l'estat de ses affaires. Néantmoins, comme prince courageux et advisé, il n'obmit rien à faire pour maintenir ses partisans en devoir et dresser une nouvelle armée. Il avoit desjà dépesché partout, et avoit envoyé gens exprès à Rome, en Espagne, Flandres, Lorraine et Savoye, où vous pouvez penser qu'il n'avoit rien oublié à remonstrer et promettre de ce qui pouvoit servir à son besoing, comme ont accoustumé les princes qui se trouvent en pareille nécessité; voyant mesme que Sa Majesté avoit desjà gaigné la ville de Mante, laquelle s'estoit rendue d'effroy, et qu'elle avoit attaqué Corbeil et Melun pour se rendre maistre du hault de la rivière de Seine comme elle l'estoit du bas : ce qui luy succéda quasy sans coup frapper, tant estoient foibles lesdittes villes, et mal garnies de ce qui estoit nécessaire pour se défendre, le succeds de ceste dernière bataille ayant surpris les plus fins et diligens, et estonné les plus asseurez.

Ledict duc ayant ouy mon rapport, que je doray le plus que je peus, d'abord il eut grande difficulté de me permettre de commencer ceste négociation, tant il craignoit d'un costé offenser les Espagnols, par les partisans desquels il estoit environné et fort veillé, et d'autre part, que la recherche de ce traicté luy fust imputée à faute de courage ou de moyens de se deffendre, et partant, très-préjudiciable et honteuse. Toutesfois le lendemain il changea d'advis, soit que ce fust pour donner l'allarme et l'espouvante aux Espagnols, et en ce faisant, haster le secours qu'il leur demandoit, ou préparer un moyen pour, au besoing, sauver la ville de Paris, laquelle personne n'estimoit pouvoir durer quand les passages des vivres seroient bouschez, ou bien endormir Sa Majesté de l'espérance d'un accord; car il me permit de retourner vers elle, et me chargea de luy dire de sa part que, s'il luy plaisoit donner contentement aux catholiques sur le faict de la religion, il mettroit peine de disposer ceux qui l'avoient esleu et recogneu pour chef, de luy rendre obéyssance et traicter d'une bonne paix, laquelle il protestoit désirer et affectionner plus pour garantir le royaume des calamitez de la guerre, que pour se prévalloir ny advantager comme celuy qui n'avoit rien devant les yeux que le bien de la religion, et contenter pour ce regard Nostre Sainct-Père le Pape, lequel il honoroit comme le chef de l'Eglise, sa conscience et ceux qui l'avoient honoré de la charge qu'il avoit; que Sa Majesté ne devoit croire que sa mauvaise fortune ny sa foiblesse luy fissent tenir ce langage; car je pouvois tesmoigner quel avoit esté son désir en cela quelques jours avant la bataille. Il espéroit aussi mettre sus bientost une armée suffisante pour se maintenir avec ses amis encore mieux que jamais. Surtout il me pria de ne dire à personne qu'il m'eust donné la charge de parler à Sa Majesté d'aucune chose, mais de faire courir le bruict que je me retirois en ma maison avec sa permission, pour n'esbranler ni intimider ses amis, auxquels il donneroit advis de ma retraicte; et de ne croire qu'il m'eust envoyé vers Sa Majesté, si d'aventure l'on leur en demandoit quelque chose, tant de l'armée d'icelle que d'ailleurs.

Je voulus voir le sieur Du Plessis, et luy communiquer ce que j'avois faict avec ledit duc, et mesme l'advis qu'il avoit donné de mon voyage à ses amis, devant que de me présenter à Sa Majesté, afin qu'il advisast avec elle s'il estoit à propos pour son service et le public que je passasse outre, car je n'avois envie de ce faire s'il jugeoit qu'il en deust advenir autrement. Je le vis à Lezigny en Brie, où je fus conduict par le sieur de La Verrière. Ledit sieur Zamet y vint avec moy, comme celuy qui désiroit servir de tout son pouvoir au repos de ce royaume, ainsi que je puis tesmoigner qu'il a faict depuis très-fidellement.

Ledit sieur Du Plessis, après m'avoir ouy, fut d'advis que je visse Sa Majesté, laquelle je trouvay logée aux fauxbourgs de la ville de Melun, de laquelle le sieur de Fontaines avoit composé deux jours auparavant. Je dis à Sa Majesté la charge que m'avoit donnée ledit duc, comment et à quelle condition il m'avoit permis de faire le voyage, et ce qui m'y avoit embar-

qué, la suppliant prendre en bonne part mon affection, et ne perdre maintenant l'occasion de remettre le royaume en paix, que Dieu luy avoit mis en la main par son travail et sa valeur; que tout dépendoit du poinct de la religion, puisque ledit duc offroit de la recognoistre si elle se vouloit résoudre d'y pourvoir au contentement des catholiques, et par conséquent de sa seule volonté. Partant, je pouvois dire qu'il ne tenoit plus qu'à cela qu'elle ne nous rendist tous heureux, et qu'il ne feust bientost le plus grand et glorieux prince de la chrestienté et le mieux obéy en son royaume; que s'il luy plaisoit maintenant prendre ceste résolution, l'honneur et le gré luy en seroient entièrement deus devant Dieu et les hommes, à cause de l'advantage que ceste victoire dernière luy avoit donné, tellement que personne ne pourroit dire avoir esté contrainct à ce faire par ses ennemis; que Sa Majesté rendroit en ce faisant sa victoire aussi heureuse à ses subjects et à elle-mesme, voire à toute la chrestienté, qu'elle avoit esté triomphante et glorieuse, car elle engendreroit une paix universelle qui rendroit son nom admirable et immortel; que tout ainsi que Sa majesté avoit donné preuve de son courage, elle pouvoit aussi maintenant faire cognoistre sa prudence et manifester sa bonté; avec quoy elle pouvoit acquérir plus de villes en un jour qu'elle ne feroit peut-estre en toute sa vie à coups de canon, et par ce moyen éviter le sac des meilleures villes de son royaume, qui estoit quasi inévitable; autrement, que je masseurois que celuy de la ville de Melun faict à ses yeux l'avoit autant contristé que la conqueste d'icelle l'avoit resjouy, encore qu'elle fust advenue très-heureusement, parce qu'enfin Sa Majesté perdroit plus à la ruine desdites villes que personne, sans compter le desplaisir qu'une âme vrayement royalle, telle que la sienne, recevroit des désordres qui s'en ensuivroient; que Sadite Majesté considérast qu'encore que sa victoire eust esté grande pour estonner lesdites villes, toutesfois aucune ne s'est depuis esbranlée du party : ce qu'elle devoit croire procéder seulement de la force et puissance que la religion a sur les hommes; car, que pourroit-on espérer dudit duc de Mayenne, et moins encore desdits Espagnols? quel plaisir et advantage y auroit-il de continuer une guerre si malheureuse qu'estoit la nostre, et attendre un siége, et peut-estre un sac plus cruel que n'avoit esté celuy des habitans de Melun? que c'estoient donc effects de la religion qui les roidissoient au péril, comme il avoit autresfois esprouvé : au moyen de quoy il estoit très-nécessaire que Sa Majesté pourveust à ce poinct pour chevir (1) desdites villes, et renverser du tout les desseins desdits Espagnols et autres estrangers qui aspirent sur ce royaume, lesquels Sa Majesté devoit plus craindre que jamais, à cause du besoing que l'on avoit de leur assistance, qui aveugloit et souvent désespéroit ceux qui estoient pressez; qu'il pleust à Sa Majesté considérer combien il luy falloit encores acquérir de villes devant que d'estre roy paisible; que toute la guerre se faisoit à ses dépens, et que ses ennemis n'avoient guères à perdre et prou à gaigner; que quand il ne demeureroit audit duc qu'une ville, de cent ausquelles il commandoit, encore seroit-il mieux partagé qu'il ne l'avoit esté de sa maison; que c'estoit avec prudence et modération que le fruict de la victoire se recueilloit et asseuroit contre l'inconstance de la fortune. Partant, qu'il pleust à Sa Majesté de ne perdre ceste occasion de pratiquer l'une et l'autre vertu, laquelle peut-estre elle ne recouvreroit jamais; car, quand les estrangers viendroient, ledit duc de Mayenne ne pourroit plus disposer de luy et de ses amis, comme il pouvoit faire de présent, d'autant que la nécessité authoriseroit tousjours davantage les forces estrangères, et faciliteroit leur dessein; que j'avois entrepris ce voyage exprez pour luy représenter ces raisons et inconvéniens, meu d'un très-bon zèle, et battu d'une extrême appréhension que j'avois du malheur qui menaçoit ce royaume, lequel j'estimois inévitable si Sa Majesté failloit à ce coup d'y remédier, comme il estoit en son pouvoir; que depuis le trespas du feu Roy j'avois suivy ledit duc plus pour trouver moyen d'ayder à pacifier ce royaume, que pour autres considérations, comme j'avois déjà assez tesmoigné par mes actions; et que je désirois continuer tant qu'il me demeureroit quelque espérance d'y pouvoir estre utile, mais aussi me retirer en ma maison quand elle me défaudroit, et y vivre sous sa protection, comme son très-humble sujet, sans plus me mesler d'autre chose que de prier Dieu pour le repos et salut de son royaume, si Sa Majesté l'avoit agréable, comme je l'en suppliois.

Sa responce fut très-bénigne. Elle loua mon intention, de laquelle néantmoins elle me dit que plusieurs avoient faict tout autre jugement, me tenant pour un bon Espagnol; mais qu'elle estoit bien aise et me sçavoit bon gré de vouloir maintenant faire paroistre du contraire : ce que je ne pouvois pas mieux faire qu'en recherchant et procurant le repos du royaume; qu'elle

(1) Les faire capituler.

avoit esté bien ayse d'entendre ce que je luy avois dict de la part dudit duc de Mayenne; qu'elle tenoit de Dieu premièrement, et après des princes et officiers de sa couronne et de sa noblesse, la victoire qu'elle avoit gaignée; que Dieu estoit aussi le protecteur de la justice et des roys contre la rébellion et désobeyssance de leurs subjects, comme avoit tousjours esté en ce royaume leur vray et plus seur apuy ladite noblesse, ainsi qu'elle avoit bien esprouvé en ceste dernière occasion, en laquelle elle l'avoit recogneue invincible, ayant son roy en teste; que le royaume luy appartenoit par la grâce de Dieu et par succession légitime; que personne ne la pouvoit quereller justement, et moins encore ses subjects luy desnier l'obeyssance; qu'elle n'avoit offensé personne, seulement s'estoit-elle défendue pour conserver le sien, comme elle prétendoit continuer et espéroit faire aussi heureusement qu'elle avoit commencé, avec la grâce de Dieu, et que c'estoit sa plus grande espérance; que, quand elle se ressouvenoit des misères et nécessitez qu'elle avoit endurées du temps du feu Roy, lorsque chacun avoit conspiré sa ruine, que les armées sortoient et marchoient en foule contre elle et ses amis, et que l'on la tenoit pour perdue sans jamais s'en pouvoir relever, que Dieu l'avoit tellement favorisé que non seulement il avoit renversé le dessein de ses ennemis, mais aussi luy avoit par ce moyen ouvert le chemin de sa gloire, à leur honte et confusion, elle ne se pouvoit lasser d'admirer ses divins jugemens, bénir sa bonté, et sans cesse le remercier et invoquer en son ayde, comme elle avoit faict plus ardamment depuis la victoire que devant, d'autant qu'elle recognoissoit en avoir plus grand besoin, pour estre la jouyssance d'une bonne fortune sujecte à divers accidens, souvent autant par nostre propre faute que par celle d'autruy et par son accoustumée inconstance; que son but estoit d'estre roy de faict comme de droict, et que celuy dudit duc et de ceux qui l'assistoient devoit estre de vivre en paix et honneur sous l'obeyssance de celuy que Dieu et la nature leur avoient donné pour tel : de quoy Sa Majesté estoit preste de les faire jouyr sans avoir esgard au passé, s'ils vouloient aussi s'en rendre dignes par leurs actions, aymant trop mieux les gaigner par douceur que par la force, pour estre ce chemin le plus court qu'aucun autre et plus approchant de son naturel, du tout aliéné de la violence et vengeance, mais si jaloux de l'observation de sa foy, à laquelle, comme elle n'avoit jamais manqué, elle vouloit aussi la maintenir inviolable, comme devoit faire un prince qui craignoit Dieu et aymoit son honneur; qu'elle ne pouvoit approuver que ledit duc parlast pour les catholiques du royaume, quand elle considéroit et jettoit les yeux sur ceux qui la servoient et avoient combattu avec elle depuis le déceds du feu Roy, lesquels, en qualité et en nombre, surpassoient de trop loing les autres de tous estats, voire mesme des prélats et ecclésiastiques, pouvant dire estre assisté de beaucoup plus de catholiques que d'autres, enseignez à ce faire autant par la loy de Dieu, de la nature et de la justice de sa cause, comme de l'exemple de leurs majeurs et de leurs propres consciences;

Que c'estoient les mesmes princes, officiers de la couronne, seigneurs et gentilshommes qui avoient suivy et servy les autres roys devant luy, par le conseil desquels il s'estoit conduict depuis son advènement à la couronne, et entendoit encores se conduire à l'advenir : combien qu'elle me vouloit bien dire toutesfois, sans faire tort à personne, qu'un des meilleurs conseillers de guerre qu'eust le Roy, c'estoit le roy de Navarre; que tout ainsi que lesdits sieurs avec les principaux officiers des parlemens du royaume s'estoient contentez de la déclaration et promesse qu'elle avoit faicte après la mort dudit feu Roy pour la seureté et conservation de la religion catholique, que les autres devoient faire le semblable, se confier en la foy, et souffrir que toutes choses se fissent dignement à la gloire de Dieu et au contentement de tous, sans violence ny précipitation. Sur cela, Sadite Majesté me demanda si j'avois veu laditte déclaration. Je luy dis que le sieur de La Marsillière me l'avoit envoyée, et que je l'avois faict voir audit duc de Mayenne et à plusieurs autres de son parti, dont j'osois bien dire qu'ils avoient fait contenance de n'estre satisfaits, comme gens qui croyoient en bonne conscience ne pouvoir obeyr à un roy de contraire religion, soit qu'ils tinssent ce langage par art ou autrement. A quoy elle me répliqua sur le champ qu'elle n'estoit toutesfois infidelle ny idolâtre; qu'elle adoroit et servoit un mesme Dieu, et que la religion en laquelle elle avoit esté nourrie n'estoit si différente de l'autre qu'elle deust estre incompatible; qu'en tels changemens qui importoient à la conscience, Dieu y devoit opérer et non les hommes; se faire avec le temps instruire, et non à coups d'espée; que si du temps des roys derniers l'on n'avoit peu gaigner ce poinct sur luy par force, ny par les appas de la cour esbranler sa conscience, les armes d'Espagne ny de tous ceux qui les favorisoient y advanceroient encore moins, maintenant que Dieu luy avoit tesmoi-

gné tant de grâce; qu'elle n'estoit toutesfois opiniastre, voulant céder à la vérité et au désir de ses subjects; mais qu'il falloit l'instruire, et l'avoir autrement qu'à coups de canon. Je luy dis sur cela que la cognoissance que l'on avoit qu'il estoit prince consciencieux, craignant Dieu et affectionnant sa religion, estoit ce qui donnoit plus de crainte aux catholiques de la leur, d'autant qu'ils ne se pouvoient persuader que Sa Majesté, lequelle estoit responsable de ses subjets, les voulust maintenir et laisser vivre en ceste religion, si elle croyoit qu'elle fust abusive; que j'estois un mauvais théologien pour respondre pertinemment au propos de Sa Majesté; mais j'avois bien ouy dire mesmes à Bèze, au colloque de Poissi, que nos créances estoient aussi esloignées l'une de l'autre que le ciel l'estoit de la terre; mais que je n'approuvois les argumens en ceste dispute du sang ny des armes, mesmes contre sa personne, les cartes estant meslées comme elles estoient; ains je croyois certainement que nous aurions plustost deffait l'Eglise de fond en comble avec tels instrumens, que la purger, comme l'on n'avoit que trop esprouvé en la chrestienté depuis cinquante ans; mais aussi que Sa Majesté depuis ceste victoire pouvoit acheminer ceste instruction qui devoit précéder sa conversion, sans plus mettre en avant les armes de ses ennemis pour s'en excuser, à cause de leur foiblesse; et si, pour ce faire, il luy plaisoit appeller près de soy quelques prélats et docteurs de bonne vie, je l'asseurois que non seulement cela resjouiroit et consoleroit grandement la France, mais aussi luy acquerroit et confirmeroit plus de villes et de serviteurs que toutes les prospéritez du monde; la suppliant me permettre de luy dire que la ruine du royaume ne seroit pas seulement imputée aux factieux ny aux ennemis, ains à elle, puisqu'il estoit en sa puissance d'y remédier.

Ce propos fut cause que Sa Majesté remist au lendemain matin à faire response, et me dit qu'elle en vouloit deslibérer avec ses serviteurs, et ne rien faire sans leur advis, me commandant de la suivre à Nangis, où elle s'acheminoit.

Sa Majesté me commanda de retourner devers ledit duc pour luy dire qu'elle avoit prins en bonne part ce que je luy avois dit de la sienne; que sa délibération estoit d'embrasser et chérir tous ses subjects, selon leur mérite, et mesme honorer et bien traitter ledit duc s'il vouloit luy ayder à mettre son royaume en repos, comme il pouvoit faire; qu'encores qu'elle eust desjà commencé à pourvoir au faict de la religion au contentement des catholiques, toutesfois, si l'on jugeoit estre nécessaire d'y adjouster quelque chose, elle estoit preste à ce faire, ayant pris et considéré tout ce que je luy avois remonstré sur cela; mais qu'elle ne pouvoit traitter plus avant avec moy, parce que je n'estois pas assez authorisé dudit duc, et partant elle désiroit qu'il luy envoyast des députez garnis de pouvoirs suffisans pour ce faire; qu'ils seroient les très-bien venus, et qu'elle mettroit peine de leur donner contentement, pour le désir qu'elle avoit de délivrer son peuple d'oppression. Au reste, qu'elle louoit la résolution que je prenois de me retirer en ma maison quand la paix seroit désespérée; que c'estoit le vœu d'un homme de bien obligé à la France comme j'estois, et qu'elle me donneroit pour ce faire toutes les assurances et sauvegardes qui me seroient nécessaires; mais qu'elle vouloit que je la visse encore une fois avant que me retirer, quand ce ne seroit que pour luy rendre compte de la response et volonté dudit duc. Je luy respondis que la charge que Sa Majesté me donnoit me sembloit très-bien considérée et digne de sa prudence; car véritablement elle ne pouvoit traicter ces affaires qu'avec gens qui eussent pouvoir de les conclurre, comme il avoit tousjours esté pratiqué. Mais je la suppliois de considérer que ledit duc, pour estre chef de party, n'en pouvoit toutesfois disposer sans l'advis et consentement commun, principalement en ce qui concernoit la religion et la recognoissance de Sa Majesté; et partant, il seroit nécessaire qu'il les assemblast pour en adviser et résoudre avec eux, Sadite Majesté n'estant apprentifve de l'authorité qu'avoit un chef volontaire, ayant souvent passé par là; que ledit duc pouvoit difficillement faire laditte convocation et assemblée, la guerre durant et sans passeport, à cause des dangers des chemins; suppliant Sadite Majesté d'y adviser et y pourvoir d'heure, s'il luy plaisoit advancer les affaires; la remerciant au reste de la protection qu'elle me promettoit en ma maison, en laquelle je me retirerois après que je l'aurois veue de rechef pour recevoir ses commandemens selon son intention.

Sadite Majesté partit de la main tout aussitost, et me répliqua qu'elle continueroit et ne cesseroit pour cela de faire la guerre; qu'elle ne vouloit point aussi donner lesdits passeports, parce qu'elle ne vouloit laisser perdre le fruict de sa victoire, ny donner moyen audit duc de relever les affaires et mieux dresser sa faction, comme il pourroit faire avec lesdits passeports et cessation d'armes, se ressouvenant de la commodité qu'elle avoit autresfois receue de chose semblable du temps du feu Roy; et combien que je la suppliasse très-instamment de croire qu'il

estoit vray que ledit duc ne m'avoit parlé de ceste cessation d'armes ny desdicts passeports, et que ce que je luy en disois venoit de moy, pour acheminer et abréger les affaires, comme celuy qui cognoissoit bien qu'il ne se pouvoit rien faire autrement, néantmoins elle me despescha avec ceste response.

Dont je fus parler à M. le mareschal de Biron, pour l'authorité qu'il avoit auprès de Sa Majesté, luy représentant ce que je luy en avois dit, avec les responses et ce que je prévoyois qui en adviendroit, le suppliant et conjurant, par le serment qu'il avoit à l'Estat, de servir le public en ceste occasion, laquelle se perdant ne se recouvreroit peut-estre jamais, pour les raisons que je luy dis; et en tout cas me faire tant de bien que de se ressouvenir du devoir auquel je m'estois mis en ceste occasion, comme je faisois, de m'estre addressé à luy après Sa Majesté en ceste nécessité; que j'avois ouy faire compte à ceux qui manioient les affaires de Sa Majesté, qu'en peu de jours elle prendroit Paris, et après demeureroit facilement maistresse de toutes les autres villes du royaume, sans composer avec ledit duc; et que je leur avois dit qu'ils s'abusoient grandement, et qu'on y trouveroit plus à faire qu'à dire. Toutesfois ils s'estoient mocquez de mes raisons, tant ils prenoient plaisir de se flatter en leurs espérances, et avoient peu d'expérience aux affaires du monde, ou estoient ennemis de la paix. Tout cela me servit fort peu, car ledit sieur mareschal péchoit en ceste opinion aussi bien que les autres; et Sa Majesté mesme estoit de cet advis, encore qu'elle me fit une ample déclaration de sa bonne volonté au repos public et au contentement particulier dudit duc, comme de sa grâce elle fit en mon endroit.

Je retournay encores à Soissons vers ledit sieur duc de Mayenne, à qui je rendis compte de tout ce que dessus, sans toutesfois luy dire ce que j'estimois le pouvoir aigrir et esloigner du désir de la paix. Je cogneus bien qu'il n'estoit pas trop content de mon retour, et que je luy eusse faict plus de plaisir de gaigner ma maison, et que durant mon absence aucuns luy avoient fait trouver mon voyage très-mauvais et préjudiciable à sa réputation et au party, à cause que les zélés, qui possédoient lors la ville de Paris et les estrangers, en monstrèrent estre mal contens, nonobstant les lettres de désadveu qu'il leur avoit escrites: à quoy il estimoit que, moy n'estant auprès de luy, il les confirmeroit de plus en plus.

Toutesfois, après plusieurs disputes et contestations, ledit duc print résolution d'assembler ceux du party, et à ceste fin d'escrire partout, d'envoyer des députez, sans néantmoins leur mander que ce fust pour la paix, mais seulement pour donner ordre par leur advis aux affaires de la cause. Et d'autant qu'il fut adverty que les Espagnols faisoient recherche et pratique à part des gouverneurs des villes de Picardie, il résolut d'y aller, tant pour y remédier que pour, en s'approchant de la frontière, y solliciter luy-mesme le secours que le prince de Parme luy promettoit.

De quoy j'advertis ledit sieur de La Verrière, auquel Sa Majesté m'avoit commandé d'addresser mes lettres, ensemble les dépesches que ledit duc avoit faictes pour laditte assemblée (1), sans laquelle il m'avoit dit ne vouloir prendre aucune résolution. J'advertis aussi ledit sieur de La Verrière que je suivois ledit duc en ce voyage pour voir s'il s'y présenteroit quelque occasion de bien faire; toutesfois, que c'estoit chose dont j'avois plus de doute que d'espérance, veu ce qui se faisoit et passoit, et les propos que l'on tenoit, et les préparatifs de guerre qui se faisoient; priant sur cela ledit sieur de La Verrière de m'ayder à conserver la parole que Sa Majesté m'avoit donnée de sa protection en ma maison, parce que je prévoyois que j'en aurois bientost besoin, mais qu'il print garde en ce faisant qu'on ne me voulust obliger de faire rendre par mon fils la place qu'il avoit en garde, d'autant que son honneur, qui m'estoit plus cher que sa vie, ne me pouvoit encore permettre d'y consentir.

Par sa response il me manda que l'on approuvoit laditte assemblée et mon voyage, mais que l'on en craignoit la longueur; partant, l'on désiroit que je m'employasse à l'advancement et accélération de l'un et de l'autre, à l'occasion des accidens qui en pourroient naistre, ou bien que ledit duc de Mayenne voulust se conférer seulement avec aucuns des principaux de son party, et traitter avec eux sans faire une si grande assemblée, et garder plustost place aux absens. Au reste, que l'on l'avoit derechef asseuré de me donner ladite sauvegarde que je me retirerois sans parler de mon fils, lequel toutesfois personne ne croyoit que je voulusse qu'il print le party d'Espagne, puisque je ne voulois y entrer. La lettre estoit du mois d'avril. Depuis il me confirma le semblable par une autre du troisiesme may, laquelle je receus en la ville de Péronne l'unziesme dudit mois, au retour d'un voyage que ledit duc avoit faict en

(1) On parloit déjà des Etats-Généraux, qui ne furent assemblés que trois ans plus tard.

la ville de Cambray, en laquelle il avoit esté traicté et receu somptueusement de M. de Balagny sept ou huict jours durant. Ce fut là qu'il fit jurer et promettre par escrit aux gouverneurs et capitaines desdites villes de Picardie, de demeurer unis avec luy, et ne traitter à part avec les estrangers, et ne se séparer de luy à leur sollicitation, ou d'autres. Je dressay la cédulle qui en fut signée: de quoy j'advertis ledit sieur de La Verrière par lettres du 19 mai, en respondant aux siennes précédentes, y adjoustant que je ne voyois pas que M. le duc de Mayenne peust tenir ladite assemblée dans la fin d'iceluy, comme il s'estoit proposé à mon retour de Melun, à cause de la difficulté des chemins, et de l'advis que l'on avoit donné audit duc de l'approchement de Sadite Majesté et de son armée sur la ville de Paris, dont il estoit si transporté qu'il ne pensoit plus qu'à trouver les moyens de la secourir; que chacun confessoit, comme il m'avoit escrit, que la guerre ruineroit à la longue le royaume et la religion; mais que personne ne mettroit la main telle qu'il falloit pour la faire cesser; que je sçavois que ledit sieur duc de Mayenne estoit résolu de tout perdre plustost que de traicter à part avec Sa Majesté; partant, qu'on n'en fit point d'estat, mais au contraire de voir tout aller de mal en pis si l'on ne facilitoit ladite assemblée, comme l'on pouvoit faire par une cessation d'armes pour quelque temps, laquelle modéreroit les cœurs que la guerre nourrissoit en altération, et pourroit engendrer une bonne paix; que j'estimois bien que Sa Majesté blasmeroit ce remède comme préjudiciable à son service. Toutesfois je l'asseurois, s'il estoit rejetté, que le royaume seroit bientost remply de tant d'estrangers, que ledit sieur duc ne pourroit plus disposer ny de soy ny de ses amis: ce que je luy mandois franchement afin d'en advertir Sa Majesté, pour y pourveoir comme elle verroit estre à faire pour le mieux; adjoustant que j'estois marry de ne pouvoir donner meilleur conseil ny mieux faire, mais que j'estois bien délibéré, quand lesdits estrangers entreroient, de me retirer. Je n'eus responce à ladite lettre: de quoy je me plaignis au sieur d'Alferan, lequel fut prins en une course que fit Sa Majesté vers Laon, où ledit duc commençoit à recueillir et mettre ensemble ses forces, luy disant que j'avois grand regret de quoy l'on faisoit si peu de compte des advis que je donnois pour le bien du royaume; que je l'attribuois à la défiance que l'on avoit de moy, et du peu de cognoissance qu'on avoit de mon affection au public. Ledit sieur Du Plessis, avec lequel j'avois négocié par le commandement de Sa Majesté, dit qu'il regrettoit vostre absence de la cour pour vostre expérience et prudence, et pour la créance que nous avions l'un de l'autre, d'autant que je voyois que Sa Majesté alloit perdre une occasion de pacifier le royaume, qu'elle ne recouvreroit peut-estre jamais, à cause de la venue du duc de Parme en ce royaume, dont il ne falloit plus douter, ainsi que j'avois apris de ceux qui avoient accompagné ledit duc de Mayenne à Condé, où il avoit veu ledit duc de Parme; car je n'avois voulu faire ce voyage pour ne me trouver en lieu où tels marchez se faisoient, le priant d'en advertir Sa Majesté, comme je sceus depuis qu'il avoit faict; mais que l'on l'avoit pris en mauvaise part, comme si j'eusse voulu prescrire à Saditte Majesté ceux desquels elle devoit se servir, blasmer et controoller les autres, et dresser une partie de la cour pour m'en prévaloir; de sorte qu'au lieu de servir au public et à moy-mesme, je fis tout le rebours, comme il arrive souvent aux marchands qui naviguent en ceste mer des affaires publiques, ayans le vent contraire comme ont ceux qui ont perdu leurs places de la cour.

Ce qui engendra contre moy plus d'envie et de mescontentement que je ne méritois, et que le service de Sa Majesté ne le requéroit. De manière que quand, sur la certitude de la venue dudit duc de Parme, j'envoyai demander à Sa Majesté le passeport et la sauve-garde qu'elle m'avoit promis, j'en fus esconduit; et me fut escrit par messieurs le mareschal de Biron, Du Plessis et de Revol, et depuis par M. de La Verrière et par M. de Chemeraut, ausquels je m'estois addressé, que l'on avoit faict un mauvais rapport de moy au Roy, pour lequel il avoit refusé lesdits passeport et sauve-garde; joinct que l'on ne pouvoit gouster mon intention et ma retraicte, laissant les miens derrière: ce qu'on disoit pour mon fils, ou pour mieux dire pour la place qu'il gardoit. Ce fut au mois de juin que ceste response me fut faicte par homme que j'avois envoyé exprès en l'armée de Sa Majesté pour obtenir lesdits passeport et sauvegarde, adjoustant ledit sieur de La Verrière que mes amis estoient d'advis, du nombre desquels il me mandoit que vous estiez, d'amener mon fils au service de Sa Majesté avec moy, et plustost luy faire rendre audit duc la place, ou bien promettre à Sa Majesté pour luy de la mettre entre ses mains après la réduction de Paris, que ledit sieur de La Verrière estimoit infaillible, disant qu'on n'auroit jamais autre créance, si j'en usois autrement, que je ne fusse participant du conseil et dessein des Espagnols, et que ma retraicte fust autre que simulée.

J'avois desjà prins congé dudit duc de Mayenne, lequel j'avois laissé en la ville de Laon, et m'estois advancé à Soissons, tant j'estois asseuré desdits passeport et sauve-garde, sur la parole que Sa Majesté m'en avoit donnée, et la sincérité de laquelle j'y procédois, quand je receus lesdites lettres, dont je demeuray très-estonné et confus, me voyant bien loing du compte que j'avois faict, et mon fils remis en jeu, contre ce que ledict sieur de La Verrière m'avoit si souvent escrit. L'on m'imposoit aussi avoir faict ou escrit certaines choses que l'on disoit ne ressembler ny correspondre aux bons propos que j'avois tenus, comme m'escrivit ledit sieur Du Plessis, sans s'expliquer davantage; dont je fus plus scandalisé que du refus dudit passeport, car c'estoit une calomnie ou un artifice inventé par mes malveillans, lesquels prétendoient par ce moyen de me désespérer du tout, ou de me contraindre d'engager en ma retraicte l'honneur de mon fils : ce qui me fit rechercher de parler audit sieur de Chemeraut, comme je fis bientost après, au lieu de Villiers-Costerests, croyant apprendre de luy le fondement de ceste imposture et rigueur. Mais, comme celuy qui n'en sçavoit le subject, il ne m'en peut rien dire. Ce que voyant, je le priai d'asseurer Sa Majesté que je n'avois dit, escrit ny faict chose pour laquelle elle me deust refuser le passeport qu'elle m'avoit accordé à Melun, lequel je ne recherchois pour crainte que j'eusse de la perte de Paris, ny du succeds des affaires de la Ligue, ou autre nécessité, parce que je sçavois que ledit duc devoit estre bientost secouru si puissamment, que l'on porteroit plus d'envie à ceux de son party que l'on n'auroit occasion d'en avoir compassion; et que si je m'y voulois engager à bon escient, je trouverois non seulement qui me donneroit à vivre plus commodément que non pas en ma maison, mais aussi de faire du mal et nuire à qui mespriseroit mon service; que mon intention n'estoit et ne seroit jamais de conseiller à mondit fils de faire chose que je ne voulois pas faire, c'est-à-dire d'estre Espagnol, mais bien de ne précipiter sa résolution aux despens de sa réputation, comme l'on vouloit que je luy fisse faire; que j'eusse veu Sadite Majesté allant en ma maison comme elle m'avoit commandé, et luy avois promis et luy eusse dit chose qui eust peut-estre plus servy à ses affaires que la ville de Pontoise, ou la retraicte honteuse de mondit fils, parce que je sçavois que ledit duc n'estoit encores si engagé aux estrangers qu'il n'y eust moyen de traitter avec luy, sur la crainte qu'il avoit de perdre Paris, et son mescontentement des longueurs et dilations desquelles le duc de Parme usoit à le secourir, dont, si Sa Majesté perdoit l'occasion, je m'asseurois qu'elle en auroit tel regret un jour qu'elle le reprocheroit à ceux qui en seroient cause.

J'en escrivis quasi autant audit sieur de La Verrière, respondant à sa dernière lettre, me resjouyssant et louant Dieu d'avoir cogneu par cet eschantillon le pouvoir qu'avoient mes malveillans de me nuire devant que de m'estre plus avant engagé et mis à leur mercy; car je ne pouvois attribuer à Sa Majesté, laquelle abonde en bonté, une rigueur si grande contre une personne qui vouloit s'engager avec ses ennemis, plus pour s'acquitter envers son prince et sa patrie, que par nécessité.

M. le duc de Mayenne, estant à Péronne, eut advis de la mort de monseigneur le cardinal de Bourbon; toutesfois il creut que ce bruit estoit un artifice de ses ennemis pour esmouvoir les Parisiens à se rendre plustost : de sorte qu'il n'en fit compte; mais estant à Reims il en eust certitude. Sur cela quelques-uns luy proposoient qu'il devoit rechercher d'embrasser un prince de la mesme maison entre ceux qui faisoient profession de la religion catholique, comme un moyen très-propre pour réunir les catholiques contre Sa Majesté et ceux de la religion, rompre les pratiques et desseins des Espagnols, qui estoient odieux à tout le monde, advancer ses affaires particulières sans envie, voire mesme faire durer la guerre assez long-temps pour luy donner loisir de dresser sa partie en ce royaume selon son désir, dont on luy disoit les raisons et moyens, qui estoient, ce me semble, assez capables et faciles. Toutesfois il ne les peut jamais gouster, et respondit si froidement à ceste ouverture, que les autheurs d'icelle ne s'y voulurent embarquer plus avant, se persuadant pouvoir encore mieux faire ses affaires avec les forces qu'il attendoit que par ce moyen. Lesdits sieurs de Chemeraut et de La Verrière m'escrivirent lors chacun une lettre, faisant encore mention de la paix en termes généraux, sans toutesfois m'éclaircir du mescontentement que l'on avoit de moy, et des raisons pour lesquelles ledit passeport m'avoit esté refusé, et aussi peu de ladite cessation d'armes.

Je leur fis response, et principalement audit sieur de La Verrière, que la paix ne se pouvoit traitter durant la guerre, parce qu'elle empeschoit l'assemblée susdite, sans laquelle il ne falloit point attendre qu'il se fit aucune chose, comme je luy avois souvent escrit; partant, que c'estoit peine perdue de plus parler de rechercher l'un et l'autre; que je sçavois aussi que

la nécessité de Paris, voire sa perte quand elle adviendroit, rendroit les choses encores plus irréconciliables qu'elles n'estoient, d'autant que ledit duc n'estoit délibéré de céder à tel accident, duquel toutesfois il n'avoit pas encores eu telle crainte qu'ils en avoient d'espérance en leur armée; mais que si, sur l'incertitude d'un tel événement, l'on perdoit l'occasion d'engager ledit duc et le party à la paix, je luy voulois bien dire derechef que l'on y auroit regret, et partant le priois d'advertir Sa Majesté de ne mespriser les ouvertures que l'on avoit faictes aux sieurs de Vitry et de Bournonville, par lesquels l'on avoit fait tenir quelques propos de la paix, et au demeurant ne me laisser plus longtemps en suspens dudit passeport pour ma retraicte, afin que je n'en importunasse plus personne, et que je prisse party.

Ledit duc de Mayenne receut lors quinze cens Espagnols du régiment commandé par don Anthoine de Zunica, qui avoient esté mutinez, lesquels estoient en très-bel équipage, comme ceux qui avoient touché de grandes sommes de deniers pour rentrer au service. Ils ne demandoient, comme ils disoient, que d'estre logez en lieu où il y eust de l'eau, et qu'ils n'avoient besoin d'autre chose, s'enquérans d'une chose, si Sa Majesté, les voyant, les attendroit. Mais ils ne tardèrent guères à nous faire sentir et paroistre qu'ils n'estoient pas si sobres et vaillans qu'audacieux et bien vestus.

Lors le sieur de La Verrière me manda que l'on avoit surpris une lettre que j'escrivois de Brenne à ma femme, par laquelle je l'asseurois entre autres choses de la venue dudit duc de Parme et de son armée, laquelle il disoit avoir tellement irrité Sa Majesté contre moy, qu'elle ne m'avoit voulu accorder qu'un passeport tel qu'estoit celuy qu'il m'envoyoit, par lequel il m'estoit seulement permis d'aller à Alincourt où à Pontoise avec mon train ordinaire, et y demeurer tant qu'il plairoit à Sa Majesté : ledit passeport contresigné Rusé, lequel il me conseilloit d'accepter, et ne laisser pour lesdites clauses d'abandonner ledit duc de Mayenne; et comme il tenoit Paris pour perdu, il adjoustoit que cela n'empescheroit la paix, pourveu qu'elle fust demandée avec submission et humilité. Sa lettre estoit du 17 juillet.

Je luy renvoyay ledit passeport dès le lendemain; car je ne fus conseillé de l'accepter ainsi conditionné, puisque Sa Majesté estoit si mal édifiée de moy et qu'on prenoit en si mauvaise part tout ce qui en venoit, comme on avoit faict la lettre par laquelle je luy mandois avoir certainement adverty ma femme de la venue dudit duc de Parme, parce qu'elle estoit vraye, et que plusieurs autres que moy l'avoient escrit, mais non peut-estre avec regret comme moy, ainsi que l'on avoit peu cognoistre par la mesme lettre que l'on avoit prinse et trouvée si mauvaise, par laquelle j'avois adjousté audit advis qu'une bonne paix seroit meilleure que ledit secours, duquel néantmoins je n'eusse esté en peine d'advertir madite femme enfermée dans Paris, si l'on m'eust envoyé le passeport que j'avois continuellement sollicité depuis quatre mois, lequel m'avoit esté promis par Sa Majesté; que je ne pouvois que déplorer le malheur de la France et le mien premier, voyant le public désespérer de la paix, et moy contrainct de suivre ceste armée estrangère pour retourner en ma maison si j'y voulois demeurer en seureté, puisque mes ennemis avoient eu le pouvoir de me faire refuser ledit passeport. En ce temps il en fut refusé ou révoqué un à M. l'archevesque de Lyon, encores plus mal à propos que le mien pour le bien public; car si dès lors il fust venu trouver ledit duc de Mayenne, comme il avoit proposé, il eust trouvé les choses plus disposées à traitter pour le général, à cause de la nécessité de Paris, et du mescontentement que ledit duc avoit des longueurs du secours du duc de Parme, qu'il ne fit au voyage qui luy fut permis à la fin d'y faire avec M. le cardinal de Gondy; car ils trouvèrent ledit duc de Parme à une journée de Meaux, et M. de Mayenne si encouragé de ce secours qu'il n'estoit plus capable de la paix.

L'on accuse quelques-uns de ce refus, dont je ne puis parler qu'incertainement; mais en vérité il ne servit qu'à aigrir et animer davantage les Parisiens et ceux qui leur commandoient, lesquels, comme par le retour dudit sieur de Lion en ce temps, ils eussent esté asseurez de la bonté de Sa Majesté, et ne l'eussent esté de la venue dudit duc de Parme; car il estoit encores en Flandres, et M. de Mayenne si foible qu'il n'osoit passer Brenne. Peut-estre qu'ils eussent esté cause de sauver la ville de péril, et que l'on eust attaché une négociation qui nous eust donné la paix généralle; car ledit duc de Mayenne ne la vouloit perdre, et n'eust permis qu'elle eust composé sans luy, et si estoit quasi désespéré de la pouvoir secourir par la force, et de la sauver autrement que par un traité. Monsieur, c'est grande imprudence de perdre l'occasion de servir et secourir le public, principalement quand elle dépend de plusieurs; car il advient rarement qu'elle se recouvre, parce qu'il faut peu de chose à faire changer d'advis à une multitude, comme l'on esprouva

bientost après en ceste occasion ; car quand lesdits sieurs cardinal de Gondy et de Lion arrivèrent à Meaux, ils ne servirent de rien qu'à confirmer les habitans de ladite ville en leur obstination, à cause de l'espérance qu'on leur avoit donnée de les secourir bientost; joinct qu'il n'estoit plus au pouvoir dudit duc de Mayenne de disposer des affaires, et aussi qu'il eust esté mal séant d'entamer un traité pour rendre laditte ville de Paris à la veue du secours, après avoir enduré et laissé passer cinq mois de temps sans y vouloir entendre.

Lors on m'envoya un passeport de Sa Majesté pour me retirer en ma maison, à la requeste et poursuitte de mon père, exprès venu en cour pour cet effect; mais je ne pouvois plus m'en ayder, parce que j'avois promis audit duc de Mayenne, après tant de refus que l'on m'avoit faicts, de ne me retirer que je n'eusse veu ce qui adviendroit du secours de ladite ville de Paris. Davantage, je voulois essayer de garantir les maisons de mes amis, qui estoient entre Meaux et Paris, de l'orage de ladite armée estrangère; sur quoy néantmoins j'eus très-mauvaise fortune, car toutes celles que j'avois entreprins de sauver furent pillées jusques à l'abbaye de Malnoue, qui avoit esté très-bien conservée durant le siége, laquelle fut saccagée par lesdits estrangers avec grande insolence et impiété. De sorte que je perdis dès-lors la bonne opinion que j'avois de la conduitte dudict duc de Parme, laquelle, soit qu'il le fît par art ou autrement, fut si confuse durant ce voyage, que je puis dire avec vérité n'avoir jamais veu tant de désordre en nos armées françoises qu'en celle-là, encore qu'il n'y en ait faute ordinairement, comme vous savez. Et faut que je vous die une particularité : c'est qu'ayant prié le sieur Jean-Baptiste de Tassis, nouvellement revenu d'Espagne, de secourir laditte abbaye, il y mena des gens de guerre, par le commandement dudit duc de Parme, qui achevèrent de saccager en ma présence ce que les autres avoient laissé, dont je ne peus jamais avoir justice ; pillèrent aussi en deux jours toutes les églises depuis Lagny jusques à Paris, que Sa Majesté avoit conservées entières durant ledit siége: ce qui excita plusieurs clameurs et malédictions du peuple contre laditte armée, de laquelle ils s'attendoient de recevoir tout autre traictement, comme ils nous reprochoient en passant par les villages.

L'on discouroit diversement du succès advenu entre ces deux armées, et disoit-on que si Sa Majesté eust gardé et deffendu le passage de Claye, dont l'abord estoit très-difficile à cause d'un ruisseau qui y passe, qui est accompagné d'un marais fangeux, et laissé quelque cavalerie à l'entour de Paris pour empescher l'entrée des vivres et la sortie des habitans, elle eust acculé ledit duc de Parme et l'eust contrainct prendre un autre chemin, ou de combattre en ce passage avec désavantage ; quoy faisant, peut-estre que les Parisiens, qui n'en pouvoient plus, eussent esté contraincts de composer et venir à la raison. Ledit duc de Parme craignoit fort estant à Meaux, lorsque l'on luy représenta le chemin qu'il falloit qu'il tînt, que Sa Majesté prist ce conseil ; de sorte qu'il fut très-aise quand il trouva ce passage abandonné, encores plus quand il sceut que Sadite Majesté avoit levé son siége et venoit au devant de luy, et n'avoit laissé aucunes forces auprès de Paris, et néantmoins qu'elle luy donna loisir, les deux armées se voyans, de retrancher la teste de la sienne au village de Pomponne où il estoit logé ; car il vit ledit siége levé, qui estoit ce qu'il cherchoit, sans estre contrainct de combattre. Sur cela il print Lagny par force à la veue de Sa Majesté, quasi sans que son armée eust autres alarmes que de petites escarmouches qui se faisoient à la teste des deux armées, dont il se mocquoit. Ceste prise accommoda son armée, qui souffroit desjà assez audit Pomponne; aussi fut-elle cause que celle de Sa Majesté se desbanda et retira incontinent, laquelle alla présenter une escalade à Paris, qui faillit à réussir. Je ne prétends blasmer personne en disant l'opinion susdite et ce qui est advenu ; car je sçay qu'il est plus facile de reprendre que de bien faire en toutes choses, et principalement au fait de la guerre, où ce qui s'entreprend avec plus de considération succède souvent le plus mal, autant par la faute de ceux qui obeyssent que des chefs, soit que les uns exécutent mal leur charge, ou que les autres, rencontrans ce qu'ils n'ont pas préveu, demeurent confus. Sa Majesté, avec ceux qui la conseilloient, levant le siége, s'attendoit de combattre l'ennemy, et d'un coup mettre fin à leurs affaires; et de faict, Sa Majesté se présenta d'abordée comme si elle eust voulu combattre, et peut-estre que si lors elle eust enfoncé ledit duc sans marchander, qu'elle l'eust bien empesché, car il n'avoit encores commencé ses trenchées; mais quand il s'apperceut que Sadite Majesté se logeoit, et sceut qu'elle n'avoit rien laissé devant Paris, il commença à se retrancher et user de telle diligence, qu'en vingt-quatre heures il eut achevé. Nous vismes là ce que peuvent l'ordre et l'obeyssance en une armée, car ledit duc n'avoit aucuns pionniers ; les gens de guerre firent seuls ceste besongne, mais

les chefs y mettoient les mains comme les moindres, et travailloient par ordonnance ; de sorte qu'il n'y avoit aucun embarrassement entre eux, d'autant que les quartiers estoient départis aux compagnies, lesquelles se relevoient et rafraischissoient l'une après l'autre par heures, à mesure qu'elles avoient advancé la besongne qui leur estoit baillée par les ingénieurs, en la présence dudit duc de Parme et des principaux de son armée. Nos François les voulurent imiter, comme ceux qui, pour estre logez à la teste, en avoient plus de besoin ; mais ils ne faisoient rien moins qu'approcher des autres, et ne travailloient que par acquit et confusément.

Tant y a que M. de Mayenne arriva à Paris le 18 ou 19 du mois de septembre, l'armée de Sa Majesté s'estant retirée au delà de la rivière d'Oise ; et combien que les habitans de laditte ville eussent toute occasion de nous recevoir joyeusement, en considération de leur délivrance et de la gloire par eux acquise en la deffense de leur ville, toutesfois ils estoient si combattus de la faim et des maux qu'ils avoient soufferts, qu'ils nous regardoient d'un œil plus pitoyable qu'allégé, ne plus ne moins que ceux qui sortent d'un péril contre leur espérance sont encores plus estonnez que joyeux, sentans plus le mal qu'ils ont enduré qu'ils ne cognoissoient le bien qui leur arrive, et sont si troublez d'appréhension et de douleur qu'ils mesprisent leur délivrance. Mais comme tels accidens font leurs effects, selon la nature et disposition des cœurs où ils agissent, nous en voyons aussi sortir plusieurs de ceste agonie, transportez de rage et d'un désir effréné de se venger et mal faire à un chacun, et les autres si mattez du passé et souciez de l'advenir, qu'ils avoient honte de ce que les autres faisoient gloire, et ne pouvoient nous regarder, ny nous eux, sans souspirer.

Je n'escris point les nécessitez et les extrémitez qui furent endurées, parce que je n'en puis parler que par ouy dire, et qu'elles ont esté publiées par ceux qui les ont veues et supportées ; mais je confesseray que je n'eusse jamais creu que ladite ville eust peu tant pâtir, et que si j'ay jamais esté abusé en chose, ç'a esté en celle-cy, et au jugement que j'en faisois, me ressouvenant du péril auquel on disoit ordinairement à nos Roys que ladite ville estoit quand seulement les marchez se trouvoient deux fois sans bleds. Mais les maux qui nous arrivent par force se supportent plus doucement que ceux que nous estimons nous advenir par nostre faute, chacun se résolvant d'endurer ce qu'il ne peut éviter. A quoy l'on adjouste le désir et le besoin que l'on a d'en user ainsi pour conserver le sien et éviter pis, mesme quand il s'agit de la religion, laquelle a sur plusieurs une puissance merveilleuse. Toutesfois j'attribue bien autant ceste patience ou constance au naturel commun des Parisiens qu'à toute autre chose, car ils sont ordinairement plus timides que courageux, et si esclaves de leurs biens et commoditez, et pour ceste raison si discordans en ce qui concerne le public, qu'ils s'accommodent plus volontiers au temps qu'ils ne regimbent contre le mal. Aussi voyons-nous que peu de gens ont ordinairement esté cause des mouvemens et changemens advenus en laditte ville, laquelle a esté plus préservée de Dieu que des habitans ès périls ès quels elle s'est trouvée ; et véritablement nous pouvons dire que Dieu y est aussi bien servy qu'en lieu du monde.

Je n'y demeuray que deux jours, car j'avois prins congé du duc de Mayenne pour me retirer en ma maison de Villeroy, en laquelle je me rendis le jour mesme que le duc de Parme assiégea Corbeil. Là me vindrent trouver le sieur de Fleury, mon beau-frère, et l'abbé de Chesy, avec lettre de M. le cardinal de Gondy et de M. le chancelier, par lesquelles ils me prioient, tant en leurs noms que de plusieurs autres seigneurs estant au service de Sa Majesté, de reprendre les erres de ma première poursuitte, pour le repos du royaume, et leur donner advis de ce qu'ils devoient faire de leur costé pour y servir, disant qu'il ne falloit se rebuter pour les choses passées, ny laisser à bien faire au public pour des considérations privées ; qu'il y avoit plusieurs heures au jour, et que les cœurs et les volontez des princes estoient aussi subjects au changement comme les occasions s'en présentoient. Que chacun de part et d'autre avoit esprouvé la difficulté de vaincre son ennemy par la voye des armes, tant les partys estoient puissans et bien défendus ; partant, qu'il falloit en chercher et trouver quelques autres pour sortir de nos misères ; qu'ils m'asseuroient que Sa Majesté estoit maintenant plus disposée d'y entendre que jamais, comme estoient ses principaux serviteurs ; partant, qu'il n'estoit plus question que d'y faire entendre ledit duc : en quoy chacun estimoit que je pourrois mieux servir que nul autre, tant pour m'y estre desjà employé, que pour la confiance qu'ils avoient de l'affection que je portois au bien du royaume, pour lequel à ceste cause ils me conjuroient d'entreprendre ceste charge, en laquelle ils me promettoient de me seconder et assister de tout leur pouvoir, comme ils me promettoient que feroient tous les bons serviteurs de Sa Majesté,

laquelle particulièrement me sçauroit gré du devoir que j'y ferois, sans qu'il fust plus au pouvoir de personne de me traverser auprès d'elle, et rejetter sur moy les fautes des autres, ny attribuer à la nécessité publicque ou privée mes poursuittes, comme cy-devant il avoit esté faict assez impudemment par gens qui ne me cognoissoient pas, et comme ceux qui s'estoient promis toute autre issue du siége de Paris que celle qui estoit advenue.

Après avoir informé bien particulièrement lesdits sieurs de Fleury et de Chesy du passé, tant de ce qui avoit esté commencé par moy que par autres, concernant la paix, je leur dis que la vie me défaudroit plustost que la volonté de servir à un si bon œuvre, recognoissant plus que jamais, comme j'avois faict dès le commencement, que si la guerre duroit elle ruineroit enfin la religion catholique et le royaume. Que je l'avois aussi prédit et remonstré à tous ceux qui de part et d'autre avoient pouvoir d'y remédier; mais que j'avois esté plustost blasmé que creu, comme si j'eusse esté poussé à ce devoir pour faire mes affaires particulières et non les publiques. Que cela m'avoit assez despleu, mais non rebuté ny changé d'opinion ny de volonté de servir, oui bien rendu un peu plus circonspect et retenu en ceste action que devant, pour de volée ne me laisser transporter à l'advenir à mon affection ny à la nécessité publique, comme j'avois faict; joinct que j'avois recogneu mes espaules estre trop foibles pour porter ce fardeau qui estoit trop pesant, d'autant que les intérests privez avoient maintenant plus de puissance sur les François que les raisons et considérations publiques. Davantage, que je n'estimois point que la paix se peust traicter durant la guerre, pource que ledit duc de Mayenne ne pouvoit ny vouloit y entendre sans ceux du party, avec lesquels il ne pouvoit communiquer sans les assembler : ce qu'il ne pouvoit bonnement faire durant la guerre à cause des dangers des chemins, comme il avoit esprouvé depuis cinq mois qu'il les avoit mandez en vain, ainsi que j'avois souvent dict et escrit à Sa Majesté et à ses serviteurs, dont aussi l'on avoit faict peu de compte. Et toutesfois il estoit manifeste que, si la guerre ne cessoit, ledit duc seroit plustost contrainct de traitter avec les Espagnols que de composer avec Sa Majesté, pour ce qu'il ne pouvoit plus se deffendre ny maintenir seul sans eux, et eux ne l'assisteroient plus qu'ils ne fussent asseurez de luy. Au moyen de quoy il me sembloit qu'il falloit faire deux choses, pour bien acheminer les affaires. La première, que Sa Majesté et ledit duc commissent et députassent cinq ou six personnages d'honneur pour traitter ensemble, sans plus faire manier les affaires par un seul et en cachette, comme il avoit esté pratiqué jusques à présent; et l'autre, accorder dès à présent une surséance d'armes pour certain temps, pour faciliter ladite assemblée, afin de commencer à nous adoucir et réconcilier ensemble. Que si on trouvoit bon ce chemin, je m'y engagerois volontiers avec les autres, si l'on m'en jugeoit digne ; sinon je supplierois ces messieurs d'en estre excusé, parçe que je ne pouvois espérer que les choses succédassent bien, y procédant autrement. Que c'estoit l'advis que je pouvois donner à ces seigneurs qui les avoient envoyez vers moy, lequel je désirerois qu'ils prinssent en bonne part. Et néantmoins je voulus voir ledict duc de Mayenne, et luy faire entendre ce que lesdits sieurs de Fleury et de Chesy m'avoient rapporté devant leur partement, afin de descouvrir son inclination pour les en instruire.

Suivant cela je fus trouver ledit duc au siége de Corbeil, qui me dit que M. le chancelier avoit desjà mandé à madame de Nemours, sa mère, par Jean-Baptiste, que l'on appelloit le compère, qui souloit estre premier maistre-d'hostel de la Royne, cela mesme qu'il m'avoit faict dire par les sieurs de Fleury et Chesy; et sur ce, demanda que je fusse envoyé à Noisy pour en conférer avec les serviteurs de Sa Majesté, en la présence de M. le cardinal de Gondy, asseurant que ce voyage réussiroit au bien du public et de la religion : à quoy ledit duc adjoustoit qu'il avoit desjà promis à ladite dame de m'y envoyer, me priant de prendre ceste peine. Mais je luy respondis que je n'y voulois aller seul, pour n'estre subject à désadveu et me faire moquer de moy, comme j'avois fait; partant, qu'il en députast d'autres, ou que je n'yrois point. Je m'apperceus bien que ledit duc n'approuvoit ceste assemblée sous couleur qu'elle donneroit jalousie aux Espagnols et à leurs adhérans, mais qu'il désiroit que l'on fit une cessation d'armes. J'apprins aussi de M. de Rosne qu'estant allé n'aguères à Pontoise quérir de la poudre et des balles à canon, il avoit dit à mon fils, sur une lettre de madame de La Roche-Guyon, laquelle avoit assez de part auprès du Roy, faisant mention de la paix, qu'il fit mettre en avant, par le moyen de mon père, une cessation d'armes, comme un moyen très à propos et nécessaire pour parvenir à ladite paix. De quoy je fis lors peu de compte, estimant qu'on ne s'y arresteroit, car il me sembloit que ce faict devoit estre manié plus solemnelle-

ment : dont à mon retour je priay lesdits sieurs de Fleury et de Chesy, lesquels j'advertis de ce que j'avois appris de M. de Mayenne et dudit sieur de Rosne, et de faire remonstrance à mondit sieur le chancelier, afin qu'il tint la main que les affaires fussent traittées par conférence entre personnes d'authorité, publiquement et non secrettement, pour mieux engager les parties; autrement l'on ne feroit rien de bon.

Deux jours après le partement de Villeroy desdits sieurs de Fleury et de Chesy, avec la response susdite, arriva vers moy un homme de mon père, envoyé exprès pour me faire sçavoir qu'il avoit veu Sa Majesté à Magny, laquelle luy avoit dit, en la présence de M. le mareschal de Biron, estre si désireuse de la paix, qu'elle estoit contente de commencer par une cessation d'armes, pour donner relasche à ses subjects, et moyen audit duc de conférer avec ses partisans, sans lesquels il disoit ne pouvoir rien faire.

Partant, qu'il n'estoit plus question que d'y disposer ledit duc, et mettre la main à l'œuvre, ayant, comme il avoit, parole de Sa Majesté; et sur ce me commanda d'en parler audit duc, de l'exhorter d'y entendre, et d'en entreprendre la commission, et à ceste fin l'aller trouver à Pontoise, où il s'acheminoit, et si j'en faisois difficulté, luy envoyer un passeport dudit duc, avec lequel il le viendroit trouver à Paris ou en l'armée, pour luy en faire l'ouverture; m'admonestant toutesfois de ne perdre ceste occasion d'assister le public en la nécessité en laquelle il se trouvoit, usant des termes et commandemens de père. De quoy j'advertis incontinent ledit duc qui estoit encore au siége de Corbeil, lequel approuva aussitost ce voyage, me pressant de l'entreprendre et accorder ladite cessation d'armes, sans laquelle il disoit ne pouvoir assembler ceux du party, et moins traicter sans eux. Je le suppliay encores à ce coup de ne m'y envoyer seul pour les raisons susdites; toutesfois je ne peus jamais gaigner ce poinct sur luy, estant en cela conforté par tous ceux qui le conseilloient, et mesmes par messieurs de Lyon et Janin : ce qui me despleust grandement; joinct qu'il me sembloit que leurs raisons, lesquelles estoient seulement fondées sur le mescontentement que l'on avoit à Rome, en Espagne et en plusieurs villes de ce royaume, que ledit duc feist traicter publiquement avec Sa Majesté, estant de contraire religion, ne mériteroient d'estre balancées avec le bien que l'on pouvoit espérer pour la religion et pour le royaume par une publicque négociation.

Toutesfois je ne peus rien profiter : quoy voyant je me résolus de voir mon père pour le contenter et luy en dire mon advis, prenant charge dudit duc de traitter et accorder ladite cessation d'armes, accompagnée d'un commerce général, d'un réglement tant pour le labourage que pour la levée des deniers publics durant icelle. Le cardinal Cajetan partit en ce temps de Paris, pour s'en aller en Italie, à cause de la mort du pape Sixte cinquiesme qui nous l'avoit envoyé, et nous laissa l'évesque de Plaisance, créature du duc de Parme, en qualité de vice-légat, dont il exerça la charge sans pouvoir vallable et contre les formes du royaume. Car puisque le Pape, qui avoit délégué ledit cardinal, estoit décédé, son pouvoir cessant comme il faisoit, il ne pouvoit aussi subdéléguer un autre, joinct qu'en ce royaume nous n'admettons pas volontiers telles délégations. Aussi sa commission ne fut présentée au parlement, et se contenta d'entreprendre ceste faculté pour s'authoriser et s'accommoder.

Ledit cardinal laissa à son partement, entre les gens de qualité, une opinion toute contraire à celle qu'ils s'estoient promise à son arrivée; car il se monstra durant son séjour si partial pour le service du roy d'Espagne, qu'il méprisoit les conseils de ceux qui n'y adhéroient, et ne faisoit compte des autres. L'on a voulu dire que Sa Saincteté n'estoit pas satisfaicte de luy, commençant à cognoistre que nostre guerre panchoit bien autant du costé de l'ambition que de la religion.

Je partis donc de ma maison pour m'en aller à Pontoise avec la susdite charge, sans estre retenu des bruslemens et ravages que faisoient tous les jours les estrangers jusqu'aux portes d'icelle, et qui estoit remplie de toutes sortes de personnes, jusques à trois ou quatre mille qui s'y estoient retirées avec leurs femmes, enfans et bestiaux, pour leur seureté. Mon père m'attendoit à Pontoise, lequel me confirma de bouche ce qu'il m'avoit escrit, et advertit Sa Majesté de mon arrivée, ensemble du rapport que je luy avois faict de l'intention dudit duc et de la charge qu'il m'avoit donnée. Sa Majesté luy manda avoir commandé au mareschal de Biron et messieurs de Turenne et Du Plessis de conférer avec moy, et qu'ils se trouveroient pour ce faire dès le lendemain à Bruy, proche d'Alincour, où arriva ledit sieur de Fleury, qui me dit de la part de M. le chancelier qu'il se resjouissoit de ma venue et qu'il en espéroit tout bien, et que Sa Majesté avoit desputé lesdits sieurs pour parler à moy, ayant jugé à propos qu'il ne fust point, d'autant qu'il en pourroit mieux favoriser ma négociation auprès de Sa

Majesté, laquelle estoit lors à Gisors, que s'il y estoit employé.

Ceste assemblée et conférence commença donc au lieu de Buy le quinziesme jour d'octobre, entre les susdits seigneurs et moy, le maistre de la maison y assistant et ledit sieur de Fleury. Là fut représenté tout ce qui s'estoit passé en la poursuitte de la paix, et la bonne volonté que les chefs avoient d'y entendre, et recogneu qu'il falloit commencer par une cessation d'armes, pour quelque temps, laquelle fut pour ceste cause arrestée de part et d'autre, et sur ce discouru de la forme et des conditions, et particulièrement des qualités qu'on donneroit aux chefs, du département et levées des deniers publics, de la liberté et seureté du commerce, et du labourage au soulagement du pauvre peuple, du renvoy hors du royaume des forces estrangères, de la délivrance des prisonniers de guerre, où il fut faict mention de celles de messieurs de Guise et d'Elbœuf, et de mesdames de Longueville et sa suitte, et de la restitution et jouyssance des biens saisis, et de l'ordre qu'on tiendroit pour faire exécuter et garder ladite cessation d'armes, des lieux où elle s'estendoit, du temps qu'elle dureroit : ce qui fut débattu et discouru diversement; mais enfin il fust arresté que chacun mettroit son advis par escrit pour en communiquer plus meurement, et s'en accorder à un autre jour.

Dès le lendemain je leur envoyay par le sieur de Fleury ce que j'en avois projetté et escrit; dont depuis je conféray avec eux au lieu de Vaux près Gisors, où ils amenèrent M. de Revol. Mais d'autant que Sa Majesté estoit partie dudit Gisors, et que je n'estois marry de sçavoir l'intention dudit duc sur l'advis que je luy avois donné de nostre première conférence, devant que passer outre, nous ne conclusmes ny accordasmes rien, et seulement reconneusmes, discourans sur chacun article de l'escript que j'avois dressé, par où à peu près nous en devions sortir, si nos chefs continuoient à vouloir faire laditte cessation d'armes.

Soudain que Sa Majesté fut revenue audit Gisors, lesdits seigneurs me renvoyèrent quérir, et mandèrent aussi à mon père de s'y trouver, lesquels me dirent, par la bouche de M. le mareschal de Biron, assez succinctement, qu'encores que Sa Majesté fût advertie que le duc de Parme s'en retourneroit avec son armée au Pays-Bas, et qu'il estoit en si mauvais estat que de long-temps il ne pourroit revenir en ce royaume, de sorte qu'elle ne pouvoit faillir qu'elle n'en receust un grand avantage; toutesfois que Sa Majesté avoit tant de pitié de son pauvre peuple, et estoit si remplie de bonté envers ses subjects, qu'elle ne vouloit point laisser de leur donner la paix si ledit duc s'y vouloit résoudre; mais qu'elle ne pouvoit aucunement gouster ladite cessation d'armes qui avoit esté proposée, parce qu'elle luy estoit trop préjudiciable, d'autant que c'estoit accoustumer ses sujects à la désobéyssance, et un moyen de rafraischir les vivres dans les villes qui en avoient nécessité, comme celle de Paris, donner temps et loisir audit duc de Parme de dresser ses forces: en ce faisant, reculer plustost que d'advancer la paix généralle, laquelle si on vouloit pouvoit estre aussitost conclue, et après plus facilement exécutée et mieux receue, que non pas laditte cessation d'armes. Mais d'autant que j'avois souvent dit que le duc ne pouvoit traitter sans l'advis et consentement de ceux de son party, lesquels il ne pouvoit assembler durant la guerre à cause des dangers des chemins, ils offroient des passeports de Sa Majesté pour les aller quérir et faire venir seurement, lesquels seroient expédiés en la forme qu'ils adviseroient avec moy, si je m'en voulois contenter; adjoustant que ce moyen avoit esté pratiqué en autre temps; mais que durant nos guerres civilles l'on n'avoit jamais faict cessation d'armes généralle; partant, que Sa Majesté ne s'y vouloit point accorder.

Je luy respondis que l'on m'avoit mandé et fait venir exprès pour traitter laditte cessation d'armes; que ledit duc m'avoit envoyé et donné charge de l'accorder, croyant que Sa Majesté fust résolue comme on luy avoit escrit. Mais puisqu'il estoit autrement et que l'on avoit changé d'advis, et que maintenant ils faisoient une autre proposition, je ne pouvois y respondre sans savoir l'intention dudit duc, lequel à ceste cause je retournerois trouver le lendemain avec la permission de Sa Majesté et la leur, les suppliant de conseiller à Sa Majesté de ne laisser à faciliter les moyens de faire la paix pour la retraite dudit duc de Parme et de son armée, parce que de long-temps elle ne recouvriroit par armes l'advantage qu'elle avoit perdu devant Paris; que ce seroit toujours à recommencer, et que tant plus la guerre dureroit, plus Sa Majesté y perdroit, car chacun de part et d'autre la faisoit à ses despens : et plus le mal est invétéré, et plus il est difficile à guérir; que j'estimois que les Espagnols n'en seroient marris, parce qu'ils ne s'y estoient formellement opposez quand on leur en avoit parlé.

Nous nous séparasmes là-dessus, certes à mon grand regret, parce que j'avois bien faict estat d'engager si avant ledit affaire par l'accord de

ladite cessation, que l'on eust esté contraint de part et d'autre de passer outre. Mon père n'en fut moins marry que moy, car il s'en estoit fait fort et m'avoit faict venir exprès pour cela. Toutesfois je receus le soir mesme une lettre dudit duc, par laquelle il me deffendoit d'accorder ladite cessation d'armes, d'autant que ledit duc de Parme ne la trouvoit à propos, que les habitans de Paris en murmuroient, comme disoit le prévost des marchands, et aussi que l'évesque de Plaisance, que ledit légat avoit laissé, ne l'approuvoit. Partant, il me prioit seulement d'obtenir la liberté du commerce et la sureté du labourage. Par là je reconneus que de part et d'autre l'on ne s'accorderoit que trop à rejetter les moyens d'acheminer et faciliter la paix.

Estant auprès dudit duc, je luy fis entendre ce que j'avois faict, avec la dernière response et ouverture qui m'avoit esté faicte de la part de Sa Majesté, laquelle il prit résolution d'accepter après plusieurs disputes et considérations, se promettant qu'outre lesdits passeports que l'on promettoit de luy bailler, l'on accorderoit aussi le commerce et le labourage, qui estoit ce à quoy il tendoit le plus. Cecy fut consulté avec ledit duc de Parme et l'évesque de Plaisance, lesquels je recogneus craindre extrêmement que l'on attachast quelque négociation avec Sa Majesté pour quoy que ce fust, tant ils se défioient desjà dudit duc de Mayenne, auquel aussi ils desguisoient encores le but du roy d'Espagne; car Jean-Baptiste de Tassis ayant remis à l'en esclaircir, quand il arriva, après que la ville de Paris seroit secourue, comme il fut blessé d'une grande arquebuzade devant Corbeil, de laquelle l'on pensoit qu'il deust mourir, il ne luy en dit rien du tout, non plus que ledit Rossieux, qui l'avoit accompagné en Espagne, lequel disoit que Sa Majesté Catholique avoit chargé du tout ledit Tassis. Et toutesfois M. le président Janin m'a dit avoir apris en son voyage d'Espagne qu'il n'en avoit esté rien célé audit Rossieux; mais qu'ils l'avoient si bien gaigné qu'il estoit plus à eux qu'à son maistre, comme il tesmoigna très-bien en ceste occasion; que ledit duc de Parme et les autres ministres du roy d'Espagne résolurent couvrir audit duc de Mayenne la volonté de leur maistre, parce qu'ils recognoissoient qu'il avoit quelque autre dessein; que ledit duc de Parme s'en vouloit retourner avec son armée, et que leur partie n'estoit pas encore si bien dressée qu'ils désiroient pour la manifester à d'autres qu'à ceux desquels ils estoient bien asseurez. Et si ledit Rossieux eust esté fidelle à son maistre, il l'eust lors esclaircy de toutes choses: sur quoy il eust peu prendre quelque autre party que celuy qu'il print. Et véritablement plusieurs jugeoient que ledit duc de Parme n'avoit secouru Paris pour le délivrer, mais pour en acquérir à son maistre et à luy la gloire et obligation de ce succez, rendre ses forces plus nécessaires, car il eust pris laditte ville de Corbeil plus tost et à meilleur compte s'il eust voulu; et s'il se fust adressé à Melun devant l'autre, peut-estre qu'il en eust eu bon marché.

Davantage il pouvoit encore retenir l'armée, et après la prinse de Corbeil entreprendre encore quelque autre chose, et mesme s'attaquer à Sainct-Denis, qui n'estoit encores fortifié; car Sa Majesté estoit foible, et ledit duc de Parme n'avoit faute de moyens d'entretenir, voire de rafraischir son armée. Mais il fut possible bien aise qu'elle se deffit et consumast devant ledit Corbeil, tant il donna mauvais ordre à la nourriture d'icelle, exprès pour avoir excuse de s'en retourner, et en ce faisant laisser ladite ville de Paris et le party en nécessité, car ledit siége de Corbeil dura plus de six sepmaines; et si d'abordée il eust voulu l'assaillir par où il le battit et print à la fin, comme il luy fut remonstré, il l'eust forcé en huict jours, sans rejetter comme il fit cette longueur sur la faute des poudres et balles à canon, et partant sur ledit duc de Mayenne, lequel faisoit plus qu'il ne pouvoit pour le secourir. Et toutesfois l'autre le descrioit tant qu'il pouvoit. S'il le faisoit pour mieux faire les affaires du Roy Catholique ou non, comme aucuns ont voulu dire, je m'en rapporte à ce qui en est; mais il est certain qu'il y feit plus de mal que de bien, s'y gouvernant comme il fit; car les hommes, et principalement les François, se gaignent et acquièrent bien plustost par les beaux faits que par la nécessité, comme les Espagnols ont depuis esprouvé.

Donc ledit duc ayant pris résolution d'accepter lesdits passeports pour envoyer aux provinces et assembler le party, il me pria de faire encore ceste office, m'asseurant derechef qu'il ne désiroit rien tant que de faciliter ladite assemblée pour composer les affaires. Il me donna encore charge de faire instance du commerce et du labourage, et d'asseurer un chacun de sa bonne volonté à la paix, mesme me la bailla par escript.

Avec lequel je me résolus de faire encore le voyage, jugeant estre nécessaire d'advancer laditte assemblée, pour, en tout cas, lever audit duc l'excuse de traicter qu'il fondoit sur icelle. Je fus à Mante pour cela, où je trouvay M. le maréchal de Biron et ledit sieur Du Plessis,

mais non le vicomte de Turenne, car il estoit parti, comme je sceus, pour aller en Angleterre et Allemagne quérir le secours qu'il en emmena depuis ; et M. le chanchelier se trouva en son lieu à la conférence en laquelle nous accordasmes la forme desdits passeports, lesquels ne furent délivrez suivant mon mémoire, mais seulement furent expédiez pour deux mois pour plus advancer laditte assemblée, comme chacun jugeoit estre nécessaire de faire, afin de prévenir les pratiques et recherches des forces estrangères que l'on faisoit de part et d'autre. Toutesfois il me fut promis que l'on les prolongeroit si l'on cognoissoit qu'il fust nécessaire. Nous fismes un réglement pour la liberté et seureté du labourage, qui fut depuis approuvé et publié de part et d'autre ; mais nous ne peusmes convenir dudit commerce général, pour les difficultez que l'on me fit, et recogneus que l'on n'avoit aucune envie de nous en accommoder. Toutesfois ils ne voulurent pas m'en esconduire du tout pour ne nous effaroucher ; mais s'excusoient de n'avoir pouvoir de passer outre, et me promirent d'en escrire à Sa Majesté, laquelle estoit allée après ledit duc de Parme, qui estoit enfin party, nonobstant les remonstrances de ceux de Paris, pour s'en retourner en Flandre avec son armée, me priant d'attendre laditte response, et cependant envoyer audit duc de Mayenne lesdits passeports afin de s'en servir, comme je fis. De sorte que je me retiray à Alincour, auprès de mon père, où je receus au mesme temps la nouvelle de la prise de Corbeil (1) et du sac de ma maison, laquelle durant ledit siége avoit servy de retraitte à plusieurs serviteurs de Sa Majesté, laquelle il avoit aussi prise en sa protection et honorée d'une sauvegarde, et estoit encore remplie de plusieurs mesnages qui s'y estoient servis de leurs biens, sans jamais avoir fait la guerre ny refusé la porte aux serviteurs de Sa Majesté, ny mesme désobéy à ses commandemens : toutesfois l'on y mit une garnison qui y demeura six sepmaines.

Mon séjour audit Alincour, attendant la susdite response, fut cause d'une grande faute qui fut faicte, ou par malice ou par ignorance, par ceux ausquels ledit duc donna charge de dresser ou envoyer aux provinces les lettres pour faire laditte assemblée suivant lesdits passeports que je luy avois envoyez, car elles portoient mandement d'une convocation des Estats généraux du royaume, dont je n'avois eu aucune charge de parler, et n'en avoit aussi esté fait aucune mention, moins aussi d'une autre clause portée par lesdites lettres, par laquelle ledit duc donnoit occasion de croire qu'il vouloit assembler le party plus pour eslire un roy que pour autre chose.

De quoy je fus le premier adverty, et certes par hazard, car ledit duc ny pas un des siens ne m'en mandèrent rien ; mais estant allé faire un tour à Paris, en attendant ladite response de Sa Majesté, pour voir M. de La Chastre qui m'y avoit convié, un gentilhomme, servant dudit duc, lequel il avoit dépesché en Provence et en Languedoc avec lesdites lettres, me vint trouver pour sçavoir de moy comme il en devoit user, dont il disoit avoir esté mal instruict par ceux qui les luy avoient baillées ; auquel je dis que lesdites lettres avoient esté mal faictes ; que je n'avois eu charge de prendre lesdits passeports pour l'effect auquel l'on les employoit, et qu'il ne les devoit porter, aussi que ce n'estoit l'intention de ceux qui les avoient accordez et demandez, et particulièrement que c'estoit me faire tort ; que les porteurs d'icelle couroient fortune d'estre arrestez et prins estant descouverts, et que je serois le premier à les condamner quand on les jugeroit ; que ledit duc, recevant lesdits passeports, m'avoit expressément escrit et asseuré, sur la remonstrance et supplication que je luy en avois faicte, qu'il n'escriroit ny manderoit rien aux provinces en vertu d'iceux, qui peust offenser Sa Majesté ny ses serviteurs ; et toutesfois que je voyois le contraire, dont jè ne luy conseillois de se charger, et luy dis que je m'en plaindrois à mesdames de Nemours, de Montpensier et Du Maine, qui estoient en la ville, et à ceux qui les assistoient : comme je fis dès le jour mesme. J'en fis aussi une bonne despesche audit duc et à M. le président Janin.

Lesdites dames ordonnèrent la rétention desdites lettres. Cependant je revins à Pontoise et à Alincour, d'où je donnay advis à M. le chancelier et à M. le mareschal de Biron de ceste faute, et depuis leur envoyay la response mesme que M. le président Janin me fit à la plainte et dépesche que je luy en avois faicte, par laquelle il me mandoit que cela avoit esté fait par inadvertance et non par malice ; que l'on y pourvoiroit, et que l'intention dudit duc estoit très-bonne ; qu'il estoit seulement nécessaire que je le visse pour faire réformer lesdites lettres en faisant prolonger lesdits passeports, d'autant que le terme d'iceux estoit expiré quasi devant qu'ils fussent receus où l'on les envoyoit.

Mesdits sieurs le chancelier et mareschal de

(1) Prise par escalade dans la nuit du 10 novembre 1590.

Biron me firent response qu'ils avoient trouvé ceste dépesche très-mauvaise et bien esloignée de l'espérance que je leur avois donnée de l'intention dudit duc; mais puisque ledit président m'avoit rescrit qu'il la réformeroit quand il me verroit, qu'ils me conseilloient d'aller trouver promptement ledit duc, afin qu'il y fit remédier.

Véritablement, Monsieur, ceste dépesche avoit esté mal considérée et escritte, car jamais il n'avoit esté parlé desdits Estats-généraux, et moins d'eslire un roy. C'est chose aussi que Sa Majesté se fust bien gardée d'accorder si elle se fust seulement apperceue que l'on eust visé à ce but. Par le mémoire aussi que ledit duc me bailla, que j'ay encores, pour accepter lesdits passeports, il ne fit aucune mention de tout cela; et si, pour maintenir et convoquer lesdits Estats, il eust bien fallu plus grand nombre de passeports que je n'en pris; car vous sçavez qu'il faut escrire à tous les baillifs et séneschaux du royaume, et je n'avois levé que vingt ou vingt-cinq passeports, tant pour le dedans que pour le dehors, où nous avions accordé qu'ils seroient envoyez. Doncques, suivant l'advis desdits sieurs, je m'acheminay à Soissons, et vis Sa Majesté en passant à Senlis, à laquelle je dis, et pareillement à messieurs Do (1) et de La Noue, le desplaisir que j'avois receu desdites lettres, les plaintes que j'en avois faittes, et avois délibéré de renouveller ce que le président Janin m'en avoit escrit, et comme j'allois trouver ledit duc exprès pour les faire réformer et remédier au mal qu'elles avoient fait; mais qu'il estoit question de sçavoir si Sa Majesté feroit renouveller et prolonger lesdits passeports, si ledit duc vouloit changer sa dépesche, puisque les deux mois accordez par les premiers estoient quasi expirez; remonstrant à Sa Majesté que c'estoit chose qu'elle devoit accorder, affin que ceste faute, que l'on disoit ne procéder de mauvaise volonté, comme ledit Janin m'avoit escrit, ne fust cause de rompre ladite assemblée, sans laquelle la paix ne se pouvoit faire. Sa Majesté me promit faire rafraischir lesdits passeports, pourveu qu'elle vit et fust d'accord de la forme et substance des lettres que l'on escriroit aux provinces.

Et d'autant que ledit sieur Janin m'avoit escrit que ledit duc l'envoioit en Espagne, et qu'il désiroit sçavoir devant son partement si Sa Majesté, en traittant la paix, se laisseroit aller de vuider par accord aussi les différens qu'elle avoit avec le roy d'Espagne, afin d'en respondre où il alloit, je prins la hardiesse d'en demander à Sa Majesté la volonté, et luy dis que c'estoit pour la faire sçavoir audit président, adjoustant qu'il me sembloit que Sa Majesté ne devoit faire difficulté d'en donner parole, d'autant que cela pourroit servir grandement à faire laditte paix, estant certain que le vent qui venoit de ce costé-là nourrissoit plus qu'autre chose la tourmente qui troubloit ce royaume; joint que je sçavois que ledit duc de Mayenne ne traitteroit jamais sans ledit Roy, et que ce seroit l'honneur et l'advantage de Sa Majesté de mettre la chrestienté en paix avec son royaume. Ce qu'il prist de sa grâce en très-bonne part, me disant qu'elle avoit si grande envie de délivrer son peuple d'oppression, qu'elle estoit résolue d'y céder du sien pour y parvenir, et suivre en cela le conseil des plus sages, pourveu qu'on le fist dignement et honorablement, et non autrement, car elle vouloit plustost perdre la vie que de rien faire et passer indigne de Sa Majesté et de la mémoire de ses prédécesseurs : de quoy elle me promit de donner advis audit président Janin, comme à un chacun, de son affection au repos du royaume. Cecy fut par l'advis de M. de La Noue, que j'ay tousjours trouvé très-fidelle à son maistre et prudent en toutes choses, mais principalement en ses derniers jours à désirer et conseiller laditte paix, comme il faisoit ordinairement, combattant l'opiniastreté ou malice de certains flateurs ou ignorans, lesquels soustenoient que Sa Majesté pouvoit mieux venir à bout de ses ennemis par la guerre que par un accord, et partant la dissuadoient d'entendre à toute réconciliation, et toutesfois eussent esté bien marris de se relascher d'un seul poinct de leurs profits et commoditez ordinaires pour pourvoir aux nécessitez de Sa Majesté et du royaume.

Estant en la ville de Senlis, le sieur Alphonse d'Ornano, colonnel des Corses, qui avoit passé à Guise, où il avoit veu ledit duc de Mayenne, me dit, en la présence de Sa Majesté, par son commandement, qu'il avoit aprins de bonne part que ledit duc estoit si bien lié et engagé avec les Espagnols, qu'il ne pouvoit plus traitter avec Sa Majesté sans eux, comme celuy qui dépendoit du tout de leur volonté; dont je luy respondis que je n'en avois encores rien sceu, mais que l'on luy avoit peut-estre voulu dire que ledit duc avoit promis aux Espagnols de ne traitter sans eux, comme je ne doutois point qu'il n'eust fait; que je l'estimois honneste et raisonnable, veu le secours qu'il en avoit receu : toutesfois qu'il ne s'ensuivoit pas que pour

(1) D'O.

ceste promesse il dépendit d'eux entièrement, ny fust obligé de préférer leur contentement au bien de la religion, du royaume et de sa maison.

J'arrivay à Soissons la veille de Noël, audit an 1590, où je trouvay ledit duc, auquel je fis ma plainte et remonstrance de l'expédition et envoy desdittes lettres, dont il jetta la faute sur ceux qui les avoient dressées, et sur le peu de loisir qu'il avoit eu de les considérer, à cause qu'elles avoient esté faictes en chemin et lorsqu'il estoit accablé d'affaires avec ledit duc de Parme, et pour faire la dépesche du président Janin, qu'il avoit envoyé en Espagne, et des continuelles alarmes que Sa Majesté leur avoit données jusques à Guise; mais qu'il estoit content de les faire réformer, en m'asseurant de n'avoir rien promis audit duc de Parme qui l'obligeast à ruiner le royaume ny ses amis, sans l'advis desquels il se garderoit bien aussi de promettre aucune chose à qui que ce fust qui importast au général de la cause dont il ne se départiroit jamais.

Plusieurs qui estoient auprès de luy le destournoient de ladite assemblée, laquelle ils disoient estre fort suspecte aux Espagnols, desquels ils luy remonstroient qu'il avoit plus grand besoin que jamais, et luy devoit estre aussi en particulier plus dommageable qu'utile, d'autant qu'en telle assemblée publique l'on s'estudie ordinairement de diminuer l'authorité et puissance de ceux qui commandent. Toutesfois il passa par-dessus leurs raisons, et fit dresser une forme de lettres, laquelle j'addressay au sieur de Fleury pour faire voir à Sa Majesté, luy donnant advis de la disposition en laquelle ledit duc estoit.

Sa Majesté fit changer quelques mots ausdites lettres qui n'importoient à leur substance, offrant, en cas qu'on les voulust envoyer selon la réformation, de rafraischir et prolonger lesdicts passeports pour tel temps qu'il seroit advisé, encore qu'elle n'eust que trop d'occasion de se défier de ladite assemblée, ayant surpris des lettres qui alloient à Rome, qui le confirmoient en ce soupçon; néantmoins elle vouloit passer par-dessus tout cela pour faciliter la paix et ne divertir ledit duc à y entendre, puisqu'il continuoit à protester qu'il ne pouvoit rien faire sans ladite assemblée.

Ledit duc ayant veu laditte réformation, l'approuva, mais voulut que je fisse dire à Sa Majesté qu'il n'entendoit pour cela prescrire aux députez qu'il envoyeroit quérir la charge qui leur seroit donnée aux provinces avec lesquelles il vouloit sçavoir s'ils ne pourroient pas venir seurement, quand bien elle leur seroit donnée contraire au service et aux intentions de Sa Majesté et au contenu desdittes lettres réformées, affin que personne de part et d'autre ne fust trompé et eust occasion de se plaindre de ce qui en succéderoit, disant aymer mieux n'avoir lesdits passeports que de respondre desdittes commissions, assujettir lesdits députez et ceux qui les envoyoient à la volonté d'autruy, et mettre ses amis en peine et hazard à faute d'esclaircissement et intelligence.

Ledit sieur de Fleury eut charge de faire cest office envers Sa Majesté, laquelle luy commanda de parler luy-mesme audit duc sur ce propos, pour mieux entendre et concevoir son intention; dont j'advertis ledit duc, qui fut conseillé de plusieurs de le voir, et fit infinies brigues, comme s'il eust esté question de conclure la paix. Toutesfois il le vid en public et parla à luy : dont ledit sieur de Fleury retourna assez satisfaict.

M. de Nemours estoit lors à Soissons, qui m'avoit mandé qu'il désiroit parler à moy; mais ledit duc ne le voulut permettre : dont je fus très-marry, pour le respect que j'ay tousjours porté audit duc de Nemours, et l'espérance que j'avois de profiter avec luy pour le public.

L'on promit audit sieur de Fleury que l'on luy envoyeroit après son partement un mémoire des passeports qu'il falloit faire rafraischir, avec un double de ladite lettre réformée, signée et approuvée dudit duc.

Ledit sieur de Fleury trouva la cour partie de Senlis et séparée, de sorte qu'il ne peut exécuter sa charge, et fut contraint la suivre jusques auprès de la ville de Chartres, laquelle Sa Majesté alla de là assiéger. Ledit duc ne laissa de luy envoyer lesdites lettres et mémoires par un trompette, exprès pour en avoir response plus seurement. Le sieur de Videville arriva en ce temps-là à Soissons, lequel avoit veu M. le chancelier et M. Do, et conféré de nouveau du commerce par le commandement dudit duc, où il n'avoit rien profité, parce qu'ils avoient refusé de comprendre le bled, le vin et le foin, tant ils craignoient accommoder Paris, qui en avoit certainement nécessité. Toutesfois ils luy donnèrent espérance qu'ils pourroient changer d'advis après en avoir parlé à Sa Majesté, laquelle ils allèrent trouver audit siége de Chartres.

[1591] Nous demeurasmes plus de six sepmaines sans avoir response dudit sieur de Fleury à la despesche qui luy avoit esté envoyée par ledit trompette : dont il s'excusoit sur ledit siége qui occupoit du tout Sa Majesté, et certaines lettres interceptées, lesquelles il disoit avoir

mis Sa Majesté en plus grande deffiance que jamais de ladite assemblée; et mesme une dudit duc de Mayenne, addressante à l'évesque d'Amiens, du second de février, par laquelle il luy mandoit ne vouloir entendre à la paix avec Saditte Majesté, et que tout ce qu'il faisoit avec elle n'estoit que pour faciliter laditte assemblée, et avec icelle pourvoir à leurs affaires. Mais ledit sieur de Fleury vint sur la fin de mars auprès de Soissons avec la copie desdittes lettres et plusieurs mémoires qui avoient esté surprins, lesquels il avoit charge de faire voir audit duc, et sur ce entendre et s'asseurer encores de sa volonté, et de l'effet auquel il vouloit employer laditte assemblée, devant que de délivrer lesdits passeports. Entre autres interceptes, il y en avoit une de l'évesque de Plaisance au cardinal Cajetan, par laquelle il luy mandoit que l'on ne se devoit fier audit duc de Mayenne ny à moy; que ceste assemblée dont on parloit ne luy pouvoit estre que suspecte, combien que ledit duc l'eust asseuré la faire pour mieux affermir et establir le party. Il apporta aussi une certaine remonstrance de Panigarolle au duc de Savoye, par laquelle il luy persuadoit d'entreprendre la conqueste de ce royaume, comme celuy qui y devoit avoir plus de part et y mieux faire ses affaires que tous autres, adjoustant que le Roy seroit bientost maistre de la ville de Chartres, et qu'après il avoit délibéré de faire une assemblée seulement des princes, officiers de la couronne et de plusieurs prélats, et mesmes y appeller ceux du parlement, pour donner ordre à ses affaires par leur advis, et surtout au fait de la religion; où, si l'on pouvoit faire que M. de Mayenne fist trouver quelques-uns de sa part, plusieurs estimoient qu'il en réussiroit un grand bien; qu'il avoit charge de le dire audit duc; et que par mesme moyen l'on y pourroit traitter et accorder le commerce général, me priant d'entreprendre le voyage de la part dudit duc avec M. de Videville. Et d'autant que je luy dis qu'il ne falloit pas espérer que ledit duc le nous promit si ce n'estoit pour traitter dudit commerce, il escrivit que l'on nous envoyast des passeports fondez sur ce subjet, en attendant qu'il veist ledit duc, lequel estoit party de Soissons et allé à Meaux pour voir si de là il pourroit secourir laditte ville de Chartres qui commençoit à estre pressée. Il donna jusques au bois de Vincennes, où il fut conseillé de réformer le parlement de Paris et en oster quelques officiers, à la poursuitte des zélez de ladite ville, lesquels estoient lors si supportez des grands et redoutez des autres, qu'ils osoyent et faisoyent tout ce qu'ils vouloyent, et souvent deffaisoient ou blasmoient au soir ce qu'ils avoient fait et approuvé le matin: comme il advient ordinairement à ceux qui suivent plustost leurs passions que la raison, lesquels accusent d'injustice tout ce qui leur déplaist. Ceux-cy en feirent de mesme en ceste occasion: car quelques jours après ils blasmèrent laditte purgation, faitte toutesfois à leur postulation, comme disoyent ceux qui avoyent suivy ledit duc, car il m'avoit laissé en ladite ville de Soissons; mais l'ayant adverty de l'arrivée dudit sieur de Fleury, de ce qu'il avoit apporté et de l'instance qu'il faisoit de parler à luy, il me manda le mener à Chasteau-Tierry, où il estoit rebroussé, ne se sentant assez fort pour secourir laditte ville de Chartres, joint qu'il ne disposoit des forces estrangères comme il vouloit. De sorte que laditte ville se rendit bientost après.

Ledit duc ayant ouy ledit sieur de Fleury sur le soupçon que Sa Majesté avoit conceu de ladite assemblée, fondé sur ce qu'elle avoit apprins par lesdites lettres interceptées, et que cela seul avoit esté cause du retardement de l'envoy desdits passeports, luy respondit que depuis l'avoir veu il n'avoit changé de volonté, et qu'il désiroit ayder à la paix de tout son pouvoir, pourveu qu'elle se peust faire avec l'honneur de Dieu et la conservation de la religion; mais que ne le pouvant sans frapper coup, comme il avoit tousjours dit, il avoit désiré ladite assemblée, de laquelle toutesfois il ne pouvoit nier que plusieurs du party n'eussent prins ombrage, comme ceux qui avoient diverses fins et opinions en la conduitte et résolution des affaires publiques; et qu'il estoit contrainct quelquesfois, pour contenir chacun en office et conserver son crédit, d'escrire et parler des choses qui se présentoient diversement: toutesfois qu'il n'avoit qu'un but, qui estoit celuy mesme qu'il avoit tousjours déclaré, dont il appelloit Dieu à tesmoin; que Sa Majesté n'estoit apprentifve des peines et traverses ausquelles estoient subjects ceux qui commandoient à des volontaires, comme celuy qui avoit passé par là; que certainement l'on n'en disposoit pas comme l'on vouloit; qu'il désiroit doncques le repos du royaume: comme à la fin l'on connoistroit par effect. Mais puisque Sadite Majesté prenoit tant de jalousie de ladite assemblée et faisoit difficulté de bailler ses passeports pour l'advencer, il ne le vouloit presser davantage, et néantmoins mettroit peine de ne laisser pas de ce faire sans cela; qu'il ne vouloit respondre des conseils et opinions de ceux qui s'y trouveroient, non plus que des escrits et lettres d'un chacun; mais qu'il l'asseuroit

qu'il ne manqueroit jamais à son devoir, et que la lettre qu'il avoit escripte à l'évesque d'Amiens, dont on se plaignoit, n'estoit du tout semblable à la coppie qu'il avoit apportée, comme il estoit facile de vérifier sur la minutte qu'il représenteroit, et mesmes sur l'original qu'il disoit estre tombé en leurs mains, d'autant qu'il leur consigneroit le chiffre pour la deschifrer quand on s'en voudroit esclaircir. Et d'autant que ledit sieur de Fleury luy avoit faict instance d'envoyer à Chartres, où il disoit se devoir faire, par le commandement de Sa Majesté, une notable assemblée, en laquelle l'on pourroit encores traitter du commerce, et auroit supplié donner ceste commission à M. de Videville et à moy, il luy respondit, encore qu'il désirast grandement satisfaire au désir de Sa Majesté et des catholiques qui la désiroient, qu'il ne pouvoit toutesfois ouvertement envoyer en ladite assemblée sans par trop ombrager ceux qui le secouroient, lesquels il ne vouloit mescontenter à cause du besoing qu'il en avoit; que toutesfois si à bon escient l'on vouloit traitter dudit commerce pour ladite ville de Paris, comme souvent il avoit esté proposé, il nous prioit volontiers, ledit sieur de Videville et moy, d'aller jusques-là; mais il ne pouvoit donner d'autre charge que de respondre en général de sa droite intention au bien du royaume avec la conservation de la religion, parce qu'il ne pouvoit passer plus avant sans ses amis, ainsi qu'il avoit tousjours déclaré, et sur cela congédia ledit sieur de Fleury, par le moyen duquel nous receusmes le passeport bientost après. Mais ledit sieur de Fleury s'estant rencontré avec le sieur de Rosne devant que de partir, recueillit de luy certaines ouvertures pour faciliter laditte paix; et, croyant qu'il ne les mettroit en avant sans dessein, il les rapporta à Sa Majesté, laquelle en fit cas, parce qu'il disoit qu'il ne falloit s'arrester à laditte assemblée généralle pour traitter, mais seulement en faire une particuliere en quelque lieu, soubs prétexte de parler de la délivrance de M. le duc de Guise, et là enfoncer une bonne négotiation en laquelle on employast des personnes qui affectionnassent le bien et advantage particulier de Paris, sans tant s'arrester au général comme on avoit tousjours faict; s'offroit d'y servir volontiers, si l'on trouvoit bon qu'il y fust employé, comme celuy qui désiroit et affectionnoit plus le bien dudit duc que toute autre chose, adjoustant que ce ne seroit jamais faict que de remettre ses affaires à laditte assemblée. Cela fut cause que Sa Majesté envoya ledit sieur de Fleury avec d'autres passeports, lesquels faisoient mention de la délivrance dudit duc de Guise, entre lesquels il y en avoit un pour ledit sieur de Rosne. Mais d'autant qu'après que ledit sieur de Videville et moy eusmes receu les premiers que l'on nous avoit envoyez pour traicter dudit commerce, ledit duc nous avoit pressez de partir, j'arrivay à Fleury aussitost que le maistre de la maison avec ces derniers passeports, où il me dit lors le langage que luy avoit tenu ledit sieur de Rosne, l'estime que Sa Majesté en avoit faitte et ce qui s'en estoit ensuivy, de quoy je fus assez estonné, car il ne m'en avoit rien dit, et n'avois point ouy parler de ce moyen ny de chose qui en approchast; et vous asseure que j'en fis peu d'estat, cognoissant l'humeur de l'autheur. Néantmoins, voyant que Sa Majesté l'avoit prins autrement avec ceux de son conseil, lesquels sur cela attendoient peut-estre que M. de Videville et moy leur ferions d'autres ouvertures que celles dont ledit duc de Mayenne nous avoit donné charge, je ne voulus passer outre sans leur faire sçavoir que ledit sieur de Videville et moy n'avions autre pouvoir que de parler du commerce pour la ville de Paris et escouter ce que l'on nous voudroit proposer pour le public, pour à nostre retour informer et advertir ledit duc du changement, afin qu'il dépeschast ledit sieur de Rosne, ou nous esclaircir de sa volonté sur les ouvertures qu'il avoit faictes, et mesme sur la délivrance de M. son nepveu, laquelle je luy conseillois d'embrasser et affectionner puisque l'occasion s'en présentoit.

Ledit sieur de Fleury alla à Chartres pour advertir Sa Majesté et ceux de son conseil de ce que dessus. Cependant je demeuray en sa maison oisif; et afin que je n'obmette rien en ce discours sur ceste occasion, j'employeray le temps pour vous rendre compte de la prise et réduction de Chasteau-Thierry, pour ce que je sçay qu'il a esté parlé diversement et mesme à mon désavantage; et vous en dirois la vérité, comme je ferois de la prinse dudit sieur de Videville, advenue comme il s'acheminoit à ceste négociation avec le passeport de Sa Majesté, si vous n'en aviez esté mieux informé que tous autres, comme celuy duquel il fut très-bien servy et secouru en son besoing.

Vous noterez doncques, Monsieur, s'il vous plaist, que je n'estois à la suitte dudit duc lorsqu'il investit laditte ville de Chasteau-Thierry: car ce fut au retour de son voyage de Meaux et de Vincennes qu'il m'avoit laissé en ladite ville de Soissons, dont je ne fusse party pour le venir trouver, sans l'arrivée dudit sieur Fleury, lequel il me manda l'y conduire; et le feusmes trouver audit siége, ayant d'abord gaigné les

fauxbourgs de la ville des deux costez de la rivière, où son armée estoit logée avec luy très-commodément, ayant tellement surpris ceux de dedans qu'ils n'avoient peu les brusler ny les débattre long-temps : aussi estoient-ils assez mal pourveus de gens de guerre pour ce faire, et mesme pour bien défendre la ville, qui a tousjours esté estimée, comme certainement elle est, une des plus mauvaises places du royaume. Toutesfois nous trouvasmes que lesdits assiégez s'estoient assez gaillardement défendus, ayant pointé une pièce du chasteau dedans la batterie dudit duc, qui l'incommodoit grandement.

Quand ledit duc me vit, il fit dire à M. Pinart que je désirois parler à luy, sans que je le seusse. Ledit sieur Pinard fit response qu'il seroit bien ayse de me voir. Je fus mandé sur cela, et prié par ledit duc de me présenter : ce que je fis à la mesme heure. Ledit Pinart, m'appercevant par une canonnière d'une porte de la ville, laquelle estoit terrassée, me pria de passer du costé du pont, par où il me pourroit recevoir et parler plus commodément : ce qu'il fit, accompagné des gentilshommes et principaux capitaines et habitans qui l'assistoient; et m'ayant retiré en une boutique entre la porte du pont et celle de la ville, je luy dis, en la présence de cinq ou six qu'il avoit retenus, n'estre venu là pour luy donner conseil de se rendre ou faire chose indigne d'un homme d'honneur, luy ny son fils, d'autant qu'aymant mes amis comme moy-mesme, je ne voulois aussi leur conseiller chose que je ne voulusse faire estant en leurs places; joinct que j'avois si bonne opinion d'eux et de ceux qui les assistoient, que quand j'en userois autrement ils en feroient peu de compte; partant, je désirerois seulement qu'ils sceussent que j'estois en l'armée, prest à les assister et servir avec mes amis quand ils en auroient besoing, n'estant arrivé que depuis un jour avec le sieur de Fleury, venu pour parler de la paix. Ledit sieur Pinart me remercia de mon conseil et de l'offre que je luy faisois, me dit qu'ils estoient tous résolus de mourir plustost que de commettre une lascheté; qu'ils estoient plus de mil hommes de guerre sans les habitans; regorgeoient de courage et de bonne volonté de ce faire, l'ayant ainsi promis et juré tous ensemble sur les sainctes Evangiles depuis le siége, et espéroit que Dieu les fortifieroit jusques à la fin; qu'ils s'estonnoient comme ledit duc s'estoit attaqué à eux avec une armée si foible et mal pourveue de munitions qu'estoit la sienne pour forcer une telle place, garnie de tout ce qui estoit nécessaire pour bien se deffendre; qu'après que la ville seroit prise, il auroit encore affaire au chasteau, qui estoit imprenable, et qu'il sçavoit aussi qu'il avoit desjà consumé ses poudres et ses balles sans rien advancer, et que son canon estoit allé à la picorée; que ledit duc feroit bien mieux, au lieu de s'opiniastrer à ce siége, de se servir de luy et de ceste occasion pour faire la paix à l'honneur de Dieu; qu'il sçavoit que Sa Majesté y estoit très-disposée et ne l'en escondulroit, et que de sa part il sacrifieroit volontiers sa vie; qu'il estoit bien adverty que Sa Majesté avoit pris Chartres, et qu'on la verroit bientost aux tranchées de l'armée dudit duc : toutefois il l'avoit supplié de ne se haster, tant il estoit asseuré de son bastion. En vérité, Monsieur, je ne fus marry de le veoir en ces propos, croyant certainement, veu sa contenance, laquelle estoit encores plus asseurée que ses parolles, qu'il avoit le jeu encore meilleur qu'il ne disoit. De sorte que je luy dis seulement qu'il ne s'attendist à ceste négociation de paix, ny que ledit duc se départist dudit siége que par force; que je sçavois qu'il avoit envoyé quérir des balles et des poudres, et qu'elles devoient arriver le lendemain; partant, qu'il songeast seulement à se bien deffendre, et ne se fier par trop à la bonté de sa place et de ses forces, que de mespriser ny retarder un bon secours s'il le pouvoit avoir. Estant en ces termes, l'allarme se donna dedans la ville, à cause de quelque boutique enfoncée dedans la rivière qu'ils appercevoient que nos soldats vouloient retirer, à la faveur de la trefve accordée durant ce parlement. De sorte que je fus contrainct me retirer sans voir le vicomte de Comblizy, ny entretenir davantage son père, qui ne parla jamais à moy que tout haut et en la présence de ceux qu'il avoit appellez.

Mais la ville fut prise bientost après par faute de garde à la bresche. L'on dit que ceux qui y avoient esté commis n'estimoient pas qu'on deust aller à l'assaut, pource qu'il y avoit plus de quatre heures que le canon avoit cessé : de sorte qu'ils avoient remparé ladite bresche, que la montée d'icelle s'estoit rendue plus difficile à cause qu'il avoit pleu et que le jour commençoit à faillir, telles longueurs procédans des difficultez que faisoient les capitaines estrangers d'aller à l'assaut, encore qu'ils eussent obtenu la poincte, au grand desplaisir des François; mais ils vouloient qu'on ostast encores quelques flancs qui les voyoient tout à descouvert, avant qu'aucun y allast; et ledit duc n'avoit pour ce faire, tant il estoit mal pourveu de balles et de poudres, ayant consumé celles qui luy estoient arrivées. Mais comme l'on estoit en

ceste contestation, les soldats s'ennuians de telle longueur, l'un d'eux se coula d'une tour rompue, où il s'estoit logé avec quelques autres, jusques sur la bresche, avec une pique à la main, où, ne voyant que trois ou quatre soldats de garde, commença à les combattre et à appeller ses compagnons, qui furent suivis du reste de l'armée. De sorte que laditte ville fut ainsi forcée alors que l'on y pensoit le moins.

Chacun se retira au chasteau, contre lequel ledit duc dressa sa batterie; et deux jours après, le vicomte de Comblizy m'envoya un billet par lequel il me prioit de parler à luy. Je trouvay la place si remplie de femmes et d'enfans, que je cogneus bien qu'ils ne pouvoient guères durer avec cela. Aussi il commença dès-lors de composer, et d'autant qu'il estoit occupé ailleurs, il me laissa son père, qui me proposa des conditions que je luy dis qu'on n'accorderoit jamais; car il demandoit que la place luy fust laissée en garde comme à luy appartenante, à la charge de n'en plus faire la guerre: encore vouloit-il qu'on luy donnast loisir d'en advertir Sa Majesté. A quoy il s'opiniastra tellement, que je fus contrainct de me retirer sans rien faire, estant mandé dudit duc, après avoir contesté plus de deux heures avec luy. En partant, je luy dis que s'il n'estoit pressé de composer il faisoit mal d'en parler, parce que cela decourageoit ses gens, et sçavois bien que ledit duc n'accorderoit jamais ce qu'il demandoit. Je le dis aussi audit sieur de Comblisy, lequel me pria d'obtenir un passeport pour faire sortir sa mère et sa femme, avec les autres femmes qui estoient au chasteau, dont il disoit estre en plus grand soucy que de la batterie qui estoit preste à jouer, et n'avoit esté retardée que pour ma considération. Et de faict, madame Pinart se vint jetter à mes pieds tout esplorée, me priant de l'amener avec moy: ce que je n'osay entreprendre sans congé dudit duc, dont je luy fis requeste; mais il m'en refusa, et fit commencer la batterie, laquelle, s'addressant à une tour et au pignon d'une gallerie qui n'avoit esté terrassée, fit bientost jour. Les estrangers estoient logez au pied du chasteau, et fussent entrez dans la ville tost après si la batterie eust continué; mais ledit duc la fit cesser à ma requeste. Et sur ce que ledit sieur Pinart et Comblisy me prièrent de faire pour eux telle composition que je voudrois, je l'obtins dudit duc le plus honorablement et advantageusement qu'il me fut possible, tant pour eux et leurs gens de guerre qui les assistoient que pour les habitans; et vous asseure qu'elle fut faicte au grand regret desdits estrangers, car ils cognoissoient très-bien ledit advantage. Mais ledit duc me voulut faire ce plaisir, et feit accompagner luy-mesme ledit Pinart et sa suitte, quand ils sortirent, jusques au dehors de l'armée, de laquelle il ne m'eust esté possible de les garantir autrement. Voilà la vérité de ceste composition, que je puis prouver par escrit, pour laquelle ledit Pinart et son fils ont souffert (1) ce que vous sçavez. Ce qu'on leur pouvoit imputer estoit d'avoir refusé les gens de guerre que l'on disoit leur avoir esté offerts quelques jours devant ledit siége; mais ils s'excusoient sur la mauvaise volonté qu'ils disoient sçavoir bien que ceux qui leur commandoient leur portoient, lesquels avoient faict auparavant ce qu'ils avoient peu pour les desnicher de la place, et auroient juré de ne leur pardonner en ceste occasion. Et quoy que ce soit, je vous jure en homme de bien n'avoir eu, devant ni durant le siége, aucune intelligence avec ledit sieur Pinart et son fils que celle que je vous ay représentée, et davantage n'avoir jamais veu personne si aigre et contraire à la Ligue que le père; dont il ne se peut garder qu'il n'en donnast connoissance audit duc quand il sortit et l'accompagna; et si ceux qui avoient entrepris de deffendre la bresche de la ville eussent faict leur devoir, je croy certainement que M. du Mayne se fust retiré sans la prendre. Voilà à quoy sont subjects en ce royaume ceux qui changent de profession, et ont faute d'amis et de support à la cour: car je puis dire que j'ay veu assaillir, forcer et rendre infinies places qui n'avoient esté si bien défendues, et dont le péril n'estoit toutesfois à beaucoup près si grand que celuy-cy; mais l'on avoit besoing de la la bource du père, et croy que ledit sieur de Videville n'eust esté quitte de sa prinse à meilleur compte que les autres, si la foy et bonté de Sa Majesté ne l'en eussent garanti avec ses amis, tant est grande l'envie de ce temps, et prend-on plaisir de courre sus à un affligé que l'on a veu en prospérité.

Après la délivrance du sieur de Videville et le retour de Chartres du sieur de Fleury, par lequel je receus des lettres de M. le chancelier et de M. le mareschal de Biron, n'y ayant trouvé Sa Majesté, je m'acheminay à Estampes suivant leur mandement, où se trouva ledit sieur de Videville; et eusse bien desiré que M. le cardinal de Gondy eust pris la peine d'en

(1) Claude Pinard et Comblisy, son fils, condamnés à mort par le parlement royaliste de Châlons, n'eurent pourtant qu'à payer une amende de trois cents écus d'or.

faire autant, comme je l'en avois supplié, afin de nous ayder à faciliter les affaires; mais il s'en excusa, ayant à mon advis mauvaise opinion du succeds de nostre négociation. Nous passasmes jusques à Dourdan, que ledit sieur mareschal tenoit assiégé. Ledit duc m'avoit mandé n'avoir jamais ouy les propos que le sieur de Rosne avoit tenus audit sieur de Fleury, lesquels aussi ledit sieur de Rosne tournoit en risée, suivant sa coustume. De sorte que ledit duc me prioit de parler seulement du commerce dont il nous avoit donné charge, sans s'engager plus avant : ce qui fut cause que mon voyage fut du tout inutile; car les sieurs de Chiverny et de Biron n'avoient aucune charge ny envie d'accorder ledit commerce, et attendoient de nous toute autre chose. Partant, chacun se tint sur les paroles générales avec plus de défiances les uns des autres qu'il n'y en avoit ce me semble de subject, car ils estimoient que nous fissions les fins, à cause de ce que ledit de Rosne avoit dit au sieur de Fleury, et nous ne voyans rien de l'espérance qu'on nous avoit donnée de nostre voyage. Au moyen de quoy, après nous estre assemblez deux jours durant, nous nous séparasmes, remettant à consulter de toutes choses avec ceux qui nous avoient envoyez. J'avois apporté le chiffre duquel avoit esté escritte la lettre de l'évesque d'Amiens, de laquelle a esté cy-devant parlé, afin de la vérifier; mais lesdits sieurs n'avoient l'original : de sorte que cela fut remis à une autre fois, dont l'on ne s'est depuis souvenu, non plus que des autres discours que nous eusmes ensemble. Ce fut au commencement du mois de may de l'an 1591.

Nous retrouvasmes M. du Mayne à Reims, qui fut plus marry du refus du commerce que de toute autre chose : dont j'advertis ledit sieur de Fleury, et qu'il ne falloit plus s'attendre que ledit duc fît parler de la paix, que les députez des provinces, qu'ils disoient avoir mandez, les attendant tous les jours, ne fussent venus, d'autant qu'il s'arrestoit à ne vouloir traitter sans eux, pour les raisons susdites. Et me souvient, Monsieur, que vous pristes la peine, estant à vostre maison, de m'escrire une très-sage lettre sur ce subject, ne vous pouvant contenter des difficultez que faisoit ledit duc de traicter ou du moins esbaucher les affaires, en attendant son assemblée, pour garantir l'Estat du péril qu'il alloit courre à l'arrivée des armées estrangères que chacun attendoit, laquelle je fis voir audit duc, cuidant l'esbranler, car c'estoit mon advis qu'on en usast ainsi; mais je n'y gaignay rien, s'excusant tousjours sur ce qu'il ne vouloit donner jalousie ny mescontentement à ses amis dedans ny dehors le royaume, quoy qu'il en peust advenir.

Le sieur Landriano, milanois, arriva inopinément en la ville de Reims, en ce temps-là, envoyé par le pape Grégoire XIV, de la maison des Sfondrate, n'aguères eslevé au pontificat, chargé d'offres et d'asseurances du secours, et d'un nouveau mandement de Sa Saincteté, addressant aux catholiques qui assistoient Sa Majesté, et spécialement aux ecclésiastiques, par lequel ils estoient exhortez et commandez d'abandonner Sa Majesté et sortir des villes qui la recognoissoient, à peine d'excommunication; et combien que ledit mandement fût jugé de plusieurs très-rigoureux et arrivé très-mal a propos, à cause de la prospérité des affaires de Sa Majesté, toutesfois il fut incontinent publié à la sollicitation de ceux qui vouloient nourrir la guerre : dont aucuns ecclésiastiques furent scandalisez, encores qu'ils fussent très-affectionnez au party, car ils disoient que le Pape devoit encourager plustost ceux qui résidoient aux villes de Sa Majesté d'y demeurer que d'en sortir, parce que c'estoit quitter le champ aux hérétiques, qui estoit ce qu'ils demandoient, et ce faisant, abstraindre le peuple d'abandonner leurs biens, maisons et familles, ou s'accommoder avec lesdits hérétiques, qu'il estoit à craindre qu'ils esleussent l'un plustost que l'autre; car il s'en verroit peu en ce temps qui voulussent mourir de faim pour obéyr à Sa Saincteté; que les ecclésiastiques mesmes ne le feroient pas. De sorte que ledit mandement confirmoit plustost les catholiques auprès de Sa Majesté, qu'il ne les estrangeoit, au mespris du Sainct-Siége, comme il estoit advenu des précédens, et d'autant plus que les affaires de Sa Majesté estoient en meilleur estat qu'auparavant. Que c'estoit très-mal fait de désespérer chacun de la paix, les affaires du party estans si descousues qu'elles estoient, et devant que l'on veit les moyens de les redresser, bien asseurez que nos maux estoient si enracinez qu'ils ne pouvoient plus estre guéris par charmes ou paroles, ny crainte de l'indignation de Sa Saincteté; de sorte que les huguenots et les estrangers, qui avoient conjuré la ruine de la religion et du royaume, profiteroient seuls du désespoir qu'apporteroit ledit mandement, duquel, si on les eust creus, l'on eust sursis la publication après la victoire. Mais ledit Landriano avoit charge expresse de le fulminer; dont il ne voulut rien rabattre, tant il estoit mal informé de nos affaires, et se comporta en l'exécution de sa commission à la mode de Rome, où il leur semble que toutes choses doivent passer par leur

censure et jugement, encores que souvent ils se fondent plus sur le vraysemblable que sur le profitable. Ils s'estoient persuadez que la France tomberoit au seul bruict de la levée et venue des forces que Sa Sainctété avoit résolu d'envoyer en ce royaume contre Sa Majesté, et avoient sur cela fait advancer ledit Landriano avec ce commandement exprès, comme si la crainte et appréhension desdites forces eussent deu l'authoriser, et rendre obéi selon leur désir. Mais l'événement leur apprit bientost que la France ne veut pas estre maniée de ceste façon.

J'advertis ledit sieur de Fleury de tout cecy, afin qu'il sceust que nos folies alloient ruinant toutes choses. Ce fut lors que le pauvre marquis de Maignelay servit d'exemple et d'enseignement à plusieurs, et qu'il fut massacré dedans la ville de La Fère, laquelle il avoit acquise au party, au hasard de sa vie, sur un soupçon que l'on avoit de luy qu'il traittoit avec Sa Majesté et M. de Longueville. Ce fut le vi-séneschal de Montlimar, nommé Collas, qui fit ce bel exploict, auquel ledit marquis se fioit plus qu'à personne de la Ligue. Il estoit accompagné du lieutenant des gardes dudit duc; mais véritablement les capitaines dudit marquis et le peuple de ladite ville furent cause de son malheur plus que tous les autres, tant ses fautes avoient attiré sur luy l'ire de Dieu; car ceux-là estoient ses créatures qu'il avoit eslevez de peu et préférez à d'autres, et ceux-cy avoient esté mal-traittez de luy depuis la prise de ladite ville : de sorte que les uns par malice, et les autres par animosité, conjurèrent sa mort, et pour ce faire augmentèrent tellement le soupçon que ledit marquis avoit commencé à donner de luy audit duc par mescontentement et la fréquentation de luy et des siens avec ceux du party contraire, que ledit duc se laissa aller à y remédier par l'envoi dudit vi-séneschal, accompagné dudit lieutenant de ses gardes, ausquels il donna charge, estant en ladite ville, de faire tout ce qu'ils jugeroient estre nécessaire pour la conserver. Et néantmoins je croy certainement que ledit marquis, comme jeune et mal advisé, vouloit plustost faire peur de luy audit duc, afin de l'exciter de l'honorer de quelque plus grande charge, que prendre le party de Sa Majesté, joinct que ledit duc luy avoit permis de conférer avec M. de Longueville. Aussi n'a-t-on depuis sa mort peu rien faire prouver contre luy qui ait peu condamner sa mémoire d'infidélité, ny excuser les auteurs de ce meurtre, quelque diligence qu'on y aye faicte, dont je parle comme celuy qui a veu les dépositions, missives et informations qu'ils ont produittes, lesquelles condamnent plustost les autheurs qu'elles ne les deschargent. Mais l'heure dudit marquis estoit arrivée : j'estois avec ledit duc quand il en receut la nouvelle, de laquelle je luy vis tomber les larmes des yeux; et s'il n'eust depuis donné la charge de la place audit vi-séneschal, comme il fit, du moins qu'il eust mieux justifié en la justice l'acte qu'il avoit commis, il eust beaucoup faict pour sa réputation.

Son excuse estoit qu'il ne la pouvoit autrement conserver; mais je croy qu'il s'en est repenty depuys assez de fois, tant pour le respect dudit marquis que pour la conséquence d'un tel acte, que pour s'estre depuis ledit vi-séneschal monstré plus affectionné ausdits Espagnols qu'à luy. Il ne faillit pas aussi de se défaire bientost des capitaines dudit marquis qui l'avoient trahy, ne se pouvant fier en eux après un tel forfaict, qui est le juste payement qui est deu à telles personnes.

Ledit duc, partant de Reims, alla tenter une entreprise sur Compiègne, qui ne réussit pas; fut en la ville de La Fère, où il establit ledit vi-séneschal. De là il alla à Amiens, où arriva dom Diégo d'Ibarra pour résider auprès de luy de la part du roy d'Espagne. D'Amiens il fut contrainct de courir à Rouen, à cause de la mauvaise intelligence qui estoit entre le vicomte de Tavannes, qui y commandoit, et de M. de Villars, gouverneur du Havre, auquel il donna la charge du premier, qu'il retira et emmena avec luy très-à-propos pour conserver laditte ville, comme il apparut depuis par les événemens. Cela fait, il donna jusques à Pontoise pour exécuter une autre entreprise sur Mante, qu'il faillit aussi, et reprint le chemin de Beauvais, Amiens et Péronne, pour gaigner Ham : d'autant que Sa Majesté avoit assiégé Noyon, laquelle elle print en peu de temps, à la veue dudit duc et des forces estrangères que ledit duc de Parme luy avoit laissées, lesquelles estoient commandées par le prince d'Ascoli, assisté dudit Diégo d'Ibarra, et faisoient peu de compte des commandemens dudit duc, lequel je suivis en tout ce voyage, attendant le retour d'Espagne du président Janin, après lequel ceste belle assemblée se devoit faire, sans laquelle ledit duc protestoit tousjours ne pouvoir prendre party. Or ledit président Janin arriva en la ville de Ham, où l'on sceut en mesme temps la nouvelle de la sortie et évasion du chasteau de Tours de M. le duc de Guise, advenue au jour de la Nostre-Dame du mois d'aoust, s'estant faict descendre et dévaller avec une corde par deux de ses gens de la fenestre du grenier en bas, comme chacun disnoit en la ville et au chasteau; et

fut recueilly par les trouppes de M. de La Chastre, qui l'attendoient hors le fauxbourg, d'où il fut conduit à Bourges. Ceste nouvelle resjouit grandement les estrangers, lesquels en vérité monstroient estre très-mal satisfaicts dudit duc du Mayne, partant luy désiroient moins d'authorité.

Le président Janin avoit esté envoyé en Espagne pour descouvrir au vray l'intention du Roy Catholique sur les affaires de France, que Jean-Baptiste de Tassis et Rossieux avoient célée audit duc, comme je vous ay cy-devant dit. Ledit duc, se persuadant tousjours que quand ledit Roy auroit esté bien informé de la vérité des affaires, que non-seulement il ne s'embarrasseroit en la conqueste du royaume pour luy ny pour sa fille, comme aucuns disoient qu'il vouloit faire, mais aussi que, ayant esgard au pouvoir qu'il avoit au party et à ses travaux et mérites, il se résoudroit à le favoriser plustost que nul autre; et encores que ledit président ne se promist pas d'en rapporter contentement, comme celuy qui cognoissoit très-bien la disposition des choses, néantmoins pressé, voire forcé qu'il fut d'entreprendre ce voyage, il s'y résolut volontiers, espérant qu'il dissuaderoit le Roy Catholique du dessein susdit, ou bien qu'à son retour l'on traicteroit; et croy à la vérité que l'intention dudit président estoit très-bonne, et partant, que le voyage estoit très-nécessaire. Toutesfois il ne servit ny à l'un ny à l'autre effect, tant il estoit difficile d'effacer des cœurs des princes les conceptions qu'ils affectionnoient. Car encores que ledit président se fust estudié de représenter au Roy les très-grandes oppositions et difficultez qu'il rencontreroit à son dessein, tant de la part de Sa Majesté que du party mesme duquel il vouloit s'ayder, voire de toute la chrestienté, et sur ce, fit la chose comme impossible, en luy représentant et faisant après considérer les autres moyens qu'il y avoit d'asseurer la religion en ce royaume, et le récompenser de ses peines et frais avec beaucoup moins de péril et despens, et trop plus de gloire et d'advantage pour luy et pour le party, néantmoins, au lieu de profiter, il s'apperceut qu'on se défioit de luy, comme s'il eust proposé telles difficultez exprès pour favoriser ledit duc, et non pour estre véritables et bien fondées. Quoy voyant, je luy ay ouy dire qu'il fut contrainct, pour ne rompre et perdre du tout ledit duc avec le Roy, ou revenir sans résolution, de se laisser entendre à ses ministres, si nonobstant ses raisons ils vouloient tenter leur dessein. Il estoit donc nécessaire, pour ne perdre la religion, que tout ce qu'ils y employoient, qu'ils l'entreprissent avec tant de forces et moyens que, tant par crainte et nécessité, que par force d'argent et bienfaicts, ils en peussent venir à bout. Sur quoy ils résolurent et l'asseurèrent qu'ils feroient incontinent entrer en ce royaume deux puissantes armées, payées, et accompagnées d'artillerie, vivres et autres munitions nécessaires et suffisantes pour reprendre et forcer les places de Sa Majesté, et en mesme temps l'acculer en quelque lieu avec son armée; dont l'une seroit commandée par ledit duc du Mayne, et l'autre, par celuy de Parme, ou tel autre chef que Sa Majesté Catholique choisiroit, à la charge que l'on assembleroit les Estats du party en mesme temps pour leur faire approuver le dessein dudit Roy, lequel leur seroit exposé par ses ambassadeurs. Voylà la substance de la response que rapporta ledit président, lequel voulut voir ledit duc de Parme devant que d'entrer en ce royaume, pour sçavoir au vray quel ordre et acheminement l'on avoit donné à ce que dessus; dont il luy donna plus d'asseurance que depuis il n'en vit d'effet. Or, si ledit président avoit esté déceu de son espérance envers ledit roy d'Espagne, il ne le fut moins à son retour du fruit qu'il s'estoit promis en recueillir auprès dudit duc; car non seulement il ne l'esbransla de l'opinion en laquelle il l'avoit laissé, mais je sçay que ledit duc se plaignoit qu'il ne l'avoit pas bien servy en ce voyage, soit qu'il le creust ainsi en se flattant luy-mesme ou se laissant flatter et abuser à d'autres, ou bien qu'il fust marry que l'on sceust et cogneust que le roy d'Espagne eust fait si peu de compte de luy: dont je vis ledit président en peine, combien qu'il eust tousjours esté et fust encores le plus affectionné, franc et digne serviteur qu'eust ledit duc, envers lequel je cuide bien que la nouvelle de la délivrance du duc de Guise, son nepveu, rendoit encores ce desplaisir plus sensible. Or je ferois tort audit président si j'obmettois à vous dire que, passant par la ville de Marseille contre les menées du duc de Savoye qu'il y trouva, qu'il les renversa entièrement: car il espéroit s'en rendre maistre, et n'y avoit faute de partisans; mais comme le peuple entendit que le duc de Mayenne désiroit bien que le pays s'aydast du duc de Savoye contre les ennemys communs, mais non que ladite ville ny les autres se séparassent du royaume pour qui que ce fust, un chacun s'en resjouit, et print bientost le party. De sorte que ledit duc de Savoye s'embarqua avec ledit président pour aller en Espagne, où il recognut, comme fit ledit président, que l'on avoit aussi peu d'envie qu'il devint maistre de la ville de Marseille, que

de la France, soit que ledit roy d'Espagne fist estat que ladite ville ne luy pouvoit eschapper avec le reste du royaume, ou que l'accroissement de son gendre luy fust aussi suspect qu'aux autres. J'adjousteray encores icy que ledit duc de Mayenne n'a jamais desiré que l'autre prist pied au païs de Provence, luy ayant dès le commencement refusé un pouvoir pour y commander, qu'il a long-temps poursuivy, et eust volontiers acheté et payé bien chèrement.

Après la prise de la ville de Noyon, ledit duc du Mayne alla à Reims, et de là en Lorraine, tant pour conférer avec ledit duc des affaires publiques et de ce que luy avoit rapporté d'Espagne ledit président Janin, que pour recevoir des forces de cheval et de pied que le pape Grégoire XIV envoyoit à son secours sous la charge de son nepveu, que l'on nommoit le duc de Montemartiano. Lesdites forces estoient composées d'environ mil hommes de cheval et quinze cens de pied italiens, et quatre mil Suisses. La cavalerie estoit mieux en ordre que le reste. Mais après avoir faict monstre et parade en l'armée dudit duc, elle se deffit incontinent, et ne servit quasi de rien. C'estoient toutesfois les forces avec lesquelles ils discouroient à Rome que Sa Majesté et ses serviteurs donneroient bientost du nez en terre, et que les bulles et fulmination de Sa Saincteté, apportées et publiées par ledit Landriano, devoient estre exécutées.

Le Roy receut au mesme temps l'armée d'Allemans que M. le vicomte de Turenne avoit levée, et pour laquelle il avoit esté dépesché l'année précédente, lorsque Sa Majesté refusa la cessation d'armes que je poursuivois. Elle estoit forte principalement de cavallerie, avec laquelle Sa Majesté vint courir jusques auprès de Verdun, où les ducs de Lorraine et du Mayne estoient venus loger avec lesdites forces de Sa Saincteté, et quelques autres venans du Pays-Bas et de Luxembourg. Ceste course fut sans effect de remarque.

M. le duc de Lorraine faisoit démonstration d'estre fort las de la guerre, et encores plus malcontent des Espagnols. Son pays estoit aussi merveilleusement ruiné, et parloit souvent des moyens de pacifier le royaume avec ledit duc du Mayne et nous, mais sans résolution : seulement ils promirent de ne traitter du général l'un sans l'autre. Et d'autant que le roy d'Espagne avoit remis au duc de Parme l'accord et résolution de toutes choses, et que l'on estimoit qu'il entreroit bientost en France, M. de Lorraine envoya avec M. de Mayenne M. le comte de Vaudémont, son fils, accompagné du sieur de Bassompierre, pour assister à la négotiation que l'on prétendoit faire avec luy, non, comme il disoit, en intention d'accorder ce que le roy d'Espagne désiroit, mais seulement d'entendre la proposition et les conditions d'icelle ; car ledit duc de Lorraine faisoit démonstration d'estre fort contraire à ce dessein et ne le pouvoir gouster aucunement. Néantmoins il soustenoit tousjours n'y avoir moyen de traitter avec Sa Majesté tant qu'elle seroit de contraire religion, et estoit bien empesché d'en trouver un bon entre ces deux extrémitez.

Si tost que Sa Majesté se fut retirée du costé de Sedan, où elle fit le mariage de M. de Turenne avec l'héritière de la maison, ledit duc du Mayne rentra en France et se vint rendre à Montcornet, passant par Retel, où arriva ledit duc de Guise, accompagné de M. de La Chastre et de peu de noblesse, au regard de ce que l'on en espéroit.

La délivrance de ce prince avoit esmeu les cœurs et relevé l'espérance des zélez, lesquels jettèrent incontinent le principal fondement sur luy, comme gens qui se lassoient dudit duc du Mayne, se promettant tout ce qu'ils désiroient, tout ainsi que s'ils eussent peu et deu disposer des volontez des plus grands princes, et les ranger à leurs opinions, tant leur ignorance estoit profonde et leur présomption extrême, comme sceut fort bien remarquer ledit sieur de La Chastre. De sorte qu'ils ne parloient plus dudit duc qu'en desdain : chose qui n'estoit désagréable à ceux qui désiroient la paix ; car ils espéroient que leur insolence, jointe au peu de compte que lesdits Espagnols faisoient de luy, et au mescontentement qu'ils avoient du succeds du voyage dudit sieur Janin, luy ouvriroient les yeux et le feroient résoudre de sortir des mains des uns et des autres. Sur cela Boucher, docteur en théologie, les sieurs de Masparault et Sénault arrivèrent audit lieu de Retel, envoyez par ceux de Paris avec des cayers et demandes qui présupposoient desjà quelque changement ou malheur en laditte ville ; car ils parloient insolemment, se pleignans de ce qu'on leur avoit osté le conseil général de l'union et le seau, dont sous main ils accusoient ledit duc : et publiquement blasmèrent ceux qui l'assistoient au nombre desquels je n'estois pas espargné, ny ledit sieur président Janin, qui eut de grandes paroles avec eux. A la fin je fus appellé à la résolution de leurs demandes, où l'on eut assez de peine à les contenter. Ils estoient couvertement supportez des Espagnols, et surtout dudit dom Diégo d'Ibarra ; néantmoins ils ne rapportèrent que des responses générales : aussi ne

leur en pouvoit-on donner d'autres sans faire tort au public, et surtout à l'authorité dudit duc, dont toutesfois ils firent contenance d'estre aucunement satisfaicts. Mais l'on appereeut bientost après qu'ils dissimuloient, voire qu'ils couvoient quelque meschef; car messieurs Brisson, président, L'Archer, conseiller au parlement, et Tardif, conseiller du Chastelet, furent pendus par ceux de leur cabale. Comme lesdits Boucher et Senaut estoient près de laditte ville, ledit sieur de Masparault estant demeuré près dudit duc, l'on dit que leur dessein estoit de changer et cribler le parlement, et le dresser à leur mode, pour après disposer du nom et de l'authorité d'iceluy contre ledit duc du Mayne, et mesme faire révoquer son pouvoir à l'arrivée en France du duc de Parme, et après chercher un roy à leur poste; dont ledit duc de Mayenne eut le vent : ce qui le fit résoudre d'accourir en la ville pour chastier les mutins et renverser leurs desseins. Il estoit à Laon quand il sceust ceste nouvelle, dont il fut fort troublé. Il avoit laissé l'armée audit Moncornet; et encores que ce coup l'eust picqué jusques au vif pour les susdites causes, toutesfois son esprit fut agité de diverses considérations, et le veit-on en bransle de ne passer outre; mais enfin il fut emporté de l'énormité du fait, de l'appréhension de son particulier, et des advis que madame de Montpensier et M. de Belin luy donnèrent, par lesquels ils luy mandèrent qu'allant à Paris, non seulement il puniroit les coulpables, mais aussi asseureroit du tout à sa dévotion laditte ville : comme il advint; car il fit prendre et chastier ceux qu'il voulut, s'empara de la Bastille, où le procureur Le Clerc, dit Bussy, qui a tant malheureusement faict parler de luy, commandoit; et punit tellement la grandeur et énormité de ce forfait, que chacun advouoit qu'il estoit loué, honoré, craint et aymé des principaux citoyens et bourgeois; mais aussi ce ne fut sans estre détesté et maudit par ledit dom Diégo d'Ibarra, lequel estoit audit Moncornet quand ledit duc partit de Laon pour venir à Paris, qui le suivit néantmoins en telle diligence, sçachant sa résolution, qu'il le joignit entre Meaux et laditte ville, en laquelle il entra avec luy. J'y estois : une grande partie des habitans sortit au devant de luy, lesquels à leur contenance monstroient estre très-aises de sa venue, espérans qu'il feroit punir les autheurs de ce faict qui avoit remply la ville de crainte et de deuil. Mais ces factieux furent si effrontez, qu'ils vindrent en corps à pied au-devant de luy jusques à Sainct-Anthoine-des-Champs, ayant les visages rians et asseurez comme meurtriers, lesquels, devant sa venue, avoient esté si impudens que de se présenter à mesdames de Nemours et de Montpensier, et à ceux du conseil dudit duc qui estoient en la ville, pour leur faire advouer ce bel exploit, que ledit dom Diégo excusoit tant qu'il pouvoit, pressant et importunant ledit duc et ceux qui l'assistoient d'en faire de mesme; mais il n'y gaigna rien, car ledit duc en fit prendre quatre, lesquels furent pendus et estranglez dans la salle basse du Louvre. Cette exécution fut faicte sans forme ny ordre de justice, contre mon advis, car je désirois que la cour les jugeast, et que la punition en fust publique pour servir d'exemple aux autres. Mais d'autres jugèrent plus à propos d'en user autrement, à cause que le parlement estoit la partie offensée, qui estoit encore si effarouché que difficilement les condamneroit; que l'énormité du faict requéroit une prompte et extraordinaire punition, et que les prisonniers estoient recogneus autheurs et convaincus d'iceluі; joint que l'on ne vouloit à la vérité en tout tant authoriser le parlement, parce que ledit duc ne se fioit pas trop d'iceluy, ny approfondir le faict jusques au bout, pour n'estre pas contraint d'en chastier plus grand nombre ny manifester davantage la cause de son courroux. Ledit Bussy, encores qu'il fust plus coulpable que les autres, en fut quitte pour la Bastille qu'il remit entre les mains dudit duc, lequel pardonna aussi aux autres, lesquels l'ont depuis recogneu, comme sont coustumiers de faire ceux que l'on tire du gibet contre raison; car ils n'ont cessé de le persécuter secrettement et publiquement. Sauver aussi la vie à un malfaicteur, c'est l'oster à plusieurs gens de bien et offenser Dieu et le public.

Après ceste exécution je me retiray à Pontoise, voyant que ledit duc retournoit en l'armée y attendre ledit duc de Parme pour aller secourir la ville de Rouen que Sa Majesté tenoit assiégée.

Prenant congé de luy, il me pria asseurer ceux que je verrois qu'il estoit plus affectionné et disposé à la paix, et certes je le croyois; car il me sembloit qu'il en avoit plus grande occasion que jamais, voyant que l'on l'avoit voulu désauthoriser à Paris, et que tous les factieux avoient les yeux tournez sur monsieur son nepveu. Toutesfois, comme il avoit lors l'esprit du tout bandé à secourir laditte ville de Rouen pour la conséquence d'icelle, il me dit qu'il ne vouloit rien faire qui peust servir d'excuse audit duc de Parme de le retarder, cognoissant n'y pouvoir parvenir sans luy, et que l'autre n'y procédoit desjà que trop lentement; joinct

qu'estant ledit duc de Guise demeuré en l'armée, il craignoit, offensant davantage lesdits Espagnols, qu'ils ne l'authorisassent à ses despens; partant, il ne me donna charge aucune de rechercher ladite paix, seulement asseurer un chacun, en termes généraux, de sa bonne volonté, comme j'ay dit.

Or, Monsieur, vous devez sçavoir que l'abbé de Chesy, ayant esté prins prisonnier par la garnison de Meaux, retournant d'Alincourt en son abbaye, qui est près de Chasteau-Thierry, encores qu'il eust un passeport dudit duc, que je luy avois faict donner, estoit prétendu par ceux qui le tenoient estre de bonne prise; et craignant qu'ils le traitassent mal, le fis envoyer à Moncornet, où, discourant avec luy des affaires publiques, je luy dis le regret que j'avois du peu de compte que l'on faisoit de la paix de part et d'autre; que les grands qui estoient auprès du Roy se devoient eschauffer plus qu'ils ne faisoient, et mesme les princes du sang, lesquels perdoient plus que nuls autres à ceste guerre après le Roy; car encores qu'ils fussent catholiques, ils devoient croire qu'advenant le décez de Sa Majesté, ils seroient aussi peu recogneus de la Ligue qu'elle, d'autant que les chefs de la Ligue avoient plus d'envie de faire leurs affaires que celles d'autruy, et que quand tels morceaux tomberoient entre princes armez, ils suivroient plustost leur appétit que la raison; que si je voyois M. le cardinal de Bourbon, je luy en dirois franchement mon advis, et qu'un tel œuvre, qui estoit plus difficile et important à la religion, et mesme à leur maison, qu'oncques se fût présenté, devoit estre entreprins par personne de grande authorité, si l'on vouloit qu'il réussist; et si les autres s'y morfondoient, comme il estoit advenu à ceux qui s'en estoient meslez comme moy jusques alors, toutesfois que je m'y r'embarquerois encores très-volontiers, comme j'estimois que feroit de nostre costé M. le président Janin et ledit sieur de Videville, si ledit sieur cardinal l'entreprenoit, parce que nous croyons qu'il le désiroit bien, et qu'il ne s'y embarqueroit qu'à bonnes enseignes, et que Sa Majesté respecteroit son entremise plus que nul autre; dont je priois d'advertir ledit sieur cardinal au plustost, d'autant que je craignois que l'on print quelque résolution à la venue dudit duc de Parme, qui nous rendist irréconciliables pour jamais. Ce que ledit sieur de Chesy fist, quand il fut retourné en son abbaye, par un de ses gens, car il n'y peut aller à cause du danger des chemins; par lequel ledit sieur cardinal le renvoyant m'escrivit sur ceste occasion de l'aller trouver à Louviers, où il estoit lors, et receus la lettre quelques jours après estre arrivé à Pontoise, me mandant que Sa Majesté, à laquelle il avoit faict sçavoir l'advis que luy avoit donné ledit sieur de Chesy, trouvoit bon qu'il me vist. Toutesfois je m'en excusay, d'autant que ledit duc du Mayne, lequel estoit desjà party de Paris pour retourner au camp, ne m'avoit permis de ce faire, ny donné pouvoir de conférer ny traitter de ladite paix à personne, comme je vous ay dit devant: de sorte que je craignois, y allant de moy-mesme, le faire inutilement, et luy préjudicier à cause de la jalousie desdits Espagnols et du siége de Rouen. Mais ledit seigneur cardinal m'envoya M. de Bellosane (1) à ma prière, auquel je dis les propos que j'avois tenus audit abbé de Chesy, les raisons qui m'avoient meu, l'asseurance que ledit duc m'avoit donnée de sa bonne volonté, les raisons d'icelle fondées principalement sur le mescontentement desdits Espagnols et sur la jalousie de son nepveu; mais qu'il estoit nécessaire de sçavoir au vray si Sa Majesté vouloit estre catholique, devant qu'entrer en matière, parce que je sçavois que ledit duc ne traitteroit jamais avec elle, tant qu'elle persévèreroit en la religion. Que j'avois désiré voir M. le cardinal pour estre esclaircy de ce poinct, croyant qu'il sceust mieux l'intention de Sa Majesté que personne, et sur ce l'implorer d'employer son crédit envers elle pour advancer un si bon œuvre; et si ceste difficulté ne pouvoit estre surmontée, adviser par quels autres moyens l'on pourroit faire cesser la guerre, d'autant qu'elle continuant, le royaume couroit fortune de changer de main et la religion de se perdre; luy disant sur cela le dessein des Espagnols, les menées qu'ils faisoient en ce royaume, et l'estat qu'ils faisoient d'y estre assistez de Sa Saincteté; dont ledit de Bellosane me dit qu'il advertiroit ledit sieur cardinal de mon affection et droitte intention à la conservation de la religion et du royaume. Il me donna asseurance en partant qu'il ne falloit point douter qu'il ne désirast employer tout son crédit envers Sa Majesté pour advancer sa conversion, de laquelle elle luy avoit donné souvent bonne espérance; joint qu'il cognoissoit certainement n'y avoir autre moyen de conserver la religion et le royaume en leur entier que celuy-là. J'escrivis ces propos audit sieur Janin, comme à celuy que je sçavois désirer et rechercher les moyens de renverser les desseins desdits Espagnols.

(1) Jean Touchard, abbé de Bellosane, auparavant précepteur du cardinal de Bourbon.

Toutesfois je recogneus, par sa response, qu'il avoit si mauvaise opinion de la conversion du Roy, qu'il estimoit estre plus à propos de traicter avec ledit cardinal qu'avec Sa Majesté, si l'on le pouvoit séparer d'elle avec les catholiques qui l'assistoient, remonstrant que par ce moyen l'on n'auroit que faire desdits estrangers pour deffendre la religion; et partant, qu'ils ne ruineroient l'Estat, comme ils avoient délibéré, croyant que ce chemin estoit plus court et plus seur que celuy de la conversion de Sa Majesté.

Toutesfois, comme il nous conduisoit à la paix, de mesme je ne pouvois espérer que ledit sieur cardinal ny lesdits catholiques quittassent Sa Majesté, qu'ils ne fussent au moins econduits et désespérez de sa conversion, et que ledit président me prioit seulement de sonder sur ce l'intention dudit sieur cardinal, sans m'asseurer que ledit duc fust bien résolu de traicter avec luy. Je m'advisay de proposer une trefve, durant laquelle l'on pourroit conférer avec lesdits catholiques du party de Sa Majesté des moyens d'asseurer la religion et l'Estat, et envoyer devers Sa Saincteté pour sçavoir son intention sur la conversion de Sa Majesté, espérant qu'en gaignant le temps l'on arresteroit le cours des menées desdits Espagnols, et qu'il n'espéroit autre remède à nos maux. Mais ledit sieur président Janin me manda par sa response que ceste voye estoit trop longue et incertaine, parce que de part et d'autre l'on ne vouloit parler de trefve; que le Sainct-Siége estoit vacquant, et qu'il ne falloit espérer que le Pape qui seroit fust moins contraire à Sa Majesté que les précédens, ny que les Espagnols cessassent leurs pratiques, quoy que l'on fit, mesme quand Sa Majesté changeroit de religion; joinct que ledit duc ne pouvoit consentir qu'on traictast en son nom avec Sa Majesté tant qu'elle seroit de contraire religion, et qu'il n'en eust conféré avec ceux du party, comme il avoit tousjours déclaré. Au moyen de quoy il persistoit à dire qu'on traittast avec ledit sieur cardinal de Bourbon pour renverser les desseins desdits Espagnols, qui, aspirans maintement ouvertement à la couronne, pressoient merveilleusement ledit duc de traicter avec eux, ne voulant secourir Rouen qu'il ne leur promist faire eslire leur Infante, comme ceux qui vouloient profiter de la nécessité publique, et partant traictoient ledit duc indignement; toutesfois, qu'il s'en estoit défendu jusques alors, mais il estoit à craindre qu'à la longue il ne se laissast emporter : de sorte qu'il estoit nécessaire de mettre promptement en jeu ledit sieur cardinal ou quelque autre prince catholique de la maison, encores que l'évesque de Plaisance, Landriano, nonce du feu Pape, et les députez des Estats estans à Rheims, ayans eu le vent de ce conseil, fussent si insensez que de le blasmer. Toutesfois il estimoit qu'estant conclud et effectué, chacun l'approuveroit par amour ou par force, tant il seroit trouvé et jugé utile, pourveu que ce prince catholique fust aussi suivy des catholiques et des villes principalles qui reconnoissoient Sa Majesté; partant, me prioit d'entreprendre et poursuivre vivement ce traicté, sans m'arrester à Sa Majesté, si promptement elle ne quittoit sa religion, à la requeste de ceux qui la servoient, et ne s'attendre plus d'estre convié dudit duc, car il en estoit plus esloigné que jamais; mais si Sa Majesté vouloit prendre ceste résolution, ledit duc donneroit sa foy à tel prince catholique qui seroit choisi auprès de Sa Majesté, tel que pourroit estre M. le duc de Nevers, de la recognoistre avec tous ceux du party qui le voudroient suivre incontinent après sa conversion, et pourvoyant aussi aux seuretez de la religion et de sa maison, à conditions raisonnables. Ceste response m'empescha grandement, voyant d'un costé en quels termes estoient les Espagnols avec ledit duc, et de l'autre que l'on demandoit une parolle d'asseurance du Roy de sa conversion, comme je faisois grande difficulté qu'il voulust donner, et que l'on me prioit et pressoit sur cela de rechercher M. le cardinal de Bourbon, et traicter avec luy, estant incertain comme j'estois de son pouvoir non moins que de son vouloir; joinct que je sçavois que ledit duc s'estoit tousjours monstré fort peu affectionné à ce party. De sorte que je faisois conscience de m'y embarquer et d'y plonger ledit sieur cardinal, attribuant ce conseil et mandement audit président Janin plustost qu'à la volonté dudit duc. Au moyen de quoy je me contentay de faire sçavoir audit sieur cardinal ce que l'on désiroit de Sa Majesté sur sa conversion, et, à son refus, l'envie qu'on avoit de traicter avec luy; mais ce ne fut sans luy en mander mon opinion, afin qu'il prist garde à luy et n'eust occasion de se plaindre de moy à l'advenir, comme pourra tousjours tesmoigner ledit abbé de Bellosane, lequel, combien qu'il cherchast tous moyens d'advancer la grandeur de son maistre, faisoit pareil jugement que moy de ceste ouverture.

Madame de Longueville fut lors mise en liberté avec madame sa belle-fille et mesdamoiselles ses filles, par le moyen dudit duc du Mayne, lequel fut en cela traversé de plusieurs; de sorte que ladite dame, qui s'at-

tendoit d'en estre quitte pour vingt-cinq ou trente mille escus (1), à quoy du commencement elle avoit esté taxée sous prétexte d'ayder à payer la rançon de M. d'Elbeuf, détenu prisonnier à Loches par M. d'Espernon, fut contraincte s'obliger encores pour pareille somme, moyennant certaine promesse que lui fit ledit duc, sans lequel elle n'eust encores esté quitte à si bon marché. Elle avoit esté arrestée en la ville d'Amiens, après la mort de M. de Guise, avec sa fille et M. le comte de Sainct-Pol, son second fils, lequel depuis s'estoit sauvé, comme elle-mesme avoit eu envie de faire par deux fois, et avoit esté traittée très-indignement durant sa prison, de laquelle elle n'eust esté encores délivrée sans l'évasion de M. de Guise, car on disoit qu'elle estoit retenue pour luy. Ceste princesse n'avoit jamais faict mal ne desplaisir à personne, estoit innocente de tout ce qui estoit advenu à Blois, et n'estoit venue en Picardie que pour accompagner M. de Longueville, son fils, qui en estoit gouverneur, sans penser à autre chose qu'à faire plaisir à ceux du pays; néantmoins elle n'avoit peu esviter le malheur commun, qui luy avoit esté d'autant plus grief qu'elle sçavoit ne l'avoir mérité, et que monsieur son fils faisoit la guerre au pays pour Sa Majesté. Mais j'ay souvent admiré la constance avec laquelle maditte dame la duchesse sa belle-fille et mesdemoiselles ses filles avoient supporté leur captivité; certes, si je ne l'eusse veu je ne l'eusse peu croire, et puis dire que rien ne les avoit tant travaillées durant icelle que l'ennuy de madame leur mère, et que toute autre sorte de péril et d'afflictions n'avoit seulement peu esbranler leur courage, ny leur faire changer de constance et de langage.

Comme cecy se manioit, mon père m'envoya une lettre du sieur de Buhy, par laquelle il luy mandoit que l'on ne trouvoit pas bon que je traittasse de la paix avec ledit de Bellosane, et que si j'avois charge de négotier, je m'adressasse droit à Sa Majesté, laquelle m'oyroit volontiers. Je respondis que ledit abbé m'avoit dit estre venu parler à moy par la permission de Sa Majesté, et que mondit sieur le cardinal ne faudroit de luy rendre compte de nostre conférence; que je n'avois aucune charge de négotier avec Sa Majesté; mais que je ne me pouvois garder de rechercher la paix pour l'affection que je portois au royaume, que la guerre à la longue diviseroit en plusieurs pièces, comme j'avois dit audit de Bellosane, avec mon advis du chemin qu'il falloit tenir pour y remédier, duquel j'estois prest encores à communiquer avec tel autre que Sa Majesté ordonneroit, et que j'estois bien marry n'avoir moyen de mieux faire; mais que puisque Sa Majesté ne l'avoit à gré, je ne passerois plus outre. Ledit sieur de Buhy répliqua qu'il n'estoit jà besoin que personne parlast à moy de la part de Sa Majesté, puisque je n'avois charge de traicter.

[1592] Toutesfois, quelques jours après, le sieur Du Plessis, frère dudit sieur de Buhy, estant venu au camp à Mante, manda le sieur de Fleury, mon beau-frère, qui estoit arrivé fraischement à Alincourt, auquel il dit la bonne volonté de Sa Majesté à la paix, et que si je pouvois avoir charge de M. du Mayne d'en traicter avec luy, il estimoit qu'estant ensemble nous ferions quelque chose de bon, dont il le pria de m'advertir, comme il fit, et moy ledit duc dès le lendemain par un trompette exprès.

Desjà l'armée espagnole commandée par le duc de Parme estoit entrée en ce royaume pour secourir la ville de Rouen, et avoit contraint Sa Majesté, laquelle s'estoit acheminée au devant avec sa cavalerie seulement, de quitter le logis d'Aumalle où elle avoit esté blessée; avoit aussi prins Neuf-Chastel, et tellement encouragé les assiégez qu'ils auroient forcé et renversé les tranchées de l'armée de Sa Majesté, et gaigné quelques pièces d'artillerie, y commandant feu M. le mareschal de Biron. Sur quoy ledit duc de Parme s'estoit retiré jusques à Abbeville, faisant contenance de vouloir assiéger Rue, comme si laditte ville de Rouen ne devoit plus avoir besoin de luy, mais exprès pour attendre quelque renfort et envoyer vers l'armée de Sa Majesté, en laquelle il estimoit que les François ne demeureroient quand ils verroient que l'occasion de combattre seroit passée. Ce n'est une des moindres parties d'un capitaine, de sçavoir prendre advantage et mesnager ceux qui luy arrivent; car en ce faisant il maintient sa réputation et souvent exécute ce qu'il entreprend. Ledit duc de Parme estoit en cela très-diligent et soigneux, comme sont ordinairement ces vieux et expérimentez capitaines; de sorte qu'il s'estudioit plus à éviter et refroidir l'ardeur et furie de nos François qu'à les surmonter : comme il fist paroistre devant la ville de Cambray, quand Monseigneur, frère du Roy (2) la

(1) Voyez les Mémoires de Gaspard de Tavannes. Le vicomte de Tavannes prétend qu'il fut échangé contre madame de Longueville et ses filles.

(2) Le duc d'Alençon, frère de Henri III, mort en 1584.

secourut; mais non si heureusement qu'aux deux voyages de France : car au premier il perdit Cambray tout-à-faict, avec le temps qu'il y avoit employé devant, et aux deux autres il sauva les villes de Paris et de Rouen à poinct nommé.

Je croy bien que ce bon succès de Rouen fut cause en partie de la recherche que fist lors ledit sieur Du Plessis, m'estant apperceu souvent tels conseils estre nez de pareille occasion; dont Sa Majesté n'estoit pas mieux servie, car ce qui se faict hors du temps comme en adversité est attribué à impuissance et nécessité plustost qu'à prudence et bonne volonté, et partant n'est jamais si honorable ny utile. Toutesfois ledit duc du Mayne estoit lors si mal mené des Espagnols, lesquels le pressoient plus que jamais de promettre la couronne à leur Infante, et si incommodé de sa personne à cause de son indisposition, qu'il me manda de bouche par mon fils, et depuis par lettre escrite par ledit président Janin, que luy et les princes et seigneurs qui estoient avec luy estoient disposez de recognoistre le Roy et traicter avec luy, s'il vouloit estre catholique, asseurer la religion et le party, et y procéder de bonne foy sans déguisement; mais qu'il ne le pouvoit prier ny requérir par escrit public de ce faire, de peur que les Espagnols, soubs ce prétexte, ne se saisissent à l'instant de plusieurs bonnes villes esquelles ils avoient de grandes intelligences et pratiques : à quoy l'on pouvoit mieux remédier si rien n'en estoit sçeu jusques à l'entière résolution; outre plusieurs autres considérations qu'ils se remettoient devant les yeux assez cogneues d'un chacun, adjoustans estre l'office des princes qui estoient auprès de Sa Majesté de faire ceste poursuitte et de l'esclaircir de son intention, offrant de donner toute l'asseurance qu'ils pourroient désirer, et recognoistre Sadite Majesté se faisant catholique, me priant d'en conférer avec M. de Nevers ou autre ayant pouvoir, et qu'ils en donneroient leur foy, pourveu que dans peu de jours ils en eussent la résolution, ou bien de traitter avec un prince de la maison de Bourbon si ledit Roy persistoit en son erreur. Par la mesme lettre ledit président m'advertissoit de la promotion au pontificat de la personne du cardinal Aldobrandin (1), florentin, de la prudence duquel il disoit que l'on pouvoit attendre un grand secours pour la pacification de nos troubles. Toutesfois il protestoit que nostre mal ne pouvoit plus attendre son remède, parce que les Espagnols pressoient merveilleusement ledit duc et les autres princes et seigneurs qui estoient avec luy de leur dire leur résolution avant que de se séparer, et qu'il estoit à craindre, estant séparez, que chacun traittast à part avec eux, aux conditions qui regardoient leur proffit particulier et la ruine publique, proposant sur ce une surséance d'armes pour cinq ou six mois, affin d'obvier à tous inconvéniens.

Ceste lettre fut escrite par ledit président Janin au commencement du mois de mars, et devant qu'il eust receu celle par laquelle je luy avois donné advis des propos que ledit sieur Du Plessis avoit tenus à mon beau-frère. Il m'envoya aussi certains articles d'un traicté que ledit duc de Mayenne avoit desjà faict proposer ausdicts Espagnols, dont je fus en grand'peine, encores que ledit président me mandast qu'ils n'avoient esté mis en avant que pour les amuser; car par iceux on s'obligeoit d'eslire leur Infante à certaines conditions du tout indignes de nostre nation, et de trop foible et débille estoffe pour soustenir un tel bastiment, dont je feusse party à l'heure mesme pour aller dire mon advis audit duc, comme il m'en pressoit, sans l'espérance que j'avois qu'il me seroit permis, sur la dépesche que j'en avois faitte, de voir ledit sieur Du Plessis. Partant, je me contentay de l'escrire audit président, lequel estoit tousjours certes très-contraire au dessein desdits Espagnols, et croy qu'il ne faisoit rien en cela qu'à bonne fin.

Monsieur, jamais négociation ne fut plus difficile à enfoncer que celle-cy de la paix, car chacun disoit la vouloir, mais personne ne vouloit faire ce qui estoit nécessaire pour y parvenir. Le Roy faisoit difficulté d'asseurer sa conversion, et ledit duc de traitter avec luy sans ceste asseurance. C'estoit mettre Sa Majesté en peine, voire l'offenser, que de s'adresser aux catholiques qui la suivoient pour ce poinct, parce que Sa Majesté ne vouloit estre par eux pressée ny contrainte en sa conscience, de crainte que son refus les desbauchast et refroidist de son service; et ceux de sa religion deffendoient ou excusoient plustost ceste difficulté qu'ils ne vouloient ayder à la surmonter; et n'y avoit pas moins de peine à persuader ledit duc de se départir de cette demande et se contenter de semondre Sa Majesté de laditte conversion, ou de remettre le tout au Pape, et cependant entrer en traicté avec Sa Majesté pour délivrer le royaume des estrangers et de la guerre. Cela estoit cause que aucuns jettoient les yeux sur les autres princes de ladite maison de Bourbon,

(1) Hippolyte Aldobrandin, élu pape le 28 janvier 1592, prit le nom de Clément VIII.

comme un moyen très-propre entre ces deux difficultez pour sauver la religion et l'Estat, et que d'autres excusoient aucunement ceux qui en vouloient prendre un de la maison de Lorraine ou un estranger. Mais comme tout bien considéré l'on trouvoit autant ou plus de difficultez, voire d'impossibilitez, à suivre l'un ou l'autre de ces deux derniers chemins, qu'au premier, souvent désespéré, tenté et poursuivi, l'on abandonnoit au temps et à la fortune, ou pour mieux dire au bon vouloir de Dieu, le succeds des affaires.

Me trouvant en cette perplexité, il advint, devant le retour du trompette par lequel j'avois envoyé audit président la despesche qui faisoit mention du sieur Du Plessis, que le sieur de Loménie fut prins et emmené à Pontoise où j'estois; et comme je sçavois qu'il approchoit de Sa Majesté, je luy voulus bien dire la peine en laquelle j'estois de la poursuitte des Espagnols, et qu'il n'y avoit plus personne qui y peust remédier que Sa Majesté, parce qu'on m'avoit escrit que s'il luy plaisoit asseurer sa conversion, il y auroit moyen d'asseurer sa recognoissance, comme je m'offrois de faire plus particulièrement entendre à M. le duc de Nevers en la présence de M. le cardinal de Gondy, si Sa Majesté l'avoit agréable, lesquels j'estimois désirer le repos du royaume et y pouvoir grandement, mesmes à cause du crédit que leurs parens avoient avec M. le duc de Florence, lequel l'on disoit devoir avoir grande part auprès du nouveau Pape, sans l'ayde duquel je cognoissois estre quasi impossible de composer les affaires, tant elles estoient embarrassées et traversées desdits Espagnols et leurs adhérans: de quoy je le priay d'advertir Sa Majesté, parce que je ne sçavois s'il me seroit permis de voir ledit sieur Du Plessis à cause de sa religion, et craignois que le mal devint cependant incurable.

Sur ce propos Sa Majesté despescha incontinent le sieur de La Verrière audit sieur cardinal et à moy pour nous faire aboucher, sans parler de M. de Nevers, nous donnant espérance d'embrasser les conseils qui luy seroient donnez, par lesquels elle pourroit avec honneur satisfaire au désir des catholiques, et s'ayder de l'entremise et prudence de Sa Saincteté en ceste occasion. Quand et quand Sa Majesté manda audit sieur Du Plessis de ne se mettre en peine de conférer avec moy pource qu'elle avoit advisé d'en donner la charge audit sieur cardinal, suivant ce que je luy avois mandé par ledit sieur de Loménie, dont il ne fut pas content, craignant que je refusasse de traitter avec luy, ou que d'autres eussent desgousté Sa Majesté de l'employer en cette négotiation: car à la vérité plusieurs catholiques en murmuroient; mais la difficulté ne procédoit de luy ny de moy qui sçavois combien il importoit de négotier plustost avec personnes confidentes qu'avec d'autres, comme je luy fis sçavoir par celuy qui m'avoit adverty de son mescontentement, et je n'attendois que la response dudit duc pour m'en résoudre.

Mais je fus cependant à Noisy où estoit ledit cardinal de Gondy, duquel j'appris la charge que Sa Majesté avoit donnée audit sieur de La Verrière et le fondement d'icelle. Sur quoy ledit sieur cardinal et moy advisasmes de faire proposer à Sa Majesté qu'elle devoit asseurer son intention à la religion catholique dedans un temps préfix, afin de lever l'opinion que plusieurs avoient qu'elle ne la mettoit en avant que pour amuser le monde; qu'elle déclarast aussi son intention estre de se réunir à l'Eglise catholique par le moyen de ladite instruction, et eust aggréable que les catholiques qui l'assistoient envoyassent devers le Pape pour estre secouru de son bon conseil et authorité en ladite instruction, et cependant qu'il fust advisé secrettement aux moyens d'asseurer la religion catholique et les communautez du party de la ligue, pour en user, soit après ladite conversion ou devant, si l'on jugeoit qu'il fust besoin pour descharger tant plustost le royaume du fardeau de la guerre par une surséance d'armes ou autrement. Ledit de La Verrière porta à Sa Majesté ceste ouverture, et j'en donnay advis audit duc de Mayenne par homme exprès.

A mon retour à Pontoise, je trouvay mon trompette avec la response dudit duc, sur l'advis que je luy avois donné dudit sieur Du Plessis, par laquelle non seulement il me promettoit de conférer avec luy, mais aussi l'asseurer qu'il estoit prest de recognoistre Sa Majesté, et faire faire le semblable par ceux sur lesquels il avoit pouvoir, si elle vouloit donner asseurance de se faire catholique après son instruction, offrant en ce cas de me donner pouvoir dès à présent de traicter des conditions et d'en tomber d'accord, pour les observer et accomplir de bonne foy après sa conversion, et mesmes s'employer sous main envers Sa Saincteté pour la faciliter, suivant ce qu'il m'avoit mandé et prié de dire: à quoy il persistoit avec ses amis, encores que le sieur de Givry eust depuis faict sçavoir à M. de La Chastre sur ce qu'il l'avoit prié de l'esclaircir si Sa Majesté changeoit de religion, luy offrant en ce cas de la recognoistre; qu'il ne s'y falloit pas attendre, et que Sa Ma-

jesté vouloit estre recogneue, et après se faire instruire. Ce que ledit président me manda avoir fort refroidy nos princes. Toutesfois ils espéroient que Sa Majesté se raviseroit, ou croioient qu'il n'avoit dit son secret audit sieur de Givry. Sur tout ledit président me recommandoit, de la part dudit duc, le secret de ceste entreveue et négociation pour les raisons susdites; et pource que j'avois demandé une lettre escrite de la main dudit duc pour ma descharge, il me promettoit par la sienne de me l'envoyer : comme il fit, et la receus depuis par les mains dudit sieur de La Chastre.

M. le duc de Nevers, qui avoit désiré et failly de me voir allant à Compiègne, me faisoit escrire tous les jours qu'il n'y faudroit en s'en retournant, me pria de m'y disposer, m'asseurant que nostre entreveue ne seroit inutile au public, et me mandoit que vous y assisteriez, ensemble MM. le cardinal de Gondy, l'évesque du Mans et de Rambouillet, et croy qu'il faisoit estat que ce seroit en vostre maison, dont je me resjouyssois, ne pouvant espérer que tout bien d'une telle assemblée. Toutesfois ceux qui voyoient ledit sieur Du Plessis me mandèrent que Sa Majesté ne vouloit point que je visse ledict duc : de quoy j'estois en grande peine, car d'un costé je ne voulois desplaire à Sa Majesté, et d'autre je ne désirois manquer audit duc ny à une telle compagnie. Davantage, je ne voulois descouvrir audit duc la jalousie que je cognoissois que l'on avoit de luy, de peur de brouiller le monde. Encores il advint que le retour d'iceluy et le jour qu'il me manda l'aller trouver se rencontrèrent au lendemain du jour que je receus laditte dépesche de M. Du Mayne, et que je devois aller trouver ledit sieur Du Plessis. Sur quoy je pris party de voir ledit sieur Du Plessis le premier, pour après me conduire envers ledit duc selon que je ferois avec luy.

Ledit sieur Du Plessis se rendit à Buy, où je le fus trouver soubs prétexte de visite. Je luy dis les propos que j'avois tenus au sieur de Loménie, ce que le Roy m'avoit mandé par le sieur de La Verrière, l'advis que M. le cardinal de Gondy et moy avions donné à Sa Majesté et audit duc Du Mayne, et ce que ledit président Janin m'avoit escrit de la bonne volonté et inclination d'iceluy duc et des autres princes de sa maison à la paix, de laquelle ils estoient d'advis que je traictasse avec luy, parce qu'ils s'asseuroient qu'estant serviteur très-affectionné de Sa Majesté et très-advisé, il y feroit son possible. Toutesfois je luy dis que ledit duc m'avoit faict escrire qu'il ne pouvoit traicter avec Sa Majesté qu'elle ne me donnast dès à présent asseurance de changer de religion après son instruction, mais qu'il estoit prest de traicter avec elle de bonne foy, satisfaisant à ce poinct; qu'il estoit donc au pouvoir de Sa Majesté de faire cesser la guerre en ce royaume, et de se faire recognoistre d'un chacun; que ce faisant, elle renverseroit les menées des estrangers, qui estoient fort grandes et advancées; elle contenteroit les catholiques qui, de part et d'autre, murmuroient quasi également de la persévérance en son opinion et sauveroit sa couronne. Il me respondit que Sa Majesté estoit toute disposée et persuadée à la paix, qu'il n'en falloit point douter, et que s'il n'estoit question que de l'achepter au prix de son sang, elle en seroit très-libéralle, non pour crainte de ses ennemis, mais pour la compassion qu'elle avoit de ses sujects; toutesfois qu'il estoit prince craignant Dieu et très-jaloux de sa réputation, partant difficile à forcer en sa conscience et à luy faire faire chose indigne de luy, comme il luy sembloit que seroit ceste parole d'asseurance que l'on vouloit qu'il donnast présentement du changement de sa religion : car ce seroit faire trop bon marché de l'une et de l'autre, que de faire une telle promesse devant que d'estre instruit et bien informé et esclaircy s'il erroit ou non en la religion de laquelle il faisoit profession; que cela sentiroit plutost son athéiste que son catholique, et qu'il ne faisoit aucune différence entre aller à la messe du soir au lendemain sans instruction, et le promettre dès à présent après icelle, ne sçachant encores quel effect elle feroit en sa conscience; que si ledit duc s'aheurtoit à cela, non seulement il ne vouloit la paix, mais cuidoit en ce faisant troubler Sa Majesté avec ses serviteurs. A quoy toutesfois il luy seroit facile de remédier; mais qu'il approuvoit et louoit grandement l'ouverture que ledit sieur cardinal de Gondy et moy avions faicte, laquelle il m'asseuroit que le Roy accepteroit; partant, qu'il n'estoit plus question que de sçavoir si ledit duc en feroit autant, dont il lui sembloit qu'il en falloit attendre la response devant que de passer plus outre en ceste négociation, pour laquelle il feroit ce qu'un gentilhomme d'honneur devoit faire, quand ce ne seroit que pour confondre ceux qui l'accusoient de ne désirer la paix. Son advis me sembla très-bon; partant, nous prismes résolution de nous revoir après la réception de ladite response. Mais après avoir entendu les raisons pour lesquelles je désirois voir M. de Nevers, non seulement il les approuva, mais jugea qu'il estoit nécessaire pour le service de Sa Majesté que je fisse ce voyage, et m'en pria.

Au moyen de quoy je m'y acheminay dès le lendemain, et fus coucher en vostre maison, de laquelle je trouvay ledit duc party; de sorte que je fus contrainct de passer jusques à Montfort. Monsieur, il vous pleut me dire les sages propos que vous avoit tenus ce prince, les discours qui s'estoient passez entre luy et ledit sieur cardinal de Gondy et vous; dont je fus grandement consolé, comme en vérité je fus de le voir. De sa grâce il me receut humainement: il avoit faict provision de raisons pour me persuader à la paix, fondées principalement sur le besoing que la religion et la France en avoient, et l'advantage que M. le duc de Mayenne et ceux qui l'assistoient en tireroient. Mais il trouva que j'estois tout persuadé, et que je n'avois besoing sinon qu'on m'addressast un chemin propre pour y arriver. Sur cela nous discourusmes des difficultez, et luy proposay l'expédient que ledit sieur cardinal et moy avions ouvert, lequel je luy dis que le sieur Du Plessis m'avoit asseuré que Sa Majesté approuveroit, et mesmes prié, sçachant que je le voulois voir, d'en conférer avec luy; dont il fut très-content, comme il luy voulut escrire par une lettre dont il chargea le sieur de Fleury. En vérité, je le trouvay très-entier au service de Sa Majesté, blasmant les conseils de ceux qui proposoient un tiers moyen pour sortir d'affaires, dont il soustenoit que l'on ne pouvoit venir à bout que par le moyen de la conversion de Sa Majesté, faicte toutesfois dignement. Par ainsi je le laissay plus satisfaict de la cour qu'il n'avoit peut-estre esté en partant d'icelle, contre l'opinion de ceux qui, jugeant de la volonté d'autruy par la leur, n'avoient désiré que je le visse, comme je vous dis, en repassant auprès de vostre maison, où j'eus le bien de vous voir, comme je fis le mesme jour ledit sieur cardinal de Gondy, lequel dès-lors je suppliay d'entreprendre le voyage de Rome, puisque Sa Majesté l'approuvoit, afin de représenter à Sa Saincteté l'estat véritable de la France et le besoing extresme que la religion avoit qu'elle interposast son authorité et prudence pour faire cesser la guerre que l'ambition et malice espagnolle y nourrissoient avec trop d'imprudence et de foiblesse pour prospérer, espérant que ledit duc de Mayenne n'auroit moins agréable que Sa Majesté qu'il prist ceste charge, veu que le président Janin m'avoit desjà escrit qu'il estoit deslibéré de favoriser sous main envers Sa Saincteté l'instruction et conversion de Sa Majesté si elle s'y vouloit disposer: et comme ledit sieur cardinal a tousjours affectionné le bien public, il me donna espérance d'entreprendre volontiers le voyage, si Sa Majesté et ledit duc luy faisoient paroistre de le désirer.

Partant, estant retourné à Pontoise, je dépeschay vers ledict duc le sieur de Castelnau, qui commandoit en laditte ville en l'absence de mon fils, pour la fiance que j'avois en luy, exprès pour l'advertir de l'ouverture que ledit sieur cardinal et moy avions advisé de faire pour donner acheminement aux affaires, de l'asseurance que ledit sieur Du Plessis m'avoit donnée de la volonté de Sa Majesté, des propos que M. de Nevers m'avoit tenus, de la délibération d'aller à Rome, dudit sieur cardinal, s'il l'avoit aggréable, et mon advis sur le tout; et comme il me sembloit qu'il ne devoit insister davantage sur l'asseurance qu'il avoit demandée que Sa Majesté donnast dès à présent de sa conversion, puisqu'elle s'en excusoit sur sa conscience, laquelle il n'estoit honneste ny seur pour la religion de violenter, mais qu'il devoit se contenter qu'elle se soubmist d'estre instruitte de l'authorité du Sainct-Père à la poursuitte des catholiques qui l'assistoient, d'autant qu'il falloit espérer que Dieu ne lairroit l'ouvrage imparfaict estant une fois acheminé; et quand par la faute de Sa Majesté il en arriveroit autrement, ce seroit sa honte et son dommage, et au contraire l'honneur et justification des armes dudit duc, lequel en tout cas ne pouvoit errer, advenant qu'on se remist à Sa Saincteté et au Sainct-Siége du poinct de la religion, dont il estoit le premier juge et principal tribunal; qu'il falloit seulement adviser aux moyens de faire cependant cesser la guerre, afin de pouvoir conduire toutes choses comme il convenoit, et, en soulageant le peuple, tirer le royaume du péril auquel les estrangers s'efforçoient de le précipiter; qu'après sa response sur laditte proposition, j'en ferois ouverture et instance audit sieur Du Plessis s'il avoit agréable, et mettrois peine d'esbaucher les affaires, en attendant que l'on y employast d'autres qui eussent les espaules plus fortes que je n'avois pour ce fardeau, lequel je recognoissois trop lourd pour ma portée, le suppliant donc me renvoyer en diligence ledit sieur Castelnau avec son intention. Toutesfois il me le renvoya deux ou trois jours après sans response à tout ce que dessus, sous prétexte du besoing qu'il disoit avoir de faire advancer mon fils avec sa garnison, pour l'accompagner au dernier secours que le duc de Parme et luy vouloient donner à Rouen; mais le président Janin m'escrivit par luy qu'il m'envoyroit la response dans quatre jours. En vérité, ledit duc ne pensoit alors qu'à secourir laditte ville et à ne perdre l'occasion de la foiblesse de l'armée de Sa

Majesté, dont il estoit bien adverty; il estoit aussi si mal de sa personne qu'il ne pouvoit bonnement entendre aux affaires, comme je sceus de M. de La Chastre, qui vint passer en ce temps par Pontoise, s'en retournant en son gouvernement, lequel il avoit prié m'asseurer de rechef de son intention à la paix, et qu'il estoit prest de faire traitter secrettement les conditions d'icelle avec Sa Majesté, moyennant la susdite promesse et asseurance de sa conversion, mais non autrement, pour les raisons prédites; et m'apporta la lettre dudit duc, escrite de sa main, portant pouvoir de conférer avec ledit sieur Du Plessis, de laquelle j'ay faict mention cy-devant. Toutesfois, parce que ledit duc n'avoit encore receu la despesche que je luy avois faicte par ledit sieur de Castelnau quand ledit sieur de La Chastre s'estoit séparé de luy, je ne prins ce qu'il me manda par luy pour sa dernière résolution.

Le sieur de Vitry, estant party du camp environ ce temps, vit Sa Majesté à Gisors ou ès environs, à laquelle le bruit courut qu'il avoit demandé un passeport pour luy et ledit sieur de La Chastre et moy, comme si M. du Mayne luy eust donné charge de me prendre à Pontoise et mener avec luy devers Sa Majesté, m'envoya ledit passeport; et toutesfois ledit sieur de La Chastre m'asseura n'avoir eu ceste commission; aussi passa-il à Paris dès le lendemain. Ce bruit, qui courut par tout, incontinent appresta à parler à plusieurs du mescontentement de Sa Majesté, et du desplaisir à ceux qui désiroient la paix, et mesmes offença et mit en peine ledit duc de Mayenne, à cause desdits Espagnols.

Monsieur, plusieurs se sont faicts de feste en cet affaire, qui n'avoient aucun pouvoir de ce faire, dont l'on a fait plus souvent de compte que des autres, pource qu'ils s'estudioient plus à complaire à ceux ausquels ils s'addressoient qu'à dire la vérité et descouvrir la playe, chose qui a aussi souvent nuy au public et à ceux qui de bonne foy s'efforçoient de servir; car on mesprisoit leur advis, et attribuoit-on à art et malice leurs poursuittes, conseils et actions: de quoy se sont grandement servis les ennemys du repos du royaume, qui n'estoient en petit nombre de part et d'autre; et a esté besoin à ceux qui s'entremettoient de la paix faire provision de constance et de patience, pour persévérer jusques à la fin: ce que je ne dis tant pour ledit sieur de Vitry que pour d'autres qui s'y sont bien embarquez plus avant que luy, et qui toutesfois n'y apportoient l'affection qu'il a tousjours faicte; car, comme gentilhomme vrayement françois, il a tousjours désiré et affectionné le bien et le repos du royaume, encore qu'il ne fust des plus mal dressez et appointez à la guerre, comme celuy qui gaignoit bien ses despens.

Je fus en grande peine de la response dudit duc à la dépesche que luy avoit portée ledit sieur de Castelnau, parce qu'elle tarda à venir, dont je sçavois que ledit sieur Du Plessis se plaignoit, et que l'on commençoit à me blasmer, comme si j'en eusse esté cause: et ne sçavois à qui m'en prendre, estimant que ledit duc n'avoit approuvé nostre ouverture, et qu'il tardoit ladite responce exprès pour me desguiser son intention; mais à la fin nous sçeusmes que ce retardement estoit venu de la faute d'un lacquais de M. de Grammont, auquel ledit président Janin avoit baillé à porter ladite response pour m'estre plus seurement rendue, parce qu'il avoit un passeport de Sa Majesté; et toutesfois ledit lacquais nous dit qu'en passant par Pontoise, et ayant rencontré des coureurs et recogneu la lettre du président Janin escrite en chiffres, il l'avoit rompue et jettée, craignant d'estre surpris avec icelle; dont j'advertis soudain ledit président, lequel m'envoya incontinent une autre double d'icelle. L'original avoit esté escrit dès le 14 avril, et toutesfois je n'en receus la copie que le 25, laquelle estoit accompagnée d'une autre lettre dudit président, du 22 dudit mois. Desjà Rouen avoit esté secouru, Sa Majesté ayant esté contrainte faire place au duc de Parme, pour avoir esté surpris, son armée estant trop foible pour combattre, et combien que Sa Majesté ne tardast guères à se rapprocher dudit duc, le pressant grandement de venir aux mains, et que plusieurs estimassent qu'il ne s'en pouvoit desdire, d'autant que Sa Majesté l'auroit acculé à Caudebec, contre la rivière de Seine, où elle est très-large et difficile à passer, à cause du flux de la mer qui y vient, toutesfois il s'en desmesla assez honnestement, par le moyen d'un ponteau composé de plusieurs grands batteaux liez ensemble, qu'il dressa auprès dudit Caudebec, sur lequel l'on passoit près de trois cens hommes à cheval à chacune fois, conduits avec des cordages et voiles assez industrieusement; et deslogea un matin avec des forces qu'il avoit retenues près de luy, et eurent bientost gaigné Rouen, sans aucunement séjourner, encore qu'il fust blessé d'une arquebusade receue devant ladite ville de Caudebec, qu'il avoit assiégée et prise. Après qu'il eut secouru Rouen, il se rendit à Paris à si grande traicte que Sa Majesté ne le peut joindre. Monsieur, il ne passa loing de vostre mai-

son où vous estiez, partant, vous sçavez quelle diligence il fit.

Or la response dudit duc fut escritte au nom du président Janin, et portoit qu'il avoit veu et faict voir et considérer à M. du Mayne mes lettres, les raisons y contenues, et les moyens qui y estoient représentez pour traicter; qu'il ne pouvoit plus rejetter le remède qui venoit d'Espagne, qu'il craignoit plus que tout autre mal qui peust arriver; que ledit duc luy avoit donné charge de m'escrire qu'il estoit toujours disposé de traitter avec le Roy, qu'il nommoit de Navarre, en avoit conféré avec M. de La Chastre pour me le dire, et chercher avec moy les moyens plus propres pour y parvenir. Vray est que lors, pour fondement dudict traicté, il vouloit estre du tout asseuré de la conversion de Sa Majesté; et néantmoins je leur avois mandé qu'il n'en pouvoit rien promettre avec certitude avant son instruction; qu'ils jugeoient bien qu'en ce faisant, sa conversion pourroit estre suspecte, et qu'il y avoit plus d'asseurance pour la religion demeurant huguenot, que s'il se dissimuloit. Mais aussi qu'ils avoient crainte que s'ils estoient contraints de traitter ou faire surséance d'armes avec Sa Majesté, ne changeant point de religion, que plusieurs prinssent le party d'Espagne; qu'il falloit maintenant regarder si les moyens que j'avois proposés les pouvoient garantir de cet inconvénient. Le principal sur lequel ledit sieur du Mayne s'arrestoit estoit que secrettement l'on fust d'accord des asseurances, tant pour la religion et pour le party que pour luy et ceux de sa maison. Cela estant arresté par un traitté fort secret, l'on pouvoit après conduire le reste fort aisément. Qu'il falloit lors commencer non par une déclaration ouverte de la paix, de crainte que le Pape, qui n'en avoit eu communication, n'en fust offensé, ensemble plusieurs de leurs amis qui estoient esloignés, et le roy d'Espagne mesme n'eust trop d'occasion de se plaindre et faire le pis qu'il pourroit parmy eux, mais par une surséance d'armes pour le reste de l'année, ou pour six mois seulement, aux conditions que chacun demeurast sous son party. Cependant que les catholiques qui estoient avec Sa Majesté envoiroient, si bon leur sembloit (comme il estoit du tout nécessaire, ainsi qu'il estoit porté par l'advis que je luy avois donné), devers le Pape pour l'exciter à trouver bonne l'instruction que désiroit Sa Majesté, et y apporter son authorité; que de leur part ils y pourroient envoyer aussi, soubs prétexte de luy faire entendre les raisons qui les avoient meus à faire ladite trefve, et là dessus luy représenter le misérable estat du royaume, les desseins qui se préparoient pour le ruiner, et disposer Sa Saincteté par raisons de recevoir Sa Majesté si elle vouloit se réconcilier à l'Eglise, comme le moyen plus propre pour la conserver; faire aussi que Sa Saincteté interposast son authorité envers le roy d'Espagne pour luy faire approuver ce conseil, et envoyer à cet effet devers luy en ce royaume quelques cardinaux sages et bien instruicts de son intention, pour moyenner le bien de toute la chrestienté; qu'ils feroient en mesme temps tous efforts envers les Espagnols et les Estats (il entendoit ceux du party que l'on vouloit assembler) pour y disposer un chacun: ce qu'ils espéroient obtenir, car ils feroient trouver à l'assemblée non seulement les desputés, dont il y en avoit plusieurs de mal choisis, mais le plus grand nombre d'hommes de qualité qu'ils pourroient trouver, comme M. de Lyon, qui estoit mandé instamment, M. de Lisieux, M. de Senecey, qui estoit desjà là, et M. le cardinal auquel on avoit escrit, et qui avoit promis d'y venir, lesquels sans doubte s'accommoderoient à tout quand ils auroient entendu mes raisons. Ce qui estoit donc expédient de faire en diligence, estoit que je conférasse pour adviser aux moyens des seuretés pour la religion et pour le party, et que y ayant de l'incertitude sur la conversion de Sa Majesté, elles devoient estre données plus grandes, mesmes pour le party; que Sa Majesté ny ses serviteurs ne devoient estre de leur part retenus en cela, que l'on ne persuaderoit jamais à ces princes de traitter s'ils ne voyoient devoir estre mis en estat de ne pouvoir estre aisément ruinés; de craindre qu'ayant posé les armes ils peussent jamais faire entreprinse, il n'y avoit point d'apparence, parce que personne, après tant de misères, n'y seroit plus disposé; que lesdites asseurances pouvoient estre des places des gouvernemens qu'ils tenoient; de ne mettre point des garnisons aux villes qui avoient suivy le party, et autres que je pouvois bien considérer, entre lesquelles ils mettoient l'intervention du Pape, dudit roy d'Espagne, et autres princes leurs amis. Pour le particulier dudit duc, qu'il en avoit souvent discouru avec moi. Ce qu'il voyoit qui pouvoit interrompre ce bon œuvre, et apporter peut-estre du changement en la volonté des uns et des autres, estoit que l'on vouloit aller promptement vers Rouen et faire lever le siége, ou combattre: et en ce faisant, l'on ne vouloit user d'aucune remise; qu'ayant parlé d'une surséance d'armes pour faire lever le siége sans péril, et par ce moyen, avec quelque raisonnable subject et utilité, se mettre en plus grand espoir de repos, l'on avoit

respondu que quinze jours de temps se couleroient pour le moins avant que d'en pouvoir estre d'accord, et que peut-estre au bout du temps elle ne se feroit point, et cependant avec ce loisir Sa Majesté se pourroit fortifier de toutes ses garnisons; où lors ils avoient de l'advantage que ledit duc de Parme disoit ne vouloir perdre, ayant pris une entière résolution de combattre, laquelle il croyoit véritable plus qu'il n'avoit jamais faict. Que l'on s'estoit aussi souvenu de la trefve que Sa Majesté avoit faict proposer après le siége de Paris levé, lorsqu'elle pensoit que ledit duc de Parme deust faire séjour en France, et qu'elle avoit changé d'advis tout aussitost qu'elle avoit esté advertie qu'il vouloit sortir; qu'elle en pouvoit bien faire autant maintenant fortifiée par le temps, et se servir d'un tel advantage pour prendre Rouen. Qu'il n'y avoit que respondre à telles raisons que peut-estre le siége de Rouen se leveroit sans combattre, et quand l'on seroit près les uns des autres, chacun, pour se racheter du péril, se disposeroit à la surséance; que s'ils en voyoient l'occasion, ils ne la perdroient.

Mais quoy qu'il arrivast, il suffisoit, pour maintenant qu'ils avoient retardé le traitté desdits Espagnols, que j'eusse à m'esclaircir des moyens pour asseurer la religion et le party, et donner contentement audit duc de Mayenne et à ceux de la maison; qu'ils assembleroient le plus grand nombre de gens qu'ils pourroient, et croyoient que, malgré tous ceux qui avoient mauvaise intention, ils prendroient quelque bon conseil. Que si M. le cardinal de Gondy, qui estoit sage et de grand jugement, avançoit cependant son voyage à Rome, ce seroit tousjours pour le mieux; qu'ils y despescheroient Des Portes en attendant qu'ils y envoyassent quelqu'un d'authorité; qu'ils l'instruisoient bien pour servir en ce qu'ils pourroient, en attendant que l'on peust mieux faire. Que c'estoit ce que ledit duc luy avoit donné charge de m'escrire pour ce regard. Quant à ce que l'on luy avoit mandé du mariage de M. le comte de Soissons (1), et du peu d'intelligence qu'on disoit estre entre Sa Majesté et luy, si Sa Majesté ne se vouloit faire catholique, ils estimoient que c'estoit un remède subsidiaire, duquel Sa Majesté se vouloit servir secrettement pour les affoiblir et rompre les desseins qui se proposoient, et mesme celuy de M. de Guise (2), dont le temps les esclairciroit; qu'il ne se vouloit opiniastrer contre ceux qui avoient plus de jugement que luy; mais qu'il continuoit à dire, avec plusieurs autres qui estoient de cet advis, que les princes du sang, joincts ensemble avec les catholiques, sauveroient la religion et l'Estat avec honneur et seureté partout, et que pour un si bon effect il luy sembloit qu'on ne devoit leur refuser aucunes villes ny autres conditions qu'ils voudroient demander avec raison. Monsieur, ce sont les propres termes de la lettre dudit président escritte à Noyon le quatorziesme jour d'avril, que j'ay voulu vous représenter, pour avoir esté le fondement sur lequel fut bastie la négociation que je fis depuis; à quoy j'adjousteray encores son autre lettre du 22, escritte à Rouen, qui accompagnoit le duplicata.

Il me mandoit par icelle qu'il m'avoit envoyé l'original de ladite response par le lacquais du sieur de Grammont, comme estimant le moyen plus seur qu'aucun autre, parce qu'il avoit un passeport, et que les lettres qui s'addressoient à moy devoient, à son advis, passer sans soupçon; qu'il avoit grand desplaisir de ceste faute, laquelle il eust plustost réparée s'il en eust esté adverty; jugeant assez que, pour le public et pour mon particulier, un retardement estoit dommageable et sujet à mauvaise interprétation, me priant de ne l'imputer à luy ny à M. du Mayne, qui avoit creu qu'il y avoit plus de seureté en ce lacquais qu'en toute autre personne qu'il eust peu m'envoyer. Que Rouen avoit esté secouru depuis sans combat, selon son desir; qu'ils avoient bien sceu aussi que les forces du party contraire estoient inégalles aux leurs, quoy qu'on leur eust mandé de divers endroits, et que le Roy estoit trop sage et bien conseillé pour tenter le hasard foible; que s'ils eussent temporisé, il y eust eu plus de difficulté; que les affaires estoient maintenant en estat pour en délibérer avec loisir pour y prendre bonne résolution; que M. de Mayenne avoit des irrésolutions, mais croyoit que, fortifié de bons conseils, il suivroit tousjours celuy que nous jugerions le meilleur. Le principal estoit qu'il y eust des gens de bien en ceste assemblée que l'on vouloit faire, laquelle estoit fort pressée des Espagnols, et desirée dudit duc sans remise, pourveu que l'on y peust avoir des gens de qualité. Que M. de La Chastre luy avoit donné advis de nostre conférence, et comment à Paris l'on tenoit que M. le comte de Soissons se devoit séparer du Roy; que plusieurs catho-

(1) Le comte de Soissons voulait épouser, malgré Henri IV, madame Catherine, sœur de ce prince.

(2) On parlait beaucoup de marier le duc de Guise avec l'infante Claire-Eugénie que les Seize voulaient porter sur le trône de France.

liques se joindroient avec luy, et mesmes que le roy d'Espagne luy avoit desjà donné une somme d'argent pour faire la guerre aux huguenots; que le mesme advis luy avoit encores esté donné d'autres endroits. Que ledit sieur de La Chastre luy escrivoit que cela pourroit beaucoup faire de desservice à M. de Mayenne; et pour son regard, il estimoit qu'il pourroit bien diminuer son authorité, mais aussi qu'il asseuroit le party des catholiques, et seroit cause indubitablement, si nous estions bien sages, de la ruine des huguenots; toutesfois que ledit sieur du Mayne avoit grande occasion de se plaindre du roy d'Espagne, s'il estoit vray qu'il eust dressé ceste partie, ses ministres ayant tousjours rejetté les ouvertures qui leur avoient esté faictes pour ceux de ceste maison-là, pour maintenant les rechercher à leur desceu. Qu'il recognoissoit que plusieurs catholiques se lassoient de Sa Majesté, et encores du dessein auquel on craignoit qu'ils fussent contraincts de se précipiter. Qu'il prévoyoit, quoy que l'on dist de la foiblesse de ceste maison de Bourbon, qu'ils seroient à la fin les mieux suivis de tous. Qu'il ne laissoit toutesfois de préférer mon jugement au sien, partant me prioit donc de le tenter en conférant secrettement, et préparer la matière en attendant ladite assemblée, qui seroit sans délay dans la fin du mois de may, pour résoudre, moyennant la grâce de Dieu, tout ce que les gens de bien trouveroient le meilleur, et que de leur costé ils feroient ce qu'il m'avoit mandé par la précédente lettre, de laquelle il m'envoyoit le double par le porteur d'icelle. Que l'on avoit fort publié en l'armée de Sa Majesté le traité qui se faisoit avec moy, et que M. d'Antragues en avoit escrit une lettre à un sien amy qui estoit tombée ès-mains de madame de Guise, qui l'avoit envoyée audit duc de Parme pour le mettre en soupçon de M. du Mayne; que c'estoient artifices qui ne valloient rien, qui nuisoient à tous et ne servoient à personne. Que Sa Majesté avoit dit à plusieurs, et mesmes au commandeur de la Romaigne, qu'on luy parloit tous les jours de la paix, et que c'estoit pour le tromper; qu'il m'asseuroit que M. du Mayne estoit éloigné de tout par artifices, et qu'il n'en vouloit point user à mes despens, ny lui y participer pour chose du monde, mesmes à mon préjudice; qu'il prioit Dieu seulement que nous puissions aussi bien faire qu'il estoit asseuré que luy et moy en avions bonne volonté; que leur armée devoit attaquer Caudebec pour faire entrer des vivres dans Rouen avec plus de facilité; que le cardinal de Plaisance estoit en ladite ville, lequel il n'avoit point veu, mais avoit sceu que son advis estoit de choisir l'Infante pour royne, et la marier avec M. de Guise; que les Espagnols vouloient le premier et non le dernier, et non pas avec aucun prince françois, s'ils en estoient creus: chose toutesfois qu'ils ne se devoient promettre; qu'il confèreroit avec ledit sieur cardinal, mais qu'il croioit qu'il n'y feroit rien; qu'il l'avoit desjà faict avec M. Bernard, député de Bourgongne, lequel avoit beaucoup de créance avec les autres députez: ce qu'il estimoit avoir faict avec plus de fruict.

Cette dernière lettre me sembloit plus froide que la précédente; elle estoit faicte aussi depuis avoir secouru Rouen, les bons et mauvais succeds ayant souvent changé non seulement nos conceptions, mais aussi nos parolles, tesmoignage très-certain et manifeste du fond de nos intentions. Toutesfois je ne voulus laisser de voir ledit sieur Du Plessis après la réception desdittes lettres: ce fut le lendemain audit Buy, avec lequel je ne voulus user d'autre cérémonie que de luy faire lire les mesmes lettres que j'avois receues, excepté seulement l'advis qui faisoit mention dudit sieur d'Antragues, afin qu'il vist aussi clair que moy, que luy-mesme jugeast quel estat nous en devions faire, et qu'il avisast ce qu'il falloit faire pour faciliter ce que nous désirons tant. Il fit démonstration de se contenter desdittes lettres, voyant qu'on me donnoit charge par icelles d'entrer dès à présent en conférence des moyens d'asseurer la religion, le party et les particuliers, sans plus remettre les choses après la conversion de Sa Majesté, comme on avoit tousjours faict: qui estoit ce à quoy il avoit tousjours aspiré et n'avoit encore peu parvenir; partant, il m'asseura que le voyage de Rome se feroit, que Sa Majesté feroit son devoir pour contenter le Pape, et qu'elle advanceroit son instruction de façon que l'on en verroit bientost les effects; mais insistoit d'avancer aussi le faict desdites seuretez, dont il estoit d'advis que l'on fust résolu mesme devant ceste assemblée que l'on devoit faire, disant qu'autrement il n'en pouvoit bien espérer, approuvant néantmoins que le tout fust tenu secret, comme le désiroit ledit duc: et sur ce, me pressa et conjura de m'envoyer des conditions générales et particulières, afin de gaigner le temps. Mais je m'en excusay, lui disant que j'en estois mal informé, qu'il en sçavoit autant que moy, puisqu'il avoit sceu ce que l'on m'en avoit escrit, et aussi que je ne voulois seul entreprendre ce faict, qui estoit trop espineux et embarrassé; partant, qu'il eust patience que je fusse assisté de quelqu'un mieux instruit des

prétentions dudit duc. D'ailleurs l'on me recommandoit tant le secret en ceste négotiation, que quand je me voudrois émanciper d'y entendre plus avant, je désirerois qu'il me donnast la foy et parolle du Roy pour ce regard, sçachant comme on en usoit ordinairement à la cour, et que si je ne pouvois bien faire au public, je ne voulois au moins nuire au particulier dudit duc, ny luy donner occasion de se plaindre de moymesme, voyant qu'il se plaignoit desjà, par la dernière lettre dudit président, que l'on en avoit donné advis à madame de Guise, sans toutesfois nommer l'hauteur, et que Sa Majesté mesme l'avoit dit au commandeur de la Romaigne.

Ledit sieur Du Plessis me dit qu'il ne me donneroit ceste parole sans un exprès commandement de Sa Majesté, mais qu'il luy en escriroit, et qu'après sa response il me manderoit ce qu'il pourroit faire, et moy me résoudrois aussi de ce que j'aurois à faire pour le mieux.

Monsieur, j'avois telle envie d'acheminer ceste négotiation et y engager ces princes, que je me résolus, si ledit sieur Du Plessis me donnoit la foy de Sa Majesté, d'y tenir ce fait secret, d'entrer en matière, mais de le faire comme de moy-mesme et sans y obliger ledit duc, espérant que ledit sieur Du Plessis ne faudroit, comme très-advisé, de me donner moyen par ses responces de contenter ledit duc, joint que je craignois, perdant ceste occasion, de ne m'estre à l'advenir permis d'en user.

Partant, sitost que ledit sieur Du Plessis m'eut asseuré de la parole de Sa Majesté, je mis en avant, comme de moy-mesme et sans escrire, les articles qui s'ensuivent. Je demanday que l'instruction du Roy fust asseurée, et qu'il fist telle déclaration de son intention et desir sur sa conversion à l'Eglise catholique, apostolique et romaine; que chacun eust occasion d'en espérer contentement. Que l'exercice de la religion catholique fust restably où il avoit esté discontinué, et laditte religion conservée et maintenue et entreténue par tout en son entier, et les ecclésiastiques remis en tous leurs droicts, franchises, libertez, priviléges, biens et possessions. Estre faict un réglement sur la présentation et nomination aux bénéfices estans à la nomination du Roy, conforme aux saincts canons, décrets, et aux ordonnances cy-devant faictes à la requeste des Estats-généraux du royaume. Que s'il estoit à propos de tolérer à ceux de contraire religion l'exercice d'icelle, que l'on s'obligeast au moins de ne faire davantage pour eux, sous quelque prétexte que ce fust, que ce qu'ils avoient lors de la guerre commencée l'an 1585. Que toutes choses faictes et passées depuis la mort de feu M. de Guise, fussent oubliées, sans estre loisible de faire recherche pour quoy que ce fust, excepté toutesfois les cas énormes réservez par les précédens édicts entre personnes de mesme party, pourveu que la mort du feu Roy ne servist de prétexte pour travailler ceux qui en estoient innocens; et restablir l'honneur et la mémoire de feus messieurs le cardinal et duc de Guise, sans toutesfois offencer celle dudit feu Roy. Casser les arrests et jugemens donnez de part et d'autre depuis la guerre, auxquels les parties n'auroient contesté. Remettre un chacun en la jouyssance de ses offices, charges et bénéfices, pour en user comme l'on faisoit devant la mort dudit duc de Guise. Faire un réglement pour la provision aux offices de ce royaume, afin d'éviter qu'ils ne fussent à l'advenir donnez à ceux de contraire religion, sans en cela oublier les gouvernemens, capitaineries et toutes autres charges de villes, mesmes les ambassades. Conserver les habitans des villes en leurs droits, priviléges et franchises. Faire sortir les gens de guerre qui y estoient et n'en tenir qu'aux villes de la frontière; n'en mettre point du tout aux villes qui seront nommées et accordées pour la seureté du party, ou expressément réservées et spécifiées par le traicté. Délivrer les prisonniers sans rançon; rendre les meubles aux propriétaires, les trouvant en nature. Convenir particulièrement à qui demeureroient les offices, bénéfices, gouvernemens et charges ausquelles il auroit esté pourveu de part et d'autre depuis la guerre, pour obvier à toutes disputes. Pourvoir au soulagement du peuple; régler la gendarmerie et infanterie avec les officiers d'icelle, et en ce faisant, entretenir et soldoyer certain nombre de compagnies à ceux qui avoient suivy le party. Promettre de tenir les Estats-généraux, pour asseurer les choses susdittes à l'advenir; les assembler de six en six ans, tant pour cet effect que pour donner ordre par leur advis aux affaires publiques, et mesmes aux abus qui se commettoient en l'administration des finances. Faire intervenir en ce traicté pour la seureté d'iceluy Nostre Sainct-Père, et tels autres princes estrangers qu'il seroit advisé.

Je luy fis aussi quelque ouverture des moyens de contenter en particulier ledit duc de Mayenne et les autres princes de sa maison, comme de joindre au gouvernement de Bourgongne celuy de Lyonnois, et en donner un autre à M. de Nemours, ayant recogneu que ledit duc avoit cela très à cœur; luy laisser la disposition des bénéfices et offices d'iceluy; l'honorer de quel-

que charge d'importance en ce royaume; conserver son gouvernement à ses enfans, et luy donner moyen de payer ses debtes; traicter honorablement sa maison; conserver à M. de Guise l'estat de grand-maistre, le gouvernement de Champagne, et à messieurs ses frères les bénéfices que tenoit feu M. de Guise; leur donnant aussi moyen de s'entretenir et payer leurs debtes, et en faire autant pour M. de Mercœur en Bretagne, pour M. d'Aumale en Picardie, et principalement aux places du party; pour M. d'Elbœuf en Bourbonnois, et pour M. de Joyeuse en Languedoc, pour M. de La Chastre en Berry et Orléans, pour M. de Villars en Normandie, pour M. de Sainct-Pol en Champagne, pour M. de Rosne en l'Isle de France, et ainsi des autres du party, sans oublier ceux qui le méritoient. Je luy parlay aussi de comprendre en ce traitté les étrangers qui avoient secouru le party, remettant toutesfois à parler des intérests particuliers, et ce qui concernoit lesdits estrangers, quand j'en serois mieux instruit, et adjouster encores ausdites propositions générales ce qui seroit mandé.

Nous discourusmes et contestasmes assez sur lesdits articles, ledit sieur Du Plessis et moy, comme vous sçavez que le subject le requéroit; mais d'autant que nous n'avions pouvoir de faire mieux, nous promismes l'un à l'autre d'en advertir les chefs et d'en faciliter l'accord de tout nostre pouvoir, et cependant que les voyages de Rome se feroient, comme chose nécessaire pour parvenir à nostre but. Ledit sieur Du Plessis, se départant, me promist de rechef, au nom de Sa Majesté, de tenir secret tous nos discours et les ouvertures que nous avions faictes.

J'escrivis dès le lendemain audit sieur président ce que j'avois faict, afin d'en advertir ledit duc pour avoir lettres après de son intention, le priant de ne m'abandonner en ceste entreprise, en laquelle je m'estois embarqué à son adveu, poussé de très-bonne volonté de bien faire au public et aux particuliers, laquelle je recognoissois estre plus espineuse et difficile qu'autre qui se fust encores présentée, et partant auroit besoin d'espaules plus fortes que les miennes.

Et d'autant que le messager que je luy avois envoyé ne revinst dans le temps qu'il m'avoit promis, je luy fis une recharge par un trompette exprez, le pressant de me résoudre et ne me laisser en incertitude. Toutesfois, d'autant que les deux armées estoient logées à la veue l'une de l'autre, chacun estoit si embesongné que l'on ne pensoit qu'au péril présent; et néantmoins ledit président ne laissoit de m'escrire par toutes ses lettres qu'il se défioit plus que jamais de la conversion du Roy; qu'il ne croyoit pas aussi que le Pape l'approuvast jamais, et partant, craignoit que, nous amusans à ce chemin, nous perdissions la religion et l'Estat, remettant encores en jeu celuy des autres princes du sang; dont je fus en très-grande peyne, tirant argument d'un changement ou refroidissement de la volonté dudit duc, et que l'on vouloit rejetter sur moy et ma poursuitte le blasme du mal qui en réussiroit, et sur ce fonder quelque autre résolution. Ce qui fut cause que j'escrivis franchement audit président, que j'avois pris et suivois le chemin d'un homme de bien, que je m'y estois embarqué au mandement dudit duc, receu par les lettres qu'il m'avoit de sa part escrites, croyant fermement que c'estoit nostre honneur, debvoir et advantage, de traitter avec le Roy devant tous autres, pourveu qu'il voulust estre catholique, et que peussions conserver la religion, d'autant que la couronne luy appartenoit, et qu'en traictant avec d'autres nous ne ferions cesser la guerre, et partant, n'asseurerions ny sauverions le royaume; qu'en tout cas mon advis avoit tousjours esté de tenter ce chemin devant que d'en chercher d'autre, pour plusieurs raisons que j'avois représentées souvent, ausquelles je persévérois plus que jamais; joint que je n'avois occasion de croire que ledit duc ny messieurs ses parens, et tous ceux dont ils estoient assistez, fussent plus affectionnez au dernier moyen qu'à l'autre, n'ayant perdu la mémoire de ce que je leur en avois ouy dire, le suppliant me vouloir envoyer la dernière volonté dudit duc; et s'il approuvoit que je ne poursuivisse plus avant la négociation commencée par son commandement, me le mander librement sans me bailler le change, me chargeant d'une autre; car je protestois que je la refuserois tout à plat, comme celuy qui ne vouloit servir d'instrument de tromperie ny de girouette pour tourner à tous vents.

Ma première lettre fut escrite du dernier d'avril, et cette recharge le 6 may; et le 10 je receus la responce dudit président, dattée du 8, laquelle contenoit ce qui s'ensuit. Il me mandoit n'avoir encores peu parler à M. du Mayne si particulièrement qu'il estoit besoin de ce que je luy avois escrit, d'autant qu'il estoit toujours au champ de bataille près l'ennemy, et avoit l'esprit du tout bandé et occupé à la guerre sans intermission, et aussi que ledit président estoit tombé en un soupçon extrême des Espagnols et de ceux qui ne vouloient point la paix; qu'il en estoit regardé de plus près que jamais, mais

qu'il en choisiroit l'opportunité, et au plustost; adjoustant qu'il voyoit aussi si peu d'advantage pour ledit duc, et d'asseurance pour le party, par les articles dont j'avois conféré, qu'il estimoit estre plus à propos de les luy céler maintenant, et différer jusques à ce qu'il en eust conféré avec moy, ou qu'il m'en peust mander quelques particularitez. Qu'il falloit que je creusse, encores que le bien de la paix fust autant désirable audit duc qu'à nul autre, que son esprit estoit assez souvent traversé de ceux qui luy imprimoient plusieurs grandeurs imaginaires pour l'en destourner, et que l'une des principalles raisons qui le portoient à ce traicté, estoit que l'on luy persuadoit tousjours que le Roy disoit à un chacun, pour luy raporter, qu'il vouloit luy faire un si bon, honorable et utile traictement, pour sa grandeur, son bien et sa maison, qu'il ne le pourroit espérer de qui que ce fust. Que Sa Majesté avoit encores tenu les mesmes propos il n'y avoit que deux jours, au milieu de la campagne, entre les armées, au baron de Luz, avec lequel il avoit parlé une bonne heure; elle en avoit autant dit aussi à M. de Vitry et à M. le mareschal d'Aumont: l'un à cause de ce qu'il s'estoit plaint de ce que cet affaire se traittoit avec ledit sieur Du Plessis, huguenot, et grandement suspect aux catholiques, tant pour ce que les huguenots ne vouloient la paix, craignant que les catholiques qui assistoient Sa Majesté ne la fissent désadvantageuse pour eux, que parce qu'il avoit un gouvernement que la guerre rendoit meilleur que ne feroit la paix. Qu'il ne voyoit rien ausdits articles qui apportast autre commodité ou asseurance audit duc. Qu'il avoit tant de désir de la paix qu'il ne mettoit en considération la misère et le mespris de la Ligue après qu'elle seroit conclue avec Sa Majesté, mais embrassoit le public seulement, me priant de le croire et de bien prendre les difficultez qu'il me faisoit. Que c'estoit pour rendre l'affaire plus facile. Qu'il estoit bien raisonnable que le Roy et les siens, lesquels devoient retirer pour jamais l'authorité, l'honneur et le proffit de la paix, donnassent quelque contentement audit duc et aux princes qui les feroient jouir de cet heur, qu'ils seroient contraints, par la continuation de la guerre, acheter chèrement, et peut-estre ne l'avoir jamais. Qu'ils traittoient non comme vaincus, mais comme puissans, et en estat de faire aussitost ruiner leurs ennemis qu'eux lesdits princes. Qu'ils le faisoient comme gens de bien qui vouloyent garantir le royaume du péril qu'il courroit par la continuation de la guerre, au péril et à la ruyne d'eux-mesmes; partant, leur désir à l'embrasser rendoit un tesmoignage de leur preud'hommie, non de celle de leurs ennemis, que l'utilité seule y pouvoit porter, sinon qu'ils montrassent, la recherchans, vouloir laisser aller quelque chose pour une fois à ceux qui ne pourroient jamais rien espérer du règne du Roy, auquel ils se soubmettoient par laditte paix. Que je disois que le fondement sur lequel il falloit bastir la paix, c'estoit la conversion de Sa Majesté, et qu'à ceste fin il estoit bon d'envoyer en diligence à Rome; qu'il le trouvoit nécessaire; mais que j'adjoustois qu'il falloit faire des articles doubles, sçavoir les uns en cas que le Roy se convertist, et les autres en cas contraire; et toutesfois ce devoient estre articles secrets qui ne devoient estre publiez, ce luy sembloit, qu'après ladite conversion, sans laquelle aussi M. du Mayne n'entendoit que ledit traicté eust lieu: ainsi les autres, à faute de la conversion, estoient inutiles. Qu'il n'avoit peu induire M. du Mayne à traitter sans icelle, et que quand il le feroit il ne seroit suivy de personne. Que les catholiques aussi qui estoient près de Sa Majesté ne demandoient point qu'on traittast ny qu'elle fust recogneue, sinon au cas qu'elle fust catholique. Que M. de Longueville et M. le mareschal d'Aumont leur avoient faict dire, au nom de tous les princes et seigneurs catholiques servans Sa Majesté, que si M. de Mayenne et ceux de la Ligue offroient de la recognoistre à condition qu'elle se fist catholique dedans un temps, qu'ils consentiroient, promettroient et s'obligeroient de leur part, au cas qu'elle n'y satisfist dedans ledit temps, de la quitter et de se joindre avec eux, pour ensemble adviser à la conservation de la religion et de l'Estat. Que ceste obligation avoit bien plus de seureté pour eux, et seroit aussi plus honorable que la forme du traitté duquel j'avois escrit, me priant de le considérer. Qu'ils avoient faict une ouverture sur cette occasion, qui estoit induire lesdits princes et seigneurs catholiques d'envoyer de leur part vers M. de Mayenne et le duc de Parme, pour leur faire entendre qu'ils estoient catholiques, désirans comme eux conserver la religion, avec offres de députer aucuns seigneurs pour en conférer et traitter avec eux, au contentement mesme du roy d'Espagne. Que M. le mareschal d'Aumont, auquel le baron de Luz en avoit communiqué en la campagne avec assez de loisir, approuvoit ce moyen, s'estoit présenté luymesme pour estre un des députez, disant que Sa Majesté n'empescheroit cette voye; que là-dessus il en avoit de son costé communiqué au duc de Parme et aux Espagnols; et quoy qu'il leur eust

peu dire, mesme que ce seroit un moyen pour séparer les catholiques d'avec Sa Majesté, affin de donner plustost lieu à ceste conférence avec leur gré, il ne leur avoit peu persuader, non pas à celuy qui estoit le plus sage d'entre eux, qui estoit Jean Baptiste de Tassis. Que ceste ouverture et conférence nous eust mis au chemin d'une surséance d'armes, et enfin d'un traitté bien certain, mais que Dieu ne l'avoit voulu permettre. Que là-dessus on me devoit mander pour estre autheur d'un si bon œuvre, auquel il m'eust très-volontiers assisté. Qu'il avoit veu par mes lettres que ledit sieur Du Plessis ne vouloit point de surséance d'armes maintenant; que c'estoit contre ce qu'ils avoient désiré ci-devant; que s'ils le faisoient pource qu'ils pensoient avoir maintenant quelque advantage, en cela ils tesmoignoient qu'ils ne remettoient jamais rien de leur utilité; que pour ce regard, ils espéroient si bien se garantir de mal et inconvénient, qu'ils espéroient faire voir dedans peu de jours que l'advantage leur demeureroit; qu'ils ne cédoient pas maintenant au Roy en bonté et nombre de forces, mais peut-estre qu'ils fuyoient le combat pour des considérations, et que Sa Majesté en avoit de contraires qui luy faisoient le désirer; que l'autre raison ne pouvoit faire craindre audit sieur Du Plessis laditte surséance d'armes, d'autant que ce loisir devoit estre employé à l'instruction et conversion de Sa Majesté, après lequel, s'il ne la faisoit, il ne la falloit plus espérer: ce qui sépareroit d'avec Sa Majesté les catholiques. Qu'il avoit cogneu, par le discours de mes lettres, que pour les villes de seureté l'on en vouloit peu donner; et que Sa Majesté aux villes catholiques qu'elle tient, de la fidélité desquelles elle se vouloit asseurer par la force, et non par bienveillance, y vouloit tenir des garnisons; que je considérasse de là son but et intention.

Que si personne ne devoit voir cela aussi clair que luy, il en dissimuleroit, pour ne remuer aucunes difficultez qui puissent retarder la paix, tant il la désiroit. Que pour le particulier de M. de Mayenne, l'on offrist son gouvernement, et quelques moyens de payer ses debtes par ses mains; qu'il pourroit recommander au Roy pour les bénéfices qui vacqueroient en son gouvernement; que le feu Roy luy avoit offert, avant la mort de feu M. de Guise, luy donner un brevet secret, par lequel il luy accordoit de pourvoir aux bénéfices, offices, capitaineries et charges dudit gouvernement à sa nomination. Que je ne parlois point de tout cela, ny de l'engagement du domaine pour l'argent qu'il avoit employé, non pas pour rendre ledit gouvernement héréditaire à luy et ses enfans, et des places qui y estoient tenues par les ennemis, des charges et dignitez qui mettent hors du commun les princes de sa qualité, dont il avoit quelquesfois conféré avec moy; qu'il estoit besoin luy tenir autre langage pour l'induire à traitter; que je le jugeasse et que je creusse que, quand il n'y auroit autres difficultez que celle qu'il feroit, il n'y en auroit point du tout; que j'adjoustois qu'il falloit faire un édit d'abolition ou oubliance des choses passées pour ce qui estoit de la prise et continuation des armes; qu'ils ne vouloient pas estre traictez à la huguenotte, leurs armes estans trop justes; que toute abolition présupposoit un crime, et laissoit tousjours quelque notte sur ceux ausquels on la donnoit; qu'ils désiroient que chacun creust avoir eu de l'honneur et de la raison à la prise des armes, et qu'ils avoient beaucoup de peine à les quitter: au moins ne vouloient-ils pas se condamner eux-mesmes en recevant une abolition; qu'il y avoit des moyens pour ce regard plus honorables pour eux, et qui n'offenceroient personne. Qu'il faudroit aussi restablir la mémoire de feu M. de Guise et de son frère; parler sur la mort du Roy comme il convenoit, sans toucher audit duc ny contre ceux qui vivoient, ou s'en taire du tout, et se contenter de quelques mots qui feussent coulez en la narration dudit traitté, non pas au dispositif, où ils feroient paroistre qu'ils n'y auroient point participé. Que ceste paix ne devoit pas estre un simple édit des sujets à leur roy, mais un traitté par lequel ils le recognoistroient pour roy à certaines conditions, ayans eu sujet et raison de ne le pas faire du vivant de M. le cardinal de Bourbon, ny depuis pendant qu'il estoit huguenot. Que pour le regard des gouvernemens, il n'estoit pas raisonnable que les princes de Lorraine les eussent tous; qu'il y en avoit ausquels l'on ne pouvoit les dénier parce qu'ils les avoient desjà; des autres, qu'il falloit voir si l'on pourroit y adjouster davantage que ceux qui en avoient, comme messieurs de Mercœur, de Nemours, de Guise, de Joyeuse et autres, je creusse que dans un temps, comme de cinq ou six ans, ils demanderoient qu'il fust pourveu aux places qu'ils tenoient à leur nomination, advenant le déceds, pendant ledit temps, de ceux qui les tenoient; que ceste seureté estoit l'une des principales que l'on leur pourroit donner, et qu'ils ne consentiroient jamais qu'aux villes et places, qu'ils avoient occupées par force ou qui avoient suivy leur party, on ostast les capitaines et gouverneurs qui y estoient de présent, pour y remettre les anciens qui estoient leurs ennemis; qu'il faudroit une conférence

bien particulière pour s'en esclaircir. Que c'estoit chose estrange que l'on fit difficulté de rendre à M. de Guise sa charge de grand maistre, et à ses frères les bénéfices de M. le cardinal de Guise, leur oncle; qu'il sembloit, en traittant ainsi, qu'ils fussent desjà les maistres; mais que personne ne croioit où il en estoit, et qu'il me pouvoit asseurer que si l'on parloit de ceste sorte ausdits princes ils s'en esloigneroient du tout, et se rendroient pour jamais irréconciliables; car ce premier refus, encores qu'on vint à l'accorder après, les offenseroit par trop. Que ce n'estoit sans raison qu'ils avoient demandé de comprendre en leurs sociétez les princes estrangers; car, de ceux du dedans qui estoient du party, ils sçavoient quelle estoit leur affection envers eux, et quelle seroit l'authorité de Sa Majesté sur eux après qu'elle seroit recogneue pour roy; toutesfois, voulant qu'ils s'en abstinssent, il estoit raisonnable qu'ils fussent au moins compris en la paix, et que l'on fit l'un maintenant, et que l'autre demeurast en longueur; car, après que le traicté seroit faict, ils ne pourroient plus parler qu'avec supplication à celuy qui seroit le maistre absolu, pour ne faire que ce qui luy plairoit, où aujourd'huy ils avoient part en l'accord comme parties présentes, et peut-estre que le roy d'Espagne n'en voudroit point luy-mesme, et qu'il trouveroit plus de gens pour l'assister en ce royaume et le brouiller qu'il n'en seroit de besoin; toutesfois qu'ils vouloient tout faire avec honneur, et si, en cas que ledit roy d'Espagne voulust consentir d'y estre comprins, il y auroit plus d'asseurance; mais il ne l'espéroit aucunement, d'autant qu'il y avoit desjà trop de gens de leur party qui monstroient ne se vouloir séparer d'avec luy, entre lesquels M. de Nemours estoit l'un; qu'il avoit mandé fort expressément que je creusse que si le Roy ne se faisoit catholique, plusieurs feroient de mesmes, et que s'il vouloit avoir bon marché d'eux et rompre toutes mauvaises entreprises, il se devoit faire instruire dans quelques jours, puis se rendre catholique; que je verrois grand changement aux affaires, et la paix plaire à tant de gens, que les contredicteurs auroient honte de continuer la guerre, où il seroit aysé de les ruiner; que pour luy il désiroit qu'elle se fit, mais qu'il prévoyoit un million de difficultez, lesquelles il ne sçavoit si l'on pourroit jamais surmonter, et désiroit que l'on prist ce chemin. Qu'il avoit obmis à me faire response touchant le gouvernement du Lionnois; qu'il seroit difficile, ou plustost impossible, de faire quitter à M. de Nemours, pour avoir desjà basty en iceluy sa souveraineté, à laquelle je creusse qu'il n'oublioit rien pour parvenir. Qu'il continueroit à faire mander pour les Estats tous ceux qu'il pensoit y pouvoir servir, mesme M. de Lion, M. de La Chastre, M. de Lisieux, M. de Noyon et autres de pareille qualité, me priant de les aller voir; qu'il sçavoit que j'estois trop constant pour me laisser surmonter aux difficultez qui se présentoient en ceste affaire; que rien aussi ne l'empescheroit d'y apporter tout ce que devoit un homme de bien, jusques à sa vie propre, et qu'il désiroit tousjours s'y conduire à mon jugement plus que de tout autre. Ceste lettre estoit escrite de Caudebec, le 8 de may, laquelle estoit accompagnée encore d'un passeport, par où il me prioit prendre en bonne part sa response, comme de personne qui faisoit des difficultez pour mieux disposer toutes choses à avoir bientost la paix; qu'il en avoit depuis parlé à M. de Mayenne, mais non avec tant de loisir qu'il eust désiré, pour l'occupation qu'il avoit, et qu'il estoit fort mal disposé, et contrainct vouloir ou non se retirer en quelque ville pour un mois, pour sa santé; qu'il ne perdoit le temps où il estoit, travaillant tous les jours en cet affaire avec ardeur; que j'essayasse seulement à faire espouser la religion catholique à Sa Majesté; qu'il approuvoit ce conseil comme moy, et le jugeoit le plus certain remède : mais, où sa Majesté ne s'y accorderoit, à tout le moins qu'un de la maison se disposast à se joindre à eux, et que M. le cardinal de Gondy devoit cependant avancer son voyage au plustost.

Monsieur, pour appointer une querelle il faut que les parties narrent leur fait, dient leurs plaintes et raisons, et proposent librement leurs demandes; car il faut descouvrir la playe qui la veut guarir. Je fus bien ayse d'estre esclaircy par escrit, comme je fus par ladite lettre, de l'intention dudit duc du Mayne, tant sur le général que sur le particulier, pour donner quelque acheminement à ce traitté, car c'estoit chose que je n'avois encores peu gaigner sur luy trois ans durant que je l'avois continuellement poursuivy, d'autant que ledit duc avoit tousjours fait difficulté de s'ouvrir, s'excusant sur ce qu'il en vouloit conférer devant avec les députez des provinces et villes du party, ainsi que vous avez entendu par ce discours. Toutesfois il faut que je confesse que je ne peus achever de lire ladite lettre sans souspirer, voyant à quels termes la continuation de la guerre avoit conduit l'authorité royalle et désolé ce royaume, et où m'avoit aussi en particulier réduit mon malheur, me contraignant, pour bien faire au public, de proposer des choses contre lesquelles

je soulois cy-devant me bander plus que nul autre ; et vous asseure que sur cela je fus en doute si j'en advertirois ledit sieur Du Plessis ou non, craignant qu'il prist en très-mauvaise part, non seulement les demandes portées par lesdites dépesches, mais aussi que j'en fusse le parrain. Néantmoins à la fin je me résolus de commettre toutes choses à sa discrétion et prudence, plustost que de faillir à lier ceste négociation, considérant qu'un bon marché ne se conclud du premier coup ; que les hommes ne demeurent ordinairement à un mot ; que pour en achever un il le faut commencer ; joint qu'il me sembloit qu'encores que tout n'allast selon mon désir, j'avois toutesfois beaucoup gaigné d'avoir d'un costé fait parler ledit duc, et de l'autre engagé Sa Majesté à rechercher les moyens de contenter le Pape : et partant, je devois plustost descouvrir que céler les difficultez afin de les surmonter si je pouvois, sans préparer, comme à l'advanture je ferois si j'estois ainsi retenu, une excuse de rupture aux uns ou aux autres, voire aux deux partis ensemble, et à moy un regret extrême d'avoir laissé eschapper ceste occasion d'advancer un si bon œuvre, ou du moins descouvrir et faire cognoistre à un chacun celuy qui y contrediroit et à qui le blasme en devroit estre donné. Au moyen de quoy j'escrivis un mémoire contenant les principaux poincts de ladite lettre, que je conceus en termes les plus doux dont je me peus adviser, pour seulement donner sentiment audit sieur Du Plessis de la response que l'on m'avoit faicte, et des propositions que l'on faisoit, le priant d'en bien user, et considérer qu'estant le royaume si malade qu'il estoit, non seulement il ne pouvoit estre guary du premier coup, mais estre aussi nécessaire que ceux qui vouloient y servir avallassent doucement et sagement plusieurs mauvaises humeurs et amertumes devant que de surmonter cet humeur malin qui le troubloit ; et partant, qu'il n'eust pas tant d'esgard à la conséquence du remède qu'on proposoit qu'au besoin extrême que le royaume et le Roy avoient de la paix. J'addressay ledit mémoire audit sieur de Fleury pour la fiance que j'avois en luy, offrant d'aller encores trouver ledit sieur Du Plessis pour en conférer avec luy plus particulièrement, s'il jugeoit qu'il fust à propos, le suppliant aussi de tenir tout secret comme il m'avoit promis, s'il ne vouloit renverser entièrement cette négociation.

Mais ledit sieur Du Plessis se laissa tellement surprendre à ce changement, soit qu'il en eust espéré ou promis à Sa Majesté toute autre chose, ou pour autre considération, comme les courtisans sont ordinairement sujects à divers mouvemens, qu'estant Sa Majesté arrivée, comme je croy, à l'heure mesme que cela luy fut dit à Buy où il estoit, au lieu de tempérer et adoucir les affaires, l'on m'escrivit que d'abordée il avoit demandé pardon au Roy, en la présence de plusieurs de son conseil, de la très grande faute qu'il avoit faicte d'avoir creu et espéré que la paix se feroit après avoir conféré avec moy et veu les premières dépesches que l'on m'avoit faictes ; en quoy il confessoit s'estre grandement abusé, non par malice, mais par un très-ardent désir qu'il avoit eu de la paix et d'y servir Sa Majesté ; que je luy avois fait lire la response que l'on m'avoit faite sur ce que nous avions devant conféré, laquelle contenoit des demandes et conditions si honteuses pour Sa Majesté, si dommageables pour le royaume, et si iniques en tout et partout, que non seulement elles tesmoignoient que ledit duc de Mayenne et les siens ne vouloient la paix, mais aussi estoit d'advis que Sa Majesté ne leur fît pas cest honneur de les ouyr, ny faire plus traicter avec eux, comme gens qui en estoient indignes et qu'il estimoit estre engagez ailleurs, et partant, ne faire parler de la paix que pour endormir Sa Majesté, troubler ses bons serviteurs et sujects, et donner jalousie aux Espagnols, pour en tirer plus d'argent et amender leur marché avec eux. Sur cela l'on me manda qu'il s'estoit mis à discourir et représenter en la mesme compagnie tout ce qui s'estoit passé entre luy et moy, les lettres que je lui avois faict voir, les ouvertures que je luy avois faictes, et finalement tout ce que m'avoit escrit M. le président Janin par sa dernière lettre, dont je luy avois donné advis. De façon que l'on me dict que Sa Majesté mesme et ceux qui y estoient demeurèrent quasi autant offensez de ses propos que desdites demandes, pour lesquelles il sembloit qu'il me deust prendre par le bras pour avoir la paix ; dont, suivant les envies ordinaires de la cour, je fus plutost blasmé que loué.

Je m'estois retiré à Pontoise, où l'on m'escrivit ces choses, et néantmoins que Sa Majesté désiroit parler à moy, et partant, que j'eusse à me trouver sur le chemin de Senlis quand elle passeroit allant à Compiègne. L'on me donna advis combien le bruit qu'avoit faict ledit sieur Du Plessis avoit altéré et changé les affaires, dont je fus très étonné et marry, car en vérité je n'attendois cela de luy : ce n'estoit pas aussi garder la foy du Roy qu'il m'avoit donnée, ny le moyen de guarir la playe ; partant, je me résolus d'aller droit à Alincourt et chercher un autre moyen de parler au Roy qu'en la compa-

gnie et veue d'un chacun, sçachant que ledit duc de Mayenne ne le désiroit, et qu'il seroit assez offensé de ce que ce faict avoit esté divulgué et communiqué par ledit sieur Du Plessis dont je sçavois qu'il seroit bientost adverty. Et d'autant que, sur la fiance que j'avois dudit sieur Du Plessis, je l'avois quasi asseuré que cela n'arriveroit point, je m'attendois bien qu'il s'en prendroit à moi et blasmeroi: ma crédulité ou ma franchise, car il m'avoit plus recommandé le secret en cette négotiation que tout autre chose : ce que je jugeois devoir estre encore plus désiré de luy que jamais, parce qu'il estoit demeuré à Rouen très-malade; que ledit duc de Parme et luy s'estoient séparez très-malcontens l'un de l'autre; que l'on parloit d'advancer M. de Guise à son préjudice, et doresnavant manier les affaires sans luy.

Estant arrivé audit Alincourt, je sceus que Sa Majesté estoit partie dudit Buy un jour plutost que l'on ne m'avoit mandé; partant, je n'y fus, mais j'envoyay vers ledit sieur Du Plessis, qui estoit demeuré à Buy, pour sçavoir ce que j'avois à faire, luy mandant que je désirois aller à Rouen voir M. de Mayenne et luy rendre compte de ce que j'avois négotié, lui dire mon advis sur les affaires et m'esclaircir de sa dernière volonté, comme il me sembloit qu'il estoit nécessaire, et en estois aussi sollicité dudit sieur Janin. Le Roy avoit laissé à Gisors messieurs les mareschaux de Biron et de Bouillon, et M. d'O, lesquels avoient assisté aux comptes que ledit sieur Du Plessis avoit faicts à Sa Majesté de nostre négotiation, au moins les deux premiers avec quelques autres. Ils m'escrivirent et prièrent de les aller voir, affin de conférer avec eux de ce qui concernoit le bien du public, dont ils me mandoient que Sa Majesté avoit trouvé bon qu'ils communiquassent avec moy. Je leur fis response que ce me seroit honneur de les voir pour recevoir leurs commandemens, tant sur le bien public que pour leur particulier service, et particulièrement leur dire mon advis sur les affaires qui se présentoient, puisqu'ils le désiroyent; mais que n'ayant aucun pouvoir de M. de Mayenne ny d'autre d'en traitter ny d'y servir, je les supplïois de m'excuser de ce voyage, que je ne pouvois entreprendre que comme personne privée. Néantmoins, m'en ayant faict une recharge expresse, j'y fus, espérant qu'ils m'ayderoient peut-estre à r'abiller ce que ledit sieur Du Plessis avoit gasté. Toutesfois je ne le voulus faire sans son advis, affin de ne le malcontenter davantage, puisque Sa Majesté m'avoit mis entre ses mains. Il vint à Alincourt, et allasmes ensemble jusques à Gisors, sans me dire toutesfois ce qui s'estoit passé audit Buy, ny le désespoir qu'il avoit du succès des affaires, mais seulement qu'il eust esté bien ayse que j'eusse veu Sa Majesté, comme il estoit nécessaire que je veisse lesdits seigneurs mareschaux, avec lesquels je ne fis pas grand proffit pour ce regard, car ils avoient leurs gousts tant différens les uns des autres, que, combien qu'ils protestassent vouloir la paix, chacun la désiroit à sa mode. Je les vis à part affin d'apporter moins d'umbrage : et comme je sçavois qu'on leur avoit communiqué tout ce que j'avois négocié, je leur en fis une briefve répétition, les exortant et suppliant de favoriser ce bon œuvre, ny permettre qu'il fust estouffé à sa naissance; et comme ils étoient tous deux maistres passez en matière d'affaires et négotiation, ne s'estonner ny se rebuter des premières difficultez, mais ayder à les surmonter, m'estant advis que le Roy ne pouvoit faire un mauvais marché s'il pouvoit recouvrer l'obéyssance qui luy estoit deue, mettre son royaume en paix et en bannir les armes estrangères; qu'il avoit tousjours désiré et demandé que M. de Mayenne parlast et demandast pour le public et pour son particulier ce qui luy faisoit besoin, disant partout le vouloir contenter; qu'il s'estoit enfin ouvert, non sans peine; que Sa Majesté et eux en fissent donc leur proffit et ne laissassent tomber le fruict que l'on avoit eu tant de peine à cultiver, croyant, s'ils le mesprisoient, qu'ils languiroient après, et peut-estre inutillement. Tous blasmoient ce voyage de Rome, trouvant le circuit trop long; et comme je leur disois que le moyen de l'accourcir estoit que Sa Majesté advançast donc son instruction et conversion, ils me respondirent que c'estoit un œuvre de Dieu, qu'il falloit que le Sainct-Esprit et le temps y missent la main, et n'en parloient qu'incertainement. L'un vouloit que l'on traittast sans attendre la volonté du Pape ny ladite conversion, et l'autre que Sa Majesté allast à la messe après s'estre faict instruire, sans s'arrester à Sa Sainctеté, et tous estoient, ce me semble, jaloux de ce que ledit sieur Du Plessis avoit seul négotié ce faict. Je leur dis que c'estoit s'abuser d'espérer que M. de Mayenne conclud aucun traitté avec le Roy qu'il ne fust catholique et que le Pape n'y eust mis la main. Je voyois qu'ils ne me donnoient aucune asseurance de la conversion de Sa Majesté, ny autres parolles que générales pour porter à M. de Mayenne, lequel j'avois délibéré de voir bientost; que je craignois que cela le refroidiroit de la paix et le jettast en des irrésolutions fascheuses, prenant leur silence pour un mespris et leurs remises pour man-

quement de bonne volonté : ce que je ne pourrois empescher, puisqu'on ne m'en donnoit le moyen, dont je me deschargeois entre leurs mains, les suppliant de le dire au Roy et se souvenir du regret que j'en avois. Enfin ils m'asseurèrent, puisqu'il en falloit passer par là, qu'ils avanceroient le voyage de Rome, et feroient tout ce qu'ils pourroient envers Sa Majesté pour faire contenter M. de Mayenne, comme ils reconnoissoient estre très-raisonnable. Rencontrant M. d'O et M. de Beaulieu par la rue, ils me demandèrent s'il estoit vray que je fusse d'accord avec M. Du Plessis du poinct de la religion, parce qu'il avoit dit que cela estoit résolu, et qu'il ne restoit plus qu'à pourvoir aux intérests particuliers. Je leur respondis que si, pour avoir remis le jugement et décision de ce poinct au Pape, l'on vouloit dire que nous en fussions d'accord, qu'il estoit véritable ; car nous nous y estions soubmis comme à celuy que nous recognoissions pour nostre chef en l'Eglise, et croyons ne pouvoir errer, estant assisté de Dieu comme il estoit ; mais qu'il n'y avoit point d'autre accord pour ce regard, et que c'estoit abuser du Roy et se mocquer du public de luy donner espérance de la paix que Sa Majesté ne fust catholique et que ceste difficulté ne fust vuidée au gré et contentement de Sa Saincteté, croyant que, ce poinct résolu, l'on viendroit après à bout facilement des autres, et principalement des intérests particuliers ; car il faudroit que chacun se contentast de raison, et quiconque lors ne le feroit seroit en danger d'estre mal suivy : ce que je les priay faire entendre ainsi clairement partout où il seroit à propos, d'autant qu'ils affectionnoient le service du Roi, le bien et salut du royaume. Estant de retour à Alincourt, je receus une lettre dudit président Janin, par laquelle il me mandoit que M. le mareschal de Biron leur avoit faict dire, par le sieur de Canabosc, que chacun se scandalisoit de ce que M. du Mayne faisoit traicter avec ledit sieur Du Plessis, et qu'il voyoit bien que la jalousie que lesdits sieurs avoient l'un de l'autre seroit cause de divulguer, et partant traverser et destruire du tout les affaires ; car chacun commençoit d'en discourir, et des plus particuliers projects que j'avois traittez avec ledit sieur Du Plessis, lequel mesme ils sçavoient l'avoir dit et escrit à plusieurs, et qu'en passant à Vernon il avoit asseuré M. le cardinal de Bourbon avoir conclud le marché avec moy, et que le premier article estoit que le Roy seroit recogneu, à la charge de se faire instruire dedans six mois, sans donner autre asseurance de sa conversion : de quoy mesmes les catholiques serviteurs de Sa Majesté murmuroient ; que je pensasse à ce qu'en diroient ceux du party, et mesmes nos zélés, qui, les premiers, avoient faict prier M. de Mayenne ne passer si légèrement par dessus ledit article, après avoir tant travaillé et faict pour asseurer la religion, la conservation de laquelle ils cognoissoiént dépendre de ladite conversion de Sa Majesté, me mandant lors ledit sieur président que M. de Mayenne estoit fort malcontent et courroucé de ces bruits, dont il me prioit l'esclaircir au plustost, et mesmes de l'aller trouver pour cet effect. Au mesme temps l'on m'escrivit de Paris qu'un personnage de qualité, que je ne nommeray point parce qu'il est vivant, avoit envoyé dire par homme exprès à mesdames de Nemours et de Guyse que ledit duc de Mayenne traittoit sans parler de messieurs leurs enfans, et mesmes au préjudice de M. de Nemours, et que j'en estois le ministre pour l'intérest que j'y prétendois pour mon fils, affin qu'elles advisassent et pourveussent à leurs affaires ; dont elles firent beau bruit et belles plaintes et reproches audit duc, qui agravoient sa maladie et me faisoient du tout désespérer du progrez de cette négotiation, laquelle estoit si nécessaire à tous, et toutesfois si traversée de toutes parts, que j'ay souvent creu que Dieu nous avoit jugez indignes de jouir de la paix en nos jours. De là je fus à Rouen, où je trouvay ledit duc commençant à se mieux porter. Il me fist d'abord très-grande plainte des advis que l'on avoit donnez de ma négotiation contre la foy qui m'avoit esté donnée, à laquelle il s'estoit confié après moy, dont il s'estoit très-mal trouvé et s'en repentoit, mais qu'il en feroit son proffit et seroit cy-après plus retenu qu'il n'avoit esté. Je luy dis par le menu comment j'avois négotié et m'estois conduit en toutes choses depuis le premier pas jusques au dernier, tant avec ledit sieur Du Plessis qu'avec les autres que j'avois veus. Et comme il eut recogneu que je n'y pouvois apporter autre soin et devoir que j'avois faict, et aussi que je n'estois moins picqué desdits advis et bruits que luy, d'autant que le mal qui en arrivoit passoit premièrement pardessus moy qui avois les reins un peu foibles pour un tel fardeau, je le suppliay de faire à ce royaume le bien qu'il avoit proposé ; que nous ne sçavions pas seulement de quelle boutique lesdits bruits et advis estoient sortis ; mais que, cognoissant que les autheurs d'iceux craignoient plus la paix qu'ils ne vouloient que l'on creust, et qu'il en sçavoit les raisons mieux que nul autre, qu'il estoit certain qu'ils en avoient usé ainsi par art exprès pour le despiter et luy nuire, non tant pour les considérations particulières comme pour

la cause publique. Que je n'avois veu le Roy pour parler et respondre pertinemment de son intention; mais estant prince bien advisé et qui vouloit sortir d'affaires, je l'osois asseurer que non seulement il seroit marry et offensé desdits bruits pour les raisons publiques, mais aussi pour le peu de soin qu'on avoit eu de sa parole, et partant, qu'il nous en feroit raison; qu'enfin il ne pouvoit estre blasmé et reprins d'avoir désiré la paix avec l'honneur de Dieu, qui devoit estre le but de ses armes; et quand il seroit sceu qu'il auroit remis au jugement de Sa Saincteté le poinct de la religion, comme il avoit faict, chacun l'en loueroit plustost que de l'en reprendre; car quelle autre meilleure response pouvoit-il faire, quel moyen et plus court chemin pouvoit-il prendre pour ne faillir point? Eust-il du tout rejetté la paix et rebutté ceux qui luy en parloient? c'eust esté un trop mauvais conseil, qui eust esté plus accusé d'ambition qu'attribué à zèle de religion, et duquel ses amis et partisans se fussent peut-estre plus altérez que plusieurs n'estimoient. Qu'il ne pouvoit trop justifier ses actions et intentions, quoi qu'il prétendit faire; que c'estoit le moyen de retenir ses amis et les lier à sa fortune, et affoiblir ses ennemis; qu'il sçavoit quelle estoit l'affection que les Espagnols luy portoient: car M. le président Janin l'en avoit esclaircy au retour de son voyage d'Espagne; le dessein qui avoit causé la mort du président Brisson l'en avoit confirmé, et depuis, les comportemens du duc de Parme en son endroit, l'ayant délaissé à Rouen quasi comme un homme perdu, duquel ils eussent esté bien aises d'estre despeschez. Que desjà le cardinal de Plaisance et les partisans espagnols parloient ouvertement de préférer monsieur son nepveu à luy, voire d'en faire un roy avec l'Infante à ses despens, le revestissant et couronnant de ses travaux, et sans avoir esgard à ses mérites, dont ils faisoient peu de compte, parce qu'il n'estoit leur homme, c'est-à-dire qu'il ne vouloit laisser usurper l'Estat. Qu'estant tel leur but, et luy si mal avec eux, sans espoir d'y estre mieux qu'à la ruine de la France, pourquoy se vouloit-il arrester davantage à eux, pouvant, avec honneur et utilité très-grande pour luy et pour les siens, conserver la religion et le royaume en leur entier? Que le Roy avoit promis et estoit résolu d'envoyer à Rome pour contenter le Pape au faict de la religion; que ce devoir engendreroit sa conversion ou sa ruine, d'autant que, manquant à cela, il estoit très-certain que les catholiques qui le servoient ne faudroient de l'abandonner, dont s'ensuivroit sa ruine, à la gloire dudit duc, lequel aussi avoit meilleure part que tous autres en sa conversion si elle advenoit. De sorte qu'il ne pouvoit faillir d'attendre et veoir quel seroit le succeds de ceste recherche afin d'en faire son profit; mais qu'il feroit encores mieux de son costé s'il la favorisoit à Rome, comme quelquesfois il m'avoit fait escrire par ledit sieur président avoir volonté de faire; que je l'estois venu trouver exprès pour, après lui avoir rendu compte de ma négociation, sçavoir la délibération et ce qu'il vouloit que je fisse, tant pour le public que pour son particulier, estimant que Sa Majesté n'espargneroit chose aucune qui fust en sa puissance et jugeast raisonnable pour le contenter.

Monsieur, si l'on m'eust donné de quoy ce faire, j'en eusse paré ma remonstrance, laquelle eust bien eu meilleure grâce, et n'eust peut-estre esté inutile comme elle fut; mais je ne pouvois, sans mentir ou la desguiser, sortir de ces termes généraux, puisque M. le président Janin m'avoit escrit ne luy avoir osé parler des premières ouvertures que j'avois faictes audit sieur Du Plessis, et qu'il ne m'avoit faict donner aucune charge ny responce sur les dernières. Or, comme il est prince très-advisé, il prinst party incontinent, et me dit qu'il reconnoissoit bien que le Roy ou ses serviteurs ne vouloient point la paix, et qu'ils n'en avoient parlé que pour le ruiner, s'estant servy de sa franchise pour le diviser d'avec les siens, luy faire perdre l'honneur et le crédit; car il ne se passoit jour qu'il ne receust quelque advis de l'alarme qu'on leur avoit donnée de ma négotiation, et du mescontentement d'un chacun: mesme il m'en fit voir plusieurs lettres de ses parens, qui se plaignoient qu'il faisoit ses affaires non-seulement sans eux, mais à leur dommage; que M. le légat l'en blasmoit partout, comme faisoient les ministres du roy d'Espagne, et plus que tous autres les députez venus des provinces à son mandement, lesquels disoient tout haut que c'estoit vrayement trahir la cause que de prévenir le jugement et la résolution de l'assemblée, estans à la veille de la faire, comme ils l'accusoient de faire, et que chacun alloit bastissant sur cela des desseins à part: le tout à ses despens, où je n'estois pas aussi oublié. Que je sçavois toutefois qu'il n'avoit point eu l'intention mauvaise, comme il vouloit aussi respondre de la mienne; qu'il avoit désiré du commencement estre asseuré de la conversion du Roy, qu'il nommoit le roy de Navarre, et des moyens de conserver la religion et le party; qu'au lieu de ladite asseurance, l'on avoit pro-

posé de remettre le tout au Pape : ce qu'il avoit approuvé, croyant, comme je luy avois remonstré, qu'il ne devoit estre blasmé et ne pouvoit faillir en ce faisant. Qu'en parlant de son particulier, il n'avoit oublié celuy de messieurs ses parens, ny le contentement et intérest du roy d'Espagne et des autres princes qui l'avoient secouru, non plus que de ses autres amis, desquels aussi il ne se vouloit séparer quoy qu'il peust arriver, aymant mieux manquer à soy-mesme et à ses enfans qu'à l'obligation qu'il leur avoit, ny à un seul poinct de devoir envers la religion et le public. Que les ouvertures qui avoient esté faictes estoient aussi venues de moy et non de luy, non pour faire tort à personne, mais pour sonder et voir quel moyen il y avoit de composer les affaires; qu'il me remercioit de la peine que j'en avois prise, et m'asseuroit n'avoir pour tous ces bruits changé d'intention, tant il désiroit servir au repos du royaume en conservant et asseurant la religion et le party catholique : mais qu'il ne pouvoit plus traicter ny conférer avec personne des moyens d'y parvenir qu'il ne sceust l'intention du Pape sur l'instruction et conversion de Sa Majesté, et qu'il n'en eust communiqué avec ceux du party, lesquels il espéroit assembler bientost pour prendre avec eux une résolution sur le général, pour après ne s'en départir jamais. Qu'il me prioit de voir Sa Majesté, toutesfois le plus à propos et secrettement que je pourrois, pour luy dire sa délibération, et que c'estoit le tromper que de luy promettre la paix, ny que ceux de la Ligue le recogneussent jamais qu'il ne fust catholique, réconcilié à l'Eglise, estant certain que quand il se dispenseroit d'en user autrement il seroit suivy de si peu de gens, que les misères publiques augmenteroient plustost qu'elles ne finiroient; partant, Sa Majesté devoit penser à elle, sans se flatter ny plus s'attendre qu'autre peust remédier au mal qu'elle. Qu'il approuvoit pour ceste cause que l'on envoyast à Rome, que M. le cardinal de Gondy print ceste peine, et que le marquis de Pisany y fust employé ; que de son costé il y dépescheroit et feroit ce qu'il pourroit, mais que la diligence estoit très-requise, afin d'estre esclaircy de l'intention de Sa Saincteté à l'ouverture de l'assemblée qu'il est résolu de tenir dans un mois ou deux au plus tard; qu'il me prioit luy faire sçavoir aussi le plustost que je pourrois la dernière volonté et responce de Sa Majesté touchant sa conversion, pource que, n'en estant asseuré, il falloit qu'il advisast à prendre quelque autre party, les choses ne pouvans plus temporiser ny subsister en l'estat qu'elles estoient, à cause du mescontentement que les Espagnols avoient de ce qu'il ne les assistoit en leur dessein, selon leur désir, des forces et moyens desquels il ne pouvoit se passer ; partant, qu'il les vouloit mesnager et conserver avec ses autres amis; qu'il en sçavoit et avoit le moyen, grâces à Dieu, sans plus donner barre sur luy à ses ennemis, comme il avoit faict, se fiant en leur parole et pensant bien faire.

Il me semble n'y avoir que répliquer à ceste response, veu le tort qu'on luy avoit faict et le peu de moyen qu'on m'avoit donné de le contenter, et sa protestation de vouloir continuer à servir à la paix de tout son pouvoir; joint que ledit président Janin, avec lequel j'avois conféré plus particulièrement, m'avoit dit qu'il estoit fiché à ce but, et qu'il n'y avoit plus de moyen de l'en faire départir; dont il accusoit les auteurs desdits bruits, et les envies et jalousies de la cour, de laquelle j'appris que l'on avoit plus blasonné et traversé ma poursuitte que de nul autre endroit.

Lors aucuns remirent en jeu une nouvelle pratique avec M. le cardinal de Bourbon; mais ledit duc ne s'y voulut engager non plus qu'à l'autre, soit qu'il n'en eust point d'envie, comme certainement il n'avoit jamais eu, ou qu'il craignist d'offenser les Espagnols et ses parens en ce faisant, autant que s'il prestoit l'oreille à Sa Majesté, car ils estoient aussi contraires à l'un qu'à l'autre; ou qu'il vouloit remettre toutes choses à ladite assemblée, comme pourroit bien témoigner M. le comte de Brissac, et d'autres qui y estoient employez.

De là je revins à Alincourt, en délibération de voir Sa Majesté et m'acquitter de la charge que ledit duc m'avoit donnée; dont j'advertis ledit sieur Du Plessis, lequel me fit parler à elle à Gisors. Ce fut de nuict, afin d'estre moins veu; toutesfois chacun ne laissa de le sçavoir le lendemain. Après luy avoir rendu compte sommairement de tout ce que j'avois négocié avec ledit sieur Du Plessis, et des moyens que j'avois tenus pour enfourner ceste négotiation, je luy dis les plaintes dudit duc, fondées sur les faux bruits et le manquement de sa parole, sa résolution de ne plus traicter ny faire conférer avec luy et ses serviteurs qu'il ne sceust la volonté du Pape sur son instruction et conversion, et n'en eust communiqué avec ceux du party; qu'il m'avoit asseuré n'avoir toutesfois changé d'intention de bien faire, et que je croyois en vérité qu'il n'estoit encores engagé avec les Espagnols, mais que j'estimois qu'il

seroit contrainct de ce faire bientost, si Sa Majesté ne contentoit le Pape pour sa conversion, en se réconciliant à l'Eglise; car je recognoissois qu'il estoit résolu de ne faire jamais accord avec elle qu'elle n'eust changé de religion, me l'ayant dit ouvertement afin de l'en advertir; et davantage, qu'il ne pouvoit plus prolonger ny remettre sa résolution à un autre temps, tant il estoit pressé d'un chacun, et cognoissoit aussi que le party en avoit besoing. Partant, je suppliois Sa Majesté d'y donner ordre sans plus promettre autre chose, quoyque d'autres luy fissent entendre que ledit duc m'avoit donné charge de luy mander fidellement sa dernière volonté et la responce qu'elle me feroit, pour sur icelle adviser à ses affaires, afin de ne demeurer entre deux selles. Au moyen de quoy je la suppliois de me la faire telle que ledit duc n'eust occasion de boucler avec d'autres, comme je sçavois qu'il en estoit sollicité, luy représentant sur cela combien il luy importoit d'esteindre ce feu à quelque prix que ce fust; et là où elle ne le pourroit faire, que l'on reconneust au moins n'estre sa faute, comme plusieurs l'en accusoient à cause de sa religion. Que si elle avoit à changer, elle ne devoit attendre à ce faire que le party tout ensemble eust engagé sa foy ailleurs, comme il estoit à la veille de ce faire, et seroit contraint d'accomplir sous prétexte de la religion et par nécessité. Que Sa Majesté advançast donc les voyages de Rome comme elle avoit arresté; que si elle n'y mettoit la main elle-mesme, je prévoyois qu'ils seroient rompus ou retardez, parce que je voyois plusieurs catholiques et huguenots qui ne les approuvoient: et néantmoins, ores qu'ils deussent estre inutiles, je les jugeois estre du tout nécessaires pour acheminer les affaires, et apporter quelque espérance et consolation aux gens de bien qui désiroient la paix, et non la subversion de l'Estat, qui estoit abboyé d'infinis ennemis de part et d'autre; que ledit duc m'avoit promis d'y dépescher de son costé et faire un bon office, mais j'estimois qu'il attendoit de mes nouvelles devant que de faire partir les gens pour, selon cela, leur commander ce qu'ils auroient à faire.

Sa Majesté me dit le desplaisir qu'elle avoit desdits bruits; qu'elle ne sçavoit à qui s'en prendre, mais qu'elle recognoissoit assez n'y avoir faute de gens auprès d'elle, comme ailleurs, qui craignoient autant la paix et la prospérité de ses affaires qu'elle la désiroit, et que ceste faute n'estoit venue d'elle et de son consentement, ny à son advis de ceux qu'elle y avoit employez, voulant entendre ledit sieur Du Plessis, par art ou par faute de volonté; que puisque M. de Mayenne ne vouloit continuer à traitter que le Pape n'eust parlé et qu'il n'en eust communiqué avec ses partisans, qu'elle feroit partir au plus tost M. le cardinal de Gondy et le marquis de Pisany, et qu'il ne seroit rien obmis de sa part pour contenter le Pape et les catholiques qui affectionnoient son instruction; que je creusse qu'elle y marchoit de très-bon pied, non pour crainte de ses ennemis ou pour mieux faire ses affaires, mais pour le désir qu'elle avoit de contenter ses subjects, les délivrer de la guerre et mettre son ame en repos, comme elle feroit paroistre par effect. Mais que ledit duc devoit prendre garde que l'assemblée qu'il prétendoit faire fust composée principalement de personnes de qualité et d'honneur; autrement elle prévoyoit qu'il s'y prendroit des résolutions très-périlleuses pour le royaume et pour luy-mesme; qu'elle se vouloit contenter de m'en donner advis, estimant que M. de Mayenne en seroit adverty, et qu'il y pourvoyroit comme chose qui luy importoit autant ou plus qu'à nul autre; que chacun luy disoit que ledit duc estoit si engagé avec les Espagnols qu'il ne s'en pouvoit plus séparer; que le comte de Brissac l'avoit dit à Sainct-Luc; que le légat le disoit tout haut, et qu'ils se mocquoient de tout ce que je disois et faisois; toutesfois, qu'il ne se vouloit arrester à tout cela, considérant les raisons qui le devoient garder de se jetter à tel précipice: la candeur et franchise de laquelle elle recognoissoit maintenant que j'y procédois, dont elle avoit plus de contentement qu'elle n'avoit eu cy-devant, et aussi que le temps descouvriroit assez tost la tromperie, au dommage de celuy qui en seroit l'autheur, sans qu'il fût besoin d'aller au-devant; que si ledit sieur de Mayenne se vouloit accorder avec elle, il s'en trouveroit très-bien, car il le contenteroit d'honneurs et de biens plus qu'il n'en tireroit jamais d'autre et mesmes desdits Espagnols, lesquels le hayssoient et deschiroient autant qu'ils pouvoient, encore qu'il fust meilleur capitaine qu'eux tous ensemble, et qu'il eust trop faict pour eux; qu'elle me prioit luy faire sçavoir sa responce et volonté, de crainte qu'il ne s'engageast ailleurs; et que je continuasse à y faire tous bons offices comme j'avois commencé, me promettant de le recognoistre. En vérité Sa Majesté me tint ce langage d'une telle franchise et de si bonne façon, que je creus certainement qu'elle parloit selon son cœur, me faisant paroistre qu'elle avoit non seulement gousté mes raisons, mais aussi qu'elle avoit volonté de contenter les

catholiques, dont je partis très-satisfaict, me contentant de la laisser en cette délibération, et la suppliai surtout d'advancer lesdits voyages de Rome, comme chose nécessaire pour donner acheminement aux affaires.

Après cela je suppliay Sa Majesté me donner un passeport pour me retirer en ma maison, en attendant ladite assemblée et le retour de M. de Mayenne à Paris, parce que je ne voulois y aller, tant à cause desdits Espagnols qui y estoient, lesquels M. de Mayenne m'avoit dit y avoir esté receus contre sa volonté, et qu'il en sçavoit très-mauvais gré au prévost des marchands et aux eschevins, et mesmes à M. de Belin, lesquels il disoit s'estre laissez surprendre en cela par ceux qui favorisoient lesdits Espagnols, contre ce qu'il leur avoit mandé par le sieur Du Bourg, lequel il avoit envoyé vers eux exprès pour cet effect; et parce que je ne voulois estre subject de rendre compte de ce que j'avois négocié à autre qu'audit duc Du Mayne: dequoy allant là il seroit impossible de m'exempter à cause des bruits qui y couroient de ma négotiation, qui augmenteroient bien davantage quand l'on sçauroit que j'aurois parlé à Sa Majesté, dont je ne doutois point que toute la ville ne fust bientost abreuvée, comme il advint. Sadite Majesté m'accorda ledit passeport, mais elle me fit promettre que si je cognoissois que ledit duc n'eust volonté de traitter avec elle, en pourvoyant au poinct de la religion, comme aucuns disoient, que je l'en advertirois, afin qu'elle ne s'y attendît plus, et qu'elle advisast à contenter ses subjects et pourvoir par autre voye à ses affaires.

Le bruit de ma négociation avoit tellement esmeu tout le monde, que M. de Mayenne me manda avoir esté contraint d'en donner advis partout, asseurant un chacun qu'il ne traitteroit rien sans l'authorité du Pape, l'advis des princes souverains qui assistoient le party, et de l'assemblée qu'il espéroit tenir bientost, comme celuy qui avoit toujours eu pour but de ses actions sa conscience, son honneur et l'utilité publique, sans laquelle et le salut commun de tous il n'en vouloit point espérer pour luy, n'en avoit jamais recherché à part, et n'en rechercheroit jamais ailleurs qu'avec tout le party, et m'envoya un double de la lettre pour en respondre.

Mesdames de Monpensier et de Guise m'envoyèrent aussi Bremont, secrétaire de la première, exprès pour me prier qu'en traittant les affaires de M. de Mayenne, j'eusse soin aussi de celles de M. de Guise, et mesme de proposer son mariage avec Madame, sœur du Roy; moyennant quoy elles espéroient qu'il recognoistroit le Roy et le serviroit très-fidellement. Je fis responce audit Bremont que M. de Mayenne n'alloit pas si viste en besongne que lesdittes dames pensoient; que j'avois bien discouru avec aucuns serviteurs de Sa Majesté des moyens de pacifier le royaume, en quoy je n'avois oublié les affaires de M. de Guise, non plus que celles des autres, ayant tousjours recogneu que ledit duc de Mayenne en estoit aussi soigneux que des siennes propres; mais que j'avois faict cet office de moy-mesme, désireux de la paix publique et du bien et contentement desdits princes, dont ayant rendu compte audit duc, il m'avoit remercié et prié toutesfois de ne passer outre, parce qu'il désiroit envoyer à Rome pour sçavoir la volonté du Pape sur le tout, et pareillement en conférer avec les princes et l'assemblée du party, devant que de s'engager en ce traitté. Quoy estant, comme ledit duc m'avoit lié les mains, je ne pouvois aussi traitter pour ledit duc de Guise ny autre, et n'estois d'advis que lesdites dames en usassent autrement. Voilà comme ma poursuite et les bons advis que l'on en avoit donnés à Paris avoient resveillé et mis la puce à l'oreille à tout le monde, et comme chacun pensoit bien autant à ses affaires particulières qu'aux publiques, dont j'ai eu souvent grand mal au cœur. J'advertis ledit duc de Mayenne des bons propos que Sa Majesté m'avoit tenus; et encores que par iceux elle ne me donnast asseurance de sa conversion, néantmoins je luy voulus mander que j'estimois qu'elle estoit résolue de donner contentement aux catholiques, puisqu'elle vouloit que M. le cardinal de Gondy et M. le marquis de Pisany allassent à Rome au nom desdits catholiques, espérant que l'un engendreroit l'autre, affin qu'il bastist sa résolution sur ce fondement, sans s'arrester ailleurs. Je luy escrivis aussi que Sa Majesté avoit pris en bonne part le délay de négotier qu'il avoit demandé pour avoir loisir d'envoyer à Rome et conférer avec ses partisans en ladite assemblée, sans oublier le commandement que Sa Majesté m'avoit faict, qu'il prist garde à la composer de façon qu'il n'eust occasion de s'en repentir pour son particulier, et pour le public de l'avoir convoquée pour les raisons qu'il luy avoit pleu me dire.

Allant en ma maison, je vis ledit cardinal de Gondy à Noisy pour l'informer de tout ce que j'avois faict et apprins depuis nostre veue, tant avec Sa Majesté qu'avec M. de Mayenne, et le suppliai de haster son voyage, luy remonstrant combien il estoit pressé à cause de laditte assemblée, que ledit duc prétendoit commencer

dans un mois ou deux au plus tard, et de l'envoy qu'il faisoit à Rome de M. l'évesque de Lisieux et Desportes, lesquels je désirerois n'arriver là plus tost que luy, encores que l'on m'eust asseuré qu'ils n'y estoient envoyez que pour soubs main secourir et favoriser le bien (1). Le sieur Zamet se trouva lors à Noysi, qui fit pareil office envers ledit cardinal que moy. Ledit cardinal nous fit voir des lettres qui venoient d'Italie. Par là on luy donnoit occasion d'espérer un bon succès de son voyage, dont je fus très-aise, car c'estoit ce que je désirois le plus, et recognoissois aussi pouvoir plus avancer nostre repos, d'autant que, s'il plaisoit à Sa Saincteté d'entreprendre et favoriser laditte assemblée, s'estoit sans doute que personne ne pouvoit l'empescher, tant chacun estoit désireux et disposé de l'embrasser.

Le cardinal de Plaisance et les Espagnols ne pouvoient gouster aucunement lesdits voyages de Rome, lesquels ils blasmoient et traversoient ouvertement. Je m'apperceus bientost aussi qu'ils vouloient ramadouer ledit duc de Mayenne, voyant qu'il commençoit à se bien porter, peut-estre contre leur espérance, craignant qu'il s'engageast à traitter avec Sa Majesté devant laditte assemblée, de laquelle ils se promettoient merveilles ; de sorte qu'ils refusèrent à M. de Guise le commandement des forces que le duc de Parme avait laissées en Champagne, encores que ce fust en son gouvernement, et que ledit duc en fist grande instance durant l'absence et indisposition de monsieur son oncle, et qu'ils eussent grande envie de l'advancer, et vouloient que le sieur de Rosne y commandast en qualité de mareschal-de-camp de l'armée. Ils commencèrent aussi à mettre en avant soubs main plusieurs sortes d'honneurs et advantages qu'ils disoient vouloir faire audit duc du Mayne affin de le retenir. Voylà le fruict que produisoient les bruits que l'on avoit semez de ma négotiation, qui ont plus nuy au public que n'y serviront peut-estre jamais les autheurs d'iceux.

Ledit duc estant guéri, et ayant failli l'entreprise de Quillebœuf, prist le chemin de Picardie par la ville de Beauvais, et envoya à Paris ledit président Janin, où je me rendis incontinent à sa prière, et sur l'advis qu'il me donna que ledit duc y devoit arriver bientost après.

Il me dit que M. de Mayenne vouloit voir M. le duc de Lorraine et assembler tous ses parens auprès de luy, pour adviser et résoudre ensemble ce qu'ils feroient en ladite assemblée devant que la commencer ; comme il vouloit faire au plus tost, tant pour l'espérance qu'il avoit qu'elle seroit très-utile au public, que pour contenter ledit cardinal de Plaisance et les ministres du roy d'Espagne, qui l'en pressoient extrêmement, affin d'estre résolus et esclaircis de ce que l'on vouloit faire pour leur Roy.

On parloit lors de tenir laditte assemblée à Soissons ou à Reims pour la commodité du duc de Parme, lequel s'y devoit trouver ; mais M. de Mayenne fut conseillé de la faire tenir à Paris, sans avoir esgard aux dangers des chemins, ny à la charté et incommodité des vivres, tant pour contenter les habitans de la ville qui en faisoient très-grande instance, et par ce moyen les consoler et tenir en devoir, dont ils avoient besoin, que pour rendre laditte assemblée plus libre, et ne hazarder aussi laditte ville de Soissons ou Reims ; car l'on considéroit que ledit duc de Parme, y venant accompagné selon sa coustume, pouvoit s'en faire maistre, et mesme tiendroit l'assemblée en subjection : ce qui luy seroit difficile de faire en laditte ville de Paris, tant pour sa grandeur que pour estre plus esloignée de la frontière, et environnée de villes et places du party de Sa Majesté, remplies de fortes garnisons, desquelles en un besoin l'on pouvoit estre assisté pour empescher une violence ; joint que laditte ville de Paris estoit plus disposée au bien qu'elle n'avoit encore esté, combien que les zélez y continuassent leurs jeux accoustumez soubs la protection et faveur des garnisons espagnolles, car le reste de la ville estoit las d'eux et de la guerre. Ce fut ledit président Janin qui fut autheur de ce conseil pour les raisons susdites, et pour avoir recogneu que la présence dudit duc en laditte ville y estoit nécessaire pour la seureté d'icelle, à cause des divers mescontentemens dont elle estoit agitée, les uns fondez sur la trop longue continuation de la guerre, et les autres sur ce que l'on n'eslisoit assez tost un roy à leur poste.

Ce conseil fut incontinent embrassé dudit duc du Mayne, au grand déplaisir des Espagnols, lesquels vouloient nommément ladite assemblée estre tenue en lieu où ils peussent estre favorisez de l'armée qu'ils faisoient venir ; et croy que si ledit duc de Parme, lequel mourut en ce temps-là, eust vescu, qu'il n'eust permis le changement que les autres ministres dudit Roy n'eurent après sa mort pouvoir d'empes-

(1) Voyez à la page 202. Villeroy reconnait qu'on l'avait trompé. L'évêque de Lisieux et Desportes étaient au contraire chargés d'entraver les négociations des envoyés du Roi.

cher ; joint qu'ils furent persuadez par leurs partisans de ladite ville de Paris, lesquels, comme ils n'ont jamais eu faute de présomption, cuidoient aussi estre assez forts pour tourner ladite assemblée à leur volonté et maistriser laditte ville. Mais ils s'y sont trompez comme en plusieurs autres choses, et vous asseure que ce coup fut donné très à propos pour le salut du royaume ; car si ladite asemblée eust esté tenue ailleurs, l'on eust gourmandé les gens de bien ; et tiens pour certain que l'on eust faict ceste royauté qui nous eust rendus irréconciables pour jamais, et du moins lesdits estrangers se fussent rendus maistres de la ville où elle eust esté tenue.

Je demeuray à Paris un mois ou six semaines attendant ceste résolution ; car je la recognoissois d'importance, comme j'ay dit, et repris après le chemin de ma maison, où j'entendis que nostre Sainct-Père avoit mandé à M. le cardinal de Gondy et audit marquis de Pisany de n'aller à Rome ; que Desportes avoit ouvertement traversé leurs voyages contre l'espérance, voire l'asseurance que l'on m'avoit premièrement donnée, puis moy audit cardinal ; que le cardinal de Pellevé venoit en ladite assemblée pour y présider comme archevesque de Reims et cardinal, plein de fiel et de haine contre la maison de France, et que de toutes parts l'on y faisoit venir des gens qui preschoient la guerre : et qu'il falloit promptement créer un roy au gré du roy d'Espagne ; que ledit Roy y envoyoit aussi le duc de Féria, accompagné d'un docteur exprès pour débattre nostre loy salique et nous demander la couronne pour leur Infante ; qu'il faisoit entrer en mesme temps en ce royaume une armée nouvelle pour favoriser ses partisans et ses desseins, lesquels estoient pour cet effect affectionnez du cardinal de Plaisance au nom de Sa Saincteté, et que de toutes parts l'on faisoit des menées aux villes et envers les princes de la maison de Lorraine pour faire un effort à l'ouverture de ladite assemblée, au contentement dudit roy d'Espagne. De quoy je fus très-marry, cognoissant que le secours de Rome nous manquoit en ceste occasion, et que tant de ressorts estoient bandez contre le Roy ; que les gens de bien avoient prou d'affaires à souffrir, et ne sçavoient en ceste perplexité quel conseil prendre pour y remédier ; joint qu'il ne nous apparoissoit encores aucuns signes de la conversion de Sa Majesté. Je cognoissois bien que le général du royaume estoit las de la guerre, que le nombre de ceux qui désiroient la paix croissoit tous les jours, qu'il seroit très-difficile faire gouster et recevoir aux François une domination estrangère, qu'il ne seroit pas plus facile d'accorder lesdits princes de Lorraine au choix d'un de leur maison pour souverain, ny de les faire départir de leurs espérances en faveur d'un prince de la maison de France catholique. Toutesfois, comme Sa Majesté de son costé ne s'aydoit point, mais estoit soubs main blasmée et traversée d'aucuns qui la suivoient, enfin je m'advisay, pour ne nous laisser du tout emporter aux torrens de ceste confusion, de proposer et moyenner que les catholiques serviteurs de Sa Majesté recherchassent ceux de ladite assemblée, à l'ouverture d'icelle, d'une conférence pour ensemble adviser aux moyens plus propres pour conserver la religion catholique et le royaume, espérant que non seulement elle seroit approuvée de part et d'autre, comme chose qui ne pouvoit estre justement blasmée ny refusée, mais aussi qu'elle pourroit engendrer des effects qui nous délivreroient de ce péril ; dont je donnay advis au sieur de Fleury, mon beau-frère, afin qu'il fît sçavoir à M. le duc de Nevers, ou à tel autre qu'il adviseroit estre à propos auprès Sa Majesté, que, nous défaillant le secours du Pape, il ne nous restoit autre moyen de nous garantir que cestuy-cy, lequel fut incontinent, et certes très-soigneusement et soudainement embrassé, et mesmes fondé très à propos sur la déclaration que fit publier lors M. le duc de Mayenne, par laquelle il sembloit qu'il conviast luy-mesme lesdits catholiques à une générale réunion pour mesme effet. Sur cela j'advançay mon acheminement à Paris exprès pour en conférer avec M. de Lion qui y estoit arrivé, et ledit sieur président Janin, lesquels à l'abordée approuvèrent ledit advis, et mesmes me prièrent d'exhorter lesdicts catholiques d'en user : comme j'escrivis soudain audit sieur de Fleury.

[1593] Je me trouvay à l'ouverture de ladite assemblée (1) exprès pour favoriser les conseils des gens de bien et m'opposer aux autres, et fus appellé au conseil quand la lettre et proposition desdits catholiques pour obtenir laditte conférence fut receue, ouverte et leue. Les cardinaux de Plaisance et de Pellevé y estoient, et avec eux dom Diego d'Ibarra, ministre du roy d'Espagne, deux prélats estrangers de la suitte dudit cardinal de Plaisance, messieurs de Lion, de Rosne, de Belin, de Tavanes, Janin, et quelques autres du conseil dudit duc, qui estoit au lict malade. Soudain, après la lecture faicte par ledit président Janin, le-

(1) Le 26 janvier 1593, dans la salle royale du Louvre.

dit cardinal de Plaisance se leva, et, sans aucune consultation et délibération, dit en cholère que ceste proposition estoit pleine d'hérésie, sortant de mains hérétiques, et que ce seroit hérésie d'y avoir esgard et s'y arrester; partant, qu'il falloit la rejetter, et plustost faire punir celuy qui l'avoit apportée que d'y faire response : ce qui fut approuvé dudit cardinal de Pellevé, et grandement loué dudit dom Diego. Toutesfois, sur ce qu'il fut remonstré que ladite lettre ne s'addressoit pas seulement à M. de Mayenne, mais aussi à tous ceux de ladite assemblée, partant, il falloit adviser si l'on la leur communiqueroit ou non devant que de la rejetter, d'autant que le trompette porteur d'icelle avoit dit à la porte de ladite ville qu'il estoit chargé d'un escrit de la part des catholiques qui estoient auprès du Roy, addressant à ladite assemblée : de sorte que chacun en estoit desjà abreuvé, et estoit à craindre que les députez se mescontentassent si à l'ouverture de ladite assemblée, qui devoit estre libre, l'on leur céloit une telle chose, et qu'elle fust supprimée sans leur communiquer. Il fut arresté que chacun y penseroit et qu'il en seroit délibéré le lendemain, où, encores que le cardinal de Plaisance eust renforcé la partie de quelques-uns qui avoient concerté leurs opinions avec luy devant que de venir là, et faict provision d'argumens pour fortifier la sienne, toutesfois il fut résolu que ledit escrit seroit apporté en ladítte assemblée : ce que M. de Mayenne favorisa; et croy que sans luy il fust passé autrement, tant ceste ouverture desplaisoit aux estrangers et à leurs adhérens. Je ne puis vous représenter les contestations et disputes que ceste proposition engendra en ladite assemblée, parce que je n'y fus point, à cause des brigues et partialitez dont elle estoit jà remplie, lesquelles estoient ordinairement accompagnées de reproches, aigreurs et violences insupportables à un esprit nourry au conseil de nos roys, comme j'ay eu l'honneur d'estre. Ledit cardinal de Plaisance, qui y vouloit régenter et présider, m'ayant quelques jours devant commencé à attaquer sur ce que je m'opposois à un certain serment qu'il vouloit que ladítte assemblée fit à l'entrée d'icelle, par lequel on l'obligeoit de ne faire jamais paix ny traicté avec le roy de Navarre, ses fauteurs et adhérens, lequel n'eust point de lieu pource que ledit duc, sur la plainte et remonstrance qui luy fut faicte de la conséquence d'iceluy, l'empescha; joint que l'on avoit commencé à en destourner et bannir ceux qui n'estoient du corps de trois ordres, contre l'ordre avec lequel l'on avoit premièrement arresté de former et tenir ladite assemblée, et sur lequel les gens de bien s'y estoient embarquez; car il avoit esté résolu que messieurs du parlement et des comptes, et ceux du conseil dudit duc, ensemble les princes, ceux qu'ils appelloient officiers de la couronne, et les gouverneurs des provinces, y assisteroient, et que chacun corps feroit sa voix à part, outre celle des députez qui prenoient le nom des Estats, composez desdits trois ordres. Ce qui avoit esté composé ainsi exprès pour contrepoiser les voix de ceux-cy, lesquels estoient pour la pluspart factieux, nécessiteux et ennemis du repos public, affamez du bien d'autruy, sans expérience ou jugement aux affaires publiques, esleus et venus exprès pour favoriser les desseins desdits Espagnols. Toutesfois ils avoient tant de pouvoir, qu'après avoir fait renverser la députation des ecclésiastiques de Paris, contre les formes ordinaires, ils avoient aussi commencé d'exclure de ladítte assemblée lesdittes compagnies, du moins rendu leur assistance inutile, parce que leurs voix n'estoient plus comptées. Davantage, l'on ne donnoit loisir aux particuliers d'opiner, je dis à ceux desdittes compagnies que l'on les vouloit assujectir à suivre les opinions des grands : de sorte qu'un homme de bien ne se pouvoit contenter ny servir au public; aussi tout dépendoit plus du bon plaisir et vouloir dudit duc de Mayenne, encores qu'il fust souvent traversé de quelques-uns, que de tout le demeurant. Partant, je me contentay de faire en son endroit approuver la proposition desdits catholiques, office que je devois au public.

Mais comme l'on estoit sur ceste délibération, M. de Mayenne partit de la ville de Paris pour aller recevoir l'armée que conduisoit le comte Charles de Mansfeld, et pareillement le duc de Feria avec son docteur nommé dom Inigo de Mendoze, et le susdit Jean-Baptiste de Tassis, tous députez pour le roy d'Espagne pour venir en ladítte assemblée, laquelle ledit duc de Mayenne pria, devant que de partir, de ne délibérer des principaux affaires jusques à son retour, lequel il promettoit estre brief, remonstrant qu'il falloit attendre les ambassadeurs de Sa Majesté Catholique, M. de Guise, son nepveu, et plusieurs autres personnages de qualité ou députez des provinces qui estoient encores en chemin, devant que de mettre en avant le poinct pour lequel principalement ladítte assemblée avoit esté convoquée, qui estoit l'eslection et choix d'un roy, comme chose qui importoit à tous, et qui requéroit un consentement universel de tous ceux du party, et nommément dudit roy d'Espagne, sans l'ayde duquel, comme le

party ne s'estoit jusques alors maintenu, il estoit comme impossible de se défendre à l'advenir, ny faire ladite élection sans luy. A quoy il adjousta qu'il estoit nécessaire aussi d'aller recevoir leur armée et l'employer à son arrivée; qu'elle estoit forte et gaillarde pour faire quelque bel exploit qui favorisast les vœux de ladite assemblée, laquelle enfin il ayma mieux laisser là que de laisser prendre à un autre le commandement de ladite armée, avec laquelle, venant à faire quelque chose de remarque, il espéroit aussi s'en rendre plus recommandable; joint qu'il n'estoit sans jalousie que monsieur son nepveu prist ceste place soubs prétexte de son absence.

Ledit duc m'asseura avant que de partir que ladite conférence auroit lieu, donna charge à ses amis de la favoriser et faire approuver en ladite assemblée, non, à mon advis, qu'il pensast qu'il en deust succéder ce qu'il advint, mais parce qu'il n'estoit content du cardinal de Plaisance ny des Espagnols, lesquels monstroient plus de faveur à son nepveu qu'à luy, et avoient des desseins contraires aux siens. Il vouloit avoir plusieurs cordes en son arc pour se faire respecter et s'en servir au besoin, estimant qu'il luy seroit facile de rendre ladite conférence inutile toutes les fois qu'il voudroit. Néantmoins je croy qu'après son partement elle eust esté renversée, si messieurs de Lion et Janin ne s'y fussent vivement employez avec les gens de bien qui estoient encores en laditte assemblée; car ledit cardinal de Pellevé ne la pouvoit gouster, et lesdits Espagnols avec leurs partisans y contredisoient ouvertement; et les cours souveraines n'y estoient appelées qu'à la discrétion d'aucuns, et quand elles y alloient leurs voix estoient débattues. Mais à la fin ledit cardinal de Plaisance se laissa persuader sur ce que l'on luy remonstra que ladite conférence ne pouvoit estre rejettée sans faire murmurer la noblesse et le tiers estat, qui la désiroient et affectionnoient comme ceux qui, estans las de la guerre, ne goustoient volontiers le dessein desdits Espagnols, et se persuadoient de pouvoir par ceste conférence gaigner un grand advantage pour la religion et leur soulagement, d'autant qu'elle estoit demandée par les catholiques du party contraire, afin d'adviser avec eux au moyen de conserver la religion et le royaume; dont ils espéroient qu'il adviendroit, ou que le roy de Navarre seroit contrainct d'obéyr à l'Eglise, ou que lesdits catholiques l'abandonneroient : de sorte que si maintenant l'on venoit à les priver de ceste espérance, en rejettant d'authorité et contre leur advis ce moyen, il seroit à craindre qu'ils fissent pis, attribuant ce refus à ambition plustost qu'à zèle de religion, comme plusieurs publioient desjà sur les difficultés que l'on y faisoit, dont on le taxoit plus que nul autre; mais que si l'on vouloit leur laisser esprouver ce remède, il leur réussiroit tout autrement qu'ils n'espéroient, car ils seroient par iceluy rendus plus capables d'en embrasser après un autre, pourveu que l'on employast en ladite conférence que personnes de la fidélité desquelles l'on fust bien asseuré au party, comme il estoit facile de faire; car il n'y avoit aucune apparence que le Roy fust pour quitter sa religion estant bien adverty qu'il n'avoit consenty l'ouverture de laditte conférence que pour contenter et amuser lesdits catholiques, au nom desquels elle avoit esté proposée, et allentir aussi la résolution de nostre assemblée, faisant desjà dire soubs main audit duc de Mayenne qu'il la falloit rejetter et empescher comme chose qui enfin leur estoit à tous deux plus désadvantageuse que autrement; qu'il y avoit peu d'apparence aussi d'espérer que lesdits catholiques quittassent le Roy par le moyen de laditte conférence, refusant sa conversion; car, premièrement, il n'y employroit que gens qui seroient du tout à sa dévotion, lesquels ne rapporteroient de ladite conférence autre chose que ce qu'il leur commanderoit. Secondement, comme les députés de nostredite assemblée n'avoient charge de promouvoir ladite conversion, mais seroient plustost advertis soubs main de se monstrer esloignés d'en faire compte, ils estimeroient que les autres se garderoient bien de la proposer; et, quand ils feroient autrement, il y auroit tousjours moyen de la faire esvanouir et s'en démesler, en r'envoyant le tout au Pape et au Sainct-Siége, de la volonté et des commandemens duquel ils protestoient mourir plustost que de se départir. Tiercement, cependant l'armée estrangère approcheroit et feroit quelque effect qui relèveroit les courages et l'espérance des peuples, intimideroit les politiques et fortiffiroit les zélés; que le duc de Feria viendroit aussi avec sa suitte, lequel, avec les propositions qu'il devoit faire au nom de ce grand Roy, et les moyens que l'on disoit qu'il avoit, rendroit toutes choses plus aisées et faciles qu'elles n'estoient. Enfin que l'on pouvoit se conduire en laditte conférence de façon que le party en seroit plustost fortifié qu'affoibly. Ce sont les raisons ausquelles le légat se laissa vaincre; joint qu'il craignoit d'en estre blasmé à Rome, et tenu en France pour estre du tout espagnol, comme il sçavoit que plusieurs desjà le dépeignoient; dont il estoit marry, parce que

cela rendoit sa conduitte si suspecte, que l'authorité de nostre Sainct-Père, avec laquelle il agissoit, en estoit moins respectée.

Le Roy fit en ce temps-là un voyage à Tours, qui luy fut très-préjudiciable, car il donna loisir à ses ennemis de prendre la ville de Noyon, qui fut lors attaquée par ledit duc du Mayne et le comte Charles, et fut contraint de lever le siége de devant Selles en Berry avec peu de réputation, et certes très-mal à propos, sur l'enfournement de cette assemblée de Paris, où il devoit se monstrer plus puissant que jamais, pour renverser les menées desdits estrangers. Cela, joint aux défaveurs que le cardinal de Gondy et le marquis de Pisany recevoient de Sa Sainctteté, haussoit grandement les cœurs ausdits estrangers et à leurs adhérens, lesquels estoient encores fortifiez non-seulement de la division et mauvaise intelligence que l'on sçavoit estre entre les princes de la maison de Lorraine, lesquels, en leur assemblée et conférence de Reims, s'estoient plustost divisés et trompés que résolus et accordés, mais aussi de certaines recherches et petites menées qu'aucuns du party de Sa Majesté faisoient parmy nous. Davantage, la mort du duc de Parme, ores qu'elle eust affoibly le party d'un grand chef de guerre, avoit toutesfois tellement remis M. de Mayenne en goust desdits Espagnols, que chacun s'appercevoit qu'il vouloit se r'apatrier avec eux, espérant que le roy d'Espagne, après la perte d'un tel capitaine et serviteur, se relascheroit de ses premiers desseins, lesquels ne pouvoient estre conduits par ses autres ministres avec telle authorité que la sienne, ou bien qu'il n'y auroit plus de difficulté qu'il n'eust cy-après la principalle et entière charge des forces et deniers que ledit Roy envoyroit en France, avec quoy il pourroit faire tellement ses affaires que, s'il n'obtenoit le premier lieu, il s'establiroit si bien au second, que celuy qui seroit esleu roy ne le seroit en effect plus que luy. Toutesfois, comme ledit duc ne peut ou voulut se résoudre de quitter du tout les espérances de l'un, dont il s'estoit tousjours repeu, pour s'attacher à l'autre, rencontrant à Soissons ledit duc de Féria, accompagné dudit docteur et de Jean-Baptiste de Tassis, ils traittèrent avec luy comme à celuy duquel ils ne se pouvoient bonnement fier, et luy avec eux comme personne qui estoit irrésolue de ce qu'elle devoit faire : de façon qu'il eut beaucoup de peine d'en tirer de l'argent, et fut contraint de leur promettre des choses qu'il ne leur observa, ainsi qu'ils ont publié depuis.

Je m'estois retiré à Pontoise après le partement de Paris de M. de Mayenne, attendant la résolution de ladite conférence et le retour dudit duc, me recognoissant inutile en ladite ville de Paris en son absence.

Le Roy revint trop tard pour secourir Noyon; mais aussi ladite armée estrangère se défist en ce siége, de façon qu'elle ne peut rien entreprendre depuis : dont les Parisiens se plaignoient grandement, parce qu'ils n'en receurent aucun soulagement, comme on leur avoit promis, si à son arrivée elle eust esté employée plus près d'eux; de quoy ils accusoient ledit duc, dont don Diégo d'Ibarra et les zélez faisoient grand bruit, comme s'il l'eust empesché exprès pour tenir tousjours ladite ville en nécessité, luy faire de plus en plus détester la guerre, et la désespérer du secours d'Espagne. Toutesfois il est certain que ce fut le sieur de Rosne qui fut cause plus que nul autre que ladite armée fut employée contre ladite ville de Noyon, laquelle il avoit failly à surprendre quelques jours devant, et la vouloit avoir pour sa retraitte. J'estime aussi que ledit comte Charles, ne se sentant trop fort, fut bien ayse d'estre arresté sur la frontière sans s'engager plus avant dans le royaume.

Ladite conférence arrestée de part et d'autre, Monsieur, vous fustes mandé en vostre maison par le Roy pour y servir, certes au grand contentement des gens de bien des deux partis, pour vostre probité et expérience aux affaires, non moins recognue et désirée d'un chacun, que nécessaire en cette tourmente et confusion publique.

Dès-lors aussi nous commençasmes non seulement à mieux espérer des affaires, mais aussi à y voir un meilleur acheminement que devant; car, comme vous eustes joint la prudence à la force, ce qui n'avoit encores esté pratiqué, la raison surmonta bientost la passion, et fut le voile levé qui couvroit les artifices et déguisemens avec lesquels le public et les particuliers avoient esté abusés de part et d'autre jusques alors : à quoy si on eust pourveu plustost, nos maux n'eussent pas tant duré. La conférence (1) fut commencée sur la fin du mois d'avril, et cette première petite trefve aux environs de Paris accordée devant le retour dudit duc de Mayenne, qui n'en fut pas content, soit que l'on se fust plus advancé ou que l'on eust plus entrepris qu'il ne désiroit, ou que la joye qu'il trouva qu'en démenoient les Parisiens luy apportast quelque crainte et appréhension de l'advenir.

Je fus, comme vous sçavez, à l'ouverture de

(1) Cette conférence fut tenue à Surène. Voyez les Mémoires de Cayet.

ladite conférence, parce que je ne fus compris au premier nombre des députés pour lesquels on avoit demandé passeport, encores que l'on m'eust mandé que ledit duc de Mayenne m'avoit nommé et escrit de m'y trouver de sa part. Mais M. de Belin y fut employé en la place que l'on m'avoit ordonnée, par l'advis d'aucuns qui, pour mon absence, jugèrent à propos d'en user ainsi, et pour complaire aussi aucunement ausdits Espagnols et zélez, lesquels ne m'y désiroient aucunement, car j'estois trop descouvert d'eux. Toutesfois j'y fus adjousté du depuis; mais ayant recogneu qu'on se vouloit servir de ladite conférence plus pour abuser le monde que pour bien faire au public, je voulus attendre le retour à Paris de M. de Mayenne, devant que d'y retourner, pour me joindre aux conseils des gens de bien auprès de luy, sans aller en ladite conférence, cognoissant, comme j'ay dit, que l'on n'y marchoit de bon pied.

Monsieur, vous sçavez mieux que personne quelle en a esté la conduitte et ce qui s'y est passé : partant il ne m'appartient d'en parler devant vous. Je diray seulement que la patience dont Sa Majesté usa en icelle, par vostre advis et des gens de bien qu'elle y employa durant et depuis le siége de Dreux, fut cause d'un grand bien : car chacun commença à louer sa bonté, et à recognoistre et détester la foiblesse, la présomption et l'imprudence desdits Espagnols, mesmes quand ils s'opposèrent à la trefve proposée au nom de Sa Majesté, par le moyen de laquelle l'on eust sauvé laditte ville de Dreux, qu'ils ne peurent secourir faute de forces. Mais ils aymèrent mieux boire cette honte que d'approuver ou tollérer ladite trefve, tant ils craignoient qu'elle engendrast la paix, voyant le peu de compte que l'on avoit fait de leurs propositions, et que ledit duc de Mayenne ne les assistoit en leurs prétentions comme ils désiroient; joint qu'ils espéroient, suivant leurs premiers conseils, nous persuader et avoir plustost par nécessité que par raison, tant ils se défioient de nous et d'eux-mesmes, et cognoissoient mal nostre naturel françois.

Néantmoins ils furent si mal avisés et téméraires qu'ils ne laissèrent de faire proposer et desduire en pleine assemblée les droits et prétentions de leur Infante sur ce royaume, et demander la couronne pour elle et l'archiduc Ernest, les marians ensemble; dont aussi ils furent mocqués et blasmés d'un chacun, mesmes reprins d'aucuns qui leur avoient esté affectionnez, voyans, contre leur espérance, qu'ils nous vouloient faire violer nos loix et rendre nos maux éternels pour contenter leur ambition et se guarantir à nos despens, soubs prétexte de piété, encores estant foibles, hays et mesprisés comme ils estoient, et nous pressez et désespérez comme nous estions, tout ainsi que s'ils eussent eu à faire à des gens perdus, et sans sentiment et mémoire des belles et spécieuses protestations qu'ils nous avoient faictes du commencement de la guerre, que leur Roy ne prétendoit rien en ce royaume, et qu'il ne nous assistoit que par zèle de religion et pour empescher le règne d'un hérétique sur un peuple si chrestien qu'estoit celuy de la France. Ce qui leur fut depuis reproché assez à propos en une assemblée particulière par un prélat (1) qui les avoit toujours creus à leur parolle, leur disant qu'ils avoient par cet acte descouvert leur turpitude: de quoy ils furent plus scandalisez que dissuadez.

Toutesfois, voyans que nos oreilles françoises ne pouvoient entendre ceste domination du tout estrangère, ils offrirent puis après qu'eslisant leur Infante royne, ils la marirroient à un prince françois, en y comprenant ceux de la maison de Lorraine, au choix de leur Roy, lesquels ils réduisirent après en secret à M. le cardinal de Bourbon ou à M. le duc de Guise, cuidant par ce moyen nous faire franchir le sault qu'ils désiroient. Cecy fut receu diversement, et vous asseure que, s'ils eussent esté aussi rusez qu'ils pensent estre, la beste estoit prise; car l'on leur offroit sur cette ouverture d'eslire dès à présent en ladite assemblée ladite Infante royne, conjointement et solidairement avec le prince susdit que Sa Majesté Catholique choisiroit pour l'espouser : à condition toutesfois que la déclaration et publication seroit sursise jusques à ce que ledit mariage fust accomply. Et pource qu'ils remonstrèrent qu'ils ne vouloient que ladite Infante, pour sa dignité, partist d'Espagne devant laditte déclaration, l'on adjousta que laditte assemblée dès à présent députeroit ou donneroit pouvoir à M. de Mayenne de députer certains ambassadeurs ou procureurs qui passeroient en Espagne avec le prince que ledit roy d'Espagne choisiroit pour gendre, pour faire et manifester ladite déclaration et recognoissance au nom de tous, en contractant et effectuant ledit mariage; mais ils rejectoient ledit offre comme indigne de la majesté de leur Roy, et de l'obligation que le party luy avoit.

Je m'estois rencontré par hazard en une compagnie particulière où cecy avoit esté proposé, que j'avois contredit tant que j'avois peu, non que j'eusse opinion que ledit roy d'Espagne fust pour jamais marier sa fille à un desdits princes,

(1) Rose, évêque de Senlis.

mais pource qu'on vouloit que ladite assemblée fist dès à présent ladite eslection, et décernast sa procuration pour ce faire, considérant que quand laditte résolution auroit esté passée, encores qu'elle fust conditionnée, toutesfois qu'il seroit après facile d'en oster ou changer la condition, et de la faire observer soubs prétexte du bien public; partant que ladite Infante jouiroit seule de laditte eslection sans faire ledit mariage : car, quand laditte assemblée seroit séparée après avoir déterminé cette eslection, personne ne pourroit deffendre l'exécution conforme au décret d'icelle, et si elle nous auroit rendus irréconciliables à jamais avec le Roy et les princes du sang. Néantmoins ma remonstrance fut inutile, car non-seulement il fut arresté que l'on feroit ladite proposition aux ambassadeurs dudit Roy, mais aussi que l'on n'en diroit rien en ladite assemblée généralle qu'après leur response; dont je fus si scandalisé qu'à l'heure mesme je prins congé dudit duc de Mayenne, luy disant ne vouloir demeurer en lieu où l'on fit si bon marché de l'honneur et des loix de nostre nation, et de tout le royaume ensemble à la ruine de nostre religion.

La ville estoit en grande crainte et rumeur de tous ces traictez, voyant qu'ils estoient escoutez et favorisez des grands, et qu'il n'estoit permis à personne d'y contredire. Le parlement plus que tous autres s'en altéroit et esmouvoit davantage. Quelques-uns sollicitoient M. de Mayenne de prester l'oreille à une pratique qui se faisoit soubs le nom de monseigneur le cardinal de Bourbon, combien que j'estime qu'il en fust ignorant, avec lequel ils le conseilloient de traicter pour se délivrer desdits Espagnols, lesquels vouloient préférer tout le monde à luy, et n'estre contrainct aussi de composer avec Sa Majesté, estant de contraire religion, d'autant qu'il ne pouvoit plus maintenir le party sans un roy. L'on luy disoit que ledit cardinal seroit suivy des catholiques qui servoient le Roy, que plusieurs villes du party de Sa Majesté en feroient de mesme, et qu'il asseureroit mieux et plus honorablement sa fortune avec luy qu'avec tous les autres. Cecy passa si avant, que l'on escrivit et fit-on signer des articles audit duc, qui furent baillez à un personnage d'honneur pour en estre porteur audit cardinal. Je ne fus employé en ceste négociation : toutesfois elle me fut communiquée, et me sembloit que ledit duc y entroit mal volontiers; mais aucuns espéroient qu'à la fin il s'y résoudroit, et que chacun en feroit de mesme, jusques aux Espagnols. Je n'estois de leur advis, ains prévoyois que ledit cardinal seroit trompé; dont, me plaignant à un de ceux à qui ce traicté auroit esté descouvert, il me dit que, soit que l'on abusast ou non ledit cardinal, il falloit mettre peine de le retirer, parce que l'on affoibliroit d'autant le roy de Navarre et troubleroit-on ses affaires : de quoy je ne me peus garder de me plaindre, et mesme en dire mon advis à un gentilhomme serviteur dudit cardinal qui, oyant parler de ce traicté, s'estoit addressé à moy, et m'avoit conjuré de ce faire en homme de bien. Je veux croire que ledit sieur cardinal, comme j'ai creu, ignoroit ceste pratique; mais il est certain que ceux qui se disoient ses serviteurs, qui la poursuivoient, ne voyoient goutte aux affaires ny aux volontez de M. de Mayenne et des autres princes du party. Celuy auquel lesdits articles furent confiez ne fut pas sitost party de Paris, que ledit duc se repentit de la charge qu'il luy avoit donnée, et l'envoya prier d'en différer l'exécution; de sorte que bien luy prist de ne s'y estre ingéré légèrement : ce qu'il fit par prudence et conseil, car il eust esté responsable du mal qui en fust arrivé, s'il s'y fust embarqué; dont il eust eu grand regret, car il y alloit à la bonne foy. Mais les mescontentemens publics que lesdits Espagnols recognoissoient qu'on avoit d'eux, avec l'advis qu'ils eurent du traicté susdit qui se brassoit avec ledit cardinal, feurent cause qu'ils déclarèrent, après avoir refusé l'offre cy-devant dit qui leur avoit esté faict, que le roy d'Espagne marieroit plustost et sacrifiroit sa fille avec M. de Guise pour le bien de la religion, que de manquer à un seul poinct de son devoir pour ce regard, pourveu que dès à présent elle fust esleue royne et luy avec elle roy de France, espérant par ceste proposition, qui estoit très-advantageuse et honorable à la maison de Lorraine, non seulement assoupir lesdits mescontentemens et traictez contraires à leur dessein, mais aussi obtenir facilement laditte eslection de laditte assemblée. Et véritablement plusieurs d'abordée s'en resjouyrent, cuidans avoir ville gaignée, et que c'estoit chose qui devoit estre embrassée d'un chacun. A quoy tels se laissèrent aller qui auparavant n'avoient faict cas de toutes les ouvertures et promesses desdits Espagnols, transportez d'affection envers ledit duc de Guise. Cecy estonna M. de Mayenne, soit qu'il creust que lesdits Espagnols vouloient tromper monsieur son nepveu et le party, ou qu'il n'eust pas envie qu'il fust préféré à luy. Sur cela il fut conseillé de demander ausdits Espagnols quel pouvoir ils avoient de leur Roy de faire ladite proposition, et de le dire, s'ils l'avoient et le monstroient qu'il y consentiroit; et s'assemblèrent pour cela

en la maison du cardinal de Plaisance, où celuy de Pellevé se trouva avec les ministres dudit roy d'Espagne et quelques autres, et luy firent voir un endroit de leurs instructions qui faisoit mention de ladite ouverture par forme d'alternative, soit que ladite alternative y eust esté adjoustée par eux exprès ou non. Mais il advint que ce qu'ils espéroient leur donner gain de cause les esloigna plus que devant, et accreut leur honte; car ledit duc de Mayenne, par jalousie ou autrement, s'opposa lors ouvertement à ladite eslection, mesme avec altération. Le parlement s'advança aussi (1) de donner un arrest contre icelle, qui fut très-magnanime et de grande efficace envers un chacun; l'assemblée mesme en fut plus divisée et troublée que devant, car plusieurs creurent que ce party avoit esté mis en avant par lesdits Espagnols pour esblouir la compagnie et la conduire comme insensiblement à l'eslection de ladite Infante, et par conséquent à la ruine de l'Estat, sous l'allèchement dudit mariage, lequel ils ne pouvoient croire que le roy d'Espagne eust aucune envie de faire pour les raisons qui y contredisoient. Ledit duc plus que nul autre soustenoit ceste opinion, demandoit d'estre mieux asseuré dudit mariage devant qu'il fust procédé à ladite eslection, voir aussi les forces et deniers nécessaires pour la soustenir, et pareillement qu'il fust procédé à la récompense de ses peines et travaux, qu'il faisoit valoir; et comme ledit duc avoit plus de crédit en ladite assemblée que tous autres, et que son opinion estoit plausible, il accrocha facilement cette résolution, assisté des politiques, au grand regret des zélez et des serviteurs dudit duc de Guise, lequel néantmoins se monstra en ceste occasion plus sage et plus tempéré que son âge et le subject ne le permettoient; dont il fut grandement loué et estimé. Lesdicts Espagnols creurent que ledit duc de Mayenne avoit poussé le parlement à donner leur arrest; mais cela n'estoit point, car ladite cour avoit pris ce conseil d'elle-mesme, meue de son honneur et devoir, comme gens qui aymoient mieux perdre la vie que manquer à l'un et à l'autre en cette occasion, en connivant au renversement des loix du royaume, dont par leur institution ils sont protecteurs, et à ce faire obligez par le serment de leurs réceptions. Il apparut aussi, par l'accueil que receut M. le président Le Maistre, et ceux qui l'assistoient, dudit duc de Mayenne, et de ceux qui l'accompagnoient quand il luy porta ledit arrest et fit la remonstrance de la cour, qu'il n'y avoit consenty, et s'entendoit très-mal avec icelle: dont ceste action fut d'autant plus louée que le péril en estoit plus grand; et certainement elle servit grandement, et faut que je die que le royaume en demeure obligé à ladite cour.

Cette variété et diversité de demandes et propositions desdits étrangers faites si à coup offença plusieurs personnes, descouvrit leur ambition avec leur foiblesse et impudence: ce qui les rendit encore plus mesprisez que devant, chacun croyant qu'ils n'avoient mis en avant M. de Guise que pour faire eslire plus facilement leur Infante, diviser nos chefs, perpétuer nos misères, soubs prétexte de piété. L'on trouvoit surtout estrange qu'ils eussent entrepris ce fait mal garnis de forces, d'argent et de réputation, comme ils estoient; car lors leur armée s'estoit retirée et mutinée par faute d'argent; le Roy venoit de prendre Dreux à leur barbe, et n'avoient de quoy donner à vivre à personne: ils vivoient eux-mesmes très-mécaniquement; de sorte que tels, qui estoient venus disposez de les favoriser et servir en payant, les maudissoient voyans qu'il n'y avoit rien à gaigner avec eux. Toutefois ils estoient si impudens, ou nous tenoient pour si sots et stupides, qu'ils s'offençoient et disoient s'esmerveiller de quoy nous refusions et faisions doute seulement de sacrifier à leurs fumées nos consciences, nos libertez et nos biens.

Et comme nous estions en ces perplexitez, Dieu, ayant compassion de la France et de nous, voulut toucher le cœur du Roy de la cognoissance de nostre religion, qui estoit le seul remède à nos maux qui nous restoit. Ceste nouvelle fut receue de ceux qui sans passion désiroient la conservation de la religion et du royaume, avec autant d'allégresse que si l'on leur eust donné la vie; et comme naturellement nous doutons de ce que nous désirons, jusques à ce que nous voyons l'effect réussir, chacun discouroit de ce changement entre l'espérance et la crainte, non sans émotion et altération, mais diversement. Les estrangers et leurs adhérens faisoient provision de moyens pour descrier et traverser une si saincte et louable résolution, blasmant ouvertement ceux qui s'en réjouissoient, et s'efforçoient d'en faire desgouster mesme Sa Majesté, laquelle, n'ayant légèrement et à demy pris ce party, se rendit à Sainct-Denis (2), où elle fut admise et receue en l'Eglise par les prélats et docteurs assemblez pour cet effect, avec les cérémonies et solemnitez qui y furent gardées, où vous estiez pour en parler

(1) Arrêt du 28 juin 1593.

(2) Le 28 juillet 1593.

mieux que nul autre. Et comme après tant de déclarations et protestations que M. le duc de Mayenne et plusieurs du party avoient faictes et publiées de recognoistre Sa Majesté après sa conversion, rien ne pouvoit plus nous excuser de ce faire, si nous ne voulions estre tenus pour meschans et ennemis de nostre patrie et de nostre religion, ceux qui craignoient ceste recognoissance mirent en avant qu'il estoit nécessaire de consulter avec le Pape de ce faict, et que Sa Majesté receust l'absolution des mains mesmes de Sa Saincteté, pour rendre sa conversion vallable, ne l'osans ouvertement rejetter du tout. Et combien que plusieurs soupçonnèrent, voire creurent que ceste difficulté de remise au Pape avoit esté proposée autant pour empescher l'effect de ce bon œuvre que pour le rendre entier et parfaict, toutesfois, comme chacun creut aussi que Sa Majesté n'avoit point franchy ce saut pour après refuser ce devoir et respect envers Sa Saincteté et le Sainct-Siége, l'on embrassa ce conseil, qui fut aussitost approuvé et bien receu de Sa Majesté et de ses serviteurs avec grande prudence et franchise, au grand contentement des gens de bien.

Partant il fut advisé de faire une cessation d'armes pour trois mois, durant laquelle on envoyeroit vers Sa Saincteté de part et d'autre pour sçavoir son intention. Je fus mandé et employé en ce traicté avec vous, Monsieur, et les autres seigneurs qui y furent députez, où Sa Majesté fit bien paroistre qu'elle désiroit à bon escient arrester le cours des misères publiques; car elle traicta quasi du pair en toutes choses avec ledit duc de Mayenne, sans avoir esgard à sa dignité ny à son authorité, comme l'on a veu par les articles qui furent accordez et publiez: ce qui fut blasmé d'aucuns, qui ont depuis cogneu, par les événemens, que Sa Majesté avoit esté très-bien conseillée. C'est grande prudence aussi de céder quelquefois au temps et aux occasions qui se présentent, car par ce moyen l'on évite souvent de grands périls, lesquels passez l'on recouvre après facilement, voire au double, ce qu'on y a mis. Si Sa Majesté eust voulu s'opiniastrer et ne traicter avec ledit duc du Mayne que comme avec son sujet, jamais il n'eust accordé la trefve: quoy advenant l'assemblée de Paris ne se fust séparée sans traicter avec lesdits Espagnols, et faire une royauté, car le party ne pouvoit plus soustenir la guerre sans faire l'un ou l'autre: ce qui eust perpétué nos misères, et eust à l'adventure osté le moyen et la commodité à ceux qui ont depuis recogneu Sa Majesté de ce faire, car personne n'avoit encores bien concerté ceste délibération et exécution; et si peut estre que plusieurs eussent creu n'estre juste ny honorable de ce faire si la guerre eust tousjours duré, mesmement estant reconneue Saditte Majesté estre seule cause du refus de laditte trefve pour sa particulière considération: car chacun luy eust imputé le malheur public, et eust excusé sur la nécessité tout ce que ledit duc eust fait pour se deffendre, au contraire de ce qui est advenu. Car, pour avoir Sa Majesté si franchement et librement accordé ladite trefve et la prolongation d'icelle, et ledit duc refusé de traicter la paix durant icelle avec Sa Majesté, elle a tellement justifié ses intentions et ledit duc condamné les siennes, qu'elle a acquis et luy perdu plus de serviteurs et de villes en trois mois, qu'ils n'eussent peut-estre en dix ans, tant la justice et le droit ont de puissance sur les hommes, spécialement après que les maux les ont faicts sages.

Depuis laditte cessation d'armes je me suis trouvé avec vous aux deux assemblées (1) et conférences qui ont esté faictes à Andresy et à Milly pour adviser aux moyens de pacifier le royaume, comme de part et d'autre nous disions avoir volonté de faire, où vous sçavez qu'il avoit esté proposé, débattu, et comme accordé plusieurs poincts et articles concernans le général et le particulier, qui nous donnoient espérance d'un meilleur succeds que celuy qui s'en est ensuivy; et croy certainement que s'il nous eust esté permis de conclure et parfaire le marché, que nous l'eussions faict lors très-advantageux pour la religion, voire pour ceux de la Ligue, tant vous nous faisiez paroistre Sadite Majesté estre disposée d'accorder pour ce regard tout ce qu'honnestement l'on pouvoit désirer d'elle, dont je ne diray les particularitez, car vous les sçavez comme moy, et me semble aussi qu'il suffit d'en parler en termes généraux. Mais comme il fut dit et arresté qu'il falloit attendre la volonté du Pape devant que passer outre, il fut aussi résolu et promis que chacun feroit son devoir envers Sa Saincteté en faveur de la paix publique: pour moy je l'entendois et croyois ainsi, parce que je cognoissois que c'estoit nostre devoir, le bien et advantage de tous.

Que ledit duc de Mayenne m'avoit asseuré que c'estoit son but; qu'il me sembloit qu'il avoit trop maltraicté les Espagnols pour s'attendre plus à eux, et que le président Janin estoit emploié en cette négotiation, qui estoit celuy de tous ses serviteurs et amis auquel il se fioit le plus, et qui cognoissoit mieux aussi l'intérieur de son cœur, comme je dis audit duc quand il me pria

(1) Octobre 1593.

d'Aller à Andresy; et partant, que je ne voulois prendre autre asseurance de son intention, allant en cette commission, que la compagnie dudit président, avec lequel il ne falloit craindre que je fusse désadvoué, comme j'avois esté auparavant; joint qu'il me sembloit qu'il estoit trop advisé et bien conseillé pour laisser perdre cette fois l'occasion et les moyens qu'il avoit de s'accommoder avec Sa Majesté, comme je luy avois souvent dit de sa part, et par son exprès commandement, qu'il feroit si tost qu'elle seroit catholique, luy remonstrant qu'en ce faisant il asseureroit grandement nostre religion; qu'il ne fortifieroit pas moins le party catholique, justifieroit ses armes et les nostres, nous délivreroit de la tyrannie des estrangers, qui avoient juré sa ruine et la nostre, acquéreroit une gloire immortelle, obligeroit à luy non seulement la France, mais aussi toute la chrestienté, qui gémissoit avec nous de nos misères.

Qu'il demeureroit en ce faisant chef non seulement de ceux de son party, mais avec le temps des autres catholiques qui avoient suivy Sa Majesté, pour à l'advenir accourir à luy et se rallier au premier effort que l'on entreprendroit contre la religion, comme ceux qui attribuoient à sa conduite et à ses armes l'honneur et le gré de la conservation d'icelle, et mesmes de la conversion de Sadite Majesté. Qu'il ne devoit craindre d'avoir faute d'authorité et de seureté tandis qu'il y auroit des huguenots en ce royaume, à cause de l'envie et inimitié que leur portoient les catholiques, lesquels seroient plus unis en paix qu'en guerre, d'autant que le besoin qu'ils avoient en icelle les uns des autres les faisoit vivre et compâtir ensemble, ce qu'ils feroient difficilement sans cela: de sorte que lesdits catholiques auroient soing de luy et de sa grandeur, comme de leur protecteur. Bref, qu'il retiendroit les villes du party à sa dévotion et ses amis intéressés à sa conservation, s'il leur procuroit laditte paix, sans laquelle je n'estimois pas qu'il les peust longuement conserver après la conversion de Sa Majesté, tant chacun estoit las de la guerre et mal édiffié des Espagnols. Qu'il ne devoit point douter aussi que le Pape et le roy d'Espagne n'eussent soin de luy après ladite paix autant et plus que devant; car, comme il auroit moins de besoin d'eux, il en seroit plus estimé et recherché, comme il se pratique ordinairement entre les roys et princes, lesquels n'affectionnent que ce qui leur est nécessaire, et mesprisent ordinairement ceux qui ne se peuvent passer d'eux. Qu'ils traverseroient et empescheroient ladite paix de tout leur pouvoir devant qu'elle fust conclue; mais quand elle seroit une fois accordée et publiée, s'ils ne l'approuvoient soudain, je m'asseurois qu'ils ne s'y opposeroient ouvertement, et qu'avec le temps ils s'y accommoderoient: car ce que la passion empesche pour un temps est enfin emporté par la raison et l'utilité. Quoique Sa Saincteté s'opposast à l'union de toute la France, et que le roy d'Espagne se voulust charger d'une telle querelle sur la fin de ses jours, espuysé d'hommes et d'argent comme il estoit, je ne pouvois et me sembloit aussi qu'il ne devoit croire l'un ne l'autre: le premier estant obligé, comme père commun, d'avoir trop de soin de ce royaume très-chrestien pour n'en désirer le repos avec la conservation de la religion; et l'autre trop mal voulu en iceluy avec ses ministres pour espérer à l'advenir d'y faire ses affaires, mesmement après laditte paix. Mais quand ils en useroient autrement, que l'expérience apprendroit bientost à l'un, et la nécessité à l'autre, qu'ils auroient pris un très-mauvais et périlleux conseil pour la religion catholique et leurs propres Estats, comme pour toute la république chrestienne. Que tous messieurs ses parens s'attacheroient aussi à sa fortune, de bonne volonté ou par nécessité; car comme ils le verroient accompagné et suivy en cette résolution, ainsi qu'il seroit indubitablement, des principales villes du party et des gouverneurs d'icelles, ils se garderoient bien de demeurer derrière, ny de perdre cette occasion de pourvoir avec luy à leur seureté et à leurs affaires. Que je ne sçavois pas quel advantage on luy feroit, car c'estoit chose de laquelle il n'avoit encores esté parlé; mais que je ne doutois point qu'on ne luy accordast en honneurs, charges et dignitez, et en argent, pour luy et pour les siens, tout ce qu'honnestement il pouvoit désirer et demander, et que le tout ne se fist au gré d'un chacun de part et d'autre, tant seroit grand et estimé son mérite envers le public moyennant ladite paix. Que je luy conseillois bien de se contenter plustost de médiocrité que de se surcharger d'envie, parce que l'une estoit plus seure et durable que l'autre; qu'il avoit des enfans qu'il aymoit, à la fortune desquels il devoit penser comme de la sienne, joint que j'avois toute ma vie remarqué que ceux qui avoient voulu précipiter la leur l'avoient plustost reculée qu'avancée, chaque fruit voulant estre cueilly en sa saison pour estre de bonne garde. Qu'il ne m'appartenoit de luy représenter l'estat du royaume ny celuy de la cour, parce qu'il en estoit, à mon advis, mieux informé de l'un et de l'autre que je n'estois;

mais qu'il me sembloit luy pouvoir et devoir dire en conscience que s'il y pensoit et considéroit bien, il trouveroit plustost matière d'espérer que de craindre à l'advenir. Partant, j'estois seulement d'advis qu'il eust soin de conserver sa réputation, maintenir les catholiques, mesnager ses vieux amis, en acquérir d'autres, bien allier ses enfans, faire provision d'argent, et se tenir loing de la cour après avoir faict ladite paix, asseuré, ce faisant, d'estre à l'advenir plus recherché, utile et nécessaire que jamais, sans davantage s'opiniastrer à poursuivre par les armes un dessein pour s'aggrandir, qui estoit plus imaginaire que bien fondé, au péril de la religion, du royaume, de sa réputation, de ses amis, de sa vie et de ses enfans; blasmé, envié et traversé d'un chacun dedans et dehors la France, jusques à ses propres parens, plein d'injustice et d'impossibilitez de luy esprouvées, et encores mieux recogneu de tous, croyant, si cette fois il ne s'en départoit, que chacun l'abandonneroit pour traitter sans luy avec le Roy ou avec celuy d'Espagne, dont plusieurs estoient desjà recherchés, et à mon advis résolus, cognoissans n'y avoir plus de salut envers luy, estant mal comme il estoit avec les Espagnols, et sans résolution de ce qu'il avoit à faire envers Sa Majesté. Que c'estoit bien faict de rendre au Pape le respect qui avoit esté proposé devant que de conclurre tout à faict à laditte paix et la publier, mais qu'il ne devoit pas laisser cependant de la faire esbaucher, de façon qu'il n'y eust plus rien à redire, tant pour le général que pour le particulier, quand i recevroit l'intention de Sa Saincteté, laquelle embrasseroit bien plustost le party de nostre repos quand elle sçauroit avoir esté pourveu à la seureté de nostre religion par advis commun des catholiques, que quand on se remettroit à Sa Saincteté, d'autant qu'elle feroit difficulté et peut-estre conscience de se charger de ce soin et d'une telle envie, mesmes estant tenue de court par les Espagnols comme elle estoit; joint que Sa Saincteté ne pouvoit juger ny cognoistre si bien que nous ce qui estoit nécessaire de faire pour ce regard, pour estre loing de nous, et luy avoir tousjours esté la vérité des choses desguisée. Que la révérence que l'on portoit en ce royaume à Sa Saincteté et au Sainct-Siége estoit grande, mais qu'il estoit certain que tel lien ne seroit désormais assez fort pour maintenir le party en union contre les efforts de la nécessité et le dégoustement que l'on avoit desdits Espagnols, mesmement si Sa Saincteté mesprisoit l'obéissance et submission de Sa Majesté, comme aucuns osoient desjà dire qu'elle feroit: estant certain que ceux qui s'attacheroient à ce prétexte pour faire durer la guerre sans avoir esgard à la conversion de Sa Majesté en seroient mauvais marchands, d'autant que la longueur et rigueur de nos maux nous avoient ouvert les yeux et rendus plus sensibles que nous n'estions au commencement de la guerre; que, transportez de zèle ou de passion, nous croyons, en paroles, et pouvoir mieux conserver la religion, et asseurer nos fortunes par la guerre que par la paix. Partant, je le supplicis et conseillois de l'embrasser vivement, et s'y conduire de façon que si Dieu nous vouloit tant punir qu'elle ne se fit, que chacun sceust et cogneust au moins n'avoir tenu à luy, affin de n'attirer sur luy le blasme, la haine et malédiction publique que ne pouvoient éviter ceux qui l'empeschoient.

Il fit démonstration de prendre en bonne part ma remonstrance, m'asseura qu'il désiroit la paix de cœur et d'affection, qu'il ne tiendroit à luy qu'elle ne fust faicte, cognoissant que c'estoit encores le meilleur moyen de tous ceux qui se présentoient pour conserver la religion et asseurer sa fortune, à cause de la foiblesse et mauvaise conduite desdits Espagnols, avec lesquels il me disoit ne pouvoir plus compâtir, et principalement avec dom Diégo d'Ibarra, qui estoit insupportable; mais qu'il falloit conduire et manier les choses dignement, affin de contenter le Pape, et que le roy d'Espagne et ses amis de dedans et dehors le royaume n'eussent occasion de se plaindre de nous après avoir employé pour le party ce qu'ils y avoient mis; et aussi qu'il estimoit ce poinct estre des moins importans pour asseurer la religion et sa fortune, et que le salut public dépendoit principalement de l'union et bonne intelligence du party avec Sa Saincteté et ledit roy d'Espagne, laquelle il ne pouvoit conserver s'il concluoit ce traicté sans eux; partant, qu'il envoiroit vers eux gens exprès pour cet effect, et qu'il ne cesseroit de poursuivre ce bon œuvre qu'il ne fust résolu. Que ce seroit aussi le bien du royaume, comme celuy de la religion et de toute la chrestienté, que la paix fust faicte généralle, pour donner relasche à la France, et moyen aux princes chrestiens de s'opposer aux armes du Turc, dont la chrestienté estoit menacée; joint qu'il ne pouvoit croire que le Pape approuvast la paix en France pour rejetter la guerre sur le roy d'Espagne qu'il respectoit et craignoit par trop, tant pour le pouvoir qu'il avoit en Italie que pource qu'il le tenoit pour le plus seur appuy et protecteur de nostre religion et du Sainct-Siége contre ledit Turc et les hérétiques: au moyen de quoy

il ne pouvoit se séparer du roy d'Espagne sans offenser Sa Saincteté, ny le malcontenter sans manquer à son devoir, et peut-estre diviser le party et rendre inutile et honteux l'accord qu'il feroit, chose qu'il vouloit éviter au péril de sa vie. Mais qu'il espéroit que chacun s'accommoderoit à l'utilité publique, à quoy le roy de Navarre pouvoit plus ayder que personne en contentant Sa Saincteté et luy donnant occasion d'approuver sa conversion, qui estoit le poinct auquel il falloit principalement travailler et pourveoir, comme il me prioit de faire entendre aux députez de Sa Majesté en ceste conférence, protestant qu'il y procéderoit de bonne foy et en homme de bien, et qu'il ne me donneroit la peine d'y aller, ny à M. de Bassompière, ny à M. le président Janin, s'il n'avoit envie de bien faire.

Laditte conférence d'Andresy engendra celle de Milly, comme j'ay dit. Nous discourusmes assez franchement et rondement des moyens de faire la paix et contenter ceux qui y pouvoient servir, toutesfois sans rien accorder ny résoudre, parce que nous n'avions charge ny pouvoir de ce faire, voulans, ce disions-nous, attendre à la volonté du Pape, envers lequel chacun promettoit faire son devoir. M. de Belin se trouva en ceste dernière assemblée au lieu de M. de Bassompierre, qui s'en estoit allé en Lorraine. L'on pourveut du mieux que l'on peut aux plaintes et contraventions de la trefve qui avoit esté bien receue et embrassée du général du royaume, mais estoit mal observée des gouverneurs des villes et provinces et des gens de guerre, trop accoustumez à leur profit et au pillage : de sorte que le pauvre peuple en fut plus oppressé que soulagé. Il fut parlé en ceste dernière assemblée de prolonger encores pour quelque temps ladite trefve, pour donner plus de loisir d'envoyer à Rome; car ceux qui y devoient aller n'estoient encores partis, et toutesfois le temps accordé par icelle estoit jà fort advancé.

Sa Majesté parla aussi au président Janin à Fleury, et sembloit que toutes choses fussent disposées au bien, chacun faisant démonstration de l'affectionner et d'estre marry de ce qui se faisoit au contraire. Les peuples, quoyqu'ils fussent maltraictez, s'en resjouissoient, espérant d'estre bientost délivrez de leurs maux, comme faisoient les habitans des villes, et quasi toute la noblesse et les ecclésiastiques du royaume. Les factieux et ceux qui vivoient de la guerre ou profitoient du mal d'autruy seuls s'en attristoient et la traversoient par divers moyens, comme par prédications, factions, menées, escrits, rapports et plusieurs autres attentats : à quoy il estoit difficile de remédier, tant la guerre avoit accreu la licence et despravé nos mœurs; joinct que les grands, au lieu de se formaliser comme ils devoient, y connivoient plustost qu'autrement, soubs prétexte de conduire les affaires doucement; mais, à mon advis, fort imprudemment, et quelquesfois à mauvaise fin.

Au retour dudit voyage de Milly, M. de Mayenne me pria de revoir Sa Majesté pour luy parler de la prolongation de ladite trefve, laquelle il disoit estre nécessaire, pour ce qu'il avoit advisé de prier M. le cardinal de Joyeuse de prendre la peine d'aller à Rome pour servir le public en ceste occasion, espérant qu'il seroit très-utile et propre à cause de son bon zèle, de sa qualité et suffisance; et comme il estoit en Languedoc, c'estoit chose à laquelle il ne pouvoit pas pourveoir dedans le temps de ladite trefve; joinct que les ambassadeurs de Sa Majesté n'estoient encores hors du royaume. Ledit duc me renouvela lors l'asseurance qu'il m'avoit donnée de sa droitte et sincère intention et résolution à la paix, usant de termes plus exprès qu'il n'avoit encores faict, jusques à me prier d'en résoudre : ce qui me fit encores plus volontiers entreprendre cette commission. Je fus trouver Sa Majesté à Fontainebleau, qui me receut de sa grâce très-humaine; vous y estiez, Monsieur; mais elle voulut, avant que d'entendre ma charge, que je visse une dépesche à Rome du cardinal de Plaisance, qui avoit esté prise et envoyée à Sa Majesté, et fraischement deschiffrée. Elle me fut leue en vostre présence et de messieurs de Schomberg, de Sancy et de Revol; le sieur de Zamet, que je trouvay à Fontainebleau, y fut appellé. Elle estoit fort longue et particulière, accompagnée de la copie d'un certain serment faict à Paris le 23 du mois de juillet, entre les mains dudit cardinal, sur les Sainctes-Evangiles, en la présence du duc de Féria et des autres ministres du roy d'Espagne, par ledit duc de Mayenne, le cardinal de Pellevé, les ducs de Guise, d'Aumale et d'Elbœuf, les sieurs de La Chastre, de Rosne et de Sainct-Paul, en qualité de mareschaux de France, et de Tournabon, Florentin, agent du duc de Mercœur; par lequel estoit porté que, reconnoissant, pour plusieurs grandes considérations, n'estre à propos de faire alors une royauté catholique, mais plustost la différer à un autre temps plus opportun, cependant estoit nécessaire que le party catholique jà composé, dressé et estably depuis quelques années de l'union généralle des catholiques, dont depuis avoit

esté chef ledit duc de Mayenne, demeurast entier et ferme en sa première résolution d'empescher pour tousjours la ruine de la religion catholique, apostolique et romaine en ce royaume de France; et pour la maintenir, conserver et restaurer, s'opposer à tous les ennemis d'icelle et leurs fauteurs, et extirper l'hérésie autant que faire se pourroit. Ledit duc de Mayenne, comme lieutenant de l'Estat et couronne de France, et les autres dessusdits, juroient sur les sainctes Evangiles, ès mains dudit cardinal de Plaisance, comme légat de Sa Saincteté, et promettoient sur leurs paroles de princes et de gentilshommes, et sur leur foy et honneur, de maintenir inviolablement la ligue catholique et ce qui est comprins soubs icelle, et de se tenir liez et unis pour l'effect susdit, comme ils avoient faict jusques à présent; et ne s'en départir jamais pour quelque cause que ce fust, ny de s'accoster en général ny en particulier du roy de Navarre, ny faire paix avec luy, quelque acte catholique qu'il fît. Promettant encore Sa Majesté Catholique une armée de douze mil hommes de pied et deux mil chevaux, et semblablement des commoditez pour maintenir pour quelque temps la cavallerie et infanterie françoise que l'on pourroit mettre ensemble, et d'estre aussi d'accord des conditions de procéder sans aucun retardement à l'eslection de la susditte royauté, laquelle n'avoit peu estre faite pour lors; et si aucuns d'eux refusoient de ce faire, les autres seroient tenus et obligez les abandonner, et de faire compte de ne les tenir plus en aucune manière du nombre des unis dessusdits pour la conservation de la religion, ains leur estre ennemis, et, sans avoir esgard à eux, passer outre sans difficulté à ladite eslection de royauté catholique, ledit duc de Mayenne promettant en particulier et en général que, pour effectuer ladite eslection, les Estats généraux se tiendroient ensemble (ainsi nommoient-ils l'assemblée de Paris) et qu'aucune personne d'iceux ne s'en sépareroit, et qu'ils seroient tenus à Paris ou ailleurs, selon qu'il seroit trouvé plus convenable, pourveu qu'il fust pourveu de la part de Sa Majesté Catholique de huict mil escus par mois, pour distribuer ausdits Estats par les mains de leur président, comprenant ledit duc de Mayenne, comme lieutenant-général de l'Estat et couronne de France, soubs sa particulière promesse, le susdit party en général, et plusieurs provinces, villes et communautez, en ce compris le duc de Nemours, le comte de Brissac et le sieur de Villars, et tous les autres, lesquels il asseuroit qu'ils se tiendroient obligez comme s'ils se feussent trouvez présens et eussent soubssigné la mesme escriture avec ledit duc de Mayenne, s'obligeant particulièrement lui et les autres susdits soubssignez pour les provinces, villes et places qu'ils avoient en charge, et faisant le semblable lors ledit sieur légat de la part de Sa Saincteté, et le duc de Féria pour Sa Majesté Catholique, qu'ils continueroient la protection dudit party pour le bien et conservation de la religion, comme ils avoient faict jusques alors; en foy de quoy ils avoient tous signé ladite promesse de leurs mains, et à icelle faict apposer le sceau de leurs armes en ladite ville de Paris, le 23 juillet 1593.

Vous sçavez, Monsieur, si je demeuray estonné après la lecture dudit serment, lequel estoit si contraire aux paroles dudit duc de Mayenne et aux asseurances qu'il m'avoit données de son intention à la paix, et mesmes à ce qu'il nous en avoit faict dire et traicter en nos conférences, que du commencement j'eus opinion qu'il avoit esté faict à plaisir, ou seulement projetté sans avoir esté effectué, jusques à ce que j'ouy lire les lettres dudit légat, surprises avec ledit serment du 24 et 25 dudit moys de juillet, par lesquelles il rendoit si bon et particulier compte des assemblées, allées et venues faictes tant pour cela que de tout ce qui s'estoit passé à Paris, des raisons motives dudit serment, et des noms de ceux qui y avoient esté embesongnez, et de plusieurs autres particularités qui descrivoient la vérité du faict, qu'il ne fut plus question que de souspirer et de me plaindre de la fortune publique et de la mienne, me voyant embarrassé avec des gens qui faisoient si peu de compte de l'une et de l'autre. De quoy je fus si scandalisé, qu'à l'heure mesme je me résolus de n'accomplir la charge que ledit duc m'avoit donnée, d'aller prendre congé de luy, et ne me mesler plus de ses affaires. Toutesfois vous ne fustes de cet advis, ny ces messieurs qui estoient présens, pour l'opinion que vous aviez que je pouvois encores servir de quelque chose à remettre et composer les affaires, recognoissant que Sa Majesté ny vous autres, Messieurs, comme bien conseillez, n'estiez d'advis de rompre encores la poursuitte ny priver le royaume de l'espérance de la paix, nonobstant ledit serment, considérant que ledit duc pourroit peut-estre avoir changé d'opinion, veu les propos qu'il avoit faict tenir depuis par le président Janin, et le mauvais prédicament auquel il apparoissoit par lesdites lettres du légat qu'estoient avec luy les Espagnols, et aussi que leurs tromperies sur le mariage de M. de Guise avec leur infante, et leur foiblesse et imprudence, estoient aucunement descouvertes par les mesmes lettres,

estimant qu'estant communiquées à l'oncle et au nepveu sans leur faire paroistre de l'aigreur, les pourroient eschauffer à la paix plus que devant. Au moyen de quoy je fus conseillé et persuadé de la considération publique de ne rompre encores avec eux, mais asseurer de tirer profit de ceste occasion pour porter les affaires au but des gens de bien : à quoy certainement servit bien à me faire résoudre de n'avoir trouvé esdites lettres les noms de messieurs de Bassompierre et Janin, me promettant de les avoir pour compagnons en ma plainte et en mon mescontentement, comme en effect ils estoient à l'injure qui m'avoit esté faicte, puisque nous avions esté depuis employés ensemble aux traitez de la trefve et de la paix, et asseuré et respondu de la bonne volonté dudit duc, sans toutesfois avoir eu cognoissance ny communication aucune dudit serment, comme en vérité je n'avois eu en sorte quelconque.

Le sieur Zamet et moy leusmes à part audit duc lesdites lettres et ce serment l'un après l'autre, devant que de luy faire paroistre aucune altération ; et comme il recogneut, tant par la suitte et substance d'icelles que par les originaux que vous nous aviez confiez, qu'elles estoient véritables et qu'il n'y avoit moyen de les desguiser, changer ny adjouster, il fit contenance de n'estre moins offensé dudit légat pour la façon de laquelle il parloit de luy par icelles, qu'estonné et marry de la descouverte dudit serment, advenue contre son attente, et très-mal à propos pour ses desseins. Lors j'adjoutay ma plainte particulière en termes les plus exprès et praignans dont je me peus adviser, comme celuy qui estoit picqué jusques au sang du tort qu'il m'avoit faict, non de m'avoir célé ledit serment, mais de s'estre depuis servy de ma crédulité et franchise, non moins que de mon honneur et de ma foy, pour amuser le monde en ces beaux traictez ausquels il m'avoit employé après avoir couru sa fortune cinq ans durant avec toutes les incommoditez et ruines de mes biens et mesme de ma réputation, qu'il estoit impossible de plus ; laquelle plainte j'accompagnay encores d'une remonstrance que je luy fis de son aveuglement pour ce qui le concernoit luy-mesme, de ce qu'encores qu'il recogneust par infinies preuves et effects la haine que le légat et lesdits Espsgnols luy portoient avec leurs adhérens, leur malice et pernicieuse intention envers le royaume, avec leur foiblesse et imprudence au soustien et à la conduite des affaires, il ne vouloit toutesfois se despestrer de leurs mains, ains continuoit à se laisser befler par eux pour destruire la religion et le royaume, et se rendre le plus misérable homme du monde; qu'il voyoit maintenant par lesdites lettres quelle foy et crédit il devoit adjouster aux belles paroles dudit légat, puisqu'il faisoit si peu d'estat de sa parole et de ses promesses, encores qu'elles fussent si solemnelles, le tenant pour le plus grand trompeur du monde, et pour tel le dépeignoit au Pape et à Rome. Quoyqu'il s'attendist après cela que Sa Saincteté favorisast ses desseins, et que son légat fist ses affaires, quelle apparence y avoit-il de l'espérer? Aussi s'estoit-il bandé ouvertement pour monsieur son nepveu : en quoy l'on descouvroit par sa despesche qu'il persévéroit plus candidement et fidellement que plusieurs n'estimoient, car il estoit soupçonné de s'entendre du tout avec les ministres du roy d'Espagne pour abuser ce jeune prince de l'espérance du mariage de leur infante, ne pouvant croire qu'estant personnage clairvoyant et bien informé des affaires du monde, il eut opinion que ledit mariage se deust jamais effectuer. Et toutesfois il apparoissoit le contraire par lesdites lettres, car il accusoit lesdits ministres de ne procéder en ce faict rondement; et soit qu'il le fist pour plaire au Pape à sa descharge, ou, jouant au plus fin, à l'usage du pays, ou qu'en vérité il fust marry de la tromperie desdits ministres à l'endroit de ce prince, quelle espérance devoit-il plus avoir d'advancer sa fortune par son moyen? car si Sa Saincteté affectionnoit celle de M. de Guise, la mauvaise odeur que ledit légat donnoit encores de luy à Sa Saincteté ne luy feroit changer d'advis. D'ailleurs il ne devoit espérer ny vouloit faire son profit de la tromperie et honte de monsieur son nepveu, estant en si mauvais prédicament envers le légat et les ministres du roy d'Espagne ; joint qu'il donneroit juste occasion à sondit nepveu de luy reprocher son malheur, outre ce qu'il pensoit desjà en avoir : dont il pourroit advenir plus de mal au party, à sa personne et aux siens, que de bien. Et d'autant que j'avois aprins à Fontainebleau la prinse à Lyon de M. de Nemours, je luy dis encore que chacun la luy imputoit, publiant qu'il s'estoit aidé de M. de Lyon et du mescontentement que la ville et le pays avoient des déportemens dudit duc, pour le chasser de son gouvernement, affin de l'adjouster au sien par la guerre ou par la paix. Qu'il pouvoit penser sur cela comment sa convoitise estoit blasonnée, puisqu'elle n'espargnoit son propre sang, le fils bien-aymé de la mère (1), laquelle il devoit faire estat de voir

(1) Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne.

doresnavant fondre en larmes et seicher d'ennuys et de despit à ses pieds, sans avoir toutesfois le pouvoir de la délivrer ny la contenter, d'autant que l'on ne disposoit d'un peuple comme l'on vouloit, et estoit encores plus difficile de bien réparer une injure faicte à un prince, mesmement quand elle estoit fondée sur ses propres fautes et délicts, exécutée par inférieurs et attribuée à ses plus proches; que cecy avoit renouvellé la mémoire des propos tenus par le sieur Alfonse Corse sur la mort de messieurs ses frères, dont l'on disoit qu'il avoit monstré peu de sentiment, l'ayant en sa puissance; et y adjoustoit-on encores l'assassinat du marquis de Maygnelay, de la charge et despouille duquel il avoit revestu l'autheur d'iceluy. Que joignant maintenant à ce que dessus l'opposition qu'il avoit publiquement et fraischement faicte à sondit nepveu, encore qu'elle fust grandement excusée des clairvoyans et gens de bien, le tout ensemble faisoit quasi tenir de luy un mesme langage, tant à ses amis qu'à ses ennemis, véritablement à son grand désadvantage : dont il ne devoit point douter que luy et les siens tost ou tard ne receussent et sentissent à bon escient le dommage, et ne voyoit point qu'il eust autre moyen de se garantir qu'en faisant la paix, par laquelle il délivreroit la religion de péril, se tireroit des mains du légat et des Espagnols, purgeroit ses actions passées, mettroit l'esprit de sa mère en repos et la personne de son frère en liberté avec honneur, avanceroit la fortune dudit duc son neveu, feroit et asseureroit la sienne comme il voudroit, et obligeroit le royaume et le party catholique à l'honorer, et le Roy à l'aymer et respecter éternellement. Qu'il estoit encore en sa puissance de ce faire, d'autant qu'encore que Sa Majesté fust à bon droit très-indignée et mal édifiée dudit serment et de la façon de laquelle il avoit esté depuis procédé avec elle, toutesfois Sadite Majesté s'estoit promis que quand il auroit veu et bien considéré la dépesche dudit légat, le peu d'estime qu'il faisoit de luy, avec ce qu'il pouvoit espérer desdits Espagnols, il traitteroit après avec elle plus sincèrement qu'il n'avoit faict, comme elle m'avoit donné charge de luy dire, et qu'en ce faisant elle ne laisseroit de le gratifier, et faire pour luy comme celuy qu'elle vouloit honorer et contenter plus qu'il ne pouvoit jamais espérer du costé desdits Espagnols; adjoustant pour fin que, pourveu qu'il prinst ce party et fist paroistre par effect y marcher de bon pied, j'avois opinion que Sadite Majesté accorderoit la continuation de la trefve encores pour un mois ou deux, affin de donner loisir à M. de Nevers d'achever son voyage et sa légation à Rome.

Ledit duc commença sa response en souspirant, me demandant s'il estoit vray que Sa Majesté eust nouvelles certaines de l'emprisonnement de M. de Nemours, parce qu'il en avoit bien quelque advis. Mais il ne le pouvoit croire, et en estoit en grande peine, tant pour le respect de madame sa mère que pour plusieurs autres raisons qui importoient grandement au public et à son particulier, encore que ledit duc se fust mal comporté en son endroit, jusques à suborner ses serviteurs et prendre bien avant en son gouvernement; toutesfois il ne pouvoit qu'il ne fust marry de ce qu'il luy estoit advenu, ne doutant point que cela fist parler beaucoup de gens à son désadvantage, mais qu'il y apporteroit tel remède que les effects justifieroient son intention, protestant ne luy estre arrivé accident de long-temps, dont il eust receu plus d'affliction que de cestuy-ci. Et véritablement je m'aperceus bien qu'il en estoit grandement travaillé, et tant qu'il en oublioit le demeurant. Mais après avoir reprins ses esprits, il me dit qu'il avoit esté contrainct de faire ledit serment pour arrester le cours de cette royauté que poursuivoient ledit légat, les Espagnols et leurs partisans avec tant d'ardeur et de violence; que s'il n'eust usé de ce moyen, ils l'eussent peut-estre arrestée ou décernée sans luy, tant qu'ils estoient dépitez de la conversion de Sa Majesté, et recogneu que ce coup renverseroit leurs desseins; que si ladite royauté eust esté faicte, le Pape eust esté obligé de la soustenir, et partant refuser à Sa Majesté son absolution : ce qui eust perpétué nos calamitez, car il n'eust esté après en sa puissance d'y remédier; mais qu'estant toutes choses entières comme elles estoient demeurées par ceste invention, ils ne pouvoient garder Sa Saincteté de recevoir Sa Majesté, qui estoit le poinct auquel il estoit nécessaire de pourvoir sur tous les autres, d'autant que, l'obtenans, tous moyens et prétextes de troubler le royaume et Sa Majesté cesseroient; qu'il avoit délibéré d'y ayder et servir de tout son pouvoir, comme il avoit souvent promis; mais que M. le cardinal de Joyeuse, qu'il vouloit faire chef de cette négociation, ne pouvoit faire ce voyage devant l'expiration de la trefve : partant, falloit adviser à la continuer, comme il m'avoit prié de remonstrer à Sa Majesté; qu'il envoiroit avec ledit cardinal MM. de Senecé et Janin, qui luy estoient très-confidens et désiroient le bien du royaume : de sorte qu'il ne falloit seulement qu'avoir patience sans s'arrester audit serment, lequel, estant faict à la requeste

du légat et entre ses mains, devoit estre du tout remis et différé au Pape, soubs le bon plaisir duquel il avoit entendu et protesté le faire, et non autrement; mesmes estimoit qu'on le trouveroit ainsi escrit en l'original, si ledit légat, pour favoriser les Espagnols, ne l'avoit faict obmettre exprès, comme il avoit fait en la copie que je luy avois aportée ce mot de *catholique*, où il estoit faict mention de ne recognoistre le roy de Navarre, quelque acte qu'il fist pour faire trouver le serment à Rome moins rigoureux; qu'enfin il n'estimoit estre obligé par ledit serment de désobeyr à Sa Saincteté, quand elle auroit receu et absous Sa Majesté, ny de rejetter la paix, pourveu qu'il recogneust la pouvoir faire à l'honneur de Dieu et en saine conscience; et que, s'il eust eu autre intention, il ne m'eust employé en ces traictez, ny M. le président Janin; que ledit légat mesmes ne faisoit estat dudit serment, comme l'on voyoit par ses lettres, par lesquelles il n'espargnoit les Espagnols guères plus que luy; que lesdits Espagnols, ayans ouy parler qu'il vouloit continuer la trefve, désespéroient desjà de cette royauté et de l'accomplissement dudit serment, encores qu'ils asseurassent que l'armée et les moyens qu'ils avoient promis par iceluy seroient prests à la fin d'icelle; qu'il alloit aussi faire débander les députez des Estats, signe évident de son intention; car, quand ils seroient une fois séparez, il n'y auroit plus moyen d'eslire un roy. Partant, le principal estoit de fleschir le Pape, le joindre à nostre désir, et estre asseuré de luy avant l'expiration de laditte trefve; car, s'il falloit recommencer la guerre, il seroit contraint de s'ayder encores desdits Espagnols, lesquels luy enchériroient leurs denrées plus que jamais, mesmes voudroient estre payez avant la main; et luy, pour avoir moyen de se deffendre, seroit forcé de les contenter. Au moyen de quoy il prioit ses amis de plaindre plustost sa condition et luy ayder à conduire les affaires à bon port, que de s'offenser de ses actions, estant toutes forcées comme elles estoient; qu'il ne m'avoit rien dit dudit serment, et n'en avoit aussi communiqué audit président, parce qu'il sçavoit bien que nous n'eussions jamais approuvé l'usage de ce remède, et qu'il avoit juré aussi de n'en parler qu'à ceux qui l'avoient faict avec luy, et surtout de ne le nous communiquer, ny à M. de Bassompierre, pour la jalousie extrême que le légat et les Espagnols avoient de nous; qu'enfin son intention estoit bonne, qu'il m'en asseuroit de rechef, et le feroit paroistre par effect, spéciallement envers Sa Saincteté; mais qu'il estoit nécessaire d'obtenir laditte prolongation, non pour un ou deux mois, mais plustost pour quatre, affin de ne précipiter les affaires, si l'on ne vouloit advancer celles desdits Espagnols, dont il me prioit d'advertir Sa Majesté par vostre moyen, et d'en avoir response bientost, parce que, s'il n'en estoit asseuré, il falloit qu'il se préparast plustost à la guerre qu'à despescher à Rome.

Et d'autant que vous m'aviez prié, comme j'ay déjà dit, avec ces messieurs qui vous assistoient en ces affaires, de ne désespérer ledit duc ny rompre avec luy, j'acceptay encores cette commission, et vins vous trouver à Estampes, où Sa Majesté vous avoit laissé exprès pour entendre la responce dudit duc et la recharge qu'il m'avoit donnée, laquelle je vous représentay telle que je l'avois receue, dont vous me promistes d'advertir Sa Majesté et me faire sçavoir sa volonté.

Depuis, vous et M. de Revol vintes à Poissy, où je me trouvay, et accordasmes que ladite trefve seroit continuée encore pour deux mois, sçavoir est, novembre et décembre; toutefois que la publication ne s'en feroit que pour un mois; que dans le dixiesme novembre elle seroit publiée pour l'autre : ce que Sa Majesté voulut estre ainsi passé pour certaines considérations qui importoient à son service. Pareillement, il fut accordé que l'on s'assembleroit dedans huit jours audit Poissy pour donner ordre aux contraventions de ladite trefve, dont chacun de part et d'autre se plaignoit, et sur ce un bon réglement pour la faire mieux observer à l'advenir. Cecy fut traitté et accordé le 13 d'octobre: de quoy j'advertis ledit duc, qui m'en envoya la ratification, laquelle je vous fis tenir, comme vous fistes après celle de Sa Majesté; mais je ne me voulus engager en la conférence desdites contraventions, tant le serment et l'acte de Lyon m'avoient donné mauvaise opinion du succès des affaires, comme plusieurs autres, lesquels n'eussent jamais creu que ledit duc eust voulu user de tels moyens pour avancer les siennes.

M. de Belin fut dépesché de luy à Sa Majesté en ce temps-là, sur l'advis qu'il eut que Sadite Majesté estoit allée à Dieppe exprès pour faire la guerre à M. de Villars, en faveur du sieur de Boisrozé qui commandoit au fort de Fescamp, lequel Sa Majesté disoit s'estre donné à elle devant la trefve, et partant ne pouvoit l'abandonner audit sieur de Villars qui luy faisoit tous les jours la guerre, pour la supplier de n'user de voye de faict en ceste deffense pour n'altérer les affaires, mais faire que le tout fust traicté amiablement et par les députez, conformément

aux articles de la trefve, laquelle ne pouvoit estre rompue en un lieu qu'elle ne le fust partout. Je n'estois auprès dudit duc quand ledit sieur de Belin fut dépesché, car j'estois demeuré à Pontoise exprès pour me mieux excuser de la conférence susdite que l'on devoit faire audit Poissy; mais je sceux que ledit duc avoit donné charge audit sieur de Belin de sonder Sadite Majesté sur une plus longue prolongation de laditte trefve que celle qui avoit esté accordée jusques à la fin de l'année, disant ne pouvoir dans ledit temps avoir nouvelles de Rome et d'Espagne, d'où il falloit qu'il eust advis devant que de traicter la paix. Et combien que j'eusse adverty ledit duc que vous vous trouveriez audit lieu de Poissy au temps que nous avions ordonné pour donner ordre ausdites contraventions, afin qu'il fist aussi trouver ses députez, néantmoins je ne vous en manday rien par ledit sieur de Belin, qui passa à Mante, près de vostre maison, où vous estiez demeuré exprez pour vous acheminer audit Poissy, sans vous donner advis de son passage, ny de l'occasion de son voyage : de quoy, estant retourné à Paris, je fis plainte audit duc, sur celle que chacun faisoit, de ce que l'on différoit tant à pourveoir ausdites contraventions. Toutesfois il voulut attendre le retour dudit sieur de Belin devant que d'envoyer audit Poissy, soit qu'il fust en peine de ce feu que l'on disoit qui s'alloit allumer du costé de Normandie, à cause du différend d'entre le sieur de Villars et Boisrozé, ou qu'il s'attendist d'obtenir une plus longue prolongation de ladite trefve par le moyen dudit sieur de Belin, lequel lui en avoit donné quelque espérance. Et combien que je luy remonstrasse qu'il ne s'y devoit attendre, veu les difficultez que Sa Majesté et ceux de son conseil avoient faites d'accorder les deux mois que j'avois obtenus, néantmoins, comme c'estoit le but auquel il aspiroit par dessus tous autres, il croyoit que ce que je luy en disois, et le sieur Zamet qui en parloit comme moy, procédoit plustost de mauvaise volonté que de jugement : en quoy le confirma plus que devant le rapport que luy fit ledit sieur de Belin au retour de son voyage; car il luy dit que s'il luy eust donné pouvoir de traicter laditte prolongation, il la luy eust rapportée pour tel temps qu'il eust voulu; mais que ne luy ayant commandé que de sçavoir sur cela l'intention de Sa Majesté, il n'avoit voulu s'y engager davantage. Et quant au différend dudit sieur de Villars, ledit sieur de Belin avança aussi peu, parce que ledit sieur de Villars n'eut agréable son entremise, comme celuy qui ne vouloit que l'on sceust gré à autres qu'à luy de ce qui en succéderoit; mais voyant qu'il ne pouvoit estre assisté dudit duc, des Espagnols ny de M. de Guise en ceste querelle, d'autres choses que de belles paroles et promesses, il en fit depuys luy-mesme l'accord avec Sa Majesté, auquel j'ay ouy dire que vous fustes employé. De sorte que ledit sieur de Belin ne rapporta de son voyage qu'une lettre de Sa Majesté addressante à vous, par laquelle elle vous mandoit de donner jusques à Paris si ledit duc vous en prioit, et cogneussiez qu'il fust à propos : de quoy ayant eu la communication, je fus d'advis que ledit duc parlast à vous, pour luy-mesmes vous dire ses raisons sur ladite plus longue prolongation, de laquelle il continuoit à faire plus grande instance que jamais, et apprendre aussi de vous la disposition de Sadite Majesté sur icelle : ce qui fut cause que vous vintes en ladite ville bientost après, où vous parlastes par deux fois audit duc : et ne tint à vous qu'il ne print autre conseil sur le traicté de la paix que celuy qu'il avoit suivy jusques alors, sans plus s'amuser aux contraventions de laditte trefve, comme il faisoit; car vous luy dites qu'on avoit eu peine à faire approuver celle qui avoit esté accordée par Sa Majesté, contre l'advis quasi de tous ses serviteurs, lesquels estoient blasmez dedans et dehors le royaume, et Sa Majesté aussi, comme de chose que l'on estimoit avoir faict tort à sa réputation et à ses affaires ; joinct que Sa Majesté espéroit estre advertie par M. de Nevers de l'intention de nostre Sainct-Père devant que laditte trefve fust expirée, pource qu'il sçavoit qu'il estoit arrivé à Rome, et que selon qu'il manderoit à Sa Majesté elle se résoudroit de ce qu'elle auroit à faire; mais que si, en cinq mois que laditte trefve devoit durer, ledit duc ne pouvoit envoyer à Rome et sçavoir la volonté du Pape, c'estoit sa faute et non celle de Sa Majesté, laquelle pour ce regard s'estoit acquittée de son devoir comme elle avoit promis, encores que ledit duc de Nevers, auquel elle en avoit donné la charge, fust, tant pour sa qualité que pour indisposition, moins portatif que les autres. Que Sa Majesté ne pouvoit endurer que son peuple payast la taille à deux partis plus longuement de son consentement, comme elle avoit souffert jusques alors, espérant que la trefve engendreroit la paix, par le moyen de laquelle elle pourvoiroit à son souslagement plus commodément; mais qu'elle ne voyoit pas, à son grand regret, les choses estre pour ce regard plus advancées qu'elles estoient le premier jour, ains au contraire avoir assez d'occasions de croire que l'on n'avoit recherché laditte trefve que pour mieux se préparer à faire durer la guerre; que si ledit duc eust

eu la volonté de bien faire il en feroit autrement, car chacun sçavoit qu'il en avoit le pouvoir et que tout dépendoit de luy; joint que Sa Majesté estoit résolue passer tout ce qu'honnestement elle pouvoit accorder pour le contenter, tant au général qu'au particulier, comme elle luy avoit fait souvent dire; mais aussi qu'il estoit délibéré de ne se repaistre plus de parolles, et qu'il falloit des effects.

Qu'elle avoit rendu au Pape et au Sainct-Siége l'honneur et le respect qui leur estoient deubs et tels qu'on avoit désiré; et si la faction d'Espagne estoit si forte à Rome que Sa Majesté ny peust estre receue, il estoit question de sçavoir en ce cas ce que ledit duc prétendoit faire, et s'il traicteroit ou non, d'autant que selon cela Sa Majesté seroit conseillée de se gouverner en son endroit, le priant de bien peser ce faict avant que d'y faire response, afin de ne perdre ceste occasion, et d'obliger à luy Sadite Majesté et toute la France, voire la chrestienté, avec beaucoup de gloire et d'utilité pour luy et pour les siens, laquelle estoit encores entre ses mains; adjoustant que s'il continuoit à remettre au Pape ce que l'on sçavoit dépendre de luy entièrement, sans parler plus clairement qu'il n'avoit faict jusques alors, Sa Majesté feroit mauvais jugement de son intention. De sorte que vous n'auriez moyen, à vostre grand regret, de servir au repos du royaume selon vostre désir.

Monsieur, vous amplifiastes ce discours de plusieurs autres raisons très-considérables, fondées sur le besoing que le royaume avoit de la paix, et toute la chrestienté de l'union des princes chrestiens, pour s'opposer aux armées du Turc. Toutesfois vous ne peustes esbranler ledit duc la première et la seconde fois que vous parlastes à luy : de sorte que vous en partistes très-mal édifié, comme il vous pleut de me dire, et moy audit duc, lequel pour cela ne s'en esmeut pas davantage; et me semble qu'il attribuoit les difficultez que vous luy aviez faictes sur la continuation de laditte trefve, qu'il affectionnoit, plus à un commun advis que nous avions prins ensemble, vous, le sieur Zamet et moy, qu'à la vérité du faict, d'autant que nous luy en avions autant dit que vous, et que ledit sieur de Belin luy en avoit donné toute autre espérance : de laquelle néantmoins vous ne voulustes le rejetter entièrement, le voyant si aheurté à ce poinct, afin, comme je croy, d'en remettre la résolution à Sa Majesté, et luy faire sçavoir, et à moy, son intention dedans huict ou dix jours au plus tard : ce que vous ne peustes faire, à cause de l'esloignement de Sadite Majesté qui estoit encores à Dieppe, et de vostre indisposition. Mais ledit duc m'envoya à Pontoise, après vostre partement, afin d'estre plus près de vous, où je receus vos lettres du 25 novembre, par lesquelles vous me mandiez que je vous reverrois bientost auprès dudit Pontoise, nous donnant tousjours peu d'espérance de la prolongation de laditte trefve, mais bien espérant de traicter à bon escient la paix, si l'on y vouloit entendre, comme l'on pouvoit faire devant que la trefve fust expirée, dedans lequel temps vous espériez estre asseuré de la volonté du Pape, concluant que Sa Majesté désiroit et avoit tant de besoin de la paix, que vous estimiez qu'elle ne précipiteroit rien.

Je présentay vostre response audit duc, laquelle luy donna plustost espérance d'obtenir laditte prolongation qu'elle ne l'en désespéroit, en vérité contre mon advis, tant il est difficile d'arracher de l'esprit d'un prince l'opinion d'une chose qu'il affectionne. Partant, il me pria de retourner à Pontoise pour vous voir, se persuadant que je vous persuaderois de faire à la fin ce que vous n'aviez envie ny peut-estre pouvoir de faire, quoy que je luy peusse dire au contraire. Et comme il cogneut que j'avois besoin estre en cela persuadé autant que vous-mesmes, parce que je n'estois assez eschauffé à son gré, il usa d'un artifice nouveau pour me remettre en train : c'est qu'il me voulut faire croire qu'il avoit tant faict avec monsieur son nepveu, qu'il l'avoit du tout gaigné et tourné à la paix : de sorte qu'estant maintenant bien unis en ce dessein, si Sa Majesté luy donnoit le loisir de conduire les affaires, il ne falloit point douter qu'elles ne succédassent heureusement; et sur ce, il me dressa une partye pour me faire parler à monsieur son nepveu, lequel s'en acquitta de façon qu'il ne me donna pas grande occasion de croire qu'il eust ceste volonté. Toutesfois je ne laissay pas de retourner à Pontoise, afin d'avoir le bien de vous voir, joint que j'eusse en vérité désiré que l'on eust proslongé laditte trefve encore un mois, pour lever toute excuse audit duc, et en ce faisant, le mettre de plus en plus en son tort, estimant que cela ne pouvoit estre que très-utile au public.

Mais quand je vous vis vous me fistes bien cognoistre qu'il ne se falloit plus attendre à ladite prolongation, me disant que Sa Majesté avoit de nouveau descouvert, par plusieurs autres lettres qui avoient esté prises, que ledit duc ne la demandoit que pour donner loisir aux Espagnols de s'armer, et au sieur de Montpesat faire le voyage d'Espagne, où ledit duc l'avoit envoyé : ce qui vous estoit confirmé par la demeure en France du président Janin, lequel,

au lieu d'estre allé à Rome avec le cardinal de Joyeuse et le sieur de Senecé, comme il avoit promis de faire s'il cognoissoit, comme il disoit, que l'on voulust bien faire, n'avoit pas passé Lyon, et avoit laissé aller les deux autres, ausquels l'on n'avoit tant de fiance qu'en luy.

Je revins à Paris exprès pour dire audit duc que Sa Majesté estoit résolue de ne continuer ladite trefve le mois de décembre passé, afin qu'il ne s'y attendist plus; et luy conseillay d'entendre à la paix sans plus remettre le traicté à un autre temps, luy disant que si la guerre recommençoit sans estre assisté de forces suffisantes pour s'opposer à celles du Roy et surtout délivrer la ville de Paris de captivité, que plusieurs, tant de bonne volonté que par nécessité, se separeroient du party et composeroient avec Sa Majesté, à présent qu'elle faisoit profession de la religion catholique, et que ceux qui demeuroient constans dans le party traiteroient encores sans luy avec les Espagnols, lesquels recherchoient un chacun de ce faire; dont je luy disois qu'entre autres ils s'estoient adressés à mon fils, lequel ils avoient fort pressé de traitter avec eux à son desceu, combien qu'il fust recogneu d'eux et d'un chacun luy estre très-affectionné, par où il pouvoit cognoistre quel estoit leur but, ce qu'il devoit espérer d'eux, et quelle seroit sa condition s'il advenoit que chacun traistast sans luy avec Sa Majesté ou avec lesdits Espagnols, comme je sçavois que l'on feroit.

Tout cela ne le peut destourner de son premier chemin, qui estoit d'attendre les nouvelles de Rome et d'Espagne devant que prendre party: de sorte qu'il se résolut de s'ayder encore de M. de Belin pour tenter derechef s'il pourroit avoir ladite trefve, cuidant que je l'en désespérois exprès pour le contraindre de faire la paix, joint que ledit sieur de Belin continuoit à luy en donner espérance; mais à son retour il en désespéra du tout ledit duc, lequel néantmoins ne changea d'advis, ains pria ledit sieur de Zamet de tenter encore ce remède, nous disant que M. le légat et luy avoient dépesché à Rome le sieur Montorio pour devancer ses députés et faire que le Pape luy permist de traitter avec Sa Majesté. Toutesfois je sceus qu'il luy avoit donné autre charge, et que de nouveau il s'estoit laissé persuader que le Pape et le roy d'Espagne, ayant veu n'avoir peu faire eslire M. de Guyse, demanderoient qu'on esleust le fils aisné dudit duc moyennant le mesme mariage de l'Infante: ce qui avoit esté apposté pour renverser la paix avec Sa Majesté, laquelle il luy faisoit remonstrer ne se pouvoir éviter que par ce moyen: en quoy il se laisssoit entretenir du sieur Jean-Baptiste de Tassis, lequel, comme plus fin, luy donnoit espérance que son maistre y condescendroit, pourveu que la chose fust bien conduite. Cestuy-cy ayant eu ceste astuce, embouché des partisans d'Espagne qui environnoient ledit duc, que de luy faire croire qu'ils affectionnoient son contentement et la grandeur de sa maison plus que toute autre chose, au lieu que dom Diego d'Ibarra faisoit le contraire avec ledit duc de Feria, lesquels se monstroient plus affectionnez à M. de Guyse. Mais tout cela ne se faisoit que pour les abuser tous deux, et par ce moyen nous faire franchir le sault de ceste royauté affin de perpétuer nos misères.

Quoy voyant, et que la trefve alloit expirer, de sorte qu'il falloit se résoudre de recommencer la guerre à Sa Majesté ou s'accommoder avec elle, comme celuy qui estoit entré en la Ligue par nécessité et qui y estoit depuis demeuré pour servir au repos de son pays, sans avoir approuvé cette guerre, je prins congé dudit duc le 23 de décembre, et me retiray à Pontoise avec les miens pour les disposer à recognoistre Sa Majesté avec moy, puisque Dieu luy avoit faict la grâce de se renger au giron de l'Eglise, et que ledit duc ne vouloit faire la paix, et que le dessein des Espagnols estoit d'usurper ou diviser le royaume et le destruire. En partant, je suppliay derechef ledit duc de mieux adviser à ses affaires, et considérer que l'espérance de la paix avoit contenu plusieurs villes et personnes au party et en bonne opinion de luy, qui s'en sépareroient et murmureroient contre luy quand la trefve expireroit, tant pour estre lassez de la guerre que pour ne vouloir porter les armes contre Sa Majesté, puis qu'elle estoit catholique, suivans en cela leurs protestations et déclarations souvent réitérées, et publiées de sa propre bouche et par escrit: de quoy il seroit difficile qu'elles fussent retenues pour le respect du Pape, sur lequel ledit duc s'excusoit, puis que Sa Majesté s'estoit mise en devoir de le contenter; joinct que l'on estimoit que Sa Saincteté ne luy pouvoit justement refuser son absolution, la demandant d'un cœur pénitent et si humblement qu'elle faisoit; de sorte que si Sa Saincteté en faisoit difficulté, comme desjà l'on commençoit à dire soubs main qu'elle estoit résolue de faire, l'on l'imputeroit au pouvoir qu'avoient à Rome les Espagnols, ayant veu que le légat favorisoit ouvertement leurs pratiques et desseins. Que je ne voulois, pour mon regard, que la guerre me surprint à Paris, tant pour ce que je ne voulois estre en lieu où je fusse libre pour disposer de moy comme Dieu me conseilleroit, que pource que je ne pouvois

compatir aux humeurs dudit légat et desdits Espagnols, lesquels je tenois autheurs et cause de la ruine du party catholique et de la France. Que de demeurer auprès de luy sans y adhérer, ce seroit me perdre et me faire mocquer de moy, et davantage luy faire tort, parce qu'en recommençant la guerre il seroit contraint d'espouser entièrement leurs passions, devenir leur esclave, ou d'estre abandonné de toutes parts. Que si je voyois qu'après tout cela il nous restast encores quelque sorte d'espérance de faire paix, je ne laisserois de m'y employer comme j'avois faict depuis la mort du feu Roy; que je l'avois suivy et accompagné exprès; mais qu'il ne s'y faudroit plus attendre après ladite trefve, la fin de laquelle apporteroit un merveilleux changement aux affaires. Que je ne voulois plus luy représenter les malheurs qui luy en arriveroient, parce qu'il y devoit voir plus clair que moy, et que je les luy avois remonstrés si souvent que j'estimois l'en avoir importuné. Mais seulement je luy voulois dire que s'il n'estoit retenu, comme il disoit, que du respect qu'il portoit à Sa Sainctelé en ce traicté, l'on pourroit peut-estre obtenir de Sa Majesté que tout seroit faict soubs le bon plaisir d'icelle, affin de la contenter, adjoustant que j'estimois qu'il feroit plaisir à Sa Sainctelé d'en user ainsi, affin de la soulager au jugement qu'on luy avoit remis, auquel chacun recognoissoit qu'elle estoit agitée et combattue de diverses considérations; concluant que si après la trefve il ne trouvoit moyen de contenter et retenir les villes au party, elles luy eschapperoient plus vistes qu'elles n'y estoient venues après la mort de messieurs ses frères, tant l'ambition et la foiblesse des Espagnols, avec les maux qu'elles avoient endurés par nostre conduite en toutes choses, leur avoient faict désirer, et leur faisoit maintenant approuver la conversion de Sa Majesté, comme estant l'unique, plus prompt et asseuré remède à leurs calamitez, le suppliant, si mes raisons et remonstrances ne pouvoient l'esmouvoir, au moins se ressouvenir quelquesfois du devoir auquel je m'estois mis de l'assister, conseiller et servir en cette occasion, l'asseurant que je regretterois éternellement de n'avoir peu acquérir, en cinq ans que je l'avois accompagné, plus de créance en son endroit pour son propre bien et service, non moins que pour conserver la religion et le royaume.

[1594] Ledit duc avoit derechef despesché M. de Belin devers Sa Majesté, cuidant obtenir à la fin ladite prolongation, et vouloit que j'attendisse son retour avant que partir; mais je le suppliay de m'en excuser, sçachant que ledit sieur de Belin n'en rapporteroit qu'un refus, et craignant qu'il advint quelque chose qui rendit mon partement plus difficile et moins honneste. Partant, je me retiray à Pontoise et eus ce bien de vous voir bientost après avec M. de Sancy, où se trouva ledit sieur Zamet, qui revenoit de Mante. Là, je vous asseuray de ma délibération, après l'avoir esté de vous, qu'il ne falloit plus espérer de trefve généralle; mais je vous priay de m'en faire accorder une particulière pour Pontoise, tant pour me donner moyen de gaigner mon fils et ceux de sa garnison, que pour avoir loysir de voir quelle résolution M. de Mayenne prendroit à Paris après avoir entendu la volonté du Pape, et ce que M. de Nevers en rapporteroit, sans porter les armes contre Sa Majesté, laquelle la nous accorda pour trois mois: dont j'advertis M. de Mayenne qui la ratiffia, mais à regret, à cause de ce qui estoit advenu à Meaux, où les habitans avoient recogneu Sa Majesté avec M. de Vitry (1), leur gouverneur, dont ledit duc estoit très-offensé, et non sans cause; car la déclaration de ceux de ladite ville resveilla les courages des autres, leur fist gouster les raisons qui les avoient meus, avec le bon traictement que Sa Majesté leur avoit faict: de façon que plusieurs commencèrent à détester la guerre et les autheurs d'icelle, avec désir d'en sortir.

Ce que j'entrepris de remonstrer audit duc, tant par ledit sieur Zamet que par lettres que je luy fis présenter par Pasquier que j'avois laissé à Paris, luy faisant dire qu'à l'exemple des habitans de Meaux, qui avoient esté des plus entiers et affectionnez à la Ligue, chacun l'abandonneroit s'il ne traittoit la paix et n'y employoit des personnes publiques, telles que pouvoient estre messieurs du parlement et les magistrats de la ville de Paris, affin de donner occasion à tout le monde de croire qu'à ce coup il y marchoit de bon pied; car ses plus chers amis ne se fioient quasi plus en luy, non plus que ses ennemis, tant il estoit descheu de réputation à cause de sa foiblesse et de la mauvaise conduite de sa fortune; de sorte que l'on disoit partout à haute voix qu'il ne pouvoit faire la guerre, et toutesfois ne vouloit faire la paix, transporté de son intérest particulier, sans avoir esgard au public ny à ceux qui l'avoient assisté: à quoy je ne recognoissois point qu'il peust remédier qu'en s'attachant à une négotiation publique telle que dessus; partant, je le supplioys de s'y résoudre, et, pour ce faire, aller luy-mesme au parlement leur en faire l'ouverture et prière,

(1) Louis de L'Hospital, baron de Vitry. La déclaration de Meaux est du 12 janvier 1594.

et ne perdre une seule heure de temps. Mais il n'en fit compte non plus que des remonstrances pour la paix qui luy furent faictes lors par ceux du parlement, desquelles il s'offensa, s'excusant tousjours sur le Pape, et se promettant qu'à la fin il obtiendroit laditte trefve, pour laquelle il envoya derechef M. le comte de Brissac et le sieur Zamet vers Sa Majesté, chargez de nouvelles offres, ainsi que j'ay entendu, dont Sa Majesté fist aussi peu de compte que des premières, disant tousjours qu'elle vouloit faire la paix tout-à-faict, ou la guerre, sans plus s'amuser auxdites trefves, tant elle avoit mauvaise opinion de la volonté dudit duc.

Sur cela Sa Majesté alla à Chartres, où elle se fist sacrer (1), au grand plaisir et contentement d'un chacun. Et le cardinal de Plaisance publia une lettre adressante aux bons catholiques, par laquelle il leur faisoit sçavoir que nostre Sainct-Père n'avoit admis et receu M. de Nevers que comme prince d'Italie, et non en qualité d'ambassadeur de Sadite Majesté, à laquelle il nous advertissoit qu'il ne donneroit jamais absolution, quoy qu'elle fist : de quoy chacun fut extrêmement scandalisé et offencé, car par sa lettre il ne rendoit aucunes raisons de ce reffus, qui estoit jugé de tous trop rigoureux, pour celuy qui tenoit lieu de père commun des chrestiens, mesmes à l'endroit d'un tel prince que Sa Majesté, laquelle l'avoit recherché avec tant de submission et d'humilité. De sorte que la rencontre de ces deux actions, sçavoir, du sacre de Sa Majesté et de ladite déclaration, fist résoudre plusieurs personnes de recognoistre Sa Majesté encore plus tost qu'elles n'eussent faict, voyant d'un costé que Sadite Majesté faisoit ce qu'elle devoit et pouvoit pour asseurer ses subjects de sa véritable et entière conversion, et de l'autre que ledit sieur cardinal nous désespéroit entièrement de l'assistance de Sa Saincteté en sa faveur, contre toute raison, par où nous nous voyons plongez pour jamais en un abisme de calamitez, au péril de la religion, sans nous faire apparoir d'aucun moyen ny remède propre pour nostre consolation.

De quoy chacun veit aussi bientost sortir des effects par la résolution que prindrent les principalles villes (2) du royaume de recourir à Sa Majesté et luy jurer fidélité et obeyssance, comme feirent plusieurs seigneurs et gentilshommes, lesquels jugèrent ne devoir plus différer à ce faire soubs prétexte d'attendre la volonté de Sa Saincteté, puisqu'elle avoit condamné Sa Majesté sans l'ouyr, comme nous apprenions par la lettre dudit légat, imprimée, joint que Sa Majesté avoit communié aux saincts sacremens de l'Eglise et faict les sermens accoutumez aux sacres de nos roys.

Monsieur, vous sçavez que Dieu m'a faict ceste grâce que j'ay esté des premiers qui se sont rengez au devoir, auquel, comme il a pleu à Sa Majesté me recevoir très-favorablement, par vostre moyen et de mes autres amis qui s'y sont employez, je vous ay voulu aussi addresser ce compte de mes actions durant ma misérable fortune, tant pour vous tesmoigner l'obligation que je recognois vous en avoir, que pour vous donner occasion de me continuer vostre amitié, de laquelle je sçay que vous n'honorez pas volontiers ceux qui ont l'ame traversée. Je jure aussi que je ne la rechercherois, si en ma conscience je sçavois m'en estre rendu indigne, voire ne demeurerois en ce royaume ny pourrois vivre ailleurs en aucun repos, tant j'abhorre un maléfice et suis jaloux de mon honneur. Ce que nous faisons par force et nécessité ne nous doit entièrement estre imputé, mesmes quand en nostre cheute nous nous efforçons de l'amender en servant au public, comme vous voyez par ce discours que j'ay mis peine de faire.

Je sçay bien que l'on m'a long-temps blasmé de la poursuitte de laditte paix, voyant qu'elle estoit infructueuse, comme si j'eusse eu part à l'artifice dont elle a esté accusée : les uns croyans que j'avois tel pouvoir auprès dudit duc, qu'il faisoit une partie de ce que je luy conseillois, et les autres que je le devois abandonner dès le commencement que je devois avoir recogneu qu'il ne marchoit de bon pied. J'excuse les uns et les autres, car en vérité, ayant esté nourry aux affaires, voire, si j'ose dire, dedans le sein des roys, la raison vouloit que ledit duc fist plus de compte de mes conseils qu'il n'a faict, et de l'autre mon devoir m'obligeoit le quitter, les voyant mesprisez : car j'advoue n'avoir péché par ignorance ; mais le succeds des affaires et ma dernière résolution me justifient assez, estant certain que je n'eusse esté si utile au public que je cuide avoir esté si j'en eusse usé autrement, comme je m'asseure que tesmoigneront tous ceux qui ont servy au changement qui est advenu : je n'en récuse un seul. Davantage, je ne me fusse satisfait moy-mesme, ny peust-estre contenté Sa Majesté et mes amis, comme j'estime avoir faict.

Car il me fust demeuré un regret, et à l'ad-

(1) Le dimanche 27 février 1591.

(2) Lyon, Rouen, Orléans, presque toute la Provence, Meaux, Péronne, Montdidier, etc.

venture un perpétuel reproche d'estre aucunement cause de la longueur de nos calamitez publiques, si j'en eusse abandonné la cour, cependant que, par raison et jugement, le Roy mesme et ceux qui le servoient, comme plusieurs gens de bien qui suivoient le party de M. de Mayenne, croioient que je pouvois y se rvir; l'on eust dit que j'eusse préféré mon particulier au public par timidité ou pour ma commodité. Davantage, je ne sçay si, devant la conversion de Sa Majesté, j'eusse peu persuader aux miens de faire ce qu'ils ont faict pour le service de Sa Majesté, tant ils estimoient leur honneur estre engagé à suivre l'opinion commune de la guerre, laquelle estoit colorée du prétexte de la religion.

J'advoue bien avoir recogneu dès le commencement que ledit duc n'avoit pas grande envie de faire la paix, mesmes lorsqu'il refusa de faire semondre Sa Majesté de se faire catholique; car c'estoit le chemin qu'il falloit tenir pour y parvenir. Mais aussi je découvrois en mesme temps quelle estoit la cause qui l'en dégoustoit; et si je me suis trompé en quelque chose, ç'a esté d'avoir espéré que le temps et l'expérience luy feroient changer d'advis; aussi s'il n'est advenu, ç'a esté plus par un vray jugement de Dieu que par raison, car je puis dire que le ciel et la terre ont, comme à l'envi l'un de l'autre, combattu son dessein depuis le commencement jusques à la fin, et néantmoins chose quelconque n'a peu l'en divertir, et souvent a esté pour cela, mais à tort, accusé d'irrésolution au fort de la constance, lorsque la nature, les vœux d'un chacun, et mesmes ses propres paroles et actions, le couvroient et desguisoient entièrement, spécialement aux yeux de ceux qui discouroient et jugeoient des choses par ce qui luy estoit plus honorable et utile, comme je confesse avoir faict souvent.

Mais le désir de régner et tenir le premier lieu a toujours transporté ce prince, s'estant promis de pouvoir par les armes et sa vertu atteindre à ce degré pour luy et les siens, favorisé du prétexte de la religion, lequel luy avoit acquis la bienveillance publique, et assisté des forces et moyens du roy d'Espagne, et peut-estre que s'il eust eu plus d'heur, prou de gens n'eussent fait conscience d'excuser, voire favoriser son dessein, à cause des advantages que Dieu luy avoit mis en main, lesquels donnoient occasion de croire qu'il vouloit faire un changement en cet Estat, comme d'advanture il fust advenu s'il n'eust rencontré Sa Majesté, laquelle a eu le courage de défendre la justice de la cause, assisté de Dieu et de la noblesse; mais ledit duc se devoit au moins départir après la bataille d'Ivry, en laquelle il esprouva sa fortune, ou bien au retour d'Espagne du président Janin, par lequel il fut esclaircy que le roy d'Espagne prétendoit à la couronne pour luy ou pour sa fille, et surtout après la conversion de Sa Majesté, que le prétexte de la religion avec la bienveillance publique luy manquoient, avec les moyens et la faveur du Pape et dudit roy d'Espagne, les ministres desquels vouloient qu'on préférast à luy monsieur son nepveu. S'il eust prins ce party, comme il en estoit conseillé par tous ceux qui l'aymoient, quelle gloire n'eust-il acquise! Il eust justifié la mémoire des siens, ses actions passées et celles de ses amis et du party; l'on luy eust attribué une grande partie de l'honneur de la conversion de Sa Majesté; la France eust estimé luy devoir son salut et son repos. Quelle fortune aussi n'eust-il faicte? car il eust uny à luy d'un lien indissoluble les bonnes villes du royaume ausquelles il avoit commandé, et la noblesse qui l'avoit suivy. Plusieurs estiment aussi qu'aucuns catholiques qui ont suivy Sa Majesté se fussent après ce devoir très-volontiers attachez à sa fortune pour asseurer les leurs, sujects à changement, comme sont ordinairement celles qui se forment durant une telle guerre et confusion qu'a esté la nostre depuis cinq ans; et si le Roy, traictant avec luy, eust accordé quelque advantage aux catholiques, comme j'estime qu'il eust faict, l'on luy en eust donné l'honneur et le gré. De sorte qu'il eust esté difficile d'empescher qu'il n'eust esté recogneu à l'advenir chef du party catholique en ce royaume, et que par ce moyen il n'eust conservé ses intelligences estrangères, lesquelles se fussent d'autant plus volontiers entretenues avec luy, qu'estant son crédit et pouvoir plus grands et asseurez, son amitié eust esté aussi plus utile. Davantage, le Roy eust esté contrainct pour avoir la paix de luy accorder, et à ceux de sa maison et autres ses amis et partisans, plusieurs avantages particuliers qui l'eussent rendu plus puissant que jamais; dont il eust esté difficile, voire impossible, que Sa Majesté l'eust privé quand elle l'eust voulu faire, principalement tant que la diversité de religion eût duré en ce royaume, car ce prétexte eust tousjours servy d'arcboutant et d'appuy à sa conservation. Bref, il pouvoit par la paix s'establir avec tant d'honneur et telle authorité et puissance, que Saditte Majesté n'eust guères moins eu besoing de luy et de son service qu'il eust eu de sa bonne grâce et bienveillance, le royaume estant en l'estat qu'il est.

Mais Dieu n'a voulu qu'il soit ainsi succédé,

pour manifester sa justice. Néantmoins je diray que si un autre que ledit duc eust conduict ces affaires, que le royaume eust plus pâty qu'il n'a faict; car certainement il a toujours contredit aux violences publiques et privées, et à la dissipation de l'Estat : de quoy se plaignoient ceux qui vouloient rendre nostre guerre perpétuelle; et, à dire le vray, il a faict paroistre avoir trop bon naturel pour durer et compatir avec telle sorte de gens, lesquels vouloient, à quelque prix que ce fust, ruiner le royaume, cuidans s'agrandir aux despens d'un chacun.

Mais le bonheur de la France s'y est opposé, favorisé de la grâce de Dieu qui s'est servy de la magnanimité et vertu de Sa Majesté, à laquelle, après sa divine bonté, la gloire en est due principalement. Toutesfois, Monsieur, la playe est encore ouverte; de sorte que Sa Majesté a besoin d'estre mieux servie que jamais pour la guérir du tout; car un petit accident la peut rendre aussi dangereuse que devant. Surtout nous devons supplier Sa Majesté de mieux mesnager sa personne qu'elle n'a faict; car en sa conservation consiste le salut du royaume. Elle a voulu jusques icy, et peut-estre qu'il a esté nécessaire, se hazarder pour asseurer les autres; mais il faut que doresnavant les autres se hasardent pour l'asseurer; car, s'il en mesadvenoit, nos maux deviendroient à l'instant plus périlleux que jamais. C'est peut-estre aussi ce qui nourrit et entretient encores le reste des factions qui nous troublent, voire qui en préparent de toutes nouvelles non moins dangereuses que les autres. Vous y voyez plus clair que moy, et sçavez encores mieux par quel moyen l'on y peut remédier : partant, je m'en tairay, et, mettant fin à mon discours, je vous suppliray le prendre en bonne part et croire qu'il est véritable, et je demeureray éternellement vostre serviteur,

DE NEUFVILLE.

Advis (1) *de Monsieur de Villeroy à Monsieur le duc de Mayenne, publié à Paris après la mort du Roy, sur la fin de l'an* 1589.

Monsieur, chacun dit n'y avoir que trois moyens par lesquels l'on puisse remédier aux désordres du royaume :

L'un, de composer avec le roy de Navarre;

L'autre de réunir tous les catholiques, pour s'opposer ensemble à l'establissement du roy de Navarre, sous la recognoissance et obéyssance d'un prince du sang nommé et esleu régent du royaume, durant la prison de M. le cardinal de Bourbon, et déclarer son successeur après son déceds, du gré et consentement de Nostre Saint-Père le Pape et du roy d'Espagne;

Le troisiesme est de se jetter entre les bras du roy d'Espagne, et luy donner telle part et authorité en ce royaume qu'il aye occasion de ne rien espargner pour nous protéger et garentir;

Sur quoy je vous diray qu'il me semble que vous devez adviser sur toutes choses à rendre la résolution que vous prendrez la plus juste et utile au public que vous pourrez, afin qu'elle prospère.

Au moyen de quoy il faut que vous ayez devant les yeux, et pour fondement principal, de ne rien désirer, entreprendre ny poursuivre qui soit contraire à l'honneur de Dieu ny au bien public du royaume.

Ceux de vostre maison ont acquis le crédit et pouvoir en iceluy, et la réputation en la chrestienté dont vous jouyssez à présent; ayant constamment défendu la querelle de Dieu contre les hérétiques, et fait paroistre leur affection au soulagement du peuple.

Vous ne devez, en façon quelconque, vous départir du chemin qu'ils vous ont tracé, car c'est la plus belle roze de vostre chappeau, de laquelle, s'il advenoit que vous fussiez privé par vostre faute, vostre nom deviendroit aussi contemptible qu'il a esté honoré jusques à présent; les vostres en ont esté aussi jaloux et soigneux, que toutes les fois que nos roys ont traicté avec lesdits hérétiques et surchargé leurs subjects, ils ont plustost souffert qu'approuvé lesdits traictez et surcharges, et ont esté les premiers à monter à cheval, et les derniers à en descendre, quand il a esté question de faire la guerre ausdits hérétiques.

C'est pour cela que nous avons veu après la mort de messieurs vos frères (que Dieu absolve) tant de villes, de noblesse et d'autres personnes conspirer ensemble contre leur souverain naturel, prince et seigneur, ayant creu qu'il avoit avancé leurs jours exprès, parce qu'ils soustenoient les catholiques et poursuivoient le soulagement du peuple.

Et si en la prise et levée des armes, et depuis, nous eussions tesmoigné par effects avoir plus de soin de l'un et de l'autre que nous n'avons eu, vostre party seroit à présent plus fort qu'il n'est; mais il semble que Dieu ait permis une telle et signalée soublevation, autant pour nous chastier nous-mesmes que pour faire sentir la rigueur de la justice aux autheurs de nos misères. Qu'ainsi ne soit depuis la mort du feu

(1) Voyez page 147.

Roy, les choses nous ont moins succédé heureusement que nous espérions ; car nous nous promettions, et non sans raison, que la noblesse catholique qui l'avoit assisté se ralieroit avec nous pour nous ayder à deffendre nostre religion, et qu'elle ne s'assubjectiroit jamais à un prince hérétique ; que nous retirerions incontinent M. le cardinal de Bourbon, qui estoit entre les mains d'un catholique, et que les hérétiques seroient contraincts se retirer de la rivière de Loyre, où nous porterions la guerre.

Mais au contraire de cela, nous voyons non seulement ladite noblesse plus affectionnée au service du roy de Navarre quasi qu'elle n'estoit au feu Roy, et celle qui nous assiste très-refroidie et dégoustée de continuer à ce faire. Ledit sieur cardinal avoit esté livré entre les mains des hérétiques, dont il nous reste bien petite espérance de le retirer par la force ; et le roy de Navarre plus puissant en ses provinces que devant.

De quoy nous devons à bon droit d'autant plus nous accuser nous-mesmes que les catholiques qui assistent ledit roy de Navarre ; car par nos déportemens nous les avons plutost effarouchez et desgoustez de nostre party que conviez d'y entrer : ils ont esté constituez prisonniers, rançonnez, pillez en leurs maisons et baffouez partout, nonobstant vos commandemens et déclarations ; de sorte qu'ils ont recogneu n'y avoir avec nous aucune seureté pour eux : davantage, vos gens de guerre ont vescu si licencieusement et débordément qu'ils vous ont faict hayr (s'il m'est permis d'ainsi le dire), de Dieu et des hommes.

Qui croira que vous combattez pour la foy catholique et pour le soulagement du peuple, voyant à vostre suitte Dieu mal servy comme il est, son saint nom blasphémé, les églises pillées, mesme celles que nos adversaires avoient conservées, les bénéfices conférez à personnes indignes, les biens des ecclésiastiques ravis, et toutes sortes d'impiétez, sacriléges, volleries, ravissemens et autres meschancetez commises sans justice, police, ordre ni reigle aucune ? Estimez-vous que Dieu et le peuple vous favorisent, tant que ces désordres régneront ? Il suffit bien aux personnes privées de vivre honnestement et sans faire tort à autruy ; mais cela n'est assez aux princes qui gouvernent les affaires publicques : il faut qu'ils donnent ordre que personne ne fasse mal ny outrage à autruy, car il n'importe guères à ceux qui souffrent quelque injure, qui que ce soit qui la leur fasse, et s'en prennent tousjours aux supérieurs.

Nostre union abonde en désunion depuis les pieds jusques à la teste, nos villes sont remplies de désobéyssances, de violences, de confusion et pauvreté ; la charité et la justice, vertus très-agréables à Dieu, et les anciennes marques des catholiques, en sont bannies entièrement ; l'avarice et l'envie, qui sont les nourrices de la discorde, y dominent totalement ; les magistrats et officiers y sont gourmandez et sans authorité, et principalement ceux qui n'approuvent telles violences ; ils ne jouissent de leurs gaiges ne de leurs rentes et biens, non plus que les bons bourgeois et marchands, qui sont outre cela privez du commerce, de quoy ils souloient nourrir leur famille ; et les artisans aussi ont si peu de pratiques, qu'ils sont contraints de quitter leurs mestiers et quelquefois devenir volleurs pour vivre. Les gens d'église n'y sont pas plus à leurs aises, car leurs biens des champs estans pillez et ravagez, autant ou plus que les autres, ils n'ont de quoy subvenir aux charges de leurs églises, ny à leur nourriture, et néantmoins sont tous les jours comprins aux daces et courvées comme les autres habitans, ausquelles il faut qu'ils contribuent.

Si quelqu'un s'en lamente et blasme les autheurs de tels désordres, il est incontinent accusé d'hérésie et de trahison : l'on l'appelle catholique simulé, fauteur d'hérétique, ou politique. Il est jugé et condamné, et quelquefois exécuté sans estre ouy ; néantmoins qui hait la police humaine hait quand et quand la justice divine ; car ce sont deux choses conjoinctes si estroictement qu'elles ne peuvent subsister aucunement entre les hommes l'une sans l'autre. Un magistrat ne peut estre bon politique qu'il ne soit premièrement très-grand zélateur de la religion, car la religion est le fondement principal de toutes républiques ; et la fin d'un bon politique est d'instituer les mœurs de ses concitoyens à une justice civille, et s'accorder les uns avec les autres, et entretenir et conserver une paix et tranquillité commune, faire que chacun soit gardé en ce qui est sien, que les hommes communiquent ensemble sans fraude, et que l'insolence des meschans soit punie : lesquelles choses ne peuvent avoir lieu ny durée, si elles ne sont bâsties sur ce premier basé de religion et de piété.

Et toutesfois nous recognoissons et confessons tous estre du tout impossible que les choses subsistent long-temps en l'éstat ausquel elles sont, car toutes personnes désespèrent de leur salut et sont si incommodées qu'elles n'ont quasi plus de quoy vivre ; les gentilshommes qui vous assistent sont privez de la jouyssance de leurs biens, et néantmoins subjects à des des-

pences très-grandes, à cause de vostre séjour aux villes: de sorte qu'il faut qu'ils vous abandonnent ou que vous les secouriez d'argent; à quoy il est impossible de fournir, qui est ce qui en rend tant de malcontens comme il s'en voit, car celuy qui souffre en servant, attribue ordinairement à faute de bonne volonté ce qui procède d'impuissance, tant la nécessité est indiscrette. D'autre part, les villes sont grandement tourmentées par les ennemys qui sont respendus aux environs d'icelles, où ils ne permettent entrer aucuns vivres; de sorte qu'elles sont réduittes en telle nécessité qu'il est fort à craindre que les habitans changent la bienveillance qu'ils vous ont portée jusques à présent, qui est le seul gage avec lequel vous les pouvez dire vostres, en un désespoir très-dommageable; et croyez que l'exemple d'une en attirera plusieurs autres à ce poinct. Vous sçavez que les peuples sont naturellement enclins à espérer plus qu'ils ne doivent, et à endurer moins qu'il n'est nécessaire.

Monsieur, les choses estans réduictes aux termes susdits, le mieux que vous puissiez faire pour le service de Dieu, la conservation du royaume, et pour vostre particulier honneur et bien, est d'eslire un chemin par lequel vous puissiez bientost, par la rigueur des armes ou par la douceur, délivrer ces peuples des vexations qu'ils endurent, affin qu'ils ayent moyen de vivre, et en vivant glorifier Dieu et vous continuer leur bienveillance.

Pour ce faire, l'on vous a proposé les trois moyens prédits, pour lesquels je vous supplie prendre en bonne part que je vous représente ce qu'il m'en semble avec la liberté et la mesme affection qu'il vous plaist me porter. Le service que je vous ay voué et ma conscience m'obligent de ce faire.

Je commenceray par le premier, sçavoir est, de composer avec le roy de Navarre, sur lequel je vous diray estre chose à laquelle il me semble que vous ne devez entendre aucunement tant qu'il demeurera séparé de l'Eglise comme il est, d'autant que vous offenseriez Dieu mortellement, et pareillement vostre honneur et tous les catholiques du royaume et de la chrestienté; de sorte que chacun attribueroit à pure ambition vos actions passées, les présentes et fututures, et seriez abandonné de Dieu et des hommes.

Et aussi que vous tomberiez en tel mespris, mesme dudit roy de Navarre, qu'il ne feroit aucun compte de vous, parce qu'il ne recueilleroit de vostre amitié et réconciliation le fruict qu'il auroit attendu; car les catholiques esliroient incontinent un autre chef que vous pour les deffendre contre le roy de Navarre, soubs l'obéyssance duquel vous n'auriez en ce faisant le crédit de les ranger.

Mais si le roy de Navarre vouloit de cœur et d'affection, et comme il convient, retourner au giron de l'Eglise, et Nostre Sainct-Père l'y recevoir et le rendre digne de porter le sceptre françois, en ce cas, comme il n'y auroit plus à vuider que l'intérest de M. le cardinal de Bourbon, auquel l'on pourroit pourvoir par quelque expédient, de son advis et consentement mesme, j'estime qu'il seroit plus utile au public et à vous-mesme d'accorder avec luy que de suivre toute autre voye.

Car vous rempliriez ce royaume d'une paix universelle, et pourriez par mesme moyen estre cause de composer les différends qui troublent la chrestienté, parce que je pense que ledit roy de Navarre ne feroit difficulté de remettre et céder quelque partie de ses droicts pour parvenir à la jouissance paisible de ceste couronne.

Quelle plus grande gloire pourriez-vous acquérir que d'estre autheur d'un tel heur en ce royaume et en la chrestienté? L'un vous devroit sa salvation, et l'autre vous l'obligeriez à vous honorer éternellement; car si nostre guerre dure, je tiens le premier pour destruict, et croy aussi que l'autre en pâtira grandement.

Pareillement je ne doute point que n'obtinssiez facilement dudit roy de Navarre, le recognoissant pour roy, tout ce qu'en pourriez honnestement désirer pour vostre particulière satisfaction. Tel advantage seroit à vous et aux vostres plus honorable, certain et paisible, que ne seroient à l'advanture tous les autres que les occasions qui se présentent vous pourroient promettre, car il ne seroit subject à reproches; et toutes grandeurs qui ne sont fondées et basties sur fondement légitime ne peuvent estre honorables ny durables. Si vous désirez que vos enfans héritent du fruict de vos travaux, et rendre vostre mémoire heureuse, cheminez en justice et préférez par effect l'honneur de Dieu et le bien de votre patrie à toute autre considération.

Pour négotier ce fait comme il appartient, il seroit nécessaire au préalable d'en advertir Nostre Sainct-Père le Pape, afin de l'entreprendre avec sa permission, d'autant qu'estant chef de l'Eglise, les portes d'icelle ne peuvent estre ouvertes audit roy de Navarre que par son authorité.

Il seroit raisonnable aussi d'en advertir le roy d'Espagne, pour l'obligation que la cause

et vous luy avez de son assistance, et ne luy donner occasion de se plaindre de vous, ny de traverser ce dessein, par lequel il seroit asseuré vostre intention estre de vuider la querelle du royaume de Navarre à son advantage et contentement, et quand et quand l'obliger à ne donner secours ny assistance à ceux qui troublent ses affaires aux Pays-Bas, par les moyens et termes qui seront jugez les plus propres et convenables.

Il seroit à propos pareillement d'en faire sçavoir autant à M. le cardinal de Bourbon, puisque nous l'avons recogneu pour roy, et que nous avons juré et déclaré le royaume luy appartenir, afin de n'estre arguez de légèreté ny d'infidélité.

Ces devoirs accomplis, il faudroit envoyer quelque personnage de qualité devers ledit roy de Navarre, pour luy faire entendre vostre délibération et s'esclaircir de la sienne; et voudrois ceste légation estre publiée et sceue d'un chacun.

Car il adviendroit que ledit roy de Navarre se résoudroit et obligeroit de se réconcilier à l'Eglise, aux charges et conditions qui luy seroient proposées pour la seureté des catholiques et pour la paix publique, ou qu'il refuseroit de ce faire.

S'il en faisoit refus, vous destourneriez par ce moyen plusieurs catholiques qui le suivent, ausquels il a promis de se faire catholique, et a imprimé en l'esprit qu'il ne tient qu'à vous qu'il ne l'aye desjà faict, et mesmes que ne désirez aucunement la paix et conservation du royaume, mais que vous voulez l'occuper et démembrer, ou en investir ledit roy d'Espagne, de quoy ils seroient esclaircis par vostre proposition ; de sorte qu'ils ne pourroient plus douter avec raison de son intention ny de la vostre : ce qui rendroit les opiniastres au party dudit roy de Navarre, après vostre ditte déclaration, sans excuse, convaincus tout-à-faict de crime de lèze-majesté divine et humaine, et justifieroit grandement vostre dessein envers Dieu et les hommes, qui est ce qui vous peut autant honorer que profiter.

Mais si ledit roy de Navarre eslisoit l'autre voye, comme par raison il semble qu'il devroit faire, tant pour le salut de son âme que pour asseurer sa grandeur, il ne seroit plus question que de chercher les moyens d'en advancer l'exécution le plus promptement et diligemment que faire se pourroit, pour tant plustost délivrer ce pauvre royaume du danger où il est et des maux qu'il souffre.

Pour ce faire, je serois d'advis qu'on commençast par une cessation d'armes pour six mois, tant pour donner relasche au pauvre peuple que pour pouvoir plus commodément et seurement convoquer les Estats du royaume, par l'advis et authorité desquels il me semble que toutes choses devroient estre conclues et exécutées pour plus grande seureté.

A ceste fin il seroit expédient que lesdits Estats fussent assemblez en une ville, en laquelle ils feussent libres de dire et faire ce qu'ils jugeroient estre utile au public, et qu'ils fussent seulement assistez des officiers de la couronne.

Que ledit roy de Navarre, M. le cardinal de Bourbon et vous promissiez de suivre, observer et accomplir de bonne foy tout ce qui seroit résolu et arresté par laditte assemblée, qui ne seroit contraire ny préjudiciable à la religion catholique, ny aux loix du royaume, ny seulement aux droits des princes nos voisins et amis, à tous lesquels je désirerois procurer pareil repos qu'à nous-mêmes. Je désirerois sur toutes choses estre advisé et résolu en icelle des moyens pour pouvoir asseurer les catholiques de l'observation de la foy et des promesses dudit roy de Navarre, jusques à ce qu'il eust donné occasion par ses comportemens d'en prendre entière asseurance.

Comme seroit de luy faire jurer, promettre et accorder de ne pourvoir aux offices de la couronne, aux gouvernemens, charges de lieutenans-généraux des provinces, présidens des cours souveraines, advocats et procureurs-généraux d'icelles, capitaineries de places et citadelles, et autres pareilles charges de conséquence, sinon personnes ayans fait profession de la religion catholique depuis certain temps qui seroit prescript; de ne mettre aussi aucune garnison dans les villes de l'union et autres qui sont dans le royaume, qui pourroient apporter jalousie aux catholiques; de suivre le règlement qui seroit fait pour la nomination des bénéfices, la conservation des personnes et biens ecclésiastiques, de l'observation du concile de Trente, la réunion à l'Eglise catholique de ceux qui en sont séparez, la succession à la couronne après son déceds, et mesmes pour le faict de son mariage, avec protestation et déclaration solemnelle d'absolution, résolution et descharge entière du serment de fidélité en son endroit, en cas de contravention, révocation et refus de sa part et des choses susdites, et autres qui y seroient arrestées et accordées : en laquelle obligation seroient priez d'intervenir Nostre Sainct Père le Pape et autres princes que l'on jugeroit estre plus à propos, en la forme et manière qui seroit résolue.

Il faudroit aussi adviser à donner tel contentement à M. le cardinal de Bourbon, que toutes choses s'effectuassent de son bon gré et consentement : ce que les catholiques qui l'ont recogneu pour roy sont obligez de procurer et obtenir pour luy, pour satisfaire à leur honneur et debvoir ; et ne doute point que Monsieur le cardinal, pour l'affection singulière qu'il porte à nostre religion et à l'Estat, ne cédast beaucoup au désir public, quand les choses seroient traictées avec le respect et la dignité qu'il convient ; ce luy seroit aussi plus de gloire d'estre cause de la restauration de la religion et du salut du royaume, que de consentir que la guerre fût continuée et poursuivie plus avant soubs son nom, avec tel hazard de l'un et de l'autre qu'est celuy qu'elles courent par la longueur d'icelle.

L'on traitteroit aussi de la délivrance de M. le duc de Guise, avec la dignité et l'advantage que mérite la mémoire de feu monsieur son père, et pareillement de celle de M. le duc d'Elbœuf, la liberté desquels est désirée d'un chacun.

J'ay parlé de composer et vuider tout-à-faict le différend qui est entre le roy d'Espagne et celuy de Navarre à cause dudit royaume de Navarre, et quand et quand obliger le roy de Navarre, soubs les conditions susdites, à ne donner aucun ayde, force ny assistance à la royne d'Angleterre ny aux Estats des Pays-Bas qui font la guerre audit roy d'Espagne, afin de retrancher entièrement toutes les occasions qui pourroient à l'advenir rompre et altérer la paix entre les catholiques : à quoy il faudroit aussi pourvoir par l'entremise et à la requeste desdits Estats, pour procurer de tout nostre possible à nos amis et voisins pareille paix qu'à nous-mesmes ; et vous diray que si chacun vouloit embrasser ceste réconciliation de cœur et d'affection, elle pourroit estre cause d'establir une telle paix et concorde en la chrestienté, que le nom de Dieu en seroit grandement glorifié ; car je croy que ledit roy d'Espagne seroit très-content de recouvrer ses pays d'Hollande et Zélande et autres villes qu'on luy détient, et laisser tous ses voisins en paix, et ses Estats paisibles au prince son fils : à quoy peut-estre que la royne d'Angleterre ne contrediroit aussi de son costé, pour délivrer ses subjets de l'incommodité de la guerre qu'elle soustient contre le roy d'Espagne, et faudroit après conspirer tous ensemblement de faire la guerre au Turc, pour occuper les ambitieux et ceux qui ne peuvent demeurer en repos.

Voilà, Monsieur, le bien et avantage duquel j'ay considéré que vous pourriez estre autheur suivant ce premier chemin ; mais il faudroit que vous vous y résolussiez plustost, si vous désirez vous en servir, d'autant que le retardement rendra tous les jours les choses plus difficiles, à cause des desseins et préparatifs que font nos voisins, des nécessitez qui nous accablent, et des engagemens plus grands ausquels le roy de Navarre embarque journellement la noblesse catholique qui l'assiste.

Doncques je serois d'advis que vous tentassiez ce moyen par préférence à tous autres pour les raisons susdites, encores que je ne sois sans doute que ledict roy de Navarre y vueille entendre, considéré ses déportemens passez et actions présentes envers Nostre Sainct-Père le Pape et monsieur son légat, et aussi pour la grande confiance qu'il a ausdits hérétiques, avec lesquels il s'est grandement obligé, et les moyens dont il use envers les catholiques qui l'accompagnent, ausquels il distribue tous les jours les biens de l'Eglise et de ceux qui portent les armes contre luy, en la jouyssance et possession desquels il promet les maintenir, par la crainte et appréhension qu'il leur donne d'une domination estrangère, qu'il espère vaincre ses adversaires et s'establir avec sa religion, en despit de tous ceux qui s'y opposent, desquels il dit recognoistre la foiblesse procédente de la division des chefs, de l'ambition des princes estrangers qui les assistent, des désordres qui règnent parmy eux, qui désespèrent tout le monde, du manquement de zèle et affection à l'advancement de nostre cause, de la légèreté et inconstance des peuples qui se lassent d'endurer, et finalement du désespoir auquel chacun est de pouvoir sortir de ceste guerre, la poursuivant par le mesme chemin que nous l'avons commencée et continuée jusques à présent.

Mais, Monsieur, luy ayant mis ce marché en la main, le refusant, comme il seroit seul coulpable envers Dieu et les hommes des maux de la guerre que vous seriez contraint de continuer pour deffendre l'honneur de Dieu à cause de son obstination, je suis certain que cela fortifieroit grandement vostre party dedans et dehors le royaume, et pourriez après, librement et en saine conscience, avoir recours au deuxiesme moyen qui a esté proposé, comme je serois d'advis que feissiez, et, pour ce faire, que missiez peine de gaigner les catholiques qui suivent le roy de Navarre, et les obliger à s'opposer avec vous à l'establissement d'iceluy : et, pour y parvenir plus facilement, il faudroit véritablement donner contentement aux princes du sang catholiques, et spécialement à MM. le

cardinal de Vendosme et comte de Soissons, en leur accordant le rang et lieu que leur maison et condition mérite, après toutesfois s'estre faict absoudre suffisamment par Sa Sainctеté de la faute qu'ils ont faicte d'avoir recogneu et servy ledit roy de Navarre comme ils ont faict.

Car, retirant et contenant lesdits princes, vous justifierez aussi grandement vos desseins et intentions, attirerez à vous les catholiques qui en sont séparez, confirmerez et asseurerez grandement ceux qui vous assistent, et peut-estre que messieurs les ducs de Nevers et Longueville s'y rengeroient, et pareillement le grand prieur de France et les ducs de Montmorency et de Retz, et les autres officiers de la couronne qui sont catholiques, comme désespérez de la conversion du roy de Navarre, tous lesquels princes et seigneurs vous recognoistroient autheur d'un tel bien.

Plusieurs pensent que n'auriez grande difficulté à gaigner les princes du sang, d'autant qu'on dit qu'ils sont assez mal édiffiez du roy de Navarre, lequel faict peu de compte d'eux, comme ceux desquels il n'est sans jalousie, faisant démonstration de vouloir préférer à eux le fils du prince de Condé, né depuis sa mort advenue, comme chacun sçait, auquel on dict qu'il a donné le gouvernement de Guyenne en qualité de premier prince du sang; mais l'honneur et advantage qu'ils tireroient de vostre amitié, et l'obligation qu'ils ont de deffendre l'honneur de Dieu et nostre religion, les y attireroit encores plustost que toutes autres choses, et mesmes s'ils voyoient que le Pape et le Roy Catholique feussent joincts avec eux et vous en ce dessein.

A quoy il faudroit tendre pour se fortiffier de l'authorité, du nom et des moyens de l'un, et de la force et puissance de l'autre, pour rendre les effects d'icelui tels que les gens de bien désirent.

Car, encore que lesdits princes du sang, accompagnez desdits catholiques, feussent ralliez avec vous, néantmoins vous ne seriez encores assez fort et puissant pour subjuguer ledit roy de Navarre, estant appuyé de la reine d'Angleterre et des princes et cantons protestans, comme il seroit, sans l'estre aussi de Sa Sainctеté et dudit Roy Catholique, ausquels il seroit nécessaire à ceste fin de donner contentement.

A quoy personne ne contrediroit quand l'on cognoistroit par les effects vostre but estre de conserver la couronne à qui elle appartient, en défendant et conservant nostre religion; car l'on n'entreroit en doubte du changement de l'Estat ny du démembrement d'icelui, qui sont deux choses que redoubtent le plus les François, et lesquelles font chopper plusieurs personnes avec ledit roy de Navarre, cuydant n'y avoir moyen quelconque d'éviter l'un et l'autre que par son establissement, d'autant qu'ils pensent que vueilliez partager l'Estat avec vos amis, ou en investir ledit Roy Catholique, tant pource que vous avez jusques à present rejetté toutes voies et ouvertures d'accord et réconciliation avec ledit roy de Navarre, jaçoit qu'il ait faict sentir assez qu'il se fera catholique, comme pour avoir attendu à faire déclarer et proclamer roy M. le cardinal de Bourbon, qu'il ayt esté tout-à-fait entre les mains et au pouvoir dudit roy de Navarre, et n'avez devant ny après aucunement recherché l'amitié des autres princes du sang. En quoy les confirment encores davantage que toute autre chose les propres articles et escripts publiés en ceste ville en faveur dudit roy d'Espagne, les pratiques que font ses ministres, et leurs procédures en toutes choses.

Monsieur, votre dessein estant juste seroit loué et approuvé d'un chacun dedans et dehors le royaume; il n'y auroit prince ny potentat catholique qui n'y entrast après Sa Sainctеté et ledit roy d'Espagne: de sorte que ledit roy de Navarre demeureroit, seul avec les hérétiques; facile à dompter.

Lesdits princes du sang vous seroient si obligez de leur avancement et grandeur, qu'ils le recognoistroient envers vous et les vostres selon vostre desir: à quoy vous pourriez encores les astraindre davantage par quelque alliance que l'on pourroit faire avec vostre maison. Davantage, ils auroient tousjours tel besoin de vous et de vos amis qu'ils dépendroient plustost de vous que vous ne dépendriez d'eux; car, ayans le roy de Navarre et ses partisans pour ennemis conjurez, ils n'y pourroient résister sans vostre ayde et celle de vos amis, lesquels je m'asseure que vous sçauriez très bien mesnager et augmenter.

Et pour ce faire, je dis que ceste résolution vous seroit favorable; car, en préférant le salut et bien du royaume à toutes considérations particulières, vous seriez pour cela plus aymé et honoré d'un chacun que si vous faisiez autrement, estant certain que l'opinion de la vertu et équité est la vraye fontaine d'honneur et d'amitié.

Davantage, les princes estrangers, recognoissant que vous pourriez, suivant ce chemin, vous mieux passer d'eux que si vous entrepre-

niez quelque autre voie, priseroient davantage vostre amitié, car les hommes, et principalement les grands, font ordinairement moins de compte de ceux qui ne se peuvent passer d'eux que des autres.

Au moyen de quoy, Monsieur, je vous conseille de suivre ceste seconde voie, si vous ne pouvez tenir la première, laquelle, pour mon regard, j'estime plus utile au public, plus courte et asseurée que l'autre ; car que sçavons-nous si mesdits sieurs le cardinal de Vendosme et comte de Soissons voudroient abandonner ledit roy de Navarre et se joindre à vous, pour la jalousie et deffiance ordinaire et ancienne que leur maison a tousjours eue de la vostre? Qui nous asseurera, quand ils s'y résoudroient, qu'ils soient suivis des catholiques qui assistent ledit roy de Navarre, sans lesquels peut-estre leur venue et assistance troubleroit et diviseroit bien autant nostre party, et partant l'affoibliroit plus qu'elle ne le fortifieroit, parce qu'il seroit très-difficile de faire gouster à messieurs les ducs de Savoye et de Lorraine l'advantage que lesdits princes prétendroient et qu'il seroit raisonnable leur donner? car chacun pense bien autant à soy et à ses affaires qu'au public. Et néantmoins, j'estime que l'amitié desdits ducs nous est nécessaire, continuans à faire la guerre audit roy de Navarre, lequel, se voyant assailly de ceste façon, désespéré de vostre amitié, ne faudroit à les rechercher, et mettre toutes pierres en œuvre pour nous mal-faire. Et croy qu'il aymera tousjours mieux permettre le partage de l'Estat que sa ruine et nostre prospérité.

Davantage, il est très-certain que pour vaincre le roy de Navarre tout-à-faict, et mesmes pour luy résister, nous aurions quasi autant de besoin que devant des deniers et des forces du Pape et du roy d'Espagne, spécialement jusques à ce que nous eussions nettoyé quelques provinces du royaume, des moyens et revenu desquelles nous peussions estre secourus ; car la guerre ne peut se faire sans argent, dont vous estes très-mal fourny. Qui sçait encores à quelles conditions Sa Saincteté et le roy d'Espagne voudroient continuer leur assistance? Serions-nous si mal advisez de croire que l'un et l'autre, et principalement le dernier, voulussent employer leurs moyens, reculer et incommoder leurs affaires, qui ne sont pas petites, seulement pour faire les nostres et conserver ce royaume en son entier? Par raison d'Estat, ledict roy d'Espagne devroit plustost nous ayder à nourrir la guerre en ce royaume qu'à l'achever et finir, et à démembrer la couronne qu'à la conserver en son entier, s'il perdoit l'espérance de se la mettre sur la teste. Ses ministres disent que le duché de Bourgongne luy appartient, celuy de Bretaigne aux infantes ses filles, et pareillement les comtez de Bloys, de Coucy et d'Auvergne. Pour le moins, ledit Roy voudroit estre asseuré, pour son argent, qu'il luy seroit faict droit desdites prétentions, et qu'il seroit receu paisible possesseur desdites provinces, qui sont les plus nobles et importantes du royaume, et dont la distraction l'affoibliroit grandement. Nous devons croire aussi que Sa Majesté Catholique favorisera et assistera tousjours plustost M. le duc de Savoye en ses desseins, pour estre son gendre, que nos princes, si d'advanture il n'en vouloit eslire quelqu'un, et luy donner sa fille aisnée en mariage, et pour dot les susdites prétentions, avec les moyens de le rendre roy paisible de ce royaume; auquel cas certainement l'on pourroit espérer tout bon et heureux succez de ce dessein, tant pour le service de Dieu et le bien de la chrestienté, que pour le salut particulier de ce royaume. Mais il seroit question de disposer Sa Majesté Catholique à ce point : à quoy faire je recognois y avoir plusieurs difficultez et longueurs durant la décision, desquelles il seroit fort à craindre l'empirement de nos affaires, à cause des préparatifs qui se font de toutes parts pour nous engloutir.

Davantage, il faut considérer que ledit roy d'Espagne préférera tousjours la grandeur de sa maison à toutes autres. Il n'a qu'un seul fils, assez délicat et de foible complexion, qui est jeune ; si Dieu l'en privoit, sa fille aisnée hériteroit de tous ses Estats, et par conséquent celuy qui l'auroit espousée. C'est la raison pour laquelle il ne l'a encore mariée, et semble qu'il l'ait dédiée à un prince de son nom et sang. Toutesfois je ne veux m'opposer à ceux qui désirent qu'on traicte ce moyen envers ledit roy d'Espagne pour obtenir de luy, s'il est possible, ce mariage ; car je recognois que ce seroit un souverain remède à nos affaires, ne pouvant traicter avec ledit roy de Navarre ; mais je désire grandement, si c'est chose que l'on veuille faire, qu'on n'y perde une seule heure de temps pour les raisons susdittes, et que nous ne nous repaissions d'espérance qui nous bande les yeux et nous conduise à nostre ruine et perdition entière, au lieu de nostre salvation. Car cependant, et en attendant que nous en soyons esclaircis, nous serons contraincts, pour nous deffendre contre ledit roy de Navarre, de faire entrer en nostre royaume les forces estrangères qu'on nous offre, lesquelles y estans nous assujectiront facilement à la volonté de ceux de qui

elles dépendront, qui est ce à quoy il semble que tendent ceux qui ne se donnent pas grande peine du changement et dissipation de l'Estat.

Je ferois moins de doubte de la volonté du Pape à nous assister en ceste occasion, que de celle du Roy Catholique ; car Sa Saincteté s'est desjà laissé entendre qu'il falloit choisir un prince du sang catholique pour héritier du royaume après le déceds de M. le cardinal de Bourbon, lequel elle disoit tenir comme pour mort en ce monde, afin de donner occasion à tous les catholiques de se réunir à son obéyssance contre lesdits hérétiques, et conserver le royaume à la maison de Bourbon, à laquelle il appartient. Mais j'estime que Sa Saincteté ne pourroit ni ne voudroit fournir seule aux despens et frais nécessaires pour faire la guerre, telle qu'il convient audit roy de Navarre, sans quoy il nous seroit impossible d'en sortir, estans si desnuez d'argent que nous sommes : de quoy l'on se pourra esclaircir à l'arrivée de son légat. Mais il est certain que l'assistance de Sa Saincteté apporteroit beaucoup moins d'ombrage aux François et à tous les autres princes de la chrestienté que ne feroit celle du roy d'Espagne, laquelle sera toujours si suspecte aux François, que la seule jalousie que ledit roy de Navarre leur en donnera sera doresnavant la chaisne avec laquelle, ne se faisant catholique, il retiendra à son service les catholiques qui sont avec luy, et les mènera gayement à la mort pour s'establir avec sa religion.

C'est pourquoy je ne pourrois approuver en façon quelconque l'opinion de ceux qui voudroient que nous nous jettassions tout-à-faict entre les bras dudit roy d'Espagne, que luy donnassions des marques et tiltres d'une souveraine puissance en ce royaume, et que luy engageassions nos villes et nostre foy, qui est le troisiesme moyen de remédier à nos maux, qui vous a esté proposé ; car ce seroit ouvertement enfraindre nos loix, et par trop offenser nostre honneur et devoir.

Ce seroit nous précipiter entre les mains d'un prince caduc, qui n'a qu'un fils très-délicat et jeune, sous la puissance d'une nation très-contraire à la nostre en mœurs et façon de vivre ; de laquelle, depuis certaines années, nous avons esté nourris en telle jalousie que nous en avons quasi oublié l'ancienne haine que nous soulions porter aux Anglois.

Ce seroit aussi mettre Nostre Sainct-Père le Pape et le Sainct-Siége avec le sacré collége des cardinaux, et tous les autres princes et potentats de la chrestienté, en telle jalousie, pour la crainte qu'ils ont desjà de la grandeur et puissance espagnolle, que nous les aurions en ce dessein plustost pour contraires que favorables : ce qui nous préjudicieroit grandement.

Davantage, il ne faut pas croire que les thrésors et moyens du roy d'Espagne soient infinis : c'est véritablement un puissant et très-grand prince, mais il est aussi chargé de très-grandes et excessives despenses pour la conservation de ses Estats, qui sont séparez les uns des autres. Il a la guerre aux Pays-Bas, qu'il a soustenue à très-grands frais depuis vingt ans, laquelle durera encore long-temps, ayant affaire à la royne d'Angleterre, qui est en très-grande prospérité et l'incommode grandement sur la mer.

Et s'il advenoit que le Turc luy recommençast la guerre, comme il ne faut pas douter qu'il n'en fût recherché et sollicité par ledit roy de Navarre, qui n'oublîroit rien pour se deffendre et mal faire à ses adversaires, Sadite Majesté Catholique seroit contraincte d'y employer ses meilleures forces et moyens; car il préférera tousjours le salut et la deffence de ses Estats à toute autre chose : quoy advenant, il luy seroit très-difficile de nous continuer l'ayde et secours qu'il nous auroit promis.

Davantage, nous aurions formellement contraires à ceste résolution les Estats du royaume, et mesmement toute la noblesse et les officiers, qui font la plus forte partie d'iceluy, tant ils ont leur honneur et devoir en recommandation, et appréhenderoient une domination estrangère. Les ecclésiastiques n'en feroient peut-estre pas moins, voyans et sentans les impiétez et maux que la longueur de la guerre apporte : à quoy ils se résoudroient bien plus ouvertement si Sa Saincteté n'approuvoit ce dessein; et croy qu'ils seroient suivis en cela des principaux bourgeois et habitans des villes du royaume, et peut-estre du corps mesme entier d'icelles, pour se délivrer des maux et nécessitez de la guerre, et éviter la domination estrangère. De manière que vous seriez abandonné quasi de toute la France, et contrainct de poursuivre ceste guerre avec des estrangers, desquels vous vous trouveriez peut-estre bien empesché.

Davantage, comment pourriez-vous engager vostre foy et personne au service dudit roy d'Espagne, luy promettre nos villes, et luy donner authorité et puissance en ce royaume, sans la permission de M. le cardinal de Bourbon, puisque vous l'avez reconneu pour Roy et souverain seigneur, ou du moins sans l'advis et consentement des trois Estats du royaume, et légitimement assemblez ? car, estant François comme vous estes, et officier de la couronne,

vostre honneur et devoir vous obligent aussi de conserver et garder les loix du royaume. Vous pourriez encores moins avec raison disposer des droits des villes et de la souveraineté d'icelles, en qualité de lieutenant-général de l'Estat royal et couronne de France, d'autant que ceste charge ne vous a esté commise que par provision, en attendant l'assemblée générale des Estats, pour conserver et maintenir ce royaume en son entier, avec la religion catholique : de quoy, si vous vous dispensiez, tenez tout asseuré qu'en seriez blasmé : ce qui vous seroit reproché éternellement, et que peu de personnes vous y assisteroient et serviroient, spécialement si elles cognoissoient pouvoir sans ce faire estre maintenues en leur religion.

Je croy aussi que ceux qui procureroient un tel advantage audit roy d'Espagne feroient peu pour sa réputation et pour le bien de ses affaires, et mesmes pour son mescontentement ; car c'est un prince très-curieux et jaloux de son honneur, qui n'a jamais rien entrepris contre ses voisins sans raison et considération, et qui a démonstré vouloir plustost entretenir la paix de la chrestienté que de la troub er. Ce seroit aussi l'embarquer à une guerre très-périlleuse, incertaine et difficile, pleine de peines, d'ennuys et de soucy, et dont les mauvais succeds luy pourroient à l'adventure engendrer en ses propres Estats, et mesme après son déceds, des affaires très-fâcheuses et dommageables ; car, ayant les François et le royaume sur ses bras, il s'attireroit, pour luy et les siens, à jamais l'inimitié d'une nation très-belliqueuse, qui voudroit s'en ressentir lorsque l'occasion s'en présenteroit : chose qui luy seroit d'autant plus facile à faire, si elle se trouvoit commandée et régie par un prince généreux et guerrier, particulièrement offencé de luy, et qui auroit pour amys et adhérans l'Angleterre et les princes et cantons protestans, avec ceux qui auroient désir de s'accroistre aux despens dudit roy d'Espagne et de ses Estats, ou diminuer son authorité et puissance en la chrestienté, laquelle on sçait desjà estre par trop enviée et insupportable à plusieurs.

Monsieur, je ne vous représenteray les hazards et désadvantages que courreriez, et ausquels vous pourriez estre subject en vostre particulier, vous donnant tout-à-faict audit roy d'Espagne, combattant avec ses forces, et devenant son pensionnaire et subject ; car je croy que vous les avez sagement considérez, comme chose qui concerne particulièrement vostre personne et la fortune de messieurs vos enfans, lesquels ne sont à mespriser, ny l'expérience que vous en avez desjà faicte, que je ne cotteray ny spécifieray poinct, pour n'offenser personne. Seulement je vous supplie de me permettre de vous dire que, s'il faut que vous continuiez à rendre obéyssance et subjection à quelqu'un, vous acquérerez tousjours plus de gloire, de grandeur et de biens, pour vous et les vostres, en vous assubjectissant aux loix du royaume, et au commandement d'un prince françois, qu'en faisant autrement, pourveu que vous cognoissiez pouvoir en ce faisant conserver nostre religion, laquelle je seray tousjours d'advis, comme j'ay desjà dict, que vous préfériez à toute autre considération.

Mais l'on dict que si vous ne contentez du tout ledit roi d'Espagne, il se servira d'autres que de vous, et que vous demeurerez en ce faisant sans appuy, entre deux forces qui vous maistriseront avec honte et dommage.

Monsieur, ceux qui mettent en avant tels propos ont, ce me semble, bien petite cognoissance de l'estat auquel se trouve le royaume, de la force et puissance d'iceluy, et quand et quand des moyens que vous et les vostres aurez tousjours de bien et mal faire à vos amis et adversaires.

Si les ministres dudit roy d'Espagne vouloient prendre ce chemin, il faudroit qu'ils se servissent de François ou estrangers.

Ils publient qu'ils traitteroient avec messieurs les cardinaux de Vendosme et comte de Soissons, qui seroient accompagnez de messieurs les ducs de Nevers, de Longueville et de Montmorency, lesquels ils veulent que nous croyons qu'ils attireront facilement à leur dessein, avec la noblesse et plusieurs villes de ce royaume.

Peut-estre que ce seroit chose à laquelle il y auroit quelque apparence d'adjouster foy et avoir esgard, si vous alliez à l'estourdy recognoistre ledit roy de Navarre pour roy, et vous joindre à luy sans la permission du Pape, et sans le consentement de M. le cardinal de Bourbon, devant qu'il se fust réconcilié à l'Eglise, et avoir pourveu à la seureté des catholiques du royaume, d'autant que lesdits sieurs princes et villes catholiques, indignées de ce, pourroient se résoudre de se rallier avec ledit roy d'Espagne pour deffendre nostre religion, laquelle ils verroient que vous auriez abandonnée ; mais c'est une faute que vous n'avez garde de faire, et en laquelle personne ne vous conseillera jamais de tomber. Davantage, je fais grand doubte que lesdits princes, noblesse et villes, feussent si disposés à contenter ledit roy d'Espagne, comme ses ministres se promettent, ny à s'attacher

à luy, pour les mesmes raisons qui vous en auroient empesché, sçachant aussi que la coustume d'Espagne est de faire de leurs filles deux gendres, c'est-à-dire de donner espérance du mariage d'icelles à plusieurs, pour s'en ayder, sans les leur délivrer : mais que quand lesdits princes s'embarqueroient, chacun sait qu'ils n'auroient pas grande suitte en ce royaume sans vous et les vostres, car l'on attribueroit ce qu'ils feroient avec lesdits Espagnols à pure ambition, attendu les déportemens passez des uns et des autres.

Mais au deffault desdits princes du sang et des autres susdits, on adjouste que le roy d'Espagne se serviroit de messieurs les ducs de Savoye et de Lorraine, avec lesquels et sa puissance il s'empareroit du royaume ou le démembreroit. Véritablement je crois que lesdits princes ne feroient pas grande conscience ny difficulté de se joindre au désir dudit roy d'Espagne en ce dessein, pour l'espérance qu'ils auroient de s'en prévalloir et s'agrandir ; et de faict, il semble desjà qu'ils n'y soient que trop disposez et préparez, et mesmes que ce soit leur résolution, qui est la raison entre toutes les autres qui esmeut et incite plus les vrais François et vos bons serviteurs à vous conseiller, Monsieur, d'entendre à composer nos divisions, et d'adviser à vous mieux asseurer des moyens avec lesquels vous pourrez préserver ce royaume du péril qui le tallonne que vous n'avez encores faict. Mais je tiens pour certain que s'ils entreprenoient de ce faire, sans vous et vos amis, qu'ils maudiroient l'heure de l'avoir commencé, mesmement si vous vous accordiez avec ledit roy de Navarre en la forme qui a esté dite ; car le nombre desdits François qui les assisteroient seroit bien raccourcy, et n'y auroit faute de moyens de leur tailler de la besongne en leur propre pays, avec ceux ausquels leur dessein plein d'ambition seroit désagréable et à contrecœur. Et si la France a résisté autresfois à toutes les puissances et forces de toute la chrestienté ensemble, comme elle a faict, sans qu'elles ayent rien gaigné sur icelle, à présent qu'elle regorge de gens de guerre, qu'elle seroit assistée de ses voisins, qu'il n'y a bon François qui ne voulust avoir acheplé chèrement une guerre estrangère, pour se délivrer de l'intestine, je vous laisse à penser si nous aurions le moyen de nous déffendre desdits princes joincts audit roy d'Espagne.

Monsieur, certainement je ne crotray jamais que le roy d'Espagne entreprenne un si haut dessein avec lesdits ducs seulement, quoy que dient ceux qui mettent telles propositions en jeu, lesquels parlent et jugent des affaires du royaume comme personnes qui sont informées de l'estat d'iceluy par gens qui les flattent, et qui veulent pescher en eau trouble et s'enrichir par leur moyen ; lesquels seroient peut-estre les premiers à les vendre et trahir en la poursuitte de leur entreprise. Je veux croire aussi que les desseins dudit roy d'Espagne seront tousjours plus considérez et modérez que ne sont les parolles de telles gens, lesquels je cuide qu'ils jettent au vent, autant et plus pour vous picquer et esmouvoir à faire ce qu'ils désirent, en vous donnant martel desdits princes, que pour envie qu'ils ayent de vous quitter et s'addresser à ceux desquels l'advancement et grandeur leur seroit à bon droict plus suspecte que la vostre.

Quoy qu'il y ayt, quiconque entreprendra d'assubjectir les François à un prince estranger, y feussiez-vous résolu, Monsieur, il faut qu'il fasse estat qu'il sera très-mal accompagné et suivy d'eux, et partant qu'il faudra qu'il fasse la guerre avec des estrangers seuls, chose que je vous conseille d'éviter tant qu'il vous sera possible, comme la plus vitupérable et périlleuse de toutes celles que vous pourriez entreprendre.

Mais je vous supplie très-humblement, et vous conjure par vostre propre bien et honneur, par le salut de vostre patrie et le zèle que vous portez au service de Dieu, de vous résoudre bientost en ces affaires.

Car le royaume ne peut long-temps subsister soubs le faix qu'il porte, ny en la confusion en laquelle il est. Vous ne possédez les villes qui se sont unies avec vous que de leur gré et bonne volonté. Les nécessitez et pauvretez que les habitans d'icelles souffrent les incommodent et pressent de telle sorte que vous devez craindre grandement qu'ils changent d'advis, d'autant qu'ils s'estoient promis d'estre deschargez d'oppression par vostre moyen : de quoy ils se trouvent très-esloignez ; car vous sçavez qu'il n'y a villes ny provinces qui ne vous demandent secours et qui n'en ayent très-grand besoin. Ne croyez pas qu'elles puissent longuement demeurer en cette sorte, spécialement si ledit roy de Navarre leur peut persuader qu'il se fera catholique, ou qu'il les maintiendra en leur religion. Pareillement la noblesse qui vous suit n'en peut plus, et vous n'avez de quoy la secourir et gratifier. Les champs s'en vont estre déserts et sans culture, à cause des volleries que font les gens de guerre. Le traffic est empesché du tout par terre et par mer, sans lequel ce royaume ne se peut entretenir ; et seront nos greniers

bientost desgarnis de sel par les violences et désobéyssances qui sont ordinaires : et comme c'est un aliment nécessaire pour la vie de l'homme, je prévoy que ce deffault engendrera infinies putréfactions qui troubleront grandement toutes sortes de personnes. En somme, il n'y a celuy qui ne désire la fin de ces misères : de sorte que si bientost vous ne nous faictes voir que vous avez moyen de nous en délivrer, faictes estat, Monsieur, que chacun cherchera à ce faire de soy-mesme, et que la première ville qui en monstrera le chemin sera suivie de plusieurs autres.

Et comment nous ferez-vous cognoistre que vous nous puissiez procurer un tel bien par la continuation de la guerre, puisque vous ne tirez ny pouvez plus espérer un seul sol de tous les revenus du royaume, dont souloient jouir nos roys; lesquels sont ravis par nos adversaires, consommés par vos soldats, ou rendus infertilles par la pauvreté et destruction du peuple? C'est aussi se mettre au hazard de révolter les villes que de leur parler d'emprunts et contributions, et mesme de recevoir des gens de guerre en icelles pour les deffendre et conserver ; et toutesfois, comme sans argent et payement vous ne pouvez continuer la guerre, il est impossible aussi que vous délivriez lesdites villes des vexations que leurs voisins leur font, sans forces : de sorte que c'est comme réduire les choses à l'impossible que de vous desnier l'un et refuser l'autre, et néantmoins vouloir que vous continuiez la guerre.

A quoy c'est abus de penser et espérer que la puissance seule du roy d'Espagne soit bastante de remédier. Je vous prédis que l'entrée en ce royaume des armées desquelles ses ministres promettent de vous secourir, scandalisera et offensera plus grand nombre qu'elle n'en consolera ny contentera, et verrez que les portes des villes leur seront fermées, et qu'elles auront peine de vivre en la campagne.

Et si d'un costé nous sommes assistez desdittes armées, lesquelles s'efforceront de faire les affaires de leur Roy plustost que les nostres, n'estimez-vous pas que ledit roy de Navarre n'en appelle aussi à son secours, qui destruiront aussi de leur costé ce que les autres auront espargné, et empescheront vos desseins?

Monsieur, tant s'en faut que nous devions espérer de sortir de nos misères par le moyen desdites forces, que nous en devons plustost attendre nostre entière et totale ruine, advenant laquelle, et la guerre durant, je dis que la religion et l'Eglise catholique en ce royaume auront plus grand péril qu'elles ne feroient par la pacification d'icelle avec ledit roy de Navarre, aux conditions susdites.

Car si Dieu permet qu'il prospère par la guerre et qu'il s'establisse avec les armes, il changera comme il voudra la religion en ce royaume, et peut-estre qu'il passera plus avant au dommage de la chrestienté : à quoy le seul accident du trespas du roy d'Espagne luy donnera ville gaignée, ou la perte d'une seule bataille, et mesme celle de vostre personne, que Dieu vueille bien garder.

Ce qui peut-estre ne succéderoit si advantageusement pour nous, quand pareil accident leur arriveroit, d'autant que le party de ceux de la religion est plus accoustumé à souffrir et à mieux garder les places qu'ils occupent, comme nous n'avons que trop expérimenté.

Davantage, par nostre prospérité nous verrions naistre tant de partis et factions entre nous-mesmes, à cause des divisions qui nous accompagnent, qui procèdent des diverses fins ausquelles tendent nos chefs, que nous ne ferions nostre profit de nostre prospérité, comme ils feroient de la leur, d'autant qu'ils sont tous d'accord à un mesme but.

Et la seule continuation de la guerre rendroit les ecclésiastiques si pauvres, la noblesse si volontaire et peu soigneuse de la religion, les villes si troublées et les champs si déserts, qu'il seroit impossible que la religion catholique n'en diminuast et pâtist grandement, et partant n'encourust plus grand hazard qu'elle ne feroit par le moyen de la susditte paix, avec laquelle vous pourriez rallier et unir tous les catholiques ensemble à conserver et deffendre laditte religion en force et authorité, nonobstant les desseins et ruses desdits hérétiques, ausquels s'opposeroient lesdits ecclésiastiques par leur vigilance, bonnes mœurs et prières, la noblesse par sa réunion et bonne intelligence, obtenue pas vostre moyen, assistée de vostre authorité et prudence, et de tous ceux de vostre maison, et les villes par leur jalousie et défiance ordinaire, fortifiées du devoir qu'y feroient les officiers, et particulièrement de l'authorité de Sa Saincteté et de la correspondance que les catholiques entretiendroient pour ce seul effect avec les princes catholiques.

Au moyen de quoy, je concluds qu'il seroit plus expédient et utile de traicter avec ledit roy de Navarre aux conditions susdittes, pourveu que le Pape et le Sainct-Siége s'y accordent, que de suivre toute autre voye, puisque par un tel moyen vous délivreriez du tout le royaume de la guerre avec moins de hazard et péril pour

la religion catholique, laquelle je prie Dieu vous faire la grâce de défendre et conserver à son honneur et gloire, et au salut du royaume.

Harangue faicte par M. de Villeroy, pour estre prononcée en l'assemblée des prétendus Estats de Paris, 1593.

Messieurs, si jamais il a deub estre permis et fut oncques nécessaire de parler librement en une délibération, c'est en celle qui se présente, en laquelle il s'agit de la deffence de nostre religion et de la disposition du royaume et de nos personnes; croyant fermement que si en la recherche et eslection du remède à nos maux nous nous oublions tant que de prendre le nom de Dieu en vain, et abuser de celuy de la religion en nous flattant nous-mesmes, ou voulant plaire à autruy, il confondra nos desseins et nous fera périr honteusement. C'est pourquoy je supplie la divine Majesté me faire la grâce que je ne die ne propose rien en ceste compagnie, s'il est possible, qu'il ne soit à sa gloire et au salut du royaume, comme je proteste estre mon seul but. Mais je vous supplie, Messieurs, de prendre en bonne part que pour ce faire j'use de la liberté et franchise d'un homme de bien, laquelle j'ay accoustumé, du gré de nos roys, tant que je les ay servis, comme celuy qui veut plustost manquer à soy-mesme qu'à son devoir en ceste occasion, espérant que Dieu, qui cognoist mon cœur, et vous, Messieurs, qui m'avez veu autresfois en besongne, excuserez mes fautes. Je proteste aussi de ne vouloir estre opiniastre, et que je céderay tousjours au jugement et conseil des plus sages. Vray est qu'il me semble que ce tiltre est deub principalement à ceux qui ont la crainte de Dieu, la cognoissance et expérience des choses du monde, pour sçavoir discerner l'ombre d'avec le corps, et ne se laisser emporter à des désirs et desseins imaginaires et impossibles, qui ne sont ordinairement suivis que de honte et dommage.

Messieurs, personne ne peut nier que la cause que nous deffendons ne soit juste, ayant pour fondement l'honneur de Dieu et le soulagement du peuple. Néantmoins, pour avoir esté entreprise et commencée avec plus d'ardeur que de prudence, et depuis poursuivie avec plus d'espérance que d'ordre, non-seulement nous y avons plus perdu que gaigné, mais aussi nous avons donné matière à nos adversaires de la blasmer : dont ils n'ont tiré peu de profit à nostre dommage, dedans et dehors le royaume, tant a de force et de puissance sur les hommes ce qui est juste, mais aussi ce qu'ils estiment l'estre. A quoy il me semble qu'il nous importe grandement de pourvoir pour l'advenir : ce que nous ferons quand nous donnerons ordre que nostre conduite et nos actions respondent vrayement, et d'un commun accord, au défaut susdit : chose que nous devons espérer de la résolution qui se prendra en ceste assemblée, laquelle pour ceste cause a esté il y a un longtemps recherchée et désirée des gens de bien. Et toutesfois je veux croire que si elle n'a eu lieu plustost, que Dieu l'a ainsi permis, afin que le temps et nos maux servissent d'enseignement à ceux qui en avoient besoin.

Pour bien délibérer de nos affaires, et du remède d'icelles, il me semble qu'il faut commencer par nous représenter deux choses : la première, ce que nous avons gaigné à la guerre pour le party catholique, depuis que nous avons pris les armes; et la deuxiesme, en quel estat et disposition le royaume se trouve maintenant, afin que nous ne nous abusions en nostre poursuite, et ne bastissions nostre résolution, s'il est possible, sur un faux fondement; car il s'en faut beaucoup, je ne diray que ne soyons si ardens et affectionnez à la guerre, mais si forts et puissans pour la soustenir que nous estions au commencement d'icelle. Nous avons faict comme ceux lesquels courent si viste au partir de la carrière, qu'ils perdent l'haleine avant qu'ils soient arrivez au mitan d'icelle. De manière qu'il faut recognoistre que c'est maintenant la nécessité et non la raison qui nous rend plus circonspects et considérez que nous n'estions : dont, s'il advient que nous fassions nostre profit, l'allégement que nous en recevrons aydera à nous faire oublier et porter plus doucement nos fautes et pertes passées. Mais n'attendons, je vous supplie, que ceste nécessité, qui ne nous presse desjà que trop, opère d'advantage en nous et en nos affaires ce que la prudence y doit apporter; car vous sçavez que ses effects sont ordinairement très-violens et périlleux, spécialement quand ils agissent ès cœur d'un peuple.

Mais comme pouvons-nous (je veux dire ceux qui se sont embarquez en ce party pour le respect seul de la religion) desduire au vray et par le menu les changemens advenus en ce royaume, au désadvantage d'iceluy depuis la guerre, sans souspirer, voire désespérer de sa conservation, s'il est ainsi que l'on doive juger des choses advenir par les passées? Certainement si les gens de bien n'avoient plus d'espérance en la bonté et protection de Dieu qu'en la conduitte des hommes et en leurs forces, leur désespoir pour ce regard seroit quasi arrivé à

son période ; mais je ne puis croire que son courroux, esmeu par la gravité et multitude de nos peschez, s'estende si avant que de nous vouloir priver du tout de la religion avec laquelle nos pères et nous l'avons adoré et servy jusques à présent, sinon avec telle intégrité qu'il convient, au moins avec la foy de l'Eglise universelle, de laquelle nous devons plustost mourir que nous départir : et toutesfois il est certain que nos armes ont plus servy jusques à présent à l'affoiblir qu'autrement, combien que nous protestions les avoir prises et employées seulement pour la deffence d'icelle, tant sont les jugemens de Dieu incompréhensibles, et les projets des hommes vains et abusifs.

Quand nos mouvemens ont commencé, l'ordre ecclésiastique en ce royaume estoit très-florissant et puissant : il estoit révéré et supporté et bien uny; nos Eglises estoient garnies de prélats autant dignes de leurs charges qu'elles avoient esté cinquante ans auparavant, où Dieu estoit servy honorablement, comme en plusieurs bonnes abbayes et monastères d'hommes et de femmes, et spécialement des religieux, où la charité et hospitalité estoit exercée exemplairement; les curez administroient leurs cures aux villes, aux champs en toute seureté, et lesquels contentoient leurs paroissiens en la foy de l'Eglise. Mais depuis la guerre, la misère et la pauvreté ont tellement persécuté lesdits pasteurs, que les uns ont esté contraincts d'abandonner leurs troupeaux ; les autres n'en peuvent quasi plus vivre. La mort en a aussi banny plusieurs : de sorte que maintenant il y a autant ou plus d'églises en ce royaume vacantes et privées d'iceux que d'autres; et ne sont les maisons de religion en meilleur estat, car les religieux et religieuses les ont laissées et laissent tous les jours, errans partout avec grand mespris et scandaleuses offenses, cherchans à vivre et vivans très-licencieusement. Les curez aux champs sont encores pis, tant ils sont outragez et maltraictez des uns et des autres. Il y a aussi infinies paroisses où le peuple est privé tout-à-faict de l'exercice de religion et de la consolation des saincts sacremens. Davantage, combien d'églises ont esté saccagées et despouillées de leurs reliques et joyaux, mesmes abbatues depuis la guerre? et, à l'occasion d'icelle, qui n'a mis la main dedans leurs biens pour s'en accommoder? Que devons-nous attendre de la disposition que font nos adversaires des archeveschez et éveschez, abbayes et autres bénéfices qui vacquent ou sont tenus par ceux de nostre party, sans distinction d'ordre ny de religion, qu'un renversement entier de ceste hiérarchie et Eglise gallicane que nos majeurs ont, avec tant de piété, honneur et louange, fondée, augmentée et conservée? Pouvons-nous faire mention aussi de la séparation et division de ceux dudit ordre, et de l'assistance qu'en reçoivent les ennemis de l'Eglise, et du schisme qui est prest à esclatter, sans horreur et frayeur? Messieurs, si ceux de nostre party sont du tout innocens de ces désordres, vous le sçavez mieux que moy. Il me suffira de vous requérir qu'il y soit pourveu comme il est nécessaire, si nous voulons que Dieu nous ayde, et que la postérité ne nous reproche la ruine et subversion de son Eglise, aussi bien qu'à nos adversaires.

Après, considérons nos villes, lesquelles estoient devant la guerre très-riches et opulentes. Nos adversaires en ont pris plusieurs, dont les gens estoient très-affectionnez au party, qui en est maintenant affoibly d'autant, et celles qui nous sont demeurées, combien qu'elles soient les principalles, sont toutesfois remplies de tant de partialitez et affections, et si chargées d'impositions et corvées extraordinaires, mises sus autant par nous-mesmes comme par ceux qui nous font la guerre, qu'elles sont très-misérables et très-nécessiteuses. Les habitans y sont sans commerce, privez du payement de leurs rentes, de la jouissance de leurs héritages, et sans justice de leurs debtes, ayant mangé et consommé leurs réserves et biens de leurs magasins. La justice qui souloit y présider n'y est pas quasi recognoissable, tant elle y a esté maltraittée, et encores outrée de regret; les ministres et officiers d'icelle y sont sans authorité et sans gaiges, y vivans en grande crainte et pauvreté avec leurs familles, après avoir tout vendu et souffert pour y durer comme ils ont fait jusques à présent. Bref, tout y regorge de confusion, de divisions, nécessité, frayeur et mescontentement, principalement en ceste noble ville de Paris, la constance de laquelle est certainement admirable et doit servir de consolation et d'exemple à toutes les autres. Elle est, Messieurs, la capitale du royaume, le vray throsne de nos roys, le premier et principal siége de leur justice, la résidence de ceste fameuse eschole et faculté de théologie, la garde de nos reliques plus sainctes et précieuses, et des thrésors de la couronne, où j'ose dire que la charité a eu autant de vogue et la piété a esté de tous temps aussi ardemment embrassée et continuellement exercée qu'en nul autre endroict du monde, celle qui a tousjours servy de fanal et de reigle à toutes les autres du royaume. Pouvons-nous considérer son chan-

gement sans douleur, et souffrirons-nous qu'il en mésadvienne, elle qui importe tant à la cause de Dieu et au party pour lequel elle a joué de son reste? Toutesfois, Messieurs, il est impossible qu'elle persiste si elle n'est délivrée des charges et incommoditez qui la pressent, eslargie et remise en estat qu'elle puisse se substanter, maintenir et conserver d'elle-mesme et par elle-mesme, comme elle souloit faire, et non par convois et à force de garnisons et d'argent, ainsi qu'elle a esté gouvernée et nourrie depuis le siége. Autrement, il ne nous en demeurera que les corps bien débiles et exténuez, si encores nous les pouvons retenir.

Si nos villes sont désolées, que dirons-nous du plat païs, en tout et partout en proye à l'abandon? Il semble que de part et d'autre nous en ayons entrepris et conjuré par envie l'entière ruine et vastation. Ces pauvres peuples payent double et triple taille partout, sans compter les autres subsides, contributions et corvées que l'on exige de luy à discrétion, qui excède de trop toutes lesdittes tailles, outre infinies autres sortes d'outrages, excez et violences que l'on luy faict souffrir, dont rien ne le peut garentir que la seule mort : car toute espèce de refuge, ayde, consolation et justice luy est desniée; c'est quasi honte que d'en avoir compassion, c'est peine perdue que d'intercéder et parler pour luy, et crime que d'en demander et poursuivre le soulagement. Nos villages en sont déserts, et la face de la terre hideuse et en friche en plusieurs endroicts. Et toutesfois, Messieurs, c'estoient les vrais trésors de la France, nos minières et nos Indes, que ces bonnes gens lorsqu'ils cultivoient nos terres en toute liberté et seureté, avec le bestial dont ils souloient estre garnis. Estant détruits, où trouverons-nous de quoy vivre? qui nourrira nos armées et entretiendra nos garnisons, la guerre durant? Tout nous manquera tout-au-coup. Messieurs, il me semble que nous en devrions craindre et appréhender la ruine plus que nous ne faisons, autant et plus pour l'advenir que pour le présent; car, soit que Dieu nous donne la paix ou la victoire, ce défaut et manquement des peuples, de labeur et bestiaux, nous incommodera grandement, et sera sans remède, sinon avec un long temps.

Mais quelle mention ferons-nous de nostre noblesse catholique qui souloit estre devant la guerre très-unie à la deffence de nostre religion, la voyant maintenant, séparée comme elle est, combattre l'une contre l'autre aussi furieusement qu'elle faisoit ensemble du temps de nos roys contre les ennemis d'icelle? Pouvoit-il advenir au party catholique par la guerre un affoiblissement plus grand que cestuy-cy, comme ainsi soit que l'union des catholiques soit la vraye terreur des hérétiques, lesquels aussi ne sont forts aujourd'huy et ne nous résistent que de l'assistance qu'ils tirent d'eux? Quel crève-cœur en devons-nous avoir? Que ne devons-nous tenter et employer pour les retirer et nous réunir ensemble? Messieurs, il est certain que si nous avions gaigné ce poinct, nous aurions acquis à la cause un très-grand avantage : le nom de roy, duquel nosdits adversaires s'appuient, les fortifie grandement, mesme autant, à mon advis, que faict la division de la noblesse catholique et le secours qu'ils en tirent. Davantage, combien de princes, et quels princes! chefs d'armées, seigneurs et gentilshommes catholiques avons-nous perdus depuis ces mouvemens! Je comprens et regrette en ce nombre ceux qui sont morts avec nosdits adversaires, comme les autres : car s'ils eussent vescu, peut-estre que le temps et les occasions nous eussent ralliez ensemble plus que devant, comme encores je ne puis désespérer que ne fassent quelque jour ceux qui restent, lorsque Dieu aura compassion de nos misères. Bref, nosdits adversaires estoient devant la guerre combattus de l'authorité royale et de l'union desdits catholiques, pauvres, nécessiteux et réduits comme abandonnez, en trois provinces du royaume, où encores ils estoient très-foibles. A présent ils nous opposent la mesme authorité, nous combattent de nos armes par nostre division, disposent mieux que nous des deniers royaux et moyens publics, ausquels ils ne souloient avoir aucune part, et sont cependant logez et establis par tout le royaume, allant du moins de pair avec nous en tous lieux.

Voilà, Messieurs, ce que nous avons profité à la guerre pour le party catholique, et l'estat présent du royaume que je vous ay représenté le plus sommairement et simplement qu'il m'a esté possible (pour ce que vous en sçavez plus que moy), et que la chose parle assez d'elle-mesme. Je vous supplie de n'estimer qu'en ce faisant j'aye voulu blasmer personne, car ce n'a esté mon intention, et moins m'adresser à nos chefs et supérieurs qu'à tout autre, spécialement à vous, Monseigneur, duquel je sçay, comme celuy qui a eu cest honneur que de vous suivre et accompagner long-temps, que la violence de la tourmente qui nous a agitez a souvent forcé vos conseils et volontez, et que vous avez autant ou plus travaillé et enduré que feit jamais prince de vostre qualité pour soustenir les affaires. En quoy je puis dire, sans flatterie,

que j'ay souvent admiré vostre patience et constance, l'une à supporter vertueusement, comme vous avez faict, les grandes incommoditez, nécessitez et deffauts qui vous ont esté ordinaires, principalement depuis les batailles de Senlis et d'Ivry; et l'autre, à mespriser et rejetter toutes sortes de recherches et ouvertures qui vous ont esté faictes de divers endroicts, pour tirer de vous quelque consentement ou promesse en ce qui concerne le général de la religion et de l'Estat devant ceste assemblée : ayant très-religieusement et fidèlement gardé et conservé le sainct dépost de l'une et de l'autre qui vous avoit esté confié, comme il vous pleut nous déclarer et faire entendre dernièrement à l'ouverture d'icelle, dont certainement nous vous sommes tous très-obligez, et vous rends grâces très-humbles, en mon particulier, comme bon catholique et vray François.

Messieurs, après ceste déduction, par laquelle le malade vous a esté représenté avec une partie de ses playes, il convient traicter des remèdes : c'est où gist nostre labeur, et la difficulté en laquelle nous avons besoin sur toutes choses de l'ayde de Dieu et de n'user de flatterie, dissimulation ny connivence. J'implore donc sa grâce et vostre permission pour m'en acquitter dignement et fidèlement; en quoy je seray plus brief et plus modeste qu'il me sera possible, pour ne vous ennuyer ny desplaire à personne si je puis, car ce n'est mon but, mais seulement de servir la cause à vostre gré et à ma descharge.

Or, il est certain, Messieurs, que nous ne pouvons conserver nostre religion que par trois moyens: par la singulière et spéciale grâce de Dieu, de nous-mesmes, et avec l'ayde et assistance de nos amis.

Je ne m'estendray sur le premier, car c'est matière plus propre et mieux séante à la bouche de messieurs du clergé qu'en nulle autre. Seulement je me dispenseray de dire deux choses : l'une, que si nous voulons que Dieu aye soin de nous, il faut que nous devenions plus charitables et équitables, moins vicieux, et en effect meilleurs chrestiens que nous ne sommes; et l'autre, qu'il se faut bien garder de tenter Dieu et abuser de l'espérance que nous pouvons avoir en luy, par témérité, présomption ou autrement, comme à l'adventure nous ferions si nous choisissions des remèdes impossibles, nous fondans et confians du tout sur nos bonnes intentions et sur la justice de nostre cause, sans davantage esplucher ny conférer les choses; car souvent Dieu permet qu'une mauvaise cause prospère avec ceux qui la deffendent, pour matter et chastier les autres qui combattent au contraire : comme nous n'avons que par trop esprouvé en ce royaume depuis trente-cinq ans contre les mesmes adversaires, et en la mesme cause de laquelle il s'agist maintenant, sans qu'il soit besoin pour nous enseigner que nous jettions les yeux sur nos voisins, ny sur la Terre-Sainte, tombée, par nos dissentions et pour nos vices et péchez, au pouvoir des infidèles.

Le moyen qui dépend de nous gist aux forces qui nous restent et en nostre conduitte.

Nos forces consistent en la vertu de nos chefs, en la richesse et bonté de nos villes, au nombre et à la valeur de nos gens de guerre, et en nos deniers communs et publics. Nosdicts chefs sont généreux et expérimentez, et très-affectionnez, et croyez certainement que nos affaires ne demeureront par eux; je souhaitte seulement qu'ils soient mieux révérez, obéys et unis, comme il est nécessaire pour nous bien faire. Nous avons encores nos principales villes, mais elles sont fort déchues et appauvries depuis la guerre, comme je vous ay représenté; de sorte que si du commencement elles se gardoient d'elles-mesmes, voire régentoient autour d'elles, fortes de zèle, de nombre d'habitans, de commoditez et d'espérance, maintenant il faut que nous les gardions du dehors et par le dedans avec forces et moyens, d'ailleurs non sans peine et sollicitude très-grande, tant elles sont divisées, desnuées de peuples, plaines de nécessité, de crainte et de défiance de l'advenir. Quoy estant, il sera difficile qu'elles contribuent doresnavant aux affaires publiques autre chose que le nom et la réputation de leur ancienne grandeur avec la retraitte et seureté de ceux du party : ce qui procède du mal qu'on leur a faict par le dehors, et qu'elles-mesmes se sont faict par le dedans, dont chacun sçait et ressent les particularitez; mais comme elles ne peuvent estre remises ny restaurées qu'avec le temps, il convient pour ceste heure adviser plutost au moyen de les soulager et secourir pour les conserver, que de faire estat (si on ne me trompe) d'en tirer de l'ayde, et principalement en deniers, pour soustenir la guerre. Quant aux gens de guerre du party, le nombre en est grand, mais mal réglé et discipliné; l'ambition et l'avarice les dominent par trop; car tous quasi pensent plus à s'agrandir et enrichir qu'à l'utilité publique, vice ordinaire des guerres civiles, ores très-périlleux et contagieux, qui se prend par exemple non seulement entre esgaux, mais aussi du petit au grand. Cecy engendre toutes sortes de maux, entre au-

tres une licence effrénée et une désobéyssance générale, et une jalousie et combustion extrême qui corrompt, esnerve, et affoiblit tellement la bonté desdits gens de guerre, que nous ne devons faire estat d'en estre bien servis pour le public tant que cela durera. Le secours que nous pouvons tirer des deniers publics est encores plus incertain, d'autant que lesdits gens de guerre le prennent et consomment tout partout, sans ordre ny reigle; encores n'en ont-ils pas à demy. Davantage il faudroit faire revivre le peuple qui est mort depuis la guerre, et remettre le plat pays en culture pour en tirer commodité: chose très-difficile, voire impossible de faire, sinon avec le temps. Toutesfois, si nous pouvions reprendre l'ordre et les reiglemens anciens en l'administration des finances, comme font sagement nosdits adversaires, peut-estre que nous en tirerions quelque chose pour subvenir aux despens de nos armées, tout ainsi qu'ils font de leur costé, lesquels n'ont quasi autres deniers pour faire la guerre; mais il faudroit y mettre la main bientost et vivement, et ne se laisser vaincre aux importunitez et mescontentemens de ceux qui s'en accommodent particulièrement, comme l'on a fait jusques à présent, de façon que le public n'en a eu aucun secours. Doncques estans nos villes pauvres et troublées comme elles sont, nos gens de guerre mal créés et disciplinés, et nos deniers publics mal ménagez et incertains, il faut que nous recognoissions et advouyons estre très-difficile que nous résistions à nosdits adversaires, et nous maintenions de nous-mesmes.

Nous voyons ce que nous pouvons espérer de nostre conduitte, Messieurs. Si nous voulons la rendre bonne et faire qu'elle prospère, il faut que nous la justifions tellement que Dieu et les hommes en demeurent satisfaits. Nous la justifierons quand vrayement et sincèrement nous chercherons la gloire de Dieu et l'utilité publique, comme nous ferons quand nous prendrons le chemin par lequel nous pourrons plus seurement et promptement délivrer le royaume de l'hérésie et de la guerre; car, tant qu'il sera battu par ces deux fléaux, il ne faut espérer que nous restaurions la religion ny le public, comme nous avons esprouvé aux despens de l'une et de l'autre depuis nos mouvemens: au moyen de quoy, tout ainsi que ceux qui se veulent prévaloir de la ruine de nostre religion et du royaume s'accordent en ce poinct, sçavoir est, de fomenter et nourrir la guerre et nos divisions par tous moyens et artifices qu'ils peuvent inventer, si nous voulons sauver l'un et l'autre, il faut au contraire nous efforcer de les assoupir et terminer le plustost qu'il nous sera possible. C'est le vray moyen aussi de faire cesser les envies, partialitez et passions qui troublent et détruisent nostre union, s'il en faut espérer quelque chose; car il n'y a rien qui puisse plus ayder à ranger à la raison et ramener les particuliers à leur devoir envers le public, que l'exemple et la bonne conduite d'iceluy.

A quoy j'adjousteray l'opinion de ceux qui disent que nous devons promptement eslire et créer un roy sur nous, comme un moyen très-propre, voire qui seul nous reste, pour relever nos affaires et les garder de naufrage, attribuant à ce deffaut non seulement toutes nos infortunes passées et nos divisions, partialitez et mauvaises procédures, mais aussi les advantages que nosdits adversaires ont gaignés sur nous dedans et dehors le royaume, pour la révérence et affection que les François, nourris et accoustumez de tout temps à la royauté, portent naturellement à leurs roys, et par le crédit et pouvoir qu'a ce nom envers les princes et les potentats estrangers, lesquels, désirans pour leur intérest la conservation entière de la couronne, favoriseront tousjours plus volontiers celuy qui en portera le titre qu'ils ne feront toute autre sorte d'administration, laquelle ne peut qu'elle ne leur soit d'autant plus suspecte et odieuse, et moins agréable aux subjects d'icelle, qu'elle semble aucunement aspirer et tendre à une altération ou mutation d'Estat; chose que j'estime estre à considérer avec beaucoup de raison par ceux qui affectionnent ce conseil; partant, je ne veux estre des derniers à y joindre mes vœux. Toutesfois je désire que nous poisions et considérions bien et meurement la nouveauté et importance du faict devant que nous y engager; car, Messieurs, ce n'est pas, comme vous sçavez trop mieux, le nom ni le titre, la couronne et sceptre qui donne authorité, force et puissance aux roys, et les faict révérer et aymer: c'est le droict d'une légitime succession que la nature leur donne par la grâce et permission de Dieu, suivant les loix et constitutions des pays, et leurs vertus et bonne conduitte; et si quelquefois l'on s'est dispensé de desroger et contrevenir auxdittes loix en faveur de quelqu'un, ç'a esté avec l'acclamation, approbation et du consentement universel de tous les estats et peuples d'iceluy, pour une utilité et paix publique, et non pour se jetter et plonger en une guerre immortelle, très-périlleuse et douteuse, comme certainement sera celle que nous espouserons pour toutes nos vies, faisant ladicte eslection. Par quoy je dis qu'il est né-

cessaire au préalable d'adviser à deux choses : la première, s'il n'y a point de moyen ny d'espoir de conserver nostre religion sans user de ce remède; l'autre, s'il y a prince auquel nous puissions nous donner qui soit fort et puissant assez pour nous sauver et délivrer de la guerre et des vexations d'icelle, afin que l'on n'attribue à passion ce que la nécessité seule de conserver nostre religion nous doit contraindre et doit excuser de faire, et qu'au lieu mesme d'y profiter et à nous-mesmes, nous n'advancions la ruine d'icelle et la nostre. Mais d'autant que ce poinct est le principal de nostre délibération, dont je dois attendre à dire mon advis, et m'expliquer davantage à la fin et conclusion de mon discours, je me contenteray d'en avoir touché ce mot en traictant des moyens et remèdes qui dépendent de nous, afin que l'on n'estime que je le vueille obmettre.

Mais enfin il faut confesser que nos forces domestiques sont trop foibles, avec toute nostre conduitte, pour sortir d'affaires par les armes sans l'ayde de nos amis; partant il ne nous reste plus qu'à examiner si c'est chose à laquelle nous devions espérer de parvenir par leurs moyens ou non, pour sur ce bastir nostre résolution.

Messieurs, nous tenons à bon droit pour nos principaux, plus asseurez et spéciaux amis Nostre Sainct-Père le Pape, le roy d'Espagne, et avec eux messieurs les ducs de Lorraine et de Savoye, lesquels n'ont rien espargné jusques à présent pour nous secourir et fortifier ; de sorte qu'il faut recognoistre véritablement que sans eux nous eussions esté contrains de composer avec nos adversaires, ou de souffrir beaucoup plus que nous n'avons fait. Nosdits saints pères y ont employé, les uns après les autres, leur authorité et leurs thrésors spirituels et temporels très-largement, comme nous voyons qu'ils continuent encores sans espargne: en quoy ils ont esté très-bien secondez dudit roy d'Espagne, lequel a eu tant de soin de nous qu'il faut que nous advouyons, si nous ne voulons estre très-mescognoissans, que nous luy devons la gloire et la recognoissance entière de nostre estre; car sans luy les villes de Paris et de Rouen, qui sont les deux principales colonnes de nostre cause, ne seroient plus nostres, et n'avons soustenu la guerre depuis le commencement jusques à présent que de ses deniers et avec ses forces, ayant souvent délaissé ses propres affaires pour mieux nous secourir : ce que nous pouvons dire semblablement que lesdits ducs ont faict de leur part, tant que leurs moyens se sont estendus; dont nous voyons que leurs affaires sont en arrière, et leurs pays grandement incommodez.

Et néantmoins je ne vois pas qu'avec tout cela, joinct ce que nous avons peu y contribuer de nostre part, lorsque nous estions encores plus frais et mieux pourveus de toutes choses que nous ne sommes et ne pouvons estre cy-après, nous ayons gaigné tel advantage sur nosdits adversaires, que nous ayons grande occasion de nous resjouyr, ny espérer qu'en continuant nous voyons de long-temps la fin d'eux par les armes. Les fulminations de nosdits saincts pères ont plustost aigry leurs cœurs, et leurs exhortations et admonitions souvent réitérées envers les catholiques qui les assistent ne les ont pas encore esbranlez. Les gens de guerre, qu'ils nous ont aussi par force et à grands frais envoyez, ne nous ont guères plus proflté; et jaçoit que ledit roy d'Espagne nous ait envoyé plusieurs armées l'une après l'autre, qu'il ait aussi secouru à part la Bretaigne et le Languedoc d'hommes et d'argent, et qu'il n'ait rien obmis à faire pour nous, toutesfois le fruict de sa bonne volonté et des frais qu'il y a faits très-grands n'a respondu à nostre espérance ny à nostre besoin. Si ce malheur nous est advenu par nostre faute ou celle d'autruy, pour n'avoir esté les choses conduittes, administrées ou employées comme elles devoient estre, ou par impuissance et foiblesse procédant de nostre part, ou de ceux qui nous secourent, je m'en rapporte à ce qui en est; tant y a qu'il est véritable et notoire à tous que nostre condition est plustost empirée qu'amendée, combien que celle de nosdits ennemis soit quasi aussi languissante que la nostre, n'estans moins incommodez et mattez de la guerre. Toutesfois, d'autant que leur force principalement gist en eux, qu'ils sont mieux unis que nous, qu'ils tendent et travaillent tous à un mesme but, qu'ils observent et suivent en leurs affaires, tant en la conduite des armées qu'en l'administration de la justice et police et au maniement des finances, l'ordre ancien du royaume, par lequel chacun est auctorisé et soustenu en sa charge et fonction, comme il doit estre; qu'ils font argent de tout, comme nos roys souloient faire en temps de paix; que les villes sont riches des despouilles et désordres des nostres, et que le party huguenot va tousjours se fortifiant autant que celuy des catholiques s'affoiblit par la continuation de leurs divisions, ils se maintiennent mieux que nous. Nous ne faisons rien qu'à force d'hommes et d'argent, et qu'avec toutes les longueurs, peines et difficultez du monde: au lieu que nosdits adversaires s'entretiennent de peu de chose et font tous les jours quelque effect, comme

gens qui disposent de leurs forces et moyens ainsi qu'il leur plaist, et qui servent leur party, ou pour mieux dire leur maistre, de cœur et d'affection, attendans la récompense de leurs services de sa prospérité. Davantage, ils ont gaigné ce poinct sur nous, que chacun croit dedans et dehors le royaume qu'ils cherchent le combat et que nous le fuyons : chose qui faict craindre leurs armes et mespriser les nostres, et principalement parmy nous autres François, accoustumez à respecter ceux qui sont non-seulement généreux et vaillans, mais aussi hazardeux ; joinct que nous estimons que c'est le vray moyen d'abréger nos misères, desquelles nostre langueur et nécessité nous rend tous les jours plus impatiens, mesmement voyant les exceds et désordres que font sur nous sans distinction de party lesdites forces estrangères, et pareillement les diverses pratiques et menées qu'aucuns font par toutes nos villes, qui tendent plus à nous précipiter qu'à nous sauver.

Quoy estant, quelle raison avons-nous d'espérer que nos affaires succèdent mieux cy-après qu'elles n'ont fait depuis quatre ans? Mais peut-estre que le roy que nous parlons d'eslire, comme un souverain remède à toutes nos playes, y apportera le changement que nous désirons. Quoy! rendra-il nostre cause plus juste, et nostre union plus parfaite qu'elle n'est? Réchauffera-il nostre ardeur esteinte par la nécessité, ou s'il restaurera nos villes et fera cesser les partialitez qui achèvent de les despeupler et destruire? Remettra-il nos champs en culture, et s'il fera revivre nos laboureurs que la guerre a ravis, afin que nous puissions recueillir nos fruicts pour vivre, et en tirer les deniers publics pour continuer la guerre? Ou bien, s'il nous emplira de tant de commoditez, et nous apportera en peu de temps un tel advantage que rien ne nous manquera, ny sera difficile à exécuter contre nosdits adversaires, pour nous eslargir et contenter? Messieurs, si le zèle que nous portons à nostre religion, et si nostre perplexité nous faict désirer et volontiers espérer ce secours d'une telle résolution, faut-il pourtant s'asseurer que les effects s'en ensuivent sans en estre mieux esclaircis? Croyons-nous que le Roy, qui sera peut-estre composé et créé de nature estrangère, estant adjousté et receu au corps de nostre party autant par avanture, par contraincte que par raison, ayt ses functions aussi vigoureuses et utiles que si la nature nous l'avoit donné? Messieurs, ouvrons les yeux, et recognoissons que nous sommes hommes, que l'on peut bien imiter la nature, mais non atteindre à sa perfection.

Parlons plus clairement. S'il faut que nous prenions un prince dedans nostre party pour estre nostre roy, il faut nécessairement que nous le choisissions au gré du roy d'Espagne et de son désir; car nul des autres ne peut estre assez puissant pour se maintenir en ce degré et nous sauver sans son ayde, quelque réputation, parens, amis et moyens qu'il puisse avoir. C'est chose recogneue de tous. Au moyen de quoy, si ledit Roy veut avoir ceste couronne pour luy ou pour l'Infante, sa fille aisnée, comme nous font entendre ses ministres, et qu'il n'y ait moyen de l'en divertir, l'obligation que nous luy avons, et le besoin que nous avons de luy, s'il faut que nous continuions la guerre, requièrent que nous passions plustost par-dessus nos loix et toutes autres considérations pour le contenter, que de l'offenser en nous addressant à un autre : car tout aussi que nosdites loix n'ont esté faictes que pour bien faire au public, l'observation nous en doit estre chère et recommandée, sinon autant qu'elle peut estre utile à iceluy, et surtout à la défense et conservation de nostre religion, que nous devons préférer à toutes autres choses. Quoy estant, il ne nous reste plus qu'à sçavoir si en eslisant ledit roy d'Espagne ou ladite Infante, sa fille, nous y trouverons les bénédictions et advantages qui nous seront nécessaires, comme aucuns se promettent, afin que nous ne soyons si téméraires et mal advisez de franchir ce saut, qui est sujet à infinis périls et inconvéniens difficiles à prévoir, mais encores plus à éviter après le coup, devant que d'avoir bien considéré et pesé comme il appartient les événemens d'iceluy pour éviter le dommage, le blasme et le regret d'un tardif repentir, qui suit de près, ordinairement, une résolution précipitée, sans souffrir que nos passions ou attendre que nos nécessitez soient si grandes qu'elles nous violentent en ce faict.

Pour mon regard, je suis d'advis, s'il faut que nous contentions ledit Roy, que nous nous donnions à luy plustost qu'à sa fille, sans nous arrester qu'elle est issue d'une fille de France; car s'il est nécessaire que nous violions nos loix, ce doit estre pour le party plus utile, et non pour celui qui en approche le plus. Sans doute nous trouverons tousjours plus de seureté au tronc qu'aux branches, car les moyens de ladite Infante dépendent de la volonté dudit Roy, son père, et après luy du prince son fils, qui doit estre héritier universel. Mais qui peut respondre et asseurer que ledit prince, succédant aux estats de son père, succède aussi à l'affection qu'il porte à sa fille, de sorte qu'il veuille obmettre ses propres affaires pour assister sa sœur, comme fait à présent le père sa chère fille?

C'est chose rare qu'un fils suive en tel cas les intentions de son père, et encores plus qu'un prince délaisse et abandonne ce qui le concerne pour bien faire à autruy, quelque proximité qu'il y ait : ce que nous devons encores moins nous promettre de ce changement que de nul autre; car il n'y a desjà que trop de serviteurs et subjects dudit Roy qui regrettent les despences qu'il a employées à ce royaume. De sorte que si Dieu en disposoit devant que sa fille fust establie, et que ledit prince ne fust conseillé, on ne peust, à cause de ses affaires, nous continuer le mesme secours que nous recevons du père, comment pourrions-nous secourir sa cause et la nostre, les choses de ce royaume et de la chrestienté estant en l'estat qu'elles sont ? Davantage, je ne puis croire que le nom et party de laditte Infante n'engendre partout les mesmes jalousies et effects que fera celuy du Roy; car c'est tousjours se donner à la maison, la grandeur et puissance de laquelle, et non celle de la personne du Roy, tient en crainte le reste de la chrestienté : à quoy ne sert de rien de dire qu'elle espousera un prince de langue françoise, d'autant que c'est à elle, et non à son mary, que ledit Roy entend que nous donnions la couronne. Partant, si elle décédoit sans enfans après nostre eslection, son droit seroit prétendu et débattu par ses plus proches. Du commencement, et jusques à la venue de M. le duc de Feria, les ministres dudit Roy nous ont dit ouvertement qu'il ne vouloit que ladite Infante fust mariée à un de nos princes, pour ne mettre la succession de tous ses Estats au hasard de tomber entre les mains d'un prince d'une autre famille que de la sienne, comme il adviendroit si le prince son fils mouroit sans enfans. De sorte que l'espérance que soubs main l'on nous donne maintenant de la bailler à un des nostres, ne me peut estre que suspecte d'estre jettée et publiée entre nous plustost pour gaigner nos voix en faveur de laditte Infante que pour envie que l'on ait de l'effectuer. En tout cas il seroit donc nécessaire, pour nostre seureté, que ledit mariage fust accomply devant laditte eslection, afin que l'on ne s'en peust desdire après icelle, comme il seroit lors trop facile de faire sans remède, ne me pouvant persuader que ledit Roy marie jamais sa fille devant son fils, principalement à un prince d'autre maison que la sienne. Mais l'on dit que si ce royaume est conservé et possédé à part, quand ce seroit par un prince de la mesme maison dudit Roy, les autres princes n'en prendront tant de jalousie que s'il est à celuy d'Espagne. A quoy je respons que ceste raison seroit considérable si nous pouvions à présent disposer de la possession, et en rendre la jouyssance paisible à laditte fille et à son mary; mais comme c'est chose impossible, et que les grands se mènent principalement par les raisons et choses présentes, et non par celles qui sont attendues, lesquelles sont ordinairement incertaines, chacun d'eux craignant autant la ruine et dissipation de ce royaume, par la continuation de la guerre, que la susditte union avec celuy d'Espagne, il faut faire estat que les princes et potentats de la chrestienté, qui redoutent l'accroissement dudit roy d'Espagne et l'affoiblissement de la France, prendront pareille jalousie de l'une que de l'autre, comme ils ont faict assez paroistre depuis le commencement de nostre guerre. Outre cela il faudroit enfraindre nostre loy salique, laquelle nous a tousjours esté très-saincte et sacrée, quelque mutation qui soit advenue en ce royaume, avec lequel elle est née, et est tellement attachée et incorporée, que l'un ne peut pâtir sans l'autre : jamais aussi l'on n'a essayé de s'en dispenser qu'à l'instant le royaume n'ait esté remply et accablé de calamitez, desquelles il n'a esté délivré que quand elle a esté restaurée en sa première force. Et si maintenant nous la mesprisons sur l'espérance d'un bien futur, faisans estat d'en recevoir en nos jours le mesme traictement, et, après qu'ils seront passez, le mesme blasme et reproche de ceux qui en ont autresfois abusé, c'est aussi une vraye imagination d'espérer pouvoir persuader aux François que ceste loy qui leur a esté si utile, et à laquelle ils doivent, après Dieu, la grandeur et conservation de leur pays, est violable, estant si avant gravée en leurs cœurs, et d'eux révérée et chérie comme elle est. Au moyen de quoy tant s'en faut que j'estime que nous en devions faire si peu de compte, que je dis qu'il est nécessaire de faire cesser les bruits qui courent de ce dessein, le plus diligemment qu'il sera possible, comme très-préjudiciables à nostre cause et à la réputation de ceste assemblée, dedans et dehors le royaume.

C'est doncques à la personne mesme dudit roy d'Espagne, et à la puissance de son empire, que nous devons nous lier, si d'un costé son assistance nous est si nécessaire que nous ne puissions nous en passer pour conserver nostre religion, et si de l'autre il ne luy plaist nous la continuer que nous ne nous donnions à luy tout à faict, ou à laditte Infante sa fille. Or, pour juger de la nécessité dudit secours, il faut discourir du bien et du mal qui nous peut advenir de laditte déclaration ; car si nous ne sommes bien certains qu'il nous en succède mieux qu'il a faict

jusques à présent de l'assistance que nous avons tirée dudit Roy, encores qu'elle ayt esté secondée des moyens du Sainct-Siége et desdits ducs de Lorraine et de Savoye, certainement nous ferions une grande faute de nous y engager.

L'on dit que quand nous nous serons donnez audit Roy, il aura soin de nous comme de ce qui luy appartiendra en propre, ou sa réputation sera entièrement engagée; de sorte qu'il nous secourera à l'advenir, non pour allumer et faire durer nos troubles, comme à l'advanture il a faict jusques à présent, mais pour les esteindre et faire cesser, et partant, plus puissamment et à propos qu'il n'a faict; et que rien ne nous manquera, et que son eslection fera cesser les jalousies, divisions et desseins privez qui règnent entre nous; car, quand nous l'aurons une fois esleu pour roy, chacun de nous ne pensera plus qu'à le servir comme maistre, ainsi qu'ont accoustumé de faire les grands princes qui peuvent rénumérer ceux qui les servent fidellement, et punir les autres. Que cela sera cause de conserver le royaume en son entier, lequel autrement court fortune d'estre partagé et dissipé par la guerre, s'il ne tombe entre les mains et en la protection d'un prince fort pour l'en garentir, toutes choses n'estans desjà que trop acheminées à desmembrement, qui est le plus grand malheur qui nous peust arriver, lequel nous devons à ceste cause éviter à quelque prix que ce soit. Qu'estant ledit Roy prince très-équitable et grand observateur de sa foy et parole, nous ne devons point douter qu'il ne nous fasse jouïr de tout ce qu'il nous aura promis en général et en particulier par le traicté de son eslection, à l'exemple du traictement qu'il fait à ses subjects du comté de Bourgongne et autres, lesquels il a tousjours gardez et maintenus en leurs franchises et libertez, suivant leurs loix et constitutions. Plus, que ce nous sera un grand advantage d'estre appuyez de ses autres Estats, et doresnavant participer à la commodité d'iceux, comme membres que nous serons de son empire, et enfans de la maison, qui est très-opulente et puissante. Qu'estant prince très-entier et constant en la foy catholique, il perdra plustost tous ses Estats, et mesme la vie, que de manquer d'un seul poinct au devoir d'un Roy très-chrestien pour la deffense d'icelle, qui est tout ce que nous devons désirer. Qu'il est aujourd'huy le seul prince de la chrestienté qui a le vouloir et le pouvoir de soustenir l'Eglise de Dieu assaillie de toutes parts, et comme abandonnée des siens propres. Partant, si nous ne nous appuyons de luy et ne l'embrassons pour, en l'assistant et fortiffiant de toute nostre puissance, nous sauver, il ne nous demeurera en ce royaume que le martyre pour opposer à la persécution qui se fera contre nous, et principalement contre les gens d'église, lesquels ont desjà commencé à estre traittez en leurs personnes et biens très-indignement. Que nos loix et coustumes ne nous doivent point estre si chères que nostre religion et le salut de nos ames : de façon que si nous ne pouvons conserver les deux ensemble, il vault mieux manquer aux hommes qu'à Dieu, et en ce faisant perdre plustost les biens et la vie, et mesme le royaume, que d'obéyr à un prince qui a juré la ruine de nostre religion dès le ventre de sa mère. Que c'est un grand heur et advantage quand il faut changer de maistre, de tomber entre les mains d'un prince puissant, nay et accoustumé à toutes choses grandes, comme est ledit Roy; car la domination en est ordinairement plus douce à supporter, et plus utile et honorable. Pour lesquelles raisons aucuns concluent qu'il est non seulement utile, mais si nécessaire pour conserver nostre religion, et ne tomber en la puissance des ennemis d'icelle, de nous jeter entre les bras dudit roy d'Espagne, et le recognoistre pour maistre par préférence à tous autres princes estrangers et domestiques, que si nous faillons à le faire nous n'en pouvons éviter la tyrannie.

A quoy ils adjoustent estre chose que nostre Sainct-Père le Pape désire et nous conseille de faire, offrant y joindre son authorité et sa puissance spirituelle et temporelle. Qu'estans ces deux forces et puissances unies en ce dessein, il n'y aura prince, potentat ny république catholique qui ose s'y opposer, mesme du costé d'Italie, où personne ne se peut maintenir qu'avec leur bienveillance. Que si quelques-uns s'oublient tant que de s'en formaliser, il sera facile ausdits princes de les ranger à la raison. Que les princes de la Germanie et les cantons de Suisses catholiques favorisent aussi ce dessein, les uns comme parens et alliez dudit roy d'Espagne, et les autres comme très-intéressez en la cause. Enfin, qu'estans toutes ces couronnes unies soubs un seul monarque doué des vertus qui abondent en la personne dudit Roy, il n'y aura force ny puissance aucune qui luy résiste. Quoy advenant, nous changerons bientost nostre malheur en un perpétuel bonheur à la gloire de Dieu : chose que nous ne devons espérer par autre voye que ce soit.

Ausquelles raisons, très-fortes et considérables, ceux qui sont de contraire advis opposent principalement l'impossibilité de ce dessein, disans qu'estans la religion en péril, comme il est certain et notoire à tous qu'elle est,

ce seroit vrayement pure impiété que d'y contredire, nous deffaillant tous autres moyens d'y pourvoir, si nous pouvions ou seulement avions de quoy espérer de faire ce changement heureusement. Mais ils cognoissent tant de difficultés et obstacles qui rendent le succès d'iceluy impossible, qu'ils sont contraincts de le rejetter.

Premièrement, ils ne peuvent croire que le général du royaume, ny mesme du party, l'embrasse jamais de bon cœur, pour estre si contraire à nos loix qu'il est, comme sont les mœurs de la nation espagnolle aux nostres, et surtout à nostre noblesse, en laquelle consiste la force du royaume, laquelle difficilement s'assubjectira à un prince de maison estrangère, et mesme de nation contre laquelle nos roys, et nous avec eux, avons depuis cent ans continuellement faict la guerre, et débattu de grandeur et prééminence. Qu'il est vray qu'on doit passer par dessus toutes considérations humaines quand il s'agit de la gloire de Dieu ; mais comme nous sommes nés imbécilles et imparfaits, non seulement nous pouvons errer en nos jugemens, mais aussi est très-difficille de disposer et faire résoudre tout un peuple à ce devoir au péril évident de ce qui le concerne. Qu'il n'y a pas grande apparence que laditte eslection rende nostre union plus parfaicte, ny change les volontez et desseins de ceux qui prétendent faire leur profit particulier de la dissipation de l'Estat : car telles convoitises augmentent avec le temps bien plustost qu'elles ne diminuent, spécialement quand elles ont pour exemple un attentat faict aux loix publiques soubs quelque prétexte que ce soit. A quoy l'authorité dudit Roy, pour grande qu'elle soit, pourra difficilement remédier par force, tant que le royaume sera troublé ; car quiconque refusera de s'y assubjectir n'aura faute de suppôts dedans et dehors pour se maintenir. Davantage, qui doute qu'il ne soit besoin que ledit Roy accorde et délaisse aux grands de nostre party des advantages extraordinaires, qui ne pouvans estre que préjudiciables aux droicts de la couronne, pour les attirer et faire condescendre volontiers à son désir : de sorte que tant s'en faut que nous devions faire estat d'éviter par ceste eslection la dissipation dudit royaume, qu'à bon droict nous redoutons, il n'y a rien qui en effect la facilite davantage ; car c'est la guerre plus qu'autre chose qui esguise l'appétit de ceux qui y tendent, et qui peut seule leur donner les moyens d'y parvenir. Partant, plus elle s'allumera et durera, plus ils auront le jeu beau pour ce faire. Quoy ! y a-il rien qui la puisse tant eschauffer et mouvoir que ladite eslection, par laquelle elle deviendra immortelle ? D'une guerre de religion nous fonderons une guerre d'Estat. Je demanderois volontiers si le roy d'Espagne, après que nous l'aurons esleu, passera en France en personne exprès pour nous régir et fortifier de sa présence, comme ainsi soit qu'il n'y ayt rien qui enflamme plus les cœurs des François que l'œil de leurs roys ? Abandonnera-t-il l'Espagne en l'aage où luy et le prince son fils sont, pour icy s'envelopper, ou peut-estre s'ensevelir en nos misères et en nostre confusion ? ou s'il faudra que nous soyons encores, après laditte eslection, conduicts et gouvernez par lieutenans-généraux, desquels l'authorité, les moyens et les déportemens seront controlez et sujets à mille traverses et longueurs qui détruisent les affaires, comme nous avons assez esprouvé ? Sera-ce à un prince françois ou à un estranger que la susdite charge si importante sera commise ? Si c'est à un de nostre nation, les estrangers ne s'y fieront qu'à demy, non plus qu'ils ont fait jusques à présent, pour la crainte que tousjours ils auront qu'il veuille acquérir de la réputation et faire ses affaires à leurs despens ; de façon qu'il n'aura les fonctions libres, comme il est nécessaire qu'ait quiconque exercera laditte charge pour bien faire. Davantage, nos autres princes en auront jalousie, tant est grande et desbordée l'envie que la licence du temps a engendrée entre nous. Et si pour remédier l'on cuide y employer un estranger, qui sera celuy de nos chefs qui voudra supporter un tel affront et luy céder ? Messieurs, pensons de bonne heure à ces contentions : car ce ne sont pas là les moindres et les plus légers inconvéniens qui naistront de la susdite eslection, laquelle altérera aussi indubitablement les cœurs des officiers royaux qui nous restent, comme ceux qui sont plus obligez que tous autres de suivre et deffendre les loix du royaume. De sorte qu'il faut faire estat que plusieurs d'eux, combien qu'ils soient très-affectionnez à la religion, quitteront plustost leurs offices que de consentir ny s'assubjectir à ce changement : ce qui apportera un grand remuement parmy nous, scandalisera et affoiblira la cause plus qu'aucuns ne veulent croire ; car à leurs exemples plusieurs autres, aux villes et ailleurs, se dégousteront de s'y embarquer : de sorte qu'au lieu d'estre fortifiez et réunis dedans nous et pour ladite eslection, nous en serons plus divisez et foibles que nous ne sommes, dont au contraire nosdits adversaires tireront un grand avantage ; car il ne faut point douter que cela ne lie et affermisse du tout à leur service les catholiques qui les as-

sistent de tous estats, pour courre tous ensemble une mesme fortune jusques à la fin de la guerre, sans plus penser qu'il y ayt autre remède à nos troubles que par la ruine des uns et des autres, ou de tous les deux partis ensemble, qui est la chose que nous devons plus craindre et appréhender. Et s'il advient que les habitans de nos villes ne reçoivent de ce changement la délivrance de leurs misères, si promptement et advantageusement qu'ils se sont promis des espérances qu'on leur a données, et que leur besoing le requiert, quels effects devons-nous attendre du mescontentement, ou, pour mieux dire, du désespoir qui en naistra parmi eux? Y a-il rien qui altère plus les peuples qu'un tel mescompte quand ils en ressentent le dommage? Si nous souffrons une fois que leurs calamitez surmontent et estouffent leur zèle, ou qu'ils s'impriment de pouvoir conserver leur religion et jouyr d'un bénéfice d'icelle plus commodément par quelque autre voye que par leur persévérance en ce dessein, qui doute qu'ils ne le changent encores plus volontiers qu'ils ne l'auront embrassé? Avec quoy pourrons-nous retenir ce torrent s'il s'esbranle? Sera-ce à force de garnisons estrangères? Messieurs, s'il en faut venir là, que deviendront les priviléges, immunitez et libertez desdittes villes, et les autres promesses que l'on leur aura faictes? Comme ainsi, soit que les princes n'estiment estre obligez à l'observation de leur foy au désavantage de leurs affaires, alors quelle fiance aurons-nous d'eux et eux de nous? comment compâtirons-nous avec eux et résisterons-nous ensemble à nosdits adversaires? Prévoyons ces choses devant qu'elles arrivent, comme accidens infaillibles de ladite résolution, si bientost après la déclaration d'icelle nos villes ne voyent et ressentent les effects desdites promesses; car leurs afflictions commencent desjà à leur estre insupportables. Et si Dieu et les hommes ont permis que la guerre leur ait esté si peu favorable jusques icy, exprès pour les attirer et renger plus facilement au party duquel il s'agit, prenons garde, Messieurs, qu'après le coup ils ne se repentent d'avoir plustost suivy leurs désirs et nécessitez que leurs loix, adjousté plus de foy à leur espérance qu'à l'expérience, et que leurs affections et simplicitez ne se changent en fureur, au dommage de nostre religion. Messieurs, les conquestes ne se conservent que par la force; et ne faudra point moins de temps pour surmonter ceste naturelle deffiance et rigueur espagnole, qu'il en faudra pour dompter nostre inconstance et impatience françoise, dont ceux qui en craignent la domination appellent à tesmoins les Neapolitains, Siciliens, Milannois, Portugais, Indiens, et jusques aux mesmes Flamans, pour respondre aux autres qui se mirent en la douceur de ceux du comté de Bourgongne. Mais ledit Roy nous assistera, après son eslection, si puissamment et à propos, qu'en peu de temps nous pourrons vaincre nosdits adversaires, et après remettre facilement toutes choses en ce royaume en leur premier et ancien ordre, ayant délibéré pour cest effect faire un merveilleux effort deux ans durant, dedans lequel temps il espère exécuter ce dessein : c'est ce que l'on nous dit. Mais vérifions, Messieurs, si c'est chose possible, et de laquelle nous ne devions douter aucunement. Pour ce faire, il seroit nécessaire que ledit Roy envoyast en ce royaume plus de forces et d'argent qu'il n'a faict par cy-devant, qu'elles y arrivassent plus à propos, et qu'elles fussent mieux conduictes, et lesdits deniers mieux employez qu'ils n'ont esté, et pareillement que nosdits adversaires devinssent plus foibles et moins assistez et heureux en leurs affaires qu'ils n'ont esté jusques à présent. Car s'il n'advient quelque changement en tout cela à nostre advantage, comment espérons-nous qu'il nous en prenne mieux à l'advenir que par le passé? Desjà sommes-nous bien certains que ledit Roy ne sera assisté et servy d'autres princes et potentats que de ceux qui se sont employez cy-devant pour nous, c'est à sçavoir, de Nostre Sainct-Père et desdits ducs de Lorraine et de Savoye; encores devons-nous doubter que les deux derniers s'y plongent si avant qu'ils ont faict, d'autant que nous ne sçavons s'ils approuveront ce dessein, parce que leurs espérances de s'agrandir en ce royaume seront du tout retranchées, qu'ils n'ont peut-estre tant d'occasion de désirer l'accroissement dudit Roy comme aucuns estiment, et qu'en tout cas leurs affaires ne sont en estat qu'ils puissent faire pour ceste cause ce qu'ils ont cy-devant faict, d'autant qu'ils ont mis et consommé tout ce qu'ils avoient de meilleur, et qu'ils n'ont faute de besongne en leurs propres pays, lesquels ils ne seront conseillez de mettre en plus grand péril pour le bien d'autruy. Quant à Sa Sainteté, nous n'avons point encores esté bien asseurez qu'elle approuve ce dessein; et si nous pouvons conserver la religion en ce pays par quelque autre moyen, par raison Sadite Saincteté nous devroit conseiller de l'embrasser plustost que cestuy-cy, quand ce ne seroit que pour entretenir la chrestienté en repos, et pour la conservation et authorité du Sainct-Siége, qui dépend du contre-poids de ces deux

puissances, dont ses prédécesseurs ont tenu et soigneusement gardé la balance et esgalité tant qu'ils ont peu. Toutesfois, quand Sadite Saincteté, passant par-dessus toutes ces considérations, se résoudra de favoriser du tout ladite entreprise, c'est tout ce qu'elle pourra faire d'y contribuer autant qu'on faict depuis quatre ans ceux qui l'ont devancée. Partant, il faut nécessairement que ceste augmentation de forces et de deniers, dont l'on nous donne espérance, vienne entièrement dudit roy Catholique; car mesme il ne tirera point de secours de la Germanie ny de Suisse qu'à force d'argent. Ce n'est pas aussi la coustume dudit pays d'en user autrement. Messieurs, sans doute la puissance dudit Roy est très-grande : il possède et domine plus de pays que n'a faict aucun prince en la chrestienté, depuis Charles-le-Grand; mais comme ils sont fort séparez les uns des autres, ils sont aussi subjects à plusieurs frais et accidens, ausquels il a jusques à présent, par sa prudence et puissance, favorisé de la minorité de nos roys et des troubles de ce royaume, très-heureusement pourveu depuis trente-cinq ans. Et néantmoins, si d'un costé il a adjousté à son empire le royaume de Portugal avec tout ce qui en pouvoit dépendre, il n'a peu toutesfois recouvrer l'obéyssance entière des Estats des Pays-Bas, quelque effort qu'il y ait faict par le moyen de ceux que la nature luy avoit donnez lorsqu'ils estoient paisibles, les forces de son empire estans en la chrestienté, et principalement en la France, très-formidables; car ç'a esté la porte par laquelle ses prédécesseurs et luy ont faict plus de dommage au royaume durant nos guerres estrangères. C'est un advantage que le royaume de Portugal ne peut récompenser et valloir, pour le dessein qu'il veut entreprendre en ce royaume, à cause de son esloignement, et de la jalousie et défiance qu'il a des Portugais, laquelle durera autant qu'eux et les Castillans conserveront leurs noms. S'il est vray que ledit Roy ayt retranché et mis en arrière depuis quatre ans la despence qu'il souloit faire en ses autres pays pour les conserver, afin de mieux entendre et pourvoir aux affaires de France, et néantmoins n'ait peu nous délivrer de nos misères ny bien souvent payer les gens de guerre qu'il nous a envoyez, ny ceux que nous avons receus en nos villes, lesquels, par faute de ce, ont esté contraincts de se desbander et commettre plusieurs excez à nos yeux par quel moyen devons-nous croire qu'il nous pourra mieux pourveoir à l'advenir, si, pour nous acquérir et nous donner occasion de nous jetter entre ses bras, il n'a deub par raison espargner aucune chose, comme pour mon regard je croy qu'il n'a faict, et néantmoins que ses moyens et sa puissance ayent esté trop foibles contre nos maux? Devons-nous espérer qu'il fasse mieux, lorsque nous ne nous en pourrons plus desdire, et que par honneur et devoir nous serons obligez à supporter ses deffauts comme ses autres subjects, et courre sa fortune jusques au bout? Messieurs, tels princes n'ont pas accoustumé de se feindre ny espargner aucune chose, quand il est question d'acquérir et adjouster tel accroissement à leur empire qu'est ce royaume, qui mérite bien un bon effort : de manière que je ne puis estre de l'advis de ceux qui ont attribué à art plustost qu'à faute de moyens les retardemens et deffauts de deniers dont ledit Roy nous a assistez, comme si luy et ses ministres avoient voulu nous renger à leur désir par nécessité plustost que par bienfaits, et partant, eussent faict naistre exprès tous ces manquemens, par lesquels nous voyons que l'espérance et confiance première que nous avions en leur assistance et bonne volonté est grandement descheue, ne plus ne moins que la réputation de leurs forces et conduite au seul advantage de nosdits adversaires. Messieurs, la bonté et prudence dudit Roy ne méritent qu'on luy attribue un tel artifice, et faut nécessairement plustost croire qu'il n'a esté servy selon son désir en tout ce qui s'est passé, dont à l'adventure que l'esloignement de sa personne a esté cause autant que toute autre chose, d'autant qu'il faut perdre beaucoup de temps à l'advertir de ce qui se passe et recevoir ses commandemens, et que nos mouvemens en France sont ordinairement si soudains et muables, qu'il est très-difficile de s'en prévaloir si on y apporte de la longueur. J'ay souvenance d'une responce que j'ay souvent ouy faire dès le commencement de nos troubles à un des plus sages ministres dudit Roy, employé par deçà en ces principaux affaires, sur ce qu'aucuns luy remonstroient que tant qu'ils emploioient leurs moyens à nous secourir petit à petit, et escharcement, comme ils faisoient, pour les mesnager et faire durer davantage, ou peut-estre pour nous le faire trouver meilleur, ils leur seroient, à eux et à nous, infructueux, d'autant que nostre feu vouloit estre esteint à force d'armes et d'argent, autrement il consommeroit totalement tout ce que l'on y mettroit : sçavoir est, que les moyens de son Roy estoient véritablement très-grands, mais qu'ils n'estoient infinis, et qu'il estoit nécessaire qu'il les despartist en divers endroicts, mesmes pour la conservation de ses Estats, nous exhortant à ceste

cause d'adviser de bonne heure à establir et dresser quelque fond de nous-mêmes pour subvenir à nos nécessitez et soulager la bourse de son maistre, sans du tout nous reposer et confier sur icelle, comme nous faisions, parce qu'à la longue elle n'y pourroit fournir. Messieurs, l'advertissement de ce personnage nous a esté confirmé par l'expérience que nous en avons faicte depuis; car nous avons d'an en an tousjours esté secourus dudit Roy, et principalement en deniers plus estroictement, non à mon advis par faute de bonne volonté, mais, comme il est vraysemblable, parce qu'il n'y a peu fournir selon son désir. C'est aussi une charge très-pesante, de laquelle, suivant le conseil du mesme autheur, nous eussions peu trouver les moyens de le soulager, si la fortune de la guerre nous eust esté plus favorable. Mais elle a tellement appauvry notre ville, et a mis chacun si en arrière, qu'il n'y a celuy de nous qui ayt peine seulement à vivre, encores bien pauvrement et misérablement. Et toutesfois je dis que si nous pouvions encores inventer quelque expédient de pratiquer ce conseil, je serois d'advis qu'il en fust usé, soit que nous nous donnions audit Roy, ou non; car sans doute nous succomberons à la longue soubs le faix de nos misères, si nous ne contribuons et aydons aux despences qu'il convient faire pour soustenir la guerre autrement que nous n'avons faict cy-devant, tout l'or des Indes n'estant suffisant pour donner à vivre à ceux qui en ont besoin parmy nous, et partant nous maintenir et faire voir en l'estat auquel nous sommes, qui empire tous les jours à veue d'œil. De sorte qu'il faut que nous avisions à faire quelque effort d'armes, par le moyen duquel nous finissions nos jours, ou entrions en la jouyssance de nos héritages, et d'un commerce plus libre et moins onéreux que celuy qui nous reste, affin que chacun ayt de quoy se substanter et nourrir; car si nostre langueur est à présent très-grande et insupportable, elle deviendra horrible lorsque, par nostre susdite résolution, nous aurons rendu nostre guerre immortelle, et aurons fermé la porte à toute espérance de paix et réconciliation entre nous autres François, à cause des rigueurs que nous exercerons les uns contre les autres.

Mais posons le cas que ledit Roy, faisant un effort extraordinaire, comme l'on dit qu'il veut faire[1], puisse mettre ensemble de grandes sommes de deniers. Quoy! hazardera-il cy après ses gens au combat aussi souvent qu'il est nécessaire pour vaincre nosdits adversaires, et se rendre paisible possesseur du royaume? Ses serviteurs et ministres lui donneront-ils ce conseil en l'aage où il est, ses Pays-Bas estans troublez comme ils sont, et la chrestienté comme au guet, attendant quelque mutation en son empire par son trespas ou autrement pour s'en prévalloir? Ces mesmes considérations, qui augmentent avec le temps, ont-elles pas souvent empesché que les armées qu'il a cy-devant envoyées à nostre secours, bien qu'elles fussent très-fortes, n'ayent combatu et faict infinis beaux exploicts, à nostre grand regret et dommage, par lesquels s'ils continuent à estre si retenus et circonspects, Messieurs, quand finiront nos misères, quand aurons-nous repris tant de villes et places que nosdits adversaires occupent, lesquelles ils fortifient tous les jours de plus en plus? Sera-ce en deux ans que l'on dict que doibt durer son effort, et à force de temporiser et nous faire languir, qu'il aura la raison d'eux? Ce puissant royaume fut-il onques conquis autrement qu'à force d'armes? Les François de ce temps, estans nourris à la guerre comme ils sont, sont-ils moins courageux et magnanimes qu'ils ont esté, ou s'ils sont plus lasches et patiens qu'ils ne souloient? Lisons en nos cœurs: nous n'y trouverons l'ardeur ny le courage de continuer la guerre entre nous, qui y estoit du commencement; mais qui en est cause, que ceste langueur et suitte de calamitez qui nous a plus mattez que nosdits adversaires, avec laquelle néantmoins il faut que nous nous résolvions de compatir, nous donnant audit roy d'Espagne, si luy et ses ministres ne veulent résoudre de combattre pour avec nous vaincre ou mourir, autrement qu'ils ont faict jusques à présent? Mais encores suis-je empesché où ledit Roy trouvera avec son argent des gens de guerre suffisamment pour exécuter ce dessein; car il n'en voudra desgarnir l'Espagne plus qu'elle est, puisque il tient sur pied une armée exprès pour obvier aux inconvéniens qu'il craint, comme prince très-prudent qu'il est, qui y peuvent arriver, spécialement après son déceds, si Dieu le permet, cependant que le prince son fils est encores jeune. L'Italie luy en peut encores moins fournir; car non-seulement elle est menacée et en doubte de remuement, mais c'est bien chose certaine, si les nostres durent, qu'elle se troublera à bon escient et bientost. Nous sçavons aussi en quel estat sont les affaires au Pays-Bas, qui luy ont cy-devant fourny des soldats en bon nombre; mais nos guerres depuis quatre ans en ont tant dévoré, que ses serviteurs ont peine maintenant d'y en assembler, et mesmes en Allemagne, si c'est pour venir en France, où ils sçavent n'y avoir plus rien à gaigner que des coups et de la né-

cessité ; et c'est ce qui est cause qu'il faut tant de temps, comme nous voyons qu'il s'en passe, à remettre sus ces armées quand elles sont une fois deffaictes. Il en pourroit tirer plus commodément des cantons catholiques de Suisse que d'autres endroits, s'il vouloit s'en servir ; mais pour ce faire, il faudroit qu'il accordast avec eux du payement des debtes de la couronne, ou du moins de celles qu'avons créées au nom de nostre party pour les services que nous avons receus d'eux depuis quatre ans ; car j'estime qu'ils ne s'y engageront autrement que très-difficilement, tant pour le peu de compte que ledit Roy Catholique a faict de leur nation, et pour le soin qu'ont nosdits adversaires d'en conserver l'amitié. Et toutesfois il est certain qu'il ne faut pas remettre ensemble de petites et mauvaises forces, je ne diray pour ruiner nosdits adversaires, mais seulement pour eslargir ceste misérable ville de Paris, et luy ouvrir les passages qui luy empeschent les vivres ; car s'ils sont puissans d'eux-mêmes, ils le sont aussi d'alliez et d'amis qui les secourent commodément et volontiers, comme ceux qui sont intéressez en leur cause, tant pour le respect de la religion que pour la conservation et seureté de leurs Estats, dont il ne faut point douter que la jalousie dudit roy d'Espagne n'augmente encore le nombre et l'affection ; car comme nostre guerre changera de nom, ils s'y engageront plus avant et plus librement qu'ils n'ont encores faict, et mesme du costé d'Italie, d'où ils seront assistez d'argent, qui est ce dont ils ont plus de besoin ; car ils ne peuvent chaumer d'hommes, pourveu qu'ils ayent de quoy les payer, ayans l'Angleterre, l'Escosse, l'Allemagne et les Suisses à leur dévotion, et pareillement ceux des Estats des Pays-Bas qui font la guerre audit roy d'Espagne ; et si il faut croire qu'ils feront encores ce qu'ils pourront pour esbranler le Turc contre ledit Roy. Davantage, ils font plus de besongne d'un escu que les ministres dudit Roy de quatre, tant à cause des intérests du port et change de deniers que l'on faict tenir d'Espagne en Flandre, et de là en ce royaume, où quelquefois il se perd encores assez sur les espèces, parce qu'il y a des debtes du passé à payer à ceux qui sont employez au service dudit Roy, qui consomment de grandes sommes de deniers, et ne font rien qu'à force d'argent. Je suis aussi en peine comment ces grandes armées estrangères seront cy-après nourries en ce royaume, principalement s'il faut qu'elles approchent de Paris, comme il est nécessaire qu'elles fassent pour la dégager et conserver ; car doresnavant les vivres seront très-rares en ce royaume, pource que les terres et les vignes n'y sont labourées comme elles souloient, et desjà que ès environs de ladite ville il ne s'y trouve de quoy vivre, principalement pour la cavallerie. Davantage, quand auront-ils repris par force les villes et places que tiennent nosdits adversaires, seulement à l'entour de ladite ville, sur les rivières d'icelle ? Nous avons esprouvé souvent qu'il ne faut qu'un seul siége de place pour ruiner une forte armée, laquelle aura cousté beaucoup d'argent et de temps à dresser : encores faut-il estre bien asseurez que les munitions de guerre nécessaires pour ce faire ne nous manquent, et faire estat aussi que nosdits adversaires ne demeureront les bras croisez ny inutiles durant ce temps-là, non plus qu'ils ont faict cy-devant ; et que s'ils ne peuvent pis faire, du moins ils attaqueront nos places quand ils verront nos armées engaigées aux leurs, et peut-estre qu'ils en forceront et prendront autant que nous : de sorte que ce sera tousjours à recommencer, et ne s'en ensuivra qu'une entière et générale ruine et désolation qui ne restaurera nostre religion, Messieurs, non plus que la continuation de ceste misérable guerre, laquelle achevera de remplir ce royaume d'impiété et d'affoiblir le party catholique.

Messieurs, ces choses estans véritables comme elles sont, quel advantage devons-nous espérer qu'apportera à nostre religion et à nostre patrie nostre déclaration en faveur dudit roy d'Espagne, puisqu'elle rendra nostre guerre immortelle, et plus périlleuse et douteuse pour nous que jamais ? Quelle récompense aurons-nous d'avoir violé nos loix, forcé nos volontez, et espousé pour jamais la domination d'une nation estrangère, dont les façons de vivre sont du tout contraires aux nostres, leur gravité estant incompatible avec nostre naturelle franchise et promptitude ? Que ne devons-nous tenter et faire pour fuir ce naufrage qui ne nous sera moins vitupérable que dommageable ? Sera-ce faire le devoir de vrai François, que de nous précipiter à ce gouffre calamiteux les yeux bandez, comme aucuns nous conseillent, nous confians du tout, ainsi qu'ils disent, en la justice de nostre cause, sans davantage avoir esgard ny nous arrêter à tous nos vices et passions qui offusquent la pureté et lumière d'icelle ? Est-ce le moyen de conserver la religion, que de forcer et obliger les catholiques qui assistent nosdits adversaires de plustost mourir que de les abandonner, leur acquérir de nouveaux amis, et nous diviser et partialiser entre nous plus que nous ne sommes ? C'est véritablement mourir glorieusement que de

finir ses jours pour deffendre sa religion, mais aussi c'est offenser Dieu que de s'y précipiter inconsidérément et témérairement; car il faut que l'intention soit accompagnée de charité et de raison, et qu'elle profite à l'effect qui la conduit.

Je m'estonne sur toutes choses comment ledit roy d'Espagne affectionne tant laditte eslection en l'aage où il est, veu les accidens qui en peuvent naistre au reste de la chrestienté et à ses Estats, estant prince doué d'une très-grande expérience et sagesse comme il est, et qui a toute sa vie faict démonstration de vouloir régler ses entreprises et actions au pied de la raison et de l'équité, autant que nul autre prince de ce siècle; car il me semble qu'il doit plustost désirer de laisser au prince son fils la succession de ses Estats entière et paisible, que de le surcharger d'envie et d'une querelle héréditaire fondée sur le débat de ceste couronne, n'y ayant point d'apparence qu'il doive espérer d'en veoir la fin en ses jours; et néantmoins il faudra qu'il employe et consomme infinis hommes et deniers, qui peut-estre feront faute à son fils après son trespas: car toutes mutations de princes sont subjectes à mouvemens; et s'il advenoit qu'ils trouvassent son empire desgarny de forces et de moyens, ou de la bonne fortune qui l'a continuellement accompagné depuis cent ans, ils le pourroient endommager grandement. Mais comme il n'y a point de puissance en la chrestienté qu'il doive craindre pour ce regard que celle de ce royaume, si d'adventure il n'en devient le maistre suivant son dessein, l'on se promet peut-estre qu'il le rendra si foible par la guerre qu'il ne pourra pour lors nuire à son fils ny à ses Estats, de sorte qu'en tout cas il ne luy peut mésadvenir de tenter ce dessein et nourrir nos divisions. Messieurs, il me semble que ce n'est cognoistre la force de la France ny le naturel des François que de bastir telles espérances sur fondemens si inconstans, dont le succeds pourroit réussir tout au rebours, ne plus ne moins qu'il advint en l'année 1588, de ceste grande et formidable armée de mer dudit roy d'Espagne, avec laquelle il s'estoit promis d'envahir l'Angleterre, et tout ensemble ruiner ceux qui luy font la guerre aux Pays-Bas, qui ne servit toutesfois qu'à augmenter la gloire et asseurer le règne de la royne dudit pays, et à relever les affaires des autres qui ont toujours depuis prospéré au détriment de la religion catholique. Ledit roy n'a aucun droit en ceste couronne, et suis content de croire aussi qu'il ne s'est engagé à la poursuitte que pour le respect de la religion, et de crainte qu'il a eue que, tombant entre les mains du roy de Navarre, il ne voulust remuer l'ancienne querelle dudit royaume à son préjudice; mais j'estime qu'il n'eust jamais passé si avant s'il n'en eust esté pressé et sollicité, voire importuné par aucuns des nostres, lesquels luy en ont faict la conqueste très-facile, et ont esté luy en offrir et promettre la domination, comme s'ils eussent eu le pouvoir d'en disposer. C'est pourquoy maintenant que luy et ses ministres recognoissent tout le contraire, j'estime qu'il ne seroit difficile luy persuader de s'en désister, et qu'il aymera toujours mieux nous conserver pour voysins très-obligez et amis asseurez, que nous avoir pour subjects incertains et misérables aux despens de ses thrésors et au péril de ses propres pays, lesquels, comme prince très-advisé, il n'a voulu jusques icy engager, quoy qu'il ait faict pour nous ouvertement en ceste guerre: chose qu'il ne pourra éviter à l'advenir s'il faut qu'elle se fasse sous son nom. Et en tous événemens, je désirerois que nous voulussions tenter ceste remonstrance en son endroict devant que nous laisser aller à d'autres conseils, et surtout ne nous précipiter en celuy de laditte eslection qui rendra nostre guerre immortelle; car lors il ne sera plus question de la foy et religion, ains du droict de la couronne, duquel l'on n'aura privé seulement ledit roy de Navarre, mais aussi tous les princes de sa maison, jaçoit qu'ils fassent profession de la religion catholique. Je désirerois semblablement que l'assemblée fust représentée à Nostre Sainct-Père le Pape par personnes dignes de ce faire, et exempts de toute autre convoitise et passion que de la conservation de la religion et du royaume; car je ne puis croire que Saditte Saincteté ayt encores bien entendu la vérité de nos affaires, laquelle luy a esté souvent desguisée, autant peut-estre par nous-mesmes que par d'autres, et diverses fois. Et comment pouvons-nous espérer la guarison de nos playes si nous-mesmes les cachons et desguisons à ceux qui y peuvent remédier, comme peut faire Saditte Saincteté mieux que tout autre, pour le lieu qu'elle tient en la chrestienté, et l'intérest qu'a ledit Sainct-Siége en ceste cause et en la conservation de ce royaume, auquel il a tousjours trouvé plus de support et d'obéyssance qu'en tous autres? Messieurs, faisans donc ce devoir envers l'un et l'autre, s'il est bien receu nous en recevrons le principal fruict; si au contraire on n'y veut avoir esgard, ce sera autant de descharge envers Dieu et le monde, et de consolation en nous-mesmes qui

nous soulagera en nos afflictions, et nous ouvrira et nous facilitera peut-estre quelque autre voye par laquelle nous pourrons nous en tirer à la gloire de Dieu, au salut de nostre patrie et à nostre honneur et utilité. Je sçay bien que monsieur le légat est icy, auquel on dira que nous pouvons addresser nos remonstrances, et pareillement à messieurs les ambassadeurs de Sa Majesté Catholique, qui représentent leur prince, lesquels nous apprendront leurs intentions sans envoyer plus loing; mais ce faict est de tel poids et importe tant à la religion, à ce royaume et à nous-mesmes, qu'il me semble que nous ne devons laisser de faire l'offre susdict; car une remonstrance faicte par personnes intéressées, de vive voix, a plus d'énergie. Il faut aussi que le médecin voye, oye et touche le patient en personne et non par procureur, s'il veut bien cognoistre, juger et guarir la maladie. Ces princes seuls nous peuvent guarir, ou pour le moins grandement aider à nous délivrer de nos maux. Doncques parlons nous-mesmes à eux en corps, et leur représentons au vray, et sans nous flatter, l'estat de nos affaires, pour les supplier et disposer de nous y assister, non à l'appétit d'aucuns en particulier, mais comme tous ensemble nous cognoissons qu'il est expédient et nécessaire de faire pour le service de Dieu et nostre commun salut.

Et d'autant que tels voyages ne se peuvent faire qu'avec le temps, et qu'il est à craindre qu'ils soient trop tardifs pour nos maux qui nous pressent merveilleusement, voicy mon advis, Messieurs, que je vous supplie recevoir en bonne part, et comme procédant d'un cœur entièrement dévoué à la religion et à son pays: c'est que nous procurions cependant que la conférence qui a esté proposée, et de vous approuvée avec les catholiques qui assistent nosdits adversaires, s'effectue, parce qu'il n'en peut advenir mal, mais au contraire beaucoup de bien, y portant une intention vrayment chrestienne et bandée au salut public. Messieurs, il est certain que c'est le plus seur moyen que nous ayons pour conserver nostre religion et le royaume, que de rallier ensemble les catholiques d'icelui; car toutes les puissances estrangères ne serviront qu'à destruire l'une et l'autre, si les divisions continuent. C'est pourquoy je me suis grandement esmerveillé et esmeu quand ceux qui sont avec nosdits adversaires nous ont conviés de parler à eux, pour adviser au moyen de conserver la religion et l'Estat. Aucuns ont dit que c'estoit crime d'y entendre: car j'avois creu auparavant, et l'avois ainsi appris de MM. les légats, ministres de nos Saincts Pères décédez, que c'estoit ce qu'ils désiroient et affectionnoient le plus que ladite réconciliation; et de fait, ils s'y estoient employez les uns après les autres. Si ç'a esté inutilement, s'ensuit-il que la chose ne soit encore bonne et ne doive estre tentée, veu que le temps nous a appris qu'elle est plus nécessaire que jamais? Il faut nécessairement que ceux-là ayent craint que la conférence fist naistre ouverture, par le moyen de laquelle nous recognoissions pouvoir mieux conserver nostre religion et nostre pays que pour les autres qui se sont présentés; car sans doubte ils n'ont deu craindre qu'il en arrivast aucun inconvénient à la religion ny à l'Estat, nous rendant moins affectionnez et constans en l'un et en l'autre, et nos maux plus clairs et sensibles; où ils ont conceu une très-mauvaise opinion de nous en toutes façons: ce que je m'abstiendray maintenant de vous représenter, puisqu'ils l'ont depuis approuvé, si je n'estimois estre chose indigne de considérer, par laquelle est conneue leur inclination et affection en nos affaires. Or j'adjousteray, usant de ma franchise accoustumée, que je désirerois que nous fissions aussi une cessation d'armes, pour cependant arrester aucunement le cours de la guerre qui destruit la religion et le royaume, et dont la continuation durant ladite conférence ne peut servir qu'à troubler et empescher les bons effects d'icelle. Aussi bien tous les grands advantages que les uns et les autres cuident recevoir du progrez d'icelle sont très-incertains, comme chacun a esprouvé à son retour, tant aux siéges de Paris et Rouen, qu'en la retraicte et dissipation des armées estrangères venues au secours des uns des autres, et comme nous sommes encores à la veille d'esprouver de celle qui est sur pied en nostre faveur: car si nous attendons à préparer la voye pour sortir de nos calamitez, et que nous soyons esgaux en forces et en espérances, nous périrons de part et d'autre devant que nous y entendions, pource que ce sera tousjours à recommencer. Il ne faut pas aussi que ce soit la considération d'une nécessité pressante, ny les accidens, qui nous conduisent en ladite recherche, ains le seul zèle de nostre religion et l'amour de nostre pays. Davantage, nous pouvons bastir ladite cessation de façon que la cause n'en empirera ny recevra aucun préjudice, toutes choses demeurans en l'estat qu'elles sont pour le temps qu'elle durera; et toutesfois les parties ne laisseront d'en tirer quelque commodité et relasche; mais il ne faut pas espérer que nous parvenions jamais à une résolution générale des affaires, que nous ne commencions par

là. C'est pourquoy ceux qui désiroient faire leur profit de l'affoiblissement de la religion et du royaume y ont contredict jusques à présent tant qu'ils ont peu, pour nous empescher de nous recognoistre, et ce faisant, descrié le party plus utile à la conservation de l'un et de l'autre. Peut-estre aussi craindrons-nous, en ce faisant, d'offencer ceux qui nous assistent, et mesmes Sa Saincteté et Sa Majesté Catholique, et partant qu'ils nous abandonnent devant que nous ayons pourveu à la seureté de nostre religion, et d'autant plus que le succez des traictez que l'on peut faire durant ladite cessation ne peut estre que très-incertain. Certainement ceste raison est considérable; mais je ne puis croire que Sadite Saincteté et Sadite Majesté Catholique trouvent mauvais que nous recherchions les moyens de pourveoir à nos misères, pourveu que nous ne fassions rien qui préjudicie à nostre religion et au party catholique, ny à leur authorité et service particulier, comme il me semble que nous ne ferons si nous entretenons les choses en l'estat qu'elles sont, et leur promettons de ne toucher au principal, ny traicter d'iceluy sans leur advis: car de tout temps semblables traictez ont esté faicts, mesmes avec les Infidelles, que les saincts pères ont excusez, ou pour éviter un plus grand mal, ou parveuir à un plus grand bien. En quoy j'estime que Sadite Saincteté estant bien informée de nos affaires, ne sera non plus difficile que ses devanciers. Je fais pareil jugement dudit Roy Catholique, parce que je veux croire qu'il a soin de nous, et nous assiste pour nous servir et non pour nous perdre, et d'autant plus que nostre perte ne peut estre qu'elle ne luy soit honteuse et dommageable, ayant entrepris, comme il a faict, à bannières desployées, nostre deffence. De sorte que si nous luy remonstrons que ce chemin nous peut conduire au port de salut plustost qu'en autre, je ne me puis persuader qu'il s'en offence, prévoyant, comme j'ay dit, à ce qui le concerne, comme certainement nous sommes très-obligez de faire. L'on oppose encores à ce conseil deux craintes : l'une, que nos peuples, estans las et recreus de la guerre comme ils sont, refusent, si besoin est, de rentrer aux périls et misères d'icelle, après avoir gousté de la douceur de ladite cessation d'armes, et qu'aucuns prennent prétexte sur ce de se desbander d'avec nous, et dresser une guerre à part au préjudice de la cause publique. Messieurs, je dis que ces inconvéniens ne sont tant à craindre que les malheurs inévitables de la continuation de nostre guerre fondée sur les moyens qui nous restent, et aux conditions ausquelles l'on prétend nous abstraindre; car quand nos peuples cognoistront qu'il n'aura tenu à nous que nous ne les ayons délivrez de la guerre, à l'honneur de Dieu et au salut public, tant s'en faut qu'ils fuyent de rentrer en la lice de la guerre, que j'estime qu'ils s'y jetteront avec plus de courage que jamais, meus d'une juste indignation qu'ils auront contre ceux qui seront cause de la continuation d'icelle, contre lesquels ils combattront pour lors comme contre ennemis irréconciliables : ce que d'avanture il sera difficile leur faire faire autrement. Et quant à ceux qui pourroient se séparer de nous à cause de ladite cessation, le nombre à mon advis n'en pourra estre que très-foible, et partant y acquérir plus de honte qu'il n'apportera de dommage à la cause, et d'autant plus que tels remuemens seront attribuez à pure ambition : ce qui rendra leurs actions odieuses et leurs espérances encores plus vaines.

Mais posons le cas que je me trompe au jugement que je fais des volontez desdits princes, et spécialement de celle dudit roy d'Espagne, aux fins de laditte cessation. Quoy! vault-il mieux se jetter à corps perdu au pouvoir dudit Roy que chercher les moyens de sauver nostre religion et le royaume par autre voye? car, Messieurs, il faut que nous fassions l'un ou l'autre, puisque ses ministres disent qu'il retirera ses forces et cessera de nous assister si nous ne le contentons de tout. Ce sont les termes de nostre perplexité, ausquels nos péchez et passions nous ont réduits. Aurons-nous plus d'honneur et de proffit de nous précipiter en une guerre irréconciliable, avec les advantages que nous avons esprouvez depuis quatre ans, lesquels augmenteront avec l'âge dudit roy, qui essaye à les éviter par le moyen de ladite cessation? Je sçay bien qu'il seroit à l'advanture plus seur pour nous d'accorder dès à présent tout-à-faict une bonne paix générale, que de commencer par ladite cessation, à cause de l'incertitude du succez d'icelle, et que ceux qui nous assistent ne s'offenceront guères plus et peust-estre moins de l'une que de l'autre, d'autant que les princes quelquefois s'accommodent par prudence plus volontiers aux choses faictes qu'ils ne consentent aux moyens de les faire, et qu'en tout cas nous aurions pourveu par icelle à la seureté de nostre religion : ce qui rendroit le mescontentement de ceux qui s'en offenceroient moins périlleux pour nous. Mais, Messieurs, outre que c'est souhaitter l'impossible qu'un tel traicté soit basti en peu de jours, et sans qu'il soit sceu et divulgué, partant lesdits princes auront-ils pas tousjours le mesme loisir et prétexte de troubler

ladite négociation, et retirer lesdites forces à cause d'icelle et devant qu'elle soit conclue, comme par ladite cessation, et en ce faisant nous laisser à la mercy et discrétion de nosdits adversaires? C'est bien chose certaine que le péril en seroit d'autant plus grand qu'il ne nous resteroit aucun temps ny loisir de pourvoir à nos affaires comme nous aurons en faisant ladite cessation, par laquelle nous nous esclaircirons des volontez de ceux avec lesquels nous l'aurons faicte devant qu'elle soit expirée, et si nous jouirons cependant du bénéfice et raffraischissement d'icelle. Messieurs, si nous pouvons faire trouver bon ausdits princes que nous essayons de pourveoir à la conservation de la religion et du royaume par autre voye que par la continuation de la guerre, ils doivent avoir plus aggréable ce qui nous y acheminera par laditte cessation que autrement; car ils pourront durant icelle se descharger, s'il leur plaist, d'une partie des frais qu'ils font pour nous, et les employer utilement contre les ennemis de nostre mesme religion, qui font la guerre audit Roy en ses propres pays. Mais si c'est chose que nous devions espérer, quoy! faut-il que nous nous perdions pour les contenter? Comme ainsi soit que nous ne puissions faire ce que ledit Roy désire sans en courre la fortune, comme je vous ay représenté, quel proffit apporteront-ils en ce faisant à nostre religion et à nous-mesmes? Que deviendra l'Eglise catholique si nosdits adversaires s'establisent une fois par les armes, comme ils feront s'ils continuent à prospérer sur nous, ainsi qu'ils ont advancé depuis les guerres, et qu'il y a apparence qu'ils feront si nous ne changeons de chemin et conduitte pour y remédier? Les catholiques qui les assistent empescheront-ils, après nostre ruine, qu'ils ne disposent de la religion ainsi qu'ils leur plaira? Sera-ce l'honneur, le bien et advantage du Sainct-Siége, mesme dudit roy d'Espagne et de ses affaires, que ces choses adviennent? Blasmez-moi, si bon vous semble, d'avoir mauvaise opinion du succez de nos affaires, et si j'ay parlé peut-estre trop librement; mais prenez-vous en premièrement à ceux qui sont cause des malheurs d'icelle, car pour mon regard j'ayme mieux estre repris de timidité et inconsidération, que de manquement de foy envers Dieu et mon pays, et envers vous, Messieurs, comme je mériterois si je ne vous représentois et confessois en ceste action ce que, en ma conscience, j'estime estre utile à nostre religion et appartenir à nostre honneur et salut public.

Je suis encores moins d'advis, Messieurs, que nous forcions la nature et nos loix pour un autre prince que pour ledit roy d'Espagne, comme j'ay desjà dict, pource que nostre guerre ne laisseroit d'estre irréconciliable, et toutesfois nous aurions moins de moyen pour la soutenir; car il n'y a puissance en la chrestienté qui soit suffisante pour ce faire si celle dudit Roy ne l'est, laquelle ne sçauroit continuer entière en faveur d'un autre; car c'est abus d'espérer que nous luy engagions par le moyen du mariage de l'Infante, sa fille, comme aucuns se promettent, pour les raisons que j'ay dittes; joinct que ce seroit la marier à une querelle perpétuelle, dont la défence luy seroit à grande charge et despence, et l'issue ne pourroit estre que très-doubteuse. Messieurs, ce seroit tout ce que ledit Roy pourroit faire que de l'accorder à un roy de France bien estably et paisible, en l'estat que sont ses affaires. Je sçay que pour tenir et conserver l'assistance dudit Roy, nous manquant le bien dudit mariage, faudra pour le moins luy faire part du royaume, et en ce faisant le desmembrer, quand ce ne seroit que pour asseurer ses deniers et satisfaire aux prétentions de ladite Infante, chose que nous devons craindre et esviter sur toutes choses; car si nous souffrons une fois que ce partage ayt lieu, nous deviendrons les plus misérables gens du monde, comme ceux qui seront subjects à la tyrannie perpétuelle de plusieurs occupateurs en perpétuelle guerre et inimitié les uns contre les autres, en opprobre à tout le monde et à nos voisins, et le jouet de toutes les passions de la chrestienté. Ce seroit aussi l'entièr eruine de nostre royaume, pour l'advantage qu'auront nosdits adversaires, que parce que tels usurpateurs mettroient incontinent toutes pièces en œuvre sans distinction de religion, pour se maintenir ou accroistre les uns sur les autres; car telles usurpations sont ordinairement incompatibles avec les loix, et ennemies de toutes bonnes mœurs, principalement à leur origine, que tout est licite et juste qui peut servir à en conserver la possession. Davantage, tel desmembrement seroit aussi désagréable et ombrageux à toute la chrestienté que seroit l'accroissement dudit roy d'Espagne, comme j'ay desjà dict; car comme il n'y auroit plus de puissance en icelle qui fist contrepoix et résistance à la sienne, chacun seroit subject à ses volontés, qui est la seule crainte et considération qui meut maintenant les autres en faveur de nosdits adversaires, lesquels par ce moyen ne seroient privez du secours qu'ils en espèrent, et néantmoins c'est la plus forte raison qui combatte pour ce party; car pour mon regard je croy que difficilement il feroit cesser les

partialitez qui sont entre nous, tant elles sont enracinées. Par ainsi nous empirerions nostre condition.

Faut-il donc obéyr à un roy faisant profession de religion contraire à la nostre? Messieurs, je n'ay encores donné ce conseil à personne. Combien que j'aye conseillé et désiré la paix autant que nul autre, j'ay aussi la conservation de ma religion et le repos de ma conscience en autant de recommandation que je dois, et ne céderay en cela à créature qui vive. Si je vous représente en homme de bien l'opinion que j'ay des partis que l'on nous propose, dois-je pour cela estre accusé de faire banqueroute à ma religion, et de n'en désirer la propagation? Il me semble, soubs correction, que c'est mal argumenter, et que je devrois plustost estre blasmé si je vous desguisois ce que j'en sens, ou si la passion me maistrisoit en ce conseil. Je vous ay protesté dès le commencement que je ne veux estre opiniastre, et que je céderay tousjours au conseil des plus sages, je le répète encores maintenant, et m'y oblige de bon cœur. Doibt-on désirer de moy autre submission? Vray est que j'entends estre combattu et vaincu de raisons et non de passions, d'effects et non d'espérances et de promesses; car la matière de laquelle il s'agist le requiert. Ce seroit estre proditeur du service de Dieu et de la patrie, que de se flatter à l'appétit et à l'adveu d'autruy, par art ou par ignorance, en ce jugement. Jà à Dieu ne plaise que je m'oublie tant que cela, considérant que nos peuples, et jusques aux moindres, voire que plusieurs de ceux qui au commencement estoient si eschauffez qu'ils en estoient devenus aveugles, ont maintenant les yeux très-ouverts, estans devenus sçavans à leurs despens, enseignez de l'expérience, leur maistresse ordinaire! Messieurs, ils sont si las de la guerre et si mal édifiez des choses qui se passent, que si maintenant le roy de Navarre leur donnoit occasion d'espérer sa conversion, ou davantage; si après quelque forme d'instruction il alloit à la messe, peut-estre qu'ils n'attendroient le consentement de Nostre Sainct-Père le Pape, ny celuy des chefs de nostre party, pour le recognoistre et poser les armes: par où vous pouvez juger quel hazard nous courons si nous violons nos loix, fondez sur la persévérance, puisqu'il est au pouvoir de nos adversaires d'apporter ce changement parmy nous quand il leur plaira. Au lieu que du commencement les exemples des mutations qui sont advenues au faict de la religion en la Germanie, Angleterre et ailleurs, animoient nos peuples à la guerre, ils servent maintenant à les faire craindre et appréhender que si l'on continue à user de rigueur à l'endroit du roy de Navarre sur son instruction et réconciliation à l'Eglise, qu'ils sçavent que les catholiques qui l'assistent ont par sa permission demandée et recherchée, il est à craindre que le désespoir ne l'emporte avec eux à jouer de son reste en ceste guerre, et que le succez en soit aussi préjudiciable à nostre religion qu'a esté la résolution prise audit païs de se distraire du tout de l'obéyssance du Saint-Siége comme ils ont faict. Pour ceste cause j'eusse bien désiré qu'il eust pleu à Sa Saincteté de recevoir et ouyr celuy que lesdits catholiques avoient pour cet effect envoyé devers luy; car je crains que le refus qu'elle en a faict non-seulement serve de prétexte à nosdits adversaires pour couvrir leur obstination, mais aussi soit cause d'arrester et lier avec eux plus estroitement que jamais lesdits catholiques indignez d'iceluy, l'attribuant plutost au pouvoir qu'ont à Rome ceux qui craignent la conversion dudit roy de Navarre et sa grandeur, qu'à toute autre considération fondée sur la religion, comme ceux qui cognoissent et croyent certainement, comme je fais de ma part, que laditte conversion eust apporté à ce royaume et à toute la chrestienté un très-grand repos pour la suitte qu'elle eust eue, et que si elle ne fust advenue par la faute dudit Roy, le party catholique en eust aussi tiré un grand avantage: d'autant que plusieurs d'eux eussent estimé avoir lors juste occasion de le quitter, comme je pense certainement qu'ils eussent faict; car j'en recognois infinis qui ont grand regret de la division des catholiques, et de veoir que leurs armes servent à establir les autres: et s'il advient que la guerre dure et qu'elle succède mal pour nous, quel regret aurons-nous d'avoir perdu cette occasion de gaigner lesdits catholiques et nous réunir tous ensemble pour nostre mutuelle conservation? Pour mon regard, j'estime, Messieurs, quoy que nous résolvions et fassions, que nos affaires iront toujours du mal en pis, jusques à ce que les catholiques du royaume soient d'accord et bien réunis à la deffence et manutention de leur religion, comme ils ont esté autresfois; et partant, qu'il est nécessaire sur toutes choses de viser et mettre peine d'atteindre à ce but: autrement le party catholique s'affoiblira tous les jours à vue d'œil, comme il a faict depuis nostre désunion. Pour ce faire, il est du tout besoin que nous justifions tellement nos intentions par nostre présente résolution et nostre conduitte en icelle, que ceux qui sont avec nosdits adversaires n'ayent occasion de croire, comme ils ont faict jusques à présent, que

nostre guerre est plustost ambitieuse que religieuse; à quoy peut grandement servir laditte conférence, pourveu qu'elle soit faicte en seureté et dilection vrayement chrestienne, et avec telle patience qu'il convient : chose qui nous est très-difficile d'exécuter durant la tourmente de la guerre, laquelle occupe tellement les esprits des hommes et principallement des grands, sans lesquels on n'y peut rien advancer, que l'on n'y vacquera qu'à demy, et comme par manière d'acquit, si l'on ne la faict cesser pour quelque temps : et si c'est chose que nous ne puissions obtenir de nosdits adversaires, lesquels jusques à présent certainement s'y sont monstrez très-mal disposez, au moins différons à prendre une résolution qui rende les choses irréconciliables, jusques à ce que nous voyons ce qui réussira de laditte conférence, et que nous ayons perdu toute espérance de nous pouvoir maintenir par autre voye.

Or, Monsieur, nous avons tous en ceste assemblée les yeux fichez sur vous, tout ainsi qu'ont les mariniers sur leur principal pilote en un passage très-périlleux duquel ils n'espèrent sortir que par son industrie et expérience, en laquelle ils ont toute confiance. Nous désirons autant que jamais de plustost perdre les biens et la vie que de manquer d'un seul poinct au devoir de vrais chrestiens, pour la deffence de nostre religion : c'est le vœu que nous avons faict, dont ne voulons nous desdire pour chose quelconque. Mais nous vous supplions ne permettre que les aveugles nous conduisent, ny que les factieux abusent en cela de nostre zèle et de vostre authorité, comme plusieurs eussent desjà faict si ne l'eussiez empesché, dont ils vous regardent encores d'aussi mauvais œil que jamais, quelque contenance qu'ils fassent du contraire : au lieu que les gens de bien vous en révèrent et chérissent davantage. Monsieur, le nombre de ceux-cy est plus grand et plus puissant qu'il n'a esté, car l'expérience l'a fort accreu : de sorte qu'il vous sera très-facile, vous servant d'eux et les authorisant, de conduire la barque au port que vous jugerez avec eux estre plus salutaire. Si vous prenez ce conseil, vous comblerez, vous et vostre maison, de bénédictions : car chacun à bon droict vous donnera la gloire d'avoir aydé à conserver la religion et la France en son entier, et vous devra sa salvation; vous justifierez d'un tesmoignage irréprochable la mémoire des vostres et toutes vos actions passées et présentes, avec les intentions de tous ceux qui vous ont suivy et servy, lesquels participeront, ce faisant, à vostre bonheur; vous bastirez vostre grandeur et la fortune des vostres sur des fondemens qui, pour estre justes et utiles au public, seront fermes et solides, et partant per durables. Représentez-vous ce que vous avez avancé, et pour vous et pour eux, depuis quatre ans : vous trouverez que si le public y a plus perdu que gaigné, vous avez encores moins profité. Qui n'a faict ses affaires mieux que vous? Où sont les citadelles que vous avez basties, comme on faict d'autres pour maistriser ceux qui les avoient appellez et receus en leurs villes? Où sont les thrésors que vous avez assemblez aux despens du public? Tant s'en faut que vous l'ayez faict, encores qu'il ayt esté en vostre puissance, que vous y avez mis tout ce que vous aviez. Plusieurs ont abusé de vostre bonté, ayant pris argent de vous, lesquels n'ont servy comme ils vous avoient promis. Il est vray, mais doit on pour cela vous accuser d'avoir mal mesnagé les deniers publics, comme on a osé faire si malicieusement qu'indiscrètement? Quel chef de parti en une guerre civile n'a esté subject à telles piperies, et quel moyen y a-il de chastier les autheurs d'icelle, lesquels trouvent partout support, non seulement avec les adversaires, mais aussi parmy les leurs mesmes, desquels il est souvent advenu qu'ils ont esté pratiquez et desbauchez plustost que les autres? Et toutesfois vous seul avez porté et portez encores l'envie et le blasme des fautes d'autruy. Il n'y a partie sur vous ny en vous qui n'ayt esté atteinte de quelque calomnie. Si quelquesfois vous avez voulu régler les affaires et y apporter un ordre, chacun s'y est opposé, comme si vostre intérest vous y eust poussé plustost que la considération publique; et si depuis, forcé de la violence du mal, vous avez voulu couler le temps avec les autres en la confusion qui a tousjours esté, qui ne s'en est plaint et ne vous a blasmé quand vous avez cherché les moyens d'advancer et solliciter la présente assemblée comme un souverain remède à tels désordres? L'on a dit que vous voulez traicter avec nosdits adversaires; et quand au contraire vous avez esté contraint, à cause de la guerre et des dangers des chemins, la retarder, vous avez esté accusé de le faire exprès pour la crainte que vous aviez d'icelle, mesme d'estre privé de la charge qui vous a esté commise, peu de gens ayant voulu considérer combien elle est pesante et onéreuse, ny les incommoditez, périls et fascheries desquels elle a tousjours esté accompagnée. Quels offices n'a-t-on faicts contre vous dedans et dehors le royaume, pour descrier et traverser vos entreprises, mesmes contre nosdits adversaires? De sorte que je ne m'esmerveille pas de ce qu'elles ont si mal succédé, mais

de ce qu'il n'en est pis advenu ; car maintenant l'on veut pour vous récompenser de toutes vos peines, pertes et mérites, que vous fassiez les affaires d'autruy à vos despens et aux nostres. Monsieur, je vous diray en un mot, avec ma liberté ordinaire, que, si vous suivez ce chemin, vous y rencontrerez tout le rebours de ce que l'autre vous promet. Vous seriez aussi le premier qui se seroit bien trouvé d'avoir introduit dans son pays un prince plus grand que soy et par-dessus soy. S'il en advient autrement, tousjours vostre grandeur et prospérité sera suspecte à ceux qui tiendront la leur de vous ; et si devant le coup l'on a faict tout ce que l'on a peu pour vous désauthoriser, jusques à tenter de faire un establissement sans vous, devez-vous croire qu'après qu'il sera rué, et que vous aurez lasché la parole, l'on vous respecte davantage ? C'est bien ce que l'on vous promet ; mais ce seroit contre toute maxime et reigle d'Estat si l'on l'observoit, quand mesme la guerre dureroit, laquelle vous rend nécessaire. Je parlerois plus clairement et par exemple, si j'estimois qu'il en fust besoin. Monsieur, je ne veux plus vous représenter qu'une chose : c'est que si vous entreprenez de disposer du royaume contre les lois d'iceluy, peut-estre y engagerez-vous pour un temps nos personnes et nos biens, puisque nous vous avons confié la garde et déposition de nos villes, mais croyez qu'il sera très-difficile que nos cœurs s'y assujectissent jamais, principalement s'il faut que nostre langueur dure après ce saut, comme il y a grande apparence d'estimer qu'elle fera, voire qu'elle augmentera plustost qu'autrement, d'autant qu'il sera en la puissance de nosdits adversaires, si vous ne les battez et affoiblissez grandement, de nous incommoder et couper les vivres ; principalement en ceste ville de Paris, contre laquelle, comme contre les autres, il ne faut pas douter que lors ils ne fassent du pis qu'ils pourront, parce que la querelle sera devenue irréconciliable. Lors chacun vous reprochera le malheur commun, se ressouvenant qu'il aura esté en vostre puissance de nous garantir, et mesmes vous en aurez esté requis ; dont vous ne devrez point douter qu'il ne vous arrive plusieurs inconvéniens très-dangereux. Au moyen de quoy, je vous supplie et conseille tout ensemble, comme vostre très-humble et affectionné serviteur, de justifier au moins tellement vostre conduitte en ceste action et résolution, que vostre honneur y soit conservé, avec la créance que vous avez acquise envers les gens de bien, sans laisser le certain pour l'incertain à l'appetit de gens qui ne se fieront peut-estre jamais en vous, et qui ne se peuvent asseurer et establir en ce royaume que par un général et entier renversement d'iceluі. Et néantmoins ne peut advenir que nostre religion ne courre la mesme fortune, dont seront responsables devant Dieu tous ceux qui en une sorte ou en une autre y auront presté la main.

Cette harangue fut faicte par M. de Villeroy, au mois de may 1593, pour estre prononcée en l'assemblée des Estats de Paris, où il avoit esté très-utile ; mais les soupçons, brouilleries et traverses qu'il y trouva l'empeschèrent de ce faire. Toutesfois, ledit sieur duc de Mayenne l'a veue, et a de beaucoup servy pour le bien, ayant peut-estre esté le moule qui a formé les humeurs et volontez des gens de bien à rechercher le bien et le salut de cet Estat.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Mayenne.

Du deuxiesme jour de l'an 1594.

Monseigneur, je vous escrirois souvent si je le pouvois faire utilement pour le public et pour vostre service ; mais les affaires sont en un estat tel qu'il n'y a plus que la main de Dieu qui y puisse valloir quelque chose. Nous avons perdu toute créance et espérance des uns aux autres, de sorte que nous attribuons à art et tromperie les ouvertures que nous faisons de part et d'autre : qui est un mal difficile à surmonter ; car où la confiance défaut, les parolles sont inutiles, principalement celles qui sont privées et secrettes. C'est pourquoy je vous ay souvent supplié, et vous ay encores naguères escrit faire manier et traicter publiquement et par personnes publiques les affaires générales, estimant n'y avoir autre moyen d'arrester le cours du mal qui nous va accabler que cestuy-là. Vous l'avez tousjours rejetté par diverses considérations qui regardent plus les intérests privez que la cause publicque. Et c'est ce qui a faict blasmer et calomnier vostre procédure et tous ceux que vous y avez employez, qui vous a faict perdre la bienveillance du peuple, qui estoit le principal appuy et fondement de vostre authorité, et qui à la fin destruira vostre party aux despens de la religion et de l'Estat. Vous avez eu crainte d'offenser les estrangers qui vous assistent, lesquels toutesfois vous ont sceu peu de gré, et si ont encores eu moins de soin de vous secourir et fortifier, comme il falloit, pour remédier, par la force et réputation de vos armes joinctes ensemble, à ces subtils mescontentemens et désespoir public, que nous pré-

voyons qui devoient naistre dudit renouvellement de la guerre. Les ennemis croyent que vous ne demandez la continuation de la trefve que pour attendre vos forces et mieux dresser vostre party à Rome et en Espagne, et le peuple, pour faire durer la guerre et mieux faire vos affaires particulières. Cela estant, comment espérez-vous, estant foible comme vous estes, persuader aux premiers que vous voulez négotier de bonne foy, et aux autres, que vous voulez et pouvez les sauver que par une négociation publique et authentique telle que je vous en ay cy-devant escript, qui authorise et justifie par tout vostre intention? C'est chose que vous pouvez faire soubs le bon plaisir du Pape, affin de rendre à Sa Saincteté le respect que vous luy devez, et satisfaire à vostre parole, et laquelle ne peut estre résolue ne conclue sitost que vous n'ayez encores loisir d'estre esclaircy de la volonté de Sa Saincteté, quand mesme on entreroit en matière dès demain, devant qu'elle soit achevée. Vous estimez ce chemin estre trop périlleux et honteux; et je croy, pour mon regard, non-seulement qu'il ne peut estre que très-seur et utile au général, et à vostre particulier très-honorable, et à vostre grande descharge; mais aussi qu'il est unique, et ne vous en reste point d'autre pour arrester le mal qui nous presse. Monseigneur, je vous dis cecy franchement, comme amy de ma patrie, jaloux de la conservation de nostre religion et de vostre réputation et service; enfin chacun est las de la guerre, et ne sera plus non seulement à l'advenir question de la religion, mais aussi en vostre puissance de vous deffendre et conserver, ny à vous de bien faire à vous-mesme. Je ne vous diray les raisons sur lesquelles ils se fondent, car vous les sçavez et sentez mieux que personne; mais croyez, je vous supplie, qu'il y a peu de gens qui prennent plaisir de se perdre de gayeté de cœur, et d'espouser un désespoir pour le reste de leur vie et de leur postérité. Les bonnes villes et communautez y sont les plus bandées, comme celles qui se trouvent descheues de l'espérance qu'elles auroient conceue de ceste guerre, et qui en supportent plus de tourment que les autres. N'attendez donc les effets de leur désespoir: vous estes trop foible pour l'empescher, et a desjà passé trop avant pour estre retenu par douceur et par art; vous l'esprouverez et cognoistrez aussi, Monseigneur, et Dieu veuille que ce ne soit trop tard pour son service et de vostre particulier! Quiconque a volonté de bien faire ne doibt faire difficulté d'opérer et d'agir en public, ne de se bien obliger qui veult bien payer. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains, et prie Dieu, Monseigneur, vous conserver en parfaicte santé. De Pontoise, ce deuxiesme jour de l'an 1594.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Bellièvre.

Du 17 mars 1594.

Monsieur, si je pouvois par mes responces vous rendre la consolation que je reçois de vos lettres, qui sont pleines d'amitié et de bons enseignemens, je vous escrirois souvent, et n'eusse tant tardé de vous remercier de celle du vingt-sixiesme de février, que M. de La Verrière m'a faict tenir; mais tout me manquant pour ce faire, horsmis la bonne volonté, je m'abstiens de vous importuner, comme celuy qui n'a pouvoir que de déplorer avec les gens de bien nostre commun malheur, et qui est sans moyen d'y remédier ny de servir ses amis. C'est ce qui m'a faict sortir de la presse et me retirer en ce lieu, d'où, Monsieur, je ne puis vous offrir qu'une entière affection de vous honorer, obéyr et servir en toutes choses, qui ne me faudra ny changera jamais. Je n'approuve non plus que vous tous ces escrits qui ont esté publiez, lesquels ont esté aussi composez sans moy; j'ay appris à votre eschole que ce n'est le chemin qu'il faut tenir pour bien faire: ils ne servent qu'à effaroucher le gibier et faire parler le monde. Ceux qui veulent accorder une querelle n'usent de tels manifestes, qui ne servent qu'à aigrir les parties plustost qu'à justifier leur cause. J'en ay dit mon advis où je me suis trouvé; mais il y en a qu'il faut que l'expérience enseigne, et le pis est que ce sera aux despens du public: à quoy plusieurs innocens pâtiront et auront part comme les autres. J'ay esté des premiers à désirer, et peut-estre à proposer, ceste conférence des catholiques, comme un moyen très-propre pour faire parler les uns avec les autres à cœur ouvert, et pour arrester le cours à plusieurs desseins extravagans qui sont partout. Mon intention estoit bonne, et vous diray que, l'ayant communiquée à mon arrivée à Paris, elle fut bien receue, et toutesfois nostre malheur est tel, que quand elle fut depuis proposée, elle fit peur à beaucoup de gens: et néantmoins elle n'a peu estre rejettée, parce qu'un tel refus condamneroit les autheurs d'iceluy, et chacun craint ce jugement. C'est pourquoy, avec les autres raisons qu'il vous a pleu m'escrire, je serois d'advis qu'on y voulust entendre. Il ne peut mal advenir qu'à ceux qui y procéderont de mauvaise foy et qui n'auront

l'intention bonne; elle retardera plusieurs mauvais desseins qui sont sur le bureau : peut-estre qu'elle produira plus de fruict que nous n'espérons. Combien avons-nous veu de choses succéder au contraire de l'intention de ceux qui les avoient commencées et acheminées! Nous sommes en un estat que nous ne devons faire difficulté de traicter toutes sortes de remèdes; car nous sommes comme abandonnez des médecins, et faut considérer quel est le but d'un chacun. Je pense vous avoir escript cy-devant que si j'avois un procez de grande conséquence et bonne cause, je ne m'attendrois aux poursuittes et productions de ma partie pour en avoir la fin à mon contentement, parce que ce ne seroit son profit d'advancer le mien. Aussi nous en voyons peu qui soient pour se résoudre de quitter leur espérance, quand ils s'y sont laissé emporter, pour jouir d'un bien qu'ils estiment moindre, encores qu'il soit plus certain que ceux qui ont le plus d'intérest à la matière fassent leur devoir, et Dieu leur aydera sans doute, car il est protecteur de l'équité et de la vérité. C'est ce que j'ay à respondre à vostre lettre dernière. J'ay eu des lettres de M. le cardinal de Gondy, par M. de Bussi, mais je remets le tout sur ce qu'il me dira : à quoy il m'a promis de satisfaire au retour de Chartres, où il est allé voir madame sa mère. Je ne puis vous dire combien j'ay esté picqué des traverses qu'a receues ledit sieur cardinal en son voyage, contre les promesses que je lui avois faictes, et ce que j'avois charge de luy dire : dont m'estant plaint vivement, on s'est excusé sur l'indiscrétion de ceux qui ont faict l'offence. Dieu en sera le juge; mais toutes dissimulations se descouvriront avec le temps, aux despens de ceux qui en usent quand elles tendent à mal. Ce dix-septiesme mars 1594.

Manifeste de Monsieur de Villeroy, sur l'évasion de L'Hoste, son commis [1604].

Le vingt-deuxiesme du mois d'avril, le sieur Descartes, secrétaire de M. de Barrault, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, et son ambassadeur en Espagne, rencontra le sieur de Villeroy estant sur des chevaux de poste, entre sa maison de Villeroy et Juvisi. Ledit sieur de Villeroy, estant en carosse, l'ayant salué, il le pria de le suivre jusques au lieu de Villeroy où il alloit coucher : ce qu'il fit. Y estant arrivé, ledit sieur Descartes luy représenta bien particulièrement, de la part dudit sieur de Barrault, ce qu'il avoit appris et découvert en Espagne par le moyen du sieur de Raffis, que ledit Descartes avoit amené avec luy, et laissé à Fontainebleau, des intelligences que le jeune L'Hoste, l'un des clercs dudit sieur de Villeroy, avoit avec les ministres du roy d'Espagne, ausquels il s'estoit engagé et prostitué dès le temps qu'il estoit en Espagne servant le Roy auprès de M. de La Rochepot, avec lequel ledit sieur de Villeroy l'avoit mis pour apprendre la langue et y servir Sa Majesté, lesquelles intelligences il avoit depuis entretenues et augmentées, au grand préjudice du service de Sa Majesté : ce que ledit sieur Descartes vériffia et prouva audit sieur de Villeroy par deux lettres escrittes en espagnol de la main dudit L'Hoste, soubs nom déguisé, que ledit sieur de Villeroy recogneut très-bien estre escrittes par ledit L'Hoste, après mesme les avoir confrontées avec d'autres escrittes par luy en mesme temps, langue et charactère, soubssignées de son nom, que luy représenta aussi ledit Descartes : tellement que ledit sieur de Villeroy jugea ledit advis estre véritable, sans plus en doubter. Et comme ledit sieur Descartes luy proposa qu'il estimoit estre à propos de dissimuler et céler quelque temps ledit avis affin de surprendre ledit L'hoste en faute, comme il seroit facile de faire, ne se deffiant de rien et ses actions estans observées de près, ledit sieur de Villeroy rejetta ceste proposition, jugeant qu'il estoit difficile tenir ce secret fort long-temps, de façon que ledit L'Hoste n'en eust le vent, mesmes par advis qui luy en seroit donné par la voye de l'ambassadeur d'Espagne, sur le partement du pays dudit Raffis, et le retour à Valladolid de celuy dans la boëte duquel M. de Barrault avoit fait prendre les deux susdites lettres qui vériffioient le crime de L'Hoste. Pour ceste cause, ledit sieur de Villeroy le pria de retourner le jour mesme à Fontainebleau, où il avoit laissé ledit Raffis, pour luy dire qu'il s'y rendroit le lendemain de bonne heure pour informer Sa Majesté de ce faict, luy présenter ledit Raffis, et recevoir ses commandemens : ce que fit ledit Descartes.

Et le lendemain, 23 dudit mois, le sieur de Villeroy arriva à Fontainebleau environ les dix heures du matin, fit entendre à Sa Majesté le récit que luy avoit fait ledit Descartes, et les preuves qu'il luy avoit fait veoir de la perfidie dudit L'Hoste, suppliant Sa Majesté d'ouir sur cela dès le jour mesmes ledit Raffis en la présence dudit Descartes, et que ce fust en lieu secret, afin que personne n'eust cognoissance de leur veue, et principalement dudit Raffis, que Descartes disoit avoir tenu enfermé et caché au logis où il estoit descendu à son arrivée audit

Fontainebleau. Sa Majesté ordonna audit Descartes d'amener ledit Raffis en la gallerie de sa basse-court incontinent après son disner, et leur fit bailler un passe-partout afin de s'y rendre par les jardins sans passer par la basse-court ny entrer au chasteau, pour n'estre veus et descouverts : comme ils firent.

Ledit sieur de Villeroy estant demeuré auprès de Sa Majesté jusques à ce qu'elle se mist à table entre midy et une heure, sortant du chasteau pour venir en sa chambre de la basse-court, veit arriver au bureau de la poste, qui est logée près d'icelle, deux courriers vestus à l'espagnolle, avec quelques malles. Incontinent il dit à Montaigne, commis du sieur de La Varenne, qui se trouva là, qu'il sceust quels gens ils estoient, d'où ils venoient et où ils alloient.

Ledit Montaigne ayant rapporté au sieur de Villeroy qu'ils venoient d'Espagne, et que l'un d'eux estoit Flamand, de la maison de l'ambassadeur d'Espagne, qui estoit passé pour aller trouver ledit ambassadeur à Paris, ledit sieur de Villeroy luy commanda, au nom du Roy, de retenir lesdits courriers, et les envoyer loger en quelque village, et mettre un homme auprès d'eux qui ne permist que personne parlast à eux sans sa permission : ce qu'il luy dit qui luy ordonnoit pour cause qui importoit au service du Roy. A quoy ledit Montaigne dit qu'il satisferoit.

Ledit sieur de Villeroy estant monté en sa chambre pour disner, ledit Montaigne luy apporta un pacquet dudit sieur Barrault avec une petite boëte carrée, dans laquelle y avoit des graines de jardins que luy envoyoit ledit sieur de Barrault dont il avoit chargé l'un desdits courriers, lesquels ledit Montaigne asseura ledit de Villeroy avoir envoyé loger au village, et commis auprès d'eux le jeune Pizeux, fils d'un courrier qui sert il y a long-temps à la suite de la cour.

Ledit sieur de Villeroy fut mandé par le Roy l'aller trouver en laditte gallerie de la basse-court, n'estant encores hors de table, d'autant que Sa Majesté avoit ja disné, voulant aller à la chasse. S'y estant acheminé, il trouva Sa Majesté en ladite gallerie, accompagné de la Royne seule, le sieur de Chasteau-Vieux, chevalier d'honneur de ladite dame, gardant la porte, Leurs Majestez ayans jà ouy le récit dudit Raffis, touchant la trahison dudit L'Hoste, la façon avec laquelle il l'avoit sceue, et comme il l'avoit descouverte audit sieur de Barrault, ledit Descartes estant présent. Ledit Raffis informa Leurs Majestez de plusieurs autres choses très-importantes à leur service, et respondit à plusieurs questions et demandes que Sa Majesté luy fit, présent ledit sieur de Villeroy.

Sa Majesté ayant finy avec ledit Raffis et Descartes, leur commanda s'en retourner au logis par le mesme chemin qu'ils estoient venus, afin de n'estre veus et descouverts de personne, et retint ledit sieur de Villeroy auprès d'elle.

Comme Sa Majesté sortoit de ladite gallerie pour prendre la botte, pour aller à la chasse sur la terrasse proche la grande gallerie, Desnots, aussi commis dudit sieur de La Varenne, naguères venu de Thurin dépesché vers Sa Majesté par ledit sieur de La Varenne, se présenta à elle estant arrivé à la mesme heure de Paris, où il avoit passé, sans voir Sa Majesté en ce lieu, pour porter sa dépesche audit sieur de Villeroy, ainsi que ledit sieur de Varenne luy avoit commandé : dont Sa Majesté n'estoit contente.

Ledit sieur de Villeroy demeura auprès de Sa Majesté jusques à ce qu'elle fust montée à cheval ; après il se retira en sa chambre, et ne fut si tost entrée en son cabinet que M. l'évesque de Chartres, accompagné du père Cotton et des ausmoniers de Sa Majesté qui sont en quartier, y entra pour adviser avec luy ce qu'il falloit faire le lendemain, jour de Sainct-George, pour la cérémonie de l'ordre de la Jarretière, que Sa Majesté a accoustumé de solemniser ledit jour. Leur conférence dura assez long-temps.

Sitost qu'ils furent sortis d'avec luy, ledit sieur Descartes y entra, qui dit audit sieur de Villeroy que ledit L'Hoste estoit arrivé de Paris avec ledit Desnots : de quoy il n'avoit encores rien sceu ; qu'il estoit venu en poste, et que par malheur il l'avoit rencontré retournant avec ledit Raffis, de la gallerie où ils avoient parlé au Roy, en leur logis ; qu'appercevant ledit L'Hoste à cent pas de luy, il avoit dit audit Raffis qu'il fit semblant de prendre congé de luy, et qu'il se retirast dans la porte d'un logis auprès duquel ils estoient : ce qu'avoit faict ledit Raffis le plus subtilement qu'il peut ; et qu'il estoit allé accoster et saluer ledit L'Hoste, qu'il avoit trouvé estonné qu'il lui avoit baillé des lettres de M. de Barrault et autres qu'il avoit pour luy avec quelques gants qu'il avoit apportés d'Espagne, et avoit mis peine de l'entretenir ; mais qu'il voyoit bien qu'il avoit l'esprit esmeu et travaillé, et que ledit L'Hoste luy avoit dit avoir sceu qu'il estoit arrivé deux courriers d'Espagne, demandant audit Descartes s'il les avoit veus ; et comme ledit Descartes luy dit que celuy qu'il avoit peu voir vestu à l'espa-

gnole, qui s'estoit séparé de luy et estoit entré audit logis, en pouvoit estre l'un, ledit L'Hoste continua à faire contenance d'homme qui estoit en peine; néanmoins que luy Descartes l'avoit entretenu le mieux qu'il avoit peu sans l'abandonner; qu'estans entrez en la basse-court et venus jusques auprès du logis dudit sieur de Villeroy, L'Hoste l'appercevant venir du chasteau, il avoit dit audit Descartes qu'il ne vouloit pas qu'il le vist les bottes aux jambes et qu'il s'alloit débotter; que ledit Descartes luy avoit faict compagnie jusques hors de la basse-court; qu'estant auprès du logis dudit sieur évesque de Chartres, ils avoient rencontré un des gens dudit évesque, parent dudit L'Hoste, qui les avoit accostés; que ledit L'Hoste luy avoit dit qu'il n'avoit mangé depuis estre party de Paris, et qu'il vouloit aller en un cabaret pour trouver à disner; que ledit Descartes s'estoit offert de l'y accompagner; qu'enfin, au lieu d'aller au cabaret, il estoit retourné tout court en la basse-court du chasteau, et estoit entré en la cuisine dudit sieur de Villeroy pour y demander à manger; que ledit Descartes le voyant là, estoit monté en la chambre dudit sieur de Villeroy pour l'en advertir; mais d'autant que ledit sieur évesque de Chartres et lesdits ausmoniers estoient avec luy, il n'auroit osé s'ingérer d'y entrer plustost.

Ledit sieur de Villeroy, entendant ce que dessus, partit aussitost de son cabinet pour aller faire prendre ledit L'Hoste, s'en alla au logis du Roy, prit le sieur de Loménie avec luy pour l'assister en ce qui se passeroit, et envoya chercher le lieutenant du grand prévost. Cependant il commanda à Du Noyer, qui le servoit de maistre d'hostel, d'aller chercher ledit L'Hoste, demeurer auprès de luy, et ne le laisser ny abandonner qu'il ne l'eust envoyé quérir, sans luy dire la cause pour laquelle il luy faisoit tel commandement, de laquelle aussi ledit sieur de Villeroy n'avoit encores faict part ny donné advis à aucun de ses domestiques. Du Brocq, l'un des lieutenans du grand prévost, estant arrivé en la gallerie qui est près de la chambre du Roy, ledit sieur de Villeroy présent, ledit sieur de Loménie luy dit, de la part du Roy, qu'il allast prendre prisonnier ledit L'Hoste au logis dudit sieur de Villeroy, où il estimoit qu'il estoit. Ledit Du Brocq ayant respondu qu'il ne le cognoissoit point, ledit sieur de Villeroy luy dit qu'il allast se promener en la basse-court du chasteau, et qu'il arrestast celuy qui y passeroit et seroit accompagné d'un de ses laquais par lequel il l'alloit envoyer quérir, ainsi qu'il fit à l'heure mesme, disant audit laquais qu'il trouveroit ledit Du Noyer avec ledit L'Hoste, et qu'il l'amenast avec luy.

Sur cela lesdits sieurs de Villeroy et de Loménie passèrent en la grande gallerie pour veoir faire ceste capture des fenestres d'icelle. Mais ledit sieur de Villeroy, voyant que ledit laquais tardoit trop à venir, et que ledit Du Noyer estoit passé seul par ladite cour sans ledit L'Hoste, ledit sieur de Villeroy soupçonna incontinent ce qui estoit advenu, à sçavoir que ledit L'Hoste s'en estoit fuy d'effroy.

Ce qui fut vérifflé incontinent après par ledit Du Noyer, lequel, ne le trouvant audit cabaret ny ailleurs, s'advisa d'aller au logis du sieur de Fleury, pour veoir s'il y estoit encores. Là, il apprit qu'il avoit retiré son cheval; mais il ne l'y trouva point, ains seulement un garçon qui avoit accoustumé de le panser, qui luy dit qu'il l'estoit venu prendre fort à la haste, et qu'il s'en estoit allé sans avoir dit où il alloit: ce qui fut rapporté audit sieur de Villeroy par ledit Du Noyer, estant encore en laditte gallerie avec ledit sieur de Loménie; et à l'instant il dépescha des courriers et lettres de toutes parts et sur tous les chemins que pouvoit tenir ledit L'Hoste, pour le pouvoir rencontrer et arrester, ainsi qu'il est advenu du costé de Meaux. S'enquist aussi au méme instant comment ledit L'Hoste avoit peu avoir advis de la délibération qu'on avoit faite de le prendre, et vériffia que cela estoit procédé de celuy que lui avoit donné ledit Montaigne, commis de la poste, à son arrivée et descente au bureau; que lesdits deux courriers qui estoient venus d'Espagne l'avoient demandé et désiroient parler à luy, lesquels il alla trouver, et parla à eux devant que d'entrer au logis dudit sieur de Villeroy; et est à présumer qu'il fut adverty par eux de la venue dudit Raffis avec ledit Descartes, et partant qu'il prist garde à luy, lesdits courriers estans partis d'Espagne quelques jours après lesdits Raffis et Descartes: en quoy il fut confirmé par la rencontre inopinée qu'il fit de l'un et de l'autre, ainsi qu'il est dit cy-devant.

Et d'autant que l'on a sceu, par les dépositions de ceux qui ont esté interrogez depuis sur ce faict par le sieur de Miraumont, lieutenant du grand prévost, ce qui en a esté apris d'ailleurs, et par le procez-verbal du prévost des mareschaux de Meaux, ce qui est advenu en la poursuite, et quand son corps a esté trouvé en la rivière de Marne, près du bac à Fay, où il fut atteint par ledit prévost, dont ne sera faict mention par le présent Mémoire, qui a esté faict par le sieur de Villeroy seulement pour représenter au vray ce qui s'est passé en l'évasion et

fuite de Fontainebleau dudit L'Hoste, dont il a eu cognoissance.

Faict à Fontainebleau, le 3[e] jour de may 1604.

Signé DE NEUFVILLE.

Discours du roy Henry III à un personnage d'honneur et de qualité estant près de Sa Majesté à Cracovie, des causes et motifs de la Sainct-Barthélemy.

Sa Majesté, de qui le nom avoit volé jusques aux Sarmates et pays plus esloignez, par le bruict de ses victoires et rares vertus, fut esleu roy par les Polaques, et préféré à tous les princes chrestiens de son temps, à ce puissant et ample Estat de Pologne, où le roi Charles, son frère, voulut qu'il s'acheminast incontinent, au grand déplaisir néantmoins de tous les ordres de ce royaume, qui firent deuil public d'estre privez de la présence de ce prince, seconde personne de la France, valeureux et utile à sa patrie, laquelle il laissoit misérablement travaillée de diverses factions de guerres civiles, si long-temps par aucuns industrieusement entretenues. Luy, touché de la commisération de nos malheurs, et d'amour réciproque envers l'Estat, agité de ces désordres, déplaisant au possible de ce que, contre son gré et intention, il falloit pour une terre estrangère quitter la sienne naturelle, sa première et plus chère nourrice, de laquelle il avoit tant bien mérité, fut contraint et demy-forcé, par la volonté du Roy son frère, et par la nécessité du temps et des affaires, de s'y acheminer, et commença son chemin par la Lorraine, traversant par toute l'Allemagne, où il fut bien receu et grandement festoyé, avec toute sorte d'allégresse et de bonne chère de plusieurs seigneurs, princes, républicques et communautez, et de tous leurs sujets, ainsi que méritoit un si grand roy. Si est-ce que parmy le contentement de tant d'honneurs et de respects qu'il y receut, il eut ce déplaisir, faisant son entrée en quelques villes des Pays-Bas où il y avoit des François fugitifs et réfugiez, d'entendre, parmy les rues où le peuple estoit assemblé pour le voir passer, des voix s'eslever contre luy pleines d'injures et de reproches, s'adressans indignement à luy par hommes, femmes et enfans, François et Allemans, tant en nostre langue qu'en allemand et en latin, contre la volonté néantmoins des plus grands et de ceux qui le recevoient, desquels il estoit recueilly et favorisé en tout ce qu'ils pouvoient, avec résistance à telles invectives, procédans de la seule occasion et en haine de la Sainct-Barthélemy. Et davantage, en des banquets et festins faits à Sa Majesté pour d'autant plus l'honorer et le divertir, se disoient des brocards picquans, et des rencontres et allusions qu'aucuns faisoient venir à propos, qui l'offençoient grandement; et encores des grands tableaux mis exprès aux sales et chambres où il devoit loger, dans lesquels les exécutions de la Sainct-Barthélemy, faictes à Paris et autres lieux, estoient peintes au vif, et les figures représentées après le naturel, où aucuns des exécutez et des exécuteurs estoient si bien dépeints qu'on les remarquoit naïfvement, tant cette histoire avoit esté, par art et par diligence, curieusement recherchée, laissant au jugement commun si ceste disgrâce récentement receue en la mémoire de ce prince, et tant de fois et par nouvelles occasions renouvellée et gravée en son entendement, avoit point esté cause que deux jours après son arrivée à Cracovie, principale ville de Pologne, estant logé dans le chasteau, se sentant agité la nuict de plusieurs sollicitudes et resveries qui ne luy permettoient de reposer une seule minutte de temps, environ sur les trois heures après minuit, envoya quérir par un valet de chambre le personnage que je ne puis nommer, qui, pour le rang qu'il tenoit près de sa personne, estoit logé dans le chasteau près la chambre du Roy, lequel, pour le soulager et divertir des importunes imaginations qui l'empeschoient de dormir, et pour se faire entretenir dans le lict à la façon des roys et princes, ou plustost, comme il apparut lors, pour luy faire entendre au vray l'occasion de l'exécution de la Sainct-Barthélemy faicte le 24 d'aoust 1572.

Commença, le voyant entrer dans sa chambre, à luy dire, l'appellant par son nom : « Monsieur tel, etc., je vous fais venir icy pour vous faire part de mes inquiétudes et agitations de ceste nuict qui ont troublé mon repos, en pensant à l'exécution de la Sainct-Barthélemy, dont possible n'avez-vous pas sceu la vérité telle que présentement je la vous veux dire.

» La reine, ma mère, et moy, desjà par trois ou quatre fois, nous estions apperceus que quand l'admiral de Chastillon avoit en particulier entretenu le Roy, mon frère (ce qui advenoit souvent), eux deux seuls, en de bien longues conférences, si lors, et par cas d'aventure, après le départ de l'admiral, la Royne ma mère ou moy abordions le Roy pour luy parler de quelques affaires, voire mesmes de celles qui ne regardoient que son plaisir, nous le trouvions merveilleusement fougueux et renfrongné, avec un visage et des contenances rudes, et encores davantage ses responses, qui

n'estoient point vrayement celles qu'il avoit accoustumé de faire à la Royne ma mère précédemment, accompagnées d'honneurs et de respects qu'il luy portoit, et à moy de faveur et signes de bienveillance. Cela nous estant ainsi arrivé plusieurs fois, et encores en mon particulier bien peu de temps devant la Sainct-Barthélemy, partant exprès de mon logis pour aller voir le Roy, comme je fus entré dans sa chambre et demandé où il estoit, et que quelqu'un m'eut respondu qu'il estoit dans son cabinet, d'où tout présentement l'admiral venoit de sortir, qui y avoit esté seul fort long-temps, j'y entray incontinent comme j'avois accoustumé. Mais sitost que le Roy mon frère m'eust apperçeu, sans me rien dire il commença à se promener furieusement et à grands pas, me regardant souvent de travers et de fort mauvais œil, mettant parfois la main sur sa dague, et d'une façon si animeuse que je n'attendois autre chose sinon qu'il me vinst colleter pour me poignarder, et ainsi je demeurois toujours en cervelle. Et comme il continuoit ceste façon de marcher et ces contenances si estranges, je fus fort marry d'estre entré, pensant au danger où j'estois, mais encores plus à m'en oster : ce que je fis si dextrement qu'en se promenant ainsi, et me tournant le dos, je me retiray promptement vers la porte, que j'ouvris; et avec une révérence plus courte que celle de l'entrée, je fis ma sortie, qui ne fut quasi point apperceue de luy que je ne fusse dehors, tant j'en sceuz prendre le temps à propos, et ne la peus faire pourtant si soudaine qu'il ne me jettast encores deux ou trois fascheuses œillades, sans me dire ny faire autre chose, ny moy à luy, que tirer doucement la porte après moy, faisant mon compte (comme on dit) de l'avoir belle eschappée. Et de ce pas m'en allay trouver la Royne ma mère, à laquelle faisant tout ce discours, et conjoignant ensemble tous les rapports, advis et suspicions, le temps et toutes les circonstances passées avec ceste dernière rencontre, nous demeurasmes l'un et l'autre aisément persuadez et comme certains que l'admiral estoit celuy qui avoit imprimé au Roy quelque mauvaise et sinistre opinion de nous, et résolusmes dès-lors de nous en deffaire, et d'en chercher les moyens avec madame de Nemours, à qui seule nous estimasmes qu'on se pouvoit descouvrir, pour la haine mortelle que nous sçavions qu'elle luy portoit; et l'ayant fait appeller et conféré avec elle des moyens et de l'ordre que nous devions tenir pour exécuter ce dessein, nous envoyasmes incontinent quérir un capitaine gascon, nommé. . . . . , auquel, aussitost qu'il fut venu vers nous, je luy dis : « Capitaine tel, la Royne ma mère et moy vous avons choisi entre tous nos bons serviteurs pour homme de valeur et de courage, propre à conduire et mettre à chef une entreprise que nous avons, qui ne consiste qu'à faire un brave coup de vostre main sur quelqu'un que nous vous nommerons. Advisez si vous avez la hardiesse de l'entreprendre : la faveur et les moyens ne vous manqueront point, et, outre ce, une récompense digne du plus signalé service que nous pourrions espérer de vous. » Et après nous en avoir trop brusquement asseurez, sans réservation d'aucune personne, à l'instant mesmes nous vismes bien qu'il ne se falloit pas servir de luy. Qui fut cause que par manière de jeu nous luy fismes monstrer le moyen qu'il tiendroit pour attaquer celuy que nous désirions; et l'ayans bien considéré, et tous ses mouvemens, sa parole et ses contenances, qui nous avoient fait rire et donné du passe-temps, nous le jugeasmes trop escervelé et esventé (quoyqu'assez courageux et hazardeux) pour l'entreprendre, mais non pas sage et prudent pour l'exécuter. De façon que l'ayant remis à une autre fois pour luy dire le reste, nous l'envoyasmes, et nous advisasmes aussitost de nous servir de Montravel, comme d'un instrument plus propre et desjà practiqué et expérimenté à l'assassinat, que peu devant il avoit commis en la personne de feu Moüy. Mais afin de ne perdre temps, l'ayant incontinent mandé et descouvert notre entreprise, pour l'y animer davantage nous luy dismes que pour son salut mesme il ne la devoit refuser, et que nous sçavions bien que s'il tomboit entre les mains de l'admiral, qu'il luy feroit mauvais party pour le meurtre de son plus favory amy Moüy; et qu'il ne pouvoit ignorer qu'il ne l'eust fait chevaler pour luy en faire autant, et qu'il n'en devoit jamais attendre qu'un mauvais traictement. Enfin, après avoir long-temps débattu là dessus, et qu'il nous eut promis d'exécuter l'entreprise, et que nous eusmes discouru des moyens et de la facilité d'y parvenir, nous n'y en trouvasmes point de plus favorable que celuy de madame de Nemours, qui avoit Vilayne, l'un des siens, logé bien à propos pour cet effect, donnans ordre à tout ce qui luy estoit nécessaire. Et asseuré qu'il fut d'une bonne récompense, et de l'appuy et support qu'il devoit espérer de nous, et encores conforté de tout ce que nous pensions servir à l'encourager et fortifier davantage à l'entreprendre asseurément, nous le laissasmes (comme l'on dict) aller sur sa foy tirer le coup d'harquebuze par la fenestre, où il ne se monstra

si bon ne si asseuré harquebuzier que nous pensions, ayant seulement blessé l'admiral aux deux bras. Ce beau coup failly, et de si près, nous fit penser à nos affaires jusques à l'après-disnée que le Roy mon frère le voulant aller voir à son logis, la Royne ma mère et moy délibérasmes d'estre de la partie pour l'accompagner, et voir aussi la contenance de l'admiral. Et estans là arrivez, nous le vismes dans son lict fort blessé; et comme le Roy et nous luy eusmes donné bonne espérance de guarison et exhorté de prendre bon courage, l'ayans aussi asseuré que nous luy ferions faire bonne justice de celuy ou ceux qui l'avoient ainsi blessé, et de tous les autheurs et participans, et qu'il nous eut respondu quelque chose, il demanda au Roy de parler à lui en secret : ce qu'il luy accorda très-volontiers, faisant signe à la Royne ma mère et à moy de nous retirer : ce que nous fismes incontinent au milieu de la chambre, où nous demeurasmes debout pendant ce colloque privé qui nous donna un grand soupçon; mais encores plus que, sans y penser, nous nous vismes tous entourez de plus de deux cens gentilshommes et capitaines du party de l'admiral, qui estoient dans la chambre et dans une autre auprès, et encores dans une salle basse; lesquels, avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens malcontens, parlementoient aux oreilles des uns des autres, passans et repassans souvent et devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et respect qu'ils devoient, comme il nous sembla pour lors, et quasi ils avoient quelque soupçon que nous avions part à la blessure de l'admiral. Quoy que s'en fust, nous le jugeasmes de la façon, considérans possible toutes leurs actions plus exactement qu'il n'estoit besoin. Nous fusmes donc surpris d'estonnement et de crainte de nous voir là enfermez, comme depuis me l'a advoué plusieurs fois la Royne ma mère, et qu'elle n'estoit oncques entrée en lieu où il y eust tant d'occasion de peur, et d'où elle fust sortie avec plus d'ayse et de plaisir. Ce doute nous fit rompre promptement ce discours que l'admiral faisoit au Roy, sous une honneste couverture que la Royne ma mère inventa, laquelle, s'approchant du Roy, luy dit tout haut qu'il n'y avoit point d'apparence de faire ainsi parler si long-temps M. l'admiral, et qu'elle voyoit bien que ses médecins et chirurgiens le trouvoient mauvais, comme véritablement cela estoit bien dangereux et suffisant de luy donner la flebvre, dont sur toute chose il se falloit garder, priant le Roy de remettre le reste de leur discours à une autre fois, quand M. l'admiral se porteroit mieux. Cela fascha fort le Roy, qui vouloit bien ouyr le reste de ce qu'avoit à luy dire l'admiral. Toutesfois, ne pouvant résister à une si apparente raison, nous le tirasmes hors du logis. Et incontinent la Royne ma mère, qui désiroit surtout sçavoir le discours secret que l'admiral luy avoit communiqué, duquel il n'avoit voulu que nous fussions participans, pria le Roy, et moi aussi, de nous le dire : ce qu'il refusa par plusieurs fois. Mais se sentant importuné et par trop pressé de nous, comme il sembloit, et plus par manière d'acquit qu'autrement, nous dict brusquement et avec desplaisir, jurant par la mort Dieu, « que ce que luy disoit l'admiral estoit vray, et que les roys ne se recognoissoient en France qu'autant qu'ils avoient de puissance de bien ou mal faire à leurs sujets et serviteurs, et que ceste puissance et maniement d'affaires de tout l'Estat s'estoit finement escoulée entre vos mains; mais que ceste superintendance et authorité me pouvoit estre quelque jour grandement préjudiciable et à tout mon royaume, et que je la devois tenir pour suspecte et y prendre garde : dont il m'avoit bien voulu advertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles sujets et serviteurs, avant que mourir. Et bien, mon Dieu, puisque vous l'avez voulu sçavoir, c'est ce que me disoit l'admiral. » Cela ainsi dit de passion et de fureur, dont le discours nous toucha grandement au cœur, que nous dissimulasmes le mieux qu'il nous fut possible, nous excusant toutesfois l'un et l'autre, amenans beaucoup de justifications à ce propos, y adjoustant tout ce que nous pouvions de nos raisons pour le desmouvoir et dissuader de ceste opinion, continuant toujours ce discours depuis le logis de l'admiral jusques au Louvre, où ayant laissé le Roy dans sa chambre, nous nous retirasmes en celle de la Royne ma mère, picquée et offencée au possible de ce langage de l'admiral au Roy, et encor plus de la créance qu'il sembloit en avoir, craignant que cela n'apportast quelque altération et changement en nos affaires et au maniement de l'Estat. Et pour n'en rien desguiser, nous demeurasmes si despourveuz et de conseil et d'entendement, que, ne pouvans rien résoudre à propos pour ceste heure-là, nous nous retirasmes, remettant la partie au lendemain, que j'allay trouver la Royne, ma mère, qui estoit desjà levée. J'eus bien martel en teste, et elle aussi de son costé; et ne fus pour lors prins autre délibération que de faire, par quelque moyen que ce fust, dépescher l'admiral. Et ne se pouvant plus user de ruses et finesses, il falloit que ce fust par voye descou-

verte ; mais qu'il falloit, pour ce faire, amener le Roy à ceste résolution, et que l'après-disnée nous l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions venir le sieur de Nevers, les mareschaux de Tavanes et de Retz, et le chancelier de Biragne, pour avoir seulement leur advis des moyens que nous tiendrions à l'exécution, laquelle nous avions desjà arrestée, ma mère et moy. Sitost que nous fusmes entrez au cabinet où le Roy mon frère estoit, elle commença à luy remonstrer que le party des huguenots s'armoit contre luy à l'occasion de la blessure de l'admiral, qui avoit faict plusieurs dépesches en Allemagne pour faire levée de dix mille reistres, et aux cantons des Suisses avec une autre levée de dix mille hommes de pied ; et que les capitaines françois, partisans des huguenots, estoient desjà la pluspart semblablement partis pour faire levées dans le royaume, et les rendez-vous du temps et du lieu desjà aussi donnez et arrestez. Que une si puissante armée une fois jointe aux forces françoises (chose qui n'estoit que trop faisable), ses forces n'estoient pas bastantes à moitié près d'y pouvoir résister, veu les pratiques et intelligences qu'ils avoient dedans et dehors le royaume, avec beaucoup de villes, communautez et peuples (dont elle avoit de bons et certains advis), qui devoient faire révolte avec eux sous prétexte du bien public, et que luy estant foible d'argent et d'hommes, elle ne voyoit lieu de seureté pour luy en France. Et si il y avoit bien davantage une nouvelle conséquence dont elle le vouloit advertir : c'est que tous les catholiques, ennuyez d'une si longue guerre, et vexez de tant de sortes de calamitez, estoient délibérez et résolus d'y mettre une fin. Et où il ne voudroit user de leur conseil, il estoit aussi arresté entr'eux d'eslire un capitaine général pour prendre leur protection, et faire ligue offensive et deffensive contre les huguenots : et ainsi demeureroit seul enveloppé en grands dangers, sans puissance ni authorité. Qu'on verroit toute la France armée de deux grands partis, sur lesquels il n'auroit aucun commandement et aussi peu d'obéissance. Mais qu'à un si grand danger et péril éminent de luy et de tout son Estat, et à tant de ruines et calamitez qui se préparoient, où nous touchions desjà du doigt, et au meurtre de tant de milliers d'hommes, un seul coup d'espée pouvoit remédier et destourner tous les malheurs, et qu'il falloit seulement tuer l'admiral, chef et autheur de toutes les guerres civiles. Que les desseins et entreprises des huguenots mourroient avec luy, et les catholiques, satisfaits et contens du sacrifice de deux ou trois hommes, demeureroient tousjours en son obéissance. Cela ainsi dict, et beaucoup d'autres inconvéniens qui luy furent représentez, lesquels il ne pouvoit esviter s'il n'usoit de ce conseil, y amenant encores les persuasions plus à propos, et d'autres raisons que la Royne ma mère y adjousta et moy aussi; et les autres n'oubliant rien qui y peust servir. Tellement que le Roy entra en extresme cholère et comme en fureur, mais ne voulant au commencement aucunement consentir qu'on touschast à l'admiral ; enfin, ainsi picqué et grandement touché de la crainte du danger que nous lui avions si bien peint et figuré, esmeu aussi de la considération de tant de practiques et menées dressées contre luy et son Estat, comme il creut par l'impression que nous luy en avions donnée, voulut bien néantmoins, sur une affaire de telle importance, sçavoir si par un autre moyen l'on y pourroit remédier, et en avoir sur ce nostre conseil et advis, et que chacun en dist présentement son opinion. Or, ceux qui opinèrent les premiers furent tous d'advis qu'il en falloit ainsi user que nous l'avions proposé par le plus expédient. Mais quand ce fut au rang du mareschal de Retz à parler, il trompa bien nostre espérance (1), et n'attendions point de luy une opinion toute contraire à la nostre, commençant ainsi : Que s'il y avoit homme dans le royaume qui deust haïr l'admiral et son party, c'estoit luy; qu'il avoit diffamé toute sa race par sales impressions qui avoient couru par toute la France et aux nations voisines ; mais qu'il ne vouloit pas, aux despens de son Roy et de son maistre, se vanger de ses ennemis particuliers par un conseil à luy si dommageable et à tout son royaume, voire qui regardoit la postérité, au grand déshonneur des roys et de la nation françoise, qui estoit descheue de son ancienne splendeur et réputation. Que nous serions à bon droict taxez de perfidie et desloyauté, et que par ce seul acte nous perdrions toute la créance et confiance qu'on doit avoir en la foy publique et à celle de son roy, et par conséquent le moyen de traicter cy-après de la pacification de ce royaume, advenant qu'il tombast encores aux guerres civiles, comme infailliblement il y seroit bientost ; et que si par une sinistre action nous le pensions libérer des armes estrangères, nous nous trompions bien fort : et n'y en eut jamais tant, ny tant de calamitez et ruines, desquelles nous, ny peut-estre nos enfans, ne verroient jamais le bout. Et pour le vous faire plus

(1) Tavannes dit au contraire dans ses Mémoires que Retz ouvrit dans ce conseil l'avis le plus violent.

court, il nous paya de tant d'autres et si apparentes raisons, qu'il nous partit à tous la cervelle, nous osta les paroles et répliques de la bouche, voire la volonté de l'exécution, tant il nous sçeut bien persuader. Mais n'estant secondé d'aucun, et après avoir ramassé et repris nos esprits, revenans à nous-mesmes et reprenans tous la parole en combattans tous fort et ferme son opinion, nous l'emportasmes, et recognusmes à l'instant une soudaine mutation et une merveilleuse et estrange métamorphose au Roy, qui se rangea de nostre costé et embrassa nostre opinion, passant bien plus outre et plus criminellement; car s'il avoit esté auparavant difficile à persuader, ce fut lors à nous à le retenir; car, en se levant et prenant la parole, nous imposant silence, nous dict de fureur et de cholère, en jurant par la mort Dieu, puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'admiral, qu'il le vouloit, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui peust reprocher après, et que nous y donnassions ordre promptement. Et sortant furieusement, nous laissant dans son cabinet, où nous advisasmes le reste du jour, le soir et une bonne partie de la nuit, ce qui sembla à propos pour l'exécution d'une telle entreprise. Nous nous asseurasmes du prévost des marchands, des capitaines du quartier, et autres personnes que nous pensions les plus factieuses, faisans un département des quartiers de la ville, desseignans les uns pour exécuter particulièrement sur aucuns, comme fut M. de Guise pour tuer l'admiral. Or, après avoir reposé seulement deux heures la nuict, ainsi que le jour commençoit à poindre, le Roy, la Royne ma mère et moy allasmes au portail du Louvre joignant le jeu de paulme, en une chambre qui regarde sur la place de la bassecourt, pour voir le commencement de l'exécution; où nous ne fusmes pas long-temps, ainsi que nous considérions les événemens et la conséquence d'une si grande entreprise, à laquelle, pour dire vray, nous n'avions jusques alors guères bien pensé, nous entendismes à l'instant tirer un coup de pistolet; et ne sçaurois dire en quel endroict, ny s'il offença quelqu'un: bien sçay-je que le son seulement nous blessa tous trois si avant en l'esprit, qu'il offença nos sens et nostre jugement, espris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre; et pour y obvier, envoyasmes soudainement et en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guise, pour luy dire et expressément commander de nostre part qu'il se retirast en son logis, et qu'il se gardast bien de rien entreprendre sur l'admiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parce qu'il avoit esté arresté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendroit rien qu'au préalable l'admiral n'eust esté tué. Mais tost après le gentilhomme retournant nous dit que M. de Guise luy avoit respondu que le commandement estoit venu trop tard et que l'admiral estoit mort, et qu'on commençoit à exécuter par tout le reste de la ville. Ainsi retournasmes à nostre première délibération; et peu après nous laissasmes suivre le fil et le cours de l'entreprise et de l'exécution. Voilà, Monsieur tel, la vraye histoire de la Sainct-Barthélemy, qui m'a troublé ceste nuict l'entendement. »

FIN DES MÉMOIRES D'ÉTAT DE VILLEROY.

MÉMOIRES

DE

JACQUES-AUGUSTE DE THOU,

DEPUIS 1553 JUSQU'EN 1601.

cinq années il fut continuellement occupé des missions dont le chargèrent successivement Henri III et Henri IV. Enfin, en 1693, après vingt ans de travaux préparatoires, il eut le loisir de commencer la rédaction de son Histoire. C'était un travail qu'il affectionnait, mais il fut souvent obligé de l'interrompre pour prendre part aux conférences de Surenne, aux négociations qui précédèrent l'entrée de Henri IV à Paris, et spécialement à l'édit de Nantes.

Ces divers travaux ne lui faisaient pas abandonner son principal ouvrage, mais il fut près d'y renoncer lorsqu'il apprit inopinément la mort de Pierre Pithou; c'était ce savant qu'il consultait, c'était par cet homme judicieux qu'il avait fait revoir son manuscrit jusqu'à la fin du règne de Henri II; pour le reste, il se servit des lumières de ses autres amis.

En 1611, Marie de Médicis, ne voulant pas nommer de Thou premier président du parlement de Paris en remplacement d'Achille de Harlay, son beau-frère, le fit entrer dans le conseil des finances. Cette fonction était si contraire à ses goûts qu'il éprouva un vif regret de n'avoir pu obtenir une charge qu'il avait refusée vingt-deux ans auparavant. Voici en quels termes il s'exprime dans une lettre adressée le trente et un mars 1611 au président Jeannin: « Pourquoi me confier l'administration des finances, si je suis suspect pour » un autre emploi? Je serai donc réduit à passer » ma vie à compter de l'argent, et à mourir dans » ce vil exercice. Auroit-on cru qu'un homme » nourri dans l'étude des lettres, que les courtisans appeloient par raillerie le philosophe, dût, » dans un âge avancé, passer des nobles fonctions » de la magistrature à un honteux maniement de » deniers? Telle est ma situation, que ce qui est » regardé comme une récompense et un grand » honneur par d'autres, ne sert qu'à m'humilier » et à m'avilir..... L'Etat souffre plus que moi, » ajoute-t-il plus loin, de l'injustice qu'on m'a » faite; voilà ce qui me rend l'injustice plus sensible. Je puis dire que le zèle avec lequel j'ai » mené les affaires publiques est si grand, que » les malheurs du royaume m'ont toujours touché » plus vivement que les miens. Ceux qui me connoissent savent assez que, sans avarice comme » sans ambition, je néglige mes propres affaires; » ainsi je souhaite qu'on ne considère pas, tant » par rapport à moi que par rapport à l'Etat, l'injustice dont je me plains. S'il est possible de » séparer ma cause de celle de la république, j'y » consens, je suis prêt à me taire. »

Malgré l'amertume et la vivacité de ses plaintes, de Thou remplit avec zèle plusieurs missions que lui confia Marie de Médicis; il ne fut étranger ni au traité de Sainte-Ménéhould en 1614, ni en 1615 aux négociations qui préparèrent celui de Loudun. A cette époque il éprouva un malheur qui le conduisit au tombeau. Il avait perdu en 1601, sa première femme, Marie de Barbançon, morte sans enfant; quelque temps après il avait épousé Gasparde de La Châtre, dont il eut trois fils et trois filles. Le bonheur dont il jouissait dans sa famille lui fesait supporter patiemment les chagrins et les tracasseries que lui occasionnait la publication du commencement de son histoire. En devenant veuf une seconde fois il tomba dans l'affliction et dans l'abattement; il alla chercher la solitude chez Achille de Harlay, son beau-frère, y fit son testament et mourut quelque temps après, le 7 mai 1617, à l'âge de soixante-quatre ans.

De Thou avait publié en 1604 les dix-huit premiers livres de son histoire; cet ouvrage, écrit en latin, ne s'adressait point au vulgaire, cependant l'auteur crut prudent de le dédier à Henri IV et d'invoquer son appui : « *Mon entreprise*, dit-il dans sa préface, *est fort délicate*; *elle peut m'exposer à la calomnie : il me faut un puissant protecteur contre la médisance et la malignité.* » Mais dans cette même préface il eut l'imprudence d'écrire : « Vous avez donné l'édit de Nantes dans l'espérance que les haines et les animosités venant à se calmer, la concorde se rétabliroit plus aisément, que les esprits reprendroient leur première sécurité, et qu'ayant dissipé le nuage des passions, *ils seroient plus capables de choisir ce qui est de meilleur dans la religion*, je veux dire ce qu'on trouve de plus conforme à l'antiquité. » Cette dernière phrase, malgré son correctif, excita les murmures des catholiques; ils attaquèrent l'écrivain, non sur le fond de son histoire, mais sur ses sentiments personnels. De Thou s'était lié, en France et à l'étranger, avec un grand nombre de savants; or, à cette époque, suivant Catherine de Médicis, les trois quarts des hommes instruits étaient protestants; on accusa de Thou de pencher pour eux; on lui reprocha d'avoir dit, parlant de la mort de Dryander, célèbre professeur de mathématiques, *ad potiorem vitam migravit.* Pour ce mot seul, tout l'ouvrage méritait d'être brûlé. De Thou eut beaucoup de peine à éviter la censure en cour de Rome; mais en 1606 les clameurs redoublèrent; l'auteur venait de publier une seconde partie qui allait jusqu'à la fin de 1572. On n'y trouvait pas un mot d'éloge pour la Saint-Barthélemy; cette fois il n'y eut pas moyen de résister, après un long et mur examen l'ouvrage fut mis à l'index, le 9 novembre 1609.

Nous ne parlerons pas des pamphlets auxquels de Thou dédaigna de répondre; son attention se porta sur une critique publiée par le jésuite Marchand. Cette critique présente, sur les sources où avait puisé l'auteur, des observations spécieuses, et tend à rendre suspecte sa véracité. De Thou, pour se justifier aux yeux de ses contemporains et de la postérité, pensa qu'une réponse apologétique produirait moins d'effet que le tableau de sa vie et de ses travaux; il rédigea donc ses Mémoires: ce fut l'occupation de ses trois dernières années. Ils s'arrêtent en 1601, et ne devaient paraître qu'après sa mort sous le nom de Rigault, son ami. C'est pourquoi de Thou, en répondant à ses dé-

tracteurs, parle de lui-même avec moins de réserve que s'il avait eu l'intention de s'en reconnaître l'auteur. Cet ouvrage, où se trouvent plusieurs morceaux de poésie, est écrit en latin. Au commencement du dix-septième siècle, Le Petit traduisit la prose, et Costard, seigneur d'Ifs, mit les poésies en vers français. Leur traduction, dont nous nous servons, fut publiée en 1711, à Amsterdam, in-4°, puis in-12, en 1714.

Nous avons vu que de Thou avait fait un testament : « Pour ce qui est de mon histoire, y dit-il, que j'ay composée, j'en prends à témoin le ciel et la terre, à la gloire de Dieu et à l'utilité publique, sans haine et sans flatterie, et dont j'ay une copie en estat d'estre imprimée, j'entends, en cas que je vienne à mourir avant que l'édition s'en fasse, que ceste copie soit remise entre les mains des sieurs Rigault et Dupuy, et je les charge d'exécuter mon intention, en se servant, pour cet effet, des conseils des frères de Sainte-Marthe, qui, par leurs soins et leur exactitude, m'ont esté d'un grand secours dans l'exécution de l'ouvrage entier. »

Les dernières volontés de de Thou furent religieusement remplies. En 1620, trois ans après sa mort, Rigault et Dupuy publièrent, à Genève, la première édition complète de ce monument historique, en cinq vol. in-folio. Nous devons la seconde et la meilleure aux soins d'un Anglais, Thomas Caste, Londres, sept vol. in-folio. Ce savant y joignit un supplément de Rigault, qui a continué cette histoire jusqu'à la mort de Henri IV. C'est sur cette édition que fut faite la traduction en seize volumes in-4°, dont le premier parut en 1734. Plus tard, Rémond de Saint-Albine en fit un abrégé; La Haye, 1759, dix vol. in-12.

A. B.

MÉMOIRES

DE

JACQUES-AUGUSTE DE THOU.

LIVRE PREMIER.

Jacques-Auguste de Thou naquit dans la maison de ses pères, à Paris, le 8 octobre 1553, vers les sept heures du matin. Le même jour il fut présenté au baptême dans l'église de Saint-André-des-Arcs, par Réné Roulier, évêque de Senlis, par François Demié, conseiller au parlement, d'une famille noble du Limousin, et par Marguerite Bourgeois, épouse d'Augustin de Thou, son oncle. Ils le nommèrent Jacques; le père l'avoit ainsi souhaité pour renouveler un nom qui, outre le rapport avec celui de la mère, étoit comme héréditaire dans sa famille, et qui avoit été porté de suite par trois de ses aïeux avant Augustin de Thou, grand-père de l'enfant.

Son oncle, Adrien de Thou, présent à la cérémonie, ajouta le nom d'Auguste, comme un nom heureux. Ce magistrat, d'un génie supérieur et d'une probité incorruptible, étoit alors conseiller-clerc au parlement de Paris. Depuis il fut pourvu d'une charge de maître des requêtes, avant que le nombre eût avili cette dignité. Une mort prématurée l'enleva dix-huit ans après, dans le temps que le roi Charles IX, qui l'estimoit beaucoup, lui destinoit l'ambassade d'Espagne.

Entre ses ancêtres, Jacques, second du nom, avoit épousé Marie Viole, dont la famille a donné plusieurs conseillers au parlement, et un Guillaume Viole, évêque de Paris.

Guichard, frère de ce Jacques, s'étoit marié avec Anne de Gannay, sœur de Jean de Gannay, depuis chancelier de France, dont Guichardin parle avec éloge en plusieurs endroits de son ouvrage. On consulta sur ce mariage Nicolas Boyer, jurisconsulte célèbre pour ce temps-là, comme on le peut voir dans sa quarantième consultation.

Comme la branche aînée, qui avoit toujours porté les armes, étoit éteinte ou fondue dans d'autres familles, Jacques, troisième du nom, descendu de la seconde, prit le parti de la robe. De Geneviève Le Moine des Lallemans, il laissa Augustin de Thou, qui fut choisi par François Ier pour remplir une charge de président à mortier au parlement de Paris, et qui en mourut revêtu peu de temps après, au mois de mars 1545. Le parlement, invité à ses funérailles, répondit, par la bouche de son premier président, que l'intégrité et l'éminente vertu d'Augustin de Thou, qui avoient paru durant sa vie avec tant d'éclat dans le parlement, méritoient que la cour non seulement honorât ses obsèques comme elle avoit coutume d'honorer celles de ses présidens, mais qu'elle en pleurât encore la perte aussi long-temps que la justice y régneroit : ce qui fut mis sur les registres.

Il avoit épousé Claude de Marle, arrière-petite-fille de Henri de Marle, chancelier de France, massacré à Paris avec le connétable d'Armagnac, l'an 1418, sous le règne de Charles VI. Il eut de cette dame, en l'espace de vingt années, Christophe de Thou, et vingt-et-un autres enfans, tant de l'un que de l'autre sexe.

De Jacqueline Tuleu, dame de Celi, proche parente du chancelier Olivier, et petite-fille de Denise de Gannay, sœur du chancelier de ce nom, Christophe de Thou eut trois fils et quatre filles, outre six autres enfans morts en bas âge.

Jean de Thou l'aîné mourut jeune, après avoir laissé à la cour de France une grande idée de son mérite. Il eut de Renée Baillet René de Thou et trois filles, restes d'une famille plus nombreuse. Renée, l'aînée, épousa Jean de Bourgneuf de Cussé, premier président au parlement de Bretagne; Isabelle, la seconde, fut mariée à Jean de Longueval de Manicamp, pa-

rent du comte de Buquoi en Flandre; et Jacqueline, la troisième, épousa Frédéric de Hangest d'Argenlieu.

Christophe de Thou, moins âgé de deux ans que son aîné, périt par un accident déplorable pendant les guerres de la Ligue, avec un fils du même nom qu'il avoit eu de Françoise Allegrin.

Jacqueline, l'aînée des filles, prit l'habit de religieuse dans l'abbaye de Mallenoue; elle y mourut désignée abbesse de ce monastère. Marie fut abbesse des Clairets au Perche, monastère peu éloigné de Nogent-le-Rotrou. Anne épousa Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France; et Catherine fut mariée à Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris.

Jacques-Auguste de Thou, dont on écrit ici la vie, fut le dernier des fils de Christophe. On eut bien de la peine à l'élever, comme il disoit lui-même l'avoir appris de sa nourrice. Des tranchées fréquentes, une insomnie et des cris violens et presque continuels, firent appréhender de le perdre. On ne le nourrit pendant deux ans que de lait, parce qu'il avoit pour toute sorte de bouillie une aversion invincible, qu'il a toujours eue depuis. Pour le sevrer on se servit d'une certaine pâte qui est en usage en Italie, faite avec de la mie de pain, de la farine de froment séchée au four, et de l'huile d'olive : ce qui le rendit si délicat et si maigre, que jusqu'à l'âge de cinq ans on désespéra de sa vie. Depuis il commença à avoir plus d'embonpoint, tel qu'on le voit peint à l'âge de sept ans par Georges le Vénitien, qui étoit au cardinal de Lorraine, et qui logeoit dans le voisinage à l'hôtel de Fécamp.

Cette délicatesse fut cause qu'on eut plus d'attention à ménager sa santé qu'à cultiver son esprit; au reste, lorsqu'il se portoit bien, il apprenoit aisément tout ce qu'on lui montroit. Ennemi de la paresse, il méprisoit les amusemens et les plaisirs qui sont les principaux objets de l'enfance, et s'appliquoit surtout au dessin. Ce goût étoit héréditaire dans sa famille; car Adrien son oncle, Jean et Christophe ses frères, peignoient fort bien. Pour lui, il dessinoit déjà correctement avec la plume les estampes d'Albert Durer (1); par un effet de ce talent naturel, il apprit à écrire avant que de savoir lire. Enfin, dès qu'il eut atteint l'âge de dix ans, on le fit étudier, et peu de temps après on le mit au collége de Bourgogne avec René Roulier, neveu de l'évêque de Senlis. A peine y avoit-il été un an, qu'ayant été attaqué d'une fièvre violente, on fut obligé de le ramener chez son père.

Le Grand et Le Jay ses médecins, le croyant sans espérance, l'abandonnèrent pendant trois jours; sa mère même, qui appréhenda que, s'il mouroit dans une chambre qui étoit près de celle de son père, son mari ne voulût plus rentrer dans cet appartement, le fit transporter dans une chambre plus éloignée. Gabrielle de Mareuil, héritière de l'illustre maison de Mareuil en Périgord, qui venoit souvent dans la maison pour ses affaires, prit soin de cet enfant abandonné des médecins, et, pour ainsi dire, de ses parens mêmes. Elle assistoit continuellement le malade et passoit souvent les nuits auprès de lui. M. et madame de Thou la priant de ne se point fatiguer pour un enfant sans espérance, elle leur répondit que, loin de désespérer de sa santé, elle croyoit, sur l'idée qu'elle avoit de son tempérament et de son naturel, qu'il guériroit et en auroit un jour de la reconnoissance.

Elle maria dans ce temps-là Renée, sa fille unique, née de son mariage avec Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, à François de Bourbon, prince dauphin d'Auvergne. De ce mariage vint Henri, duc de Montpensier, l'amour et les délices de son siècle, mais qui malheureusement lui fut trop tôt enlevé. De Thou l'honora toute sa vie, et il en fut pareillement aimé.

Il fallut six mois pour le rétablir d'une si grande maladie. Lorsqu'il fut guéri on le remit au collége. Henri Monantheuil de Rheims fut le premier qui lui donna des leçons; il étudia ensuite sous Jean Martin de Paris, et enfin sous Michel Marescot et Pierre du Val de Normandie, philosophes célèbres, qui tous exercèrent depuis la médecine à Paris avec une grande réputation. Monantheuil, élevé dans le collége de Presles, et attaché à la doctrine de Ramus, joignit à la profession de la médecine celle des mathématiques, qu'il enseigna dans le collége royal jusqu'à sa mort. Ce fut sous ce professeur que de Thou apprit les élémens d'arithmétique et de géométrie.

Il disoit depuis qu'il avoit remarqué dès ce temps-là une faute considérable où tombent ceux qui abandonnent avec trop de confiance l'éducation de leurs enfans à des régens; qu'il croyoit qu'ils agiroient plus prudemment, s'ils les faisoient observer de près par des personnes sûres qui leur fissent faire un bon emploi de leur temps, et qui prissent garde que leurs actions et leurs paroles ne s'éloignassent jamais de la modestie (2); qu'il croyoit devoir donner

(1) Peintre célèbre.

(2) Le manuscrit de Sainte-Marthe porte : « De peur

cet avis, dans un temps où cette faute étoit très-ordinaire, et que si Dieu lui faisoit la grâce de lui donner des enfans (qu'il eut long-temps après en assez grand nombre), il seroit plus attentif à leur éducation qu'on n'avoit été à la sienne; qu'au reste il avoit étudié tard, et qu'il n'approuvoit point la précipitation de ceux qui font instruire leurs enfans à peine âgés de cinq ans; qu'il s'étonnoit que le célèbre Quintilien, par un conseil moins utile que louable, eût tant recommandé de faire étudier les enfans de bonne heure, lui qui perdit un fils d'une grande espérance, pour l'avoir fait étudier avec excès dans un âge trop tendre : perte heureuse pour la postérité, puisqu'elle a donné lieu à ces admirables traits d'éloquence avec lesquels ce grand maître déplore la mort de son fils dans le sixième livre de ses Institutions.

De Thou avoit plus d'inclination pour les sciences que de force d'esprit et de mémoire pour les apprendre : aussi profita-t-il davantage par son assiduité et par le commerce des gens de lettres que par un grand travail. La foiblesse de son tempérament ne lui permettoit pas de s'appliquer fortement; d'ailleurs, le peu de contrainte où il avoit été élevé, ayant été comme abandonné à lui-même, l'accoutuma à une liberté qu'il conserva dans la suite dans toutes les actions de sa vie, et principalement dans ses études. Ce grand amour pour les sciences en fit naître un pareil dans son cœur pour tous les savans dont le nom ou les écrits étoient en réputation dans l'Europe. Il se proposa de les voir et de les entretenir. Adrien Turnèbe étant venu dans ce temps-là voir son ami Geoffroy de La Faye, celui-ci mena chez Turnèbe le jeune de Thou, qui se l'imprima si fortement, que l'image de cet homme célèbre, qui mourut peu de temps après, lui demeura toujours dans l'esprit, même en dormant.

Cinq ans après sa sortie du collége, il alla entendre Denis Lambin et Jean Pellerin, professeur en langue grecque au collége royal. Ce dernier y expliquoit le texte grec d'Aristote, dans le temps que l'illustre François-Juste de Tournon, encore fort jeune, prenoit ses leçons. Jean Daurat avoit déjà cessé d'enseigner et s'étoit retiré dans l'abbaye de Saint-Victor. De Thou l'y voyoit souvent et lui demandoit des nouvelles de Budé, qu'on lui avoit montré dans son enfance, de Germain Brice et de Jacques Tousan. L'entretien de Daurat étoit pour lui très-instructif. Daurat lui fit connoître Ronsard, qui avoit été son écolier. De Thou, qui se sentoit du talent pour la poésie, lia avec lui une amitié si étroite, que Ronsard, qui fit faire alors une nouvelle édition de ses ouvrages par Jean Galand, lui dédia ses Orphées avec un éloge magnifique. Il fut, par le même moyen, des amis de Jean-Antoine Baïf et de Remi Bellau, dont depuis il cultiva l'amitié avec un grand soin.

Sur la fin de l'année 1570, remarquable par le quatrième édit de pacification, et par le mariage de Charles IX avec Elisabeth, fille de l'empereur Maximilien II, de Thou partit de Paris pour aller à Orléans étudier en droit, avec Christophe-Auguste de Thou, son cousin-germain, fils de l'avocat-général, et avec René Roulier, son camarade de collége. Il employa l'année suivante à prendre des leçons de Jean Robert, de Guillaume Fournier et d'Antoine Le Comte, arrivé depuis peu de Bourges. Il seroit de l'intérêt public qu'on recueillît en un seul volume les écrits dispersés de ce dernier. Adrien de Thou, son oncle, et madame de Harlay, sa sœur, moururent cette même année.

Dans un âge si peu avancé, la lecture des écrits de Jacques Cujas lui avoit donné tant d'estime pour lui, que, désirant passionnément de l'entendre, il quitta ses camarades, avec lesquels il vivoit dans une grande union, et s'en alla en Dauphiné. En passant, il s'arrêta six mois à Bourges : il y alla entendre Hugues Doneau et François Hotman, dont les grandes questions ont été depuis imprimées. De Bourges il se rendit à Valence en Dauphiné, où Cujas expliquoit Papinien, et où François Roaldez et Edmond de Bonnefoi enseignoient. C'étoit un an avant les troubles de Paris.

Ce fut à Valence que commença son amitié pour Joseph Scaliger, venu exprès dans cette ville avec Louis de Montjosieu et Georges du Bourg, pour voir Cujas qui l'en avoit prié. Cette amitié, née dans la conversation, s'augmenta toujours, et se conserva depuis, ou par lettres, ou par un commerce plus étroit, pendant trente-huit ans sans interruption. Il ne pouvoit cacher sa joie, quand des esprits d'un caractère aussi violent que malin lui reprochoient cette liaison (1). Il se faisoit honneur en public de leurs médisances. Le souvenir d'un commerce si doux, si honnête et si savant lui étoit si cher, qu'il disoit souvent que si Dieu lui en donnoit le choix, il étoit tout prêt de le racheter aux dépens des mêmes reproches, des mêmes traverses et des mêmes outrages que leur haine in-

que la familiarité trop grande de leurs camarades ne leur corrompe les mœurs dans un âge susceptible de toutes les impressions. »

(1) Parce que Scaliger était protestant.

juste lui avoit attirés; que c'étoit là toute la réponse qu'il avoit à faire à leurs indignes calomnies.

De Thou proteste avec sincérité que, tandis qu'il a pu jouir de l'entretien de ce grand homme, jamais il ne l'a ouï traiter aucune question de controverse sur les matières de religion, jamais il ne s'est aperçu qu'il en ait écrit à personne; du moins si Scaliger en a parlé quelquefois, ce n'a été que malgré lui et dans des rencontres où, étant fort pressé, il ne pouvoit s'en défendre. Louis, seigneur d'Abin, de l'illustre maison de Châteigner, qui s'est acquitté avec tant d'honneur de l'ambassade de Rome, Jean, seigneur de La Rocheposai, et Louis, évêque de Poitiers, ses fils, en sont des témoins irréprochables. Instruits l'un et l'autre dans la maison paternelle par cet homme célèbre (le dernier particulièrement ayant demeuré long-temps avec lui en Hollande), s'ils sont sortis de ses mains plus savans, ils n'en ont pas été moins attachés à la religion de leurs ancêtres.

Scaliger avoit, la religion à part, une érudition si profonde et si peu commune, qu'il n'y a point d'honnête homme qui ne dût souhaiter avec autant de passion de l'entendre et de recevoir ses leçons, que d'admirer et de respecter en lui les rares talens dont il avoit plu à Dieu de le combler.

Mais on est assez malheureux de croire que la religion qui, de jour en jour, faisoit autrefois de nouveaux progrès, qui se fortifioit par la foi, par la charité, et par une parfaite confiance en la bonté de Dieu, ne peut aujourd'hui se maintenir que par les conseils de la chair et du sang, par la brigue, par la cabale et par les fausses vues de la politique; sans faire réflexion que plus nous avons de confiance aux illusions de notre esprit (et plût à Dieu qu'on n'en eût pas tant!), plus nous diminuons celle que devons avoir en la Providence divine. De là vient la colère de Dieu contre nos péchés; de là l'emportement de nos passions, et cet abandon presque général à un sens réprouvé, qui, nous aveuglant sur nos devoirs, nous fait commettre les fautes les plus essentielles. Ne faut-il pas donc craindre qu'un mal si dangereux ne s'augmente tous les jours par la négligence de ceux qui devroient s'y opposer, et qui, se confiant témérairement sur leurs propres forces et sur leurs foibles lumières, décident souvent à contre-temps de ce qui concerne la religion? Ne doit-on pas craindre encore que ce qui reste de gens sages et équitables, qui se sont préservés de cette corruption par leur amour pour la paix, et par leur attachement à l'ancienne dicipline, ne se laissent entraîner dans les mêmes égaremens? Il arrivera peut-être un jour qu'on cherchera de tous côtés inutilement le règne de Dieu, qui ne subsistera plus que dans un petit nombre de gens de bien, qui l'auront conservé par la douceur et par un esprit d'union et de charité.

Ce sont les plaintes dont on a souvent ouï de Thou s'entretenir avec Nicolas Le Fèvre (1), quand ils cherchoient à se consoler ensemble de l'état déplorable de la chrétienté dans ces derniers temps. Ces conversations ne finissoient jamais sans s'animer mutuellement à persévérer dans l'exactitude de leurs devoirs, malgré la haine du public, persuadés que les gens de bien seroient toujours exposés à la persécution et à la calomnie, et qu'ils les devoient considérer comme une marque certaine de la bonté de Dieu, et comme des gages de la récompense qu'ils en doivent attendre. J'ai cru devoir, en passant, faire ces réflexions, au sujet de l'amitié que de Thou conserva toute sa vie pour l'illustre Scaliger, amitié qui lui fut reprochée par une espèce de gens d'un caractère aussi ennemi des lettres que de la vertu.

Son père, qui ne vouloit pas que son fils fût si long-temps éloigné de lui, soit qu'il prévît nos malheurs, soit qu'il eût d'autres raisons, le rappela un an après qu'il fut parti pour Valence. Il pria Charles de Lamoignon de le ramener avec lui à Paris. C'étoit un homme de bien, et son parent éloigné, qui, comme maître des requêtes, avoit été envoyé avec d'autres commissaires, pour l'inspection des gabelles, dans la Provence, le Languedoc et le Dauphiné. Celui-ci, ayant obtenu de Cujas le congé du jeune de Thou, l'emmena premièrement à Grenoble. Ce fut là que de Thou vit François de Beaumont, appelé communément le baron des Adrets. Lamoignon alla à l'évêché saluer ce baron qui y logeoit, et qui étoit prêt à partir pour Saluces, avec les troupes destinées pour les garnisons des places qui sont au pied des Alpes. Comme Lamoignon se promenoit avec lui dans le jardin, de Thou, qui étoit encore dans l'habitude de dessiner, s'appliqua si fortement à considérer un homme qui avoit tant fait parler de lui, qu'après son départ il le peignit de mémoire, de manière que tout le monde le reconnoissoit.

Des Adrets étoit alors fort vieux, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre, décharné et marqué de taches de couleur de sang noir, tel que l'on nous dépeint Sylla; du

(1) Il devint plus tard précepteur du jeune Condé, et ensuite de Louis XIII.

reste, il avoit l'air d'un véritable homme de guerre.

De Thou arriva enfin à Lyon avec Lamoignon; de là il passa par Moulins, Nevers et Gien, où il se mit sur la Loire et vint à Orléans. Il n'y séjourna que peu de jours pour voir ses amis, et de là il se rendit à Paris auprès de son père.

Il trouva cette grande ville occupée des préparatifs des noces du roi de Navarre, et se rendit à l'église de Notre-Dame pour les voir. Après la messe il sauta par-dessus une barrière qu'on avoit faite pour empêcher la foule, et entra dans le chœur. Il y écouta avec une grande curiosité un entretien de l'amiral de Coligny et de Montmorency Danville, qu'on persécuta si fort depuis. L'Amiral fut blessé quelques jours après, et cette blessure fut un coup funeste pour l'Etat, et pour la sûreté et la tranquillité publique. Ce fut en vain qu'on voulut y remédier par une paix frauduleuse, confirmée par plusieurs édits de la même nature ; le calme ne fut enfin rétabli qu'après qu'on eut mis, par un dangereux exemple, plusieurs villes et plusieurs fortes places entre les mains des protestans, pour leur servir de sûreté (places qu'ils conservent encore), et pour finir une guerre intestine qui se renouveloit tous les jours.

Voilà ce que les troubles de Paris coûtèrent au Roi et à l'État. Si l'on jette la vue sur les horreurs qui en ont été les funestes suites, on conviendra sans peine qu'elles ne sauroient être ni louées ni approuvées que par ceux qui ont un intérêt particulier d'entretenir dans le royaume une guerre perpétuelle, et de nous ôter toutes les voies de la réconciliation. Qui pourroit donc condamner un vrai François, ami du repos de sa patrie, qui, aux dépens de sa fortune, a toujours conseillé la paix, qui a détesté et déteste encore les conseils violens, qui s'est toujours persuadé que, pour faire cesser les mouvemens de l'Europe qui ont si fort ébranlé la religion, il n'y a point de plus sûrs moyens que la paix, la douceur et la charité?

Il est constant que le premier président, dont l'exemple sera toujours pour son fils une règle de conduite par rapport à la religion et à l'Etat, eut tant d'horreur pour tout ce qui s'étoit passé dans la journée de Saint-Barthélemy, qu'étant tombé peu de temps après sur un endroit des *Silves* du poète Stace (1), il en fit l'application à cette fatale journée, et l'écrivit à la marge du livre, de ce beau caractère qui lui étoit particulier, et qui est si connu dans les registres du parlement. Ce livre, que le fils conserve dans sa bibliothèque, est un fidèle témoin de ce que le père avoit pensé de cette action, contre les faux rapports de ceux qui ont prétendu que ce magistrat l'avoit approuvée.

De Thou a écrit dans l'histoire de son temps, comme une chose certaine sortie de la bouche de l'Amiral, et qu'il avoit apprise de Villeroy, que l'Amiral ayant reçu plusieurs avis du danger où il s'exposoit s'il se trouvoit aux noces du roi de Navarre, ne voulut jamais les croire ; qu'il répondit toujours qu'il aimoit mieux mourir, et être traîné par les rues de Paris, que de recommencer la guerre civile et de donner lieu de penser qu'il eût la moindre défiance du Roi, qui depuis si peu de temps l'avoit reçu dans ses bonnes grâces.

De Thou disoit encore qu'un peu auparavant, comme il alloit à Vienne en Dauphiné, un certain capitaine, nommé Maye, le joignit en chemin, et lui dit qu'il falloit que l'Amiral fût dans un étrange aveuglement, pour négliger avec tant d'imprudence le conseil de ses amis; qu'à moins qu'il n'eût perdu l'esprit, il lui étoit aisé de croire qu'après une si prompte réconciliation, tant de marques affectées de faveur, et l'empressement qu'on avoit de le faire venir à ces noces, n'étoient qu'un piége pour attirer avec lui, de toutes les provinces, les chefs de son parti; que ce qu'on n'avoit pu faire pendant leur union seroit exécuté de concert sur chaque particulier qui étoit sans défiance au milieu de la joie publique. De Thou, pour réfuter Maye, se servit des meilleures raisons qu'il put trouver, et lui représenta qu'on avoit grand tort de juger si mal du Roi et de ceux de son conseil. Ce capitaine, pour toute réponse, lui dit qu'il en appeloit à l'événement. Ensuite ils entrèrent ensemble dans Vienne, où les habitans eurent à peine aperçu Maye, qu'il se fit un soulèvement : cette emeute pensa lui coûter cher, pour avoir voulu défendre un homme qui l'accompagnoit, mais qu'il ne connoissoit point. Le peuple se plaignoit que, dans la dernière guerre, Maye les avoit ruinés par les courses, les ravages et les meurtres qu'il avoit faits sur leurs terres. De Thou, qui crut que le péril où étoit ce capitaine touchoit son honneur et la sûreté publique, fit tout son possible pour apaiser cette émotion, qui finit enfin, aux conditions que Maye sortiroit de la ville et iroit loger dans un faubourg.

De Thou marqua dans le journal de ses voya-

(1) *Excidat illa dies ævo, nec postera credant*
Secula, nos certè taceamus; et obruta multâ
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.
(STACE, livre V, Silv. 2.)

ges l'aventure de cet homme, qu'il ne connoissoit point, et qu'il ne vit jamais depuis; car, après la journée de Saint-Barthélemy, ce capitaine, ayant recommencé ses brigandages, fut assommé par des paysans.

Il en usoit ainsi, ou dans le dessein qu'il avoit déjà pris d'écrire l'histoire de son temps (quoiqu'il n'y ait point parlé de cette aventure, non plus que de plusieurs autres particularités qu'on n'y trouve point et qu'on n'y doit point chercher), ou seulement pour laisser après lui la preuve d'un fait qui lui fut prédit avant l'événement; car on remarque que Dieu, par sa providence, fait souvent connoître aux gens de bien, en aidant leur prudence naturelle, les choses extraordinaires qui doivent arriver, comme les méchans les prédisent par les mouvemens d'une conscience intimidée, ou les astrologues par l'expérience de leur art (si cet art n'est pas une chimère), afin que les hommes avertis se préparent à supporter ces accidens avec plus de patience, sans se plaindre d'avoir été surpris; c'est ce qu'il a fait remarquer exactement quand l'occasion s'en est présentée.

Retournons à cette terrible journée de Saint-Barthélemy : cette fête arrivoit cette année-là un jour de dimanche. De Thou sortit le matin pour entendre la messe. Il ne put voir sans horreur les corps de Jérôme Groslot, bailli d'Orléans, et de Calixte Garrault, qu'on traînoit à la rivière par la rue la plus proche. Il fut obligé de regarder ces objets affreux sans oser jeter une larme, lui dont le tendre naturel ne lui permettoit pas de voir sans émotion la mort d'une bête innocente. La peine que cela lui fit l'obligea de ne plus sortir, de peur de rencontrer de pareils spectacles.

La fureur de ces massacres étant un peu apaisée, il alla quelques jours après voir son second frère, qui logeoit près de la porte Montmartre; celui-ci le mena sur une hauteur d'où ils pouvoient découvrir Montfaucon. Le peuple y avoit traîné ce qui restoit du corps de l'Amiral, et l'avoit attaché à une pièce de bois de traverse avec une chaîne de fer. Aussitôt l'idée de ce seigneur, qu'il avoit vu quelques jours auparavant dans l'église de Notre-Dame, et qu'il avoit considéré avec attention, se réveilla dans son esprit; il rappela dans sa mémoire ce capitaine fameux par tant de combats, par la prise de tant de villes, et sur le point de triompher des Pays-Bas; il voyoit alors son cadavre, après mille indignités, attaché à un infâme gibet. Ces réflexions lui firent admirer la profondeur des jugemens de Dieu, la foiblesse de notre condition, dont les bornes si étroites devroient bien nous refroidir sur nos vastes projets, et nous renfermer à tous momens dans la pensée de ce qui nous doit arriver un jour.

Le maréchal de Montmorency, par sa retraite, avoit évité le massacre; ce qui fut le salut de toute sa maison, si utile à l'Etat. Il fit enlever de nuit ce malheureux cadavre d'un lieu si infâme, le fit apporter à Chantilly et cacher dans un lieu secret, enfermé dans un cercueil de plomb, défendant qu'on le mît dans la chapelle, de peur qu'on ne l'en vînt tirer : on le porta depuis à Châtillon-sur-Loing, dans le tombeau de ses ancêtres.

[1573] Après ces temps malheureux, de Thou quitta la maison de son père et vint loger chez Nicolas de Thou, son oncle, conseiller au parlement, qui en avoit une fort belle dans le cloître Notre-Dame, dont il étoit chanoine. Elle avoit été bâtie par Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, fils du cardinal Briçonnet : il fut aussi chanoine de la même église, et demeura quatorze ans de suite dans cette maison. Son oncle fut pourvu quelque temps après de l'évêché de Chartres, par le décès de Charles Guillard. Ce fut dans la maison de son oncle que de Thou commença sa bibliothèque, qu'il augmentoit tous les jours et qui devint depuis si nombreuse. Destiné à l'état ecclésiastique et regardé comme le successeur de Nicolas de Thou, il se donna entièrement à l'étude du droit canonique et à la lecture des auteurs grecs.

Il apprit dans ce temps-là que Paul de Foix, personnage d'un rare mérite, et distingué depuis peu par ses ambassades d'Angleterre et de Venise, étoit prêt à partir pour aller, de la part du Roi, remercier le Pape et les autres princes d'Italie qui avoient envoyé féliciter Sa Majesté sur l'élection de son frère au royaume de Pologne, et qu'il devoit de là passer en Allemagne et en Pologne. Comme il avoit une grande passion de voir l'Italie, il ne voulut pas négliger une si belle occasion; et s'étant fait recommander à Paul de Foix par son beau-frère de Cheverny, chancelier du roi de Pologne, il alla le joindre à Gien avec Christophe-Auguste de Thou, son cousin-germain, et avec messieurs de Marle et de La Borde-Arbaleste.

Il est à propos de faire connoître ici cet homme illustre à qui de Thou témoigne avoir tant d'obligation, et de marquer quelques particularités de sa vie. Il étoit de l'ancienne maison de Foix ou Fox, comme on le trouve dans les anciens titres, et issu des comtes de Carmain; car cette maison est divisée en plusieurs branches. Son père lui laissa peu de bien pour un homme de sa naissance, et ce bien étoit fort embarrassé

de procès; ce qui fut cause qu'on le destina à l'Église. Comme il avoit fait ses humanités avec une merveilleuse facilité, il parloit fort bien la langue grecque, et écrivoit en latin élégamment; avec un esprit propre à toutes les sciences, il étudia le droit, qu'il apprit en peu de temps, et s'y attacha toute sa vie, préférant les sentimens de Cujas à ceux de tous les autres jurisconsultes. Depuis il s'appliqua entièrement à la philosophie, et principalement à celle d'Aristote, dont il honora toujours les sectateurs, entre autres, Daniel Barbaro, noble vénitien, qui disoit ordinairement, suivant de Thou, que, s'il n'étoit pas chrétien, il suivroit Aristote en toutes choses. Il eut pour interprètes de ce philosophe plutôt des amis que des maîtres, entre autres, Jacques Charpentier, qui s'est rendu célèbre dans l'école de Paris par ses leçons publiques et par ses querelles particulières avec Ramus. Il eut encore Augustin Nypho, petit-fils de ce fameux philosophe de Sessa, qu'il prit dans sa maison avec plusieurs autres savans, comme Charles Utenhove, Hubert Giffen et Robert Constantin, qui méritèrent par leurs écrits l'estime de leur siècle et de la postérité.

Depuis que de Foix eut quitté le parlement de Paris pour s'attacher aux négociations, il partageoit si bien son temps, qu'après avoir fini ses affaires, auxquelles il s'appliquoit avec une grande exactitude, il employoit le reste du jour à l'étude, de sorte qu'il ne perdoit pas un moment. Il avoit chez lui un jeune domestique qui, devant quelqu'un des savans de sa suite, lui lisoit toujours quelque endroit, ou des jurisconsultes, ou d'Aristote, ou de Cicéron, dont il avoit presque toujours les ouvrages entre les mains. Il en usoit ainsi, ou pour soulager sa vue, ou pour exercer sa mémoire; mais il écoutoit avec tant d'application, qu'après la lecture il répétoit et expliquoit ce qu'on venoit de lire. Ainsi le lecteur et ceux de sa maison qui l'écoutoient, non-seulement s'instruisoient par ses savantes réflexions, mais enrichissoient encore leur mémoire et se formoient le jugement.

Cette manière d'étudier l'avoit accoutumé à des idées si claires et si précises, que tout ce qu'on lui avoit dit et tout ce qu'il avoit répondu, lorsqu'il traitoit des plus importantes affaires avec les princes et les ministres des rois, demeuroit gravé dans son esprit, et qu'il le faisoit transcrire de suite sans oublier la moindre circonstance. Comme il ne lisoit jamais, il n'écrivoit point non plus, sinon dans les cas où le secret ne pouvoit se confier à personne.

On n'ajoutera rien ici de son souverain amour pour la vertu, de son zèle pour l'Etat et pour le bien public, de son aversion pour le vice et pour les séditieux, de l'élévation de son génie, de ses soins, de sa candeur et de sa foi inviolable pour ses amis. Toutes ces vertus étoient tellement réunies dans ce grand homme, elles y étoient joinctes à tant de noblesse, qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'aimer ou de l'admirer; ajoutez un air vénérable répandu sur son visage, un port majestueux, un accueil obligeant, un entretien plein de douceur et de gravité, sans bassesse et sans flatterie. Avec ces qualités, qui devoient lui gagner tous les cœurs, il ne plaisoit point à la cour. Il n'eut pas de peine à s'en apercevoir, et ne se sentant pas né pour rester inutile dans une vie privée avec de si grands talens, il fut presque toujours occupé dans les ambassades comme dans un exil honorable qu'il s'étoit choisi. De Thou disoit souvent que si de Foix avoit lieu d'être satisfait de lui-même, et s'il contentoit tout le monde dans tout ce qu'on pouvoit attendre d'une vertu aussi pure et aussi parfaite que la sienne, pour lui il ne seroit jamais satisfait des éloges qu'il lui pourroit donner, parce que tout ce qu'il en diroit seroit tousjours fort au-dessous de ce qu'il en pensoit.

Lorsqu'il le vint saluer à Gien, il trouva Arnaud d'Ossat (1) auprès de lui. De Foix, prêt à partir pour l'Italie, avoit pris d'Ossat dans sa maison et l'avoit tiré du barreau, qu'il suivoit pour cultiver la science du droit qu'il avoit apprise de Cujas. Quelques années auparavant, d'Ossat, qui avoit étudié sous Ramus, au collége de Presles, avoit soutenu sa doctrine, comme il paroit par quelques dissertations de Charpentier sur la méthode, contre le sentiment d'Ossat.

Cependant d'Ossat n'avoit point pris de parti dans les querelles violentes et les injures personnelles de Ramus et de Charpentier, qui ont tant fait de bruit. Comme il étoit très-judicieux, et qu'il n'avoit pas moins d'amour pour la vérité que de reconnoissance pour son maître, il avoit embrassé la doctrine d'Aristote, malgré la censure juste ou injuste de Ramus.

Il expliquoit alors Platon à Paul de Foix; mais comme les écrits de ce divin philosophe, quoique pleins de fleurs et d'une agréable variété, sont coupés de digressions tirées de loin, de récits pris de la fable, d'interrogations et de réponses dans le goût des dialogues, de Foix, accoutumé à la précision d'Aristote, qui ne s'écarte jamais de son sujet, se servoit de d'Ossat, qui lui développoit pendant le chemin les vrais

(1) Depuis cardinal.

sentimens de Platon : ce que de Foix répétoit ensuite. Cela ne se passoit qu'entre eux, mais quand on étoit descendu de cheval, il faisoit appeler de Thou et ceux qui mangeoient à sa table.

Tandis qu'on apprêtoit le repas, François Choesne, qui lui servoit de lecteur, et qui fut depuis président à Chartres, lui lisoit devant d'Ossat les sommaires de Cujas sur le Digeste. Comme ces sommaires étoient fort concis, de Foix les expliquoit exprès plus amplement, dans la vue que Cujas, en étant averti, s'étendît davantage sur le Code : ce que ce grand jurisconsulte fit par un ouvrage plus étendu qu'il dédia à de Foix. On peut voir dans la préface combien ce grand homme, qui ne donnoit rien à la faveur, avoit d'estime pour lui. Après le repas, de Foix se faisoit lire par le même Choesne les Commentaires d'Alexandre Piccolomini sur les secrets de la physique. C'étoit ce que lui et d'Ossat expliquoient alternativement avec le plus de plaisir.

Le premier des princes d'Italie qu'ils visitèrent fut Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, qu'ils trouvèrent malade d'une fièvre quarte. Ce prince étoit venu de Nice à Turin, et laissoit le soin de presque toutes ses affaires à la duchesse Marguerite (1), son épouse, qui avoit autant d'esprit que de vertu. De Foix, connu de cette princesse avant et depuis qu'elle fut mariée, et rempli pour elle d'une estime respectueuse, passa quelques jours à Turin. Le commerce des belles-lettres fit lier à de Thou dans cette cour une amitié fort étroite avec Guy du Moulin (2) de Rochefort, du pays Blaisois, et déjà fort âgé. Après son retour en France, il continua ce commerce par la liaison qu'il eut avec le frère de Rochefort, et le renouvela quelques années après avec lui-même à Bâle, où ce savant homme mourut. La connoissance de l'histoire naturelle, que Rochefort expliquoit avec beaucoup d'agrément, et qu'il enrichissoit, par la solidité de son jugement, de plusieurs expériences, l'avoit mis fort bien dans l'esprit du duc et de la duchesse, qui le distinguoient autrement qu'un médecin, profession qu'il exerçoit néanmoins avec assez de succès.

Le duc ayant fait préparer une barque, de Foix descendit par le Pô à Cassal avec toute sa suite. Cette ville est la capitale du Montferrat et renommée par la force de sa citadelle. Ce fut de là que de Thou, qui prit congé de Paul de Foix, alla avec ses amis faire une promenade de deux jours dans le Milanois. Avant que d'entrer dans Pavie, ils s'arrêtèrent dans ce lieu funeste, où François Ier avoit combattu et avoit été fait prisonnier. Ils y allèrent voir la Chartreuse, qui passe dans l'Europe pour la plus belle, et qui est célèbre par les tombeaux des vicomtes de Milan. Là il apprit du plus ancien chartreux, qu'il interrogea curieusement, suivant sa coutume, une particularité digne d'être sue, et qu'il mit sur son journal, ne croyant pas qu'elle eût été remarquée ailleurs. Ce bon religieux lui dit que le Roi ayant été pris proche des murs de leur couvent, que le canon avoit renversés, fut conduit par une brèche dans leur église; que là s'étant mis à genoux devant le grand autel, dans le temps que les religieux étoient au chœur, et qu'ils chantoient le psaume 118, après qu'ils eurent achevé le verset 70 et fait la pause ordinaire, le Roi les prévint, et dit par cœur à haute voix le verset suivant, qui se rencontroit si à propos pour sa consolation : « Seigneur, il m'a été très-utile que vous m'ayez humilié, afin que j'apprenne à observer vos commandemens. »

Quand de Thou eut vu les églises de Pavie, il vint à Milan, et de là par Lodi à Plaisance, où de Foix étoit déjà descendu par le Pô, et d'où il alla à Mantoue saluer le duc Guillaume. Ce fut là que de Thou connut Camille de Castiglione, fils de ce comte Balthasar Castiglione, qui s'est rendu si fameux par son savoir, par ses poésies, et principalement par son *Homme de Cour*, qu'il a fait d'imagination, comme Cicéron a fait son *Orateur*. Camille étoit si semblable à son père par sa sagesse, par ses inclinations, par son visage et sa taille, qu'il sembloit que le fils fût le père même.

Entre autres raretés qu'Isabelle d'Est, grand'mère des ducs de Mantoue, princesse d'un excellent esprit, avoit rangées avec soin et avec ordre dans un cabinet magnifique, on fit voir à de Thou une chose digne d'admiration : c'étoit un Cupidon endormi, fait d'un riche marbre de Spezzia, par Michel-Ange Buonarotti, cet homme célèbre qui de ses jours avoit fait revivre la peinture, la sculpture et l'architecture, fort négligées depuis long-temps. De Foix, sur le rapport qu'on lui fit de ce chef-d'œuvre, le voulut voir. Tous ceux de sa suite, et de Thou lui-même, qui avoit un goût fort délicat pour ces sortes d'ouvrages, après l'avoir considéré curieusement de tous les côtés, avouèrent tout d'une voix qu'il étoit infiniment au-dessus de toutes les louanges qu'on lui donnoit.

(1) Sœur de Henri II, mort d'une blessure qu'il avoit reçue pendant les fêtes de son mariage.

(2) Médecin du duc et de la duchesse de Savoie.

Quand on les eut laissés quelque temps dans l'admiration, on leur fit voir un autre Cupidon qui étoit enveloppé d'une étoffe de soie. Ce monument antique, tel que nous le représentent tant d'ingénieuses épigrammes que la Grèce à l'envi fit autrefois à sa louange, étoit encore souillé de la terre d'où il avoit été tiré. Alors toute la compagnie comparant l'un avec l'autre, eut honte d'avoir jugé si avantageusement du premier, et convint que l'ancien paroissoit animé, et le nouveau un bloc de marbre sans expression. Quelques personnes de la maison assurèrent alors que Michel-Ange, qui étoit plus sincère que les grands artistes ne sont ordinairement, avoit prié instamment la comtesse Isabelle, après qu'il eut fait présent de son Cupidon et qu'il eut vu l'autre, qu'on ne montrât l'ancien que le dernier, afin que les connoisseurs pussent juger en les voyant, de combien, en ces sortes d'ouvrages, les anciens l'emportent sur les modernes.

De Mantoue on se rendit à La Mirandole, où L'Artuisie, connu depuis dans les guerres civiles, commandoit une garnison de François. De Foix y fut reçu avec beaucoup de politesse par Fulvie Corregio, veuve et mère des Pic, princes de La Mirandole. Il n'y séjourna que deux jours; de là passant à Concordia, ville de cette principauté, il se rendit à Ferrare. Le duc Alfonse lui fit un accueil favorable, et à tous ceux de sa suite, qui ne trouvèrent point de différence entre cette cour et celle de France, tant ce prince, allié de nos rois et élevé dans leur cour, en avoit pris les manières. De Foix voulut avoir un entretien avec François Patrici de Dalmatie, qui y expliquoit Aristote d'une façon singulière et fort éloignée des précédentes interprétations. Aussi l'accusoit-on de vouloir introduire de dangereuses nouveautés, comme il paroît par quelques-unes de ses dissertations imprimées. De Thou le vit aussi, mais il ne lui parla pas.

De là, de Foix fut conduit à Venise, dans une galère que le duc de Ferrare avoit fait parer magnifiquement. Il entra de nuit dans cette ville par le grand canal, et par un si beau clair de lune, que lui et toute sa suite furent charmés de voir dans la mer l'image de ces beaux édifices qui bordent ce canal des deux côtés, spectacle qui les fit souvenir de ce que dit Philippe de Comines, seigneur d'Argenton, ambassadeur à Venise du temps de Charles VIII, que c'est le plus beau village de l'Europe.

De Foix alla loger chez du Ferrier (1), ambassadeur de France; ceux de sa suite se logèrent aux environs : pour de Thou, il prit un appartement dans l'auberge de dona Justina, qui lui avoit été destiné par du Ferrier, ami particulier du premier président son père. L'ambassadeur lui avoit choisi cette maison, parce que Justina étoit la seule femme de sa profession qui passât pour ne point faire certain commerce. De Foix fut conduit à l'audience par du Ferrier, suivant l'usage, et fut reçu fort honorablement par le sénat, tant par rapport à sa naissance, que par rapport à l'estime qu'il s'étoit acquise dans son ambassade ordinaire auprès de la République.

Cependant les amis que de Foix avoit à Rome lui mandoient qu'il auroit de la peine à être bien reçu du Pape; que le Saint-Père n'avoit pas oublié la mercuriale (2) où l'on avoit accusé de Foix, ni sa condamnation par les commissaires; que, quoiqu'ils l'eussent jugé contre les formalités ordinaires, et qu'il eût été depuis absous par le parlement assemblé, cela n'empêcheroit pas qu'on ne l'inquiétât encore. Là dessus il jugea à propos de s'arrêter quelque part pour recevoir de nouveaux ordres du Roi, et pour attendre que ceux qui s'étoient chargés de son affaire à la cour de Rome lui ménageassent un accès favorable. Pour cela il choisit Padoue, la plus forte place des Vénitiens en terre ferme, fameuse d'ailleurs par les plus célèbres professeurs en toutes sortes de sciences.

Il se retira avec de Thou, qui ne le quittoit guère, et avec ceux de sa suite qui n'étoient pas allés voir le pays. Pendant ce séjour, de Thou prit le temps, avec son cousin-germain, de voir le pays des Vénitiens qui est en deçà des montagnes. Il visita Vicence, Peschiera, le fameux lac de Garde, Véronne, célèbre par son ancienneté et par les tombeaux des Scaliger, originaires du pays; Bresse, voisine et alliée de Vérone, et la patrie de Catulle; Bergame, qui s'étend du côté des montagnes, d'où il revint, par Crème, Este et Crémone, à Padoue.

Jérôme Mercurial, de Forli dans la Romagne, y enseignoit encore (3). Il s'étoit fait un grand nom par son savoir et par ses écrits, dont la plupart avoient été rendus publics par ses disciples. De Thou lia une étroite amitié avec lui. Il n'y avoit pas long-temps que Mercurial étoit revenu de la cour de l'empereur Maximilien;

(1) Arnauld du Ferrier, un des plus grands jurisconsultes de son temps.

(2) Allusion à la séance du parlement de Paris où fut arrêté Anne du Bourg. — (3) La médecine.

depuis il fut appelé par le Grand-Duc à la cour de Florence, où il eut des appointemens. Il enseigna long-temps la médecine dans l'université de Pise, et revint enfin à Florence, où il vécut jusqu'à un âge fort avancé.

Nypho étoit aussi à Padoue et y expliquoit Aristote. Il vouloit soutenir la réputation de son grand-père, et celle que lui-même s'étoit acquise à Paris, où il avoit enseigné avec un grand concours d'auditeurs, dans le temps qu'il étoit à Paul de Foix. C'étoit un homme insociable, médisant et jaloux, qui ne louoit personne. Il étoit piqué contre Jules-César Scaliger, de ce qu'il n'avoit pas fait assez de cas de son grand-père Nypho, et que, dans ses discours ordinaires, il lui préféroit Pomponace, son maître. Comme la réputation de Jules étoit trop bien établie pour qu'il pût médire de son esprit et de sa doctrine, il se déchaîna contre Joseph Scaliger, son fils. Le mérite de l'un et de l'autre étant au-dessus de la calomnie, il les attaqua sur leur naissance. Ayant appris que de Thou étoit des amis particuliers du fils, il le tira à part, et, avec un grand discours de déclamateur, il tâcha de persuader à ce jeune homme, qui d'ailleurs n'étoit pas crédule, que Jules Scaliger, étoit fils de Benoît Bourdon ou Bourden, et qu'il avoit pris mal à propos le nom de L'Escale ou de Scaliger. Ce fut lui qui donna lieu à cette fable, que d'autres esprits aussi malins appuyèrent depuis, à leur honte, dans de grands livres dignes d'être lacérés par la main du bourreau.

Quand les ministres de France et les amis de Paul de Foix lui eurent mandé qu'on le recevroit bien à Rome, il partit de Padoue sur la fin de l'hiver, et, passant par Buigo et Lignago, il arriva à Bologne, première ville de l'Etat ecclésiastique. Alessandro d'Allarmi, accompagné de la principale noblesse de la ville, vint au-devant de lui avec un grand cortége de carrosses, et lui offrit son logis, qu'il fut enfin obligé d'accepter, après s'en être défendu quelque temps. De Foix, dans le séjour qu'il y fit, fut traité avec toutes les marques de distinction, et visité par tous les ordres de la ville.

Charles Sigonius l'y vint saluer. Ce savant homme avoit eu plusieurs contestations avec François Robortel d'Udine, qui étoit mort alors. Fatigué de la vexation des Allemands du parti de Robortel, il avoit quitté Padoue, où il avoit d'abord fixé ses études, et s'étoit retiré à Bologne à la prière de Jacques Buoncompagnon. Il y composa, avec bien du jugement et une grande exactitude, l'histoire de Rome du dernier siècle, qu'il dédia à Buoncompagnon. Dès le temps qu'il étoit à Padoue, il avoit donné au public l'histoire de Rome du siècle précédent, et plusieurs autres ouvrages dignes de passer à la postérité.

Durant son séjour à Bologne, de Thou ne le quitta guère. Comme Sigonius avoit de la peine à s'exprimer en latin, de Thou fut obligé, pour ne pas se priver de sa conversation, de parler italien le mieux qu'il put. Sigonius lui avoua enfin qu'il étoit l'auteur, non seulement des livres du *Sénat Romain*, imprimés sous le nom de Jean Zamoïski, palatin de Belzki, seigneur d'une réputation fort établie, mais encore de la *Pologne* de Pierre Crazinski, et du *Commentaire* sur les lois des Romains touchant la distribution des terres (*leges agrariæ*), donné sous le nom de Bernardin Lauretano. De Thou vit encore les *Mémoires d'Ulysse Aldobrandin sur l'histoire naturelle.*

De Bologne on se rendit à Florence par l'Apennin, qui étoit tout couvert de neiges. A peine l'eut-on descendu, qu'on entra dans un pays si doux et si agréable, qu'il sembloit que l'on fût dans un autre climat, quoiqu'il soit au pied de ces affreuses montagnes. Le prince François de Médicis alla au-devant de Paul de Foix et le conduisit dans le palais où il logeoit avec Jeanne d'Autriche sa femme. Le grand duc Côme, son père, vivoit encore et s'étoit retiré dans le palais Piti, qui étoit joint à l'autre par une galerie couverte bâtie sur la rivière d'Arne. Il avoit confié les soins du gouvernement à son fils, et s'en étoit réservé le titre et les honneurs. De Foix avec toute sa suite alla le saluer. Il le trouva dans une grande salle auprès du feu, en bonnet de nuit. Côme avoit été fort bel homme; mais il avoit alors la couleur du visage jaunâtre et brune, et étoit frappé de la maladie dont il mourut peu de temps après. Comme il entendoit avec peine et parloit de même, Camille Martelli, qu'il avoit épousée après la mort d'Eléonor de Tolède, sa première femme, ne l'abandonnoit point. Elle lui faisoit entendre ce qu'on lui disoit et répondoit souvent pour lui.

Antoine-Marie Salviati, évêque de Saint-Papoul, depuis cardinal, ne quittoit point de Foix, non plus que Robert Ridolfi, qui s'étoit sauvé depuis peu d'Angleterre, où le Pape l'avoit envoyé pour quelques négociations secrètes avec Marie, reine d'Ecosse. Pierre Vittori, vieillard vénérable, venoit encore souvent lui rendre visite, et quand de Foix étoit occupé, il entretenoit ordinairement de Thou.

Il se plaignoit qu'on commençoit à négliger les belles-lettres en Italie; il dit qu'il donneroit

volontiers plusieurs ouvrages au public, s'il ne craignoit qu'on ne les estimât pas ce qu'ils valoient : il ajouta que les imprimeurs étoient ignorans et paresseux ; que depuis quelques années il avoit mis son Æschyle, corrigé et augmenté, entre les mains d'un jeune François assez savant (c'étoit Henri-Etienne dont il parloit), qui, après l'avoir fait attendre long-temps, s'étoit acquitté de l'impression fort négligemment; qu'il avoit fait aussi plusieurs notes tirées des anciens, sur les lettres de Cicéron à ses amis, et principalement à Atticus ; qu'il appréhendoit fort de perdre cet ouvrage dans un siècle si malheureux.

Il mena de Thou à la bibliothèque de Saint-Laurent, et lui fit voir un gros volume, qu'on appelle *l'Océan*, et qui est un recueil manuscrit des interprètes grecs d'Aristote, avec un Virgile écrit en lettres capitales. Il déplora en même temps la dissipation de la fameuse bibliothèque de Médicis, que le malheur des séditions avoit fait transporter à Rome, et même hors d'Italie. C'est la même que Catherine de Médicis acheta depuis, et qu'elle fit apporter en France malgré l'opposition du Grand-Duc. Elle la garda en particulier tant qu'elle vécut, ayant un bibliothécaire à ses gages. Après sa mort, de Thou en augmenta la bibliothèque du Roi, qu'il enrichit de ce trésor, acheté des créanciers de la Reine.

Le livre des Pandectes ne courut pas la même fortune. Ceux de Pise le trouvèrent autrefois à Constantinople, et l'apportèrent d'abord à Pise, d'où on le transféra à Florence, où il fut mis dans la maison de ville ; ce qui l'empêcha d'avoir le même sort que la bibliothèque de Médicis. Depuis on l'a conservé avec grand soin dans le palais avec les raretés les plus précieuses du Grand-Duc. De Thou, qui le feuilleta, remarqua, par l'ancienneté des caractères et par la reliure, que c'étoit l'original de tous les exemplaires que nous en avons ; car la transposition qu'on y voit aujourd'hui sur la fin, paroît visiblement tirée de celui-ci, suivant la remarque d'Antoine-Augustin : ce qui fit ressouvenir de Thou de la passion de Cujas pour voir ce livre. Cujas lui avoit souvent dit qu'il consigneroit volontiers deux mille écus pour pouvoir s'en servir durant l'espace d'un an, afin de réformer les Pandectes ; car, quoique l'édition de Lélio Taurelli paroisse fort exacte, cet homme savant et laborieux prétendoit avoir découvert dans l'original, par ses propres lumières et par son examen, beaucoup de choses qui avoient pu échapper à Taurelli, et même des fautes d'impression. Etant à Turin, il avoit fait son possible pour se satisfaire là-dessus ; il avoit employé le crédit du duc et de la duchesse de Savoie, auxquels il en avoit parlé, et qui s'étoient offerts d'être sa caution envers le Grand-Duc ; mais ce prince avoit toujours répondu que le livre ne sortiroit point du lieu où il étoit ; que si Cujas vouloit venir à Florence, il seroit content de lui, et le maître absolu du livre : ce qui fit dire à Cujas qu'il ne lui manquoit que cette satisfaction pour perfectionner la connoissance qu'il avoit de la jurisprudence, et que son regret là-dessus lui dureroit jusqu'à la mort.

De Thou vit encore à Florence Georges Vazari d'Arezzo, excellent peintre et architecte, qui le conduisit partout. Il remarqua les portraits de Jean et de Garcia de Médicis, fils du Grand-Duc. Ayant su leur sort funeste (1) assez confusément, il pria Vazari en particulier de lui dire si ce qu'il en avoit appris étoit véritable. Celui-ci ne répondit que par un silence qui marquoit assez la vérité de ce qu'on en disoit en secret. Il ajouta néanmoins que Côme n'avoit rien fait qu'avec justice ; mais qu'il avoit caché cet accident autant qu'il avoit pu, de peur que, dans les commencemens de sa domination, ses ennemis ne saisissent cette occasion de le rendre odieux.

De Florence on vint à Sienne, où le souvenir des François étoit encore récent. De Thou, qui songeoit déjà à écrire l'histoire de son temps, en visita la situation exactement, pour se former par la connoissance des lieux une plus juste idée du long siége de cette ville. De Foix, dans le séjour qu'il y fit, alla voir Alexandre Piccolomini, vénérable vieillard. Comme il ne s'étoit point fait annoncer et qu'il le surprit, il le trouva seul, appuyé sur son oreiller, retouchant ses Commentaires sur Aristote. Piccolomini fit à de Foix de grands remercimens de l'honneur de sa visite, et des excuses de l'absence de ses domestiques. Après que de Foix se fut assis et que Piccolomini eut prié ceux de sa suite, dont étoit de Thou, de s'asseoir aussi, ce vieillard leur parla long-temps de ses études. Il leur dit que dans un âge où les divertissemens, même les plus innocens, ne lui étoient plus permis, il goûtoit les fruits de ses études avec beaucoup de plaisir; il ajouta qu'il ne disoit pas cela seulement pour faire voir la consolation qu'il avoit trouvée dans sa vieillesse, mais pour faire connoître par son exemple, aux jeunes gens qui étoient présens, combien il est utile de

(1) La haine divisait ces deux frères : s'étant rencontrés à la chasse, Garcia tua Jean ; condamné à mort, il fut exécuté. C'est le sujet d'une tragédie d'Alfieri.

ne se pas abandonner à l'oisiveté, mais de s'appliquer à l'étude.

[1574] De Sienne de Foix prit le chemin de Lucques, chargé des lettres du Roi et du nouveau roi de Pologne pour la République et pour les principaux de la noblesse, qui étoient la plupart de leurs amis. Ils le reçurent et toute sa suite, non seulement comme un ambassadeur, mais comme leur ami particulier. De là il se rendit à Rome en trois jours, après avoir passé par Montefiascone et par Viterbe, d'où il alla voir Bagnarea, que le cardinal Gambara a fort embelli, et qui est célèbre par l'abondance de ses fontaines et par ses eaux artificielles.

De Foix entra de nuit à Rome par Pontemolle, et fut conduit à l'audience secrète du Pape par l'ambassadeur ordinaire. Quelques jours après il eut audience publique, où de Thou et les principaux de sa suite furent admis à baiser les pieds de Sa Sainteté.

Alors, par un grand abus et sans égard pour l'honneur de la France et pour de Foix, son procès de la mercuriale, terminé il y avoit plus de douze ans, fut examiné de nouveau et renvoyé à une congrégation de cardinaux. On le peut excuser de s'être soumis à leur jugement, sur ce qu'ayant passé par Avignon pour voir le cardinal d'Armagnac, son proche parent, qui lui avoit promis de lui résigner ses grands bénéfices (comme il fit effectivement depuis), ce vieillard, âgé de près de quatre-vingts ans, avoit exigé de lui, avant toutes choses, qu'il finît ses affaires à la cour de Rome. D'ailleurs des personnes malintentionnées et qui ne l'aimoient pas, lui avoient fait espérer malicieusement que son affaire seroit bientôt terminée, s'il la remettoit entre les mains du Pape. Ainsi il fut la victime de sa bonne foi, qui l'engagea dans un labyrinthe d'affaires dont il eut toutes les peines imaginables de sortir au bout de dix ans.

Il ne faut pas oublier ici une particularité remarquable dont de Thou, qui en avoit oublié la date, n'a point parlé dans son histoire générale, quoiqu'elle soit marquée dans ses recueils. On y trouve que de Foix, fatigué de la manière indigne dont on le traitoit dans cette cour, et de ses sollicitations inutiles auprès des cardinaux, alla trouver un jour le cardinal Prosper de Sainte-Croix de la faction de France, et qu'il lui demanda son conseil pour pouvoir sortir, à son honneur et sans se brouiller avec le Pape, d'une affaire si honteuse pour lui et où le Roi n'avoit point de part.

Au commencement de nos guerres civiles, Sainte-Croix avoit été nonce en France, et nommé ensuite cardinal à la recommandation de la Reine. Instruit des secrets de l'Etat, il avoit traité les intérêts du Pape et de cette princesse avec une prudence et une fidélité particulières, ainsi que le témoigne le duc de Nevers dans les Mémoires de son ambassade auprès de Sixte V. Comme il avoit conservé la même affection, et qu'il savoit que la Reine avoit une grande considération pour de Foix, qui lui devoit sa fortune et ses emplois, il le mena dans une grotte de sa vigne, un jour que les chaleurs étoient déjà fort grandes, quoiqu'on ne fût qu'au commencement de mai. Il voulut que de Thou fût du secret et qu'il les y accompagnât; il le considéroit par rapport à l'amitié qu'il avoit faite en France avec le président de Thou, son père. Là, après s'être étendu sur son sincère attachement pour le Roi et pour la Reine, et sur son estime particulière pour la vertu et pour le mérite de Paul de Foix, il lui dit :

« Vous m'obligez, Monsieur, de découvrir en votre faveur des secrets que l'on voile ici d'un religieux silence, et de vous faire connoître l'esprit de cette Cour et la sévérité dont elle use avec les étrangers lorsque l'occasion s'en présente et qu'elle n'a rien à craindre. Elle n'a pas de plus grande joie que d'embarrasser, par la longueur de ses délais et de sa procédure éternelle, quelque personne de distinction qui s'est soumise à son jugement. L'éclat que cela fait dans le monde fait naître dans les esprits une crainte respectueuse de son autorité; cependant cette sévérité n'a lieu qu'autant que la foiblesse ou la crainte qu'inspire la religion la font valoir : quand il se trouve un prince assez ferme pour s'exempter de ces bassesses, alors on use d'adresse et de déguisement avec lui, et toute cette rigueur disparoît. Sachez donc que le respect qu'on a pour cette Cour n'est fondé que sur l'opinion des hommes et sur leur patience : ce qui perdroit les autres Etats, comme a fort bien remarqué un rusé Florentin, fait subsister celui-ci. Ce que j'ai l'honneur de vous dire est une marque de ma confiance; que ce m'en soit une de votre discrétion et de celle de la personne qui vous accompagne, quoiqu'elle soit encore jeune; je vous prie instamment que personne ne le sache. Je suis fâché que vous ne m'ayez pas demandé au commencement ce que vous me demandez aujourd'hui, vous auriez évité, par une autre conduite, ce que vous aurez bien de la peine à réparer par la soumission.

» Je veux cependant, pour vous instruire, vous faire part d'un fait arrivé ici il n'y a pas

long-temps. Vous avez connu Galéas de Saint-Severin, comte de Cajazzo, que l'on m'a dit être mort en France depuis peu ; il avoit gagné les bonnes grâces du roi Très-Chrétien, et avoit supplanté Adrien Baglioni, qui vient de mourir, et qui étoit frère de ce brave Astor qui a défendu Famagouste en Chypre, et que les Turcs ont fait massacrer inhumainement. Dans vos dernières guerres, le Roi fit Saint-Severin colonel de la cavalerie légère de France. Après la paix faite, il y a plus de quatre ans, Saint-Severin vint à Bologne pour voir ses parens, recueillir le peu de bien qu'il avoit dans le pays et le transporter en France. Ceux qui s'en étoient emparés appréhendèrent qu'il n'y rentrât et, par intérêt ou en haine de la nouvelle religion qu'ils l'accusoient de professer, ils le déférèrent à l'inquisition. Aussitôt on l'arrêta et on le conduisit à Rome.

» A cette nouvelle le Roi entra dans une furieuse colère, et dépêcha sur-le-champ à Rome Saint-Goart (1), de la maison de Vivonne, homme de qualité parmi vous, et présentement ambassadeur en Espagne, à ce que j'ai appris. Ce prince le charga expressément de redemander un homme qui étoit à son service, et sur qui personne n'avoit de juridiction que lui, avec ordre de le ramener à quelque prix que ce fût. Saint-Goart en arrivant exposa d'abord ses ordres à Sa Sainteté. Le Pape (2), qui ajoutoit à la sévérité de cette cour la dureté de son naturel, lui répondit qu'il étoit surpris que le roi Très-Chrétien prit si fort les intérêts d'un hérétique qu'il devroit voir punir avec joie ; que cependant, puisqu'il demandoit un criminel avec tant d'instance, il examineroit cette affaire avec attention, pour marquer au Roi les égards qu'il avoit pour sa demande.

» Saint-Goart, renvoyé avec cette réponse pour la première fois, demanda quelques jours après une nouvelle audience. Voyant qu'on la différoit de jour en jour, et qu'on renvoyoit cette affaire à une congrégation de cardinaux, il dit que c'étoit avec douleur qu'il se voyoit forcé d'exécuter ses ordres et de garder aussi peu de mesures qu'on en gardoit avec lui ; que si dans trois jours on ne donnoit satisfaction au Roi, et si l'on ne lui remettoit son officier, il seroit obligé de se le faire rendre ; qu'il le déclaroit à Sa Sainteté, afin de lui donner le temps d'examiner, avec sa prudence ordinaire, s'il étoit plus avantageux à sa dignité et à celle du Saint-Siége, qui lui objectoit toujours, d'accorder ce qu'un roi Très-Chrétien, qui avoit tant mérité de l'Eglise, lui demandoit, ou de se brouiller avec lui par un déni de justice ; que le Roi son maître ne pouvoit refuser sa protection à son officier, qui la lui demandoit, ni s'empêcher de croire qu'en le retenant en prison on ne voulût, de dessein formé, offenser Sa Majesté ; que c'étoit au Pape à examiner promptement les intérêts de sa dignité et ceux du roi Très-Chrétien, parce que dans trois jours il se présenteroit sans demander audience.

» Au bout de trois jours, le Pape en ayant usé avec la même rigueur, il vit bien que Sa Sainteté vouloit éluder sa demande par la longueur et l'embarras de la procédure. Ainsi il lui déclara qu'il ne lui étoit plus permis de rester à Rome ; que le Roi ne lui avoit donné que quinze jours pour attendre la résolution de Sa Sainteté ; qu'ils étoient passés, et que ce temps avoit été suffisant pour se déterminer ; que, puisqu'il n'avoit rien obtenu, il étoit enfin obligé de déclarer que le Roi lui avoit ordonné de retirer son ambassadeur et de le ramener avec lui (c'étoit Charles d'Angennes, évêque du Mans, qui depuis fut cardinal) ; que s'il arrivoit quelque affaire de conséquence, le Roi enverroit ses ambassadeurs ; que cependant les affaires ordinaires se traiteroient par ses agens et par ses banquiers en cour de Rome. Après cette déclaration, sans attendre de réponse, il dit qu'au sortir de l'audience il alloit ordonner de la part du Roi à l'ambassadeur ordinaire, déjà averti, qu'il eût à le suivre dans deux jours.

» Ces paroles, prononcées par Saint-Goart avec une grande présence d'esprit et avec une liberté digne d'un vrai François, mirent le Pape dans la nécessité pressante de rejeter ou d'acheter l'amitié du Roi : embarras semblable à celui du roi Antiochus, quand autrefois Popilius Lænas le pressa de la part du sénat par la description d'un cercle. Le vieux pontife, aussi lent que hautain, en fut extrêmement ému ; cependant il dit à Saint-Goart, qui se retiroit, qu'il y penseroit davantage et que le Roi seroit satisfait.

» Quand il fut sorti, le Pape fit de grandes plaintes, s'emporta, demanda l'assistance de Dieu et des hommes, jeta les yeux de tous côtés, et s'écria que c'étoit fait de la religion, qu'il n'y avoit plus de liberté dans l'Eglise ; qu'un jeune prince, qui portoit le nom de Très-Chrétien, prenoit par de mauvais conseils la défense des hérétiques, et, ce qui étoit de plus outrageant, lui avoit envoyé un ivrogne qui prétendoit par son audace effrontée lui donner la loi et à tout

(1) Plus connu sous le nom de marquis de Pisani.

(2) Pie V.

le sacré collége. Après ces plaintes et plusieurs semblables, il consulta une seconde fois avec les plus sensés des cardinaux qu'il avoit nommés pour cette affaire; et voyant que Saint-Goart se disposoit secrètement à exécuter ce qu'il avoit dit, il fut résolu qu'avant que ces contestations éclatassent on lui rendroit incessamment Saint-Severin; mais qu'on avertiroit Saint-Goart en particulier de ne point parler de ses ordres, plus injurieux au Saint-Siége qu'avantageux à Sa Majesté; que c'étoit assez qu'il eût obtenu du Pape ce qu'il demandoit.

» Comme Pie V, dans sa colère, l'avoit plusieurs fois appelé ivrogne, cela donna lieu de rechercher la vie de Saint-Goart, et l'on trouva que non-seulement il ne buvoit point de vin, mais qu'à peine buvoit-il trois verres d'eau en une année.

» Si vous m'eussiez demandé conseil dès le commencement, ajouta Sainte-Croix, je vous aurois donné ces instructions, non-seulement par rapport à votre caractère, mais encore par rapport à notre amitié. Aujourd'hui que votre affaire a pris un autre tour par l'artifice de ceux qui vous ont engagé, il ne vous reste d'autre voie que celle de sortir d'ici le plus honorablement que vous pourrez, à la première occasion qui se présentera. Un plus long séjour ne vous seroit pas seulement inutile, mais honteux au Roi et à votre dignité. Quand vous serez de retour, tâchez d'envelopper l'autorité du Roi, qui, comme je viens de vous dire, a réussi sous un autre pape, quoique dans une affaire bien différente. Sans cela tous vos ménagemens et toutes vos soumissions seront inutiles: vous n'obtiendrez rien que par des longueurs insupportables et par une perte de temps également désagréable et ruineuse. »

Après cela le cardinal de Sainte-Croix pria de Foix de se souvenir du conseil, mais d'oublier celui qui le lui donnoit.

Cependant ce procès étant toujours entre les mains des cardinaux, d'Ossat, jusqu'alors secrétaire de Paul de Foix pour ses études, commença à s'appliquer aux affaires. Il mit cette cause dans un si grand jour, et en fit un mémoire si net et si exact, dont on donna des copies aux cardinaux, que les plus éclairés jugèrent que, s'il demeuroit long-temps à la cour de Rome, il s'y feroit connoître avec distinction, et parviendroit un jour aux plus grandes dignités.

Quelque temps auparavant, de Thou, qui en avoit demandé la permission à Paul de Foix, étoit parti pour Naples sur la fin de février, lorsque le printemps commence en ce pays-là. Après avoir passé par Villetri, Terracine et Fondi, première ville du royaume de Naples, il y arriva par cette caverne pleine de poussière, décrite par Sénèque, et creusée dans la montagne Pausilippe. Il vit Jean-Baptiste Porta, connu par son *Histoire des choses cachées dans la nature*, que l'auteur a augmentée depuis. De là il fit une promenade jusqu'à Salerne et Sorrento, admirant partout la douceur de l'air et la beauté du pays. Il vit Mergolino, lieu célèbre par le tombeau de Sannazar, et par celui de Virgile qui n'en est pas loin: l'aspect de la mer rend ce lieu fort agréable. Il se hâta de venir à Rome par Pouzzol et par les lieux remarquables d'alentour, mais si défait et si fatigué des mauvais gîtes, qu'il paroissoit plutôt revenir d'une longue et fâcheuse maladie que d'un voyage.

Les affaires de Paul de Foix n'interrompoient point ses études. D'Ossat, pendant les chaleurs de l'après dînée, lisoit devant lui, et en présence des gentilshommes de sa suite, la Sphère d'Alexandre Piccolomini, et l'expliquoit alternativement avec de Foix, suivant leur coutume. De Thou étoit un des plus assidus à les entendre. Son séjour à Rome fut de six mois. Il les employa à lier amitié, selon sa coutume, avec les plus savans hommes, principalement avec Marc-Antoine Muret, dont il avoit entendu l'éloge de Joseph Scaliger, et que Jules Scaliger, son père, n'estimoit pas moins qu'il en étoit estimé. Ainsi, tout le temps qu'il n'étoit point auprès de de Foix, qu'il quittoit fort peu, il le passoit auprès de Muret, auquel il demandoit son sentiment au sujet de tous les habiles gens qui étoient à Rome.

Muret lui apprit le malheur de Scipione Tettio de Naples, homme à son gré universel, mais qui, accusé d'athéisme, avoit été condamné aux galères, où peut-être il étoit mort. Il regrettoit aussi Aonius Palearius de Verulo (1), et Nicolas Le Franc de Bénévent, dont l'un, à ce qu'il disoit, avoit été brûlé pour son indiscrète ingénuité sur les matières de religion, et l'autre condamné à être pendu, sous le pontificat de Pie V, pour avoir parlé trop librement au gré de la cour de Rome.

De Foix avoit été logé à Araceli, couvent de cordeliers au-dessus du palais de Saint-Marc, où le Pape venoit ordinairement durant les chaleurs; Muret, qui y venoit souvent, mena plusieurs fois de Thou chez Paul Manuce, qui ne quittoit plus le lit. De Thou vit encore Latino Latini, Laurent Gambara et Fulvio Ursini, logé au palais Farnèse: c'est celui qu'il fré-

(1) Auteur d'un poème latin sur l'immortalité de l'ame.

quenta le plus après Muret. Ottaviano Pantagolo, homme illustre entre les gens de lettres, étoit déjà mort, de même qu'Onufre Panvini, son élève, et si cher à Scaliger, qui l'avoit connu à Rome, et qui l'aimoit par rapport à sa patrie et à la grande connoissance qu'il avoit des antiquités romaines, sacrées ou profanes. Ce fut à Palerme que mourut Panvini.

Dans ce temps-là, de Foix, ennuyé de son séjour à Rome et fatigué de la longueur de son affaire, à laquelle on avoit donné d'abord un mauvais tour, fut accablé de la nouvelle de la mort de Charles IX, qui lui fournit une occasion aussi honorable que funeste de sortir de Rome. Le pape Grégoire avoit déjà dépêché le cardinal Philippe Buoncompagnon, son neveu, en qualité de légat, pour saluer le nouveau roi de France, qu'on disoit être arrivé de Pologne sur les frontières de l'état de Vénise. De Foix, ayant pris congé du Pape, suivit aussitôt le légat, et, passant par Ovieto, Terni, Narni, Forli, Spolette et Urbin, il laissa Pesaro à droite, et, traversant le fameux Rubicon (1), arriva à Rimini en poste avec toute sa suite. Dans le peu de séjour que de Foix fit à Urbin avec le duc, de Thou n'eut que peu de temps pour examiner la beauté de l'architecture du palais et la belle bibliothèque qu'on y conserve. Elle lui fut montrée par Frédéric Commendon, qu'il avoit plus d'envie de voir que la bibliothèque, dont il ne regarda que le vaisseau.

Ils prirent à Rimini une chaloupe et arrivèrent à Ravenne avec un vent assez violent. De Thou y vit Hieronimo Rosso, excellent historien des antiquités de cette ville, dont on a fait deux éditions, et qui a tâché d'imiter Sigonius dans la profonde recherche des antiquités de sa patrie. De Foix arriva à Venise dans la même chalouppe, avant le légat, qui couroit par un autre chemin.

Là s'étant joints à du Ferrier, ils vinrent ensemble par le Frioul saluer le nouveau Roi dans la Dalmatie. Bellièvre et Pibrac étoient auprès du prince. Pibrac venoit d'échapper d'un grand péril qui fut le sujet d'un long entretien. De là on se rendit à Venise : l'histoire a pris soin d'écrire la réception qu'on y fit au Roi, aussi bien que dans tous les lieux de son passage en Italie. A Venise, de Thou s'occupa dans les boutiques des libraires; il y trouva, entre autres, plusieurs livres grecs fort rares en France, dont il enrichit sa bibliothèque, qu'il avoit déjà commencée.

En quittant cette ville, il alla prendre congé de du Ferrier et lui demander un passe-port. Du Ferrier, ami particulier du premier président, son père, depuis le jour de la mercuriale, donna au fils des marques sincères de son amitié. Instruit qu'il étoit destiné à l'église, suivant l'usage des familles nombreuses, ce sage et vertueux vieillard l'avertit de penser sérieusement à l'état qu'il embrassoit, d'examiner ses forces avant que de s'y engager davantage; qu'il paroîtroit par-là qu'il avoit plus d'égard pour la gloire de Dieu et pour les biens incorruptibles du ciel que pour ceux de la terre; qu'autrement ces grandes richesses qu'on nommoit bénéfices, dont la plupart abusoient, et qu'ils n'employoient qu'à satisfaire leur cupidité, seroient un poison aussi mortel à son âme qu'à son honneur : paroles qui pénétrèrent de Thou si vivement, que depuis il apporta toutes les précautions possibles pour choisir un genre de vie.

De Venise toute la Cour se rendit à Ferrare, d'où le Roi dépêcha de Foix à Rome, pour remercier le Pape de l'ambassade honorable qu'il lui avoit envoyée. De Foix, accompagné du jeune de Thou, prit son chemin par Bologne, et de là par Florence. Le grand-duc François vint au-devant d'eux en deuil. Côme son père étoit mort quelques mois auparavant, d'autant moins regretté, qu'étant depuis long-temps épileptique, on ne devoit plus le compter parmi les vivans.

De Thou se souvint de l'empressement extraordinaire de Muret pour voir l'*Histoire de Zozime*, qui est un abrégé d'Eunapius, dont Muret n'avoit jamais pu voir l'exemplaire qui est dans la bibliothèque du Vatican. Il avoit prié de Foix d'obtenir du Grand-Duc qu'il pût avoir pour quelques mois celui de Florence en sa disposition : ce qui lui fut d'abord accordé; mais comme on sut que Pie V en avoit défendu la lecture à Florence aussi bien qu'à Rome, le Grand-Duc s'en excusa depuis.

L'emportement de Zozime contre les chrétiens, dans un temps où la superstition régnoit encore, et ses satires contre Théodose et Constantin, étoient toujours présentes à l'esprit du vieux pontife; et il craignoit encore, dans le sein paisible du christianisme, et dans un temps où les erreurs du paganisme étoient abolies, ce que du temps d'Evagrius les chrétiens encore mal affermis avoient appréhendé.

Après avoir passé à Sienne, on arriva à Rome, dans le temps que la campagne d'alentour étoit embrasée par le feu qu'on met aux chaumes après la moisson. De Thou fit savoir à Muret ce qui s'étoit passé au sujet de Zozime,

(1) Aujourd'hui Luso.

et l'assura que sitôt qu'il seroit de retour en France, il feroit son possible pour le satisfaire, s'il pouvoit trouver cette histoire ou dans le royaume ou en Allemagne: ce qu'il fit effectivement depuis, mais trop tard, comme on le dira dans la suite.

De Foix s'étant acquitté de sa commission en peu de jours, partit de Rome pour revenir trouver le Roi. Ayant laissé Florence à droite et passé à Sienne, il vint à Lucques, où il fut reçu, comme la première fois, avec de grandes marques d'amitié. De là, passant par Pise, Pistoie et Pietra-Santa, il arriva dans l'état de Gênes. Il vit Gênes et se rendit en Piémont, où le Roi étoit déjà arrivé. Alors, pour ne point embarrasser la cour dans les défilés des montagnes, on ordonna à ceux qui la suivoient de prendre le chemin de Lyon,

De Thou y trouva son frère aîné, maître des requêtes. Il y resta quelque temps pour apprendre la résolution de la cour. On y délibéra d'abord de la guerre contre les protestans. De Foix, dans le conseil, eut une dispute avec Villequier sur ce sujet; mais en secret cette guerre étoit résolue. De Thou disoit avoir vu de Foix en soupirer de regret, et soutenir qu'on ne seroit pas long-temps sans se repentir d'une résolution si pernicieuse et prise avec tant de précipitation.

De Thou fit à Lyon ce qu'il avoit fait à Venise; il acheta bien des livres de Jean de Tournes et de Guillaume Rouillé, qui travailloit à l'impression de sa Botanique avec le secours de J. Dalechamps, et de sa Bible suivant la correction de Salamanque.

Après un mois de séjour, l'aîné de Thou, s'en retournant à Paris, alla avec son frère trouver Paul de Foix, qu'il remercia de la part de son père et en son particulier. Il le pria de trouver bon qu'il ramenât son frère auprès du premier président. De Foix lui témoigna que la compagnie d'un jeune homme si sage lui avoit fait un grand plaisir, et qu'il ne le laissoit partir qu'à regret dans un temps où la cour devoit bientôt se rendre à Paris. Mais comme la guerre étoit résolue, et que le Roi devoit descendre en Provence, ils ne voulurent pas tarder plus long-temps à satisfaire leur père. Ils le trouvèrent avec leur mère à Cely en Gâtinois. Ce magistrat, qui s'y occupoit à ses vendanges pendant les vacations, les revit avec beaucoup de joie.

[1575] Au retour d'Italie, de Thou s'appliqua pendant quatre ans à la lecture; il n'y profita pas tant que dans la conversation de ses doctes amis. Les principaux étoient Pierre et François Pithou, frères, Antoine Loysel, Jacques Houllier, digne fils du grand Houllier, et Claude du Puy. Ce dernier, reçu conseiller au parlement dans ce temps-là, épousa Claude Sanguin, proche parente des de Thou. Par cette alliance les liens de leur amitié, formés par le savoir et par la vertu, furent serrés plus étroitement par ceux du sang. Sur tous les autres, Nicolas Le Fèbvre fut l'ami qu'il cultiva davantage et qu'il conserva plus long-temps. C'étoit un homme dont le rare savoir et la droiture, la gravité et la douceur, égaloient la sagesse et la piété. On en parlera davantage dans la suite.

[1576] Au commencement de l'année suivante, le Roi, qui croyoit avoir pacifié la Provence et le Languedoc, et qui, après la mort du cardinal de Lorraine, avoit reçu des assurances de son mariage, qu'il souhaitoit depuis long-temps, traversa le duché de Bourgogne, se rendit en Champagne et vint à Reims, où il fut sacré. Le lendemain il épousa Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont. Le premier président, avec Jean et Jacques de Thou, ses fils, allèrent l'y trouver.

Sur la fin de la même année, le duc d'Alençon et le roi de Navarre se sauvèrent de la cour (1), et se retirèrent en différentes provinces. Leur départ jeta le royaume dans de nouveaux troubles. La Reine-mère, qui vouloit regagner son fils, se rendit à Loches, accompagnée des maréchaux de Montmorency et de Cossé, qu'elle avoit exprès fait sortir de prison pour ménager la paix entre les deux frères. Le maréchal de Montmorency, qui avoit une grande autorité, oublia généreusement tous les mauvais traitemens qu'il avoit reçus, et fit cette réconciliation avec une fidélité qui a peu d'exemples. Peu de temps après on craignit que les brouilleries ne recommençassent, et l'on dépêcha de Thou au maréchal de Montmorency, auquel on donna des ordres secrets de se servir de son crédit pour les prévenir. Il y réussit et les suspendit pour quelque temps. L'accommodement fut suivi d'un édit, révoqué sitôt que la guerre recommença.

La même année, de Thou vit par occasion une partie des Pays-Bas, peu s'en fallut même qu'il ne passât en Angleterre. Il étoit allé pendant les vacations à Beauvais; il y trouva Christophe de Thou, son cousin-germain, grand-maître des eaux et forêts de France, avec Jean Longueil de Maison, leur parent. De Beauvais,

(1) Le premier, en septembre 1575; le second, en février 1576.

ils allèrent tous trois de concert à Abbeville, à Boulogne et à Calais, et furent fort bien reçus par les gouverneurs. Ayant ensuite passé l'Aa, qui sépare la France des Pays-Bas, ils vinrent à Gravelines le long des dunes, d'où ayant laissé Bourgbourg à droite, ils arrivèrent le même jour à Dunkerque, qui, brûlée dans les dernières guerres, avoit été depuis fort bien rétablie. Elle appartient, aussi bien que Bourbourg et Gravelines, à la maison de Luxembourg, et est depuis échue au roi de Navarre, son principal héritier. Après y avoir passé la nuit, le lendemain ils allèrent à Nieuport, ville située sur le sable de la mer, et fort bien bâtie, comme toutes les villes des Pays-Bas.

Les troubles commençoient déjà dans ces provinces par l'insolence des soldats espagnols, que les peuples ne pouvoient plus souffrir, et dont les officiers n'étoient plus les maîtres; ainsi tout étoit en armes. Une troupe de François qui marchoit dans un temps si peu convenable, et que le bruit de ce qui se passoit sembloit avoir attirée, leur devint suspecte; aussi, en entrant à Altenbourg, on les arrêta et on les conduisit à Bruges, avec une escorte de Flamands, dont ils n'eurent pas lieu de se plaindre. Là, le conseil du Franc, qui est la souveraine magistrature de la ville, les interrogea séparément; et, comme il reconnut que c'étoient des jeunes gens que la seule curiosité de voyager amenoit, il leur fit dire, par François Nansi, un des principaux capitaines de la bourgeoisie, qu'ils pouvoient voir la ville avec liberté, mais qu'ils feroient plus sagement de retourner chez eux.

Nansi, qui étoit un homme poli, demanda civilement à de Thou des nouvelles de messieurs Pithou et du Puy; ce qui donna lieu à de Thou de lui en demander à son tour de Hubert Goltzius, qui, quoique né dans la Franconie, s'étoit venu établir à Bruges, d'où il étoit alors absent. Ils admirèrent la beauté des bâtimens de cette ville, qui semblent autant de châteaux et de palais, comme aussi le nombre de ses canaux et des ponts de pierre qui les traversent. La ville étoit assez mal peuplée, et l'on prétendoit que l'affront qu'y reçut l'empereur Maximilien (1), il y a plus de cent ans, et dont il ne put se venger que lentement, en étoit la cause; car ce prince accorda de grands priviléges aux marchands d'Anvers, dont le commerce devint florissant par la ruine de celui de Bruges; de sorte qu'il fut entièrement transporté dans le Brabant. De Bruges ils se rendirent à Gand, ville célèbre par ses troubles domestiques qui ont causé sa ruine. On peut encore juger de sa grandeur passée par l'état où elle est aujourd'hui.

Après avoir passé l'Escaut, ils vinrent à Anvers. Cette ville est dans une situation avantageuse; les bâtimens en sont fort beaux, et elle est encore florissante, malgré la citadelle qu'on y a bâtie pour retenir les habitans dans le devoir. Frédéric Perrenot de Champigni y commandoit. Ayant été conduits chez lui, de Thou prit la parole et s'excusa sur l'envie de voyager, si naturelle aux jeunes gens, quoique dans un temps peu propre pour la satisfaire. Ils obtinrent la liberté de voir la ville, et chacun se dispersa suivant son goût.

De Thou alla chez Christophe Plantin, où, malgré le malheur des temps, il trouva encore dix-sept presses d'imprimerie. Il apprit de lui l'état malheureux des Pays-Bas, et que, si le conseil n'y donnoit ordre, ils étoient sur le point d'être ruinés par les Espagnols.

Après avoir séjourné quelque temps à Anvers, et fait réflexion qu'il n'y avoit pas d'apparence, dans un temps de confusion, de passer en Hollande, où ils avoient eu dessein d'aller, ils songèrent à leur retour. Ils vinrent à Malines, et de là à Louvain. Ils convinrent que, tant pour la beauté que pour le nombre des colléges, Louvain ne cédoit en rien à Padoue. Ils visitèrent le couvent des Célestins, que Guillaume de Croui de Chièvres, ce sage gouverneur de Charles V, avoit fait bâtir pour lui servir de sépulture et à ceux de sa maison.

De Louvain, ils revinrent par Bruxelles, qu'ils trouvèrent dans une grande émotion. La veille, les Etats, comme de concert, avoient fait arrêter ceux du conseil royal soupçonnés de favoriser le parti d'Espagne. Leur chef étoit Guillaume de Horne de Hèse. Ainsi nos voyageurs n'eurent que peu de jours pour voir cette cour des gouverneurs des Pays-Bas, et ce grand nombre de palais qu'ils ont fait bâtir sur une éminence. Après que de Thou eut rendu visite à Ulric Vigilius de Zwichem, et eut entretenu, par la permission de la garde qu'on leur avoit donnée, Mondoucet, agent du Roi dans cette cour, ils se retirèrent et vinrent à Mons en Hainaut par Notre-Dame de Hall. La mémoire de la surprise de Mons par Chaumont de Guitry étoit encore toute récente. Les troubles de Valenciennes les empêchant d'y entrer, ils revinrent par Cambray, qui n'est qu'à sept lieues de Péronne.

Ce fut là que finit leur voyage des Pays-Bas.

(1) Avant d'être empereur, ce prince avait été arrêté et détenu par les habitants de Bruges.

Nos troubles domestiques, aussi dangereux que ceux de ces provinces, étoient alors fort allumés; on y avoit donné lieu sans réflexion et en suivant de mauvais conseils. Le Roi, mieux conseillé, les apaisa depuis par un nouvel édit qu'il donna l'année suivante. Durant le séjour que la cour fit à Poitiers, le Roi envoya souvent en poste, dans les chaleurs excessives de l'été de cette année, l'aîné de Thou vers le parlement et vers le premier président, son père. Cet homme robuste, qui se fioit à ses forces et à son courage, courut la dernière fois en vingt-quatre heures depuis Poitiers jusqu'à Longjumeau. Jamais il ne put revenir d'un effort si violent; il fut attaqué d'abord d'une fièvre lente, qui, s'augmentant insensiblement, devint continue et l'emporta. Dans le cours de sa maladie il perdit plusieurs de ses enfans encore jeunes. Il ne lui resta d'une famille si nombreuse qu'un fils qui vit encore, et trois filles.

[1578] De Thou fut sensiblement touché de ces pertes, et de la longue malaladie d'un frère qu'il voyoit s'affoiblir de jour en jour et qu'il regardoit comme le soutien de sa famille. Quoique pénétré de douleur, il ne l'abandonna point, non plus que Renée Baillet, sa belle-sœur, dame très-vertueuse, qui étoit inconsolable de la perte dont elle étoit menacée.

Le malade languit dix-neuf mois, et pendant ce temps là de Thou fut reçu conseiller au parlement, à la place de Jean de La Garde de Saigne, conseiller-clerc. Pendant la maladie dont La garde mourut, de Thou ne fit jamais de prières plus ardentes que celles qu'il fit à Dieu de redonner la santé à ce magistrat. Il n'ignoroit pas que le Roi, à la recommandation de son père, lui destinoit cette charge; mais la douceur du repos et le charme de ses études lui faisoient regarder cet emploi comme si fort éloigné de son genre de vie, qu'il ne pouvoit se résoudre à le quitter pour un autre plein d'agitation et dont les occupations étoient si différentes.

C'est ainsi que toute sa vie il a fui les dignités pour lesquelles il étoit né, et qu'il sembloit que le démon de Socrate à la vue des honneurs le fit reculer. Il craignoit toujours de les trouver au-dessus de ses forces, et de ne répondre pas assez aux espérances du public. Mais, après ces réflexions, il déposoit ses craintes et toutes ses vues dans le sein de la Providence divine, persuadé qu'en la suivant il rempliroit dignement les emplois qu'elle lui destinoit; car, dès sa jeunesse, et n'étant qu'un simple particulier, jamais personne ne s'attacha davantage au bien de l'Etat, jamais personne ne fut plus sensible à ses malheurs. Lorsqu'ils arrivoient contre ce qu'il avoit prévu, il en étoit frappé jusqu'à en tomber malade, ce que ses amis lui reprochoient souvent; au lieu qu'il recevoit ses propres pertes avec une résignation et une fermeté dont on voit peu d'exemples.

Après la mort de La Garde on apporta à de Thou les provisions de sa charge: c'étoient les premières que Hurault de Cheverny, son beau-frère, revêtu depuis peu de la dignité de garde-des-sceaux, avoit scellées. Pour satisfaire son père et les empressemens de sa famille, il se soumit à l'examen: il s'y présenta en tremblant, bien différent de ceux qui approchent de ce lieu auguste avec une voix arrogante et un front d'airain. Séguier y présidoit avec Prévôt de Morsan et Bellièvre, fait depuis peu président à la place de Baillet, et qui monta depuis aux plus grandes dignités. De Thou fut interrogé pendant deux heures, en présence d'un grand nombre de conseillers, suivant l'usage, entre autres par du Puy de Saint-Valérien, oncle de ce du Puy de Vatan, qui depuis eut une fin ignominieuse. Ce magistrat, fort versé dans le droit civil et dans le droit canonique, disputa contre lui très-vivement. Enfin, le parlement ayant donné son arrêt et pris son serment, Bellièvre le conduisit à la première chambre des enquêtes. On remarqua qu'il dit en le menant, comme par un esprit prophétique, qu'un jour celui qui le suivoit le précéderoit dans les plus grands emplois. La modestie du jeune de Thou et sa destination à l'état ecclésiastique lui firent faire alors peu d'attention à ce présage.

Voici sa conduite dans cette charge. Il parloit peu, s'appliquoit fortement à ce qu'on disoit, avoit du respect pour ses présidens, traitoit ses confrères avec honneur, déféroit à ses anciens, et vivoit avec les jeunes avec amitié et politesse. Angenout, doyen de sa chambre, homme qui avoit beaucoup de lumières et d'expérience, d'ailleurs d'une probité digne des premiers siècles; du Drac, Jourdain, Brulard de Sillerì, aujourd'hui chancelier de France, et Marillac de Ferrières, furent entre les autres ses amis particuliers.

Il fut deux ans sans rapporter de procès; même depuis il s'en défendit autant qu'il put. Comme un des derniers de sa chambre, quand il falloit opiner, il avoit une attention extraordinaire aux opinions, et suivoit celle qui lui paroissoit la meilleure, après avoir loué celui qui l'avoit ouverte. Il n'en disoit pas davantage, à moins qu'il n'eût de nouvelles raisons pour confirmer son avis. Quand il commençoit à parler, il ne pouvoit vaincre son émotion;

dans la suite, il élevoit sa voix et poursuivoit avec tranquilité. Cette émotion et son peu de mémoire lui faisoient souvent perdre ce qu'il avoit médité, dont il ne se ressouvenoit qu'après le jugement. Voulant prévenir cette incommodité, il ne trouva point d'autre expédient que de mettre par écrit ses raisons en abrégé; ce qu'il pratiqua depuis dans les plus importantes affaires. Il ne s'en cachoit pas, et l'avouoit ingénument; mais au commencement cela lui donna de la confusion; car, malgré ses soins pour s'approcher de celui qui parloit, et quoiqu'il fût presque tousjours au fait de la question proposée, sa mémoire infidèle lui faisoit toujours oublier une partie de ce qu'il vouloit dire, et son avis n'étoit jamais assez développé : semblable à ces poètes qui, gênés par la rime ou par la mesure, ne peuvent exprimer leurs pensées qu'imparfaitement. Aussi, quoique la chambre fût convaincue qu'on ne pouvoit mieux entrer dans la difficulté, il n'étoit jamais content de lui-même, et se plaignoit à ses amis en particulier qu'il lui échappoit toujours plusieurs raisons.

Jean Texier, fils d'un autre Jean Texier, professeur célèbre en droit à Orléans étoit premier président de sa chambre. Ce magistrat vertueux et savant, mais très-vieux, mourut peu de temps après.

Philibert de Diou, conseiller-clerc, étoit le second. Il étoit d'une noblesse distinguée de l'Autunois, et des amis particuliers du premier président : lorsqu'il logeoit dans son voisinage il mangeoit tous les jours chez lui. Il avoit beaucoup de candeur et une intégrité parfaite.

Claude Faucon, d'un esprit vif et plein de ressources, fut mis à la place de Texier; et peu de temps après, Bon Broé occupa celle de Diou, mort en son pays.

Broé étoit aussi conseiller-clec, et avoit ménagé les intérêts particuliers de la Reine-mère à Rome ou à Florence, avec une grande conduite. Ce fut à la recommandation de cette princesse qu'il fut pourvu de cette charge : il ne sera pas inutile d'en dire quelque chose de plus.

Il étoit de Tournon, dans le Vivarais, et d'une assez bonne famille. Instruit dans les belles-lettres, il apprit le droit sous André Alciat, dans le temps que ce jurisconsulte étoit en France, et depuis il enseigna lui-même a Toulouse. Quand son oncle Pierre de Villars, conseiller au parlement de Paris, fut fait évêque de Mirepoix, Broé lui succéda dans sa charge de conseiller au parlement l'an 1561. Tous deux avoient été avec distinction auprès de l'illustre cardinal de Tournon, seul protecteur des gens de lettres en ce temps-là. Il joignoit à la connoissance du droit civil et du droit canonique, qu'il possédoit parfaitement, une pénétration particulière, et une éloquence vive, mais douce et insinuante en même temps. Elle avoit paru avec éclat quand il suivoit le barreau : aussi lorsqu'il fut président, et qu'il se trouvoit d'un avis contraire aux autres, c'étoit toujours si poliment et avec un tour si agréable qu'il réfutoit le sentiment opposé, que jamais personne n'eut lieu d'être mécontent de lui. Pour les difficultés du droit canonique, il les démêloit avec tant de clarté et de grâce, qu'il s'attiroit l'attention et les regards de toute la chambre, charmée de ses manières. De Thou étoit de ses principaux admirateurs, et disoit souvent que tant qu'il avoit été dans le parlement, il n'avoit vu personne à qu'il il eût plus souhaité de ressembler en toutes manières.

A Faucon succéda Champrond, d'une noblesse du pays Chartrain, homme sévère, dont la capacité approchoit assez de celle de son collègue, mais qui étoit fort éloigné de sa douceur et de sa politesse. Ce fut avec ces magistrats que de Thou passa tout le temps qu'il fut conseiller aux enquêtes.

LIVRE DEUXIÈME.

[1579] Comme la longueur de la maladie de l'aîné de Thou faisoit espérer à sa femme qu'il en pourroit revenir, les médecins, après plusieurs remèdes inutiles, envoyèrent son mari aux eaux. On choisit, comme les meilleures, celles de Plombières en Lorraine, qui sortent du pied des montagnes des Vosges, et l'on résolut de partir au commencement du printemps. Le jeune de Thou, avec l'agrément de son père, fut du voyage. Après avoir passé par Châlons-sur-Marne, il arriva avec son frère et sa belle-sœur à Bar-le-Duc, d'où, après avoir traversé la Meuse et la Moselle, et passé à Toul, ils se rendirent à Nancy. De Thou y alla saluer le duc Charles, dont il fut fort bien reçu. Il fit à ce prince les excuses de son frère, dont la santé ne lui permettoit pas d'avoir le même honneur. De là ils passèrent par Saint-Nicolas, recommandable par la beauté de ses bâtimens, par les pélerinages qui s'y font, et par les foires qui s'y tiennent; plus avant, par Remiremont et par Epinal, célèbres par leurs chapitres de filles de qualité, qui ne sont point obligées de faire de vœux. Enfin ils arrivèrent à Plombières, où il y avoit déjà bien des malades, venus des provinces voisines, tant de l'Allemagne que des Pays-Bas.

Pendant que son frère étoit aux eaux, de Thou prit avec lui un guide qui parloit fort bien l'allemand, et, après avoir traversé les monts des Vosges, il alla par Bruyères à Schélestadt, ville considérable, ainsi appelée d'une rivière du même nom; de là il vint à Strasbourg. Cette dernière ville, connue par son antiquité, est défendue du côté de la France par un triple fossé. Elle est ornée d'une belle cathédrale, dont la principale tour est d'une hauteur extraordinaire. De Thou, qui voulut y monter, fut saisi de frayeur en descendant; un vent violent qui s'éleva, et des ouvertures qui ne montrent qu'un affreux précipice, le firent frémir.

Il vit à Strasbourg Jean Lobel, qu'il avoit connu à Paris dans le temps que Lobel étoit à la cour agent des villes impériales : c'étoit un Flamand qui avoit beaucoup d'érudition et une grande connoissance de l'Allemagne. De Thou sut de lui que Hubert Languet, françois de nation, et qui étoit au service du prince d'Orange, étoit aux eaux de Bade. Lobel lui donna pour lui des lettres de recommandation, afin qu'il pût s'en faire connoître et l'entretenir avec liberté. De Thou vit encore à Strasbourg Hubert Giffen, professeur en droit, aux gages de la république. Il fut tout un jour avec lui à s'informer des savans d'Allemagne et à s'entretenir de belles-lettres; et comme il l'avoit connu chez Paul de Foix, il le fit ressouvenir avec plaisir de ce temps-là : heureusement ce jour-là Giffen ne donnoit point de leçon.

De là de Thou vint à Bade, où trouvant Languet de loisir, il ne le quita point pendant trois jours. Il ne pouvoit se résoudre à s'éloigner de lui que dans le temps que Languet prenoit ses eaux. Il étoit charmé de sa franchise, de sa probité et de la solidité de son jugement, non-seulement par rapport aux belles-lettres, mais encore par rapport aux intérêts publics, qu'il avoit traités toute sa vie auprès des princes avec une droiture qui a peu d'exemple : ce savant homme possédoit si bien les affaires d'Allemagne, qu'il en instruisoit même ceux du pays. De Thou en apprit beaucoup de particularités; et quand il le quitta, Languet lui fit présent d'un petit mémoire écrit de sa main, qui contenoit l'état du corps germanique, les droits de ses diètes, le nombre et l'ordre de ses cercles : de Thou le garda soigneusement, et prit de lui la route du chemin qu'il devoit faire.

Comme ils se trouvèrent à Bade dans le lieu où l'on prend les eaux, Languet lui fit remarquer Salentin, comte d'Ysembourg, qui étoit à une des fenêtres vis-à-vis, avec Jeanne de Ligne, sa femme, sœur du comte d'Aremberg. De Thou ne la connoissoit point. Languet lui demanda ensuite en riant ce qu'il choisiroit, s'il en étoit le maître, ou d'une si belle femme, ou de l'archevêché de Cologne. De Thou lui ayant répondu qu'il ne comprenoit rien à sa question, Languet la lui expliqua : il lui dit que c'étoit-là ce Salentin qui étoit devenu si amoureux de mademoiselle d'Aremberg, qu'il avoit quitté son riche archevêché pour l'épouser.

Il ajouta que les princes et les grands seigneurs allemands qui avoient embrassé la religion protestante se trouvoient alors fort embarrassés pour décharger leurs familles, et qu'ils étoient obligés de marier leurs filles, qu'ils ont presque toujours en grand nombre; au lieu qu'avant que le célibat des religieuses eût été aboli par les protestans, ils les plaçoient dans

de riches abbayes, dont elles étoient presque sûres de devenir abbesses dans la suite.

De Bade, de Thou vint à Pfortzheim sur l'Entz, ville du marquisat de Bade; et passant par la Souabe, il prit la route de Stuttgard, qui n'est éloigné que d'une petite journée. Sur le chemin il eut une aventure peu considérable, mais dont on peut parler dans la vie d'un particulier. Son truchement s'égara, de même qu'un gentilhomme de Souabe qui les accompagnoit, mais qui ne savoit ni le latin, ni l'italien, ni le françois. Ce gentilhomme, qui ne crut pas qu'on pût gagner Stuttgard sans prendre des chevaux frais, s'arrêta dans le milieu d'un petit village, alla chez le ministre du lieu, et le pria de dire à de Thou qu'il étoit à propos de mettre pied à terre. De Thou n'étoit point content de s'arrêter dans un endroit qui lui paroissoit si incommode; cependant il fallut rester. Il pria le ministre, qui parloit latin, de venir dîner avec eux dans l'hôtellerie, pour être son interprète, aussi bien que du gentilhomme et de l'hôte. Il y fit, contre son attente, meilleure chère que pendant tout le reste de son voyage: c'étoit le 25 de mai, jour destiné à la fête du pape saint Urbain. Surpris qu'on ne travailloit point ce jour-là, qu'il faisoit très-beau temps, il en demanda la raison au ministre; mais il n'en put rien tirer que celui-ci n'eût dit tout ce qu'il pensoit du massacre de la Saint-Barthélemy, qu'il appeloit *la boucherie de Paris*, après cela il lui parla ainsi :

« Quoiqu'on ait aboli les anciennes superstitions, il est cependant demeuré parmi le peuple de certains jours qu'il fête avec dévotion; on n'a jamais pu les lui ôter de l'esprit, quelque peine qu'on ait prise pour le désabuser : celui-ci en est un. Ces gens grossiers, qui ne sont occupés que de leurs intérêts, se sont mis dans la tête depuis long-temps que, s'il fait beau temps à pareil jour que celui-ci, leurs vendanges, en quoi consistent toutes leurs richesses, seront abondantes. C'est ainsi qu'on fête en France le jour de Saint-Vincent, qui est le 5 d'avril. »

De là de Thou vint à Stuttgard, principale place du duché de Wurtemberg: elle est située sur les bord du Necker, dans un pays agréable, avec un fort beau château. Il y alla saluer le duc Louis, qui lui fit entendre un concert auquel il prit beaucoup de plaisir.

Tout proche est Esling, ville impériale sur la même rivière. Le Necker a sa source proche de celle du Danube et des montagnes d'Arbonne, et, passant par Rotweil et par Tubinge, prend son cours entre des coteaux chargés de vignes des deux côtés; il sépare la Souabe par le milieu, en serpentant jusqu'à Heidelberg, au-delà duquel il se jette dans le Rhin. Pour venir à Esling, de Thou passa cette rivière sur un pont de communication avec Stuttgard. Esling est un lieu renommé par sa fabrique d'artillerie et par l'abondance de ses vins. Dans les celliers de l'hôpital, on en conserve une grande quantité en des tonneaux d'une grandeur extraordinaire; le plus grand est placé le premier, et les autres, dans une longue suite, diminuent à proportion : le vin s'y garde très-long-temps. On en but à la santé de M. de Thou, du numéro 40, d'un vin qu'on disoit être de quarante feuilles; les princes d'Allemagne le prennent par remède, et, à mesure qu'on en retire du plus grand tonneau, on en remet autant du tonneau voisin, mais qui est plus nouveau.

D'Esling de Thou vint à Geppinghen sur la Wils, autre place du duché de Wurtemberg. Le prince Christophe, père du duc, en a fait un château de plaisance avec des jardins très-agréables; ses eaux médicinales sont en réputation. Albert de Bavière étant venu les prendre, de Thou alla le saluer. Ce prince l'interrogea sur les affaires de France; mais sa maladie ne permit pas à de Thou d'être long-temps avec lui : il ne fut pas plutôt retourné dans ses Etats qu'il y mourut.

Tournant ensuite du côté du Danube, de Thou vit Ulm, qui est sur les bords de ce fleuve, et reprit son chemin par Burgaw. Il avoit déjà su de Languet que de tout le grand patrimoine de l'archiduc Ferdinand, qui s'étendoit depuis les Alpes de Carniole jusqu'aux montagnes des Vosges, au-delà du Rhin, c'étoit le seul bien que les princes, ses neveux, fils de son frère Maximilien, avoient laissé aux enfans que l'archiduc Ferdinand avoit eus de Philippine Velser, qui vivoit encore : exemple de la vénération qu'ont les Allemands pour la dignité du mariage; ils ne souffrent point que des enfans issus d'un mariage inégal, clandestin et contracté contre la volonté des parens, passent pour légitimes, ni qu'ils partagent la succession de leurs pères.

Il partit de là pour Ausbourg. Sa grandeur et l'éclatante richesse de ses habitans la font passer, avec raison, pour la plus considérable ville d'Allemagne. Il y séjourna quelques jours pour la visiter; il y vit les maisons des Foukre (1), et fut surpris entre autres de la magnificence de Marc Foukre, qui avoit fait une dépense prodigieuse pour les jardins de sa maison, située au bas de la ville. Il y avoit fait conduire les eaux

(1) Fugger, négocians.

d'un petit ruisseau qui est au-dessous, par des pompes qui fournissent à plusieurs jets d'eau, et qui remplissent quantité de canaux. Marc Foukre avoit de plus amassé un nombre surprenant de médailles de cuivre, d'argent et d'or, que de Thou examina avec soin. De Thou vit encore Jérôme Wolfius, qui a traduit tant d'auteurs grecs et contribué si utilement à éclaircir l'histoire bysantine. D'Ausbourg, ayant passé par Memmingen, il vint à Lindau, ville agréablement située sur le bord du lac de Constance, que le Rhin traverse comme le Rhône traverse celui de Genève, sans se mêler avec l'eau du lac; semblable à la fontaine d'Aréthuse, dont l'eau, comme dit Homère, surnage comme de l'huile, sans se confondre avec d'autre eau. Ceux qui font le tour du lac ne sauroient avoir la vue plus agréablement occupée: ce sont des coteaux d'une pente douce, chargés de vignes de tous côtés, jusque sur ses bords, et qui forment dans l'eau une riante perspective,

De là de Thou se fit conduire par eau à Constance, également bien située, à l'autre bout le plus bas du lac. Il eut la curiosité de voir le lieu où il y a plus de deux cens ans que s'assembla ce concile célèbre (1), qui non-seulement rétablit alors l'union dans l'Eglise, mais qui, par une sage prévoyance, donna les moyens de l'y remettre à l'avenir. Il fit en même temps des vœux pour le retour de cet esprit de charité dans le cœur des chrétiens. Il semble qu'il y soit éteint aujourd'hui par l'animosité de leurs guerres civiles, quoiqu'il n'y puisse subsister que par la paix.

De là, suivant toujours les bords du Rhin, il passa par Stein et par Schaffouse, un des principaux cantons des Suisses, par Lauffenbourg et par Rhinfeld, où le Rhin se précipite dans son lit de fort haut, par cascades et avec un très-grand bruit, jusqu'à Bâle, qu'il commence à être navigable, et où de Thou se rendit.

Le séjour de Bâle ne lui fut pas inutile: il avoit des lettres de Pitou pour Théodore Zuingber et pour Basile Amerbach, homme poli et officieux. Il ne quitta point ce dernier, qui lui fit voir chez lui, avant toutes choses, des recueils manuscrits, des médailles anciennes et quelques petits meubles qu'Erasme avoit laissés à Amerbach, son père, par son testament, entre autres un globe terrestre d'argent, bien enluminé et gravé par un ouvrier de Zurich. Dans le temps que de Thou le regardoit avec attention, il s'ouvrit par le milieu: on remplit aussitôt de vin les deux hémisphères, et l'on but à la santé de M. de Thou, suivant l'usage du pays. De là on le conduisit à la bibliothèque publique, où l'on garde les manuscrits de plusieurs commentateurs grecs sur Platon et sur Arioste.

Il visita Félix Plater, docteur en médecine, logé dans une grande et agréable maison, ou il le reçut fort civilement. Plater lui fit voir dans son écurie une espèce d'âne sauvage, de la grandeur des mulets de Toscane ou d'Auvergne. Cet animal avoit le corps court et de longues jambes, la corne du pied fendue comme celle d'une biche, quoique plus grosse, le poil hérissé et d'une couleur jaunâtre et brune. Il lui montra encore un rat de montagne, de la grandeur d'un chat, qu'ils appellent une marmotte; il étoit enfermé dans une cassette, et comme il avoit passé l'hiver sans manger, il étoit tout engourdi. Plater avoit aussi l'étui des fossiles de Conrad Gesner; on l'avoit apporté de Zurich tel qu'il est décrit et dessiné dans un de ses livres. Cet étui renfermoit bien des raretés différentes, entre autres quantité d'insectes particuliers qui semblent autant de jeux de la nature. De Thou les examina à loisir et avec une grande curiosité, aidé d'Amerbach, qui s'y connoissoit fort bien. Il alla voir ensuite Théodore Zuingber, dans une maison qui appartenoit à ce savant homme, et qu'il avoit ornée de plusieurs inscriptions, en quoi il excelloit. Il alla voir de là le magasin de Pierre Perne de Lucques: ce vieillard étoit encore si vigoureux, qu'il travailloit lui-même à son imprimerie. Enfin, après avoir remercié Amerbach de sa politesse, il partit de Bâle pour venir le soir coucher à Mulhausen, où se tenoit une foire comme il y en a souvent.

On trouve devant ce bourg une grande plaine où s'assemble durant la foire une prodigieuse multitude de monde, de tout âge et de tout sexe; on y voit les femmes soutenir leurs maris, et les filles leurs pères, chancelans sur leurs chevaux ou sur leurs ânes; vous croyez voir une foule de Bacchantes et de Corybantes. Dans les cabarets tout est plein de buveurs; là de jeunes filles qui les servent leur versent du vin adroitement d'une grande bouteille à long col. Elles les pressent de boire en les agaçant par mille plaisanteries; elles boivent elles-mêmes et reviennent souvent faire la même chose, après s'être soulagées du vin qu'elles ont pris: ce spectacle plaisant et nouveau pour de Thou dura bien avant dans la nuit. Ce qu'il y a de particulier, est que, dans un si grand

(1) Ce concile fit périr dans les supplices Jean Hus et Jérome de Prague, lesquels s'y étaient rendus sur la foi d'un sauf-conduit.

concours de peuple et parmi tant d'ivrognes, tout se passe sans querelle et sans contestation : ce fut inutilement qu'il appela plusieurs fois son hôte, trop occupé à servir tant de monde; l'hôte enfin lui fit préparer un lit et allumer un poêle.

De Thou sortit de là de grand matin : ayant laissé Colmar à droite, il vint dîner dans un village à la source de la Moselle. On y trouve quantité de grandes et d'excellentes truites, qui s'élancent avec impétuosité; comme l'eau est fort basse, on les peut prendre avec la main.

De là il revint à Plombières. Il y trouva son frère peu soulagé par les eaux, et résolut avec sa belle-sœur de le reconduire chez lui. Ils revinrent par Bourbonne où, de l'avis des médecins, ils séjournèrent quelques jours pour essayer des eaux, qui ne firent pas un meilleur effet que les autres. Enfin, ayant passé à Langres et à Troyes, ils le ramenèrent à Paris. Son frère y mourut au bout de quelques mois, malgré les soins infatigables de sa femme, qui avoit un courage au-dessus de son sexe, et après bien des remèdes inutiles. Peu de momens avant sa mort il recouvra la parole, dont il avoit presque perdu l'usage dans le cours d'une si grande maladie; il prononça distinctement à haute voix ce verset du psaume 50 : *Seigneur, ne me rejetez pas de devant votre face, et ne retirez point de moi votre Saint-Esprit*, et rendit le dernier soupir.

Son père, qui malgré sa douleur lui donna dans ce moment sa bénédiction, s'abstint pendant quelques jours d'aller au palais, et pour éviter les visites se retira dans la maison de l'évêque de Chartres, son frère, chez qui logeoit son fils Jacques de Thou.

Là, ce prélat et l'avocat-général, son autre frère, le prièrent avec instance de faire réflexion sur la diminution de sa famille, et lui demandèrent s'il ne seroit pas plus à propos de faire changer d'état à son fils, que de le laisser dans celui qu'il lui avoit choisi. Le premier président ne s'en éloignoit pas; mais, plus occupé des affaires publiques que de celles de sa famille, il laissoit couler le temps sans se déterminer.

De Thou étoit accoutumé au célibat, et son ambition n'envisageoit que quelque ambassade pour continuer ses voyages : ainsi il s'excusoit auprès de ses oncles, et s'en remettoit entièrement à la volonté de son père. Ce fut de cette manière que se passa le reste de cette année, qu'il employa avec la veuve de son frère à se consoler de leur perte commune.

[1580] L'année suivante, la peste emporta bien du monde : ce qui obligea de Thou d'aller en Touraine avec Jacques Dennet, avocat au parlement, homme d'esprit et ami de sa famille. Le duc d'Anjou étoit alors au Plessis-les-Tours, et songeoit sérieusement à la guerre des Pays-Bas.

De Thou avoit pour ce prince des lettres de recommandation de son père, qui étoit son chancelier. Il se fit présenter par Jean de Simié, favori du duc, mais qui ne le fut pas long-temps. Ce prince le reçut obligeamment, et le congédia après lui avoir demandé des nouvelles de la cour. De Thou se retira à Maillé-Laval, château considérable en Touraine. Là, s'occupant tantôt à l'étude, tantôt à la chasse, il fit la description de Maillé en vers iambes. Elle fut imprimée depuis, tant pour la satisfaction de Nicolas Perrot, conseiller au parlement, homme d'une gravité antique, mais poli et qui étoit alors de la cour du duc d'Anjou, que comme une preuve de sa reconnoissance pour un lieu qui lui avoit servi d'asile.

Enfin, comme il crut que c'étoit séjourner trop long-temps dans un même lieu, il en partit avec Dennet et avec Gilles de La Normandière, frère de cet avocat : ce dernier leur servit de guide. Ayant passé par Alençon, Séez et Falaise, il arriva à Caen, où il logea chez Jean de Novince d'Aubigny, qui lui fit une magnifique réception.

Il alla voir l'abbaye de Saint-Etienne, qui semble commander le château. Elle avoit été ruinée au commencement des guerres civiles, aussi bien que le tombeau de Guillaume, duc de Normandie, roi d'Angleterre, et on les avoit depuis réparés comme on avoit pu : c'est une abbaye fondée autrefois par ce même duc, avec de grands revenus. On y voit encore dans la cour l'écu des armes des gentilshommes qui passèrent avec lui à la conquête d'Angleterre. De là on lui fit voir le château et l'endroit par où l'amiral de Coligny l'avoit attaqué pendant la maladie du duc d'Elbeuf. Il apprit de ceux qui l'accompagnoient que la Reine-mère, y étant venue quelque temps après, avoit dit qu'elle ne comprenoit pas comment on avoit pu sitôt rendre une si bonne place, que des femmes auroient pu défendre avec leurs quenouilles : ce qu'elle ne disoit pas sans taxer le gouverneur de lâcheté ou de trahison.

Il avoit envie d'aller jusqu'à Coutances; mais il se détourna pour passer par l'abbaye d'Aunay, du diocèse d'Avranches, dont étoit abbé Jean Prévôt qui l'accompagnoit, frère d'Augustin Prévôt, greffier au parlement, auteur de quelques poésies latines fort élégantes. Cet abbé n'étoit pas ignorant, mais grand parleur, médi-

sant et si mauvais plaisant, qu'il en étoit insupportable. Il fit et dit plusieurs choses à la honte de ses religieux, qui vivoient sans règle; et enfin, montrant les murs de l'abbaye qui étoient fort en désordre, il leur dit, par une froide raillerie et pour leur reprocher leur ignorance, que si les murs étoient dans ce désordre-là, cela ne venoit que de ce qu'il n'y en avoit pas un d'eux qui les pût soutenir d'un seul mot latin.

MM. de Sey, gentilshommes du pays, demeuroient proche de Coutances. Ils étoient parens de MM. de Thou, car Jean de Marle, évêque de Coutances, frère du chancelier, et qui fut massacré avec lui par le peuple de Paris (dont les armes même se voient encore à la clef de la voûte de l'église de Coutances), avoit marié Hilaire, sa sœur, à un de Sey, gentilhomme du voisinage, dont ces de Sey étoient descendus. Il ne resta que trois jours dans cette ville, qui est sans murailles; de là, passant par Granville, il arriva à Avranches, où il coucha chez l'évêque. Le lendemain il alla voir une abbaye fameuse, qu'on nomme le Mont-Saint-Michel, au péril de la mer.

C'est un rocher escarpé de tous côtés, qu'on croit avoir été autrefois attaché à la terre; il en est à présent séparé de deux lieues, que l'on passe à cheval quand la mer est basse. Sa figure conique est enfermée tout autour d'un mur fort élevé; on y monte par des degrés taillés dans le roc, sans aucun repos. Cet escalier forme une rue bordée des deux côtés de boutiques, où l'on vend aux pélerins des chapelets, des images de plomb et d'autres choses pareilles; il y a aussi quelques hôtelleries pour les loger. Au haut du rocher, qui aboutit en cône, comme je viens de le dire, il y a une citadelle où est l'abbaye, aussi grande et aussi spacieuse que le rocher a de tour par bas. Le bâtiment est soutenu par des arcs-boutans de pierre, qui servent aussi à élever avec des poulies toutes les grosses provisions de la maison.

L'église, magnifiquement bâtie, a une tour fort élevée, qui soutient une figure de saint Michel dorée et éclatante au soleil; il y a deux cloîtres voûtés l'un sur l'autre, et des réfectoires de même, des offices, des citernes et une bibliothèque où il y avoit autrefois de bons manuscrits; on voit dans la maison de l'abbé une grande galerie fort bien percée; enfin tout est au haut de ce roc si grand et si spacieux, qu'il semble qu'on se promène en terre ferme. A côté de la maison abbatiale on trouve, entre le midi et le couchant, un petit jardin de terre rapportée, où, malgré le froid du climat, il vient de fort bons melons. Ce lieu, qui doit faire l'admiration de toute la France et de toute l'Europe, fut anciennement bâti avec beaucoup de dépense. On doit être surpris que d'un désert stérile, éloigné de tout commerce, d'ailleurs d'un abord si difficile que, lorsqu'il est baigné de la mer, à peine y peut-on aborder avec des chaloupes, la religion de nos ancêtres ait fait un lieu si merveilleux et qu'elle ait surmonté tant d'obstacles et de difficultés. J'espère que le lecteur ne trouvera pas ces remarques inutiles.

Au sortir de cette abbaye, de Thou vint par Saint-James et par Fougères, ville de la Haute-Bretagne, à Saint-Aubin du Cormier, lieu célèbre par la bataille qui s'y donna, il y a quatre-vingt-onze ans, entre l'armée du Roi, commandée par Louis de La Trémouille, et celle de Louis, duc d'Orléans, et du prince d'Orange, qui furent tous deux faits prisonniers.

Enfin il revint à Rennes, capitale de la province, où le parlement, qui est semestre, réside encore aujourd'hui; il étoit autrefois à Nantes, où les ducs de Bretagne avoient fait bâtir un grand palais. De là il revint à Maillé, par Vitré, Laval, Château-Gonthier, Angers, Saumur et Tours.

A son arrivée il reçut des lettres de son père, qui lui mandoit d'aller trouver le maréchal de Cossé pour des affaires de conséquence. Ce seigneur étoit allé à Poitiers dans le dessein de joindre le duc d'Anjou, qui en étoit parti pour aller trouver le roi de Navarre en Périgord, et pour tâcher de le porter à la paix. De Thou fut donc obligé de prendre la poste avec son fidèle Dennet, non sans courir quelques risques; car les partis commençant déjà à se mettre en campagne, comme si la guerre eût été déclarée, il fut arrêté, mais relâché aussitôt qu'on le reconnut.

Il trouva encore le maréchal à Poitiers, et s'acquitta des ordres que son père lui avoit donnés. Il entretint sur le même sujet Bellièvre, envoyé du Roi, et revint aussitôt à Maillé. Perrot, qui étoit resté à Tours depuis le départ du duc d'Anjou, l'y vint trouver. Ils résolurent tous deux, contre l'usage des courtisans, d'aller à Bourgueil, abbaye située dans un des plus beaux pays du royaume, pour voir Simié, que le duc d'Anjou venoit de disgrâcier, et pour lui témoigner que s'ils l'avoient honoré dans sa faveur, ils gardoient pour lui les mêmes sentimens dans sa disgrâce. Simié les reçut avec de grandes marques d'amitié : l'entretien ne roula que sur son malheur.

[1581] Ensuite ils se séparèrent, après que de Thou lui eut offert les bons offices de son père, et le crédit qu'il pouvoit avoir auprès du duc

d'Anjou. L'hiver, qui avoit été rude, avoit beaucoup diminué une maladie qui avoit emporté tant de monde; cela obligea de Thou de revenir à Paris, y étant de plus rappelé par son père, qui n'avoit point quitté cette grande ville. On y étoit occupé à l'exécution des articles de la conférence de Fleix. Entre autres conditions, on y étoit convenu qu'on députeroit des conseillers du parlement de Paris pour rendre la justice en Guienne, au lieu de la chambre mi-partie de cette province, où la différence de la religion causoit tant d'aigreur dans les esprits, qu'elle se remarquoit jusque dans les jugemens de cette chambre : cela faisoit un tort considérable à ceux du pays, qui souffroient une grande vexation. Pour en arrêter le cours, on choisit douze conseillers laïques et deux clercs, auxquels le Roi donna pour président Antoine Séguier, dont l'esprit adroit et plein d'expédiens n'en étoit pas moins équitable. Séguier, ami particulier du jeune de Thou, le fit nommer avec Coqueley, bourguignon, homme d'un grand jugement et d'un profond savoir, pour remplir les deux places de conseillers ecclésiastiques. Parmi les laïques, on choisit entre autres Jean de Thumery, Claude du Puy et Michel Hurault de L'Hôpital, petit-fils du grand chancelier de L'Hôpital. Ce dernier avoit été reçu conseiller depuis peu de temps. Il avoit épousé Olympe, fille du président de Pibrac, qui avoit fait porter ce nom à sa fille, en mémoire de l'honnête et savant commerce qu'il avoit eu autrefois à Ferrare avec Olympia Morata dans le temps qu'elle étoit auprès de la duchesse Renée de France.

C'étoit un jeune homme d'un génie élevé, et qui écrivoit fort bien en latin et en françois ; il le fit bien voir par les écrits qu'il publia au sujet des troubles de France. Comme il portoit le même nom que son grand-père, et qu'il étoit de la même chambre dont avoit été ce chancelier, de Thou, qui s'y trouvoit pareillement, fit une amitié particulière avec lui. Aussi, connoissant la passion qu'avoit L'Hôpital pour la nouvelle fauconnerie, et se sentant d'ailleurs du talent pour la poésie latine, il composa en sa faveur, et pour son coup d'essai, un poème sur cette nouvelle espèce de chasse, dont il fit imprimer depuis les deux premiers chants.

Le voyage des députés pour la Guienne étant résolu, les oncles de Jacques de Thou profitèrent de cette occasion pour presser son père de réfléchir sur l'état de sa famille presque éteinte, et de considérer qu'il n'avoit plus qu'un fils qui la pût relever. Il s'excusa à son ordinaire sur la nécessité du voyage de Guienne, qui ne lui permettoit pas de se déterminer. Le fils, jusqu'alors occupé de ses études, n'y avoit pas fait une plus grande attention ; mais enfin il commença à songer sérieusement à sa vocation : les avis de du Ferrier lui revinrent dans l'esprit ; l'état auquel on le destinoit et où il ne se sentoit point porté lui sembla un pesant fardeau ; la vie tranquille où son penchant l'entraînoit lui parut douce ; l'embarras des affaires l'effraya. Tant de raisons le déterminoient à juger qu'il lui étoit plus convenable d'abandonner quelques grandeurs apparentes, remplies d'une infinité de peines, de choisir un genre de vie plus aisé, de se marier enfin lorsque l'occasion s'en présenteroit, et de se servir en attendant, auprès de ses oncles, des mêmes excuses que son père.

Peu de temps après son départ pour la Guienne, il passa par Angoulême, ayant été choisi par les commissaires du parlement de Paris, pour aller de leur part saluer Henri, prince de Condé, qui faisoit sa résidence à Saint-Jean-d'Angély. Ce prince le reçut avec toutes les marques de distinction dues à ceux qu'il représentoit, mais en son particulier avec beaucoup de bienveillance, fondée sur l'estime qu'il avoit pour le premier président son père. Condé et les autres protestans n'avoient pas perdu la mémoire des preuves que ce magistrat leur avoit toujours données de son équité ; il l'entretint souvent de ce qui pouvoit contribuer au bien de l'Etat, et des motifs qui doivent porter les députés à rétablir, par leur équité, la tranquillité dans la Guienne.

De Thou rendit compte de son voyage aux commissaires, et ils se rendirent tous ensuite à Libourne, ville située dans un lieu commode, où la rivière d'Ile se jette dans la Dordogne : lorsque la mer poussée par le vent monte dans cette rivière, elle fait enfler et tourner les eaux de l'Ile avec tant de rapidité et de violence, que, sans l'expérience et l'adresse des pilotes, les vaisseaux courroient risque de s'y perdre. Ceux du pays regardent avec admiration l'effet d'un tourbillon particulier à cette rivière dans cet endroit-là, et l'appellent en leur langue *mascaret*. Les commissaires consultèrent d'abord s'ils y établiroient le siége de leur juridiction ; mais la pauvreté des procureurs et des avocats, qui seroient obligés de s'y rendre de Bordeaux et des lieux voisins, sans compter d'autres difficultés qu'ils prévirent, les fit résoudre de s'arrêter à Bordeaux, comme dans un lieu plus commode pour tout le monde.

On choisit encore de Thou pour en aller conférer avec le maréchal de Matignon, qui avoit une grande autorité dans la province, dont il

étoit commandant sous le roi de Navarre. Il eut ordre d'aller de là, sans s'arrêter, saluer ce prince, qu'il joignit à Castel-Jaloux, où il se divertissoit à la chasse. Il en fut reçu avec autant de marques de distinction et de bonté qu'il l'avoit été du prince de Condé, et ce prince lui ordonna de le suivre à Nérac.

De quelque côté qu'on aborde en cette ville, qui est située dans un pays très-gras, on ne trouve que des sables. Comme il neigea toute la nuit après qu'ils furent arrivés, le lendemain, suivant l'usage du pays, le Roi alla à la trace des bêtes fauves jusqu'à l'heure du dîner. Quand de Thou se fut acquitté de sa commission auprès de lui, il demeura encore deux jours à Nérac, pour y faire sa cour à la reine Marguerite et à la princesse Catherine, sœur unique du Roi : il étoit bien aise aussi de voir et d'entretenir du Faur de Gratins, chancelier de Navarre.

Gratins avoit été élevé dans le parlement de Paris, et avoit de grandes obligations au premier président, qui l'avoit protégé dans l'affaire de la mercuriale, où l'on avoit voulu le mêler : il en témoigna au fils une sincère reconnoissance, et l'embrassa avec bien de la tendresse. Il lui dit que c'étoit lui qui avoit conseillé de demander des commissaires du parlement de Paris, connoissant leur droiture et leur équité, et avec quel désintéressement ils rendoient la justice à tout le monde sans partialité ; au lieu que dans la Guienne, depuis que la différence de religion y avoit divisé les esprits, la haine et la faveur dictoient tous les jugemens. Après cela de Thou prit congé du roi de Navarre : ce prince lui fit voir ses jardins, qu'il entretenoit avec un grand soin, et le promena dans de belles allées palissadées de lauriers.

Après avoir passé la Garonne, il reprit son chemin par Agen, et y fut reçu magnifiquement par Secondat de Roques. Ce gentilhomme avoit épousé la tante de Joseph Scaliger, du côté de sa mère, et il en avoit eu plusieurs enfans, dont la plupart prirent le parti des armes, entre autres Paul Secondat qui fut tué au siége d'Ostende. Il avoit avec lui le frère aîné de Joseph Scaliger, nommé Sylvius, pour qui Jules, leur père, avoit écrit sa *Poétique*. Ce Sylvius étoit un homme fort doux et assez savant : comme on s'entretint des commentaires de son père sur les livres d'Aristote touchant l'histoire naturelle des animaux, de Thou le pria de les revoir et de n'en priver pas plus long-temps le public. Sylvius y satisfit en partie, et donna le dixième livre, qu'il dédia à Duranti, premier président du parlement de Toulouse : après sa mort le reste tomba entre les mains de son frère Joseph, qui l'emporta en Hollande, et qu'il laissa en mourant à Daniel Heinsius, son élève, mais dans un si grand désordre, comme Heinsius l'écrivit à Casaubon, qu'on ne doit pas espérer d'en jouir.

Après que de Thou fut de retour à Bordeaux, les commissaires choisirent le couvent des Jacobins pour y tenir leurs séances. Loysel et Pithou étoient, l'un avocat et l'autre procureur-général de la commission : couple d'amis illustre par leur mérite et par leur probité, plus illustre encore par la conformité de leur zèle pour le bien public. L'ouverture s'en fit avec un concours extraordinaire de monde, que la nouveauté du spectacle ou l'aversion qu'on avoit pour les juges du pays avoit attiré.

[1582] Parmi ces occupations, de Thou n'interrompoit point ses études. Dans le dessein d'écrire l'histoire de son temps, il faisoit connoissance, partout où il passoit, avec ceux qui y pouvoient contribuer, et, comparant tout ce qu'il avoit lu ou entendu avec ce qu'il en apprenoit par lui-même, il en tiroit de justes conséquences. Il fut instruit de bien des particularités remarquables par Benoît de Largebaston, premier président de Bordeaux, vieillard vénérable, et par son âge avancé, et par sa profonde capacité. Ce magistrat, qui avoit été protégé dans les mouvemens précédens par le premier président de Thou, toujours prêt à secourir les illustres affligés, satisfit avec une complaisance rare à son âge la curiosité du jeune de Thou.

Il tira encore bien des lumières de Michel de Montagne, alors maire de Bordeaux, homme franc, ennemi de toute contrainte, et qui n'étoit entré dans aucune cabale, d'ailleurs fort instruit de nos affaires, principalement de celles de la Guienne, sa patrie, qu'il connoissoit à fond. L'amitié que de Thou lia ensuite avec Jean Malvin de Sessac, doyen du parlement, lui fut aussi d'un grand secours.

Pithou et lui trouvèrent beaucoup d'agrément et de politesse dans l'esprit éclairé d'Elie Vinet de Barbezieux. Vinet étoit recteur du collége de Bordeaux, si célèbre dans les siècles précédens ; et s'occupoit alors à retoucher son *Ausone*. Autrefois il avoit été des amis de Turnèbe, de Muret, de Gruchy, de Guérente et de Georges Buchanan. Tous les ans il recevoit des lettres de ce dernier, quand les marchands écossois venoient enlever des vins à Bordeaux. De Thou vit les dernières que Buchanan avoit écrites à Vinet, d'une main tremblante à la vérité, mais d'un style ferme, et qui ne se ressentoit en aucune manière des foiblesses de son grand âge ;

aussi Buchanan ne s'en plaignoit pas, mais plutôt de l'ennui que cause une longue vie. Il lui mandoit qu'il avoit quitté la cour et qu'il s'étoit retiré à Sterlin; il ajoutoit sur la fin ces dernières paroles, dont de Thou s'est toujours souvenu depuis : « Au reste, je ne songe plus qu'à me retirer sans bruit et à mourir doucement : comme je me regarde comme un homme mort, le commerce des vivans ne me convient plus. »

De Thou fit voir à Vinet les deux premiers chants de son poème de la *Fauconnerie*, où il n'avoit pas mis encore la dernière main ; Vinet l'engagea à les faire imprimer à Bordeaux par Simon Millanges, très-habile imprimeur.

Pendant le mois de février, les commissaires interompirent leur séance, et quelques-uns prirent ce temps-là pour voir le pays de Médoc. Thumeri étoit malade d'une fièvre quarte, qu'il domptoit en montant souvent à cheval; Loysel et Pithou, toujours prêts à marcher en si bonne compagnie, voulurent être du voyage. M. de Foix de Candale, auquel ils avoient rendu de fréquentes visites au Puy-Paulin à Bordeaux, leur avoit donné des lettres de recommandation.

Quand on a quitté le pays qui est au-delà de la Garonne, on trouve à gauche le rivage de la mer, bordé de pins très-élevés, dont on tire la poix ou la résine. Comme on enlève l'écorce de ces arbres, la nature prévoyante fait naître autour quantité d'arbustes pour les revêtir, entre autres des arboisiers, dont les fleurs et les fruits, plus agréables qu'utiles, forment un spectacle qui, joint à la vue de la mer, plaît beaucoup aux yeux.

Du temps d'Ausone on donnoit le nom de *Boiates* et de *Boii* aux habitans de ces côtes ; ce poète les nomme *Picei*, sans doute par rapport à la poix qu'on tire de ces pins, dont l'écorce fournit encore de nos jours à ces peuples de quoi se chauffer et s'éclairer. On trouve aussi le long de la côte le cap des Boiens, *Boiorum promontorium*, ainsi appelé autrefois, et qui conserve en quelque sorte son ancien nom ; ce qui se prouve par le nom d'une petite ville qu'on appelle encore aujourd'hui Tête de Buch, et par le nom que portoient les seigneurs de la maison de Foix, entre autres ce fameux capitaine du temps de nos guerres contre les Anglois, duquel nos histoires font mention sous le nom de Captal de Buch.

Quelques-uns prétendent que cette ville tire son nom d'un rocher qui la domine, et qui est couvert d'une grande quantité de tests ou d'écailles d'huîtres que produit le voisinage de la mer; ce qui ne me paroît pas vraisemblable, car le mot latin *testa* ne signifie point ce qu'entendent les Gascons dans leur langue par le mot de *teste*.

La baie de ces côtes est faite de manière que cette petite ville, qu'on nomme Tête de Buch, est située à la partie supérieure, et Certes de l'autre côté. Certes appartenoit à Honorat de Savoie, marquis de Villars, auparavant gouverneur de la province; et c'étoit Françoise de Foix, sa femme, qui la lui avoit apportée en dot.

On fit dresser une table pour dîner sur le rivage; comme la mer étoit basse, on leur apportoit des huîtres dans des paniers; ils choisissoient les meilleures et les avaloient sitôt qu'elles étoient ouvertes; elles sont d'un goût si agréable et si relevé, qu'on croit respirer la violette en les mangeant; d'ailleurs elles sont si saines, qu'un de leurs valets en avala plus d'un cent sans s'en trouver incommodé. Là, dans la liberté du repas, on s'entretint, tantôt de la beauté du lieu, tantôt de ce qu'on jugeoit le plus propre au bien de l'Etat, tantôt de ce fameux capitaine dont on vient de parler, tantôt de ces grands hommes dont Cicéron se souvient en quelque endroit de ses ouvrages, qui ne croyoient pas qu'il fût indigne d'eux d'employer un repos honnête et nécessaire pour délasser l'esprit de ses grandes occupations, à ramasser à Gaète et à Laurentio des coquilles et des petits cailloux sur le rivage.

La beauté de la saison les invita à voir le reste du pays de Médoc et le château de M. de Candale : la maison de Foix possédoit autrefois tout ce pays-là. Ils le trouvèrent à Castelnau, où il s'étoit rendu depuis peu, et où il avoit accoutumé de séjourner jusqu'à l'automne, à moins qu'il n'allât à Cadillac ou à Bachevelle, deux châteaux qui sont sur la Garonne, où il alloit et d'où il revenoit par eau commodément.

Ce seigneur, savant dans la géométrie et dans les mécaniques, avoit chez lui des laboratoires, des ateliers et des forges, avec tous les instrumens nécessaires pour fondre ou pour fabriquer toutes sortes de machines. Il invita les commissaires à dîner : le repas fut assaisonné d'une savante conversation, suivant sa coutume. De Thou tourna l'entretien sur ce que les Pyrénées pouvoient avoir de hauteur : il savoit que c'étoit faire plaisir à son hôte que de le mettre sur ce chapitre.

M. de Candale leur raconta qu'il avoit été aux eaux de Béarn proche de Pau, à la suite de Henri d'Albret, roi de Navarre, père de la princesse Jeanne, dont il étoit proche parent; que, dans le séjour qu'il y fit, il résolut de monter

au sommet de la plus haute montagne, qui n'en est pas éloignée, et qu'on nomme *les Jumelles* à cause qu'elle se sépare par le haut en forme de fourche; que dans le temps qu'il préparoit tout ce qu'il crut pour son dessein, plusieurs gentilshommes et d'autres jeunes gens vêtus de simples camisoles pour être moins embarrassés, s'offrirent de l'accompagner; qu'il les avertit que plus ils monteroient, plus ils sentiroient de froid; ce qu'ils n'écoutèrent qu'en riant; que pour lui il se fit porter une robe fourrée par des paysans qui connoissoient les lieux; que vers le milieu du mois de mai, sur les quatre heures du matin, ils montèrent assez haut pour voir les nuées au-dessous d'eux; qu'alors le froid saisit ces gens qui s'étoient si fort pressés, de manière qu'ils ne purent passer outre; que pour lui il prit sa robe et marcha avec précaution, accompagné de ceux qui eurent le courage de le suivre; qu'il monta jusqu'à un endroit où il trouva des retraites de chèvres et de boucs sauvages, qu'il vit courir par troupes sur ces roches escarpées; qu'ayant été plus loin, il remarqua quantité d'aires d'aigles et d'autres oiseaux de proie; que jusque là ils avoient rencontré des traces taillées dans le roc par ceux qui y avoient auparavant monté; mais qu'alors on ne voyoit plus de chemin, et que pour gagner le sommet il en restoit encore autant à faire qu'on en avoit fait; que l'air froid et subtil qui les environnoit leur causoit des étourdissemens qui les faisoient tomber en foiblesse: ce qui les obligea de se reposer et de prendre de la nourriture; qu'après s'être enveloppé la tête, il se fit une nouvelle route avec l'aide des paysans qu'il avoit amenés; que quand le roc résistoit au travail, on se servoit d'échelles, de crocs et de grappins; que par ce moyen il arriva enfin jusqu'à un lieu où ils ne virent plus aucune trace de bête sauvage, ni aucun oiseau qu'on voyoit voler plus bas; que cependant on n'étoit pas encore au sommet de la montagne; qu'enfin il le gagna, à peu de distance près, avec l'aide de certains crochets qu'il avoit fait faire d'une manière extraordinaire.

Qu'alors il choisit un lieu commode d'où il pût regarder sûrement jusqu'en bas; qu'il s'y assit, et qu'avec le quart de cercle il commença à prendre la hauteur; qu'il prit pour rez-de-chaussée le courant paisible que les eaux qui se précipitent de rocher en rocher avoient formé; que jusqu'au plus haut de la montagne, qu'il mesuroit aisément du lieu où il étoit, il trouva onze cents brasses ou toises de notre mesure, la toise de six pieds, [ce qui compose treize cent vingt pas géométriques, le pas de cinq pieds à la manière des Grecs] (1).

De Thou, après avoir fait là-dessus de profondes réflexions, convint que M. de Candale ne s'étoit pas fort écarté de la vérité, ni du sentiment des anciens géomètres, qui rapportent que le mont Olympe, qu'ils ont cru le plus élevé qu'il y eût au monde, ne pouvoit pas avoir plus de dix stades de hauteur, non plus que la mer a de profondeur. Xenagoras trouva un demi-stade davantage dans la mesure qu'il prit de la même montagne. Je dirai en passant que ce calcul n'est pas exact dans Apulée, au livre qu'il nous a laissé du *Démon de Socrate*, et qu'il y faut suppléer par Plutarque dans la *Vie de Paul Emile*.

Que si on multiplie dix fois le stade de cent vingt-cinq pas, comptant le pas de cinq pieds, à la manière des Grecs, on trouvera mille deux cent cinquante pas géométriques; ce qui, à onze toises cinq pieds près, fait le même nombre que M. de Candale avoit trouvé; mais on laisse un calcul plus exact (2) aux gens du métier.

De Castelnau la compagnie se rendit à Lesparre, autrefois ville libre et jouissant de ses droits, avec un château et des salines appartenantes à la maison de Montferrand. Depuis, du temps de Charles VII, elle tomba par confiscation dans la maison d'Albret, qui avoit toujours été fidèle à la France; alors elle appartenoit à Louis de Gonzague de Clèves, duc de Nevers, du chef de la duchesse son épouse.

De Lesparre on vint à Soulac, connu par sa chapelle dédiée à la Vierge, et par le port de Verdon, qui est fort commode. De là on découvre la tour de Cordouan, située entre des bancs de sable et des rochers, à l'embouchure de la Garonne qui, dans cet endroit, est large d'environ quatre lieues. Cette tour, qui la nuit sert de fanal aux vaisseaux, avoit été à demi ruinée: depuis elle a été rebâtie par l'adresse et le travail de Louis de Foix, parisien, qui portoit ce nom à cause de son père qui étoit du pays.

Ils se rendirent de là à Blaye, par Royan et par Talmond; ils y découvrirent les premiers une grande quantité de capillaires que ceux du pays ne connoissoient pas; ils leur apprirent la manière d'en faire du sirop, afin qu'à l'avenir

(1) Mots ajoutés par le traducteur.

(2) Apulée lui donne dix stades de hauteur; Plutarque en compte davantage. Suivant le traducteur, de Thou s'est trompé dans ce calcul, et celui de Candale est à peu près juste.

ces gens s'épargnassent la peine et les frais d'en aller chercher à Montpellier. Ils en trouvèrent encore en beaucoup d'autres lieux, et principalement à Bourdeille, où il en croît de tous côtés. Bourdeille est un des plus forts châteaux du Périgord ; il est situé sur un rocher baigné par la Drôme (1) et creusé par la nature ou par la violence des eaux de cette rivière.

De là ils revinrent enfin à Bordeaux. La chambre des commissaires y étoit moins occupée aux affaires civiles qu'aux criminelles, de l'examen desquelles dépend la sûreté du public. Comme les ecclésiastiques ne pouvoient assister aux jugemens criminels, on chargeoit Coqueley et de Thou de faire les informations, d'interroger les coupables et de les confronter aux témoins, comme il arriva dans le procès de Rostaing. Quand il fut instruit, Thumeri, Loisel, Pithou et de Thou firent un tour en Gascogne pendant les vacations de Pâques.

Ils passèrent d'abord à Bazas, où on les instruisit des véritables causes des malheurs de cette ville et de la faction des Casse frères ; de là à Albret, d'où l'illustre maison d'Albret et tout le pays d'alentour tirent leur nom. Ils allèrent ensuite à Tartas, au Mont-de-Marsan, et à Aire, située sur l'Adour : cette ville a été ruinée par nos dernières guerres.

Continuant leur route par le Bigorre, ils virent Tarbes, qui en est la capitale, et descendirent dans un pays fort agréable, au pied des Pyrénées, où les vignes, comme dans la Lombardie, sont attachées aux ormeaux et aux peupliers : autrefois Tarbes étoit composée de trois villes ; mais ce n'étoit plus alors qu'une solitude habitée seulement par des paysans.

Ils visitèrent des bains qui n'en sont pas loin et qui étoient autrefois fort fréquentés, comme on le remarque par de beaux bancs qu'on y voit encore ; les eaux en sont fort chargées d'alun. De Thou en fut guéri d'une espèce de rhumatisme au bras gauche, causé par ses études trop assidues et par ses veilles.

De là ils allèrent à Campan, où le beurre est excellent ; tout proche est le vicomté de Lavedan, qui appartient à des seigneurs de la maison de Bourbon, et qui est renommé par les beaux chevaux qu'on y élève. En passant, ils examinèrent avec attention une inscription qui est sur l'autel d'une chapelle, et dont Scaliger s'est servi fort à propos dans sa description de la Gascogne. Ils remarquèrent en arrivant à Lourde, qui est un château sur une hauteur et sur les frontières du Bigorre, que ce n'est point là le pays anciennement appelé Lapurda, comme l'a cru le même Scaliger, dans la première édition de ses Commentaires sur Ausone, qui fut faite à Lyon. Lapurda est un pays bas, proche de la mer et fort éloigné de Lourde ; c'est plutôt le Bayonnois. Dans les anciens martyrologes des évêques de Bayonne, il n'y a que le pays situé depuis la Garonne jusqu'à l'Adour qui soit appelé le pays et l'évêché de Lapurda : encore aujourd'hui ce qui est entre l'Adour jusqu'à Fontarabie se nomme le pays de Labourd. De Thou en avertit Scaliger, qui, dans la seconde édition qui fut faite de son Ausone, avec celui de Vinet, supprima ce qu'il en avoit dit.

De là, par Pontac, ils arrivèrent à Pau. Le roi Henri et la reine Jeanne, sa mère, ont fort embelli cette ville par un château et des jardins magnifiques : on y voit des berceaux de feuillage d'une hauteur surprenante. Ils trouvèrent à Pau la princesse Catherine, sœur du roi de Navarre ; elle les reçut avec toutes les marques possibles de bienveillance. Les devoirs de la charge de Loysel l'obligèrent de se séparer en ce lieu de sa compagnie ; Pithou avoit déjà fait la même chose dès Aire, et avoit regagné Bordeaux par Saint-Sever.

Thumeri et de Thou, qui restèrent seuls, furent aux bains de Béarn, qui ne sont éloignés de Pau que de sept lieues. Ce sont des sources d'eau soufrées qui sortent des monts Pyrénées, et qui sont très-bonnes contre la pierre, la néphrétique et les obstructions ; elles sont si légères et si subtiles, que toute leur force se perd dans un moment, à moins qu'on ne les prenne au sortir de la source ; aussi l'on ne peut les transporter dans des bouteilles, comme nos eaux de Lux, de Spa et de Pougues. De Thou avoit avec lui un jeune Allemand qui, quoique fort sobre, en buvoit tous les jours cinquante verres en une heure ; pour lui, pendant sept jours, il en prit vingt-cinq verres à chaque fois, plutôt par plaisir que par nécessité. Quoiqu'elles ne le purgeassent point, il en ressentit un grand soulagement, avec un merveilleux appétit, un sommeil tranquille, et une légèreté surprenante répandue par tout le corps.

Au retour des eaux ils passèrent par Oleron, Sauveterre et Orthez, où la reine Jeanne avoit fondé un collége célèbre, et vinrent à Navarreins. Henri d'Albret, roi de Navarre, avoit ainsi nommé cette dernière ville pour se consoler de la perte de son royaume ; il y avoit aussi fait bâtir un château fort et bien muni, pour défendre le reste de son pays de Béarn.

Passant ensuite par Saint-Palais et par Saint-

(1) Rectification faite par le traducteur. Le texte latin porte *l'Ile* au lieu de *la Drôme*.

Jean-Pied-de-Port, ils vinrent à la bastide de Clarence. Ils y virent Jean de Licarrague, ministre de l'église du lieu, qui, par ordre de la reine Jeanne, avoit traduit le catéchisme et le nouveau Testament en langue basque, et qui l'avoit fait imprimer en beaux caractères, à La Rochelle, par Pierre Haultin. Tout autre que lui n'auroit pu le faire, vu le peu de rapport que cette langue, de même que l'irlandois et le bas-breton, a avec les autres.

Ce ministre, qui parloit également bien basque et françois, prêchoit devant ceux du pays en sa langue, dans la même église ou les anciens catholiques célébroient l'office divin, mais à des heures différentes. La diversité de religion ne causoit entre eux aucune querelle, et ils étoient accoutumés à vivre ensemble paisiblement.

De Biscaye on vint à Bayonne par le pays de Labourd, en laissant à gauche Bidache, qui appartient à la maison de Gramont. L'Adour, qui passe par Acqs, sépare Bayonne en deux, et il n'y avoit pas long-temps qu'elle avoit failli à la submerger : les eaux qui tombent des Pyrénées dans cette rivière, et celle qu'elle reçoit de la Gave, qui s'y jette à Peyrehorade, l'avoient si fort enflée, que, ne pouvant se rendre dans la mer par son embouchure ordinaire, comblée par les sables, elle avoit été contrainte de prendre son cours par le canal qui s'étend jusqu'au cap Breton. Les habitans avoient commencé à bâtir un mur sur pilotis pour fermer l'entrée de ce canal, afin que la rivière, forcée de couler par son lit ordinaire, entraînât les sables, et rendît par ce moyen sa sortie plus libre et plus profonde; ce que le hasard exécuta plutôt que leur travail. Les eaux se précipitèrent avec tant de rapidité pendant une basse marée, qu'elles écartèrent à droite et à gauche les sables qui bouchoient son lit, bien mieux que tous les pilotis qu'ils pouvoient faire; elles s'ouvrirent même un passage si large qu'elles ne se débordoient presque plus dans la ville. Cependant on y appréhendoit toujours l'inondation; car les grandes marées apportant continuellement des sables dans le port, la rivière, qui n'avoit plus la liberté de son cours, avoit encore depuis peu de temps emporté une grande partie de leurs murailles.

Le langage de ces peuples est fort singulier, et les habits de leurs femmes ne le sont pas moins : elles en ont pour chaque âge et pour chaque état. Les filles, les femmes mariées, les veuves, les jeunes et les vieilles, portent des habits différens, soit dans les cérémonies funèbres, soit dans celles des noces, soit aux processions. Leurs tailleurs ne sont que pour leur usage et pour celui du pays du Labourd : si l'on voyoit ailleurs des gens vêtus à leur manière, on croiroit qu'ils se seroient ainsi déguisés exprès pour faire rire sur un théâtre ou pour aller en masque.

Jean Denis de La Hillière, qui avoit succédé au vicomte d'Horte, commandoit dans la ville : c'étoit un vieux capitaine, fort simple et si accoutumé à la fatigue, qu'il couchoit en tout temps la tête nue, et buvoit toujours du vin pur sans s'en trouver incommodé, quoique le vin de Chalosse, dont il usoit, soit le plus fort de la province. Il reçut nos voyageurs avec beaucoup de politesse, et leur fit l'histoire de sa vie sans en rien déguiser. Thumeri lui dit qu'il lui conseilloit de se marier, et, lui ayant frappé dans la main, il lui fit promettre qu'il y songeroit au plus tôt : ce qu'effectivement La Hillière fit peu de temps après.

Au sortir de là ils rencontrèrent un beau bois de liéges verts et passèrent à Acqs, ville épiscopale, qui tire son nom des eaux bouillantes qu'on y voit; puis en cinq jours de marche ils se rendirent à Bordeaux. Ils trouvèrent sur leur route de grandes landes et des bruyères pleines d'abeilles et de tortues, avec des villages fort écartés les uns des autres, mais très-peuplés : les paysans y sont plus riches que dans tout le reste de la Gascogne, quoique les autres soient dans un meilleur pays : leur travail et leur industrie rendent leur terroir aussi fertile qu'aucun autre.

Peu après leur retour à Bordeaux, on jugea le procès de Rostaing, qui fut condamné avec rigueur (1); ce qui fit dire par toute la ville que, depuis plus de trente ans, on n'avoit point vu un si grand exemple de sévérité contre un gentilhomme : l'impunité qui régnoit dans toute la Guienne étoit cause qu'il n'y en avoit pas un ou qui ne se vengeât lui-même ou qui ne commît quelque violence, sans avoir recours à la justice.

En voici un exemple remarquable arrivé dans ce temps-là. Le capitaine Gaillard, homme brave et déterminé, étoit ennemi juré d'un gentilhomme de ses voisins qui demeuroit proche de Saint-Emilion; il prétendoit que son frère avoit été lâchement assassiné par ce gentilhomme durant nos dernières guerres. Résolu de venger cette mort, il se fait accompagner d'une troupe de scélérats, vient de nuit escalader la maison de son ennemi, qui se croyoit en sûreté pendant la paix, applique un pétard à la porte, entre avec ces brigands, tue ce gentilhomme,

(1) Pour avoir livré aux ligueurs la ville de Melun.

qui étoit sorti au bruit l'épée à la main, massacre sa femme, son frère et ce qu'il trouve de valets. Le crime fut bientôt suivi de la punition : ces gens qu'il avoit amenés, courant vite au pillage dans l'obscurité, rencontrent un baril de poudre à canon : une étincelle de leurs mèches tombe dessus, y met le feu, qui renverse une partie de la maison, écrase et brûle ces scélérats, ou au moins leurs habits, les étend à demi-morts sur le pavé, sans armes, nus et hors d'état de pouvoir souffrir aucun vêtement. Au bruit qui s'en répandit, le prévôt des maréchaux accourut et se saisit sans peine de ces bandits, qui couroient le pays impunément : il n'y eut que ceux qui étoient demeurés dehors qui se sauvèrent.

On prit aussi Gaillard, auteur de cette horrible action, qui, nu et blessé des coups de son ennemi, qui s'étoit défendu en brave homme, fut conduit sur un chariot à Bordeaux avec ses compagnons, mais si défigurés, et ayant la peau si noire et si brûlée, qu'ils sembloient n'avoir rien d'humain qu'une voix affreuse. Comme la prison étoit fort éloignée du lieu de la justice, il fallut leur faire traverser presque toute la ville : le peuple, frappé de ce spectacle, regardoit leur crime avec encore plus d'horreur. On fut obligé de les interroger dans la place et dans leur chariot, sur un fait qu'ils ne pouvoient nier ; on ne les en fit sortir que pour les mettre sur une roue. Pour Gaillard, qui étoit homme de bonne mine, les archers le conduisirent devant les juges, sans être lié, mais enveloppé d'un linge, suivant l'usage de Toulouse et de Bordeaux. Il convint hardiment du fait, et avoua effrontément, comme une belle action, qu'il avoit tué son ennemi, accusant ce malheureux d'être cause de la mort de ses braves soldats ; c'est ainsi qu'il nommoit ces scélérats qui avoient été brûlés ou écrasés par les ruines de la maison de ce gentilhomme. Il parut toujours aussi intrépide que s'il n'avoit pas mérité la mort, ou qu'il ne dût pas la craindre, et la souffrit avec la même fermeté avec laquelle il avoit parlé à ses juges.

On rendit encore, au rapport de M. de Thou, un jugement célèbre et digne de la majesté des commissaires. Une jeune demoiselle, dont le père étoit mort depuis quelques années, avoit quitté la maison de sa mère sous prétexte de religion, et, sans le consentement d'aucun de ses parens, avoit épousé un jeune homme d'une condition fort inférieure à la sienne ; cependant ils n'avoient pas consommé le mariage. Il fut déclaré nul, et la fille rendue à sa mère, qu'on avertit de ne lui faire aucune violence sous prétexte de religion ; on défendit de plus au jeune homme de voir la fille davantage et de se marier avec elle, sur peine de la vie : arrêt d'autant plus nécessaire pour rétablir l'honneur et la validité des mariages, que dans ces temps de désordre il s'en étoit fait beaucoup de clandestins, et qu'on avoit besoin d'un exemple pour réprimer l'insolence des ravisseurs, qui abusoient de la simplicité des filles de famille mal conseillées, et qui disposoient d'elles impunément sans l'aveu de leurs parens. Des affaires particulières occupèrent le reste des séances jusqu'aux vacations : avant qu'elles commençassent, on ordonna aux parties de se rendre à Agen, où la chambre tiendroit ses séances après la Saint-Martin.

Soit que le premier président prévît sa mort assez prochaine, soit qu'il ne pût supporter davantage la trop longue absence de son fils, il obtint du Roi la permission de le faire revenir. On nomma en sa place François Godard, jeune homme qui avoit été reçu depuis peu conseiller au parlement, et qui avoit l'esprit fort délié. Pour de Thou, il fit entendre à ses amis qu'en retournant à Paris il avoit envie de voir le Languedoc et la Provence, et de passer à Clermont en Auvergne, pour y saluer son beau-frère de Harlay, et les conseillers qui y tenoient les grands-jours de cette année-là.

Le bruit se répandit alors que le duc d'Anjou envoyoit au roi Salcède qu'il avoit fait arrêter à Anvers. Les accusations fausses et véritables dont Salcède avoit chargé plusieurs personnes, étoient cause qu'on parloit fort diversement de cette affaire. Quelques-uns des plus considérables de la cour, qui s'y trouvoient mêlés, en avoient écrit au maréchal de Matignon, et lui avoient mandé que Salcède l'avoit accusé avec d'autres personnes du premier rang. Le maréchal, qui sçavoit qu'à son égard Salcède étoit un imposteur, s'étoit si fort mis dans l'esprit qu'il l'étoit à l'égard des autres, qu'il traitoit de calomnie tout ce que ce scélérat avoit déposé.

Il regardoit par une fenêtre des jeunes gens qui jouoient dans la place, quand de Thou vint lui demander un passeport : il savoit que de Thou retournoit à Paris et qu'il devoit passer en Languedoc pour y voir le duc de Montmorency ; ce qui l'obligea de l'entretenir sur le sujet de Salcède fort particulièrement et fort longtemps, dans la vue que de Thou pût partir d'auprès de lui bien instruit sur ce chapitre. Pour l'empêcher d'ajouter foi aux dépositions de ce malheureux, il lui dit que Salcède avoit passé sa jeunesse avec des brigands et des scélérats ; que depuis on lui avoit fait à Rouen son procès

pour crime de fausse monnoie ; qu'il n'avoit évité que par la fuite la peine à laquelle on l'avoit condamné ; qu'il s'étoit caché de côté et d'autre depuis ce temps-là ; qu'enfin le duc de Mercœur, auquel il se trouvoit allié de fort loin par la mère de sa femme, l'avoit pris sous sa protection ; que tout ce qui venoit de la cour du duc d'Anjou devoit être suspect ; qu'elle étoit composée de gens sans religion et sans honneur qui se faisoient un jeu de jeter, par leurs calomnies, des soupçons dans l'esprit de Sa Majesté sur ses plus fidèles serviteurs et sur les plus grands de l'Etat, pour y remettre la confusion.

« Peut-on, disoit-il, rien imaginer de plus méchant et de plus imprudent en même temps, que de confondre dans une même conspiration tant de gens d'honneur, dont la probité reconnue éloigne d'eux jusqu'au moindre soupçon, avec le petit nombre de ceux qui peuvent être coupables ? Qu'on reconnoît bien là les traits empoisonnés des courtisans de ce prince, qui ne se font pas un scrupule de mettre en péril, aux dépens d'un misérable, la vie et l'honneur des plus gens de bien ! Si vous faites réflexion sur l'accusateur et sur ceux qui lui ont suggéré ses dépositions dans sa prison, vous jugerez aisément quels égards on doit avoir pour une accusation de cette importance, où le repos de l'Etat est si fort intéressé. »

Il ajouta que, malgré le bruit qu'on faisoit courir que le duc d'Anjou devoit envoyer Salcède au Roi, il n'en croyoit rien ; qu'il ne pouvoit se persuader que ceux qui étoient auprès de ce prince le souffrissent ; que certainement Salcède se dédiroit en France de ses prétendues accusations, et que cela ne serviroit qu'à découvrir leurs mauvaises intentions et leur méchanceté.

Comme par le témoignage de sa conscience il étoit fortement persuadé de ce qu'il disoit, que d'ailleurs il joignoit à une profonde sagesse une éloquence vive et insinuante, de Thou, dont le naturel le portoit à juger favorablement de toutes choses, partit si convaincu de tout ce qu'il lui avoit dit, que toutes les fois qu'on parloit de Salcède (ce qui arrivoit souvent) il prenoit toujours le parti de réfuter avec chaleur tout ce qu'il en entendoit dire.

Il partit de Bordeaux avec Thumeri et Pithou, et vint à Moissac sur le Tarn, belle et ancienne abbaye, remplie autrefois de fort bons livres. Pithou et lui examinèrent ceux qui restoient et prirent leur route par Aiguillon sur le Lot ; le lendemain ils vinrent dîner au port Sainte-Marie, lieu connu par ses bons vins. Comme tous leurs valets s'y enivrèrent, ils ne purent partir que tard pour se rendre à Agen, où ils n'arrivèrent que bien avant dans la nuit, quoiqu'on n'y compte que deux lieues depuis Sainte-Marie. Secondat, dont on a déjà parlé, vint au-devant d'eux avec des flambeaux : comme ils se plaignoient de la longueur du chemin, il leur conta une histoire fort particulière.

Adam Fumée, autrefois médecin de Louis XI, et employé dans les principales affaires de ce prince, avoit laissé un petit-fils nommé Martin, qui étoit maître des requêtes, grande charge en ce temps-là, et que le nombre n'avoit pas encore avilie. Ce maître des requêtes étoit venu, il y avoit plus de trente ans, dîner à Sainte-Marie dans le commencement de l'hiver ; quand il eut dîné il voulut venir coucher à Agen, où on lui dit qu'il n'y avoit plus que deux lieues. Son hôte le pria instamment de ne se point mettre en chemin, qu'il le trouveroit très-mauvais, et que la nuit le surprendroit infailliblement. Lui, qui ne comptoit que sur deux lieues et qui avoit envie d'avancer, monta à cheval. Il lui arriva encore pis que ce que son hôte lui avoit prédit : non-seulement il fut surpris de la nuit, mais il tomba encore dans un bourbier d'où ses valets eurent bien de la peine à le retirer. Les magistrats d'Agen, qui l'attendoient, en étoient fort en peine, lorsqu'enfin il arriva à minuit, mais si fatigué et de si mauvaise humeur, qu'il reçut mal leurs complimens et se retira aussitôt dans son auberge. Le lendemain, comme sa mauvaise humeur n'étoit pas encore passée, il alla tenir l'audience, et ordonna, avant toutes choses, qu'à l'avenir, pour ne point tromper les voyageurs, on compteroit de Sainte-Marie à Agen six lieues.

Tout étant disposé dans Agen pour la séance des commissaires, Pithou et de Thou passèrent la Garonne pour voir le reste de la Gascogne et se rendirent à Lectoure. Cette ville épiscopale, située sur une hauteur, est la capitale de la principauté d'Armagnac. Ils coururent quelque risque en y entrant : comme ils n'arrivèrent qu'à la nuit et qu'ils tournoient autour des fossés, les sentinelles qui étoient sur les remparts tirèrent sur eux quelques coups de mousquet.

Le lendemain, Astrac de Fontrailles, gouverneur du pays, les reçut fort civilement et leur fit des excuses de ce qui s'étoit passé la veille ; ils y restèrent tout ce jour-là pour voir la ville et pour examiner la disposition du camp de Montluc, qui l'avoit assiégée et prise dans nos dernières guerres. Les Romains y avoient autrefois institué des sacrifices de taureaux en l'honneur de la mère des dieux, ce qui se re-

marquoit par plusieurs inscriptions qu'on voyoit encore gravées sur les pierres d'un temple que la barbarie de nos guerres avoit ruiné et dont on prétendoit se servir pour en rebâtir un autre.

Ils y visitèrent le château où le comte d'Armagnac fut assassiné du temps de Louis XI, et, comme on croit, par sa participation. Les murailles sont encore teintes de son sang, qu'on n'a pu effacer jusqu'aujourd'hui. Ces marques sanglantes les firent souvenir d'une action qui s'étoit passée dans le même château ; elle est assez semblable à celle du capitaine Gaillard, mais la suite n'en fut pas si funeste. De Thou, qui en avoit déjà appris quelque chose à Bordeaux de du Faur de Gratins, pria celui qui commandoit alors à Lectoure de l'en instruire plus particulièrement : voici le fait.

Un nommé Baleins, qui en avoit été gouverneur avant celui qui leur contoit cette aventure, étoit un homme violent, qui avoit été élevé dans les guerres contre les Turcs. Il étoit des amis d'un gentilhomme du pays, des principaux officiers de sa garnison, qui, sous prétexte de mariage ou autrement, ayant abusé d'une sœur qu'avoit Baleins, s'étoit retiré de la garnison et s'étoit marié à une autre personne. Cette sœur, qui en fut informée, vint aussitôt tout échevelée et tout en larmes trouver son frère, et lui conta ce qui s'étoit passé. Baleins, qui étoit vif et intrépide, lui dit de se taire, de ne faire semblant de rien et de le laisser faire. Il continue pendant quelque temps de vivre avec cet officier aussi familièrement qu'auparavant, sans lui rien faire connoître de ce qu'il savoit : un jour il l'invite à dîner dans le château avec quelques autres de ses amis et leur fait un repas magnifique ; le dîné fini et les conviés retirés, il le prend en particulier, lui fait mettre les fers aux pieds et aux mains par des gens apostés, se met dans un fauteuil comme juge et l'interroge. Comme ce pauvre homme ne demeuroit d'accord de rien, il lui produit des témoins et fait paroître tout d'un coup cette demoiselle qui s'étoit cachée. Alors cet officier tout effrayé lui avoua qu'il avoit été de ses amis, mais qu'elle lui avoit fait plusieurs avances ; que de son côté il ne lui avoit rien promis et ne lui avoit jamais donné parole de l'épouser. Baleins, continuant son personnage de juge, fait écrire par un secrétaire l'interrogatoire, les dépositions des témoins, et leur fait signer le tout, puis, sur le serment pris des témoins et sur la confession de l'accusé, le condamne à mort.

Alors le même homme qui avoit été l'accusateur, le témoin et le juge, voulut encore être le bourreau ; il poignarda lui-même ce malheureux, qui réclamoit inutilement Dieu et les hommes, et qui se plaignoit de l'infraction des droits de l'hospitalité. Baleins renvoya le corps aux parens du mort ; mais comme il jugea que si cette exécution venoit d'ailleurs à la connoissance du roi de Navarre, de qui il tenoit sa commission, elle ne manqueroit pas de prévenir ce prince contre lui, il lui en écrivit lui-même et lui manda le détail de ce qui s'étoit passé : il dit qu'ayant un juste sujet de se venger d'un affront, il n'avoit cependant rien fait que dans toutes les formes de la justice ; qu'il lui envoyoit les copies du procès, et qu'il gardoit les originaux pour sa justification ; qu'il le prioit de lui donner sa grâce, prêt, s'il le souhaitoit, à remettre le château à qui il jugeroit à propos ; qu'il étoit assez content d'avoir trouvé le moyen de se venger par ses mains de l'outrage qu'il y avoit reçu.

Le roi de Navarre fut effrayé de l'audace de Baleins et de l'énormité de cette action : cependant, comme il appréhendoit que s'il lui refusoit sa grâce cet homme violent ne se portât à quelque résolution qui pouvoit être dangereuse dans la conjoncture présente, il ne laissa pas de la lui envoyer ; mais en même temps il fit partir un homme de confiance pour prendre possession du château. Baleins le remit sans difficulté sur les ordres du prince, et se retira avec sa famille dans un château assez fort qu'il avoit dans le voisinage.

De Lectoure ils vinrent à Auch, autrefois capitale de la Gascogne. C'est un très-riche archevêché dans la principauté d'Armagnac : les cardinaux Hippolytte et Louis d'Est l'avoient possédé depuis le cardinal de Tournon, qui y avoit fondé un collége. Ce dernier prélat n'étoit pas homme de lettres ; mais comme il avoit le cœur élevé et qu'il vouloit soutenir son rang, il aima toute sa vie les sciences et ceux qui en faisoient profession. Le beau collége qu'il fit bâtir à Tournon dans le Vivarais, d'où cette maison illustre a tiré son nom, en est une marque, et toute sa vie en fut une preuve continuelle.

A la cour, à Rome, dans ses voyages, il avoit toujours à sa suite tout ce qu'il y avoit de gens illustres dans les belles-lettres ; il en prenoit tant de soin, qu'Arnaud du Ferrier, qui avoit été long-temps attaché à son service, disoit ordinairement qu'il n'avoit jamais étudié si commodément dans son cabinet qu'il le faisoit lorsqu'il accompagnoit ce cardinal dans ses voyages.

Quand ce prélat suivoit la cour, il n'étoit pas plutôt descendu de cheval qu'il visitoit la cham-

bre des savans de sa suite, pour voir si les malles où étoient leurs livres étoient en bon état : de peur qu'ils n'attendissent après, il les faisoit porter par ses mulets avec son lit et ses papiers; puis, tout étant prêt, il les exhortoit à travailler pendant qu'il alloit trouver le Roi, dont il étoit le principal ministre. Il tenoit table ouverte; mais il en avoit une particulière pour un petit nombre de ses amis : elle étoit aussi pour ces savans dont il écoutoit les conversations avec plaisir. Cela se passoit sur la fin du règne de François Ier, dans le temps que Pierre Danès, du Ferrier, Vincent Lauro, Denys Lambin et Muret, tous si distingués par leur savoir, étoient attachés à lui. C'est à ceux qui possèdent aujourd'hui cet archevêché à voir s'ils en usent aussi noblement.

De Thou et Pithou, son compagnon de voyage, allèrent voir la cathédrale d'Auch, qui seroit la plus belle église de France et de toute la chrétienté si elle étoit achevée avec autant de magnificence qu'elle a été commencée. Le chœur, avec les stales des chanoines, étoit dans sa perfection, et l'on travailloit à la nef et aux bas-côtés. Ils virent aussi l'église de Saint-Oren, qui tomboit en ruine de vétusté : cependant cette église, où il y a une paroisse, appartient à un très-riche monastère dépendant de l'abbaye de Cluny. On y voit plusieurs autels qui sont des tombeaux de martyrs; les chrétiens y tenoient autrefois leurs assemblées. Les tables qui couvrent ces tombeaux ne sont pas plates comme les nôtres, mais un peu arrondies. On y voit les deux lettres grecques qui signifient le nom de *Jésus-Christ* et qui étoient sur le *Labarum* des premiers empereurs chrétiens : preuves de l'antiquité de cette église et de ces monumens.

Au sortir d'Auch ils passèrent par Caumont, Sanmathan, Lobez, Saint-Gimont, et vinrent à Pibrac. Guy du Faur, qui en est seigneur, y étoit venu de Paris passer les vacations et les y attendoit. Il reçut ses hôtes magnifiquement et les régala avec beaucoup de propreté et de délicatesse, surtout avec un visage qui rehaussoit extrêmement le mérite de la bonne chère.

Ils y séjournèrent trois jours, pendant lesquels ils se promenèrent beaucoup dans les cours et dans les jardins du château. Tout cela étoit fort négligé et fort inculte; mais les agrémens de l'esprit du maître rendoient tout agréable : tout y paroissoit fort simple, à l'exception des meubles qui étoient magnifiques.

Pibrac dit peu de chose sur l'affaire de Salcède, cependant il en parla d'une manière qui faisoit comprendre qu'il en croyoit plus qu'il n'en témoignoit : comme il ne disoit point clairement ce qu'il pensoit, de Thou n'eut pas lieu de combattre ses sentimens. Pithou l'obligea de communiquer à Pibrac ce qu'il avoit écrit sur la fauconnerie; il savoit que leur hôte avoit une grande passion pour toute sorte de chasse et qu'il se plaignoit que cette nouvelle manière de chasser n'eût point encore été bien décrite en latin. Pibrac lut ce poème en son particulier, et, comme il remarqua que sur la fin du premier livre l'auteur déploroit la mort d'un personnage considérable nommé François, qu'on pouvoit confondre avec une autre personne du même nom, il comprit enfin que l'auteur avoit eu en vue François de Montmorency, maréchal de France, mort depuis peu et qui l'avoit honoré de son amitié. Il témoigna à de Thou le plaisir qu'il lui faisoit d'avoir fait mention d'un seigneur dont toute la France et ce qu'il y avoit de plus honnêtes gens devoient regretter la perte. Il l'exhorta à continuer cet ouvrage et à travailler à cette partie qui concerne la guérison des oiseaux de proie et que promet le commencement du premier chant.

Après l'on s'entretint de la liaison de la famille de du Faur de Toulouse avec celle de de Thou ; on ajouta que la générosité naturelle des François s'étoit tellement corrompue, que les amitiés n'avoient de force qu'autant qu'elles étoient fondées sur l'intérêt; que pour peu qu'on craignît qu'une liaison ne portât préjudice, non-seulement on abandonnoit ses amis avec lâcheté, mais qu'on les trahissoit avec perfidie; qu'il ne s'étoit trouvé que Christophe de Thou, qui se confiant sur son intégrité, avoit osé prendre la défense de l'innocence persécutée; que les du Faur y ayant été exposés, non-seulement à Toulouse, mais encore par toute la France, il les protégea avec autant d'habileté que de constance, lorsqu'ils ne trouvoient plus d'appui dans le parlement et qu'ils n'avoient que de foibles amis à la cour : paroles que prononça Pibrac, en regardant fixement de Thou, à qui elles causèrent une joie si sensible, que, malgré toute sa prudence et sa modestie, Pithou s'aperçut combien l'éloge qu'un si honnête homme venoit de faire du premier président son père avoit fait d'impression sur son esprit.

Pibrac étoit chancelier de Marguerite, reine de Navarre. Un petit refroidissement venoit de lui attirer de la part de cette princesse une lettre dans laquelle elle lui reprochoit sa témérité de ce qu'il avoit osé élever ses désirs jusqu'à elle : ce qui donnoit beaucoup de chagrin à Pibrac ; il n'étoit pas moins inquiet de la réponse qu'il lui devoit faire. Un jour qu'il se promenoit

avec de Thou, il lui en fit confidence; il le crut le plus propre, comme le plus jeune, à excuser sa foiblesse; et, par une espèce de honte, il ne voulut pas s'en ouvrir à Pithou. Il lui dit la réponse qu'il méditoit, mais avec un air si prévenu, en des termes si étudiés et d'un style où il paroissoit tant de passion, que cela ne servit qu'à convaincre de Thou de la vérité des reproches que lui faisoit cette princesse. Pibrac lui envoya bientôt après cette réponse, qui courut depuis dans le monde, et qui étoit écrite avec toute la délicatesse et toute la finesse dont il étoit capable.

C'étoit un homme d'une probité incorruptible et d'une piété sincère; il avoit un véritable zèle pour le bien public, le cœur élevé, l'âme généreuse, une extrême aversion pour l'avarice, beaucoup de douceur et d'agrément dans l'esprit; outre cela, il étoit bien fait de sa personne, de bonne mine et doué naturellement d'une éloquence douce et insinuante. Il avoit appris les belles-lettres sous Pierre Bunel et avoit acquis sous Cujas une parfaite connoissance du droit : il n'avoit jamais pu vaincre sa paresse et son indolence naturelle et il ne lui manquoit qu'un peu plus d'action et de vivacité. Il écrivoit en latin avec élégance et il avoit beaucoup de talent pour la poésie françoise : ce qui fit naître d'abord un peu de jalousie entre lui et Ronsard, qui le piqua vivement; mais elle se convertit bientôt en une estime et en une amitié mutuelle. Ses quatrains, traduits en toutes sortes de langues, l'ont fait connoître par tout le monde, et servent parmi nous à l'instruction des enfans qu'on prend soin de bien élever. Disons de suite, afin qu'il ne manque rien à l'éloge de ce grand homme, que sa famille, qui étoit de Toulouse et originaire d'Auch, étoit déjà très-noble et très-illustre du temps de Charles VII et de Louis XI, et que son bisaïeul, Gratien du Faur, président à mortier au parlement de Toulouse, avoit mérité, par son savoir et par son intégrité, de tenir une des premières places dans le conseil du Roi que nous nommons aujourd'hui conseil d'Etat.

De Thou et Pithou prirent congé de leur généreux ami et, ayant passé par un petit village nommé Leguevin, ils arrivèrent dans une grande plaine d'où l'on découvre Toulouse de loin. Cette ville est une des plus grandes du royaume, après Paris, si l'on considère le nombre et la beauté de ses églises, la dignité de son parlement, qui est le second de la France, le nombre des écoles et des écoliers, la richesse des habitans et la magnificence des édifices. On peut dire que, si elle ne l'égale pas, du moins elle lui est peu inférieure et qu'elle peut encore s'appeler avec justice, comme autrefois, la ville de Pallas.

Ils y séjournèrent quelques jours pour en voir les beautés les plus remarquables. Pithou en passa une grande partie avec François Roaldez, sous qui il avoit appris la jurisprudence à Valence en Dauphiné. De Thou lui rendit aussi visite et Roaldez leur apprit des particularités considérables des provinces de Guienne et de Languedoc, tant des villes et des rivières que des autres lieux.

L'archidiacre Galand, attaché à la famille de du Faur, homme d'un commerce agréable, assez savant et surtout bon botaniste, les conduisit à la cathédrale, aux principales églises et dans tous les lieux publics. Il leur fit voir le Capitole et le lieu célèbre où les échevins, qu'on appelle Capitouls, rendent la justice; comme aussi la statue de Clémence Isaure, qui fonda, il y a plus de deux cents ans, un prix pour celui qui feroit de plus beaux vers et à laquelle on va rendre tous les ans une espèce d'hommage.

Il les mena encore à Saint-Jorry : ils y trouvèrent Pierre du Faur, cousin-germain de Pibrac et président à mortier au parlement de Toulouse. Ce président, pendant les vacations, s'y divertissoit à l'étude, autant que sa santé le lui pouvoit permettre. C'étoit un homme laborieux et appliqué; ses œuvres données au public, et principalement ses Commentaires sur les règles du droit, dédiés à Cujas, son maître, en sont une preuve. S'il étoit moins propre pour la cour que Pibrac, il étoit plus propre que lui pour le palais; du reste, leur humeur, leur piété et leur probité étoient égales. Lui et Pithou, qui s'étoient connus dès leur jeunesse, renouvelèrent connoissance. Sa femme, qui étoit belle et vertueuse, et sœur de François de Rieux, gouverneur de Narbonne, leur fit tout le bon accueil possible; occupée uniquement de la santé de son mari et du soin de recevoir ses amis, elle les retint pendant trois jours.

De là ils allèrent à Montauban, où ils se séparèrent, après avoir visité Claude Granger et Robert Constantin. Pithou retourna à Agen et de Thou à Toulouse, pour descendre en Languedoc. Ce dernier en repartit dès le lendemain de son arrivée, sans rendre visite au premier président Duranti, qui avoit envie de le voir; mais, comme dès son premier voyage avec Pithou ils ne l'avoient point vu, pour certaines considérations qui regardaient leur compagnie, il ne crut pas devoir faire seul ce qu'ils n'avoient pas jugé à propos de faire ensemble : cependant il en eut toujours regret depuis. Le même jour il

vint par Montesquiou coucher à Castelnaudary, et deux jours après à Carcassonne.

La rivière d'Aude et une grande esplanade qui avoit autrefois de chaque côté un faubourg très-peuplé séparent Carcassonne en deux. La ville haute contient la cathédrale, le palais de l'évêque et la citadelle; le lieu où l'on tient la juridiction est dans la ville basse, où sont aussi logés les magistrats. Pibrac avoit donné à de Thou des lettres de recommandation pour Raimond Le Roux, qui en étoit juge-mage. C'étoit un homme de haute taille, qui avoit l'air sérieux, grave et antique. Il avoit écrit pour l'autorité du Pape contre Charles du Moulin, au sujet de l'édit de 1552. Comme il avoit été avocat au parlement de Paris, où il avoit connu le premier président, il demanda fort de ses nouvelles à son fils, qu'il conduisit partout très-poliment.

Il le mena dans la citadelle, où l'on voit beaucoup d'armes anciennes qui ne sont plus d'usage depuis l'invention des mousquets; plusieurs manuscrits hébreux, qui paroissent être du temps que les Juifs furent bannis de ce pays-là, comme de tout le reste de la France, avec quantité d'informations et de jugemens rendus contre les Albigeois.

De Carcassonne de Thou vint à Narbonne; Pibrac lui avoit aussi donné des lettres pour Baliste, qui en étoit syndic. Baliste le conduisit par toute la ville et lui montra d'anciennes inscriptions qui se remarquoient parmi ses ruines; comme il en avoit fait un recueil exact, il en étoit fort instruit. Il lui fit voir encore cet autel célèbre qui est à la porte de la principale église. Elie Vinet en parle dans ses *Antiquités de Narbonne;* Smith et après lui Jean Gruter en ont fait aussi mention dans ce gros volume d'inscriptions qu'ils ont donné au public. On voit un grand nombre d'anciens monumens dans cette ville qui a autrefois donné son nom à tout le pays qui s'étend depuis les Alpes jusqu'à Vienne, et qui comprenoit la Provence et le Languedoc, avec tout l'ancien diocèse de Toulouse.

Guillaume de Joyeuse, qui commandoit en Languedoc sous le duc de Montmorency, demeuroit à Narbonne. De Thou alla saluer ce seigneur qui le mena, avec sa famille, entendre la messe dans une chapelle de la grande église. On y voit cet admirable tableau de la résurrection du Lazare, peint par Sébastien del Piombo; le dessin est de Michel-Ange, et c'est un présent du cardinal Hippolyte de Médicis.

Ce beau tableau les fit ressouvenir de ce que rapporte Vasari du défi de Michel-Ange avec Raphaël, pour un prix proposé par le cardinal de Médicis. Le tableau de Michel-Ange, qui fut achevé le premier, fut apporté à Narbonne du vivant du cardinal, et celui de Raphaël, qui représentoit l'ascension de notre Seigneur, fut mis à Rome dans l'église Saint-Pierre *in Montorio;* mais il ne fut fini qu'après la mort du cardinal qui mourut à Rome où le défi s'étoit fait.

On voit dans le milieu du chœur de la grande église le tombeau de Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis et père de Philippe-le-Bel, avec sa représentation en marbre. Le corps de ce prince qui mourut à Perpignan l'an 1285, au retour du combat qui s'étoit donné en Roussillon, entre lui et Pierre d'Aragon, qui y périt, fut apporté à Narbonne.

Au retour de l'église, Joyeuse invita de Thou à dîner. Comme de Thou le connoissoit peu, et que d'ailleurs il craignoit de devenir par là suspect au duc de Montmorency, s'il venoit à le savoir, il s'en excusa le plus honnêtement qu'il put.

Il alla trouver ce duc à Béziers, après avoir passé un bois plein de Bruyères et de tamarins, et décrié pour les vols qui s'y commettoient; aussi, quand il parle de Béziers dans quelque endroit de ses poésies, il l'appelle *Biterras tamarisciferas.*

Le duc de Montmorency le reçut avec beaucoup d'honnêteté, et, après les premières civilités et les assurances de ses bonnes intentions pour le premier président son père et pour toute sa famille, il lui parla aussitôt de Salcède. Il avoit été informé depuis peu des dépositions de ce scélérat, par Mathurin Chartier qui arrivoit des Pays-Bas. De Thou se servit des raisons du maréchal de Matignon pour lui en faire connoître la fausseté: le duc soutint que ces dépositions n'étoient pas sans fondement. Enfin le duc, voyant que de Thou persistoit vivement dans son opinion, se ralentit un peu et lui dit qu'il le feroit parler le lendemain à un homme qui étoit fort instruit sur ce chapitre.

De Thou alla souper chez l'évêque de Béziers, qui le jour suivant le mena à son église et le fit monter sur une plate-forme d'où l'on découvre tout le pays d'alentour. Ils y étoient à peine que le duc y arriva en bottes avec Chartier. « Voilà, dit-il, en s'adressant à de Thou, l'homme avec qui je vous promis hier de vous mettre aux prises; il a vu le premier président, votre père, en passant à Paris; faites réflexion sur ce qu'il vous dira, et ce soir, quand je serai de retour, nous en parlerons plus à loisir. »

Il partit aussitôt pour un rendez-vous qu'il avoit donné, entre Béziers et Narbonne, à Anne, fils de Guillaume de Montmorency. Ce seigneur, qui avoit accompagné le Roi jusqu'à Lyon, avoit demandé permission à Sa Majesté d'aller voir son père, et, après être descendu par le Rhône et avoir donné avis de sa route au duc de Montmorency, il avoit pris la mer et étoit arrivé à Narbonne le jour même que de Thou en étoit parti.

L'évêque s'étant retiré, de Thou resta seul avec Chartier, qui lui apprit ce qui s'étoit passé à Anvers, les conjectures et les motifs qui avoient porté le prince d'Orange à faire arrêter Salcède et le comte d'Egmont, les entretiens particuliers que le premier avoit eus avec le duc de Parme, et de quelle manière celui que le duc de Parme lui avoit associé s'étoit tué quand on l'arrêta. « Et, afin, lui dit-il, que vous soyez convaincu que je vous dis vrai, vous saurez que Salcède a été mis entre les mains de Bellièvre, qui l'a amené au Roi : ce que le duc d'Anjou ni ceux de son conseil n'auroient jamais permis, s'il n'y avoit eu que des suppositions dans cette affaire. »

Après plusieurs autres discours de part et d'autre, comme de Thou soutenoit toujours que ce qui rendoit les dépositions de Salcède suspectes de fausseté étoit que ce méchant homme avoit accusé de cette horrible conspiration un trop grand nombre de personnes d'honneur, dont l'innocence et la fidélité étoient généralement reconnues, Chartier lui dit qu'il se pouvoit faire que Salcède, qui cherchoit ses sûretés, en avoit peut-être accusé plusieurs à tort, ou que ceux qui l'avoient porté à un si grand crime avoient pu l'encourager en lui nommant un plus grand nombre de complices qu'il n'y en avoit; que cependant le premier président, son père, qu'il avoit vu secrètement à Paris par l'ordre du duc d'Anjou, étoit d'avis de ne rien précipiter dans une affaire d'une aussi grande conséquence, mais de la bien approfondir, en tenant le coupable en prison, de peur de gâter l'affaire par un jugement trop prompt. Après cet entretien ils se séparèrent.

Le soir, le duc, étant de retour de son rendez-vous, fit appeler de Thou, qu'il entretint d'abord sur le chapitre de M. de Joyeuse, et des marques d'amitié feintes ou véritables qu'ils s'étoient données; puis, passant aussitôt à l'affaire de Salcède, il lui demanda ce qu'il en pensoit, après avoir entendu Chartier. Comme de Thou persistoit toujours dans son sentiment, sans néanmoins vouloir le defendre aussi vivement qu'auparavant, il se contenta de répondre que le temps, qui étoit un grand maître, les en instruiroit; qu'il falloit attendre de la prudence du Roi et de celle de ses ministres ce qu'on devoit croire d'une affaire d'une si grande importance. Là-dessus le duc se retira dans sa chambre, après que de Thou lui eut demandé un passe-port; il lui donna le même Chartier pour l'accompagner, et lui ordonna de passer par Pezenas, où étoit la duchesse sa femme.

Il arriva le lendemain une aventure qui fut d'un mauvais présage pour Chartier, ainsi que la suite le vérifia. Comme ils marchoient tous deux sur le soir, par un petit sentier frayé entre des hauteurs escarpées, Chartier devant et de Thou derrière, un paysan armé, comme ils le sont presque tous en ce pays-là, demanda à de Thou, de dessus une hauteur, si ce n'étoit pas Chartier qui marchoit devant. De Thou voulant savoir le sujet de cette question, le paysan lui répondit qu'il seroit bien aise que ce fût Chartier, parce que le bruit couroit qu'il avoit été pendu. Alors de Thou cria de toute sa force à Chartier de s'arrêter, et lui dit ce qu'il venoit d'apprendre du paysan, qui cependant avoit disparu. Il l'exhorta d'être à l'avenir plus circonspect dans les affaires dont il se mêloit, et d'éviter par sa conduite de donner lieu à un si funeste présage (1). Chartier, qui ne se soucioit de rien et qui se croyoit à couvert de toute mauvaise aventure, ne reçut un avis si sage qu'avec un grand éclat de rire.

Quand ils furent arrivés à l'hôtellerie, il continua, sur le même ton et avec la même assurance, de l'entretenir des affaires dangereuses dont il s'étoit mêlé pour le maréchal de Bellegarde, dans le temps qu'il étoit à son service; des dernières intrigues auxquelles il avoit eu part avec lui; enfin, de la mort de son maître, fin digne de la vie libertine qu'il avoit menée; il ajouta d'autres particularités, qu'il est de l'intérêt public de ne pas révéler pour ménager l'honneur de la maison de ce maréchal.

Il ne fut pas plus discret sur son propre chapitre. Il dit qu'il étoit de Dol en Bretagne; qu'étant encore fort jeune, son père le chassa de sa maison pour ses mauvaises mœurs; qu'il s'embarqua sur un vaisseau qu'il trouva par hasard et qui l'amena à Bordeaux; qu'il s'y mit d'abord au service d'un chanoine de son pays; que comme il savoit quelque peu de latin, il se fit notaire apostolique; que son maître, qui étoit fort âgé, avoit chez lui une femme qu'il entretenoit, et que lui, qui étoit dans la vigueur de son âge, avoit gagné cette femme; que par son

(1) Chartier fut pendu peu de temps après.

moyen il gouvernoit l'esprit de son maître, et que, quand il mourut, ils s'emparèrent de son bien; qu'appréhendant les poursuites des héritiers, il s'étoit retiré à Toulouse, et de là plus avant dans le bas Languedoc; qu'il s'y étoit insinué dans la maison de l'évêque d'Aleth, de la maison de Joyeuse, et y avoit exercé sa profession de notaire apostolique; que le voisinage des montagnes de Sault lui avoit donné l'occasion de faire société avec les bandouliers des Pyrénées et avec leur chef, dont il avoit épousé la fille; que, comme dans cette province il se méloit de tous les différends qui y sont fréquens, il s'étoit si bien fait aux manières des habitans, qu'ils le croyoient né et élevé dans le pays; que de là il étoit entré en qualité de secrétaire au service du duc de Montmorency; mais qu'après la paix faite et rompue presque aussitôt avec les protestans, il avoit pris parti avec le maréchal de Bellegarde, et qu'après sa mort il s'étoit attaché au duc d'Anjou : circonstances qu'il contoit comme autant de belles actions aux gens de l'escorte, que les cousins empêchoient de dormir, non sans y mêler plusieurs aventures semblables aux contes d'Apulée, ce qui faisoit connoître d'un côté l'esprit surprenant du personnage, et de l'autre le peu de confiance qu'on pouvoit prendre en lui.

Quand de Thou fut arrivé à Pezenas, il alla saluer madame de Montmorency, qui le reçut honnêtement; il y laissa Chartier, et de là se rendit à Montpellier. Le prince de Condé y étoit venu s'y faire payer, par les receveurs de Sa Majesté, du reste du don que le Roi lui avoit fait quand il le maria. Il se promenoit hors de la ville avec François de Coligni-Châtillon qui en étoit gouverneur, lorsque de Thou y arriva. Comme il vit que sitôt que de Thou l'avoit aperçu, il avoit mis pied à terre pour le venir saluer, il vint au-devant de lui et le reçut avec l'accueil le plus gracieux; il se souvint de l'entretien qu'il avoit eu avec lui l'année précédente, et le mena dîner à l'hôtel de Fises où il logeoit.

On parla pendant le repas de la manie détestable des duels, qui s'étoit répandue partout. Isaac de Vaudrai-Mouy, qui s'y trouva avec d'autres gens de qualité, voulut l'excuser sur la nécessité de défendre son honneur, qu'un véritable gentilhomme est obligé de préférer à sa propre vie. Là-dessus le prince prenant la parole lui répondit, avec un air d'autorité qui convenoit à son rang, que c'étoit à tort que la noblesse faisoit consister son honneur dans ces sortes de combats; qu'ils étoient absolument contraires aux commandemens de la loi divine; que nous étions obligés de rapporter toutes nos pensées et toutes nos actions à la gloire de Dieu et non à la nôtre; que notre salut dépendoit uniquement de l'observation de ses préceptes; qu'il n'étoit permis de tirer l'épée que par l'ordre du prince, pour la défense de la patrie ou pour celle de sa vie. Puis, se tournant vers le ministre qui étoit derrière sa chaise, il lui demanda si ces combats étoient permis en conscience pour tirer raison des querelles particulières; à quoi le ministre ayant répondu qu'on ne le pouvoit faire sans risquer son salut : « Apprenez de moi, leur dit-il, que vous devez vous désabuser une bonne fois de cette erreur chimérique où vous êtes sur ce chapitre: je vous réponds là-dessus de votre honneur, et je m'offre volontiers d'en être la caution. »

Après que tout le monde se fut levé de table, le prince entretint de Thou en particuler de quelques affaires d'Etat et de ce qui regardoit les dépositions de Salcède, sans que de Thou témoignât la même chaleur qu'auparavant. Ayant pris congé du prince, qui lui fit présent d'un beau mulet et de son caparaçon, il se mit en bateau sur le lac pour se rendre à Aigues-Mortes.

Cette ville étoit autrefois célèbre par son port, où nos rois s'embarquoient pour leurs voyages de la Terre-Sainte; aujourd'hui il est comblé et ne peut plus servir. On y voit l'ancienne tour de Constance, où il y a garnison et où l'on mettoit autrefois des fanaux pour les vaisseaux qui y abordoient.

De là, prenant sur la gauche et laissant à droite les salines de Peccais et ce qu'on appelle la Camargue, qui est un pays fort gras, enfermé entre le canal d'Aigues-Mortes ou la Robine et le Rhône, il vint par le bas Languedoc à Nîmes, qui, au rapport d'Ausone, prend son nom d'une fontaine qui est hors de la ville et qui sort avec un grand bruit.

Nîmes est recommandable par son amphithéâtre et par les ruines de plusieurs monumens antiques, dont la magnificence et la majesté effacent encore aujourd'hui tous les bâtimens modernes : c'est le lieu de la naissance des deux Antonins, comme Narbonne l'est de Carinus : ce sont les Antonins qui ont fait faire à Nîmes tous ces ouvrages dont on voit aujourd'hui les superbes restes. Près de la ville sont les ruines d'un temple abattu autrefois par les citoyens mêmes dans le temps d'un siége. La voûte, qui subsite encore à moitié, fait regretter le reste de ce bel édifice; ajoutez à tant de raretés le pont du Gard à trois rangs d'arches les unes

sur les autres ; il est bâti entre des rochers auprès de Saint-Privat pour conduire l'eau dans la ville ; et, ce qui est admirable, il paroît encore en très-bon état après tant de siècles.

Ayant laissé Beaucaire à droite, de Thou vint, par Monfrin et par Aramont, à Villeneuve, sur les bords du Rhône du côté de la France : c'est un lieu célèbre par sa chartreuse et par ses ruines ; on y remarque encore plusieurs écussons aux armes des cardinaux. Il y a un pont qui relève du Roi, non pas droit comme le pont Saint-Esprit, mais bâti en serpentant, à cause de la rapidité de la rivière et de la violence des vents, ce qui le rend fort commode.

Au bout est Avignon, qui est la capitale du comtat ; car Valence, comme l'a cru Cujas, n'est point comprise dans le pays qu'on nomme aujourd'hui le Comtat, mais dans la Gaule Narbonnoise, qui comprenoit autrefois tout le Dauphiné. Cette ville ne le cède à aucune autre de la chrétienté, tant par la beauté de ses murailles, que par le palais du Pape, qui tient à une roche fort élevée. Clément V s'y réfugia l'an 1306, la vingt-unième du règne de Philippe-le-Bel : les Papes y firent leur séjour jusqu'à 1377, que Benoît XI en sortit pour retourner à Rome le 14 de janvier de l'année suivante.

De Thou alla saluer le cardinal Georges d'Armagnac, qui y faisoit la fonction de légat en l'absence du vieux cardinal de Bourbon. Ce prélat avoit déjà quatre-vingts ans et n'étoit plus occupé que de sa santé ; comme il étoit très-poli et qu'il recevoit bien les étrangers, il l'arrêta à dîner. Le repas fini, de Thou lui demanda une escorte et se retira, parce que ce cardinal se mettoit au lit au sortir de table. Quand il eut quitté le légat, il alla voir Henri d'Angoulême (1), qui commandoit dans la Provence, et qui se trouva alors à Avignon. D'Angoulême l'entretint long-temps sur le chapitre de Salcède, et lui fit entendre que, quoique ce scélérat eût varié dans ses dépositions, il ne doutoit pas qu'il n'y en eût beaucoup de vraies.

D'Avignon de Thou se rendit par eau et sans danger à Tarascon, qui est sur les bords du Rhône, vis-à-vis de Beaucaire, et de là vint à Arles.

Il est incertain en quel temps le siége épiscopal d'Arles a été établi, si c'est du temps de ce Trophime dont parle saint Paul, ou du temps d'un autre Trophime plus récent : quoi qu'il en soit, l'église est dédiée à saint Trophime. Cette ville, qui fut autrefois la capitale d'un royaume, en conserve encore quelques marques, qui sont aussi peu considérables que le fut la durée de ce royaume. On y voit dans le Rhône quelques piles du pont qui la joignoit à la partie qui étoit de l'autre côté, mais où il ne reste plus que les ruines d'un amphithéâtre et de plusieurs tombeaux, qui sont des monumens de son ancienne grandeur. Aujourd'hui la principale noblesse du pays y fait son séjour ordinaire, ce qui n'est point en usage dans les autres provinces. Il n'y a point de ville dans le royaume qui ait de plus grands priviléges et de plus grands revenus. Du côté qui regarde la rivière, elle est située dans un marais, et du côté du midi et du levant, dans un terrain pierreux qu'on nomme la Crau, et qui a été rendu plus doux par un canal qu'on a tiré de la Durance ; quand il est cultivé, il produit, malgré les cailloux, du froment très-bon et très-pur.

Laissant à droite le château de Salon, où Henri d'Angoulême faisoit sa principale demeure, de Thou vint à Saint-Chamas, situé à la tête du lac de Martigues, renommé par ses salines et par sa caverne creusée dans le roc. Il le laissa encore à droite, et, par d'anciennes arcades qu'on trouve sur le chemin, il se rendit enfin à Marseille.

Ce nom seul donne une grande idée de cette ville, quoiqu'il n'y reste plus rien de ce qu'on y voyoit autrefois ; on prétend même qu'elle est bâtie présentement dans un autre endroit. Les Corses et les habitans des îles voisines s'y retirent avec leurs effets pour y jouir de la liberté sous la protection de la France ; ils en sont d'autant plus jaloux qu'ils ont quitté pour elle leur pays et leur fortune ; ils la comptent comme un de leurs plus grands biens, et croiroient avoir tout perdu s'ils en étoient privés. Aussi il n'y a rien qu'ils n'entreprennent pour se la conserver : ce qui les rend quelquefois fort mutins.

Le gouverneur du château d'If, qui est situé sur une roche escarpée dans la mer, et qui semble défendre l'entrée du port, y donna à dîner à de Thou, qui de là revint à Marseille. On trouve d'abord le château de Notre-Dame-de-la-Garde, qui commande le port, au-delà duquel, mais assez proche, est la riche abbaye de Saint-Victor. De Thou ne mit que deux jours à voir Marseille, et de là se rendit à Aix.

Jean de Monchal (2), président du parlement, l'accompagna le plus poliment du monde par toutes les églises, à la Maison-de-Ville, à l'Arsenal et principalement au palais où le parlement s'assemble. De Thou l'avoit connu fami-

(1) Fils naturel de Henri II.

(2) Ou Moncaly.

lièrement il y avoit plus de dix ans, lorsque ce président fut envoyé, avec Charles de Lamoignon, commissaire dans ces provinces, pour informer des malversations qui se commettoient dans les gabelles. Monchal lui fit voir aussi les bains, d'où cette ville a tiré son nom : ils sont fort bien bâtis, avec des bancs. Ceux du pays font usage de ces bains.

De là, après avoir passé par Cavaillon, il vint à Orange, ville recommandable par l'antiquité vénérable de ses monumens. On voit hors de son enceinte ces superbes trophées auxquels on donne encore le nom de Trophées-de-Marius, et dont l'injure des siècles a respecté la majesté.

En sortant de la Provence, la première ville du Dauphiné que l'on rencontre est Montélimart : elle s'est fait assez connoître dans nos dernières guerres. Comme de Thou y soupoit, Colas, qui en étoit le vice-sénéchal (ce qui veut dire à peu près bailli, de peur qu'on ne se trompe sur ce terme de sénéchal), vint le trouver dans son auberge : il y avoit plus de dix ans que de Thou ne l'avoit vu, et il ne l'avoit connu qu'à Valence, dans le temps qu'il y étudioit en droit sous Cujas. Comme de Thou partit alors de Valence, il apprit que Colas (1) avoit été depuis nommé recteur, ou, comme ils disent, prince de la jeunesse, parce qu'il étoit du pays; qu'on l'avoit accusé d'avoir assassiné, de nuit et en trahison, un jeune écolier de Bourgogne; qu'ayant été poursuivi pour ce crime, on l'avoit mis en prison, dont il n'étoit sorti que par faveur ou par la négligence de ses parties. Colas vint donc en robe saluer de Thou, qui le retint à souper. Pendant le repas, il l'entretint d'affaires d'Etat, avec de grands discours vagues et inutiles, y mêlant sans cesse le nom du duc de Mayenne, auquel il avoit offert ses services pendant que ce duc commandoit dans la Provence. C'étoit un parleur véhément, présomptueux et hardi, qui paroissoit disposé à tout hasarder pour s'élever au-dessus de sa condition. On n'auroit point parlé de ce bailli ni de ce repas si dans les guerres suivantes il n'avoit fait parler de lui par la hardiesse de ses entreprises : il n'épargnoit rien pour en venir à bout et se fit craindre même du duc de Mayenne auquel il devoit son élévation, comme on le peut voir plus au long dans l'Histoire Générale.

Le lendemain le même homme le vint trouver encore dans son hôtellerie, lui fit voir la ville et le conduisit jusque sur les bords du Rhône, où ils se séparèrent après de grandes embrassades. De Thou passa ce fleuve sur un bac, et le même jour, traversant des montagnes fort rudes, il vint coucher à Aubenas, principale ville du marquisat de Montlaur. De là, pendant trois jours, il passa par des chemins affreux, au bout desquels il aperçut le Puy en Velay, au-delà d'une plaine très-agréable, où la Loire, qui prend sa source tout proche et qui

(1) La famille de Colas a opposé à ce passage de de Thou la note suivante :

« Il est de notoriété publique, et on se souvient encore à Montelimart, que M. de Thou étoit l'ennemi particulier de Colas, avec lequel il avoit étudié à Valence sous le célèbre Cujas. On doit croire que l'accusation dont il fait ici mention n'avoit d'autre motif que la haine qu'il lui portoit, puisqu'à peine arrêté, Colas se justifia complètement et fut aussitôt élargi.

» En rendant justice aux qualités du magistrat intègre et aux talens de l'historien estimable, on sait cependant que M. de Thou n'étoit pas exempt de préventions, et que souvent il ajoutoit trop de foi aux bruits populaires. Colas n'est pas le seul qui ait été l'objet des méprises de cet écrivain. Voyez ce qu'il dit au sujet du cardinal de Pellevé dans son *Histoire universelle*, *Bâle*, 1742, tom. 1, liv. III, page 339, *in fine*.

» M. de Thou s'est également trompé lorsque, dans cette même Histoire, tom. IV, liv. LXXXV, page 646, en parlant du même J. Colas, il dit : « Colas, vice-sénéchal de Montelimart, qui, pour les services qu'il avoit autrefois rendus au duc de Mayenne en Dauphiné, étoit parvenu par son crédit à être mis au rang des officiers généraux : homme d'ailleurs de la plus vile naissance, mais qui, rempli d'impudence et d'orgueil, a trouvé moyen, à force de crimes et à la faveur des troubles qui ont désolé la France, de s'élever à des dignités où il auroit eu honte d'aspirer si la licence de ces temps malheureux n'avoit rendu tout permis. »

» Colas fut, à la vérité, un ardent ligueur; uni au duc de Mayenne qui lui confia le gouvernement de La Fère, il en soutint le siége pendant six mois contre Henri IV qui l'assiégeoit en personne, et on doit le blâmer, sans doute, de n'avoir pas écouté la voix du devoir et de la patrie qui l'appeloit au service de son légitime souverain; mais l'erreur qui le séduisit fut peut-être moins la sienne que celle de son siècle, et M. de Thou auroit parlé plus avantageusement du vice-sénéchal s'il se fût rappelé que leurs aïeux respectifs avoient été citoyens de la ville d'Orléans; qu'ils avoient rempli les mêmes offices municipaux; qu'ils avoient formé des alliances dans les mêmes familles, ou dans d'autres également illustres; que le trisaïeul de Colas étoit conseiller au parlement de Paris en 1436, temps où messieurs de Thou n'étoient encore connus qu'à Orléans *; et qu'enfin ce même Colas, si maltraité par M. de Thou, avoit épousé Antoinette d'Angennes, dame d'honneur de l'infante Isabelle, femme de l'archiduc Albert, fille de Jacques d'Angennes, capitaine des gardes-du-corps du roi François Ier, lieutenant-général de ses armées, gouverneur de Metz, etc., sœur du cardinal de Rambouillet et de l'évêque de Noyon. »

* « La généalogie de MM. de Thou, par Blanchard, Histoire des présidens à mortier, pages 351 et suivantes, nous a servi à faire le parallèle de l'une et de l'autre famille, pour les temps antérieurs à J. Colas. »

serpente entre des rives fleuries, se déborde quelquefois. De l'autre côté de la ville, on voit au milieu d'une prairie un rocher escarpé, en forme de cône au sommet, où l'on monte par des marches taillées dans le roc. On y voit une église dédiée à l'archange saint Michel, bâtie, à mon avis, sur le modèle de celle du Mont-Saint-Michel, dont on a parlé ci-dessus.

La ville s'élève insensiblement, et, à proportion de sa grandeur, est assez peuplée. On monte à la cathédrale par des degrés jusqu'au grand autel, qui est séparé du palais épiscopal par un mur bâti à l'antique. On y voit encore tout entières les deux lettres grecques qui signifient le nom de Jésus-Christ, et qu'on a remarquées en parlant de saint Oren d'Auch. Nectaire de Senneterre, qui en étoit évêque, reçut de Thou civilement et lui montra sa bibliothèque, remplie de manuscrits anciens et dignes de la curiosité des savans.

Ayant quitté le Puy, il descendit les montagnes pour venir à Langeac, qui est le premier lieu d'Auvergne, situé dans cette plaine qu'on nomme la Limagne, et de là il se rendit à Clermont, capitale de la province. Il n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il alla saluer son beau-frère de Harlay, qui le reçut avec toutes les marques possibles d'amitié, comme firent aussi les autres commissaires pour les grands-jours, qui lui donnèrent une fois séance parmi eux. Il employa deux jours à voir la ville et tous ses dehors, avec les fontaines qui sont à l'entour, entre autres une dont l'eau se pétrifie au sortir de sa source, de manière que si l'on n'avoit soin d'en creuser tous les jours le canal avant que l'eau s'endurcit entièrement, elle seroit bientôt bouchée.

Il prit congé de son beau-frère et de Brulard, et, passant par Montferrand, par Thiers, célèbre manufacture de papier, et par Saint-Bonnet, il vint à Lyon.

Il y trouva Louis Châteigner d'Abin, commissaire du Roi pour la visite des provinces, et qui eut la commodité et le loisir de le recevoir dans sa maison pendant trois jours. Il en passa la plus grande partie à visiter les imprimeries de Tournes et de Rouillé; il vit Daléchamps, qui travailloit sur Pline et qui corrigeoit la Botanique que Rouillé imprimoit. Il est de l'intérêt des gens de lettres de savoir ce que Daléchamps dit là-dessus à de Thou. Il l'assura qu'il y avoit près de trente ans qu'on travailloit à cet ouvrage, qu'on l'avoit retouché plusieurs fois, et que la plus grande partie en étoit imprimée quand il y mit la dernière main; ce qui étoit cause qu'ayant été imprimé, revu et corrigé tant de fois, il s'en trouvoit des exemplaires fautifs, d'autres plus corrects, mais que les dernières éditions étoient toujours les meilleures.

Le premier de novembre, jour auquel Dieu retira du monde le premier président, de Thou étoit encore à Lyon; comme il ne sut rien de cette mort jusqu'à Paris, il passa à Villefranche dans le Beaujolois, à Mâcon, à la fameuse abbaye de Tournus, à Châlons, toutes places sur la Saône, qu'il laissa pour venir à Beaune. On y voit un bon château sur le bord d'une petite rivière qui y passe; mais ses vins, si connus partout, rendent cette ville encore plus célèbre.

Cîteaux n'en est pas éloigné. Cette abbaye, si fameuse dans le monde chrétien, fut bâtie par le duc Othon, l'an 1098; aujourd'hui plus de mille soixante-dix monastères, tant d'hommes que de femmes, en dépendent. De Thou voulut y aller pour rendre visite à Nicolas Boucherat, qu'il savoit être des amis de son père. Boucherat, après avoir été vicaire général de l'ordre, en avoit été élu général sous le titre d'abbé de Cîteaux. Il avoit fait plusieurs voyages en Italie, en Sicile, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie et dans les Pays-Bas, et par ces voyages il avoit acquis beaucoup d'expérience et d'érudition. Il étoit informé de la mort du premier président; mais, comme il vit que le fils l'ignoroit, il ne lui en témoigna rien: il le pria seulement, après le dîner, de demeurer à cause du mauvais temps: de Thou s'en excusa et vint coucher à Dijon, capitale de la Bourgogne, quoiqu'il n'y ait point d'évêché.

Le torrent de Suzon incommode fort cette ville par ses débordemens; mais elle en est bien dédommagée par les commodités qu'elle reçoit de l'Ouche et par sa situation avantageuse. On y voit l'église de Saint-Bénigne, bâtie par Grégoire, évêque de Langres; dessous est une église souterraine, ou une caverne où l'on dit que ce saint homme se cachoit, ou qu'on l'y mit aux fers, lorsqu'il prêchoit la connoissance du vrai Dieu à ces peuples idolâtres. Le parlement de Bourgogne réside à Dijon; il y avoit alors deux citadelles: celle qui fut bâtie par Louis XII est peu de chose; l'autre, un peu meilleure, éloignée de la ville, et qu'on nommoit Talan, a depuis été démolie. La Chartreuse qui est hors la ville est fort célèbre; on y voit dans le chœur trois tombeaux des ducs de Bourgogne de la maison de France. De Thou y alla rendre ses devoirs à Denis Brulard, premier président du parlement, qui savoit la mort de Christophe de Thou, mais qui, pour ne pas

renvoyer son hôte affligé, ne lui en dit rien. Il s'étendit seulement sur les louanges du premier président, mais avec tant de vivacité et d'effusion de cœur, que non-seulement il pouvoit faire souffrir la modestie du fils, mais qu'il auroit encore pu lui faire naître quelque soupçon ; car son discours ressembloit plutôt à une oraison funèbre qu'à l'éloge d'un homme vivant.

De Thou le quitta au bout de deux jours, et, passant par la source de la Seine, il vint à Troyes par Châtillon, patrie du savant Guillaume Philander, par Mussy-l'Evêque, par Gyé et par Bar-sur-Seine. Troyes est une grande ville remplie de riches marchands : c'étoit autrefois le séjour des anciens comtes palatins de Champagne, et le lieu de leur sépulture. De Thou n'y séjourna qu'un jour, ignorant toujours la perte qu'il venoit de faire : ceux qui le suivoient avoient pris soin qu'il ne l'apprît qu'en arrivant à Paris.

Ainsi il passa à Méry, à Pont, où l'Aube se jette dans la Seine, à Nogent, et, laissant la rivière à gauche, il se rendit à Provins, petite ville assez peuplée, sur le penchant d'un coteau : on y voit un beau couvent dédié à saint Jacques, mais souvent inondé par les débordemens d'une petite rivière enflée par les pluies.

De là il vint par Nangis à Boissy : ce fut en ce lieu qu'après le dîner un colonel suisse qui l'avoit accompagné depuis Lyon, lui apprit la mort du premier président. Il lui dit que, puisque ce malheur étoit sans remède, il devoit le prendre en patience et se soumettre à la volonté de Dieu qui en avoit ainsi disposé; que ses jugemens étoient adorables, et qu'il devoit être persuadé que sa providence n'avoit rien fait que pour le bien de ce magistrat et pour le sien.

Comme de Thou comptoit beaucoup sur la santé de son père, qui promettoit une plus longue vie, il fut frappé vivement d'une nouvelle si imprévue : ainsi, s'abandonnant à de tristes réflexions, soit à son sujet, soit par rapport au bien de l'Etat, qu'il n'oublioit pas, même dans ses plus grands malheurs, il monta à cheval, et fit le reste du chemin comme un homme hors de lui-même.

On avoit fait la cérémonie des obsèques le jour qu'il arriva à Paris, quoiqu'il y eut déjà quinze jours que le premier président fût mort. Comme cela étoit arrivé pendant les vacations, le Roi avoit voulu qu'on en différât la cérémonie afin qu'elle se fît avec plus d'éclat. On y dépensa quatre mille écus, qui étoit tout ce qui se trouva chez lui après sa mort. Ce magistrat, qui n'avoit point d'ambition et qui étoit ennemi juré de l'avarice, négligeoit assez souvent ses affaires ; mais avant sa mort il y avoit donné si bon ordre qu'il ne devoit rien ; il avoit mis cette somme en réserve, ou pour subvenir à la nécessité du temps, ou pour la prêter au Roi, quand Sa Majesté la lui demanderoit, ou pour en aider ses amis.

Lorsque le Roi, accompagné des deux Reines, fit l'honneur à la première présidente de lui rendre visite sur cette perte, on n'entendit aucune plainte sortir de la bouche de cette veuve affligée; elle ne lui marqua jamais qu'elle eût besoin de rien, quoiqu'après cette dépense il ne restât plus d'argent dans sa maison. Cette vertueuse femme, qui méprisoit tous les secours humains et qui n'en attendoit que de la divine Providence, dit simplement, sans rien demander, que Dieu avoit suffisamment pourvu à ses besoins et à ceux de ses enfans, pourvu que sa grâce ne les abandonnât point. Le Roi parut confus de ces paroles, et fut étonné d'une si grande confiance en Dieu. Ce prince prodigue, qui ne gardoit aucune mesure dans les bienfaits dont il accabloit même des gens indignes, sortit aussitôt avec la Reine, sa mère, qui étoit du même caractère. Ce mépris des biens de la terre sembla humilier le Roi, qui mettoit sa gloire à les distribuer avec profusion.

Pierre du Val (1), fameux médecin, dont on a parlé au premier livre de ces Mémoires, avoit traité le premier président dans sa maladie, avec Jean Le Grand, Jacques Piètre, Léonard Botal et d'autres. Après sa mort, il avoit assisté à l'ouverture du corps, qu'il avoit fallu faire pour l'embaumer. Il disoit qu'il n'en avoit jamais vu dont toutes les parties fussent plus saines et moins altérées par la vieillesse, et le cerveau mieux composé. Ce médecin qui, indépendamment de sa profession où il excelloit, avoit beaucoup d'esprit et de jugement, et se connoissoit en mérite, disoit encore qu'il n'avoit jamais connu deux personnes comparables au mari et à la femme; que leur piété étoit sans faste; qu'on ne pouvoit rien ajouter à leur amour pour la vérité; que leurs mœurs irréprochables n'avoient aucune tache d'avarice ni d'ambition; que leur conduite étoit régulière et équitable en public et en particulier, leur humeur douce, sociable et bienfaisante pour tout le monde.

(1) C'étoit un médecin tellement en vogue, qu'il étoit souvent fatigué de recevoir de l'argent. Il loua une maison voisine de celle de madame de Thou : ayant beaucoup de vivacité et d'enjouement, il venoit souvent consoler cette veuve.

(*Manuscrit de Sainte-Marthe.*)

En arrivant à Paris, de Thou trouva cette grande ville encore tout occupée du triste spectacle dont elle venoit d'être témoin. Etant allé descendre à la maison paternelle, il y vit d'abord l'évêque de Chartres et l'avocat-général, ses oncles. Après bien des larmes répandues de part et d'autre, ils se rendirent dans l'appartement de la première présidente, où, après avoir renouvelé leurs pleurs et leurs regrets, chacun se sépara.

Depuis ce temps-là, pour se consoler de n'avoir pu recevoir les derniers soupirs de son père, il s'appliqua entièrement, suivant ses moyens, à conserver par des monumens éternels une mémoire si chère, quoique déjà assez illustre par elle-même. Pénétré de la reconnoissance qui lui étoit commune avec toute la France, et qu'il lui devoit en son particulier, il lui fit ériger à Saint-André-des-Arcs, dans la chapelle de sa famille, deux monumens : l'un de sculpture, par Barthélemy Prieur, ouvrage où la beauté du travail renouvelle le souvenir d'un bon citoyen et d'un excellent ouvrier; l'autre exposé dans un plus grand jour, plus durable, et travaillé par les plus beaux esprits du siècle. Il fallut deux ans entiers pour mettre l'un et l'autre en sa perfection, Prieur n'ayant pu finir le premier plus tôt, ni de Thou recevoir plus promptement les réponses de ses amis qui travaillèrent au second.

Il en avoit en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Italie. Tous s'efforcèrent à l'envi de lui donner des marques de leur estime en cette conjoncture; il n'y eut que Ronsard, dont le génie poétique commençoit à baisser et qui étoit devenu paresseux, qui s'en excusa sur le prétexte de la nouvelle édition de ses Orphées.

Cette funeste occasion lui donna lieu de renouveler amitié avec Muret, Pierre Angéli, de La Bargue, Gilbert Génebrard, Le Fèvre de La Bodène, qui a travaillé avec d'autres à l'édition de la Bible de Plantin; Jean Dorat, Jean Passerat, Germain Le Vaillant, Nicolas Le Sueur, Adrien du Drac, Charles Mérard, Florent Chrétien, Scévole de Sainte-Marthe qui devint son intime ami, Salluste du Bartas, Robert Etienne, Jean Guyon d'Autun, Henri Etienne et d'autres, auxquels il faut ajouter ses anciens amis, Joseph-Nicolas Audebert, Scaliger, Guillaume du Vair, Pierre Pithou, Antoine Loisel, Augustin Prévôt, dont j'ai déjà parlé, Nicolas Rapin, Louis Aleaume et Pierre Champagne de Bordeaux; tous ceux enfin qui lui avoient témoigné le même zèle à la mort de son frère, mort trois ans auparavant. Il choisit de tous ces ouvrages ceux qu'il jugea les plus convenables au sujet, et y mêla des siens.

Ces tristes occupations l'ayant empêché longtemps d'aller au palais, il y retourna enfin, et chercha dans les affaires publiques et dans ses études particulières quelque soulagement à ses déplaisirs. Il prit dans sa maison Claude de Châlons, qui avoit un talent particulier pour copier d'après les premiers peintres. Comme Châlons avoit l'humeur et l'esprit agréables, de Thou le regardoit travailler avec plaisir pendant ses lectures.

Enfin, pour faire plus de diversion à sa douleur, il revit son poème de la Fauconnerie, et, à la persuasion du garde des sceaux de Cheverny, son beau-frère, il y ajouta un troisième chant, touchant les remèdes propres pour la guérison des oiseaux qu'on dresse à la volerie. François de L'Orme, médecin de Poitiers, qui étoit alors à Paris pour ses affaires et qui venoit souvent le voir, lui fut en cela d'un grand secours : c'est le même qui a donné au public un *Traité de la rate*, avec le livre d'Hippocrate *Des plaies de la tête*. Le premier a été traduit en latin et corrigé par François Lavau; il contient un nouveau système des fonctions de la rate, fort différent de tout ce qu'on en avoit écrit jusqu'alors. De Thou, qui appréhendoit de se tromper sur les noms des remèdes et des simples qu'il avoit trouvés dans plusieurs auteurs barbares et souvent très-ignorans sur ces matières, étoit bien aise de se servir de l'expérience d'un si habile homme pour éviter les équivoques.

Il fit depuis imprimer l'ouvrage entier, qu'il dédia au garde-des-sceaux. Dans les vers qu'il lui adresse, il lui fait le plan du genre de vie qu'il se propose de suivre, ce qui donna lieu à Cheverny de l'encourager à se marier. Cheverny avoit été lui-même destiné à l'Eglise; mais son frère aîné Jacques, seigneur de Vibraye, n'ayant point eu d'enfans de sa femme qui étoit trop âgée, lui conseilla d'épouser Anne de Thou, dont Cheverny eut une fort belle famille; ainsi il ne proposoit rien à de Thou qu'il n'eût fait lui-même; et il avoit tout lieu d'être content du parti qu'il avoit pris. On remit l'affaire à un autre temps; la première présidente étoit encore trop occupée de sa douleur pour y songer, et son fils différoit toujours de se résoudre sur ce qui le regardoit.

Le chancelier de Birague, qui avoit été très-touché de la mort du premier président, se crut obligé, par les devoirs de l'amitié qu'il avoit eue pour lui, de contribuer au soulagement de la veuve et des enfans de son ami. Les manières

généreuses, la candeur et la noblesse des sentimens qu'il avoit reconnues dans le feu premier président, et qui avoient tant de rapport à ses inclinations, étoient autant de motifs qui l'engageoient à honorer sa mémoire. Il envoyoit souvent faire de complimens et des offres de services à la veuve; il ne se passoit point de mois que Léonard Botal ne vînt, de sa part, prier le fils de l'aller voir et de manger avec lui. Ce vieux magistrat ne dédaignoit pas d'entretenir ce jeune homme et de lui conter avec familiarité jusqu'aux moindres circonstances de la liaison qu'il avoit eue avec le premier président, son père, jusqu'à lui dire qu'ils aimoient tous deux les petits chiens de Malte ou de Lyon (qu'on a depuis nommés des *bichons*).

Il lui disoit encore que, du temps que Louis XII et François Ier étoient maîtres de Milan, Galéas de Birague, son père, qui étoit patrice, le menoit souvent dans sa jeunesse aux actions publiques pour entendre Jean-Baptiste Panigarola, excellent orateur qui portoit la parole pour le Roi, et dont le fils, évêque d'Ath (1), n'est pas moins éloquent par rapport à sa profession, que son père l'exhortoit sans cesse à se rendre capable d'imiter un si grand exemple; mais que, comme alors il savoit peu la jurisprudence, il avoit pris le parti de suivre son penchant, qui le portoit du côté de la guerre et à se mettre au service de la France, dont l'autorité ne se maintenoit dans le Piémont et dans le Milanois que par les armes; qu'il s'étoit également appliqué aux exercices militaires et aux affaires du cabinet; que le Roi l'ayant attaché à son service par une charge de conseiller au parlement de Paris, Sa Majesté l'avoit depuis envoyé en Italie, où, par ses conseils et par la considération qu'il s'y étoit acquise, il avoit ménagé plusieurs affaires de la dernière importance avec nos gouverneurs; que trente ans durant il avoit été employé dans plusieurs négociations et dans des ambassades fort honorables; que quand on fit la paix avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie, il avoit été honoré du gouvernement du Lyonnois, et enfin élevé à la première dignité de la robe : éloge qui a paru d'autant moins indigne de ces Mémoires, qu'il est sorti de la propre bouche de cet homme illustre dans une conversation particulière où la vanité ni l'affectation n'avoient point de part.

Il ne laissa qu'une fille d'une conduite très-régulière, mais dont l'humeur libérale alla jusqu'à l'excès. Il la maria en premières noces avec Imbert de La Platière Bourdillon, maréchal de France, qui la laissa sans enfans. Quelques années après, du consentement de son père, elle épousa en secondes noces Jean de Laval, comte de Maillé, qui fut depuis marquis de Nesle et comte de Joigny. Ce seigneur étant encore décédé sans enfans, elle s'engagea, à l'insu de son père, avec Jacques d'Amboise de la maison d'Aubijoux, et l'épousa sitôt que le chancelier, son père, fut mort. Il n'est pas surprenant que cette femme, qui avoit toujours vécu avec magnificence dans une cour où le luxe étoit au suprême degré, s'épuisât pour faire briller un mari jeune, qui aimoit la dépense, mais pauvre, et qui ne tiroit rien de son père.

Ainsi tout l'argent comptant et les meubles magnifiques qu'elle avoit hérités de son père, qui vivoit splendidement mais avec règle, furent bientôt dissipés.

La dernière campagne que son mari fit en Saintonge, sous le commandement du duc de Joyeuse, où il fut tué avec lui, acheva de la ruiner. Alors, se voyant sans mari et sans bien, le chagrin la fit tomber dans une maladie de langueur; enfin, après avoir soutenu un long procès contre Florimond de Birague, son cousin-germain, à qui son père, qui prévoyoit la dissipation que feroit sa fille, avoit substitué ses biens, elle mourut dans une pauvreté si affreuse qu'il ne lui resta pas de quoi se faire enterrer. Les dames de la cour qu'elle avoit connues dans sa prospérité, et dont elle s'étoit attiré l'affection par ses grandes dépenses, lui fournirent journellement de quoi vivre, et, par charité, de quoi l'inhumer après sa mort.

La fin malheureuse de cette dame, qui avoit hérité des grands biens du premier magistrat de France, est une grande leçon pour les veuves et pour les autres dames de qualité qui ne mettent point de bornes à leur dépense, et qui se choisissent un mari sans le conseil de leurs pères ou de ceux qui en tiennent lieu.

Le cardinal de Birague mourut sur la fin de cette année; on lui fit une superbe pompe funèbre; toutes les cours en corps assistèrent à son convoi par ordre de Sa Majesté; honneur qui n'est dû qu'aux Rois, aux fils de France, aux frères du Roi et au connétable. Son corps fut porté à Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, dans une chapelle où il avoit fait élever un tombeau pour lui et pour Valentine Balbiani, sa femme.

[1583] Il ne faut pas oublier une ancienne coutume abolie, qu'il renouvela lorsqu'il fut cardinal, et qui depuis lui n'a plus été pratiquée. C'étoit une procession qui se faisoit la nuit et qui parcouroit toute la grande paroisse de Saint-

(1) D'Asti.

Paul ; on y chantoit et on y dansoit aux flambeaux. Le clergé y marchoit, la croix à la tête; on y voyoit des vieillards, des hommes faits, de jeunes gens, des femmes de tout âge, des enfans, de jeunes filles, qui marchoient en cadence aux sons des instrumens, avec assez de modestie. Il se fit à la mort de ce prélat une pareille cérémonie, où se trouvèrent plus de six mille personnes, qui chantoient dévotement comme dans une procession ; des domestiques, postés sous des portiques élevés dans les rues et ornés des armes du cardinal, leur offroient des rafraîchissemens, et cela se faisoit sans confusion.

Pierre du Val, dont on vient de parler, disoit qu'autrefois il avoit vu pratiquer la même chose dans la paroisse de Saint-Benoît; que la procession qui étoit partie de Saint-Jacques-du-Haut-Pas étoit venue au petit Châtelet, et de là aux carmes de la place Maubert ; mais que tout cela avoit plutôt l'air d'une réjouissance publique que d'une action de piété; que cette coutume, que la simplicité avoit introduite, étoit dégénérée en débauche, et qu'elle avoit été abolie dans un temps suspect où elle pouvoit causer plus de scandale que d'édification ; cependant, quand ce cardinal la renouvela, personne n'y trouva à redire. Tant il est vrai qu'on interprète ces sortes de choses en bien ou en mal, selon la différence des temps, des lieux et des personnes.

LIVRE TROISIÈME.

L'année 1584 fut fatale à de Thou et au chancelier son beau-frère, qui perdit Anne de Thou, sa femme (1); elle mourut en couche à La Roquette, proche de Paris, après une violente maladie. La première présidente ne l'abandonna point et lui rendit tous les soins d'une tendre mère. Le chancelier s'abstint des devoirs de sa charge pendant quelques jours, et, pour éviter les visites de la cour, il se retira chez lui. Comme il cherchoit dans la solitude et dans sa famille quelque soulagement à sa douleur, de Thou, à qui cette perte étoit également sensible, ne le quitta point. Le corps, qui passa en grande pompe au travers de la ville dans un chariot, fut porté au château de Cheverny proche de Blois, et enterré dans la chapelle des Hurault.

Dans le temps que la cour étoit à Blois, où elle étoit allée après Pâques, on fit à cette dame, le 25 d'octobre, un service magnifique, en présence d'un grand nombre de prélats, de parens et d'amis, qui en avoient été priés. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, proche parent du chancelier, fit l'oraison funèbre. Elle fut imprimée cette même année, avec des vers de Jean Dorat et de Paul Melisse, et avec un poème que de Thou composa pour sa consolation particulière et pour celle de son beau-frère.

C'est ici la première fois qu'on a eu occasion de parler de Renaud de Beaune; mais il n'est pas juste de poursuivre, sans faire connoître au lecteur ce prélat si célèbre de son temps à la cour.

Il étoit petit-fils de Jacques de Beaune de Semblançay, auquel on fit le procès, et qui fut condamné à une mort injuste et infâme pour satisfaire la haine de l'impérieuse mère de François Ier. Il avoit étudié les belles-lettres sous Jacques Tousan et sous Jacques Stracelles. Sa mémoire étoit si fidèle et son jugement si solide, qu'en public ou devant ses amis il se servoit toujours à propos de ce qu'il avoit appris dès son enfance dans les poètes grecs et latins, ou dans les autres bons auteurs, dont il citoit les beaux endroits exactement, quand l'occasion s'en présentoit.

Plusieurs personnes l'ont entendu réciter à quarante ans une page entière d'Homère, sans en oublier un mot, quoique les grandes affaires où il fut employé dès sa jeunesse eussent dû lui en faire perdre les idées. Il étoit bien fait de sa personne et de bonne mine, naturellement éloquent, doux et d'une humeur agréable, si modéré d'ailleurs, qu'il ne se fâchoit jamais, et qu'il ne lui échappoit jamais aucune parole désobligeante contre personne: circonstance d'autant plus remarquable, qu'il avoit tous les signes d'un homme colère et emporté.

Il étoit d'un tempérament si chaud, qu'il avoit besoin d'un aliment presque continuel pour entretenir sa santé, qui faisoit sa plus grande attention. L'exercice ou le sommeil ne lui étoient point nécessaires pour digérer; la chaleur naturelle y suppléoit suffisamment: à peine dormoit-il tous les jours quatre heures, au bout desquelles le besoin de manger le réveilloit. A deux heures après minuit (2), ou même plus tôt, il se faisoit donner à manger, se reposoit ensuite et expédioit ses affaires particulières jusqu'à quatre heures, qu'il se remettoit à table avec quelques-uns de sa maison qu'il faisoit lever. A huit heures on le servoit pour la troisième fois; il sortoit après ce déjeûner pour les affaires publiques jusqu'à midi, qu'il rentroit chez lui pour dîner, toujours en bonne compagnie. Il mangeoit encore à quatre heures et le soir sa table n'étoit pas moins bien servie que le matin; cela n'empêchoit pas qu'il ne mangeât encore avant que de se mettre au lit. Ces repas de cour qui se font à la hâte ne l'accommodoient point; il disoit agréablement qu'on y mangeoit plutôt comme des chiens gourmands que comme des hommes. L'hiver il étoit toujours une bonne heure à table, et l'été, qu'il semble qu'on ait moins d'appétit, cinq quarts d'heure. Aussi, s'étant excusé plusieurs fois au duc d'Alençon de manger chez lui, ce prince, qui en sut la raison, lui promit d'ordonner à son maître-d'hôtel de laisser toujours un temps suffisant entre les services.

Avec tout cela, on ne le vit jamais ni plus ému, ni plus assoupi, ni la tête plus embarrassée; son esprit fut toujours aussi présent,

(1) Le 27 juillet 1584.

(2) On apportoit alors une table auprès de son lit, et à cette heure il mangeoit rarement seul, aimant à manger en compagnie, et à parler à table de matières savantes et agréables.

(*Manuscrits de Sainte-Marthe.*)

aussi agréable, et son visage, malgré ses années, conserva la même sérénité, sans aucunes de ces marques de chaleur qui sont ordinaires aux grands mangeurs. Il faisoit peu d'exercice et ne se servoit d'aucuns moyens pour exciter son appétit; mais il soulageoit la nature, accablée d'alimens, par quelques purgatifs qu'il faisoit préparer chez lui; comme il n'étoit pas ignorant dans la médecine, il les ordonnoit lui-même : ainsi il n'étoit presque jamais malade, et son esprit, toujours actif, ne se ressentoit en aucune manière de la pesanteur du corps.

Il eut une grande barbe de bonne heure, et fut fort jeune encore conseiller au parlement, et, avant l'âge, président aux enquêtes, mais toujours avec réputation; de là, maître-des-requêtes et presque aussitôt évêque de Mende, par le crédit de Marguerite, sa sœur, qui étoit fort bien à la cour. Elle épousa dans ce temps-là Claude Gouffier, marquis de Boissy, grand écuyer de France, qui, à la faveur de ce mariage, fut créé duc de Roanez. Alors ce prélat fut employé dans les grandes affaires et fait chancelier du duc d'Alençon, dans le temps que la reine Catherine fit la maison des fils de France et que de Thou, le père, eut la charge de chancelier du duc d'Orléans; mais comme ce sage magistrat ne pouvoit accorder l'assiduité que demande le palais avec cet emploi qui attache à la cour, il s'en défit en faveur de son gendre de Cheverny; ce qui depuis servit à ce dernier pour monter aux plus grandes dignités.

Il y avoit eu de tout temps une étroite liaison entre la famille de Beaune et celle de de Thou. Quand la première fut accablée par une affreuse disgrâce, et qu'elle fut abandonnée de la cour et de la ville, comme il arrive tous les jours, elle ne trouva de secours que dans la dernière.

Renaud de Beaune demeura quelque temps chez le président Augustin de Thou, et ce fut en ce temps-là qu'on parla de marier Christophe de Thou, fils aîné du président, à Marguerite de Baune dont on vient de parler. Ce mariage ne se fit point; mais l'amitié de deux personnes si vertueuses, fondée sur un sujet si légitime, subsista toujours. Quand cette dame fut en faveur auprès de la Reine-mère, elle s'en servit pour avancer ses frères; mais après eux ce fut Christophe de Thou pour lequel elle s'employa davantage. Plusieurs années avant qu'elle mourût elle avoit mis son testament entre les mains de son bon ami (c'est ainsi qu'elle l'appeloit), et l'en avoit fait exécuteur. Elle lui laissa pour gage de son amitié un beau livre de prières, orné de fleurs peintes en miniature, qu'elle avoit eu de la reine Claude, fille de Louis XII, femme de François Ier et mère de Henri II. De Thou le conserva depuis avec grand soin parmi ses plus précieux bijoux.

Ajoutons encore ici quelques marques de l'intime amitié qu'il y eut toujours entre Renaud de Beaune et de Thou. Ils logeoient tous deux dans le cloître de Notre-Dame et de Thou soupoit tous les soirs chez de Beaune, qui l'entretenoit souvent, avec de grandes marques de reconnoissance, des obligations qu'il avoit à messieurs de Thou. Cela dura pendant trois ans et jusqu'au temps que de Thou quitta la maison de son oncle pour aller loger chez sa mère; mais cette séparation ne diminua rien de leur amitié, qui fut renouvelée depuis dans les occasions que le malheur des temps fit naître, comme on le dira dans la suite.

Cependant madame de Thou pressoit son fils de se déterminer et de quitter ses bénéfices pour se mettre en état de pouvoir disposer de lui-même. Cela ne se pouvoit faire tant qu'il étoit conseiller-clerc; ce qui l'obligea de prendre une charge de maître-des-requêtes, non par ambition, ou pour paroître à la cour, dont son inclination étoit fort éloignée, mais pour contenter sa mère et parce que les ecclésiastiques aussi bien que les autres en pouvoient être revêtus : cela ne se fit pourtant pas sans difficulté. Le Roi, prodigue et inconstant, après avoir fait des dépenses et des profusions énormes, et avoir créé quantité de nouvelles charges jusqu'alors inconnues dans le royaume, s'étoit enfin retranché et avoit défendu d'en vendre aucune sous de rigoureuses peines; que si quelqu'une venoit à vaquer par mort ou par confiscation, ou elle étoit supprimée, ou l'on y commettoit ou l'on choisissoit quelque personne capable de la remplir : ordonnance avantageuse s'il eût été permis d'exercer paisiblement des charges dans un siècle rempli d'esprits si turbulens. Il ne restoit plus de voie que celle de permuter, et elle n'étoit accordée que par grâce. La Reine-mère l'obtint pour de Thou, en considération du premier président, son père, qu'elle avoit honoré de son estime.

Il fut donc pourvu le 10 avril d'une charge de maître-des-requêtes, à la place de Guillaume du Vair, qui, quoique fort jeune, en avoit été jugé capable par ses bonnes qualités et par son savoir, mais qui aima mieux se faire conseiller-clerc au parlement que de passer tout d'un coup du palais à la cour dans un âge si peu avancé.

La douleur de la mort d'un père et d'une si

chère sœur faisant chercher à de Thou quelque soulagement et dans le public et dans le particulier, il se remit à l'étude. Il prit chez lui Maurice Bressieu, professeur royal de mathématiques qui avoit partagé avec Jean Stadius la chaire de Ramus, vacante par la mort de ce professeur, suivant le conseil de l'illustre et savant François de Foix Candale. Il s'attacha toute cette année et la suivante, autant que ses affaires le lui purent permettre, à la lecture du texte grec d'Euclide avec les notes de Proclus.

Sur la fin de celle-ci il entreprit de paraphraser en vers latins le livre de Job, comme l'ouvrage le plus propre, après les psaumes, pour exercer non-seulement son esprit, mais encore les meilleures plumes. Ce livre, au rapport de saint Jérôme, a été composé en vers hexamètres, à l'exception des deux premiers chapitres et du dernier. Ces vers, selon ce Père, qui sont composés du dactyle et du spondée, et qui finissent toujours par ce dernier, produisent, par le génie particulier de la langue dans laquelle ils sont écrits, une vraie harmonie. Ils sont composés aussi d'autres pieds qui ont plus ou moins de syllabes, mais qui ont toujours le même temps. Quelquefois aussi ces vers ont une rime douce et agréable, avec une cadence libre, ce qui ne peut être compris que par ceux qui les savent mesurer. Chacun sent, par la version un peu obscure que nous avons de cet ouvrage, que le style en est tout figuré.

Pour mieux exécuter son dessein, outre l'explication de saint Jérôme, de Thou se servit de l'excellent commentaire de Jean Mercier, pour pouvoir joindre les agrémens de la langue latine avec la vérité du texte, et lier, pour l'utilité du lecteur, ce qui paroît séparé à la première vue. De Thou communiqua son projet à Pierre Pithou, qui l'approuva fort et qui l'exhorta à y travailler. Ce conseil, qu'il regarda comme une approbation générale, lui fit entreprendre cet ouvrage, qui l'occupa pendant deux ans.

En ce temps-là, Henri Etienne (1), n'ayant point de caractères propres, faisoit imprimer par un autre imprimeur *Aulugelle* et *Macrobe*, que Louis Carion de Bruges lui avoit promis d'éclaircir par un commentaire; ce qui fit naître entre eux une grande contestation, préjudiciable au public et fomentée par l'imprimeur dont se servoit Etienne, et qui n'étoit qu'un brouillon. De Thou et Claude du Puy tâchèrent en vain de les accommoder; Carion, n'ayant point voulu se rendre à leurs prières, ne donna point ces notes sur ces auteurs, il se contenta d'en faire paroître quelques-unes sur Aulugelle.

Jean Guillaume, qui étoit venu à Paris, proposoit aux imprimeurs de cette ville de faire une nouvelle édition des œuvres de Cicéron. L'espérance du gain que ces imprimeurs prétendoient faire sur cette édition les brouilla avec lui. Etienne les voulut accommoder; mais comme il survint d'autres difficultés et que Guillaume mourut à Bourges, où il étoit allé pour entendre Cujas, la chose ne fut point exécutée.

La mort de François, duc d'Anjou, frère unique du Roi, qui arriva cette année, consterna de Thou et tous les bons François : elle fit espérer aux Espagnols de recouvrer les Pays-Bas, par où, plutôt que par ailleurs, ils ont toujours attaqué la France, et elle causa chez nous la guerre civile (2).

De Thou fut aussi très-sensible à la mort de Paul de Foix, archevêque de Toulouse, et à celle de Guy du Faur de Pibrac, président au parlement de Paris, dont il est parlé dans le second livre de ces Mémoires. Il faut dire ici que c'est à Pibrac, à de Thou et aux soins de Scévole de Sainte-Marthe, que le public est redevable des poésies du fameux chancelier de L'Hôpital. Il seroit à souhaiter que cet ouvrage eût pu recevoir une plus grande perfection; mais la maladie et la mort de Pibrac ne permirent pas aux autres de suppléer à ce qui y manquoit: comme il étoit le maître de ces poésies, qu'il prétendoit ranger par l'ordre des dates avant que de les faire imprimer, ce qui leur eût donné un grand jour et une grande beauté, ils ne purent pas faire la même chose. De Thou espéroit néanmoins qu'il pourroit en venir à bout, avec l'aide de Pierre Pithou et de Nicolas Le Fèvre, et les augmenter encore d'un tiers.

[1585] La guerre civile recommença l'année d'après la mort du duc de Brabant (c'est ainsi qu'on nommoit le duc d'Anjou), et elle ne fut pas moins funeste à ses auteurs qu'au Roi et à l'Etat. De Thou, pour éloigner l'idée des malheurs publics, continuoit sa paraphrase sur Job et s'occupoit aux mathématiques avec Bressieu.

L'avocat général, son oncle, l'avoit souvent pressé de songer, de son vivant, à se faire pourvoir de sa charge, dont il reconnoissoit avoir l'obligation au premier président, son père. Il lui représentoit qu'il avoit beaucoup

(1) Célèbre imprimeur.

(2) Parce que Henri de Bourbon (Henri IV), alors protestant, devint l'héritier présomptif de la couronne.

d'amis à la cour, qui emploieroient leur crédit en sa faveur, et qu'il se faisoit fort d'en obtenir les provisions du Roi ; qu'il ne pouvoit voir sans douleur cette dignité sortir de sa famille ; mais qu'il mourroit content, s'il la voyoit remplie par une personne de son nom, puisque les inclinations opposées de son fils ne lui permettoient pas de la lui laisser.

De Thou le remercia de sa bonne volonté et lui fit entendre que ce pénible emploi ne lui convenoit point ; qu'il obligeoit à parler continuellement en public sur toutes sortes de matières, et que cela demandoit une personne accoûtumée dès ses premières années à ces sortes d'actions.

Peu de temps après parut l'édit d'union, qui non-seulement troubla la paix et la tranquillité de l'Etat, mais qui rendit encore le commerce vénal des charges, qui avoit été si sévèrement défendu, plus commun que jamais. L'avocat général fut pourvu par l'ordre du Roi de celle de président, vacante par la mort de Pibrac. Il ne l'accepta qu'en faisant promettre à son neveu qu'il emploieroit ses amis pour en obtenir la survivance en sa faveur, puisqu'il n'avoit plus, pour s'en défendre, les mêmes raisons dont il s'étoit servi pour la charge d'avocat-général ; il lui dit que si cette charge ne lui convenoit point, il le prioit de le lui déclarer, parce que pour lui, en ne consultant que son goût particulier, il aimoit mieux être le premier des avocats-généraux que le dernier des présidens. Ils s'accommodèrent ensemble là-dessus, sans autres conditions que celles que de Thou voulut y mettre de sa bonne volonté et sur sa parole. Il les exécuta depuis très-religieusement après la mort de son oncle, qui n'avoit demandé aucun engagement par écrit.

Que ces hommes qui ne parlent que de religion, et qui témoignent tant de zèle et de ferveur, nous fassent voir autant de candeur, autant de droiture, autant de désintéressement. Tout ce que l'avocat-général exigea de son neveu, fut de ne point se comporter par rapport à cette survivance aussi négligemment qu'il avoit coutume de faire dans ses propres affaires. Mais comme celle-ci ne paroissoit intéresser que lui, il agit avec son indifférence ordinaire et elle ne réussit que l'année suivante, que l'occasion se présenta de la terminer.

On apprit en ce temps-là la mort du pape Grégoire XIII. Le Roi, qui n'ignoroit pas que c'étoit sous son pontificat qu'on avoit jeté les premiers fondemens de la Ligue, appréhendoit qu'on n'élût un pape d'une humeur plus turbulente et plus porté à allumer qu'à éteindre le feu qui avoit commencé sous son prédécesseur.

Ainsi l'on résolut d'envoyer à Rome au prochain conclave : pour cet effet, on jeta d'abord les yeux sur le cardinal de Bourbon, qui avoit eu le chapeau depuis peu et qu'on appela le cardinal de Vendôme, pour le distinguer de son oncle. On le crut plus propre qu'un autre à s'opposer aux intrigues de la Ligue et à défendre les intérêts du Roi et de l'État, qui se trouvoient mêlés avec les siens : ce choix étoit fort du goût du Roi.

Le cardinal, qui aimoit les belles-lettres, avoit fait amitié depuis quelques années avec de Thou ; on soupçonnoit même ce dernier de gouverner cette éminence, et d'avoir fait naître la contestation qui arriva l'année précédente à l'assemblée de l'abbaye de Saint-Germain, où Vendôme disputa la préséance au cardinal de Guise, malgré le cardinal de Bourbon, son oncle, dévoué à la Ligue : ce qui donna lieu à de grandes contestations, qui furent cause que le cardinal de Bourbon empêcha le Roi d'envoyer son neveu à Rome. De Thou s'étoit offert de l'y accompagner et d'être caution des sommes qu'il falloit emprunter pour faire ce voyage : ce qu'il fit depuis dans une autre occasion, non-seulement avec perte, mais avec de fâcheuses traverses. Comme ce cardinal mourut avant que tout l'emprunt dont il étoit caution fût remplacé, les créanciers de ce prélat le fatiguèrent autant qu'il leur fut possible.

C'est ainsi que par sa générosité naturelle il se faisoit aimer des princes et des grands seigneurs, dont il soulageoit les disgrâces par ses services ou par ses conseils, sans en attendre d'autre récompense que la seule satisfaction d'avoir suivi son penchant. Content de ce plaisir intérieur, il s'éloignoit d'eux insensiblement au retour de leur prospérité et quittoit la place à ces faux amis et à ces lâches flatteurs, qui ne reviennent à eux qu'avec leur bonne fortune. Il n'ignoroit pas que, se laissant aisément séduire par leurs artifices, ils oublient et regardent même avec aversion les services passés, la franchise et la fidélité de leurs véritables amis. Il savoit qu'ils ne se plaisent plus alors qu'avec ceux qui les trompent et qui leur déguisent la vérité ; aussi l'on peut assurer, sans prétendre leur rien reprocher, que de Thou, qui leur rendoit souvent des services considérables, n'a jamais reçu d'eux que de l'ingratitude ; mais comme il se satisfaisoit lui-même, il avoit pris son parti de ne se rebuter point et de ne changer ni de bonne volonté ni de conduite, malgré les affaires qu'il s'étoit toujours attirées par sa candeur, incapable de se démen-

tir et de s'abaisser à de serviles complaisances.

Quoiqu'on fasse ces réflexions à l'occasion du cardinal de Vendôme, on ne doit pas lui en faire l'application ; ce prince eut toujours pour lui une véritable amitié jusqu'en l'année 1591, que le tiers-parti se fortifia pendant que le Roi étoit occupé au siége de Chartres. Alors des esprits mal intentionnés lui ayant persuadé de se faire chef du parti, après la mort du vieux cardinal de Bourbon, son oncle, lui qui étoit du sang royal se laissa surprendre à leurs mauvais conseils, et ceux de ses amis qui ne pouvoient approuver ces factions lui devinrent suspects.

De Thou ne fut pas long-temps sans s'en apercevoir : cette amitié si vive dont il l'avoit honoré se refroidit. Aussi Paris ne fut pas plus tôt rentré sous l'obéissance du Roi, que de Thou se retira pour toujours de la cour et continua en liberté d'écrire l'Histoire qu'il avoit commencée il y avoit deux ans et qu'il avoit conduite jusqu'au règne de François II.

Enfin ce cardinal, étant malade à Saint-Germain-des-Près, de la maladie dont il mourut, envoya chercher de Thou, le vit et lui parla jusqu'au dernier moment de sa vie. Alors, comme ils tâchoient de se consoler l'un l'autre dans ces entretiens particuliers, ils déplorèrent les funestes suites de nos guerres civiles, dont l'aveuglement fatal avoit causé le progrès des Espagnols dans les Pays-Bas et donné lieu aux desseins ambitieux du duc de Savoie.

Depuis que de Thou fut pourvu de la charge de maître-des-requêtes et qu'il se fut démis de ses bénéfices, sa mère le pressoit continuellement de retourner dans la maison paternelle. Il avoit pendant deux ans différé, sous divers prétextes, de se rendre à ses instances ; mais enfin il résolut de satisfaire à des empressemens si tendres et si justes. Il y fit porter ses meubles et principalement sa bibliothèque, qui étoit déjà très-nombreuse. L'objet de sa mère n'étoit pas seulement de l'avoir auprès d'elle, mais de le presser de changer d'état et de se marier.

D'un autre côté, le président de Thou, son oncle, souffroit impatiemment sa négligence et lui reprochoit que, quoiqu'il n'eût accepté la charge de président qu'à condition qu'il s'y feroit recevoir en survivance, il n'y avoit pas encore songé.

Heureusement François Choesne, lieutenant-général de Chartres, se trouva alors à Paris. Il avoit été mis fort jeune auprès de Paul de Foix, et lui avoit servi long-temps de lecteur pendant ses ambassades. Quand de Thou suivit de Foix dans celle d'Italie, Choesne faisoit encore la même fonction auprès de M. de Foix. Le mérite et un zèle égal pour le bien de l'Etat qu'ils s'étoient reconnus l'un et l'autre, les avoient liés d'une amitié fort étroite. Il arriva que Choesne vint un jour rendre ses devoirs au président de Thou ; ce magistrat qui savoit qu'il étoit des amis de son neveu, lui en fit aussitôt ses plaintes. Il le pria de le voir et de lui faire entendre qu'il ne devoit pas avoir tant de paresse et d'indifférence sur ses affaires. Choesne se chargea volontiers de la commission, persuadé qu'elle feroit plaisir à l'oncle, qu'elle étoit utile au neveu, et qu'elle lui faisoit honneur.

Aussitôt il alla trouver de Thou et lui exposa le sujet de sa visite. Celui-ci le remercia de ses soins, et lui dit que cet empressement partoit de la bonne volonté de son oncle, mais qu'il falloit attendre un temps plus favorable ; que les sollicitations et les assiduités étoient contraires à son humeur ; qu'à son gré rien n'étoit si cher que ce qui s'achetoit par des prières ; que les choses étoient dans une situation qu'il étoit impossible de rien obtenir du Roi sans la faveur de ceux qui disposoient de ses grâces.

Choesne, qui le vit d'humeur à s'étendre là-dessus, l'interrompit et lui dit : « Il n'y a que ceux qui négligent le temps qui se plaignent de sa perte. Si vous jugez qu'il est indigne de vous et de votre dignité d'employer des sollicitations auprès des favoris, ou que vous en appréhendiez le succès, je m'en charge volontiers. Vous connoissez Philippe des Portes (1), et vous n'ignorez pas qu'il est de mes parens et de mes amis ; vous savez encore son crédit auprès du duc de Joyeuse qui, pour ces sortes d'emplois, est tout puissant auprès de Sa Majesté ; je suis persuadé que je ferai plaisir à l'un et à l'autre si je m'emploie à vous faire obtenir du Roi par leur moyen ce que vous souhaitez. »

A peine eut-il achevé ces mots, qu'il alla de ce pas chez des Portes, qu'il trouva sur le point de sortir, avec son portefeuille, pour aller chez le duc de Joyeuse, et pour l'entretenir de ce qu'il y avoit à faire ce jour-là. Il le tire à part, lui dit ce qui l'amenoit, et l'ayant trouvé bien disposé, il n'eut pas de peine à lui faire mettre cette affaire sur ses tablettes. Comme ceci se passoit le matin, des Portes lui dit seulement de venir dîner avec lui, et qu'il lui en rendroit compte ; Choesne ne manqua pas d'y aller et trouva la chose faite ; aussitôt il courut chez de Thou qui, surpris de sa diligence et de la facilité du succès, fut fâché de n'avoir fait au-

(1) Poète alors très en vogue ; il était chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, et jouissait de plusieurs bénéfices.

cune démarche de civilité auprès du duc de Joyeuse et de des Portes.

[1586] De Thou lui en témoigna son chagrin, et lui dit qu'il ne pouvoit assez reconnoître un si grand service. Dans le moment même il alla trouver des Portes et s'excusa sur l'activité du zèle de son ami, de ce qu'il ne lui avoit pas parlé lui-même de cette affaire. Des Portes ne souffrit pas qu'il en dît davantage, et lui répondit : « Je sais que vous êtes du nombre de ceux auxquels il convient mieux de témoigner leur reconnoissance des plaisirs qu'on leur a faits, que de prendre la peine de les solliciter. Quand vous m'avez employé auprès du duc de Joyeuse pour obtenir ce que vous souhaitiez, comptez que vous nous avez obligés l'un et l'autre; c'est en pareille occasion que l'on peut dire qu'on se fait honneur quand on rend service à un homme de mérite. »

De Thou pria des Portes de le mener sur-le-champ chez le duc de Joyeuse ; mais des Portes lui dit qu'il ne le trouveroit pas; qu'il lui sembloit même qu'ayant été obligé de si bonne grâce, un remerciment si précipité pourroit importuner ce seigneur dans l'embarras où il étoit; qu'il se chargeoit de son compliment, et qu'il étoit sûr que le duc ne trouveroit pas mauvais s'il ne le remercioit pas aussi promptement qu'il avoit été servi. Cependant Joyeuse partit pour son gouvernement de Normandie, comme il faisoit ordinairement tous les ans aux fêtes de Pâques : ainsi cela fut remis à son retour.

Claude Pinard, secrétaire d'Etat, expédia les provisions de cette charge de président le 22 mars; mais elles ne furent scellées que quelque temps après : ce qui fut cause que de Thou ne prêta serment au parlement que le 13 du mois d'août suivant. Toute cette auguste compagnie lui témoigna sa joie de le voir revêtu d'une charge éminente, que son grand-père, son père et son oncle avoient si dignement possédée, et qui étoit comme héréditaire dans sa famille. Après que Mathieu Chartier eut fait le rapport des provisions, la cour ordonna, quelque bien intentionnée qu'elle fût pour de Thou, qu'au cas qu'Augustin de Thou, son oncle, mourût avant que son neveu, qui n'avoit encore que trente-trois ans, eût l'âge porté par les ordonnances, de Thou ne pourroit opiner comme président qu'il ne fût entré dans sa quarantième année; ce qu'elle fit, pour ne pas préjudicier à ses réglemens ni à sa discipline.

Tous ses amis s'empressèrent de le féliciter sur cette promotion. Pour leur en témoigner sa reconnoissance, il composa quelques vers à la hâte qu'il adressa à Pierre Pithou et à Antoine Loisel. Pithou y répondit par ces beaux vers qu'on voit dans ses ouvrages; ce qui faisoit souvent dire à de Thou que si les siens étoient médiocres, du moins ils en avoient fait faire d'excellens.

Cette affaire finie, il ne restoit plus que de marier de Thou; pour cela, il falloit lever les difficultés qui pouvoient se rencontrer du côté de la cour ecclésiastique : ce qui l'obligea de s'y pourvoir et de présenter requête à l'official de Paris, devant lequel il fit appeler la première présidente, sa mère, le chancelier et le premier président, ses beaux-frères, la veuve de son frère aîné, son autre frère, Christophe-Auguste de Thou, qui ne comparut point, tous ceux enfin qui pouvoient y avoir intérêt : il n'y en eut pas un qui ne consentît à ses demandes, ou qui ne s'en rapportât à ce qui en seroit ordonné. Ainsi, après toutes les informations et les preuves rapportées, principalement après que l'évêque de Chartres eut assuré que, quand son neveu fut pourvu d'une charge de conseiller-clerc, il n'avoit pris ce qu'on appelle les *quatre moindres* que par obéissance aux volontés du premier président, et que, du vivant de son père, il avoit souvent témoigné sa répugnance pour cet état; après que sa mère interrogée eut répondu la même chose, l'official le dégagea des obligations qu'il auroit pu contracter, le déclara libre de tous les vœux qu'il auroit pu faire, le rétablit dans son premier état, lui permit de se marier, s'il le jugeoit à propos, et déclara légitimes les enfans qui viendroient d'un mariage qu'il contracteroit dans les formes. Cette sentence fut rendue le 29 de mars, la surveille du dimanche des Rameaux.

Sur la fin de cette même année, de Thou mit la dernière main à sa traduction du Livre de Job, qui fut imprimée par Denis du Val. On en fit depuis une seconde et une troisième éditions, beaucoup plus exactes et augmentées de quelques éloges. Pineda en mit une partie à la tête de ce gros commentaire en deux volumes qu'il donna sur le Livre de Job. La première fois que ce savant homme lut cette paraphrase imprimée, il lui appliqua ce vers :

Non alio fuit hic Pelides dignus Homero.

Le changement de demeure que de Thou fut obligé de faire, et le voyage de Bressieu, interrompirent ses études de mathématiques. Bressieu s'en alla à Rome pour accompagner François de Luxembourg, duc de Piney, qui, suivant l'usage, y fut envoyé par le Roi pour rendre, de la part de Sa Majesté, l'obédience au nou-

veau pape Sixte V; car Marc-Antoine Muret, qui s'étoit si long-temps acquitté auprès des Papes de la même commission qu'on donnoit à Bressieu, étoit déjà mort.

Bressieu, après avoir fait son discours, resta à Rome, où il acquit une grande réputation. Depuis, pendant nos guerres, il enseigna à Pérouse, d'où enfin, après plusieurs années, il revint en France.

[1587] L'année suivante vit naître plusieurs grands événemens, tantôt heureux, tantôt malheureux, mais au jugement des plus sages, toujours funestes à la patrie. L'armée du duc de Joyeuse fut défaite en Saintonge avec l'élite de la noblesse de France, et lui-même y fut tué (1). Les Guise empêchèrent celle qui venoit au secours des protestans de passer la Loire et la défirent deux fois, l'une à Vimory et l'autre à Auneau, en Beauce. Les suites de ces deux actions qui, l'année suivante, furent si fatales au Roi et au repos de l'Etat, firent douter avec justice si l'on devoit compter ces victoires pour des avantages.

Le public et de Thou en particulier perdirent au commencement de cette année Jacques Dennet, né à Paris, mais issu d'une noble famille de Ponthieu. Il avoit exercé la profession d'avocat au parlement de Paris, avec autant de capacité que d'intégrité. Les sentimens nobles qu'il conserva toute sa vie dans son emploi lui firent toujours préférer ses amis à ses intérêts particuliers. Il aimoit en gentilhomme les armes et la chasse; comme sa profession ne lui permettoit pas de suivre les armes, il eut toujours une meute de chiens courans. Il s'attacha au père et aux oncles de M. de Thou, tant qu'ils vécurent, entre autres à Adrien de Thou, dont on a parlé au commencement de ces Mémoires, et à Jean de Thou, son neveu.

Après leur mort il réunit en la personne de Jacques-Auguste de Thou toute l'amitié qu'il avoit eue pour sa famille, et vécut avec lui pendant quatorze ans dans une étroite liaison. Cette amitié, pour ainsi dire héréditaire, méritoit qu'on en fît mention dans la vie que l'on écrit. De Thou ne l'abandonna point pendant sa maladie, et fut presque continuellement auprès de lui dans le cloître de Notre-Dame où il logeoit. Lorsque Dennet mourut, il reçut ses derniers sentimens, qui ordonnoient à sa famille, et principalement à Gilles Dennet, son frère, qui s'étoit établi en Normandie, de cultiver avec la famille des de Thou une amitié si bien fondée et qu'il leur laissoit en partage.

(1) Bataille de Coutras, 20 octobre 1587.

Dennet mourut d'une pleurésie à l'âge de cinquante huit ans, et voulut être inhumé à Saint-André-des-Arcs, où sont les tombeaux des de Thou.

Quittons ces tristes objets pour parler de l'heureux mariage où de Thou s'engagea cette même année. Il épousa Marie de Barbançon, fille de François de Barbançon de Cany, tué au combat de Saint-Denis et dont il est parlé dans son Histoire Générale. Il étoit petit-fils de Michel de Barbançon, lieutenant de roi de Picardie, qui possédoit de grands biens dans cette province, du temps qu'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, en étoit gouverneur.

La maison de Barbançon est originaire du Hainaut, où est située la principauté de Barbançon, qui a passé aux comtes d'Aremberg, cadets de la maison de Ligne. Ils se sont signalés, sous le nom de Barbançon, dans le commandement des armées, durant les guerres des Pays-Bas et sous Henri II et Charles V.

François de Barbançon laissa d'Antoinette de Vasières, riche héritière, très-noble et très-vertueuse, Louis, Anne et Marie de Barbançon. Anne avoit épousé Antoine Duprat de Nantouillet, petit-fils du cardinal Antoine Duprat, chancelier de France, si connu sous le règne de François Ier. Dès le vivant du premier président, Nantouillet étoit fort de amis du jeune de Thou, son fils: ainsi il donna volontiers les mains à ce mariage. Ce fut Charles Turcant, maître-des-requêtes, qui en fut l'entremetteur, avec Pierre du Val, dont on a déjà parlé, et qui étoit connu de madame de Cany par les services qu'il lui avoit rendus. Ce médecin, qui étoit toujours chez madame de Thou, l'avoit souvent entretenue de la mère et de la fille, et lui avoit fait naître un grand empressement pour ce mariage.

Pour garder les bienséances, on pria le chancelier de demander la demoiselle. Ayant mené son beau-frère, accompagné de plusieurs personnes de distinction, chez madame de Cany, qui logeoit au faubourg de Saint-Germain, à l'hôtel de Picquigny, il obtint le consentement de cette dame.

Sur ces entrefaites, madame de Cany tomba dans une maladie dont elle mourut; mais sa mort n'apporta point de changement à ce qu'on avoit arrêté. Au mois de mai suivant on convint des articles du mariage, que l'affliction de cette mort et les cérémonies des funérailles firent différer jusqu'au mois d'août, qu'il fût célébré avec toutes les formalités prescrites par l'Eglise.

L'évêque de Chartres les fiança devant la première présidente de Thou, devant le chan-

celier et le premier président de Harlay, en présence d'Augustin de Thou, fils du président, de Christophe-Augustin de Thou, cousin-germain du fiancé, et de Renée Baillet, d'un côté; de l'autre, devant Louis de Barbançon Cany, Charles de Barbançon, son oncle, Antoine Duprat, Nantouillet, prévôt de Paris, Anne de Barbançon, sa femme, les frères d'Estourmel, oncles des Barbançon, et devant plusieurs autres personnes de distinction nommées dans l'acte. Le même évêque célébra la messe dans l'église de Saint-André-des-Arcs, et, pour éviter la foule, les maria après minuit.

Quoique le père et la mère de la demoiselle, qui avoient autrefois été protestans, fussent rentrés depuis long-temps dans le sein de l'Eglise avec leurs enfans, on voulut cependant lever jusqu'au moindre soupçon, et l'on fit examiner la demoiselle en particulier par Arnaud du Mesnil, archidiacre de Brie et grand-vicaire de l'évêque de Paris, qui la confessa et qui lui donna ensuite l'absolution.

Après des formalités si exactes, qui ne seroit indigné de l'impudence de ces imposteurs qui, non contens de s'être efforcés de décrier l'histoire que de Thou nous a donnée, ont encore voulu pénétrer jusque dans l'intérieur de sa famille pour le rendre odieux sur la religion! Qu'ils examinent, ces dangereux calomniateurs, si de ce côté-là l'on a pu prendre plus de précautions pour recevoir avec respect ce sacrement, et si du côté du monde on n'a rien oublié pour le rendre vénérable et authentique aux yeux du public, par le consentement et la présence d'un si grand nombre d'illustres parens.

Quelque temps après on reçut la nouvelle de la défaite arrivée en Saintonge. De Thou, pénétré de reconnoissance, et qui comptoit les pertes publiques au nombre des siennes particulières, en fut vivement frappé : sa prévoyance lui faisoit envisager un enchaînement de malheurs qui l'affligeoient; il ne pouvoit voir sans douleur la mort d'un jeune seigneur qui venoit de l'obliger si généreusement, et périr avec lui l'élite de la noblesse, c'est-à-dire les forces de l'Etat. Il détestoit la fureur des factions qui se répandoient de tous côtés; il regardoit cette perte comme le commencement d'une guerre funeste, excitée par des esprits entreprenans, livrés à des conseils étrangers, principalement dans un temps où la France avoit si grand besoin de repos pour se remettre de ses maux passés et pour rétablir la religion.

Car, quand une fois on eut violé la paix, les haines et les vengeances éclatèrent impunément; l'ambition n'eut plus de bornes, les lois furent méprisées et l'honneur de la France fut presque anéanti. Cette religion, qui servoit de prétexte à la prise des armes, fut bannie de la compagnie : s'il en restoit quelque apparence dans les villes, elle servoit seulement de matière aux déclamations des gens d'église : les chaires et les confessionnaux, loin de ranimer l'esprit de charité, n'inspiroient que la révolte, et, sous le voile de la religion, on ne respiroit que la haine, la vengeance, le massacre et l'incendie : tel fut l'état de la France après la perte de la bataille de Coutras.

Philippe des Portes, accablé de douleur et fuyant la compagnie des hommes, se retira chez J.-Antoine Baif, à Saint-Victor. De Thou l'y alla voir pour le consoler et pour chercher auprès d'un ami qui l'avoit obligé de si bonne grâce, quelque soulagement aux malheurs qui leur étoient communs.

Pour ne manquer à aucun de ses devoirs, il alla saluer ensuite François, cardinal de Joyeuse, qui restoit seul de la branche illustre de cette maison; car Henri, comte du Bouchage, s'étoit fait capucin. Ce prélat ignoroit le service que son frère avoit rendu à de Thou, qui l'en instruisit, afin qu'après la mort de son bienfaiteur il restât quelqu'un de sa maison qui pût en avoir connoissance.

De Thou ne croyoit pas alors (mais qui l'auroit pu prévoir?) qu'il deviendroit un jour son allié; cela arriva cependant seize ans après; car, après qu'il eut perdu sa première femme, dont il n'eut point d'enfans, il épousa Gasparde de La Châtre, fille de Gabrielle de Batarnay, tante du cardinal de Joyeuse. Cette dame renouvela par sa fécondité l'espérance d'une famille presque éteinte.

La première présidente ne fut pas moins sensible à ce malheur public, dont elle appréhendoit les suites; cela l'obligea de proposer à son fils, sur qui elle avoit beaucoup de pouvoir et qu'elle connoissoit assez négligent sur ses intérêts, de lui faire une donation par testament de la part qui pouvoit lui revenir de ses biens, à l'exclusion de ses autres héritiers. Elle vouloit lui laisser la maison paternelle, au lieu de ce qui lui pourroit échoir de ses biens en fonds de terre qui lui avoient été cédés par ses enfans et par ses gendres, dans la vue que son fils, destiné pour succéder aux charges de ses pères, prît le soin des monumens érigés à leur mémoire dans leur paroisse, et qu'il fît exécuter les charges des fondations qu'elle y avoit faites; elle étoit bien persuadée qu'il s'en acquitteroit ponctuellement.

Cette donation se passa au vu et au su de ses

autres héritiers, auxquels de Thou fit voir qu'il avoit ménagé la bonne volonté de sa mère avec tant de modération, qu'en cas qu'il arrivât dans la suite que sa part se trouvât la plus forte, il offroit de leur en faire raison, selon qu'ils le jugeroient à propos, après que les charges que sa mère lui laissoit auroient été déduites. Ce fut inutilement que de Tou fit insérer cette clause contre la volonté de sa mère : après les partages aucun des héritiers ne se plaignit de la donation ni des legs que sa mère lui avoit faits; ils trouvèrent tous qu'il ne s'étoit rien passé qu'avec justice, et convinrent qu'il avoit exactement observé la loi *de ne faire à autrui que ce qu'on voudroit qui nous fût fait*.

Peu de temps après ces dispositions, cette dame, plus accablée de la douleur que lui avoit causée la perte de son mari que du poids de ses années, n'ayant d'ailleurs plus rien à souhaiter après avoir marié son fils, tomba dans une maladie dont elle mourut. Elle résista à la violence du mal durant deux mois, après lesquels, ayant reçu tous ses sacremens, elle attendit la mort avec une entière confiance en la miséricorde de Dieu, et avec la même tranquillité d'esprit qu'on lui avoit toujours remarquée, jusque là que peu de momens avant sa mort elle prenoit congé de ses amis qui la venoient voir, et qu'elle se recommandoit aux absens avec la même politesse: ce qui fit dire à Pithou, lorsqu'il la vint voir, qu'elle lui avoit dit adieu avec autant de sang-froid que si elle se fût préparée à faire un petit voyage à sa maison de La Villette.

[1588] Elle mourut au commencement de janvier, à l'âge de soixante-dix ans, n'ayant survécu à son mari que de cinq. Le parlement fit faire son oraison funèbre, et les présidens accompagnèrent son cercueil en grande cérémonie; les principaux de la cour et les compagnies de la ville assistèrent au convoi.

Cette année vit naître l'amitié que de Thou conserva toute sa vie pour Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, colonel-général de la cavalerie allemande, et pour tous ceux qui lui appartenoient. L'alliance y donna lieu, et de Thou, qui avoit avec lui une grande conformité de caractère et de sentimens, ne quitta presque point un ami si estimable. Tout le temps que vécut Schomberg, il lui rendit fidèlement, à lui et aux siens, tous les services dont il étoit capable.

Paris étoit dans ce temps-là dans un tumulte et dans une agitation extraordinaire, causée par les mouvemens de la Ligue. Pendant que le Roi s'amusoit à délibérer sur les moyens d'apaiser la sédition, prenant toujours les plus timides et les plus mauvais conseils, il donna le temps aux factieux de se rassurer et d'entreprendre. Comme ils étoient insolens et audacieux, ils obligèrent, par des instances réitérées, le duc de Guise, qui étoit à Soissons pour examiner de plus près ce qu'il devoit espérer de leurs mouvemens, de venir à Paris, contre les défenses du Roi. Au lieu de punir cette désobéissance, comme il auroit dû et pu le faire par le moyen des Suisses et des gardes-françoises qu'il avoit fait entrer dans la ville, ce prince, par une faute plus grande encore que la première, donna par son irrésolution le loisir au duc et aux chefs de la sédition, étonnés de l'arrivée de ces troupes, de reprendre leurs esprits et de commencer cette fameuse journée que l'on nomma les Barricades.

Ce fut alors que de Thou eut la triste consolation de voir qu'il ne s'étoit point trompé dans le présage qu'il avoit tiré de ces mouvemens qui lui avoient causé tant d'inquiétude. Il alla à pied au Louvre, accompagné d'une ou de deux personnes sans armes, mais connues. Le silence y régnoit partout, la solitude y étoit affreuse, et l'étonnement, qui avoit passé jusque dans le cabinet du Roi, y faisant différer ou changer de résolution à chaque moment, étoit cause qu'on n'en prenoit aucune vigoureuse. De là il courut à l'hôtel de Guise, qui en est fort éloigné : il trouva le duc qui se promenoit dans une rue qui est derrière l'hôtel de Montmorency, avec Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon : elle étoit bordée de deux haies de soldats et de peuple qui regardoient ce prince avec admiration. Il se mêla parmi eux et eut tout le loisir d'examiner le duc, qui tantôt donnoit des ordres, et tantôt recevoit avis de ce qui se passoit dans les autres quartiers de la ville. Quoiqu'il parût quelque embarras sur son visage, on y remarquoit néanmoins une fermeté et une sérénité qui sembloient répondre du succès de ses desseins et annoncer que cette journée alloit le faire triompher de ses ennemis.

Quand de Thou voulut retourner chez lui il trouva toutes les rues embarrassées par des tonneaux qu'on apportoit de tous côtés. Comme il n'avoit point d'armes et qu'il étoit assez connu, les sentinelles le laissèrent passer. Etant arrivé à la tête du pont Saint-Michel, dont les ligueurs s'étoient emparés et qu'ils avoient fortifié par des barricades, il s'arrêta quelque temps à parler à Alphonse d'Ornano, qui gardoit le marché Neuf avec les troupes du Roi : il le connoissoit dès le temps qu'il étudioit sous Cujas à Valence en Dauphiné, où d'Ornano commandoit une garnison de Corses. Ce capitaine lui dit que le tu-

multe augmentoit, et qu'il lui conseilloit de se retirer chez lui le plus promptement qu'il pourroit : ce qui empêcha de Thou d'aller voir d'Auxy de La Tour, parent de sa femme, qu'on avoit porté blessé dans un cabaret.

En approchant des barricades, de Thou fut fort surpris d'y trouver des principaux de la ville mêlés avec des ligueurs. Ils lui dirent depuis qu'ils n'étoient venus que pour apaiser la sédition ; mais la vérité étoit que la peur les y avoit amenés, sans faire réflexion que leur présence autorisoit le désordre et rehaussoit le courage de mutins.

Jean de La Rue, tailleur d'habits, l'un des chefs des révoltés, l'arrêta lorsqu'il voulut franchir une barricade. De Thou lui dit que le Roi avoit commandé à ses troupes de se retirer : cet insolent lui répondit que c'étoit la peur qui les y obligeoit, et non l'ordre du Roi. Il quitta le plus tôt qu'il put ce séditieux, et gagna sa maison qui n'étoit pas éloignée : sa femme l'y attendoit avec une grande impatience, dans le temps qu'au son de la cloche du Palais toutes celles de la ville sonnoient.

Le soir, les troupes du Roi ayant abandonné leur poste et s'étant retirées, le duc de Guise se trouva maître de la ville. Alors de Thou retourna sur le pont Saint-Michel où, comme il s'entretenoit, dans la boutique d'un boulanger, avec le président Brisson, colonel des compagnies bourgeoises de son quartier, il reconnut à ses discours que ce magistrat entroit dans les sentimens de cette populace, et qu'il s'accommodoit au temps : ce qui dans la suite lui fut très-funeste.

Aussitôt arriva sur la place de Mouy de Risbourg qui, après avoir hautement déclamé contre le Roi et contre ceux qui l'environnoient, qu'il appeloit des scélérats, fit entendre les ordres dont il étoit chargé, avec commandement de la part du duc de les exécuter. La nuit qui suivit une journée si pleine de troubles ne fut pas plus tranquille ; elle se passa dans la crainte et dans le tumulte. Le lendemain le parlement envoya offrir au Roi sa médiation pour réconcilier le duc de Guise avec Sa Majesté. D'un autre côté les ligueurs crioient que le Roi et le parlement agissoient de concert avec les huguenots : ils commencèrent par le quartier de l'Université, firent prendre les armes aux écoliers qui étoient assemblés dans les écoles, et par ordre de Brissac, à ce qu'on disoit, ils remplirent d'armes le grand couvent des Cordeliers. Alors des voix s'élevèrent de tous côtés qu'il falloit assiéger le Louvre. Dans un si grand embarras, le Roi, destitué de fidèles conseillers (car le duc d'Epernon étoit en Normandie), suivit l'avis de ceux qui étoient auprès de lui et qui sous main favorisoient la rébellion ; et, ayant pris le parti honteux de sortir de la ville, accompagné du régiment des gardes et de ses courtisans, qui le suivirent comme ils purent, il se rendit à Trappes par le chemin de Saint-Cloud, et laissa la Reine-mère à Paris, pour avoir par son moyen une porte ouverte à quelque accommodement. Sa retraite, ou plutôt sa fuite, releva entièrement les espérances et le courage des conjurés.

Au bout de trois jours, Schomberg demanda un sauf-conduit au duc de Guise : car rien ne se faisoit que par les ordres de ce duc, quoique la Reine fût à Paris. Il y fit comprendre de Thou, avec Albert, fils de Bellièvre, qui fut depuis archevêque de Lyon ; tous trois se rendirent à Chartres, où le Roi étoit déjà arrivé. Le duc d'Epernon l'y vint trouver de Normandie, dont il remit le gouvernement entre les mains du duc de Montpensier : il partit pour se rendre dans la Saintonge et dans l'Angoumois.

Cependant Villeroy se donnoit de grands mouvemens. Il alloit tantôt chez la Reine, tantôt chez le duc de Guise, qui, enflé de la journée des Barricades, cherchoit, par des délais affectés, à maintenir son autorité et à prolonger la négociation : ce qui fit résoudre dans le conseil d'envoyer des commissaires dans les provinces pour sonder les sentimens des gouverneurs et des magistrats, les instruire de ce qui s'étoit passé, les confirmer dans leur devoir, et leur faire connoître l'intention où le Roi étoit d'assembler les Etats.

De Thou eut la Normandie en partage. Par le conseil de Mouy de Pierrecourt, qui étoit alors auprès de Sa Majesté, dont il quitta depuis le parti, il commença par Evreux. Il y conféra avec Claude de Saintes, qui en étoit évêque, et qui étoit déjà secrètement du parti de la Ligue. De là, après avoir passé par Louviers, il se rendit à Rouen ; il y disposa le parlement et les officiers de ville à recevoir le Roi, qui devoit s'y rendre. A Dieppe, où il alla ensuite, il trouva les esprits des habitans, qui étoient presque tous protestans, fort animés contre les Guise, et très-bien disposés pour le Roi ; mais, de même que ceux de Caen, ils cachoient leurs sentimens, appréhendant que le Roi n'aimât mieux chercher le repos, même aux dépens de sa dignité, que de recouvrer son autorité avec vigueur : ce qu'ils jugeoient par le caractère de ceux qu'il employoit dans ses affaires. Du reste ils firent connoître à de Thou qu'ils n'appréhendoient point la guerre, prêts, en cas qu'elle re-

commençât, à sacrifier leurs biens et leurs vies pour le service du Roi.

De Dieppe, ayant passé par Saint-Valery en Caux, il se rendit à Fécamp. Cette ville est recommandable par une riche abbaye, bâtie près du port en forme de citadelle ; on y voit encore des restes précieux d'une riche bibliothèque ; il y conféra avec le gouverneur, et vint à Montivilliers. Tout y étoit en confusion par les menaces du gouverneur du Havre-de-Grâce, auquel les habitans étoient forcés d'obéir. Ce gouverneur étoit André de Brancas-Villars, qui avoit obtenu ce gouvernement par le crédit du duc de Joyeuse dont il étoit proche parent. De Thou avoit ordre de le voir et de tâcher de le mettre dans les intérêts de Sa Majesté ; mais comme Villars s'étoit vendu à la Ligue, aux dépens de l'argent des Parisiens, il reçut cette proposition non seulement avec raillerie, mais encore avec mépris.

Il le quitta, et, après avoir passé la Seine, il se rendit à Caen par Saint-Pierre-sur-Dive. La plupart des habitans de cette ville, et Pelet de La Verune, leur gouverneur, étoient dans des dispositions différentes. La Verune, quoique fort uni avec Villars, étoit un esprit doux, qui n'entroit point dans ses sentimens, et qui sembloit ne respirer que le service du Roi et l'obéissance qu'il devoit à Sa Majesté ; mais la considération des principaux de la ville l'empêchoit de se déclarer. De Thou ne vit point Longchamp, qui commandoit à Lisieux et qui étoit ligueur. Il se rendit le plus tôt qu'il put à La Mailleraye, où Pierrecourt, suivant qu'ils en étoient convenus, l'attendoit avec son frère, qui en étoit seigneur. De Thou les instruisit de ce qu'il avoit fait au Havre-de-Grâce et à Caen ; mais, lorsqu'il leur fit part de la réponse de Villars, ils furent extrêmement surpris de la conduite de ce gentilhomme, et lui dirent qu'il n'y avoit qu'un coup de mousquet dans la tête qui pût guérir Villars de son arrogance et de sa folle ambition : ce que de Thou ne manqua pas de rapporter au Roi quand il lui rendit compte de son voyage.

Ce prince avoit quitté Chartres pour se rendre à Rouen, où il passoit le temps à de vains spectacles. Il donna une audience particulière à de Thou, avec des ordres de sa propre main d'aller sur-le-champ en Picardie. Il ignoroit ce qui se passoit dans cette province, parce que ceux qu'il y avoit envoyés n'étoient point encore de retour. De Thou prit son chemin par Neufchâtel et se rendit à Abbeville, où il eut une conférence avec les magistrats et avec le gouverneur d'une citadelle qui y étoit alors. De là, par Pont-Dormy, il alla à Amiens, dont il trouva les habitans prévenus en faveur de la Ligue. Balagny (1), qui étoit dans leur voisinage, les assuroit d'un secours de troupes et d'argent pour les défendre contre les Navarrois ennemis de la religion (c'est ainsi qu'il nommoit ceux qui tenoient le parti du Roi). A peine de Thou put-il leur persuader, en leur montrant ses ordres, que Sa Majesté étoit bien éloignée de ces sentimens, et qu'elle n'avoit rien plus à cœur que de les protéger et de prendre la défense de la religion.

Ensuite il traversa la Somme, et se rendit à Corbie pour y voir Pons de Belleforière, qui en étoit gouverneur, mais qui étoit alors à la campagne ; il l'attendit un jour entier : ce qui lui donna le loisir d'examiner les restes d'une précieuse bibliothèque, qu'on avoit déjà pillée plusieurs fois, mais où il y avoit encore de fort bons manuscrits et des fragmens authentiques ; il en mit à part plusieurs, qu'il espéroit retrouver après la fin des troubles et dont il prétendoit enrichir la république des lettres. La fatalité des guerres civiles ne le permit pas : Corbie fut ruinée quelques années après, et le respect dû à l'église, où l'on conservoit ces précieux monumens, n'empêcha pas la dissipation de ce trésor. Quand il y retourna depuis pour les chercher, quoique le gouverneur que le Roi y avoit mis fût des parens de sa femme, quoiqu'il l'aidât de toute son autorité, il ne trouva plus rien dans les coffres où on les avoit enfermés, ni sur les tablettes ; il en vit seulement les débris, des planches renversées ou brisées, et les couvertures de ces rares manuscrits dispersées de tous côtés. Voilà les fruits de nos guerres civiles, qui plaisent tant à ces dangereux esprits qu'un zèle indiscret de religion transporte : tels sont les effets que produit une piété fanatique qui ne respire que massacre et incendie.

Lorsque Belleforière fut revenu de la campagne, de Thou lui donna des lettres du Roi, qui le sommoit de sa parole et des assurances qu'il lui avoit données de sa fidélité. Comme la réponse de Belleforière fut équivoque, il écrivit aussitôt à Sa Majesté, et lui manda ce qu'il avoit fait à Abbeville et à Amiens ; il ajouta qu'on devoit se défier surtout de Belleforière. De là il se rendit à Noyon. Varanne, château bâti dans une île de la rivière d'Oise, n'en est pas éloigné : comme il appartenoit à Louis de Barbançon, son beau-frère, il s'y rendit et y trouva madame de Thou, sa femme, qui étoit venue

(1) Fils naturel de Jean de Montluc, évêque de Valence.

au-devant de lui et qu'il avoit laissée à Paris.

Cependant la Reine-mère avoit ménagé un traité entre le Roi et le duc de Guise, dont une des conditions étoit la guerre contre le roi de Navarre. Il fut suivi de l'édit de juillet, qu'on eut bien de la peine à faire signer au duc de Nevers. Quand il eut été arrêté, le Roi partit de Rouen pour revenir à Chartres avec toute sa cour; il vouloit y prendre, avec le duc de Guise qui s'y rendit avec la Reine-mère, les mesures nécessaires pour la guerre contre les protestans.

Ce fut dans cette dernière ville que le Roi, qui, dès le voyage de Rouen, avoit promis à de Thou de reconnoître ses services, surpassa les espérances qu'il lui avoit données et le fit conseiller d'état. De Thou en prêta le serment le 26 d'août. La cour étoit alors fort attentive sur le succès qu'auroit cette formidable flotte d'Espagne, qu'on disoit destinée pour faire une descente en Angleterre. L'arrivée de Bernardin de Mendose redoubla l'inquiétude et la curiosité; il n'étoit pas venu seulement comme ambassadeur, mais comme émissaire du Roi, son maître, pour animer par sa présence le parti de la Ligue. Là-dessus l'on assembla le conseil : d'un côté de la table étoit le chancelier de Cheverny, au-dessous de lui, Villequier, Claude Pinard et Pierre Brûlart de Crosne, ces deux derniers secrétaires d'état; de l'autre côté, l'archevêque de Bourges au-dessous, le duc de Guise et les conseillers d'état, entre autres de Thou et Méry de Vic.

Comme les esprits étoient alors fort divisés, tout s'y passa en basses flatteries ou en dissimulation. On parla beaucoup de la flotte d'Espagne, et on ne conclut rien; cela donna lieu à de Thou d'envoyer cette lettre en vers à Claude du Puy; elle s'est trouvée parmi ses papiers, et mérite bien d'être insérée dans ces Mémoires :

LA DÉROUTE DE LA FLOTTE D'ESPAGNE.

A Claude Du Puy, conseiller au parlement.

A Chartres, le 29 août 1588.

Après ce jour fatal où la rébellion,
Sous le voile trompeur de la religion,
Osa barricader jusqu'au palais du prince,
Le Roi, quittant Paris, vint dans cette province.
Depuis, pour pallier le plus grand des forfaits,
On convint à Rouen d'une équivoque paix,
Et la cour sur ses pas revint dans cette ville.
Les Guise même, en grâce auprès d'un roi facile,
Après s'être excusés d'un fait mal éclairci,
De Paris depuis peu se sont rendus ici.
Superbe en ses discours, superbe en équipage,
L'ambassadeur d'Espagne est aussi du voyage.
Une flotte nombreuse, alors couvrant nos mers,
Faisoit l'attention de cent peuples divers,
Et le fier Castillan répandoit dans le monde
Qu'un glorieux triomphe alloit s'offrir sur l'onde;
Vantoit les millions destinés par son roi
En l'honneur de l'Eglise et pour planter la foi;
Qu'on verroit Albion et punie et soumise,
Et la flotte d'Espagne au bord de la Tamise;
Même, sur les chemins qui conduisent ici,
S'il rencontroit un moine, il lui parloit ainsi;
Au moindre paysan c'étoit même langage :
Que les milords épars avoient perdu courage;
Que Drak étoit en fuite, et ses meilleurs vaisseaux
Dispersés, en déroute, ou dans le fond des eaux;
Que dans Londres, la Reine, à bon droit alarmée,
S'étoit avec frayeur dans la Tour enfermée.
Mais quand un cavalier se trouvoit sur ses pas,
Il changeoit de discours dans un grand embarras :
Tantôt il étoit gai, puis tout-à-coup farouche,
Les mots prêts à sortir s'arrêtoient dans sa bouche;
Tantôt, pour éviter un mensonge odieux,
Il disoit d'un ton grave et tout mystérieux :
La flotte a jusqu'ici trouvé le vent contraire,
Mais tout va bien encore, et tout le monde espère.
On a pourtant avis qu'aux côtes de Médoc
Un de leurs grands vaisseaux, brisé d'un rude choc,
S'est depuis quelques jours échoué sur le sable.
On nous assure encor, comme un fait véritable,
Qu'entre Douvre et Calais des orages nouveaux
Ont dispersé la flotte et battu ses vaisseaux;
Et proche de Boulogne on a vu le rivage
Couvert de tous côtés des marques d'un naufrage,
Des débris différens, des voiles déchirés,
D'un succès malheureux présages assurés.

Maintenant en secret il faut que je te dise
Ce qu'on pense à la cour touchant cette entreprise,
L'espérance et la crainte où sont nos courtisans,
Toujours dissimulés et quelquefois plaisans :
Ris-en, mon cher Du Puy, s'il est permis de rire
En voyant tous les maux que la France s'attire.

Au logis de l'évêque où le Roi tient sa cour,
L'élite des seigneurs s'assembla l'autre jour.
Pour tenir le conseil on prit une chapelle;
On agita d'abord cette grande nouvelle.
J'assistois au conseil, car la bonté du Roi
Venoit de m'honorer de ce brillant emploi.
Tel qu'un homme dévot qui veut marquer son zèle,
Soudain on vit de Crosne ajuster sa prunelle,
Et, dans un saint transport, levant les mains aux cieux,
S'écrier : Quelle gloire à ce prince pieux!
Bénis soient les projets d'un roi si catholique
Et ses puissans efforts pour vaincre un hérétique!

Périssent son armée et tous les Castillans!
Lui répondit Pinard qui, dès ses jeunes ans,
Prenoit à tout propos plaisir à contredire;
Périssent ses vaisseaux jusqu'au moindre navire!
Que Neptune en courroux puisse les abîmer!
N'est-ce pas sans notre ordre et sans nous informer
Qu'ils viennent dans nos mers avec tant d'arrogance
Pour surprendre un Etat si voisin de la France?

L'éloquent Beaune alors nous imposant à tous
Par un ton gracieux, un air affable et doux :
Que pensez-vous, dit-il, de cet apprêt terrible
Et du titre pompeux d'une flotte INVINCIBLE?
Ne voyez-vous pas bien qu'ayant dompté l'Anglois,
L'Ibère prétendra nous ranger sous ses lois?
C'est ainsi qu'il s'avance à cette monarchie,
L'objet de ses desseins et de sa tyrannie.

Il en veut à l'Europe, et son ambition
Se couvre du manteau de la religion.
Jamais la piété, le véritable zèle,
N'ont été les motifs d'une guerre cruelle.
Que de Pierre et de Paul on lise les écrits,
Ils n'ont point approuvé de conquête à ce prix :
Ces divins fondateurs d'une Eglise féconde
N'ont donné que leur sang pour conquérir le monde.
Tous les premiers chrétiens ont marché sur leurs pas,
Et pour gagner les cœurs ont souffert le trépas.

A ces mots Cheverny jette partout la vue,
Et son âme incertaine, embarrassée, émue,
Qui n'ose découvrir ses secrets sentimens,
Sur son maître étonné règle ses mouvemens :
Tantôt il parle bas ; puis, craignant le reproche,
Il demande tout haut si la flotte s'approche ;
Quel vent peut calmer l'onde ou la peut agiter,
Et quel obstacle enfin l'oblige à s'arrêter.

Ne vous alarmez point, le vent n'est plus contraire,
Je le sens à ma jambe, et j'en crois son ulcère,
Dit le gros Villequier, dont une chaise à bras
Embrassoit l'épaisseur et n'y suffisait pas.
Tu connois sa crapule, et que, par sa débauche,
Un ulcère malin pourrit sa jambe gauche.
Tu sais qu'il est encore un lâche corrupteur,
Un monstre d'impudence, un bas adulateur,
Et qu'il sert à la cour au plus honteux usage.
Comptez, ajouta-t-il, qu'on ne craint plus d'orage,
L'air est devenu calme et le temps a changé ;
Un grand, un puissant roi sera bientôt vengé :
Mon ulcère aujourd'hui coule avec abondance,
Et je gagerois bien que la flotte s'avance.
A ce discours infâme on eut la lâcheté
D'applaudir de concert comme à la vérité.

Un balustre du Roi nous cachant la présence,
Guise écoutoit chacun dans un profond silence :
Enfin, quand il eut mis exprès son manteau bas,
Pour faire remarquer sa taille et ses grands bras,
Du plus bas de la table, où, sans cérémonie,
Il s'étoit allé seoir par feinte modestie,
Il rompt ce grand silence, et, marquant son courroux,
Il frappe rudement la table de trois coups ;
Il pousse un long soupir, et, craignant d'en trop dire,
C'est en vain, nous dit-il, c'est en vain qu'on aspire
A faire en Angleterre aborder des soldats,
Si l'on n'a point de ports voisins de ses Etats ;
Le soldat fatigué d'un pénible voyage
Tombe à la fin malade et n'a plus de courage.
Quiconque sans péril veut passer dans leurs mers,
Doit partir de Zélande ou des côtes d'Anvers :
A de grands galions, d'un abord difficile,
La Flandre n'offre rien qu'une rade inutile.
Pour faire avec succès de si puissans efforts,
Ce n'est que dans la France où l'on trouve des ports ;
Seule elle peut fournir à des vaisseaux de guerre
Les moyens les plus sûrs de dompter l'Angleterre.
C'étoit donc un projet prudemment concerté,
D'établir pour la flotte un lieu de sûreté.
Mais en vain de Boulogne on tenta la surprise :
On a fait échouer cette juste entreprise,
Et le chef découvert, à la fuite obligé,
Y perdit son canon trop avant engagé,
Laissant à la merci d'une triste vengeance,
Ses amis malheureux suspects d'intelligence.

Guise se tut alors, mais encore agité ;
Il se tourna vers Vic assis à són côté,
Et lui dit à l'oreille, et comme en confidence :
La flotte a fait naufrage, et j'en ai connoissance ;
Des avis plus certains m'en sont ici venus,
Que si Mars l'écrivoit à sa chère Vénus.

On leva le conseil, cette histoire finie.
Ainsi se sépara la noble compagnie.

Dans ce temps-là Schomberg, dont la Reine s'étoit servie pour l'édit de juillet, vint à Chartres avec plusieurs de ses amis. Il venoit d'accorder, à Paris, Catherine, sa fille, à Louis de Barbançon de Cany, et c'étoit de Thou, beau-frère de Cany, qui avoit proposé ce mariage. Comme cette demoiselle avoit l'honneur d'être filleule de la Reine-mère, qui l'avoit tenue sur les fonts de baptême, Schomberg voulut que les fiançailles se fissent à la cour et en présence de Leurs Majestés. L'évêque de Chartres en fit la cérémonie avec éclat, et le soir le Roi, la Reine et tous les seigneurs assistèrent au festin. On avoit aussi invité à la fête Anne d'Anglure de Givry. C'étoit le cavalier de la cour le plus parfait, beau, bien fait, de bonne mine, agréable dans la conversation, savant dans les lettres grecques et latines (talent assez rare parmi la noblesse), surtout brave et connu pour tel, d'ailleurs proche parent de Cany. Il s'en excusa d'abord sur une chute de cheval dont il étoit encore incommodé ; cependant, pour ne pas manquer à son parent dans une occasion si remarquable, il trouva le moyen de paroître devant la compagnie d'une manière galante et ingénieuse. Comme sa chute ne lui permettoit pas de se tenir debout, il prit de ces forçats turcs dont la ville étoit remplie depuis le naufrage de la flotte d'Espagne, se fit porter sur leurs épaules dans une espèce de palanquin, et, vêtu comme un roi des Indes, entra à visage découvert dans la salle du festin, tandis que ces forçats, qui le portoient, chantoient d'un ton fort plaisant des chansons mal articulées. Ce spectacle divertit fort le Roi et toute la cour. Les réjouissances de ces fiançailles étant finies, on revint à Paris, où le mariage fut fait à l'hôtel de Schomberg. Depuis, les nouveaux mariés s'en allèrent à Varane.

Ce fut dans ce château où de Thou, qui prévoyoit les funestes suites des barricades et la révolte de Paris, fit transporter ce qu'il avoit de meilleurs meubles, sous le prétexte des noces de son beau-frère, comme ses tapisseries, ses lits, sa vaisselle d'argent, ses pierreries et tout ce que sa mère lui avoit laissé de plus précieux. La guerre s'étant allumée depuis avec plus de violence, Schomberg les envoya, avec quantité d'autres qu'il avoit, dans sa maison de Nanteuil, à La Fère en Vermandois, où le ca-

pitaine Guerry, sa créature, étoit en garnison avec sa compagnie.

Mais cette précaution, qui paroissoit si sage, leur fut préjudiciable à l'un et à l'autre; car l'année suivante La Fère ayant été prise et pillée par Florimond d'Halwin, marquis de Maignelay, ils perdirent tous ces meubles, à l'exception de ce que les deux frères Lamet purent sauver, et de ce que purent détourner les concierges du château. Ils consignèrent ce qu'ils avoient préservé du pillage entre les mains de Bouchavanes, et ces meubles furent ensuite rendus de bonne foi à sa femme, qui pendant ces mouvemens s'étoit retirée à Coucy-le-Château où son frère Lamet étoit avec une garnison.

Cette perte alla seule à plus de dix mille écus pour de Thou, sans compter toutes les autres qu'il fit pendant ces guerres : cependant, après la paix, quoique la plupart en usassent autrement, on ne lui en entendit pas faire la moindre plainte. Il n'inquiéta personne là-dessus, soit à cause de son aversion naturelle pour les procès, soit qu'il ne voulût pas donner lieu aux esprits malintentionnés de lui reprocher qu'il n'avoit suivi le parti du Roi que dans la vue de s'exempter de la perte et de s'attirer des récompenses; soit enfin qu'il fût persuadé que, pour son intérêt particulier, il ne devoit pas retracer l'image de ces désordres, dont il souhaitoit que la mémoire fût éteinte.

Cependant le temps marqué pour l'ouverture des états approchoit; déjà un grand nombre de députés s'étoient rendus à Blois, où le Roi étoit arrivé. Là, ce prince, rebuté du ministère précédent, et méditant quelque secrète entreprise, changea la face de la cour : il relégua le chancelier et Bellièvre dans leurs maisons, et congédia Villeroi, Pinard et Brûlart, secrétaires d'état.

Schomberg partit aussitôt pour Blois, et de Thou l'y suivit; mais il se détourna d'un peu pour rendre visite au chancelier de Cheverny, qui s'étoit retiré à Eclimont, dans le pays Chartrain : il demeura trois jours chez lui. Il ne s'en passa pas un que le chancelier ne reçût des nouvelles de Blois, et qu'il n'apprît que, dans tous les différends du Roi avec le duc de Guise, le duc l'emportoit toujours par la supériorité de son parti : ce qui fit dire au chancelier qu'il en tiroit un mauvais augure, et que toutes ces contestations auroient une autre fin qu'on ne pensoit; que le duc, voulant abaisser le pouvoir et avilir la dignité de son souverain, abusoit de la patience et de la dissimulation de Sa Majesté; que ceux de son parti, par leur hardiesse et leur insolence, élevoient son autorité trop haut; qu'il connoissoit parfaitement le génie du Roi; que Sa Majesté tenteroit toutes sortes de voies pour ramener les esprits par la douceur, mais que s'ils persistoient dans leurs desseins, comme il y avoit de l'apparence, il étoit à craindre que cette modération ne se tournât en fureur, et que ce prince, aux dépens de tout ce qui en pourroit arriver, ne consultât que son désespoir, et ne prît enfin la résolution de poignarder lui-même le duc dans son appartement.

Après cette conversation, que de Thou tint alors fort secrète, il alla à Blois dans le temps que les Etats y étoient assemblés. Il s'y passa des particularités qu'on ne trouve point dans l'Histoire qu'il nous a donnée, et que nous rapporterons ici, autant que la mémoire du président de Thou a pu se les rappeler.

De Thou s'étoit fort attaché au cardinal de Vendôme et à son frère le comte de Soissons: quoiqu'ils lui laissassent le soin de leurs affaires, il les faisoit plutôt comme leur ami que comme en ayant la disposition. Depuis la mort de son père et de sa mère, il voyoit souvent aussi Anne d'Est, mère des Guise et du duc de Nemours, et n'oublioit rien pour réunir ces deux maisons, moins ennemies que rivales.

Avant les troubles de Paris, Michel de Montaigne, dont on a déjà parlé, étoit venu à la cour : il l'avoit suivie à Chartres, à Rouen, et étoit alors à Blois. Il étoit des amis particuliers du président de Thou, et le pressoit tous les jours de songer sérieusement à l'ambassade de Venise, qu'on lui destinoit depuis le retour d'André Hurault de Meisse, parent du chancelier. Lui-même avoit dessein d'aller à Venise, et, pour l'y engager davantage, il lui promettoit de ne le point quitter durant tout le séjour qu'il y feroit.

Comme ils s'entretenoient des causes des troubles, Montaigne lui dit qu'autrefois il avoit servi de médiateur entre le roi de Navarre et le duc de Guise, lorsque ces deux princes étoient à la cour; que ce dernier avoit fait toutes les avances, par ses soins, ses services et par ses assiduités, pour gagner l'amitié du roi de Navarre; mais qu'ayant reconnu qu'il le jouoit, et qu'après toutes ses démarches, n'ayant trouvé en lui qu'un ennemi implacable, il avoit eu recours à la guerre, comme à la dernière ressource qui pût défendre l'honneur de sa maison; que l'aigreur de ces deux esprits étoit le principe d'une guerre qu'on voyoit aujourd'hui si allumée; que la mort seule de l'un ou de l'autre pouvoit la faire finir; que le duc ni ceux de sa maison ne se croiroient jamais en sûreté tant que le roi de Navarre vivroit; que celui-ci, de son côté, étoit

persuadé qu'il ne pourroit faire valoir son droit à la succession de la couronne pendant la vie du duc. « Pour la religion, ajouta-t-il, dont tous les deux font parade, c'est un beau prétexte pour se faire suivre par ceux de leur parti; mais la religion ne les touche ni l'un ni l'autre : la crainte d'être abandonné des protestans empêche seule le roi de Navarre de rentrer dans la religion de ses pères, et le duc ne s'éloigneroit point de la confession d'Ausbourg, que son oncle Charles, cardinal de Lorraine, lui a fait goûter, s'il pouvoit la suivre sans préjudicier à ses intérêts : » que c'étoient là les sentimens qu'il avoit reconnus dans ces princes lorsqu'il se mêloit de leurs affaires.

Durant ces intrigues de Blois, le duc de Guise n'oublioit rien pour fortifier son parti; il prenoit la défense de ceux qui lui étoient attachés, gagnoit les autres par des caresses, se rendoit affable à chaque particulier, promettoit des emplois, des dignités, des charges et des gouvernemens aux plus intéressés, comme s'il en eût été déjà le maître; il mettoit enfin tout en usage pour s'attirer l'amitié de tout le monde.

Le bruit se répandit alors qu'Anne de Barbançon, femme de Nantouillet, avoit été poignardée. Le duc demanda à de Thou quelles nouvelles il en avoit et lui offrit, aussi bien qu'à son beau-frère, ses services et son crédit. De Thou, qui fuyoit toute sorte d'engagemens, ne répondit à ce prince qu'en peu de paroles : malgré les complimens et les caresses du duc, il le quitta le plus tôt qu'il put. Le duc s'en plaignit à Schomberg, et quand celui-ci en parla à de Thou, ce dernier lui répondit que les bonnes grâces d'un si grand prince ne lui seroient pas seulement honorables, mais encore très-utiles et très-nécessaires dans la conjoncture présente; mais qu'il lui avouoit naturellement qu'il ne pouvoit approuver les différends continuels que le duc avoit avec Sa Majesté; qu'au reste, on ne voyoit autour du duc de Guise que tout ce qu'il y avoit de gens ruinés et de plus corrompus dans le royaume et presque pas un honnête homme; que cette raison l'avoit obligé d'en user comme il avoit fait; que de l'humeur dont il étoit, il aimoit mieux vieillir dans une retraite honorable, que d'acheter un peu d'éclat par de si indignes liaisons.

Quand le duc de Guise apprit cette réponse, il dit qu'il avoit toujours fait son possible par ses soins et par ses bons offices pour gagner l'amitié des honnêtes gens; que toutes ses démarches ayant été inutiles (puisque plus il leur faisoit d'avances, plus ils sembloient s'éloigner de lui), il avoit été obligé, dans un temps où il avoit besoin d'amis, de recevoir ceux qui venoient s'offrir à lui de si bonne grâce.

Le clergé avoit fait choix de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, pour porter la parole dans les Etats : c'étoit un prélat qui n'étoit entré dans aucune faction et dont l'esprit étoit opposé aux conseils violens. Comme on s'entretenoit sur la réforme qu'on devoit apporter au luxe qui s'étoit répandu partout avec tant de profusion et qui depuis a été porté bien plus loin, il disoit que c'étoit à Paris que l'ancienne simplicité de nos pères avoit commencé à dégénérer. Il donnoit pour modèle d'une modération qu'on ne pouvoit trop recommander, la première présidente de Thou qui, en qualité de femme du premier magistrat du parlement, auroit pu se servir, comme les principales dames de la cour, d'une litière ou d'un carrosse, dont l'usage étoit encore fort rare en ce temps-là; que cependant cette dame n'alloit jamais par la ville qu'en croupe derrière un domestique, pour servir par sa modestie de règle et d'exemple aux autres femmes. Lorsque dans sa harangue il rappela en public, devant le Roi et devant toute la cour, le souvenir d'une frugalité si estimable, il se servit du même exemple, qu'on retrancha tout entier de son discours lorsqu'il fut imprimé avec les autres qui avoient été prononcés dans les Etats.

Il étoit vrai qu'il n'y avoit pas fort long-temps que cette mode s'étoit introduite dans Paris. Jean de Laval-Boisdauphin, homme de qualité, a été le premier, sur la fin du règne de François Ier, qui se soit servi d'un carrosse, à cause de son embonpoint qui ne lui permettoit pas de monter à cheval. Il n'y en avoit alors à la cour que deux, dont l'usage étoit venu d'Italie, l'un pour la Reine, l'autre pour Diane, fille naturelle de Henri II. Dans la ville, Christophe de Thou fut le premier qui en eut un, après qu'il eut été nommé premier président; cependant il ne s'en servoit jamais, ni pour aller au palais, ni pour aller au Louvre quand le Roi l'y mandoit, car les magistrats gardoient encore religieusement cette louable coutume de n'aller jamais à la cour que par ordre du Roi. Sa femme en usoit de même, et, comme on le vient de dire, n'alloit qu'en croupe quand elle rendoit ses visites à ses parentes ou à ses amies; l'un et l'autre ne se servoient de leur carrosse que pour aller à la campagne : ce qui fut cause qu'on fut long-temps sans en voir à Paris. Le nombre s'en est tellement multiplié depuis, qu'on peut dire qu'il est aussi grand que celui des gondoles à Venise, et cela sans distinction ni de qualité ni de rang. On voit aujourd'hui les person-

nes du plus bas étage s'en servir indifféremment comme les plus relevées.

De Thou, qui voyoit avec douleur que la patience de Sa Majesté ne produisoit que du mépris pour l'autorité royale, à mesure que la fin des Etats approchoit, résolut de retourner à Paris pour donner ordre, le mieux qu'il pourroit, aux affaires générales et aux siennes propres. Dans cette vue il alla prendre congé du Roi et l'attendit dans un passage obscur qui conduisoit de la salle où il mangeoit dans un cabinet. Là ce prince lui tint la main pendant un temps considérable sans lui parler; cela fit croire à tout le monde qu'il lui avoit confié plusieurs secrets : cependant il le renvoya sans lui rien dire autre chose sinon qu'il le chargeoit de voir le premier président, son beau-frère, et de le prier de sa part de veiller à ses intérêts. Schomberg, qui étoit derrière, demanda à de Thou, en sortant, de quoi le Roi l'avoit entretenu si long-temps. De Thou lui répondit qu'à l'exception de quelques ordres obligeans dont Sa Majesté l'avoit chargé pour le premier président, le reste s'étoit passé dans un fort grand silence. Schomberg en fut étonné et soupçonna que le dessein du Roi avoit été d'abord de lui donner d'autres ordres, mais que les réflexions que ce prince avoit faites dans le temps qu'il lui tenoit la main lui avoient fait changer d'avis. De Thou crut la même chose après ce qui arriva à Blois et que le Roi, rempli de son projet, avoit eu d'abord envie de le charger d'instructions plus secrètes pour le premier président, mais qu'y faisant réflexion pendant ce profond silence, il avoit jugé plus sûr et plus à propos de renfermer son secret.

Il y avoit déjà long-temps que le duc de Guise tâchoit, par le moyen de ses émissaires et de Rossieux, de gagner les habitans d'Orléans pour se rendre maître de la citadelle. Dans cette vue il y avoit dépêché secrètement Trémont, pour être prêt à tout événement. Charles de Balzac de Dunes, qui y commandoit en l'absence de François d'Entragues, son frère, qui en étoit gouverneur, appréhendoit qu'on ne leur enlevât ce poste. Il y avoit plus d'un mois qu'il s'étoit aperçu des intrigues du duc de Guise; mais comme il n'espéroit pas de grands secours du côté du Roi, dont l'esprit paroissoit affoibli, il cherchoit de l'argent de tous côtés, comme il pouvoit, pour se défendre des entreprises des habitans et des intelligences du duc ; car le duc de Guise avoit prétendu, dans le traité honteux que le Roi fit avec lui, qu'Orléans lui avoit été cédé pour sa sûreté et pour celle de son parti.

De Dunes faisoit sur cela diverses réflexions, dont il s'étoit ouvert plusieurs fois à de Thou dans le temps qu'il étoit à Blois. Il étoit de ses amis; il le connoissoit ennemi de toute faction et uniquement attaché au parti du Roi; ce qui l'obligea de lui faire part de l'embarras où il se trouvoit. Il lui dit qu'il voyoit toutes choses disposées pour l'assiéger dans sa citadelle ; que la patience imprudente et excessive de Sa Majesté et sa sécurité à contre-temps ne permettoient, ni à son frère ni à lui, d'en attendre aucun secours; que les affaires étoient réduites à une telle extrémité, qu'il ne lui restoit d'autre ressource que ses propres forces pour se défendre des entreprises du duc; qu'il ne manquoit ni de courage ni d'amis; qu'il n'ignoroit pas non plus que tout l'avantage consistoit à prévenir son ennemi, mais qu'il appréhendoit, en prenant cette résolution, d'exposer au pillage une ville riche que son frère et lui vouloient conserver; que dans cette vue ils avoient trouvé un expédient et meilleur et plus sûr, qui étoit d'agrandir la citadelle qui, dans l'état où elle étoit, ne pouvoit pas résister long-temps; que s'ils pouvoient y réussir, ils se rendroient maîtres de la ville et assureroient une retraite à tous les bons François, aux serviteurs de Sa Majesté et à tous les vrais catholiques; qu'il arriveroit encore que le Roi, se voyant fortifié de leur secours, reprendroit sa première vigueur au lieu de se laisser abattre à sa mauvaise fortune, comme tous ses serviteurs le voyoient avec douleur; mais que pour cela il avoit besoin d'argent, pour maintenir la discipline parmi les soldats et pour assembler un nombre suffisant de pionniers, afin d'achever l'ouvrage en peu de jours, sans craindre d'être insulté par les bourgeois; qu'il avoit des perles d'un grand prix qu'il engageroit volontiers pour avoir de l'argent; que c'étoit l'affaire commune de tous les bons citoyens; qu'ainsi il le prioit instamment de les exhorter en particulier à lui ouvrir leurs bourses dans une si juste occasion.

De Thou goûta ce projet; et, comme il étoit aimé du cardinal de Vendôme, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, et qu'il le trouva alors fort piqué du peu de cas que les Guise et le cardinal de Bourbon, son oncle, qui leur étoit dévoué, faisoient de lui, il n'eut pas de peine à lui persuader d'avoir toujours une somme d'argent prête pour s'en servir à tout événement contre les suites dangereuses que pourroit avoir ce mépris : ainsi le cardinal lui donna pouvoir d'emprunter pour lui, lorsqu'il seroit à Paris, jusqu'à vingt mille écus, et lui promit d'employer cette somme aux fortifications de la citadelle d'Orléans, après que de Thou lui en eut fait

confidence, suivant qu'il en étoit convenu avec Dunes.

Le lendemain que de Thou prit congé du Roi, il partit en poste avec Dunes pour Orléans, où ils arrivèrent le 18 décembre. Il y trouva Jean de Bourneuf de Cucé, qui avoit épousé Renée de Thou, sa nièce. Il vint à Paris avec lui et y chercha de l'argent de tous côtés; mais la nouvelle de la mort du duc de Guise fit évanouir son dessein et celui de Dunes.

Sur ces entrefaites, le Roi envoya à Orléans le maréchal d'Aumont et d'Entragues, avec des troupes réglées, pour s'assurer de la citadelle et pour se rendre maîtres de la ville, s'il étoit possible. Dès que les Parisiens surent cette nouvelle, ils y firent marcher du secours. Cucé, qui fut averti du jour que devoit partir ce secours, et de la route qu'il devoit prendre, dépêcha en diligence au maréchal qui étoit dans la citadelle et qui devoit assiéger la ville, à ce qu'on croyoit, pour l'informer de ce qui se passoit. Le valet qui portoit l'avis étoit le même qui avoit cherché, en présence de Dunes, des gants que Cucé avoit perdus dans la citadelle et qu'on n'avoit pu retrouver; il eut ordre, si l'on ne le croyoit pas, d'en faire ressouvenir Dunes. Ce valet s'acquitta de sa commission exactement; Dunes, qui s'en défioit d'abord, fut persuadé de la vérité de l'avis par la circonstance des gants.

Là-dessus le maréchal fit marcher Philippe d'Angennes de Fargis, de la maison de Rambouillet, connu par son esprit, par sa valeur et par sa capacité, avec François de La Grange-Montigny. Comme ils avoient des troupes réglées, ayant rencontré cette nouvelle milice proche de Nemours, ils la mirent aisément en fuite, en désarmèrent plusieurs et prirent leur poudre et leur bagage: une grande partie néanmoins gagna Orléans; car ils étoient plus de quinze cents hommes, qui, diminuant leur perte et faisant espérer aux habitans de plus grands secours, les portèrent par leur arrivée à continuer le siége de la citadelle.

Il n'y avoit pas plus de trois jours que de Thou étoit de retour de Blois à Paris. La veille de Noël, comme il se retiroit sur le soir dans sa maison, il apprit la mort du duc de Guise par le bruit qui s'en répandit dans toute la ville et par l'émotion qu'y causa cette nouvelle. Comme il craignoit tout pour la vie de Sa Majesté, il crut d'abord que le Roi avoit été tué par les conjurés et que c'étoit un faux bruit qu'on faisoit courir exprès, pour couvrir ce crime du spécieux prétexte d'une juste défense à laquelle ceux du parti du Roi auroient donné lieu.

La nuit ne fut pas plus tranquille; tout étoit plein dans les rues de gens qui alloient à la messe de minuit et d'autres qui couroient en armes par la ville. Le matin, comme de Thou fut revenu de l'église, et qu'il s'approcha d'un feu qui n'étoit pas encore bien allumé, il sortit un serpent d'un fagot mouillé qu'on avoit tiré d'un lieu exposé à la pluie ou d'une cave. On le considéra long-temps et l'on trouva qu'il avoit sept ou huit pouces de longueur; qu'il étoit d'une couleur brune et tannée; qu'il étoit marqueté de taches par tout le corps; qu'il avoit deux têtes, l'une à la place où elle devoit être naturellement, et l'autre à la place de la queue; qu'il se traînoit en rond également par les deux bouts; enfin qu'il étoit tel que Solin décrit l'amphisbène (1). On l'examina avec attention: quand il avoit fait un certain chemin, on lui présentoit du feu pour lui faire changer de route; alors il se servoit, pour se traîner, de l'autre extrémité où devoit être sa queue et où il y avoit une tête. De très-savans hommes n'ont pu comprendre comment cela se pouvoit faire, et les naturalistes ont observé qu'il est fort rare de voir en France et dans les pays occidentaux des serpens de cette espèce, qui ne sont communs qu'en Grèce, dans l'île de Lemnos, dans l'Asie Mineure et dans l'Afrique. C'est à eux de juger si ce que je viens de dire est naturel: on se contente de rapporter le fait. De Thou n'en parla alors à personne, de peur de donner matière à la superstition dans ce temps-là, de tirer de cette espèce de prodige de dangereuses conjectures.

Son arrivée à Paris, si subite et si imprévue, fit soupçonner aux ligueurs qu'il avoit connoissance de ce qui devoit se passer à Blois, et qu'il n'étoit venu que pour fortifier le parti du Roi et préparer ceux qui le suivoient à un si étrange événement. Ils délibérèrent souvent de quelle manière ils en useroient avec lui. Le nommé La Rue, dont on a déjà parlé, qui étoit attaché à la maison de Cany, mais qui étoit un scélérat, vint plusieurs fois chez lui pour voir insolemment qui y étoit et s'il n'y avoit ni armes ni chevaux. De Thou fut fort tenté de le faire arrêter; mais il suivit le conseil de ses amis, et évita, par sa patience et en dissimulant malgré lui, le péril qui lui en pouvoit arriver.

Les factieux arrêtèrent en ce temps-là, contre toute apparence d'équité, Jean Obsopéius, qui avoit contribué si utilement avec Nicolas Le Fèvre à la seconde édition des Commentaires de Muret sur Sénèque. Il s'occupoit alors à une

(1) Serpent à deux têtes.

collection des oracles des sibylles et des prédictions de Zoroastre ou plutôt des pieux chrétiens qui se sont servis de leur nom. De Thou, qui avoit encore quelque crédit auprès des magistrats, lui procura la liberté à condition qu'il sortiroit de la ville. Comme il le vit résolu de passer en Allemagne, il lui confia un exemplaire de Zozime, qu'il avoit fait copier par Ulric Otlinger de Lauffenbourg, jeune Allemand d'un beau naturel, qu'il entretenoit dans sa maison et qui écrivoit correctement le grec et le latin. Cette copie fut faite sur le manuscrit que Jean Lewenclau avoit apporté de Constantinople, dans le temps qu'il y étoit à la suite de l'ambassadeur de l'Empereur. Lewenclau s'en étoit servi quelque années auparavant pour le traduire en latin : il l'avoit publié dans cette langue, avec les histoires de Procope et d'Agathias, corrigées sur la traduction de Christophe Personne.

Depuis, Lewenclau remit ce manuscrit en original à François Pithou, dans le temps qu'il étoit à Bâle, à condition que Pithou ne le feroit point imprimer sans l'en avertir. De Thou, à qui Pithou l'avoit confié, se ressouvint de la promesse qu'il avoit faite à Muret, quoique Muret fût déjà mort; et, sachant avec quel empressement un monument si rare étoit souhaité du public, il crut qu'il lui étoit permis de se servir de quelque détour honnête pour en enrichir la république des lettres. Il rendit à Pithou son manuscrit, et chargea Obsopéius de délivrer la copie qu'il en avoit tirée à Frédéric Sylburge, qui le fit imprimer deux ans après à Francfort par Véchel, avec d'autres auteurs grecs qui ont écrit l'histoire romaine, comme le dit Sylburge dans sa préface. De Thou eut bien de la peine à se conserver pour lui-même la liberté qu'il avoit procurée à Obsopéius. La Rue, dont on a parlé, ne l'ayant point trouvé chez lui, arrêta madame de Thou et la conduisit à la Bastille. Elle y resta toute la journée et bien avant dans la nuit; mais le duc d'Aumale l'en fit sortir à la recommandation de Bassompierre; pour lui, il se cachoit et changeoit de logis toutes les nuits; enfin il se retira chez les Cordeliers, à la prière de ses amis, qui appréhendoient pour sa liberté. Il fut caché dans ce couvent par le père Robert Chessé, prédicateur célèbre parmi le peuple, et qui étoit au commencement dans les intérêts du Roi, mais qui peu de temps après changea malheureusement de parti, et à la prise de Vendôme fut pendu la même année à cause de ses prédications séditieuses.

Alors tous les bons François songèrent à se retirer de Paris, malgré la garde exacte que l'on faisoit aux portes. Les amis du président de Thou, qui savoient que sa vie et ses biens lui étoient moins chers que sa liberté, lui proposèrent plusieurs moyens de le tirer de cette espèce de captivité où il étoit; il ne pouvoit se résoudre d'abandonner sa femme nouvellement sortie de prison et qui lui étoit si chère; mais cette dame, déguisée en bourgeoise, se sauva sur une haquenée et se retira à Chevreuse chez Pierre Brunet, qui avoit été maître-d'hôtel du premier président de Thou.

Pour lui, on résolut de le faire sortir en habit de Cordelier lorsque ces pères iroient en procession à Saint-Jacques-du-Haut-Pas; mais comme il étoit à craindre que s'il étoit reconnu il ne fût exposé à la risée publique, et que cela ne fît tort au couvent, on jugea plus à propos de le déguiser en soldat pour tromper la garde.

Un nommé Fesson, qui étoit connu pour un bon joueur de paume, et qu'à cause de ce talent le cardinal de Guise avoit pris pour valet de chambre, le conduisit dans un faubourg : de Thou y trouva des chevaux qui l'attendoient. La destinée du pauvre Fesson fut aussi funeste que celle du père Chessé : deux ans après, comme il sortit de la ville dans le temps qu'elle étoit pressée par la famine, on l'arrêta au premier retranchement : il fut accusé d'avoir maltraité ceux qui tenoient le parti du Roi; le maréchal d'Aumont prévenu, et qui ne le connoissoit point, le fit pendre sur-le-champ. De Thou, qui étoit malade alors d'une fièvre violente au château de Nantouillet, fut sensiblement touché de n'avoir pu sauver un homme qui lui avoit rendu un service si important.

LIVRE QUATRIÈME.

[1589] Lorsque les deux exilés se retrouvèrent à Chevreuse, ils se rappelèrent avec plaisir le péril qu'ils venoient d'éviter et la manière dont ils avoient trompé la garde. Ils ne purent s'empêcher de rire, le mari de voir l'équipage de bourgeoise et le chaperon de sa femme, et la femme de voir l'attirail de guerre qu'avoit son mari. Dès le lendemain, vers le milieu de janvier, ils allèrent à Esclimont, où le chancelier de Cheverny s'étoit retiré : il les y reçut avec toutes les marques possibles d'amitié, et les y arrêta jusqu'au mois suivant. Ils trouvèrent chez lui Marie, leur sœur, abbesse des Clairets au Perche, qui venoit de recevoir ses bulles, mais qui n'avoit pas encore pris possession de son abbaye.

Là, ils s'entretinrent souvent de l'état malheureux du royaume, de ce qui s'étoit passé à la cour, et de tout ce que les ligueurs avoient écrit et publié depuis le commencement des troubles. De Thou, rempli de l'idée d'écrire l'Histoire qu'il commença deux ans après, faisoit son possible pour apprendre du chancelier, dans des conversations familières, les particularités de ces mouvemens, dont ce magistrat avoit connoissance. Il le fit ressouvenir du mauvais présage qu'il avoit tiré des démêlés continuels du duc de Guise avec le Roi, qu'on a rapportés dans le livre précédent, et qu'il avoit entendus de sa bouche au mois de novembre dernier, dans le temps qu'il passa chez lui pour aller à Blois. A son retour à Paris, avant la mort des Guise, de Thou avoit fait confidence de cette prédiction à Edouard Molé, conseiller au parlement, qui étoit de ses amis, et qui, après ce qui arriva, ne pouvoit assez admirer la pénétration de Cheverny, qui avoit prévu, par de justes conjectures, une chose qui paroissoit si incertaine.

Comme l'abbesse des Clairets, le président et la présidente de Thou virent que la fête de la Purification approchoit, ils prirent cette occasion pour se rendre à Chartres auprès de l'évêque leur oncle : ce prélat les reçut chez lui avec autant de joie qu'avoit fait le chancelier. Pendant le séjour qu'ils y firent, les affaires changèrent bien de face ; le duc de Mayenne prit la citadelle d'Orléans, la ville s'étant déjà déclarée en sa faveur : il marchoit à Paris d'un air de vainqueur, tandis que les royalistes étoient maltraités en tous lieux.

Théodore de Lignery, qui, pour plusieurs raisons, étoit des amis particuliers de M. de Thou, l'avertit que Chartres étoit sur le point de se déclarer pour la Ligue : ce qui obligea de Thou de prendre son parti sur-le-champ pour se mettre en sûreté. Schomberg, par sa prévoyance, lui fut d'un grand secours en cette occasion : pour tirer son ami du danger où il le croyoit exposé, il lui envoya une lettre écrite de la propre main de Christine de Lorraine, qui étoit prête à partir pour l'Italie afin de se rendre auprès de Ferdinand de Médicis, grand duc de Toscane, auquel elle étoit fiancée. Cette princesse lui mandoit de se trouver sur sa route pour l'accompagner en Italie. En effet, comme les ligueurs pressoient le duc de Mayenne de le faire arrêter, de Thou lui fit voir cette lettre fort à propos pour se garantir de la prison.

Le colonel Dominique de Vic, brave et fidèle serviteur du Roi, étoit alors à Chartres, fort incommodé d'une blessure à la jambe qu'il avoit reçue à Chorges en Provence, où commandoit le duc d'Epernon. Il avoit long-temps gardé le lit dans l'espérance de se conserver la jambe, et à peine alors pouvoit-il monter sur une mule. Comme les humeurs se jetoient sur cette partie, et de là se répandoient dans toute la masse du corps, il souffroit des douleurs continuelles qui le mettoient de plus en plus hors d'état de servir : ce qui fut beaucoup plus sensible que sa blessure même à un homme de son courage, dans un temps où la guerre étoit si fort allumée, et où le Roi avoit besoin de lui. De Thou jugea qu'il ne guériroit jamais qu'en se la faisant couper. De Vic y consentit à sa persuasion, recouvra ses forces et sa santé, et rendit depuis de grands services à Henri III, et de plus grands encore à son successeur.

De Thou, qui s'étoit préservé de la prison, envoya sa femme en Picardie prendre soin de leurs affaires domestiques, avec Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais, prélat de grand mérite et attaché au bon parti. Pour lui, il s'en alla par Marchénoir et par Fréteval à Blois, avec un passeport du duc de Mayenne.

A peine y fut-il arrivé, que le Roi, malade et presque abandonné de tout le monde, lui fit dire de se rendre auprès de lui. Ce prince ne pouvoit se résoudre d'appeler le roi de Navarre à son secours; en vain Châteauvieux, Schomberg, d'O, Clermont, Balzac, du Plessis-Lian-

court, Grimonville-Larchant, qui étoient avec lui dans le château, l'en avoient instamment sollicité : cela les obligea de prier de Thou de faire comprendre au Roi la nécessité pressante de se déterminer, nécessité qui augmentoit de jour en jour. Ils espéroient que les conseils d'un homme nouvellement arrivé à la cour feroient une plus forte impression sur l'esprit de Sa Majesté.

De Thou fit connoître au Roi, par plusieurs raisons, que la situation déplorable où étoient les affaires ne permettoit plus à Sa Majesté de choisir; que tout le monde approuveroit que, dans une conjoncture si fâcheuse, il eût pris le meilleur parti, puisque c'étoit le plus sûr; qu'il falloit qu'il assemblât des troupes de tous côtés, et que sa cause seroit toujours bonne quand il seroit victorieux; que la noblesse, occupée chez elle à se défendre des insultes des villes voisines, se rendroit auprès de lui dès qu'elle le verroit à la tête d'une puissante armée; qu'elle n'étoit retenue que par l'abattement où elle le voyoit; qu'elle avoit autant de zèle que jamais pour son service; qu'elle en seroit toujours animée, pourvu qu'il ne s'abandonnât pas lui-même, et ne refusât pas un secours nécessaire que le roi de Navarre lui offroit si à propos. Le Roi fut ébranlé par ces raisons : ainsi Schomberg et de Thou, ayant fait venir secrètement du Plessis-Mornay, firent un traité avec lui pour le roi de Navarre, son maître.

Le cardinal François Morosini, légat du Pape, prélat d'un esprit équitable et très-bien intentionné pour le Roi, auquel il avoit obligation du chapeau, étoit encore à la cour. Il n'oublioit rien pour ménager quelque accommodement : dans cette vue il avoit envoyé au duc de Mayenne, lorsque ce prince étoit à Châteaudun, pour lui demander une entrevue où il pût traiter avec lui. Il n'ignoroit pas ce qui se passoit avec du Plessis-Mornay; et lorsque Schomberg et de Thou l'allèrent trouver de la part de Sa Majesté, il ne put désapprouver en particulier une chose où la nécessité forçoit le Roi. Son caractère ne lui permettoit pas d'employer sa médiation avec d'autres qu'avec le duc de Mayenne; mais comme il n'en put rien obtenir, il se retira de la cour contre son inclination, repassa en Italie et laissa le royaume dans un grand désordre.

Pendant l'assemblée des états, de Thou l'avoit vu familièrement, et avoit lié avec lui une amitié fort étroite. Ce prélat l'avoit informé de plusieurs circonstances de sa dernière ambassade à Constantinople, où la république de Venise l'avoit envoyé; il lui avoit appris l'horrible méchanceté du gouverneur de Corfou, qui avoit traversé sa négociation, et avec quelle conduite et quels ménagemens il avoit ramené les esprits des bachas. De Thou en a parlé dans son Histoire : il lui dédia depuis, comme à un homme désintéressé et capable de calmer les troubles du royaume, la paraphrase en vers latins des *Lamentations* de Jérémie, qu'il fit en ce temps-là. Il cherchoit, en travaillant sur ce prophète, quelque consolation dans la calamité publique dont ce prélat étoit témoin. Il est certain que les funestes divisions qui depuis dix ans ont désolé ce royaume si florissant, et qui l'ont réduit à la dernière extrémité, auroient pu être terminées par le tour d'esprit de ce cardinal, par l'affection qu'il portoit à la France, et par l'autorité qu'il s'étoit acquise dans les deux partis, s'ils eussent été capables de connoître leurs véritables intérêts; mais Dieu ne permit pas qu'on employât un remède si favorable pour la guérison de nos maux. Les esprits étoient si échauffés, tant au-dedans qu'au-dehors du royaume, qu'à son retour de Rome on condamna sa modération et qu'on le blâma de n'avoir pas plutôt allumé le feu de la révolte. On regardoit alors la douceur et la prudence comme des qualités hors de saison, et ceux qui par des talens si précieux auroient pu contribuer à l'union et à la paix, comme des gens dignes de la haine publique.

Après la funeste exécution de Blois, Henri de Bourbon, prince de Dombes, vint à la cour, où son père l'envoya : c'étoit un jeune prince parfaitement bien élevé et fort instruit dans les belles-lettres. De Thou lui fit sa cour et lui présenta l'*Ecclésiaste* de Salomon, qu'il avoit traduit en vers latins, comme un gage de son affection respectueuse pour cette maison royale; ce prince l'en remercia par un billet écrit de sa main, que de Thou fit imprimer depuis à la tête de sa traduction. Ce fut là l'origine de cette généreuse amitié dont ce prince l'honora jusqu'au dernier moment de sa vie : jamais il n'entreprit ou ne fit rien d'important dans ses affaires de la plus grande conséquence, qu'il ne le communiquât auparavant à de Thou et qu'il ne lui en demandât son avis.

Comme on eut perdu toute espérance d'accommodement, le Roi quitta Blois et se rendit à Tours; en chemin, il tira d'Amboise ceux qu'il avoit fait arrêter, pour les mettre dans un lieu plus sûr. On résolut d'établir un parlement à Tours, pour l'opposer à celui de la Ligue; on vouloit, suivant l'ancien usage, y faire approuver les intentions de Sa Majesté, pour les faire savoir dans les provinces. Cet établisse-

ment n'étoit pas sans difficulté ; il se trouvoit un nombre suffisant de conseillers et de maîtres-des-requêtes : on avoit un avocat-général, qui étoit Jacques Faye d'Espesses, très-zélé défenseur des droits du Roi ; mais on n'avoit point de présidens : quelques-uns étoient demeurés à Paris, d'autres avoient été mis en prison ; le reste, pour se mettre en sûreté, s'étoit retiré dans des châteaux de leurs amis, en attendant qu'ils prissent conseil des événemens.

Il n'y avoit pas long-temps que le président Jean de La Guesle étoit mort au Laureau en Beauce, et sa charge n'étoit pas remplie. On assembla le conseil où assistèrent le cardinal de Vendôme et François de Montholon, à qui le Roi venoit de donner les sceaux. D'Espesses, qui s'y trouva, fit connoître publiquement qu'il y avoit long-temps qu'il étoit résolu de ne plus faire les fonctions de sa charge ; il ajouta qu'il étoit néanmoins prêt à les continuer, pourvu qu'on mît à leur tête un président qui, par son exemple, animât les conseillers à soutenir avec fermeté l'honneur de leur emploi. Lui et tous ceux du conseil convenoient que personne n'y étoit plus propre que de Thou. Ils dirent qu'il étoit d'une famille qui avoit donné des magistrats distingués et plusieurs conseillers au parlement ; que son père et son grand-père avoient été présidens ; qu'il étoit allié à plusieurs maisons illustres, et, ce qui méritoit le plus d'attention, qu'il avoit toujours suivi constamment le parti du Roi ; qu'enfin cette dignité sembloit déjà lui appartenir, puisqu'il avoit eu l'agrément de celle de son oncle.

Comme cela se passoit en son absence et à son insu, un huissier vint aussitôt l'avertir de la part du Roi de se rendre au conseil. De Thou n'y fut pas plus tôt entré que le garde-des-sceaux lui fit entendre les intentions de Sa Majesté, que le cardinal de Vendôme appuya de très-vives exhortations. Il se défendit constamment d'accepter l'honneur qu'on lui proposoit, et, après avoir témoigné les sentimens de sa reconnoissance pour le Roi et pour ceux de son conseil qui avoient jeté les yeux sur lui pour remplir une place si honorable, il dit qu'il étoit vrai que la charge de président à mortier lui étoit destinée, mais que par un penchant naturel il il avoit toujours fui les grands emplois ; que, soit qu'il y eût de la timidité ou quelque chose de singulier dans son esprit, il avoit toujours regardé avec frayeur ces places que les hommes recherchent avec tant d'ambition ; qu'il s'étoit attendu de n'être que le dernier des présidens lorsqu'il seroit revêtu de cette dignité ; qu'il n'y avoit qu'une longue expérience qui pût donner à un premier président les qualités nécessaires ; que tout homme de bien devoit plutôt souhaiter ces qualités que cette charge ; que si on lui faisoit l'honneur de l'en croire digne, il étoit de son intérêt de ne pas tromper mal à propos la bonne opinion qu'on avoit de lui.

Comme dans un temps si fâcheux, lui ni d'Espesses ne vouloient point abandonner la patrie, il se fit alors entre eux un combat honorable de zèle et de modestie : l'un déféroit à l'autre ; et, quoique le parlement eût besoin d'un chef pour y mettre l'ordre, il sembloit qu'après eux personne n'eût plus osé accepter une dignité dont, par une modération si glorieuse, ils se jugeoient incapables. Enfin de Thou l'emporta par ses prières et par le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de son ami, qui fut fait président à la place de La Guesle. La charge d'avocat-général qu'avoit d'Espesses fut donnée, à la recommandation du cardinal de Vendôme, à Louis Servin, jeune homme fort savant et fort attaché aux intérêts de Sa Majesté.

Après une distinction si marquée de la part du Roi, de Thou pouvoit rester en France en sûreté et avec honneur ; cependant il aima mieux accompagner Schomberg en Allemagne, et partager avec son ami les périls et les incommodités du voyage. Schomberg avoit eu ordre d'y lever dix mille chevaux et vingt mille hommes de pied. Dans l'embarras où il étoit de choisir son monde pour l'assister dans cet emploi, il avoit jeté les yeux sur de Thou, et l'avoit demandé pour l'envoyer négocier auprès de l'Empereur et des autres princes d'Allemagne, principalement auprès de nos alliés, qui devoient l'appuyer de leur crédit et fournir de l'argent pour la levée de ces troupes.

Mais l'exécution de ce voyage étoit difficile : comme il fut su par tout le royaume, les ligueurs dressèrent de tous côtés des embuscades pour l'empêcher ou pour le retarder. Ils vouloient fermer toutes les avenues du secours qu'attendoit le Roi, et ils se vantoient partout que, s'il n'en recevoit point des pays étrangers, il faudroit qu'il quittât honteusement le royaume avant quatre mois.

En effet, Schomberg, accompagné de Philibert de La Guiche, grand-maître de l'artillerie, et de Montigny, qui venoit d'être fait gouverneur de Berry, prit d'abord le chemin le plus court par Romorantin, par le comté de Charolois et par Langres, pour gagner les frontières ; mais il eut avis qu'il y avoit plus avant un gros corps de troupes qui l'attendoit ; ce qui l'obligea de revenir sur ses pas à Blois.

De là il dépêcha de Thou au Roi, qui étoit à

Châtellerault, avec ordre de rendre compte à Sa Majesté du sujet de son retour, et de lui représenter que la seule voie qui lui étoit ouverte étoit les places du roi de Navarre; qu'il falloit changer d'avis selon les occurrences, et qu'en cette occasion, le chemin le plus court étoit le plus sûr; que dom Antoine, cet infortuné roi de Portugal, voulant se retirer en France, avoit failli d'être arrêté dans l'île de Susinio (1), sur les côtes de Bretagne, par les partisans de Philippe II; que ce prince n'avoit été en sûreté qu'à La Rochelle; que de là il avoit écrit à Sa Majesté qu'il n'avoit trouvé nulle part plus de fidélité que parmi les infidèles (c'est ainsi qu'il nommoit nos protestans); que s'ils étoient autrefois à craindre, il n'y avoit plus présentement que leurs places où le Roi et ses fidèles sujets pussent passer sans péril, puisque tout le reste étoit presque au pouvoir des séditieux.

Le Roi, qui venoit de recevoir les nouvelles de la défaite du duc d'Aumale près de Senlis, que Saveuse avoit été battu et tué par Coligny, que les Suisses que Harlay de Sancy amenoit en France par le lac de Genève marchoient partout victorieux, consentit aisément que Schomberg, qui s'étoit chargé de la conduite d'un si puissant secours, prît le chemin le plus long puisque c'étoit le plus sûr. Ainsi Schomberg passa par Saumur, par Loudun, par Thouars et par Niort, et gagna Saint-Jean-d'Angely, où il arriva heureusement avec quelques capitaines suisses.

On y avoit arrêté la princesse de Condé (2) après la mort du prince, son mari, de laquelle on parloit fort diversement. Comme Schomberg ni de Thou n'eurent pas la liberté de la voir, elle leur envoya la princesse Eléonore, sa fille, et le fils posthume dont elle venoit d'accoucher, et elle leur recommanda vivement les intérêts de ces illustres orphelins. Les prières de cette mère captive ne lui furent pas inutiles; ils lui rendirent depuis, et à ses enfans, tous les services dont ils étoient capables, persuadés qu'il étoit absolument de l'intérêt du Roi d'en user ainsi: ce qui ne les empêcha pas d'essuyer bien des traverses, tant de la part des oncles de ces deux enfans que de la part du Roi lui-même.

Il avoit été résolu d'engager Elisabeth, reine d'Angleterre, à appuyer auprès des princes d'Allemagne les intérêts du Roi, de son argent et de son crédit. Cette commission faisoit une partie de l'ambassade de Schomberg. Comme il ne pouvoit s'en acquitter en personne, il résolut d'abord d'y envoyer de Thou: depuis, le jugeant plus nécessaire auprès de lui, il choisit en sa place Pierre de Mornay-Buhy, frère de du Plessis. Buhy vint prendre de Schomberg ses dernières instructions à Saint-Jean-d'Angely, d'où il partit pour La Rochelle, et de là pour l'Angleterre.

Pour Schomberg, il continua sa route par Jonsac et par Coutras, d'où, après avoir examiné le lieu où la dernière bataille s'étoit donnée, il vint à Montaigne, en Périgord: c'est de là que Michel de Montaigne et sa famille tirent leur nom. Montaigne étoit alors à Bordeaux: sa femme, sœur de Pressac, qui accompagnoit Schomberg, les reçut très-bien; Castillon sur la Dordogne n'en est pas loin. Cette ville soutint un long siége, pendant ces dernières guerres, contre le duc de Mayenne qui s'en rendit enfin le maître; mais Henri de La Tour, vicomte de Turenne, la reprit aussitôt sans beaucoup de peine, et s'en assura par une bonne garnison. C'est un lieu fameux dans toute la Gascogne par la défaite de Talbot, arrivée l'an 1453, et c'étoit alors un passage sûr pour les royalistes.

De Montaigne on alla à Bergerac, et de là à Sainte-Foy, qui étoit gardé par Pierre de Chouppes, gentilhomme poitevin, officier brave et expérimenté. Chouppes entretint la compagnie de la bataille de Coutras, où il s'étoit trouvé dans l'armée du roi de Navarre, et où il avoit fort bien servi. Il leur fit voir la disposition du camp et l'ordre de bataille des deux armées pendant le combat; il en avoit fait faire un plan qu'il avoit chez lui: des drapeaux déchirés et en assez mauvais ordre lui servoient de tapisserie dans sa salle à manger. Schomberg, pour qui il avoit de la considération, obtint de lui, sans beaucoup de peine, de faire ôter les marques d'un si funeste combat.

Schomberg passa de là à Montflanquin en Agénois, et, traversant la rivière à Nérac, puis à Leitoure, il vint à Mauvesin et à Montfort dans l'Armagnac. Guillaume de Saluste du Bartas (3), encore fort jeune, et auteur des *Deux Semaines*, les y vint trouver en armes avec ses vassaux et leur offrit ses services. Il étoit surprenant qu'à son âge, et dans son pays, sans autre secours que celui de la nature, qui lui avoit donné un talent particulier pour la poésie et un esprit fort juste, il eût composé un si bel

(1) Ou Socinio.

(2) Accusée d'avoir empoisonné son mari; plus tard on reconnut que c'était une fausse imputation.

(3) Il était protestant. Ses poésies eurent beaucoup de vogue dans son temps.

ouvrage. Aussi il souhaitoit avec passion de voir la fin de nos guerres civiles pour le corriger, et pour venir à Paris le faire réimprimer, principalement sa première Semaine, qui avoit été reçue avec tant d'applaudissemens. Ce fut ce qu'il confirma plusieurs fois à de Thou pendant trois jours qu'il les accompagna : ce qu'on remarque exprès, afin que les critiques, comme il s'en trouve toujours, sachent qu'il n'ignoroit pas qu'il y eût des fautes dans son poème, mais qu'il étoit dans le dessein de les corriger par l'avis de ses amis. Sa mort ne lui permit ni de voir la fin de nos malheureuses guerres, ni de mettre la dernière main à ce merveilleux ouvrage.

On vint ensuite à l'Ile-en-Jourdain, et de là au Mas de Verdun, où l'on passa la Garonne pour éviter le voisinage de Toulouse; puis on prit par le Quercy, d'où Schomberg se rendit à Montauban sur le Tarn. Ce fut là que Prégent de La Fin, vidame de Chartres, jeune seigneur également brave et bien fait, le vint joindre avec un corps de troupes choisies, et le conduisit par Négrepelisse à Saint-Antonin, à l'entrée du Rouergue; alors, comme on eut espérance de marcher plus commodément et plus vite par les plaines, on passa le Tarn pour se rendre à Villemur. Dans cet endroit on prit conseil de Louis d'Amboise, comte d'Aubigeoux, qui avoit son château de Groslé dans le voisinage; de là l'on vint à Millac, château qui appartient à François de Casillac de Sessac, qui y reçut Schomberg avec de grandes marques d'amitié.

Sessac avoit été bon courtisan et bon officier; dans sa jeunesse il s'étoit attaché à MM. de Guise, et leur avoit rendu de grands services : mais depuis qu'on l'eut fait chevalier de l'Ordre il ne s'étoit engagé dans aucune faction. Toute la noblesse du pays lui faisoit la cour; il l'avertissoit librement de se rendre sage par son exemple; qu'il n'avoit rien négligé pour s'attirer l'amitié de plusieurs princes; qu'il n'en avoit jamais trouvé de plus sûre ni de plus avantageuse que celle du Roi; que s'il lui envoyoit un chien galeux, il lui céderoit son propre lit : ce qu'il disoit exprès, sachant que quelques-uns de ceux qui le venoient voir trouvoient mauvais en particulier qu'il reçût si bien chez lui ceux qui suivoient le parti de Sa Majesté.

Il y avoit dans son voisinage un jeune gentilhomme nommé Louis de Voisin d'Ambres, d'une noblesse distinguée du pays; il étoit fort proche parent du comte d'Aubigeoux et le sien. Comme jusqu'alors il avoit fait une rude guerre aux protestans, il étoit à craindre que, la cause du Roi se trouvant confondue avec la leur, il ne les traitât également, d'autant plus qu'il étoit maître de Lavaur, de Saint-Papoul et d'Albi, d'où il faisoit continuellement des courses de tous côtés. Sessac n'en pouvoit répondre, et dit à Schomberg que, puisqu'il étoit venu si avant, il lui conseilloit de laisser à droite les plaines du Languedoc et de prendre à gauche par les montagnes; que ce chemin étoit le plus rude, mais que c'étoit le plus sûr.

Quand ils l'eurent quitté, le premier lieu qu'ils trouvèrent fut Villefranche de Rouergue, où Bournazel, gouverneur de la province, attendoit Schomberg. On y arriva fort avant dans la nuit, parce qu'on fut souvent obligé de s'arrêter pour faire ferrer les chevaux. De là, en rebroussant chemin, on vint par le château de Bournazel à Figeac et de là à Calvinet, la seule place d'Auvergne qui fût occupée par les protestans. Mesillac, comte de Restignac, y vint trouver Schomberg avec de bonnes troupes et le conduisit le lendemain à Mur-de-Barrez.

Les Cevennes, qui commencent dans le Périgord, bornent, par une longue chaîne de montagnes, le Limousin au nord, le Quercy et le Rouergue au sud, plus loin l'Auvergne et le Velay, d'où, descendant du côté du midi vers le Rhône, elles comprennent le Gévaudan au couchant et le Vivarois au levant; là, elles sont les plus hautes et les plus impraticables; elles continuent de porter leur nom et descendent par une plus douce pente jusqu'à Alais.

De Mur-de-Barrez le comte de Restignac conduisit les envoyés de Sa Majesté jusqu'à la vue de Maruéje, qui est le seul lieu où il y ait justice royale dans le Gévaudan.

Sitôt qu'il crut les avoir mis en sûreté il les quitta. Maruéje avoit été depuis peu ruinée par les troupes du Roi, ou plutôt par l'animosité particulière d'Antoine de La Tour de Saint-Vidal. Il n'y étoit demeuré d'entier, du côté du levant, qu'une fontaine avec son bassin et son piédestal, et de celui du couchant, une seule rue; le reste n'étoit qu'une solitude et qu'un amas confus de maisons renversées. Cette rue n'étoit pas mal peuplée, et ce fut là qu'on fit rafraîchir les chevaux; La Peire, qui est à droite sur une hauteur et qui fut ruinée dans l'expédition du duc de Joyeuse, n'en est pas loin. On jugea à propos de pousser de là jusqu'à Chanac, qui est un bourg fort peuplé, comme le sont tous ceux de ce pays-là : on y voit le palais de l'évêque de Mende, avec le cabinet de Durand, surnommé le Spéculateur (1). On coucha dans

(1) Parce qu'il avoit composé un ouvrage intitulé : *Speculum juris*.

ce bourg et le lendemain on se rendit à Mende ; Adam Heurteloup, évêque et comte de Gévaudan, avoit eu cet évêché depuis Renaud de Beaune, dont nous avons parlé. Il reçut Schomberg, de Thou et toute leur suite, avec autant de cordialité que de magnificence.

Ce prélat étoit d'une grande exactitude pour tout ce qui regardoit son ministère ; d'ailleurs d'une fidélité inviolable pour le service du Roi et pour tous ceux qui suivoient le parti de Sa Majesté. Dans le premier repas qu'il leur donna on remarqua, avec quelque surprise, qu'on ne servoit aucune pièce de gibier ou de volaille à qui il ne manquât ou la tête, ou l'aile, ou la cuisse, ou quelque autre partie ; ce qui lui fit dire agréablement qu'il falloit le pardonner à la gourmandise de son pourvoyeur, qui goûtoit toujours le premier de ce qu'il apportoit. Comme ses hôtes lui demandèrent qui étoit ce pourvoyeur, il leur dit :

« Dans ce pays de montagnes, qui sont des plus riches du royaume par leur fertilité, les aigles ont coutume de faire leur aire dans le creux de quelque roche inaccessible où l'on peut à peine atteindre avec des échelles ou des grappins. Sitôt que les bergers s'en sont aperçus, ils bâtissent au pied de la roche une petite loge qui les met à couvert de la furie de ces dangereux oiseaux, lorsqu'ils apportent leur proie à leurs petits. Le mâle ne les abandonne point pendant trois mois, non plus que la femelle, tant que l'aiglon n'a pas la force de voler : la femelle ne s'accouple point alors avec le mâle. Pendant ce temps-là ils vont tous deux à la petite guerre dans tout le pays d'alentour ; ils enlèvent des chapons, des poules, des canards et tout ce qu'ils trouvent dans les basses-cours, quelquefois même des agneaux, des chevreaux, jusqu'à des cochons de lait qu'ils portent à leurs petits. Mais leur meilleure chasse se fait à la campagne, où ils prennent des faisans, des perdrix, des gelinotes de bois, des canards sauvages, des lièvres et des chevreuils.

» Dans le moment que les bergers voient que le père et la mère sont sortis, ils grimpent vite sur la roche et en apportent ce que ces aigles ont apporté à leurs petits ; ils laissent à la place les entrailles de quelques animaux ; mais comme ils ne le peuvent faire si promptement que les aiglons n'en aient déjà mangé une partie, cela est cause que vous voyez ce qu'on vous sert ainsi mutilé, mais, en récompense, d'un goût beaucoup au-dessus de tout ce qui se vend au marché. Il ajouta que lorsque l'aiglon est assez fort pour s'envoler, ce qui n'arrive que tard, parce qu'on l'a privé de sa nourriture, les bergers l'enchaînent, afin que le père et la mère continuent à lui apporter de leur chasse, jusqu'à ce que le père le premier et la mère ensuite, s'étant accouplés, l'oublient entièrement ; alors les bergers le laissent là ou l'apportent chez eux par pitié. »

Effectivement la table de l'évêque étoit fournie par de pareils pourvoyeurs, même par des vautours, qui sont des oiseaux carnassiers plus grands que les aigles, mais qui ont la tête de côté et qui ne vivent que de cadavres et de carnage. De Thou eut la curiosité de voir ces aigles de près ; il monta par un chemin très-difficile auprès d'une aire dont l'aiglon étoit enchaîné. La mère ne tarda pas d'y arriver, les ailes si étendues qu'elle leur déroba presque la lumière : elle apportoit un faisan à son petit et retourna aussitôt à la chasse. De Thou et ceux qui l'accompagnoient s'étoient cachés dans une petite loge pour éviter sa furie ; les paysans l'avoient averti que, faute de prendre cette précaution, ces dangereux animaux avoient déchiré des jeunes gens qui cherchoient des aires. L'évêque les assura qu'il ne falloit presque que trois ou quatre de ces aires pour entretenir sa table splendidement pendant toute l'année.

Ils séjournèrent chez lui pendant trois jours et de là ils allèrent à Villefort par le plus rude chemin des Cevennes, d'où, ayant laissé Florac et Anduse à droite, ils descendirent par une plaine à Alais, lieu très-agréable mais un peu ruiné par la guerre. Enfin ils gagnèrent Uzès où Schomberg fut obligé de garder le lit pendant quelque temps ; comme il étoit fort replet, il étoit fatigué du chemin qu'il avoit été contraint de faire à pied, contre sa coutume, dans les chemins rudes et dangereux de ces montagnes. A Uzès, de Thou fut informé des ravages qu'un nommé Mathieu Merle (1), fils d'un cardeur de laine, fit pendant nos guerres civiles dans l'évêché de Mende et dans tout le Gévaudan ; comme il les apprit de la propre bouche du frère de ce Mathieu Merle, qui venoit souvent voir Schomberg, il en a fait mention dans l'histoire qu'il nous a donnée.

Pendant que Schomberg étoit au lit, il envoya demander à Henri de Montmorency, gouverneur de la province, quelle route il devoit prendre ; mais dans le même temps il reçut de nouveaux ordres du Roi. Ce prince lui mandoit que, puisque les troupes étrangères que Sancy lui avoit amenées lui étoient si utiles, il étoit nécessaire d'en lever davantage ; que, pour cet

(1) Auteur des Mémoires qui font partie de cette Collection.

effet, comme il ne pouvoit tirer de l'argent que de l'Italie, il lui ordonnoit d'y passer, puisqu'il en étoit si proche; que, devant que d'aller en Allemagne, il tirât de Florence et de Venise tout l'argent qu'il pourroit.

Les officiers suisses qui accompagnoient Schomberg avoient envie de retourner chez eux par la Savoie et par la Bresse, qui étoit leur plus court chemin. Pour les contenter et les payer, Schomberg dépêcha de Thou avec Antoine Moret des Réaux, qui étoit avec eux de la part du roi de Navarre, pour aller emprunter de l'argent à François Bonne de Lesdiguières. Des Réaux et de Thou prirent leur route par Montélimart, par Crest, par Die, et arrivèrent à Puymore. Ils y trouvèrent Lesdiguières occupé au siége de Gap, qui lui fut enfin rendu par le vicomte de Pasguières. Lesdiguières lui prêta deux mille écus d'or; de Thou les ayant reçus prit une autre route: il passa par Saint-Paul-Trois-Châteaux, par Moirs, par Grignan, et, laissant Suze à gauche, il se rendit au Pont-Saint-Esprit, ainsi nommé à cause de son pont admirable sur le Rhône. Schomberg, qui étoit remis de ses fatigues, les y attendoit.

S'étant tous rejoints, ils passèrent le Rhône et vinrent à Orange, où ils furent reçus magnifiquement par Hector de La Forêt de Blacons, gouverneur de la citadelle. Schomberg y congédia les officiers suisses et les paya; de là, passant près d'Avignon, il vint à Barbantanes et logea dans le château de Mondragon, dont le seigneur le reçut fort poliment et lui donna à souper avec Bernard Nogaret de La Valette.

La Valette avoit sommé Château-Renard, qui est dans le voisinage; sur le refus que la place fit de se rendre, il fit amener du canon, la prit le lendemain et en fit pendre le gouverneur. Après cette expédition, il accompagna Schomberg jusqu'à Cavaillon, ville du Comtat-Venaissin, sur la Durance. L'évêque du lieu les y reçut avec de grandes marques d'amitié et les régala: alors La Valette les quitta et leur donna le marquis d'Oraison pour les escorter.

Ils allèrent dîner à Merindol où d'abord, comme leur avoit dit d'Oraison, ils ne trouvèrent personne. A l'aspect de gens en armes tous les habitans s'enfuirent dans des cavernes; mais comme ils surent que c'étoit d'Oraison, dont ils n'avoient rien à craindre, ils revinrent sur leurs pas dans le moment. D'Oraison leur dit de ces peuples à peu près ce qu'en rapporte J. Sleidan, qui avoit été au service de Guillaume du Bellay-Langey, ou plutôt de Jean, cardinal du Bellay, son frère; que c'étoient des gens simples, fidèles dans leur négoce, soumis aux magistrats, bienfaisans à tout le monde et sans aucune malice; qu'ils payoient exactement les tributs qu'ils devoient au Roi ou à leurs seigneurs particuliers; que, pour conserver leur religion, ils ne se marioient jamais que parmi eux; qu'ils observoient religieusement les mêmes coutumes qu'ils avoient reçues des Vaudois et des Albigeois, qu'on avoit si fort persécutés, que c'étoient là les restes de ces peuples qui se conservoient encore à Leurmarin, à Cabrières et dans les vallées des Alpes; que ceux-ci étoient du diocèse de l'évêque de Marseille, auquel ils payoient ses droits régulièrement: toutes choses que d'Oraison n'avoit point apprises de Sleidan, qu'il n'avoit jamais lues, mais du bruit commun de toute la province.

Le même jour d'Oraison les mena coucher à son château de Cadenet, où il faisoit sa principale demeure. Le lendemain ils allèrent à Manosque, qui est une commanderie de l'ordre de Malte: de là ils traversèrent la Durance et vinrent à Riez. Fauste, qui en fut évêque dans le quatrième siècle, a rendu cette ville célèbre. L'église est hors de la ville et sur une hauteur qui la commande: les troupes et les munitions qu'on y mit dans nos dernières guères l'avoient profanée. La plupart de la noblesse du pays fait son séjour dans cette ville, entre autres Tournon de Castellane, père d'une belle et nombreuse famille et qui reçut Schomberg dans sa maison.

Enfin, après avoir passé par Draguignan, qui étoit occupé par le baron des Arcs, on arriva en deux jours à Fréjus, où il fallut en attendre trois pour mettre les tartanes en état. Tout étant prêt, Schomberg se rendit à Saint-Rapheau: l'on y voit encore une moitié d'amphithéâtre presque ruiné, et c'est en ce lieu qu'abordent ordinairement les vaisseaux. Là, Schomberg se défit de ses chevaux, et, sur le soir du premier jour d'août, il fit voile avec toute sa suite. Il eut le vent si favorable, qu'ayant passé l'île de Lérins et Antibes, le matin il découvrit Nice à l'embouchure du Var, et, sans aucune incommodité, il arriva à Monaco sur le midi.

Il n'en fut pas de même de Jacques de Thou: toute la nuit il eut une furieuse nausée qui, après lui avoir fait faire des efforts extraordinaires, lui laissa une si grande altération, qu'ayant bu de l'eau pour l'apaiser il se fit beaucoup de mal à l'estomac. Du vin de Corse qu'il prit le soulagea et lui donna assez de force et de vigueur pour suivre Schomberg et pour gagner avec lui la ville de Gênes, où ils arrivèrent tous deux en bonne santé.

La république les reçut avec une grande distinction, malgré les plaintes des Espagnols. Des députés du sénat vinrent au-devant d'eux les complimenter sur leur heureuse arrivée et leur témoigner les dispositions favorables qu'ils avoient dans le cœur pour le service du Roi et pour tous ceux qui venoient de sa part. Toute la ville étoit dans les mêmes sentimens et faisoit des vœux pour Sa Majesté au préjudice des rebelles. Il arriva même qu'une galère de Marseille, qui, quelque temps auparavant, étoit venue dans le port sans la bannière de France, pensa être coulée à fond par le peuple. Les Marseillois, pour éviter leur perte, ne trouvèrent point d'autre ressource que de réclamer le nom du Roi, ce qui seul apaisa la sédition.

De Thou visita Gênes pendant quatre jours avec beaucoup plus d'attention qu'il n'avoit fait dans le temps qu'il y vint la première fois avec Paul de Foix; mais, comme durant les grandes chaleurs du pays il voulut boire à la neige, sans en trop examiner les conséquences, il affoiblit son estomac, qui n'étoit pas bien remis des fatigues de la mer et fut pris d'une fièvre lente, accompagnée de lassitude et d'inquiétudes par tout le corps.

Dans ce temps-là Schomberg le quitta et voulut aller à Florence *incognito*, pour s'assurer de l'argent qu'on lui avoit promis et en tirer davantage s'il pouvoit. Il chargea de Thou d'aller droit à Venise et de prendre de certaines mesures avec André Hurault de Meisse, ambassadeur de Sa Majesté; il lui donna ensuite rendez-vous dans un lieu qu'il lui marqua et où il devoit l'attendre. On ne savoit point encore en Italie le détestable parricide commis en la personne du roi Henri III. De Thou, qui l'ignoroit aussi, passa l'Apennin et vint à Tortone: il vit Christine de Danemarck, mère de Charles, duc de Lorraine, qui avoit eu cette ville pour son douaire. Il en partit aussitôt et se rendit à Plaisance, pouvant à peine se tenir à cheval : il y séjourna un jour pour se reposer. Heureusement, comme il ne pouvoit plus supporter la fatigue du cheval, il eut la commodité de descendre le Pô et de se rendre par eau à Venise.

Il y arriva le 14 d'août, le jour même qu'un courrier parti de Milan avoit répandu dans la ville la nouvelle de la mort du Roi. Comme il venoit d'un lieu suspect on n'y ajouta pas beaucoup de foi. Trois jours après il en arriva un autre qui confirma cette fâcheuse nouvelle, mais qui convertit la consternation générale en une joie inespérée : il fit savoir en même temps que l'armée de France et toute la noblesse avoient reconnu le roi de Navarre.

Sur cette nouvelle, Marc-Antoine Barbaro, procurateur de Saint-Marc, se rendit au sénat et y proposa d'envoyer au nouveau Roi une célèbre ambassade pour le féliciter sur son avènement à la couronne. Voici les principales raisons de son avis : que la république avoit un fort grand intérêt qu'il y eût en France un roi reconnu et certain, qui, par sa puissance, conservât entre les princes chrétiens cet équilibre nécessaire qui sert de règle à la prudence de ses conseils; qu'il ne pouvoit y en avoir d'autre que celui qu'une succession légitime appeloit à la couronne; que si son droit à la succession recevoit quelque difficulté, et si elle dépendoit du suffrage de ses peuples, les grands et cette brave et nombreuse noblesse qui en font la force et l'appui, avoient seuls le droit de se choisir un roi; que le sénat étoit informé que le roi de Navarre avoit pour lui et le droit à la succession et le consentement de la noblesse, qui, malgré les soupçons qu'on avoit toujours eus de son trop de confiance et de sa légèreté, avoit donné des marques admirables de sa sagesse en cette occasion; qu'au reste le sénat ne pouvoit rien espérer que d'avantageux d'un si grand prince, dont la vertu mériteroit une couronne, quand sa naissance la lui refuseroit. C'est ainsi que ce sage sénat délibéra dans cette conjoncture.

Le cardinal de Joyeuse étoit alors à Venise et logeoit au palais Saint-Georges, qui lui avoit été assigné par la république; il avoit auprès de lui Arnaud d'Ossat, ami particulier de M. de Thou. Le cardinal avoit choisi cette retraite après la bulle précipitée de Sixte V contre Henri III, et vouloit au moins par son absence défendre l'honneur de son souverain et la majesté de nos rois flétrie par cette bulle. Par-là il donnoit aussi des marques publiques de sa reconnoissance pour un prince libéral qui l'avoit comblé de tant de bienfaits. De Thou ne le quittoit guère et ils entendoient presque tous les jours ensemble la messe du père Ange de Joyeuse, son frère, au couvent des Capucins de Saint-Roch, où ce père étoit en ce temps-là.

Le cardinal ne doutoit point que le roi de Navarre, justement irrité du détestable parricide du Roi, ne marchât droit à Paris et qu'il ne s'en rendît le maître : ce qui lui paroissoit d'autant plus aisé que ce terrible coup devoit avoir étourdi ceux qui en étoient complices et divisé les esprits de cette grande ville; que la noblesse étoit animée du désir de la vengeance et le soldat de l'espérance du pillage. Rempli de

cette idée, il s'imaginoit déjà d'entendre les cris des enfans, les plaintes des vieillards et les gémissemens des femmes ; il croyoit déjà voir le soldat furieux courir de tous côtés l'épée à la main, mettre tout à feu et à sang, commettre, en un mot, toutes les cruautés qu'on exerce dans une ville prise d'assaut.

Comme les troubles de sa patrie l'empêchoient d'y demeurer, il se plaignoit d'être contraint par la fortune de retourner dans un pays d'où il avoit été obligé de sortir du vivant du Roi, son maître. Il disoit cependant qu'il ne pouvoit demeurer ailleurs ; que, puisqu'il ne vouloit pas retourner en France et qu'il n'avoit aucun engagement avec Henri IV, qui n'étoit pas reconnu à Rome et dans une grande partie de l'Europe, il se tiendroit à Rome comme dans un port assuré où il pourroit attendre la fin de la tempête et le calme des esprits ; que là il se détermineroit plus sûrement sur le parti qu'il devoit prendre.

Ce prélat n'étoit engagé dans aucune faction et ne s'y engagea jamais. On peut dire que la conduite qu'il tint depuis fut plutôt un effet de la dignité qu'il avoit à soutenir, que de son inclination. Comme il s'étoit servi de sa prudence pour s'accommoder au temps, il se servit aussi de son équité dès que l'occasion s'en présenta. Il quitta tout engagement et s'attacha uniquement aux intérêts du Roi et de sa patrie ; ce qu'il fit si à propos et avec tant de zèle, que, lorsqu'il revint à la cour, il n'y eut point d'affaires de conséquence que le Roi ne lui communiquât : même, depuis la mort déplorable de ce prince, il s'employa avec tant de désintéressement à réconcilier les grands seigneurs, qui étoient presque tous ses parens, qu'il devint le médiateur de leur réunion et l'arbitre de leurs différends.

Il retourna donc à Rome avec d'Ossat. Avant leur départ, d'Ossat étoit venu plusieurs fois voir de Thou et s'étoit entretenu familièrement avec lui sur les affaires de la France ; ce fut au sujet de ces entretiens que de Thou lui dédia le poëme suivant, qu'il acheva le 24 de septembre et qui fut imprimé depuis à Tours avec la même date, mais sans le nom de celui auquel il étoit adressé.

Il eût peut-être été à propos de le rapporter ici tout entier, parce qu'il est devenu rare et qu'il contient des faits de conséquence pour l'histoire de ce temps-là ; mais la juste douleur des troubles passés, qui pouvoit alors en faire excuser la liberté, même dans l'esprit des plus malintentionnés, pourroit irriter aujourd'hui certaines personnes, que l'intérêt public, plus que celui de Jacques de Thou, porte à ménager, à cause du long intervalle qui s'est écoulé depuis les troubles. On n'en mettra donc ici que le commencement et la fin.

A Monsieur d'Ossat.

Siècle infâme et rempli de monstres exécrables,
As-tu pu mettre au jour des François si coupables !
Que peut-il donc rester pour combler leur fureur,
Pour être à l'univers des spectacles d'horreur,
Si ces séditieux font gloire de leur crime,
Après le sang versé de leur roi légitime,
Prévenus d'une erreur contraire à tous les droits,
Qu'on peut empoisonner et poignarder les rois?

D'Ossat, mon cher d'Ossat, ami tendre et fidèle,
Nous qui pour la patrie avons le même zèle,
Nous dont le cœur est pur, et saine la raison,
Parlons en liberté de cette trahison.
Nous voici dans Venise où, loin du sot vulgaire,
On peut s'entretenir sans peur de lui déplaire.
Qui l'eût jamais pensé de notre nation,
Qu'un peuple si connu par son affection,
Par sa fidélité pour ses rois si certaine,
Ait immolé son prince à sa cruelle haine;
Que cette haine encor dure après son trépas?
Après tant de fureur que ne croira-t-on pas?

François dénaturés, s'il est permis encore
De vous donner un nom que l'univers honore,
De quoi vous a servi cet horrible attentat,
Qu'à rallumer la guerre et renverser l'Etat?
Ces troubles que permet la justice divine
Ne se termineront que par votre ruine;
Et vous reconnoîtrez, aux plus rudes fléaux,
Que la rébellion est le plus grand des maux.

Quoi ! si vous aviez peur du joug de l'hérétique,
Pourquoi ne pas aimer un Roi si catholique?
Un roi dont la vertu digne de ses aïeux,
Dont le zèle et la foi, etc.

Il y avoit de suite environ deux cents vers dont l'auteur est bien aise qu'on ne se souvienne plus. Puis, s'adressant à Henri IV, il ajoute :

Prince envoyé du Ciel à l'Etat abattu,
Qui pourroit dignement célébrer ta vertu ?
La prudente Venise admire ton courage,
Et déjà le sénat t'a donné son suffrage.
Malgré tes ennemis et leurs lâches complots,
La Brante en ta faveur fait murmurer ses flots ;
Et sur le lac de Garde on voit les dieux de l'onde
T'appeler par ton nom à l'empire du monde.

C'est en vain que Milan redouble ses efforts,
En vain le fier Ibère épuise ses trésors
Pour armer contre toi le reste de la terre,
Ta valeur va fixer le destin de la guerre :
Tel est l'arrêt du Ciel, et ce qu'a dit de toi
L'oracle de Venise après la mort du Roi.

Voyant de ton parti tout ce conseil de sages,
Les François abattus relèvent leurs courages ;

Un lâche assassinat les avoit consternés :
Ils couroient dans Venise éperdus, étonnés,
Déplorant les malheurs de leur chère patrie,
Et l'opprobre éternel dont elle s'est flétrie.

Pour nous, mon cher d'Ossat, pleins du plus doux espoir,
La piété du prince a dû nous faire voir
Que le Ciel soutenant les droits de sa naissance,
Il nous rendra la paix et l'honneur à la France.
Tu veux aller à Rome où, hâtant ton retour,
Tu verras le parti que prendra cette cour.

Ce digne cardinal, qui veille à nos affaires,
Veut toujours écouter tes avis salutaires.
Moi je vais traverser par des pays affreux,
Pour revoir ma patrie et nos champs malheureux,
Où triomphe à grand bruit la Discorde cruelle,
Même après son trépas au Roi toujours fidèle.

Je veux de mille pleurs arroser son tombeau ;
En vain un peuple ingrat, et qui fut son bourreau,
Menace l'innocence et répand des blasphèmes ;
En vain ces fiers Titans attaquent les Dieux mêmes,
Recommencent la guerre à leur confusion,
Je crains peu leur menace et leur vaine union.

Quiconque a comme moi la conscience pure
Se fie en sa vertu, quelque maux qu'il endure ;
Son honneur le conduit au milieu des hasards,
Et sa fidélité l'armant de toutes parts,
Il souffre avec plaisir d'une troupe rebelle,
S'il peut donner au moins quelques marques de zèle.

Après le départ du cardinal de Joyeuse et de d'Ossat, de Thou voulut voir Padoue, et jouir pendant quelques jours des charmes de la conversation de Jean-Vincent Pinelli, qu'il n'avoit point vu depuis seize ans. Durant son séjour tranquille en cette ville, il visita souvent la belle bibliothèque que cet homme de lettres avoit formée pendant tant d'années et avec tant de soins. Il trouva dans la maison de Pinelli Aicardo de Gènes, homme poli, très bon juge sur les matières de littérature, et qu'il n'avoit pas moins d'envie de voir que Pinelli. Aicardo faisoit grand cas de la version de saint Basile et des autres pères grecs qui ont écrit de la sainte Trinité, et qu'on a donnée au public avec Phœbade, évêque d'Agen. Il fit présent à de Thou d'un beau manuscrit du livre de l'hérésiarque Eunomius, dans la vue qu'en l'examinant sur ce qu'on avoit déjà imprimé de saint Basile, et sur ce qu'on devoit imprimer de saint Grégoire de Nisse, on pût donner plus de lumière et de correction à la nouvelle édition qu'on en préparoit.

De Thou s'informoit exactement à Pinelli de tous les hommes illustres dans les sciences qui avoient paru en Italie, et dont la mémoire commençoit à vieillir : il vouloit la faire revivre dans ses Annales, comme en effet il le fit depuis sans aucune passion ; il n'oublia pas non plus les savans espagnols, et l'on peut dire avec confiance qu'il rendit également justice partout où il trouva de la doctrine et de la vertu. Un procédé si équitable lui faisoit espérer quelque reconnoissance de la part des Italiens et des Espagnols ; cependant il ne fut jamais plus trompé dans ses espérances : ce sont les deux nations qui lui ont témoigné le plus d'ingratitude.

Revenons à Schomberg, qui étoit toujours resté à Florence. Dès qu'il eut appris la mort de Henri III, il fit revenir Guichardin, son écuyer, qu'il avoit envoyé avec de l'argent pour lever des troupes. Il partit ensuite pour Mantoue, où il vouloit conférer avec de Meisse, ambassadeur de France à Venise. Il n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il en repartit avec de Thou, qui l'y étoit venu trouver pour se rendre à Vérone, où de Meisse les attendoit. Tous ensemble retournèrent encore à Mantoue pour quelques secrètes conférences avec le duc Vincent, et revinrent à Vérone. De Meisse les quitta là pour reprendre le chemin de Venise.

Schomberg et de Thou, qui s'arrêtèrent à Vérone, alloient souvent chez le comte Bevilaqua, dont la maison étoit ornée des plus belles statues de l'antiquité et des tableaux des meilleurs peintres. Ce comte n'aimoit pas seulement tous les beaux arts, mais avoit encore un goût merveilleux pour la musique. Il avoit chez lui, trois fois la semaine, un concert composé de plus de trente des plus belles voix et des plus excellens joueurs d'instrumens. De Thou s'y trouvoit souvent, et s'entretenoit avec lui sur des manières indifférentes sans se découvrir. Bevilaqua ne s'étoit jamais marié : il étoit déjà avancé en âge, sérieux, mais poli et songeoit à aller finir ses jours à Rome. Aussi le soupçonnoit-on de n'être pas dans les intérêts du roi Henri IV, quoique tous les peuples de l'état de Venise se fussent ouvertement déclarés en faveur de Sa Majesté.

Après un séjour de quelques jours, Schomberg et de Thou se séparèrent encore. Le premier prit la route d'Allemagne par le Trentin, et de Thou passa par Bresse et par le lac d'Ischia. En laissant à gauche Bergame et Chiavennes, il descendit chez les Grisons après avoir traversé la Valteline. Ce pays, qui est enfermé par les Alpes, produit des vins excellens. Il dîna à Tirano, et de là vint à Poschiave ; il lui fallut ensuite traverser d'affreuses montagnes, et principalement celle d'Arbonne, d'où le Rhin se précipite avec un bruit horrible, pour gagner Coire.

Cette ville étoit autrefois un évêché : on y

voit encore à quelque distance la cathédrale, mais fort en désordre, ceux qui jouissent de l'évêché se contentant du titre de prince et d'en recevoir les revenus. A l'égard des cérémonies romaines, elles n'y sont plus d'usage, parce que les Ligues Grises ont presque toutes embrassé la doctrine des protestans. Ce fut à Coire que de Thou fut informé plus sûrement de ce qui se passoit en France, et qu'il apprit que le Roi étoit presque partout suivi de la victoire.

Au sortir de Coire, de Thou alla s'embarquer, avant le lever du soleil, sur le lac le plus prochain, avec toute sa suite. Ce lac est entouré de tous côtés de montagnes fort élevées, et exposé, comme le lac de Garde, à des vents furieux. De Thou, de même que ceux qui l'accompagnoient, pensa l'éprouver à ses dépens. Le temps étoit pluvieux; la barque où ils étoient n'étoit que de bois de sapin, et celui qui la conduisoit y avoit reçu un Allemand avec son cheval; cet animal, effrayé des vagues, se laissoit souvent tomber et mettoit à toute heure la barque en danger de tourner. Comme la pluie et le vent augmentoient toujours, et que la rive la plus proche de la terre étoit bordée d'un rocher continu, il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir y aborder : ce qui jetoit tout le monde dans une grande consternation ; elle redoubla quand on vit le pilote abandonner le gouvernail et qu'on l'entendit crier que chacun songeât à se sauver comme il pourroit.

Nicolas Rapin, fils d'un autre Nicolas qui s'est distingué dans nos guerres par son esprit et par sa valeur, étoit auprès de M. de Thou; c'étoit un jeune homme plein de courage et qui savoit fort bien nager. Il mit bas sa cuirasse et son pourpoint, se tint prêt à sauter dans le lac, et dit à de Thou de le prendre par la ceinture, de s'y tenir ferme et de se jeter avec lui; qu'il le mettroit à terre sitôt qu'il pourroit y aborder, ou qu'il périroit le premier. Dans cette extrémité, et n'espérant plus qu'en la bonté divine, ils aperçurent une caverne creusée dans le roc. Aussitôt ils commandèrent au patron de tourner de ce côté-là, et, mettant tous la main à la rame pour forcer le vent, qui faisoit entrer l'eau de tous côtés dans la barque, ils gagnèrent le bord et sautèrent à terre, tout percés de la pluie. Ils n'emportèrent que ce qui se trouva sous leur main, ne croyant pas qu'il y eût pour eux un plus grand danger que celui d'être sur le lac pendant la tempête.

Heureusement il se trouva qu'il y avoit des espèces de marches taillées dans le roc de distance en distance; ainsi, quoiqu'ils fussent presque tous bottés et en manteau, et que le chemin fût très-rude et très-difficile, ils ne laissèrent pas, malgré le vent et la pluie, dont ils étoient fort incommodés, de monter avec plaisir plus de mille pas pour gagner la hauteur, fort surpris de rencontrer sur leur route un chariot attelé de bœufs qui descendoit par ce précipice.

Une auberge qui étoit à quelque distance du sommet leur fut d'un grand secours ; les poêles servirent à sécher promptement leurs habits, et leur joie fut aussi grande qu'inespérée de pouvoir s'y remettre de leur frayeur et de s'y rafraîchir. Ils y dînèrent, et comme ils n'avoient point de chevaux, il fallut marcher à pied par un chemin très-fangeux et très-glissant pour gagner la couchée, qui étoit éloignée de deux milles et à la tête du lac de Zurich. Personne cependant ne se plaignit de cette fatigue, tant leur esprit étoit encore rempli de l'idée du danger qu'ils avoient couru.

Enfin, le temps étant devenu beau, en deux jours ils vinrent à Zurick par le lac. Il fallut visiter cette ville, de tout temps la première des cantons et féconde en hommes illustres dans les sciences : c'est où Conrad Gesner, Gaspard Valfius et Josias Simler ont pris naissance. On montra à de Thou leurs maisons, qui étoient fort peu de chose. Jean-Guillaume Stukius, homme officieux et attaché à la France, fit voir à de Thou ce qu'il y avoit de plus remarquable et l'accompagna par toute la ville.

De là de Thou se rendit à Soleure. Comme il y arrivoit, il trouva, à plus de cinq cents pas en deçà de la ville, Nicolas Brûlart de Sillery, ambassadeur de Sa Majesté, qui étoit assis sous un tilleul; il ne pensoit guère à lui dans ce moment. Il le reconnut, et, mettant aussitôt pied à terre avec toute sa suite, il courut l'embrasser comme son intime ami, et demeura avec lui pendant quelques jours.

C'étoit dans le temps qu'on travailloit avec chaleur à conclure un traité commencé entre le duc de Savoie et le canton de Berne. Il étoit à craindre qu'il ne portât préjudice aux intérêts du Roi s'il étoit ratifié par le serment des bailliages assemblés, suivant l'usage de ces peuples. Les cinq petits cantons, gagnés par l'or d'Espagne, en pressoient la conclusion; la Ligue, pour veiller à ses intérêts, leur avoit envoyé Léon Lescot de Clermont, conseiller au parlement de Paris. Comme il étoit des amis de Jacques de Thou, Sillery jugea à propos que celui-ci lui demandât une conférence, pour tâcher par son moyen de retarder cette affaire, ou d'y faire naître des difficultés; mais il n'en fut pas besoin. Les ministres qui désapprouvoient ce trai-

té, prêchèrent avec tant de force, et animèrent si bien les peuples du bailliage de Valais, que, sans que de Thou s'en mêlât, ils obligèrent non-seulement les députés qui étoient venus à Berne pour y accéder de se retirer sans rien conclure, mais les contraignirent encore de se mettre en sûreté par la fuite : il fut même résolu d'informer contre eux comme contre des traîtres et des criminels d'Etat; ce qui délivra Sillery d'une grande inquiétude.

De Thou prit congé de lui, passa le mont Jura et vint à Bâle avec les officiers suisses qui avoient quitté Schomberg à Orange, et qui, ayant achevé leurs affaires dans leur pays, retournoient à l'armée du Roi; car après la mort de Henri III, Sancy avoit été renvoyé en Suisse par son successeur, pour faire de nouvelles levées. De Thou apprit à Bâle que Théodore Zuinger et Basile Amerbach, qu'il y avoit connus dix ans auparavant, étoient morts durant nos guerres. Il y fut quelquefois entendre Jacques Grinay, parent du fameux Simon, qui y enseignoit publiquement l'histoire de Sleidan. Comme Grinay avoit fréquenté les cours d'Allemagne, il y avoit appris beaucoup de particularités qui n'étoient point venues à la connoissance de cet auteur, qu'il expliquoit avec beaucoup de clarté et d'élégance.

De là ils traversèrent avec précaution la Franche-Comté, et arrivèrent tous à Langres, qui s'étoit déclarée pour le Roi. Pierre Roussard, de la même famille que ce Louis à qui, selon Duaren, les jurisconsultes ont tant d'obligation, pour avoir donné plus de lumière qu'aucun autre aux observations du droit, en étoit lieutenant-général, et n'avoit rien oublié pour en bannir l'esprit de la Ligue.

Au sortir de Langres ils passèrent à Arc en-Barrois, et vinrent à Châteauvillain, dont les habitans ayant été assiégés par les ennemis depuis peu de temps, les avoient repoussés avec perte. Ils y trouvèrent le comte Louis Diacette, qui s'occupoit à réparer cette place, très-importante pour le passage des troupes du Roi, et à la munir d'une bonne garnison. Il y avoit une amitié de père en fils entre Diacette et de Thou; aussi le comte le retint et lui découvrit en secret plusieurs choses dont il crut que le Roi devoit être informé. Il étoit persuadé qu'à la fin tout se tourneroit de manière que le successeur légitime, c'est-à-dire le roi de Navarre, demeureroit le maître du royaume; que les ennemis de ce prince n'avoient de ressource que dans le secours étranger et dans la faveur inconstante des peuples; que les chefs de la Ligue et la noblesse s'ennuieroient infailliblement de la guerre, se réconcilieroient avec Sa Majesté et se retireroient.

Comme il faisoit la revue des officiers de sa garnison, il se défendit long-temps d'y recevoir un nommé Pierre Choesel de La Meuse, quoique cet officier eût fort bien fait son devoir dans la dernière occasion. Ayant cependant été comme forcé de le recevoir par les instantes prières de ses amis, qu'il ne crut pas devoir refuser, il leur dit qu'on verroit quelque jour qu'il avoit eu ses raisons pour les avoir si long-temps refusés; qu'un homme aussi querelleur que celui-là lui attireroit infailliblement quelque malheur considérable. Ce fut en effet ce même La Meuse qui, quatre ans après, prit querelle avec Diacette sur quelques paroles et le tua.

Lorsqu'un officier de la garnison de Châteauvillain vint en apporter la nouvelle à la cour, de Thou, qui s'y trouva, n'attendit pas qu'il nommât le meurtrier, et, se ressouvenant sur-le-champ de cette funeste prédiction, il dit que c'étoit La Meuse. Comme la chose fut aussitôt confirmée, on lui demanda comment il avoit pu la deviner, il raconta alors ce qu'il avoit entendu dire à Diacette il y avoit quatre ans, et tout le monde demeura surpris du pressentiment que ce gentilhomme avoit eu d'un malheur si éloigné.

Diacette avoit épousé Anne Aquaviva, fille du duc d'Atri, dans le royaume de Naples, dame d'un grand mérite, qui avoit du courage et de la vertu. Elle avoit eu de son mariage un fils et une fille, avec lesquels elle s'étoit retirée à Langres, où son mari avoit eu soin de faire transporter des meubles très-précieux : ils furent vendus dans la suite, et l'argent provenant de cette vente fut prêté au Roi pour soutenir les frais de la guerre. Diacette avoit plus de soixante ans quand il fut tué; mais comme il s'étoit abstenu dès sa jeunesse des plaisirs des jeunes gens, il étoit encore d'une santé si vigoureuse, qu'à son âge il couchoit en hiver dans une chambre fort exposée aux injures de l'air, sans ciel de lit et sans rideaux; il n'étoit incommodé ni du froid, ni du serein, ni des brouillards, comme si Dieu lui avoit conservé des forces (comme il le disoit) pour résister dans des temps si difficiles. Ce n'étoit ni par impatience ni par chagrin d'avoir sacrifié son bien pour le service du Roi qu'il parloit ainsi : il faisoit voir en toutes occasions que le repos de l'Etat lui étoit plus cher que le sien, et que pour le procurer il étoit toujours prêt d'exposer sa personne et d'engager le reste de son bien.

Enfin de Thou partit de Châteauvillain avec les capitaines suisses, et prit son chemin par

Vandœuvre et par Pougy, qui appartient à la maison de Luxembourg. Il y rencontra François, duc de Piney, qui s'en alloit à Rome. Il lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé à Florence, à Venise, à Mantoue et en Suisse. En arrivant à Pougy, Henri, fils du duc, qui n'étoit âgé que de dix ans, l'y reçut honorablement avec toute sa suite.

De Pougy, de Thou se rendit à Châlons. Il y avoit eu près de là un combat qui avoit duré trois jours; Robert de Joyeuse, comte de Grand-Pré, avoit combattu avec beaucoup de valeur contre Saint-Paul; mais sa victoire lui avoit coûté la vie. L'épitaphe suivante fait voir les regrets de Jacques de Thou sur la mort de ce jeune seigneur.

ÉPITAPHE DU COMTE DE GRAND-PRÉ.

Peuples, ornez de fleurs sans nombre
Le tombeau que vous élevez;
Vous devez ce tribut à l'ombre
Du héros qui vous a sauvés.

Grand-Pré, qu'enferme cette bière,
Trois jours entiers a combattu
Pour chasser de votre frontière
Un ennemi qui cède à sa vertu.

Il meurt après cette victoire,
Et meurt percé de mille coups.
Châlons, dormez en paix à l'abri de sa gloire,
Habitans, réjouissez-vous.

Si, par une attaque soudaine,
Dans vos remparts on osoit pénétrer,
Les mânes de ce capitaine
Suffiroient pour vous délivrer.

Ce fut à Châlons que de Thou fut informé de la perte qu'il avoit faite à La Fère de tous ses meubles, qui y avoient été transportés, comme on l'a dit ci-dessus. Il la supporta bien plus patiemment que celle de deux jeunes seigneurs de ses amis, dont on va parler.

De Châlons, il vint à Château-Thierry, situé sur la Marne : cette rivière se rend dans la Seine et apporte une partie des vivres qui font subsister Paris. Comme il entroit la nuit dans la ville, dans le temps qu'on sonnoit la cloche pour la garde, il rencontra dans une rue Pierre Picherel, qui l'arrêta par la bride de son cheval. Cet homme étoit de La Ferté-Aucol, qui n'en est pas loin, et avoit été moine dans l'abbaye d'Essone. Il avoit l'esprit vif, et savoit fort bien les trois langues, ayant étudié sous Vatable avec Jean de Salignac et Jean Mercier. De Thou le reconnut après l'avoir examiné, et lui demanda ce qu'il faisoit là, parmi le bruit éclatant des armes et des trompettes. Picherel lui répondit, en lui montrant son logis qui n'étoit pas loin, que malgré ce tumulte il n'avoit pas laissé de travailler quatorze heures ce jour-là, qui étoit le dernier de sa soixante et dix-neuvième année; qu'il venoit d'achever son Commentaire sur saint-Paul et de mettre la dernière main à l'Epître à Philémon; qu'il n'attendoit que la fin de la guerre, qu'il souhaitoit avec passion, pour le faire imprimer; qu'à son âge il n'avoit aucune incommodité considérable; qu'il avoit la vue et l'ouïe aussi bonnes que jamais, et l'esprit aussi net; il ajouta que si les jeunes gens sont exposés à une infinité de dangers qui ne leur permettent pas d'espérer de vieillir, ceux qui sont fort âgés sont sûrs de ne pouvoir pas vivre long-temps.

C'étoit à la considération de M. de Thou qu'il avoit écrit sur saint Paul, après avoir travaillé sur saint Luc et sur saint Mathieu, et il avoit entrepris ce Commentaire d'autant plus volontiers, qu'il étoit persuadé que peu de personnes jusqu'alors y avoient réussi. La religion à part, il louoit fort l'exactitude de Bèze; mais il disoit qu'après avoir moissonné dans un champ si fertile, Bèze avoit encore laissé, et à lui et aux autres beaucoup à recueillir. Malheureusement Picherel étant mort peu de temps après, ce précieux effet de sa succession tomba entre les mains de ses héritiers, qui, se ruinant en procès les uns contre les autres, le dissipèrent ou l'abandonnèrent à des mains étrangères, dont il n'y a pas d'apparence de le pouvoir retirer, ni que le public en profite.

Le vicomte de Comblisy, fils de Pinard, commandoit dans Château-Thierry. Il donna à souper à de Thou et lui apprit que le Roi s'étoit rendu maître des faubourgs de Paris. Ils convinrent que si le siége tiroit en longueur, la nécessité et le défaut de vivres obligeroient la ville à se rendre; que sa place pourroit beaucoup contribuer à en avancer la prise, puisque c'étoit par là que Paris recevoit la plus grande partie de ses provisions; qu'à la vérité, Meaux, dont les ligueurs étoient les maîtres, abondoit en blés, mais qu'il n'y en auroit pas assez quand on priveroit cette grande ville du commerce des places qui sont au-dessus; que par conséquent la sienne et celle de Châlons étoient d'une grande importance pour le Roi; qu'on ne pouvoit trop être sur ses gardes, ni trop recommander aux gouverneurs de ne rien laisser passer qui pût descendre à Meaux.

Il chargea de Thou de représenter à Sa Majesté qu'il étoit à propos de renforcer sa garnison; de Thou le quitta le lendemain dans ces bons sentimens et prit sa route par Lagny, où

commandoit, pour le Roi, Jacques La Fin, dont l'histoire de ce temps-là parle en plusieurs endroits.

Ayant passé au-dessus de Paris, il prit son chemin par Montfort-l'Amaury, dans le temps que le Roi, après la prise d'Etampes, étoit descendu dans le pays Chartrain. De Montfort, il fallut marcher par Nogent-le-Roi, par Houdan, et entrer dans le Perche pour éviter Chartres, qui tenoit pour la Ligue, et se rendre à Frazé. Le lendemain, comme ils marchoient de nuit parce qu'il n'étoit pas sûr de marcher le jour, ils entendirent crier aux armes deux fois de suite, proche de Châteauneuf-en-Thimerois. Chacun alors se prépara comme si les ennemis eussent été en présence: on reconnut que c'étoient des troupes de Sa Majesté qui conduisoient sur des chariots les corps de deux jeunes seigneurs à leurs parens.

Celui de Louis de Rohan, duc de Montbazon, étoit dans le premier chariot: ce triste spectacle fit cesser la crainte, mais il n'en causa pas moins de douleur. Celle du président de Thou fut si vive, qu'il ne put retenir ses larmes: les vers suivans ne firent sentir qu'une partie de ses regrets :

SUR LA MORT DE LOUIS DE ROHAN,

DUC DE MONTBAZON.

Si le Dieu des combats ne verse point de larmes,
Il n'est pas insensible à la mort des guerriers :
On dit qu'il soupira quand le destin des armes
Accabla Montbazon sous ses propres lauriers..
Aux débris de son casque, aux éclats de sa lance,
On crut que sa douleur le rendroit furieux :
N'est-il pas juste que les Dieux,
A la mort des héros de céleste naissance,
Remplissent de regrets et la terre et les cieux?

Il y avoit une parfaite union d'amitié et une grande conformité d'humeur et d'inclination entre le duc de Montbazon et le président de Thou. Il avoit trouvé dans ce jeune seigneur des sentimens de religion si purs, une passion si solide pour l'équité et pour tous les devoirs de l'honnête homme, un zèle si ardent pour la patrie et pour l'honneur de la France, que ce n'étoit pas sans raison qu'il regrettoit avec des expressions si tendres la perte de tant d'excellentes qualités, qu'il avoit cherchées jusqu'alors inutilement parmi les plus grands seigneurs; aussi n'en parloit-on jamais devant lui, que ce triste souvenir ne lui arrachât des larmes.

Environ une heure après, ils rencontrèrent le second chariot: il portoit le corps de Josias de La Rochefoucault, comte de Roucy, tué au combat d'Arques, le 24 de septembre. Ce seigneur étoit proche parent des enfans du prince de Condé, sortis d'Eléonore de Roye, sœur de Charlotte, sa mère. Cette parenté lui avoit donné une grande familiarité avec le cardinal de Vendôme. Par ce moyen, de Thou, attaché au cardinal, avoit fait amitié avec lui; il en donna des marques dans les vers suivans, qu'il composa pendant le chemin :

SUR LA MORT DU COMTE DE ROUCY.

A la mort de Roucy, les Jeux, les Ris, les Grâces,
Par mille pleurs marquèrent leur douleur;
On les vit même éclater en menaces
Contre le dieu jaloux qui causa ce malheur.
Dieu cruel, dirent-ils, dieu de sang, de carnage,
Barbare, impitoyable Mars!
Qui voudra désormais suivre tes étendards,
Si tu n'as respecté ni la beauté ni l'âge
De ce jeune héros qui charmoit nos regards?
Ce port si plein d'attraits, cette noble éloquence,
Rien n'a pu te fléchir, ni prières ni vœux.
Ah! sans doute, pour fuir l'éclat de sa présence
Tu détournas l'oreille et tu fermas les yeux;
Ou plutôt, inhumain, ta jalousie extrême
T'arma seule contre ses jours;
Tu craignois sa valeur, ou ses charmans discours
Qui t'auroient désarmé toi-même.

L'enjouement de ce jeune comte égaloit sa valeur, qualités héréditaires dans la maison de La Rochefoucault, et qui avoient rendu le comte François, son père, tué dix-sept ans auparavant au massacre de la Saint-Barthélemy, si cher et si agréable à Charles IX. Le fils parloit bien latin et encore mieux italien; il avoit si bien attrapé les manières, le ton et les différences de cette dernière langue, selon les personnages qu'il vouloit représenter, que, dans les heures de loisir qu'il passoit en particulier avec le cardinal, son cousin, où de Thou se trouvoit souvent, personne ne pouvoit s'empêcher d'éclater de rire, principalement en voyant son grand sérieux.

Après avoir traversé la France, ils arrivèrent enfin à Château-Dun, dans le Dunois, domaine de la maison de Longueville: le Roi s'y étoit rendu après avoir mis garnison dans la petite ville de Patay, en Beauce. De Thou l'y alla saluer aussitôt, et en fut reçu fort obligeamment: il lui rendit un compte exact de tout ce qu'il avoit fait en Italie, en Allemagne et en Suisse; il lui fit connoître, dans une longue conservation qu'il eut avec lui, l'envie qu'il avoit remarquée dans Ferdinand de Médicis, grand duc de Toscane, de lui proposer Marie de Médicis, sa nièce, que Sa Majesté épousa dix ans après. Il lui dit que le sénat de Venise et

tous les princes d'Italie, auxquels la trop grande puissance d'Espagne étoit suspecte, auroient fort souhaité que Sa Majesté rentrât dans la religion de ses pères; mais qu'il ne croyoit pas que l'état de ses affaires permît qu'il le fît alors, ni même qu'il fût à propos qu'il témoignât en avoir le dessein; que, ne pouvant l'assister ouvertement, ils l'assisteroient en secret de quelques secours d'argent; qu'ils l'exhortoient néanmoins d'exécuter le plus tôt qu'il pourroit ce qu'il paroissoit résolu de faire, lorsqu'il trouveroit des conditions sûres et raisonnables.

Le Roi, qui l'écoutoit attentivement, lui répondit que, contre son attente et contre toute apparence, la Providence divine l'avoit élevé à ce haut degré de grandeur, où les autres se hâtent de monter par le désordre et par le renversement des lois; qu'il avoit vu devant lui quatre princes dans la famille royale, dont trois avoient régné sans laisser de postérité; que Dieu avoit fait la grâce au quatrième de le mettre dans une situation égale à celle des rois; mais que ce prince n'ayant pas reconnu ce que méritoient de si grands bienfaits, au contraire en ayant abusé, étoit mort avant que de parvenir à la couronne; que c'étoit à lui de prendre bien garde de tomber dans le même crime d'ingratitude, de peur d'éprouver le même châtiment et d'être privé d'enfans: ce qui lui seroit aussi sensible que préjudiciable à la France.

Que l'affaire de la religion lui faisoit d'autant plus de peine, qu'on y agissoit avec plus d'aigreur que de charité; que ce n'étoit ni entêtement ni obstination qui le faisoient persévérer dans une croyance où il avoit été élevé, et qu'il croyoit jusqu'à présent la plus orthodoxe; mais qu'il ne refusoit pas d'en embrasser une meilleure lorsqu'on la lui feroit connoître; que ce n'étoit ni par contrainte, ni par violence qu'il vouloit qu'on l'y amenât, mais de son bon gré, et comme par la main, ainsi que la Providence l'avoit conduit sur le trône; qu'il souhaitoit que sa conversion ne lui fût pas particulière, mais qu'à son exemple plusieurs autres, s'il se pouvoit, se fissent instruire, tant au dedans qu'au dehors du royaume.

Que, suivant la coutume reçue dans l'Eglise, cela se pourroit faire par l'assemblée d'un concile, ou, si le temps ne permettoit pas d'en tenir un général, par un national, ou du moins par une conférence; qu'il étoit prêt de sacrifier sa vie pour faire cesser une guerre qui faisoit répandre tant de sang innocent; qu'on devoit avoir assez d'égards pour un prince tel que lui, qui comptoit tant de rois au nombre de ses aïeux, et dont la cause étoit commune avec de puissantes nations, pour faire en sa faveur ce que l'Eglise avoit accordé si souvent avec tant de fruit. « Mon salut, ajoutoit-il, est-il si peu considérable, et celui de tant d'âmes répandues dans toute l'Europe est-il de si peu d'importance, qu'il faille, pour les réunir, préférer une voie incertaine et ruineuse à une voie douce et raisonnable? En voyant les périls dont Dieu me garantit tous les jours, qui sait s'il ne m'a point fait naître pour procurer la réunion de l'Eglise? je le présume et je le souhaite: mais quoi qu'il en puisse arriver, je me suis engagé par serment de ne faire violence à personne, de même que je ne veux pas qu'on m'en fasse. J'ai juré de bonne foi, en montant sur le trône, de défendre la religion catholique, apostolique et romaine; je le ferai exactement. J'en prendrai les évêques et les principaux auprès de moi; je mettrai les autres sous ma protection; et puisqu'il est de mon devoir et de l'intérêt de l'Etat que je veille également à la conservation de tous mes sujets, je veux qu'on sache et qu'on soit persuadé que l'ambition ne me met point les armes à la main, mais la justice des droits d'une légitime succession. Il est de mon devoir d'assurer le repos et la tranquillité des peuples qui, ne pouvant souffrir une domination étrangère, m'ont appelé à leur secours. Si je ne prenois pas leur défense, j'aurois à essuyer de justes reproches, et la honte, dans le temps à venir, d'avoir laissé périr, par ma lâcheté et par ma foiblesse, ceux qui attendoient leur salut de mon courage. »

Il tint encore sur le même sujet plusieurs autres discours, avec cette éloquence vive et insinuante qui lui étoit naturelle. Il ne put même s'empêcher de laisser échapper quelques larmes, marques certaines que ces paroles étoient conformes à ses intentions, et qu'il ne disoit rien qui ne partît du cœur.

Cependant l'armée s'approcha de Vendôme; le gouverneur (1), qui y avoit été mis auparavant par Sa Majesté, avoit trahi le feu Roi et avoit manqué de parole au comte de Soissons, qui en avoit répondu. Il avoit fort maltraité le grand conseil, dans le temps qu'il y tenoit sa juridiction durant les Etats; mais alors, n'ayant ni le courage de se défendre, ni l'adresse de faire sa composition lorsqu'on le somma, il fut pris avec la ville, et eut sur-le-champ la tête tranchée. On pendit Robert Chessé, cordelier. De Thou, qui avoit obligation à ce religieux, fit tout ce qu'il put pour le sauver; mais comme le Roi étoit hors la ville, et que c'étoit Biron qui y commandoit ab-

(1) Jacques de Mailly Benchart.

solument en son absence, on eut peu d'égard, dans la chaleur de l'action, aux sollicitations qu'on faisoit pour un homme d'une condition vile (à ce qu'on croyoit), dans le temps qu'on menoit au supplice le gouverneur de la ville, qui étoit d'une maison illustre; d'autant plus que ceux qui intercédoient pour ce gentilhomme imputoient sa trahison au cordelier.

Après la prise de Vendôme le Roi se rendit à Tours, où il fut reçu aux acclamations de toute la ville. Il y fit espérer de remettre dans la première dignité de la robe Achille de Harlay, premier président, qui, s'étant peu de temps auparavant sauvé de la Bastille, étoit arrivé à Tours. De là il fut rejoindre son armée, qui étoit entrée dans le Maine, après avoir passé par l'Anjou et par le Château-du-Loir. Elle avoit assiégé Le Mans, capitale de la province, qui se rendit, à la honte des assiégés, après que ses faubourgs eurent été brûlés : ce qui donna beaucoup de chagrin à Sa Majesté.

Ce prince s'entretint avec de Thou sur le même sujet dont on a parlé ci-dessus, et de Thou prit cette occasion pour lui parler des conférences qu'il avoit eues avec Vincent, duc de Mantoue, qui recommandoit instamment à Sa Majesté les intérêts du duc de Nevers, son oncle. Là-dessus le Roi écrivit au duc de Nevers, et lui dépêcha de Thou, qui fit sur le chemin de grandes réflexions sur les entretiens qu'il avoit eu l'honneur d'avoir avec Sa Majesté et sur les heureux succès de son nouveau règne.

LIVRE CINQUIÈME.

[1590] Quand de Thou se fut acquitté de sa commission auprès du duc de Nevers, il revint trouver le Roi qui, après la prise du Mans, s'étoit rendu maître avec la même facilité de Laval, de Château-Gontier, d'Alençon et d'Argentan. Le château de Falaise s'étoit aussi soumis aux forces et à la clémence de Sa Majesté, et Lisieux avoit pris le même parti.

Ce fut dans cette dernière ville que de Thou lui rendit compte de ce qu'il avoit fait à Nevers. Le Roi alla ensuite assiéger Honfleur, qui l'arrêta quelque temps, et où il courut quelque danger. Après avoir réduit cette place et tous les châteaux des environs, il marcha aussitôt pour secourir Meulan, et renvoya de Thou à Tours, avec des lettres pour le cardinal de Vendôme. Il étoit instruit que ce prélat avoit auprès de lui des personnes malintentionnées, qui lui débitoient des nouvelles contraires aux intérêts de Sa Majesté et qui les faisoient passer dans les villes de son parti. Comme sa pénétration lui en fit envisager les conséquences, il chargea de Thou expressément de ne point quitter le cardinal, ni le comte de Soissons, son frère, sûr que, tandis que de Thou seroit auprès de ces princes, ils ne se laisseroient pas séduire par ces dangereux esprits.

Après qu'il eut fait lever le siége de Meulan à ses ennemis, il vint se présenter devant Dreux, et le 14 de mars il donna la bataille d'Ivry. Le comte de Soissons, de retour à Tours avant le combat, eut un grand chagrin de ne s'y être point trouvé. La douleur qu'il en ressentit fut si vive, qu'il fut pris d'une fièvre quarte qui lui dura quinze mois : pendant sa maladie on eut bien de la peine à lui ôter de l'esprit l'idée de ce combat. Tout le parti du Roi reçut la nouvelle de cette victoire avec des démonstrations de joie qui éclatèrent de tous côtés.

Mantes ouvrit ses portes après la bataille; Melun, après quelque résistance, fut forcé d'en faire autant. Nogent et Bray-sur-Seine se soumirent encore au vainqueur, que de Thou vint saluer aussitôt. Il trouva ce prince dans les mêmes dispositions où il l'avoit laissé en partant pour Nevers; mais malheureusement la fureur de la guerre ne permettoit pas aux ligueurs de prêter l'oreille à des sentimens si raisonnables. De Thou, absent de sa femme depuis un an, la vint voir à Senlis par la permission de Sa Majesté.

Pendant le siége de Paris, le Roi voulut surprendre Sens; comme il y trouva plus de résistance qu'il n'avoit cru, il revint dans son premier poste : aussi disoit-on alors qu'il n'avoit quitté Dreux que pour vaincre à Ivry, et abandonné Sens que pour prendre Paris; que si le siége de cette dernière ville n'eut pas le succès qu'il en espéroit, on peut dire que sa bonté seule en fut la cause. Ce généreux prince, qui ne pouvoit se résoudre à emporter de force et exposer au pillage la capitale de son royaume, voulut bien en différer la prise, en écoutant des propositions d'accommodement; il aima mieux l'abandonner entière que de la prendre ruinée : ce qui parut bien quatre ans après, lorsqu'il la prit sans la ruiner. Vrai roi, qui, plus attentif à la conservation de son royaume qu'avide de conquêtes, ne sépare point ses intérêts de ceux de son peuple.

Comme le siége de Paris tiroit en longueur, le Roi voulut remettre l'ordre dans ses finances, que la guerre et ses fréquentes courses avoient fort dérangées. Pour cet effet il jeta les yeux sur le chancelier de Cheverny, et, pour le faire venir à la cour, il lui dépêcha de Thou au château d'Esclimont, où ce magistrat s'étoit retiré. De Thou y fit plusieurs voyages par des chaleurs si excessives, qu'il courut risque de sa vie.

Le lendemain du retour du chancelier, le Roi se rendit maître de Saint-Denis. Cette expédition réduisit les Parisiens à l'extrémité; mais les délais de sa clémence, dont on vient de parler, donnèrent le loisir au duc de Parme de venir à leur secours, et il fallut lever le siége.

Dans ce temps-là de Thou fut attaqué d'une fièvre violente au château de Nantouillet, dont le Roi lui avoit confié la garde avec une bonne garnison. Il y apprit la mort de l'abbé d'Elbène. Il entretenoit un commerce journalier de lettres avec ce cher ami.

Au même château de Nantouillet, de Thou mit la dernière main à sa paraphrase en vers latins des six petits prophètes. Comme Schomberg étoit absent, il la dédia au fils de ce seigneur, qui se nommoit le comte de Nanteuil, jeune gentilhomme qui donnoit déjà de grandes espérances qu'il a bien remplies depuis, et qui est présentement l'honneur de sa maison. Nous le voyons à la cour avec de grandes alliances et de grands biens; il en a dans l'Anjou, dans

la Bretagne et la Saintonge, outre ceux qui lui sont venus de la succession de son père, dont il soutient noblement la grande réputation.

Après la levée du siége de Paris on rappela la garnison de Nantouillet, et de Thou se retira à Senlis avec sa femme. Là il résolut de s'aller établir à Tours avec ce qu'il avoit pu sauver du débris de La Fère. Comme ils alloient à Méru, sur le soir, un parti de la garnison de Beauvais leur enleva ces restes, et fit madame de Thou prisonnière avec tout son équipage. Le mari ne pouvoit se résoudre à abandonner une épouse qui lui étoit si chère; mais ses domestiques lui ayant représenté que, vu l'aigreur qui régnoit entre les partis, il avoit à craindre quelque chose de plus fâcheux que la prison, il se sauva sur un cheval vigoureux, et gagna Chaumont en Vexin, suivi tout au plus de deux valets.

Jean de Chaumont Guitry, ami intime de M. de Thou, commandoit dans le château. Il envoya sur-le-champ un trompette à Beauvais réclamer cette dame, et tout ce qu'on lui avoit enlevé. Comme il ne put rien obtenir, on dépêcha à Gisors où étoit le Roi. Biron en écrivit à Sesseval, qui lui renvoya madame de Thou avec tous ses gens et son équipage : ainsi elle vint retrouver son mari avec ses mêmes chevaux qu'elle avoit rachetés à Beauvais de l'argent qu'elle avoit emprunté de ses amis.

Dans ce temps-là on résolut à la cour d'envoyer en Allemagne Henri de La Tour, vicomte de Turenne, pour lever des troupes; on lui voulut associer de Thou pour négocier auprès des princes d'Allemagne, tandis que Turenne agiroit de son côté; mais dans la suite on aima mieux le laisser auprès du chancelier, son beau-frère, pour le soulager dans l'expédition des affaires. Depuis, le Roi le jugea plus utile à Tours auprès du cardinal de Bourbon-Vendôme, connoissant le pouvoir qu'il avoit sur son esprit et la sagesse de ses conseils, qui retiendroient ce prélat dans son devoir. On avoit averti Sa Majesté que le tiers-parti, composé d'esprits ambitieux qui cherchoient à s'élever à la faveur des troubles, vouloit profiter de la division de la maison royale. Effectivement, quand de Thou fut arrivé à Tours, il s'aperçut que l'avis n'étoit pas sans fondement.

[1591] Cependant, par les conseils et par les soins du chancelier, on disposa toutes choses pour le siége de Chartres; il fut plus long qu'on ne l'avoit cru. Pendant ce temps-là les ligueurs se rendirent maîtres de Château-Thierry, et firent venir à Paris des vivres en abondance par la Champagne et par la Brie. On espéroit pourtant que la prise de Chartres incommoderoit plus Paris que cette ville ne recevroit de commodités de Château-Thierry.

Comme on doutoit de la prise de Chartres, même dans l'armée du Roi, on commença à s'apercevoir de la mauvaise disposition des habitans de Tours. On y fit d'abord quelques assemblées particulières : on dit hautement depuis que le Roi, qui avoit fait espérer de se réconcilier à l'Eglise, avoit oublié toutes ses promesses depuis la bataille d'Ivry; qu'il ne se soucioit plus de répondre aux vœux de ses peuples; qu'il fondoit toutes ses espérances sur la force de ses armes; qu'on savoit néanmoins combien le sort en étoit incertain; que le siége qui l'occupoit depuis si long-temps en étoit une preuve; que si une pareille place avoit pu interrompre le cours de ses victoires, que ne devoit-on pas craindre de tant de villes considérables et de fortes citadelles qui lui résisteroient dans toute l'étendue du royaume? qu'on se trompoit de compter sur sa bonne foi, tandis qu'il se rendoit maître des villes les unes après les autres; qu'il le falloit presser de songer à lui sans différer davantage; qu'autrement ils prendroient les mesures qui leur conviendroient le mieux.

Dans le temps qu'ils faisoient répandre ces plaintes, Chartres se rendit contre leur attente; mais leurs murmures ne cessèrent pas. Ce parti s'étoit déjà fortifié, non seulement parmi ceux qui tenoient celui du Roi, mais il s'étoit insensiblement augmenté au-dedans et au-dehors du royaume, par de secrètes pratiques et de sourdes menaces : déjà les brouilleries éclatoient à Tours et les soupçons qu'on avoit jetés dans l'esprit du peuple y causoient du mouvement. Là-dessus, de Thou et Gilles de Souvré, gouverneur de la ville pour le Roi, et dont le tiers-parti ne put jamais ébranler l'incorruptible fidélité, furent d'avis de faire venir à la cour ceux qui étoient à Tours, d'autant plus que le jeune duc de Guise venoit de se sauver de sa prison.

Le Roi, après la surprise de Louviers, étoit à Mantes, où son armée se rétablissoit et où il attendoit les secours qui lui venoient des pays étrangers. Il sortit de la ville pour aller au-devant du cardinal de Vendôme et le combla de caresses; il en usa de même envers ceux de la suite de ce prince, qu'il savoit être les principaux auteurs de ces cabales. Il espéroit qu'en leur faisant voir de plus grands avantages de son côté que de celui du cardinal, il les mettroit dans ses intérêts, et qu'ils lui serviroient de surveillans auprès de lui : ce qui ne manqua pas d'arriver. Depuis ce temps-là il ne se passoit rien entre eux dont Sa Majesté ne fût incon-

tinent avertie; cependant ce parti, se fortifiant de jour en jour, pensa réussir dans une entreprise qu'il avoit formée pour surprendre Mantes, où le Roi étoit alors en personne.

Après l'arrivée du cardinal et de quelques autres prélats qui s'étoient rendus auprès de lui, mais qui n'entroient point dans sa faction, on fit assembler le conseil, où l'on proposa diverses affaires. Par-là on vouloit leur faire connoître que ce n'étoit pas par défiance qu'on les avoit mandés, mais pour prendre leurs avis. On y proposa d'abord la révocation des édits que la Ligue avoit extorqués du feu Roi, et de faire une déclaration en faveur des protestans, pour confirmer les édits de pacification et pour affermir la paix du royaume. Le cardinal s'y opposa et crut rompre la délibération en se retirant; mais aucun des prélats qui assistoient au conseil ne l'ayant suivi, sa démarche fut inutile et la déclaration fut dressée. Le Roi, qui savoit que de Thou n'avoit que de bonnes intentions pour le repos de l'Etat, et qui connoissoit l'aversion qu'avoit ce magistrat pour toutes les factions qui déchiroient le royaume, le chargea de faire vérifier cette déclaration au parlement, avec ordre de proposer aux compagnies d'assister Sa Majesté de quelque argent ou de lui en prêter. Il lui donna aussi des lettres pour le comte de Soissons, qui étoit resté à Tours quand son frère le cardinal en partit pour la cour. Ce comte, qui avoit la fièvre, étoit allé prendre l'air au château de Maillé.

Avant que le Roi partît de Mantes, il y reçut la nouvelle de la mort de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, grand-aumônier de France et garde de la bibliothèque du Roi. Amyot avoit été précepteur de Charles IX et de Henri III et comblé de grands bienfaits et de riches bénéfices par ses magnifiques élèves. Sa dépouille fut aussitôt partagée entre ceux auxquels on l'avoit déjà destinée; car, pendant ces guerres, on en usoit de cette manière, du vivant même de ceux qui possédoient des charges. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, fut fait grand-aumônier, et de Thou, garde de la bibliothèque. Il est de l'intérêt des gens de lettres de savoir qu'Amyot avoit traduit du grec en françois les Pœmeniques de Longus, quelques livres de la bibliothèque historique de Diodore de Sicile, l'Histoire Ethiopique d'Héliodore, et enfin les Œuvres de Plutarque. Véritablement il a traduit ce dernier auteur avec plus d'élégance que de fidélité, et il s'est moins attaché à la vérité du texte qu'à la beauté de la diction; cependant ces traductions lui ont fait une grande réputation.

La charge de grand-aumônier qu'avoit eue Jean Le Veneur de Carrouges, évêque d'Evreux, et celle de proviseur du collége royal, dont les cardinaux de Lorraine et de Châtillon avoient été pourvus, ayant vaqué dans le même temps, elles furent données conjointement à Amyot: abus de grande conséquence pour l'avenir et qui obligea de Thou d'en avertir l'archevêque de Bourges et Jacques Davy Du Perron qui lui succéda; car si le hasard avoit voulu que ceux qui les avoient jusqu'alors possédées conjointement, en fussent très-capables, tant par eux-mêmes que par l'inclination qu'ils avoient pour les belles-lettres et pour ceux qui en faisoient profession, il pouvoit fort bien arriver, dans un temps et dans une cour où tout se donnoit à la brigue et à la faveur, que l'une de ces charges, et peut-être toutes les deux ensemble, passassent dans les mains de quelque ignorant qui disposeroit à sa fantaisie et des sciences et des professeurs.

Il engagea donc l'un et l'autre à prendre des provisions particulières de deux charges si différentes, afin que ceux qui brigueroient à l'avenir la première, comme la plus lucrative et la plus honorable, sussent que l'autre ne devoit être remplie que par des personnes qui pussent juger du mérite des gens de lettres et que la porte des Muses doit être fermée à des ignorans qui les déshonorent. Ces deux prélats convenoient de cette vérité; mais ni l'archevêque ni le cardinal n'y donnèrent aucun ordre; de sorte qu'on doit appréhender, comme l'ont bien prévu des personnes très-habiles, que l'abus ne soit encore plus dangereux à l'avenir.

Dès que de Thou fut arrivé à Tours, il se rendit auprès du comte de Soissons et lui présenta les lettres de Sa Majesté. Il l'instruisit des motifs qui avoient obligé le Roi d'accorder un édit en faveur des protestans et de révoquer ceux que la Ligue avoit extorqués de Henri III, et qui l'excluoient lui-même de la succession à la couronne. Il lui dit que Sa Majesté le prioit et qu'il étoit de son intérêt de se trouver au parlement lorsqu'il s'y agiroit de la vérification de l'édit, pour faire connoître à toute la France qu'il ne s'étoit rien fait que du consentement de la maison royale. Le comte ne s'en éloigna pas d'abord, mais il s'aigrit depuis pour quelques raisons particulières; et lorsque, de l'avis de Souvré, de Thou retourna chez lui de la part du Roi pour le presser de venir au parlement, le comte le reçut avec des paroles fort désobligeantes et ne voulut pas s'y trouver. Il est vrai que quelques jours après il lui fit quelques excuses de cette dureté, et lui dit qu'il avoit de la considération et de la bonne volonté

pour lui; que c'étoit plutôt par rapport à certaines personnes, qu'il étoit inutile de nommer, que par rapport à lui, qu'il en avoit usé de cette manière.

Cependant, après la prise de Noyon, le Roi s'en alla sur les frontières du Vermandois, au-devant de l'armée qui lui venoit d'Allemagne et qui étoit conduite par Christophe, prince d'Anhalt, et par le vicomte de Turenne. Il se rendit après au siége de Rouen, le jour de saint Martin.

Il manda au premier président de Harlay de l'y venir trouver avec des députés du parlement, qui furent Jean de Thumery, Jacques Gillot et Jean de Villemereau : de Thou les y accompagna. En passant au Mans ils apprirent qu'en l'absence du duc de Mayenne il y avoit eu une sédition à Paris; que le président Barnabé Brisson, qui tâchoit de modérer l'emportement des esprits, y avoit péri ignominieusement avec Claude Larcher et Jean Tardif, et que le duc de Mayenne avoit aussitôt puni les auteurs de cet attentat.

La plupart furent touchés de la fin malheureuse de ces magistrats; quelques-uns cependant crurent que la république des lettres y avoit plus perdu que l'Etat, peu surpris de voir périr le président, puisqu'aux dépens de son honneur et de sa vie il avoit mieux aimé vivre avec les ligueurs et occuper parmi eux une première charge qui ne lui appartenoit pas, que de suivre le parti de son roi et de se contenter de la place qu'il pouvoit occuper en sûreté parmi ses confrères.

[1592] Le premier président, les députés et de Thou arrivèrent à Dernetal au commencement de février. Le jour précédent le Roi avoit été blessé légèrement à Aumale par les troupes du duc de Parme, qui vinrent fondre sur lui. Cette nouvelle fit trembler non-seulement l'armée, mais encore tous les bons François qui l'apprirent : chacun fit réflexion sur l'affreux changement qu'auroit apporté la perte d'un si grand prince, dont la vie faisoit la sûreté de l'Etat, principalement dans un temps où ses successeurs étoient trop faibles pour résister aux conseils et aux forces des étrangers, qui l'apprirent : d'ailleurs sa perte auroit entraîné la leur, puisqu'ils ne se soutenoient que par sa conduite et par son courage.

Le Roi, qui appréhenda que l'approche imprévue de ses ennemis ne mît quelque désordre dans son armée, jeta Givri dans Neufchâtel avec une bonne garnison, pour les arrêter pendant quelque temps, bien assuré qu'ils ne voudroient pas laisser derrière eux une si bonne place. Il y envoya aussi quelques troupes allemandes sous les ordres de Fabien Rebours, dont l'Histoire parle avec éloge en bien des endroits : cependant la place fut bientôt obligée de se rendre à des conditions honorables. Le duc de Parme prétendoit que Rebours, qui commandoit des étrangers, n'ayant point été nommé dans la capitulation, ne devoit point y être compris sous le nom général de la garnison; Rebours prétendoit le contraire; cependant le duc le retint prisonnier pendant quelques jours et le renvoya au Roi, qu'il appeloit le prince de Béarn, et qu'il fit juge de ce différend. Le Roi prononça en faveur de Rebours.

Sitôt que Rebours fut arrivé au camp, le Roi lui demanda, avant de lui parler de son affaire, ce que le duc de Parme disoit de la dernière action de guerre de Sa Majesté. Rebours voulut d'abord s'en excuser; mais, comme le Roi lui ordonna de parler, il lui dit que le duc étoit surpris qu'un grand prince comme lui se fût exposé sans nécessité dans un aussi grand peril, où il hasardoit sa personne et tout son parti. Le Roi, qui ne s'attendoit pas au sentiment du duc, qui n'étoit que trop véritable, répondit, avec indignation et chaleur, qu'il n'étoit pas étonnant que le duc de Parme, qui faisoit la guerre sous les ordres, avec des soldats et aux dépens d'autrui, sans rien risquer du sien, parlât de cette manière; mais que pour lui, qui soutenoit par son courage et par ses fatigues le poids d'une guerre dont toutes les suites sembloient principalement le regarder, on ne devoit pas être surpris si, accablé de chagrins et environné de mille périls, il cherchoit aux dépens d'une vie pleine de traverses à finir la guerre.

Dans ce temps-là les assiégés firent une furieuse sortie, tuèrent et renversèrent tout ce qui se trouva dans la tranchée, avec une sanglante perte des assiégeans. Le maréchal de Biron en rejetoit la faute sur Louis Breton de Grillon, colonel du régiment des gardes : il prétendoit que les fréquentes allées et venues que Grillon avoit fait faire pour négocier avec André de Brancas de Villars, qui défendoit la ville et le fort Sainte-Catherine, avoient donné les moyens aux assiégés, et fourni l'occasion à Villars d'entreprendre cette sortie.

Un jour que Grillon vint dans le cabinet du Roi pour s'excuser là-dessus, il passa des excuses aux contestations, et des contestations aux emportemens et aux blasphêmes. Le Roi, irrité de ce qu'il continuoit si long-temps sur le même ton, lui commanda de sortir; mais comme Grillon revenoit à tous momens de la porte, et qu'on s'aperçut que le Roi pâlissoit de colère et d'impatience, on eut peur que ce prince ne se saisît de l'épée de quelqu'un et qu'il n'en frappât un homme aussi insolent. Enfin s'étant remis après que Grillon fut sorti, et se tournant

du côté des seigneurs qui l'accompagnoient, et qui, avec de Thou, avoient admiré sa patience après une brutalité si criminelle, il leur dit : « La nature m'a formé colère ; mais, depuis que je me connois, je me suis toujours tenu en garde contre une passion qu'il est dangereux d'écouter : je sais par expérience que c'est une mauvaise conseillère, et je suis bien aise d'avoir de si bons témoins de ma modération. » Il est certain que son tempérament, ses fatigues continuelles et les différentes situations de sa vie, lui avoient rendu l'ame si ferme, qu'il étoit beaucoup plus le maître de sa colère que de sa passion pour la volupté.

On remarqua que, durant la contestation de Grillon, le maréchal de Biron, qui se trouva chez le Roi, et qui étoit assis sur un coffre, faisoit semblant de dormir, que plus elle s'échauffoit et que les voix s'élevoient, plus il affectoit de dormir profondément. Quoique Grillon se fût d'abord approché de lui pour l'injurier, et qu'il lui criât aigrement aux oreilles qu'il n'étoit qu'un chien galeux et hargneux, la compagnie fut persuadée qu'il n'avoit affecté ce profond sommeil qu'afin de ne se point commettre avec un emporté et un furieux ; ce qu'il eût été contraint de faire pour peu qu'il eût paru éveillé : on crut encore qu'il avoit voulu laisser au Roi toute la fatigue de la contestation.

Avant cette sanglante sortie des assiégés, Sa Majesté s'étoit fait au plaisir, pendant le siége, de mener souvent le premier président et les députés que de Thou accompagnoit, visiter ses travaux et ses tranchées ; il les entretint au sujet des bulles d'excommunication du Pape, et leur dit qu'il étoit pressé par les prélats de son parti, qui lui demandoient la permission d'envoyer leurs députés à Rome, conformément au résultat de leur assemblée tenue à Chartres au sujet de ces bulles, contre lesquelles ses parlemens de Tours et de Châlons en Champagne avoient donné leurs arrêts. Le premier président et les conseillers, qui n'étoient venus au camp que pour cette affaire, s'opposèrent long-temps à cette députation. Ils lui représentèrent qu'elle avoit été défendue par l'arrêt du parlement ; que, suivant l'usage établi par leurs prédécesseurs, cet arrêt devoit avoir la même force pendant ces démêlés que s'il l'avoit prononcé lui-même ; que, s'il vouloit maintenir l'autorité royale, il ne devoit point souffrir qu'aucun de ceux qui suivoient son parti se mêlât de donner atteinte à ses déclarations ni aux arrêts de son parlement ; ainsi, de l'avis des députés et de celui des cardinaux et des prélats qu'on assembla sur cette affaire, on dressa une espèce de nouvelle pragmatique, et l'on fit quelques réglemens sur la conduite que l'on devoit tenir dans ces temps de division, pour faire venir de Rome les provisions, les dispenses et les autres choses pour lesquelles on a coutume d'y recourir ; que cependant les parlemens en connoîtront conformément à ces réglemens. Ceci est expliqué plus au long dans l'Histoire générale.

Mais comme cette délibération fut tenue secrète, cela n'empêcha pas que les prélats n'obtinssent la permission d'envoyer à Rome. Cette affaire étant terminée, le Roi congédia honorablement le premier président et les députés. Il renvoya aussi à Tours de Thou, qui lui avoit apporté trente mille écus d'or qu'il avoit ramassés de tous côtés. Il le chargea de travailler encore à lui en envoyer davantage, avec un pouvoir particulier de se servir de cet argent comme il le jugeroit à propos, lui donnant même des gens pour exécuter ce qu'il leur commanderoit, et qui devoient lui obéir comme à lui-même. De Thou ne s'en servit qu'avec modération, et, tant qu'il put, ne fit violence à personne, à l'exception de quelques-uns qui, se croyant plus fins que les autres, s'attirèrent de très-fâcheuses affaires en croyant les éviter.

Sur le chemin de Chartres à Tours il tomba dangereusement malade ; cependant il souffrit son mal le plus patiemment qu'il put jusqu'à Tours, tantôt allant à cheval, tantôt en carrosse, quelquefois en litière ; peu s'en fallut qu'il ne mourût en chemin la dernière journée. Sitôt qu'il fut arrivé, Charles Falaiseau et François Lavau, médecins célèbres, et tous deux de ses amis, le vinrent voir. Diane d'Angoulême, qui l'a toujours constamment honoré de son amitié, et dont la vertu héroïque répondoit à sa haute naissance, lui envoya aussi son médecin nommé Jaunai. Son mal venoit du séjour de quatre mois qu'il avoit fait au camp devant Rouen, où l'air, corrompu par la longueur du siége, avoit causé la peste.

En effet, au bout de trois jours on aperçut autour de ses reins ces espèces de charbons qui sont les marques certaines de cette maladie, et l'on désespéra absolument de sa guérison. On ne négligea rien contre un mal si dangereux, jusqu'au quatorzième jour, que, de l'avis de Falaizeau, qui disoit s'être quelquefois servi de ce remède avec succès, on lui fit prendre dans de l'eau cordiale une infusion d'une pierre de Bézoard, que la duchesse d'Angoulême avoit donnée à Jaunai. Ce remède lui causa de fréquentes défaillances ; mais les charbons se dissipèrent, ses forces se rétablirent à mesure que la fièvre diminua, et sa santé revint entièrement

quelque temps après, avec autant de joie de tous les honnêtes gens de la ville que sa maladie leur avoit causé d'inquiétude.

Ses premiers soins après sa guérison furent de donner à Dieu des marques publiques de sa reconnoissance pour toutes les grâces qu'il avoit reçues de sa bonté; il mit au jour un poème latin (1) qu'il composa à l'imitation du *Prométhée* du poète Eschyle, et le dédia à Jean de Thumery et à Claude du Puy ses intimes amis, qui s'étoient intéressés particulièrement à sa santé.

Sur la fin de l'année il partit de Tours pour aller à Chartres, où la cour s'étoit rendue. Quelque temps auparavant le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani, sur le refus du duc de Luxembourg, en étoient partis pour l'Italie. Ils avoient ordre d'y négocier la réconciliation du Roi avec le Pape; le sénat de Venise devoit y employer sa médiation, et le grand-duc avoit promis de l'appuyer de tout son crédit.

[1593] Dans ce temps-là, la princesse Catherine, qui pendant ces guerres avoit toujours demeuré à Pau, vint trouver le Roi son frère. Ce prince alla au-devant d'elle et la reçut à Tours comme elle y arrivoit. Pendant son absence les ennemis assiégèrent et prirent Noyon. Sur la nouvelle de ce siége le Roi revint à Chartres, et courut dans le Vermandois pour tâcher de secourir la place, s'il étoit possible; mais les assiégés, qui avoient fait leur capitulation sous la condition de se rendre s'ils n'étoient secourus dans un temps marqué, ne reçurent aucunes nouvelles du Roi, et quand ce temps fut expiré rendirent la place.

Sofrède de Calignon, fait chancelier de Navarre après la mort de Michel Hurault de L'Hôpital, vint aussi à la cour dans le même temps. C'étoit un homme distingué par sa probité et par son érudition, par son expérience et par une sagacité admirable dans les affaires les plus difficiles qu'il avoit le talent d'aplanir. Il avoit étudié au collége de Bourgogne, et, comme il étoit plus âgé de quatre ans que de Thou, il lui avoit appris la manière de faire des vers; ce que de Thou marque en quelque endroit de ses ouvrages. De Thou renouvela avec lui une ancienne amitié que le malheur des guerres précédentes avoit interrompue, et la conserva depuis chèrement tout le temps de sa vie.

On sut que sur la fin de l'année dernière le duc de Mayenne avoit publié un manifeste à Paris. Schomberg et de Thou, du consentement du Roi, furent d'avis d'y répondre au nom des princes, des prélats et des seigneurs qui suivoient Sa Majesté : cela donna lieu de prop... une conférence entre les deux partis, qui, ne pouvant la refuser honnêtement, convinrent d'un rendez-vous et du temps qu'ils s'assembleroient. Après plusieurs entrevues on conclut une trève, et l'on espéra que pendant qu'elle dureroit les esprits, échauffés par la chaleur et la violence des troubles qui leur avoient donné tant d'aversion pour la paix, pourroient enfin revenir de leur emportement, et la souhaiter avec autant de passion qu'ils y avoient témoigné de répugnance.

Ce fut encore dans ce temps-là que de Thou se mit à travailler à ce corps d'histoire que nous avons de lui, et c'est principalement par rapport à cet ouvrage que l'on écrit sa vie; il y avoit plus de quinze ans qu'il en avoit formé le dessein. Dans cette vue il avoit depuis long-temps amassé de tous côtés les mémoires nécessaires, soit dans ses voyages, soit par le commerce de lettres et d'amitié qu'il avoit entretenu dès sa jeunesse avec tout ce qu'il y avoit de gens illustres dans l'Europe et principalement en France. Il avoit appris ce qui s'étoit passé de plus particulier sous le règne de nos derniers rois, de ceux qui avoient été employés dans les grandes ambassades; il avoit examiné avec application les mémoires et les instructions des secrétaires-d'Etat; il n'avoit pas même négligé (on l'avoue naturellement) tout ce qu'on avoit écrit de part et d'autre dans ces temps de troubles, mais avec la sage précaution de distinguer la vérité du mensonge, par le moyen et par les avis de ceux qui avoient eu part eux-mêmes aux affaires les plus importantes.

Ainsi, c'est avec une extrême justice que ses envieux lui ont reproché qu'il s'étoit attaché à de méchans libelles et à de mauvais bruits répandus dans le public; on peut assurer qu'il n'a rien écrit qu'il n'ait puisé dans les sources mêmes de la vérité. On remarque dans sa narration ce rare caractère de candeur, également éloigné de la haine et de la flatterie : aussi l'on voit à la tête de son ouvrage une ode intitulée : *La Vérité*, qui lui sert d'introduction. Ceux qui l'ont connu, et qui ont été témoin de sa conduite, peuvent lui rendre ce témoignage que, si par modestie il se jugeoit inférieur à bien des gens en d'autres qualités, il leur a toujours disputé le premier rang à l'égard de la sincérité. Le mensonge lui fut toujours si odieux, qu'à l'exemple de cet ancien (2) dont parle Cornelius-Nepos, il ne mentoit pas même dans ses discours les moins sérieux.

(1) Tragédie intitulée : *Le Démon enchanté*.

(2) Epaminondas.

On sait encore que depuis sa vingtième année qu'il entra dans le monde, et qu'il vécut parmi les plus grands hommes de l'Etat, il y acquit la réputation d'avoir beaucoup de candeur et de probité; qu'il conserva cette réputation entière dans le maniement des grandes affaires où il fut et où il est encore employé. S'il s'est trouvé contraint de rapporter quelques faits odieux, du moins, pour peu qu'on veuille lui rendre justice, on peut juger, par la comparaison de ceux qui ont traité le même sujet, avec quelle modération son penchant à interpréter favorablement toutes choses lui a fourni les termes les plus mesurés, pour tâcher d'en diminuer la honte et le reproche: aussi ses amis lui ont souvent ouï dire que tous les matins, outre les prières que chaque fidèle est obligé de faire au Seigneur, il lui adressoit ses vœux en particulier pour le prier de purifier son cœur, d'en bannir la haine et la flatterie, d'éclairer son esprit, et de lui faire connoître, au travers de tant de passions, la vérité que des intérêts fort opposés avoient presque ensevelie.

Il disoit qu'avec un si grand secours, et le témoignage de sa conscience, il ne doutoit pas qu'il n'eût rempli une grande partie des devoirs d'un historien, à moins que le jugement, qui est la partie la plus nécessaire, ne lui eût manqué; que là-dessus il espéroit que les siècles à venir lui rendroient une justice qu'il n'attendoit peut-être pas du sien. C'est pourquoi, dans la confiance où il étoit que son ouvrage passeroit à la postérité, il souffrit qu'un de ses amis composât sous son nom le poème suivant, pour servir comme d'apologie à ce qu'il avoit appris qu'on n'approuvoit pas, soit à Rome, soit à la cour de France. Il ne sera pas hors de propos de le rapporter ici, quoiqu'il ait été fait bien depuis le temps que nous parlons.

A LA POSTÉRITÉ.

Fondement de l'Histoire, exacte Vérité,
As-tu donc parmi nous perdu la liberté?
Quoi! pour avoir suivi tes fidèles maximes,
Exalté les vertus, fait détester les crimes,
A Rome, en France même, on traite d'attentat
Ce que j'ai composé pour l'honneur de l'Etat!
A qui donc me plaindrai-je, où sera mon refuge?
Rome est l'accusatrice et veut être mon juge.
Toi qu'on ne peut corrompre, équitable Avenir,
Quand on m'attaquera daigne me soutenir;
J'ai travaillé pour toi, j'attends ma récompense
De ton jugement seul et de ma conscience.
Si mon travail te plaît, juste Postérité,
Que pourra contre moi le vulgaire entêté?
Sa jalouse critique et ses faux témoignages
Ne flétriront jamais mon nom ni mes ouvrages.
Un jour viendra, sans doute, où l'envie et l'erreur
Ne lançant plus les traits d'une injuste fureur,
Ce qu'on blâme aujourd'hui trouvera lieu de plaire,
Et l'on rendra justice à ma plume sincère.
Cependant, sans aigreur, et dans de simples vers,
Je veux me disculper aux yeux de l'univers;
Je dois cette défense à ma gloire offensée.
Ma plume n'a jamais déguisé ma pensée;
Vrai dans tous mes discours, libre en mes sentimens,
J'ai toujours de mon cœur suivi les mouvemens.
Eh! que n'eût-on pas dit, si ma plume servile,
Au gré de mes censeurs, eût corrompu mon style!
Accusé d'impudence et de mauvaise foi,
Je leur eusse fourni des armes contre moi.
Quiconque a le cœur pur, le jugement solide,
Aime la vérité comme un fidèle guide;
Si dans l'ennemi même il la faut respecter,
On doit dans ses amis les vices détester.
Que chacun à son gré me condamne ou m'approuve,
J'honore la vertu partout où je la trouve,
Sans distinguer ni rang, ni pays, ni parti:
Ainsi, victorieux du monde assujetti,
Alexandre à Porus accorda son estime.
J'eus toujours pour objet cette juste maxime;
Je ne m'en repens point. Que ces adulateurs,
Du mensonge fardé lâches admirateurs;
Qu'un tas de paresseux, d'ignorans, d'hypocrites,
Vils esclaves des grands, infâmes parasites,
Perturbateurs secrets du repos des Etats,
Blâment ces sentimens ou ne les blâment pas;
Pour moi qui suis sans fiel, mais qui hais l'artifice,
Je rends aux bonnes mœurs une entière justice.
J'ai toujours regardé comme un bon citoyen
Celui que l'on voit, même aux dépens de son bien,
Aux dépens de son sang, garder la foi promise,
Qui déteste la fraude et l'injuste surprise,
Que l'or ni les grandeurs ne tentèrent jamais,
Qui plus que tous les biens sait estimer la paix,
Et qu'on trouve en dedans, quand on le veut connoître,
Modeste et vertueux sans le vouloir paroître.
Une trop longue barbe, un air sombre, affecté,
Témoignent plus d'orgueil que de sincérité:
Dieu seul sonde les cœurs, démasque les visages,
Et montre dans leur jour tous les faux personnages.
Ici l'on me reproche, avec mille dédains,
D'épargner mon encens aux pontifes romains,
Lorsqu'à ceux que l'erreur de l'Eglise sépare
On me voit sans scrupule en être moins avare,
Et qu'au lieu du silence, ou d'un juste mépris,
On voit que leur louange infecte mes écrits.
Téméraire critique, as-tu lu mes histoires?
N'ai-je pas exalté les Marcels, les Grégoires,
Ceux qui si justement sont surnommés pieux?
Qu'ai-je dit de Caraffe, et des dons précieux
Dont le ciel le combla comme un rare modèle?
Ai-je tû leurs vertus? Ai-je oublié leur zèle?
Mais si l'on doit louer de si dignes pasteurs,
Tous ont-ils mérité l'éloge des auteurs?
Combien en a-t-on vus, de moins saints que les autres,
Occuper à leur tour la chaire des Apôtres?
C'est le sort des humains d'être tous imparfaits,
Et le Seigneur mesure à son gré ses bienfaits.
Quoi! pouvois-je approuver le profane Alexandre,
Dont l'infâme avarice osa tout entreprendre?
Pour élever ses fils, enrichir sa maison,
N'usa-t-il pas du fer, et même du poison?
Si je monte plus haut, excuserai-je Jule,
Qui du pouvoir des chefs abusant sans scrupule,
Les jeta dans le Tibre, et, les armes en main,
Mit en feu l'Italie et le peuple romain?

Comment justifier un autre Jule encore,
Qu'une lâche indolence à jamais déshonore,
Et qui, dans le réduit d'un jardin enchanté,
Oublia ses devoirs, ternit sa dignité?
Pourquoi, me dira-t-on, d'un style pathétique
Exposer ces défauts à la haine publique?
Ne valoit-il pas mieux les taire ou les cacher?
Censeur, sais-tu pourquoi l'on doit les reprocher?
Rien n'empêche les grands de suivre leur caprice,
Que le soin de leur gloire et la honte du vice;
Ce frein seul les arrête et retient leur penchant;
Chacun fuit le reproche et le nom de méchant;
Tous craignent qu'en secret la Renommée instruite
Ne découvre au grand jour leur injuste conduite,
Et qu'un historien ne montre à l'univers
Des crimes qu'ils croyoient de ténèbres couverts.
Vous donc, ô souverains, qui gouvernez la terre,
Vous êtes au théâtre, et le peuple au parterre:
On vous voit d'autant plus que vous êtes plus haut;
On aperçoit de vous jusqu'au moindre défaut;
On veut vous pénétrer, et même le vulgaire
Pèse vos actions au poids du sanctuaire.
Si donc de la vertu vous suivez les sentiers,
Aux yeux de vos sujets montrez-vous tout entiers;
Leur louange sincère et votre conscience
Feront votre bonheur plus que votre puissance.
Sans craindre alors le peuple et ses regards malins,
Vous régnerez en paix, et parmi vos festins
Vous ne tremblerez plus en jetant votre vue
Sur une épée en l'air par un fil suspendue.
Tel le premier consul que Rome eut autrefois,
Se fit aimer du peuple en observant les lois.
On voit dans Rome même une place publique
Où règnent la satire et l'affreuse critique.
Là triomphe Pasquin, qui raille impunément
Des foiblesses des grands et du gouvernement;
Il n'épargne personne, et son voisin Marphore
Lui répond par des traits plus déchirans encore.
Souvent de leurs bons mots les termes effrontés
Révoltent la pudeur par leurs impuretés;
Les poëtes, surtout, dont la Muse affamée,
Par le mépris des grands, de rage est animée,
Sans craindre le retour, y versent en tous lieux
De leurs vers pleins de fiel le poison odieux.
En vain pour réprimer cette ouverte licence,
On fait armer des lois la suprême puissance;
La garde vainement veille autour de Pasquin,
On n'a jamais surpris ni lui ni son voisin;
Et l'auteur inconnu de leur aigre satire,
Toujours en liberté peut et pourra médire.
Mais de tous ces brocards les traits si redoutés,
Donnent-ils quelqu'atteinte aux saintes vérités,
A cette foi si pure aux chrétiens révélée,
Que jadis Pierre et Paul de leur sang ont scellée,
Qui fut toujours la même, à qui les nations
Portent un saint respect dans ses décisions,
Et qui, de siècle en siècle à nos aïeux transmise,
Réunit l'univers dans le sein de l'Eglise?
Qu'à Rome on cesse donc de noircir un auteur
Qui ne veut imposer ni paroître flatteur.
S'il prise la vertu, s'il déteste le crime,
Sa liberté n'a rien qui ne soit légitime,
Et n'a point de rapport à la religion.
Pour moi, quoiqu'ennemi de toute passion,
Si contre les méchans ma haine naturelle,
Ou si des vertueux la peinture fidèle,
M'ont fourni des traits vifs et pleins de liberté,
Je suis né catholique et l'ai toujours été.
Dans l'Eglise élevé dès ma plus tendre enfance,
Je n'ai point démenti cette heureuse naissance;
J'ai marqué mon horreur en tous lieux, en tous temps,
Contre un schisme suivi de longs soulèvemens;
Jamais on ne m'a vu du parti des rebelles,
J'ai blâmé leurs fureurs et leurs ligues cruelles;
Et, détestant la guerre et les séditieux,
J'ai suivi constamment la foi de mes aïeux.

Illustre cardinal, à qui, dès ma jeunesse,
Je fus lié des nœuds d'une étroite tendresse,
D'Ossat, qui m'as connu dans mes divers emplois,
Viens aux yeux du public justifier ton choix.
Mon cœur te fut ouvert tout le temps de ma vie:
Si la lumière, hélas! ne t'étoit point ravie,
Tu fermerois la bouche à mes accusateurs,
Et la foible innocence auroit des protecteurs.
Favori des Neuf Sœurs, et l'honneur de notre âge,
Du Perron, joins au sien ton glorieux suffrage.
Et toi, témoin si sûr de mes soins pour l'Etat,
Gloire de ta patrie et du sacré sénat,
Morosin, qui m'aimas d'une amitié si tendre,
Dépose en ma faveur, et daigne me défendre.
N'as-tu pas reconnu ma foi, ma probité,
Sois mon garant fidèle à la postérité.

Je viens aux protestans, dont la moindre louange
Aux yeux de mes censeurs paroît un monstre étrange.
L'Histoire, disent-ils, doit les rendre odieux.
Pouvois-je refuser aux talens précieux
De l'esprit, du savoir, de l'adroite éloquence,
D'exercer les beaux-arts, d'en donner connoissance,
Un éloge sincère, et qu'on doit aux vertus
Dont ceux que j'ai loués ont été revêtus?
C'est ainsi qu'autrefois un auteur de Sicile,
Dans sa bibliothèque, à tous savans utile,
Fit passer jusqu'à nous et les dits et les faits
Des grands hommes fameux dans la guerre et la paix.
L'éloquent Sozomène a fait la même chose,
Et rendit de sa plume hommage à Théodose.
Je crois qu'à leur exemple on doit me pardonner
De louer Léonclave, et Fabrice, et Gesner,
Et Camerarius, et le docte Xylandre,
Tant d'autres qu'en ces vers on ne sauroit comprendre;
Ascham et Bucanan, Votton et Junius,
Ces Etienne, savans au monde si connus,
Dont les soins d'imprimer en de beaux caractères
De tant d'anciens auteurs les rares exemplaires,
Rendront le nom illustre à nos derniers neveux.
J'ai joint le grand Erasme à ces hommes fameux,
Et n'ai pu me résoudre à ternir dans l'histoire,
De ses rares talens l'honorable mémoire.
S'il eut quelques erreurs on dut les excuser;
Puisqu'Erasme étoit homme, il pouvoit s'abuser:
Dans un esprit de paix on a dû le reprendre,
Et ne le forcer pas à vouloir se défendre.
Que de ses ennemis, dans la même rigueur,
On éclaire la vie, on pénètre le cœur:
Que n'y verroit-on pas? de véritables crimes,
Et des erreurs peut-être, ou d'horribles maximes.
Chaque âge a ses défauts; je sais que, jeune encor,
A sa plume mordante il donna trop l'essor;
Mais, sans attention aux traits de sa critique,
Considérons sa mort chrétienne et catholique,
Et jugeons de son ame et de ses sentimens
Par sa dernière Epître adressée aux Flamans.

Dois-je ici repousser un reproche honorable,
De montrer pour nos lois un zèle inébranlable,
D'en soutenir partout la juste autorité,
Et de blâmer tous ceux qui leur ont résisté?

Ces lois, qui de l'Etat sont les fermes colonnes,
Sont dans l'ordre du Ciel qui donne les couronnes.
En formant les Etats, Dieu leur donna des lois;
Quiconque les viole est rebelle à sa voix.
De tout temps on a vu la justice divine,
Des factieux publics permettre la ruine:
Tel Séjan, autrefois dans le Tibre entraîné,
Eprouva la fureur d'un peuple forcené;
Tel de Catilina Céthégus le complice,
Fut puni justement par le dernier supplice.
Vous n'arracherez point, dit le texte sacré,
Les limites du champ entre vous séparé.
Ceux donc qui, par la brigue, ou de sourdes cabales,
Sapent dans un état les lois fondamentales,
Sont des serpens cachés qui déchirent son sein,
Prêts à faire éclater un dangereux dessein.
Peut-on penser, ô ciel! à la suite du crime
De quiconque renverse un pouvoir légitime?
Combien de maux affreux traîne infailliblement
Un changement de lois et de gouvernement!
Des esprits scrupuleux, fâchés qu'on les instruise,
S'offensent du récit du concile de Pise,
Convoqué par Louis, le plus doux de nos rois,
Prince dont la mémoire est chère aux bons François;
Pour le bien de la paix il tenta cette voie
De séparer enfin le bon grain de l'ivroie,
Et de parer les traits qu'un pontife hautain
Alloit lancer sur lui les armes à la main.
Quoi donc! pouvois-je taire une histoire publique?
Vous louez, diront-ils, cette audace authentique,
Même indirectement le Saint-Siége est noté.
Je vois ce qui les blesse, un trait de liberté.
Oseroient-ils blâmer un roi rempli de zèle
De soumettre au concile une juste querelle,
D'assembler ses prélats, afin de prévenir
Des abus que le schisme alloit entretenir?
Cette précaution n'est-elle pas permise
Dans un Roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Eglise?
Ne devoit-il donc pas, en cette qualité,
User de son pouvoir et de sa fermeté;
Soutenir tous ses droits et ceux de sa couronne,
Supprimer pour jamais le nom de Babylone;
Empêcher l'avenir de trouver aucun lieu
Aux défauts prétendus de l'épouse de Dieu;
Déraciner enfin ces semences fatales
De plainte, de discorde, et de honteux scandales?
Que nous serions heureux si les événemens
Avoient justifié de si beaux sentimens!
Qu'un concile si juste eût été nécessaire!
Jamais Jule, oubliant son sacré caractère,
N'eût rempli l'Italie et de feux et de sang.
Léon, qui le suivit dans cet auguste rang,
Profanant, vendant tout, jusques aux indulgences,
Pour fournir à son luxe, à ses folles dépenses,
N'eût jamais fait revivre un feu mal apaisé,
Dont le monde chrétien fut bientôt embrasé;
Le Nord, la Germanie et toute l'Angleterre
Reconnoîtroient encor le siége de saint Pierre.

Autre nouveau reproche, effet de passion,
Pourquoi, dit-on, parler de cette Sanction,
Que vos grossiers aïeux appeloient *Pragmatique*?
N'a-t-on pas supprimé ce réglement antique?
Cependant, établi par un grand empereur,
Deux rois, deux sages rois l'ont remis en vigueur.
Tout le temps qu'il eut cours la France fut heureuse,
L'Eglise dans la paix, sans secte dangereuse;
Si le schisme est fatal au Germain, à l'Anglois,
Nous obligera-t-on à relâcher nos droits?
Faudra-t-il oublier un si constant usage?
N'oserons-nous du moins en informer notre âge?

Il ne me reste plus qu'à me justifier
D'un crime atroce, affreux, qu'on ne peut expier.
A quoi bon détester cette heureuse journée
Où dans un piége adroit l'hérésie amenée
Vit ses plus grands suppôts, de toutes parts meurtris,
Ensanglanter la France et les murs de Paris?
Ignorez-vous, dit-on, qu'une action si sainte
Dans Rome est approuvée, au Vatican est peinte,
Et que, de tous les coups portés à l'ennemi,
Aucun n'égale encor la Saint-Barthélemy?

Romains, dévots Romains, qui brûlez d'un faux zèle,
Me ferez-vous sans cesse une injuste querelle?
Pourquoi confondez-vous et les temps et les lieux?
Chantez à haute voix un jour si glorieux;
Célébrez tous les ans son illustre mémoire,
Et que le Vatican conserve cette histoire:
Vous le pouvez, dans Rome et par delà les monts.
Les Muses de Sicile, ou plutôt les Démons,
Peuvent aussi chanter, au milieu de leur île,
Sur un semblable ton les Vêpres de Sicile.
Ces applaudissemens ne conviennent qu'à vous,
Et nous trouvons amer ce qui vous paroît doux.
Nous sommes différens de pays, de langage.
Quoi! j'aurois approuvé cet horrible carnage,
Désavoué cent fois avec confusion,
L'éternel déshonneur de notre nation!
J'aurois loué ce jour qui nous remplit d'alarmes,
Autorisa la haine et lui fournit des armes!
Jour affreux qui vit naître un esprit de fureur,
Qui vit verser le sang, sans remords, sans horreur!
Non, la fidélité que l'on doit à l'Histoire
Manquant pour ce tableau de couleur assez noire,
Je n'ai pu trop marquer mon exécration:
Ce ne fut que désordre, effroi, combustion;
On renversa les lois, appui de la patrie;
L'Etat fut ébranlé, la justice flétrie;
On viola la paix, ce trésor précieux,
Le bienfait le plus grand qu'on reçoive des cieux,
Le salut des états, pour qui l'Eglise entière
Tous les jours au Seigneur adresse sa prière.

Vous qui, dans la mollesse et dans l'oisiveté,
Engourdis de langueur et de sécurité,
Passez vos jours heureux dans une paix profonde,
Digne postérité de ces maîtres du monde,
Vous vous trompez, Romains, si vous ne croyez pas
Que rien puisse troubler vos tranquilles états.
Ah! si comme autrefois on voyoit à vos portes
Bourbon, accompagné de nombreuses cohortes,
Escalader vos murs, mourir victorieux,
Livrant à votre ville un assaut furieux;
Si le superbe d'Albe, et l'armée espagnole,
Venoit encor de nuit au pied du Capitole,
Prêts à bouleverser vos murs et vos remparts,
Alors, certes alors, fuyant de toutes parts,
Par vos propres périls rendus plus pitoyables,
Vous pourriez compatir à des malheurs semblables;
Vous chercheriez la paix, dont le fruit précieux
Ailleurs qu'en vos états vous devient odieux.
Votre tour peut venir aussi bien que le nôtre:
Aujourd'hui c'est à l'un, et demain c'est à l'autre;
Un orage fatal, dont nous sentons les coups,
Quoiqu'il soit éloigné peut passer jusqu'à vous.
Ne voit-on pas aussi, dans votre propre terre,
De tristes monumens des fureurs de la guerre?

Le Comtat embrasé se souviendra long-temps
D'un ravage funeste à tous ses habitans.
Quand le fier des Adrets vengea la barbarie
Que dans Orange en feu Serbellon en furie
Exerça contre un peuple indignement traité,
Que vous payâtes cher cette inhumanité!
Qu'Avignon est à plaindre, et qu'Orange est voisine!
Si parmi vous un jour ce même esprit domine,
Et si, las de la paix qui vous rend tous heureux,
Vous écoutez encor des conseils dangereux;
Si tous ces fainéans, vain fardeau de la terre,
Aux dépens de vos biens rallumant cette guerre,
Sans craindre des malheurs qu'ils ont déjà causés,
Sans prévoir les périls où vous vous exposez,
Hélas! combien de maux vous ferez-vous vous-mêmes!
Pourrez-vous regarder, sans des frayeurs extrêmes,
Vos sujets dans les fers, vos champs sans laboureur,
Le sang couler partout, vrai spectacle d'horreur!
Vos prêtres dispersés, fuyant de ville en ville,
Même au pied des autels ne trouver point d'asile;
Ou, si quelqu'un échappe aux fureurs du soldat,
Le peuple l'accuser des malheurs de l'Etat?
Mais, sans pousser plus loin un odieux présage,
Disons la vérité, rendons-lui témoignage:
Christ a-t-il quelque part dans tous ses mouvemens?
Est-ce là pratiquer ses saints commandemens?
Que devient, dans le cours d'une guerre cruelle,
Cette union des cœurs, cette amour mutuelle?
Que devient le lien de la société,
La source des vertus, l'ardente charité,
Qui toujours du chrétien fut la marque authentique?
A ne considérer que l'ordre politique,
Respecte-t-on des lois la juste autorité?
L'innocente pudeur est-elle en sûreté?
La guerre est en un mot le triomphe du vice,
Et l'on n'y voit ni foi, ni piété, ni justice.

Ne vous servez donc plus du glaive temporel,
Romains, votre partage est le spirituel.
Le fer détruit de Dieu les images vivantes;
N'élevez vers le ciel que des mains innocentes
Dont le sang n'ait jamais terni la pureté,
Et désarmez un Dieu justement irrité.
Envers les séparés devenez charitables;
Pour être dans l'erreur ils ne sont point coupables.
Si par foiblesse humaine ils ont été surpris,
Ce n'est point par le fer qu'on guérit les esprits.
Quelle est donc la maxime, ou plutôt l'injustice
Qui prétend les forcer, même par le supplice?
Quittez ce sentiment indigne de chrétiens,
Il est pour les gagner de plus justes moyens:
L'innocence des mœurs, une pure doctrine,
Des raisons que fournit la parole divine,
Des argumens tirés de la tradition,
La pitié, la douceur, la conversation;
Voilà pour les dompter les armes qu'il faut prendre:
La rigueur les aigrit, les force à se défendre;
Les prisons, les gibets augmentent leur fureur.
Eh! qui pourroit, hélas! raconter sans horreur
Les troubles de l'Europe et la funeste suite
De cette dangereuse et sévère conduite?
J'étois près de finir, et je touchois au port,
Flatté que mes censeurs ne feroient plus d'effort,
Et qu'il ne restoit plus de traits à l'imposture,
Quand tout-à-coup s'élève un odieux murmure.
De mon père, dit-on, je trouble le repos,
J'impose à sa mémoire, et dis mal à propos
Que, contre son avis, et par obéissance,
Il excusa ce jour, la honte de la France,
Ce massacre inhumain dont, comme magistrat,
Il loua la justice au milieu du sénat.

Nom pour moi si sacré! cendres que je révère!
Ici je vous atteste, ô mânes de mon père!
J'appelle devant vous de ma sincérité,
Vous n'êtes point blessé de cette vérité!
Jour et nuit devant moi vient s'offrir votre image,
Elle éclaire mes pas, observe mon langage,
Et si dans mon chemin je venois à broncher,
Je la vois toute prête à me le reprocher;
C'est elle, comme un juge éclatant de lumière,
Qui me montre le prix au bout de la carrière,
Et qui pour m'animer me met devant les yeux
Les grandes qualités de mes nobles aïeux.
Je les vois, signalant leur valeur et leur zèle,
Au siége d'Orléans répandre un sang fidèle.
Je vois deux noms fameux dans les siècles passés,
Au comble des honneurs l'un et l'autre placés,
De Marle et d'Armagnac mourans pour la patrie,
Du peuple par leur sang apaiser la furie.
Chef des conseils de paix et digne chancelier,
De Ganay, je ne puis ni ne veux t'oublier.
C'est à de si grands noms que je dois ma naissance;
Tous sont de ma famille ou dans mon alliance.
Non, la postérité ne m'accusera pas
De m'être indignement écarté de leurs pas;
Jamais on ne m'a vu par d'infâmes bassesses
Mendier à la cour les honneurs, les richesses;
Content dans mon état, dans ma condition,
J'ai vécu sans intrigue et sans ambition.

Ressource auprès des rois aujourd'hui nécessaire,
Ombres de mes aïeux, mémoire de mon père,
Qui, de tes longs travaux délivrés pour jamais,
Possèdes dans le ciel une éternelle paix,
Vous savez que, toujours fidèle à ma naissance,
Fidèle aux grands emplois dont m'honora la France,
Je n'ai fait, en servant ma patrie et mon Roi,
Rien d'indigne de vous, rien d'indigne de moi;
Que, n'ayant refusé ni mes soins ni ma peine,
Mon zèle, dégagé de faveur et de haine,
Mériteroit peut-être un peu d'attention,
Si l'on aimoit la paix et l'esprit d'union.
Lorsque je subirai la loi de la nature,
Mon âme auprès de vous se rendra toute pure;
Je mourrai sans reproche et sans être infecté
Des maximes d'un siècle ingrat, sans charité.

Mais puisque Dieu permet, dans sa juste colère,
Que l'on n'écoute plus de conseil salutaire,
Qu'on se laisse entraîner par les plus violens,
(Ce que j'avois prévu dès mes plus jeunes ans,
Quand des faucons légers je chantois le courage),
Maintenant que je touche au déclin de mon âge,
Je laisse le champ libre à tous mes envieux,
Et quitte des emplois qui leur blessent les yeux.

On a déjà dit que cette Apologie fut faite sous son nom par un de ses amis. Depuis long-temps un secret pressentiment lui faisoit appréhender que l'histoire qu'il nous a donnée ne lui attirât des affaires (ce qu'il craignoit moins par rapport à sa fortune que par rapport à l'utilité publique), cela le fit souvenir de son poème de *la Fauconnerie* qu'il avoit composé il y avoit plus de vingt-sept ans, et qui finit par une es-

pèce de présage de ce qui lui devoit arriver. Il l'avoit fait voir à son ami ; et, afin qu'on puisse juger de sa prévoyance, il faut insérer ici les propres vers de ce poème :

Ceux qui, passant un jour près de mon monument,
Verront qu'un gazon simple en fera l'ornement,
Diront, tout étonnés d'une telle aventure :
Celui qui dans ces lieux choisit sa sépulture,
Des plus grands magistrats avoit reçu le jour ;
Il fut de sa famille et l'espoir et l'amour :
De grandes qualités, une juste opulence,
Tout pouvoit soutenir l'honneur de sa naissance.
Pour régler ses devoirs il eut devant les yeux
L'exemple et les vertus d'un grand nombre d'aïeux.
D'un père illustre encor l'honorable mémoire
Se joignit dans son cœur à l'amour de la gloire.
Il préféra pourtant aux plus brillans emplois
Une douce retraite et le calme des bois ;
Il préféra l'étude et le repos des Muses
Aux faveurs de la cour, si vaines, si confuses ;
Aimant mieux sans éclat vivre et mourir en paix,
Le front ceint d'un laurier qui ne flétrit jamais,
Qu'aux dépens des vrais biens que donne la retraite,
Jouir dans le public d'une gloire inquiète.

Il est surprenant que de Thou, qui a toujours fait profession d'impartialité et de philosophie ; qui n'a écrit ses *Annales* que dans la vue de la gloire de Dieu et de l'utilité du public, à qui il importe que la vérité soit transmise à la postérité ; qui n'a rien avancé que sur la foi des garans les plus sûrs ; qui fait voir partout un esprit si dégagé de complaisance, de haine et d'ambition, ait été cependant attaqué par tant de calomniateurs au sujet de son Histoire.

Il est plus étonnant encore que leur malignité ne se soit pas contentée de relever avec aigreur les fautes légères où il est difficile à tout historien de ne pas tomber dans le cours d'un si long ouvrage, mais qu'elle ait encore cherché par les plus mauvais artifices à décrier l'auteur, jusque-là que, passant de l'examen de ses écrits à celui de ses mœurs, ils ont voulu pénétrer jusque dans l'intérieur de son domestique, afin que rien n'échappât à la fureur de leur animosité.

Ne pouvant comprendre la source de cette haine pour en connoître les motifs, je m'adressai un jour à lui-même, et lui demandai ce qu'il pensoit là-dessus. Il me répondit qu'il n'en savoit point d'autre raison, sinon qu'il y avoit dans ses écrits certaines choses que ses censeurs n'osoient relever. Je voulus alors deviner ce que c'étoit, et je m'imaginai que c'étoit l'aversion et l'horreur qu'il témoigne dans tout le corps de ses *Annales* contre nos guerres de religion. Effectivement, il y tâche de détourner ses lecteurs d'une voie si violente, comme il s'en est expliqué plus librement dans sa préface, dans laquelle il déclare que la violence n'est pas un moyen légitime de réparer les brèches qui ont été faites à la religion. Il y insinue en plusieurs endroits qu'il est nécessaire de rétablir l'ancienne discipline de l'Eglise, et que, conformément aux décrets du concile œcuménique de Constance, on devroit assembler des conciles tous les dix ans, si la nécessité n'oblige de le faire plus souvent.

Ce qui les irrite le plus, c'est qu'il y défend nos lois, les prérogatives du royaume, les libertés et les priviléges de l'Eglise gallicane, et qu'il y donne des éloges à la Pragmatique, qu'il nomme notre *Palladium*. Comme ce sont des usurpateurs qui ne cherchent qu'à s'enrichir par surprise du bien d'autrui, aux dépens même du schisme et de la ruine de l'Eglise, ils ne demandent pas mieux que de voir la guerre et la révolte déchirer les royaumes de la chrétienté, pour en pouvoir détruire les libertés, et pour établir leur puissance démesurée sur le mépris de la majesté des souverains.

Voilà ce qui leur tient si fort au cœur, voilà la source véritable de cette furieuse aversion et le motif secret de ces libelles répandus partout, et remplis de tant de venin : il est inutile d'en chercher d'autre. C'est ce qui a donné lieu à la censure qu'on a faite à Rome de l'*Histoire de Jacques-Auguste de Thou*, sans aucuns égards pour l'auteur et sans écouter ses raisons : alors il n'en paroissoit encore qu'une partie imprimée, mais avec cette préface qui leur est si sensible, quoiqu'ils se gardent bien d'avouer qu'elle soit le motif de leur haine.

Cependant lorsque le cardinal Bellarmin l'eut lue, et qu'on lui en eut demandé son sentiment, il répondit qu'il n'y trouvoit rien digne de censure. Il est vrai qu'il ajouta que le règne de Henri II ayant plutôt été troublé par les guerres étrangères que par les guerres de religion, il y avoit eu de la précipitation d'en rejeter les causes sur elle ; mais cette préface regarde l'histoire entière, qui comprend toutes nos guerres civiles : d'ailleurs elle avoit été imprimée avec le règne de François II, sous lequel elles avoient commencé.

Cela n'empêche pas que ces censeurs importuns ne continuent de déclamer depuis dix ans. Ils ne sauroient souffrir que nous jouissions d'une paix conclue et exécutée de bonne foi : ils reprochent comme un crime à un homme qui a travaillé depuis treize ans, par l'ordre de Henri-le-Grand, à réconcilier les esprits, de parler des protestans avec modération, et de leur rendre la justice qui est due à tout le monde. Imbus

d'une nouvelle doctrine, et se flattant que la Providence divine favorisera leurs entreprises, ils croient procurer la gloire de Dieu par des cabales et des conjurations, par la guerre et par les massacres. La contrition, les prières, les larmes, les conférences paisibles avec nos frères séparés, leur paroissent des moyens trop doux contre un mal qui fait de jour en jour de nouveaux progrès. Ils se déchaînent contre ceux qui implorent le secours des conciles; ils les traitent de schismatiques, du moins de gens suspects et peu affectionnés à la religion. Ces hommes dangereux qui, en abandonnant le soin des brebis égarées, se sont dépouillés de l'esprit de charité de nos ancêtres, aiment mieux, sous le prétexte de la liberté ecclésiastique, traiter avec une dureté hors de saison ceux qui tâchent de conserver le lien de la paix et de la concorde. Ils préfèrent la pompe, le faste, l'ambition, le désir de dominer sur les consciences, source de schisme, à la simplicité, à la frugalité de nos pères, à la douceur, à la charité: enfin, comme les sages du monde, ils se préparent à la guerre dans le sein de la paix. Les mauvais succès ne les rebutent point; ils se font un jeu de porter le fer, le feu et la désolation de tous côtés, pourvu qu'ils se vengent, pourvu qu'ils ruinent et fassent périr ceux qui n'ont pas approuvé leurs mauvais desseins, ou qui ont osé s'y opposer.

Voilà ces gens qui crient si haut contre l'auteur de l'Histoire dont il s'agit. Voilà les causes de cette haine violente, d'autant plus dangereuse que c'est un feu couvert que rien ne peut éteindre; car c'est un crime chez eux, mais un crime de lèze-majesté divine, de défendre aujourd'hui les droits du royaume, ses libertés, sa dignité; de se précautionner, à l'exemple de nos généreux ancêtres, contre les entreprises et les usurpations des étrangers; de maintenir la justice de nos lois, les libertés et les prérogatives de l'Eglise gallicane; de défendre la vie de nos rois, et de les garantir des conspirations et de l'assassinat.

Celui à qui ils reprochent ces sentimens auroit été honoré de la couronne civique et du triomphe, lorsque, par notre union et par notre courage, nous défendions autrefois les priviléges de notre patrie. Mais depuis que, par nos dissensions et par notre lâcheté, nous avons trahi l'Etat, en permettant à nos ennemis jurés d'en pénétrer les secrets, on a renversé cette barrière et on a traité de chimère la fidélité que nous devons à nos souverains : on regarde aujourd'hui ce même homme avec horreur, comme un monstre exécrable et frappé de la foudre.

Il faut en demeurer là, et prier le lecteur d'excuser la longueur et la vivacité de ce discours. On y fait voir l'innocence d'un illustre accusé; mais on le fait contre son intention, et lui-même ne l'auroit jamais fait.

LIVRE SIXIÈME.

[1593] De Thou, qui s'étoit établi à Tours avec sa femme, et qui y avoit apporté de Paris, pendant la trève, les livres et les mémoires nécessaires qu'il avoit tirés de sa bibliothèque nombreuse et choisie, travailla à écrire l'Histoire pendant le reste de cette année.

[1594] Au commencement de la suivante on résolut de sacrer le Roi, qui avoit été réconcilié à l'Eglise, quoique non absous par le Pape. La cérémonie du sacre se fit à Chartres par les mains de Nicolas de Thou, évêque de cette ville. Le premier président et les conseillers du parlement, que le Roi y avoit mandés, s'y trouvèrent avec M. et madame de Thou.

On délibéra dans la suite sur les négociations secrètes qu'on entretenoit avec Brissac pour la réduction de Paris. Anne d'Este, duchesse de Nemours et mère du duc de Mayenne, en avoit été avertie par les émissaires qu'elle entretenoit à la cour. Elle le fit savoir au duc son fils, comme elle le dit depuis à de Thou, pour qui elle avoit conservé la même amitié qu'elle avoit eue pour le premier président son père. Le duc négligea ces avis, et, ayant laissé la ville au pouvoir de Brissac, dont il se croyoit très-assuré, il alla rejoindre son armée. Brissac, ayant déjà fait son traité avec le Roi, remit quelque temps après à Sa Majesté la ville de Paris.

Après le sacre, de Thou s'en étoit retourné à Tours avec le premier président de Harlay. Au mois de mars suivant le Roi entra dans Paris. Les officiers du parlement de Tours, qui depuis cinq ans y avoient rendu la justice, et qui étoient toujours restés fidèles à Sa Majesté, espéroient qu'on ne rétabliroit point le parlement de Paris sans attendre leur retour; mais François d'O, qui avoit le gouvernement de cette grande ville, et qui ne cherchoit que les occasions de diminuer l'honneur de cette compagnie, voulut gagner les bonnes grâces du peuple et la faveur des officiers du parlement qui venoient de faire leur paix; dans cette vue il sollicita instamment le Roi de les rétablir, sans attendre le retour du premier président. Ce magistrat en eut un sensible déplaisir : il ne pouvoit se consoler qu'on lui eût fait perdre une si belle occasion d'arracher toutes les semences d'une faction dangereuse, et de voir que la grâce qu'on venoit d'accorder laissoit aux rebelles l'espérance de pouvoir un jour se révolter impunément.

La mort imprévue de d'O, qui arriva peu de temps après, adoucit un peu sa peine : on diminua et on partagea l'autorité du gouverneur, et il ne crut pas qu'après lui il s'en trouvât un autre assez puissant pour rallumer les étincelles d'une faction presque éteinte.

Sur la fin de cette année on bannit les jésuites de France. Cet arrêt fit de la peine à de Thou : d'un côté il connoissoit la nécessité indispensable où l'on étoit d'assurer la tranquillité publique, après un aussi grand péril que celui qu'on venoit d'éviter; de l'autre il étoit très-fâché de perdre Clément du Puy, leur provincial, qui étoit fort de ses amis. Ce père venoit souvent lui rendre visite avec Pithou et Nicolas Le Fèvre : il avoit beaucoup d'éloquence, un jugement très-solide et une profonde érudition : d'ailleurs il témoignoit en toutes rencontres qu'il n'avoit que de bonnes intentions pour le repos de l'Etat.

Charles de Lorraine, duc de Guise, fit dans ce temps-là sa paix avec le Roi : on choisit de Thou et Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, pour régler les conditions de son traité. Après qu'il fut arrêté, de Thou, dans l'ode suivante, rendit compte au public des motifs qui, contre son inclination, l'avoient obligé de suivre la cour, où les malheurs de la guerre l'avoient entraîné : il étoit bien aise aussi de faire voir de quelle manière il s'en étoit retiré sitôt qu'il en avoit trouvé l'occasion.

ADIEU A LA COUR.

ODE.

Cour, où les Muses méprisées
Sont sans honneur et sans appui,
Où les ames désabusées
Trouvent tant de sujets d'ennui;
Cour, où des ministres indignes,
Aux bassesses les plus insignes
Accordent les plus grands bienfaits;
C'est assez languir dans vos chaînes,
Toutes vos promesses sont vaines,
Je vous dis adieu pour jamais.

Je ne vois chez vous qu'injustice,
Imposture, irréligion;
L'intérêt, la basse avarice,
Y soutiennent l'ambition.
J'y vois triompher l'insolence
De vrais amis en apparence,
Dont le cœur est double et jaloux,
Chacun à l'envi s'y détruire,

L'envieux, toujours prêt à nuire,
Porter d'inévitables coups.

Donnerois-je un encens coupable
A tant de scélérats heureux?
D'un poëte infâme, exécrable,
Y louerois-je les vers affreux?
Pourrois-je y vivre en hypocrite,
Ou devenir le parasite
D'un grand de flatteurs obsédé?
Ou traiter de galanterie
Les crimes et l'effronterie
D'une Laïs au teint fardé?

Oh! que la retraite a de charmes!
J'y pourrai vivre en liberté,
Sans être sujet aux alarmes
De l'ambitieux agité.
J'y garderai mon innocence,
Et les lois de ma conscience
Y régleront tous mes désirs;
J'y pourrai, sans inquiétude,
D'une utile et savante étude
Goûter les tranquilles plaisirs.

Non, ce ne fut ni l'avarice,
Ni la voix de l'ambition,
Qui m'appelèrent au service
D'un prince dans l'oppression.
Ce fut pour m'épargner un crime,
Pour servir mon Roi légitime,
Qu'à la cour je suivis ses pas:
Une rébellion fatale
Le chassoit de sa capitale
Par le plus noir des attentats,

Schomberg, ce fut par tes suffrages
Qu'on m'honora d'emplois divers;
Je te suivis dans tes voyages;
Avec toi je passai les mers.
Tous deux zélés pour notre prince,
Allant de province en province,
Nous y rétablîmes ses lois.
En Italie, en Allemagne,
Malgré les intrigues d'Espagne,
Nous fîmes respecter ses droits.

Après que par la main d'un traître
La France eut perdu son appui,
N'y fîmes-nous pas reconnoître
Le prince qui règne aujourd'hui?
Enfin, soumis par sa puissance,
Par sa valeur, par sa clémence,
Tout rend hommage à ce grand Roi.
Qui peut donc blâmer mon envie,
D'achever doucement ma vie
Dans les devoirs de mon emploi?

Tu jugeras de ma conduite,
Equitable Postérité!
Ma retraite n'est que la suite
De ma constante activité.
Depuis quatre ans suivant l'armée,
Ma fidélité confirmée
A mon Roi même pour témoin;
Muses, à vos douceurs sensible,
Je cherche un asile paisible
Pour ne voir la cour que de loin.

[1595] Sur la fin de cette année, les ambassadeurs de Venise, après avoir été long-temps en chemin, arrivèrent à Paris, suivis d'un train magnifique. On les y reçut avec des honneurs extraordinaires; de Thou, nommé à l'ambassade de Venise, eut ordre du Roi d'aller au devant d'eux avec André Hurault de Meisse, qui étoit de retour de cette ambassade; il eut ordre encore de leur tenir compagnie pendant leur séjour.

Dans la même année mourut Augustin de Thou, son oncle, président à mortier. Il y avoit déjà long-temps que de Thou étoit reçu en survivance de cette charge, il ne lui restoit plus que d'en prendre possession. Il le fit avec si peu d'empressement, que, quand les ligueurs mirent son oncle à la Bastille avec le premier président de Harlay, il refusa d'en occuper la place dans le parlement séant à Tours, comme on l'a rapporté ci-devant. Après sa mort il ne voulut point aller au Palais que la cérémonie de ses funérailles ne fût achevée et qu'il ne se fût acquitté de tout ce qu'il devoit à sa mémoire.

Il avoit rendu des services considérables au jeune prince de Condé et à la princesse sa mère, lorsqu'elle avoit été inquiétée par la mort équivoque de son mari. Cette même année il s'employa pour eux avec le même zèle; et, quand le Roi les fit venir à Paris, il n'oublia rien, soit à la cour, soit dans le parlement, pour leur faire rendre ce que leur naissance exigeoit, persuadé qu'il étoit de l'intérêt du Roi et qu'il importoit au bien de l'Etat d'en user ainsi. Cependant ses ennemis, par le mauvais tour qu'ils donnèrent à ses services, essayèrent de rendre sa fidélité suspecte à la cour et au parlement; ce qui lui attira des reproches des deux côtés. Il ressentit les effets de leur malignité long-temps depuis; mais comme il étoit accoutumé à la perte de ses biens, qu'il faisoit peu de cas de la faveur que les courtisans recherchent avec avidité, et qu'il n'attendoit que du témoignage de sa conscience la récompense de tant de travaux et de tant de contradictions, il n'eut pas de peine à s'en consoler.

Afin de faciliter le succès de cette affaire, le Roi, avant d'envoyer en Poitou le marquis de Pisani pour amener le jeune prince, dont il l'avoit fait gouverneur, suivit l'avis du duc de Nevers, et donna, à Saint-Germain-en-Laye, un édit en faveur des protestans, pour éloigner les obstacles qu'ils pourroient apporter sur ce sujet. De Thou le fit vérifier au parlement sans modification. Cet édit expliquoit plus amplement l'article 29 de celui de 1577, qui les admettoit aux charges indifféremment avec les ca-

tholiques. Le procureur général, qui vouloit faire connoître qu'il s'y étoit opposé, fit mettre dans l'enregistrement de l'édit : *Oui et non, ce requérant le procureur général ;* ce qui alarma les protestans, qui crurent qu'on avoit prétendu les priver du bénéfice des édits précédens : ainsi ils obligèrent le Roi de leur en accorder un autre l'année suivante.

[1596] Ils prirent le temps que ce prince étoit occupé au siége de La Fère, et, sous prétexte de la sûreté de leur religion, ils lui présentèrent une requête dans la situation la plus fâcheuse de ses affaires. Les suites en étoient dangereuses : pour les prévenir, ce sage prince crut qu'il falloit y donner ordre de bonne heure, ne point congédier leur assemblée, et y envoyer un commissaire fidèle qui traitât avec eux des articles qu'ils proposoient.

De Thou fut choisi pour cette commission dans le temps qu'il y pensoit le moins : il travailloit dans sa maison à écrire son Histoire et à réparer les pertes qu'il avoit souffertes dans ses biens depuis cinq ans. Les ordres qu'il reçut portoient que, sans prendre congé du Roi, il partît incessamment pour se rendre à Loudun. Comme jusqu'alors il n'avoit reçu que de l'ingratitude de la part de ceux dont il en devoit le moins attendre, il s'excusa auprès de Sa Majesté et auprès de Villeroy, secrétaire d'Etat, qui avoit signé les ordres. Il prévoyoit que la négociation de cette affaire, qui étoit de la dernière importance, lui attireroit l'indignation de Rome et la disgrâce de la cour par les intrigues de ses ennemis. Pour s'en défendre, il se servit jusqu'à deux fois du crédit de Schomberg, son bon ami, qui étoit malade à Paris ; mais Villeroy s'y opposa avec chaleur, et pressa Schomberg de le faire partir incessamment, alléguant, pour toutes raisons, que le service du Roi demandoit que ce fût lui qui ménageât cette affaire puisqu'il s'en étoit déjà mêlé.

De Thou, voyant que les remontrances de Schomberg étoient inutiles, alla trouver Nicolas de Harlay de Sancy, surintendant des finances, son ancien ami et allié, qui obtint du Roi que de Vic et Calignon seroient chargés en sa place de cette fâcheuse commission ; mais en même temps de Thou reçut ordre d'aller à Tours avec Schomberg, pour la paix du duc de Mercœur, qu'on devoit traiter avec les députés de ce prince, et en présence de la reine Louise, sa sœur, qui étoit veuve de Henri III. Après quelques jours employés à cette négociation ils se rendirent à Angers.

Ce fut dans cette dernière ville que de Thou fut accablé de la nouvelle de la mort de Pierre Pithou, savant homme qui partageoit ses soins, qui étoit son conseil dans ses affaires et dans ses études, et qui le premier lui avoit inspiré le dessein d'écrire l'histoire de son temps. Cette mort lui fut si sensible que, privé d'un aussi grand secours, il fut près de déchirer ce qu'il en avoit déjà composé, et d'abandonner absolument l'ouvrage. Il se retira quelques jours, et perdit beaucoup de sa gaîté ordinaire, jetant les yeux de tous côtés et ne trouvant personne qui remplaçât son ami, ni qui le pût conduire dans son entreprise ; car, en toutes choses, il ne consultoit que Pithou, qui étoit doué d'un discernement admirable et d'un amour désintéressé pour la justice et pour la vérité. Il avoit fait examiner et corriger par un ami si judicieux tout ce qu'il avoit écrit jusqu'à la fin du règne de Henri II. Son manuscrit même étoit encore entre les mains de Pithou quand ce savant homme mourut ; pour le reste, il se servit des lumières de ses autres amis.

Lorsqu'il fut de retour à Tours avec Schomberg, il répondit à la lettre de consolation qu'il avoit reçue de Jacques Gillot, un des conseillers du parlement qui avoient le plus d'intégrité. Il trouva depuis l'occasion d'écrire à Casaubon, et voulut déposer sa douleur dans le sein de cet illustre savant. Pour marquer combien il estimoit Pithou, et combien il fut affligé de sa perte, il est à propos de rapporter ici la copie de la lettre qu'il écrivit à Casaubon, et qui s'est trouvée parmi ses papiers.

Jacques-Auguste de Thou, au savant Isaac Casaubon.

« Comme j'étois il y a quelques jours à Angers, où le Roi m'avoit envoyé pour travailler avec M. de Schomberg à pacifier la Bretagne, j'y reçus, Monsieur, la triste nouvelle de la mort de Pierre Pithou. D'abord j'en fus affligé comme je le devois être, et depuis d'autant plus sensiblement, que ne m'y étant point attendu, je n'avois personne ici qui fît assez d'attention sur une si grande perte, et qui pût partager ma douleur. Aussi je vous avoue que j'en fus accablé : je m'oubliai moi-même et l'emploi que j'avois à soutenir. Je ne prétends point m'en défendre, cette perte est de la nature de celles qui peuvent ébranler les esprits les plus fermes.

» Quoique vous n'ayez jamais vu Pithou, vous connoissez assez tout son mérite et l'estime qu'il s'étoit acquise dans les pays les plus éloignés, qui, comme vous, ne le connoissent que de réputation. Ainsi vous ne devez pas être surpris si ceux qui le voyoient tous les jours, qui étoient

liés avec lui par une affection mutuelle et par un long commerce, ont été consternés de sa mort; car qu'y a-t-il au monde de plus précieux que l'amitié d'un homme de bien, sage et rempli de toutes les connoissances dont l'esprit est capable, d'un homme dont les mœurs et la vertu étoient pures et sans ambition, qui savoit parfaitement l'antiquité sacrée et profane, nos lois, notre droit et nos coutumes, qui avoit une prévoyance admirable et une expérience consommée, un jugement solide et une grande capacité par rapport à nos affaires?

» Quoique simple particulier, il sembloit qu'il eût la conduite du public; ceux qui gouvernoient l'Etat le consultoient comme un oracle, et ne sortoient jamais d'auprès de lui que pénétrés de ses lumières et de la sagesse de ses conseils. Aussi les plus vertueux de nos ministres n'entreprenoient rien d'important, ou pour le dedans ou pour le dehors de l'Etat, qu'ils ne le lui eussent auparavant communiqué, et qu'ils n'en eussent examiné toutes les conséquences avec lui.

» Voilà ce que ceux qui ne le connoissent que de nom, et qui ne l'ont jamais vu, ne savent pas. Pour moi, qui ai été assez heureux pour être de ses amis, la perte m'en a été si sensible que, me voyant privé de son conseil et de son secours, j'ai été sur le point d'abandonner mes études et le soin des affaires publiques, auxquelles j'ai lieu de croire que Dieu m'a appelé; le respect que je dois à sa mémoire, et le souvenir de ses conseils, m'en ont seuls empêché. Je n'oublierai jamais qu'il m'a souvent dit, lorsqu'il me voyoit accablé du mauvais état de nos affaires, dont il n'avoit pas meilleure opinion que moi, qu'il espéroit qu'elles se rétabliroient un jour, et qu'enfin il n'étoit point permis à un bon citoyen, ni à un brave soldat de quitter le poste où la Providence les avoit placés, en quelque mauvais état où les choses fussent réduites.

» En un mot, c'étoit un homme né pour l'utilité publique; la fertilité de son esprit et la vaste étendue de son génie avoient réuni dans sa personne tout ce qu'on peut savoir : il savoit plus que personne n'a jamais su. Jamais on ne l'a trouvé sans occupation, toujours appliqué à feuilleter les anciennes bibliothèques, à recevoir et remettre en meilleur état les écrits des anciens, dont il a donné une infinité au public, à fortifier de ses conseils et de son expérience ceux qui se trouvoient dans la peine, ou enfin à aider et exciter ceux dont les talens pouvoient être utiles. Il est juste que ceux qui en ont reçu de Dieu imitent un exemple si estimable, et tâchent de faire passer à la postérité la mémoire d'un si grand homme.

» Je suis témoin, illustre Casaubon, de l'amitié qu'il a conservée pour vous toute sa vie, et de la joie que je lui donnois quand je lui montrois les lettres de notre Scaliger, qui vous y nomme le plus savant homme de notre temps. Il me disoit que Dieu vous avoit fait naître pour vous opposer à l'ignorance qui nous menaçoit, et qu'il vous regardoit comme le seul homme qui pût rappeler les belles-lettres que nos guerres civiles avoient bannies.

» Ce fut lui qui m'engagea à vous prier de venir en France, et je crois qu'il vous en a écrit aussi plusieurs fois. Comme il n'avoit d'autre plaisir que celui de procurer l'utilité publique, il étoit persuadé qu'elle ne recevroit pas un médiocre avantage de vos conférences, et il se flattoit que vous ne vous repentiriez pas non plus de celles que vous auriez avec lui. Il avoit commencé plusieurs ouvrages que son âge avancé et ses grandes occupations ne lui permettoient pas d'achever; il espéroit qu'étant jeune, et moins occupé que lui, vous vous en chargeriez volontiers. Sa mort nous en a ravi une partie, et l'autre est si peu en ordre, que si Nicolas Le Fèvre, son ami intime et le compagnon inséparable de ses études, n'y donne ses soins, nous courons risque d'en être privés entièrement; il n'y a que lui qui sache ses intentions, et qui puisse mettre ces pièces informes en état de paroître. Je ferai mon possible, par mes prières, pour l'obliger à y travailler.

» Cependant j'espère de votre bon cœur que vous prendrez part à ma peine, dont je vous entretiens peut-être trop long-temps, persuadé que dans vos écrits vous voudrez bien rendre témoignage à la postérité du mérite de cet excellent homme. On peut dire que, si quelqu'un s'est rendu digne d'avoir part aux éloges des hommes illustres de notre temps, celui-ci l'a mieux mérité que personne par la réputation qu'il s'est acquise. Je vous prie instamment d'y travailler et d'animer par votre exemple ceux qui sont capables de le faire. Adieu. Obligez-moi de me donner souvent des nouvelles de vos études et de tout ce qui vous regarde. Comptez que dans l'agitation des affaires qui m'occupent, rien ne sauroit me donner plus de consolation que vos lettres. Encore une fois, adieu.

» A Tours, le 25 novembre 1596. »

[1597] Tout l'hiver se passa inutilement à traiter avec le duc de Mercœur. Cependant de Vic et Calignon, qui n'avoient pas mieux réussi auprès des protestans, arrivèrent de Rouen à Tours avec des ordres du Roi pour Schomberg, et de Thou, de les aider dans cette négociation.

Schomberg s'y portoit assez volontiers; mais de Thou, qui la regardoit toujours comme une affaire fâcheuse pour lui, auroit bien voulu s'en excuser, comme il avoit fait la première fois; cependant, comme il n'avoit jamais pu rien refuser à Schomberg, il s'engagea dans cette négociation, dont il n'y eut que Calignon et lui qui demeurèrent chargés dans la suite. Avant la conclusion de cette affaire le Roi dépêcha de Vic à Lyon, et Schomberg en Bretagne, pour disposer toutes choses à la guerre contre le duc de Mercœur, qui tous les jours affectoit de nouveaux délais.

Les protestans tenoient alors leurs assemblées à Saumur et à Châtellerault, tandis que les commissaires de Sa Majesté étoient à Tours pour être plus proches de la reine Louise, qui étoit à Chenonceaux, et qui recevoit de temps en temps des nouvelles du duc de Mercœur.

Schomberg apprit assez confusément à Tours la surprise d'Amiens : la nouvelle lui en fut aussitôt confirmée par un courrier du Roi. Elle fut reçue avec une consternation générale, et chacun, croyant le royaume à deux doigts de sa perte, songeoit à ses propres intérêts. Les protestans et leurs principaux chefs s'assemblèrent, moins pour les affaires de leur religion que pour prendre leurs mesures dans une conjoncture si malheureuse : ils n'attendirent point les ordres de Sa Majesté, et n'y appelèrent ni Schomberg ni de Thou, quelque instance que ce dernier pût faire pour s'y opposer.

La perte d'Amiens, que le Roi avoit résolu de reprendre, partagea diversement les esprits : ceux qui ne regardoient que leurs intérêts particuliers fondoient là-dessus de grandes espérances; les autres en étoient véritablement touchés. La valeur du Roi vint à bout de tout : il reprit Amiens et rassura les frontiéres : ce qui confondit ses ennemis, et obligea les protestans qui, dans cette conjoncture, s'imaginoient qu'il étoit permis à chaque particulier de pourvoir à sa sûreté, de recevoir d'un roi victorieux les conditions qu'il leur offrit, jugeant bien que la tranquillité publique se rétabliroit aisément sous un si grand prince.

Durant la longueur et l'incertitude de ce siége, de Thou avoit souvent pressé les ducs de Bouillon et de La Trimouille de lever des troupes et de les mener au camp devant Amiens. Il leur avoit remontré que s'ils ne le faisoient ils s'attireroient la haine du public, et trouveroient les parlemens moins disposés à vérifier un édit qu'ils s'efforçoient d'étendre par de nouvelles conditions; mais le désordre étoit si grand et les esprits si préoccupés, qu'ils n'étoient capables ni d'aucune résolution convenable à leurs intérêts, ni d'écouter ceux qui leur donnoient de bons conseils.

Ainsi le duc de Bouillon, avec des troupes qu'il avoit levées dans le Limousin aux dépens du Roi, s'en alla dans l'Auvergne et dans le Gévaudan, où Montmorency-Fosseuse avoit recommencé la guerre; et le duc de La Trimouille, avec des troupes levées sur le même pied dans le Poitou, y resta inutilement, sans que ni l'un ni l'autre donnassent de secours au Roi.

Ce prince ne put jamais l'oublier, et lorsque de Thou, qui leur avoit fait des instances si vives et si réitérées, voulut par ses lettres les excuser auprès de Sa Majesté, le Roi reçut fort mal ses excuses, et on le regarda d'un mauvais œil dans le temps qu'on vérifia l'édit.

Cependant, s'il parloit ouvertement en leur faveur, et dans le public et auprès du Roi, tandis qu'il les blâmoit si librement dans le particulier, ce n'étoit pas pour s'attirer leurs bonnes grâces, mais pour empêcher qu'une faute particulière ne retardât la conclusion d'une affaire générale d'où dépendoit le repos de l'Etat, et que le Roi lui-même jugeoit si nécessaire; car ceux qui entretenoient encore des intelligences secrètes avec le reste de la Ligue, saisissoient cette occasion, comme si le hasard la leur eût offerte, pour irriter les esprits des protestans : ils feignoient d'un côté d'entrer dans leurs intérêts, afin de les rendre odieux au Roi et la conduite de ses commissaires suspecte; de l'autre, ils se plaignoient sans cesse au cardinal de Florence, légat en France, qui étoit alors à Paris. Il est constant que, par l'intrigue de ces factieux, la discussion des articles de l'édit des protestans donna moins de peine à de Thou qu'il n'en eut à le faire approuver du peuple et de la cour, et à le faire recevoir au parlement.

Aussi ne pouvoit-il trop se louer de la modération et de l'équité du légat. Toutes les fois qu'il falloit se rendre au lieu de l'assemblée, il l'alloit trouver de la part du Roi, pour lui rendre compte des difficultés qui se rencontroient sur certains articles, et cela arrivoit souvent. Il trouva toujours dans le cardinal beaucoup de droiture et de désintéressement : ce prélat, attentif à soutenir son caractère, étoit persuadé qu'on devoit laisser à ceux que le Roi avoit chargés de cette commission et de ses intérêts, le soin d'en user avec prudence et avec liberté. Il ne se sépara jamais du président de Thou sans lui donner des marques de sa bonne volonté et de sa confiance. Il lui témoigna seulement qu'il espéroit que dans cette négociation on ne pourroit imputer au Roi ni à ses ministres

aucune partialité, et qu'il ne s'y passeroit rien que ce qu'exigeoit le bien des affaires et le repos de l'Etat.

Dans le temps de la reprise d'Amiens, de Vic et de Thou s'y rendirent en poste, pour faire voir au Roi les articles convenus avec les protestans; mais ce prince, qui étoit allé faire une course dans l'Artois, n'y répondit qu'à son retour à Dourlens. Ce fut aussi dans ce temps-là que Villeroy et le président Richardot convinrent d'un temps et d'un rendez-vous pour traiter de la paix entre les deux couronnes.

Le légat se rendit quelque temps après à Vervins, où Pompone de Bellièvre et Nicolas Brûlart de Sillery l'allèrent trouver de la part du Roi, pour négocier la paix avec les députés du roi d'Espagne; mais cette affaire ne fut terminée que l'année suivante.

[1598] Le Roi, qui avoit pourvu à la sûreté de nos frontières, laissa dans Amiens le connétable de Montmorency, et vint cette année dans l'Anjou avec peu de troupes. Il voulut bien recevoir obligeamment, comme on en étoit convenu, les ducs de Bouillon et de La Trimouille, qui vinrent le saluer à Saumur, d'où Sa Majesté se rendit à Angers. Il mit dans cette ville la dernière main à l'édit des protestans, qui, pour quelques nouvelles difficultés, ne fut absolument achevé qu'à Nantes, ce qui le fit appeler *l'édit de Nantes*.

Avant que le Roi vînt dans l'Anjou, Calignon et de Thou, qui s'étoient rendus à Saumur et à Chinon, eurent quelques petites aventures, peu considérables à la vérité, mais qu'on ne doit pas passer sous silence dans la vie d'un particulier.

Ils étoient logés à Chinon dans une grande maison qui autrefois avoit appartenu à François Rabelais, médecin célèbre, savant dans les langues grecque et latine, et fort habile dans sa profession. Il avoit absolument abandonné ses études sur la fin de ses jours, et s'étoit jeté dans le libertinage et dans la bonne chère. Il soutenoit que la plaisanterie étoit le propre de l'homme, et, sur ce pied-là, s'abandonnant à son génie, il avoit composé un livre très-ingénieux, où, avec une liberté de démocrite et une plaisanterie souvent bouffonne et basse, il divertit ses lecteurs sous des noms empruntés, par le ridicule qu'il donne à tous les états de la vie et à toutes les conditions du royaume.

La mémoire de cet auteur enjoué, qui avoit employé toute sa vie et toutes ses études à inspirer la joie, donna lieu au président de Thou et à Calignon de plaisanter avec ses mânes, sur ce que sa maison étoit devenue une hôtellerie où l'on faisoit une débauche continuelle: son jardin étoit le rendez-vous des habitans les jours de fêtes, et le cabinet de ses livres avoit été transformé en cellier.

L'aventure suivante mérite une attention plus sérieuse. Les juges d'Angoulême avoient condamné, pour crime de magie, un nommé Beaumont, qui se disoit gentilhomme. Comme il en avoit appelé au parlement, et qu'on le conduisoit à Paris, il fut arrêté à Chinon par une dame de la première qualité, mais un peu trop curieuse sur ces matières: il y séjourna presque pendant deux ans avec assez de liberté. Le bruit se répandit aussitôt qu'il y avoit dit et fait des choses surprenantee. Gilles de Souvré, gouverneur de Tours, qui se trouvoit à Chinon, eut envie de le voir et de le questionner. Il l'obtint du président de Thou; mais, comme il le pressoit de l'interroger lui-même, de Thou s'en excusa sur ce qu'étant président de la Tournelle, il seroit peut-être obligé de le faire à Paris: ainsi ce fut Calignon qui s'en chargea.

Calignon y étoit très-propre: outre les belles-lettres il savoit fort bien la philosophie, les mathématiques et la jurisprudence. Après les questions ordinaires, il l'interrogea exactement sur les principes de la magie, sur ses effets, sur son excellence, sur ceux qui en faisoient profession, et sur tout ce qu'il avoit fait avant et après sa condamnation. Souvré et le président de Thou étoient cependant cachés dans l'embrasure d'une fenêtre, pour n'être point découverts. Calignon sut si bien s'insinuer dans l'esprit du criminel, qui se crut déjà en liberté, que ce malheureux, prenant confiance en lui, lui avoua plusieurs choses qu'il nia depuis constamment, lorsque, contre son espérance, on lui fit son procès à Paris.

Voici ce qu'on peut recueillir de plus certain de cet interrogatoire, ou plutôt de cette conférence: Beaumont prétendoit que la magie dont il faisoit profession étoit l'art de converser avec ces génies qui sont une portion de la Divinité; bien différent de celui dont se servent ceux que nous appelons sorciers, qui ne sont que de vils esclaves du Démon, grands ignorans, et dont les mauvais esprits abusent pour nuire aux hommes par le poison et par des charmes abominables: au lieu que les sages, qui ne s'appliquent qu'à faire le bien, commandent aux génies, connoissent par leur commerce les secrets de la nature les plus cachés, ignorés du reste des hommes, et dont personne n'a jamais écrit; apprennent aux hommes à connoître l'avenir, les moyens d'éviter les périls, de recouvrer ce qu'ils ont perdu, de passer en un mo-

ment d'un lieu dans un autre; entretiennent l'amitié entre les pères et les enfans, les maris et les femmes, entre tous ceux enfin auxquels on la doit.

Il ajouta qu'il conversoit avec ces esprits célestes, habitans de l'air, qui, bienfaisans de leur nature, ne sont capables que de faire du bien; que ceux qui sont au centre de la terre, et qui commandent aux sorciers, sont des esprits malins qui ne sont capables que de faire le mal; que le monde étoit rempli de sages qui faisoient profession de cette sublime philosophie; qu'il y en avoit en Espagne, à Tolède, à Cordoue, à Grenade et en beaucoup d'autres lieux; qu'autrefois elle étoit célèbre en Allemagne, mais que depuis l'hérésie de Luther l'exercice y en avoit presque cessé; qu'en France et en Angleterre elle s'y conservoit par tradition dans de certaines familles illustres; qu'on n'admettoit à la connoissance de ces mystères que des gens choisis, de peur que par le commerce des profanes l'intelligence de ces grands secrets ne passât à de la canaille et à des gens indignes.

Il se mit à discourir ensuite de toutes les merveilles qu'il avoit faites pour l'avantage de ceux qui avoient eu recours à lui; et cela avec un air si assuré, qu'au lieu d'un extravagance impie et criminelle, il sembloit parler d'une vérité certaine et reconnue. Après cet interrogatoire on le reconduisit au château. De Thou l'y fit garder exactement, et Souvré, qui avoit écouté, ne put s'empêcher d'admirer l'entêtement de ce malheureux: il obtint de cette dame qui l'avoit gardé si long-temps, qu'on le feroit conduire à Paris incessamment; il y arriva avant que de Thou y fût de retour. Beaumont n'y avoua rien de tout ce qu'il avoit dit à Calignon. On l'y condamna sur les informations d'Angoulême, et on le punit d'une mort digne de sa vie (1).

Comme le Roi étoit encore à Nantes, Jean Valet et Jean Talouet, gentilhomme breton, auparavant mestre-de-camp dans les troupes du duc de Mercœur, lui donnèrent avis qu'un prêtre, nommé Côme Ruggieri, vouloit attenter à la vie de Sa Majesté par les voies détestables de la magie; que, sous prétexte qu'il savoit peindre, on lui avoit donné une chambre dans le château; qu'il y avoit fait une figure de cire ressemblant au Roi, qu'il perçoit tous les jours, en prononçant de certaines paroles barbares, pour le faire mourir de langueur.

Les accusateurs donnèrent leur mémoire signé de leur main. Le Roi commit le président de Thou et Charles Turcant pour en informer. Ce Côme Ruggieri étoit le même qu'on avoit mis à la question, il y avoit vingt-cinq ans, pour de pareils maléfices, un peu avant la mort de Charles IX. De Thou l'interrogeant là-des-

(1) Il arriva en ce temps-là à de Thou une aventure fort singulière. Dans le temps des conférences avec les députés du duc de Mercœur, lorsque Schomberg et de Thou étoient à Saumur, il s'y rendoit tous les jours une grande quantité de seigneurs et de noblesse. L'un et l'autre étoient logés dans la maison de ville; de Thou, pour faire place aux nouveaux hôtes, s'étoit retiré dans un appartement d'en haut, que du Plessis-Mornay, gouverneur de la ville et du château, avoit fait lambrisser de bois de sapin. Il y avoit alors dans la ville une folle que de Thou n'avoit jamais vue, et dont il n'avoit pas même entendu parler. Cette folle, n'étant point gardée par sa famille, couroit çà et là, et étoit le jouet des valets et des goujats. Cherchant la nuit un lieu où elle pût se reposer, elle entra par hasard dans la chambre du président de Thou, qui dormoit alors, et qui n'avoit fermé sa porte ni à la clef ni aux verroux, ses domestiques couchant dans des chambres à côté de la sienne. La folle, qui connoissoit la maison, entra sans faire de bruit dans la chambre du président, et se mit à se déshabiller auprès du feu; elle plaça ses habits sur des chaises autour de la cheminée pour les sécher, parce qu'on lui avoit jeté de l'eau. Lorsqu'elle eut un peu séché sa chemise elle se coucha sur les pieds du lit, qui étoit fort étroit, comme le sont les lits de camp, et commença à dormir profondément. De Thou, s'étant quelque temps après tourné dans son lit, sentit un poids extraordinaire sur ses pieds et voulut le secouer; la folle tomba, et par sa chute réveilla de Thou qui, ne sachant ce que ce pouvoit être, douta pendant quelque temps s'il ne rêvoit point. Enfin, entendant marcher dans sa chambre, il ouvrit les rideaux de son lit, et comme les volets de ses fenêtres n'étoient point fermés, et qu'il faisoit un peu clair de lune, il vit une figure blanche marchant dans sa chambre. Apercevant en même temps les haillons qui étoient près de la cheminée, il s'imagina que c'étoient des gueux qui étoient entrés pour le voler. La folle s'étant alors un peu approchée de son lit, il lui demanda qui elle étoit: elle répondit qu'elle étoit la reine du ciel. Il connut alors à sa voix que c'étoit une femme, et que les habits qui étoient près du feu n'étoient point des habits d'homme. Il se leva, et, ayant éveillé ses domestiques, il fit mettre cette femme dehors, puis se recoucha. Le matin il raconta ce qui lui étoit arrivé à Schomberg qui, quoiqu'il fût un homme très-courageux, lui avoua qu'en pareil cas il auroit eu beaucoup de peur. Schomberg le conta à Angers au Roi, qui dit la même chose. Cette histoire se répandit à la cour, et fit beaucoup rire tous les courtisans. Quelque temps après, le Roi étant à vêpres dans l'église des Jacobins le jour de Pâques, lorsqu'on vint à entonner le *Regina cœli lætare*, etc., il se leva, et, se souvenant de l'aventure du président de Thou, il le chercha des yeux dans l'église. Après l'office, se promenant dans le cloître avec le duc de Mercœur qui avoit fait sa paix depuis peu, il appela de Thou, et lui fit encore raconter son aventure. Le Roi et le duc de Mercœur admirèrent l'intrépidité du président, qui eût bien voulu néanmoins que cette histoire n'eût point été divulguée. Schomberg prenoit plaisir à la conter à tout le monde, et y ajoutoit même souvent des circonstances pour la rendre plus plaisante. (*MSS. Reg. et Samm.*)

sus, il répondit que c'étoit une calomnie de ses ennemis; que ses juges avoient reconnu son innocence et l'avoient élargi d'une manière honorable; qu'il étoit vrai qu'il avoit une connoissance particulière de l'astrologie, et que peu de gens pouvoient aussi bien que lui prendre le point de la nativité; que par ce moyen il avoit prédit plusieurs événemens à quantité de personnes; que cela avoit donné lieu de l'accuser d'avoir commerce avec les mauvais esprits; mais qu'en tout cela il n'y avoit rien que de naturel; que s'il avoit réussi dans ses prédictions, on n'en devoit pas conclure qu'il fût coupable; que l'affection qu'il avoit conservée pour Sa Majesté depuis tant d'années étoit une preuve de son innocence et de son aversion pour le crime dont on l'accusoit.

Il ajouta qu'après la journée de la Saint-Barthélemy le roy de Navarre et le prince de Condé étant au pouvoir du Roi, la Reine-mère, qui avoit beaucoup de créance en lui, lui demanda la nativité de ces princes; qu'il lui répondit qu'il l'avoit prise exactement, et que, suivant les principes de son art, l'Etat n'avoit rien à craindre de leur part; que cette assurance les sauva et les garantit des desseins qu'on avoit formés contre leurs vies; qu'il s'en étoit ouvert à François de La Noue, qui vint à la cour dans ce temps-là; qu'il l'engagea à le faire savoir adroitement à ces princes, et à les avertir de sa part que s'ils vouloient éviter le péril qui les menaçoit, ils justifiassent par leur conduite ce qu'il avoit répondu à la Reine; que la seule affection qu'il leur portoit lui avoit dicté cette réponse et non l'expérience de son art, puisque l'affaire étoit de sa nature impénétrable à l'astrologie; qu'il croyoit que Sa Majesté n'avoit pas oublié un si grand service, persuadé qu'après des preuves si certaines de son affection, la générosité du Roi ne lui permettroit pas de le voir tous les jours exposé à de pareilles calomnies.

De Thou rapporta cette réponse à Sa Majesté. Ce prince, après avoir fait quelques tours dans sa chambre, lui dit qu'il s'en souvenoit et qu'il étoit vrai que La Noue lui en avoit parlé; mais qu'il ne mettoit sa confiance qu'en Dieu et qu'il ne craignoit rien de ces sortes de charmes qui n'ont de pouvoir que sur ceux qui se défient de la divine Providence.

Ainsi cessèrent les poursuites contre Ruggieri, que l'on mit en liberté. Il s'étoit adroitement insinué dans l'esprit des dames de la cour et par leur moyen le Roi lui avoit promis sa grâce secrètement.

On a cru devoir s'étendre sur cette affaire, d'autant plus que cet homme a eu l'insolence de publier que ce que de Thou a rapporté de lui sur des preuves certaines (ce qui se trouve à l'année 1573 dans l'Histoire Générale, qui dans ce temps-là n'étoit pas encore imprimée) ne le regardoit point; que de Thou avoit été abusé par la conformité du nom d'un certain jardinier qui étoit alors accusé du même crime. Il eut même l'effronterie de solliciter une pension, qui lui fut accordée, pour écrire l'Histoire. Mais pour prouver le contraire de ce qu'il avance on n'a qu'à lire sa confession signée de lui, qui est encore entre les mains de Charles Turcant, magistrat incorruptible; il y demeure d'accord que c'est lui-même, accusé injustement à la vérité, mais renvoyé honorablement, comme on l'a dit ci-dessus. En quoi il ment encore avec impudence; car, par les registres du parlement, il est constant qu'après la question on l'envoya aux galères, dont il ne s'exempta que par le crédit des courtisans, qui, fort portés pour ces sortes de devins, le retirèrent de la chaîne comme on le conduisoit à Marseille et le ramenèrent à la cour.

Ceux qui se sont obstinés à noircir la réputation du président de Thou par toutes sortes de calomnies, n'ont osé nier que ce Côme Ruggieri, qui sous le règne de Charles IX fut mis à la question pour crime de magie, ne fût le même qui fut interrogé à Nantes du temps de Henri IV. Ils ne le connoissoient que trop; mais, pour ne laisser passer aucune occasion de décrier cet auteur, ils ont dit qu'il avoit malicieusement affecté de charger un prêtre d'un crime si détestable. Qu'ils sachent donc, ces impudens calomniateurs, que Ruggieri n'étoit point dans les ordres quand on l'appliqua à la question; que quand de Thou, en l'interrogeant là-dessus, lui reprocha son astrologie judiciaire comme une impiété défendue à tout chrétien et bien davantage à un prêtre, il s'en excusa comme il put et protesta avec serment que depuis qu'il avoit pris les ordres (ce qui ne fut que long-temps après) il n'avoit tiré l'horoscope de personne, comme on le voit dans ses réponses que garde M. de Turcant.

Sa fin déplorable suffit pour faire connoître si c'étoit à tort que de Thou avoit si mauvaise opinion de lui. Ce malheureux, qui avoit vécu dans une profonde dissimulation, fit connoître à sa mort son éloignement pour le christianisme. Comme il ne voulut recevoir aucun des sacremens que l'église donne aux fidèles, on inhuma son corps dans un lieu profane, au grand scandale du public et à la honte de ceux qui protégeoient à la cour un imposteur si abominable

Tout le temps que de Thou pouvoit dérober aux affaires il l'employoit à écrire l'Histoire. Quand l'édit de Nantes fut enfin scellé, après plusieurs difficultés que des intérêts particuliers y faisoient naître, il demanda au Roi, avant que ce prince quittât la Bretagne, la permission de revenir à Paris où il arriva sur la fin de mai avec Calignon, son compagnon inséparable.

[1599] La plupart y étoient d'avis qu'on devoit presser la vérification de l'édit au parlement avant que les ligueurs, qui dans l'âme n'en étoient pas contens, quoique abaissés par tant de prospérités, fissent quelque cabale ou excitassent quelque mouvement. C'étoit le sentiment du président de Thou, qui vouloit qu'on terminât absolument cette affaire sans donner aux factieux le temps de remuer, persuadé que tout le monde se soumettroit sans peine aux volontés de Sa Majesté, après une paix procurée par un prince si bon et si sage.

Mais le légat, à qui l'Etat avoit tant d'obligations, demanda du temps et on obtint la surséance jusqu'après son départ. Le duc de Bouillon se chargea de l'agrément des protestans et d'empêcher qu'ils ne le prissent en mauvaise part; ainsi cette affaire fut remise à l'année suivante. Enfin, après plusieurs difficultés et plusieurs délais, l'édit fut vérifié au commencement du carême.

On avoit prévu qu'il s'y trouveroit de grandes oppositions, et que pour les lever la présence du président de Thou, chargé de cette négociation, y seroit nécessaire. Mais, comme il ne sortoit plus de chez lui depuis qu'on l'avoit nommé à l'ambassade de Venise, on y envoya en sa place le président Antoine Séguier. Tout ce qui regarde le reste de la vérification de ce fameux édit est rapporté plus au long dans le cent vingt-deuxième livre de l'Histoire Générale.

Cette même année fut triste pour lui, par la perte qu'il fit de trois hommes illustres qui étoient ou ses alliés ou ses meilleurs amis : c'étoient le comte de Schomberg, le chancelier de Cheverny et le marquis de Pisani, qui moururent tous trois dans ce temps-là.

Ici, suivant les recueils du président de Thou on doit expliquer un peu plus amplement ce qui se passa sur le sujet du concile de Trente, parce que, comme l'affaire ne réussit point, il n'en a touché qu'un mot dans l'Histoire Générale.

Après la vérification de l'édit de Nantes en faveur des protestans, plusieurs autres choses faisoient encore de la peine à Sa Majesté : il sembloit que pour apaiser les catholiques, dont le mécontentement étoit fomenté par l'animosité des ligueurs, il étoit nécessaire de faire quelque coup d'éclat capable de compenser la perte qu'ils prétendoient avoir soufferte par les grâces qu'on venoit d'accorder aux protestans. Le Pape, entre autres conditions, avoit imposé au Roi celle de recevoir le concile de Trente, et l'on en demandoit l'exécution, tant de fois tentée et toujours refusée.

Villeroy, qui prétendoit que c'avoit été l'intention du feu Roi, étoit un des plus zélés sur cet article. Ses amis l'appuyoient avec chaleur dans cette poursuite, et tous de concert avoient persuadé à Sa Majesté que, puisqu'il avoit promis au Pape de faire recevoir le concile, il ne pouvoit trouver de conjoncture plus favorable pour contenter les catholiques, chagrins de la publication de l'édit de Nantes : ils assuroient que les protestans n'en prendroient aucun ombrage : ils alléguèrent le propre témoignage des principaux d'entre eux, c'est-à-dire du duc de Bouillon et du marquis de Rosny, qui étoient à la cour et qui avoient eux-mêmes fait entendre à ceux de leur parti qu'ils n'avoient aucun intérêt à la publication du concile; que l'édit du Roi qui l'ordonneroit auroit soin qu'elle ne pût préjudicier en aucune manière à ses droits ni à ceux de sa couronne, aux libertés de l'église gallicane, ni à aucun des articles accordés par les édits de pacification; que par ces conditions l'honneur de la France, les libertés de l'église gallicane et les intérêts des protestans, se trouvoient à couvert; qu'ainsi il n'étoit point nécessaire que le parlement, qui devoit vérifier l'édit, examinât scrupuleusement et en détail les articles du concile, ni qu'il apportât des délais à sa publication.

De cette manière, après avoir, comme il leur paroissoit, disposé la cour en leur faveur, il ne restoit plus qu'à gagner les membres du parlement, chacun en particulier, plus difficiles, le premier président (1) surtout, qu'ils s'attendoient de trouver plus contraire qu'aucun autre. Comme il étoit alors malade au lit, ils firent avertir de la part du Roi les principaux conseillers d'Etat de se rendre dans la maison du premier président et en même temps le font savoir à ce magistrat, sans lui marquer les intentions de Sa Majesté. D'abord il s'excusa sur sa maladie de l'honneur que le Roi lui vouloit faire et ajouta enfin qu'ayant pris médecine ce jour-là, il n'étoit pas en état de s'appliquer à aucune affaire sérieuse.

(1) Achille de Harlay.

L'objet de ceux qui pressoient cette publication avec tant de chaleur et d'artifice étoit d'étourdir le premier président par la visite imprévue de Sa Majesté, de le mettre hors d'état de pouvoir répondre, en sa présence et par de solides raisons, sur une matière à laquelle il n'étoit point préparé, du moins de l'engager par cette délibération à ne pas opiner ensuite dans le parlement aussi fortement qu'il auroit pu faire.

Le Roi, déjà en carrosse pour aller chez le premier président, reçut en chemin les excuses de ce magistrat, ce qui l'obligea de se rendre chez Zamet. Il fit avertir le président de Thou de se trouver au conseil; ainsi ce président, sans savoir de quoi il étoit question, s'y trouva avec La Guesle, procureur-général. Surpris de se voir seul de président, il vit bien que c'étoit un piége que lui tendoient ceux qui vouloient le rendre suspect personnellement : il jugea donc qu'il devoit se conduire avec précaution, pour ne pas donner prise à ses ennemis, principalement après que de Meisse l'eut secrètement averti du sujet qui les assembloit.

Il ne fut pas plus tôt entré que le Roi l'entretint quelque temps de la conférence proposée entre du Perron et du Plessis-Mornay. Il lui dit ensuite qu'il étoit résolu de satisfaire le Pape au sujet de la publication du concile de Trente. Alors de Thou prit la liberté de lui en représenter les conséquences. Il dit que depuis trente-sept ans elle avoit été proposée plusieurs fois inutilement; premièrement sous Charles IX, puis sous Henri III, prince zélé pour la religion catholique, et ennemi déclaré des protestans, d'où Sa Majesté pouvoit connoître combien dès ce temps-là il y avoit de difficultés qui subsistoient encore; qu'ainsi cette affaire méritoit bien qu'on l'examinât à loisir, et que, tout intérêt à part, on en pesât mûrement tous les articles, premièrement dans son conseil et après dans le parlement; qu'il supplioit Sa Majesté de ne le pas obliger de dire sur-le-champ son avis sur une matière si importante, qu'il n'avoit pu prévoir, et sur laquelle il devoit opiner à son tour dans le parlement.

S'étant excusé à peu près de cette manière, le Roi, avec ses principaux ministres, passa d'une antichambre où il étoit dans un cabinet. Là, après avoir ordonné à la compagnie de s'asseoir, il se mit sur un lit et leur dit qu'il avoit pris la résolution de s'acquitter de la promesse que ses procureurs à Rome avoient donnée, de faire publier le concile de Trente; que ses prédécesseurs en avoient été détournés, moins par le danger de cette publication que par la mauvaise volonté de ceux qu'on avoit chargés de cette affaire; que cependant on n'en devoit rien appréhender et qu'il sauroit bien maintenir ses droits et les libertés de l'Eglise gallicane, contre les prétentions de ceux qui n'ont pour toutes armes que les intrigues et l'artifice; que les protestans de leur côté ne devoient point s'en alarmer, puisqu'ils trouvoient leur sûreté dans les articles des édits de pacification qu'il leur avoit accordés; que le duc de Bouillon et Rosny, qu'il avoit amenés, convenoient que cette publication ne leur préjudicioit en rien; que ce n'étoit plus un cardinal de Lorraine qui la leur demandoit, mais un roi aussi éloigné de toute mauvaise intention que capable de maintenir ses sujets dans la paix qu'il leur venoit de procurer par sa prudence, par son affection pour eux et par le succès de ses armes; qu'il souhaitoit donc qu'on donnât cette satisfaction au Pape sans délai, et à qui il avoit obligation, sans rappeler à contre-temps les horreurs du passé; que, pour cet effet, le parlement devoit s'abstenir de ses contestations ordinaires en pareil cas; que, sans entrer dans un examen trop rigoureux des articles particuliers du concile, il devoit consentir à la publication, en y ajoutant seulement quelques clauses pour le maintien de nos libertés.

Ces paroles furent reçues avec un grand applaudissement par le chancelier de Bellièvre et par Villeroy, qui dirent que les lettres patentes étoient déjà signées et scellées avec ces mêmes clauses; qu'il ne restoit plus qu'à les envoyer au parlement pour consommer cette affaire sans bruit et sans autres conditions.

Après cela chacun se regarda et demeura dans un profond silence : enfin de Thou reçut ordre du Roi de parler. Il s'en excusa une seconde fois sur ce qu'ayant à dire son avis au parlement, ce seroit lui en ôter la liberté par une demande anticipée. Mais le Roi le pressa de lui déclarer ses sentimens avec la même confiance qu'il le pourroit faire dans le parlement. Comme il s'y vit absolument contraint, il dit qu'il connoissoit bien par le discours de Sa Majesté et par celui de ses ministres, que l'intention du Roi étoit que non-seulement on reçût le concile, mais qu'on le publiât sans une plus grande discussion ni sans d'autres conditions que celles qu'il y avoit mises; que cependant, puisque le Roi, en lui commandant de parler, lui faisoit la grâce de lui permettre de dire librement son avis, il se croyoit obligé de déclarer à Sa Majesté qu'elle trouveroit dans le parlement des difficultés sur cette publication, qui seroient fort opposées à ce qu'on avoit voulu lui

persuader, et peu conformes à ses intentions;

Que cette compagnie voudroit s'instruire exactement et examiner tous les articles; que depuis l'établissement de notre monarchie, la plus puissante de la chrétienté, on ne trouveroit aucun exemple d'un concile reçu de cette manière; que les rois les plus jaloux de la religion et du maintien de la discipline ecclésiastique n'avoient jamais porté leurs mains au sanctuaire; qu'ils avoient laissé ce soin aux prélats, qui régloient en leur nom la pratique de cette discipline, conformément aux constitutions et aux saints décrets des conciles; que les empereurs et les rois de la seconde race en avoient usé de même pour le bien de l'Etat, et qu'ils s'en étoient toujours bien trouvés; qu'on en voyoit des preuves dans les capitulaires de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire et des autres rois; que c'étoit un exemple à suivre; qu'il n'y avoit pas deux cents ans que nos théologiens, de retour des conciles de Constance et de Bâle, où ils avoient assisté, avoient proposé et insisté vivement qu'on en reçût les décisions en France, tant pour l'avantage de l'Eglise universelle que pour celui de la nôtre en particulier; qu'à ce sujet il s'étoit tenu la célèbre assemblée de Bourges, où par ordre du Roi, en présence des prélats, des grands du royaume et des députés des parlemens, on avoit examiné avec attention tous les articles de ces conciles l'un après l'autre; que sur ceux qui recevoient quelque difficulté on avoit consulté le Pape et qu'on lui avoit sur cela dépêché des courriers;

Qu'enfin, au nom de Charles VII, on avoit arrêté ce qu'on appelle la Pragmatique-Sanction; qu'elle fut reçue par tous les ordres de l'Etat et publiée dans tous les parlemens comme une loi constante et sacrée, qui passe encore aujourd'hui pour inviolable dans la doctrine de nos plus solides théologiens; qu'il n'y avoit en France que ce seul exemple de la publication d'un concile, et qu'on s'en souviendroit toutes les fois qu'on parleroit de recevoir celui de Trente; que tous les parlemens, et principalement celui de Paris, dont la prééminence et l'autorité servent de règle aux autres, demanderoient, dans l'examen et la publication du concile, qu'on gardât les mêmes formalités qu'on avoit observées du temps de la Pragmatique de Charles VII.

La plupart des assistans, après avoir entendu ce discours, convinrent que, puisqu'on ne pouvoit proposer cette publication sans rappeler la Pragmatique, qui avoit été faite après le concile de Bâle, il valoit mieux s'en désister; que ce seroit blesser le Pape dans une partie trop sensible, et qu'au lieu d'une grâce qu'il attendoit de la part du Roi, il en recevroit une injure très-sensible.

« Ainsi, reprit le président de Thou, c'est imposer bien hardiment au Roi, de vouloir lui persuader qu'on peut délibérer sur cette matière sans parler de la Pragmatique. Je puis assurer sur ma tête que, de cent conseillers qui opineront sur ce sujet, il y en aura quatre-vingt-dix et davantage qui seront d'avis de suivre l'exemple de l'assemblée de Bourges. »

Le Roi, qui par sagesse ne vouloit pas rompre le conseil sans cause, qui d'ailleurs reconnut l'imprudence de ceux qui pressoient cette publication si mal à propos, prit la parole : « Ne croyez pas, dit-il, que je vous aie ici assemblés pour décider de la publication du concile ni pour résoudre si j'enverrois mes lettres patentes au parlement; ce n'a été que pour examiner avec vous comment on pourroit terminer une affaire d'une aussi grande importance à la satisfaction du Pape, du consentement de mes parlemens et sans préjudicier à l'intérêt de mon royaume. J'en veux parler séparément aux autres présidens et à mes avocats-généraux, avant que d'envoyer mes lettres et avant qu'on opine sur cette affaire. »

Après cela, tout le monde s'étant levé, de Meisse fit voir à Bellièvre et à Villeroy le danger de cette publication et leur représenta qu'il n'y avoit personne assez hardi pour se charger du péril où elle exposeroit le Roi et l'Etat. Ils lui répondirent que, immédiatement après la conclusion du concile de Trente, on avoit proposé dans le conseil à Fontainebleau de le recevoir; qu'il étoit vrai qu'on y avoit appelé les présidens du parlement; que Christophe de Thou, chef de cette compagnie, homme ferme et parfaitement instruit de nos droits, s'y étoit opposé et avoit parlé long-temps et avec chaleur contre ce concile, jusqu'à entrer en de rudes contestations avec le cardinal de Lorraine, qui en pressoit la réception; mais que le second président, Pierre Séguier, avoit été d'une opinion contraire et avoit montré, par plusieurs raisons aussi fortes, qu'on pouvoit le recevoir en y apportant quelque modification; et que ces deux avis avoient alors partagé le parlement : ce qu'ils disoient exprès pour y faire naître le même partage par la supposition de ces différentes opinions; mais leur artifice ne servit de rien, car le président de Thou, ami de Séguier, qui avoit succédé à la charge du président Séguier, son père, et qu'on n'avoit point exprès appelé à cette délibération, lui de-

manda aussitôt ce qui s'étoit passé au conseil de Fontainebleau et s'il étoit vrai que leurs pères eussent été d'avis opposés. Séguier lui soutint que rien n'étoit plus faux et qu'ils avoient toujours été d'un même sentiment sur la publication du concile : il assura la même chose à tous ses amis, tant en général qu'en particulier.

Cela ferma la bouche à ceux qui insistoient si fort sur la publication et qui furent informés de cet éclaircissement. Ils virent bien qu'ils ne devoient plus compter sur ce prétendu partage qu'ils vouloient faire croire et qu'il falloit cesser une poursuite commencée avec chaleur et soutenue avec artifice.

[1600] Peu de temps après se tint à Fontainebleau cette célèbre conférence entre l'évêque d'Evreux et du Plessis. Quand elle fut finie, le Roi partit pour l'expédition de la Savoie. On peut voir plus au long les particularités de ces deux affaires, sur la fin des Annales du président de Thou.

Comme ce magistrat s'étoit utilement appliqué pendant deux ans avec Renaud de Beaune, archevêque de Sens, à la réformation de l'Université de Paris, dont le parlement avoit homologué les articles, cette compagnie le députa cette année avec deux des plus grandes lumières de son corps, Lazare Coquelay et Edouard Molé, pour les faire recevoir dans les assemblées générales de l'Université qu'on tint exprès. Cela lui attira encore des reproches de la part de ses ennemis; car, parmi ces articles, la conjoncture des temps y en avoit fait insérer plusieurs pour la sûreté du Roi et de l'Etat, contre cette pernicieuse doctrine introduite depuis quelques années par les étrangers, qu'il est permis de détrôner les rois et de leur ôter la vie. Nouveau sujet de plainte pour ces esprits brouillons et pour ces restes cachés de la Ligue, dont les têtes, comme celles de l'hydre, se renouveloient de temps en temps par la lâche indolence des courtisans ou par leur indigne prévarication. Cette erreur avoit fait de nouveaux progrès pendant les troubles de la dernière guerre, et avoit un si grand cours, que ceux qui pensoient autrement, suivant la doctrine constante de nos pères, étoient regardés comme gens suspects qu'on éloignoit des emplois publics et qu'on privoit des grâces de la cour, abusée par de fausses maximes.

[1601] La perte de madame de Thou, qui mourut l'année suivante après une longue et fâcheuse maladie, consterna le président, son époux, qui l'aimoit tendrement.

FIN DES MÉMOIRES DE J.-A. DE THOU.

MÉMOIRES

DE

JEAN CHOISNIN,

OU

DISCOURS AU VRAY DE TOUT CE QUI S'EST FAICT ET PASSÉ POUR L'ENTIÈRE NÉGOCIATION DE L'ÉLECTION DU ROY DE POLONGNE.

NOTICE
SUR JEAN CHOISNIN
ET SUR SES MÉMOIRES.

Jean Choisnin, né en 1530, était d'une famille assez obscure; il avait un frère attaché à Jeanne d'Albret, mère de Henri IV; lui-même chercha d'abord à entrer au service de cette princesse. Peu après la mort de François II, il devint le secrétaire de Montluc, évêque de Valence, lequel était en faveur auprès de Catherine de Médicis. Ce prélat qui avait apprécié le mérite de Choisnin, le choisit pour préparer les voies à une négociation qui demandait beaucoup d'habileté et de ménagements.

Catherine de Médicis, par une préférence trop marquée pour le duc d'Anjou, avait excité la jalousie de ses autres enfants. Charles IX, âgé de vingt ans, se lassait de voir sa mère prodiguer tous les honneurs à ce fils chéri, rapporter à lui seul toute la gloire des batailles gagnées par les armées royales; il voulait absolument l'éloigner du royaume.

Les sentiments du Roi n'avaient point échappé à la pénétration de Catherine de Médicis, elle était d'ailleurs tourmentée par une autre préoccupation. Les astrologues (on sait qu'elle avait en eux une foi presque aveugle) lui avaient prédit qu'elle verrait tous ses fils sur le trône. La mort prématurée de François II lui faisait craindre qu'ils n'eussent tous le même sort. Dans sa crédulité, elle espérait détourner ce présage, en procurant au duc d'Anjou une couronne étrangère. Suivant Pierre Mathieu, elle voulut d'abord le marier à Elisabeth, reine d'Angleterre; ensuite elle conçut un étrange projet, c'était d'ériger en royaume les îles de Corse et de Sardaigne réunies aux possessions d'Alger, et à cet effet, de demander l'investiture de ces possessions au sultan Sélim II. L'évêque de Valence la détourna de ce dessein, et lui soumit un plan dont l'exécution paraissait fort problématique; il s'agissait de faire élire le duc d'Anjou roi de Pologne, en remplacement de Sigismond II, attaqué d'une maladie mortelle. Cette idée charma la Reine-mère; celle-ci décida Jean Crasoski, gentilhomme polonais qu'elle avait admis à sa cour, à lui promettre l'assistance de ses amis; il fut arrêté que Choisnin et Balagni, fils naturel de l'évêque de Valence, iraient en Pologne afin de disposer les esprits en faveur de ce nouveau prétendant à la couronne.

Les Mémoires de Choisnin roulent sur cette négociation; mais ce fut Jean de Montluc qui la dirigea seul et la conduisit à une heureuse fin. Nous croyons donc utile de faire connaître ce personnage.

L'évêque de Valence était frère du maréchal Blaise de Montluc, si bien dépeint dans la notice qui précède ses Mémoires. Jamais il n'y eut moins de ressemblance entre deux frères; ils différaient l'un de l'autre pour le caractère et pour les mœurs, et n'avaient ni les mêmes goûts ni les mêmes opinions Le maréchal, catholique zélé, persécuta les protestants; l'évêque, au fond de l'ame protestant, fut leur soutien. Le premier, homme de guerre inflexible et rude, rapportant tout à la force, était dur pour lui comme pour les autres; le second, homme de cour, fin et rusé, arrivant à son but par la souplesse, était indulgent pour les autres comme pour lui. *Je ne crois pas*, disait le maréchal, *qu'un homme si sçavant, tel qu'on dit qu'est mon frère, veuille mourir sans escrire quelque chose, puisque moy qui ne sçai rien m'en suis voulus mesler.* Cependant le savant n'écrivit point de mémoires; on doit en avoir quelque regret, puisque personne ne connaissait mieux que lui les affaires de son temps. On croirait qu'ainsi divisés, les deux frères dussent se brouiller; il n'en fut point ainsi : marchant dans des routes différentes, presque toujours éloignés l'un de l'autre, ils vécurent sans mésintelligence.

Jean de Montluc sortit d'une retraite obscure pour jouer un rôle brillant en Europe. Il était entré jeune dans un couvent de Dominicains. Ce couvent reçut la visite de Marguerite, sœur de François Ier. La princesse, charmée de l'esprit de ce jeune ecclésiastique, se l'attacha; le Roi, appréciant son mérite, lui confia une mission à Constantinople. Henri II l'envoya près de diverses cours; ses succès diplomatiques et son talent pour la chaire lui valurent en 1563 l'évêché de Valence.

Dans le temps où Henri II se montrait plus que sévère contre les partisans des nouvelles doctrines, Jean de Montluc eut l'adresse de conserver sa dignité épiscopale, et de vivre en ministre protestant. Il avait secrètement épousé, dit-on, Anne Martin, femme d'une beauté remarquable, avec laquelle il vivait presque ostensiblement; il en eut un fils qu'il parvint à faire légitimer. Dénou-

cé par le doyen de Valence et condamné à Rome comme hérétique, il se pourvut pour défaut de forme devant le parlement de Paris et gagna son procès. Pendant l'instance, Henri II était mort; l'ascendant des Guise sur son successeur excitait une espèce de réaction. A l'assemblée des notables, tenue à Fontainebleau en janvier 1560, Jean de Montluc, voyant la Reine-mère disposée en faveur des protestants, prononça un discours qu'on trouve dans les Mémoires de Condé, où il manifestait assez ouvertement ses opinions. Il proposait des conférences, persuadé que la discussion tournerait à l'avantage des protestants, généralement plus instruits et plus éclairés que les catholiques. Il ne s'était pas trompé : le colloque de Poissy, convoqué l'année suivante, n'eut d'autre résultat que de mettre les deux partis en présence et sur la même ligne, position toujours favorable aux partisans d'idées nouvelles, puisqu'elle leur fournit l'occasion de paraître au grand jour et d'attirer à eux les mécontents et les imaginations ardentes. Ce colloque fut suivi presque immédiatement de la première guerre civile; Montluc, principal intermédiaire entre Catherine de Médicis et le prince de Condé, eut toute facilité pour calculer les chances de l'un et de l'autre parti, et prévoyant que l'ancienne religion prévaudrait, il mit dans sa conduite une extrême circonspection. Souvent appelé aux conseils secrets de Catherine, il évita de se compromettre; cependant la crainte d'être enveloppé dans la catastrophe qu'il prévoyait, lui fit prendre la résolution de s'éloigner de Paris. Sous prétexte que sa présence était nécessaire en Pologne, il partit sept jours avant la Saint-Barthélemy. Arrêté à Saint-Mihel, où il courut quelque danger, il rencontra aussi en Allemagne plusieurs obstacles qui retardèrent son arrivée. Dès qu'il fut parvenu à sa destination, il prit les intérêts du duc d'Anjou avec un zèle et une habileté qu'on regrette de voir employés au service d'un prince qui en était si peu digne.

Quelques historiens étonnés du succès d'une négociation aussi difficile, en ont attribué la réussite à des moyens de corruption; cette allégation, démentie par Choisnin, tombe d'elle-même quand on songe au caractère bien connu des Polonais de cette époque, et aux sommes énormes qui auraient été nécessaires pour gagner une si grande multitude d'électeurs; c'est donc seulement au génie de Montluc qu'il faut faire honneur du succès. On admire l'adresse avec laquelle il écarte tous les rivaux, mais on est fâché de le voir réduit à descendre au mensonge pour atténuer l'impression produite en Pologne par la Saint-Barthélemy. Cette impression était si forte, et avait tellement aliéné les esprits qu'elle faillit faire échouer la négociation. Comme Montluc avait à ménager non-seulement les sénateurs et les grands, mais encore à se concilier la multitude qui en définitive décidait l'élection, sa correspondance était immense.

Par une décision prise à l'improviste, la Diète arrêta que tous les ambassadeurs seraient entendus le même jour. Cette décision laissait aux orateurs toute latitude pour exposer leurs raisons, mais les empêchait de combattre celles de leurs adversaires; c'était là précisément ce que Montluc se proposait; dans la crainte de n'avoir pas prévu toutes les objections, il voulait se ménager le temps de faire à son discours les additions qu'il jugerait nécessaires. Le jour venu, il feignit d'être malade, et après que l'ambassadeur de chaque prétendant eut prononcé sa harangue, il se procura une des trente-deux copies manuscrites qui, suivant l'usage, devaient être remises à la Diète. Aussitôt que son travail fut terminé, il annonça le rétablissement de sa santé. La harangue qu'il prononça produisit un grand effet; au lieu de trente-deux exemplaires, il en distribua un très-grand nombre qu'il avait fait imprimer secrètement. Tant d'efforts enlevèrent les suffrages, et le 9 mai 1573 le duc d'Anjou fut nommé roi par plus de trente mille électeurs.

Montluc et Choisnin revinrent en France, mais le nouveau roi de Pologne ne leur fit pas l'accueil que méritaient leurs services. Ce prince, voyant la tombe prête à s'ouvrir pour Charles IX, était contrarié de cette élection qui l'exposait à perdre la couronne de France. Montluc, dégoûté de la cour, se retira en Languedoc et mourut le 13 mai 1579, assisté d'un jésuite. Choisnin eut pour unique récompense le titre de *conseiller du Roi en son conseil privé.*

On sait qu'immédiatement après son retour, il s'occupa de la rédaction de ses Mémoires; cependant on n'a aucun renseignement sur sa personne; la date de sa mort est restée inconnue. Ses Mémoires furent imprimés en 1573, mais la maladie de Charles IX, à qui l'auteur voulait les présenter, en retarda la publication; ils ne parurent qu'en 1574, sous le titre de : *Discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du Roy de Polongne, divisé en trois livres; faict par Jehan Choisnin de Chatelleraud, secrétaire du roy de Polongne, dédié à la Royne-mère des Roys. Paris*, Chesneau, 1573, in-8°.

Cette édition, qui est fort rare, n'a jamais été reproduite séparément.

A la suite des Mémoires nous donnerons la traduction des deux discours que Montluc prononça devant la Diète. Cette traduction, publiée en 1573, Paris, Jean Richer, petit in-8°, est rare; cependant ces discours sont assez curieux et méritent d'être conservés, dût-on ne les regarder que comme un monument de l'éloquence de cette époque. Nous y ajoutons une lettre *sur le sujet de la mort* de Henri III; nous regrettons de ne l'avoir pas placée parmi les pièces qui terminent le Journal de Lestoile.

A. B.

A TRÈS-HAUTE, TRÈS-PUISSANTE ET TRÈS-VERTUEUSE PRINCESSE

CATHERINE DE MÉDICIS,

PAR LA GRACE DE DIEU ROYNE DE FRANCE,

MÈRE DES ROYS,

JEHAN CHOISNYN DE CHASTELLERAUT, SON TRÈS-HUMBLE ET TRÈS-OBÉYSSANT SERVITEUR, DÉSIRE TOUT HONNEUR ET FÉLICITÉ.

Madame,

Quand M. l'évesque de Valenee revint de Polongne, il estoit résolu de n'escrire ny de parler que fort sobrement du service qu'il avoit fait à Vos Majestez, tant audict pays qu'à son passage par l'Allemaigne, et pensoit par ce seul moyen pouvoir surmonter l'envie qui en ce temps règne en ce royaume plus qu'en nul autre. Il avoit sagement préveu que ceux qui volontiers s'occupent à controller les actions d'autruy chercheroient par tous moyens luy oster, ou, pour le moins, diminuer la louange qu'il avoit acquise, et eust désiré (et de cela j'en suis tesmoing) qu'après avoir rendu compte de sa négociation, la mémoire, en ce que luy concernoit, en eust esté ensepvelie; et, pour ceste cause, deffendit à nous qui avions esté avec luy de ne communiquer à personne ce que jà nous avions escript de son voyage. Mais il est advenu que quelques malins esprits, les uns, poussez de quelque mauvaise volonté qu'ils portent audict sieur, les autres, qui sont les estrangers mal affectez à ceste couronne, ont par divers moyens calomnié l'élection qui avoit esté faicte. Les uns ont dit qu'il y avoit eu de la corruption et de la force; les autres ont calomnieusement rapporté le bon et heureux succez de ladite élection à la recommendation et commandement que le Turc avoit faicte à la noblesse de Polongne. C'estoit autant à dire que le nom du Roy n'y avoit de rien servy; que la vertu du roy esleu n'avoit esté mise en aucune considération, que les gentilshommes pollacs sont comme serfs et esclaves dudict Grand-Seigneur. Et enfin c'estoit une invention pour rendre ladicte élection odieuse et suspecte à toute la chrestienté. Et encore que ce fust chose si notoirement faulse qu'elle ne méritoit qu'on y fist aucune response, toutesfois le Roy, comme prince sage et advisé, prévoyant que ce faux bruit prendroit telle racine que ceux qui escrivent l'histoire de nostre temps, comme mal informez, pourroient authoriser et confirmer ladicte calomnie, il voulut et commanda audict sieur de Valence, pour esclaircir un chascun de la vérité, de mettre ou faire mettre par escript le discours de toute sa négociation. Qui fut cause que ledict sieur me donna congé de publier ce que j'avois recueilly, tant de ses mémoires que de ceux qu'il avoit employez audict pays. Par lequel discours l'on verra que le Roy n'a esté aydé ni secouru d'homme vivant que de son seul nom et de celuy dudict roy esleu son frère. Et pour autant, Madame, qu'on ne peult nier que, pour le singulier et extrême dé-

sir que vous avez tousjours monstre à la grandeur de ceste couronne, vous n'ayez esté la première et seule occasion d'envoyer demander et poursuivre ledict royaume de Polongne, l'on sçait aussi que vous choisistes ledict sieur de Valence pour ministre de vostre grande et louable entreprinse, il m'a semblé ne devoir addresser mon petit labeur à autre qu'à Vostre Majesté, qui, avecques plus seur et plus sain jugement, en pourroit juger mieux que nul autre sçauroit faire : et serez peult-estre bien ayse de mettre ce petit recueil en vostre librairie, afin que ceux qui viendront après ayent cognoissance du soing que vous avez eu de l'advancement et de la grandeur de nosseigneurs voz enfans, lesquels furent dès leur enfance privez du secours et de l'assistance du Roy leur père. Mais Dieu, qui les print souz sa protection, vous a donné la force et la prudence pour leur servir non seulement de mère, mais de bon, sage et provident père. Je vous supplie donc, Madame, ne trouver mauvais si, faisant publier ce petit traicté, je l'ay dédié à Vostre Majesté. Et n'ayant autre moyen de vous faire service, je prieray Dieu, Madame, pour vostre santé et prospérité.

A Paris, ce 16 de mars 1574.

Vostre très-humble et très-obéyssant serviteur,

JEHAN CHOISNIN.

MÉMOIRES

DE JEAN CHOISNIN.

LIVRE PREMIER.

[1571] Comme M. l'évesque de Valence fut adverty que, pour quelques difficultés qui semblèrent malaisées à desmesler, il n'y avoit plus d'espérance du mariage, dont avoit esté bien avant parlé, entre le très-illustre duc d'Anjou, à présent roy de Polongne, et la sérénissime Royne d'Angleterre, il proposa à la Royne, mère du Roy, deux moyens qui lui sembloient faisables, pour faire tomber la couronne de Polongne entre les mains dudict seigneur.

Le premier estoit d'envoyer un gentilhomme vers le roy de Polongne, pour parler du mariage d'entre sa sœur l'Infante et le susdict seigneur, en cas qu'elle ne fust trop aagée, à telle condition qu'il le feroit recevoir par les estats pour son successeur, attendu qu'il estoit hors d'espérance d'avoir enfans.

L'autre moyen estoit que, si ledict seigneur Roy, qui estoit attaint d'une maladie fort dangereuse, venoit à mourir, qu'en ce cas, le gentilhomme qui auroit jà esté envoyé, mettroit peine de gaigner la faveur de quelques-uns des seigneurs, soubz l'advis et conduite desquels l'on pourroit puis après y envoyer des ambassadeurs de marque.

La Royne-mère, qui tousjours a infiniment désiré la grandeur de ceste couronne et du roy de Polongne son filz, bien qu'avec son bon jugement elle recogneust qu'en ces deux moyens il y auroit des difficultez qui seroient mal-aysées, ou peut-estre du tout impossibles à surmonter, toutesfois, vaincue de l'espérance, elle print résolution de faire tout ce qu'elle pourroit, remettant au surplus l'événement et l'issue de ceste entreprinse à Dieu, qui dispose des royaumes selon sa volonté. Mais quand ce vint sur l'élection du personnage, elle se rendit quelque temps irrésolue, bien que ledict seigneur évesque de Valence luy eust nommé le sieur de Lanssac, le jeune (comme elle le sait), et depuis luy nomma un jeune gentilhomme, nommé le sieur de Renthy, de qui on luy avoit rendu fort bon tesmoignaige.

[1572] Autres affaires qui survindrent, reculèrent cestuy-là pour un an entier, et jusques à ce que le Roy fust à Bloys, qui fut l'an 1572, en février, auquel lieu ladicte dame, ayant ouy nouvelles que ledict seigneur roy de Polongne empiroit quant à sa santé, rappella ledict sieur évesque, et luy dist que son intention estoit de poursuivre vivement l'entreprinse dont autrefois elle luy avoit parlé. La difficulté de l'élection du personnage l'arresta quelques jours, parce qu'elle ne vouloit pas que celuy qui seroit envoyé allast de pleine venue en Polongne, de peur qu'estant descouvert, si l'affaire ne succédoit selon son désir, il y eust de la mocquerie. Enfin sagement elle advisa d'employer un homme duquel l'on ne se pourroit jamais doupter, et de telle condition estoit le sieur de Balagny (1), tant pour l'aage que pour le peu d'expérience qu'il avoit aux affaires publiques, et qui jà avec plusieurs autres gentilshommes françois estoit à Padoue, pour apprendre la langue et s'exercer aux armes.

On lui envoya homme exprès, avec mémoires bien amples; et, pour dissimuler le but de son voyage, lui fut commandé de passer par les cours des autres princes, pour lesquels le Roy lui avoit donné lettres de recommendation; et, outre ceste dépesche, ledict sieur évesque lui envoya des lettres qu'il escrivoit audict seigneur roy de Polongne, de qui il estoit bien cogneu: et fusmes avec lui un géntilhomme de Dauphiné, nommé Charbonneau, homme de moyen aage, et un autre appellé du Belle, baillif de Valence, et moi.

Il commença son voyage par l'archiduc Fer-

(1) Fils naturel de Jean de Muntluc, évêque de Valence, gouverneur de Cambrai, maréchal de France en 1594, mort en 1603.

dinand, qui estoit en une maison de plaisance auprès d'Isprug (1), au comté de Tyrol, lequel, pour le respect du Roy, le recueillit et lui fit fort bon visage.

Semblable recueil lui fit l'Empereur (2): et comme ce prince est humain et gratieux, lui demanda s'il passeroit plus outre; et après avoir entendu qu'il verroit la cour du roy de Polongne, du roy de Suède et du roy de Dannemarc, ledict seigneur loua sa délibération, luy usant de ces mots: « Vous avez passé vostre hyver en un lieu où la rigueur du froid ne vous a pas beaucoup travaillé; vous passez le printemps en Austrye, qui est sa meilleure saison, et allez faire l'esté ès provinces où les chaleurs ne sont que de bien peu de durée. » Et ne veux obmettre à dire que ledict seigneur Empereur examina de si près ledict de Balagny, que M. de Vulcob, agent pour les affaires de Sa Majesté près ledict seigneur Empereur, escrivit à la Royne qu'il ne l'avoit point veu tant parler à gentilhomme françois qui fust venu vers Sa Majesté sans avoir quelque chose à négocier. Lui demanda par deux fois s'il ne passoit pas en Hongrie; à quoi ledict sieur de Balagny respondit que, bien que la Hongrie soit une province qu'il désiroit infiniment veoir, toutesfois il n'avoit pas encore pensé d'y aller, que ce ne fust à quelque bonne occasion pour lui faire service; et sembloit que ledict seigneur eust quelque opinion que ledict de Balagny allast en Turquie.

Au partir de là nous allasmes en Polongne et y arrivasmes en telle saison que la peste estoit universelle par tout le royaume, pour laquelle peste ledict seigneur Roy (3), qui pour lors, et deux ans devant, n'avoit bougé de Warsovye, bien qu'il fust malade, avoit esté contraint de desloger sans rien délibérer des affaires du pays, pour lesquels il avoit fait assembler une convocation généralle, et pour cest effect s'estoit acheminé vers la Lithuanye, en un sien chasteau appellé Knichin, qu'il aimoit fort, où il délibéra de recouvrer sa première santé, ou bien d'y finir ses jours si Dieu l'avoit ainsi ordonné; et avoit quelque inclination à ceste province, parce que ses prédécesseurs estoient descendus des Jaguellons, ducs de Lithuanye: et ont depuis lesdicts seigneurs roys pour ceste cause eu ledict pays en singulière recommendation.

Ce bruit du voyage et de la maladie dudict seigneur Roy, empescha que nous ne fismes grand séjour à Cracovye et n'y arrestasmes que pour aller veoir les salines, qui sont à deux lieues de là, chose bien digne d'estre veue; car, outre la valeur qui est grande et un thrésor fort rare, c'est un lieu dans terre où l'on met demye-heure à descendre avec des grands et fort gros chables, avec lesquels cinquante hommes peuvent descendre à chacune fois, et nous feit le bourgmestre ceste courtoisie d'y descendre avec nous, et tenoit entre ses bras ledict sieur de Balagny. Comme nous fusmes descendus nous trouvasmes de grandes cavernes voultées et disposées comme les rues d'une ville, et en divers endroits plus de trois cens personnes qui tiroient le sel par grosses pièces, ne plus ne moins qu'on tire en ces quartiers la pierre des carrières; et ne peult-on y travailler ni s'y promener qu'avec des flambeaux.

Nous fusmes en ce temps advertis que le Roy s'en alloit en Lithuanye, audict Knichin, auquel lieu nous acheminans rencontrasmes à sept lieues près un gentilhomme du pays qu'on appelle le seigneur Sarnikoskri, chevalier de Malte, référendaire séculier et frère du capitaine-général de la grande Polongne, lequel, nous cognoissant estrangers, s'offrit à nous faire tous les plaisirs qu'il pourroit; ce qu'il fist et n'eut pas moins de soucy dudict sieur de Balagny et de nous qui l'accompaignions, que si nous eussions esté ses propres enfans.

Le premier acte d'humanité fut qu'il nous mena à trois lieues près de la cour, en un lieu appellé Ticouchin, qui est une forteresse bastie dans des marais qui, pour quelque froid qu'il face, ne gellent jamais, comme font la pluspart des autres marais, rivières et estangs de ce pays-là: et est ladicte forteresse de cinq boulevars grands et beaux, au milieu desquels y a un fort beau chasteau basti de bricque, dans lequel est conservé le thrésor du Roy et du royaume, que l'on estime estre de grande valeur. Et parce que le Roy estoit fort malade, il avoit esté défendu au capitaine qui le gardoit de n'y laisser entrer personne, et par ce moyen l'entrée nous fut desniée. Bien nous fut-il permis de le veoir et contempler par dehors tant que nous voulusmes, et de si près que c'estoit presque autant que si nous y fussions entrez. Et quant au thrésor, je ne sçaurois dire que c'est; bien veismes-nous en un monastère qui est près de ladicte forteresse, trois mil corseletz que l'on disoit avoir esté faits exprès pour la personne dudict seigneur Roy.

(1) Inspruck.
(2) Maximilien II
(3) Sigismond III, le dernier de la race des *Jagellons*.

Ledict refférendaire nous laissa audict lieu jusqu'à ce qu'il auroit esté en cour pour faire entendre nostre venue au Roy et faire apprester logis, ce qu'il feist : et estants là arrivez, ledict sieur de Balagny fist supplier Sa Majesté de permettre qu'il lui présentast les lettres du Roy; mais le mal le pressoit si fort qu'il ne lui put donner audience : bien lui fist-il dire que, si son mal lui donnoit quelque relasche, il le verroit et escouteroit voluntiers pour l'amour du prince qui l'avoit envoyé; et cependant le recommanda de fort bonne sorte à tous les seigneurs de sa cour, lesquels n'estoit besoing d'admonester à recevoir humainement un gentilhomme estranger; car il fault confesser que ceste nation surmonte en civilité et courtoysie toutes les autres; et de faict nous y receusmes tant de faveur et tant d'honneur que de plus n'en eussions-nous peu désirer; car il n'y eut évesque, il n'y eut palatin, il n'y eut seigneur de marque qui ne traictast ledict sieur de Balagny, qui ne le receust avec tel et si favorable recueil comme s'il eust esté personnage d'aage et d'authorité; et fusmes entre autres festoiez par l'évesque de Cracovye, vice-chancellier de Polongne, par le vice-chancellier de Lithuanye, par le palatin de Wratislavie, par le sieur Radzivil, mareschal de la cour de Lithuanye, par le sieur Troski, grand-tranchant. Nous fusmes amenez par le maistre de la chambre dudict seigneur Roy en la maison d'un sien neveu, qui est à une lieue de Knichin, où nous fusmes traictez comme en la maison d'un prince, la maison bien meublée, accompaignée de jardins, parc, estangs, bois et de toute autre chose qui pouvoit donner plaisir. Et bien que ce fust en un lieu si avant au royaume et esloigné de tout commerce de marchandises, si est-ce qu'outre la malvoisye et le muscat de Candye, l'on nous donna de cinq ou six sortes de vins; et diray plus : que je ne sçay si en ville de France l'on trouveroit plus de diverses sortes de confitures qu'on nous donna à la collation : qui est pour monstrer que ceste noblesse vit splandidement et commodément. Mais ce que plus nous contenta, fut qu'il avoit l'escurie bien fournie et garnie de beaux et bons chevaux, outre le haras qui estoit grand. Et en un grand poile il y avoit armes pour mener cent hommes au combat : à peine trouvera-on en France, en Italie et en Espaigne, un gentilhomme si bien fourni que cestuy-là; et si il n'avoit point plus haut de trois à quatre mil florins de revenu. Ceste bonne chère fut accompaignée d'une grande démonstration d'amitié; et, à ce que j'ai depuis entendu, l'oncle et le neveu ont esté toujours de nostre parti; aussi parloient-ils aussi bon françois comme s'ils eussent esté nez dans Paris.

Ledict sieur refférendaire, le fils du palatin de Rava, les sieurs Erasme, doyen de Cracovye, et Gaspard de Binski, enfans du grand-chancellier de Polongne, nous festoioient quasi tous les jours et prenoient un merveilleux soing de nous, avec lesquels ledict sieur de Balagny contracta une grande et estroicte amitié.

Le Roy, après avoir longuement languy, mourut le septiesme de juillet : et à ce que nous veismes, il ne fut pas fort regretté, parce que, selon qu'on disoit, il avoit autrement vescu avec ses subjects que n'avoient faict ses prédécesseurs.

Le susdict sieur de Balagny, voyant son premier desseing rompu, délibéra d'essayer le second, qui estoit de gaigner quelques seigneurs de la cour, et continua, comme il avoit jà commancé, de publier par toutes les compaignies les rares vertus du très-illustre duc d'Anjou; et ayant, s'il lui sembloit, fait quelque bon fondement, il s'en découvrit ouvertement ausdicts seigneurs Erasme et Gaspard de Binski, enfans dudict chancelier : il ne se voulut toutesfois fier audict seigneur refférendaire, parce que l'abbé Cyre, ambassadeur de l'Empereur, luy avoit dit et asseuré qu'il l'avoit gaigné pour l'archiduc Ernest.

Et faut noter que ledict Cyre, durant six ans qu'il avoit esté là ambassadeur, avoit fait soigneusement et dextrement commancé la praticque de parvenir audict royaume, si bien qu'il pensoit l'emporter pour ledict seigneur archiduc. Et parce qu'il n'eust jamais pensé que ledict sieur de Balagny fust là pour les mesmes affaires, il luy en contoit tous les jours comme s'ils eussent esté à un mesme maistre; qui fut cause que ledict sieur de Balagny fut quelques jours irrésolu, assçavoir s'il devoit entamer la négociation ou non. D'un costé, il craignoit de n'arriver pas assez à temps en France pour faire envoyer les ambassadeurs; de l'autre costé, craignoit aussi que, pour peu qu'il descouvrist l'occasion de sa venue, l'Empereur feroit tous ses efforts d'empescher qu'aucun ne peust arriver de la part du Roy.

Sa résolution fut de publier le plus qu'il pourroit la valeur dudict seigneur duc, et de prier les enfans dudict seigneur chancellier de vouloir estre des nostres, leur remonstrant combien d'honneur ce leur seroit d'avoir fait service à un prince si grand et si vertueux que cestuy-là : et avec ceste résolution il se mit en voyage pour s'en retourner en la plus grande diligence qu'il pourroit; et, estimant qu'il auroit moins d'empescement par mer que par terre, et que

un bon vent l'apporteroit en dix jours à Dieppe, il print son chemin vers Dantsie (1); mais ce fut après avoir veu toute la cérémonie qui fut faite à l'endroit du corps dudict seigneur Roy, qui est telle :

Qu'estant le lieu de Knichin, où il mourut, dans les bois, esloigné des bonnes villes où l'on eust pu recouvrir les aornemens et autres choses nécessaires pour lui faire ses funérailles, les seigneurs ne peurent faire qu'une partie de ce qu'ils eussent bien voulu, d'autant que leur coustume est, incontinent après que leur Roy est mort, de luy rebailler les aornemens royaux, et avec iceux l'inhumer, et qu'ils estoient loing de Cracovye pour avoir la grande couronne, que celui qui gardoit le thrésor à Knichin, de peur que, soubs prétexte de prendre une couronne pour servir à ceste cérémonie, l'on luy fist esguarer quelque autre chose, ne voulut jamais consentir qu'on y entrast, furent contraincts lesdicts seigneurs à ladicte cérémonie se servir de la couronne sans diadême du roy Jehan de Hongrie dernier mort, duquel il avoit hérité, et des autres aornemens royaux qui se trouvèrent dans son coffret, et luy furent baillez lesdicts aornemens le jour après qu'il mourut, en la sorte que s'ensuit :

Le corps du Roy fut mis dans une grande salle tapissée de drap noir de tous costez, sur un grand lit royal couvert d'une couverture de drap d'or frizé, traynant de tous costez par terre. Le Roy estoit vestu de chausses et pourpoint de satin cramoisy, et par dessus avoit une robbe longue de damas cramoisy, un bonnet de nuict fait en calotte de satin cramoisy, et des bottines aux pieds, de toille d'or, le visage et les mains nues. Au bas du lict, de chasque costé, il y avoit une picque, des gantelets et une rondelle d'acier, le tout bien doré, damasquiné, et richement garny. En un coing de ladicte salle près le lict, y avoit une grande bannière de damas cramoisy, sur laquelle au milieu estoit dépainte une aygle blanche à une teste, les aisles estendues, qui sont les armes de Polongne, qui avoit deux lettres entrelassées sur l'estomach, *S. A.*, qui signifioit *Sigismond Auguste;* et autour des armes estoient dépaintes particulièrement toutes les armoiries des autres provinces de Polongne.

Dessus une petite table couverte d'un tapis de velours cramoisy, qui estoit entre le lict et la table, sur laquelle on chanta la messe, y avoit un oreiller de mesme velours, sur lequel estoient la couronne, l'espée royale, avec la ceinture, le sceptre et les gantelets, le tout d'or massif, enrichy de pierreries richement élaborées, et une pomme d'or avec une petite croix dessus, telle que les empereurs portent, qui monstre que les roys dudict pays s'estiment empereurs.

Tous les seigneurs qui estoient à la cour, tant d'une religion que d'autre, se retrouvèrent à ceste cérémonie, à laquelle ils avoient invité le sieur de Balagny; et, bien qu'ils fussent près de commencer, ils eurent ceste patience de l'attendre, afin, comme il est vraisemblable, qu'il en feist le rapport au Roy.

L'aumosnier ayant dit la messe, l'évesque de Cracovye, qui estoit là avec une chappe de velours noir, telle qu'on porte à l'office des morts, recevoit les aornemens royaux qui luy furent apportez de dessus la petite table sur l'autel; l'épée par ledict seigneur refferendaire; la couronne par le vice-chancellier de Lithuanie; le sceptre par le seigneur Radzivil, mareschal de la cour de Lithuanie, et le globe par le seigneur Troski, grand-tranchant du feu Roy, et les gantelets par le premier gentilhomme de la chambre : lesquels à mesure que ledict évesque les mettoit sur le corps du Roy mort, il lisoit dans un livre ce qu'estoit signifié par lesdicts aornemens. Et ainsi demoura ledict seigneur Roy sur ce lict environné de force cierges et flambeaux, gardé jour et nuict par des prestres qui chantoyent, et quelques gentilshommes qui souloyent avoir la garde du corps jusques au troisiesme jour, où chacun le pouvoit veoir. Auquel temps ils furent contraints, pour la chaleur, de l'inhumer, et le mettre dans une bière de bois, ne pouvant recouvrer du plomb. Et avec le corps ils mirent semblablement les aornemens royaux qu'ils avoient fait faire d'argent doré : et est leur coustume d'en user ainsi.

Le sieur de Balagny, après avoir veu toute ceste cérémonie, eut congé de tous les seigneurs, et laissa tel nom qu'il emporta l'amytié de beaucoup de gentilshommes. Et pour continuer ce qu'il avoit si bien commencé, me laissa audict pays, et avec bien peu d'argent, car il n'en estoit guères bien garny; mais les amys qu'il avoit acquis, et principalement les sieurs Erasme et Gaspard de Binski, et leurs parens, me receurent si volontiers, que je n'euz faute de rien jusques à la venue dudict sieur de Valence, et en leur compaignie fuz receu en beaucoup de bonnes maisons, où souvent estoit tenu propos dudict seigneur à présent Roy; et par ce moyen plusieurs gentilshommes commencèrent à aymer celuy duquel ils n'avoient ouy que bien peu parler.

(1) Dantzick.

Toutesfois, après que la nouvelle de la Sainct-Berthélemy fut apportée audict pays, j'euz bien affaire à respondre, tant par paroles que par escript, à ce que l'on en disoit : et quelques-uns m'estimoient menteur pour avoir tant dict de bien dudict seigneur.

Mais, d'autant que j'estois bien adverty de tout ce qu'estoit advenu durant nos guerres civiles, je gaignai ce poinct en la pluspart des compagnies, qu'on rejettoit toute la coulpe sur le peuple et sur quelques inimitiés particulières : pour le moins m'accordèrent-ils qu'il falloit attendre, comme l'on dit, le boyteux, c'est-à-dire, que le sieur évesque de Valence fust arrivé ; car je les asseurois que ce seroit luy qui auroit la charge d'y venir, et duquel l'on pourroit sçavoir la vérité du faict.

Je reviens au sieur de Balagny, qui départit de Knichin sur la fin de juillet, et le quatriesme jour de son partement arriva à Poltoz, belle ville assise sur la rivière de Boug, qui est un fleuve qui vient de Lithuanie, et va descendre dans la Vistulle, à quatre lieues de Warsovie, et appartient ladicte ville de Posloz à l'évesque de Plosko ; lequel sieur évesque le receut fort humainement, le retint deux jours à lui faire la meilleure chère dont il se pouvoit adviser, et lui parla de telle façon que ledict sieur de Balagny en emporta meilleure parolle de lui que de nul autre à qui il eust parlé.

Dudict lieu il despescha Charbonneau et Gloscoski (1), qui est un jeune gentilhomme pollac (2), qu'il emmenoit en France vers l'Infante (3) qui estoit à Blonie, à quatorze lieues de là, avec une lettre par laquelle il la supplioit très-humblement luy permettre de luy aller faire la révérence. Ladicte lettre fut leue devant les évesques qui la gardoient, et commanda à son grand-maistre-d'hostel luy escrire de sa part. La response ne contenoit autre chose, sinon qu'il excusast le temps si misérable, et qu'elle estoit comme soubs la tutelle des sénateurs, sans lesquels elle ne vouloit parler à personne, et le prioit de la tenir pour excusée, et que, s'il fust venu en un autre temps que cestuy-là, elle luy eust fait cognoistre combien elle estimoit les serviteurs du roy de France.

Ledict Charbonneau eut grands propos avec ledict maistre-d'hostel, et avec un médecin, pour raison de l'affaire qui depuis a succédé, et les trouva de si bonne volonté, qu'ils lui promirent de faire entendre le tout à leur maistresse, avec asseurance que ce propos ne luy desplairoit point ; et de fait ils ont tousjours suivi nostre party.

Ledict évesque de Plosko conseilla audict de Balagny se mettre par eau pour éviter les villes pestiférées ; et, pour ce faire, l'accommoda de sa barque, qui estoit fort bien accoustrée, avec laquelle il continua son voyage : et arrivé qu'il fut à Plosko, qui est une belle petite ville sur la rivière de la Vistulle, M. le refférendaire, dont cy-dessus a esté faite mention, et qui est capitaine dudict lieu, le pria d'y séjourner quelques jours pour l'envie qu'il avoit de le caresser et de le festoyer : à quoy il s'accorda volontiers, parce que depuis là jusques à Danski (4) il n'y avoit point de lieu nect où il peust s'arrester pour attendre Charbonneau, qui arriva bientost après. Au partir de là ledict refférendaire lui bailla une barque garnie de tout ce qu'il luy falloit, et plusieurs lettres de recommandation ; mais il ne s'en ayda pas beaucoup, parce que, pour ne perdre temps, il ne voulut point descendre à terre, aussi qu'en tous les lieux où il eust peu descendre il y avoit grand danger de peste, pour lequel il ne voulut entrer à Cujavie, mais envoya Charbonneau vers l'évesque, qui est un très-digne personnage, pour s'excuser et luy présenter une lettre dudict refférendaire.

Ledict sieur évesque fut si courtois, qu'il envoya en grande diligence dix gentilshommes après lui, pour lui faire entendre combien il estoit marry de ce qu'il ne l'avoit peu veoir en sa maison pour le festoyer ; mais puisque cela n'avoit pas esté, il le prioit d'aller loger à une sienne maison qu'il avoit hors la ville de Danski, où il seroit bien venu et recueilly.

Il arriva audict Danski le 5 d'aoust 1572. Et le soir Messieurs de la ville le furent visiter, et puis sur l'heure du soupper luy envoyèrent douze grands vases d'argent plains de douze sortes de vins. Le lendemain députèrent un d'entre eux, qui est un gentilhomme espaignol, lequel s'est habitué là, qui parle fort bon françois, pour lui faire compaignie et luy monstrer et faire veoir ce qu'il estimoit estre digne de monstrer à un estranger. Et, à ce que je luy ay ouy dire, il remarqua que la ville est fort grande et bien peuplée, et où les marchands profitent autant qu'en quelque autre ville que ce soit. C'est un magasin de tous les bledz de Polongne, desquelz tous les Pays-Bas sont ordinairement

(1) Probablement Crasoski dont il est parlé dans la Notice.

(2) Polonais.

(3) Sœur de Sigismond.

(4) Dantzick

secourus et nourris, et bien souvent le Portugal, et quelquefois une partie de la France. On s'y fournist aussi de miel, de cire, de cendres et de fourreures, qui sont marchandises dont la Polongne abonde autant que nul autre pays qui soit. Là se descharge grande quantité de marchandises qui viennent de Moscovie, d'Allemaigne, de France et d'Espaigne; au reste la ville est bien bastie, belle et fort peuplée, et seroit forte s'il n'y avoit deux montaignes qui luy commandent, dont l'une est assez loing, et ne peut pas faire grand mal; pour l'autre qui est fort près, les seigneurs luy ont approché un bastion beau et grand, qui peult servir de citadelle. Il y a de plus un port qui est des plus beaux du monde: car estant la Vistulle de soy fort large par tous les autres endroits de son cours, elle vient à se restrécir à une lieue de la mer, qui est le port dudict Danski, sans qu'elle y soit contrainte de montaigne aucune; là où estant demourée en sa largeur elle n'auroit pas le fondz d'eau pour porter les navires et vaisseaux dudict port, comme elle faict. Là il fut festoié par les seigneurs de la ville, en la maison du sieur Constantin Ferber, et ne veit jamais, à ce qu'il racompte, tant de vaisselle d'argent ensemble, comme il fist en ladicte maison; parmy laquelle il veit six grandes couppes d'ambre, avec le pied d'or, garniz de dyamans, rubiz et perles: et luy en fut présentée une qu'il refusa et ne la voulut point accepter.

Le jour après, celuy qui tient le second lieu en ladicte ville luy vint offrir de la part des seigneurs, tous secours, ayde et commodité, voire d'argent, s'il en avoit besoing. Et tout cela se faisoit pour le respect et l'honneur qu'ils portoient au nom du Roy. Le convia aussi de s'aller tenir au chasteau, qui est à l'emboucheure du port, attendant que son navire fust apresté, de peur qu'il ne luy vint mal pour la peste, qui jà commençoit fort à s'eschauffer. Mais ledict de Balagny, qui ne pensoit qu'à son retour, bien qu'il fust caressé, honoré et visité par les plus grands, y séjourna seullement autant qu'il estoit besoing pour faire apprester son embarquement: il estoit conseillé d'achepter un navire pour soi, armé et équippé; et pour ce faire luy estoit offert de l'argent par les agens du refférendaire, qui avoient charge de le pourveoir de toutes choses nécessaires. Mais, considérant que ce seroit faire trop de fraiz au Roy, et aussi que le roy de Dannemarc en pourroit prendre quelque jalousie, il s'embarqua dans un navire françois, appelé *l'Ange*, de Fécamp.

Jusques icy ay-je voulu raconter du voyage dudict sieur de Balagny ce qui pouvoit servir au faict de la négotiation, qui depuis a esté heureusement achevée, j'ai aussi touché quelques particularitez des villes où il passa depuis qu'il partit de la cour du feu roy de Polongne. Et pourra-t-on dire que cela ne servoit de rien à ladicte négotiation, mais je l'ay faict affin que les lecteurs de ce traicté entendent que la noblesse de la Polongne surmonte toutes les autres en courtoisye et humanité; que les estrangers y sont mieulx receus, caressez et honorez qu'en aucun endroict de la chrestienté, et qu'il y a beaucoup de belles et bonnes villes, et qu'à Danski, qui est une des principalles, tous estrangers y sont favorablement recueilliz, et singulièrement les François, bien que durant l'interrègne, et après l'élection, ceux qui gouvernent ladicte ville ne soient pas si bien portez envers quelques-uns comme ils avoient accoustumé. Et m'asseure qu'estant arrivé le Roy pardelà, ils luy seront aussi obéissans qu'ils ont esté à ses prédécesseurs, et redoubleront l'amitié qu'ils ont si longuement entretenue avec les François, parce que le commerce y sera plus grand qu'il n'a esté par le passé. Et quant à ce qu'il luy advint à son retour, tant en Dannemarc, où il fut favorablement recueilly par le roy dudict pays, et depuis en Suède, Novergue (1) et Angleterre, il n'a voulu que j'en feisse aucune mention. Et s'il fust esté creu, son nom n'eust point esté inséré en ce discours, espérant que quelques jours il fera plus de service au Roy qu'il ne feist audict voiage. Bien diray-je en passant qu'il rendit si bon compte de toutes choses à Leurs Majestez, que par leur commandement il fut incontinent despesché pour s'en retourner en Polongne, et y continuer à leur faire service comme il avoit commencé.

(1) Norwége.

LIVRE DEUXIÈME.

Je viens à la négociation, qu'on peult dire longue et pénible, faicte par ledict sieur évesque de Valence, qui fut despêché cependant que nous estions audict pays, en la manière qui s'ensuit :

Le Roy estant à Paris vers la fin du mois de juillet, fut adverty de la mort du roy de Polongne et de la poursuite que faisoit l'Empereur pour faire eslire l'archiduc Herneste (1), son filz, comme aussi faisoient le Moscovite (2), le roy de Suède (3), le duc de Prusse et le Transsilvain : le Roy donc ne voulut perdre ceste belle occasion qui se présentoit, et délibéra, avec la Royne, sa mère, d'y envoier quelques notables personnages qui eussent et l'entendement et l'expérience pour conduire, selon son désir, une si grande entreprise. Ceci, dis-je, pour respondre aux calomnies qui ont esté semées en Polongne et en Allemaigne, parmy lesquels il y estoit contenu que le Roy avoit fait un mauvais tour à l'Empereur, son beau-père, d'avoir couru sur sa fortune et sur la pratique qu'il avoit faicte long-temps auparavant. Ceste doléance avoit quelque apparence de raison, et les ambassadeurs de l'Empereur sçavoient bien s'en ayder et par parolle et par escript, si bien qu'aucuns gentilshommes pollacs, quelque temps fut, en parlèrent en fort mauvaise sorte ; mais ledict sieur évesque de Valence estant par-delà, sceut très-bien et à propos remonstrer que chacun estoit tenu de faire son profit ; que la poursuite d'un royaume, pourveu qu'elle soit faicte par les moyens légitimes et approuvez, ne peult estre blasmée, quand ce seroit de frère à frère, j'entends quand c'est d'un royaume qui n'appartient ne à l'un ne à l'autre. Mais nous n'en estions pas en ces termes ; car, comme dessus a esté dit, avant que le Roy se mît de la partye, il y avoit quatre compétiteurs, dont les deux y avoient aussi bonne part comme pouvoit avoir ledict seigneur Empereur. Et doit-on tenir pour certain que, si le Roy eust veu l'Empereur seul poursuivant, il ne luy eust voulu donner aucun empeschement.

La difficulté fut sur le choix de ceux qui devoient estre envoyez. Bien recognoissoient Leurs Majestez qu'il falloit que ce fust un homme de robe longue, et qui sceust, comme l'on dit, aller et parler ; car, puisqu'il falloit demander le royaume à cinquante ou cent mil gentilshommes, ne pouvoient estre gaignez que par les oraisons publiques et autres discours semez par le pays, et en langue cogneue (4) et entendue par la pluspart des eslecteurs. Ledict sieur évesque proposa M. l'advocat Pybrac (5) et M. Truchon, premier président de Grenoble, qui, à la vérité, sont des plus rares personnages de France ; mais Leurs Majestez ne se vouloient passer pour lors de la présence ne du service dudict sieur de Pybrac. Et quant audict président Truchon, il estoit malade et tenu pour mort. Ledict sieur évesque, qui prévoyoit bien que tout cela luy tumberoit sur ses espaulles, nomma puis après M. le chevalier Seure (6) et le jeune sieur de Lanssac (7). Mais, après avoir perdu quelques journées sur ceste recherche d'hommes, il fut contraint d'accepter la charge, voyant bien que s'il la refusoit, quelques bonnes raisons qu'il sceust alléguer, seroit toujours trouvé mauvais, mesme que la Royne estoit arrestée sur ce point, qu'il falloit que ce fust luy, et èn disoit deux raisons : l'une qu'il avoit esté autrefois en Polongne fort bien veu et bien receu, et qu'il seroit bien mal aisé qu'il n'y trouvast encores quelqu'un de ses amys qui luy serviroit de directeur et conducteur ; l'autre raison qu'elle mettoit en avant estoit qu'il avoit esté si heureux, qu'il n'avoit jamais entreprins chose par commandement des prédécesseurs roys qu'il n'en fust venu à bout. Et voyant ledict sieur évesque qu'il ne se pouvoit destourner de ce voyage sans malcontenter Leurs Majestez, et aussi que le roy de Polongne qui est à présent l'en prioit bien fort, il accepta la charge, et demanda pour son adjoint le sieur de Malloc (8), conseiller du Roy en sa cour de parlement de Grenoble, qui est homme de lettres, et se peult dire un des premiers de ce royaume à escrire en latin ; et le demanda

(1) Fils de l'empereur Maximilien II, et frère de la reine de France.

(2) Jean Basilovitz, czar de Moscovie.

(3) Jean, frère d'Eric, déposé en 1568.

(4) En latin.

(5) Gui du Faur, sieur de Pibrac.

(6) Michel Seure, chevalier de Malte.

(7) Gui de Saint-Gelais, sieur de Lanssac.

(8) Pierre-Gilbert de Malloc.

nommément parce qu'il l'a nourri, et avoit cogneu sa fidélité et diligence en beaucoup d'ambassades où il l'avoit autrefois mené avec luy. Et aussi, pour en dire la vérité, ledict sieur avoit besoing d'un homme qui le relevast de peine pour escrire et prononcer l'oraison. Mais Dieu, qui luy avoit destiné cest honneur, luy osta tous moyens d'avoir compaignie en cela, comme aussi luy donna-il entendement et la force de porter le faix, qu'il s'estoit figuré insupportable.

Les mémoires et instructions faictes, ledict sieur évesque partit le dix-septiesme jour du mois d'aoust, huict jours, jour par jour, avant la Sainct-Barthélemy.

Je diray une particularité, encores qu'elle semblera mal à propos; mais je ne la puis laisser, parce qu'elle servira d'exemple aux autres qui viendront après : c'est que ledict sieur évesque au lieu d'Espernay se trouva attaint d'une dissenterie; et, n'ayant pu recouvrer médecin ny de Rheims ny de Chaalons, il s'achemina vers ledict Chaalons, et poursuivit ainsi son chemin jusques à Sainct-Disier, où le mal le contraignit de s'arrester trois jours; et le quatriesme, ayant entendu la nouvelle de la journée de Sainct-Barthélemy, il recogneut que l'entrée de l'Allemaigne luy seroit fort périlleuse, et pour ceste cause, contre l'advis des médecins, il print résolution ou de mourir ou de passer les païs du comte Palatin, plustost que ladicte nouvelle y fust tenue pour certaine.

Je ne feray point long discours de ce qu'advint audict sieur évesque en Lorraine, parce qu'il y a beaucoup de particularitez qui se doivent plustost taire qu'escrire. Bien diray-je en passant qu'un secrétaire de l'évesque de Verdun, pour l'espérance qu'il avoit de faire bailler l'éveschẻ de Valence à son frère, docteur en théologie et pédagogue des enfans d'un prince (1) (car pour autre occasion ne pourroit-il l'avoir faict), print la poste et picqua jour et nuict pour l'atteindre avant qu'il fust sorty de Lorraine, faisant entendre partout où il passoit qu'il avoit charge du Roy de le faire tuer en quelque lieu que ce fust; commanda aux compaignies qui pour lors alloient à Mets, de courir sus audict sieur évesque, les asseuroit qu'il portoit avec soy cinquante mil escus, et que tout ce butin seroit à eux; et, n'ayant trouvé ceste compaignie disposée à faire un acte si meschant, il recourut au lieutenant du gouverneur en la ville de Verdun, appellé Manègre; lequel Manègre se monstra fort disposé à commettre cet acte; et bien qu'il fust au lit malade, atteint de trois ou quatre grosses maladies, il reprint ses forces, tant il estoit ayse d'avoir une si bonne commission; emmena avec soy toute la garnison de la ville, horsmis trente soldats, emmena aussi tous ceux de ladicte ville qu'il trouva de bonne volonté, et qui eurent moyen de venir ou à pied ou à cheval. L'évesque de Verdun (je ne sçay s'il sçavoit l'entreprinse, car ce n'est pas à moi à en juger) bailla tous ses officiers, et mesmes son cuisinier et sa mulle; et ledict Manègre, ainsi accompagné, s'achemina vers Sainct-Michel (2), pensant, comme il est vraysemblable, de trouver ledict sieur de Valence en campaigne; et s'il y fust ainsi advenu, il est certain que, faisant semblant de le prendre, il n'y eust pas eu faute d'une harquebuzade sans sçavoir qui l'eust tirée; mais il advint le contraire de ce qu'il avoit pensé, car ledict sieur évesque estoit jà adverty qu'il estoit guetté et attendu, et s'estoit retiré dans ladicte ville de Sainct-Michel, gouvernée par le prévost, fort homme de bien; lequel prévost l'advertit de l'arrivée dudict secrétaire et de l'entreprinse dudict Manègre, vers lequel Manègre, qui jà estoit à une lieue de ladicte ville, ledict sieur évesque envoya un de ses gens pour luy remonstrer que, s'il luy donnoit empeschement et ne luy donnoit moyen de passer seurement, il feroit chose grandement désagréable au Roy, et surtout au très-illustre duc d'Anjou, comme il pourroit veoir par les dépesches qu'il estoit prest de luy monstrer.

Ledict Manègre envoya son beau-frère, appellé Sorbé, avec un autre bien fort honneste gentilhomme, appelé Sainctyon, pour dire audict sieur évesque de sa part que, s'il luy faisoit paroistre qu'il fust envoié de la part de Leurs Majestez, non seulement le préserveroit-il de tout mal, mais le feroit seurement conduire jusques à Strasbourg, et que, pour cest effet, il entreroit le matin en ladicte ville.

Ledict secrétaire, craignant que ledict Manègre, après qu'il auroit veues les despesches, ne voudroit parachever son entreprinse, vint trouver ledict sieur de Valence en son logis, et, après l'avoir salué d'un visage riant, luy dist telles parolles : « J'ai commission du Roy de vous faire tuer, quand bien vous seriez jà en Allemaigne; et toutesfois si vous voulez vous fier de moy, je vous racompteray le tout, et vous conduiray jusques à Spire, sans que vous

(1) Le duc de Guise.

(2) Saint-Mihiel.

ayez nul mal ne desplaisir ; » et sur cela luy dist qu'il vouloit parler à luy, seul à seul, ce que ledict sieur luy accorda ; et, comme j'ai depuis entendu, ce fureñt propos descousuz comme ung coq-à-l'asne, et la conclusion fut qu'il estoit mort s'il ne se fyoit de luy. Ledict sieur évesque monstra avoir plus de souvenance de sa vertu et de sa constance que du péril qui lui estoit présent ; luy respondit qu'il ne mettroit jamais sa vie entre les mains d'un si petit compaignon que luy, ny n'estoit pas délibéré d'aller à la desrobée, ains se vouloit mettre au hazard, affin que s'il mouroit l'on sceust qui auroit esté l'aucteur de sa mort.

Manègre le matin entra dans la ville avec bien peu de compaignie, car ledict prévost ne le voulut recevoir autrement, et manda audict sieur qu'il le vint trouver en son logis pour parler ensemble, s'excusant toutesfois que pour sa maladie il ne pouvoit l'aller trouver. Ledict sieur recogneut qu'il n'estoit pas temps de s'arrester sur les cérémonies, et alla par devers luy, et luy feist veoir premièrement son passe-port, puis les lettres de Leurs Majestez et les instructions ; mais de tout cela il ne tint aucun compte, et dist audict sieur évesque qu'il le mèneroit à Verdun, et le mettroit en seure garde jusques à ce que le Roy en auroit ordonné.

Ledict sieur remonstra qu'il offançoit manifestement Leurs Majestez, et principallement celuy pour lequel il avoit entreprint le voyage, qu'estoit ledict seigneur duc d'Anjou. A cela ledict Manègre respondit avoir commandement du Roy exprès, bien qu'il n'en apparust rien par escript, excepté que ledict secrétaire monstroit une lettre de créance du sieur de Losses à son maistre, et un passe-port pour courir la poste.

La résolution fut qu'il falloit aller sans plus disputer. Ledict prévost protestoit en cas que mal ou desplaisir fussent faitz audict sieur. Le peuple, qui estoit sorty pour la pluspart en la rue, avec larmes tesmoignoit combien cela luy desplaisoit.

Manègre print son chemin par delà la rivière, et ledict sieur fut amené de deçà par un bien fort honneste gentilhomme appellé de Lodieu. Ainsi la rivière estoit entre deux, qui donna occasion audict sieur de penser qu'on vouloit le massacrer, et que ledit Manègre s'excuseroit puis après sur ce qu'il n'auroit pu le secourir ; et comme il examinoit ceste peur si elle estoit bien fondée ou non, il s'aperceut que cinquante harquebousiers descendoient le long d'une colline, baissant la teste autant qu'ils pouvoient pour n'estre descouverts, et gaigner la haye du grand chemin où il falloit passer, qui fut cause que ledict sieur s'arresta, et demanda audict de Lodieu à quoy estoit bon cela, et pourquoi les soldats venoient ainsi à la desrobée ; protesta qu'il ne passeroit point plus outre, et que, si on luy vouloit faire desplaisir, ce seroit à la descouverte, et non par derrière une haye, et que celuy qui auroit esté l'autheur d'un acte si meschant en rendroit quelque jour compte. Ledict de Lodieu se monstra tout estonné ; et croy certainement qu'il n'estoit pas de la partie, car il se courrouça assez aigrement contre lesdicts soldats, et les feit marcher en lieu descouvert.

Manègre, n'ayant peu exécuter ce que peut-estre il avoit pensé, repassa la rivière à une lieue de là pour revenir trouver ledict sieur évesque, sans luy faire aucune excuse de ce qu'il l'avoit ainsi abandonné, et tous ensemble vindrent audict Verdun, où il y avoit plus de mil personnes qui estoient venus voir le prisonnier qu'on devoit pendre le matin.

Ledict sieur, qui peu de jours avant estoit party de la cour avec espérance de faire un service si grand et si notable qu'il en seroit mémoire à jamais, et par ce moyen acquérir une gloire immortelle, se voioit ès-mains des brigands, qui jà avoient faict le partage de sa despouille. Toutesfois il se monstroit tousjours si constant, qu'il menaçoit de faire pendre ceux qui estoient cause de sa rétention. Et demoura ainsi huict jours en un logis avec estroitte garde, qu'on redoubloit souvent la nuict, pendant lesquels avec grande difficulté il luy fut permis d'envoyer vers le Roy. Et de peur qu'on luy retint son homme, il en envoya deux à la desrobée.

Sa Majesté, ayant sceu ceste nouvelle, feit telle démonstration que un chacun peut cognoistre que ce meschant avoit faulcement abusé de son nom ; manda audict Manègre qu'il luy feroit rendre raison d'une telle et si lourde faute que ceste-là, luy enjoignant très-expressément de se saisir dudict faulsaire ; feit aussi Sa Majesté entendre audict sieur évesque de Valence combien il estoit marry de l'outrage qui luy avoit esté faict, luy promettant qu'il en feroit punition exemplaire. Et affin que tout le monde sçache la bonne intention de Leurs Majestez, et combien leur volonté estoit aliénée de tels actes, et que beaucoup de semblables ont esté faicts à leur grand regret, j'ai voulu mettre icy la coppie desdictes lettres qu'elles escrivirent audict sieur évesque.

Je ne mets point icy la lettre du Roy, parce qu'il y a affaires de conséquence ; seullement

y mettray l'extraict d'un article, lequel s'ensuit :

. . . .

« Car, outre que ce n'est point mon naturel de bailler de telles commissions que ce meschant disoit avoir de moy, je vous tiens pour mon bon et fidèle serviteur, qui n'a point mérité d'estre traicté de ceste façon ; et imputerez le tout à la malice dudict solliciteur, lequel j'espère de si bien faire chastier qu'il servira d'exemple : et en escris assez avant mon intention à Manègre, luy enjoignant très expressément de s'asseurer de luy; et le mettre en lieu qu'on en puisse avoir la raison. Je vous prie de poursuivre vostre voyage, etc. »

Coppie de la lettre de la Royne mère.

« Monsieur de Valence, outre ce que vous entendrez par la responce que vous faict présentement le Roy, monsieur mon filz, je vous diray qu'il ne songea jamais à dire de vous ce que Maceré a fait semer par de là, et qu'il ne vous tient point pour personne qui mérite un tel traitement. Dont si vous avez eu occasion de vous tenir asseuré auparavant ce qu'en a dict Maceré, vous en devez prendre encores à ceste heure la mesme asseurance et croire qu'il vous tient pour bon, affectionné et utile serviteur, comme je fais aussi pour ma part ; n'ayant rien cogneu en vous jusques icy qui m'ait peu faire penser à consentir d'estre faict de vous ce qu'il a dict par delà : qui est bien digne de punition, comme le Roy, mondict sieur et filz, désire qu'elle soit faicte. Vous priant de ne vous fascher de ces choses, et de vous tenir asseuré de la bonne grâce du Roy, mondict sieur et filz, et de la mienne, et de continuer vostre voyage selon que nous le désirons. Priant Dieu, monsieur de Valence, qu'il vous ait en sa saincte garde. A Paris, le cinquiesme jour de septembre 1572. »

Et au-dessus est escrit de la main de la Royne ce qui s'ensuit :

« Monsieur de Valence, il y a long-temps que je ne fuz si marrie que j'ay esté du tour que l'on vous a faict, et vous prie ne vous en fascher, et vous asseurer que en sera faict telle démonstration que en serez content : et vous prie que cela ne vous retarde ny vous descourage, car dans peu de jours, etc. Signé, CATHERINE. »

Et au-dessus est escript :

« A Monsieur de Valence, conseiller du Roy, monsieur mon filz, en son conseil privé. »

Coppie de la lettre de l'illustre duc d'Anjou.

« Monsieur de Valence, nous sommes infiniment marris de ce qui vous a esté faict à la suscitation du solliciteur Maceré, qui est entièrement contre la volonté du Roy, mon seigneur et frère, et de la mienne ; n'ayant jamais pensé ny l'un ny l'autre à dire de vous que vous fussiez du nombre de ceux que l'on devoit faire arrester : de quoy vous pouvez demourer en repos, et vous tenir asseuré que vous avez autant de part en ses bonnes grâces que vous eustes oncques, et de mon costé je tiendray main à ce qu'il soit faict une bonne punition dudit Maceré. Et sur ce je prie Dieu, monsieur de Valence, qu'il vous ait en sa saincte garde. Escrit à Paris, le cinquiesme jour de septembre 1572. »

Et au-dessoubz est escript de la main dudict illustre duc d'Anjou ce qui s'ensuit :

« Monsieur de Valence, je suis bien marry de ce que l'on vous a faict, et vous asseure que Leurs Majestez et moi en sommes si faschez, que vous cognoistrez que nous ne lairrons ce faict de ceste façon, vous priant pour cela ne vouloir laisser d'achever vostre voyage, et me faire paroistre en cecy, etc. »

Ledict sieur évesque, après estre délivré, partit de Verdun pour continuer son voiage. Et arrivé qu'il fut à Strasbourg, il n'y trouva pas le conseiller Malloc, dont cy-dessus est faict mention, qui n'avoit pu venir estant détenu d'une grande maladie; ne trouva point aussi l'abbé de Saint-Rufz (1) son neveu, ne aussi le sieur Scaliger (2), qui est pour son aage un des plus rares hommes de ce royaume, lesquels il avoit mandé le venir trouver audict lieu, et l'attendre s'ils y arrivoient les premiers, comme ils firent. Mais y estans arrivez, ayant entendu la nouvelle de la journée Sainct-Barthélemy, s'en retournèrent en Dauphiné, n'estimant point que ledict sieur évesque en une telle saison entreprendroit de passer par l'Allemaigne. Cela troubla grandement ledict sieur, car il se voyoit frustré de l'espérance qu'il avoit d'estre aydé dudict sieur de Malloc, et aussi du service qu'il pensoit tirer desdicts son neveu et Scaliger; et ne sçavoit comment entreprendre luy seul une négociation si difficile; et toutesfois il n'y avoit plus lieu de délibérer; et voulant s'acheminer, il rencontra en la rue Bazin, qui estoit procureur du Roy en la prévosté de Blois, homme de bon entendement et bien versé aux lettres, lequel il retira et emmena avec luy.

(1) Fils d'une sœur de Jean de Montluc.

(2) Joseph Scaliger.

Estant arrivé à Francfort, il fut incontinent descouvert par les colonelz des rheistres qui avoient suivy le party du feu admiral, lesquels le vindrent trouver, et par un bourguemestre qu'ils trouvèrent favorable feirent saisir ses hardes et ses chevaux.

Ledict sieur évesque pour la première fois leur dist fort gracieusement qu'il ne pouvoit estre arresté, attendu qu'il ne leur estoit aucunement obligé, et que outre cela il avoit si peu de moyen de leur bailler ce qu'ils demandoient, qu'ils ne faisoient que perdre temps de le faire retenir. Au contraire, lesdicts rheistres maintenoient que le Roy avoit obligé tout le bien de ses subjects. Ledict sieur évesque maintenoit que c'estoit chose en quoy Sa Majesté ny autre roy de ses prédécesseurs n'avoient jamais pensé.

Le jour après ils revindrent et commencèrent à user de menaces. Ledit sieur continua pour ce jour-là à leur respondre fort modestement, et pour les contenter passa plus outre, que s'il y avoit marchand qui sur sa parolle voulust leur faire quelque payement, volontiers il s'en obligeroit.

Le troisiesme jour ils amenèrent un marchand de Nuremberg, qui estoit prest, ce disoit-il, de bailler quatre cent mil florins, pourveu que ledit sieur s'en obligeast et baillast pleiges suffisans. Ledict sieur respondit qu'il s'en obligeroit volontiers à son propre et privé nom, et non comme serviteur du Roy, car il n'en avoit aucune charge, et qu'il n'avoit aussi aucun moyen de bailler des pleiges. Sur cela survint une dispute qui ne se desmesla sans colère d'un costé et d'autre; car lesdicts colonelz maintenoient que ledict sieur leur avoit promis de trouver pleiges; ledict sieur affermoit n'en avoir jamais parlé, comme certainement n'avoit-il pas faict, et avoit pour tesmoing son hoste apellé le docteur Glaubourg, qui est un des principaux citoyens de ladicte ville.

La conclusion du débat fut que ledict sieur leur dist enfin qu'il ne leur devoit rien, qu'il estoit en ville libre où l'on ne luy pouvoit desnier justice, et si l'on luy faisoit tort il y avoit prou d'Allemans en France qui s'en ressentiroient.

Enfin ledict sieur recourut au sénat dudict lieu, et plaida sa cause avec quelque aigreur, pour le tort qu'il avoit receu en leur ville, et mesme de ce qu'un des bourguemestres l'avoit arresté assez ignominieusement; remonstroit que c'estoit chose de grande conséquence, et qui ne pouvoit estre faicte en la personne d'un ambassadeur; adjoustoit aussi que c'estoit pour entièrement rompre le commerce qui estoit entre les deux nations, duquel commerce eulx-mesmes ne se pouvoient que avec grande dificulté passer.

Ledict sénat désadvoua et blasma grandement ce que ledict bourguemestre avoit faict, qui expressément, à mon advis, ne s'y estoit voulu trouver. Et après avoir ouy les colonelz, prononcèrent une sentence dont cy-après est le double :

« Nous président et eschevins de la cour de la cité impériale de Francfort-sur-le-Meyn, tesmoignons par la teneur de ces présentes, et faisons notoire à un chacun que, comme il soit ainsi, qu'à l'instance des héritiers de feu bonne mémoire le très-illustre prince Volgang, comte palatin du Rhein, duc de Bavière, etc., et de très-vertueux seigneur Volrad, comte de Mansfeld, et de vaillans et nobles hommes Mainhard de Schonberg, mareschal et autres colonelz, capitaines et rheistres, qui, l'année 1569, dernièrement passée, furent à la guerre en France souz le roy de Navarre et le prince Condé, eust esté accordé que saisie seroit faicte des biens du très-puissant roy de France, lesquels on estimoit que le très-révérend sieur Jean de Montluc, évesque de Valence, avoit rière soi, à cause de la solde et gaiges deuz à iceux par le susdict seigneur Roy, dont le payement debvoit estre faict à ceste présente foire, ou desjà auparavant. Au contraire ledict sieur évesque auroit allégué que ny le roy de France seroit principalement obligé, ny luy auroit en son pouvoir aucuns deniers appartenans audict seigneur Roy, et finablement qu'il ne pourroit estre contrainct à tel payement en son propre et privé nom.

» Nous, à ces causes, ayant veu les lettres d'obligation dudict seigneur Roy, en vertu desquelles ladicte saisie auroit esté faicte, avoir receu préalablement le serment dudict sieur évesque, avons jugé et jugeons par ces présentes, que ladicte saisie seroit par nous levée, prononçant et déclarant ledict sieur évesque, luy, sa famille et tous ses meubles et biens, estre mis en liberté et hors de tout arrest, tant réal que personnel. En foy de quoy nous avons faict apposer à ces présentes le scel de nostre cour. Fait le 22[e] jour du moys de septembre, l'an de salut 1572. »

Sur l'après-disnée, deux des principaux dudict sénat apportèrent audict sieur évesque ladicte sentence, et avec beaucoup de bonnes et honnestes parolles le prièrent de croire qu'ils estoient bien fort marriz du tort qui luy avoit esté faict, mais qu'ils n'avoient moyen d'en faire plus grande démonstration, parce que ledict

rheistres n'estoient leurs subjects, qui estoient de divers et lointains endroits, mesme menassoient de se revancher sur eux quand ils les trouveroient hors de ladicte ville ; l'advertissant au surplus qu'il devoit bien prendre garde comme il pourroit seurement faire son voiage, et luy proposèrent deux moyens : l'un estoit d'envoyer vers le lantgrafve de Hessen (1), pour le prier de luy donner escorte ; l'autre de praticquer quelqu'un desdicts colonelz qui le voulust prendre soubs sa charge.

Ledict évesque ne voulut prendre le premier remède, parce qu'outre la perte de tems qu'il y auroit à envoyer quérir et attendre l'escorte, il eust esté contrainct d'aller trouver ledict lantgrafve, et luy communiquer l'occasion de son voiage ; et délibéra sur ce d'essayer le second moyen qui estoit de gaigner quelqu'un desdicts colonelz, parmy lesquels s'en trouva un apellé Cracouf, qui est de Prusse, subject du roy de Polongne, qui du commencement demanda quatre cens mil escus ; puis vint à deux mil, puis descendit à trois cens escus, moyennant lesquels, qu'il receut comptant, il s'obligea, par obligation signée de sa main, qu'il conduiroit ledict sieur évesque jusques à Leipseig avec toute seureté, au moins pour le regard de ses compaignons.

Les autres colonelz ayant recogneu qu'ils n'avoient peu retenir ledict sieur évesque, et que, luy faisant desplaisir en chemin, ils en seroient reprins et désadvouez par M. le comte de Mansfeld leur chef, facilement condescendirent à l'accord faict avec ledict Cracouf, excepté qu'ils ne sçavoient rien desdicts trois cens escus. Et fut accordé avec eux qu'ils promettroient tous ensemble que ledict Cracouf conduiroit ledict sieur évesque en quelque endroict qu'il voudroit aller de l'Allemaigne, seurement, et que ledict sieur s'obligeroit aussi de poursuivre et procurer envers le Roy leur payement, et se représenteroit en mesme estat à la foire qui est en caresme. Et fut apposée ceste clause, *en mesme estat* par ledict sieur, comme voulant dire en liberté ; car jà avoit-il esté délivré sans qu'il peust estre retenu. Mais comme l'on fut sur le point de signer les promesses, lesdicts colonelz ne voulurent que rien de ce qu'ils avoient faict ou accordé fust mis par escript : qui donna grande occasion audict sieur évesque de soupçonner qu'il y eust quelque entreprinse sur luy. Et fut conseillé par quelques gens de bien qu'il ne devoit bouger de là qu'il n'eust un saouf-conduit de l'Empereur. Mais voyant que la perte du temps seroit la perte du fruict de son voyage, il se délibéra de prendre le hazard de la mort ou de la prison, plustost que de faillir à faire ce qu'il avoit promis.

Et ainsi accompaigné s'achemina vers Leipseig, et luy donna-on à penser en chemin beaucoup de choses ; car ledict Cracouf ne luy fit jamais autre compaignie, sinon qu'il luy envoyoit tous les matins un soldat pour luy monstrer la disnée et la soupée, tellement que ledict sieur par la campaigne n'eut autre compaignie que de ses gens.

Arrivé qu'il fut à Leipseig, qui pouvoit estre le 6 d'octobre, il entendit que les Pollacs se devoient assembler le 10 dudict pour faire l'eslection ; entendit aussi la nouvelle de la grande et universelle peste qui estoit partout ledict royaume de Polongne. Ces deux nouvelles lui donnèrent beaucoup à penser ; car, d'un costé, il craignoit que l'eslection seroit faicte avant qu'il bougeast de là ; de l'autre costé, il ne voyoit point comme il se pourroit sauver de la peste, car il n'avoit point homme du pays pour conduite, excepté Dominé (je l'appelle ainsi parce qu'en France il ne sera pas cogneu si je le disois en son nom Pollac) qui l'estoit venu trouver de la part de Leurs Majestez audict Francfort.

Restoit la troisiesme difficulté des rheistres qui sont au marquisat de Brandebourg, sur la frontière de Polongne, et qui sont telz qu'on peut estimer gens de frontières. Et à cela pensoit-il avoir bien pourveu ; car du chemin il envoya Pierre Lambert, son secrétaire, vers le comte Wolrad de Mansfeld, pour se plaindre du tort qu'il avoit receu de ses colonelz, et pour le prier de luy donner un homme qui le voulust conduire le reste du chemin qu'il avoit à faire. Ledict comte de Mansfeld envoya devers ledict sieur évesque un sien secrétaire, qui luy dist de la part de son maistre qu'il estoit bien marry de l'insolence et de la témérité de sesdicts colonelz, et que quant à luy bailler un homme, comme il auroit entendu le lieu et pourquoi ledict sieur évesque vouloit aller, qu'il feroit en cela et en toute autre chose service au Roy : estant au surplus bien marry de ce qu'il n'avoit passé à sa maison, là où il l'eust honoré et faict fort bonne chère. Ledict sieur évesque, considérant qu'il ne pouvoit renvoyer audict comte qu'il ne perdist cinq ou six jours, résolut de passer outre, sans descouvrir à personne le chemin qu'il vouloit tenir ; et print avec soy un des soldats dudict Cracouf pour luy servir de guide.

Il n'envoya pas vers le duc de Saxe parce qu'il estoit en Dannemarch ; ne voulut poinct

(1) Le landgrave de Hesse.

aussi envoyer vers le conseil dudict duc, qui en son absence gouvernoit ledict pays, craignant qu'ils l'eussent retenu avec honneste prétexte; car ils eussent respondu qu'il falloit attendre le retour de leur maistre. Et ainsi ledict sieur se fust de luy-mesme bridé pour avoir demandé congé : et print pour résolution qu'il valloit mieux passer en grande diligence ce qui restoit de l'Estat du duc de Saxe, qui ne pouvoit estre que de trois bonnes journées.

Deux jours avant son partement il dépescha en Polongne Bazin et Dominé, pour aller entendre des nouvelles, avec charge de l'en advertir à la première ville de frontière, et a ces fins leur bailla un jeune gentilhomme pollac, qu'il avoit amené de Paris, apellé Déconopastki.

Dominé s'opiniastra longuement pour faire que ledict sieur évesque print le chemin de la Silésie, qui estoit plus court, plus logeable et moins subject à la peste; lequel n'y voulut entendre, non pas qu'il eust peur de l'Empereur, car il l'estimoit prince si bon et si sage, que par son commandement ne luy seroit point faict de desplaisir : et le monstra bien Sa Majesté depuis, car M. l'abbé de l'Isle (1), qui quelques moys après fut envoyé en Polongne, séjourna assez long-temps à Vienne, et depuis fut quatre jours à Prague en Bohesme, et cinq ou six jours à Breslau, qui est la capitale ville de Silésie, et bien près de la frontière de Pologne. Et ne fault pas dire qu'il ne fut recogneu, car et luy et ses gens estoient vestuz à la françoise, et n'y avoit que luy qui sceust autre langue que la naturelle; et toutesfois l'on ne luy donna aucun empeschement, parce que les officiers desdictes villes ne pensoient pas qu'il allast en Polongne pour la poursuite dudict royaume, puisque ledict sieur évesque y estoit arrivé; mais autrement fust advenu dudict sieur, d'autant qu'il estoit plus cogneu et remarqué, et qu'on sçavoit qu'il estoit dépesché pour cest effect. Par quoy, non sans grande raison, craignoit-il lesdicts serviteurs et officiers de Silésie, lesquels soubs honneste prétexte l'eussent peu retenir, et luy eussent faict accroire qu'il estoit des fugitifs pour la journée Sainct-Barthélemy, dont la nouvelle estoit courue deux ou trois jours auparavant; et estant ladicte nouvelle si récente, il estoit aysé de forger là-dessus une excuse, et faire semblant d'en advertir l'Empereur, lequel aussi eust dit qu'il en falloit advertir le Roy. Et ainsi l'on eust faict couler trois ou quatre moys de tems.

Tel estoit le discours que faisoit ledict sieur évesque, qui n'estoit pas sans grande apparence de raison, et qui fut cause qu'il ne voulut poinct aller audict pays de Silésie, et print son chemin par le marquisat de Brandebourg; et bien luy en print, car il est certain que l'entreprinse estoit faicte de le retenir, ou peut-estre de luy faire piz, comme l'on a depuis entendu de bon et de certain lieu.

Il passa par le marquisat de Brandebourg seurement, sans aucun empeschement, avant qu'estre cogneu de personne, et arriva à Mézéricz, qui est la première ville de Polongne, environ la my-octobre, et ne peult y arriver plustost pour sa maladie et pour les empeschemens qui luy avoient esté donnez en chemin en Lorraine et à Francfort.

Audict lieu de Mézéricz fut ledict sieur évesque receu fort humainement par le vice-capitaine dudict lieu, homme de bon entendement, et qui a long-temps suivy les guerres d'Italie, et de luy entendit que les sieurs des Estats par trois fois avoient esté contraints, pour la peste, de changer de lieu pour faire une diette, et l'alloient tenir à Lolo, à trente lieues de là, qui en vallent bien soixante de France, et qu'en chemin il n'y avoit que deux ou trois villes ou villages qui ne fussent pestiférez.

En mesme temps ledict sieur receut une lettre de Dominé, qu'il avoit envoyé devant, comme dessus a esté dict, par laquelle il luy mandoit qu'il estoit besoing qu'il s'en vînt en extresme diligence à ladicte diette, pour y comparoistre à une matinée, si faire se pouvoit, avant que l'on eust ouy parler de luy, et que pour certain les ambassadeurs de l'Empereur s'y trouveroient.

Ce conseil sembla audict sieur évesque téméraire et précipité, et suivit ce qu'il avoit à part soy arresté, qu'estoit d'escrire par Bazin ausdicts Estats, leur faisant entendre qu'il n'avoit voulu s'approcher d'eux sans les advertir de sa venue, espérant qu'ils luy feroient ce bien de luy donner temps et lieu de leur dire ce qu'il avoit en charge de Leurs Majestez.

Ledict sieur pensoit attendre audict lieu de Mézéricz le retour dudict Bazin; mais, après y avoir séjourné quelques jours, ledict vice-capitaine luy remonstra qu'il pourroit estre reprins d'avoir permis qu'il fust là si longuement, parce que c'est une petite ville de garde et de frontière; tellement que ledict sieur fut contrainct de s'acheminer tout bellement, pour attendre en quelque lieu la response de sesdictes lettres.

Et pource que tout estoit pestiféré, et que l'on estoit contraint de coucher par les bois, advint que, une nuict, ledict sieur arriva vers la minuict en la maison d'un gentilhomme appellé

(1) Gilles de Noailles.

Saboski, à deux lieues près de Posnanye, lequel, avec grande difficulté, le receut en sa basse cour seulement; et le lendemain il le voulut veoir et discourir avec luy des causes de sa venue, et monstra de loing huit filles et trois fils, disant audict sieur que s'il estoit infect de peste, et qu'il le receust plus avant en sa maison, il seroit cause de la mort de tout son pauvre petit mesnage. A quoy ledict sieur évesque respondit que, bien que pour luy il n'y eust aucun danger, si est-ce qu'il estoit contant de n'y approcher de plus près, parce que le soupçon luy pourroit faire beaucoup de mal; mais ledict Saboski fut si honneste qu'il print le hazard sur luy, et après qu'il eut receu et bien festoyé ledict sieur, il luy bailla par escript les lieux où il seroit admis, luy conseillant au surplus de n'approcher du lieu de la diette de plus près de douze ou quinze lieues, comme ledict sieur avoit délibéré de faire.

Sur ses mémoires et advertissemens ledict sieur évesque s'achemina en une ville appellée Pysdreic, qui estoit jà infectée, mais non pas tant que les habitans en fussent sortis, là où il trouva le capitaine-général de la grande Polongne qu'il fut visiter en sa maison et luy rendit raison de sa venue : bien qu'on le soupçonnast estre de la part impériale, toutesfois il n'en fit pas depuis aucune démonstration, et furent en peu d'heures si privez ensemble, qu'il luy offrit avec bien fort bonne façon tout aide et secours et assistance, réservé toutesfois ce qui concernoit l'eslection de leur roy, parce qu'il réservoit son opinion au jour qu'il la faudroit déclarer, et conseilla audict sieur d'aller à une petite ville, à cinq lieues de là, appellée Connin; mais avant que de partir il arresta par force ledict sieur à disner, auquel disner il essaya premièrement de le faire boire plus qu'il ne falloit; mais l'ayant trouvé résolu de ne vouloir point changer sa façon de vivre, il s'addressa à ceux de sa compagnie et avec malvoisie et vin grec, et cinq ou six autres sortes de vins; et parce que les nostres burent fort bien et ne furent pas du tout accoustrez, ledict capitaine-général se plaignoit de n'avoir eu tant de crédit avec eux comme il avoit eu avec les gens de l'ambassadeur de l'Empereur, lesquels il disoit avoir traictez en sa maison et enyvrez quelqu'uns, si bien qu'il les avoit fallu emporter en la maison. Incontinent après disner, il luy bailla deux gentilshommes et son coche, pour le porter en plus grande diligence audict Connin; auquel lieu de Connin estoit la femme d'un palatin, sœur du castellan de Dantizic, qui est une dame belle, honneste et sage, s'il y en a dans toute la Polongne, et se peut dire la dame de tout le pays qui faict autant de bien aux pauvres. Laquelle ledict sieur feit visiter par ledict Déconopastki, son parent, dont cy-dessus est faicte mention. Ladicte dame, de peur de la peste et aussi que son mary estoit absent, se feist excuser de ce qu'elle ne pouvoit veoir ledict sieur, ny faire envers luy tels offices d'humanité qu'il convenoit à un homme envoyé de la part d'un si grand prince.

Ceste response fit prendre audict sieur un nouveau parti et s'en alla à trois lieues de là, vers le castellan de Laudan, duquel il fut fort humainement receu, tant pour sa courtoysie, qui est commune à toute la noblesse de Polongne, que pource qu'il avoit pour lors son fils à Paris, et fut si aise de l'arrivée dudict sieur et si contant de luy, qu'il le retint huit jours entiers, avec si bon traitement que meilleur ne l'eust-il peu faire à un prince. Et parce que c'est un homme qui par longue expérience a jà acquis beaucoup de crédit en sa patrie, ledict sieur acquist par luy beaucoup d'amis et appriut plusieurs choses appartenantes à ladicte négociation.

Par la communication qu'eust ledict sieur évesque avec ledict castellan et quelques autres qui le veirent auprès de luy, il recogneut que l'entreprinse seroit plus difficile qu'il ne l'auroit pensé; car, comme tout le monde sçait, l'Empereur, voyant que le Roy dernier décédé n'avoit point d'enfans, avoit depuis six ans commancé ses praticques par un de ses serviteurs appellé l'abbé Cyre, qui, soubs prétexte d'estre ambassadeur résidant auprès dudict feu Roy décédé, avoit acquis beaucoup de crédit et de familiarité avec plusieurs seigneurs, et entre autres avec les Lithuans (1) et avec une partie de la grande Polongne, la Voline (2), et, peu s'en falloit, toute la Prusse, comme sera dit cy-après. Ceux qui jà avoient esté persuadez par ledict Cyre que l'archiduc Ernest seroit utile audict royaume, voyant que leur Roy estoit décédé, mettoient peine tous les jours d'en attirer d'autres; et pour authoriser ce qui jà avoit esté si bien commancé, ledict seigneur Empereur avoit envoyé deux des principaux et des plus grands du royaume de Bohesme, pensant que, pour la conformité de la langue qu'ils ont avec la polacque, ils seroient plus favorablement receuz et familiers avec ceux avec lesquels il conviendroit négocier. Et monstra ledict

(1) Les Lithuaniens.

(2) La Volhinie.

seigneur Empereur qu'il entendoit tout ce qu'un prince pouvoit sçavoir pour gaigner le cœur de ceste nation ; car, outre qu'il avoit commancé ses praticques six ans auparavant, il choisit ses deux principaux ambassadeurs, personnages de grosse maison, de grande authorité, de mesme langue et qui arrivèrent avec telle pompe et grandeur, que leur venue sembla plus entrée de roys que d'ambassadeurs ; et toutesfois l'issue ne fut pas telle qu'ils s'estoient persuadez.

D'autre costé, le Moscovite s'estoit jà insinué par des lettres qu'il avoit escrites à toute la noblesse, leur faisant des offres si avantageuses et si apparentes, qu'il sembloit qu'on ne le peust refuser. Ce parti estoit porté et favorisé par un palatin, homme qui, pour sa vertu et grande modestie, a beaucoup de crédit ; et si ledict Moscovite se fust bien gouverné à la conduite de ceste affaire, l'on peut dire que c'estoit le party le plus dangereux pour nous, parce qu'il n'y avoit homme qui n'eust trouvé bonne une paix perpétuelle et une union entre ces deux grandes, fortes et puissantes nations.

En tiers rang estoit le roy de Suède, qui rendoit sa cause fort recommandable pour estre prince voisin, prince d'aage et qui jà est expérimenté à gouverner un royaume, et qui a des pays en la Livonie qu'il offroit de joindre avec la Polongne. A cela aidoit fort la Royne, sa femme, sœur du Roy dernier décédé, et sembloit que, pour estre descendue de ceste couronne, l'on devoit préférer son fils à tous les princes estrangers.

Le duc de Prusse, soubz prétexte de demander le premier lieu, quand ce viendroit au jour de l'eslection, comme vassal du royaume, faisoit mettre en avant qu'il estoit prince jà accoustumé à gouverner avec grande modestie et administration de justice ses pays, prince qui pouvoit estre dit, comme pollac, aimé de ses subjects, appuyé de tous les grands princes d'Allemaigne et qui avoit grande quantité d'argent pour subvenir aux nécessitez dudict royaume. Son fait estoit porté par de grands personnages, qui par ce moyen pensoient faire le bien de leur pays. Mais l'Empereur rompit le dessain dudict duc fort dextrément ; car il luy offrit son aide et faveur en cas que Ernest ne fust eslu roy et luy accorda en mariage sa niepce, fille du duc de Clèves. Et fut depuis interceptée une lettre par laquelle ledict Empereur remercioit ledit duc de Prusse de l'honneste offre qu'il luy avoit faicte de favoriser son fils Ernest, le remercioit aussi de l'offre qu'il luy faisoit de deux mils rheistres, qu'il luy promettoit de tenir prests s'il en estoit besoing. Ladicte lettre et quelque autre occasion reculèrent si bien le parti dudict duc, qu'il n'y eut personne qui voulust endurer qu'il fust nommé parmy les compétiteurs, bien qu'il eust envoyé par tous les pays pour s'excuser et adoucir les malcontans, qui estoient en grand nombre ; car, comme ils sont presque tousjours invincibles, ils ont pour la plupart le cœur si grand, qu'on ne les gaigneroit jamais, ny par force ny par menaces.

Le cinquiesme parti estoit de ceux qui désiroient un roy pollac ; et s'il eust esté possible s'accorder à choisir l'un d'entr'eux, ils eussent facilement tourné tous de ce costé-là, d'autant qu'il n'y avoit homme qui ne jugeast que ce seroit une grande commodité d'avoir un roy de sa nation, de sa langue et de sa cognoissance, un roy qui n'auroit les forces pour rien attenter ny entreprendre sur les libertez dudict pays et que telle négociation ne pouvoit estre que agréable à l'Empereur, si son fils estoit refusé et pareillement au Moscovite, à tous les princes d'Allemaigne et au Turc, qui ouvertement soustenoit et recommandoit ce party.

Toutes ces considérations bien examinées, ledict sieur recogneut que sa bonne volonté luy avoit trop facillement faict entreprendre une affaire de si grande importance et difficille exécution ; car, d'un costé, l'entrée luy sembloit fort périlleuse, parce que tout le pays estoit embrasé de peste ; de l'autre costé, il y avoit peu de gentilshommes qui jà n'eussent arresté leur opinion en faveur de l'un ou de l'autre desdicts compétiteurs.

Ceux qui portoient les partis contraires estoient gens d'authorité, gens cogneuz et favorisez. Les compétiteurs estoient princes si puissans et si voisins, que du moindre d'entr'eux l'on pouvoit beaucoup espérer ou craindre ; et au contraire, ledict sieur estoit venu comme à la desrobée, homme incogneu et qui n'avoit pas grande intelligence des affaires dudict royaume : il présentoit le nom d'un prince de lointain pays, prince de qui l'on ne devoit rien craindre en cas qu'il fust refusé : mais, au contraire, c'estoit le vray chemin d'acquérir la bonne grâce de l'Empereur, du Moscovite et de tous les princes d'Allemaigne. Et de plus le faisant roy, d'autant qu'il n'avoit ny forces ny amis voisins prochains, il sembloit qu'on n'en peust espérer aucun secours ny commodité.

Il ne restoit audict sieur évesque, pour estre volontiers ouy, que la grandeur et ancienneté de la maison de France, la mémoire du feu roy Henry et du feu roy François-le-Grand, la vertu du Roy et du très-illustre duc d'Anjou,

qui est certainement chose digne d'estre considérée. Ce sont deux frères bien nez et bien nourris, et accomplis de toutes choses dignes de grands princes et qui ont un frère tiers qui suivra le chemin et la vertu de ses deux aisnez. Et qui plus est, ledict sieur duc d'Anjou ne pouvoit estre dict nouveau au gouvernement d'un royaume, ayant, par l'espace de sept ou huict ans, par commandement du Roy, son frère, porté le faix de tous les affaires de ce royaume, ayant aussi telle expérience au faict de la guerre, qu'on ne pouvoit dire autrement, sinon que c'estoit un prince qui se feroit aimer aux amis et craindre aux ennemis. C'estoient de belles et dignes considérations, et dont ledit sieur évesque se sçavoit bien aider; mais la difficulté estoit comment une telle noblesse, aiguë et de bon entendement, voudroit si soudainement s'arrester à prester foy sur sa parole, ny voudroit aussi laisser ce qu'ils pouvoient certainement espérer des autres compétiteurs, pour une nouvelle espérance qui pour lors sembloit estre telle, que ceux qui n'avoient cognoissance dudict prince la jugeoient sans apparence et fondement.

A cela survenoit une autre difficulté; c'est que noz adversaires s'aidoient des troubles advenuz en France depuis dix ans, remonstrans que le prince pour qui ledict sieur parloit estoit jà accoustumé aux guerres civiles, et en apporteroit la semence en Polongne.

Je dirai un autre scrupulle qui ne luy donnoit pas grand peine, et si n'en discouroit pas à beaucoup de gens: c'estoit qu'il considéroit que s'il ne pouvoit venir au bout de son entreprinse, il se trouvoit beaucoup de gens qui diroient que c'estoit sa faute et l'accuseroient d'une grande témérité ou légèreté, d'avoir mis en avant ce qui pour lors sembloit estre impossible. Et quand bien Dieu le feroit si heureux de luy faire réussir son dessain, il sçavoit bien que l'envie est si grande en France, qu'il n'auroit faulte d'ennemis, et qui mettroient peine de luy oster, ou pour le moins luy diminuer une partie de la gloire qu'il avoit méritée. Et de faict c'est ce qui plus luy a donné de peine en Polongne; mais jà embarqué, il se délibéra de mourir ou de vaincre et surmonter toutes les difficultez.

Et pour ce faire, il ne trouva que deux remèdes, qui estoient, l'un de faire capable ladicte noblesse que toutes les commoditez présentées par les susdicts compétiteurs estoient accompaignées de tant de circonstances, qu'enfin ce ne seroient point commoditez, mais que les acceptant ce seroit la ruine de leur patrie. L'autre remède estoit qu'en discourant de ce qu'on pouvoit espérer du Roy présentement esleu, ledict sieur auroit moyen de rendre capables les eslecteurs que de la personne du très-illustre duc d'Anjou l'on pouvoit espérer beaucoup de bien et rien craindre de mal.

Ce conseil sembla bon audict sieur; car aussi n'en avoit-il point d'autre, ny estoit accompaigné d'hommes à qui il en pust demander, et ne restoit que la difficulté de l'exécuter; car il n'avoit point d'accez auprès des seigneurs et de ceux qui pouvoient authoriser son desseing. Il n'avoit pas les cent cinquante gentilshommes, comme les ambassadeurs de l'Empereur, qui peussent aller par le pays publier ses raisons. Enfin, se trouvant en ceste perplexité, il print deux résolutions: l'une, de faire entendre par quelques moyens aux seigneurs quelques particularitez qui deussent les mouvoir à l'escouter volontiers; l'autre, qu'escrivant de ce qu'on pouvoit espérer dudict sieur duc d'Anjou, il le coucha en tels termes, que ce fut comme en faire un parangon avec les autres compétiteurs, et par ce moyen, les reculer si faire se pouvoit, et le mettre luy au haut bout. Et pour faire ce desseing, luy vint bien à propos que Bazin vint le trouver, qui luy rapporta sadicte première lettre, qu'il n'avoit pu présenter aux seigneurs qui estoient assemblez à Colo, parce que la peste soudainement départit l'assemblée, et fut remise en un autre lieu appellé Castki.

Ledict sieur changea pour la pluspart sadicte lettre, et y adjousta ce que luy sembloit pouvoir servir à faire gouster et trouver bonne sa venue, de laquelle lettre la teneur s'ensuit:

« Messieurs, le Roy Très-Chrestien m'avoit despesché pour aller devers vous, et avec moy un de ses conseillers du parlement de Grenoble, suyvant ce qu'il vous avoit jà escript par le sieur Andreas Mensinski, gentilhomme de vostre nation. Mais il est advenu que ledict conseiller est demouré malade, et de ma part je l'ay esté assez longuement. Et comme j'avois recouverte la santé, et m'estois acheminé pour satisfaire à ma charge, ils me sont survenus d'autres empeschemens que vous entendrez, s'il vous plaît, par le sieur Jehan Krasoski et par le sieur Jehan Bazin, officier du Roy Très-Chrestien, que je vous envoye expressément, vous priant qu'après que vous les aurez ouiz, il vous plaise de m'advertir en quel lieu et en quel temps vous voudrez que je me présente à vous, car je ne suis pas délibéré m'approcher de plus près que ce ne soit avec vostre congé. Cependant, affin que vous ne soiez en peine des causes de

ma venue, et que, pour estre arrivé tard, autres n'ayent le moyen de préoccuper vos esprits en la poursuite qui se faict de vostre couronne, il m'a semblé devoir sommairement vous faire entendre que le principal point de ma charge est de vous déclarer la bonne, syncère et fraternelle intention du roy de France mon maistre, envers vous et vostre royaume, pour lequel, comme j'espére, vous recevrez fort volontiers, et serez bien ayses qu'il vous présente monseigneur le duc d'Anjou, son frère, qui est, pour le dire en un mot, son bras droict, sur lequel il s'appuye entièrement, et pour le faict de la guerre, et pour le faict du gouvernement du royaume; tellement qu'il ne vous présente pas un enfant (1) qui ait besoing luy-mesmes d'estre gouverné, mais vous présente un prince d'aage compétant, prince expérimenté à toutes choses qui sont nécessaires pour heureusement porter le faix, soit pour la paix, soit pour la guerre, d'une grande et puissante couronne comme est la vostre. Il ne vous présente pas un prince qui vous apporte une troisiesme ou quatriesme religion (2), non usitée, cogneue ni entendue parmy nous; mais vous présente un prince vraiment catholique de religion, et non de faction, et qui est de telle et si grande prudence et expérience, qu'il s'y gouvernera si sagement, que, bien qu'il y ait quelque diversité de religion entre vous, il vous conservera et les uns et les autres en toute seurté. Il ne vous présente pas un prince qui vous apporte ny mœurs ny coustumes barbares et inusitées (3); mais, au contraire, il se présentera à vous avec telle intention, qu'avec la civilité que l'on voit reluire en France, de là où il part, il luy sera facile de s'accommoder et embrasser vos mœurs et coustumes, qui sont certainement pleines de prudence et de civilité. Il ne vous présente pas un prince qui, en lieu de vous apporter un repoz (4), ameine avec soy une inimitié et une guerre avec ceux qui ont puissance de vous donner de la peine, ains, au contraire, il vous présente un prince qui n'a point d'ennemis qui, pour raison de sa personne ny du lieu d'où il part, puissent estre offencez contre vous, si vous luy faictes cest honneur de l'appeller pour estre vostre roy. Et, qui plus est, comme il n'a point d'ennemis, aussi a-il beaucoup d'amis qui luy portent si bonne volonté, et leur puissance est si grande, que l'on pourra dire que les forces de vostre royaume en seront redoublées. Vostre nation a tousjours aymé la nostre; la nostre aussi a chéry, favorizé et honnoré la vostre. Vostre noblesse hantera nostre royaume; la nostre aussi vous visitera, vous hantera et vous servira, s'il venoit occasion qu'il en fût besoing. Le Roy ne vous présente pas un prince qui soit pauvre et nécessiteux (5), et qui soit contrainct de récompenser les siens des offices et estats qui par raison doivent estre réservez à vous et à ceux de vostre nation; mais vous présente un prince qui de soy est si riche, et a tant de pays qui luy appartiennent, où il y a tant d'officiers, d'estats et de bénéfices, que non seullement il aura moyen de récompenser ceux de sa nation, mais aussi en pourra gratifier plusieurs d'entre vous qui auront envie de faire quelque séjour en France. Le Roy ne vous présente point un prince qui soit tant voisin de vos pays (6), que, pour avoir les forces voisines, vueille ou puisse entreprendre sur vos franchises, libertez et loix observées; mais, au contraire, il vous présente un prince qui n'aura forces que les vostres, qui ne prendra appuy, soutien ne grandeur, sinon sur vostre amour, fidélité, obéissance. Bien est vray que là où vos autres ennemis vaudroient assaillir vostre royaume, il aura tousjours de bons amis qui se joindront à vous pour deffendre la couronne et les anciens limites de vostre pays. Attendant doncques que je puisse arriver pour plus amplement vous faire entendre ce qui m'a esté commandé par le Roy Très-Chrestien et par mondict seigneur le duc d'Anjou, son frère, je vous supplie, Messieurs, vouloir considérer et examiner le contenu de ceste lettre, et vouloir recognoistre qu'en l'élection que vous ferez de mondict seigneur, il ne vous peut advenir perte, dommage ne incommodité aucune. Au contraire, vous en devez espérer et pouvez vous promettre l'augmentation et la grandeur de ceste puissante couronne, l'ampliation, le repoz et la seurté de vostre pays, le bien et l'advancement d'un chacun de vous, qui aurez un prince bon, sage, prudent et libéral. »

Ledict Bazin porta ladicte lettre audict lieu,

(1) Cecy est dit pour le fils du roy de Suède, qui n'a que huict ans, et pour l'archiduc Herneste, filz de l'Empereur, qui est jeune. (*Note de l'auteur.*)

(2) Cecy est dict pour le Moscovite qui est de la foy grecque. (*Ibidem.*)

(3) Pour ledict Moscovite. (*Ibidem.*)

(4) Pour le Moscovite et l'Empereur, lesquels le Turc ne voudroit pas fussent plus grands. (*Note de l'auteur.*)

(5) Cecy est pour le duc de Prusse, et pour un petit duc d'Allemaigne qui a esté nommé, et pour le filz de l'Empereur. (*Ibidem.*)

(6) Cecy est dict pour le filz de l'Empereur, pour le duc de Saxe et pour le Moscovite. (*Ibidem.*)

et, la présentant, l'accompagna de ce qu'avoit esté accordé entre ledict sieur et luy. Et comme il est homme d'entendement et qui a le langage latin en main, il fut fort volontiers escouté.

En ladicte diette il y eut du bonheur et du malheur pour nous.

Le bonheur fut qu'au mesme jour que Bazin présenta ladicte lettre, il y eut plainte des ambassadeurs de l'Empereur, parce qu'ils estoient entrez au royaume sans avoir adverti le sénat et qu'ils s'estoient départiz sans congé des lieux qui leur avoient esté assignez ponr leur demeure et s'estoient acheminez à grandes journées pour aller parler à l'Infante.

Cela despleut extrêmement à la noblesse, qui ne pouvoit porter patiemment que les estrangers se peussent librement promener sans leur congé; car, outre qu'on soupçonnoit qu'il y eust de la désobéissance et conséquemment du mespris, l'on pouvoit aussi estimer qu'ils eussent intention d'emporter ledict royaume par le moyen de ladicte Infante, puisqu'ils vouloient plustost négocier avec elle qu'avec ladicte noblesse.

Ceste plainte fut accompaignée d'une autre; c'est qu'on présenta à ladicte diette une malle qui avoit esté prinse à la frontière et rapportée, où on trouva lettres par lesquelles l'on cogneut que lesdicts ambassadeurs n'avoient pas dormy depuis leur venue et qu'ils avoient bien commancé à faire des praticques.

Il fut aussi trouvé une lettre qu'on escrivoit au duc de Bavière, en laquelle il y avoit ces mots, *gens barbara et gens inepta*, et beaucoup d'autres choses qui ne valoient guères. Je crois bien que ladicte lettre avoit esté escrite sans le sceu desdicts ambassadeurs, qui estoient trop sages pour consentir qu'on usast de tel langage.

Toutes ces nouvelles desplurent grandement aux seigneurs et principaux du sénat et irritèrent si fort la noblesse, que pour ce jour-là il n'y avoit homme des grands qui osast monstrer de favoriser le party dudict seigneur Empereur; si bien que les lettres dudict sieur évesque, qui estoient humbles et modestes et la façon qu'il avoit tenue à ne vouloir s'approcher sans leur congé, rendirent nostre cause à l'endroit de tous si favorable, qu'il fut prins plus de deux mil copies desdictes lettres, puis portées par tout le royaume.

Mais ceste faveur ne dura que vingt-quatre heures; car il survint incontinent quelqu'un qui apporta la nouvelle de la journée de la Sainct-Barthélemy, enrichie de tant de mémoires et particularitez, qu'en peu d'heures la pluspart détestoient le nom des François. Et toutesfois les seigneurs ne laissèrent pas de faire bonne et honneste response audict Bazin; et par les lettres qu'ils escrivirent audict sieur, le remercioient de l'honneur et du respect qu'il leur avoit porté, et qu'à la première occasion qu'ils pourroient faire l'assemblée générale, ils ne faudroient à l'appeller, le recevoir et escouter volontiers : cependant ne pouvant choisir lieu bien net de peste pour sa demeure, horsmis que ladicte ville de Connin, ils le prioient de s'en contenter et de s'y retirer jusques à ce qu'ils l'eussent mieux pourveu.

Ils députèrent un gentilhomme, appellé de Luski, qui a esté longuement en France, pour lui faire compaignie, et le faire pourveoir de tout ce qui luy seroit nécessaire: lequel toutesfois, irrité de ladicte journée de Sainct-Barthélemy, ne voulut le venir trouver, bien qu'il eust accepté la charge.

Et quant aux ambassadeurs de l'Empereur, l'on leur envoya deux personnages de qualité pour leur faire entendre l'intention du sénat: qui estoit qu'ils ne vouloient plus endurer qu'ils allassent ainsi par le pays sans congé, et que s'ils ne se contenoient autrement qu'ils n'avoient faict ils se mettoient en grand danger, parce que la noblesse ne le pourroit comporter. Firent aussi, à ce que j'ai entendu, la plainte des lettres qui avoient esté surprinses, veues et leues, et du nombre des gens qui de leur part alloient par le pays pour faire des praticques, et singulièrement de l'abbé Cyre et de Gastalde, leur déclarant que si lesdicts Cyre et Gastalde ne deslogeoient dans un jour préfix, ils seroient pris comme ennemis du royaume. Lesdicts ambassadeurs receurent avec grand honneur l'ambassade, s'excusèrent de ce qui avoit esté faict du commancement, promirent de se contenir au lieu qui leur seroit assigné: et quant aux susdicts Gastalde et Cyre, dirent que ledict Gastalde s'estoit déjà retiré, et qu'il n'estoit venu en Polongne que pour demander à l'Infante une pension qu'il a sur la duché de Bar; et pour le regard dudict Cyre, ils en escriroient audict Empereur, qui depuis manda que ledict Cyre n'estoit pas son ambassadeur.

Suivant le mandement dudict sénat, ledict sieur évesque se retira à Connin, auquel lieu le palatin Laski, passant par là, le visita : et après avoir entendu dudict sieur beaucoup de particularitez, tant de la personne du très-illustre duc d'Anjou que des commoditez qu'il pouvoit porter à leur royaume s'il y estoit appellé, dist audict sieur qu'il estoit grandement obligé à la

maison d'Austrye (1), et toutesfois s'il voyoit que le très-illustre duc d'Anjou fust plus utile à leur patrie, il oublieroit tout respect particulier pour s'accommoder au bien public.

Audit lieu de Connin, le palatin de Sandomyre envoya son secrétaire appellé Preslaski, qui fist une grande et aigre quérimonie de ce qu'estoit advenu à Paris le jour de Sainct-Barthélemy; et après avoir entendu dudict sieur que les affaires y estoient passées autrement que l'on ne les publioit en Polongne et en Allemaigne, il proposa quelques articles pour le prouffit du pays, en cas que le duc d'Anjou fût esleu roy, lesquels ledict sieur ne fit aucune difficulté de lui accorder. Il y eut quelque différent entr'eux sur ce que ledict sieur ne luy voulut rien bailler par escript, prévoyant bien que par quelqu'un mal affecté lesdicts articles seroient bientost après communiquez aux ambassadeurs de l'Empereur, qui en feroient leur prouffit quand ce viendroit au temps de l'eslection; mais ledict Preslaski le pressa tellement, ou qu'il fallût rompre avec luy ou luy accorder ce qu'il demandoit, avec protestation et obligation de l'honneur que lesdicts articles ne seroient veuz que de sondict maistre: mais il en advint comme ledict sieur avoit préveu, ainsi qu'il sera dict cy-après.

Jehan Zbaroski revenant de la Prusse et passant par ledict lieu, visita ledict sieur et d'entrée le traitta fort rudement pour la journée de Saint-Barthélemy, si bien qu'enfin la patience eschappa audict sieur et luy dist que s'il avoit chose à luy dire qui concernast le bien de sa patrie ou le sien particulier, il estoit prest à l'escouter; mais s'il vouloit continuer à parler en telle façon d'un prince si grand que le Roy, son maistre, il seroit contrainct de le laisser et ne parler plus à luy, attendu mesmement qu'il ne vouloit donner foy à ce qu'il luy en avoit dit. Zbaroski dit que s'il avoit parlé avec quelque véhémence, ce n'avoit esté que pour représenter les propos qu'à son grand regret l'on tenoit de Sadicte Majesté.

Un gentilhomme, appellé Ostrorogt, qui est de bonne maison, et a fort bon nom parmy la noblesse et est des évangéliques, vint par-devers ledict sieur quand il estoit chez le castellan de Landan et depuis revint audict Connin, désirant estre instruit de nostre guerre civille et de tout ce qu'en estoit survenu, et pareillement des bonnes meurs et des vertus du très-illustre duc d'Anjou. C'est un gentilhomme sage, advisé et retenu, et qui ne dit pas au premier coup ce qu'il a délibéré de faire; mais il ne laissa pas d'entrer bien avant en propos avec luy, pour le sonder à quel party il inclineroit le plus volontiers; et s'apperceut bien ledict sieur que ledict Ostrorogt pourroit estre des Pyastins (2), et fut bien contant de voir qu'il ne favorisoit point particulièrement aucun des trois autres compétiteurs, et se tint, de ce jour-là, asseuré qu'il seroit de nostre party, parce qu'estant homme de bon entendement, il recognoistroit bien la difficulté qu'il y auroit à choisir l'un d'entr'eux, veu le nombre qu'il y avoit de seigneurs qui s'estimoient dignes d'estre roys.

Le refférendaire duquel a esté parlé au premier livre visita ledict sieur audict lieu de Connin, soubz prétexte, disoit-il, d'entendre nouvelles du sieur de Balagny, avec lequel il avoit contracté grande amitié du temps de la maladie du Roy dernier décédé, et l'ayant en main, ledict sieur ne voulut perdre l'occasion de le prier de suivre nostre party, luy mettant en avant toutes les raisons qu'il pensoit pouvoir suffire à le gaigner. Sa response fut que l'eslection du Roy estoit une chose saincte et sacrée, qu'il trouvoit mauvais qu'on en parlast comme d'une chose qui despendist de la providence des hommes, qu'il se falloit remettre à Dieu, qui toucheroit au cœur des électeurs et leur présenteroit celuy qu'il auroit destiné à estre leur oinct et sacré. Ce furent ses propres paroles; et pource qu'il sembloit que par là il voulust taxer ledict sieur qu'il n'eust point faict mention de Dieu, il luy respondit que, parlant à un homme de lettres, comme il estoit, il n'estoit aucun besoing de luy ramentevoir ce que lui estoit assez cogneu. Bien luy vouloit-il dire en passant que si un malade requéroit qu'on luy fist venir un médecin, le parent ou ami qui en prendroit la charge ne feroit pas son devoir s'il disoit qu'il fallust appeller celuy que Dieu auroit choisi pour luy rendre la santé. Mais un autre qui diroit que le plus docte et expérimenté est celuy que Dieu a esleu, il feroit ce qu'il devroit pour le malade et seroit estimé sage et advisé. Par mesme raison falloit-il croire que Dieu n'envoyeroit pas son ange pour monstrer celuy qu'il veult estre oinct et sacré; et c'est assez qu'il nous a faict entendre les vertus requises à un bon roy; et si les gentilshommes polonois le choisissoient tel, l'on pourroit dire que c'est celuy que Dieu avoit ordonné. Au partir il promit audict sieur de le

(1) D'Autriche.

(2) Nom que l'on donnait à ceux qui voulaient choisir un roi polonais.

venir veoir et mesme quand ledict sieur de Balagny seroit de retour. Cette response ne despleut pas audict refférendaire, car il en fit despuis le conte en plusieurs bonnes compaignies, et, à ce que l'on m'a dit, à l'avantage dudict sieur évesque.

Lequel fut à mesme temps pareillement visité par Panatoski, gentilhomme de bonnes lettres, de bon sens, et digne d'estre employé aux affaires publicques. Un gentilhomme aussi, appelé Zaremba, qui a esté nourry en France par le feu roy Henry, et qui avoit cogneu fort privément ledict sieur évesque, le vint pareillement visiter, comme aussi feirent plusieurs autres gentilshommes qui se monstrèrent fort volontaires à l'escouter, et aussi à luy respondre et contredire librement.

Une chose vint bien à propos audict sieur, c'est qu'estant confiné pour quelque temps audict Connin, M. le palatin de Berechstan (1), qui en est cappitaine, s'y tenoit aussi, et ne sçay si c'estoit pour la conformité des mœurs, car ils se ressembloient en beaucoup de choses, ou bien pour la fréquentation, car ils se voyoient souvent. Ils contractèrent grande amitié ensemble, et recognoist ledict sieur évesque luy estre grandement obligé.

La négociation si bien commancée, il despescha le doyen de Die pour advertir Leurs Majestez de son arrivée en Polongne, qui en estoient en grande peine, et pensoient qu'il fust mort ou en quelque lieu escarté prisonnier; et, sur ceste opinion, Leurs Majestez avoient despesché M. l'abbé de Lysle.

Les mémoires baillez audict doyen contenoient les articles qui s'ensuivent :

Premièrement, un recueil du voiage dudict sieur, depuis Leipseig jusques au jour qu'il despescha ledict doyen ;

Il porta un double de la lettre que ledict sieur escrivit aux Estats, et la response qui avoit esté faicte;

Un discours en italien, faict par ledict sieur, faisant semblant que ce fust un gentilhomme pollac, par lequel estoit remonstrée la condition des autres compétiteurs estre de beaucoup moins avantageuse que la nostre ;

Un roolle de tous les gentilshommes qui estoient venus avec les ambassadeurs de l'Empereur, en nombre de six vingts, et les qualités d'iceux ;

La coppie des lettres interceptées, dont cydessus est faict emention ;

Un mémoire de tout ce qu'on disoit qu'avoient faict les ambassadeurs de l'Empereur ;

Une carte de Polongne ;

Et le discours de tout ce qu'estoit advenu audict sieur depuis son arrivée, et de tout ce qui luy donnoit à craindre ou espérer ;

Plus, de supplier très-humblement Leurs Majestez d'envoyer un gentilhomme de robbecourte, et qui vint à temps pour se trouver à la convocation généralle qui se devoit tenir à Warsovie la feste des Roys, avec instructions et mémoires contenant la vérité du faict de la Sainct-Barthélemy, et pour contredire à beaucoup de calomnies qui avoient esté semées contre Leurs Majestez ; et, bien que ledict sieur évesque eust jà respondu aux premiers libelles diffamatoires qui avoient esté apportez, il avoit opinion qu'un gentilhomme envoyé par le Roy exprès pour cest effect, avec lettres adressantes à tous les estats, serviroit de beaucoup ; et pour autant qu'il avoit de longue main contracté grande amitié avec le jeune Lanssac, il supplia Leurs Majestéz de n'en envoyer point d'autre. Mais il fut despesché si tard qu'il n'arriva que deux mois après la diette tenue.

Ladicte despesche faicte, ledict sieur mit peine, avec toute la diligence qu'il luy fut possible, d'entretenir les amis, ou pour le moins ceux qu'il ne voyoit point partiaux.

Il envoya Dominé en Lithuanie vers les seigneurs dudict pays, pour les advertir de sa venue et pour leur porter la coppie de ladicte lettre qu'il avoit escrite auxdicts seigneurs des estats de Polongne, et un discours qui contenoit tout ce qui pouvoit fortifier nostre cause; lesquels luy firent response bien honneste et gratieuse, comme aussi firent les quatre villes de Prusse ausquelles ledict sieur envoya semblables despesches par un gentilhomme appellé d'Elbenne, qu'il avoit prins à Leipseig et emmené avec luy, pour s'en servir comme il feit.

Tout le but dudict sieur tendoit à faire cognoistre qu'aucun des compétiteurs jà nommez ne pouvoit estre esleu qu'il n'apportast beaucoup d'inconvéniens audict royaume.

L'archiduc et le Moscovite avoient le Turc pour ennemi capital ; le Moscovite ne pourroit comporter que le roy de Suède, son ennemi, fust aggrandi d'une si grande couronne ; le roy de Dannemarch aussi n'en fust pas esté contant.

Au contraire, le Roy, qui a esté depuis esleu, n'avoit inimitié avec personne, et par conséquent, quand il ne pourroit porter aucune commodité ; aussi ne falloit-il craindre aucun trouble ne incommodité ; et avec ce, l'on ne pouvoit nier qu'il ne fust prince de grande maison,

(1) Brzestki

prince expérimenté et à la guerre et à la paix.

Ces raisons, amplement desduites et fortifiées de bons argumens, furent volontiers receues par aucuns, qui les publièrent chacun au lieu de sa demeure; et ainsi de main en main tout le dire dudict sieur fut divulgué par tout le royaume.

Par le double de la lettre dudict sieur, qui fut porté en tous les endroicts dudit royaume, aussi par ledict discours en latin et italien soubz le nom d'un gentilhomme pollac, et par le récit de ceux qui avoient parlé avec ledict sieur, tous les bons esprits dudict pays entrèrent en dispute, chacun selon l'inclination qu'il avoit à l'un ou à l'autre desdicts compétiteurs.

Un gentilhomme pollac escrivit en faveur dudict archiduc, qui monstra en son dire plus de passion que de jugement.

Solikoski, secrétaire du feu Roy, homme de lettres et de beaucoup de valeur, y respondit promptement et en nostre faveur : si bien qu'en peu de temps les cartes y furent tellement meslées, que la pluspart se despartirent de l'opinion qu'ils avoient conceuë avant que d'avoir ouy ce que ledict sieur apportoit.

Et les ayant faicts ainsi irrésoluz, il sembla audict sieur évesque qu'avec des escrits qu'il feroit publier, facillement il les pourroit attirer à nostre party.

Le plus grand empeschement qu'il avoit, c'estoit la nouvelle de Paris qu'on faisoit rafraischir de nouveaux advis. Toutes les sepmaines l'on apportoit des peintures où l'on voyoit toute manière de mort cruelle dépainte : l'on y voyoit fendre des femmes pour en arracher les enfans qu'elles portoient. Le Roy et le duc d'Anjou y estoient dépeints spectateurs de ceste tragédie; et, avec leurs gestes et des parolles escrites, ils monstroient qu'ils estoient marrys de ce que les exécuteurs n'estoient assez cruelz.

Tels escrits et telles peintures irritoient tellement le cœur de plusieurs, qu'ils ne vouloient pour rien endurer qu'en leur présence le nom du Roy fust nommé; les dames en parloient avec telle effusion de larmes comme si elles eussent esté présentes à l'exécution.

A cela y print ledict sieur deux remèdes : l'un de respondre aux libelles diffamatoires, comme il avoit jà commancé, et faire publier ses responses : ausquelles, après avoir remonstré que la pluspart de ce que l'on escrivoit sur ce faict estoit faux et calomnieux, il prenoit argument d'escrire au vray les vertuz de celuy que l'on vouloit calomnier, et par ce moyen le rendoit supérieur en toutes choses à tous les autres qui prétendoient ladicte couronne.

L'autre remède estoit de faire porter en divers lieux deux portraicts qu'il avoit dudict sieur à présent roy, pour faire cognoistre qu'il n'avoit la face cruelle ny truculente, comme l'on l'avoit faict dépeindre.

Et par ces moyens, de ce que l'on espéroit qui seroit la ruine de nostre cause, ledict sieur en tira une grande commodité, qui estoit que, n'ayant permission d'envoyer par les pays informer et instruire les seigneurs palatins, castellans, cappitaines et autres principaux seigneurs de la noblesse, pour les attirer à nostre party, l'on ne pouvoit desnier audict sieur qu'il ne fist publier la justification d'un prince qui estoit à tort calomnié, affin, disoit-il, que la faulce information qu'on vouloit leur faire prendre n'empeschast qu'au jour de l'eslection ils n'eussent le jugement entier et libre pour choisir celuy des compétiteurs qui leur seroit le plus prouffitable.

Ledict sieur feit aussi son prouffit de ce qu'il entendit en quelle manière l'eslection se devoit faire et recogneut bien que la menue noblesse pourroit faire beaucoup de bien ou de mal, parce qu'elle surmonteroit les seigneurs en nombre : tellement qu'il print résolution de faire cappables tous les gentilshommes de grand ou de moyen estat de ses raisons.

En cest exercice fust ledict sieur depuis le 15 novembre jusques au 10 décembre.

Pendant lequel temps le seigneur Solikoski, cy-dessus mentionné, servit bien à la cause; lequel, ayant veues les premières responses dudict sieur évesque, luy print envie de l'aider et de le relever de peine; et de ce jour-là commança à escrire pour nous en sa langue, en laquelle il est très-excellent sur tous les orateurs de Polongne, et y continua tant qu'il a esté besoing : tellement que je puis dire que ledict sieur a receu beaucoup d'aide et de support dudict Solikoski, parce que ses escrits en sa langue estoient volontiers receus par ceux de sa nation; et encore que son nom n'y fust point apposé, si est-ce que son style estoit jà si recogneu et si remarqué par toute la Polongne, que les deux premières lignes descouvroient tousjours le nom de l'autheur.

Or, pendant que ledict sieur évesque s'employoit à ce que dessus est dict, il avoit une autre occupation qui luy donnoit beaucoup de peine, qui estoit de respondre aux lettres qu'on lui escrivoit de toutes parts. Sur quoy vient à noter que ceste nation est si active et si curieuse d'entendre ce que concerne le prouffit de leur patrie, que, soudain que lesdicts premiers discours furent veuz, une infinité de gentils-

hommes vouloient sçavoir ce que l'on pourroit espérer de la venue dudict sieur: les uns venoient expressément audict Connin; les autres négocioient par lettres; et tel estoit le jour qu'il falloit respondre à une trentaine, et par malheur ce fut que ledict sieur n'avoit aide que de Bazin, encor pour la pluspart du temps il s'en servoit pour aller par pays. Le travail doncques lui estoit insupportable, mais il reprenoit force tous les jours pour l'espérance qu'il avoit d'une bonne issue.

Entre ceux qu'il vit aussi fut le grand trésorier du royaume, qui est homme de bonne maison, sage et de quelque authorité, lequel, passant par Connin pour autres affaires, visita ledict sieur, accompaigné d'un autre dont j'ay oublié le nom. Et après avoir longuement discouru avec luy, il voulut particulièrement sçavoir le faict de la journée de Saint-Barthélemy (car il estoit des évangéliques). Et ne veux obmettre que sur ce que ledict sieur mettoit peine de luy persuader que le très-illustre duc d'Anjou n'avoit esté cause ni motif de ladicte journée, et que au Roy, son frère, ni en luy on n'avoit jamais veu aucun signe de cruauté, il respondit qu'il n'estoit jà besoing que ledict sieur se travaillast pour cela, d'autant que s'ils voyoient que au reste le très-illustre duc fust plus proffitable au royaume qu'un autre, la peur de sa cruauté ne les destourneroit pas de l'eslire; car, estant dans le royaume, il auroit plus d'occasion de craindre d'eulx qu'eulx de luy, si d'aventure il vouloit entreprendre chose contre leurs vies ou contre leurs libertez. C'est un point que ledict sieur traicta depuis en son oraison assez diffusément.

Tout ce grand commancement donna quelque espérance audict sieur, et mesme qu'il voyoit que tous ceux qui se mesloient d'escrire, de discourir et de haranguer parmy la noblesse, estoient personnages de bon entendement, et n'avoient autre passion que de chercher un roy qui fust vertueux, sage et expérimenté à gouverner, et desquels aucuns l'advertissoient souvent de négocier sincèrement, comme il avoit commancé, et que surtout il se gardast de corrompre personne par argent ni par promesses.

La manière de négocier dudict sieur contenta plusieurs personnages de bon entendement, car il n'essayoit point de gaigner personne par promesses.

Il proposoit nuement les vertuz dudict sieur duc d'Anjou, le soulagement et commodité que le pays en pouvoit espérer, et concluoit là-dessus que si l'on se pouvoit plus promettre d'un autre que de luy, il porteroit patiemment que cestuy-là luy fust préféré. Mais, bien qu'il fust certain que tous les autres compétiteurs fussent dignes de toute grandeur, toutesfois n'y en avoit-il pas un en qui toutes choses requises à un roy se puissent trouver pour le présent comme en luy, parce qu'il estoit desjà faict, instruit et expérimenté à commander.

Et par les moyens des amis que ledict sieur évesque avoit, il fut adverty qu'entre autres messieurs les palatins de Sandomyre, Laski, Lansissic, Lubellin, Brechstan, Keulnée et Plosko, M. le maréchal Oppalinski et beaucoup de castellans, capitaines et gentilshommes de marque, comme sera dict cy-après, estoient bien capables de ses raisons; et encore qu'ils réservassent tousjours à dire leur opinion quand ils auroient entendu tous les autres ambassadeurs, si estoit-il bien aisé audict sieur de cognoistre qu'ils jugeroient que nostre party estoit plus avantageux que les autres.

Environ le 10 décembre, un secrétaire d'un seigneur escrivit audict sieur évesque que son maistre et plusieurs autres palatins s'estoient retirez de nostre party, tant ils se tenoient offensez de ce qu'estoit advenu à Paris; luy escrivoit aussi que les ambassadeurs de l'Empereur emportoient la faveur de tous les grands; que l'Allemaigne et l'Angleterre estoient unies pour faire la guerre en France; qu'on avoit descouvert une prophétie à Nuremberg, qui menassoit la France de l'extresme ruine dans deux ans; en somme, il y avoit trois feuillets de papier plains de telles manières de songes, et concluoit que ledict sieur pouvoit bien s'en retourner; lequel luy respondit en telle façon, qu'à mon jugement ledict secrétaire se repentit d'avoir rien escript, et luy fist cognoistre qu'il n'estoit pas homme facile à estonner.

Un autre des seigneurs du pays envoya un sien parent vers ledict sieur, pour luy dire que en négociant il commettoit deux fautes qui luy faisoient perdre le cœur d'une grande partie de la noblesse. La première, c'est que, en parlant du très-illustre duc, il le faisoit si grand, et mesme au faict des armes, qu'il sembloit qu'il voulust dire qu'il n'y avoit homme en Polongne qui valust rien.

La seconde, il trouvoit fort mauvais que ledict sieur eust dict que ledict très-illustre duc n'avoit désiré d'estre roy, ni pour les richesses, ni pour la grandeur dudict royaume, mais seulement pour estre chef d'une si grande et vertueuse noblesse; faisant entendre au surplus audict sieur que, négociant en ceste façon qu'il

avoit commencée, beaucoup de seigneurs en estoient offencez.

Au premier point de ses plaintes, ledict sieur respondit qu'il n'avoit jamais entendu que, pour dire qu'un prince fust plain de vertu et de valeur, tant pour le faict de la guerre que pour l'entretènement de la paix, quelque autre que ce fust, ou prince ou gentilhomme, s'en deust tenir offencé.

Pour le second point, il luy mist en avant que celuy qui pourchasse une riche héritière, s'il est sage, se gardera bien de dire que ce soit pour ses biens, ains dira tousjours que c'est pour sa vertu, qui est le vray langage que les compétiteurs doivent tenir en demandant le royaume de Pologne, et que si luy de sa part se tenoit offensé de sa response, il en estoit bien marry pour son regard ; mais estoit-il bien asseuré d'avoir contenté une infinité de seigneurs qui n'estoient de son advis. Ledict gentilhomme envoyé demanda là-dessus audict sieur s'il n'estimoit pas que son parent eust plus d'authorité que les autres qui estoient en pareil degré d'honneur ; il respondit qu'il sçavoit bien que son parent avoit beaucoup d'authorité et de crédit, mais pour luy en donner plus ou moins qu'aux autres, cela n'estoit venu encore à sa cognoissance, et que pour couper court à ceste dispute, il luy faisoit une offre qui estoit telle : qu'il sembloit estre raisonnable que si sondict parent avoit tant de suite et tant de moyens, que, sans la diligence et sollicitude dudict sieur évesque, il peust procurer la couronne au duc d'Anjou, il seroit fort contant de se reposer, et de luy en laisser la charge et l'honneur de ce qu'en adviendroit. Il respondit que sondict parent ne pouvoit pas entreprendre ce qui ne dépendoit pas de luy seul : ce qui donna occasion audict sieur de luy dire qu'il le prioit doncques de le laisser négocier à sa façon, puisqu'il falloit qu'il en eust la peine et le danger, s'il en estoit refuzé.

Ces deux particularitez ay-je voulu cotter, pour monstrer en quelle peine estoit ledict sieur évesque, qui estoit combattu tous les jours de divers endroits, et n'avoit personne à qui se conseiller, ni de qui il peust recevoir aucun soulagement, sinon de Bazin et de ses serviteurs domestiques, qui ne pouvoient le servir qu'à faire ce qu'il leur commandoit.

En mesme jour, ou le jour après, ledict sieur fut visité par un gentilhomme, apellé le sieur Martin Dobory, parent du palatin de Lubellin, qui pour lors venoit de Vienne, et s'estoit trouvé au couronnement du roy de Hongrie ; et dist que, voyant la contention qui estoit entre les gentilshommes du pays pour l'élection de leur roy, dont les uns disoient beaucoup de bien de l'archiduc Ernest, les autres, et en plus grand nombre, parloient fort gracieusement du très-illustre duc d'Anjou, lesquels estoient toutesfois fort combattuz par aucuns, qui en ce mesme temps faisoient semer des libelles diffamatoires contre ledict seigneur ; et bien que ledict sieur évesque y eust respondu suffisamment, toutesfois la passion estoit peult-estre cause qu'aucuns ne pouvoient comprendre la vérité. Voyant doncques ceste contention, luy, comme amateur de sa patrie, estoit résolu de s'en venir en France. Et comme il avoit veu l'archiduc Ernest, il verroit aussi ledict duc d'Anjou, et s'esclairciroit du bien et du mal. Ledict sieur loua grandement son desseing, comme certes il estoit louable, et luy bailla le sieur du Belle pour l'accompaigner et le conduire à la cour. Du Belle est un gentilhomme que Balagny avoit laissé à Vienne malade ; et estant guéri de sa maladie, qui luy dura six mois, il s'estoit rencontré avec ledict sieur Martin en Hongrie, lequel le ramena en Polongne, et mesme l'amena avec luy chez le palatin de Lubellin.

Je ne veux obmettre une petite particularité pour monstrer combien la noblesse dudict pays est adonnée à tous honnestes exercices et aux bonnes lettres. C'est que ledict sieur palatin s'enquist avec ledict sieur du Belle, fort diligemment, des affaires de France, des guerres civiles, de la journée de la Sainct-Barthélemy, et du naturel et des vertuz du duc ; et après en avoir tant ouy qu'il en demeura satisfaict, il luy demanda dudict sieur évesque fort diligemment, puis luy monstra les livres *de Oratore* de Cicéron, où il y a une épistre que Paulo Manutio luy escrivit lorsqu'il fut envoyé en Levant pour faire la paix pour toute la chrestienté, et luy dit telles paroles : « Puisque Paulo Manutio, qui est un des premiers hommes de nostre temps pour les bonnes lettres, par la lettre qu'il escrivit audict sieur il y a trente ans, et qui est icy apposée, parle de luy si honorablement, ce grand et honorable tesmoignage nous donne beaucoup d'expectation dudict sieur ambassadeur. Et quant à moy, disoit-il, je désire grandement de l'ouir au jour qu'il fera son oraison à la convocation générale. » Ledict sieur évesque fut fort aise d'entendre dudict du Belle ceste particularité, parce que cela luy fit espérer que ledict palatin, ayant si bonne opinion de luy, la prendroit encore plus grande de celuy pour qui il parloit.

En mesme temps j'arrivai vers ledict seigneur, m'ayant laissé, comme cy-dessus est

dict, ledict sieur de Balagny en Polongne pour tenir vive la mémoire du très-illustre duc d'Anjou, attendant qu'il vînt un ambassadeur : auquel sieur je feis bien entendre par le menu la diversité des opinions qui estoient en la mineure Polongne et principalement pour le faict de Sainct-Barthélemy. C'estoit l'endroit où l'on apportoit le plus souvent des nouvelles de France ; j'entends de celles qu'on forgeoit pour reculer le très-illustre duc d'Anjou. Et avec cela, il y a à Cracovie un évesque appelé Didutius (1), homme fort éloquent, affectionné et obligé à l'Empereur, lequel faisoit tout ce qu'il pouvoit pour advancer le faict de l'archiduc Ernest : à cela estoit-il aidé par aucuns gentilshommes dudict pays qui n'estoient meus d'aucune passion particulière ni d'autre respect, sinon qu'estimant que ce que l'on disoit dudict sieur duc fust véritable, par conséquent jugeoient qu'il n'estoit tel qu'il convenoit à leur nation et à leur pays. Cela donna occasion audict sieur évesque d'y renvoyer encore des responses nouvelles, qu'il fit aux libelles diffamatoires qui peu de jours auparavant avoient esté publiez ; lesquelles responses contentèrent quelques-uns des évangéliques, plusieurs des catholiques, et mesme quelques-uns aussi des ecclésiastiques, qui admonestèrent ledict sieur à continuer, afin qu'au jour de l'élection il n'y eust aucun des électeurs qui fust gaigné ni préoccupé par fausses calomnies et opinions : et tel estoit l'advis de M. l'archevesque et des évesques de Cujavie et de Cracovie, et de plusieurs abbez.

Et pour autant qu'environ ce temps ledict sieur fut averty de deux mariages, l'un de la fille du castellan de Landau, et qu'ils l'avoient semond aux nopces, il print occasion d'y envoyer d'Elbenne pour y tenir sa place, avec des mémoires qui servirent beaucoup ; car le palatin de Lansissic, qui est homme d'authorité, s'y trouva, comme aussi firent un bon nombre de capitaines, castellans et gens de marque. Là fut veu le portraict dudict seigneur duc d'Anjou, qu'il leur avoit envoié expressément. Là furent vues et aussi examinées les responses faictes par ledict sieur évesque contre lesdicts libelles diffamatoires. Toute la compagnie s'en retourna bien informée de tout ce qui pouvoit appartenir à notre cause.

Bazin, que ledict sieur avoit envoyé aux nopces de la fille du palatin de Wratislavie, ne trouva pas en ceste maison les choses si bien disposées, parce que son fils, qui s'estoit trouvé à la journée de Saint-Barthélemy, à Paris, l'avoit par ses advertissemens fort aigry, et ne s'en faut point esbahir ; car, outre que ceste nation, comme dessus est dict, déteste l'effusion du sang, si ce n'est contre les ennemis déclarez, ledict palatin, qui de soi est de douces mœurs, ne pouvoit oublier le danger où son filz avoit esté, et toutesfois ne laissa pas de recueillir ledict Bazin fort honnorablement. Le palatin de Posnanie, chef de la maison des Gourka, qui estoit aussi des nopces, ne luy parla pas si gratieusement : peult-estre s'il eust vescu eust-il changé d'opinion, comme feirent plusieurs autres qui nous estoient autant ou plus contraires que luy ; car il estoit homme de fort bon entendement, et rapportoit de beaucoup et à la prud'hommie et au jugement de feu son père, qui fut de son temps un des grands personnages de tout le royaume et riche de six vingt mil thalers de rente, avec lequel père ledict sieur évesque avoit contracté si grande et si estroitte amitié que plus grande ne pouvoit-elle estre entre deux frères ; de sorte que ces trois enfans, c'est à sçavoir ledict palatin, le comte Andreas, qui a esté icy ambassadeur, et le comte Stanislaus, qui est son dernier frère, bien qu'ils fussent du party contraire au nostre, toutesfois faisoient-ils mention dudict sieur évesque fort honnorablement, monstrant avoir quelque regret de ce qu'ils ne pouvoient continuer avec luy l'amitié qu'avoit esté entre luy et leurdict père. Ledict palatin mourut bientost après le jour desdictes nopces. Lesdicts comtes Andreas et Stanislaus furent au temps de l'élection des Pyastins, c'est-à-dire demandèrent un Pollac. J'ay voulu faire mention de ceste famille des Gourka, parce que elle est grande et en biens et en suite de parens et d'amis.

Il souvint audict sieur qu'il avoit cogneu un jeune gentilhomme à Paris, qui à présent est abbé de Tremasse, principalle abbaye dudict royaume, vers lequel ledict sieur m'envoya, faisant semblant de le faire visiter pour l'ancienne cognoissance qu'ils avoient l'un de l'autre ; lequel me veit et receut avec bien grande démonstration de l'aise qu'il avoit d'entendre nouvelles dudict sieur évesque, et en présence de beaucoup de gentilshommes de sa parenteile, qui estoient venuz faire la feste de Noël avec luy ; il racomptoit comme ledict sieur luy avoit esté bon amy au temps qu'il avoit demouré à Paris, l'avoit appellé souvent en sa maison et fait offre de le secourir d'argent et autres choses, s'il en eust esté besoing. Fut aussi bien aise d'entendre les particularitez qui concernoient le faict du très-illustre duc d'Anjou. Je ne faillis

(1) André Dudith.

pas aussi de luy monstrer les raisons par lesquelles ledict seigneur duc estoit tel que luy et tous les amateurs de sa patrie pouvoient désirer.

L'abbé de Landan vint aussi visiter ledict sieur comme aussi firent quelques prieurs de monastères, par le moyen desquels ses discours et ses responses furent envoyées en beaucoup de lieux.

Ces petites particularitez ne m'ont point semblé inutiles pour faire cognoistre que ledict sieur évesque n'obmettoit rien qui peust servir à l'advancement de sa négociation ; et peult-estre aussi que les jeunes gens qui seront employez pour le service du Roy, par cest exemple apprendront qu'une négociation ne peut estre bien conduite si l'ambassadeur n'est actif et diligent à inventer tout ce qui luy peut servir.

De tout ceci sembla audict sieur devoir donner advis à Leurs Majestez par le secrétaire du sieur Schumbergt.

[1573] La diette avoit esté convoquée au jour des Rois à Warsovie, pour adviser du jour et du lieu où l'eslection se pouvoit faire et de l'ordre qu'il y faudroit tenir.

Auquel lieu ledict sieur envoya ledict Bazin, d'Elbenne et moi, avec lettres pour tous les seigneurs qui seroient présens ; et là trouvasmes le bon François qui estoit de retour de la Russie et de la Podollie, où ledict sieur l'avoit envoyé. C'est un François que nous avons trouvé par-delà, qui s'est monstré fort affectionné au service du Roy ; et au contraire, tous les autres François qui estoient habituez audict pays, se monstroient ennemis capitaux de nostre party ; voilà pourquoi ledict sieur évesque donne à celuy dont est faict mention le nom de bon François. Il nous donna expressément charge de veoir tous les ambassadeurs terrestres (ainsi sont appelez en ce pays-là les gentilshommes qui sont deputez des provinces pour se trouver aux diettes généralles), lesquels on choisit toujours personnages de bon entendement, sages et qui portent librement et sans respect les affaires dudict pays. L'on n'y en prend point qui n'ayt cognoissance des lettres et qui ne sçache ce qu'il faut pour servir le public, tellement qu'à leur retour, faisant rapport de ce qu'ils ont veu et ouy, et ce qui a esté faict aux susdictes diettes, ils ont grand crédit et authorité parmi la noblesse. Voilà pourquoi ledict sieur mist tousjours peine de faire entendre auxdicts ambassadeurs les raisons qui pouvoient favoriser le très-illustre duc ; et nommément en ladicte diette de Warsovie, nous y travaillasmes beaucoup par son commandement.

Et parce qu'avant qu'il nous dépêchast il avoit esté adverty que les sénateurs avoient délibéré de faire appeler les ambassadeurs pour estre ouis en ladicte diette et prendre par escrit leur dire et puis les renvoyer aux confins du royaume, estant d'avis que ce seroit assez de présenter à la menue noblesse ce qui auroit esté recueilly de leur dire ; ce que avec grande raison ledict sieur jugeoit que seroit perte de cause pour luy, qui espéroit tousjours d'avoir quelque faveur parmy la noblesse, en prononçant son oraison ; il nous donna charge de dire qu'il ne pouvoit estre ouy qu'en plaine assemblée de tous les Estats, et que ainsi luy avoit esté expressément commandé par le Roy. Sur cela il y eut beaucoup de brigues ; mais il vint bien à propos que les ambassadeurs terrestres furent cause que cela fut interrompu, et firent entendre au sénat qu'ils n'estoient venuz que pour parler du temps et du lieu de l'eslection et non pour ouyr les ambassadeurs. La raison qui mouvoit les sénateurs de vouloir ouyr les ambassadeurs à la première diette, sans attendre la convocation généralle, n'estoit pas sans grande apparence de raison, parce qu'ils ne pouvoient comprendre comme il seroit possible qu'un ambassadeur fust ouy et entendu de cinquante mil personnes ; et voyoient bien le danger qu'il y avoit que l'eslection ne se fist par acclamation et non par voix délibérées et consultées ; mais pour l'autre opinion il y avoit une raison fort pertinente, qui estoit que, faisant l'eslection en plaine campagne et assemblée généralle, c'estoit moyen d'empescher qu'il n'y eust point de brigues, de menées et de corruptions. Cela remonstrions-nous qui volontiers estions escoutez, et principallement par les ambassadeurs terrestres. Au contraire, les ambassadeurs de l'Empereur espéroient plus de faveur s'ils estoient ouys sans attendre la grande assemblée ; et ceux qui nous défavorisoient publièrent de nouveaux advertissemens contre ledict seigneur duc d'Anjou, qui furent envoyés audict sieur en grande diligence et ausquels il respondit avant la fin de ladicte diette. Et advint que sadicte response donna tant de contentement à ceux qui par passion estoient mal affectez, que chacun en voulut avoir, et en moins de huict jours en fut faict plus de mil exemplaires, et fut incontinent traduite en langage pollac et envoyée par tous les endroits du royaume.

Les seigneurs se trouvèrent grandement troublez de ce que les Lithuans n'estoient venuz à ladicte diette comme ils avoient promis, et, qui

plus est, de ce que lesdicts Lithuans avoient escrit au Moscovite que de leur part n'accepteroient autre que luy. Cest advertissement fut cause que ces Pollacs, recognoissans le danger de la division, ne pensoient qu'à se réunir et se joindre ensemble; et comme ils estoient assemblez pour délibérer de ce qu'ils devoient faire sur ce faict, arrivèrent quatre ambassadeurs dudict pays pour s'excuser de ce que les autres n'avoient peu venir à cause du mauvais temps, et qu'ils n'avoient osé abandonner leurs maisons, estant le Moscovite en armes. Et interrogez s'il estoit vrai qu'ils eussent faict quelque promesse au Moscovite, avouèrent que ladicte lettre avoit esté escrite du consentement de la pluspart d'entr'eux, pour garder que le Moscovite, qui estoit sur la frontière, ne les vint assaillir; mais la vérité estoit telle qu'il n'y avoit homme d'entr'eux qui ne voulust plustost mourir que de consentir que ces deux pays de Polongne et de Lithuanie fussent divisez. Ceste assurance osta de peine les sénateurs, et plus facilement peurent délibérer et résoudre du jour et du temps de l'eslection. Les uns vouloient que ce fust à Lubellin (1), pour estre plus près de Lithuanie; autres vouloient que ce fust à Warsovie. Quand est au jour, les uns vouloient que ce fust à la Saint-Jean, et que cependant l'on s'occupast à la correction des loix et des statuts. Enfin il fust arresté que ce seroit au 5 d'avril, à Warsovie.

L'article du lieu fut grandement en nostre faveur, parce que la noblesse de Mazovie, qui n'est pas moindre de trente ou quarante mil gentilshommes, monstroit de vouloir plustost favoriser nostre party que nul des autres, et qui pouvoit avec grande commodité venir à ladicte diette, et s'en retourner quand bon leur sembleroit.

En ladicte diette arriva un trouble qui eust esté fort mal-aisé d'amortir, si promptement n'y eust esté pourveu : c'est que les ambassadeurs de Lithuanie dirent que quelques sieurs pollacs tenoient le party du roy de France, et avoient esté corrompuz moyennant cent mil escuz que l'ambassadeur leur avoit départis. Laski respondit à cela que, quant à luy, il n'en avoit point prins, et que quand on luy en bailleroit ce ne seroit point pour vendre sa voix; et bien que, pour les services que son père avoit faicts à la couronne de France, il ne pourroit estre blasmé s'il en prenoit récompense, toutesfois il n'en avoit point prins, ny pensé d'en prendre. Sandomyre vouloit qu'on nommast ceux qui avoient prins argent, et remonstra que c'estoit mal faict d'accuser en termes généraux une telle compagnie. Le palatin de Cracovye remonstra là-dessus que cest advertissement n'estoit point à mespriser, et qu'il falloit diligemment rechercher s'il estoit vray qu'il y eust de la corruption, ou par promesse ou par argent, et accompaigna ces parolles d'autres qu'il sembla audict palatin de Sandomyre qu'il le voulust taxer, tant parce qu'il n'y a pas grande amitié entr'eux deux qu'aussi qu'il avoit porté nostre party assez ouvertement; ce qui fut cause qu'il se picqua tant plus facilement, et respondit en telle sorte et avec telle aigreur, que ledict de Cracovye s'en aigrit aussi de son costé. Je ne scay pas au vray quelles parolles il y eut davantage, mais je scay bien qu'ils furent prests de mettre la main aux armes. Sandomyre se mist d'un costé, Cracovye de l'autre; leurs parens et amis firent le semblable. Le palatin de Brechstan, homme sage et vertueux et amateur de paix, interrompit ce différend, et fut cause que tout cela s'appointa et passa doucement. Et sur ce propos je suis contraint de dire que ceux qui avoient donné cest advis aux Lithuans, estoient bien impudens de controuver calomnie si peu apparente que celle-là; car l'on sçait bien que ledict sieur évesque estoit arrivé en Polongne comme à la désrobée, avec trois meschans coches où il n'eust sceu porter quatre mil escuz; et d'en prendre chez les marchands, l'on sçait bien que pour lors il n'y avoit marchand qui sceust fournir dix mil excuz en trois mois. Et puis c'estoit chose qui ne se pouvoit faire que au veu et au sceu de tout le monde. Aussi fut ladicte calomnie rejettée pour sottement controuvée. Les Lithuans, qui ne sçavoient pas comme ledict sieur estoit venu, recogneurent qu'ils avoient esté grandement déceus, et mesme le palatin de Cracovye en son dire n'eut jamais opinion qu'il y eust homme corrompu par argent ny par promesses. Et ne tendoit son propos, sinon à faire que ceste affaire de si grande importance fust conduite avec telle prudence qu'on ne peust prendre occasion de taxer ny soupçonner aucun d'entr'eux.

En ladicte diette survint un acte mémorable, qui est qu'un jeune Allemand qui se disoit serviteur et négociateur pour le roy de Suède avant l'arrivée des ambassadeurs dudict seigneur Roy, je ne sçay s'il estoit poussé de luy-mesme ou d'autres, tant y a qu'il avoit falsifié des lettres au nom dudit seigneur roy et royne de Suède, qu'il avoit luy-mesme forgées, et nommément en présenta à l'Infante; laquelle dame n'estant pas contente des praticques du Roy, son beaufrère, pour des raisons qu'un chacun peult con-

(1) Lublin.

sidérer, lisant ladicte lettre, et jettant l'œil sur la soubz-scription, descouvrit la faulseté, parce que le nom de Catherine y estoit escrit par un *C.*, et la Royne a tousjours accoustumé de l'escrire par *K.* Ceste descouverte fut communiquée à quelques-uns des principaux seigneurs par le grand capitaine de la Mazovie, serviteur de ladicte Infante. Le négociateur, prins et convaincu de la faulseté, fut mis en prison avec si estroite garde qu'il ne pouvoit parler à personne. Le jour après, comme on le vouloit ouir pour estre plus amplement examiné, l'on trouva qu'il s'estoit pendu et estranglé, bien qu'il eust les piedz et les mains liés : qui a donné argument à tout le monde de croire que quelqu'un qui mesme avoit esté déceu par luy, avoit moyenné de le faire mourir secrètement. Le corps fut traîné par toute la ville, avec proclamation que c'estoit un qui faulsement avoit prins la qualité d'ambassadeur de Suède, et en avoit falsifié des lettres.

En ce mesme tems arriva le doyen de Die fort à propos, qui rapporta audict sieur évesque response de tout ce dont il l'avoit chargé; de quoi il advertit les principaux de ses amis en ladicte diette, qui en furent confirmez et fortifiez en leur opinion.

Il rapporta des lettres que ledict sieur avoit désirées, et singulièrement des lettres latines pour quelques seigneurs (ce qui le feit penser que M. de Pibrac y avoit mis la main), lesquelles ledict sieur nous envoya pour les présenter en diligence audict Warsovie, avant que la diette fust achevée, et furent fort volontiers receues.

M. l'abbé de L'Isle estoit jà arrivé audict Connin sur la fin de ladicte diette, lequel, comme dessus a esté dict, fust envoyé sur ce que le Roy avoit entendu que ledict sieur évesque estoit retenu prisonnier à Francfort, et depuis emmené par les rheistres, et qu'on ne sçavoit si on luy avoit coupé la gorge ou emmené prisonnier en quelque lieu. Sur cest advertissement le Roy, faisant l'acte d'un bon maistre, avoit despesché en Allemaigne un messager lorrain, apellé Bar, qui promettoit sur sa vie de le trouver ou mort ou vif, et d'en rapporter des nouvelles : et luy furent baillées lettres de Sa Majesté, adressantes à messieurs de Francfort et à tous les princes dudict pays. Cependant, afin que la noblesse de Polongne fust advertie de ce que ledict sieur évesque avoit charge de leur apporter, Sadicte Majesté s'advisa d'y envoyer ledict abbé de L'Isle; mais si ledict sieur évesque eust esté perdu, il fust venu mal à propos, car ledict sieur abbé de L'Isle y arriva fort tard, et demeura trois mois en voyage, parce qu'on luy fit prendre le chemin de Venise; mais comme Leurs Majestez furent adverties par ledict doyen de Die que ledict sieur évesque estoit arrivé audict pays de Polongne, ils advisèrent de ne luy donner point de compagnon, si ce n'estoit que luy-mesme en demandast, et despeschèrent un courrier à Venise pour rappeller ledict sieur abbé, pensans qu'il ne seroit encore bougé de là, et mandèrent à M. le président du Ferrier (1), que si d'aventure il estoit party, d'envoyer après luy, ce qu'il feit; mais ledict courrier n'arriva en Polongne que dix ou douze jours après la venue dudict sieur abbé de L'Isle, lequel, se voyant révocqué, demanda conseil audict sieur évesque s'il devoit s'en retourner ou demourer. Et bien qu'il feist semblant de désirer s'en retourner, toutesfois l'on voyoit bien qu'il avoit grand regret d'avoir tant prins de peine pour ne faire qu'aller et revenir, et mesme qu'il perdroit l'occasion de voir ce qui n'avoit esté veu de nostre temps. Ledict sieur évesque, qui de longue main l'avoit aimé, et l'estimoit fort sage et digne d'une bonne charge, luy conseilla de demourer, et luy promist que Sa Majesté ne le trouveroit point mauvais.

J'ay voulu toucher ceste particularité pour faire cognoistre que ledict sieur évesque, qui jà estoit si avant en la négociation, et qui tenoit la bonne issue pour certaine (ainsi qu'il l'escrivit en ces mesmes jours, le 24 janvier, par Bar, lorrain, et par le porte-manteau de la Royne), bien doncques qu'il eust luy seul porté la peine et le hazard, et que ce qui restoit ne pouvoit estre faict que par luy, qui estoit l'oraison qu'il falloit faire à la convocation générale, toutesfois il voulut par sa courtoisie faire part de l'honneur qu'il pensoit acquérir audit sieur abbé de L'Isle, et luy ouys dire souvent qu'il avoit esté fort aise de sa venue, parce qu'il lui sembloit que estans les ambassadeurs de l'Empereur deux, et les ambassadeurs de Suède quatre, le Roy en pouvoit avoir aussi en pareil nombre.

La diette rompue, nous retournasmes par devers ledict sieur évesque pour lui rendre compte de tout ce que nous avions apprins : qui estoit que la noblesse de la Mazovie, après avoir bien et sagement examiné toutes les raisons qu'on pouvoit desduire et alléguer pour tous les compétiteurs, monstroit jusques à ce jour-là incliner plus à nostre party qu'à nul des autres. En la Russie, celuy à qui ledict sieur avoit donné le nom de bon François avoit apporté et semé parmi la noblesse la copie de la lettre dudict

(1) Ambassadeur de France à Venise.

sieur, de ses discours et de ses responses, et avoit si bien proufflté, que la pluspart de la noblesse s'estoit persuadée que nostre party estoit le plus avantageux pour le bien de leur pays. Mais il fault notter que tous ceux qui en ce temps-là se déclaroient pour nous, qui estoient en grand nombre, tant audict pays qu'en tout le demourant dudict royaume, adjoustoient tousjours ceste condition, qu'ils réservoient leur dernier mot au temps qu'ils auroient ouy les autres ambassadeurs.

En ladicte diette furent desputez l'évesque de Posnanie, et, ce me semble, l'évesque de Cracovie, pour aller trouver les ambassadeurs de l'Empereur, pour les admonnester de nouveau de se contenir au lieu qu'on leur bailloit pour séjour, et leur faire quelque quérimonie de ce qu'estoit passé: lesquels ambassadeurs receurent lesdicts seigneurs évesques avec grand honneur; receurent aussi fort volontiers le gentilhomme qui leur fut baillé pour leur assister; et enfin la response qu'ils firent fut fort sage, gracieuse et modeste, à ce que ledict sieur évesque de Posnanie escrivit à beaucoup de seigneurs; et depuis j'ay veu la lettre.

L'on n'envoya personne vers ledict sieur évesque, parce que aussi n'y avoit-il rien de quoy se plaindre de luy; car en trois mois qu'il avoit jà demeuré à Connin, il n'en estoit jamais sorty pour ne donner occcasion de se plaindre de luy; joint aussi que M. le palatin de Brestan, qui faisoit sa demeure audict lieu, pouvoit assez satisfaire à telle manière d'offices; et cela fut cause, comme je crois, qu'on ne luy envoya point de gentilhomme pour luy faire compagnie. En cet endroit les ambassadeurs de l'Empereur estoient plus honorez, mais ledict sieur évesque estoit plus favorisé, d'autant que c'estoit une grande commodité qu'il n'y eust personne de la part du sénat qui prinst garde sur ses actions. Bien luy escrivit-on une lettre, que s'il vouloit se retirer à Posnanie, où la peste avoit du tout cessé, il y seroit bien receu et mieux traicté qu'à Connin.

Sur ceste nouvelle et autres particularitez qu'il n'est besoing d'escrire, ledict sieur despescha Bar, et depuis le porte-manteau de la Royne, comme dessus a esté dit, et escrivit à Leurs Majestez qu'il espéroit et tenoit pour certain avoir bonne issue de sa négociation, comme se tenant assuré que les autres ambassadeurs n'apporteroient rien qui peust reculer le très-illustre duc depuis esleu.

Peu de jours après lesdictes despesches faictes, il survint une mauvaise nouvelle qui donna beaucoup à penser audict sieur: c'est qu'un seigneur de qui il pouvoit espérer le plus, avoit escript des lettres en la grande Polongne en faveur de Rozamberg (1), l'un des ambassadeurs de l'Empereur, et admonestoit ses amis que celuy-là seroit tel roy qu'on le pouvoit désirer; car, outre qu'il estoit de Boesme, et que son langage n'estoit guères différent du pollac, il estoit gentilhomme, sage, modeste, gracieux et riche. Ceste nouvelle ouverture, bien qu'elle fust faicte par ledict seigneur, homme de grand jugement et authorité, et que l'on estimoit du tout nostre, fut rejettée. Et quant audict sieur évesque, il ne faillit pas à faire entendre que ce seroit griefvement offencer l'Empereur, si, en lieu de prendre son filz, on eslisoit un de ses serviteurs. Il remonstra aussi que si les gentilshommes pollacs eslisoient un prince estranger, ou un d'entre eux-mesmes, ils n'en pourroient estre aucunement blasmez; mais de prendre un gentilhomme estranger, cela seroit mettre tout le monde à deviner pour trouver la raison qui les auroit pu mouvoir. Et de faict, quelques-uns eurent de ce temps-là opinion que ledict seigneur pollac avoit fait ceste ouverture, sçachant bien qu'elle ne seroit pas receue.

Or ledict sieur évesque, pour ne rien mépriser qui peust nous reculer, envoya Bazin en la mineure Polongne vers les seigneurs qu'il estimoit estre les plus capables de ses raisons; capables, dis-je, non pour entendement ny pour jugement, car il est certain qu'il y en avoit qui contrarioient grandement à nostre party, qui toutesfois estoient grands personnages en grande prudence et bon jugement, et en singulière affection envers leur patrie. Quand je dis doncques capables, j'entends ceux qui jà s'estoient esclaircis et asseurez que la pluspart de ce qu'avoit esté escrit contre le très-illustre duc estoit faulsement controuvé. Si est-ce que ceux-là mesme après le retour de ladicte diette de Varsovie avoient esté fort combattuz. Et en trouva ledict Bazin quelques-uns du tout, ou peu s'en falloit, aliénez de nous. Ledict sieur l'avoit garny de si bons et amples mémoires, que, ayant la parole fort bonne et l'esprit vif, il ne demeura court en response; et prouffita tellement son voyage, que non seulement il confirma les uns en leur première opinion, mais par sa diligence feit que les autres recogneurent la vérité de ce dont ils avoient esté auparavant mal informez. En ce voyage il visita messieurs les palatins de Sandomyr, de Podolie, Cracovie, castellan de Sandomyr et plusieurs seigneurs dudict pays; tellement que si ledict sieur évesque l'a singu-

(1) Guillaume Ursin de Rozamberg, grand burgrave de Bohéme, chef de l'ambassade de l'Empereur.

lièrement recommandé il en a grand raison ; car il s'est trouvé souvent en des lieux où il a failly respondre à des choses qui n'estoient pas contenues en sesdicts mémoires ; et toutesfois il y respondoit aussi heureusement qu'il estoit possible, monstrant en cela la dextérité de son esprit, qui en peu de temps avoit compris tout ce que ledict sieur évesque avoit en son cœur.

Pendant que ledict Bazin estoit en la mineure Polongne, ledict sieur envoya le doyen de Die vers monseigneur le cardinal Commendon, pour le visiter de sa part, ce qu'il n'avoit pas tant différé sans quelque bonne cause ; car, encore que ledict cardinal fust là de la part de Nostre Sainct-Père, qui désiroit également, ou ledict archiduc Ernest, ou ledict seigneur duc d'Anjou, et ne luy en challoit pourveu qu'un catholique fust esleu, toutesfois ledict sieur évesque considéroit que ledict cardinal avoit esté jà longtemps avant sa venue en Polongne, et qu'il estoit impossible que pour son affection il ne fust enclin à favoriser l'Empereur, pour n'avoir point esté recherché d'autre, et aussi qu'il lui estoit particulièrement obligé.

Un autre point y avoit-il, qui estoit de grande importance : c'est que noz adversaires faisoient semer le bruict que le Pape vouloit essayer par toutes façons de mettre ledict seigneur duc d'Anjou en Polongne, pour exterminer tous les évangéliques : et de faict, il y en avoit un bon nombre qui prestoient foy à tels advertissemens. Je ne puis sur ce passer une particularité qui est digne d'une risée : c'est que d'Allemaigne en Polongne fust apportée une lettre fausse et sottement controuvée, escrite au nom de monseigneur le cardinal de Lorraine, et adressante audict sieur évesque : le contenu de ladicte lettre estoit que ledict seigneur cardinal l'admonestoit de soigneusement et diligemment négocier pour le très-illustre duc d'Anjou, et que Nostre Sainct-Père le feroit bien rescompenser, outre que ce luy seroit une grande gloire que par sa diligence le royaume de Polongne fust pourveu d'un si bon roy qui ramèneroit à la religion catholique, les uns par amour, les autres par force ; et s'il estoit besoing, on ramèneroit une journée de Sainct-Barthélemy : il y avoit aussi beaucoup d'autres telles inepties qui ne méritent estre mentionnées. Ladicte lettre fut publiée par l'Allemaigne, et mesme les princes la receurent et estimèrent estre véritable. Et de ce fut adverti ledict sieur évesque par un sçavant homme, lecteur en philosophie en une des principales villes dudict pays, et qui estoit déceu comme les autres, et qui n'eust pas deviné qu'une telle imposture eust esté si sottement controuvée ; mais ledict sieur y feit telle response que la calomnie fut descouverte et cogneue.

Toutes ces considérations meurent ledict sieur évesque à se gouverner en telle sorte comme s'il n'eust point sceu que ledict cardinal Commendon fust en Polongne, et se tenoit asseuré qu'estant homme de bon entendement, comme il est, il comprendroit de soy-mesme que ledict sieur n'avoit pas laissé de le faire visiter sans bonne et juste cause. Et de faict, quand ledict doyen luy apporta ladicte lettre, il la receut fort gracieusement, en donnant tel et si honorable tesmoignage dudict sieur, que certainement il recognut luy en estre grandement obligé. Et entre autres choses dist audict doyen que depuis longtemps il cognoissoit ledict sieur évesque, qui avoit vingt ans de négociation plus que luy ; et pour avoir esté employé en choses grandes et difficiles, il estoit certain qu'il entendoit fort bien le mestier d'ambassadeur, et qu'il s'asseuroit bien que les ambassadeurs de l'Empereur ne seroient pas sans party ; toutesfois qu'il voyoit le party de l'Empereur fortifié de longue main, et mesme que la Lithuanie estoit toute à sa devotion, et une grande partie de la Polongne ; si bien qu'il pensoit que nous serions les plus foibles. Toutesfois il fut trompé comme beaucoup d'autres.

En mesme temps l'on fit courir le bruict que le Roy avoit fait entendre à l'Empereur, que s'il eust sceu qu'il eust prétendu audict royaume, il ne luy eust voulu, pour rien que soit, donner aucun empeschement ; que ce qu'il en avoit faict avoit esté à l'importune sollicitation de l'évesque de Valence, lequel il promettoit révocquer et luy faire cognoistre qu'il n'estoit contant de luy. Ceste nouvelle espandue en plusieurs endroicts, quelques bons personnages envoyèrent devers ledict sieur pour en sçavoir la vérité, et singulièrement M. le palatin de Lubellin, lequel j'allai incontinent visiter et luy porter la response que faisoit ledict sieur évesque, qui estoit que bientost espéroit-il faire cognoistre à tels controuveurs de nouvelles qu'il n'estoit pas révocqué.

Ledict sieur de Valence, comme dessus a esté dit, n'avoit point voulu aller à Posnanie, pour ne perdre la commodité qu'il avoit d'envoyer vers ses amis et recevoir aussi sans aucun respect ceux qui le vouloient venir veoir, et aussi que mal volontiers vouloit-il perdre la compaignie de M. le palatin de Brechstan. Mais le sieur abbé de L'Isle, ne pouvant porter l'incommodité des logis, s'y en alla, où il fut jus-

ques à ce qu'il s'en fallust aller à la convocation généralle.

Et peu de jours après, qui fust le premier jour de mars, qui est un mois avant la convocation généralle, arriva le sieur de Lanssac, lequel le Roy avoit despesché pour apporter un discours de tout ce qu'estoit advenu à la journée de Saint-Barthélemy, et faire entendre au sénat et à toute la noblesse le contraire de ce qui avoit esté dit contre Sa Majesté et dudict seigneur duc d'Anjou. Ceste despesche avoit esté faicte par l'advis et à la très-instante prière dudict sieur évesque; je dys parce qu'il pensoit qu'elle pourroit prouffiter: et aussi avoit-il demandé ledict sieur de Lanssac, et nommé expressément et par deux fois supplia le Roy de ne luy en donner point d'autre. Il le demanda pour les raisons cy-dessus couchées et aussy que ledict de Lanssac estoit serviteur domestieque de monseigneur le duc d'Anjou; et puisque c'estoit l'affaire dudict seigneur duc, il désiroit avoir quelqu'un des siens qui peust quelque jour tesmoigner et de sa peine et de sa diligence. J'adjouste le tiers point, qui est que, pour l'opinion qu'il avoit qu'il n'y eust homme en France qui l'aimast tant que ledict sieur de Lanssac, il le voulut préférer à ses neveux, l'évesque de Loudon et baron de Montesquiou, qui sont personnages, comme tout le monde sçait, dignes d'une grande charge: et en cela monstra combien il estoit esloigné de toute ambition; car luy, qui pouvoit retenir toute la gloire et pour luy et pour ceux de sa maison, la voulut communiquer à ceux qui ne luy estoient rien.

Ledict sieur de Lanssac, comme dessus a esté dict, arriva à Posnanie un mois avant le jour de la convocation généralle pour l'eslection, où il fust arresté prisonnier en son logis, et le semblable fut fait de M. l'abbé de L'Isle. L'excuse du vice-capitaine estoit que ledict sieur de Lanssac ne luy avoit point fait signifier sa venue, ny fait entendre qu'il fust envoyé par le Roy, et que luy et ses gens estoient vestuz à l'allemande; de sorte qu'il sembloit, à leur dire, que ledict sieur de Lanssac eust esté plutost pris pour Allemand que pour François, et aussi qu'on n'avoit pas encores entendu qu'il y eust autre ambassadeur que ledict sieur de Valence.

Il advint par bonheur qu'en ce mesme temps l'on tenoit une diette particulière pour la grande Polongne, où ledict sieur évesque envoya et en escrivit aux principaux: et fust ledict vice-capitaine blasmé d'en avoir usé si rigoureusement; et furent députez deux d'entr'eux pour aller audict lieu de Posnanie pour faire délivrer lesdicts sieurs de L'Isle et de Lanssac et leur en faire excuse au nom de toute la compaignie.

Incontinent qu'il fut délivré, il s'en vint à Connin trouver ledict sieur; et, après avoir veu sa despesche, ils arrestèrent ensemble de ne s'en servir point, parce qu'il n'en estoit pas besoing; et quant à sa personne, il le pria de vouloir attendre l'eslection, puisque l'on estoit à la veille; et, outre que ledict sieur espéroit de luy bailler moyen de faire service au Roy, il auroit cest honneur d'avoir esté employé en la négociation la plus grande qui fust esté il y a deux mil ans. A quoy il consentit très-volontiers, et advoua, comme il a confessé par plusieurs fois depuis, qu'il estoit plus obligé, après son père, audict sieur évesque qu'à tous les hommes vivans; car, outre qu'il l'avoit nommé et demandé, il luy faisoit part d'une entreprise si importante et si glorieuse. Et de ce jour-là, ledict sieur évesque luy communiqua tout ce qui s'estoit passé et l'espérance qu'il avoit du bon succez, affin qu'en sa première lettre il s'en fist honneur et puis tesmoigner, comme font plusieurs autres, que ledict sieur évesque monstra plus de privauté et d'amitié audict sieur de Lanssac qu'il n'eust fait à ses propres neveux.

Il le pria d'aller visiter M. le palatin Laski, qui estoit à trois lieues de là, et à son retour il l'emmena veoir le sieur Ostrorogt, qui est un très-digne personnage, et a espousé une damoiselle dont sa grand-mère estoit de ce royaume, du pays de Bourbonnois et de la maison de Masselargues, laquelle avoit esté amenée par une fille de Candalle, qui fut royne d'Hongrie.

Aussi furent veoir un gentilhomme qui est à deux lieues de Connin, appellé le sieur Grugeski, parent de l'évesque de Posnanie: il a un nombre d'enfans qui jà sont exercitez aux armes; et ainsi passèrent lesdicts sieurs le mois de mars sans bouger plus dudict lieu de Connin.

Le sieur de Balagny, trois ou quatre jours avant la venue dudict sieur de Lanssac, estoit arrivé audict Connin, sortant d'une maladie qui l'avoit tenu un mois entier dans Cracovie: lequel Leurs Majestez avoient renvoyé en Polongne pour leur faire service en ce que ledict sieur évesque luy commanderoit. Et de fait, approchant la feste de Pasques, après qu'il fut bien fortifié, ledict sieur l'envoya visiter M. le mareschal Oppalinski, qu'il trouva accompaigné de quatre castellans et plusieurs gentilshommes. Et comme c'est un personnage d'honneur et des plus sages que j'aie cogneu, il est à croire qu'il print plaisir à la jeunesse et à la dextérité dudict sieur de Balagny; car il se descouvrit plus

privément avec luy qu'il n'avoit faict avec les autres que ledict sieur évesque luy avoit envoyez, et print patience d'ouïr un discours qu'il luy fit de tout ce qu'on pouvoit espérer ou craindre de tous les compétiteurs. La response dudict seigneur Oppalinski fut qu'il espéroit veoir ledict sieur évesque dans dix jours à la convocation généralle ; qu'il espéroit aussi de l'ouïr le jour qu'il luy seroit permis de prononcer son oraison; qu'il seroit fort aise que les raisons dudict sieur évesque fussent telles que tout le monde les trouvast bonnes, comme certainement il les estimoit telles jusques à ce que du dire des autres ambassadeurs il pourroit tirer le contraire.

Avant que je sorte de Connin, je veux toucher une particularité qui servira peut-estre à instruire les gentilshommes françois qui vont en estrange pays : c'est que ledict sieur évesque a demouré six mois audict Connin, portant beaucoup d'incommoditez pour la pauvreté du lieu, et en eust porté davantage sans l'assistance de M. le palatin de Brechstan, à qui ledict sieur évesque s'est grandement obligé : et ne tenoit qu'en luy qu'il n'allast à Posnanie, comme dessus a esté dit. Ce que je veux dire, c'est que ledict sieur un jour se promenant sur un pont qu'il y a, assez long, quatre ivrongnes revenans du marché, gentilshommes de pauvre et basse qualité, coururent après ledict sieur, le braqmart au poing, criant: *France, fils de putain!* et s'approchant, donnèrent un coup de poing à un gentilhomme appellé La Brosse, qui estoit sur le devant du coche dudict sieur, et puis un autre voulust faire semblant de le frapper sur la teste. Ledict sieur estoit mal accompaigné, parce que c'estoit sur la porte de la ville ; mais si avoit-il deux hommes qui voulurent mettre la main à l'espée, ce qu'il empescha; car il craignoit que, venant aux mains, tous ces pauvres yvrongnes fussent tuez, qui eust esté un vray moyen pour faire lever la commune. Et ledict sieur, parlant avec eux sa langue en riant, approcha d'une maison qui estoit sur le bord du pont; et pource qu'il y avoit des gens là dedans, ces fols prindrent leur chemin vers leurs maisons, avec de grandes menasses qu'ils faisoient. Mais huit jours après ils envoyèrent devers ledict sieur le prier de leur pardonner, faisant offre qu'ils viendroient en plaine place, le genoil à terre, luy demander pardon. Ils obtinrent de luy facillement tout ce qu'ils voulurent, car il ne cherchoit par tous moyens que de gaigner le cœur de la noblesse; mais il advint qu'un gentilhomme appellé Lataski, homme de bonne maison, racompta ce faict aux seigneurs de la grande Polongne qui estoient assemblez pour faire une diette ; auquel ils donnèrent charge de venir pardevers ledict sieur, pour luy dire que ce n'estoit pas à luy à pardonner une injure publicque comme celle-là, et que, pour sa modestie, ils ne vouloient point enfraindre leurs loix et coustumes ; et décrétèrent prinse de corps contre les malfacteurs, et, à faute de les pouvoir prendre, seroient adjournez à comparoistre en personne en la convocation généralle, où ils furent amenez prisonniers et furent en très-grand danger de leur vie. Ledict sieur évesque fut très-instamment prié par beaucoup de gentilshommes de les demander au sénat, puisqu'ainsi estoit qu'il ne s'en vouloit ressentir pour son particulier; mais lesdicts seigneurs le firent prier une fois pour toutes de n'en parler plus : et toutesfois, voulant en toute manière gratiffier ceux qui l'avoient prié pour eulx, il trouva un autre remède, qui fut tel, qu'il fit une certification que tels et tels prisonniers n'estoient pas ceux qui l'avoient assailly, et ainsi, sur son tesmoignage, furent délivrez avec le grand contantement de plusieurs, qui publièrent par toutes les compaignies la courtoisie que ledict sieur leur avoit faicte.

Il ne restoit audit sieur, sinon mettre la main au dernier acte, et qui devoit couronner tous les autres : c'estoit l'oraison qu'il devoit faire et prononcer devant toute la noblesse, de laquelle dépendoit le bien ou le mal de sa négociation ; car, comme dessus a esté touché, ceste noblesse a usé d'une si grande sincérité et foi envers leur patrie, que si bien il pensoit en avoir gaigné la plus grand part avant que de venir à la diette, toutesfois estoit-il bien adverty qu'ils se réservoient tousjours à vouloir escouter les autres ambassadeurs, pour asseoir certain jugement sur l'eslection qu'ils devoient faire. Et à ce propos ai-je bien souvent ouy dire audict sieur qu'en l'estat populaire les orateurs ont grand avantage, entre lesquels celuy qui mieux harangue et qui plus enrichist son oraison de raisons pertinentes, ameine le cœur des auditeurs au point qu'il désire. J'appelle estat populaire la Polongne, non pas que le peuple y ait aucune part, mais parce qu'en la Polongne tout gentilhomme en l'eslection du Roy y a aussi bonne part que le glus grand du sénat. Espéroit donc ledict sieur que ses raisons bien dictes et bien entendues, comme il espéroit de les faire entendre, seroient volontiers receues et embrassées de tous les auditeurs ; mais en cela voyoit-il une grande difficulté, c'est que les ambassadeurs de l'Empereur devoient faire leur oraison en langue boesme, qui

est prochaine de celle des Pollacs, et ainsi seroient entenduz d'un chacun. Ledict sieur évesque ne la pouvoit faire qu'en latin; et bien qu'une grande partie des gentilshommes de ce pays-là parlent et entendent ledict langaige, si est-ce que de ceux-là mesme il s'en fust trouvé qui n'eussent pas bien comprins le fil et le but de ladicte oraison. Et quant à ceux qui ne parloient point latin, dont y en avoit une grande partie, ils eussent esté contraints de s'en rapporter au dire des autres, et peult-estre fussent-ils tombez ès mains de mauvais truchemens. Ceste considération mettoit en grand peine ledict sieur. Enfin il se résolut à deux choses qui luy servirent de beaucoup: la première fut de faire traduire son oraison à quelque bon et sçavant personnage qui eust la cognoissance des deux langues pollacque et latine; l'autre fut de faire imprimer ladicte oraison en deux langues, pour en distribuer en grand nombre parmy la noblesse, et par ce moyen auroit-il grand avantaige sur les autres ambassadeurs qui ne faisoient estat que de bailler trente-deux exemplaires de leur oraison escriptz à la main. Une difficulté restoit, qui estoit de trouver homme de qui l'on se peust fier pour la traduire, d'en trouver aussi un autre qui la feist imprimer avec tel soing et diligence que personne n'en eust cognoissance. Pour le premier, M. Solikoski print volontiers charge de la traduire, et s'en acquitta fort dignement, comme il est parfait orateur en sa langue; et pour le second, ledict sieur me fit cest honneur de me choisir et de m'envoyer, parce qu'ayant hanté l'Université de Paris, je sçavois bien que j'avois moyen de mettre le jour en œuvre les imprimeurs, et de retirer la nuict ce qu'ils avoient faict, et aussi que j'avois esté souvent à Cracovie, où j'avois contracté amitié avec des gens qui me pouvoient aider en cela. Or estant ainsi despesché, je prins mon chemin vers ledict Solikoski, qui me despescha en six jours. De là m'en allai à Cracovie, et usay de telle diligence, qu'en huict jours j'eus quinze cens exemplaires imprimez aux deux langues (et fut le tout conduit si secrètement que personne n'en entendit jamais rien), lesquels je portay audict sieur à Warsovie, comme sera dict cy-après.

Cependant ledict sieur évesque ne perdoit pas temps, car il feit response à un libelle diffamatoire, le plus fol qui fut jamais inventé; il feit aussi un nouveau discours. Tous lesdicts deux traittez furent mis en pollac par ledict Solikoski, et envoyez par tous les endroicts du royaume.

Jusques icy, qui est le temps du partement dudict sieur pour aller à la convocation générale, je puis dire ledict sieur n'avoir esté secouru ni conforté d'homme vivant, que de la peine de ses serviteurs qu'il a employez, et de Solikoski, à qui il a confessé devoir beaucoup, comme il a tesmoigné au roy de Polongne; tellement que ledict sieur a porté luy seul le faix l'espace de six mois. Il a escript en latin dix rames de papier: chose qu'il avoit discontinué de faire, il y a quarante ans, et par conséquent ce luy a esté une peine insupportable.

Ledict sieur évesque, accompaigné de M. l'abbé de L'Isle et de M. de Lanssac, arriva à Warsovie le 3 d'avril, et d'entrée furent en grande controverse avec l'ambassadeur d'Espaigne, qui vouloit avoir le premier lieu après les ambassadeurs de l'Empereur. Ledict sieur maintenoit que le contraire avoit esté jugé à Rome et à Venise, et que cela n'avoit jamais esté mis en controverse que depuis six ans; et de peur que ce différend n'amenast quelque querelle, lesdicts seigneurs envoyèrent dire à noz ambassadeurs qu'il n'estoit point besoing qu'ils se trouvassent le lendemain à la grande messe, où toute l'assemblée se devoit trouver pour chanter le *Veni Creator*. Et depuis estant assemblez, ils vuidèrent ce différend, et ordonnèrent que M. le cardinal Commendon seroit ouy le premier, puis les ambassadeurs de l'Empereur, et après, ledict sieur évesque, et au quatrième l'ambassadeur d'Espaigne. Aucuns disoient que ceste ordonnance n'estoit fondée, sinon sur ce que les premiers venuz devoient estre les premiers ouys; mais cela n'avoit pas esté bien observé, parce que l'ambassadeur du duc de Prusse, qui estoit le dernier venu, fut le premier ouy: et de fait, l'ambassadeur d'Espaigne ne prenoit pas ceste raison en payement, ains recogneut avoir perdu la place qu'il avoit demandée; car, bien qu'il demourast là autant que les autres ambassadeurs, toutesfois il ne vint jamais se monstrer au sénat: si fault-il bien penser qu'il n'estoit pas venu sans grande occasion, et peut-estre pensoit-il faire son estat plus secrètement que les autres: car la vérité est telle qu'on luy envoya 40,000 thalers. Je crois que c'estoit pour les donner aux trompettes et aux tabourins; mais ladicte somme ne fut apportée que jusques à la frontière, parce que l'eslection fut faicte plustost qu'on ne cuydoit.

Avant que passer plus outre, je toucherai un mot de trois points qui sont de quelque importance: le premier est du nombre de la noblesse qui se trouva à ladicte eslection; le second,

comment et en quel lieu elle fut logée ; le troisiesme, de l'ordre qui fut gardé pour procéder à ladicte eslection.

Quant au premier, l'on ne pensoit pas que le nombre dust estre moindre que de cent mil gentilshommes, parce que depuis deux cens ans il ne s'estoit offert une telle occasion, d'autant que les Roys avoient esté esleuz de père en filz; mais l'hiver avoit esté si grand et finit si tard, que ceux qui estoient de loingtain pays n'y sceurent venir, et ne pense que le nombre ayt esté plus grand que de trente mille, excepté que les Mazovites, qui estoient sur leur fumier, parfois regorgeoient jusques au nombre de huit ou dix mille.

Quant aux logis, l'archevesque, les évesques, les palatins et castellans, et la pluspart des capitaines estoient logez dans la ville; et outre de ce leur estoit baillé un quartier, à une, deux ou trois lieues de là, et non plus loing, contenant huit ou dix villages pour loger la noblesse de leur palatinat : et si quelquesfois les palatins couchoient en la ville, ils se retiroient de grand matin en leur quartier, pour venir en plus grande pompe au lieu qui estoit désigné pour le conseil, et faisoit beau veoir tous les matins quarante ou cinquante mil chevaux en campaigne, et d'autant plus que chacun marchoit avec les siens en tel ordre comme s'il eust voulu faire une procession ecclésiastique.

Le lieu du conseil estoit à une grande lieue de la ville en plaine compaigne, où il y avoit une douzaine de grands pavillons tenduz pour recevoir et mettre à couvert, quand besoing estoit, la noblesse et les ambassadeurs; il y avoit aussy une grande tente ronde, soustenue par un seul mast, qui estoit capable de recevoir de cinq à six mil personnes, sans qu'aucun d'eux fust plus près du mast que de vingt pas; et laissoit-on cette grande place vuide affin qu'il y eust plus de silence. L'archevesque et les évesques estoient assiz, et puis les palatins et castellans selon leur ordre; tellement que le premier rang environnoit tout le rond de ladicte tente, gardant la proportion, et ainsi du second rond au tiers et du tiers au quart. Là se trouvoit tous les jours l'ordre ecclésiastique, les palatins, castellans et capitaines et ambassadeurs terrestres, qui estoient huict de chacun palatinat, pour rapporter tous les soirs à leur noblesse, chacun en son quartier, ce qu'avoit esté faict ce jour-là. Tout autre gentilhomme pollac selon sa liberté y pouvoit aussi venir, tellement qu'il y avoit tous les jours une belle et grande compagnie.

Je diray en passant une chose qui semblera estrange : c'est que cent mil chevaux ont demouré ès environs de Warsovie six sepmaines, sans qu'ils soyent esté plus loing de trois lieues : et toutesfois n'y a jamais eu faute de foing, d'avoine, de pain, de chair, de poisson, ny de vin aussy. Je diray de plus, que parmy une si grande compaignie n'a esté entendu un mutinement ny une seulle querelle, et si n'y avoit pas faute d'inimitiez entretenues de longue main.

L'ordre qu'on pensoit tenir pour l'eslection estoit tel que les ambassadeurs devoient estre ouys, et en mesme instant chacun d'eux devoit bailler trente-deux exemplaires de son oraison ; desquels chasque palatin en prendroit un pour le communiquer à sa noblesse. Et puis, pour le jour de l'eslection, il estoit ordonné que les palatins se retireroient en leurs quartiers, et là proposeroient à la noblesse de leur palatinat les compétiteurs, affin que les raisons entendues, tant d'un costé que d'autre, chacun en pust dire son opinion; et les voix, recueillies et closes avec le scel public du palatin, devoient estre rapportées au sénat, lequel, après avoir veu l'oppinion de la noblesse, en cas qu'ils n'eussent point esté d'accord, ou que leur oppinion fust sans raison et sans fondement, devoit leur remonstrer les raisons par lesquelles ils ne devoient persister ; mais il ne fut pas besoing de tant de cérémonies, comme sera dit cy-après.

Après avoir, bien que sommairement, satisfaict aux trois points que dessus, je toucherai l'occupation des sénateurs, qui estoient résolus de différer l'eslection jusques à ce qu'ils auroient achevé la correction des lois et des statuts du royaume, comme ils avoient commencé en la diette des roys. Les évangélicques, d'autre costé, estoient tous bandez à ne consentir qu'aucun fust esleu, que premièrement on n'eust pourveu à leur seureté. Pour leur seureté, ils demandoient la confirmation de la confédération faicte par eux et par quelques-uns des catholiques à la susdicte diette des Roys. Par ladicte confédération estoit dict que les deux partis promettoient et juroient de ne courir jamais l'un sur l'autre, ni consentir que aucun effort par force fust faict pour la diversité de la religion. Quelques-uns des catholiques n'en vouloient ouïr parler ; bien déclaroient-ils et protestoient de plustost mourir que d'endurer qu'il y eust guerre civille entr'eux; mais ils craignoient que cette permission généralle ne donnast ouverture et accez à beaucoup d'hérésies et fausses opinions; tous les autres ambassadeurs estoient bien aises de cette dilation, qui

espéroient que la longueur du temps leur apporteroit plus de moyen de faire leurs affaires. Ledict sieur évesque, qui espéroit beaucoup au nombre de la noblesse qu'il pensoit attirer à soy par négociation publicque et non par menées et praticques, travailloit tant qu'il pouvoit à faire reculer toutes choses pour procéder à ladicte eslection, et faisoit remonstrer que ce recullement pouvoit porter beaucoup de préjudice au public, parce que, faisant longue demeure au lieu où ils ne pouvoient estre sans grands frais et incommoditez, la pluspart d'entr'eux s'ennuieroient, et peust-estre, pour leurs affaires domestiques et particulières, ils seroient aussi contrains de se retirer avant l'eslection; et, à leur grand regret, après avoir perdu le temps et l'argent, ils ne se trouveroient à l'acte pour lequel ils avoient esté mandez. Cela prouffita beaucoup, comme sera dict cy-après.

Quant aux compétiteurs, il n'y en avoit que quatre: l'Empereur, le Roy qui est à présent esleu, le roy de Suède et le Piaste. Le Moscovite nous avoit faict peur; mais une lettre qu'il escrivit le rendit si odieux, qu'il n'y avoit personne qui en voulust ouïr parler.

Les Impériaux, en apparence, avoient la plus grande part. Il est certain que l'abbé Cyre, comme sera dict cy-après, avoit bien et fidellement servi son maistre. Les commoditez qu'on pouvoit espérer de ce party pour la voisinance estoient plausibles, et en apparence telles qu'on ne pouvoit le refuser, et les ambassadeurs n'espargnoient chose du monde à fortifier leur party, et n'estoit jour qu'ils ne feissent festins à plusieurs desdits seigneurs. Je ne sçay si cela leur prouffita, mais je sçay bien que ledit sieur évesque disoit que ces festins leur feroient plus de mal que de bien, parce que la menue noblesse, qui n'estoit pas conviée, prenoit là argument et opinion que lesdicts ambassadeurs eussent faict estat d'avoir la couronne desdicts sénateurs; par conséquence, pensant estre mesprisée, prenoit résolution de contredire à ceux qui proposeroient l'archiduc Ernest.

Quant à nous, nous y vesquismes de telle sorte, que tous les gentilshommes qui venoient estoient bien receuz; mais, pour les raisons susdictes, ledict sieur ne voulut faire aucun banquet.

Les Suédois estoient quatre gentilshommes de fort bonne façon, qui négocioient fort dextrement; car, du commencement, ils faisoient semblant de n'estre venuz que pour demander une ligue contre le Moscovite, pour demander aussi quelque chose qui appartient, se disoient-ils, à leur Royne; mais qu'ayant trouvé plusieurs de la noblesse de bonne volonté envers leur prince, ils ne pouvoient faire moins que de se mettre de la partie des demandeurs.

Parmi les Piastins, il y avoit quelques-uns qui estoient plus violens que les autres et qui ne s'aydoient de ce nom que pour pouvoir librement contredire à nostre party; et faut dire que ce nom donna plus de peine audict sieur évesque que les autres, car il sçavoit bien que le roy de Suède ne le pourroit estre pour beaucoup d'empeschemens, et aussi que les catholicques ne l'eussent pas volontiers enduré. Il sçavoit bien aussi que le Piaste ne le pouvoit estre; car, ores qu'il fust venu, que tous se fussent accordez d'avoir un roy de leur nation, il estoit impossible de s'accorder sur le choix quand on viendroit au particulier, d'autant qu'il y en avoit une trentaine qui prétendoient chacun d'estre roy. Il craignoit doncques, avec grand raison, que ces deux partiz, après avoir faict la mine quelque temps, revinssent à la partie impérialle, et les nostres, qui estoient pour la pluspart catholicques, se retireroient aussi et se tiendroient contens d'avoir un catholicque, quel qu'il fust.

A cela ne voyoit-il qu'un remède, qui estoit de fortifier si bien nostre party, qu'il surmontast en nombre les autres trois, ores qu'ils se voulussent réunir ensemble; et cela despendoit de l'événement de l'oraison et des remonstrances qu'il pensoit faire, comme il advint contre l'espérance de plusieurs.

Je puis tesmoigner que ledict sieur évesque me dépescha vers Leurs Majestez le premier jour de may; et, outre ce qu'estoit contenu par ses lettres, me chargea de leur dire que les ambassadeurs de l'Empereur espéroient que les Suédois et les Piastins reviendroient à leur party; mais qu'en cela se trouveroient-ils déceuz, parce que nostre partie seroit si grande qu'elle surmonteroit les autres trois, ores que toutes les trois parts vinssent à une, et que ceste nation est si soigneuse de la conservation de leur patrie, qu'il s'asseuroit bien que, avant que de veoir division entre eux, ils reviendroient tous à la plus grande part, qui seroit la nostre. Sur quoy il faut conclure que ledict sieur évesque estoit bien asseuré de son dire, puisqu'il en donnoit telle asseurance à Leurs Majestez, et par moi et par lesdictes lettres qu'il avoit escriptes.

Je reviens aux seigneurs, qui enfin, sollicitez par la noblesse, surcirent pour quelques jours ladicte correction des loix, et donnèrent audience aux ambassadeurs.

L'ambassadeur de Prusse fut le premier ouy,

bien qu'il fust le dernier venu; mais ce fut, à ce que l'on dict, parce qu'il estoit domesticque (1), et venant d'un prince qui est sensé et estimé comme pollac.

Le second fut M. le cardinal Commendon, lequel, comme il s'estoit monstré en toutes ses actions homme de grande prudence et de bon jugement, aussi se monstra-il ce jour-là éloquent et parfaict orateur; et fut son oraison telle pour le langaige, que tous les personnages doctes l'estimoient digne d'estre veue, leue et publiée; et s'il estoit sage, comme certainement pour tel se monstre-il en toutes choses, il feit ce jour-là cognoistre son entendement et sa prudence, car un des seigneurs palatins l'interrompit par deux fois avec quelque aigreur, parce qu'il luy sembloit que ledict sieur cardinal défavorisast les évangélicques; mais ledict sieur recueillit ceste interruption en telle sorte, qu'il fit semblant de n'en estre aucunement offencé, et continua son dire avec telle constance et gravité, que mesme ceux qui ne le voyoient guère volontiers, pour avoir esté envoyé par le Pape, confessoient publicquement que c'estoit un grand et digne personnage.

Au tiers jour les ambassadeurs de l'Empereur furent appellez; leur oraison fut prononcée par le sieur de Rozambergt, homme sage et fort éloquent aux deux langues; mais si est-ce qu'il ne contenta pas beaucoup les auditeurs, parce qu'il parloit trop bas; et, comme il est homme tempéré et modeste, aussi n'avoit-il point d'action ny de véhémence, qui toutesfois est requise à esmouvoir les auditeurs.

Nos ambassadeurs furent aussi le mesme jour appellez, et avoit esté ainsi ordonné de ne donner point de temps entre deux, affin que l'un n'entendist point ce que l'autre avoit dit.

Mais ledict sieur évesque, qui jà avoit proposé de faire en sorte qu'avant que de parler il descouvriroit le dire des autres, fit semblant d'estre malade, et n'y voulut aller pour ce jour, bien que ceux qui estoient députez pour l'y conduire le vinssent sommer par deux fois de la part du sénat, et fut constant en son opinion, dont bien luy en print; car, avant qu'il fust nuict, luy furent envoyées deux coppies de l'oraison desdicts ambassadeurs, qui souz correction peut-estre s'estoient trop hastez à bailler les coppies. En ladicte oraison il trouva qu'il y avoit cinq points, qui expressément avoient esté dicts contre nous; et si bien, nous n'y estions pas nommez, il se peut dire que l'on nous monstroit au doigt.

(1) C'est-à-dire feudataire.

Premièrement, en recommandant Ernest de la cognoissance de la langue bohême, ils vouloient remonstrer que si le très-illustre duc d'Anjou estoit esleu roy, à faute de la langue polacque, il ne pourroit de long-temps faire son estat.

Pour le second, que si un prince de loingtain pays estoit esleu, il seroit inutile et ne pourroit les secourir quand il seroit besoing.

Pour le tiers, il disoit, en termes exprès, que les princes d'Autriche, ny les princes d'Allemaigne, ny le roy de Danuemarch ne luy donneroient jamais passage.

Pour le quatriesme, que l'Empereur estoit prince sage, humain, ennemi de toute cruauté, et qui sçavoit gouverner ses subjects sans guerre civille, sans inhumanité ni effusion de sang, et entretenir en paix la diversité des religions.

Pour le cinquiesme point, ils avoient inséré dans leur oraison les articles que ledict sieur, dès le commencement de son arrivée, avoit baillés à un secrétaire d'un des seigneurs palatins, comme dessus a esté dict: je ne sçay pas par quel moyen lesdicts ambassadeurs les avoient recouverts et insérez, comme dict est, en leur oraison, et pensoient par ce moyen oster audict sieur évesque argument de les proposer, et qu'on ne trouveroit pas bon qu'il feist les mesmes offres que lesdicts ambassadeurs avoient faictes; mais ledict sieur trouva incontinent remède, car il travailla toute la nuict pour respondre à ces points; et, pour ce faire, il fallut couper cinq feuillets de son oraison, qui avoit esté jà imprimée, et y en adjouster autres cinq. Mais cela n'estoit rien au respect de la peine qu'il eut de l'apprendre en si peu de temps par cœur; ce qui toutesfois succéda audict sieur si heureusement que la mémoire luy servit bien, tant à ce qu'il venoit de faire qu'à ce qu'il avoit quelques jours avant estudié, comme sera dit cy-après.

Le lendemain après, qui fust le 10 d'avril, Messieurs envoyèrent quérir noz ambassadeurs par les palatins de Lubellin, de Rave et Poméranie, par le comte Tarchin et par deux castellans, par lesquels ledict sieur et ses collègues furent conduicts et présentez au sénat; et, après avoir faict la révérence à toute la compagnie, ledict sieur évesque prononça son oraison (2): et bien qu'elle durast trois heures, il ne s'y trouva un seul homme qui fit semblant de s'ennuyer, ce qui donna un argument certain que

(2) On en trouve la traduction à la suite de ces Mémoires.

le nom de celuy pour qui il parloit estoit favorablement receu.

L'oraison prononcée, il s'esleva une voix à l'entour de ladicte tente, une joye, une acclamation publicque, que si l'eslection eust esté faite un jour après, il ne s'y fust trouvé un seul contredisant.

Je ne veux obmettre une petite particularité que ceux qui desdaignent toutes choses la prendront pour une fable, mais si est-ce qu'elle est vraie: c'est que pendant que ledict sieur fit son oraison, une allouette ne bougea de dessus le mast de la tente, et chanta et gazouilla tousjours, ce qui fut remarqué par une grande partie des seigneurs, pour ce que l'allouette n'a pas accoustumé de se reposer qu'en terre; et ceux qui n'estoient point gaignez par passion avoient opinion que ce fust un bon augure. Je ne parleray point du lièvre ni du pourceau qui passoient parmy les tentes lorsque les autres ambassadeurs furent ouis, ni aussi que la grande tente tomba d'elle-mesme incontinent après l'audience baillée aux ambassadeurs de Suède; mais diray en passant que beaucoup de nobles et eslevez esprits remarquèrent ces particularitez, et prindrent là-dessus une opinion de bon succez de nos affaires. La raison estoit que, quand en une affaire publicque survient chose qui ne vient pas ordinairement, il semble que cela apporte quelqu'occasion de bien ou mal espérer. Ce n'est pas pourtant que les gentilshommes dudict pays estiment qu'autre que Dieu puisse conduire une telle affaire à bonne fin, et que ce n'est que de luy seul d'où despend tout bon succès. Aucuns d'entr'eux donnent ceste liberté de discourir aux esprits oyseux, et qui sont bien aises de s'exercer en quelque chose plutost qu'à mal dire ou mal faire. Soit donc prins le chant de l'allouette pour risée ou comme on voudra, tant y a qu'il fut ainsi, et que si au ciel apparoissent des comettes à la naissance ou à la mort des grands princes, il ne sera pas inconvénient qu'en la terre eust esté donné quelque signe de l'eslection qui depuis fut faicte.

J'ay dit cy-dessus que l'oraison dudict sieur avoit esté imprimée, et que, pour respondre aux ambassadeurs de l'Empereur, il y avoit adjousté cinq feuillets, ce qui le mettoit en grande peine, parce que le sénat faisoit instance d'avoir la coppie qu'il estoit tenu bailler incontinent après l'avoir prononcée pour être portée aux palatinatz: il ne pouvoit ni ne vouloit la délivrer si-tost, parce qu'il ne vouloit pas que les ambassadeurs qui venoient après luy luy respondissent comme il avoit faict aux autres, et aussy qu'il n'avoit peu en si peu de temps faire transcrire et traduire ce qu'il avoit adjousté de nouveau. Mais en cela fut-il secouru par le sieur Solikoski, qui mit en vulgaire ce qu'il avoit dict en latin, et mit en besoigne vingt escrivains qu'il faisoit travailler jour et nuict, si bien qu'en trois jours il rendit mil exemplaires de ladicte oraison, rabillée selon que ledict sieur l'avoit prononcée.

Et après que les ambassadeurs de Suède et autres eurent esté ouis, il en bailla à qui en demanda, et fut l'affluence telle de ceux qui en demandoient, que, trois jours après, il ne nous en demeura que bien peu, et encore fallut-il nous deffaire du tout.

Ledict sieur avoit en cela beaucoup d'avantage sur les autres ambassadeurs, lesquels, n'ayant point faict imprimer leur oraison, n'en baillèrent que trente deux: chacune coppie devoit servir pour le moins à mil ou douze cens personnes. Mais ledict sieur en bailla en si grand nombre, que tout homme qui avoit quelque peu d'entendement ou de langage, l'avoit en main pour en faire la lecture à ceux de sa compagnie: si bien que l'on voyoit en chacun palatinat quarante ou cinquante conventicules pour lire et examiner ladicte oraison.

Le changement fut tel, que nosdicts ambassadeurs qui avoient esté hors la ville, en lieu fort à l'escart, furent depuis ce jour-là si caressez et visitez, que je sçay bien que audict sieur il luy en cuida couster la vie, tant il estoit las tous les soirs d'avoir parlé depuis le matin jusques au soir.

Il faut confesser que le sieur de Lanssac luy estoit venu fort à propos; car si ledict sieur évesque se trouvoit empesché, et qu'il ne peust parler à tous ceux qui venoient devers luy, il se tenoit asseuré que ledict sieur de Lanssac les auroit contentez tout ainsi que s'il s'y fust trouvé: comme aussi faisoit M. l'abbé de L'Isle de sa part. Et fut arresté entr'eux trois qu'ils ne bougeroient de la maison, affin de pouvoir recevoir et contenter ceux qui viendroient devers eux, qui estoient en effect ceux qui là nous estoient bien affectez, et ceux qui, après avoir ouie l'oraison dudict sieur évesque, estoient revenuz à nostre parti, et les uns et les autres se déclarèrent sans aucun respect. Et advint que beaucoup de gentilshommes vindrent devers ledict sieur évesque luy demander pardon de ce qu'ils avoient sollicité contre nostre party, et disoient que par son oraison ils avoient recogneu leur faute.

La noblesse ainsi rendue, peu s'en fallut, du tout nostre, ledict sieur envoya de tous costez pour entendre si nos adversaires invente-

roient de nouveau quelque calomnie, et cependant nous envoya aussi visiter les principaux du sénat. J'allois vers ceux qui jà me cognoissoient avant la venue dudict sieur évesque.

Bazin visitoit souvent ceux avec qui il avoit prins cognoissance quand il fut envoyé en la première diette, et quand il fut en la mineure Polongne.

Le doyen de Die faisoit le semblable envers tous ceux qu'il avoit veuz par commandement dudict sieur évesque.

Le sieur de Balagny entretenoit ceux qui estoient de sa première cognoissance, et d'autres vers lesquels il avoit esté envoyé par ledict sieur évesque, dont les principaux sont messieurs les évesques de Cujavie, de Cracovie et de Plasko; les palatins de Lansissic, Russie, Kuelme et Plosko; M. le mareschal Oppalinski, le grand-chancellier et ses enfans, le castellan de Camimie, homme d'authorité, le capitaine-général de la Mazovie, le castellan de Landem, et autres quatre ou cinq dont j'ay oublié le nom. Envers tous ceux-là ledict sieur évesque employa ledict sieur de Balagny et non autre, horsmis le bon François et moy, quand nous l'accompaignions.

Il fut aussi visiter souvent M. le palatin de Wratislavie, de qui a esté parlé cy-dessus, et le référendaire, frère du capitaine-général de la grande Polongne, avec lesquels il avoit contracté grande amitié du temps de son premier voyage, et pareillement visita souvent M. Saffranies, gentilhomme de grande authorité et d'une vie sévère et grandement louée d'un chacun.

Lesdicts Wratislavie et Saffranies luy firent tousjours response qu'ils pensoient que leur nation ne fust point despourvue de personnages capables, et qu'il ne s'en trouvast quelqu'un d'entr'eux digne de luy bailler la couronne; mais qu'ils seroient tousjours du costé de là où la pluspart de la noblesse tourneroit, et si le sort tomboit sur le très-illustre duc d'Anjou, ils luy rendroient telle fidélité et obéissance qu'il convenoit à bons et fidelles subjects.

J'ouis un mot dudict Saffranies, que je ne puis laisser en arrière, affin qu'on cognoisse que ce n'est pas sans cause qu'il a le bruict d'estre amateur de sa patrie. Discourant avec ledict sieur de Balagny sur le faict de la Sainct-Barthélemy et des troubles de France, il dit ces propres mots : « Je suis de la religion qu'on dit évangélique, et n'ai pas délibéré d'en changer; mais j'aimerois mieux mourir cent fois, si tant de fois je le pouvois faire, que de prendre jamais les armes pour le faict de la religion contre mon prince. Et voilà pourquoi, puisque je délibère de l'endurer tel que Dieu me le donnera, je désire sur toutes choses qu'il ne soit point taché de cruauté. »

Ledict sieur de Balagny voyoit aussi le palatin de Rave, parce qu'il l'avoit cogneu à son premier voyage, et aussy avoit prins cognoissance et amitié avec son filz à Padoue. Ledict palatin a sept enfans portant les armes.

Beaucoup de gentilshommes aussy venoient veoir ledict sieur de Balagny, qui estoient de sa première cognoissance.

J'ay touché ces particularitez parce que je ne pouvois faire autrement sans faire tort audict sieur de Balagny, voulant ny prester ny desrober rien qui soit de l'honneur ny du labeur d'autrui.

Le sieur de Lanssac vit quelquefois le palatin Laski; alla aussi visiter le palatin de Welne (1) et grand capitaine de Samogitie, et luy bailla ledict sieur évesque Bazin pour luy aider pour le langage. Lesdicts sieurs Welne et Samogitie luy firent fort honneste et sage response, qu'ils portoient grand honneur à la couronne de France et au très-illustre duc d'Anjou, pour le grand commencement qu'il avoit en toutes choses dignes d'un prince souverain, et que, comme amateurs de leur patrie, ils seroient toujours d'advis de prendre celuy qui leur seroit le plus utile et le plus à propos pour gouverner leur royaume. Et de faict ils furent pour nous au jour de l'eslection, bien qu'ils fussent les derniers à opiner, et certainement leur authorité servit de beaucoup pour la Lithuanie.

Il est vray qu'il y avoit d'autres grands seigneurs dudict pays, comme sont les chancelliers de Lithuanie et le duc Constantin, palatin de Kiovie, de qui dépendoit la Volinie, et le duc Sluski, lesquels ducs ne nous firent pas grand mal; car ils se retirèrent avant l'eslection pour ce qu'on ne leur avoit voulu donner séance de ducs, comme aussi avoit esté fait au duc de Prusse, et lesquels estoient assez ouvertement enclins à favoriser le parti d'Ernest; mais leur suite fut de nostre costé attirée par les Mazovites, avec lesquels, dès le commencement de leur arrivée, ils avoient juré fraternité, et avoient telle communication ensemble qu'ils ne se séparèrent point et furent toujours d'une opinion.

Ledict sieur de Lanssac, vers la fin, à la prière dudict sieur évesque, alla visiter le castellan de Posnanie, parce que ses neveux, qui sont aujourd'huy à Paris, nous venoient veoir souven

(1) Vilna.

pour veoir baller, voltiger et tirer des armes.

Il fut aussi visiter le comte Stanislaus Goukbra, frère du comte Andreas, qui a esté ici ambassadeur, qui luy fit response que quand on viendroit au jour de l'eslection, il feroit ce qu'appartenoit à un bon gentilhomme, soigneux et amateur du bien public. Cependant luy vouloit-il bien dire qu'il portoit un infiny regret de ce qu'il ne pouvoit visiter ledict sieur évesque de Valence, et luy rendre partie de l'amitié qu'il avoit eue avec son père, le priant d'en vouloir faire son excuse, avec beaucoup d'autres bons propos et démonstrations amyables; réservant toutesfois qu'il suivroit l'opinion du comte Andreas, son frère, de qui il ne se pouvoit départir.

Depuis le 10 d'avril, qui fut le jour que l'oraison fut prononcée, jusques au 3 de may, que l'on commença à procéder à l'eslection, ledict sieur évesque fut tousjours grandement occupé, tant aux audiences que pour pourveoir aux difficultez qui survenoient d'un jour à autre, par la diligence de ceux qui vouloient empescher que le très-illustre duc fust esleu. J'en pourrois toucher beaucoup de particularitez; mais il me suffira d'en toucher cinq, qui furent les principales.

La première fut qu'un palatin, qui est homme d'entendement et d'authorité, fut d'advis que, pour oster tout empeschement qui pourroit survenir, il falloit faire trois choses.

La première, de licentier M. le cardinal Commendon, et luy commander de sortir hors du royaume: sa raison estoit parce que ledict cardinal ne pouvoit ny devoit assister à l'eslection, ny comme personne publicque, ny comme privée, et mesme qu'il n'estoit pas ambassadeur pour le Pape, car il y avoit un nonce qui faisoit la charge d'ambassadeur; et de plus, il n'avoit point esté délégué par aucun des compétiteurs: et pour en dire la vérité, la principale raison estoit parce que ledict palatin et autres évangéliques craignoient que ledict cardinal, qui a beaucoup de crédit par-delà, ne rompist, soubs prétexte de religion, l'union qui estoit entre les uns et les autres, et empeschast que la confédération faicte à la diette des roys à Warsovie pour la diversité de la religion, ne fust confirmée.

L'autre point qu'il vouloit mettre en avant, estoit qu'on licenciast trois ou quatre mil gentilshommes mazovites qui estoient là résidens, et par le moyen des autres qui pourroient survenir d'un jour à autre, pourroient surmonter en nombre le reste de la noblesse.

Le tiers point de ce qu'il vouloit proposer estoit que l'eslection fust différée jusques à ce que la correction des loix commencée à l'autre diette fust achevée; mais son principal but estoit que ladicte confédération fust jurée et confirmée.

Cela apporta beaucoup d'ennuy audict sieur évesque, et me souvient qu'un serviteur dudict sieur palatin apporta audict sieur ceste nouvelle, qu'il disoit estre la meilleure qu'il eust peu désirer pour nous. Et à la vérité, ledict sieur pensoit qu'il se mocquast; mais voyant que c'estoit à bon escient, il luy dist que ces trois articles-là ne pouvoient servir qu'à amener beaucoup de troubles; et sembloit qu'il ne peust advenir aux ambassadeurs de l'Empereur chose tant agréable que ceste-là; car si ledict cardinal estoit licencié, ce que ledict sieur ne croyoit pas, il falloit aussi que les autres ambassadeurs courussent la mesme fortune, qui estoit en effect le pis qui nous pouvoit advenir.

Quant au second point, bien qu'il y eust de gentilshommes mazovites pauvres, si ne falloit-il pas croire qu'ils fussent aisez à gaigner, et moins du costé dont l'on faisoit semblant de le craindre, car ils se déclaroient assez ouvertement enclins à nostre parti, qui n'avions moyens ni volonté de gaigner personne par argent ni par promesses.

Pour le tiers point, la prolongation estoit plus contre nous que contre aucun des compétiteurs, parce que nous estions de plus loing, et ayant moins de moyen d'estre secourus de conseil, d'amis et d'autres choses nécessaires. Et d'autant que l'on voit bien que le plus grand nombre penchoit de nostre costé, ladicte prolongation ne pouvoit servir qu'à faire avec le temps refroidir les volontez de ceux qui nous favorisoient, et, qui plus est, la menue noblesse, de laquelle nous estions portez pour la pluspart, seroit contrainte de desloger dans peu de jours, ce qui feroit amoindrir d'autant nostre party.

Ledict serviteur demoura constant en son opinion, quelque raison qu'on luy sceust alléguer.

Mais ledict sieur évesque despescha incontinent le sieur de Balagny, Bazin, le doyen de Die et moi, qui vismes ce jour-là la pluspart des principaux, et leur remonstrasmes les inconvéniens que ces trois articles, s'ils étoient accordez, apporteroient.

Ledict palatin, par la remonstrance que luy fit un de ses amis, recogneut que la poursuite desdicts trois articles pourroit plus nuire que prouffiter; mais il avoit jà parlé pour le premier article.

Et furent d'advis lesdicts seigneurs sénateurs que ledict cardinal et les autres ambassadeurs vuideroient le royaume, comme sera dict cy-après.

La seconde difficulté fut qu'estant sorti de ceste allarme, un colonnel appelé Cracouf, qui est celuy qui avoit conduit ledict sieur évesque jusques à Leipsic, se trouva aussi à ladicte diette, et, avec ses compaignons qu'il y avoit amenez, fit tout ce qui luy estoit possible contre nous. Et pour autant qu'il est subject du roy de Polongne, et qu'il avoit esté aux guerres de France, nous craignions que beaucoup de gens donnassent foy à ses parolles : pour le moins ceux qui estoient de contraire party pensoient s'en pouvoir servir pour nous reculer ; car estant suscités, à mon advis, par quelques ambassadeurs, ils s'en alloient par toutes les tentes monstrer un double du rolle des debtes du Roy, pour par ce moyen faire penser à toute la nation qu'il ne falloit point espérer aucun secours ni commodité de nostre costé. Et affin qu'on ne vist point qu'ils se meslassent d'affaire où ils n'avoient aucun intérest, ils feirent une requeste, requérant à messieurs du sénat qu'il leur fust permis de pouvoir faire arrester ledict sieur évesque, en vertu d'une obligation qu'ils disoient ledict sieur avoir passée de se représenter à Francfort, comme dessus a esté dict. Ledict sieur évesque estant advertiy par aucuns de ses amis du langage que tenoit ledict Cracouf, il feit entendre aux principaux seigneurs que c'estoit chose qu'on ne devoit endurer, que un leur subject usast si ouvertement de telle calomnie. Cela fut cause que quelques-uns conseillèrent audict Cracouf d'envoyer vers ledict sieur, pour l'advertir qu'il vouloit présenter ladicte requeste, affin qu'il regardast de le contenter de quelque notable somme d'argent ; mais ledict sieur, qui avoit ses armes en main, leur monstra incontinent la sentence qu'il avoit apportée du sénat de Francfort, laquelle estonna fort le messager desdicts rheistres, et recogneurent bien que s'ils la présentoient ils en auroient mauvaise issue.

Ledict Cracouf fut encore mis sus pour attaquer ledict sieur d'un autre costé, et luy demander un serviteur qu'il luy avoit baillé à Leipsic pour le conduire, qui depuis ne l'avoit voulu laisser. Il luy demanda la valleur d'un cheval qu'il luy avoit baillé, et s'il ne luy satisfaisoit dans une telle heure, menassoit de venir au logis dudict sieur, et prendre ledict serviteur devant sa face. Disoit davantage qu'il luy en feroit rendre raison à son retour par l'Allemaigne. Ledict sieur lui fit response qu'il avoit en Allemaigne beaucoup plus d'amis que luy ; et quant au serviteur, il estoit en liberté d'aller ou de demourer. Cette bravade fut faicte audict sieur, comme il est vraisemblable, à la sollicitation des ambassadeurs de quelques-uns des compétiteurs.

En ce mesme jour vint par devers ledict sieur un jeune gentilhomme pollac, qui estoit page de Rozambergt, et qui faisoit semblant de s'en estre fuy pour venir servir ledict sieur. Et pour donner quelque apparence à la farce, il ne fut pas sitost en son logis qu'il fut poursuivy par des serviteurs dudict Rozambergt, qui faisoient semblant de le vouloir emmener par force ; mais il leur fut respondu de telle façon qu'ils n'en firent pas grande instance. Le page entretint ledict sieur d'aussi bon sens que jeune homme qu'il veit jamais, et se disoit neveu du palatin de Cracovye, vers lequel il feit semblant d'aller le soir pour l'advertir de ce qui luy estoit advenu le matin. Il ne faillit pas de revenir, et dist audict sieur évesque que son oncle luy avoit promis de le prier de l'emmener en France avec soy, et que cependant il l'envoyoit par devers luy pour le prier de luy bailler l'assurance qu'il vouloit bailler à ceux de la religion, affin de la communiquer à ses amis pour les ramener à nostre party. Ceste demande feit cognoistre audict sieur que c'estoit un espion ; et pour tel il luy commanda de se retirer à sondict maistre, luy donna charge de luy dire de sa part que telles finesses étoient trop grossières pour ceux qui avoient manié affaires avant que venir en Polongne.

La troisiesme allarme fut d'une lettre apportée de Constantinople. C'estoit une lettre que le bassa (1) escrivoit aux estats de Polongne, par laquelle il les prie de la part du Grand-Seigneur d'eslire pour roy un d'entre eux, et là où cela ne se pourroit faire, il les prie d'eslire le frère du roy de France.

Cela troubla fort ledict sieur évesque, parce que les autres compétiteurs eussent faict leur prouffit de ceste recommandation ; et mesmes les ambassadeurs de l'Empereur avoient touché ce point en leur oraison, quand ils disoient que celuy qui auroit la Vallaquie par la faveur du Grand-Seigneur, faudroit qu'il se rendist son feudataire, et qu'il fist en tout temps ce que ledict Seigneur luy commanderoit. Sçavoit aussi ledict sieur que ce mot apposé en la lettre de commandement irritoit grandement la noblesse. Or y avoit-il de plus que le bogdan (2), qui avoit retenu le messager de Constantinople, et avoit envoyé ladicte lettre par un des siens, es-

(1) Grand-visir.

(2) Prince de Valachie.

escrivoit ausdits Estats: « Vous verrez par la lettre que je vous envoye, que le Grand-Seigneur vous commande d'eslire pour vostre roy le frère du roy de France : vous estes bons et sages pour vous garder de faire ceste faute ; car puisque ledict Grand-Seigneur le veut mettre là, vous pouvez penser que c'est pour en faire un puissant ennemy à toute la chrestienté. »

Incontinent que ledict sieur de Valence fut adverty de ces deux lettres, il envoya par tous les palatinatz, affin de les prévenir avant que lesdictes lettres leur fussent communiquées, les advertir qu'elles estoient faulces et falsifiées, ou par bogdan ou par quelque autre de noz ennemis. Il fit remonstrer que nous n'avions point d'ambassadeur à Constantinople, comme certainement en ce temps-là M. Dacqs en estoit jà party. Il fit remonstrer que pour une chose de si grande importance que celle-là, le Grand-Seigneur, si telle eust esté son intention, eust bien sceu envoyer un chahuz (1), et en escrire luy-mesme; que ladicte lettre n'estoit pas cachetée d'un scel d'or, comme l'on a accoutumé de faire, ny enveloppée dans une bourse de soye ou de drap d'or, et que si l'on faisoit regarder le traduict, il seroit escrit en papier de Vallaquie ou de Polongne ; qu'il leur devoit souvenir qu'en son oraison il avoit protesté de ne se vouloir aider de la faveur d'homme vivant que de la leur seulle. Ceste remonstrance fut bien et favorablement receue et entendue. Ce mesme advertissement fut donné aux principaux seigneurs, qui fut cause que le lendemain après aucuns d'entre eux demandèrent le traduict de ladicte lettre, qui fut incontinent esgaré et ne se trouva point. Et faut en cela donner quelque chose au bonheur dudict sieur évesque, qui avoit maintenu que cela estoit faux; car le bassa, qui avoit envoyé la lettre au bogdan, n'avoit point envoyé de traduict comme l'on avoit accoustumé de faire. Et n'avons-nous peu sçavoir si ledict traduict avoit esté fait, ou par le bogdan ou par quelqu'un des seigneurs de Polongne, tellement que de fausseté il n'y en avoit point : mais qui eust représenté le traduict l'on l'eust jugé faux, parce qu'il n'estoit pas escrit sur papier de Constantinople. M. le mareschal Oppalinski, qui est homme de grande intégrité, fit grande instance qu'on veit le messager qui l'avoit apportée, et pareillement le traduict; mais le bruict de ladicte lettre fut incontinent amorty, et ne s'en parla plus.

Ceste fortune eschappée, noz ambassadeurs pensoient estre au-dessus de toutes leurs affaires; mais il en survint une autre fort dangereuse, qui est que quelques-uns des seigneurs, et en grand nombre, vouloient qu'on différast l'eslection jusques à ce que la correction des lois seroit faite; mais les Mazovites, advertis que la prolongation pourroit apporter beaucoup d'inconvéniens, assistez des Lithuans, vindrent aux pavillons dire qu'ils vouloient avoir un roy, et pressèrent si fort lesdits seigneurs qu'ils furent contraints de leur promettre que dedans huict jours précisément l'on commanceroit à procéder à l'eslection, et députèrent quelques-uns d'entre eux pour veoir ce qui jà avoit esté faict de ladicte correction et y adjouster ce qu'ils trouveroient estre nécessaire. Les ambassadeurs terrestres protestoient qu'ils n'estoient là venuz que pour faire un roy; mais enfin la huictaine fut accordée.

La cinquiesme allarme fut que les évangéliques protestoient de ne vouloir consentir qu'on procédast à l'eslection jusques à ce que la confédération fust signée de tous et confirmée. Plusieurs des catholicques n'en vouloient ouïr parler, craignant que cela feist venir en leur royaume toute manière d'hérésies et faulces opinions; car au reste ils protestoient de plustost prendre la mort que de consentir qu'il y eust jamais entre eux guerre civille.

Ledict sieur de Valence, prévoyant que ceste contention pourroit apporter quelque rupture et telle division que, ou il n'y auroit point de roy, ou il y en auroit trois ou quatre, travailloit jour et nuict pour composer ce différend. Il remonstroit et faisoit remonstrer aux catholicques que plustost que de veoir un schisme, qui seroit le moyen d'appeller Turcs, Tartares et Moscovites pour ruiner leur pays, il valloit mieux s'accommoder en quelque sorte avec les autres. Aux évangélicques, il faisoit remonstrer que en vain mettoient-ils peine d'establir et mettre leur seureté, comme ils pensoient faire par ladicte confédération, si par leur importunité les catholicques se départoient d'eux ; que si cela advenoit, ils seroient contrains d'abandonner et maisons et femmes et enfans, et, en lieu de religion, recevoir une désolation et entière ruine de tout le pays; qu'ils se devoient contenter que ladicte confédération eust esté signée à la première diette par plusieurs et des principaux des catholicques, avec lesquels ils seroient tousjours les plus forts, s'il en estoit besoing, pour résister aux autres qui les voudroient assaillir; il leur remonstroit aussi les malheureux fruits qu'ont apportés les guerres civilles en plusieurs lieux de la chrestienté; et entre les autres parmi la pluspart des hommes,

(1) Un chiaoux.

tant d'une part que d'autre, il n'est resté aucune marque ny trace de religion. Ces admonnestemens profitèrent beaucoup, car il y eut des catholicques qui, pour éviter la guerre civille, aimèrent mieux signer ladicte confédération, espérans que Dieu avec le temps apporteroit quelque remède. Il y eut aussi beaucoup d'évangélicques qui remirent quelque chose de leur aygreur. Et ainsi fut appaisé ledict différend, sauf que l'archevesque (1) et les évesques et quelques catholicques ne voulurent point la soubzscrire.

Le sieur Martin Dobory, dont cy-dessus a esté parlé, retournant de France, arriva quatre ou cinq jours avant l'eslection, qui récita fidellement au sénat, et par beaucoup d'autres compaignies, ce qu'il avoit veu et cogneu de l'estat de la France, et de la personne du très-illustre duc d'Anjou.

Il ne sera point hors de propos que je racompte ce que devint l'abbé Cyre, duquel j'ai jà parlé deux fois. Il avoit, comme dessus est dict, esté désavoué par l'Empereur, et toutesfois, faisant l'office d'un serviteur constant et affectionné à son maistre, il ne s'estoit pas retiré, mais s'en alla en Lithuanie, où il pensoit estre quelque temps avant que l'on eust sceu de ses nouvelles, et renouvella si bien ses anciennes pratiques, que, à son partement, il pensoit tenir toute la Lithuanie en faveur de l'archiduc Ernest; et de fait son espérance estoit très-bien fondée s'il n'y eust eu depuis du changement. Et partant dudict pays, il s'en revint devers la Prusse, et de là pensoit venir aux pays de l'Empereur pour luy apporter nouvelles, de ce qu'il avoit faict; mais quelques bons personnages qui en entendirent la nouvelle, se délibérèrent de le surprendre, et de faict tomba entre les mains du lieutenant de Mariembourg, dont est capitaine le castellan de Danski, et fut un peu rudement traicté par les soldats, qui l'emmenèrent prisonnier, sa malle et ses papiers saisiz. Ceci advint sur la fin de la diette tenue à Warsovie la feste des Roys. Cependant l'Empereur, estant adverty de ceste rétention, s'en plaignit aigrement; mais d'autant qu'il n'y avoit personne qui eust puissance de le délivrer, ledict Cyre demoura là jusques à l'eslection: auquel temps il fut amené à Warsovie, la malle présentée au sénat, les lettres qu'il portoit veues et recogneues, et ses praticques descouvertes.

Et pour autant que ledict sieur de Valence s'apperceut bien que les palatins de Cracovye et Podolie estoient personnes de grande authorité, et que l'on avoit quelque opinion qu'ils portassent le party du roy de Suède, il les fit visiter avec espérance que s'il ne pouvoit les gaigner, peut-estre les pourroit-il adoussir, et sur-tout leur faire entendre au vray les vertuz et la valleur du très-illustre duc d'Anjou. Par deux fois il les fit visiter par Bazin, et à la seconde Cracovye envoya audict sieur son filz, le capitaine de Cazimir, qui est un jeune homme autant sage et advisé, au dire dudict sieur évesque, qu'il en ait veu en Polongne, avec lequel il eut beaucoup de propos; et bien qu'il soit homme qui ne dict pas tout ce qu'il a sur le cœur sans y avoir bien pensé, toutesfois il sembloit en ses propos qu'il voulust taxer quelques-uns, qui se jactoient que si le très-illustre duc d'Anjou estoit esleu roy, ils auroient tant de crédit et d'authorité qu'ils pourroient avancer ou reculer ceux à qui ils voudroient bien ou mal. Cela donna occasion audict sieur évesque de luy racompter ce qui estoit autrefois advenu entre le pape Clément et le cardinal Colomne. Ledict cardinal Colomne avoit véritablement beaucoup aidé audict Clément à estre pape; et sur le crédit qu'il avoit justement acquis, il devint un peu insolent à presser et importuner son maistre: et luy advint que, pour avoir esté refusé de quelque chose qu'il avoit demandée, il reprocha au Pape qu'il luy estoit ingrat et recognoissoit mal qu'il l'avoit faict pape. Clément ne s'eschauffa pas fort de la colère de son cardinal, mais luy respondit ainsi: « Monseigneur, s'il en est ainsi que vous m'ayez fait pape, permettez doncques que je soie pape, et que vous ne le soyez pas; car, faisant ce que vous faictes, vous me voulez oster ce que vous dictes m'avoir donné. » Ledict sieur conclud par-là qu'il s'asseuroit qu'il n'y avoit seigneur en toute la Polongne qui voulust suivre l'exemple du cardinal Colomne; et quand il s'en trouveroit, ce qu'il ne pensoit pas, ledict seigneur duc, s'il estoit esleu, seroit prince si juste et si équitable qu'il ne défavoriseroit jamais l'un pour favoriser l'autre: ledict capitaine, comme il est sage, fit semblant de n'avoir point eu ceste opinion là, et dict pour toute response que ledict seigneur duc, s'il estoit esleu, seroit toujours tel qu'il recognoistroit les hommes selon leur valeur; et quant à l'opinion de son père, c'estoit chose à quoy il ne s'estoit pas encore bien résolu, et qu'il se réservoit à prendre l'inspiration que Dieu luy donneroit au jour de l'eslection.

Les propos qu'ils eurent ensemble, rapportez audict sieur palatin, il luy print envie de venir luy-mesme veoir ledict sieur évesque; et après avoir parlé ensemble, furent assez con-

(1) L'archevêque de Guesne, primat de Pologne.

tens l'un de l'autre. Et fut la résolution dudict palatin telle, qu'après avoir satisfait à sa conscience, comme un bon amateur de sa patrie devoit faire, il luy feroit cognoistre qu'il estimoit et honoroit le duc d'Anjou autant que prince de la terre. Cela estoit autant à dire qu'après avoir nommé celuy qu'il pensoit estre le plus utile pour son royaume, il ne contrediroit point à l'eslection dudict seigneur duc d'Anjou, s'il voyoit que la pluspart inclinast de ce costé-là.

Le palatin de Podolie, qui est un des plus sages hommes que ledict sieur évesque ait cogneu en ce pays-là, vint pareillement le veoir. Et voyant ledict sieur qu'il avoit affaire à un homme franc, et qui parloit ouvertement, entre autres choses luy dict que nous avions deux manières d'adversaires : les uns estoient pour la haine qu'ils portoient et au Roy et au tres-illustre duc d'Anjou, son frère, ou pour le faict de la religion, ou pour quelqu'autre particularité ; les autres, que si bien ils estimoient le duc d'Anjou plus digne de régner que aucun des compétiteurs, ils pensoient toutesfois que pour le royaume de Polongne un autre seroit plus utile que luy, et que ledict sieur évesque s'asseuroit qu'il seroit du dernier rang, et non du premier, et que quand il seroit informé des vertuz dudict seigneur duc d'Anjou, non-seulement l'aimeroit-il, comme il faisoit dès à présent, mais espéroit qu'il seroit entièrement des nostres, et recognoistroit que ledict seigneur duc, pour l'aage, pour l'expérience à la guerre et aux matières d'Estat, pour n'avoir point d'ennemis, pour estre sorty de maison et de nation qui ne fut oncques ennemie de la pollacque, pour n'estre empesché à résider ny à gouverner un autre royaume, comme seroit le roy de Suède, pour n'avoir point de forces voisines qui deussent rien donner à craindre à la noblesse dudict pays, devoit estre préféré à tous les autres compétiteurs ; et toutes ces raisons considérant, il embrasseroit nostre cause.

Ledict palatin remercia ledict sieur, avec beaucoup de bonnes paroles de la bonne opinion qu'il avoit de luy, et singulièrement de ce qu'il estimoit que s'il estoit contre nous, ce n'estoit pour autre raison, sinon que, bien que ledict seigneur duc fust des premiers princes du monde pour régner en tout autre pays, toutesfois il s'en pourroit trouver autre qui seroit plus utile pour la Polongne. La difficulté du passage lui sembloit fort grande, et encore plus la faute de la langue. Enfin ils départirent bons amis, horsmis que ledict palatin ne se déclara pas plus avant qu'il avoit faict. Et depuis, parlant avec Bazin, et, comme j'ay entendu, avec d'autres, il disoit qu'il se tenoit grandement obligé audict sieur évesque de ce que si franchement et si librement il luy avoit parlé, et usoit de ces mots: « Il m'a si bien dit ce que j'avois dans le cœur et ma fantaisie, *quasi pernoctasset in corde meo*, » c'est-à-dire comme s'il eust demouré toute une nuict dans mon cœur.

Les gentilshommes de la Mazovie et autres, réuniz ensemble, vindrent aux pavillons protester qu'ils vouloient que, toutes choses laissées, l'on procédast à l'eslection.

Les seigneurs promirent que, incontinent que les ambassadeurs seroient départiz dudict lieu, comme ils avoient jugé estre nécessaire, toutes autres occupations seroient délaissées pour mettre fin à la plus nécessaire. Et pour ce faire, ordonnèrent que tous les ambassadeurs vuideroient le royaume, et commandèrent au chancellier de tenir preste la response qui leur seroit baillée pour retourner à leurs princes.

Ledict sieur évesque fit remonstrer à quelques-uns des principaux qu'il ne devoit en cest endroit estre traicté comme les autres, parce que sortant du royaume ils entroient en leurs maisons, et pouvoient revenir en deux jours ; mais luy et ses compaignons estoient venuz de si loing, que s'il partoit une fois il ne pourroit plus revenir.

Les grands qui s'en meslèrent pour nous ne purent rien gaigner, et fallut recourir aux gentilshommes privez, qui trouvèrent l'ordonnance si inique et si rigoureuse, qu'ils vindrent en grand nombre au sénat déclarer qu'ils désadvouoient leurs députez, qui sans leur sceu avoient consenti à ladicte ordonnance.

Les Mazovites dirent qu'il n'estoit besoing d'envoyer si loing les ambassadeurs de France, lesquels, s'il plaisoit ainsi au sénat, ils prendroient sur leur charge, et leur assigneroient quelque endroit de leur province où ils fussent seurement et commodément.

Les sénateurs, voyant l'advis commun de ladicte noblesse, changèrent d'opinion, et ordonnèrent que lesdicts ambassadeurs auroient le choix, ou de s'en retourner vers leurs princes, ou de demourer en lieux qui leur seroient assignez.

Aux ambassadeurs de l'Empereur fut baillée la ville de Louvics, qui est grande et fournie de toutes commoditez, qui n'est qu'à douze lieues de Warsovie.

Ledict sieur évesque fut envoyé à quinze lieues de là, en une ville appellée Plosko.

Les Suédois ne furent qu'à cinq lieues, parce que le palatin de Cracovie leur favorisoit.

Tous les ambassadeurs furent appellez en un mesme jour, pour prendre leurs despesches.

Et advint par bonheur que quelques-uns des amis dudict sieur évesque, en cheminant et approchant de la grande tente, luy dirent les principaux poincts de ce que les ambassadeurs de l'Empereur avoient dict à leur départ; qui fut cause, pour leur respondre sur le champ, qu'en prenant congé ledict sieur évesque changea une partie de ce qu'il avoit délibéré de leur dire.

Cela fut remarqué et tenu pour miracle, parce que plusieurs ne pouvoient comprendre comme il avoit deviné, ou sitost entendu ce qu'avoit esté dit contre nous. Quoy qu'il en soit, ceste seconde oraison (1) luy donna plus de nom que la première, et dès ce jour-là il n'y avoit homme qui ne jugeast que nous emporterions la faveur de la noblesse.

Un mesme jour fut préfix à se retirer; mais les ambassadeurs de l'Empereur contestèrent deux ou trois jours, et protestoient de ne vouloir point partir que le cardinal et les autres ambassadeurs, et nommément ceux de France, ne s'en fussent allez.

La noblesse pressoit de commancer l'eslection, les sénateurs s'excusoient sur la demeure et désobéissance des ambassadeurs.

Le palatin de Cracovie, mareschal du royaume, les envoya tous sommer de s'en aller. Je ne sçais pas en quels termes l'on parla aux autres; mais à noz ambassadeurs, un gentilhomme bien discret leur dict telles paroles de la part dudict palatin : qu'il les prioit de satisfaire à ce qu'ils avoient promis de desloger, et s'il y avoit quelque chose qui les arrestast, l'on satisferoit à tout ce dont ils pourroient avoir faute.

Ledict sieur évesque de Valence fit response qu'il ne vouloit point entrer en dispute à sçavoir qui devoit partir le premier ou le dernier; que luy et ses compaignons avoient esté envoyez pour obéir au sénat, et non pour contester. Mais vray estoit qu'ayant veu que les autres ne faisoient semblant de desloger, il pensoit que le sénat eust changé son ordonnance; mais qu'ils estoient résoluz de partir non-seulement au jour, mais à l'heure qui leur seroit mandée par lesdicts seigneurs. Bien pria-il le messager de dire audict sieur palatin que, s'il estoit possible de les laisser pour ce jour-là, ils le prendroient à grande obligation, affin de se pourveoir de ce qu'estoit nécessaire pour le voyage.

Ceste response fut fidellement portée audict palatin de Cracovie, lequel avec grand'préface d'honneur la redict à tout le sénat, et monstra qu'il estoit bien aise de faire parangon (2) avec la response des ambassadeurs de l'Empereur.

Et incontinent envoya par devers noz ambassadeurs, pour les prier que puisqu'ils avoient gaigné ce poinct de la modestie avec tout le sénat, qu'il les prioit aussi de satisfaire a leur promesse, qui estoit de desloger ce mesme jour.

Ce qui fut faict, car ledict sieur évesque s'en alla incontinent, et le sieur de Lanssac demoura ce soir-là pour entendre ce qu'auroit esté faict à l'après-dînée.

Une heure avant le département dudict sieur, il me despescha vers Leurs Majestez, et leur mandoit que l'on commenceroit à prodéder a l'eslection le lundy, et que d'entrée nous emporterions des douze parts les neuf; et usoit de ce mot : *Des douze tables du damier nous en avons les neuf asseurées.* Et puisque cela advint, et en la mesme façon qu'il avoit escript, l'on ne peult nier qu'en ladicte négociation il n'y ait eu quelque chose, et de la diligence et de la prévoyance, et du discours dudict sieur pour prévoir le bien et le mal qui pouvoit advenir. Je dis ceci pour ceux qui font si bon marché de sa peine et de son industrie, et disent que tout autre l'eust fait aussi bien que luy; ausquels suffiroit de dire que c'est assez qu'ils ne l'ont pas faict; mais j'ajouteray ce mot : qu'il n'y a homme, tant soit-il son ennemy, s'il n'est du tout malin ou ignorant, qui n'avoue qu'il n'y eut jamais négociation où tant de difficultez et d'empeschemens soient survenuz. On ne pourra aussi nier que ledict sieur n'aye promptement pourveu à tout.

Or je reviens à l'eslection, qui fut faicte en la manière qui s'ensuit :

Les gentilshommes vindrent derechef, le premier jour de may, protester que si le lundy après l'on ne commençoit à faire ladicte eslection, ils estoient résoluz de se retirer et la faire entre eux-mesmes. L'archevesque protesta aussi qu'il seroit de la partie. Les évesques de Cujavie et de Cracovie firent semblable déclaration, comme aussi firent quelques palatins et plusieurs castellans, qui menassoient de se retirer avec leur noblesse. L'affaire fut si rudement poursuivie ce jour-là, que, sans plus d'espérance de retardement, il fut arresté de y besoigner le lundy 3 de may; auquel jour fut dict que les palatins se retireroient en leurs palatinats, et

(1) On en trouve la traduction à la suite de ces Mémoires.

(2) De la comparer.

chacun feroit délibérer sa noblesse sur les quatre compétiteurs.

Je ne veux obmettre ce qui fut fait aux pavillons, qui est que les pages de Polongne, qui sont encore plus meschans que les nostres, eslirent parmy eux quatre compétiteurs, tirent un sénat pour contrefaire l'eslection : celuy qui représentoit Ernest fut bien battu ; le Suédois fust chassé, et pour le regard du Pyaste, ils prindrent la charrette d'un gentilhomme qui estoit chargée de vivres, la mirent en pièces, bruslèrent l'essieu de ladicte charrette, qu'on appelle en ce pays-là *pyaste*, et se prindrent à crier : *le Pyaste est bruslé* ; de sorte que les sénateurs ne les sceurent pour ce jour faire taire.

Ladicte noblesse, avant que de délibérer chacune en son quartier, se mit à genoux, et la plus grande partie avec larmes firent leurs prières, chantèrent une hymne du Sainct-Esprit; et faut confesser qu'il n'advint jamais chose semblable à ceste-là; car, incontinent leur oraison faicte, la partie françoise se trouva en tous les palatinats si grande, que les autres avoient presque honte de tenir le party contraire. Qui fut cause qu'en moins d'une heure nous emportasmes la pluralité (1) des voix en treize palatinats, et si l'on ne sçavoit rien de l'autre, ce qui monstra bien que c'estoit une œuvre de Dieu.

Les sénateurs, le mardy matin, rapportèrent ce que chacun avoit trouvé : le mesme jour les autres palatinats qui restoient firent le semblable. Le mercredy, les Lithuans, qui n'avoient voulu se déclarer qu'ils n'eussent veu le cours du marché, se déclarèrent du tout pour nous. Le jeudy, les sénateurs opinèrent sur ce qui avoit esté faict par la noblesse, et, convaincus d'un si grand accord, suivirent pour la pluspart l'opinion commune. Le palatin de Sandomyre fit une fort belle oraison, et conclut pour le roy qui estoit esleu, comme aussi fit M. le maréchal Oppalinski. L'évesque de Cujavie fit une fort belle oraison, rapportant ce qui est escript de l'eslection du roy Saül à ce qui se faisoit en faveur du roy qui depuis a esté esleu ; et ainsi, de trente ou quarante mil voix qu'il y pouvoit avoir, il n'y en eut que quatre ou cinq cens pour les autres compétiteurs. Et encore eux, se voyant ainsi en si petit nombre, revindrent volontairement à nous, horsmis quelques-uns qui vouloient s'esclaircir, si disoient-ils, des raisons d'une part et d'autre. Et affin qu'on pust dire que l'eslection avoit esté véritablement faicte d'un commun accord, il fut dict que l'on choisiroit deux sénateurs pour chascun compétiteur, qui examineroient les raisons, tant d'une part que d'autre : M. le mareschal Oppalinski et le castellan de Danski furent esleuz pour nous, et, ce me semble, l'évesque de Cujavie ; mais je n'en suis pas bien asseuré : ils monstrèrent en cela et leur éloquence et la dextérité de leur esprit; car les autres députez furent tellement convaincuz, que tous ceux qui avoient esté contraires, à haute voix revindrent à nous, horsmis l'évesque de Plosko, qui voulut avoir cest honneur de demourer seul constant pour Ernest.

Cecy fut faict le neuviesme de may, le samedy veille de la Penthecoste, sur les sept heures du soir ; et pour ce qu'il y avoit un jour qui estoit le dimanche entre deux jusques au lundy, qu'il falloit faire la proclamation, le bon archevesque, qui tressailloit de joye, de peur qu'il survinst quelque changement, cria par trois fois : « *Nous avons pour nostre roy le très-illustre duc d'Anjou* ; » et fut suivy d'une infinité de gentilshommes.

En mesme instant l'évesque de Cujavie, les palatins de Sandomyre, Laski et le castellan de Racen, despeschèrent un homme à nosdicts ambassadeurs pour les faire venir en grande diligence, comme ils firent, et arrivèrent le lundy au soir.

Or, je reviens aux sénateurs qui pensoient avoir tout faict : mais Podolie, Cracovie, Wratislavie, Rave et tous ceux qui avoient tenu le party des autres compétiteurs, se réunirent ensemble, protestèrent que l'ordre n'avoit pas esté gardé, d'autant que l'archevesque n'avoit ny ne pouvoit avoir faict légitimement la proclamation; car cela appartient à l'authorité des mareschaulx ; joint aussi qu'ils avoient consenty à ladicte eslection, à la charge que les

(1) Voici quelques autres particularités qui se trouvent dans Pierre Mathieu :

« Les catholiques craignant que les piastes, ou ceux qui vouloient élire un Polonois, ne s'accordassent à faire un roy de contraire religion, s'unirent tous pour le duc d'Anjou ; de manière que les cahiers des voix de tous les pavillons rapportés clos et cachetés, le palatin de Podolie, qui favorisoit les piastes, s'apercevant que les volontés alloient du costé du duc d'Anjou, se retira de l'assemblée et se mit en bataille. On croyoit que ce différend se videroit par les armes; mais ceux qui estoient pour la France, et les Taboriski, grande et puissante famille de Pologne, firent ordonner que tous ceux qui estoient pour le duc d'Anjou mettroient un mouchoir ou une marque blanche au chapeau. Le nombre fut si grand, que les autres, se sentant trop foibles pour les contrarier, prirent la mesme marque et consentirent à l'élection. Le temps étoit alors obscur et trouble, et tout aussitost que ce consentement fut donné, les cahiers ouverts et les voix comptées, il parut clair et serein. »

ambassadeurs du Roy esleu jureroient de faire observer ce qui avoit esté arresté par eux sur les loix et statutz, et sur la confédération pour le faict de la religion.

Or les Zbaroski, Laski et plusieurs autres qui avoient opinion que lesdicts palatins voulussent troubler ce qui avoit esté faict et venir à une autre eslection, se préparoient à user de force s'il en eust esté besoing.

Mais le mareschal Oppalinski, castellan de Danski et les évesques de Cujavie et de Cracovie arrestèrent ce desseing.

Arrivez que furent lesdicts ambassadeurs, ledict sieur évesque envoya Bazin vers lesdicts palatins de Podollie et de Cracovie, leur remonstrer que les autres compétiteurs qui avoient esté excluz seroient bien aises de voir quelque division et que cecy serviroit pour les faire venir à la poursuite avec les armes, qui seroit l'entière ruine et désolation dudict royaume; et que quand ainsi seroit qu'ils eussent juste occasion d'eux départir de la compaignie, encore les taxeroit-on à jamais d'avoir esté cause d'un si grand mal, qui ne pourroit jamais estre réparé.

Lesdicts palatins rendirent fort courtoisement raison à Bazin de leur départ; protestèrent que ce n'avoit point esté pour vouloir impugner l'eslection à laquelle ils avoient volontairement consenty, et que leur but ne tendoit qu'à faire que toutes choses fussent si bien faictes, qu'il n'y eust rien à redire pour l'advenir. Se plaignoient que ledict sieur archevesque, qui n'avoit point de pouvoir, avoit faict la proclamation qui appartient au mareschal du royaume, laquelle proclamation ne pouvoit aussi estre faicte qu'on n'eust traitté avec les ambassadeurs dudict seigneur roy, tant pour la seurté de luy que pour l'establissement des affaires de son royaume.

Ceste response rapportée par ledict Bazin, qui fut toute la nuict avec eulx, ledict sieur la feit entendre aux principaux de nos amis, et les feit très-instamment prier de ne permettre point que nous vinssions à une rupture et division.

Les seigneurs, recognoissans le danger qu'il y avoit d'une grande et pernicieuse rupture, députèrent les évesques de Cujavie et de Cracovie, M. le mareschal Oppalinski et le chancelier, pour aller devers lesdicts palatins les prier, de la part de tous, de revenir à la compaignie, mais ils n'y gaignèrent rien pour ceste fois; car lesdicts palatins requéroient que la proclamation faicte par ledict sieur archevesque fût déclarée nulle. C'estoit chose à quoy beaucoup de gens ne pouvoient consentir, pour ne faire injure audict archevesque. Ledict sieur évesque proposoit que cela se pouvoit accorder; que ce que ledict archevesque avoit faict servist de déclaration et non de proclamation, et qu'il ne fust point parlé de ce qui avoit esté faict, ny en bien ny en mal, et que au reste la proclamation se fist à la manière accoustumée. Cecy fut le mercredy, et vers la nuict il envoya Bazin ausdits palatins pour les prier de sa part de se contenter de ce moyen, lequel ils trouvèrent bon et promirent de se trouver le jeudy matin à la tente, à la façon accoustumée; mais il survint une autre difficulté qui cuyda tout troubler : c'est que l'archevesque et tous les seigneurs, dès le mardy matin, s'estoient retirez dans la ville de Warsovie, délibérez de ne retourner plus aux tentes. Lesdicts palatins disoient qu'ils ne viendroient point ailleurs qu'au lieu où l'eslection avoit esté faicte; de sorte qu'ils furent en nouvelle combustion, qui fut cause que ledict sieur évesque envoya de nouveau Bazin vers lesdicts palatins de Podollie, Cracovie, Wratislavie, Rave et autres, pour les prier de ne s'arrester point à si peu de chose. Ils respondirent qu'à la première diette de Warsovie il avoit esté ordonné que l'eslection seroit faicte et parfaicte en la compaignie, soubz les pavillons, et que faisant la proclamation, qui estoit le principal acte de l'eslection, ailleurs que là où il avoit esté ordonné, ce seroit faire ouverture aux ennemis de révoquer en doubte ce qui avoit esté faict et avec le temps procéder à une autre eslection. Ceste raison sembla audict sieur évesque fort apparente et il la fit incontinent entendre audict archevesque, le priant de vouloir retourner aux champs achever ce qui avoit esté si heureusement commencé. Ce bon homme n'y vouloit entendre, comme aussi ne faisoient pas plusieurs autres, qui ne pouvoient volontiers porter que lesdicts seigneurs palatins leur donnassent la loy. Enfin les amateurs de paix obtindrent ce point, que les uns et les autres se trouveroient le vendredy matin aux pavillons, où lesdicts palatins vindrent comme ils avoient promis.

Je dirai une chose que j'ai apprinse de beaucoup de Pollacs, que le service qu'a faict ledict sieur de Valence au Roy pour l'eslection est grand; mais celuy qu'il fit pour la proclamation surmonta l'autre, parce que si la rupture desdicts seigneurs n'eust esté renouée, tout ce qui avoit esté faict s'en fust allé en fumée : le roy de Polongne n'eust pu passer, ni eust voulu venir prendre un royaume où les voisins eussent esté jà appellez par les uns et par les au-

tres, selon la passion et intérest particulier.

Les sénateurs avant que venir à la proclamation députèrent messieurs l'évesque de Cujavie, les palatins de Sandomyre, Laski, Podollie et Vuilne, et le grand chacellier, le grand capitaine de Samogitie, les castellans de Gnesnen, Sandomyre, Danzic et Sanoc, et le capitaine de Balzan. Tous ceux-là estoient deputez (et ne me souvient pas bien s'il y en avoit d'autres) pour venir par devers noz ambassadeurs et prendre d'eux, comme ils disoient, l'explication des articles continuez en l'oraison; mais comme elle estoit claire et facile, il n'estoit aucun besoing d'y rien adjouster ou diminuer.

D'entrée ils demandèrent les pouvoirs : le sieur de Lanssac qui n'en avoit point et avoit tenu rang d'ambassadeur, dist audict sieur évesque qu'il recevroit ce jour-là une grande honte s'il ne trouvoit moyen de l'en garantir; ce qu'il feit fort volontiers pour l'amitié qu'il luy avoit tousjours portée, et feit entendre aux seigneurs que le Roy avoit envoyé ledict sieur de Lanssac sans pouvoir, estimant que l'eslection peut-estre auroit jà esté faicte avant son arrivée. Et toutesfois Sa Majesté chargeoit expressément ledict sieur évesque de le retenir et luy faire tenir rang d'ambassadeur, s'il pensoit que sa présence fust nécessaire à la conduite de la négociation. Il leur dit aussi que le commandement qu'il avoit receu du Roy leur devoit autant ou plus contenter comme un pouvoir escrit en parchemin : aucuns d'eux ne vouloient recevoir ceste raison en payement. Enfin il fut contraint de leur dire qu'il estoit résolu de ne négocier point que ledict sieur de Lanssac ne demourast au degré tel qu'il avoit tenu. Les autres sénateurs dirent qu'il n'y avoit homme intéressé que ledict sieur évesque, et que pour ceste cause ce n'estoit que temps perdu de débattre de cela. Et ainsi demoura ledict sieur de Lanssac. Ils voulurent aussi veoir le pouvoir de M. l'abbé de L'Isle, qui leur fut incontinent monstré. J'ai bien voulu toucher ces points, pour faire cognoistre que ces gens-là recherchoient de bien près lesdits seigneurs ambassadeurs. Puis ils demandèrent les instructions; ledict sieur leur dit que c'estoient pièces secrettes que les ambassadeurs n'avoient jamais accoustumé de monstrer ; que c'estoit assez qu'on eust monstré lettres de créance et le pouvoir. Quelques-uns d'entr'eux maintenoient que le tout devoit estre représenté, parce que au pouvoir y avoit une clause contenant ces mots : *Jouxte la forme et la teneur de noz instructions*, et concluoient par-là que sans lesdictes instructions le pouvoir ne pouvoit de rien servir. Mais les autres dirent que c'estoit trop presser lesdicts ambassadeurs.

Puis, sur la déclaration des articles, la dispute fut grande et longue, parce que lesdicts députez essayoient de gaigner quelque chose à leur advantage. Nos ambassadeurs aussi estoient fermes à ne rien adjouster à ce qui estoit contenu en ladicte oraison. Et parce qu'il falloit respondre sur-le-champ et qu'il n'y avoit lieu de consulter par ensemble, ledict sieur évesque estoit contrainct de respondre promptement : et enfin toutes choses passèrent pour ce jour-là au contentement d'une part et d'autre.

Le samedy, lesdicts députez revindrent et présentèrent à noz ambassadeurs les articles qu'ils avoient faicts entr'eux avant l'eslection, parmy lesquels il y en avoit quelques-uns qui, à la vérité, sembloient avoir esté faicts contre l'authorité du Roy, quel qu'il fust, qui seroit puis après esleu. Mais ledict sieur évesque, après en avoir ouy la lecture, respondit que ny luy ny ses collègues n'avoient aucun pouvoir d'approuver ny réprouver lesdicts articles. Quelques-uns desdicts députez maintenoient que les pouvoirs qui jà avoient esté montrés estoient généraux. Ledict sieur évesque respondit que le pouvoir général ne se pouvoit estendre, sinon en ce que le Roy auroit peu prévoir, et que lesdicts articles estoient de telle nature, que ledict seigneur Roy ne pouvoit pas deviner qu'on en eust deu parler à ses ambassadeurs. Quelques-uns se malcontentèrent de ceste response; mais la plupart fut d'avis qu'on s'en devoit contenter. Ce sont les articles qui ont esté icy si longuement disputez par les ambassadeurs dudict pays, lesquels depuis ont esté corrigez à la volonté dudict seigneur Roy.

Lesdicts députez retournèrent au sénat, où ils feirent rapport de toute leur négociation, au grand contentement de toute la noblesse. Et je ne veux oublier à escrire que sur l'article qui contenoit que le roy de Pologne feroit apporter le revenu des terres qu'il a en ce royaume, plusieurs de la menue noblesse crièrent à haute voix : « Nous n'avons point affaire d'argent, ayons nostre roy, et luy et nous serons assez riches. »

Incontinent après l'on envoya par devers noz ambassadeurs, qui ne se firent pas prier d'aller mettre la dernière main à l'œuvre, et firent le serment entre les mains de l'archevesque à la manière accoustumée. Le palatin de Cracovie, sans leur donner loisir de se lever, leur en proposa un autre, qui contenoit que ledict seigneur roi esleu maintiendroit la paix entre ceux qui sont de différentes religions, et n'essayeroit de

les ramener par effusion de sang, ny par cruauté. Et encore que cest article ne fust de si grande importance qu'il en fallust débattre, toutesfois noz ambassadeurs trouvèrent mauvais ce second serment, duquel ne leur avoit esté parlé, au moins de le faire en ceste façon; mais voyant que toute la noblesse vouloit desloger, et qu'il n'y avoit plus moyen de la retenir, et que si la proclamation n'eust esté faicte ce jour-là, il eust esté impossible de rassembler la compagnie, ils passèrent outre. Et après avoir esté amenez à leurs siéges près de l'archevesque, ledict palatin de Cracovie comme mareschal du royaume, feit la proclamation pour la première fois. Le mareschal Oppalinski, comme mareschal de la cour, la feit pour la seconde fois. Le grand capitaine de Samogitie, pour le mareschal de Lithuanie, la feit pour la tierce. Le *Te Deum laudamus* fut incontinent chanté, et la pluspart avec grande effusion de larmes. Et parce qu'il falloit aussi le chanter en la grande église de Varsovie, ledict sieur évesque pressa tant lesdicts palatins de Cracovie et de Podolie, et plusieurs autres des chefs évangéliques, qu'ils s'y trouvèrent avec les catholiques. Et cecy firent-ils volontiers pour monstrer que l'eslection et proclamation avoient esté faictes d'un commun accord et sans aucune division.

La proclamation faicte, toute la noblesse se retira: aussi firent les sénateurs, horsmis quelque petit nombre qui demeurèrent pour eslire les ambassadeurs qui viendroient en France et pour dresser leurs mémoires et faire sceller le décret. Parmi lesquels mémoires devoient estre insérés les articles qui avoient esté accordez avec noz ambassadeurs le jour avant la proclamation; mais ils furent si changez et si déguisez, que ledict sieur évesque refusa tout à trac de les signer, et ne sçavoit à qui se prendre d'une si grande faute qu'avoit esté faicte, comme aussi les sénateurs se trouvoient bien empeschez; car les uns, qui n'avoient assisté à l'accord qui avoit esté faict avec nosdicts ambassadeurs, ne pensoient pas qu'on n'y eust rien adjousté ou diminué; les autres, qui estoient bien recors de tout ce qui avoit esté passé, recognoissoient qu'il y avoit quelque chose de changé; mais ils ne se voyoient pas assez en nombre pour la corriger. L'opinion commune estoit que le secrétaire avoit voulu dresser lesdicts articles le plus à l'avantage dudict pays qu'il avoit peu, bien qu'il rejetast la coulpe sur le chancellier qui estoit jà party. Enfin lesdicts seigneurs corrigèrent un article qui estoit le plus important. Aux autres ils n'y voulurent toucher: tellement que ledict sieur évesque, après avoir refusé longuement de les signer, et voyant que lesdicts ambassadeurs députez prenoient sur ce occasion de ne venir en France, il fut contraint de les signer, comme aussi firent ses compaignons, s'assurant bien que le roy esleu, à sa venue, facilement obtiendroit des Estats que le tout fust corrigé et remis comme il avoit esté accordé avant ladicte proclamation. J'estois jà venu par deçà; mais j'ay entendu que ledict sieur évesque cuyda mourir d'ennuy de se voir réduit à telle nécessité qu'il falloit, ou signer chose qu'il n'avoit accordée, ou bien, en le refusant, estre cause d'un nouveau trouble, qui estoit ce que noz adversaires désiroient le plus; mais enfin il print le party le moins dangereux, et qui plus facilement se pouvoit réparer.

Sur ces articles aussi a esté en France longuement disputé, parce que ledict sieur évesque maintenoit qu'ils estoient de beaucoup différens à ce qui avoit esté traité entre luy et ses collègues, et les députez du sénat; et s'asseuroit bien que ledict sénat et la noblesse répareroient la faute dudict secrétaire, comme elle a faict depuis.

Il luy survint une autre difficulté: c'est que le palatin de Cracovie, le mareschal du royaume, ayant esté malcontent, ou de l'eslection des ambassadeurs, ou de quelque autre délibération qui n'est venue à ma cognoissance, se partit de la compagnie; de quoi quelqu'un des amis de nostre party advertit noz ambassadeurs; les advertit aussi que ledict palatin s'en alloit sans avoir ni signé ni scellé le décret de l'eslection, et que cela pourroit susciter beaucoup de trouble. Quelqu'un estoit d'avis de le retenir par force; mais ledict sieur évesque, qui voyoit que ce seroit allumer un feu qui ne se pourroit facilement esteindre, voulut aller par devers ledict palatin pour le prier ne s'en aller point que le décret ne fust scellé.

Ledict palatin se monstra si courtois et si gratieux, que incontinent le vint trouver, bien qu'il fust prest de monter en coche, et lui accorda de demourer jusques à tant que ledict décret seroit scellé. Et ainsi, à la poursuite dudict sieur évesque, qui envoya incontinent par devers lesdicts seigneurs sénateurs, le décret fut apporté audict palatin. Et après qu'il y eut apposé son seel, il s'en alla pour se marier le jour après, comme il fit; et, ainsi que j'ay entendu depuis, ce homme, en l'aage de soixante-cinq ans, espousa une belle et jeune damoiselle.

J'avois obmis à escrire que le quatriesme jour après l'eslection, et pendant que, pour les raisons cy-dessus couchées, il y avoit quelque dif-

férend entre les palatins, arriva un chahuz (1) envoyé de la part du Grand-Seigneur, sur la venue duquel ledict sieur discouroit ainsi: « S'il vient pour nous favoriser, la noblesse du pays se tiendra grandement offencée, et dira qu'on a voulu employer la force et le crédit d'un tel prince que celuy-là pour la contraindre : s'il vient aussi pour nous empescher, cela pourra susciter quelque trouble, attendu que la proclamation n'est encore faicte. » Enfin ledict sieur s'advisa de prier tous les amis de nostre party d'empescher que ledict chahuz ne fust ouy qu'après que tout seroit faict, ce qui luy fut accordé; car aussi bien estoit-il raisonnable, et ne pouvoit-on faire autrement, que de mettre fin à l'œuvre qui jà estoit si advancée, et fut son audience différée pour quelques jours.

J'ay expressément réservé pour la fin de mon discours à parler dudict chahuz, qui fut entretenu six ou sept jours avec un traitement honneste et honnorable, lequel eut audience; et, après avoir présenté les lettres qu'il apportoit, déclara sa charge fort sagement et modestement. Sa charge estoit de faire entendre à tous les seigneurs et à la noblesse de Polongne et de Lithuanie, que le Grand-Seigneur l'envoyoit pour se condouloir avec eux de la perte de leur roy, son bon voisin, parent et amy, pour les admonester aussi de n'estre si longuement sans eslire un roy; que cette longue dilation pourroit convier leurs ennemis à faire quelque entreprise sur eux; qu'il les exhortoit et prioit d'eslire un d'entre eux, et que si cela ne se pouvoit faire, se gardassent d'eslire prince qui eust inimitié ou querelle avec luy; et, s'accommodant ainsi à son conseil et à son advis, il prendroit soubs sa protection, et le roy ainsi par eux esleu, et tous leurs pays; qu'il avoit entendu que quelques princes leurs voisins parloient de leur courir sus et forcer leur ancienne liberté; qu'en ce cas Son Altesse leur faisoit offre de toutes ses forces pour les secourir et deffendre envers tous et contre tous; et pour cest effect, avoit jà escrit aux deux bogdans et à son bascha en Hongrie, de se tenir prests à les venir secourir incontinent qu'ils en seroient requis.

Plus dit ledict chahuz que, deux jours avant son arrivée, il avoit entendu l'eslection jà faicte en faveur du duc d'Anjou, frère du roy de France, et que telle eslection ne seroit point désagréable au Grand-Seigneur, parce qu'il n'a nulle inimitié ni querelle avec ledict prince esleu.

Ceste proposition faicte en public, il parla en secret plus ouvertement aux palatins de Podolie et de Russye, qui sont personnages sages, amateurs de leur patrie, et de grande autherité, ausquels les Turcs, quand ils viennent en Polongne, ont accoustumé de s'addresser, parce qu'ils sont sur la frontière.

Ledict chahuz vint veoir ledict sieur évesque; et après avoir longuement discouru avec luy, par le moyen d'un truchement qui parloit latin comme s'il eust esté vingt ans sur la leçon de Cicéron, il n'en tira autre chose, sinon que son maistre avoit infiniment désiré qu'en Polongne il n'y eust point de roy estranger, parce que c'estoit le vray moyen d'entretenir bonne amitié et intelligence avec ledict pays; mais puisque le sort estoit tombé sur le très-illustre duc d'Anjou, il se tenoit asseuré que sondict maistre feroit envers luy tout bon office de voisin et amy; qu'il avoit entendu, depuis son arrivée, que l'Empereur et les princes d'Allemagne menassoient ledict roy esleu de luy empescher le passage pour venir en son royaume, et mesme que les ambassadeurs dudict seigneur Empereur en avoient faict quelque mention en leur oraison; et si ainsi estoit, sondict maistre seroit contraint de s'en mesler, et n'endureroit point qu'un tel royaume, de qui il a esté toujours bon amy, receust aucun tort de ses voisins.

Or je veux respondre à ceux qui sottement et calomnieusement ont divulgué que le roy de Polongne a esté esleu à la prière et sollicitation dudict Grand-Seigneur.

Aux François il me suffira de dire que M. l'évesque d'Acqs (2), qui est personnage tel qu'on le peut désirer pour un bon ambassadeur, voyant que le roy de Polongne estoit, ainsi qu'on faisoit courir le bruict en Constantinople, fort malade, il voulut tanter le gué, et sçavoir, le cas advenant que ledict Roy mourust, qu'elle seroit l'affection du Grand-Seigneur et pour qui il voudroit employer sa faveur; et trouva en effect qu'il estoit résolu à tenir la main à ce qu'autre qu'un Pollac ne fust esleu, et de ce en donna advis ledict sieur évesque d'Acqs à Leurs Majestez et audict seigneur roi de Polongne, et confirma depuis son opinion par autres lettres. Le semblable escrivit-il aussi audict sieur évesque de Valence par lettres du 14 mars. Or, à mon advis, ledict sieur évesque d'Acqs, outre ce qu'il avoit appris de ceux avec lesquels il avoit négocié, il discouroit sagement que les seigneurs et gentilshommes pollacs trouveroient fort mauvais que aucun des compétiteurs se fust faict recommander par ledict Grand-Seigneur,

(1) Chiaoux; il s'appeloit Achmet.

(2) François de Noailles.

tant parce que la recommandation d'un plus grand apporte avec soy quelque commandement, que aussi pour autres raisons particulières qu'il avoit entendues d'un gentilhomme pollac, ambassadeur pour lors à Constantinople; et de ce donna-il advis audict sieur évesque de Valence par les lettres cy-dessus mentionnées. Ceux qui en parlent donc si téméralrement, seront toujours convaincuz par les lettres dudict sieur d'Acqs, escrites tant à Leurs Majestez que audict sieur évesque de Valence.

Quant aux estrangers (qui sont, comme il est vraisemblable, autheurs de ceste calomnie), il suffira de leur dire que si ledict Grand-Seigneur a recommandé le très-illustre duc d'Anjou avant l'eslection, leur calomnie pourroit avoir quelque apparence; mais il est certain que ledict chahuz arriva après que tout avoit esté faict. Et quant à la lettre du bascha, cy-dessus mentionnée, tant s'en fault qu'elle nous proffitast, qu'elle cuyda du tout ruiner toute la négociation, parce qu'il y avoit ces mots: *Vous ne faudrez d'obéir au commandement du Grand-Seigneur.* Ceste parolle offença grandement les gentilshommes pollacs, qui ne receurent onques commandement d'autre que de Dieu et de leur roy. Et encore en ladicte lettre n'estoit ledict seigneur, pour lors duc d'Anjou, recommandé, sinon en cas qu'ils ne voulussent eslire l'un d'entr'eux.

La conclusion doncques de ce propos sera telle: que le Grand-Seigneur voudroit que tous ceux de la maison de France eussent de grands empires; mais pour le royaume de Polongne, il eust voulu et désiré que un Pollac eust esté esleu. Et si depuis ladicte eslection luy a esté agréable, il s'est monstré en cela prince sage et advisé de se sçavoir accommoder au temps et faire son profit de tout; et bien qu'il soit grand et puissant, et qu'il se peut dire formidable à ses voisins, si est-ce qu'il a recogneu qu'il n'avoit nulle occasion d'estre marry que lesdicts pollacs eussent usé de leur ancienne liberté, monstrant assez qu'il n'avoit point entendu que les prières qu'il faisoit d'en prendre un de leur nation leur servissent de commandement. L'on dit que les Pollacs mesmes ont escript audict Grand-Seigneur qu'en l'eslection qu'ils ont faicte du duc d'Anjou, ils avoient eu esgard à sa prière et recommandation. Mais je responds à cela que ce sont parolles de courtoisie qui ne coustent rien à dire ou escrire pour conserver l'amitié d'un si grand prince que celuy-là; et cela pourroit avoir quelque lieu si le chahuz fust arrivé avant l'eslection; car je croy certainement que ladicte noblesse porte grand respect audict Grand-Seigneur; mais puisque le chahuz n'est arrivé que après l'eslection, et n'a esté ouy que après la proclamation, l'on n'a peu deviner quelle estoit l'intention dudict Grand-Seigneur. Quant à la lettre du bascha, qui fut escrite quelques jours auparavant, elle fut tenue pour contrefaicte, ainsi que cy-dessus a esté dict.

Telle fut l'issue de ceste grande, longue et difficile négociation, de laquelle ne peut estre l'autheur que Dieu seul: et confessera tout homme d'entendement qui voudra considérer que l'archiduc Ernest, pour la voisinance, pour la commodité d'ayde et de secours, s'il en estoit besoing, et pour la cognoissance de la langue, et pour estre si jeune que les Pollacs, l'eussent peu former selon leur volonté, Ernest donc en apparence devoit estre plus désiré que le roy qui est présentement esleu. Le semblable se peut dire du roy de Suède, roy voisin, qui estoit comme appellé à la couronne par le moyen de sa femme qui estoit sœur du feu Roy, et qui vouloit unir sa part de la Livonie avec celle que les Pollacs possèdent.

Quant au Moscovite, il faut dire que Dieu seul l'a reculé; car si ces deux puissances eussent esté réunies ensemble, l'Allemaigne n'eust eu moyen de s'en défendre, et pareillement tout le reste de la chrestienté eust eu belle peur.

Au contraire, le très-illustre duc d'Anjou estoit de loingtain pays, de qui la pluspart des eslizans n'avoient que bien peu ouy parler, empesché par les ambassadeurs de tous les princes de la chrestienté, chargé, bien que faulcement, d'une infinité de calomnies; et si l'on dit qu'il promettoit beaucoup de choses, aussi faisoient bien les autres.

Mais qui asseuroit ceste noblesse que ledict seigneur tiendroit ce que ses ambassadeurs promettoient, et mesme que plusieurs estrangers, par lettres et par advertissemens, mettoient peine de faire entendre à ladicte noblesse que tout ce que ledict sieur de Valence avoit dict n'estoit que songes, menteries et vaines promesses? L'on dira que ce nombre des palatins et castellans qui avoient esté praticquez avant de venir à l'eslection; mais il est certain que pour un sénateur il y avoit deux cens gentilshommes, tellement que, hors que tous lesdicts sénateurs eussent esté praticquez, ce que non, leur voix ne pouvoit comme rien monter au prix du grand nombre de ceux qui n'avoient peu estre praticquez. Et, qui plus est, l'on ne peult nier qu'en la pluspart des palatinats la noblesse n'ayt esté de contraire opinion à celle de leur palatin. Et

bien qu'il y eust en toutes choses une réciproque amitié et intelligence entre les grands et les médiocres, si est-ce qu'en ce faict il faut confesser que l'opinion des grands n'a aucunement servi de préjugé envers les autres; mais au contraire, une bonne partie des sénateurs à ceste fois a suivy l'opinion de leur noblesse. Et pour respondre à ceux qui parlent des praticques, je sçay que ledict sieur évesque n'a pas beaucoup dormy pendant qu'il a esté par delà. Je sçay qu'il a faict ce que un homme pouvoit faire pour gaigner le cœur de tous ceux qui avoient l'authorité d'eslire, mais ce n'a pas esté ny par don ny par présent, car il n'avoit nul moyen de le pouvoir faire. Ce n'a pas esté aussi par promesses; car s'il eust esté possible de corrompre par ce moyen quelqu'un desdicts seigneurs, ils se fussent plustost arrestez aux promesses des ambassadeurs des autres compétiteurs, desquels ils pouvoient estre plus asseurez que des nostres. Et quand tout cela n'auroit point lieu, si doit-on au moins penser que trente mil gentilshommes ne se fussent pas laissez guider à dix ou douze sénateurs, ores qu'ils eussent esté gaignez ou praticquez. Quand je parle de gentilshommes, j'entends de ceux qui ont voyagé, et qui ont pour la pluspart la cognoissance de deux ou trois langues, et qui ont l'intelligence des affaires publiques, au moins de celles qui concernent leur royaume, parce qu'il y en a bien peu qui n'aspirent à estre ambassadeur ou juge terrestre en leur palatinat, et de là parvenir à estre capitaines ou de capitaineries ordinaires, qui sont de grands revenus, ou capitaines de guerre; puis espèrent aussi de parvenir aux estats castellans et de palatins, et d'ambassadeurs vers les princes estrangers : de sorte que l'espérance qu'ils ont de venir par leurs services aux degrez d'honneur, les rend ainsi soigneux d'apprendre toutes choses vertueuses pour servir au public. Tel nombre doncques et telle manière de noblesse n'eust pas esté aysée à manier par praticques et par menées, et ne se pouvoit gaigner que par raison : la raison ne leur pouvoit estre déclarée que par oraison publicquement prononcée, et depuis veue, leue et examinée. De laquelle raison tous, ou pour le moins la plus grand part, poussez d'un instinct secret et à nous incogneu, se rendirent si capables et vaincuz, que, comme sagement remonstra M. le castellan de Sanoc à M. l'eslecteur de Saxe, ils arrivèrent tous à une mesme opinion, et avec telle ardeur et affection, qu'il sembloit que le très-illustre duc d'Anjou leur eust esté visiblement envoyé du ciel pour estre leur roy. Et ne sera point hors de propos d'insérer ici la clause de l'oraison dudict sieur Sanoc, laquelle oraison a esté imprimée à Paris.

« Que si nous mesurons les actions humaines selon nostre jugement et conseil, ce vous sera une merveille et peult-estre chose incroiable, que les opinions de treize palatinats se soyent peu résoudre et accorder en l'eslection de Henri de Valois, duc d'Anjou. Lequel accord et consentement le grand duché de Lithuanie ayant congneu, passa du mesme advis sans aucune difficulté ou controverse. Alors vous eussiez veu les hommes desjà quitter leurs places pour dire leurs advis et à l'envy redoubler le nom de Henry; et eussiez entendu de toutes parts les cris pleins d'allégresse et messagiers de bon heur : *Vive, et soit bien heureux Henry, roi esleu!* Vous avez entendu, très-illustre duc, l'issue de noz estats non feinte, mais à la vérité représentée; car qui est celuy qui, d'un acte passé en un théâtre si grand et si célèbre et en la présence de tant d'hommes, osast rapporter autre chose que vérité? Et de ce vous jugez que la fin de ceste eslection s'est conduite, non par l'adresse d'hommes, mais par un secret jugement de Dieu, qui a touché les cœurs de nostre peuple; car combien y en a-il d'entre nous qui, des extrémitez du septentrion et du midy, esquelles nostre règne s'estend, eust ouy le nom de Henry, duc d'Anjou, ou eust entendu ses faicts et ses gestes, ou eust mis en considération les commoditez que nostre royaume en pouvoit recevoir? Ses actions pleines de vertu et de gloire avons-nous entendues, en une ou deux heures seulement, du très-entier, très-docte et très-éloquent Jehan de Montluc, évesque et comte de Valence, ambassadeur du très-clément et très-chrestien roy, et du nostre esleu. L'oraison duquel, comme véritable, avec un singulier contentement et grande dévotion nous avons suyvie. »

Revenant doncques aux causes de l'eslection, ledict sieur de Valence, combien que avec bonne et juste cause en ceste affaire a acquis autant d'honneur qu'il en eust pu désirer, toutesfois recognoissant qu'une telle œuvre surpasse et l'industrie et l'entendement d'un homme quel qu'il soit, a tousjours en ses dicts et ses escrits remis toute la louange et la gloire à Dieu; et ne sera point hors de propos que je insère en ce discours la coppie des lettres qu'il escrivit à Leurs Majestez lorsqu'il leur envoya la nouvelle de l'eslection.

Au Roy.

« Sire, l'occasion s'est présentée à faire des-

couvrir quelle estoit la volonté de vos ennemys, qui n'estoit pas moindre que de supprimer le nom de vostre couronne et le rendre aussi humilié et abaissé comme Dieu l'avoit longuement eslevé sur toutes les autres maisons de la chrestienté. Et par mesme moyen, leur a-il fait cognoistre que s'il a permis que vous ayez esté en vos jeunes années combatu de la fortune, toutesfois il n'a pas laissé de vouloir estre vostre protecteur et deffenseur; tellement qu'en ceste province tant esloignée, où la pluspart ne sçavoient que c'estoit que d'un roy de France, vous avez surmonté l'Empereur, le roy d'Espaigne, le roy de Suède, les princes de l'Empire, le Moscovite et le Turc, qui avoit escript contre vous, et d'autres qui soubs main ne se sont pas espargnez. Je m'asseure que vous recognoistrez en cela que Dieu ne vous abandonne point, et que, vous tenant avec luy, vous pouvez espérer autant de grandeur qu'eurent jamais vos prédécesseurs. Cependant serez-vous recogneus deux frères, roys des deux plus beaux royaumes qui soyent en la chrestienté. Et pour ma part il ne me reste, Sire, qu'à prier celuy qui est l'autheur de toute l'œuvre, qu'il vous conserve longuement tous deux en tout bon heur, grandeur et prospérité.

» Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé très-longue et très-heureuse vie.

» A Plosko, ce 10 may 1573. »

A la Royne.

« Madame, j'ay tenu ce que je vous avois promis : c'est de faire en sorte que vous verriez monseigneur roy de ce royaume. Quand je considère les empeschemens qui me furent donnez pour me garder d'approcher de ce pays; quand je considère aussi le grand nombre d'ennemis qu'il a fallu vaincre par raisons et par parolle; qu'il a fallu aussi surmonter les grandeurs, les faveurs, les menées, les praticques des autres compétiteurs, je recognoy que Dieu a voulu, comme par un miracle, se servir de moy et en telle sorte qu'il en faut rapporter l'honneur à luy seul; car s'il n'eust esté le conducteur de l'œuvre, cent tels que moy n'eussent sceu faire la dixiesme partie de ce que j'ay faict : et m'asseure, Madame, que, recognoissant de luy seul le contentement que vous en recevrez, vous le supplierez aussi qu'il le vous veuille conserver longuement, et ferez toutes choses à ce qu'il veuille par sa grâce maintenir ce roy qu'il a faict par sa main miraculeusement. Quant est à moy, Madame, je me recognoy grandement obligé à vous de ce qu'à ma requeste et à ma sollicitation vous entrastes en ceste poursuite qui sembloit estre impossible, et en ce faisant me donnastes moien de parvenir à un point que mes ennemis, si aucuns en y a, seront contraincts de m'estimer un des plus heureux hommes de la terre : et pour tel me tiendray-je tant qu'il vous plaira me donner quelque lieu au nombre de vos très-humbles et très-obéissans serviteurs, et me contenteray de mourir avec ce nom d'estre heureux ambassadeur ; car, par la grâce de Dieu, j'ay eu cest heur qu'en quarante ans que j'ay servy, il ne m'a jamais esté rien commandé que je n'en soye venu à bout.

» Madame, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé très-longue et très-heureuse vie.

» A Plosko, ce 10 de may 1573. »

Au roy de Polongne.

« Sire, je vous appelle ainsi parce que vous avez esté faict roy de Polongne, si vous le voulez estre, non pas par ma main, comme vous m'escriviez par voz dernières lettres, mais par la main de Dieu, qui a monstré en cest affaire un des plus grands miracles qui advint cent ans en la chrestienté. Il a voulu se servir de moy qui estois, ou pour la vieillesse, ou pour autre occasion, délaissé comme inutile à travailler et à faire service au public. Et cela a-il fait pour faire paroistre que ceste œuvre grande et admirable ne pouvoit estre faicte que par luy qui establit les roys et qui tourne le cœur des eslisans où bon luy semble. Il vous a faict naistre de maison royalle et de la première de la chrestienté ; il vous a enrichi de tant et si rares et précieux dons convenables à un bon et grand prince ; il vous a rendu victorieux en deux batailles mémorables ; et par la vertu qu'il a mise en vous il a attiré à vous l'amour et l'affection d'une infinité de personnes, il vous a rendu aymable aux uns et formidable aux autres; il m'a inspiré à vous proposer et faire désirer ce royaume, chose à quoy vous n'aviez jamais pensé. De maladif et foyble il m'a rendu sain et fort pour porter la peine et le travail que un jeune homme eust esté bien empesché d'endurer. Il m'a retiré du danger de mort en Lorraine, en Allemaigne et en ce pays, où j'ay esté quelque temps assiégé de la peste. Il m'a donné et la force et la grâce à contredire et respondre à une infinité de calomniateurs qui s'estoient bandez contre vous. Il a rendu mon nom si favorable à l'endroict de beaucoup de gens

qui n'en avoient jamais ouy parler, qu'ils ont presté foy à tout ce que j'ay dict et escript de vous. Il m'a faict prononcer une oraison devant une si grande, si honorable et si diverse compagnie, que deux heures après la pluspart de ceux qui avoient esté vos ennemys se rendirent affectionnez et comme solliciteurs de vostre cause. Toutes les praticques, menées, menaces et faveurs recherchées de tous les princes chrestiens, du Moscovite et du Turc, n'ont sceu empescher que ceux qui ne vous cognoissoient point et qui n'avoient jamais ouy parler de vous, ne vous ayent sur tous les autres estimé, aymé et désiré pour leur roy. Ce seul acte peut servir à convaincre ceux qui nient la providence de Dieu, et à leur faire confesser que c'est luy qui gouverne et qui dispose selon sa volonté te juste jugement de toutes choses. C'est à luy donc, Sire, à qui vous estes tant obligé que je ne sçay s'il y eut, mil ans a, prince en la chrestienté qui le fut davantage. Si, par la langue d'un homme qui sembloit jà enterré, vous avez vaincu tout le monde qui vous estoit ennemy, vous devez espérer que, recognoissant l'heur de vostre victoire, et luy en rapportant l'honneur, la gloire et la louange, il augmentera les dons qu'il a mis en vous et sera tellement vostre guyde et conduite en toutes choses, que la postérité vous renommera pour prince bon, sage et vertueux, et père du royaume qui vous a esté donné. Quant est à moy, Sire, tant s'en faut que je vous en demande aucune récompense (bien que avec juste cause je la pourrois désirer, pour avoir autant faict que homme de ma sorte fist jamais), que ce seroit à moy qui deusse vous donner récompense de l'honneur que je receuz quand vous me baillastes une affaire de si grande importance entre mains. Mais, estant si petit compaignon comme je suis, et qui ay fait mon dernier effort, je ne puis faire autre chose sinon de prier Dieu toute ma vie à ce qu'il luy plaise longuement et heureusement vous conserver au bien qu'il vous a donné. Bien vous dirai-je, Sire, sur la fin de ma lettre, que Dieu m'inspira bien à vous demander M. le séneschal d'Agenois, lequel a monstré en tout ce qu'il a peu la grande et entière affection qu'il avoit de vous faire service. Je ne vous diray rien de celuy qui vous présentera ceste lettre, parce que j'espère et m'en asseure, que vous sçaurez d'ailleurs que de moy qu'il n'a pas perdu temps pendant qu'il a esté par deçà et qu'il m'a rendu fort bon compte de tout ce que je luy ai baillé entre mains.

» Sire, je supplie le Créateur vous donner en bonne santé très-longue et très-heureuse vie.

» A Plosko, ce 10 may 1573. »

Et par ainsi se peut dire, et avec la vérité, que ledict seigneur roy esleu est infiniment obligé, premièrement à Dieu, qui a fait cognoistre sa vertu et sa valeur, et en sa faveur a disposé le cœur des eslizans; secondement, est obligé à Leurs Majestez, qui luy ont procuré ce bien et cet advancement: et quant audict sieur de Valence, encore qu'il n'y ait pas faute d'envieux en ce royaume, si ne luy sçauroit-on oster qu'il n'ayt esté le premier à proposer et exécuter ceste grande entreprinse, et que pour la fin qui s'en est ensuivie, on ne le puisse et doive dire heureux ambassadeur.

LIVRE TROISIÈME.

Après que ladicte négociation fut du tout achevée, comme cy-dessus a esté escrit, nos trois ambassadeurs pensèrent à leur retour. Et eust bien voulu ledict sieur de Valence qu'ils ne se fussent point despartis : mais le sieur de Lanssac voulut s'en aller par mer, pensant, comme il est vaisemblable, d'arriver plustost en France que les autres. M. l'abbé de L'Ile print une fois résolution de s'en aller par l'Italie, mais il changea d'opinion. Ledict sieur de Valence se trouvoit grandement empesché : d'un costé, il voyoit qu'il n'y avoit nulle seureté par les terres de l'Empereur; car, ores que ledict seigneur soit prince si bon, si juste et si équitable, qu'on ne doive jamais penser ny croire que par son commandement soit faict desplaisir à personne, si est-ce que ses ministres et ses subjets portoient fort impatiemment que le royaume de Polongne fust tombé en autres mains que de l'archiduc Ernest; d'autre costé, il craignoit que, passant par le Brandbourg et par la Saxe, les rheistres qui estoient malcontens ne l'arrestassent, ou ne luy feissent à la campaigne quelque tort ou desplaisir. L'on luy conseilloit d'eller à cachettes; et de faict le sieur Scambergt (1) l'avoit recommandé à un sien parent qui prenoit la charge de le conduire seurement par des maisons de gentilshommes : mais il falloit que ce fust en habit desguisé. Ce party luy sembloit dangereux, parce que s'il luy fust venu inconvénient l'on eust pu dire qu'il n'avoit pas esté cogneu pour ambassadeur. Et de plus, revenant d'une ambassade si illustre, il eust fait tort au gens du Roy (ce luy sembloit) de s'en retourner à cachettes. Par quoy sa résolution fut de faire ce qu'il devoit, et remettre l'issue de son voyage à Dieu, et envoya La Brosse vers les princes de Brandebourg et de Saxe, non pour leur demander saouf-conduit, mais pour les supplier de trouver bon que, passant par leur pays, il allast leur baiser les mains et recevoir leurs commandemens. Et advint que le mesme jour qu'il vouloit monter à cheval, il tomba malade d'une flèvre qui le retint quinze jours. Et incontinent qu'il se sentit tellement quellement allégé de sa flèvre, bien qu'il n'en fust pas du tout guéry, s'achemina vers Mierdzeric, pour là attendre les ambassadeurs députez du pays qui s'en venoient en France, estant résolu de ne les laisser qu'il ne fust bien asseuré de leur volonté, parce qu'il y en avoit parmy eux qui n'avoient pas grande envie de faire le voyage.

En passant par la grande Polongne il fut festoié par messieurs l'archevesque de Gnesnen et évesque de Posnanie, par le palatin de Lancissic et le castellan de Siradie, par les comtes Gourka, par le castellan de Gnesnen, par le capitaine-général de la grande Polongne, et par les sieurs Ostrorogt; et, n'eust esté que le temps le pressoit, et aussi qu'il n'estoit pas du tout nect de flebvre, il eust esté longuement retenu par la noblesse dudict pays.

Arrivé qu'il fut à Mierdzeric, il despescha le bon François à tous les seigneurs du royaume, pour les prier de ne rompre point l'union qui estoit entre eux, et pour leur recommander deffense dudict pays pendant que le Roy seroit absent. Cependant arrivèrent lesdicts ambassadeurs députez, qui eurent bon besoing de sa présence et de son conseil pour une difficulté qui leur survint, qui estoit fort malaisée à desmesler; car l'Empereur leur manda qu'il ne pouvoit leur donner saouf-conduit de passer par l'Allemaigne qu'il n'en communiquast aux princes de l'Empire; le duc de Saxe aussi escrivit qu'il ne pouvoit leur donner passage par ses terres sans en advertir ledict seigneur Empereur. Ce refuz estoit accompaigné de parolles de reproches, avec beaucoup d'aigreur et démonstrations de malcontentement. Ledict sieur de Valence n'estoit guères mieux, car ledict La Brosse luy apporta une lettre si ambiguë, qu'il sembloit qu'elle eust été expressément dressée pour le mettre à deviner. Il luy rapporta aussi que quelques ministres dudict seigneur eslecteur parloient en fort mauvaise sorte de luy, et disoient publicquement qu'il ne sortiroit jamais d'Allemaigne qu'il ne s'apperceust qu'il ne faisoit pas bon offenser l'Empereur ny les princes dudict pays. Ledict sieur de Valence se trouva en grande perplexité; car, si les députez s'en fussent retournez, il est certain qu'il y eust eu du trouble, et que les bienveillans de l'Empereur, prenans occasion sur la difficulté du passaige, eussent gaigné beaucoup de gens pour rompre ce qui avoit esté faict. Il leur remonstra qu'il ne falloit point attendre autre response dudict seigneur Empereur sur les premiers jours de son malcontentement, et

(1) Schomberg, chambellan de Charles IX.

mesme que le castellan de Lubellin, qui avoit esté chargé de demander le saouf-conduit, s'estoit tousjours monstré si ennemy de nostre party, qu'il n'avoit pas failly à irriter et enflamber le cœur dudict seigneur Empereur, et l'emplir d'une vaine espérance qu'empeschant que le décret ne fust apporté au Roy esleu, il y auroit encore remède de revenir à une nouvelle eslection : et de faict, ledict seigneur escrivit des lettres fort gratieuses à quelques-uns des seigneurs dudict pays, et mesme à quelques-uns desdicts ambassadeurs députez.

Et quant au duc de Saxe, disoit ledict sieur de Valence que Son Excellence eust bien voulu qu'ils eussent passé par ses terres sans luy demander saouf-conduit, car le luy ayant demandé, l'on l'avoit mis en nécessité, ou de le refuser contre le droit et la raison, ou de le leur accorder avec le malcontentement dudict seigneur Empereur. Il leur conseilloit donc de s'acheminer, puisqu'ils avoient libre passaige par les terres du marquis de Braudebourg, et renvoyer encore une fois par devers ledict seigneur eslecteur de Saxe, pour luy remonstrer qu'estans envoyez par un royaume amy et confédéré de l'Empire, et envoyez par devers leur Roy, qui pareillement estoit amy de l'Empereur et de tous les princes d'Allemaigne, l'on ne pouvoit leur refuser le passaige sans violer les traittez d'amitié que ledict royaume de Polongne avoit depuis trois cens ans avec le sacré Empire; et se confians de sa bonne volonté et de sa prudence, ils continueroient leur voyage jusques à Leipsic, où ils attendroient la response qu'il adviseroit de leur faire.

Il leur dist aussi que, pour leur monstrer le peu d'occasion qu'ils avoient de craindre, il se mettroit devant, et les attendroit à Leipsic, se tenant bien asseuré que ledict seigneur duc estoit trop sage pour rien entreprendre sur un serviteur du Roy Très-Chrestien, et que si ses ministres avoient usé de quelques parolles ou menaces, ce n'estoit que pour contenter les ambassadeurs de l'Empereur, qui pour lors s'estoient trouvez auprès dudict seigneur duc.

Ledicts députez tombèrent en grande controverse : les uns disoient que ce seroit grande témérité de passer plus outre contre la volonté desdicts seigneurs Empereur et duc de Saxe, et que ce seroit hazarder leur vie et la réputation du royaume de Polongne. Les autres disoient que lesdicts seigneurs Empereur et duc de Saxe estoient trop sages pour violer le droit des gens, et entreprendre une guerre contre ledict royaume, leur ancien amy et confédéré. Enfin la résolution fut prinse qu'on suivroit l'advis dudict sieur de Valence, qui se mit devant et attendit à Leipsic la venue desdits députez; lesquels, le jour après leur arrivée, receurent la seconde réponse dudict seigneur duc de Saxe par un gentilhomme neveu de l'évesque de Posnanie. La response fut telle, que Son Excellence trouvoit fort estrange qu'ils eussent esté si mal conseillez que de passer par ses pays contre sa volonté, et que pour le moins devoient-ils attendre qu'il eust nouvelle de l'Empereur, comme il leur avoit mandé par leur premier messager, et que pour ceste cause il commandoit à ses officiers de ladicte ville de leur faire bon traictement, mais qu'ils ne permissent point qu'ils s'en allassent; leur déclarant au parsus, que là où ils voudroient passer plus outre, ils se mettroient en tel danger, que, pour estre leur amy, il seroit fort marry de ce qu'en pourroit advenir; adjoustoit à sa lettre qu'ils eussent mieux fait de croire son conseil au temps de l'eslection. Les bourguemestres et conseillers de ladicte ville leur vindrent faire ceste déclaration, qui estoit en somme une honneste et gratieuse prison.

Un gentilhomme pollac faisant son rapport, racompta comme le premier conseiller dudict seigneur duc eslecteur ne pouvoit contenir sa colère quand il parloit dudict sieur de Valence, qu'il nommoit à tous propos *impudent, causeur et menteur :* disoit entre autres choses que ledict seigneur duc luy avoit fait une telle response qu'il méritoit, et qu'il s'estoit bien gardé de s'y vouloir fier, car il s'en estoit allé par le pays de Bronsvich (1) en habit desguisé; mais qu'on luy avoit baillé tant de gens après, qu'on le garderoit bien de retourner en France.

Les députez se voyant retenuz, tombèrent en nouvelle difficulté, et quelques-uns d'entre eux n'espargnoient pas ledict sieur de Valence, qui avoit esté cause de leur partement de Mierdzeric.

Ledict sieur estant appellé par eux, leur remonstra que, par les menaces qu'on faisoit contre luy et en sa personne, ils pouvoient comprendre que ce n'estoit qu'un jeu joué à la main; car lesdicts conseillers, qui tant le menaçoient, sçavoient bien qu'il ne s'en estoit point allé par le pays de Bronsvich en habit desguisé, et estoient bien ayses de contenter les ministres dudict seigneur Empereur. Et quant à leur retention, c'estoit un vray congé qu'on leur donnoit de s'en aller; car si ledict seigneur duc eust entendu les vouloir retenir absolument, n'eust pas usé de telles parolles : « Si vous passez

(1) Brunswick.

plus outre, vous vous mettrez en tel danger. » Ceste clause estoit superflue, car ils estoient enclos dans une ville d'où ils ne pouvoient sortir sans congé des ministres dudict seigneur. Toutesfois, pour contenter ceux qui monstroient avoir quelque peur, il leur conseilloit d'envoyer un d'entre eux-mesmes audict seigneur duc, pour luy monstrer que, les retenant et empeschant qu'ils ne peussent aller vers leur roy, il rompoit, comme dessus a esté dit, la confédération et alliance qui avoit esté de si long-temps gardée entre le royaume de Polongne et le sacré Empire; à l'entretiennement de laquelle les Allemands pour beaucoup de considérations devoient estre aussi soigneux comme les Pollacs. Et quant à son particulier, remonstroit que pour leur faire cognoistre le peu de peur qu'il avoit des menaces, il séjourneroit encore deux jours audict Leipsic, et qu'il s'asseuroit bien qu'il ne seroit point retenu, comme aussi ne fut-il : mais au contraire fut caressé, honoré et visité de beaucoup de gens de la ville et singulièrement des escoliers, qui luy offrirent de se mettre au nombre de cent pour le conduire jusques au lansgrafve de Hessen.

La résolution desdicts députez fut de croire le conseil dudict sieur de Valence: ils le prièrent de s'en aller devant, affin que, selon le traictement qui luy seroit faict, ils se peussent résoudre d'aller plus avant ou de s'en retourner, et députèrent M. le castellan de Sanoc, qui est homme docte, sage et advisé et amateur de sa patrie, pour aller par devers ledict seigneur duc de Saxe, duquel il ne peut avoir audience, pour ce que jà il avoit prins le chemin des forests pour sa chasse. Mais il fut ouy par le conseil et son oraison envoyée audict seigneur, qui respondit qu'il eust bien voulu et désiré qu'ils eussent voulu croire son conseil, mais qu'estant résoluz de passer outre, il ne leur seroit donné aucun empeschement.

Ledict sieur de Valence, après avoir demouré trois jours avec lesdicts ambassadeurs, print congé d'eux; et furent-ils d'advis et l'en prièrent qu'il se mist devant, affin, de ce qui luy adviendroit ou bien ou mal, ils peussent délibérer ce qu'ils avoient à faire, et le louèrent grandement de ce qu'ils le voyoient si constant et si résolu à ne rien craindre ou à dissimuler le danger qui estoit assez apparent. Et ils ont depuis confessé et le diront tousjours, que s'il eust faict semblant d'avoir peur, ils s'en fussent retournez et leur retour eust esté la rupture de tout ce qui avoit esté faict. Mais parmy beaucoup de remonstrances, il leur fit recognoistre que les princes d'Allemaigne ne sont ni fols ni estourdis, pour prendre de gayeté de cœur et avec une injuste querelle, la guerre avec les Pollacs et avec les François, et que, pour estre sages et advisez (comme certainement ils le sont et l'ont tousjours esté), ils ne voudroient entreprendre chose qui pust apporter, tant peu fût-il, de trouble à la chrestienté et mesme contre deux nations avec lesquelles de si long temps ils ont eu confédération, alliance et amitié. Les ayant donc ainsi renduz résoluz, M. l'abbé de l'Isle demoura avec eux, et ledict sieur de Valence s'achemina vers M. le lansgrafve de Hessen, par Herfort, par Gotta et Heisnach : èsquels lieux il fut non-seulement humainement, mais bien fort honnorablement receu; et partout là où il passa luy fit-on offre de compagnie pour luy asseurer son chemin, ce qui fut cause qu'il renvoya un gentilhomme que M. de Schümbergt luy avoit laissé pour l'accompagner, et déclara, comme il avoit faict le premier jour, qu'il ne pouvoit avoir meilleure escorte que le nom du Roy; et de tout il advertit lesdicts ambassadeurs, affin qu'il ne feissent difficulté de le suivre.

Il alla veoir M. le lansgrafve de Hessen, qui le receut fort humainement: vray est-il que du commencement ils ne furent pas bien d'accord, parce que ledict sieur de Valence se plaignoit de ce qu'avoit esté faict ausdicts ambassadeurs de Polongne, remonstroit assez vivement les inconvéniens qui en pouvoient advenir si l'on refusoit le passage, qui devoit estre libre et aux François et aux Pollacs. M. le lansgrafve excusoit ce qu'avoit esté faict par M. l'eslecteur de Saxe; puis demanda audict sieur de Valence s'il estoit vray qu'il eust asseuré le sénat et la noblesse de Polongne que luy et le duc Cazimire eussent promis de conduire le roy de Polongne par toute l'Allemaigne en despit de l'Empereur; qui estoit chose à quoy ny luy ny ledict Cazimire n'avoient oncques pensé et de quoy l'Empereur estoit fort malcontent contr'eux d'eux, pensant que cela fust véritable. Il y adjousta puis après ces mots : « Vous pouviez bien faire les affaires de vostre maistre sans y mesler les autres princes. » Ledict sieur de Valence, qui jà à Leipsic avoit ouy parler de ceste calomnie, lui respondit si pertinemment, que ledict sieur fut fort content de luy.

Puis ledict seigneur luy demanda comment l'eslection avoit esté faicte et s'il estoit vray qu'il y eust eu de la force et de la corruption de nostre costé, et qu'en ce cas, disoit-il, le roy de Polongne trouveroit peu d'amis qui voulussent favoriser sa cause. Sur quoy ledict sieur de Valence respondit si bien et si à propos, que le-

dict seigneur lansgrafve et quelques-uns de son conseil qui estoient près de luy, recogneurent que c'estoient des calomnies sottement controuvées. Sur la fin du propos, ledict seigneur demanda audict sieur de Valence si de tout ce qu'il luy avoit dit il ne pouvoit pas advertir l'Empereur et les princes ses amis, et mesmes qu'à cest effect son secrétaire avoit escript en ses tablettes les principaux points de ses propos. Il luy respondit que, pour luy donner plus grande seureté de la vérité de ce qu'il luy avoit dit, il luy en escriroit une lettre contenant les principaux points; de quoy ledict seigneur fut fort contant et luy bailla deux gentilshommes pour le conduire et défraier par ses terres. Il luy en bailla aussi un autre pour luy rapporter du premier logis l'escript qu'il luy avoit promis; et fut le messager si rigoureux exacteur de la promesse, que bien que ledict sieur de Valence fust arrivé tard et fort lassé (car encore avoit-il tous les jours quelque ressentiment de sa fiebvre), il fallut escrire ce mesme soir. Il est vray que, pour ce qu'il estoit contrainct d'user de quelque aigreur pour respondre à ce dont l'on l'avoit faulsement voulu charger, il fit semblant d'escrire au secrétaire et non pas au seigneur. Et pour autant que ladicte lettre contenta bien fort, non-seullement ledict seigneur lansgrafve de Hessen, mais beaucoup d'autres grands personnages de la Germanie, et mesmes que ceux qui trouvoient bon le passage du roy de Polongne s'en sont aydez, comme aussi ont-ils faict des autres propos que ledict sieur avoit euz avec ledict seigneur lansgrafve, comme depuis M. le président de Metz a fidellement rapporté à Leurs Majestez, il m'a semblé devoir insérer icy ladicte lettre en latin, comme elle fut escrite, et puis la traduction en françois :

« Habebis nunc tu quidem, magnifice domine secretarie, litteras à me raptim ex itinere atque ideò fortassè negligenter conscriptas; neque enim laboriosissimum iter mihi quicquam temporis et otii ad illas accuratè scribendas reliquit. Sed luculentiores ad paucos dies à me expecta, in quibus eorum quæ Varsoviæ in comitiis generalibus acta sunt, nihil me obmissurum spero, etenim illustrissimus princeps tuus ut resciat omnia quam maximè opto. Interim quæ ad existimationem tuendam meam pertinent, et quæ sine meæ famæ dispendio prætterire, neque in aliud tempus detrudere possum, paucis accipe. Hoc autem est : admonuit me, Lipsiæ adhuc cùm essem, juvenis quidam pacis et veritatis amantissimus, me apud Germaniæ principes ferè omnes, tribus de causis falsò accusatum fuisse.

» Meâ operâ, inquiunt aliqui, meo item consilio factum esse, ut quæ proximis diebus de rege Poloniæ facta est electio non libera extiterit, sed minis et vi etiam apertâ ab electoribus extortâ. Deindè muneribus, largitionibus et corruptelis me quam plures nobiles ad meas deduxisse partes, veluti ludentes affirmant. Postremò, litteras me confinxisse quasi ab illustrissimo principe tuo atque ab aliis Germaniæ principibus conscriptæ essent, illas me senatui Polonorum publicè ostendisse, atque legendas dedisse, in quibus dicti principes, dux illustrissimus Andium, si in regem eligeretur, in Poloniam, etiam invito Cæsare, ut tutò

« Monsieur le secrétaire, vous aurez pour ceste heure une lettre de moy, faicte sur le chemin et comme à la desrobée, et conséquemment sera-elle peut-estre escripte avec moins de diligence qu'il ne conviendroit; car la longueur et le travail de mon voyage ne me donnent assez de temps ne de loysir pour mieux vous satisfaire, ainsi que j'eusse bien voulu : mais dans bien peu de jours vous aurez plus amples lettres de moy, èsquelles j'espère n'oublier rien de tout ce qui s'est passé en l'assemblée générale de Varsovye, désirant bien fort que vostre prince très-illustre en soit informé. Cependant vous aurez en peu de parolles ce qui concerne la deffence de ma réputation, et que je ne puis laisser couller ou remettre en autre temps sans mettre en danger mon honneur et ma renommée : qui est que, comme j'estois dernièrement à Leipsig, un jeune homme, amateur de paix et de vertu, m'advertit que j'estois faulsement déféré envers presque tous les princes d'Allemaigne de trois crimes.

» Pour le premier, l'on dict que l'eslection du roy de Polongne a esté faicte par menaces, et à force ouverte arrachée des électeurs. Pour le second, ils asseurent et semble qu'en cela ils veullent donner et dire que j'ay attiré de nostre costé plusieurs seigneurs et gentilshommes dudict pays par présens et corruptions. Pour le tiers, disent que j'ay supposé des lettres de vostre prince très-illustre et d'autres princes d'Allemaigne, et les ay publiquement monstrées et fait lire au sénat de Polongne ; èsquelles les susdicts princes promettoient que si le très-illustre duc d'Anjou estoit esleu roy, ils le conduyroient seurement jusques en son royaume,

deduceretur, facturos se esse recipiebant.

» Habes tria accusationis capita, ex quibus priora duo illa nullâ egent responsione, imò verò à Poloniis ipsis tanquam inepta, et veluti puerilia omninò rejicerentur; nam, quod ad vim attinet, si qua fuit, eam certè publicè factam fuisse necesse est. Proferant vel unum testem qui unum ex nobilibus polonis de hâc re conquestum fuisse velit affirmare. Dicant saltem, qui Germanis tàm facilè imponere se posse existimant, dicant, inquam, quos ego milites, quas copias ad vim inferendam cogero potui, homo, inermis, externus, ab amicis et opibus id temporis omninò inops, homo cui nulla cum nobilibus polonis intercedebat necessitudo, nobilibus, libertatis suæ acerrimis defensoribus, tamen terrori esse potui. Hæc quidem certè sunt ab omni etiam conjecturâ alienissima, minas precibus addidere oratores aliqui. Ego causam quam susceperam tuendam precibus non minis apud viros fortes et judices æquos obtinui. Sed videant illi qui talia sibi somnia fingunt, dùm ad vim inferendam prudentissimos principes, et præsertim Cæsarem, principem pacis et quietis alumnum, malis artibus commovere student, pacatum orbem in summa discrimina ne conjiciant.

» Multa quidem de hâc re scribere statueram, sed meipsum revoco; animo etenim adeò exulcerato sunt aliqui, ut pericula quæ reipublicæ christianæ impendent, neque prospicere neque prospicientes audire velint. Prædictiones certissimas et christianas et prudentes pro minis atque convitiis accipiunt. Sed de his satis. Illud prættereà quod de largitionibus et corruptelis ausi sunt dicere, ineptissimum atque à veritate alienissimum esse nemo est qui non videat. Ego ad regni petitionem trecenta millia talentorum me profudisse nunquàm questus sum (quid dicam Poloni intelligunt); sed qui aliena tam impudenter curant, ostendant quâ viâ, quâ permutatione, quorum mercatorum operâ, tanta auri vis ad me delata sit, quæ tot nobilium judicum corrumpere potuerit. Cæteros competitores, non centum tantùm, aut ducentis suffragiis vicimus; sed liberis atque frequentissimis totius nobilitatis suffragiis à nobis illi superati sunt. A decem nobilibus si tres competitores,

ores que l'Empereur ne le voulust point.

» Voylà les trois chefs de mon accusation, desquels les deux premiers n'auroient besoing d'aucune response, et les rejetteroient les Pollacs comme choses controuvées, grossières et dignes de n'estre dictes que parmi des enfans; car, quant à la force, s'il y en a eu quelqu'une, il faut qu'elle ayt esté faicte publiquement. Or, qu'ils mettent en avant un seul témoing qui asseure que gentilhomme pollac ne autre s'en soit jamais plainct. Ceux qui espèrent si facilement par faux donner à entendre tromper les Allemans, que ceux-là, dis-je, disent quels soldats, quelle armée j'ay peu assembler pour avoir des forces, et comment s'est peu faire que un homme seul, estranger, sans armes, homme pour ce temps-là desnué d'amys et d'argent, et qui n'avoit aucune accointance avec la noblesse dudict pays, ayt peu intimider ou forcer ceux qui sont si aygres et si constans défenseurs de leur liberté. Je sçay bien que quelques ambassadeurs ont en leur demande adjousté aux prières des menaces. Quant est à moi, j'ay gaigné la cause que j'avois entreprins de porter au jugement des très-vaillans chevaliers, sages et providens juges par prières et non par force et par menaces. Mais que ceux-là qui rapportent ce qu'ils feignent avoir songé, que ceux-là prennent bien garde que tandis qu'ils veulent esmouvoir aux armes par très-mauvaises et dangereuses inventions les princes très-saiges, et surtout l'Empereur, père de paix et de repos, qu'ils prennent garde qu'ils ne mettent le monde, qui pour ceste heure est paysible, en quelque grand trouble et danger.

» Sur ce subject avois-je délibéré de vous escrire beaucoup de choses; mais je me retiens et révocque ma délibération; car il y en a qui ont l'esprit si gasté et mal affecté qu'ils ne peuvent prévoir ne escouter ceux qui de loing voyent et regardent les dangers dont la chrestienté est menassée. Si l'on les admoneste et advertit chrestiennement et sagement des maux qui peuvent advenir, ils prennent cela à menasses et injures. Mais c'est assez dit quant à ce point. Sur ce qu'ils ont voulu dire des corruptions faictes par moy, il n'y a homme qui ne juge que cela est inepte et esloigné de la vérité. Ce n'est pas moi qui me suis plainct d'avoir despendu trois cens mil talars à mon maistre pour la poursuyte dudict royaume (les Pollacs sçavent bien ce que je veux dire); mais ceux qui si mal à propos se veulent empescher des affaires d'autruy, qu'ils monstrent par quelle voye, par quelle lettre de change et par quels moyens l'on m'a peu apporter si grande quantité de deniers pour corrom-

me rejicere audent, sint inquam, illi vani, leves, et inter vanos et leves omnium mendacissimi.

» Quod acerbius de hâc re apud te egerim, vehementer doleo. Vereor enim ne indignas meas esse litteras, quæ tanto principi ostendendæ sint existimes; meâ tamen maximè interest cavere ne ille offensus erga me sit omninò. Falsò me accusatum fuisse ut intelligat vehementer, ut debeo, sum sollicitus. Tu igitur, magnifice domine, veritatem quæ ab omnibus amari, et coli debet, meam existimationem quam tibi curæ esse mihi ipse persuasi, ut tuearis atque à calumniis vindices etiam atque etiam rogo. Sed quod præcipuum erat ferè obmiseram. Celsi illustrissimi principis tui convenire, atque utriusque regis nomine salutare omninò certum habeo. At ne adventus ad eum meus intempestivus sit, aut molestus, pro tuâ prudentiâ, atque pro eâ quâ me soles amplecti benevolentiâ, ut efficias vehementer peto. »

indigne de ma charge. Mais aussi ceux qui osent rejecter sur moy telles calomnies, doivent estre estimez légers, vains, et, entre les légers et les vains, les plus hardis menteurs.

» Il me déplaist d'avoir escript peut-estre avec trop d'aigreur et de véhémence, et crains que pour cela vous ferez difficulté de présenter mes lettres à vostre très-illustre prince: toutesfois il m'importe beaucoup de faire en sorte que un tel prince ne soit offensé de moy, et désire infiniment, comme je dois faire, qu'il entende que j'ay esté faucement accusé. Je vous prie donc, Monsieur, de deffendre la vérité, qui doit estre aymée et prisée d'un chascun, et par mesme moyen garantir mon honneur de toute calomnie, duquel honneur je me suis persuadé que vous voudrez estre le deffenseur. Mais j'avois presque oublié le principal poinct de ma lettre: c'est que je suis résolu de saluer la grandeur de vostre prince au nom des deux roys; mais je vous prie autant que je puis, par vostre prudence, et pour l'amitié que vous me portez, faire en sorte que ma venue ne luy soit point désaggréable. »

Ledict sieur de Valence paracheva son voyage sans trouver plus d'empeschement, horsmis de sa maladie, qui le rendoit si foible, qu'on n'espéroit point qu'il deust venir jusques à Metz. Mais le désir qu'il avoit de veoir Leurs Majestez pour leur rendre compte d'une si longue et heureuse ambassade, luy faisoit pour la pluspart oublier et le mal et la peine qu'il portoit.

Au rapport qu'il fit à Leurs Majestez de sa négociation, il loua le royaume de Polongne de trois choses :

La première, c'est la grande et longue estendue du pays, qui est telle qu'elle contient pour le moins deux fois autant que la France.

En second lieu, il le loua de la grande fertilité et abondance de toutes choses nécessaires au vivre et au plaisir de l'homme, horsmis du vin, duquel toutesfois il n'y a ny ville ny village qui n'en soit bien pourveu : et y en a beaucoup meilleur marché qu'on n'a accoustumé de l'avoir dans Paris : vins de Hongrie, de la Moravie, du Rhin et de la Gascogne, et des Malvoisies en grande quantité qui leur sont apportées par les Arméniens du costé du Pont-Euxin ; tellement que le gentilhomme qui ne donne à son amy de quatre ou cinq sortes de vins, et tous autres délices qu'il y a ou en Italie ou au pays de Levant, il ne pense pas l'avoir bien receu. Et ce qui retient parmy eux le bon marché de toutes denrées, c'est qu'il n'y a point de monopoles, principalement pour le bled et pour le vin. Je dirai en passant chose qui semblera estrange : c'est que ledict royaume, il y a trois ans, fut persécuté universellement de peste et de famine si grande, qu'il mourut une infinité de gens de faim : ce qui ne leur estoit advenu cent ans auparavant; et toutesfois l'année suivante, aux fruicts nouveaux, le bled revint au mesme prix qu'il avoit esté dix ans auparavant. Et cela ne pouvoit estre, sinon qu'ils n'endurent point qu'il y ait marchands blatiers ; et toutes choses concernant la police y sont religieusement et avec grande sévérité estroictement gardées.

Pour le tiers point de la louange dudict royaume, ledict sieur fit mention fort honorable de la noblesse dudict pays, laquelle est recommandable parmy toutes les autres nations en cinq choses.

La première, c'est pour le grand nombre, qui est tel qu'on peut dire avec la vérité qu'il y a plus de gentilshommes en Polongne qu'il n'y en a en France, en Angleterre et en Espagne.

La seconde, le bon entendement et la dextérité en toutes choses; car il est certain qu'il n'y a nation au monde qui si promptement s'accommode à toutes bonnes mœurs et vertuz des autres nations, que faict la nation polacque : ils sont de leur naturel, comme j'ay cy-dessus dict, plus curieux que nuls autres de veoir les pays estrangers, espérans qu'à leur retour, s'ils y ont bien prouffité, ils sont mieux veuz et plus volontiers receuz aux honneurs et dignitez, et

à l'administration des affaires publicques. Ils n'ont pas esté quatre mois en Italie qu'ils parlent parfaictement bien italien. Ils s'habillent, ils vivent, ils ont la mesme contenance que s'ils estoient nez en Italie. Le mesme font-ils en Espaigne et en France. Quant est à l'Allemagne, ils apprennent bientost à parler allemand. Mais quant est aux habits et autres façons de vivre, ils retiennent tousjours la différence des coustumes qu'il y a entre les deux nations.

Pour le tiers point, ladicte noblesse est recommandable, ce disoit ledict sieur, pour la vaillantise et exercice au faict de la guerre. En quoy ils peuvent estre certainement comparez à quelque autre noblesse que ce soit; car il n'y a nation qui porte le froid, le chauld, la faim, la soif et le travail, plus patiemment que faict celle-là. Je croy que c'est parce qu'ils ont des inimitiez avec leurs voisins, et que dès leur enfance ils s'accoustument aux incommoditez de la guerre; joinct aussi qu'estans en paix et en repos en leurs maisons, leur manière de vivre est plus du soldat que d'homme cazannier. Et voit-on souvent qu'après qu'ils ont esté au festin depuis le matin jusques au soir, comme font tous les autres Septentrionaux, sur l'entrée de la nuict, et au temps que l'air et la terre sont glacés, ils sont toute la nuict à cheval pour aller là où ils avoient entreprins. S'ils ont quelque chose à faire d'importance, ils ne mangent que sur le soir. Et ne pense pas qu'il y ait nation qui porte si longuement et si facilement la faim que celle-là. Et en conclusion, si ceste noblesse est conduicte par un bon chef comme est leur roy qui est à présent, l'on doit penser qu'elle sera renommée au faict des armes, comme elle a esté autrefois.

Pour le quatriesme point, ladicte noblesse surmonte les autres en union et intelligence et commune amitié entr'eux. Il y a grande diversité de religion, introduite, à ce que l'on dict, par la connivence du feu Roy; mais, recognoissans entr'eux que la division apporteroit leur entière ruine, ils n'ont jamais voulu se courir sus l'un à l'autre. Ils espèrent que, avec la prudence de leur roy, ceste grande diversité se pourra quelque jour réunir; et pour ceste cause retiennent-ils (ainsi qu'ils disent) plus soigneusement l'amitié entre eux, parce que s'ils prenoient les armes les uns contre les autres il n'y auroit plus d'amitié, il n'y auroit plus de commun zèle à conserver l'Estat. Les uns n'auroient plus de crédit avec les autres pour les ramener, et par conséquent il n'y auroit plus d'espérance de réduire les choses à meilleur estat, et ne pourroit-on éviter la subversion et ruine des uns et des autres.

Le cinquiesme point de louange est le principal et duquel l'on doit tenir le plus de compte: c'est la fidélité et obéissance qu'ils ont à leurs roys légitimement esleuz. L'on sçait qu'ils ont puissance d'eslire leurs roys, et toutesfois ils ont tousjours esleu un des enfans des roys qui leur ont commandé. Je ne sçay si parmy toutes autres nations l'on pourroit trouver un tel exemple que celuy-là. Leur Estat est gouverné comme par une forme de républicque, et maintiennent que leurs roys ne peuvent contrevenir à ce qu'a esté une fois receu par le commun consentement des Estats: et toutesfois si leurs roys ont esté autres qu'ils ne devoient estre, soit ou qu'ils ayent mal gouverné, ou qu'ils ayent indignement vescu, ils ne se sont pourtant jamais rebellez depuis cinq cens ans, horsmis que une fois. Et encore qu'ils eussent occasion de hayr toute la race, si ne voulurent-ils point prendre autre roy que le frère de celuy qu'ils avoient chassé. Loys, roy de Hongrie, qui estoit descendu de la maison d'Anjou, mourut sans enfans masles, et toutesfois après sa mort, les Pollacs, qui avoient droit d'eslire un autre s'ils eussent voulu, comme ils ont faict en ce temps, prindrent la fille dudict roy pour leur royne, qui depuis fut mariée avec le grand duc de Lithuanie. Ils ont doncques retenu un droit de grandeur et d'authorité, mais ils n'en ont jamais abusé; et au contraire ils ont obéy à leurs roys vivans, et les ont respectez et honnorez après leur mort. Je ne sçay s'il y a nation au monde qui eust si constamment et si longuement conservé cest amour et affection au sang de ceux qui leur ont commandé.

Voilà le sommaire du récit que fit ledict sieur évesque de Valence, tant à Leurs Majestez que à la cour de parlement. J'adjousteray un mot, qui servira pour respondre à quelques-uns qui disent que ledict royaume n'a pas le revenu tel que celuy de France. Je suis d'accord avec eux en cela, car ils n'ont point d'imposition ny de tailles; mais aussi fault-il qu'ils m'accordent qu'il n'y a pas trois ou quatre mil hommes d'armes à payer, ce qui fut la cause de la première institution des tailles en ce royaume. Un roy de Polongne ne paye pas trois ou quatre cens mille francs aux galères tous les ans. Il n'est pas chargé de douze cens mil francs de gaiges aux officiers de justice et de finances comme nous sommes. Il n'est pas chargé de quinze cens mil francs de pension qu'il faut bailler pour contenter sa noblesse, comme nostre Roy est contrainct de faire. Il n'est pas chargé

de douze cens mil francs à payer aux garnisons des gens de pied. Bref, ceux qui en parlent ainsi recognoistront, s'il leur plaist, que le feu roy Sigismond, père du dernier décédé, a vescu de ce revenu que l'on faict si petit, avec autant de splendeur et de majesté que roy qu'il y eust de son temps en la chrestienté. La royne Bonne, sa femme, quand elle sortit de Polongne, emporta six cens mil escus comptant. Ce dernier roy à l'heure de sa mort avoit cinq mil chevaux en ses escuries, a laissé un cabinet qu'il n'y en a point en toute la chrestienté de si riche que celuy-là. Je diray davantage, qu'il a laissé plus de riches habillemens et d'armes et d'artillerie que tous les roys qui sont aujourd'huy vivans n'en sçauroient monstrer. Quoy qu'il en soit de l'eslection du roy de Polongne, la France se peut dire avoir esté autant honnorée qu'elle fut jamais.

Le Roy de son costé peut dire avoir acquis autant d'honneur qu'il n'eust peu faire avec la mort de cent mil hommes. Il a demandé un royaume au temps qu'il avoit beaucoup d'ennemis, un royaume qui estoit demandé par d'autres grands princes de la chrestienté. Toutesfois son nom a esté tant estimé et honnoré, que ceste nation, si loingtaine de la nostre, a voulu préférer le duc d'Anjou, à présent roy dudict pays, à tous les autres compétiteurs.

Je prie Dieu que ledict royaume luy serve d'une eschelle pour monter si haut qu'il se puisse esgaller avec la grandeur de ses prédécesseurs.

FIN DES MÉMOIRES DE JEAN CHOISNIN.

HARANGUE

FAICTE ET PRONONCÉE DE LA PART

DU ROY TRÈS-CHRESTIEN,

LE 10e JOUR DU MOIS D'AVRIL 1573,

PAR TRÈS-RÉVÉREND ET ILLUSTRE SEIGNEUR

JEAN DE MONTLUC,

ÉVESQUE ET CONTE DE VALENCE ET DYE, CONSEILLER DE SA MAJESTÉ EN SON PRIVÉ CONSEIL, ET SON AMBASSADEUR PAR DEVERS LES TRÈS-RÉVÉRENDS, TRÈS-ILLUSTRES, ILLUSTRES, NOTABLES, MAGNIFIQUES, NOBLES ET GÉNÉREUX SEIGNEURS, ARCHEVESQUES, ÉVESQUES, PALATINS, CASTELLANS, MAGISTRATS, OFFICIERS, ET GÉNÉRALEMENT TOUT L'ORDRE ET ESTAT DE LA NOBLESSE, DU TRÈS-AMPLE ET TRÈS-PUISSANT ROYAUME DE POULONNE, GRAND DUCHÉ DE LITUANIE, RUSSIE, PRUSSE, MASOVIE, SAMOGITIE, KIOUVIE, VOLLINIE, PODLACHIE ET LIVONIE, EN L'ASSEMBLÉE TENUE A WARSOVIE, POUR L'ESLECTION DU NOUVEAU ROY, APRÈS LE DÉCES DU SÉRÉNISSIME SIGISMUND AUGUSTE.

HARANGUE PREMIÈRE

A LA NOBLESSE DE POULONNE.

C'est la façon des Roys et princes souverains, comme tirée et apprise de nature, très-révérends, très-illustres, illustres et notables, magnifiques et généreux seigneurs, archevesques, évesques, palatins, chastellains très-renommez et très-preux chevaliers, que combien qu'ils semblent pour la distance des païs où ils habitent, différence des mœurs et diversité de langues, estre du tout en tout séparez et n'avoir rien de commun ensemble : toutesfois la splendeur de majesté royale, et le suprême dégré de dignité les associe et les rend conjoincts les uns avec les autres, d'une très-estroicte liaison : tellement que quelque malheur et adversité ou inconvénient qui advienne à l'un d'entre eux, chascun le répute propre et particulier à soymesme, tant ils ont accoustumé de retenir et conserver diligemment ceste honneste coustume et ornement de la dignité royale, par ambassades, par lettres missives, et par tous offices réciproques de courtoisie. Mesmement les roys de France, lesquels de toute mémoire s'estans efforcez de faire à l'envy, voire de surmonter tous autres princes chrestiens en ceste belle et honneste royale façon de faire, ont toujours aymé, chéry et honoré les roys de Poulonne sur tous autres princes de la chrestienté : d'autant qu'ils ont esté, pour la pluspart, dévots envers Dieu, sages et vaillans, autant ou plus que nuls autres princes chrestiens, ainsi que nous avons de main en main apris et entendu de nos prédécesseurs. Ce qui a esté cause que le Roy Très-Chrestien naguères adverty du trespas de feu vostre sérénissime roy, en a certes porté grand regret en son cœur, comme il a deu, tant pour son regard que pour le vostre : pour le sien, d'autant que par mort non meure, ains avancée, il avoit perdu un roy sien allié et amy : et pour le vostre, d'autant qu'il estoit décédé fort mal à propos et en temps fort incommode pour

vostre chose publique : parce qu'il désire singulièrement et de tout son cœur, que vous et ce très-heureux royaume de Poulonne soyez conservez sains et saufs, sans perte ny dommage quelconque : ayant ceste opinion que, par une spéciale grâce et bénéfice de Dieu, la Poulonne a esté reservée, comme un ferme rampart et asseuré boulevart pour soustenir, arrester et repousser les efforts et excursions des nations barbares, très-aspres et très-farouches, comme une forteresse inexpugnable pour couvrir et défendre le reste des provinces de la chrestienté. C'est pourquoy il juge très-prudemment que nos affaires doivent estre en singulière recommandation et affection à tous princes chrestiens. Au moyen de quoy, entendant très-bien que ce dont vous estes plus en peine maintenant, et qui plus vous donne de pensement, est de choisir et eslire un roy qui prenne en main et espouse les affaires du royaume, et qui puisse pourvoir au besoin de vostre chose publique, il vous a voulu faire tesmoigner par moy la bonne affection et amour qu'il vous porte, m'ayant à cest effect premièrement dépesché pour son ambassadeur par devers vous, parce qu'il estoit bien adverty de longue main que j'ay esté toute ma vie fort affectionné envers vostre nation. Et depuis, craignant qu'estant seul je ne pliasse ou succombasse soubs le faix d'une si pesante charge, il a de rechef envoyé un autre gentilhomme de la noble et ancienne famille de Noailles, révérend des abbayes de l'Isle et de Sainct-Amand, son conseiller et maistre des requestes de son hostel : et finablement encore le magnifique seigneur de Lansac, l'un des chevaliers de son ordre de Sainct-Michel, capitaine de l'une des compagnies d'hommes-d'armes des ordonnances, pour m'assister en ceste légation avec instructions et mandemens, qui (comme j'espère) ne vous sembleront importuns, ny fascheux, ny inutiles. Le premier desquels est que Sa Majesté très-chrestienne désire, non-seulement entretenir et renouveller l'ancienne amitié qui a toujours esté entre vous et les Gaulois, mais aussi souhaite l'augmenter et estraindre d'avantage par quelque nouveau lien. Le second est que, si durant ce siége vacant et entre-règne, il vous survenoit d'aventure quelque affaire ou danger, pour auquel obvier vous jugeassiez avoir besoin du secours ou de l'entreprise de vos amis, vous fussiez advertis par nous, que tout ce qu'il a de moyen et de puissance de soy-mesme ou de ses amis, et tout tant d'autorité que peult avoir la couronne de France, est à vostre dévotion. Le troisiesme, que si en l'assise et l'assemblée de conseil que vous estes prests à tenir sur l'élection du roy, vous advisiez de mettre sur le tablié en considération les princes estrangers, il vous requiert très-amplement qu'il vous plaise recevoir et admettre au rang des plus favorables compétiteurs son très-cher frère le duc d'Anjou, de Bourbonnoys et d'Auvergne.

Voilà les trois chefs principaux de nostre légation, pour lesquels exécuter, j'ay délibéré de n'user point de fraudes et tromperies, ny de petits messages secrets sous main, ny de paroles feintes accommodées au temps seulement, ny de calumnies faulcement et impudemment controuvées, ny de prières ambitieuses, ny de libelles diffamatoires et détractions semées à l'encontre des autres compétiteurs, ny de vaines promesses difficiles ou du tout impossibles à tenir : mais estant François de nation, et conséquemment franc, simple et ouvert de nature, j'ay proposé de traitter avec vous, rondement, véritablement et sincèrement.

Or, tout ainsi que les bons et sages pères de famille, quand il est question de marier leur fille, ont accoustumé de s'enquérir diligemment en premier lieu des conditions et qualitez tant de l'esprit que du corps, et en second lieu des biens et facultez de celuy qui la demande en mariage, aussi ay-je délibéré de vous discourir de la maison, de la race et noblesse, de l'aage, des mœurs, de la dextérité d'entendement à l'exécution des grandes affaires, de la suffisante expérience et félicité aux armes, et en tout l'art militaire du sérénissime duc. Et puis après des commoditez et advantages que vous pouvez attendre et vous promettre de luy, pour le bien de vos affaires. Ce que je vous déduiray le plus briefvement et en moins de paroles qu'il me sera possible : d'autant que l'indisposition et imbécillité de ma personne, qui va tous les jours croissant de plus en plus, ny la matière qui est de soy manifeste et notoire, ne requiert pas autrement que je vous use de grand langage. Et pourtant vous suppliay-je bien humblement de me vouloir prester vos esprits pour un peu de temps, à escouter attentivement ce peu que j'ay à vous dire, et me faire ceste grâce, à moy qui suis très affectionné au bien de vostre patrie, de vouloir donner pour vostre accoustumée et singulière douceur et bonté, attentive et bénévole audience au discours de mon oraison.

Il y a trois points principaux que j'ay accoustumé de remarquer en vos affaires avec grande admiration, par lesquels j'estime qu'il est advenu que vous seuls presque entre toutes les nations du monde, avez retenu le privilége et la faculté d'eslire vos roys; et par mesme moyen,

avez aussi très-constamment conservé jusques icy tous autres ornemens de liberté et dignité, là où les autres nations qui souloient estre aussi libres et jouir de tous droicts de franchise, estant maintenant dépouillées de toutes telles libertez, sont abatues et prosternées par terre, regardées des passans, non sans grand esbahissement, comme charongnes mortes de liberté estaincte. De là mesme est aussi advenu à vostre grand honneur et louange, que vos assemblées pour eslire, auxquelles si grande multitude de nobles hommes a accoustumé de confluer, ont toujours esté fort nettes de la peste de concussion et de corruption, dont celles des Romains estoient anciennement gastées et infectées : au moyen de quoy vous avez acquis grande et glorieuse renommée d'intégrité, de probité, de force de cœur, de loyauté et fidélité envers vostre patrie. Or, entre les choses que j'ay observées et remarquées, il fault colloquer au premier lieu la concorde, la conjonction et unanimité de vos cœurs, laquelle ayant esté receue par vos ancestres, et comme logée en un palais bien orné, a très-longuement flory entre vous et conduit vos affaires très-heureusement au but que vous eussiez sceu désirer.

Au second lieu, puis après fault mettre vostre piété, amour et charité envers les enfans de vos roys décédez, laquelle a tousjours esté telle, que, combien que vos prédécesseurs les eussent peu forclorre de la succession du royaume, ce néantmoins presque tousjours les ont subrogez au lieu de leurs pères décédez, comme s'ils en eussent esté légitimes successeurs et héritiers. En quoy ils ont donné clairement à entendre à tout le monde pourquoy ils avoient tousjours retenu si constamment le droict d'eslire leurs roys : c'est à sçavoir, que si leurs roys vouloient mal administrer la chose publique, ou bien diminuer leurs franchises et libertez, ils les remissent en plus saine volonté, et les retinssent en office, à tout le moins par l'amour et charité naturelle qu'ils auroient envers leurs propres enfans. Et par ce moyen, ces grands personnages-là ont très-prudemment pourveu à la dignité et à la conservation de ce royaume, donnans bon ordre qu'il ne peut estre rien faict ni décrété contumélieusement à l'encontre des roys qui auroyent bien mérité de la chose publique, ny iniquement, ny ingratement à l'encontre de leurs enfans. Au troisième lieu, finablement se présente vostre félicité très-grande en toutes choses : car par les suffrages et sages eslections de vos ancestres, ont tousjours esté esleus des roys qui très-longuement ont faict guerre à l'encontre de très-puissans ennemis de ce royaume, et presque tousjours les ont conduicts à heureuse fin, qui à force d'armes ont tousjours réprimé les innondations des barbares qui se desbordoient sur la Poulonne, et ont adjousté ez limites de ce royaume, les païs qu'ils conquéroient sur eux : qui ont contrainct par plusieurs fois les Bohémiens, les Hongres, les Tartares et les Moscovites, peuples certainement très-belliqueux, après les avoir rompus en bataille, chassez à val de roupte, destroussez de leurs bagages et dessaisis de leurs camps, contrains de retourner à leur confusion en leurs propres demeures. Et qu'est-ce autre chose cela et comme le doibt-on nommer, sinon vostre bonheur et félicité singulière à eslire sagement vos roys? laquelle vous devez espérer pour assistante à exécuter encores ce grand affaire qui maintenant se présente : combien qu'il y ait quelque chose qui semble faire vostre condition pire que celle de vos ancestres, embrouillant et emmeslant vostre délibération de nouvelles difcultez : car en si grand nombre de compétiteurs qui se présentent, vous aurez de la peine et fascherie à vous résoudre de celuy que vous devrez eslire : et quand vous en aurez choisy un, les autres, ou bien aucuns d'iceux, s'en sentiront offencez, et auront un grand regret de se veoir par vous mesprisez. Mais si vous me voulez un peu prêter l'oreille, je vous délivreray facilement en deux mots. Si les compétiteurs vous sont amis, comme ils veulent tous estre dicts et tenus pour tels, ils devront porter patiemment que vous ayez plustost voulu pourvoir au bien de vostre chose publique que non pas servir à leur particulière affection. Les autres nœuds, si d'adventure ils en demeurent quelques-uns, la concorde, mère nourrice et très-fidelle gardienne de vostre liberté, les dissoudra tous. C'est elle, très-nobles chevaliers, qui avec vostre honneur et louange a colloqué et maintenu la liberté en Poulonne, comme en un très-seur et très-ample théâtre de tout le monde, estant chassée presque de tout autre païs, et à peine trouvant lieu ne place où elle se peut arrester et former. C'est cette union et concorde qui a si longuement défendu et conservé vos maisons, vos femmes, vos enfans, la dignité et gloire souveraine de vostre nom. Que si d'adventure, par quelque sinistre destinée, elle se départoit d'avec vous, incontinent la discorde se mettroit en son lieu, qui tousjours contraire et ennemye de repos, de paix et de toute félicité, et comme elle est coustumière de renverser sans dessus dessoubs des maisons excellentes, des citez opulentes, des choses publiques très-puissantes et de royaumes très-floris-

sans, aussi vous jetteroit-elle divisez en diverses factions, à prendre les armes pour les convertir contre vos propres entrailles, à vous faire entretuer les uns et les autres, à commettre toutes sortes de meschancetez, et bref, à la subversion et destruction de tout vostre Estat, dont Dieu vous veuille bien garder, comme j'espère qu'il fera : car estans bons et sages, désireux de louange et d'honneur, vous prendrez bien garde à cela, que la concorde, qui est certainement le plus rare et le plus précieux ornement de toute vostre nation, jamais ne vous soit arrachée d'entre les bras, ny par crainte de guerre, ny par finesse, ny par embusche de qui que ce soit, c'est elle qui vous ouvrira le chemin pour savoir démesler et développer des difficultez fort embrouillées, c'est elle qui vous mettra devant les yeux, comme si elle le vous monstroit au doigt, celuy que vous devez eslire pour vostre roy. Et affin que vous ne puissiez aucunement faillir à le discerner d'avec les autres, elle vous signifie que vous le devez choisir orné et doué de six principales parties, lesquelles sont telles : qu'il soit de nation renommée, de maison illustre, d'aage meur, de bonnes mœurs, exercité à manier affaires, expérimenté aux armes et accompagné de bonheur. Or s'il y en a un entre tous les compétiteurs qui soit doué, enrichy et orné de tant d'excellentes parties et d'esprit et de corps, c'est (si je ne suis bien trompé) le très-illustre duc d'Anjou (les autres me pardonneront si je le dis ainsi), lequel vous jugerez, comme j'espère, par vos suffrages, utile et nécessaire à entretenir vostre royaume en repos et félicité. Premièrement, il est de nation François, et vous n'avez jamais eu occasion d'inimitié, nulle haine, nul différent à démesler avec la France, ains au contraire, entre vous et nous, pour la conformité des mœurs, il y a tousjours eu grande amitié et grande conjonction des cœurs.

Les nobles Poulonnois, comme ils sont très-studieux et amateurs de toutes choses louables, sont venus souvent, avec grands frais et grands labeurs, visiter le païs de France, et les gentilshommes françois ont aussi visité le royaume de Poulonne, là où ils ont tousjours esté fort courtoisement receus par les vostres. Brief, pour dire tout en un mot, si l'on considère la constance à observer les anciennes loix, si la gloire acquise par avance, si l'excellence de la noblesse, si la vaillance de la gendarmerie, si la douceur et humanité des mœurs, il ne se trouvera point de nations en tout le monde qui soient si conformes les unes aux autres, en toutes choses, que la françoise et la polaque. Vostre chose publique, fondée sur très-bonnes loix, a très-longuement flori, et a esté très-heureusement conservée en un mesme estat. La Gaule a tousjours esté fort estimée et prisée par les nations estrangères, de sçavoir bien administrer la justice et rendre droict à un chascun, soit que l'on regarde le temps de devant la nativité de Nostre Seigneur Jésus-Christ, auquel les druides la gouvernoient, soit que l'on considère les temps postérieurs, esquels elle a receu et embrassé la religion chrestienne. Lorsque l'on a institué les parlemens, qui semblent avoir esté divinement concédez à nos ancêtres, afin que jusques au plus bas et plus petit du peuple, mais principalement aux nobles et aux gentilshommes, il fust loisible d'agir et de poursuivre leurs droicts en justice, à l'encontre des roys mesmes. Car l'institution des parlemens est telle que nostre Roy peut estre appelé en justice devant eux, par tous ses subjects, qui pensent que l'on leur face tort : et voit-on bien souvent qu'en choses de très-grands poix, le Roy deschet de sa cause et pert son procez : dont est advenu que les princes estrangers ont eu si bonne opinion du parlement de Paris, que s'ils avoient quelques différens qui requissent grande cognoissance du droit, sévérité des loix et intégrité des juges, ils avoient recours à ce noble sénat comme à une franchise et temple de justice. Frédéric II ayant procez contre le pape Innocent IV, le comte de Namur, à l'encontre de Charles de Valois, Philippe, prince de Tarente, à l'encontre du duc de Bourgongne, le duc de Lorraine à l'encontre de Guy de Chastillon, son beau-frère, le duc de Savoie à l'encontre du dauphin de Viennois, le roy de Castille à l'encontre du roy de Portugal, se sont contentez de faire plaider leurs causes devant le sénat et parlement de Paris.

Il y a une autre raison principale qui nous rend très-conjoincts avec vous, c'est assavoir, la gloire acquise par armes, laquelle est commune à vostre nation et à la nostre. Vos prédécesseurs, ô très-vaillans chevaliers, n'ont jamais eu faute de cœur, ny de vaillance, ny de bonheur, mais bien ont eu faute, comme nous, aussi de bons escrivains qui sceussent élégamment coucher par escrit les beaux faicts d'armes qu'ils ont prudemment, vaillamment et heureusement exécutez. Car nous avons appris par historiens non polaques, mais estrangers, que vos majeurs ont planté leurs enseignes victorieuses jusques en Histrie, Sclavonie, Dalmatie, Croace, Mysie, Hongrie, Bohème, Poulonne, Russie, et jusques en la pluspart de la grande Allemaigne, et que là se sont posez

et en ont pris possession, après en avoir par armes déchassez les garnisons des Romains. Et vous-mesmes qui maintenant possédez ceste puissante province, laquelle depuis a esté surnommée Poulonne, avez acquis gloire immortelle d'armes par tant de guerres continuelles, tant de victoires très-sanglantes, tant de païs que vous avez adjoustés à votre seigneurie. Les Gaulois aussi, semblablement, il y a plus de deux mille ans, comme tesmoignent les historiens grecs et latins, conquirent par armes l'Asie mineure avec la plus grande partie de l'Europe. Et affin qu'il demeurast quelques marques et monumens de tant de victoires, imposèrent des noms gaulois aux provinces qu'ils avoient subjuguées, comme sont Gallatie, ou Gallogrèce en Asie, Gaules Cisalpines en Italie, Portugal, Celtibérie, Gallice en Espagne, Cornuaille en Angleterre, Westphalie en Allemaigne, et plusieurs autres très-nobles provinces qui jusques aujourd'hui retiennent les noms des Gaulois, dont elles ont tiré leurs origines, ou par qui elles ont esté subjuguées soubs Charles-le-Grand, soubs Loys-Débonnaire, et sous leurs successeurs ayans révélé leur valeur, ils réduisirent soubs l'empire des Gaulois, toute l'Espaigne, la Germanie, la Bohème, la Hongrie et toute l'Italie ; mais soubs la domination des Valois, dont est issu le très-illustrissime duc d'Anjou, la renommée de leur vertu a esté si grande, que toutes les nations de chrestienté qui sont de quelque nom, ont pris de très-bons roys de la maison de France et des princes gaulois.

Les Espaignes eurent jadis pour leur roy, Alphonse, fils du comte de Toulouse. L'Angleterre, depuis cinq cens ans en ça, à tousjours eu ses roys de la Gaule. Le premier fut Guillaume, duc de Normandie, et depuis, Estienne, comte de Bloys, duquel la succession du royaume dura jusques à Henry II, duquel la postérité, jusqu'à nos temps, commande très-heureusement aux Angloys. Ceux de Naples, ceux de Hongrie, et vous-mesmes avez eu quelquesfois vos roys de la Gaule; l'empire de Constantinople a esté possédé et administré l'espace de soixante ans par les Gaulois, et les royaumes de Syrie, Palestine et de Cypre ont semblablement esté tenus l'espace de cent ans par les Gaulois qui, avec les armes, en avoyent débouté et dépossédé les Turcs et les Maures. J'adjousteray la tierce gloire qui est commune entre vostre nation et la nostre : il n'y a personne qui, sans contredict, ne confesse que vostre chevalerie, ô très-vaillans chevaliers, ne soit sur toutes autres excellente, tant en nombre qu'en prouesse et vaillantise, aussi ont les Gaulois de tout temps eu très-belle et très-vaillante gendarmerie, de quoy je puis prendre plusieurs exemples, tant de Plutarque, Appian et Polybe, que de plusieurs autres autheurs, mais je me contenteray d'un seul tesmoignage, qui est au Commentaire de César, de la guerre d'Affrique, là où il escrit en ceste sorte : « Il advint une chose presque incroyable à dire, c'est que des gendarmes gaulois, moins de trente en nombre, chassèrent et meirent à val de roupte deux mille chevaux numides, » et me vient en mémoire un autre exemple de bien plus fraische date, mille hommes d'armes françoys, faisant trois mille hommes armez, furent envoyez contre les Turcs, au secours des Hongres, lesquels chargèrent si impétueusement l'avant-garde des Turcs, qu'ils déceirent et exterminèrent trente mille chevaux turcs, mais survenant l'arrière-garde des Turcs, ils se trouvèrent abandonnez de leurs alliez, et furent de toutes parts environnez par les Turcs, où ils moururent tous sur le champ en combattant vaillamment, excepté trois seulement. Au demeurant, je suis certain que vous requérez, et à bon droit, en ceux qui se présentent pour compétiteurs, qu'ils soient de maison illustre: car il est raisonnable que vous, qui estes issus de très-anciennes et très-nobles familles, élisiez un roy qui soit nay d'extraction illustre, et de longue succession de princes et de roys; autrement, si vous faisiez le contraire, il adviendroit peut-estre qu'il seroit mesprisé des vostres mesmes, et les princes voisins, dont aucuns vous sont ennemis descouverts, autres amis et conjoincts par alliance, n'en feroient pas tant de compte, que la grandeur et dignité de ceste coronne le requiert. Mais quand au très-illustre duc d'Anjou, je ne vous jetteray point en avant un roy Clovis, un Charles-le-Grand, un Loys Débonnaire, qui jadis ont esté roys de France et empereurs, seulement vous réciteray-je en peu de paroles ce que je ne puis, pour mon devoir, obmettre touchant la famille des Valois, de laquelle le sérénissime duc tire sa race de plus près. Les Valois ont plusieurs choses communes avec les autres illustres familles, mais ils ont entre autres troys principaux honneurs et ornemens singuliers qui leur sont propres et péculiers: le premier est que depuis douze cens ans en ça, tous tant de roys qu'il y a eu au monde ont tousjours cédé la prérogative d'honneur et préférence de dignité au roy de France, si ce n'a esté depuis dix ans en ça. Et ne s'est jamais trouvé prince qui de cela ayt voulu débastre ny estriver avec nos roys, mais ceste incommodité, avec plu-

sieurs autres, doit estre attribuée au bas aage de nostre prince.

Le second poinct d'honneur est la longue durée de leur empire, car depuis six cens ans en ça les Valoys, par continuelle succession de Roys, malgré une infinie multitude d'ennemis, se sont toujours conservé jusques aujourd'huy la couronne de France, qui est un certain signe, et indubitable argument que Dieu favorise ceste famille.

Au troisiesme lieu d'honneur, faut mettre la bonne affection que les Valoys ont tousjours retenue et gardée de s'obliger par bienfaicts toutes sortes de nations, d'autant qu'il n'y a peuple ny nation en toute la chrestienté (j'excepte la vostre seulement) qui n'ayt imploré et expérimenté la foy, l'humanité et libéralité des Valoys. Les Valoys ont remis en la ville de Rome et en leur siége les Papes, par vingt fois, les restituans en leur ancienne dignité et liberté, dont ils estoient déchassez. Les Valoys ont bien souvent délivré les chrestiens qui estoient en la Palestine, la Syrie, l'Egypte et l'Afrique, de la servitude des Turcs et des Maures. Les roys d'Espagne, travaillez des séditions intestines, mesmement lorsqu'il y avoit guerre entre un fils bastard et un légitime, ont esté secourus par les Valoys. Ils ont remis les roys d'Angleterre en leur païs, dont ils en avoyent esté chassez par leurs ennemys. Ils envoyèrent jadis au jeune Alexius, empereur de Constantinople, secours d'une puissante armée contre un tyran qui le travailloit. Ils ottroyèrent fort libéralement aux Hongres une très-belle troupe de gendarmerie contre les Turcs.

François de Valoys, premier de ce nom, grand-père du Roy qui règne à présent, rendit de bonne foy au roy d'Escosse son royaume qu'il avoit par armes osté aux Angloys. Aussi délivra-il la ville de Rome, qui avoit esté prise, pillée et saccagée par les Espagnols, et la tira hors de servitude, dont elle estoit fort griefvement oppressée, et par mesme moyen mit aussi hors de captivité le pape Clément.

Henry, de très-heureuse mémoire, frère du duc d'Anjou, osta derechef le royaume d'Escosse des mains des Angloys qu'ils avoyent occupé. Il amena une très-puissante armée, ainsi qu'il avoit esté accordé entre luy et ses confédérez, jusques à la rivière du Rhin : par l'approchement de laquelle les princes d'Allemaigne, qui auparavant estoyent fort estonnez et presque prosternez en terre, s'estant derechef redressez et remis sus, rendirent la gloire de leur ancienne vertu et la liberté germanique en son premier estat et vigueur. Octavian Farnesse, duc de Parme, duquel le père avoit esté naguères proditoirement occis, et la ville de Plaisance, qui est l'une des plus belles, des plus nobles et des plus fortes de celles d'Italie, luy ayant esté surprise le mesme jour par les soldats de l'empereur Charles, moyennant l'intelligence et la trahison des meurtriers de son père : et affin qu'il esprouvast toutes sortes d'afflictions de la part dudict empereur Charles, duquel toutefoys il avoit espousé la fille naturelle, estant assiegée par le pape Jule III, ayans conspiré ce Pape et l'Empereur de luy oster l'estat de Parme, c'est-à-dire le despouiller de tous ses biens, il recourut au secours et à la clémence de nostre bon roy Henry, qui comme il estoit très-béning, ayant pitié de voir ce pauvre duc affligé et oppressé de tant de calamitez, ayant conduit de la France en Italie une très-puissante armée, contraignit les gens du Pape et de l'Empereur de lever leur siége de devant Parme. Ainsi ce duc qui jamais n'avoit bougé du camp de l'Empereur contre les François, estant depuis secourus des biens et des armes d'iceux, défendit sa vie, sa liberté, ses biens et estats contre la cupidité de l'Empereur, son beau-père. Qu'ils s'aillent donc promener ceux qui mettent en avant que l'amitié des Gaulois et leur alliance vous sera inutile, pour ce qu'ils sont trop loin de vous. La famille donc, de laquelle le sérénissime duc a tiré son origine est celle qui s'est tousjours estudiée de faire plaisir à toutes sortes de gens, qui a produit tant de roys, tant de ducs et de princes si excellens, non-seulement aux François, mais aussi aux autres nations : Charles-le-Quint, empereur, entre les autres ornemens de sa grandeur, souloit mettre au premier lieu, que du costé maternel il estoit extraict de la maison de France. Ceux de Naples ont aussi eu de bien vaillans roys de ceste mesme famille, aux descendans desquels les Hongres, de commun consentement, offrirent longues années depuis le royaume de Hongrie, et vos ancestres, voyant qu'il en estoit si heureusement pris aux Hongres, voulurent que le roy Loys, de Hongrie, qui estoit descendu de ces premiers Françoys et ducs d'Anjou, fust aussi roy de Poulonne.

J'estime aussi, qu'à l'élection de vostre Roy, vous mettrez en grande considération l'aage, parce que vos affaires sont en tel estat, que vous ne pouvez plus longuement demourer sans roy, qui par luy-mesme gouverne et administre le royaume. Or est le duc très-illustrissime, aagé de vingt et trois ans, mais d'une si riche taille, si belle disposition de sa personne, et de santé si ferme et si robuste, qu'il semble avoir at-

taint le trentiesme an de son aage : de sorte qu'il est meur et apte à embrasser les choses que vous jugerez utiles et nécessaires pour le bien du royaume. Il y a encore trois autres belles qualitez, desquelles il faut que vostre Roy soit orné, en discourant desquelles il est force que je parle du duc très-illustrissime. Mais je le feray soubs bride, si sobrement que je n'en puisse en vostre jugement encourir suspitions, ny de menteur, ni de flatteur. Cela est naturel qu'il n'y a personne qui puisse, sans fascherie ou envie, ouyr les louanges d'un homme vivant. Quant est donques aux mœurs du très-illustrissime duc d'Anjou, je ne diray que ce petit mot. Ces jours passez, il y a eu certains meschans et malins qui se sont efforcez, en semant quelques libelles diffamatoires, de desnigrer et deschirer sa bonne renommée envers vous, toutesfois encore n'y a-il eu pas un qui ait osé escrire que ses mœurs fussent dépravées et corrompues, ou bien mal aptes au gouvernement de la chose publique, ains ont seulement controuvé certaines calomnies ineptes et dignes de mocquerie; mais il va bien, qu'en choses si manifestes, ils peuvent estre sur-le-champ convaincus de menterie par le tesmoignage de tous les gens de bien, car comme ainsi soit, que les yeux de tous, et subjects et estrangers, soyent fischez sur les princes, mesmement quand ils sont jeunes, il n'y a celuy qui peust si longuement couvrir ne cacher ses vices, quand aucuns y en auroit, ny simuler une probité et intégrité de mœurs.

Par quoy il me semble que ceux-là faillent bien lourdement, qui se voulans enquérir de la vie et des mœurs des princes, pensent en trouver quelque chose d'asseuré par les conjectures légères, par petits bruits communs, par libelles diffamatoires ou par lettres missives, dont on ne sçayt qui sont les autheurs.

Davantage, vous désirez d'avoir un roy qui soit tout stilé et appris à manier affaires d'estat, ce qui certes est à vous une grande prudence, parce qu'il n'y a rien si mal à propos ne si dangereux, pour une chose publique, que d'avoir un roy tel que lui-mesme aye besoin qu'un autre le régisse; qui pour estre ignorant et non versé aux affaires, renvoye toutes choses nécessaires à l'administration du royaume, à la volonté de ses parens ou de ses gouverneurs, voire quelquesfoys de ses flatteurs. Au contraire, le très-illustrissime duc d'Anjou, dez son enfance, a toujours esté nourry au gouvernement de la chose publique, entrant au privé et plus estroict conseil du Roy, son frère, où il se traicte de la paix, de la guerre, des alliances, des gens de pied, des gens de cheval, de la soulde d'iceux, de la fortification des places et de tous autres négoces publiques. Mais depuis cinq ans en ça, il a pris le soin et la charge de tout le royaume entièrement, avec l'assistance toutesfoys de certains conseillers, hommes sages et prudens, qu'il a voulu faire seoir au conseil quant et luy; et comme ses pères, les a tousjours embrassés avec une grande douceur. Tellement que le mesme jour qu'il seroit par vous esleu roy, il pourroit, comme prince bien exercité aux affaires, pourvoir au besoin de vostre chose publique, et aux délibérations de tous négoces qui se pourroient présenter sçauroit adjouster son jugement à vostre très-prudent conseil.

Quant à l'expérience de la guerre, je n'ay pas proposé de vous le représenter comme un Annibal, un Scipion, un Marcus Marcellus, un Fabius Maximus, ny ne veux pas le vous paindre tel que l'on le puisse ou doive comparer avec son père ou avec son grand-père, ny avec huict Charles ou douze Loys, tous roys ses progéniteurs, qui ont tousjours esté très-vaillans et très-heureux capitaines; car son aage n'est pas encore si confirmé, que dez maintenant il puisse arriver à la gloire que ses ayeulx ont acquise à la guerre et aux faicts des armes. Mais trop bien le vous puis-je dire estre celuy qui desjà a passé presque tout son aage soubs les tantes et pavillons, et qui, à souffrir la faim, la soif, le veiller, le froid, les pluyes et chaleurs plus véhémentes, et telles autres injures du ciel, est du tout endurcy et accoustumé; qui est celuy qui par la discipline de très-excellens capitaines, qu'il a tousjours eus à l'entour de luy, par souvent communiquer avec eux, par usage et expérience réale, a appris à bien loger un camp, le fortifier et environner de trenchées, assiéger villes, les prendre ou bien garder, donner bataille, et combattre à enseignes desployées; soustenir et repousser les soudaines incursions des ennemys, les aller battre jusques chez eux, les deffaire en bataille rangée et puis se saisir de leur camp. Toutes ces parties là de l'art militaire sont en luy plus grandes que son aage ne porte, et, ce qui est le principal, il a toujours tempéré la gloire de toutes ses victoires, et l'insolence qui communément accompagne les vainqueurs, d'une singulière humanité et clémence. J'ay donc maintenant attaint le but où je tendois : car je vous ay déclaré un prince qui a toutes les qualitez requises en un roy et auquel ne se peut rien désirer de ce qui est nécessaire à un très-bon monarque. Mais les adversaires objicent au très-illustrissime duc,

l'ignorance de vostre langue vulgaire, comme si c'estoit un extrême empeschement, pour ce qu'ils ne trouvent autre chose que reprendre en luy : je ne veux pas dire que ce ne soit quelque chose ; mais toutesfoys il ne se peut pas compter entre les empeschemens perpétuels qui soient pour durer à tousjours. Je sçay bien que l'éloquence et facilité de bien dire est nécessaire aux évesques, aux prescheurs, aux advocats et orateurs ; mais les roys ont accoustumé de commander non des pieds, mais de la teste, non de la langue, mais de la raison, du bon jugement, de la clarté d'esprit et de l'authorité. Mais je diray davantage, que le duc très-illustrissime, en un seul an, pourra acquérir tant de cognoissance de vostre langue, comme il luy en sera besoin, pour entendre les plaintes et quérimonies des subjects et à négocier les choses publiques. C'est doncques un défaut qui se peut rabiller au plus long en un an ; et s'il ne le faut pas appeler défaut, d'autant que vos roys ont accoustumé de expédier les affaires non seuls, ains tousjours par l'advis et conseil de vous autres seigneurs, qui avez acoustumé d'assister à vostre Roy. Et si y a plus, c'est que vous sçavez presque tous parler latin et italien, desquelles langues, qui luy sont familières, le duc très-illustrissime pourra user avec vous, ce pendant qu'il mettra peine d'apprendre la vostre vulgaire ; ce qui luy sera fort facile, par l'exemple d'un Françoys qui, ayant demouré troys ans seulement en vostre païs, a le premier rangé tout vostre parler soubs les règles de la grammaire. Le Grand-Seigneur et le roy de France ont des peuples sous leur obéissance, si différens les uns des autres pour la diversité des langues, qu'ils n'ont pas une seule parole commune entre eux. Les Vénitiens qui sont en Italie commandent prudemment et heureusement aux Sclavons, desquels le langage approche bien près du vostre. Par quoy je ne pense pas qu'il y ayt personne de vous qui, pour le seul défaut de la langue, juge qu'il le faille rejetter ou refuser.

Il y a une autre requeste que l'on dict que vous luy devez proposer, c'est à sçavoir, qu'il eslargisse vos confins de quelque grande et notable province, c'est qu'il apporte quant et soy grande quantité d'or, et plusieurs autres commoditez, pour enrichir et amplifier ce royaume. Ce sont de belles choses certes, grandes, utiles et honorables, et très-dignes de l'observance et piété que vous portez à vostre patrie ; mais telle ne desplaise, que vous les pouvez plustost souhaitter que non pas espérer ; car il est malaisé, voire impossible, de trouver un prince qui peust satisfaire à tous vos désirs ; mais puisque ainsi vous plaist, nous mettrons peine que si vous aviez commencé à porter quelque affection paternelle au très-illustrissime duc, pour cela vous ne la perdiez pas, car il n'est pas si destitué de moyens et d'amis que de soy-mesme il ne puisse faire quelques choses qui tourneront grandement au profit de votre païs.

La première commodité que vous en pouvez tirer est que, si vous l'élisez votre roy, vous n'en pourrez recevoir incommodité ny dommage quelconque en vos affaires. Cela certainement est quelque chose, voire que si vous y regardez de bien près, vous jugerez que c'est un poinct de très-grande importance ; car il se peut faire qu'un prince bon, prudent et sage, qui a d'autres royaumes, pourroit estre très-utile pour quelque particulière occasion, mettroit cestuy-cy en très-grand danger : comme l'on pourroit dire de celuy (si aucun y en a) qui auroit de grandes inimitiez à l'encontre d'autres très-puissans princes, et des querelles anciennes touchant ses confins : car celuy-là, s'il venoit à estre vostre roy, incontinant au premier jour convertiroit toutes vos forces à défendre ce qui seroit à luy propre et aux siens ; celuy-là feroit que ceux qui vous estoient amis auparavant vous deviendroient mortels ennemis ; celuy-là jetteroit et vous et vos affaires en de très-grands travaux et dangers. Là où vous pourriez vivre sous un autre roy en paix, en repos et en très-grande félicité ; là où le très-illustrissime duc d'Anjou n'a aucunes inimitiez contre prince quelconque, nul différend pour ses limites et confins, rien qui puisse tomber en dispute : de manière que toutes les forces qui sont en son royaume, tout ce que luy-mesme en a de soy, ou qu'il en aura jamais, tout cela, dis-je, s'emploiroit à la conservation, augmentation et amplification de vostre chose publique. Il y a encore une autre incommodité, laquelle à mon advis vous estes bien délibérez de fuyr et éviter : c'est que vous n'élisiez pour vostre roy un qui par cy-devant vous auroit esté ennemy ; car s'il estoit question de faire d'un ennemy un allié et associé pour un temps, comme il advient aucunes fois de faire ligue, et joindre vos forces avec luy, vous penseriez que vous ne devriez jamais faire alliance ny association avec luy, encore que facilement elle se peust rompre, que premièrement vous n'eussiez bien advisé, pourveu et asseuré vos affaires, de manière que vostre chose publique n'en peust recevoir perte ny dommage aucun.

Or s'il est ainsi qu'en chose qui ne doit durer qu'un bien peu de temps, il faille de si près prendre garde, combien plus estimeroit

tout le monde, ceste si soudaine mutation de volonté estre périlleuse, voire (pardonnez-moy si je le dis) déshonneste, que celuy qui devant hier vous mesprisoit, qui de tous temps vous avoit porté une haine mortelle, après-demain devint tout soudain vostre roy et vostre seigneur : mesmement s'il estoit tel, qu'il eût accoustumé d'user de ses subjects comme d'esclaves, et abuser de leurs vies et de leurs biens comme tyran inhumain, certainement il n'est pas vraysemblable que celuy-là vous voulust commander d'autre sorte qu'il auroit accoustumé de commander aux siens : cela ne vous seroit ny honneste, ny honorable, ni seur avec : ses sujects accourroient tous en trouppe à vous, aspireroient à vos biens, vous osteroient tous vos estats, offices, magistrats et autres ornemens de dignité, penseroient que vos commoditez seroient leurs incommoditez, et par ainsi la hayne que vous cuyderiez estre estainte, facilement se ralumeroit et se rengrégeroit. Jamais n'y eut (croyez-moy) société féable, ny asseurée, entre ceux qui seront dissemblables.

Sigismond, vostre roy, fils de l'empereur Charles IV, d'autant qu'il vous mesprisoit auprès des estrangers qu'il avoit amenés, fut par vos ancestres chassé et débouté du royaume. Qu'eust-ce donc esté si celuy-là eust alors eu tant de forces comme en a maintenant? Mais je me retiens, car vous entendez facilement ce que je veux dire, encore que je me taise. Le très-illustrissime duc d'Anjou vous délivrera de tout ce danger et de toute ceste incommodité, car il est issu de race et maison qui est et a tousjours esté fort aymée de vostre nation, d'autant qu'il y a tousjours eu, comme j'ay dict auparavant, entre vous et nous amitié très-grande. Et quant aux offices, bénéfices, dignitez et estats, qui se doivent concéder seulement à ceux du païs, il ne faudroit jà que vous en fussiez en peine, ains en tout repos : car la Gaule est recommandée et aimée par les estrangers mesme, par la clémence et douce température de l'air, la fertilité de la terre, la grandeur du revenu, plaisance des lieux et abondance très-grande des choses requises et nécessaires à l'aisance, commodité et délices de la vie humaine : si qu'à peine trouverez-vous jamais un François qui ait voulu vieillir en païs estrange, s'il n'a esté banny du sien : tellement que si le très-illustrissime duc amène d'avanture de la France quelque petit nombre d'hommes pour son service domestique, ceux-là certainement ne se pourront pas longuement passer de revoir leurs biens, leurs femmes, leurs enfans, leurs amys et parens, lesquels retournans en leurs maisons, ou demourans par deçà quelque temps, il pourroit récompenser, enrichir et honorer de ses propres biens, pour vous réserver à vous autres ceux de ce royaume icy. Car il a de succession paternelle huict provinces, dont les trois portent tiltre de duché, et les cinq de comtez : et en icelles y a neuf éveschez de très-grande estandue et de bon revenu, environ deux cens abbayes et près de mille priorez : il y a force offices, estats et dignitez, comme bailliages, séneschaussées et capitaineries, lesquels il peult donner à qui bon luy semble, tout ainsi que s'il estoit roy. Ces provinces-là seroient à vostre chose publique et à vous tous de grand profit et de nulle charge : car il ne sçauroit advenir aucune nécessité qui le contraignist d'assembler vos forces pour les secourir et défendre de l'incursion des ennemis. Il est vrai que ses biens ne sont pas si grands qu'il veuille promettre des montaignes d'or comme l'on dit, mais aussi ne sont-ils pas si petits que l'on les doive mespriser ne contemner. Ses richesses ne sont pas royalles, mais telles qu'elles sont bien sortables à un duc, fils et frère de roy, et telles quelles, pour le moins sont-elles certaines, présentes et prestes à jouir. Nous vous proposons choses vrayes et subsistantes, non pas espérances en l'air; nous ne disons pas qu'il aura, mais qu'il a; nous ne vous rejettons rien à l'arrière du temps advenir de ce que vous avez proposé d'espérer ou exiger de luy, son appennage luy a esté depuis cinq ans en ça assigné très-ample comme au frère du Roy, non par cas d'adventure pour bénéfice de sort, non en don, mais par l'advis et décret de ceux qui sont ordonnez à tel affaire, et leur décret a depuis esté confirmé par arrest de la cour de parlement, du consentement de tous. Voire mais le Roi (se disent quelques-uns) luy ostera tel appennage toutes et quantes fois qu'il luy plaira : ils pronostiquent au duc très-illustrissime qui a si bien mérité de nostre chose publique ce qui jusques aujourd'huy n'arriva jamais en France. Les ducs de Mantoue et de Ferrare, l'infante de Portugal, la duchesse de Savoye, la royne d'Escosse ont de très-grands domaines en la France, dont on ne leur fist encore jamais dispute ni difficulté quelconque. Mais en ce lieu, pensons un petit, et examinons ce que vous pouvez espérer de ses biens. Si le patrimoine de vos roys est diminué, vous avez besoin d'un roy qui de ses biens vous puisse soulager. Le duc très-illustrissime a de l'argent tout prest et tout contant, duquel il peut acquitter les debtes publiques, et en ce faisant garder et conserver vostre crédit; voir et payer la solde des gens de guerre étrangers, si besoin estoit, et pour soul-

doyer les gens de cheval, qui aux confins de Podolie et de Russie ont desjà fait la guerre deux ans entiers, si leur est deu aucunes choses de leurs gages.

Voilà les trois chefs du premier article. Et puis, du revenu annuel de ces provinces-là, qu'il procède par appennage, on apporteroit tous les ans en Poulonne quatre cens cinquante mille florins, qui seroit tout autant, comme si nouvellement on avoit descouvert quelque mine d'or dedans vos païs. Quelques autres articles suivent encore, lesquels j'entends, que ceux qui en ce lieu ont devant moy parlé pour les compétiteurs, ont inséré dedans leurs oraisons, de quoy je m'esjouy avec moi-mesme, que des ambassadeurs envoyez par un si grand prince ne peuvent nier qu'ils n'aient emprunté de mes escrits les offres qu'ils vous ont faictes; s'ils le confessent, ils les ont prises par un emprunt de moy; s'ils nient, ils me les ont desrobées, car il y a plusieurs d'entre vous qui peuvent tesmoigner que ces articles-là furent par moy divulgués dez l'entrée de mon ambassade. Quoy! si je ne fusse donc point venu, certainement, comme vous voyez, ils n'avoient pas proposé de vous rien offrir; de manière qu'ils espéroient vous faire sortir des poings ce très-ample royaume, au regard seulement de la face de leurs ambassadeurs. Il y a davantage que le très-illustrissime duc pourroit, à ses despens, armer et souldoyer une flotte de vaisseaux qui vous seroit très-nécessaire pour conquérir quelque noble port de mer et estappe de traffique de marchandises, vous entendez assez ce que je veux dire. Et quant à la navigation de Narvi, nous sommes ceux qui pouvons, plus que nuls autres compétiteurs, fournir et effectuer ce que vous désirez. Il establiroit en la ville de Cracovie une université, laquelle il garniroit d'hommes sçavans et de maistres excellens en toutes disciplines, qu'il y appelleroit de toutes les parties du monde, soubs la conduite desquels partie de vostre jeunesse se seroit instituée en la cognoissance des bonnes lettres, et partie en l'exercice de toutes sortes d'armes. Et là mesme, ou bien en France, si bon vous sembloit, il entretiendroit à ses despens cent jeunes gentilshommes à l'estude. Si vous jugiez que, pour repousser quelque guerre estrangère, ou bien pour recouvrer les choses qui, autrefois, ont esté vostres, vous eussiez besoin de gens de pied forain, il feroit venir de la Gascogne des arcquebusiers choysis, et les rendroit par mer à ses despens en quel lieu vous adviseriez, les soudoyant de ses propres deniers, et luy-mesme voudroit estre le chef et conducteur de l'entreprise; mais il me faut en cest endroit un petit arrester. Il y a quelques-uns entre vous esmeus, comme j'estime, de l'amour du païs, qui discourent ainsi en eux-mesmes: Si nous eslisions ce duc très-illustrissime, ce pendant que nous attendrons sa venue par-deçà, le Moscovite, qui est tout prêt à nous envahir, nous engloutira et dévorera; mais je les prie qu'ils souffrent seulement que je les admoneste, que pour le moins ils se souviennent qu'ils sont Polaques; lequels, quand ils ont eu de bons et expérimentez capitaines, ont tant de fois rompu et desfaict en bataille les Moscovites, les Tartares et les Hongres. Il y en a d'autres, desquels je tais expressément le nom, et à la mienne volonté, qu'ils eussent seulement sollicité leurs affaires sans parler de leurs compétiteurs, car ils disent: Vous n'en devez espérer n'y attendre aucun secours, parce qu'ils sont trop esloignez de vous; ils y adjoustent après, que l'on ne peult conduire jusques à vous aucun secours de gens de guerre s'il ne plaist aux princes de la maison d'Austriche (lesquels j'entends nommer en tout honneur); quant à moy, je n'estime pas qu'il y ait pas un d'eux qui voulust tant de mal à vostre païs que de refuser passage, et empescher un si grand prince, leur parent et allié, qui vous amèneroit du secours. Et si ne me souvient point d'avoir jamais leu que la mer ait esté fermée ny close à personne, et toutesfois, quand cela adviendroit, les François sçavent par quel moien ils ont accoustumé de se faire voye et ouvrir le chemin.

Le duc très-illustrissime a une armée toute preste de galères, qui, malgré les vens, se meinent à rames. Il a flotte de vaisseaux ronds, tous équippez en guerre; il a soldats tout prêts, que sur mon honneur je puis affermer que, depuis le jour qu'il aura entendu son élection, dedans trente jours après il pourra arriver à Dansic, et là, vous ayant saluez, si la nécessité pressoit il s'en iroit tout droit en Livonie. Ce qui ne vous doit pas sembler estrange, car je vous advise que de nos ports on peut arriver à Dansic en dix journées de navigation seulement; il y a plus, qu'il vous apporteroit une perpétuelle et inviolable ligue et alliance avec le roy de France, par laquelle il seroit expressément dict et spécifié de quelle force on vous devroit secourir quand besoin seroit; vous auriez commerce et société de trafique, et très-estroicte alliance avec tous François qui vous apporteroient des denrées de France, dont les estrangiers ne se peuvent passer, et vos marchands emporteroient aussi en la France les marchandises dont vous abondez, qui seroit un grand profit pour

l'une et l'autre nation; ces choses-là sont à l'adventure petites, mesmement si on les veult conférer à l'amplitude d'un si grand royaume. Toutesfois, vous les recevrez s'il vous plaist de bon cœur, et prendrez en bonne part, attendu mesmement que ce ne sont que accessoires, et que quand et quand cela, vous pouvez avoir un roy prest et appareillé à toutes choses. Ce que nous vous disons et offrons soubs telle condition, que si réalement nous ne l'effectuons, nous porterons patiemment si vous refusez à recevoir le duc très-illustrissime, lequel j'espère qu'à l'aide d'un très-puissant prince il obtiendra quelque chose, dont il adviendroit un grand accroissement à l'amplitude de vostre royaume. Voire mais si le Turc (disent-ils), en faveur du duc très-illustrissime, concédoit la Valachie, il seroit force qu'il despendist totalement du bon plaisir du Turc; mais sçachent ceux-là, que les roys de France n'ont point accoustumé de despendre de la volonté d'autruy. Et y a plus, que je leur maintiens et afferme que le duc très-illustrissime a le cœur logé en si bon lieu et si magnanime, qu'il n'endureroit jamais estre vassal ny tributaire du Turc.

Quant à vos priviléges, franchises, libertez et immunitez; quant à vos estats, offices et bénéfices qui se doivent donner à ceux du païs seulement, il ne faut jà que nous nous en mettions en peine, car telles choses sont vostres et non nostres. Et quant à nous, vous demoureront tousjours saufves et entiers sans que jamais nous y aspirions. Les articles susdicts auroient à l'adventure besoin de plus particulière exposition; mais si la personne du duc très-illustrissime vous est agréable, nous en traiterons plus diligemment par lettres, quand il vous plaira, ou avec certains députez, s'il plaist aux Estats en commettre quelques-uns à cest effect. Et ce pendant, si d'adventure vous mettez en doute nostre foy, nous sommes contens que la personne d'ambassadeur déposée, on nous mette en quelque chasteau prisonniers, si dedans le quinziesme jour de juillet il ne représente quatre mille arcquebouziers gascons, en telle partie de ce royaume que bon vous semblera.

Je sçay très-bien que j'avoys proposé de garder et retenir, par tout le discours de mon oraison, briefveté avec dilucidité; mais la malice de certains calumniateurs me contrainct de sortir malgré moy hors de ma délibération, parce qu'il y a eu quelques malins et meschans, ayans la langue et la plume vénales, à qui plus leur donne, et s'estans louez à pris d'argent pour ce faict, ont pensé que le duc très-illustrissime estant doué de tant et de si rares vertus, pourroit facilement estre choisy et esleu par vous, pour vostre roy, comme vous estes tous très-affectionnez au bien et à l'honneur de vostre païs. Parquoy, pour cuider y mettre empeschement et obvier à çestuy vostre jugement, ils ont pensé comment ils pourroient vous jetter la poudre aux yeux, et n'ont trouvé meilleur expédient que là controuver certaines calumnies, sottes et ineptes certainement, mais venimeuses pourtant, et appropriées au temps.

Premièrement, ils nous reprochent que nous n'avons nulles inimitiez ouvertes à l'encontre des Turcs. Mais pourquoy est-ce qu'ils ne reprennent cela mesme, aussi bien en plusieurs autres nations qui ne feirent oncques guerre au Turc, s'ils n'y ont esté contrains par quelque nécessité? Quant à nous, nous avons autresfois chassé les Turcs et les Maures de la Palestine, de la Syrie, de l'Egypte, de l'Affrique et des Espagnes, de laquelle façon de faire nos roys ont esté retirez, non par négligence ou paresse, mais par les guerres qui nous estoient commencées par autres princes nos voisins, au grand préjudice et dommage de la foy et religion chrestienne : et maintenant nous avons retenu le trafique et commerce, autant comme la nécessité et commodité de nos affaires et l'utilité de la chose publique chrestienne nous ont semblé le requérir. Il y a en la Gaule deux très-nobles provinces opposées à la coste d'Affrique, lesquelles s'il y eust eu guerre entre les Turcs et nous, pendant que nous estions empeschez à la guerre contre les Espagnols et contre les Angloys, et depuis distraicts en guerre civile, par l'espace de quarante ans, lesdictes provinces eussent esté courues, pillées, saccagées et à l'adventure bruslées par les corsaires, dont il y a tousjours grand nombre en ces mers-là. Il nous en est d'avantage advenu un autre profit et commodité, qui est que nos marchans nous apportent d'Alexandrie et des autres ports et estapes qui sont entre les mains des Turcs, des espiceries, drogues médicinales, et autres marchandises des Indes, en dix journées de navigation seulement, et ce à bon prix, lesquelles, si les Turcs nous eussent esté ennemis, il nous eust fallu les acheter et prendre des mains des Portuguez, et encore la pluspart corrompues et gastées. Ainsi, quant à ce qui touche l'utilité publique, ceux qui sont médiocrement versez aux affaires, confesseront que nos roys ont faict très-prudemment, voyant bien qu'ils ne pouvoient par armes vaincre une si aspre et si puissante nation, ils ont estimé qu'il valloit mieux retenir la bonne grâce de leur prince, afin que si quelques fois la nécessité le requéroit, ils

peussent un peu arrester son impétuosité, et le rendre quelque peu plus traitable envers les chrestiens affligez : en quoy l'événement a monstré combien ils ont profité. Je vous puis alleguer le frère du cardinal de Trente, comme noble et vaillant chevalier, outre plusieurs capitaines des bandes Espagnoles, qui avoient esté pris prisonniers en Affrique, et aussi plusieurs chevaliers de Malte, hommes très-nobles, qui tous rendront tesmoignage, que par la grâce, prière et recommandation de nostre roy, ils ont esté délivrez des mains des Turcs. Mais en choses si claires et si notoires, je vous en allégueray un exemple encore plus clair et plus notable, pris des faicts de Charles le Quint, empereur, et de François, premier de ce nom, roy de France (lesquels j'entends tousjours nommer à leur gloire et honneur); Charles donc, empereur, aiant imaginé un singulier artifice pour ordir la guerre qu'il préparoit commencer au roy François, tira à sa cordelle tous les princes d'Allemaigne et les Angloys associez en une ligue, afin (ce disoit-il) de contraindre le Roy, voulust ou non, de révoquer l'ambassadeur qu'il tenoit auprès du Turc. Cela estoit un beau prétexte, mais à la vérité il estoit exprès arresté par le traité de leur ligue, qu'ils partiroient entr'eux le royaume de France, qu'ils avoient jà dévoré en espérance. Par quoy les Angloys assaillans d'un costé le royaume par le bas, Charles entra d'autre costé par le haut, avec un très-puissant exercite, composé d'Italiens, d'Espagnols, de Vualons et d'Allemans; mais aiant trouvé le Roy plus prest et appàreillé de combattre contre l'une et l'autre armée qu'il n'espéroit, il pensa qu'il luy falloit pourvoir à son retour, et afin qu'il peust retirer son armée saine et saufve, encore que ce fust sans avoir rien fait, il offrit aux chrestiens la paix très-désirée, laquelle finablement fut composée entr'eux avec très-équitables conditions. Mais du rappel de l'ambassadeur, s'il en fut parlé, vous l'entendrez cy-après. Charles promettoit de rendre dedans un an, comme il avoit faict plusieurs fois auparavant, le duché de Milan au duc d'Orléans, second fils de France. Le Roy estant requis et prié très-instamment par l'Empereur de faire en sorte que le duc concédast la paix en chrestienté travaillée de si longues guerres, promist de s'employer à la faire, mais il y eust ce point adjousté, que l'empereur Charles et le roy des Romains Ferdinand envoieroient leurs ambassadeurs quand et celuy de France. Je fus esleu et choisy par le Roy François, pour chef d'une si belle, si honorable et si chrestienne ambassade; et bien que je fusse par le chemin surpris par une fièvre ardente, aux plus grandes chaleurs de l'esté, toutesfois je feis tant par mes journées, que j'arrivay à Constantinople, menant quand et moy l'ambassadeur de l'empereur Charles, homme Vualon, docte et savant, en toutes disciplines. Celuy de Ferdinand estoit italien, homme d'esprit, fort aigu et bien sçavant, qui promptement fust par mon moyen délivré de la prison où il estoit détenu fort estroitement.

Je présentay ces deux ambassadeurs, demandant la paix au Grand-Seigneur, et adjoustay à leur requeste le crédit et la grâce du Roy, mon maistre, avec prières très-chaudes et très-affectionnées. Finablement la paix fut composée ainsi que l'on la désiroit, et je ramenay les deux ambassadeurs, commis en ma sauve-garde, par le milieu de la Hongrie, tant que je les rendis sains et saufs au roy Ferdinand, qui pour lors estoit à Vienne, prince très-débonnaire : duquel faict toutes les fois qu'il me souvient (et m'en souvient très-souvent), je rends grâces immortelles à Dieu tout puissant, et lui en rendray tant que je vivray, de ce qu'il me fist lors la grâce d'estre honoré d'une si belle et honorable légation, et de ce qu'il luy a pleu de conduire à chef et à poinct désiré mes travaux infinis, et de ce que par mon entremise il délivra lors de ruine et extermination toute apparente, les Hongres, qui jadis s'appeloyent les frères des Gauloys. Je vous ay allégué cest exemple, affin que ceux qui ont si mauvaise opinion des François sçachent et entendent que les François ont toujours esté prompts à donner secours à la chose publique chrestienne quand elle s'est trouvée affligée, et que le nom des roys de France a toujours esté de très-grande authorité envers toutes nations estrangères, et affin aussi qu'ils apprennent qu'il est bien mal aysé de juger des conseils des princes, desquels le plus souvent on n'entend pas la raison.

Charles le Quint, comme vous sçavez tous, a esté un prudent, sage et heureux empereur, qui a tousjours tasché par tous moyens et manière de mettre en mauvaise opinion, et tirer en hayne le Roy, son allié, et son beau-frère, envers toutes les nations chrestiennes, et n'y avoit pas encore quatre moys qu'il tenoit ces propos-là, quand soudain changeant de conseil, ce qu'il avoit un peu auparavant blasmé et réprouvé très-ignominieusement, il l'embrassa pour soy et pour les siens très-affectueusement.

En second lieu, ils nous objicent la cruauté et ne faignent pas d'affermer que nostre roy est un tyran inhumain. Quant à moy (très-re-

nommés chevaliers) j'ay jusqu'icy estimé que celuy seul estoit tyran, qui par force et à tort usurpe le bien d'autruy, qui travaille les peuples de courses, de bruslement et de saccagement; qui chasse les roys légitimes hors de leurs paternels héritages, qui pour son profit ou son plaisir invente de nouveaux genres de tourmens et de cruautez pour faire mourir et tourmenter les innocens, qui dresse tous ses conseils et toutes ses pensées à opprimer la chose publique, à despouiller les peuples de leurs libertez, à fouler ses sujects de très-griefves tailles et exactions; c'est celuy-là certainement que l'on doit tenir pour un tyran, la vie duquel est toute contaminée et souillée de meurtres, de forcemens, de pilleries et autres semblables crimes publiques : mais combien ces mœurs-là sont esloignées de nostre Roy, et de la manière de vivre de tous les François, vous qui n'estes prévenus d'aucune privée passion, vous (dis-je) le pourrez sainement juger, tant par ce que de longue main vous en avez peu apprendre, que par ce que vous en entendrez de moy cy-après.

Charles, neuviesme de ce nom, nostre Roy, à présent régnant, le jour propre qu'il succéda à son frère, lequel s'appeloit François-le-Jeune, appela auprès de soy le prince de Condé, qui peu devant avoit esté constitué prisonnier, et le tint tousjours en grand honneur auprès de sa personne, aussi tira-t-il de prison et osta des fers deux cens autres hommes, partie nobles, partie de plus basse, mais honneste condition néantmoins, lesquels pour estre suspects d'avoir conspiré contre le Roy, avoient esté emprisonnez. Ce qui l'avoit induit à ordonner cest eslargissement, n'avoit point esté une puérile légèreté ou témérité, ains l'advis et conseil de bien grands personnages, lesquels estimoient qu'il falloit pardonner à une si grande multitude, de peur que qui les puniroit, cela ne fust occasion de susciter de grands troubles par la France, voyant et prévoyant quel orage et quelle tempeste pendoit à la chose publique s'il eust autrement fait. Aussi s'estudia-il de remettre par sainctes loix et bons édicts à l'ancienne discipline et vieille façon de vivre. Que en est-il advenu depuis ceste grande bonté de nostre prince et si grande tranquillité de temps? elle a esté suivie d'une très-grande ingratitude, rébellion, troubles et confusion de toutes choses, que quelques particuliers ont suscité. Le pauvre prince a veu l'espace de dix ans tous entiers, les malheureuses et funestes armées civiles, qui jamais n'avoient esté ouyes entre nous, que la division de religion et la discorde de deux très-puissantes familles nous ont apportez; il a veu sa noblesse presque toute, il a veu le peuple et la lie du populasse divisée en deux parts : comme nous lisons qu'il advint jadis aux Romains, encore qu'ils fussent hommes sages et advisez, et comme il est toujours advenu aux guerres civiles. On recevoit au camp au nombre des soldats, les plus vitieux et les plus perdus hommes du monde, afin que pour le moins, par ceste voye, ils en peussent assembler tant plus grand nombre; cela est malheureusement succédé en nostre païs à ceux que l'on appelle vulgairement de la religion réformée. Il n'y avoit point d'occasion pourquoy quelques-uns nous deussent ainsi fouler aux pieds, si nous avons esté travaillez de séditions intestines; il n'y a pas de quoy se vanter et glorifier si fort, qu'ils sçavent commander à leurs subjects sans y employer le fer ny respandre le sang humain, le malheur qui nous est en cela advenu, ne doit estre imputé ny à folie, ny à tyrannie. La discorde de religion a bien apporté à l'Escosse, à l'Angleterre et à l'Allemaigne, comme à nous, une très-pestilente guerre. Le Païs-Bas de Flandre, ny les Espagnes mesmes soubs Charles-le-Quint, et soubs Philippe à présent régnant, n'ont pas esté délivrées de tels séditieux mouvemens, et y en a encore jusques aujourd'huy ez bas païs de bien vives reliques, et tels remuemens n'ont point esté assopis ny appaisez sans grande effusion de sang. Il y a en la Gaule des familles très-puissantes, telles que les unes se peuvent équiparer aux roys, et si y a une grande multitude de gentilshommes et chevaliers, et du tiers estat des gens de pied, qui en nombre et en prouesse se font partout bien renommer.

Or ceux qui gouvernent des provinces moindres, et commandent à des subjects plus nez et accoustumez à servir que non pas à porter armes ceux-là certes ont bien moïens de vivre en paix et demourer en repos; mais je reviens au faict : nostre Roy, que ceux-cy appellent Pharaon, estant contraint de supporter tant d'attentats et présumptueuses entreprises, a tousjours montré une singulière clémence et bonté envers tous; il a par trois fois concédé libéralement la paix à ceux qu'il avoit desfaicts et rompus, désirant achever et estaindre la guerre civile, qui a accoustumé de prendre fin très-calamiteuse et funeste, plustost par paix que non pas par victoire, suivant en cela le jugement et advis de très-sages hommes, dont nous lisons ainsi en Cicéron.

Toutes choses sont misérables ez guerres civiles, mais il n'y a rien qui le soit tant que la victoire mesme, laquelle, si bien elle succède

aux meilleurs, les rend plus fiers et plus impuissans à retenir leurs colères; on ne sçauroit remarquer en douze ans tous entiers que nostre Roy a régné, que ils appellent tyran très-cruel, aucune trace de cruauté; nul n'a jamais esté par son commandement tué, ny blessé, ny despouillé de ses biens; mais ils s'efforcèrent par calumnies sottement et impudemment controuvées, de rejeter la mort du feu admiral, et de quelques autres gentilshommes, sur la cruauté du Roy, de laquelle il a tousjours esté fort esloigné; mais il est bien facile de réfuter leur calumnie par une seule parole, car ce qu'ils n'ont esté devant occis est un certain argument que le Roy n'avoit oncques mis en son cœur de le faire.

Il les a eus cent fois auprès de soy à la cour tous ensemble, principalement à Bloys il y a un an, là où ils eussent peu estre massacrez fort commodément, sans aucune crainte ne danger; parce que la coulpe en eust esté vraysemblablement rejettée sur le duc de Guise, qui se plaignoit que feu son père avoit esté tué proditoirement par le commandement de l'admiral.

A ceste plainte eussent tenu la main ses proches parens et alliez, comme aussi eussent faict un duc de Montpensier, un duc de Nemours, un duc de Nevers, qui pour certaines offences particulières luy estoient déclarez mortels ennemis.

Mais ce qui est advenu à Paris, certainement c'est par un cas fortuit qui l'a faict soudainement naistre, sans que personne l'ait sceu prévoir, contre l'espérance et opinion de tout le monde; car combien qu'ils eussent très-griefvement offencé le Roy, et qu'ils fussent lors mesme par aucuns accusez de lèze majesté, pour avoir conjuré, toutesfois le Roy, qui estoit de sa nature plus enclin à clémence, eust mieux aymé les faire prendre au corps, que non pas les massacrer. Tel estoit son advis, que l'on informast diligemment de tout le faict, et cependant que tout le négoce fust réservé à la cognoissance du parlement de Paris. Mais comme il a accoustumé d'advenir aux tumultes soudains, que le populasse poussé de fureur excite, aussi escheut lors la chose autrement que l'on ne désiroit, dont le Roy fut fort courroucé et troublé; car il voloit qu'il y avoit èz Païs-Bas deux puissantes armées, assavoir: celle du duc d'Alve et celle du prince d'Orenge, dont l'un et l'autre eust très-volontiers entrepris de deffendre l'une des parts, qui eust esté le moien de faire passer la guerre des Païs-Bas en la France.

Il sçavoit d'avantage que les évangéliques (qu'ils appellent), pour vanger la blessure faicte à l'admiral, et la perte qu'ils avoient receue ez Païs-Bas, prendroient facilement les armes ainsi qu'ils avoient faict auparavant.

Il prévoyoit aussi de l'autre costé, que plusieurs des catholiques seroient très-prompts à faire la guerre contre ces réformez, s'ils entreprenoient de rien remuer. Et le prince d'Orenge d'autre costé, n'eust pas voulu faillir à ces réformez, de manière qu'il failloit nécessairement que nous tombassions en une quatriesme guerre civile, laquelle eust apporté l'extrême ruine et désolation dernière au royaume, qui par tant d'années en avoit desjà esté affligé.

Parquoy affin que les hommes de l'une et l'autre faction laissassent tout pensement de guerre, et fussent destournez de vouloir vanger leurs injures, les princes l'en pressant, et le parlement de Paris, dont l'authorité a tousjours esté très-grande parmy nous, luy en faisant instance, il a fallu qu'il ait approuvé le faict quant à l'admiral et quant aux capitaines qui avoient commandé sous luy aux guerres précédantes.

Il y a plusieurs telles occurances qui se présentent devant les yeux des roys, qui bien souvent les destournent de ce qu'ils avoient conclud et arresté. Paravant Théodosius, empereur religieux et débonnaire, très-utile à prodiguer la religion chrestienne, s'il y en a jamais eu, oubliant son humanité accoustumée, commanda que l'on feist mourir six mille hommes dedans la ville de Thessalonique, pour ce que ceux de la ville avoient abattu son image; mais en ayant esté briefvement repris et blasmé par saint Ambroise, il reprint une autre fois la clémence née avec luy, laquelle il sembloit avoir déposée et la retint tousjours depuis tant qu'il vescut, dont il est aujourd'huy compté entre les dévots et très-bons empereurs, par le consentement universel de tous les historiens.

Que ces calumniateurs doncques qui rejettent arrière de soy toute crainte de Dieu et frottant toute honte hors de leurs fronts, mesprisent le commun nœud et lien de la religion, considèrent maintenant s'ils peuvent à bon droict appeler un roy Pharaon, traistre et tyran, lequel en toutes ses occasions s'est monstré si clément, si doux et humain, que lors mesme envoya soudain par la poste à toutes les provinces de son obéissance, pour empescher qu'il n'advint rien de semblable aux autres villes du royaume, et deffendit bien expressément, avec commination de très-griefves peines, aux contempteurs de son édict, que l'on n'exerçast aucune cruauté.

A son édict, toutes les autres villes obéirent, excepté six seulement, esquelles les soudaines impétuositez du populasse, irrité des torts et dommages qu'il avoit reçeus auparavant, ne se peurent pas facilement réfréner : mais comment que ce soit, cest édict là fut cause que cent mille hommes ne furent pas lors massacrez.

Au reste, le duc très-illustrissime, requis de dire son opinion sur ce faict, n'en voulut jamais opiner, disant qu'il réputoit que ce luy seroit déshonneur, s'il estoit d'advis de faire mourir hors la guerre ceux que par tant de fois il avoit rompus et deffaits en bataille, estant fort malcontent que ceux à qui la fortune de guerre avoit pardonné, fussent ainsi meurtris par des bourreaux et par une lie de populace, aiant tousjours esté fort esloigné, non seulement de cruauté, mais aussi de trop grande sévérité.

L'on n'a jamais veu qu'il se soit courroucé, qu'il soit sorti des gonds une seule foys, jamais n'offensa personne, jamais ne dist injure à homme, jamais ne meit la main en colère sur homme vivant quel qui fust.

Ceux qui s'adressent à luy il les reçoit tous humainement, il honore les gentilshommes et caresse les soldats de dons et présens, et de tous les moyens qu'il peut : aussi est-il aymé, courtisé et honnoré par tous, et François et estrangers, qui en ont cognoissance pour la douceur de ses mœurs, pour l'humanité singulière et courtoysie dont il use envers toutes sortes de gens. Toutesfois nos beaux clandestins escrivains qui ne méritent pas qu'on leur adjouste foy quelconque, quand il n'y auroit autre raison, que qu'ils n'osent pas déclarer leurs noms, ils se sont persuadez qu'ils n'ont affaire d'aucuns tesmoins et pensent que ce soit pour eux qu'il ait esté dict anciennement : calumnie hardiment, car il en demeure tousjours quelque chose de suspicion.

Quant à moy, il me suffiroit de nier le tout seulement, mais au moins que ils disent ce que l'on trouve qu'un calumniateur dist une fois devant Jules-César : S'il suffit de nier, qui sera jamais condamné? auquel je répliqueray ce que Julianus très-prudemment respondit : Mais s'il suffit d'accuser, qui est celuy qui pourra jamais estre assuré de sa vie ny de son honneur ? Toutesfois, affin qu'il ne vous en demeure aucun scrupule en vos cœurs, je vous allégueray des tesmoignages, des indices et présomptions, qui ne se sçauroient desdire ny réfuter, ny par risée, ny par raison. J'ay pour tesmoin sinodal le duc très-illustrissime qui, m'ayant escrit de sa main fort ample, tesmoigne que le Roy estoit fort esloigné de la coulpe de ce faict, et affirme constamment que quant à luy il n'a jamais esté autheur ni approbateur de tel conseil.

Or si Marcus Attilius Scaurus vivoit maintenant, je le prendrois pour advocat de ma cause. Varus Alphénus, avec une très-aspre et picquante harangue, l'avoit accusé de trahyson, et luy, pour réfuter tant de chefs et articles de son accusation, n'usa que de ceste briefve response : Alphénus Varus dict que Scaurus a faict prendre les armes aux Latins contre les Romains ; Scaurus le nie, auquel pensez-vous des deux qu'il faille plustost croire ?

Aussi moy, suivant l'exemple de ce grand personnage, me puis servir de pareille raison pour défendre la cause du sérénissime duc. Certains escrivains, louez à pris d'argent, disent que le duc très-illustrissime a esté cause de la mort de l'admiral et des autres nobles qui furent tuez quand et luy, le duc très-illustrissime le nie, auquel pensez-vous qu'il faille plustost adjouster foy ? Quant aux conjectures, la première est que dedans les provinces qui sont de l'empennage du duc très-illustrissime, il n'y a eu homme tué, personne blessé, personne à qui l'on ait faict tort ou injure quelconque. Or, s'il eust esté si cruel que ceux-ci disent, il ne falloit qu'escrire aux capitaines et gouverneurs de ses villes, non qu'ils massacrassent les réformez, car nos princes n'ont point accoustumé d'user de paroles si cruelles ne si sanglantes, c'estoit assez d'escrire seulement qu'ils n'empeschassent point la fureur du peuple.

Ma seconde conjecture, est que le duc très-illustre faict si grand compte de ce royaume très-ample, que souventes fois faisant très-honorable mention de vous, il dist qu'il aymeroit mieux estre roy et capitaine d'une si grande et vaillante noblesse que d'avoir cinquante millions d'or de revenu annuel, et luy, qui naturellement est doué d'un bon sens, jugement, sagesse et prudence, pouvoit bien penser que ce massacre-là pourroit bien apporter de grands empeschemens à ce négoce. Parquoy il n'y aura jamais homme de discours entier qui juge qu'il ait mieux aymé perdre ce royaume très-ample, dont il est si fort désireux, que de pardonner à ces nobles-là, ou de réserver de les faire massacrer à un autre temps plus commode, où il n'y eust eu crainte de danger aucun.

Mais ces escrivains icy, affin que ils ne laissent attenter chose qui puisse regarder vostre jugement et volonté de l'honorer, ou à tout le moins vous tenir quelques jours en doute et balance, ils se tournent à parler des choses à advenir.

Le duc très-illustrissime (disent-ils) excitera

une guerre civile entre vous, c'est autant comme s'ils disoient : Ce duc-là, que la nature a doué de grande clémence et débonnaireté, tout soudainement, comme s'il estoit frappé de la foudre, deviendra de très-humain qu'il est homme très-inhumain, aspre et farouche, ennemy d'amy, ingrat de prince, convoiteux d'honneur et de bonne réputation, parjure au lieu de religieux et dévot envers Dieu. Et qu'est-ce autre chose dire cela, sinon controuver des songes à plaisir, pour vous abuser et tromper malitieusement, si vous ne vous en prenez bien garde ? Mais posons le cas, puisqu'ils le veulent ainsi, que le duc très-illustrissime oublie ses anciennes façons et mœurs, voire soy-mesme, il vous apportera (ce disent-ils) la guerre, vrayement ce seroit un beau conseil et digne d'un si grand prince. Mais je leur oppose fort à propos le dire ancien des Cassianus, à qui en vient-il le bien ? Quelle utilité pourroit-il espérer de suyvre tel conseil là où, au contraire, il y a plusieurs occasions qui le pourroient et devroient destourner et retirer du pensement d'esmouvoir aucune guerre ? Je voudrois bien qu'ils me disent, eux les premiers, quelle occasion pourroit pousser le duc très-illustrissime à susciter guerre entre les siens ? Afin (disent-ils) qu'il contraigne les évangéliques de revenir malgré eux à la religion des catholiques. Mais aurez-vous bien tant de loysir et tant de repos des ennemis de dehors que vous vous puissiez laisser esmeuvoir par séditions intestines et domestiques, à vous faire la guerre les uns aux autres ? Je vous en fais juges vous-mêmes ; mais je vous diray ce qu'ils songent. Quand je demande à qui c'est qu'il en advient bien : c'est (disent-ils) affin que vous, qui estes très-conjoincts ensemble, par proximité de sang, par anciennes alliances et très-douce conversation, il vous jètte à son advènement en combustion de toutes choses et soy-mesme en grande destresse, grans ennuis et grans périls, ce que toute personne de sain jugement confessera ne pouvoir tomber en l'entendement d'homme, s'il n'est furieux et troublé de son sens, tant s'en faut qu'il puisse arriver à un prince très-heureux d'honneur et de louange. Au contraire, il y a plusieurs occasions qui le pourroient et devroient retirer du pensement d'une telle guerre. La première est la crainte de se parjurer et fausser sa foy, de quoy ceux même qui sont les plus nonchalans ont accoustumé de tenir compte ; car il n'y a personne si abandonné des médecins qui ne déteste et mette en abomination le nom de perfide et parjure. En second lieu, faut mettre le soin de conserver sa bonne réputation, laquelle cause a accoustumé de retenir les hommes mesme de basse et plébéienne condition, non seulement les princes, qui sont très-estroitement obligez à faire et tenir ce qu'ils ont juré et promis. Tiercement, s'il vouloit attenter contre vous chose aucune de ce qu'ils disent, il se mettroit luimesme en très-grand danger de perdre sa vie et ses biens. Ce duc-là qui, s'il estoit vostre roy, pourroit jouir de son royaume si heureusement acquis sans aucun sien labeur, par vostre seule bénévolence et qui pourroit vivre en grande gloire et en très-bonne réputation envers les nations étrangères ; ce duc-là (dis-je) abandonneroit-il la France, qui l'ayme et l'honore comme un Dieu, pour venir icy semer à son advènement des semences de guerre civile parmy vous, qui auriez si bien mérité de luy ? Et luy-mesme voudroit-il bien se venir, de gaieté de cœur, précipiter en très-grands dangers et travaux, le sçachant et le voiant ? A qui en pourroit-il bien advenir ? Car quant à luy, autre fruict ne pourroit-il attendre que de vivre cy-après en perpétuelle angoisse de cœur, en continuelle destresse de crainte, ou bien qu'il seroit contraint de s'en retourner finablement aux siens en grand déshonneur. Je ne voy point quelle issue ne quel fruict il peut espérer de ceste infortunée et malheureuse guerre civile ; mais posons le cas qu'il fust d'entendement si mousse qu'il ne peust prévoir les dangers qui luy en prendroient et qui luy en menaceroient ; supposons qu'il soit si convoiteux de guerroyer que pour cela il en oublie toute autre chose ; qu'ils m'enseignent donques eux avec quelles forces, avec quelles armes et avec quels soldats il pourroit attenter, je ne diray pas achever une si périlleuse et si hazardeuse entreprise, à belles dens ou à beaux ongles, je croy, car il viendra tout désarmé, n'ayant autres forces, autres armes ny autres exercites que la bienvueillance que vous luy portez. Mais ils disent que vous-mesmes luy fourniriez gens et armes pour cest effect. Et pourquoy ne l'avez doncques faict du temps de vostre roy décédé, qui estoit catholique aussi bien comme luy, qui avoit esté nay et nourry parmy vous en vostre pais, qui par bienfaicts et présens avoit obligé à soy la meilleure partie de vous ?

Mais affin que je vienne finablement au nœud principal de toute ceste matière, il me reste deux poincts seulement à vous discourir, lesquels j'espère vous prouver facilement, et qu'iceux prouvez, décideront et termineront tout ce procez entièrement.

Le premier poinct est qu'il n'y a incommodité ni péril quelconque que l'on peut imaginer, que vous ne deussiez plustost redouter de la

part de tous ceux qui poursuivent ce roiaume, que de la part du très-illustrissime duc, car il n'y a personne de tous les compétiteurs, ny d'entre vous-mêmes, qu'il n'ait les moiens plus prompts et plus grands pour troubler vostre paix ; car si vous élisiez pour vostre roy l'un de vos compétiteurs voisins, celuy-là certainement en trois jours pourroit mettre dedans la Poulonne les forces et armes qu'il auroit laissées en son païs, et si c'estoit l'un d'entre vous qui fust esleu roy, soit qu'il fust catholique, ou évangélique, et qui voilast sa mauvaise volonté du prétexte de vouloir réformer et restituer en son entier la religion.

Tous ses alliez, tous ses parens, tous ses amis, tous obligez et despendens luy assisteroient, par le moien desquels il pourroit esmouvoir guerre civile entre vous, et tourner vos forces à la perte et ruine de vous-mesmes, là où vous entendez très-bien, encore que je m'en taise, que tous ces moïens-là défaudroient au duc très-illustrissime, quand bien il auroit volonté de remuer quelque chose parmy vous ; car il viendroit sans armes, il viendroit de païs fort esloigné du vostre, il viendroit incogneu à vous tous, et pourroit-il avoir doncques aucun confident entre vous auquel il voulust commettre et communiquer un si dangereux conseil ? Il n'auroit aucuns alliez, aucuns parens, aucuns amis anciens qui le peussent accompagner à entreprendre ou exécuter une si hazardeuse entreprise ; bref, afin que je parle plus clairement, il n'y a homme, s'il n'est prévenu de quelque passion particulière, qui ne confesse que le très-illustre duc, s'il ne vouloit attenter chose aucune de ce que l'on dit, n'eust plus d'occasion d'avoir peur de vous, que non pas vous de luy.

L'autre poinct que j'ay réservé pour la conclusion de ma harangue, est que tout ce que vous sçauriez espérer ny désirer du Roy que vous élirez, qui qu'il soit, certainement le duc très-illustrissime sans aucun délay le vous rendroit promptement faict et parfaict, parce que ses adversaires mesmes ne voudroient pas nier qu'il ne soit doué de très-excellentes parties, et d'esprit et de corps.

Et quant au meurtre de Paris, je vous ay prouvé, par très-vives raisons, qu'il en faut rejetter la coulpe sur autre que sur luy, et vous prie bien fort que l'une desdictes raisons ne vous tombe point de la mémoire, c'est que le duc très-illustrissime sçavoit bien que le bruit d'une si grande exécution et si inusitée vous destourneroit, ou pour le moins vous détiendroit quelques jours de luy faire ce qu'il désire, attendu que vous hayssez naturellement toutes cruautez.

Par quoy il faut que les adversaires confessent, que ce prince-là, qui est tenu de tous ceux qui le cognoissent pour homme de bon sens, et qui est désireux d'amplifier et augmenter sa dignité, eust plustost voulu retirer de la mort ceux qui ont esté massacrez, ou bien s'il n'eust peu obtenir, en faire réserver le massacre en quelque autre temps, que de perdre toute espérance du royaume qu'il avoit desjà conceue en son cœur. Et pour ce que il ne l'a pas faict, c'est argument très-certain qu'il ne l'a peu faire.

Vous avez besoin d'un roy qui, de longue main, ait appris de traitter les négoces publiques, et luy estant exercité et versé longuement aux affaires, pourra, le jour mesme qu'il sera esleu, pourvoir à tous vos affaires, estant secouru de vostre très-prudent conseil et jugement, et sera tout prest pour administrer vostre chose publique heureusement et sagement. Vous demandez un roy qui ayt esté soldat, parce que tant de milliers de nobles et vaillans chevaliers se fascheroient fort de porter les armes soubs un capitaine non-expérimenté : et luy, comme vous avez entendu, a longuement porté les armes, a commandé aux batailles, a combattu par plusieurs fois contre de très-puissans ennemis, et en a heureusement emporté la victoire, tellement que vous avez un homme tout prest, soit à entretenir la paix, soit à faire la guerre. Si vous demandez quels biens il a, je ne veux pas dire qu'ils soient infinis, mais bien veux-je asseurer qu'ils sont tous présens, de manière que si nous avons promis quelque chose pour luy, il peut accomplir la promesse tout incontinent par luy-mesme et sans secours d'autruy ; si vous attendez que outre les prières du Roy Très-Chrestien, je vous adjouste encore la grâce et le plaisir que vous ferez à d'autres princes, nous sommes bien contens d'estre vaincus en cela par les autres compétiteurs ; car j'ay protesté dez le commencement de ma harangue, que je ne voulois user d'ambitieuses prières : vous sçavez et cognoissez assez les qualitez qui sont nécessaires à un roy, desquelles si le duc très-illustrissime est doué, il ne voudroit pas adjouster à ses mérites les prières ny la grâce d'autruy, tellement que s'il obtient de vous la dignité qu'il prétend, il se délibère de l'attribuer seulement à vostre humanité, à la bonne opinion que vous aurez de luy, et à l'amour que vous portez à vostre païs ; toutesfois afin qu'il ne semble que nous soyons seuls et destituez d'amis, j'appelleray à nostre secours la mémoire d'un très-bon prince qui fut jadis vostre roy : j'entends de Loys, roy de Hongrie et de Poulonne, duquel la cendre et l'heureuse

souvenance vous prie aujourd'huy tous, que, par vos voix et suffrages, vous vouliez honnorer de sa coronne royalle un sien parent, un qui est extraict de sa race et de son sang : celuy-là (dis-je) vous prie et vous requiert très-instamment, qu'en faveur de luy, duquel vous avez eu les principaux chefs, priviléges et immunitez, que vous souvenant d'un si grand bénéfice, choisissiez pour vostre roy un prince nay de la famille dont luy a tiré son origine ; ce que, si vous le faictes, adjoustera un grand accroissement à vos louanges envers les nations estrangères, quand elles entendront que vous aurez conformé vos suffrages au faict et au jugement de vos ancestres.

Par quoy, très-révérens seigneurs, et vous illustres et magnifiques palatins, chastelains, vous, très-renommez et très-vaillans chevaliers, de la part du Roy Très-Chrestien, je vous présente (ce qui soit au bien, honneur et accroissement de vostre chose publique) le sérénissime duc d'Anjou, de Bourbonnois et d'Auvergne ; recevez-le tout prest et appareillé à gouverner vostre chose publique comme s'il estoit nay pour vous et s'il estoit vostre fils : vous pouvez faire que vous soyez ses parens, ses frères, ses alliez et prochains ; car il abandonnera ceux qu'il a en France, laquelle est fort esloignée de vous. Et par ce moïen, la proximité de son sang, auquel il diroit adieu pour jamais, ny les importunes prières de ses amis, ni la mémoire de son ancienne familiarité et conversation, le pourroient retirer ne destourner du vray et du droict chemin. Il ne seroit point besoin, pour avoir accez à luy, de mendier la recommandation de ses proches parens, ny acheter la grâce vénale de ses courtisains, ny de luy faire aucuns indignes services, ou de gagner le port et faveur de quelques corrompus domestiques, car vous auriez tous entière et pleine puissance de le voir, de l'approcher et de luy parler ; car en la France où il est, il donne audience à tous, il ne refuse de parler à personne et renvoie tout le monde avec une très-humaine response. Il seroit tesmoin participant et compaignons de vos labeurs et de vos dangers, ô très-vaillans chevaliers, et par sa libéralité soulageroit vos incommoditez. Vostre seule piété, religion et dévotion, ô très-révérens prélats, vos seuls mérites et services envers la chose publique, ô magnifiques palatins, la seule recordation de vostre prouesse, ô très-vaillans chevaliers, le pousseroit, délivré et despouillé de toute privée affection, à vous aimer, caresser et honorer. Je vous prie doncques de rechef autant qu'il m'est possible, au nom du Roy Très-Chrestien, que vous choisissiez et eslisiez pour vostre roy ce prince, qui ne vous peut nuire en chose quelconque, ains vous peut estre utile à toutes choses, qui est tout prest et appareillé de prendre présentement le soin de défendre et amplifier vostre chose publique ; qui ne voudroit pour rien diminuer vos libertez, priviléges et immunitez ; qui ne pourroit l'effectuer quand il voudroit attenter ; qui auroit le jugement sain et entier, non prévenu d'aucune passion d'alliance ny parenté, pour sagement ordonner de vos affaires ; qui a délibéré (si vous le faictes vostre roy) d'employer toutes ses pensées, toutes ses affections et tous ses conseils, pour attaindre à ce seul but, que jamais vous ne vous puissiez repentir de l'avoir faict, et qu'il puisse estre surnommé à bon droict, véritablement, sans flatterie, par vous et par vostre postérité, le bon Roy prudent et vaillant et père du païs.

J'ai dict.

LA SECONDE HARANGUE

FAITE ET PRONONCÉE EN L'ASSEMBLÉE

DES ESTATS DE LA NOBLESSE DE POULONNE,

PAR LE MESME SIEUR

ÉVESQUE DE VALENCE,

LORSQU'IL FUT LICENTIÉ, LE 25e JOUR D'AVRIL 1573.

Quand je confère mon arrivée devers vous avec le congé que vous me donnez, et avec mon département, ce n'est pas à dire que j'en soys esmeu pourtant, parce que cela seroit trop esloigné du respect et de l'observance que je vous porte; mais bien vous diray-je que je souffre facilement que mon cœur en soit distraict en plusieurs différens et divers pensemens.

En premier lieu se présente à ma mémoire ce qui m'advint tout au commencement de ma légation, que je ne pense pas vous estre non plus tumbé sitost de la souvenance: c'est que soudain que je fus arrivé sur vos confins, je pensay qu'il me falloit arrester là pour quelques jours, pendant que je pourrois avoir nouvelles de vous, touchant ce que vous auriez résolu de moy; car je ne voulus pas témérairement entreprendre de m'approcher plus près de vous sans le vous avoir premièrement faict entendre, et que vous l'eussiez trouvé bon: au moyen de quoy je vous en escrivis à tous en commun, et, ainsi que vous avez accoustumé, vous me feistes humainement bientost responce. Vous m'assignastes pour ma demeure certaine et commode, la petite ville qui vulgairement s'appelle Conin, pour ce que lors il n'y avoit aucune suspicion de peste, auquel lieu, encore qu'il fust assez incommode pour moy maladif, mesmement en temps d'hyver, je demouray bien volontiers sept moys presque tous entiers, et de peur qu'en chose quelconque je ne vous offençasse, à peine mis-je dix fois en tout ce temps-là le pied hors de la maison. J'ay tousjours faict office d'orateur, non d'explorateur ny d'espion. Depuis quand mes collègues magnifiques furent arrivez, alors on nous donna le congé et permission de parler avec vous sur les instructions et mandemens que nous avions aportez de la part du Roy Très-Chrestien, dont nous vous en avons exposé une partie de vive voix, et par escrit assez clairement, comme j'espère, et avons retenu à vous dire le demourant, jusques à ce que nous eussions un peu de lumière et de certitude de la volonté que vous portiez au très-illustre duc d'Anjou; et maintenant que nous attendions la responce tant désirée de nous, à tout le moins qui fust digne de tant de travaux que nous avons prins, j'entends au contraire qu'il nous en faut retourner. Je sçay bien que vous en avez autant ordonné de tous les autres ambassadeurs et orateurs, mais il n'est pas raisonnable, comme très-bien vous sçavez, de faire passer sous mesme loy et mesme condition, ceux dont la raison est dissemblable et différente. Nous avons plusieurs choses communes avec les autres orateurs, mais aussi en avons-nous à part plusieurs propres et péculières; ils ont le chemin ouvert et seur pour retourner en leurs maisons; ils peuvent en quatre journées, si bon leur semble, se rendre chez soy. Mais nous, qui sommes si loin du lieu d'où nous sommes partis, sommes en grand soucy, non-seulement du labeur du chemin, lequel je ne pourray pas, quant à moy, supporter, sinon en faisant bien petites journées, mais aussi de plusieurs autres choses.

Nous avons faute de tout presque ce qui nous est nécessaire pour nostre retour, et si n'en peut-on faire provision en si peu de temps. Il y a encore une autre incommodité qui touche à moy seul, c'est que me trouvant indisposé de maladie, qui me travaille fort, et contrainct par la foiblesse de mon corps, qui me va tous les

jours en empirant, j'avois proposé d'appeler des médecins pour tascher à recouvrer ma force et santé, duquel propos je ne me puis départir sans péril de ma vie; et de ceste incommodité s'il vous plaisoit me soulager, vous feriez certainement chose très-digne de vostre accoustumée courtoisie et humanité; car, comme vous devez attendre une entière obéissance de nous, aussi espérons-nous que vous userez en nostre endroict, pour le moins de vostre douceur et gratieuseté singulière, à ce que nous puissions séjourner en ce lieu, tant que nous ayons faict provision des choses nécessaires pour nostre voyage, et que j'aye un peu pourveu au faict de ma santé. Toutesfois, s'il est ainsi que vous ne puissiez pas seulement faire cela sans incommodité de vos affaires, nous vous déclarons que nous remettons et nous-mesmes et toutes nos besongnes entièrement à vostre prudence et bonté; et que nous prendrons en bonne part et supporterons patiemment tout ce qu'il vous plaira en ordonner: seulement vous requéronsnous avec toute l'instance qui nous est possible, qu'il vous plaise bénignement et attentivement escouter ce qui me reste encore à déduire de certains chefs et articles de mon oraison. Ces jours passez je vous ay fait une harangue un peu plus longuette, par laquelle vous avez peu entendre quelle affection le Roy Très-Chrestien avoit envers vous, et ce que le très-illustrissime duc d'Anjou pourroit faire pour amplifier la grandeur et pour l'utilité de ce royaume, lesquelles choses, comme certainement elles furent de vostre grâce par vous escoutées attentivement et bénignement, aussi ont-elles esté ouyes et prises par d'autres très-malignement, qui se laissans aller à leurs privées passions, n'omettent à remuer pierre aucune pour essayer à distraire totalement vostre cœur et affection du très-illustrissime duc: car ils taschent à oppugner par divers artifices les offres que nous vous avons faictes. Le roy de France (ce disent ces mesdisans) ne sçauroit accomplir vos promesses parce qu'il est pauvre. Il n'est pas si pauvre qu'il ne tienne une cour plus magnifique que prince autre quelconque de la chrestienté. Les gens de cheval allemands, que l'on appelle vulgairement reistre, depuis dix ans encore ont receu de luy six millions d'or, c'est-à-dire soixante fois cent mille escus. J'y adjousteray encore une autre partie qui vous semblera bien estrange: l'on paye maintenant la soulde à ces reistres allemans qui leur estoit deue par le feu prince de Condé et le feu admiral, pour avoir servi la faction contraire au Roy; et n'y a rien eu qui l'ait esmeu à user de telle libéralité, que pour maintenir le crédit et la réputation de foy du nom des François. Il n'est pas si pauvre qu'il doive encore aucun reste du dot qui avoit esté promis et convenu, de la très-illustrissime duchesse de Savoie, sa tante, ny des sérénissimes roines d'Espagne et de Navarre, ou de la duchesse de Lorraine, ses sœurs, et si n'a pas en cela despensé moins de vingt fois cent mille escus, car à chascune de ces princesses là a esté donné quatre cent mille escus pour leur dot, et cent mille pour leurs bagues. Et vousmesmes pourrez juger qu'il n'y aura rien qui empesche que le duc très-illustre ne puisse aussi espérer quelque chose de la libéralité du Roy, son frère, qu'il aime si tendrement.

Mais, supposons qu'il soit ainsi que veulent ces mesdisans icy, que le Roy ne luy veuille rien donner. Je veux que ils sçaichent qu'il a si grandement mérité de toute la France, que tous les estats du royaume ont délibéré de l'accompagner quand il partira pour s'en venir vers vous, non seulement avec larmes et regrets, mais aussi avec très-riches présens. Ils débattent aussi de merveilleuses calumnies, l'article par lequel je vous ay offert quant et luy quatre mille arquebusiers gascons: ce duc-là (disentils) veut opprimer les Polaques lorsqu'ils n'y penseront pas et ne se tiendront pas sur leurs gardes. Mais il n'est pas facile d'opprimer si grand nombre de nobles et vaillans chevaliers, qui, sous un chef généreux et expérimenté, pourroient facilement surmonter et dompter tous les ennemis de ce royaume. Or j'ay dict que ces Gascons-là seroient pour envoyer en Livonie, non pas en Poulonne, si vous en estes d'advis: par ainsi appert-il que cest article-là se doit référer à vostre volonté, non pas au plaisir du duc. Il vient après un autre article, qui pourroit bien tenir en suspens les entendemens des hommes les plus prudens: ce duc-là (disent-ils) ne peut en façon quelconque venir en Poulonne, parce qu'ils afferment que les princes de la maison d'Austriche et ceux de l'Allemaigne ne le permettront jamais. Mais quant à moy, je trouve trois fautes en ceste sorte de calumnie: la première faute est, qu'ils feignent que l'Empereur soit ennemy de nostre roy; mais je leur demande pourquoi luy a-il doncques donné sa fille en mariage? est-il vraysemblable qu'un beau-père non provoqué, non irrité, se déclare adversaire et ennemy d'un sien gendre, et amy de telle dignité? Il porteroit fort aigrement (se disent-ils) si le duc très-illustre estoit esleu roy; mais qu'est-ce autre chose cela, que adjouster des menaces aux prières, et que vouloir destourner de leurs pour-

suites les autres compétiteurs par crainte de son inimitié? Vous pouvez certes facilement cognoistre que cela ne vint jamais en pensée à l'Empereur, qui est prince très-prudent.

La seconde faute est, qu'ils maintiennent que les princes d'Allemaigne refuseront passage au duc très-illustre. Je crois que vous avez tous bonne souvenance que Charles le Quint empereur, feit une très-aspre guerre aux princes d'Allemaigne, là où les roys de France ont tousjours esté fort bons et grands amis des princes de Germanie; mais posons le cas qu'ils soient oublians et ingrats de tous bénéfices (ce que certainement nul homme de bien ne jugera jamais de princes de si bon sens et de si grande prudence), toutesfois quelle occasion auroient-ils de se vouloir déclarer ennemis d'un, leur amy et confédéré, par lequel ils n'auroient esté provoquez, ny irritez de tort ou injure quelconque? Parce (disent-ils) qu'ils seroient marris, si celuy qui auroit esté recommandé par eux estoit rejetté. Je voy qu'il y a en cela des menaces tacitement adjoustées aux prières : s'il falloit adjouster foy à ces gens icy qui nous sont tant contraires, de quelque part que la fortune se tourne, il ne peut faillir qu'il n'y ayt tousjours guerre entre vous et les princes de la maison d'Austriche et de l'Allemaigne.

Mais je vous prie, prenez garde, et considérez là où tent ce langage. Si vous mesprisez leurs prières, ils vous seront ennemis; si vous eslisez celuy qu'ils vous recommandent, ils vous voudront puis après contraindre d'eslire malgré vous un de ses enfans, et par ainsi le droit d'eslire petit à petit vous seroit osté, et le royaume (pour lequel conférer et gouverner, l'authorité souveraine a toujours esté rière vous) seroit tousjours dévolu par droit héréditaire aux descendans du roy décédé. Mais quant au poinct duquel il est question maintenant, je puis asseurer devant l'assemblée de tant de nobles personnages, qu'il y a quelques-uns entre les princes d'Allemaigne, qui sont tous prets et appareillez de convoyer et faire escorte eux-mesmes s'il est besoin au duc très-illustre, et si ne luy voudroient pas faillir à ce besoin les reistres, qui depuis quelques années ont esté à la guerre et combattu sous luy; tellement que par mer et par terre le chemin seur luy sera ouvert. Je viens à leur troisième faute, touchant le roy de Dannemarc, duquel ils parlent si résoluement et si asseurément, comme si toute leur vie ils eussent esté de son conseil privé. Ce roy-là, (disent-ils), leur fermera la mer; et comment cela? veu qu'il nous est allié de très-estroite alliance. Ses prédécesseurs se sont autresfois conservé le royaume de Dannemarc, par le moyen et secours des Gascons, pourquoy doncques nous refuseroit-il passage? Il le feroit (se disent-ils) en faveur de l'Empereur; voire mais les roys ont accoustumé de faire leurs affaires, non pas ceux des autres. Ne pensez pas que le roy de Dannemarc, qui autrement est prince sage, prudent et bien advisé, se veuille légèrement départir de l'alliance d'un roy très-puissant et son allié, sans estre provoqué ny irrité d'aucun tort ou injure, ny tiré d'aucune espérance. Mais mettons qu'il soit ainsi que ceux-cy veullent, du temps de la guerre qui a duré quelques années entre le roy de Dannemarc et celuy de Suède, les Dannois n'ont jamais peu empescher le cours de la navigation des vaisseaux de Suède en France, et me vient présentement en mémoire un point que je ne puis laisser échapper. Entre les ambassadeurs de Suède, qui maintenant sont par devers vous, il y a un gentilhomme excellent certes et bien exercité et expert en ceste navigation-là. Ce gentilhomme (dis-je), par commandement du Roy, son maistre, a sollicité mon nepveu, fils de mon frère, avec grandes promesses, pour conduire des Gascons en Suède, et en estoient d'accord, si n'eust esté que nostre Roy, qui avoit proposé d'exhorter les sérénissimes roys de Dannemarc et de Suède à faire paix ensemble, feit défence que les Gascons ne sortissent hors de la France. Et s'il est ainsi que ce gentilhomme-là, qui maintenant est ambassadeur par devers vous, espéroit de conduire des Gascons en Suède malgré les Dannois, pourquoy n'en pourroit-on autant estimer du duc très-illustre? Je n'adjousteray que ce mot seul sur ce poinct, que si outre l'honneur et la gloire que le duc très-illustre a desjà acquise, s'adjoustoit encore la très-ample dignité de ceste coronne, il s'acquéreroit et se gagneroit les cœurs de tous les autres princes, affin que je ne die rien davantage.

Quant à ce que j'ay dict qu'il y a des gallères toutes prestes pour nostre très-illustre duc, quelques uns s'en moquent, et dient que je me montre par cela ignorant de la marine; mais quant à moy, je confesse qu'ils sont très-doctes à inventer et controuver des calomnies, aussi m'apperçois-je qu'ils sont peu exercitez en la navigation. Je puis dire que sur les gallières j'ay visité presque toute la coste de l'Affrique et les plus nobles isles de la Grèce, outre les villes qui sont assises le long des rivages de la mer Méditerranée et Adriatique : sur les gallères, je ay voyagé le long des costes de toute l'Angleterre, toute l'Escosse et toute l'Hybernie, et

ay environné toutes les isles Orcades : mais encore que les gallères fussent inutiles en ceste mer (ce que certainement est faux), j'ay dict qu'il y a flotte équipée de gallères et de navires, et n'y a personne qui puisse nyer qu'il n'y ait grand nombre de navires en la France, s'il n'est de nature bien obstiné contre l'expérience. Quant à ce que j'ay dict qu'il apporteroit de l'argent, il y en a qui le reprennent, comme si nous estions icy venus à la foire pour acheter un royaume; j'ay dict que nous estions ambassadeurs et orateurs, non pas marchans et trafiqueurs ; nous avons offert de l'argent pour employer aux nécessitez publiques de ce royaume, non pas en intention que vous y deussiez avoir aucun esgard en l'eslection de vostre roy : car les royaumes ont accoustumé de s'acquérir, non point par argent, mais par la seule vertu, et par la bienvueillance d'hommes semblables à vous, ou par ceux qui par force d'armes les conquièrent et ostent des mains de leurs ennemys.

Mais nostre très-illustre duc, encore qu'il ait embrassé en son cœur toutes les autres parties qui peuvent estre en un fils de roy, toutesfoys il n'espère pas attraire ny gaigner vos cœurs par autre chose que par la seule gloire et renommée de sa vertu. Et si outre et par-dessus ces tant rares et excellentes parties d'esprit et de corps, il y en a encore quelques-unes joinctes de la fortune, pourquoy n'aura-il peu les vous présenter aussi quand et sa personne et sa vie ? Si vous avez proposé de ne requérir en luy autre chose sinon foy, vérité, intégrité, prudence, proesse et vaillance, il n'est jà besoin que nos adversaires se travaillent tant de cela, comme si nous fonsdions tout notre espoir de surmonter nos corrivaux en nombre de deniers seulement ; ainsi au contraire, si vous voyez qui luy défaille partie aucune de celles qui sont nécessairement requises en celuy que l'on veut eslire pour utile roy, rejettez-moy arrière tout son argent, toutes ses seigneuries et ses biens, lesquels toutesfois en un prince au demeurant orné de tant de vertus, s'ils se rencontrent avec tant d'autres louables qualitez, ne doivent estre ne mesprisez ne rejettez. Toutesfois il n'y aura jamais disputes ne différens de cela entre luy et vous; car si vous dressez vostre cogitation à peser seulement ses mérites, ce luy sera certainement une grande accession d'honneur, de gloire et réputation, quand tout le monde entendra que pour le choisir entre les autres, vous n'avez eu regard à autre chose qu'à sa vertu : et si d'avanture il y a quelque nécessité qui vous contraigne de requérir quelques richesses pour l'establissement de vos affaires, luy, pour la singulière amitié qu'il vous porte, accomplira et mettra en effect à comble mesure tout ce qui par nous en son nom vous a esté offert, et s'il ne pensera point que pour cela sa dignité en puisse être aucunement diminuée, attendu que tout le monde sçait assez que sans biens aucuns, sa personne est très digne de dignité royale.

Et pourtant n'a-il besoin de recommandations ny de deniers, ny de la faveur des autres princes, car il est tel que vous le devez souhaiter.

Premièrement, d'une nation qui de tous temps a tousjours esté fort amie de la vostre, et puis d'une famille qui entre tous les chrestiens a tousjours possédé le premier lieu d'honneur; son aage est très-apte à supporter les travaux et à entreprendre le soin du gouvernement du royaume; il est jà de longue main duict et versé en l'administration de la chose publique, et en l'art militaire exercité plus que son aage ne porte, car autant de fois qu'il a combattu en bataille rangée (ce qu'il a faict bien souvent), autant de fois a-il rapporté victoire de ses ennemys ; lesquelles choses estant telles, comme certainement elles sont, ce prince, qui semble avoir esté nay pour vous, ne sera jamais refusé par vous, si ce n'est que l'on en produise un autre auquel il doive estre postposé en aucune chose, ce qui ne se peut faire nullement.

Car c'est un prince tel qu'il se peut comparer à tous les princes de la terre. Par quoy, de peur que quelqu'un ne vous surprenne et ne vous abuse, je désire fort que vous soyez tous bien informez et advertis de ce qui se machine. Il y en a qui font tous leurs efforts pour tascher à débouter ce grand prince de la pétition de ce royaume, et à cest effect louent à pris d'argent certains hommes affamez et de nulle réputation, et les attirent pour surprendre ceux qui ne s'en donnent bien garde ; mais il vous sera bien aisé de descouvrir leurs tromperies, car ce sont toutes calumnies si ineptes et si éloignées de toute vérisimilitude et vérité, qu'elles ne méritent pas qu'on les réfute ny qu'on leur responde devant gens de bien, graves et non prévenus d'aucune passion. Cessent donc au moins pour quelques jours les injures, détractions et mesdisances meschamment controuvées, et recognoissent ces ouvriers de bourdes et d'artifices mensongiers qu'en affaires de si grand poix et si grande importance, devant un si excellent et si prudent sénat, devant une si fréquente assistance de tant de nobles et vaillans chevaliers, il ne faut pas combattre de calumnies, de faucetez, ny de tromperies, mais de raisons et de certains argumens.

Et si vous, seigneurs, pour vostre singulière prudence, arrestez cela en vostre entendement, il ne vous reste plus rien, sinon de prier de très-ardentes prières, Dieu tout puissant et tout bon, que pour mettre heureuse fin à ce grand et haut négoce, il vous fasse tous demeurer fort conjoincts, en jettant bien arrière de vous toutes dissentions et discordes; qu'il luy plaise conserver très-longuement ce très-ample royaume sain et sauf en son entier, et vous aussi, ô très-révérens seigneurs prélats, ô très-illustres palatins, très-magnifiques chastelains, et vous très-nobles gentilshommes et très-vaillans chevaliers de Poulonne, de Lithuanie, etc.; il veuille préserver et tenir clos et couverts de tous meschefs et de toute perte et ruine en vos biens et estats entiers. Et à nous, qui sommes ambassadeurs envoyez de la part d'un si grand roy et qui est tant vostre amy, il fasse la grâce, comme nous désirons singulièrement par sa souveraine clémence et bonté, que ou demourans icy, ou nous en départans, nous puissions, par nos labeurs, apporter quelque profit à vostre chose publique.

Et quant à ce qui touche à moy particulièrement, il conduise à fin désirée cette mienne légation, qui est la seconde vers vous, et la quinziesme vers autres princes, tellement qu'à vous et vos successeurs il en demeure une joyeuse et perpétuelle mémoire de mon nom, de ce que je vous auray le premier offert un roy sage, prudent, vaillant, dévot et fort affectionné au bien de vos affaires.

J'ay dict.

LETTRE

D'UN DES

PREMIERS OFFICIERS DE LA COUR DE PARLEMENT,

ESCRITE A UN DE SES AMIS

SUR LE SUJET

DE LA MORT DU ROI HENRI III.

Monsieur, j'ay veu par vostre lettre le désir extrême qu'avez de sçavoir le triste et pitoyable discours de l'accident advenu au feu Roy, nostre maistre, et estimez qu'il n'y a personne qui le vous puisse faire entendre plus particulièrement et plus au vray que moy, d'autant que le commandement de Sa Majesté et mon extrême malheur m'en ont rendu partie. Et combien que mon âme refuye d'y entrer et ayt horreur de s'en souvenir, néantmoins pour le désir que j'ay de vous contenter, et aussi que j'estime estre nécessaire qu'un chacun sçache comme le fait s'est passé, afin de connoître la barbare cruauté des ennemis de la France, je vous diray (non sans larmes qui par plusieurs fois effaceront ce que j'escriray) que le dernier de juillet de cette malheureuse année mil cinq cent quatre-vingt et neuf, retournant avec quelques-uns de mes amis de devers Paris au bourg de Saint-Cloud, où le Roy estoit logé, j'eus pour ma rencontre un religieux jacobin, de l'aage, comme il apparoissoit par l'inspection de la personne, de vingt-sept à vingt-huit ans, qui estoit parmi deux soldats du régiment de Comblanc, estimant qu'ils le tinssent prisonnier, et sçachant l'intention du Roy estre que telles personnes demeurassent saines, sauves et libres, combien que pour la pluspart ce fussent les trompettes de cette sanglante sédition, je leur demanday s'il estoit leur prisonnier; leur réponse fut que non, mais que c'estoit un religieux qui apportoit à Sa Majesté lettres et nouvelles de quelques serviteurs qu'il avoit dans Paris, et qu'à cette fin ils le conduisoient vers son quartier, et que m'ayant rencontré à propos, ils me supplioient de luy mener. Ce que je fis, pensant que ce fût quelque advertissement qui pourroit servir aux affaires. Arrivé en mon logis, je l'interrogeai fort particulièrement de ce qui le menoit, et après plusieurs difficultez et refus, comme si c'eust esté chose qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à Sa Majesté, il me dit qu'il venoit de la part de M. le premier président pour dire à Sa Majesté que luy et tous les serviteurs qu'elle avoit dans Paris estoient merveilleusement affligez de ne pouvoir entendre aucunes nouvelles de son armée, combien qu'ils sceussent qu'elle fût fort près. Que ceux qui restoient dans la ville de ses serviteurs estoient fort tourmentez, comme en ayant esté le jour précédent emprisonnez mil ou douze cens; que tous ces rudes traitemens augmentoient bien leur douleur, mais ne diminuoient point leur vertu, et que le mesme consentement et la mesme volonté de la servir demeuroit en leur cœur; qu'ils estoient en tel nombre, qu'aisément ils pouvoient faire un bon service, et que partant ledit sieur premier président, qui, encore qu'il fût prisonnier, ne laissoit pas de sçavoir leurs intentions et le moyen qu'ils avoient de servir, l'envoyoient vers Sa Majesté pour luy dire de sa part qu'ils estoient près de se saisir d'une porte et luy donner entrée dans la ville; disoit davantage avoir charge luy faire entendre quelque autre chose plus particulière. Sur lequel propos j'insistay fort long-temps, l'interrogeant plus avant sur la façon et sur les paroles dudit sieur président, s'il estoit seul ou en compagnie lorsqu'il luy tint lesdits propos; il me dit que Rivault, abbé de Lagny, estoit avec luy, par quelle façon et par quel moyen il entroit dans la Bastille, que c'estoit faisant semblant d'aller voir un conseiller de la cour, qui y estoit prisonnier, nommé Portail, fils de Portail,

chirurgien du Roy ; avec lequel il avoit familiarité et habitude, recevant de luy et de sa mère plusieurs biens et commoditez, et qu'il alloit souvent en ladite Bastille. Je luy demanday s'il avoit lettre dudit sieur premier président, ou quelque autre signe ou marque, lequel monstrant, il pouvoit estre creu. Sur quoy il monstra un petit billet escrit en lettres italiennes, qu'il disoit estre de la main du sieur président; et de fait il en approchoit bien fort, comme la lettre italienne est fort aisée à imiter et contrefaire, et contenoit à peu près ces paroles :« Sire, ce présent porteur vous fera entendre l'estat de vos serviteurs et la façon de laquelle ils sont traitez, qui ne leur oste néantmoins la volonté et le moyen de vous faire très-humble service, et sont en plus grand nombre que Vostre Majesté peut-estre n'estime. Il se présente une belle occasion, sur laquelle il vous plaira faire entendre votre volonté, suppliant très-humblement Votre Majesté croire ce présent porteur en tout ce qu'il dira. » Après ces paroles il y avoit une croix enfermée dans un O. Ayant leu ce billet et luy ayant demandé quel moyen il avoit tenu à sortir de Paris, il respondit qu'il avoit fait entendre qu'il s'en alloit à Orléans, et que sous ce prétexte il avoit demandé un passeport au comte de Brienne, prisonnier au Louvre, lequel à l'instant il m'exhiba. Ce discours fut fort long entre nous deux, taschant par tous moyens à descouvrir quel il estoit, me doutant que ce fust quelque espion, sans néantmoins jamais penser qu'il couvast en son âme une si désespérée et énorme trahison : mesme je luy dis que peut-estre il estoit suscité de la part des ennemis, pour, sous ces belles paroles et promesses, nous faire donner en quelque embuche; mais je le trouvay ferme et résolu en ce que premièrement il m'avoit dit, et mesme respondant pertinemment sur mon doute, à sçavoir, qu'après qu'il auroit fait entendre à ceux de Paris la volonté du Roy, il viendroit retrouver Sa Majesté pour l'advertir du jour et heure, et qu'on le pourroit mettre entre les mains de qui elle adviseroit, jusques à ce que l'entreprise eût réussi, pour respondre sur sa vie de la faute qu'il auroit commise, si aucune y en avoit de sa part. Lors ne pouvant tirer autre chose de luy, je le délaissay parmy les miens et m'en allay trouver le Roy, lequel n'estoit encore revenu de devers Paris, où il estoit allé. Je l'attends en un logis d'un de mes amis, prochain du sien, chez lequel ayant souppé, et sçachant Sa Majesté estre de retour, je luy fis entendre tout ce que dessus ; de quoy estant extrêmement aise, pour le moyen qu'il se voyoit ouvert, sans plus grande ruine de ses sujets, laquelle il déploroit, de tirer ses bons serviteurs qu'il avoit dans la ville de la sanglante et cruelle tyrannie sous laquelle ils languissoient, me commanda de le luy amener le lendemain de bon matin, sur les six à sept heures, nonobstant que je lui disse que s'il luy plaisoit, par son commandement, je luy demanderois s'il avoit quelque autre chose à luy faire entendre, outre ce qu'il m'avoit jà dit. Cependant (comme depuis j'ay appris) le méchant et misérable demeuré en mon logis soupa gayement avec les miens, taillant ses morceaux du funeste cousteau, meuble ordinaire de tels oyseaux : mesme l'un d'eux luy disant qu'il y en avoit de son ordre six qui avoient (à ce qu'on disoit) entrepris de tuer le Roy; luy, froidement, sans changer de couleur, respondit qu'il y en avoit partout et de bons et de mauvais. Le lendemain au matin, premier jour d'aoust, jour à jamais lamentable pour la France, m'estant levé pour aller trouver Sa Majesté suivant son commandement, je le fis esveiller ayant paisiblement dormy toute la nuit; et devant qu'entrer au logis du Roy, je le fis parler à Portail ; auquel il donna des remarques fort particulières de sa femme, de son fils et de sa maison. Entré au logis et peu de temps après appelé par du Halde, qui fit pareillement entrer, par le commandement du Roy, ce malheureux, je le trouvay assis sur sa chaise, tout débraillé, qui fut cause que je le fis arrester à la porte, et pris de luy les billet et passeport, et les présentay à Sa Majesté, qui, les ayant leus, déceue de la similitude de la lettre, estima que ce billet venoit dudit sieur premier président, lequel, parce qu'il ne portoit que créance, il fit approcher ce moine pour entendre de luy ce qu'il avoit à dire; lequel approché, m'estant mis entre le Roy et luy, et de l'autre costé estant M. le grand-escuyer, qui lors estoit en la chambre, il luy dit qu'il venoit de la part dudit sieur président et des autres serviteurs que Sa Majesté avoit dans Paris, pour luy dire choses d'importance et qui concernoient grandement son service, lesquelles il ne pouvoit dire qu'à luy seul ; sur quoy, je ne sçay par quel instinct, ou si quelque esprit aymant la France me poussoit, je pris la parole, luy disant qu'il eust à parler haut, et qu'il n'y avoit dans la chambre autres que serviteurs très-fidelles de Sa Majesté. Ce que luy insistant de parler en secret, je répétay une autre fois; et enfin, m'adressant au Roy mesme, luy dis qu'il n'estoit besoin qu'il approchast de si près ; mais lors le malheur de la France estant trop puissant, suivant sa bé-

nignité et facilité accoustumée, le fit passer du lieu où il estoit en la place dudit sieur le Grand; et luy tendant l'oreille, nous deux reculez, nous fusmes tout estonnez que nous le vismes s'escrier, en disant : Ah! malheureux! que t'avois-je fait pour m'assassiner ainsi ? et se lever, le sang luy sortant du ventre, duquel il tira le cousteau, qui incontinent fut suivi des boyaux, et d'iceluy frappa ce malheureux assassin sur le front; lequel se tenant ferme vis-à-vis de luy, j'eus crainte qu'il eust encore quelques armes et desseins d'offencer Sa Majesté, qui me fit sacquer l'espée au poing, et luy baillant des gardes contre l'estomac, je le poussay et jettay dans la ruelle. Sur ce bruit arrivent les ordinaires, desquels l'un tirant l'assassin de la ruelle où il estoit, incontinent fut tué par les autres, nonobstant que je leur criasse par plusieurs fois qu'ils n'eussent à le tuer; mais leur juste colère ne put permettre que mon advertissement servist d'aucune chose. Vous pouvez juger, Monsieur, quel estoit ce piteux et misérable spectacle, de voir d'un costé le Roy ensanglanté, tenant ses boyaux entre ses mains, de l'autre, ses bons serviteurs qui arrivoyent à la file, pleurans, crians, se desconfortans extrêmement, remplissans l'air de regrets et l'eschauffans de leurs ardens souspirs et gémissemens. Quant à moy, ce très-grand et non préveu malheur me toucha de telle sorte, que la force m'abandonna, le sens se troubla, et mon âme estant jà sur le bord de mes lèvres, ne s'arrestoit que sur un seul point, qui estoit un désir merveilleux de la mort, que je priois un chacun me donner; et mon œil (fenestre de mon âme) devint pierre immobile, insensible, sans que pour lors les larmes en coulassent, le mal estant trop grand, trop fraischement et vivement empreint en icelle, pour se pouvoir repaistre de larmes, comme cet ancien Psammenitus, roy d'Egypte, après la prise de luy, des siens et de sa ville, estant par son cruel victorieux mis en un fauxbourg pour le combler d'injure et fascherie, voyant sa fille avec les filles des autres princes et seigneurs d'Egypte, qui, en habit d'esclave, alloit tirer de l'eau, et son fils avec deux mil autres gentilshommes, les mains liées, la bouche bridée, tirans à la mort tous ceux qui estoient avec luy, pleurans et se lamentans; il ne jetta ni soupir ni larmes, ni ne fit autre signe de douleur, sinon qu'il baissoit le visage. Mais, lorsqu'il vit un de ses familiers chargé d'ans et de pauvreté, allant par le camp demander l'aumosne, il se mit fort à pleurer et à se frapper la teste, et faire autre signe d'homme très-affligé; de quoy son ennemy estonné, et luy en ayant demandé la raison, il respondit que les misères et calamitez des siens estoient trop grandes pour estre pleurées; celles de ses amis, comme luy touchant moins au cœur, estre dignes de larmes et pleurs. Tel estoit lors le mal que je sentois; mais incontinent après ce premier estonnement et stupeur, les larmes en sont coulées en grand nombre; larmes qui sont perpétuelles et desquelles, au souvenir de mon malheur, ou plustost du malheur public, je laveray à jamais mon visage. Le Roy, blessé, s'estant mis sur son lit, fut visité par ses médecins et chirurgiens, qui asseurèrent qu'avec l'ayde de Dieu ils le guériroient; ce qui diminua de beaucoup la douleur de toute l'armée, et nous donna à tous espérance que cest effort, puisqu'il n'avoit réussi, seroit le dernier de la rage ennemie.

RELATION

FAITE

PAR MAITRE JACQUES GILLOT,

CONSEILLER D'ÉGLISE A LA GRAND' CHAMBRE DU PARLEMENT DE PARIS,

DE CE QUI SE PASSA AUDIT PARLEMENT, SÉANT AUX AUGUSTINS, TOUCHANT LA RÉGENCE DE LA REINE MARIE DE MÉDICIS, MÈRE DU ROI LOUIS XIII, LES 14 ET 15 MAI 1610.

NOTICE

SUR MAITRE JACQUES GILLOT

ET SUR SA RELATION.

Jacques Gillot, doyen de la cathédrale de Langres et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, appartenait à une famille ancienne de la Bretagne. Il remplaça Nicolas de Thou dans la charge de conseiller-clerc au parlement de Paris, lorsque ce dernier fut nommé évêque de Chartres. A l'époque où le premier président, Achille de Harlay, se vit enlevé de son siége par Bussy Le Clerc, Gillot fut un des conseillers qui le suivirent à la Bastille. On ignore comment il en sortit; mais il est certain que lorsque le parlement fut transféré à Tours, il siégea dans cette fidèle et courageuse compagnie. Les registres constatent qu'il était conseiller-rapporteur à la date du 23 octobre 1589.

Gillot aimait la littérature, et se plaisait à réunir chez lui les hommes de lettres les plus distingués. C'est dans ces réunions que fut formé le projet de tourner la Ligue en ridicule. Pierre Le Roy, chanoine de Rouen, avait conçu l'idée de la satire *Ménippée*; les amis de Gillot et Gillot lui-même, donnant carrière à leur verve, l'enrichirent d'une foule de traits mordants et de plaisanteries. On lui attribue, entre autres passages, la procession burlesque de la Ligue, et la harangue du cardinal légat.

Gillot mourut au mois de juin 1619; on ignore la date de sa naissance.

Il nous a laissé une Relation très circonstanciée *de ce qui se passa au parlement* au sujet de la régence. L'auteur rapporte les faits dont il a été témoin, et doit inspirer plus de confiance que Girard, secrétaire du duc d'Epernon. Rigault, continuateur de l'Histoire du président de Thou, s'accorde avec Gillot; les registres du parlement confirment leur témoignage; ce témoignage ne saurait paraître suspect, puisqu'ils n'avaient aucun intérêt à déguiser la vérité. Si le duc d'Epernon, l'épée à la main, avait prononcé un discours rempli de menaces pour forcer le parlement à nommer régente Marie de Médicis, son secrétaire ne serait pas le seul qui eût fait mention de cette circonstance. Ce duc ambitieux, pour se faire valoir, aura fait faire un récit erroné, qui ensuite a été adopté trop légèrement par quelques historiens.

Cette Relation a été publiée pour la première fois par Dupuy, qui la tenait sans doute de l'auteur. Dupuy l'a insérée dans son *Traité de la Majorité de nos rois et des Régences du royaume*. Amsterdam, 1722.

A. B.



RELATION

FAITE

PAR MAITRE JACQUES GILLOT.

Le vendredi quatorzième jour de mai 1610, le parlement, séant aux Augustins, où il se tenoit comme de coutume quand l'on prépare le Palais pour les mariages et entrées des rois et reines (1); l'audience de relevée tenant, à laquelle présidoit M. Potier, sur les quatre heures et demie, M. Le Bret, avocat du Roi, plaidant en une cause pour madame de Givri, l'on apèrçut que les avocats et procureurs parloient l'un à l'autre à l'oreille; on oyoit un murmure, et voyoit-on tous ceux qui étoient en la salle se lever, sortir, rentrer et venir, comme étonnés de quelque nouveau bruit, dont M. l'avocat du Roi se sentoit fort interrompu. Arrive sur ce point M. Servin, aussi avocat du Roi, qui admonesta chacun de se baisser et faire silence. M. le Bret continua; et ayant conclu, M. le président ayant recueilli les opinions de messieurs les conseillers assistans à l'audience, prononça que la cour appointoit les parties au conseil. M. Servin incontinent fit avertir M. le président de faire frapper par l'huissier de la baguette, comme l'on a accoutumé quand l'heure est sonnée. La compagnie levée se retire en une petite chambre basse, proche du lieu où l'audience se tenoit. M. Servin raporta qu'un de ses gens lui avoit dit qu'un gentilhomme l'avoit chargé de lui dire que le Roi avoit été présentement blessé dans son carrosse. Cependant ce bruit croît, et déjà voyoit-on par les rues toute la noblesse courir à cheval, l'épée en la main, et en un moment les gardes du Roi sur le Pont-Neuf, avec un grand étonnement par toute la ville. Messieurs du parlement, incertains de la vérité (dont aucuns se retirèrent, aucuns demeurèrent), furent d'avis d'envoyer à M. le premier président (2), qui étoit au lit, détenu de la goutte, pour prendre son avis; lequel envoya dire à M. le président Potier, qu'il le prioit de ne bouger des Augustins, et de retenir tous messieurs les conseillers qui y étoient; qu'il seroit aussitôt à eux que l'huissier; qu'il se faisoit habiller pour s'y faire porter. Comme il se préparoit, maître Louis Dolé, avocat au parlement et procureur général de la Reine, arriva de sa part, et lui dit qu'en cet infortuné et misérable accident il étoit nécessaire qu'il allât au parlement pour assembler la compagnie, et qu'il n'en bougeât jusqu'à ce qu'il eût de ses nouvelles; qu'elle désiroit et attendoit cela de lui. Lors ledit sieur premier président pria un conseiller de parlement, qui étoit avec lui et qui s'en retournoit aux Augustins, de dire à M. le président Potier qu'il commandât aux huissiers d'aller par toutes les maisons avertir messieurs de la compagnie de venir présentement aux Augustins : ce qui fut exécuté. Aucuns de la compagnie, bien avertis, tenoient la mort du Roi toute assurée, sans pourtant la publier ouvertement. Une grande partie ne croyoit encore que blessure, disant que ce n'étoit rien. M. le premier président arrivé et assis en sa place, le sieur de Beaumont, son fils (3), fit dire par un huissier qu'il étoit commandé de la Reine de parler à la cour; on le fait entrer. Il dit que la Reine lui avoit com-

(1) Marie de Médicis devait faire le 16 son entrée solennelle à Paris.

(2) Achille de Harlay.

(3) Christophe de Harlay, comte de Beaumont, bailli du Palais.

mandé de venir au parlement de sa part, dire qu'elle prioit la cour d'aviser ensemble tout ce qui étoit besoin de faire en cette grande nécessité, en prendre bonne résolution, et le plus promptement qu'il se pourroit, et lui faire sçavoir. Auquel M. le premier président dit : « Vous pourrez raporter à la Reine que vous avez vu la compagnie assemblée pour l'effet qu'elle désire, et bien délibérée de servir le Roi, elle et l'Estat. » Incontinent après, par délibération de la compagnie, M. le premier président fit entendre aux gens du Roi, mandez à cette fin, que la cour les chargeoit d'aller au Louvre voir ce qui étoit de ce bruit et en raporter la vérité, afin d'aviser ce que le parlement devoit et pouvoit faire. Messieurs les avocats du Roi, exécutans la charge qui leur avoit été donnée, vont au Louvre. Il est impossible d'exprimer par écrit l'étonnement et le deuil qui se lisoit au visage de tous ceux qui étoient là assemblez, représentez au vif par les gestes, la face triste, et un incroyable silence entrerompu de soupirs. Peu après, messieurs les avocats du Roi retournez trouvèrent la compagnie augmentée pendant leur absence, et raportèrent avoir trouvé la Reine fort éplorée, assistée du Roi, son fils, de M. le chancelier (1), de quelques princes et seigneurs ; et avec grandes larmes avoir vu le corps du Roi défunt sur un lit. A ces paroles, furent ouis des cris et soupirs merveilleux, et tant de larmes jettées du profond du cœur, que l'on pouvoit juger que chacun pleuroit son père et son roi, ce qui fit cesser le rapport de messieurs les gens du Roi, donnant temps à la véhémence de la douleur nouvelle et inespérée qui occupoit entièrement les sens, les esprits et d'eux et de toute la compagnie. Ces témoignages et ressentimens douloureux un peu apaisez, ils continuèrent leur propos, et dirent que la Reine sçavoit que le parlement avoit toujours eu soin de l'Estat, et que son autorité étoit en la conservation d'icelui, qu'il en avoit toujours fait preuve bien certaine, et à son grand honneur ; désiroit que présentement et sans se départir le parlement pourvût, selon qu'il avoit accoutumé (2), à la régence et au gouvernement du royaume ; que c'étoit chose non seulement nécessaire, mais outre ce fort pressée ; que pour empêcher que sur cette funeste nouvelle quelques troubles n'arrivassent, il falloit dès à présent écrire pour pourvoir à la nécessité de plusieurs affaires et dépêcher à tous les gouverneurs des provinces et des villes et des places, pour contenir les peuples en devoir et repos ; que l'on avoit pourvu à la ville de Paris par toutes les places et portes : si bien qu'il n'y avoit rien a craindre ; ajoutans que M. le chancelier leur avoit dit que l'on avoit accoutumé de donner le gouvernement et la régence de la personne du Roi et du royaume à la mère du Roi en son basâge, comme il se verroit par les histoires et registres du parlement ; déclarans pour leur regard que non seulement ils le consentoient, mais le requéroient très-instamment et que présentement il en fût délibéré ; que la Reine fût nommée et déclarée régente en France, pour gouverner et la personne du Roi et le royaume. Eux retirez, l'affaire fut proposée par M. le premier président, qui représenta à la compagnie ce sur quoi elle avoit à délibérer en ce triste et funeste accident, témoignant un grand deuil et non sans larmes et mis en délibération : au milieu de laquelle ou environ sur la fin, M. d'Epernon entra en pourpoint, son épée en la main, et entra par le haut des siéges où messieurs sont assis quand l'on tient l'audience à huis ouverts ; s'aproche de M. le premier président pour parler à luy, ayant mis le pied sur le banc où il étoit assis ; auquel ledit sieur premier président dit s'il vouloit pas prendre sa place. Il répondit que non ; qu'il supplioit la compagnie d'excuser son incivilité ; parle à M. le premier président et après aux autres messieurs les présidens tout bas comme en passant, et répéta encore cette excuse de son incivilité ; pria fort messieurs d'accélérer la délibération et que l'affaire pressoit ; que la Reine attendoit la résolution de la compagnie : s'en retournant par le même chemin qu'il avoit pris (3). Incontinent après et comme l'on achevoit de délibérer, M. de Guise (4) entre par le même chemin, aussi en pourpoint, et tenant son épée en la main, botté et éperoné, descend les trois degrez proche de la place où est le premier huissier aux audiences publiques, et s'approchant pour parler à M. le premier président, il lui dit qu'il prît place ; ce qu'il fit, et s'assit en son lieu de pair de France, au dessus du doyen du parlement, qui étoit M. Courtin ; où étant, il dit qu'il étoit venu en ce lieu pour donner assurance à la cour de la continuation de son très-humble service au Roi et à l'Estat de France, qu'il offroit en ce parlement,

(1) Nicolas Brulart, marquis de Sillery.

(2) Cette prétention du parlement était mal fondée, puisque c'était la première fois qu'il se trouvait requis de pourvoir à la régence.

(3) Voyez la Notice.

(4) Charles de Lorraine, duc de Guise.

promettant ne manquer jamais à ce devoir et au service de la cour. Auquel M. le premier président répondit qu'il avoit assez de quoi être obligé à l'offre qu'il faisoit, et qu'elle étoit digne de lui ; que les registres de la cour en seroient chargez, mais que ce n'étoit assez d'offrir sa personne ; qu'il avoit ce grand gouvernement de Provence éloigné d'ici, où il falloit faire preuve par effet des bonnes paroles qu'il avoit données à la compagnie. A quoi il répliqua que déjà il avoit donné ordre à ce qui touchoit son gouvernement ; qu'il avoit tout maintenant, et devant que de venir à la cour, présenté son lieutenant et cinq ou six gentilshommes de commandement au Roi et à la Reine, qui avoient fait le serment entre les mains de Leurs Majestez, et incontinent après leur avoit commandé de partir pour aller en Provence ; et ajouta que la Reine attendoit nouvelles du parlement. A quoi M. le premier président lui dit que présentement elle seroit avertie de ce que la cour avoit délibéré et arrêté ; qu'elle avoit avisé d'y envoyer quelques-uns de la compagnie, pour la rendre certaine de ce que la cour avoit jugé. Etant parti, la délibération fut achevée ; et fut arrêté que la Reine, mère du Roi, seroit et étoit déclarée régente en France pendant le bas-âge du Roi, son fils, pour gouverner sa personne et conduire les affaires du royaume. Il n'y eut en cette délibération ni discours ni avis contraires. Le parlement se pensoit obligé par tant d'exemples de la reine Brunechilde (1), de la reine Alix, mère de Philippe-Auguste ; de la reine Blanche, mère de saint Louis, et autres semblables ; même que les rois Charles V et VI auroient nommé leurs femmes pour avoir l'administration et la garde de leurs enfans et du royaume, et nouvellement celui de la reine Catherine de Médicis pendant la minorité de Charles IX, et après sa mort pendant l'absence du roi Henri III ; qu'il ne restoit point de doute à les suivre, et n'y avoit personne capable qui pût traverser la confirmation et approbation de tant d'exemples passés en tous pareils cas. Ce fait, l'on avisa de députer messieurs les présidens Potier et de Thou (2), avec les quatre plus anciens qui étoient lors en la compagnie, messieurs Courtin, Scaron, Pelletier et de Hère, lesquels furent chargez de la part de la cour de faire sçavoir l'arrêt à la Reine. Et furent mandez les avocats du Roi pour leur faire entendre la résolution de la compagnie : ce que M. le premier président fit, et après leur dit qu'ils allassent avec messieurs les présidens et conseillers, qui portoient à la Reine la réponse de ce qu'ils avoient proposé et requis : ce qu'ils firent, et tous ensemble allèrent au Louvre environ les six heures et demie. Pendant ce voyage, le procureur-général du Roi (3) fit avertir la cour par un huissier, qu'il étoit à la porte dans une chaire, malade et fort incommodé, la suppliant de lui permettre de se faire apporter en la chambre ; ce qui lui fut accordé ; où étant, dit en paroles tristes et dolentes qu'il avoit été averti de ce malheureux et détestable accident peu de temps y avoit ; que ses compagnons, comme il étoit averti, avoient commencé de faire leur devoir et qu'on en avoit délibéré ; qu'il étoit venu se présenter pour exécuter les commandemens de la cour, pour ne manquer aucunement au devoir à quoi son office l'obligeoit, désirant sçavoir l'arrêt pour s'employer à l'exécution d'icelui. M. le premier président commanda au clerc du greffe Doisseau de lui lire ce qu'il en avoit écrit ; ce qu'il fit : et l'ayant entendu, se retira. Messieurs les députez du parlement retournent du Louvre sur les sept heures ; raportent avoir vu la Reine fort désolée, bien assistée de M. le chancelier et messieurs les officiers de la couronne ; lui avoir fait entendre l'arrêt présentement donné au parlement ; qu'elle les avoit remerciez du soin et de la diligence que la compagnie avoit apportés en cette affaire si nécessaire et si pressée. Et disans qu'ils avoient vu ce piteux et lamentable spectacle du corps du défunt Roi, renouvellèrent les pleurs et lamentations en la compagnie ; ajoutèrent qu'elle prioit que la cour prît encore cette patience de ne point départir qu'elle ne lui eût fait entendre quelque chose dont lors elle prenoit conseil ; ce que la compagnie accorda, et demeura assemblée jusqu'à huit heures. M. le premier président voyant la nuit approcher sans aucun avis, proposa d'envoyer vers la Reine l'un des quatre notaires de la cour, pour recevoir son commandement ; ce qui fut trouvé bon. Et fut maître Daniel Voisin, l'un des quatre notaires, commandé d'y aller ; lequel retourna soudain, raportant que quelques-uns des gardes qui étoient sur le Pont-Neuf l'avoient averti que M. Bullion étoit parti du Louvre pour venir trouver messieurs du parlement. Et de fait, tost après ledit sieur Bullion vint, et dit que la Reine lui avoit commandé de venir encore remercier la compagnie de l'arrêt qu'elle avoit donné présentement, que messieurs les députés

(1) Brunehault (en latin *Brunechildis*).
(2) L'historien.

(3) M. de La Guesle.

lui avoient fait entendre ; qu'elle avoit été conseillée de venir demain au Palais, et d'y amener le Roi son fils, avec bon nombre de princes, seigneurs, prélats et autres officiers de la couronne, pour lui faire tenir son lit de justice et rendre cet acte le plus solemnel qu'elle pourroit; que l'on lui avoit donné ce conseil, dont elle envoyoit avertir la cour, afin de s'y trouver en l'ordre et cérémonie accoutumée, pour confirmation et exécution de l'arrêt donné par icelle. M. le premier président lui répondit que puisqu'elle en avoit pris conseil et avoit volonté de ce faire, la cour s'y trouveroit. Etant M. Bullion parti, il fut arrêté que l'on se trouveroit tous aux Augustins le lendemain de bonne heure, avec robes d'écarlate ; et ce fait, chacun se retira sur les neuf heures du soir, ou peu moins. — Suit l'arrêt de la cour :

« Sur ce que le procureur général du Roi a remontré à la cour, toutes les chambres d'icelle assemblées, que le Roi étant présentement décédé par un très-cruel, très-inhumain et très-détestable parricide commis en sa personne sacrée, il étoit nécessaire pourvoir aux affaires du Roi régnant et de son Estat, requéroit qu'il fût promptement donné ordre à ce qui concernoit son service et le bien de son dit Estat, qui ne pouvoit être régi et gouverné que par la Reine pendant le bas âge dudit seigneur son fils, et qu'il plût à la cour la déclarer régente, pour être pourvu par elle aux affaires du royaume. La matière mise en délibération, ladite cour a déclaré et déclare ladite Reine, mère du Roi, régente en France, pour avoir l'administration des affaires du royaume pendant le bas âge dudit seigneur son fils, avec toute puissance et autorité.

» Fait en parlement, le quatorzième jour de mai 1610.

» *Signé* Du Tillet »

Le samedi quinzième dudit mois, messieurs les présidens et conseillers du parlement se trouvèrent, sur les six à sept heures du matin, assemblez, vêtus de robes d'écarlate, en fort grand nombre; entre lesquels y avoit environ quatre ou cinq de messieurs les maîtres des requêtes. Arrivèrent messieurs les évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, pairs de France. Etant ainsi assemblez, le sieur de Beaumont vint de la part de la Reine au parlement, et dit qu'il y avoit eu quelque doute le matin si elle viendroit au parlement, non encore bien résolue; toutefois qu'enfin elle avoit pris résolution d'y venir avec le Roi, son fils, et qu'il l'avoit laissée qui se préparoit et s'habilloit pour y venir : dont elle vouloit que le parlement fût averti. Cependant que l'on attendoit, M. Courtin raporta une requête pour messire de Lorraine, archevêque de Reims, tendant à ce qu'il plût à la cour le recevoir à faire le serment de pair de France ; sur laquelle fut mis, comme l'on a accoutumé : *Soit montré au procureur-général*, qui requit l'ordinaire, qu'il fût informé de sa vie, mœurs et religion : ce qui fut fait à l'heure même. Et aussitôt l'information faite et raportée, il passe par avis de le recevoir; et encore qu'il y pût avoir quelque difficulté sur ce qu'il n'étoit point archevêque sacré, ni âgé de vingt-cinq ans, et n'eût autre ordre que de sous-diacre, toutefois, soit pour gratification, attendu la grandeur de la maison, ou que l'on se voulût dispenser de la rigueur de la règle pour la solennité du jour, ou quelqu'autre bonne occasion, l'on n'y fit aucune doute. M. le premier président lui fit faire le serment de pair; et lequel fait, il prit sa place de pair au-dessus des trois évesques et pairs ci-dessus nommez. Tôt après, le sieur de Châteauvieux, chevalier d'honneur de la Reine, vint pour parler à part à messieurs les présidens : ce qu'il fit; et autres qu'eux ne sçurent ni le sujet de son voyage, ni ce qu'il leur dit. M. le duc de Mayenne se fit apporter en la compagnie dans une chaise, et se fit mettre au milieu du parquet, vis à vis de messieurs les présidens, ne pouvant, par son infirmité, monter où il devoit tenir son rang, ni se remuer aucunement pour prendre ailleurs place. Après vinrent messieurs de Châteauneuf, de Pontcarré, conseillers au conseil privé, qui prindrent place sur des bancs préparez pour messieurs du conseil privé dans le parquet. Puis après M. le connétable (1) arriva, qui se mit sur ce même banc au-dessus d'eux. Messieurs les archevêques de Rheims, évêques de Beauvais, Châlons et Noyon, voyans que la compagnie s'augmentoit, jugèrent qu'il leur faudroit changer de la place où ils étoient assis au bas, au-dessus de messieurs les maîtres des requêtes et conseillers de la cour, comme ils ont accoutumé et aux audiences et au conseil, et qu'il valoit mieux prendre leur place en haut : dont ils communiquèrent à M. le premier président, pour sçavoir de quel côté ils se devoient asseoir aux hauts siéges; lequel, avec l'avis de messieurs les présidens proches de lui, leur dit que quand le Roi venoit au Palais, leur rang étoit à la main gauche, et que la main droite se réservoit aux princes du sang et autres grands officiers de la couronne, bien qu'ordinairement

(1) Henri de Montmorency.

aux audiences et au conseil ils soient assis à la main droite. Ils ne crurent pas cet avis, qui étoit selon l'observance et coutume ordinaire; et se croyans, sans en délibérer plus avant montent aux hauts siéges de la main droite, et se rangent l'un près de l'autre, selon l'ordre de leur pairie : M. de Rheims le premier, M. de Beauvais le second, M. de Châlons le troisième, M. de Noyon le quatrième; avec lesquels M. de Paris se joignant, fit le cinquième, au lieu de demeurer en son rang de conseiller de la cour, et au-dessus de tous, comme il devoit. M. le connétable parla à M. le premier président du rang qu'il pouvoit tenir, et où il avoit à se mettre. Il lui fut répondu qu'il ne pouvoit s'asseoir au-dessus des pairs ecclésiastiques. Quoi voyans ces messieurs les évêques, témoignoient et de paroles et de gestes de se vouloir maintenir en ces places, et de l'opiniastrer, se pressans et serrans fort près les uns des autres, disans hautement qu'ils étoient conseillers nés du Roi les premiers et avant tous les autres, et firent grande rumeur. M. le connétable enfin monte en haut et prend place au-dessous desdits évêques, où il fut quelque temps. Sur ce, arrivent quatre de messieurs les cardinaux, sçavoir : de Joyeuse, de Gondi, de Sourdis et Du Perron, qui prirent le côté gauche aux hauts siéges. Incontinent après, M. le chancellier arrive, accompagné de cinq ou six maîtres des requêtes en robes noires, au devant duquel on envoya jusques au bas du degré de la porte de l'audience les deux plus anciens conseillers, messieurs Le Voix et Courtin, lequel avoit une robe de velours noir, et s'assit au-dessus de M. le premier président jusqu'à ce que le Roi fût arrivé. Il voit et apprend cette contestation de messieurs les pairs ecclésiastiques; il en communique avec messieurs les présidens, et pria messieurs les présidens de Thou et Camus de parler à eux, et leur remontrer que ce n'étoit ni le lieu ni le temps de disputer cette séance; qu'il falloit que les princes du sang fussent assis du côté du Roi et de la Reine à la main droite, les exhortant de prendre place de l'autre côté, après messieurs les cardinaux. A quoi messieurs les présidens profitèrent peu, s'en retournans à leur place sans leur avoir pu persuader ce qui étoit de la raison et de la coutume. Pendant cette dispute, M. le connétable changea de place, et vint se mettre du côté et au-dessous de messieurs les cardinaux. Le Roi et la Reine étant sur le Pont-Neuf, proche des Augustins, l'on fit avertir messieurs de la cour qu'ils étoient en chemin et venoient. On envoye en la manière accoutumée deux de messieurs les présidens, qui étoient messieurs Potier et Forget, second et troisième, avec les quatre plus anciens conseillers, messieurs Courtin, doyen des conseillers; Le Voix, Bauyn et Scaron, jusqu'à la porte de l'église des Augustins. Enfin le Roi et la Reine entrent avec les princes et pairs et ducs, et avec eux des princesses et dames en grande confusion, qui se tindrent au milieu du parquet : ce que jamais ne fut vu auparavant au parlement. Lors on commanda à ces messieurs les pairs ecclésiastiques de sortir du lieu où ils s'étoient pensé maintenir, et quitter la place aux princes : ce qu'ils furent contraints de faire contre leur résolution premiere, et vinrent se mettre du côté de messieurs les cardinaux, qui étoit le gauche, et au-dessous d'eux; et M. l'évêque de Paris avec eux, qui devoit être en rang de conseiller de la cour. Alors M. le connétable quitta ce côté où il étoit, et retourna de l'autre, où étoient les princes, ducs et pairs. Le Roi, habillé de violet ou pers bien clair, ayant un bonnet plissé, monte en son trône, paré du dais accoutumé de velours violet, parsemé de fleurs de lis d'or, qui est du roi Louis XII (1); et la Reine, sa mère, après. Elle s'assit à la main droite près de lui. A la droite et du même côté étoient messieurs les princes de Conti, le premier; le fils aîné de M. le comte de Soissons, qu'on appelle le comte d'Anguien (2), enfant de quatre à cinq ans : qui fut trouvé nouveau. Après M. de Guise, M. le connétable, M. d'Espernon, M. de Montbason, M. de Sulli, ducs et pairs; messieurs de Brissac, de Lavardin et de Boisdaulphin, maréchaux de France. A la main gauche, messieurs les cardinaux de Joyeuse, de Gondi, de Sourdis et Du Perron, messieurs les quatre pairs ecclésiastiques, et l'évêque de Paris. Aux pieds du Roi étoit assis bas sur un aurillier M. le duc d'Elbeuf, fort jeune, qui représentoit le grand chambellan; et au-dessous de lui M. de Chapes étoit couché, comme prévost de Paris. M. le chancelier prit sa place en une chaire couverte de partie du dais sous lequel étoit le Roi, et au-dessous de lui, où le greffier du parlement se met ordinairement, et à l'audience et à huys clos. A côté de lui étoit M. de Souvrai, gouverneur du Roi, à la main gauche, et tout debout. M. le chancelier monte parler au Roi et à la

(1) En mémoire de Louis XII qui avait souvent siégé dans la grand' chambre, on y laissait alors ce dais toujours tendu.

(2) Louis de Bourbon.

Reine, puis se remit en sa place. Après cela, le silence commandé, la Reine dit ces paroles :

« Messieurs, ayant plu à Dieu, par un si misérable accident, retirer à soi notre bon Roi, mon seigneur... » (à ces mots elle cessa de parler, jetant de grands soupirs et larmes ; et peu après reprenant sa parole, entremêlée de pleurs et soupirs, dit :) « Je vous ai amené mon fils, pour vous prier tous d'en avoir le soin que vous êtes obligez pour ce que vous devez à la mémoire du père, et à vous-mêmes, et à votre pays. Je désire qu'en la conduite de ses affaires il suive vos bons conseils ; je vous prie les lui donner tels qu'avisez en vos consciences. »

Ayant parlé, elle descendit pour se retirer, comme elle avoit été conseillée de le faire. Mais étant en bas, et au milieu du parquet, et conduite par les sieurs de Châteauvieux et Conchine (1), il survint un nouvel avis contraire au premier, qui fut qu'elle devoit retourner prendre sa place, les uns prenans sujet sur ce qu'il n'y avoit point de moyen de la faire passer ; les autres, qu'elle devoit être présente et assister à cette cérémonie jusqu'à la fin, pour ramener le Roi son fils. Elle en faisoit difficulté, voulant se tenir au premier conseil, qui étoit le meilleur, comme n'y ayant exemple semblable ; se laisse vaincre, et remonte en sa place première. Le Roi commença à dire :

« Messieurs, Dieu ayant retiré à soi le feu Roi, mon seigneur et père, par l'avis et conseil de la Reine, ma mère, je suis venu en ce lieu pour vous dire à tous qu'en la conduite de mes affaires je désire suivre vos bons conseils, espérant que Dieu me fera la grâce de faire mon profit des bons exemples et instructions que j'ai reçus de mon seigneur et père. Je vous prie donc de me donner vos bons avis, et délibérer présentement sur ce que j'ai commandé à M. le chancelier vous représenter. » Cela fut entendu de peu de personnes, tant pour le bruit que pour la foiblesse de la voix.

Après, M. le chancelier dit : « Ayant plu à Dieu, pour nos péchés, retirer à soi le feu Roi, la première action qui avoit été faite par le Roi, son fils, qui règne à présent, a été, par le sage avis de la Reine, sa mère, de venir en son parlement pour tenir son lit de justice, qui donne espérance qu'il sera soigneux de rendre et faire administrer bonne justice à tous ses sujets, qui est une partie principale de la charge royale. Sa naissance et les preuves qu'il donne en sa première nourriture nous font espérer qu'il sera vrai imitateur des vertus de son père, et qu'i se rendra digne fils d'un si grand roi ; et n'y a rien à désirer, sinon le défaut d'âge et expérience, qui sera supplée abondamment par la prudence et sage conduite de la Reine, sa mère : la piété de laquelle, ses vertus et sagesse, avec un jugement admirable en toutes choses, étant connu de ce grand et sage prince, prévoyant et disant souvent que par le cours de nature il devoit s'en aller le premier, il auroit voulu lui donner part et connoissance de toutes les grandes affaires du royaume, et vouloit qu'elles fussent traitées en sa présence, pour lui acquérir l'intelligence et la capacité de les pouvoir traiter, lui disant souvent et à tous ses serviteurs, selon l'occasion, que son intention étoit de lui remettre entièrement après sa mort l'administration des affaires de son royaume ; et peu de jours avant ce funeste accident étant entré en discours et considération de la mort, à laquelle il se montroit toujours préparé sans la craindre, il déclara en présence de plusieurs cette sienne intention. Il y a plusieurs exemples dans l'histoire de France des rois qui, par leurs testamens ou autres déclarations de leur volonté, ont déclaré les reines mères de leurs enfans régentes, pour avoir le soin et l'administration des affaires du royaume. La volonté d'un roi qui a tant mérité de la France et de tous les François, tant de fois déclarée et repliquée, est un témoignage plus exprès et plus certain qu'un testament ou simple déclaration : c'est chose à laquelle il étoit besoin de pourvoir promptement pour donner cours aux affaires, qui ne peut être retardée sans trop grand préjudice. »

Après, M. le premier président et messieurs les présidens, tous s'étant levez, mirent le genouil en terre, et M. le premier président commença à dire : « Sire, nous étions les derniers jours en méditation perpétuelle de continuer les louanges accoutumées des vertus très-admirables du feu Roi d'heureuse mémoire, » (sur ces paroles, M. le chancelier prononça : *Le Roi veut que vous vous leviez* ; puis continua) « avec allégresse, qui après avoir par sa vertu incomparable, courage invincible et labeur indomptable, retiré la France de la main de ses ennemis, delié le neud de ses misères, et, comme un grand Esculape, réuni les parts dispersées de son Hipolite déchiré par tant de factions, recherché tous les moyens de dorer son siècle d'une profonde paix que sa valeur nous avoit assurée, et disposé son peuple à nouvelle reconnoissance que nous apportoit le couronnement de la Reine, votre mère, solemnisé avec un applaudissement universel. Mais à présent nous

(1) Concini, depuis maréchal d'Ancre.

trouvons un changement déplorable en cette contemplation : car encore que ses vertus soient un digne et perpétuel sujet de nos discours, que notre intention n'est point de changer, toutefois nous avons plaisir et contentement d'élever les vertus présentes, et maintenant sommes contraints de parler des passées avec pleurs et gémissemens. Quand nous jettons l'œil sur votre bonne ville de Paris comme le plus prochain objet, paré et embelli d'arcs triomphans, festons et autres artifices témoins du contentement public, se plaignant de cette éclipse infortunée, inopinément survenue en tout ce royaume, elle nous remet en mémoire ce que l'Ecriture sainte dit de Noémi (qui signifie *belle*), qui, ayant perdu ses enfans, disoit à ses voisins : « Ne m'apelez plus *Noëmi*, mais *triste et désolée*, pour la perte que j'ai faite. Ainsi nous semble que votre ville capitale nous dit : « Ne m'apellez plus *Noëmi*, car je ne suis plus belle ni parée ; ma face pâle et défaite ressent plus un sépulcre blanchi que tous embellissemens du tout inutiles par la perte de mon très-cher prince, qu'un traître, déloyal et infidèle parricide m'a ravi entre les bras. » Et nous, qui ressentons ce misérable accident, serions en désespoir, n'étoit la consolation que recevons en votre présence, laquelle contemplans, il nous semble voir l'image du défunt, et nous fait croire que ce n'est point une perte, mais plutôt une éclipse de ce grand soleil, lequel, aussitôt qu'il est obscurci en un lieu, fait paroître sa lumière en l'autre. Vous êtes seul qui pouvez essuyer nos larmes et relever les courages abattus de vos sujets, suivant la trace de plusieurs bons rois vos prédécesseurs, desquels vous portez le nom, et entr'autres de Louis dernier, père du peuple, sous le dais duquel vous êtes assis, qui vous doit inviter à apprendre à bien régner, afin que pareil nom de *père du peuple* vous soit donné ; et auparavant lui, de Louis dixième et de saint Louis, qui furent assistés au bonheur de leur règne du conseil judicieux des reines Blanche et Marguerite, très-sages et très-vertueuses princesses, desquelles la prudence et le bon succès des affaires plus importans, dont ces deux bons rois leur laissoient la direction, rendoit leur règne d'autant plus heureux. Suivez, Sire, ce bon exemple ; confiez-vous du tout de vos affaires à la Reine, votre mère : la régence de cet Etat lui est due ; le succès de son administration ne peut être qu'heureux, étant pleine d'affection envers vous, et comblée de perfections et dons de grâces infinis, que la bonté divine fait plus reluire en elle qu'en toutes autres princesses de la chrétienté. Autrefois a été battu une monnoye en faveur de l'Impératrice, femme de l'empereur Constance, en laquelle, outre son nom, étoient gravés ces mots, qui auroient plus de grâce en leur langue qu'en la nôtre : *Sûreté de l'Estat*. Vous ferez chose agréable à vos sujets d'ordonner qu'il en soit exposé une contenant cette inscription véritable : *Marie de Médicis*, *sûreté de la France* ; d'autant qu'il ne se peut dénier qu'elle ne l'ait affermie, ayant à son avènement à la couronne relevé les forces de cet Estat languissant, sous le désir du bien que peu de temps après nous a donné, duquel nous ressentons à présent les grands effets, qui vous oblige d'autant plus à l'aimer et lui rendre tout l'honneur qu'elle peut désirer. La suplication très-humble que nous vous faisons, est d'honorer de votre bienveillance votre cour de parlement, qui rend à vos sujets la justice, vraye puissance ordonnée de Dieu, gloire et trésor des rois, qui retiendra vos sujets en votre obéissance, sous laquelle nous protestons vivre et mourir ; vous faisant à cette fin ce premier hommage et serment de fidélité, auquel nous supplions très-humblement Votre Majesté nous recevoir. Nos vœux et prières seront continuelles à Dieu, qu'il lui plaise vous conserver et la Reine, votre mère, pour vous et pour vos sujets ; donner accroissement à vos jours en toute félicité, et un progrès du tout heureux à vos jeunes ans ; et comme Sa Majesté Divine vous rend successeur de la couronne héréditaire du plus brave et valeureux monarque du monde, aussi vous fasse vrai héritier des ses vertus très-rares et très-singulières. Et quiconque aura l'honneur d'être près de vous soit assisté de son saint Esprit et rempli de ses bénédictions, pour vous bien conseiller ; comme au contraire quiconque vous contredira et désobéira troublant votre Estat, et entreprendra sur votre autorité, soit encombré de sa malédiction, et nous fasse la grâce de vous rendre la fidélité de notre très-humble service si agréable, que nous puissions être tenus de vous pour vos très-humbles et très-obéissans et très-fidèles serviteurs et sujets. »

Ces paroles finies, qui furent prononcées d'une voix dolente et grave, M. le chancelier monta vers le Roi et la Reine ; et ayant parlé à eux, descend prendre l'avis, premièrement de messieurs les sept présidens de la cour ; après remonte pour le prendre de messieurs les princes, ducs, pairs et maréchaux de France, et puis alla faire le semblable vers messieurs les cardinaux et pairs ecclésiastiques, et l'évêque de Paris ; redescend après et prit l'avis de M. le duc de Mayenne, qui étoit seul en bas, pour son in-

disposition ; et puis à messieurs du conseil privé, qui n'étoient que deux ; messieurs les maîtres des requêtes et conseillers de la cour, qui étoient au-dedans du parquet ; puis vint à l'autre rang desdits sieurs du parlement, et leur dit qu'il croyoit que c'étoit assez, et qu'il ne pouvoit aller dans les barreaux, où étoient messieurs des enquêtes en fort grand nombre. L'avis de tous conforme fut que le Roi séant en son lit de justice avoit ordonné, par l'avis de messieurs les princes, ducs, pairs, prélats et seigneurs de son royaume, et sa cour de parlement de Paris, que la Reine, sa mère, est déclarée régente en France, pour avoir l'instruction du Roi, son fils, l'entière administration et gouvernement des affaires du royaume, suivant l'arrêt donné en sa cour de parlement le jour d'hier. S'étant rassis, il prononça que le Roi vouloit qu'on ouvrît les portes et que ses gens fussent ouis, pour dire et requérir ce qu'ils verroient être à faire de leur charge. Les portes ouvertes, le grand bruit apaisé, M. l'avocat Servin, en voix tremblante et témoignant un grand deuil, dit :

« Sire, si pour dignement servir un roi, les paroles bien composées avoient autant de force que la franche et pure affection d'une bonne âme, ils essayeroient vous en offrir à cette première entrée en votre lit de justice. Mais au lieu que les grandes playes font parler, l'extraordinaire dont nos cœurs sont affligés ne nous laisse qu'une voix tremblante et demy-vive : si que ne saurions vous présenter pour prémices et offrandes que des cris et profonds gémissemens exprimez par une langue toute languissante. Nous vous supplions donc très-humblement recevoir nos paroles entrecoupées par les fortes pointures d'une vive douleur, qui fait telle partie de nos esprits qu'ils ne sont autre chose que la douleur même, ne pouvant rien dire qu'avec un roi qui crioit à Dieu : *Mon esprit pâmé d'angoisse se renferme dedans moi, et mon cœur, tout abatu d'étonnement, est troublé et désolé au milieu de moi.* Il n'y a que Dieu qui nous peut remettre, pour vous rendre, et à la Reine, votre très-honorée dame et mère, ce qui vous est dû ; c'est lui seul qui nous fait respirer et revenir la parole.

» On avoit accoutumé en l'Estat de Rome de réciter des louanges des empereurs après leurs décez ; et cela se faisoit lorsque les premiers ressentimens de la douleur étoient passez, avec diverses fleurs d'éloquence que les orateurs semoient sur leurs tombeaux et en plein sénat.

» Et pour cette heure, Sire, nous ne pouvons retenir nos esprits pour les arrêter à telles harangues : ce que nous disons vient du naïf de notre affection et du sentiment de l'état présent, sans art et affectation quelconque. Ce qu'avons surtout à faire est de suivre l'exemple du consul romain, qui, soudain après le trépas du premier César, dit qu'il ne falloit que prononcer l'arrêt du sénat par lequel tous honneurs divins et humains avoient été ordonnez au défunt ; ajoutant en peu de mots qu'il étoit besoin de pourvoir à trois choses : à venger la mort du prince, à la sûreté de l'Estat, et à rendre la mémoire du défunt auguste et vénérable.

» Le grand nom du Roi, votre père, lequel nous pensons encore voir, sa prudence souveraine, sa générosité, sa valeur incomparable, sa foi, sa loyauté et vérité en ses paroles envers ses sujets et alliez, et, à l'endroit de ses ennemis mêmes, sa singulière modération et clémence, qui sont toutes vertus royales, jointes à l'amour de la justice, reviennent devant nos yeux en une image pour vous la faire voir.

» Nous vous présentons cette image afin que vous vous rendiez imitateur de ses vertus, tout ainsi que vous avez succédé à la vivacité de ce grand esprit, de cet esprit principal, de cette âme vigoureuse. Toutes les vertus de ce grand Roi, votre père et père du royaume, nous sont autant de divers sujets de nous rafraîchir et augmenter nos douleurs ; mais venons en là, que nous disions avec un Romain (ce que Votre Majesté doit mettre en sa mémoire, et l'y conserver par un mâle ressouvenir), que *les princes sont mortels, mais la République est éternelle*. Ce que nous reconnoissons en tous Estats quand il plaît à Dieu de les bénir ; et nous espérons de lui cette bénédiction au vôtre.

» Cependant il faut rendre les derniers honneurs au feu Roi, et avoir en l'esprit ces derniers propos du prince Germanicus. Si quelques espérances, si quelque proximité du sang touchent un successeur ; si quelque dévotion des sujets émeut à plorer, déplorez l'absence d'un grand prince jadis florissant, et qui avoit survécu à tant de guerres et de hazards, qui nous a été ôté si malheureusement. Ici la douleur me retient, la douleur d'où l'homme mortel tire le nom de sa misère.

» Ce qui peut nous consoler en notre affliction est que Dieu n'a point laissé la France sans ressource, vous ayant ordonné pour régner sur nous, vous, Sire, d'autant plus relevé que nous remarquons en votre bas-âge, par une grâce particulière de la faveur divine, comme, Dieu donnant l'esprit à ceux qui sont nez grands par une grande mesure, l'excellente vertu avient aux Césars devant les ans.

» Ainsi on a vu en l'Estat romain qu'étant

affligé de maux et de calamitez, Dieu lui envoya un prompt remède, ordonnant pour empereur Alexandre Sévère encore enfant, pour la bonne espérance que l'on avoit conçue de lui par la belle nourriture qu'il avoit eue de sa mère Auguste Mammea, qui, par même moyen, fut déclarée par le sénat régente de l'Empire, avec toute puissance et autorité; dont les historiens ont écrit que ce jeune enfant étant venu à l'Estat, n'avoit rien fait ès grandes affaires qu'avec sa mère.

» On pourroit ajouter d'autres exemples; mais nous sommes en un royaume qui se défère par succession, comme les étrangers mesmes ont reconnu : témoin ce qu'en a dit Agathias, entre les Grecs, sous le premier siècle de nos rois; témoins autres qui ont écrit que votre titre est le nom de roi, sans ajouster de quel pays, comme a été autrefois celui des Perses.

» Or, pour le gouvernement d'un tel Estat, beaucoup plus légitime qu'un électif, il suffira d'alléguer la régence de la reine Blanche, mère du roi saint Louis, duquel Votre Majesté est issue en ligne directe.

» Que si cette reine mère rendit ce bon roi, son fils, tige saint et sacré de vos ancêtres, et son peuple bien heureux par sa bonne administration, nous n'attendons pas moins de félicitez de la prudente et sage conduite de la Reine, votre très-honorée dame et mère, douée de piété, de sainteté et de sagesse; et ce d'autant plus qu'elle a connoissance des affaires de vostre Estat, dont le Roi, votre père, très-sage et provident, a voulu qu'elle fût instruite par ses serviteurs, pour bien gouverner votre personne et le royaume, selon l'intention qu'il leur en a souventefois déclarée. Ce qui nous fait espérer que non-seulement le premier an de votre règne, mais ceux qui suivront par un long âge que vous souhaitons, seront couronnez de toutes béatitudes.

» Ainsi nous verrons, Sire, les certains effets d'une ferme espérance qui nous sont promis par le symbole de votre lis royal; et ce avec autant ou plus de vérité qu'elle fut représentée par cette fleur de lis en l'Estat des Romains, lorsqu'on l'imprimoit en la monnoye impériale avec un revers portant ces titres : *L'espérance auguste, l'espérance du peuple romain.*

» C'est à nous maintenant de louer Dieu pour la soudaine félicité qu'il nous a envoyée à l'issue d'un très-grand malheur, composant les esprits de vos sujets et serviteurs à vous rendre tous unanimement la fidelle et prompte obéissance, et le suplier qu'il lui plaise raffermir le trône de Votre Majesté, en la faisant régner par justice.

» C'est la fin de nostre vœu en cette journée, en laquelle, comme un roi de la Palestine recommandoit à un successeur à l'Empire, la cité sainte de Jérusalem, comme première de toutes les villes d'Orient, voire le nombril et centre de toute la terre, parce qu'elle avoit eu le bonheur de le saluer le premier, et montrer le point d'honneur de reconnoissance envers son prince, par une affection de tant plus signalée qu'elle ressembloit aux vœux des premiers nez d'une famille plus aimez et chéris que tous les autres, pour avoir proféré premièrement les doux et saints noms de père et de mère; de même cette principale et mère ville de la France, où est la cour des pairs et le premier de vos parlemens, où la première voix de votre succession à la couronne ayant été ouye, va se répandant par toutes les autres provinces de votre Estat, implore votre grâce par notre bouche, et vous suplie très-humblement d'avoir le sacrifice qu'elle vous offre de sa dévotion très-agréable : ce qu'aussi elle requiert de la Reine, votre auguste mère, séante aujourd'hui à votre dextre, comme étoit la reine Betsabée au trône du roi Salomon, son fils, lorsque ce sage prince se leva, et, comme dit l'Ecriture sainte, l'adora en se prosternant devant elle. Et d'autant que cette votre cour de parlement, sur ce que lui avons remontré être nécessaire de donner promptement ordre à ce qui concernoit votre service et le bien de votre Estat, qui ne pouvoit être régi et gouverné que par la Reine, votre mère, pendant votre bas âge, donna hier son arrêt, par lequel elle a déclaré la Reine, votre mère, régente en France, pour avoir l'administration des affaires de votre royaume durant ce temps; nous vous supplions très-humblement, assisté des princes, prélats, ducs, pairs et officiers de la couronne, ordonner que cet arrest sera publié en tous les bailliages, sénéchaussées et siéges royaux du ressort de cette cour, et en tous autres parlemens et siéges de votre royaume. »

Ce fait, M. le chancelier monta vers le Roi, et vint, comme ci-dessus est dit, à messieurs les présidens, messieurs les princes, ducs et pairs, messieurs les cardinaux et pairs ecclésiastiques, et évêque de Paris, conseillers d'Estat, maîtres des requêtes et conseillers de la cour, et, rassis en sa place, prononça :

« Le Roi séant en son lit de justice, par l'avis des princes de son sang, autres princes, prélats, ducs et pairs, et officiers de sa couronne, ouï et ce requérant son procureur général, a déclaré et déclare la Reine sa mère, régente en France, pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne, et l'admi-

nistration des affaires de son royaume pendant son bas âge. Et sera le présent arrêt publié et enregistré en tous les bailliages, sénéchaussées et autres siéges royaux du ressort de la cour, et en toutes les autres cours de parlement de son royaume. »

M. le chancelier, encore qu'il eût fait entendre à tous que l'avis commun de tous étoit de dire : *Suivant l'arrêt donné en son parlement le jour d'hier*, néanmoins ne le prononça pas. Ce que lui ayant été remontré à part par M. le premier président, il lui répondit que c'étoit par oubliance, et qu'il y seroit mis par écrit; et de fait on lui porta signer où ces mots étoient: *A déclaré et déclare, conformément à l'arrêt donné en sa cour de parlement du jour d'hier.* Ce qu'il fit; et l'arrêt a été imprimé et publié avec cette clause.

FIN DE LA RELATION FAITE PAR JACQUES GILLOT.

MÉMOIRES

DE MATHIEU MERLE,

BARON DE SALAVAS.

NOTICE

SUR MATHIEU MERLE

ET SUR SES MÉMOIRES.

Mathieu Merle naquit à Uzès vers l'an 1548. De Thou dit dans ses Mémoires qu'Antoine Merle, père de Mathieu, était cardeur de laines. Cependant le marquis d'Aubais rapporte qu'il prit le titre de noble dans un acte du 20 mars 1555. Le jeune Mathieu ne reçut pas la moindre éducation ; à vingt ans il ne savait ni lire ni écrire, mais il se sentait une vocation décidée pour le métier des armes. Il entra dans les gardes du baron d'Acier, un des chefs protestants qui plus tard se fit catholique pour devenir duc d'Usez. Il paraît que, pendant la campagne de 1569, ce jeune homme montra du courage et du talent, car l'année suivante d'Acier crut obliger le vicomte de Peyre, son beau-frère, en le faisant passer à son service comme écuyer. Le vicomte, après l'avoir mis à l'épreuve, lui confia la garde de ses terres en Gévaudan, avant d'aller offrir sa tête aux sicaires de Charles IX. La terreur inspirée par la Saint-Barthélemy porta le désordre à son comble, surtout dans les provinces du Midi. Les protestants vivement poursuivis, et privés de leurs chefs qui avaient péri dans cette fatale journée, couraient, pour échapper au fer des assassins, se ranger sous la bannière d'audacieux aventuriers. Merle, à peine âgé de vingt-quatre ans, était le plus entreprenant de tous; avec trente partisans déterminés, il se mit en campagne, et, de succès en succès, sa troupe grossissant, il eut bientôt à ses ordres un parti redoutable.

Le Gévaudan, les Cévennes, le Bas-Languedoc et l'Auvergne furent le théâtre de ses heureuses excursions. On en verra les détails dans la Relation du colonel Gondin, son compagnon d'armes. Un contemporain a tracé de cet homme extraordinaire le portrait suivant : « Sa taille estoit moyenne et son corps épais; il estoit boisteux, la couleur de ses cheveux estoit blonde; il portoit deux grandes moustaches relevées et semblables à deux dents de sanglier; ses yeux gris et furieux s'enfonçoient dans sa tête; son nez estoit large et camus; il estoit cruel et barbare. »

Cependant Gondin donne à entendre qu'il s'était formé un plan de conduite bien calculé, et qui suppose plus d'entendement que de cruauté. Il tient, dit-il, *la main roide aux soldats, qu'ils n'eussent oser toucher un œuf sur leur vie, aux lieux qui payent sa contribution volontairement; aux autres leur fesoit la guerre rude.* Tout ce qu'on peut exiger des proscrits auxquels le désespoir a fait prendre les armes, est de s'abstenir de cruautés inutiles.

Merle, devenu riche, acheta en 1589 les terres de Salavas et de la Gorse, et se fit appeler baron de Salavas; mais ce titre ne fit pas oublier le nom qu'il avait rendu célèbre.

Bien que cette Relation soit faite sans art, si elle a été achevée, il est fâcheux que la suite ne nous soit pas parvenue. Dans le dix-huitième siècle, le manuscrit passa de la précieuse bibliothèque du président de Thou dans les mains du marquis d'Aubais, qui le publia dans le second volume d'un recueil intitulé : *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France.*

On ne connaît pas la date de la mort de ce capitaine; le marquis d'Aubais la place au commencement de l'année 1584; mais c'est une erreur, puisque Merle fut envoyé à Nîmes après la bataille de Coutras, vers la fin de 1587, et qu'il existe une lettre du duc de Montpensier de la même année, adressée à un autre chef de partisans, dans laquelle le duc s'exprime ainsi : *Nous aurons Merle: comme vous, il est un peu délabré d'hommes, mais avec luy j'attaqueroys l'enfer, fust-il remply de cinquante mille diables.*

A. B.

MÉMOIRES

DE MATHIEU MERLE.

Le capitaine Mathieu de Merle, natif d'Uzès, avoit deux frères aînés ; il commença en portant l'arquebuse dans les gardes de M. d'Acier, depuis duc d'Uzès, avec lequel il fit le voyage de Poitou (1) en 1568. Après la paix de 1570, d'Acier le donna à M. de Peyre, son beau-frère, qui, le connoissant homme de courage et d'entendement, le fit son écuyer, et le chargea de la garde de sa maison en Gévaudan, lorsqu'en 1572 il alla aux noces du roi de Navarre et de Marguerite de France, qui furent suivies du massacre où il fut tué. Les troubles s'étant allumés, Merle manda à ses amis d'Uzès de le venir trouver ; ce qu'ils firent au nombre de trente bons soldats. Arrivés à Peyre, prend Le Malzieu en Gévaudan, en 1573 ; la noblesse du pays l'assiége, ou tâche de l'attraper aux courses qu'il faisoit. Il dresse son ordre des contributions, donne parole à aucuns de la noblesse, exempte leurs terres, tient la main roide aux soldats, qu'ils n'eussent osé toucher un œuf sur leur vie aux lieux qui payent sa contribution volontairement. Aux autres leur faisoit la guerre rude, rend sa garnison forte, et la plupart à cheval, qui lui donne moyen de reconnoître Issoire, la trouve prenable par coups d'échelle ; mande à ses amis aux Cévennes, et à Uzès à son frère aîné le venir trouver au Malzieu; ce qu'ils font au nombre de trois cents. Ils montent tous à cheval, ou bien ou mal, laissant sondit frère au Malzieu avec ceux d'Uzès, pour lui être plus affidés; ce fut en 1574. Se rend aux fossés d'Issoire. Etant sur le point de descendre un fossé, entend deux messagers qui crient aux sentinelles que Merle est en campagne, et voit des signales de feu en plusieurs lieux et châteaux voisins. Merle avec sa troupe laisse passer ces messagers et le caporal, qui se retira à son corps-de-garde. A même instant, ledit Merle entre au fossé, fait dresser une échelle, et monte le premier, trouve un habitant avec un bâton ferré à deux bouts, qui s'oppose vivement à lui et tâche de renverser l'échelle; mais Merle, s'étant fait bailler de main en main deux pistolets, les tire et renverse la sentinelle de la muraille en bas; ce qui lui facilite son entrée avec ses bons capitaines : ainsi il fut bientôt maître d'Issoire, où il établit le même ordre qu'au Malzieu ; se fait des amis parmi la noblesse voisine et quelques autres du pays. Se voyant fort et renforcé, fit plusieurs combats, et prit prisonnier de guerre, en une rencontre à cheval, le seigneur de La Guiche, accompagné de force noblesse et gens d'ordonnance du pays d'Auvergne; il se trouva enveloppé et fut conduit en la ville d'Issoire en 1575, où, après certain temps, fut élargi sans rançon par commandement du roi de Navarre. En même temps la noblesse d'Auvergne ayant assiégé avec un canon le château de Malet, où le capitaine Merle avoit garnison, icelui part avec deux cens cuirasses et un nombre d'arquebusiers à cheval, bat les assiégeans qu'il trouve écartés et qui jettent leur pièce de canon dans un creux de rivière, duquel Merle la retira après.

La paix étant faite en 1576, le roi de Navarre commanda à Merle de remettre Chavagnac dans Issoire, et lui laisser le commandement et garde, comme ville d'otage; à quoi Merle obéit, et se retira à Uzès, lieu de sa naissance, avec très-beau équipage.

Les troubles ayant recommencé en 1577, Merle part d'Uzès avec certains capitaines et soldats, et se rend au château de Peyre, où, quel-

(1) D'Acier conduisit du Languedoc au prince de Condé des troupes protestantes. Cette marche fut très pénible.

ques jours après, reprit par pétard ou échelles Le Malzieu; et de là, par l'entrepôt de la ville d'Issoire, prit par pétard la ville d'Ambert, de laquelle il fit infinies courses et autres desseins, comme sur Saint-Flour, où le frère aîné de Merle étant entré avec une vingtaine, les habitans de la ville les contraignirent de sauter les murailles avec perte d'aucuns. Le comte de Mertinengue étant venu assiéger Ambert, Merle et ses capitaines soutinrent les assauts et contraignirent l'armée de Mertinengue de se retirer, non sans grande perte d'hommes et munitions; mais peu de temps après, Merle ayant appris que le duc d'Alençon venoit assiéger Ambert avec une armée forte et bien équippée d'artillerie, ne crut pas pouvoir deffendre une ville si foible, ruinée depuis le dernier siége, et dont les brêches ne pouvoient être mises en état de deffense; il prit le parti d'abandonner la place, portant les poudres et armes et les jettans dans la ville d'Issoire avec soldats, sans lesquels il auroit fallu abandonner la ville, qui soutint une furieuse batterie et plusieurs efforts; pour lui, il se retira au Malzieu, d'où il tâcha de fatiguer l'armée qui assiégeoit Issoire.

En 1579, un des principaux chefs de la religion ordonna à Merle de faire quelques desseins; Merle, qui avoit reconnu Mende, étant parti de Marvejols avec des troupes venues des Cévennes, entra à minuit (1), par coups d'échelles si vivement donnés, qu'ils forcent les gardes des murailles dans Mende, les cloches de la grande église sonnant à grande force, et même cette cloche, qu'on la tenoit par toute la France la nonpareille, et dont le bruit empêcha les habitans d'entendre l'allarme. S'étans rendus à la place au nombre de dix-sept, le baillif de Mende ayant enfin entendu le bruit, courant à l'allarme avec une troupe de soldats et chanoines armés, furent par la troupe de la place mis en fuite, et le baillif tué; certains habitans s'étant sauvés dans une tour des murailles, furent pressés de si près qu'ils se rendirent peu d'heures après.

Quelques mois après, Merle étant renforcé de bons hommes de guerre, les seigneurs de Saint-Vidal et d'Acher et beaucoup de noblesse du Velay, de Gévaudan, d'Auvergne et du Vivarois, rassemblent des forces pour assiéger Mende, à cause des courses, prises des chevaux, que Merle faisoit ordinairement; et s'étant donné rendez-vous en la ville et fauxbourg de Chanac, mandent un trompette à Merle s'il ne vouloit point se rendre auxdits seigneurs; que en cas qu'il ne le fairoit, qu'on le forceroit et tailleroit en pièces. Merle, après avoir fait boire le trompette, lui dit qu'il notât bien sa réponse, qu'étoit que lesdits seigneurs l'avoient fort souvent menacé de ce siége et de cette belle armée, et qu'il lui tardoit fort de les voir; mais que s'ils ne tenoient parole de le venir voir, qu'il les iroit voir eux. Cette réponse, rapportée par le trompette auxdits seigneurs, causa risée aux uns et dédain aux autres, d'une si arrogante réponse; mais le bon fut que, ayant failli lesdits seigneurs partir de Chanac ledit jour pour l'aller voir, ledit Merle part de Mende sur les dix heures du soir avec cent cuirasses à cheval et deux cents arquebusiers avec des pétards; fait mettre pied à terre à une partie des cuirasses, l'autre soutenant de loin, afin que les chevaux ne donnassent l'allarme. Les cuirasses avec les deux cents arquebusiers ayant donné des coups de pétard à la porte du faubourg, du côté de Marvejols, étant les corps-de-garde au milieu de la grande rue de Chanac si pleins de gens de guerre, que les pétards ayant fait grand effet, tuèrent plusieurs desdits soldats, entrant pêle et mêle, firent un étrange fait; si les soldats ne se fussent pas amusés à piller et à prendre des chevaux, ils auroient forcé ces messieurs dans la ville, dans leur lit, à leur aise. Merle, ayant entendu le pétard, donne dans le fauxbourg avec la troupe de cheval; mais, ayant reconnu que la prise des chevaux et le butin empêchoit les siens à passer outre pour forcer la ville, qui est entre le château et le fauxbourg, fit sonner la retraite, et retourna avec deux cents chevaux de ses ennemis à Mende, distant d'une lieue et demie.

En 1580, le seigneur de Châtillon (2) estimant avoir plus de mérite, pour le grade de sa maison, pour commander à Mende que Merle, y ayant même l'obéissance comme général pour la pratique d'aucuns capitaines malcontens de Merle, ayant attiré Merle au siége du château de Balsiége près de Mende, ensemble bonne partie de la garnison, Châtillon se rend maître de Mende, fait refuser la porte à Merle, y établit garnison à sa dévotion. Merle, contraint de chercher retraite, surprend le château du Bois (3) où de là peu de temps après ayant pratiqué quelques soldats qui avoient été avec lui, passant devant la porte de Mende, il demanda un maréchal pour ferrer ses chevaux, lesquels avoient été déferrés exprès approchant

(1) La nuit de Noël.
(2) François de Coligny, fils de l'amiral.
(3) Situé près de Mende.

de ladite ville. On lui présenta la colation, et à aucuns de sa troupe, qui pouvoient être de quinze à vingt à cheval : s'approchant de la porte ceux qui portent la colation s'en saisirent et donnèrent entrée à Merle, lequel fit crier : *vive le Merle!* de façon que la plupart de la garnison se joignit à lui, et ceux qui étoient aux tours les rendirent. Les capitaines La Roche et La Garde de Peire, qui commandoient en l'absence de Châtillon, furent aussi saisis et mis dehors sans excès.

En ladite année 1580, monseigneur le prince de Condé ayant été pris (1) par une garnison du duc de Savoye en Savoye, étant parti de Genève en habit déguisé pour se rendre en Dauphiné entre les mains du seigneur des Diguières, général des églises du Dauphiné, fut sauvé par un simple soldat de ladite garnison. Le prince étant arrivé à pied, qui ne se pouvoit soutenir du travail du chemin, n'ayant accoutumé d'aller à pied, fut honoré et bien reçu dudit seigneur des Diguières, qui lui fournit argent, chevaux et équipages, et le fit accompagner jusques avoir passé le Rhône, se rendant à Uzès et Nismes ; lequel aussitôt prit le commandement, et commande au sieur de Gondin, maréchal-de-camp, s'acheminer avec son régiment de huit enseignes du côté de Mende, où il trouveroit les sieurs de Porquarès et de Merle, pour aviser à ôter les forts que les catholiques tenoient entre les Cévennes et Mende. Etant arrivé ledit de Gondin à Molines, près la ville d'Espagnac, et ayant conféré avec aucuns gentilshommes desdits pays des Cévennes, Porquarès s'achemina à Meirueis pour faire marcher pouldres. Merle va faire partir de Mende deux canons et une bâtarde qu'il avoit fait faire, et une quantité de bales en faisant fondre la grande cloche tant renommée. Gondin alla bloquer la ville d'Espagnac avec ses troupes et quelques compagnies du pays. Etant arrivés Porquarès et Merle dans quatre jours après avec pouldres, bales et lesdits canons, qui furent descendus à la descente de Molines, presque inaccessible, et la façon qu'ils furent descendus, ayant attaché vingt paires de bœufs par derrière le canon pour le retenir, qu'ils ne prinsent la descente, et tiré seulement par une paire au devant, logèrent ce même soir les canons joignant des maisons du côté de Florac. Le jour suivant, bon matin, commença la batterie ; sur le soir on se loge sur une tour faisant le coin de la ville, que le canon avoit abattu, attendant le jour d'après faire élargir la brèche et donner l'assaut ; mais sur la minuit, les soldats de la garnison, en nombre de quatre-vingts ou cent, prirent telle appréhension d'être forcés, qu'ils persuadèrent M. de Lambrandes, leur gouverneur, de déloger avec eux ; ce qu'ils firent à l'instant, sortant en foule, passant la rivière de Tarn au gué, grimpant la montagne de Notre-Dame de Quezac, où aucuns furent tuez, entre autres le sieur de Montoulons, et pris prisonniers les autres, se sauvant sans armes à Quezac (2).

Le jour suivant, Gondin, avec son régiment et autres compagnies des Cévennes, vont bloquer le château de Quezac ; Porquarès et Merle font marcher le canon, qui fut mis en batterie sur le soir ; au plus matin commence la batterie droite au château, leur ayant tiré environ deux cens coups de canon, n'étant encore la brèche raisonnable. Deux soirs après, font un trou audit château par derrière, passant certaine garde du côté de la rivière de Tarn, près du château traversent la rivière et se sauvent la plupart par la montagne à Sainte-Eremie (3) en Rouergue, ayant à leur sortie laissé quelques soldats en garde qui se laissent surprendre. Merle laisse dans lesdites places quelques-uns des siens pour la garde.

Quelques jours après, lesdits sieurs ayant fait telle diligence, que, bien qu'il fallût passer et repasser quatre fois à gué le canon à la rivière de Tarn, le plus souvent que le canon avoit une toise d'eau par-dessus, et les bœufs à la nage, ils mirent ledit canon en batterie devant le château de Bedouès (4), très-fort de murailles, où il y avoit environ quatre-vingts ou cent soldats sous le capitaine Miral, leur chef, qui furent enfermés dans ce château aussitôt par les troupes, où, après avoir souffert deux cens et tant de coups de canon, et la poudre manquant, se rendirent opiniâtres à se vouloir rendre ; qui fit prendre résolution entre Porquarès, Merle et Gondin, c'est que Porquarès iroit à Meirueis pour avoir des poudres ; Merle à Mende pour avoir des balles de canon et vivres ; sous promesse que Gondin leur fit ne départir dudit siége, quelle rigueur de l'hyver qu'il fît ; car il y avoit partout au plus beau un pied de neige, qu'ils ne fussent de retour ; lui ayant recommandé la garde des canons, et qu'ils ne manqueroient d'être à lui dans huit

(1) De Thou ajoute que ce prince, n'ayant pas été reconnu, fut dépouillé, ce qui explique ce récit.

(2) Château à trois lieues au sud de Mende.

(3) En Gévaudan, et non en Rouergue.

(4) Ou Bedouesc, château à cinq lieues au sud de Mende.

jours avec leur appareil. Pendant ces entrefaites, le sieur de Vidal, gouverneur du Velai, s'avance à deux lieues de Bedouesc, avec quinze cens hommes de pied et deux cens chevaux; mais, à cause des grandes neiges tombées aux montagnes qui étoient entre deux, il ne put passer; et tout ce qu'il put faire fut de jetter dans le château vingt soldats, conduits par le capitaine Estanières. Etant aussi averti que Gondin s'étoit bien retranché dans des fauxbourgs ruinés, et de même son canon, Saint-Vidal prend son chemin et se retire. Cependant les assiégés ne cessent de se moquer des assiégeans et de leur canon, qui attendoit la picorée, leur criant sans cesse. Mais, sur le douzième jour de leur partement, Porquarès et Merle arrivèrent avec la picorée pour le canon, où les ayant salués et assurés que le canon avoit reçu ses vivres, se rendent, sans avoir le jugement de demander leur vie; ce qui causa la mort d'aucuns, les chanoines mis à rançon, et tout le butin donné au régiment de Gondin; lequel ayant lettre du prince de Condé, de Nismes, comme le Roi traitoit avec le roi de Navarre, lui mande le venir trouver avec son régiment et faire retirer les autres troupes. Il conduisit le canon au château de Guezac, tenu par Merle, lequel après fit scier et en faire son propre.

Et pour le regard du voyage de Genève, parce qu'il y a de belles particularités, je ne manquerai de vous en informer bientôt et du vrai.

FIN DES MÉMOIRES DE MATHIEU MERLE.

MÉMOIRES
DE SAINT-AUBAN.

NOTICE

SUR SAINT-AUBAN

ET SUR SES MÉMOIRES.

Jacques (1), Pape, seigneur de Saint-Auban, regarda comme un honneur d'*avoir esté nourri près de l'admiral de Chastillon*. Très jeune encore, il commandait une compagnie à la journée de Marciano, où Strozzi fut battu par le marquis de Marignan. Il se trouva au siége de Sienne. Montluc avait conçu contre lui de fortes préventions qu'il exprime en ces termes : « Or, plusieurs fois auparavant avois-je dit au seigneur Cornélio et au comte de Gayas (Galéas), voyant entrer la compagnie du capitaine Saint-Auban dans le fort : *Croiriez-vous qu'il me va tousjours devant les yeux que nous devons perdre ce fort par la faute du capitaine Saint-Auban et de sa compagnie? Je ne la voy jamais entrer que la fièvre ne me prenne du mauvais présage que j'en ay.* Je ne le pouvois estimer dans mon cœur, pource qu'il n'avoit jamais vingt hommes d'apparence en sa compagnie ; car il aimoit mieux un teston qu'un homme de bien, et de luy-mesme ne vouloit bouger de son logis quelque chose que je luy remonstrasse. » Saint-Auban faillit justifier les appréhensions de son brave général. Une nuit qu'il s'était retiré dans son logis, laissant la garde du fort Camollia et le commandement de sa compagnie à son neveu Comborcier, *qui estoit un jeune homme non expérimenté*, l'ennemi pénétra dans le fort par escalade. Le vigilant Montluc accourut, et pendant qu'il encourageait quelques braves à s'y jeter, il aperçut Saint-Auban qui arrivait, et soudain lui mettant l'épée à la gorge : « Paillard, meschant, lui dit-il, tu es cause de nous faire perdre la ville, ce que tu ne verras jamais, car je te tueray tout-à-ceste heure, ou tu sauteras dedans. » Saint-Auban répara sa faute en chassant l'ennemi avec une rare intrépidité.

On sait qu'il embrassa la religion protestante à l'exemple de Coligny, et qu'il prit part à la guerre civile de 1562. Il servit alors sous les ordres du baron des Adrets, qui acquit, à force de cruautés, une triste réputation. Chargé par le baron d'une mission près du prince de Condé, il prétendit que ce capitaine nuisait au parti en le rendant odieux par ses excès. Condé, qui en était mécontent, donna une commission à Saint-Auban pour prendre le commandement. Le Dauphiné devait être le théâtre de ses futurs exploits; mais pendant qu'il s'y rendait il tomba dans les mains des catholiques, lesquels envoyèrent sa commission à des Adrets, et firent naître par-là entre ces deux hommes une haine implacable. A la paix de 1563, il rejoignit l'Amiral et ne le quitta plus. Il était près de lui au mois d'août 1572, au moment où Coligny, revenant du Louvre, fut blessé d'un coup d'arquebuse. Saint-Auban essaya vainement d'enfoncer la porte de la maison d'où le coup était parti. Ayant appris que le meurtrier s'était échappé par une autre issue, il se mit à sa poursuite avec le sieur de Seré. Arrivés l'un et l'autre à Charenton, ils arrêtèrent un domestique qui avait été chargé de lui garder un cheval de relai; ensuite, courant sur ses traces, ils furent informés près de Corbeil que cet homme s'était réfugié dans la maison de M. de Chailly. *Le pont-levis estant levé et les flancs garnis d'arquebuses, ils prirent le parti de revenir auprès de l'Admiral.* Saint-Auban courut les plus grands dangers au massacre du 24 août; il fut arrêté par le prévôt de La Mardeille, *conduit en sa maison près la porte de Bussy, où je veis*, dit-il, *massacrer quantité de gens près de moy, à coups de poignard. Soudain qu'il en avoit tué un, on me prenoit par le collet avec le poignard tout sanglant ; par trois fois je feus pris et par trois fois laissé, et demeuray en ceste incertitude de la vie durant quinze semaines.* Au sortir de prison il se retira chez lui en Dauphiné : on ne le voit reparaître qu'en 1586. A cette époque il reprit les armes sous les ordres de Châtillon, fils de l'Amiral ; il eut le commandement de Milhaud. Aigri sans doute par le souvenir de ses quinze semaines d'angoisses, il fut sans pitié pour les catholiques, et ne fit point de quartier, même à ceux qui lui offraient de riches rançons. Les habitans de Milhaud fatigués de ses violences, résolurent de le tuer pendant le prêche; mais Saint-Auban en fut quitte pour ses bagages, car le jour fixé pour mettre ce complot à exécution, il eut à faire une expédition hors de la ville; au retour, on lui en refusa l'entrée.

L'année suivante il fit, sous les ordres de Châtillon, ce qu'il appelle le voyage de France. Ce voyage est une entreprise fort audacieuse. Des troupes allemandes s'avançaient de la Lorraine au secours des protestants; Châtillon partit des

(1) C'est par erreur qu'à la page 124 des Mémoires de Montluc on l'appelle Gaspard.

bords de l'Isère pour aller à leur rencontre, et, malgré une infinité d'obstacles et de périls, il parvint à opérer sa jonction. Cette armée fut battue dans les plaines de la Beauce par le duc de Guise; Châtillon et les siens furent obligés de reprendre le chemin du Languedoc; mais si la marche avait été pénible pour venir, pour y retourner elle le fut bien davantage. Enfin ils trouvèrent le repos à Montpellier, dont Châtillon était gouverneur.

Après cette retraite il n'est plus fait mention de Saint-Auban; on ne connaît ni la date de sa naissance ni celle de sa mort.

Quoique les Mémoires de Saint-Auban soient écrits sans art, on les lit avec intérêt, parce qu'il y retrace rapidement les dangers qu'il courut à la Saint-Barthélemy, les opérations militaires auxquelles il prit part, et surtout l'expédition aventureuse après laquelle il semble avoir déposé les armes. Saint-Auban devait avoir alors près de soixante ans. Ses Mémoires parurent pour la première fois dans un Recueil intitulé : *Preuves de l'Histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartres de diverses églises et abbayes, et de plusieurs autres titres, mémoires, chroniques et histoires dignes de foy*. Paris, Jean Dupuis, 1662.

A. B.

MÉMOIRES

DE SAINT-AUBAN.

[1572] Ayant eu l'honneur d'avoir esté nourry près de M. l'admiral de Chastillon, je me treuvay le vingt et uniesmes d'aoust 1572, près de luy lorsqu'il fut blessé par Mauravel (1) d'une harquebuzade aux deux bras. Nous essayasmes, quelques gentilshommes qui estions tous de la maison dudit seigneur, d'enfoncer la porte du logis d'où l'arquebuzade avoit esté tirée, et, n'en pouvans venir à bout, suivismes M. l'admiral en son logis, où estans M. de Ceré (2) et moy, suppliasmes M. de Teligny de monter à cheval pour suivre ledit Mauravel, lequel nous avions entendu estre sorty dudit logis par la porte de derrière et monté à cheval. Ledit sieur de Teligny nous retarda quelque temps; enfin ledit sieur de Ceré et moy estans montez à cheval sortismes de Paris par la porte Saint-Anthoine, par où le meurtrier avoit passé; et, estans à Charenton, nous prismes un serviteur de M. George de Lormoy, qui tenoit un cheval en relais audit Mauravel, et portoit le manteau gris que ledit Mauravel avoit au sortir de Paris. L'ayant donc arresté, le laissâmes prisonnier à Villeneufve-Saint-George entre les mains du lieutenant dudit lieu, et en advertismes par un billet escrit et signé de ma main M. de Teligny, lequel y fut rendu; et sur cet advis il envoya le lendemain samedy messieurs de Valevoire, de Moreau, de Merle, le jeusne Beaufort appellé des Aureaux, et quelques autres qui l'amenèrent à Paris aux prisons du Four-L'Evesque. Soudain, après avoir dépesché le susdit billet, M. de Ceré (qui fut depuis tué à une sortie de Brouage, lorsque M. du Mayne le tenoit assiégé) et moy passasmes outre droit le chemin de Melun; et estans près de Corbeil, au chemin qui va à Blandy, nous trouvasmes que ledit meurtrier s'estoit jetté dans la maison de M. de Chailly. Le pont-levis estant levé et les flancs garnis d'arquebuses, fut cause que nous couchasmes près ladite maison, croyant que le meurtrier, ne s'y tenant point asseuré, deust passer outre, mais ce fut en vain; ce qui nous obligea de nous retirer près de M. l'Admiral qui estoit logé à la rue de Betisi, où le massacre commença le 24 d'aoust 1572, duquel je laisse le discours de ce qui s'y passa aux historiens. Pour moi je fus fait prisonnier par le prevost de La Mardeille et conduit en sa maison près la porte de Bussi, où je veis massacrer quantité de gens près de moy à coup de poignard. Soudain qu'il en avoit tué un, on me prenoit par le collet avec le poignard tout sanglant; par trois fois je fus pris et par trois fois laissé, et demeuray en cette incertitude de la vie durant quinze semaines : Dieu sçait comme quoy gardé et en continuelles alarmes. Pour les mettre au long il s'en feroit un volume : tantost on disoit que la Reyne avoit dit que j'estois un mauvais garnement, tantost que j'estois de l'entreprise d'Amboise; enfin je feus conduit à la Conciergerie et fus accaré (3) à messieurs de Briguemaud et de Cavaigues (4) le jour qu'ils furent deffaits, lesquels on sollicita bien fort de m'accuser, mais jamais ne le voulurent faire, ains desadvouèrent que ce fust moy qui eusse suivy Mauravel, car il ne me falloit pas plus grand crime pour me faire perdre. Après donc que je fus sorti de prison je revins à ma maison de Dauphiné, où je séjournay quelque temps, et jusqu'à ce que M. de Chastillon m'envoya quérir à Montpelier, sur le temps que le roy de Navarre luy avoit envoyé ses commissions pour commander en Rouergue, avec l'estat de colonel de son infanterie, qui fut en l'an 1586. Il me fit l'honneur de m'offrir, ou sa lieutenance au gouvernement de Montpelier, ou celle de sa compagnie de gendarmes, de laquelle je fis plustost eslection que de m'arrester à Montpelier et y demeurer oisif, et me pressa en telle

(1) Lisez Maurevert.
(2) Lisez Seré.
(3) Confronté.

(4) Ou Cavaigne, pendus l'un et l'autre le 25 octobre 1572, comme complices de la prétendue conspiration de l'Amiral, dont ils avaient eu la confiance.

sorte que je n'eus moyen de luy faire une grande troupe; car dès que je fus chez moy je receus plusieurs réitérées dépesches dudit seigneur pour l'aller trouver, comme je fis, et le trouvay desjà engagé au siége de Coupeyre, près de Milan (1). Il fut porté à ce dessein par les advis de ceux de Milan, sous infinies belles promesses qu'ils luy firent de luy fournir tout ce qui seroit nécessaire pour faire venir cette place en raison, auquel siége je le trouvay fort enfourné, luy ayant son abord merveilleusement bien réussi, ayant pris tous les faux-bourgs dudit lieu fort heureusement, excepté un, lequel peut-estre fut mieux deffendu et moins vivement attaqué. Lesdits faux-bourgs estoient de mauvaise advenue, bien fermez de bonnes et fortes murailles, flanquez de bonnes tours et garites, de sorte que si le moindre eust esté bien débattu, estoit suffisant d'endurer les quatre cents coups de canon qui furent depuis tirez à la haute ville où estoit leur principal fort. Il a jà esté dit que M. de Chastillon fut embarqué en ce siége cédant aux passions de ceux de Milan, qui avoient promis des merveilles; de fait ils portèrent de grandes despenses pour le secours des blessez, pour les vivres du camp; mais quant aux munitions, ils baillèrent leurs pièces, qui estoient un canon et une couleuvrine et une moyenne, et quelque soixante ou quatre-vingts balles; les restes des balles il falloit attendre du jour à la journée que les fondeurs les eussent faites, desquelles, pour toute diligence, ils n'en faisoient que quatre tous les soirs, et les portoit-on comme cela de quatre à quatre: de sorte que cette longueur donna moyen aux ennemis de donner à cette place tout le secours nécessaire, et enhardit et asseura tout ce qui se peut dire les assiégez. Quelque cinq jours après mon arrivée audit siége, M. de Chastillon m'envoya à Millan pour remonstrer aux consuls ce qui estoit de leur devoir; pendant que j'y estois, ceux de Compeyre furent secourus, en plein midy, de cent à cinquante harquebuziers par les sieurs de Comps de Rouergue. Nonobstant ce secours, M. de Chastillon ne se résolut moins à poursuivre son siége, tousjours poussé par l'espérance que ceux du pays lui donnoient que tant plustost ils seroient à la faim, luy faisant entendre qu'ils avoient faute de vivres, de quoy nous ne vismes jamais apparence quelconque, ains l'issue nous monstra qu'ils en avoient quasi plus que nous. Ils furent assiégez le cinquiesme jour d'août 1586, et environ la fin dudit mois leur vint un autre secours en plein midy, d'environ huit cens arquebusiers et deux cens bons chevaux, la pluspart de noblesse, conduits par un fort brave gentilhomme nommé M. de Vezin, vieux chevalier de ce pays-là. Dès que ces troupes furent à deux mille pas des nostres, à une assez belle campagne, ils firent la cérémonie qui s'ensuit; c'est que les gens de cheval mirent pied à terre avec les huit cens harquebusiers, beurent et mangèrent ensemble, laquelle manducation ils appellèrent l'agneau paschal, levant les mains au ciel avec serment solennel: premièrement de ne s'arrêter qu'ils ne fussent à nostre artillerie et qu'ils ne l'eussent gagnée; secondement, de ne sauver la vie à un homme du monde d'entre nous qu'à M. de Chastillon, pour en faire un présent au Roy: et sur cette résolution, ayans ordonné de leur combat, ils marchèrent droit à nous, qui n'eusmes advis de leur venue qu'environ peut-estre un demy-quart d'heure avant que de les voir venir, et par un petit garçon bien malostru qui, par cas fortuit, se trouva au quartier d'où ils venoient, pour aller chercher des amandes frêches pour un pauvre soldat malade, duquel il estoit laquais. Ce petit espace de temps nous donna loisir de nous rendre du logis de M. de Chastillon, où il estoit avec des principaux de ses troupes, au lieu où estoit placée nostre artillerie, où nous ne fusmes pas plustost arrivez, que nos sentinelles des costaux accoururent à nous: de sorte que tout ce que M. de Chastillon eust peu faire avec un très-grand loisir et toute la commodité du monde, il le fist en ce petit espace de temps (qu'est, ce me semble, une des belles preuves qu'on sçauroit désirer d'un capitaine), qui fut de commander soudainement certain nombre d'arquebusiers de chaque compagnie, selon qu'elles estoient ou fortes ou foibles, avec quelques capitaines pour les commander, ausquels il ordonna de s'aller loger dans une vigne qu'il leur monstra bien close de muraille, qui leur pouvoit servir de parapet, où ils ne pouvoient estre forcez, d'autant qu'elle faisoit un carrefour du chemin d'où les ennemis venoient, et d'où les nostres leur pouvoient faire voir le salue de leurs harquebusades très-à-propos. Mais cette prévoyance, exécutée avec cette prompte résolution, ne servit de rien à ce seigneur, par la lascheté des capitaines qu'il y avoit commandez, lesquels, quoyqu'ils fussent logez comme a esté dit, néantmoins voyant venir l'ennemy, n'en attendirent jamais la pointe, ains, sans tirer harquebusade, s'en revindrent honteusement à nous, les capitaines monstrans le chemin aux soldats de fuir, dont M. de Chastillon

(1) Lisez Milhaud; plus loin l'auteur écrit correctement le nom de cette ville.

se treuva extrêmement perplex, et print avec lui tout ce qu'il peut ramener de ces fuyards, qui fut environ cent cinquante harquebuziers, ausquels il tâchoit de remettre le cœur au ventre et les ramener au combat. Cependant nos chevaux arrivèrent, tantost l'un, tantost l'autre, lesquels je rengeay près de moy et nous meismes en queue de l'ennemy, qui fit entrer ses gens de pied fort paisiblement; mais lorsqu'ils voulurent ressortir je me treuvay entre deux, toutesfois à quartier avec ma petite troupe qui n'estoit, à cause de la proximité de Millan, que de vingt-deux chevaux. M. de Chastillon de l'autre costé rallioit tout ce qu'il pouvoit d'arquebusiers, avec lesquels il vint aussi prendre place en teste des ennemis; de sorte que leur cavalerie craignit de se treuver enfermée dans un destroit de chemin qui estoit à trois cens pas de là sur leur retraite. Ce qui les confirma en cette opinion fut aussi que, voyant qu'ils faisoient retirer leurs harquebusiers à cheval, je criay : *Infanterie, gagne l'estroit!* Sur cette voix ils ne s'esbranlèrent seulement, mais le voulurent gagner eux-mesmes en toute diligence et en désordre. Sur ce désordre je fis ma charge à leur queue, qui nous succéda comme sur des personnes fuyantes qui ne nous monstrèrent le visage qu'après avoir gagné cet estroit; mais Dieu voulut que nous nous trouvasmes quatre en teste qui fismes si ferme qu'ils ne peurent passer outre. Ces quatre estoient messieurs de La Vaqueresse, de Lussan l'aisné, capitaine Pagesi et moy : ledit Pagesi me secourut merveilleusement bien contre quelques-uns qui m'avoient entrepris par leur costé droit, et me donna loisir de mettre mon pistolet hors du fourreau, le coup duquel porta si heureusement contre un qu'on nommoit le sieur de Montferrier, qu'il en fut atteint par la teste, dont il tomba si soudain que tout le reste en reprint encore la fuite jusques près d'un lieu fort appellé Rivière, où quelque soixante chevaux tournèrent encore visage sur nous. J'en avois quelque huict ralliez près de moy; et, regardant derrière, j'en vis venir encore une douzaine pour se joindre à moy : mais je ne sçay par quel malheur ou meschanceté les huict et les douze des nostres estans joints à moy, et voyans que l'ennemy venoit à la charge avec beaucoup de considération et de froideur, lorsque je fus avancé à huit ou dix pas des ennemis, et meslé parmy eux, ils me laissèrent seul, et prindrent tellement la fuite à la veue des ennemis et à mon déceu, que ce fut un vray miracle de me voir ressortir du milieu d'eux : car Dieu sçait comme ils m'entreprindrent et enveloppèrent; mais aussi il leur lia les mains, et certes desploya les miennes à me faire faire place, et assista en telle sorte que j'en eschapay avec trois grands coups d'espée sur mon chapeau, cinq sur mon cheval qui ne lui tirèrent une seule goute de sang, et petit sur la main gauche. J'avois à la vérité un bon cheval turc qui me servit très-bien; mais j'estois bien tant plus désavantagé en mes armes, n'ayant que la seule cuirasse, mesmes une cuirasse légère et dorée sans acoustrement de teste, ne brassaux, ne bottes. Tant y a que Dieu m'ayant développé et sorti de leurs mains, quoyque je criasse à plaine voix à nos gens de tourner visage, je ne les pus attraper qu'à cinq cens pas du lieu où ils me laissèrent. Enfin les ayant arrestez, si j'eusse encore esté creu, nos affaires se fussent merveilleusement bien portez pour l'effroy qui estoit entre les ennemis, mais je demeuray seul en opinion, chacun disant que c'estoit assez fait. M. de Lussan, ayant son cheval blessé et escarté dans une vigne, vit jouer l'histoire de ma délivrance, après laquelle, ne pouvans faire autre chose, nous rendismes grâces à Dieu sur le champ, où nous ne recogneusmes avoir perdu que deux hommes, à sçavoir le capitaine La Forge, maréchal-des-logis de nostre compagnie, et un gendarme nommé capitaine La Rue, et trouvasmes que M. de Chastillon de son costé avoit enfin renfermé leur infanterie dans la place. L'ennemy y perdit son drapeau, et quarante armez, la pluspart gentilshommes, du nombre desquels estoient messieurs de Roquelaure, de Rilhac, de Balsac, les deux Montferriers, de Vennac, de Nestiers, de La Garrigne, le commandeur de La Boissonnade, et autres desquels ne sceumes les noms.

Ce petit combat porta un tel espouvantement à l'ennemy, que depuis nous ne les vismes jamais paroistre qu'avecque l'armée de M. l'admiral de Joyeuse. De fait, si nos gens de pied n'eussent fait le mauvais office qu'ils firent encore depuis à M. de Chastillon, nous estions à la fin pour emporter cette place par la nécessité, car ils restoient dedans gens au double de nous qui estions dehors. Le mauvais trait donc que fit nostre infanterie fut tel : c'est que M. de Chastillon ayant eu advis du capitaine La Roche, qui commandoit à Mareujols en l'absence de M. d'Andelot, de la venue de ladite armée, de laquelle on devoit débander cinq ou six cens chevaux pour le secours de Compeyre, et que nous devions avoir sur nos bras le jeudy de la semaine où nous estions, dès le mercredy au soir, après que nos gardes furent posées, il fit amener à Millan nostre artillerie et nos bagages, le plus secrettement qu'il fut

possible ; et, après avoir fait entendre sa délibération à ses capitaines, et commandé que chacun fust en cervelle en son retranchement, il nous print tous les gens de cheval et tout autant d'harquebusiers que peusmes mettre à cheval, pour aller à trois ou quatre grandes lieues au rencontre des ennemis, là prendre nostre ambuscade dans un bois, pour voir ce que nous eussions peu entreprendre sur eux, fust à leur teste ou à leur queue, ou autrement, pour, le fait exécuté, venir reprendre nos logis, ou bien, failly, reprendre nostre retraite sur les bras de nos gens de pied, pour tous ensemblement nous retirer à Millan ; à quoi toute l'armée ennemie ne nous eust sceu empescher. Mais l'advertissement se trouvant faux, nous eusmes l'aller pour le venir, et nos gens de pied, dès qu'ils virent la pointe du jour, par délibération qu'ils prindrent après nostre despart, meirent chacun le feu à ses loges, et se retirèrent à Millan, contre l'exprès commandement de mondit sieur de Chastillon, lequel s'estoit aussi engagé de parole à les revenir treuver, pour en cas de besoin, comme dit a esté, nous retirer ensemble ; ce qui demeura impuny (comme sont d'ordinaire les fautes qui se commettent aux guerres civiles), à cause de la nécessité qu'on avoit d'hommes. Bientost après l'armée de M. de Joyeuse se jetta sur le Givaudan où commandoit M. d'Andelot, et prindrent d'abordée une petite villette appellée le Malzyjou, qui ne leur cousta guères, parce que, dès que les premières trouppes de laditte armée abordèrent laditte villette, le gouverneur et son lieutenant firent une sortie sur eux où ils furent tous deux tuez ; de sorte que ceux qui restèrent se rendirent sans grande cérémonie. De là cette armée passa outre, et vint à Mareujols, où ils ne trouvèrent non plus guères de résistance, pour estre ladite ville mal pourveue d'hommes, M. d'Andelot estant au Languedoc pour y chercher secours et moyen de résister à cette armée ; de façon qu'ils n'y trouvèrent autres estrangers que ce capitaine La Roche, duquel est fait mention cy-dessus, qui n'avoit que sa compagnie de gens de pied, lequel La Roche, quoyqu'il fust vieux soldat et homme duquel on faisoit beaucoup d'estat, fit néantmoins sa capitulation si mal, que tous ses soldats et tous les habitans de cette ville furent traitez avec toutes les cruautez qu'on sçauroit jamais exercer sur les plus barbares du monde. Toutes espèces de meschancetez y furent commises, grands meurtres, larcins innumérables, estant cette ville fort opulente, les pauvres femmes et filles quasi toutes violées ; et, pour ne laisser rien en arrière, bruslèrent la ville, qui estoit belle, riche et bonne. On attribuoit à M. le baron de Sainct-Urdal d'avoir esté autheur de ces grands désordres ; s'il est vray, sa fin n'a esté guère heureuse.

Nous nous mismes en chemin avec M. de Chastillon et M. d'Andelot pour la secourir, et y fussions entrez à point nommé si nous eussions eu un homme du pays qui nous eust guidez ; mais il n'y eut jamais moyen d'en trouver un : de sorte que la pluspart du chemin que nous fismes fut sous la conduite des pauvres femmes que pouvions prendre dans des villages ouverts ; tant y a que nostre acheminement servit de beaucoup aux pauvres reschappez de Mareujols, qui trouvèrent plustost retraite qu'ils ne s'attendoient. Les premiers qui nous en apportèrent les mauvaises nouvelles furent ledit La Roche qui y commandoit, son lieutenant et son enseigne, qui arrivèrent sains et saufves et bien chargez d'or et d'argent. Ledit La Roche montoit un beau et fort cheval d'Espagne, poil de loup, des plus beaux qui se puissent voir ; il ne nous seurent dire comme l'affaire s'estoit passée, ny la forme de sa capitulation, ny l'estat de la ville ny de ses soldats, ny qui s'estoit sauvé ou demeuré, tant l'effroy ou la meschanceté avoient gagné de place en son ame, qui monstroit que son principal soin avoit esté de se garantir, et son argent et ses commoditez, qui luy furent conservez par un nommé M. de Drujas (1), qui estoit celuy avec lequel il avoit parlementé ; de fait qu'on disoit tout communément que c'estoit mesme La Roche qui avoit le premier demandé à parlementer. Il ne laissa pour tout cela d'estre le bien-venu, et je pense que je fus celuy qui luy en dis des plus grosses paroles en la présence de M. de Chastillon, lequel en particulier réprouvoit infiniment sa procédure ; mais en sa présence, tant pour la bonne opinion qu'auparavant il avoit conceue de luy, que pour son aage qui surpassoit cinquante ans, il ne luy en dit jamais une parole de travers. Ledit seigneur s'attendoit bien que M. de Montmorency fulmineroit fort contre ledit La Roche, mais il n'en eut qu'une mauvaise mine pour quelques jours, après lesquels il fut le bien veu et bien venu de tous costez, sans recherche ne répréhension quelconque. De fait, le temps est tel aujourd'hui que celuy qui va droit ne reçoit que calomnies et traverse, et celuy qui est le plus insolent et qui commet plus de meschancetez est le mieux veu, recogneu et estimé. Le temps que nous employasmes à ce secours fut cause de nostre ruine, parce qu'il nous empescha de pouvoir

(1) Pierre de Saint-Martial, sieur de Drugeac.

rien faire en Rouergue, à cause que le pays fut occupé de l'armée ennemie, laquelle de Mareujols alla assiéger le chasteau de Peyre et l'emporta; après quoy elle hyverna audit Roüergue pour prendre ou Milhau ou Séverac, ayans fait à quatre lieues et à une lieue desdites places des gabions, mais n'attaquèrent l'une ne l'autre, de peur de dissiper leur armée qui estoit composée de vingt et deux mille hommes de pied et plus de quinze cens bons chevaux; joint que M. de Chastillon avoit pourveu à la deffence de Séverac, où commandoit M. d'Andelot; et pour luy, qui estoit à Milhau, il en eust fait dire droict. Cependant nous prismes M. de Bonivet prisonnier et taillasmes en pièces sa compagnie de gendarmes qui estoit fort belle. M. de La Vacqueresse fit cette exécution accompagné des troupes de M. le comte de Montgomeri, lequel disposa du butin à sa volonté. M. de Montaignac y eut aussi sa compagnie entièrement deffaite, et ne luy resta que son drapeau, que trois de ses gendarmes deffendoient dans un logis. Cette deffaite advint par une course que j'avois faite le jour précédent avec quatorze armez et vingt harquebusiers à cheval, avec lesquels je me trouvay au milieu de l'armée de M. de Joyeuse, et vis partie de ses troupes s'assembler à un village nommé Luseran, auxquelles j'avois donné l'alarme, et me retiray à Milhau, qui estoit à quatre grandes lieues, et remarquay les logis de ladite armée et les villages où elle estoit, parce que j'estois sur un haut. Estant à Milhau, je trouvay M. de Chastillon qui estoit allé battre l'estrade d'un autre costé, au retour de laquelle je luy dis le succez de la mienne, l'estat des logis de l'armée ennemie; et là-dessus il commanda, de seize compagnies qu'il avoit à Milhau, seize hommes de chacune, et des capitaines pour les commander, et les fit partir avant luy, donnant le rendez-vous au bois où le jour précédent j'avois fait mon embuscade; mais à cause d'une grande pluye fismes retirer l'harquebuserie et prismes les armez à cheval et nos armez d'aste (1), avec lesquels donnasmes à quatre villages, aux trois desquels ne trouvasmes que fort peu de gens, et au dernier la compagnie dudit sieur de Montaignac qui ne faisoient que venir de leur garde, estans encore tous armez et leurs chevaux scellez. Il y eut vingt gentilshommes tuez et vingt et deux prisonniers, soixante bons chevaux prins et force autre bagage. Nous eusmes sur nostre retraite huit cens chevaux; mais il est vray que, lorsqu'ils nous attrapèrent, nous avions le pays avantageux, et amenasmes leurs chevaux et leurs armes jà prises. M. de Joyeuse alla attaquer un chasteau appellé Eysseve, appartenant au roy de Navarre; M. de Chastillon y envoya le capitaine Simon d'Aiguemortes avec sa compagnie, lequel, après avoir soustenu un assaut dans cette mauvaise place que le canon perçoit à jour, il se retira avec sa troupe par un si mauvais pays qu'il y laissa ses armes. Ce soir-là M. de Chastillon donna au quartier de M. d'Humières, où il print cinquante chevaux, et au partir d'Eysseve M. de Joyeuse quitta le pays de Rouergue et s'en alla en Gascogne assiéger Salvaignac; qui donna sujet à M. de Chastillon de congédier tous ses gens de pied, ne laissant qu'une compagnie à Séverac, et l'autre à Milhau. Ce peuple de Milhau se voyant sans danger de siége, et saouls d'un gouverneur qui ne despendist d'eux, se résolurent, par une grande perfidie et marque d'ingratitude, à me tuer dans le presche, et après de chasser la garnison; mais Dieu voulut que j'allay à Saint-Roman, et à mon retour trouvay les portes de Milhau fermées, ayant iceux donné un coup de pétard à la porte de Leyrolle où estoit l'artillerie, et forcé un caporal qui la gardoit avec dix soldats. M. de Chastillon avoit donné charge de ladite garde et de celle du chasteau au capitaine Saurin de Conisson, lequel fus prins au collet et traitté fort indignement. Tellement qu'ils chassèrent ladite garnison, et retindrent partie de leur bagage et tout le mien pour récompense des bons services que je leur avois rendus. J'avois obmis que, lorsque M. de Joyeuse nous marchandoit avec son armée, il nous fit une embuscade de neuf cens chevaux, parce que nous étions assez libres de sortir à tire bonnet, surtout quand nous ne pensions avoir affaire qu'aux gens du pays. Il manda d'agasser nos vendangeurs par trente-cinq chevaux. Sur l'alarme, je me trouvay au promenoir hors la porte de la ville, et voyant cela je me retiray et donnay ordre au bas et au-dessus de la porte dudit Milhau, et fis sortir six cens harquebusiers et M. de Lusan avec quarante chevaux, me mettant en teste des gens de pied; et m'estant enquis du nombre des ennemis, j'apprins qu'ils n'estoient que trente-cinq bien montez, et que leurs chevaux avoient la queue d'or. Cette queue d'or me fit comprendre que ce n'estoient gens du pays, mais plustost des courtisans avec des housses queues de clinquant, qui fut cause que je me contentay de loger mes harquebusiers là où je me trouvay porté, fis retirer M. de Lussan à la faveur des gens de pied, et avec sept chevaux les allay trouver dans le

(1) Nos lanciers.

bois où ils avoient prins leur embuscade ; de sorte qu'ils se retirèrent sans autre gain ne perte, et moy aussi. Mondit seigneur de Chastillon estoit pour lors à Montpellier, et Dieu sçait si ces messieurs de Milhau eussent esté bien drappez si je n'eusse bien pourveu à la porte; mais la hayne qu'ils conceurent contre moy fut cause que je fis abatre leur fauxbourg, qui estoit un très-bon logis pour les ennemis en cas de siége.

Voyage de France.

M. de Chastillon, après le secours de Remolins, me fit promettre de l'accompagner en son voyage de France, et n'eus loisir de séjourner chez moy que mondit seigneur ne se trouvast quasi à mesme temps avec ses trouppes deçà le Rosne, joinctes à celles de M. de Lesdiguières, qui luy avoit promis de l'assister au passage de l'Izère. Je partis donc le cinquiesme d'aoust 1587, et prins mon chemin droit au Pont-en-Royans, où je trouvay mondit seigneur de Chastillon et ses troupes avec M. de Lesdiguières costoyans d'un costé la rivière de l'Izère, et M. de La Valette et ses forces la costoyant de l'autre, avec une telle longueur que nous séjournasmes à Sassenage ou à Vif près de quinze jours, durant lesquels nous n'eusmes jamais nouvelles des quatre mille Suisses que le sieur de Vezin conduisoit en Languedoc, ausquels nous devions faire escorte à passer la rivière devers nous, et estre favorisez d'eux pour passer delà ; mais la grande longueur que nous eusmes au long de ceste rivière, et le peu ou point d'advis qu'on avoit de ces Suisses, donna loisir à M. de La Vallette de les tailler en pièces à une lieue de nous, et sans en apprendre chose quelconque qu'après leur deffaite. En ce mesme temps la ville de Montélimar fut prise par les ennemis au moyen d'une trahison meue et exécutée par le bourreau, qui fut cause que messieurs du Poct, de Blacons et de Salles partirent en toute diligence pour se jetter dans le chasteau, d'où s'en suivit ce beau combat digne à la vérité d'une mémoire immortelle, que je laisse aux historiens. Revenant à nostre voyage, pour l'acheminement duquel M. de Chastillon fit tant, qu'estant logez au village de Champs (où nous eusmes les bonnes nouvelles de la reprise de Montélimar et les mauvaises de la deffaite des quatre mille Suisses), qu'enfin M. de Lesdiguières l'accompagna jusqu'au Bourg Duysans : ce qu'il eust peu faire aussi bien devant qu'après, puisque nostre force consistoit surtout en infanterie, et ce pays nous estoit favorable ; et de là il nous laissa prendre nostre chemin en Savoye et reprint le sien, emmenant beaucoup de nos soldats qui se desroboient de nos troupes. Chacun print son chemin le 24 d'aoust, et dès que nous fusmes séparez, entrans en consultation de nostre passage par la Savoye, le sieur de Sarrazin, secrétaire de feu M. le prince de Condé, qui avoit esté en Allemagne et veu la capitulation des reistres, opiniastra que nostre passage en Savoye seroit paisible, mais que pour le négocier il falloit le demander d'un costé et le prendre de l'autre. Quelque raison que j'eusse au contraire, il gagna M. de Chastillon à me commander d'en estre le négociateur, quoyqu'ayant le commandement que j'avois aux troupes, je fis toute sorte d'instance pour ne quitter mondit seigneur; aussi m'en cuida-il mal prendre. M'estant advancé dès notre sortie du Dauphiné et entré en Savoye, M. de Chastillon venant loger près de La Chambre audit pays, je passay outre avec M. Sarrazin et prismes la poste droit à Montmeillan vers M. de Jacob, lieutenant de Son Altesse; et, passant par Ayguebelle, nous rencontrasmes dans le bourg un corps de garde d'Espagnols qui, nous ayant arraisonnez, nous laissèrent changer nos chevaux à la poste et allasmes à Montmeillan où nous trouvasmes ledit sieur de Jacob mal disposé pour notre passage. Il y eut grande difficulté de parler à luy, mesmes ne voulut parler qu'à moy, encore avec force cérémonies espagnoles, me faisant approcher tout seul de la porte de sa citadelle, conduit par un gentilhomme et un hallebardier des siens, ayant fait advancer à quelque douze pas de la porte deux mousquetaires, le mousquet sur la fourchette, demeurant luy sous le seuil de sa porte au milieu de trente ou quarante harquebusiers ou armes d'ast toutes baissées. Cela ne me garda, ayant veu la lettre que je lui rendis de la part de M. de Chastillon, de luy dire ma créance sur notre demande de passage, sur laquelle il s'estomaqua fort, parlant de la grandeur de son prince, qui s'estoit réservé ce pouvoir à luy seul, et en avoit lié les mains et à son sénat et à son conseil d'Estat. Cependant, après tous discours et de colère et de douceur, enfin il trouva bon que ledit sieur Sarrazin et moy passassions outre à Chambéry, suivant nos charges, afin, comme je crois, de nous empescher de retourner à nos troupes, comme depuis nous en vismes les effets. Estans donc à Chambéry, nous y trouvasmes que la contagion, qui y estoit grande, en avoit fait escarter et messieurs du conseil d'Estat et messieurs du sénat,

et ne trouvasmes à qui parler, fors à M. le président Pombel, qui nous sembloit disposé à accorder ledit passage; et de fait, recognoissant qu'estions embarquez sans biscuit, tirasmes de luy, ne pouvant mieux, un passeport pour la seureté de nous deux, et commandement aux maistres des postes de nous fournir des chevaux. Nous voulusmes rebrousser chemin pour regagner nos troupes et prendre une traverse pour ne repasser à Montmeillan: ce qui nous fut interdit, estans d'un costé attendus à ladite traverse, et de l'autre les postillons et maistres des postes en avoient deffence expresse, mesmes celuy de Chambéry ne nous voulut fournir chevaux, quelque commandement qu'il eust dudit sieur président Pombel, pour aller ny avant ny arrière, qui fut cause que nous prismes résolution de gagner pays à pied et prendre le chemin de Genève, espérans que peut-estre à la première ou seconde poste trouverions des chevaux: ce qui ne nous put arriver à la première et à la seconde poste. Lorsqu'un des nostres en marchandoit, nous estans advancez sur le chemin, peut-estre à cinq ou six cents pas du village, attendans nostre homme, arrivèrent durant ce séjour une vingtaine de chevaux conduits par le baron de Lasarra, qui avoit commandement de nous prendre prisonniers: de sorte qu'estans arrivez audit village, il print celuy qui y avions laissé, et, venant nous chercher, nous gagnasmes au pied peut-estre quelque cinq ou six cents pas, après lesquels fusmes prins par ledit sieur baron, qui nous traita courtoisement et nous mena à Romilly, où, ayant couché, partismes le lendemain et nous mena à un village nommé Crousilles, où M. de Chastillon estoit attendu sur un pont. Mais par bonheur s'estant ledit seigneur, dès le grand matin, advancé et laissé ses troupes, cuidant avoir son chemin libre pour aller ce jour-là à Genève, il se trouva aussi matin que les ennemis dessus ledit pont où il fut arraisonné par le sieur de Chonas (1), colonel de la cavalerie légère de Son Altesse, avec lequel fut arresté que M. de Chastillon ne passeroit outre de quatre heures, et jusqu'à ce que le comte Martineugue, qui conduisoit les troupes espagnoles, fust arrivé. Ce terme donna loisir aux troupes de M. de Chastillon qui estoient demeurées deux lieues derrière d'arriver; et, estant arrivées, le terme expira, parce que M. de Chastillon, résolu de passer sans autre plus longue attente, se mit à passer en bataille, et, après sa prière faite, commença à rompre des haies afin que ses gens fussent en estat de combat, fit ses enfans perdus et dit qu'il vouloit passer. Là-dessus, après quelques petits discours, ledit sieur de Chonas lui accorda sondit passage et par conséquent ma liberté: de sorte que je fus quitte de cette prison pour mon espée qu'on me retint et arrivasmes ce jour-là au pont d'Arne et à Genève, où nous séjournasmes cinq jours entiers, tant pour apprendre nostre chemin de M. de La Noue, que pour avoir moyen de payer à nostre passage de Suisse, à quoy nous fusmes subvenus par messieurs de Genève, par messieurs les balifs de Morges, de Lausanne, d'Iverdun, par la seigneurie de Berne et par messieurs de Neuf-Chastel, les pays desquels nous traversasmes jusques au pays de l'évesque de Basle, où nous ne fismes aucun logis, à cause de mille escus qu'il fit donner à M. de Chastillon. De là nous entrasmes dans un quartier de la Franche-Comté de Bourgogne où nous estions, et estimions avoir de la besogne plus que n'en eusmes pas, parce que, dès-lors que nous abordasmes ladite Franche-Comté à un chasteau nommé le chasteau de Lomoy où toutes nos guides perdoient la tramontane près de la rivière du Doux où y a un pont, ceux dudit chasteau nous saluèrent à coups de pièce. M. de Chastillon m'avoit commandé premier et m'en allay, près dudit chasteau, sçavoir ce qu'ils vouloient dire. Ils dirent que ce qu'ils en faisoient n'estoit que d'amitié; là-dessus nous alasmes saisir ce pont. Cependant nous oyons à la montagne au-delà dudit pont diverses batteries de tambours à la suisse, à l'espagnole et à l'italienne, avec grande rumeur de voix et d'arquebusiers qui tiroient quasi comme en salue, qui fut cause que j'envoyay chercher vers M. de Chastillon des arquebusiers et en prins quelques cent cinquante et vingt-cinq armez avec moy pour faire voye à nos troupes à un passage sur ladite montagne que je vis occupée des ennemis qui estoient en nombre de sept ou huict cens hommes, lesquels, sans se peiner d'entrer en aucun combat, avoient assez de couper deux ou trois arbres qui eussent esté suffisans sans autre empeschement de nous retarder deux jours; mais Dieu voulut pour nous qu'ils ne firent ne l'un ne l'autre, ains, nous voyant venir le petit pas à eux, nous firent place et se retirèrent à un autre costau, où nous eusmes le plaisir de les voir assembler de loin. Quoyque nous nous fussions contentez de ce qu'ils nous laissèrent ledit passage libre, nous ne laissasmes pas après avoir passé de les faire pousser dans le bois, où furent prins deux ou trois prisonniers pour prendre langue et autant de tuez, entre lesquels tuez y en eut un

(1) Lisez Sonas.

qui s'estoit monté sur un cheval reistre qui valoit plus de cinquante escus, et se laissa prendre et tuer à un homme de pied des nostres qui portoit une pertuisanne. Ayans passé ce passage tant heureusement, nous en rendismes graces à Dieu sur la montagne à la veue des ennemis; et parce que nous avions encore à repasser ladite rivière le landemain sur un pont nommé le pont de Vaffrey, fut résolu que M. de Chastillon avec l'infanterie, qui ne pouvoit faire cette retraite, demeureroit derrière quelque deux lieues, et qu'avec tous les harquebusiers à cheval j'yrois gagner et garder ledit pont : ce qui fut fait sans difficulté, et entrasmes dès cette journée aux terres de M. le comte de Montbelliard, où nous passasmes trois jours ou en logis ou au séjour d'une journée.

Après ledit pays de Monbelliard, nous entrasmes dans les terres de l'abbé de Lure et de là rentrasmes de rechef dans la Franche-Comté de Bourgogne, où tout le pays se préparoit à nous courre sus: de fait, qu'auprès d'une ville appellée Luxeul, Dieu voulut pour nous que nous fusmes un peu matiniers pour passer au pont nommé Chabottes, où les ennemis avoient fait leur rendez-vous pour nous donner dessus; mais n'ayans pas bien mesuré leur temps, nous eusmes passé ce passage devant que leurs troupes y eussent abordé, desquelles les premières mesme n'y furent à temps que pour donner sur nostre queue, comme ils firent, estant environ quatre ou cinq cens hommes de pied et quelques dix-huit ou vingt chevaux, desquels estant l'alarme venue à la teste où M. de Chastillon estoit venu rebrousser vers la queue avec vingt ou vingt-cinq chevaux que nous estions, tous fort mal montez, et ayant pourveu à nostre queue, voulusmes reprendre la teste; mais, sans avoir loisir d'y arriver ne de prendre autres chevaux ne armes, nous fallut revenir à la queue et donnasmes sur cette canaille sans les recognoistre, qui se laissèrent mettre en pièces dès que fusmes à eux, sans tirer que quatre ou cinq harquebusades, et en furent tuez quelque cent cinquante. Cela fait, voulant reprendre nostre chemin, ayans fait sonner la retraite, laquelle M. de Chastillon me commandoit de faire, il n'eut loisir d'estre à cent pas de nous que, vers ledit pont de Chabottes derrière nous, vismes paroistre encore quelques quatre ou cinq cens hommes à pied et quelques chevaux, qui ne sçavoient le bon accueil qu'avions fait aux autres : lesquels nous allasmes charger, mais non si soudainement que M. de Chastillon vouloit, parce qu'à cause de ce pont je fis tant qu'il patienta contre son intention, jusques qu'eussions quelque cent harquebusiers des nostres pour les mettre en désordre ; mais nous n'eusmes bonnement loisir de les attendre à les charger, parce que nous les voyons desrober aux deux bois qu'ils avoient près d'eux, l'un à droite, l'autre à gauche; de sorte que n'en peusmes tuer qu'une cinquantaine. Je fus bien cause qu'il s'en sauva beaucoup, comme dit a esté, contre l'intention de M. Chastillon qui y vouloit aller plustost; mais mon retardement enfin ne fut, à mon advis, qu'à propos et raisonnable, de peur de nous embarrasser sans harquebusiers en un mauvais passage d'un costé et de l'autre, parce qu'il me sembloit estre assez d'aterrer nos ennemis et estre maistres de la campagne au meilleur marché que se pourroit et faire chemin comme nous fismes : car avecque deux combats nous fismes encore nostre journée de quatre grandes lieues et n'eusmes aucun blessé ne mort. Après cette journée nous entrasmes dans la Lorraine, où ayans cheminé deux jours sans avoir peu apprendre nouvelles de nostre armée, enfin nous résolusmes de prendre quelque pied dans ce pays-là et de donner advis à nostre armée, par messagers, de nostre venue, afin qu'elle nous envoyast quelque cavalerie pour escorte, et de fait nous saisismes le chasteau de Grezilles, lequel je surprins, et où M. de Chastillon se logea ; et nous logeasmes au bourg ouvert de tous costez, que nous fermasmes de barricades et y fusmes trois jours sans peine, fors quelque légère alarme. Au quatriesme nous y fusmes attaquez sur le matin à une heure du jour par quatorze cens harquebusiers et huit cens chevaux conduits par le marquis de Varambon ; mais Dieu voulut que dès la minuit précédente, ayant eu advis de nos sentinelles escartées de la venue des ennemis en gros, qu'une petite pluye avoit empesché de donner dès le soir, j'avois fait porter dans le chasteau tous nos drapeaux, et, qui plus est, j'y voulois mettre nos malades et bagages ; mais je ne le peus obtenir de M. de Chastillon à cause de la paresse d'un qu'il avoit commis à la garde du chasteau, qui, aimant le repos, voulut que cela fust remis au jour; d'ailleurs M. de Chastillon dit que cela se feroit sans désordre. Mais certes ce deffaut nous y cuida mettre à bon escient, parce qu'estant venus les ennemis au point du jour, il fut question de ne s'opiniastrer à tenir le bourg, et néantmoins feindre de le vouloir faire pour retirer nos malades et bagages au chasteau et préparer nostre retraite. Nous cuidasmes estre courts à l'un et à l'autre, parce que l'ennemy descouvrit dès aussitost, pardessus les costaux, que nous retirions nos bagages au-

dit chasteau, esloigné du bourg de quelque mil pas, et soudain leurs huit cens chevaux vindrent pour se mettre entre-deux et leur infanterie à nostre queue; de sorte qu'il y eut beaucoup d'affaires à nous retirer et fut nostre file coupée par un cornette suivy de cinquante lances; mais Dieu voulut que celui qui portoit le drapeau fust abatu de quelques harquebusades, qui rabatit un peu de leur ardeur; et se passa ce combat en escarmouches entre gens de pied, qui dura trois ou quatre heures. J'y fus, pour la pluspart du temps, seul à cheval et sans blessure, Dieu mercy, ayant fait mettre pied à terre aux autres qui avoient demeuré sur la queue, estans en nombre de quinze qui, par la grâce de Dieu, ne perdismes jamais nostre rang; et l'ennemy perdit à ce combat cent cinquante hommes et nous cinquante bons, desquels il y en avoit bien vingt de signalez. Le marquis de Varambon s'estant résolu après cela de nous assiéger dans le chasteau, s'y campa et fit faire des gabions pour loger ses canons: ce qui nous mettoit en grand accessoire, si Dieu n'y eust pourveu par une frayeur qu'il luy envoya et à ses troupes sans sujet, qui le fit desloger sans trompette à deux heures de nuit, à cause de quatre coups de canon qui furent tirez à La Motte, desquels il fut alarmé.

Ce néantmoins ils se passèrent encore trois jours sans avoir nouvelles de nostre armée; mais, pendant ce séjour, nostre secours arriva, conduit par M. le comte de La Marck, frère de M. de Bouillon, général de l'armée, qui nous vint prendre audit chasteau avec sept compagnies de reistres et la sienne, et nous rendismes en seureté au corps de l'armée (1), que nous trouvasmes auprès La Fauche. De là nous prismes nostre chemin à Chastillon-sur-Seine, où nos harquebusiers firent une belle charge avec M. de Chastillon, commandant à la retraite, à M. de La Chastre, qui monstroit nous vouloir empescher le passage avec deux mil harquebusiers et cinq cens chevaux, et de là vinsmes passer la rivière d'Yone à Mailly-le-Chasteau, d'où je fus commandé avec deux cens cinquante harquebusiers à cheval et cinquante maistres, pour, avec messieurs de Montlouet, de Lyramont et baron de Laucres, aller exécuter Vezellay à coups de pétard. Nous y acheminant, nous trouvasmes à deux lieues de nostre armée des gens de cheval de M. du Maine (2), logez en un bourg fermé, qui prindrent deux harquebusiers à cheval des nostres qui avoient mis pied à terre derrière nous sans qu'en eussions eu aucune alarme, qui fut cause que ledit sieur du Maine fust adverty, et qu'il manda soudain le sieur de Vins avec trois compagnies de gens de cheval. Toutesfois, nous fusmes à port à Vezellay; et prests à descharger nos pétards pour exécuter, ayant laissé messieurs de Montlouët et de Lyramont à cheval, à demy-lieue de là; à trois cens pas de la porte nous trouvasmes ledit sieur de Vins le long des murailles, avec trois compagnies de gendarmes, qui fut cause que, sans longue attente, j'entreprins ma retraite. Afin de garder ma troupe d'effroy, comme il advient souvent en telles actions, je commanday que la queue fist la teste; et ainsi, ayant prins une troupe des meilleurs hommes pour demeurer derrière avec moy, nous regagnasmes nos chevaux sans bruit, sur lesquels ne fusmes plustost montez que M. du Maine nous envoya cinq cens maistres, lesquels nous ouïsmes fort bien, au moins M. de Montlouet et moy qui faisions la retraite, l'obscurité de la nuit nous empeschant de les voir, à la faveur de laquelle nous nous retirasmes à nostre armée, laquelle marcha du lendemain. Nostre quartier fut donné à Perruse, appartenant à M. de Montpensier, qui nous refusa la porte, et fusmes contraints, sur la nuit, d'y faire donner un coup de pétard à une bassecule près du pont-levis, après lequel en fut donné un autre au pont-levis, et un autre à la maistresse porte de la ville, dans laquelle j'entray le premier avec douze cuirasses, et le reste de l'infanterie entra après moy; néantmoins il n'y fut guières tué de gens, quoyqu'ils fussent en grand nombre, car, les voyant jetter par un jardin de la muraille en bas, je leur donnay loisir de sortir jusques à ce que je veis mon point, sans les contraindre de se résoudre à un combat. Dès le lendemain, messieurs de La Nocle (3) et de Lorbigny furent trouver M. de Chastillon pour luy communiquer une entreprise qu'ils avoient sur La Charité, et pour l'exécution de laquelle ils me demandèrent à M. de Chastillon avec cinq cens harquebusiers et dix armez; ce qui leur fut accordé, et fus commandé d'y aller. Ayant pris le rendez-vous, je m'y acheminay avec lesdites troupes, et sur la nuit j'aprins qu'il y avoit deux hommes de La Charité qui estoient venus à l'armée demander quelque sauvegarde, lesquels m'estant fait monstrer, je mis après eux deux ou trois des miens pour s'en prendre garde, et m'en allay trouver M. de La Nocle

(1) Le 22 septembre 1587.
(2) M. de Mayenne.

(3) Philippe de La Fin, sieur de Beauvais La Nocle.

près de Dezize, afin qu'il y mist des siens, comme il fit. Mon advis portoit de les attacher: ce que ledit sieur ne trouva bon, bien me promist-il que quand il viendroit sur la nuit, il le feroit; mais après il n'en fit rien; ce qui fut cause qu'à demy-heure de nuit, sur une petite alarme que nous eusmes venant de la queue, ils se sauvèrent; d'où après survint que, venant aborder la ville de La Charité, la trouvasmes en alarme, et le régiment de La Buyssière à la porte de ladite ville, et les murailles bien bordées; qui fut cause qu'il nous fallut reprendre la route de nostre armée, à laquelle nous arrivasmes, non tous ensemble comme nous estions partis, car cinq compagnies de chevaux-légers qui estoient venus à ladite exécution, nous laissèrent trois ou quatre lieues derrière avec mon infanterie, sur le bruit que le Roy, qui estoit au bord de Loyre de l'autre costé, passoit la rivière pour venir à nous. Dès que ces deux hommes de La Charité se furent sauvez, j'estois d'advis de n'y aller point, mais d'aller donner à un village ouvert duquel nous n'estions qu'à une lieue et demie, où il y avoit deux compagnies de gens de cheval logées; mais le sieur de Montmartin opiniastra, contre toutes mes raisons, d'aller à La Charité faire ce beau voyage, au retour duquel nous trouvasmes nostre armée logée ès environ de Cosne, laquelle on avoit voulu muguéter. Mais, durant ce marché, M. d'Espernon se jetta dedans avec mil chevaux et deux mil harquebusiers, qui fut cause qu'il se fallut contenter de la regarder de loin et faire bonne garde chacun en son quartier; car, dès le premier soir de son arrivée, il faillit à emporter tous les drapeaux de M. de Chastillon, au quartier duquel il donna, pendant que mondit sieur de Chastillon estoit avec cinq cens harquebusiers et quinze cens reistres au quartier de Bony, et moy avec autres cinq cens harquebusiers vers la Charité; mais Dieu voulut que ce petit nombre qui estoit aux drapeaux se deffendirent bien. De là nous prismes nostre chemin à Chastillon, où M. de Chastillon séjourna trois jours, après lesquels il monta à cheval pour aller du costé de Chasteau-Renard, où le camp de la Ligue estoit; et trouvasmes que M. de Guise y avoit séjourné toute la nuit, et qu'il en estoit deslogé dès la pointe du jour, ainsi que dix harquebusiers à cheval que nous prismes prisonniers nous dirent.

De là nostre armée print la route de la Beausse, où avant que d'arriver se présenta occasion d'exécuter une entreprise au chasteau de Montargis, qu'un appellé le sieur de Po (1) feignoit vouloir nous rendre; et de fait, pour en monstrer les moyens, demanda un homme à M. de Chastillon, qui lui bailla un sergent nommé La Garrigne, qui demeura cinq jours dedans ledit chasteau, après lesquels ils vint trouver M. de Chastillon pour prendre jour pour l'exécution. Or, afin que ne doutissions que l'entreprise fust double comme elle estoit, M. de Guise s'esloigna avec ses troupes à dix lieues de là du costé de Courtenay; néantmoins M. de Chastillon dit audit sieur de Po qu'il n'yroit faire cette exécution mal informé, et qu'il vouloit que toute l'armée s'y trouvast: ce qui fut cause que le soir de cette exécution je fus commandé d'aller près de Montargis premier avec douze chevaux mener ledit sergent La Garrigne, qui feroit venir entre mes mains ledit sieur de Po avec quelqu'un des siens qui conduiroit le sieur de Saint-Laurens avec cinquante harquebusiers dans le chasteau, demeurant toujours ledit de Po entre mes mains: ce qui fut; et arriva M. de Chastillon avec ses troupes seulement et trois compagnies de reistres environ une heure après. Comme se vint à donner j'insistay, ayant mis pied à terre, que ledit de Po ne vinst avec nous, ains qu'il fust gardé dans les troupes jusqu'à ce que nous fussions maistres dudit chasteau: ce qu'il ne voulut faire, ains s'opiniastra à venir avec nous; à quoy M. de Chastillon se laissa emporter, qui fut cause que je me remis à cheval, et dis franchement que je verrois faire le jeu. Durant ces disputes nous eusmes moyen de parler audit sieur de Saint-Laurens, qui nous dit qu'il n'estoit saisi de chose aucune audit chasteau, et qu'il ne voyoit aucune bonne mine aux soldats dudit chasteau: qui nous confirma encore en nostre opinion qu'il y avoit double trahison; et sur ce double voulans prendre garde audit de Po, vismes qu'il se voulut sauver: comme il eust fait sans que le sieur d'Orville, gentilhomme françois, qui commandoit quatre compagnies sous mondit sieur de Chastillon, le print au collet et le terrassa. Sur quoy ceux de dedans le chasteau demandoient parler à M. de Chastillon, et qu'il vinst sur le pont: ce qu'il vouloit faire, sans nostre résistance et le rapport que luy fit le sieur de Reboul, qui, en sortant, dit qu'il y avoit de la méchanceté: qui fut cause que j'allay à la porte à cheval faire retirer nos gens; et comme ils sortoient à la file, ceux dudit chasteau mirent le feu à une mine qui estoit au-dessous du pont-levis et aux pièces qu'ils avoient braquées contre la porte: de sorte qu'une vingtaine de soldats y furent tuez, excepté un que le sieur de Vins garda près de luy

(1) Lisez Despaux.

pour luy dire quand je serois entré. M. le chevalier d'Aumalle estoit dans ledit chasteau avec cent armez dans une des salles d'iceluy, tenans le pistolet d'une main et l'espée de l'autre, entre lesquels estoit le sieur de Vins ; il y avoit aussi cinq ou six cens harquebusiers, qui firent leur salue, mais sans faire aucun effet, Dieu mercy. Et bien que je fusse à cheval à vingt pas de la porte, je n'ouys pas seulement siffler une balle. Cela fait, nous nous retirasmes tout doucement, menant ledit traistre qui se sauva depuis d'entre les mains des reistres, qui le voulurent avoir au partir de là. Un peu après, le quartier du baron d'Othna, colonel-général de nos Allemans, fut donné à Chasteau-Landon, gardé d'un capitaine de la Ligue, nommé L'Amour, qui commandoit une compagnie d'harquebusiers à cheval, qui saluèrent nos reistres d'harquebusades : ce qui occasionna M. de Chastillon d'y aller, et fallut y mener nos pièces, qui estoient quatre canons et seize pièces de campagne. La batterie dura un jour entier sans avoir fait qu'une bresche, à laquelle il eust fallu une eschelle de plus de vingt degrez. Ce néantmoins nous nous préparasmes d'y aller ; et lorsque je commandois les capitaines de marcher, ledit L'Amour demanda de parlementer. Je luy dis qu'il n'estoit pas question d'entrer en devis, qu'il falloit gagner temps, que nous estions à la nuit ; partant, s'il estoit en volonté de se rendre, qu'il me baillast, sans autre cérémonie, un des siens bien instruit de son intention ; que je le mènerois en toute seureté à M. de Bouillon ; et en cas que mondit seigneur ne luy voulust accorder ses demandes, que je luy promettois, foy de gentilhomme et d'homme d'honneur, de luy ramener son homme ; et qu'il falloit me prendre au mot, que rien du monde ne pouvoit me retarder de mener les troupes où j'estois commandé. Après avoir sceu mon nom, et que j'estois lieutenant de M. de Chastillon, il me bailla son homme qui descendit par une corde, et le menay aux pièces où estoit mondit sieur de Bouillon et les autres principaux de l'armée, avec lequel ledit L'Amour eut sa composition bien observée en sa personne et de ses soldats ; et après cette prise nous entrasmes dans le pays de Beausse sans y faire nul effet, si ce n'est d'attendre la dissipation de nostre armée qui ne dura guères. Après, le baron d'Othna (1) fut assailly par toute l'armée de la Ligue à un village appelé Vimory, à une petite lieue de Montargis, où estoient messieurs de Guise et du Maine et tous ceux de leurs maisons, ainsi que nous dit un prisonnier de leur troupe qui estoit de la compagnie de M. le chevalier d'Aumalle ; et qu'ils estoient quatorze princes avec quatre mille harquebusiers et deux mille chevaux, qui firent un fort bel effet pour estre venus si à propos à un meschant village ouvert et avant les gardes posées. Mais le grand butin qu'ils trouvèrent dans les chariots amusa leur infanterie ; de sorte que ledit sieur baron d'Othna eut loisir de se rallier avec trois cornettes de ses gens, avec lesquels ayant auparavant fait quelques charges avec trente ou quarante chevaux de sa maison, finalement en fit une autre avec lesdites trois cornettes, par le moyen de laquelle la campagne luy demeura avec le gain de trois cornettes de l'ennemy, une de damas rouge, qui estoit celle de M. du Maine, à laquelle estoit figurée l'Inquisition d'Espagne avec des peintures de banderoles grises, avec une croix rouge de saint Jaques de Galice au milieu. Il y avoit aussi une autre cornette de couleur de poil et une autre noire. Ces trois cornettes demeurèrent pour eschange des bagages que les reistres y perdirent avec les chameaux du baron de d'Othna, et le tambour d'airain qu'on portoit devant luy. Cette action luy fut honorable, et s'en démesla fort honnestement ; mais la seconde venue qu'on luy donna, où estoit M. de Guise en Beausse à Auneau, bientost après effaça bien la première, car il perdit deux mil chevaux et sept cornettes. Cette deffaite, avec ce que nos Suisses avoient capitulé avec le Roy pour le retour, dont M. d'Espernon fut la cause pour la prise qu'il fit de leurs fourriers, et par le moyen de laquelle le Roy eut commodité de parlementer avec les colonels desdits Suisses, fut cause de la rupture de nostre armée, qui s'en alla tousjours depuis à vauderoutte. Quelques jours paravant cette deffaite mondit sieur d'Espernon vint de cavalcade, près de Joinville en Beausse, donner sur une compagnie de celles de M. de Chastillon, qui avoit pris son logis peut estre cinq cens pas loin du régiment, mondit sieur de Chastillon estant logé à une lieue de là, à la maison du prévost d'Orléans appellée Chaussi, et moy à un bourg près de luy avec une vingtaine de chevaux. Nous eusmes soudain l'alarme de cette attaque, à laquelle nous allasmes en diligence avec mondit sieur de Chastillon, conduits par le feu qu'on avoit mis à une maison près du lieu attaqué, qui se deffendoit fort bien : tant y a qu'estans en doute que ce feu les mist en peine, M. de Chastillon se résolut à tout péril de se joindre à son infanterie ; et sur cette résolution, estans assez près du lieu où nous voyons le

(1) Lisez d'Hona.

feu, descouvrismes une troupe de gens de cheval à nostre main droite, sur laquelle nous donnasmes droit, et trouvasmes que c'estoit le sieur de Beaujeu de Bourgogne avec sa compagnie, qui nous dit qu'il avoit descouvert la cavalerie de l'ennemy à nostre gauche, qui estoit bien forte; et au mesme instant nous la vismes paroistre où il nous disoit. Ne pouvant juger de leur nombre à cause de l'obscurité de la nuit, nous allasmes à eux, cuidant estre suivis dudit sieur de Beaujeu et de sa troupe; mais il tint le large: de sorte qu'une vingtaine de chevaux que nous estions nous trouvasmes à coup embarassez dans six vingts coureurs de la troupe de mondit sieur d'Espernon, qui estoit accompagné de sept ou huit cens maistres, la pluspart seigneurs ou gentilshommes, courtisans, braves et accommodez tout ce qui se peut dire. Ces coureurs estoient conduicts par M. de Fervaques, parmy lesquels je demeuray engagé sous un cheval d'Espagne gay qui me fut tué d'un coup d'estoc dans le poitrail et d'un coup de lance aux flancs. Trois de leurs troupes s'arrestèrent à moy, et me plongèrent leurs lances abatues jusqu'à ce que je parlay à eux : lors ils me demandèrent mes armes, que je ne voulus rendre qu'ils ne m'eussent donné leur foy de me sauver la vie; encore, après leur promesse, je voulus sçavoir leurs noms avant que de leur rendre ma pistole et mon espée, desquels depuis je ne me suis souvenu que de deux. L'un me dit qu'il estoit mareschal-des-logis de la compagnie de M. de L'Archan; un des autres se nommoit le sieur de Noyon : l'autre nom ne m'est jamais entré en la mémoire. Ils me demandèrent de quelle compagnie j'estois. Je leur dis que j'estois de celle de M. de Chastillon. Ils me demandèrent s'il y estoit et si j'estois gentilhomme. Je dis qu'ouy. Me demandèrent mon nom et si j'avois de l'argent. Je leur dis que je m'appellois Montreal, et que j'avois cinquante escus, lesquels je leur baillay; et ne voulus jamais laisser mon habillement de teste craignant quelque coup d'espée qu'on m'eust peu donner sur la teste, me la voyant nue dans leurs troupes, et qu'il estoit assez leur et tout ce que j'avois, puisque j'estois leur prisonnier. Alors il fut question de me faire oster de dessus mon cheval : ce que j'avois assez essayé en vain avant leur venue, ayans la pluspart de ces six vingt chevaux passé où je tombé, je n'eus aussi moyen d'en sortir en leur présence et avec leur aide, me prenant l'un par la main et l'autre par le bout de mon escharpe; mais tant s'en faut que j'eusse moyen d'en sortir, que je n'en sentois nulle apparence. Là-dessus ils me menassèrent encore de me tuer si je ne sortois de là, et vindrent encore chatouiller mes armes de leurs lances. Je leur dis, pour finale résolution, après les avoir sommez de l'observation de leur foy, et qu'ils estoient gentilshommes, que l'un des trois mist pied à terre pour voir et juger de mes efforts; que s'ils trouvoient que je fisse le fin, qu'ils me tuassent. Sur ces disputes, qui durèrent longuement, ils doutoient que nos gens ne fissent quelques recharges, et cherchoient expédient entr'eux. Sur quoy je leur dis : « Messieurs, que l'un ou les deux d'entre vous aille chercher des gens pour me sortir d'icy, et l'autre prenne garde à moy afin que je ne sois pas tué par quelqu'un de vos troupes; » et leur promis, foy de gentilhomme et d'homme d'honneur, que si nos gens me recouroient (1), pourveu qu'ils demeurassent pour me garantir des leurs, que s'ils ne me menoient prisonnier m'ayant désengagé, qu'en l'armée du Roy je leur envoyerois cent escus : de quoy ils ne se voulurent contenter, et marchandèrent encore ma vie un long espace de temps. Enfin tous trois allèrent ensemblement chercher quelqu'un pour me désengager; et lorsqu'ils s'en furent allez, je voulus essayer de sortir dessous mon cheval, et tout à un coup sentis ma botte engagée assez large, qui me fit destacher mes tirettes; et à la deuxiesme traite que je donnay ma jambe sortit, laissant sous mon cheval ma botte, ma tricouse et mon esperon chacun en son lieu, et soudain gagnay au pied tant qu'il me fust possible; mais je ne feus à cent cinquante pas loin que mes trois hommes ne feussent vers mon cheval avec sept hommes de pied : qui fut cause que, n'osant passer outre de peur d'estre apperceu (estant dans des vignes), je me jettay contre et par derrière un coin de muraille qui faisoit le carrefour du chemin du village, auquel, pendant que j'estois caché, passèrent près de moy, la muraille entre deux, quelque cinq cens harquebusiers des ennemis venans de cette attaque, et demeuray en cet estat l'espace de deux heures, ainsi caché à genoux, et tousjours cherché par les ennemis, qui furent par deux ou trois fois à vingt pas près de moy : mais Dieu m'ouït et destourna leur chemin. Entr'autres appréhensions que j'eus, ce fut d'un petit chien noir qui par deux fois passa à trois pas de moy sans aboyer. Bref, ma peine dura deux grosses heures, et jusques à ce que le jour vint, à la pointe duquel, les ennemis me cherchant encore, j'ouys un nommé le capitaine La Tour, Picard, qui estoit à M. de Chastillon, auquel je criay : *Capitaine La Tour, ça, ça! à moy! je*

(1) Me délivraient.

suis icy ! Lequel vint soudain à moy avec trois chevaux, dont l'un d'eux, appellé le sergent Artis de Rouergue, me bailla le sien et son espée; et m'en allay, botté d'un costé, trouver M. de Chastillon, qui ne savoit si j'estois mort, ou si j'avois pris party avec M. de Beaujeu.

Les ennemis ne me laissèrent autres armes offensives qu'un poignard que j'eus tousjours à la main; mais certes les meilleures furent de prier Dieu, et puis dire à bon droit, comme ce grand prophète royal disoit : que la prière avoit esté son refuge en adversité. Dieu me mit en la bouche de dire pour prière le psalme 142, comme le plus proche que j'eusse sceu choisir, estant aux périls où j'estois. Ce fut le 15, jour de novembre 1587, que Dieu m'usa de cette délivrance, après laquelle ayant trouvé M. de Chastillon sain et sauf, et tenant des prisonniers autant comme il en avoit perdu, qui estoit environ quatre ou cinq de morts ou prins, desquels n'y en eut que M. de Courmond qui fust de qualité; et des ennemis fut prins un gentilhomme nommé M. de La Vau, nepveu de M. de La Cotte de Mézières, un gendarme de M. de Rubampré, un Gascon des gardes de M. d'Espernon, appellé Félice, un sien compagnon et deux ou trois gendarmes tuez. Soudain que fusmes descendus au logis de M. de Chastillon, je déclaray à mondit sieur de Chastillon la façon de laquelle je m'estois sauvé en la présence de ce M. de La Vau, et voulus bailler à un tambour de mondit sieur d'Espernon (qui par cas fortuit se trouva audit logis, ayant amené quelques soldats de pied prisonniers) les cent escus, lesquels j'avois comptez sur une table. Mais M. de Chastillon m'empescha de les délivrer, disant que je ne les devois point, attendu que ces trois m'avoient abandonné, au hazard d'estre tué des leurs qui passèrent auprès de moy après leur despart : et fut jugé par mondit sieur de Chastillon, messieurs de Badonville, de Blanchefort et de La Vau, qui furent tous de cette opinion, ledit sieur de La Vau ayant esté prié d'esclaircir tous ceux de l'armée du Roy à qui il en orroit parlé, mesmes de le faire venir à propos, de mon intention et du jugement qui en avoit esté fait; ce qu'il promit de faire. Encore non content de cela, j'escrivis à M. de Valon mon cousin, qui avoit une compagnie aux gardes du Roy et estoit à l'armée, une lettre par laquelle je luy faisois le discours de ma prison; le suppliois, si quelqu'un se plaignoit de ma promesse, qu'il respondist pour moy que j'observeroys fort religieusement ce que j'avois promis. Il me manda qu'il n'en avoit point ouy parler, mais que s'il en oyoit plainte, qu'il feroit pour moy ce qu'il voudroit en cas pareil que je fisse pour luy. De ce logis nous allasmes à Rouvray-Saint-Denis, et de là à Primay-le-Giron, d'où M. de Chastillon partit pour aller quérir M. le prince de Conty, auquel la cornette blanche et le commandement général de l'armée fut dès son arrivée remis. Mais le pauvre prince n'en jouist guères, car dès son arrivée ces canailles de Suisses, par le maniement dont a esté parlé cy-dessus, se desbandèrent; joint qu'aussitost après arriva la deffaite du baron d'Othna, qui fut cause que cette armée reprint quasi le chemin d'où elle estoit venue. On fit dessein d'essayer de passer Loire au-dessus de sa source : ce qu'on eust fait fort aisément si l'on eust voulu prendre une brave résolution; mais il fut trouvé meilleur, avec raison, d'entrer au pourparler que le Roi demandoit de nous. C'estoit de nous renvoyer, non comme les Suisses, mais sans nos drapeaux, et avec d'autres conditions fort dures et honteuses : tant y a qu'il fust trouvé raisonnable d'y penser et faire semblant d'y prester l'oreille et feindre de ne le rejetter du tout, afin que cela nous donnast moyen de gagner pays, ou pour le moins de sortir des bois et d'un pays fort avantageux pour l'infanterie et désavantageux pour nous; car, ce point gagné, on espéroit de se pouvoir retirer honnestement.

M. de Chastillon me sera témoin, s'il luy plaist, de trois advis que je luy ay tousjours preschés, et que je sçay qu'il a souvent proposez les deux, sçavoir le premier et le dernier. Premièrement, pendant que nostre armée estoit en bon estat et fort redoutée, je luy disois de faire des partis avec cent ou deux cens armez françois et deux ou trois cens bons harquebusiers à cheval et deux mil reistres; nous séparer de l'armée et demeurer perdus tantost cinq jours, tantost huit ou dix, revenans tousjours sur les pas de nostre armée; et avec cela courre tantost d'un costé vers les troupes de la Ligue, tantost de l'autre vers celles du Roy. Nous ne pouvions faillir de faire de beaux effets; mais tantost les reistres ne vouloient aller de nuit d'un costé et de l'autre, ne se vouloient séparer à quelque heure que ce fust : voilà nostre premier mal. Le second avis estoit de prendre pied et de tenir de ces villes ou bourgs où nous passions les plus aisez à fortifier; ce que j'opiniastray en présence de beaucoup de gens, de tenir Chasteau-Vilain, et puis aussi Chasteau-Landon, qui estoient places bonnes et aisées à rendre inforçables. La troisiesme opinion que j'avois fut encore pirement receue : c'est que voyant que nous allions infailliblement à une longue et fascheuse retraite, qu'il falloit se ré-

soudre à un combat, et qu'il falloit faire gagner l'argent du roi de Navarre et des églises de France à ces Allemans, sur lesquels mesmes, perdant une bataille, tomboit principalement l'eschet, laquelle perdue, le roy de Navarre ne perdoit rien de tout ce qu'il tenoit en Guyenne, Languedoc et Dauphiné : ce qui ne pouvoit arriver qu'avec grande perte des ennemis ; que, la ganant aussi, nous leur donnions un si grand coup que nous eussions eu la paix tant advantageuse que nous l'eussions sceu désirer. Mais certes nos chefs n'en voulurent rien entendre ; et, ajoustant une confusion sur autre, on se retiroit comme on pouvoit : tesmoin le jour qu'on faisoit acheminer M. de Chastillon pour exécuter l'entreprise de Gyen, que nous n'eusmes pas plustost quitté la queue de nostre armée que vingt chevaux des ennemis ne fissent un butin de cent cinquante mil escus, outre sept enseignes de lansquenets qu'ils prindrent, et les seize pièces d'artillerie, les grosses ayant esté enterrées à cause de la difficulté du charroy. Ce qui empescha ladite exécution de Gyen fut qu'on partit trop tard, et qu'il se leva une pluye avec une nuit si obscure que nous ne peusmes faire la traitte, après laquelle M. de Chastillon se remit encore à faire la retraite de nostre armée, et deux jours après logeasmes nostre troupe à La Buissière. M. de Chastillon avoit espérance de loger dans le chasteau, et m'envoya vers ledit sieur de La Buissière pour luy en parler, qui me dit qu'il eust fort désiré de luy faire bonne chère, mais que, pour n'estre calomnié, il désiroit qu'il n'y entrast que luy sixiesme. Ce qui ne fut approuvé de personne que mondit sieur de Chastillon s'allast là enfermer avec six, veu que dans ledit chasteau y avoit plus de cinquante arquebusiers des troupes de la Ligue ; mesmes y fut recogneu un sergent de Sacremore Biragne. De sorte que M. de Chastillon se contentoit après de demeurer au bourg, pourveu qu'il peust parler en particulier à M. de La Buissière, lequel sieur de La Buissière ne voulut sortir plus outre que de son jardin, qui estoit presque enfermé de muraille tout autour : toutesfois M. de Chastillon y consentit, voire que, pour demeurer et le faire venir au jardin, j'allasse demeurer en ostage dans le chasteau, où je ne fus plustost qu'on voulut mettre d'harquebusiers aux flancs et lever le pont-levis ; dont j'entray en si grand ombrage, qu'un des miens estant encore hors le pont-levis, je luy criay qu'il allast dire à M. de Chastillon qu'il se gardast bien de venir, qu'il y avoit de la meschanceté. Et fis baisser le pont-levis et m'en sortis avec pouilles que je leur dis sur leur forme de procéder, et me retiray comme cela tout à temps : car si par cas fortuit M. de Chastillon se fust engagé dans le jardin, il estoit arresté prisonnier ; et pour moy il y avoit deux pistoles de reistre toutes prestes pour m'en donner dans la teste ; et pour M. de Chastillon, il en vouloit faire un présent au Roy, ainsi que ledit sieur de La Buissière le dit à Sa Majesté deux jours après qu'elle fust logée en ce chasteau. Au lendemain, M. de Chastillon reprint son rang à la queue de l'armée, et M. de Montlouel fut commandé de faire la retraite de M. de Chastillon, et me demanda pour estre avec luy ; de sorte qu'estans demeurez derrière avec une vingtaine de chevaux, à peine fusmes-nous sortis du village que nous descouvrismes à nostre queue cent ou six vingt chevaux albanois qui venoient tout doucement au long du parc avec leurs manteaux sur le dos et sans faire semblant de nous chatouiller : si bien que pour leur voir leurs casaques nous ne trouvasmes meilleur expédient que de faire semblant de laisser quelques pauvres lansquenets derrière, sur lesquels ils vindrent aussitost donner dessus ; mais nous tournasmes et les recourusmes, et par ce moyen vismes ce que c'estoit. Après cela nous prismes nostre chemin vers la plaine de Bony où estoit le rendez-vous de l'armée, et bientost après vismes derrière nous, outre ses six vingt chevaux, deux gros de cavalerie de trois ou quatre cens chevaux chacun ; et sur nostre chemin se trouva un bois, par le moyen duquel nous fismes mieux nostre retraite, donnant loisir à quelques restes de lansquenets et à force bagage de faire chemin. M. de Monlouel advertit aussitost M. de Chastillon de ces deux gros de cavalerie, le suppliant qu'à la sortie du bois il se trouvast avec bonne troupe pour nous soustenir, et qu'il en advertist M. de Bouillon ; ce qui fut fait. Et nous, sçavoir M. de Montlouel et moy, nous mismes en bataille au bord du bois avant que d'y entrer avec nos vingt chevaux, et laissasmes gagner chemin à nos troupes, lesquelles, au bout d'un assez long espace de temps, nous suivismes au grand trot ; mais ne fusmes à la fin du bois qu'il nous fallut prendre le galop, et encore avec peine peusmes-nous gagner la queue de M. de Chastillon, lequel nous trouvasmes à point nommé pour tourner visage au bord dudit bois. Mais nous ne peusmes seulement souffler au poil d'aucun de ses Albanois, quoyqu'ils fussent fort près, tant ils s'en retournèrent viste. Et au lieu de ces Albanois M. de Piédefou se mit après nous avec soixante gentilshommes volontaires et soixante harque-

busiers à cheval de la garde de M. de Vaudemont, avec lesquels nous vismes qu'il nous vouloit chatouiller de plus près; de quoy M. de Chastillon fut adverti par nous qui le suppliasmes d'en advertir M. de Bouillon, afin qu'il fist venir à nostre queue deux ou trois compagnies de reistres, avec lesquelles M. de Chastillon eust peu, ce nous sembloit, mettre en pièces ces deux gros de cavalerie, qui estoient messieurs de Nemours et de Vaudemont. M. de Chastillon, ayant donné le mesme advis à M. de Bouillon, vint à la queue; et attendant que M. de Bouillon nous envoyast les reistres pour les engager au combat, M. de Montlouel et moy, commandez par M. de Chastillon, avec dix-sept chevaux, commençasmes la charge sur M. de Piedefou, qui y perdit vingt gentilshommes et le jettasmes sur les bras et dans les troupes de mesdits sieurs de Nemours et de Vaudemont. M. de Chastillon ne nous suivit point, parce que M. de Bouillon le lui envoya deffendre expressément, avec des aigres protestations contre luy s'il en arrivoit mal à l'armée; de sorte qu'il s'arresta à quelque soixante harquebusiers à cheval qui avoient mis pied à terre à un bois taillis où ils ne sceurent estre forcez, ains tuèrent de nos gens et des chevaux qui s'amusèrent à eux; et entr'autres y prindrent prisonnier un nommé le capitaine Saurin de Conisson, qui avoit mis pied à terre, et lequel n'estant suivy lorsqu'il se trouva blessé d'une harquebusade qui luy rompit la cuisse, fut fait prisonnier par ces harquebusiers à cheval. Cette charge que nous fismes à M. de Piedefou fut cause que nous demeurasmes cinq ou six jours sans estre tant importunez; de fait qu'avions jà gagné force pays avec nostre armée, avec laquelle nous fusmes jusques à cinq ou six lieues de Roanne, à une abbaye nommée Marcigny-les-Nonains, où estoit le rendez-vous et où M. de Chastillon print congé de M. de Bouillon et de nostre armée, voyant les chefs résolus de rendre leurs drapeaux au Roy et d'accepter ces honteuses capitulations qui furent acceptées. Ayans séparé nos troupes, nous prismes encore le quartier du mareschal-de-camp, qui nous fut donné à un village nommé Saint-Laurens, où nous arrivasmes et logeasmes bien tard, et en partismes bien matin, afin de faire bonne journée et laisser nostre armée derrière, de laquelle estans séparés; et de ce mesme jour le tocsain fut sonné sur nous avec des cloches par les villages et des cornets sur les costaux, trouvant tout le pays en alarme, et tousjours suivis de costau en costau par les paysans du pays conduits par quelques gendarmes et gentilshommes à cheval qui nous abayoient de loin. Nous passasmes cette journée comme cela sans autre empeschement, et vinsmes coucher à un village en Forests, nommé Furmigières, duquel estans partis le lendemain, nous nous trouvasmes le matin près de Feurs audit pays, à nostre gauche, six vingts chevaux en bataille à une harquebusade de nous, qui fut cause qu'ayant prié Dieu, nous mismes en ordre de combat; et voyant qu'ils ne branloient nullement, prinsmes nostre chemin, non suivant nostre premier dessein, lequel M. de Chastillon changea sur la place très à propos avec un beau jugement, mais à main gauche pour nous retirer du costé du Rhosne, par le droit chemin de Lyon en Vivarais; et cette troupe se contenta de nous voir prendre nostre chemin, et s'en allèrent repaistre, nous laissans à dos quelque deux ou trois nobles de ce pays-là, à cheval avec cinquante ou soixante maraux de paysans après eux, armez d'harquebuses et armes d'aste, qui nous suivoient de loin tousjours en queue, y estans affriandez, parce que, par manière de dire, presque de cent en cent pas nous leur laissions ou chevaux ou mulets, ausquels nous donnions des coups d'espée aux jarrets ou dans les flancs afin qu'ils ne s'en prévalussent; tant y a qu'il y en avoit assez pour les eschauffer à la curée. M. de Mouy et moy, qui estions commandez derrière, nous desrobasmes une fois avec cinq chevaux derrière une métairie pour leur faire une charge, où l'un de ces nobles fut tué par M. de Besignan, et un cheval noir pris, et cinq ou six pendars tuez; et après cela nous reprismes la queue de nos troupes qui faisoient tousjours chemin. Mais nous n'y fusmes long-temps sans revoir la cavalerie du matin, non toute, selon nostre jugement, mais il y en avoit quelque soixante armez, et des harquebusiers à cheval environ vingt-cinq ou trente; de quoy nous advertismes soudain M. de Chastillon, le suppliant de nous envoyer dix ou douze armez pour leur faire une charge, et de vouloir faire un peu halte. A quoy il ne vouloit entendre, ains mandoit de marcher tousjours et gagner chemin. De sorte que tous nos messagers s'en revindrent sans pouvoir gagner autre chose, qui fut cause que M. de Mouy s'en alla le trouver luy-mesme, et luy remonstrer que le vray moyen de gagner temps estoit de faire cette charge; ce qui fut cause que M. de Chastillon vint à la queue; et le voyant venir je commençay la charge, à cause d'un que j'avois commandé derrière, lequel je voyois dévoré d'harquebusades. Elle nous fut si heureuse que ne perdismes qu'un harquebusier à cheval, et l'ennemy y perdit vingt ou

vingt-cinq armez ou harquebusiers à cheval, et contraignismes M. de Mandelot, qui y estoit, de se retirer luy quatriesme. On dit que son prévost de Lyon fut autheur de nous chatouiller de si près; à quoy il ne gagna guières, car il y fut tué; et de là nous allasmes coucher à un village appellé Buerne, sur ledit grand chemin de Lyon, en Auvergne, duquel nous partismes, suivant nostre coustume, dès la pointe du jour, et prismes nostre chemin au-dessous de Revirieu et au pont de Parsigny. Cette journée-là, M. de Reboul suplia M. de Chastillon de retirer M. de Mouy à la teste avec luy, et qu'il vinst à la queue, pour l'envie, disoit-il, qu'il avoit que cette journée nous fussions ensemble; et à la vérité il y servit infiniment à faire diligente la queue à marcher, car j'estois desjà fort las de la fatigue qu'il y falloit suporter. De sorte que Dieu nous favorisa de tant, qu'eusmes gagné ledit pont de Parsigny peut-estre demi-heure avant que l'ennemy y fust, dont bien nous en print, et de faire une petite charge à cent harquebusiers qui s'advançoient, lesquels sans doute eussent embarrassé partie de nostre bagage qui n'avoit encore passé ledit pont. Je fis cette charge avec M. de Reboul, contre son opinion, parce qu'il jugea très-bien que ces cent harquebusiers se sauveroient sans qu'eussions moyen de leur meffaire; mais d'autre costé, luy accordant son dire, mon opinion estoit aussi que les devions charger, afin qu'ils ne gagnassent le pont et qu'ils ne vissent aucune froideur en nos affaires; et qu'il valoit mieux les tenir reculez sans les endommager, que de leur laisser prendre pied à se jetter en lieu où ils nous peussent fascher à nostre passage. De sorte que, par le moyen de cette charge, tout nostre embarras passa fort paisiblement sans confusion et par conséquent eusmes moyen de gagner chemin et sortir d'une grande fondrière que faisoit cette rivière, de laquelle estans sortis et gagné le haut du costé de deçà ladite rivière, tout à un coup vismes en une plaine au-delà la rivière, au-dessous de Revirieu, les troupes de M. de Mandelot qui venoient après nous, faisans à la vérité un beau front de cavalerie et d'infanterie. Nous ne prismes autre appréhension de ces troupes que de doubler le pas, parce que, selon nostre jugement, nous estimions avoir assez gagné d'avantage pour empescher qu'elles ne nous attrapassent jusqu'à la nuit, et qu'eussions ou pris logis ou marché, s'il eust esté nécessaire, à la faveur de la nuit, de laquelle nous nous sentions assez prochains et leurs troupes, selon l'advis de M. de Chastillon, qui vint derrière pour les voir et les mettre assez esloignez de nous; de sorte que nous ne fismes autre cérémonie que faire doubler le pas à nos troupes et nous en aller nostre chemin à la mesme ordonnance qu'avions accoustumé, fors que M. de Chastillon, qui voulut demeurer tout le dernier, désarmé sur son barbe avec demi-douzaine de chevaux, me laissant tousjours à la queue des troupes; et luy, voulant voir la façon de l'ennemy, se tint tousjours de costau en costau à leur veue et à la nostre, d'où il ne revint que lorsqu'il jugea l'ennemy estre si près de nous qu'il falloit de nécessité prendre un parti ou autre; ce qu'il me vint dès aussitost dire. Et là-dessus assembla messieurs de Mouy, de Lyramont, de Reboul et quelques autres gentilshommes que nous estions; nous proposans que l'ennemy estoit sur nos bras et qu'il se falloit promptement résoudre à ce qu'avions à faire; qu'ils n'estoient pas à mille pas de nous, cavalerie et infanterie, chose qui estoit comme incroyable qu'ils eussent tant diligenté. M. de Chastillon nous dit en outre qu'ils estoient extresmement forts et qu'ils avoient plus de cent chevaux coureurs; et leurs troupes paroissoient de trois cents chevaux et cinq ou six cents harquebusiers à pied, autant advancez que leur cavalerie. Si bien qu'il fut question de prendre une prompte résolution sans long propos, n'ayans que deux moyens proposez à tenir, ou de choisir les bons chevaux et nous en aller, ou de combattre; sur lesquels fallut que, par un commandement, je disse mon opinion le premier, quoyque nonobstant la nécessité présente je voulusse defférer aux autres. Tant y a que, sans y insister avec longueur, tous me pressèrent de dire mon advis, qui fut que de choisir les bons chevaux et nous en aller, c'estoit autant que de nous perdre tous avec honte; que nul de nous ne se pouvoit vanter d'avoir un bon cheval, parce qu'ils estoient tous sur les dents; au pis-aller, que, faisant de cette façon, nous n'estions pas une douzaine qui nous pourrions sauver, prenant un tel party; partant qu'il valoit mieux mourir tous ensemble avec honneur que de vivre avec reproche; que souventesfois aux combats la victoire n'avoit point esté donnée au grand nombre, que Dieu la donnoit à qui bon luy sembloit, que nous avions eu infinis tesmoignages de son assistance, qu'il falloit espérer en luy et combattre sous sa conduite. Tous unanimement respondirent qu'il falloit suivre mon advis; et au mesme instant nos troupes se trouvèrent au-devant de nous sur un pendant de colline, lieu qui sembloit nous favoriser infiniment pour surprendre nos ennemis qui nous avoient suivis de veue deux grandes

lieues, eschauffez à la curée de nos meschans bagages, desquels, comme a jà esté dit, de cent en cent pas nous leur laissions des pièces; de sorte que, sur nostre résolution, Dieu nous envoya ce lieu du tout propre à faire tourner nos gens à couvert, tous l'espée à la main, à la teste desquels se mit M. de Chastillon, qui me commanda, avec tous les armez qui estoient au plus trente-cinq, de donner; ce que nous fismes avec si grande et merveilleuse assistance de Dieu, qu'il ne nous cousta chose quelconque de mettre en pièces et pleine vauderoute les cent ou six vingt premiers coureurs. Après cela, nous estans ralliez et nous trouvans portez à propos, donnasmes sur trente lances ralliées, desquels eusmes aussi bon marché que des premiers; après lesquelles deffaites nous eusmes encore à faire à autres trente lances, ne nous en pouvant desdire, et les traitasmes comme leurs compagnons; et nous mena cette troisiesme charge au bord d'un bois où leur infanterie estoit en bataille, laquelle aussi nous chargeasmes, parce qu'aussi bien, pour aller à eux ou pour nous retirer, il nous falloit boire leurs harquebusades; et passasmes tout à travers, sans (ou que de surprise ou d'effroy) ils nous tirassent que trois harquebusades. Par cette quatriesme charge avec les précédentes (ayans eu affaire avec tant de gens, nous nous trouvasmes fort escartez; de sorte que partie de ces escartez, avec l'insolence qu'amène avec soy une victoire tant inespérée, fit qu'aucuns des nostres allèrent chatouiller M. de Mandelot qui estoit avec son gros sur un petit costau à nostre main gauche, sur lesquels il envoya un drapeau accompagné de quatre-vingts chevaux, qui firent une petite charge, et se contentèrent de ramener à nostre gros ces escartez. Mais Dieu voulut qu'ils ne recogneurent pas l'advantage qu'ils avoient acquis par cette charge, ayans coupé entre nostre gros et eux M. de Chastillon et une vingtaine des meilleurs hommes qu'il eust; mais cette charge fut faite comme sur l'heure d'entre chien et loup, laquelle heure nous servit de couverture pour prendre nostre party, qui fut bien scabreux, comme il sera dit cy-après. Mais avant que d'y venir, je diray que M. de Chastillon se trouva fort empesché pour nous rejoindre, car nous ne croyons pas qu'il fust derrière : tant y a qu'avec l'assistance du Tout-Puissant, qui bénit nostre résolution, il demeura des ennemis bien six vingts sur la place, et des nostres trois ou quatre; mais messieurs de Lyramond, de Reboul et le jeune Chamerolles furent prisonniers. M. de Chastillon, se trouvant entre deux, se retira luy cinquiesme, du costé du Rhosne, et moy me retiray de ce mesme costé avec sept de nos gens, sans sçavoir rien les uns des autres; et Dieu voulut que je recouvray un guide, et prins mon chemin vers Saint-Agrève, que je luy demandois : et en iceluy chemin, rencontray quelques gens de cheval qui, par bon et heureux rencontre, se trouva la troupe de M. de Chastillon, lequel avoit son cheval fort boiteux, accident qui nous mettoit en grand accessoire. Nous arrivasmes à Saint-Pierre de Bœuf, où l'hoste du lieu nous fist repaistre et ferrer nos chevaux, et prismes pour guide le lendemain un maistre d'escolle qui sçavoit bien le pays, qui nous conduisit par chemins escartez. Toutesfois il fallut passer par deux villages où il y avoit des troupes des ennemis, et au dernier auquel nous passasmes nous trouvasmes des corps-de-garde, avec des feux au milieu des rues où n'y avoit que des valets; les maistres (parce que c'estoit cavalerie) estoient dans les logis qui nous arraisonnèrent, et leur demandasmes de quelles troupes ils estoient : lesquels nous dirent qu'ils estoient à M. de Tournon; et sans autre cérémonie tirasmes vers Quintenas, et après avoir gayé une rivière, trouvasmes le chasteau de M. de Jarnieu, duquel sortirent, à un meschant passage, une vingtaine d'harquebusiers commandez par un hallebardier, qui vindrent avec grande rumeur de *Qui va là? Arrêtez-vous là!* Lors, par le commandement de M. de Chastillon, je m'advançay, et ce pendant que je parlois à eux nos gens passoient et filoient : et comme nos gens eurent passé, ils me demandèrent qui nous estions. Je leur dis que nous estions au Roy; de quoy ils se contentèrent, et allasmes à Quintenas, où me fut commandé par M. de Chastillon de parler tousjours comme maistre, que tous diroient qu'ils estoient à moi : et à cet effet m'imposèrent le nom de M. de Montréal, cousin de M. de Leaugières, et que nous demanderions un guide pour aller à Aubenas. Estant ainsi résolu que tous parlassent comme cela et que chacun tinst sa langue, nous vismes, au-dessous dudit Quintenas, des gens de guerre qui avoient l'espée à la main et en alarme, et qui gagnoient un temple au devant de nous pour nous venir recognoistre. Là-dessus je m'advançay tout seul à ceux qui crioient : *Qui va là? Qui vive?* Je leur dis qu'un d'eux s'advançast seul, que je le lui dirois; et un d'entre eux se print à dire tout haut : « Celui-là semble M. de Saint-Auban. » Sur quoy je demanday : « Qui est celui-là qui parle de Saint-Auban? » Il me respondit : « C'est le capitaine Sparse, un capitaine de nos troupes. » Je luy demanday : « Où sont les troupes? —

Tout est icy, fors Monsieur et vous, » me demandant si je sçavois nouvelles de Monsieur. Je dis qu'ouy, qu'il estoit icy en bonne santé, Dieu mercy. Là-dessus nous vinsmes à nous joindre à nos troupes, et n'y eut pas un de nous qui n'eust la larme à l'œil. Nous recogneusmes alors ceux qui nous défailloient, au moins des principaux, et trouvasmes à dire messieurs de Lyramond, de Reboul et le ieune Chamerolles, et des soldats qui ne s'estoient perdus au combat, ains par maladie avoient demeuré derrière, et avoient esté amenez à Annonay vers M. du Pelloux, qui leur usa de toute charité, les ayant fait rafraischir mesme par Billette et renvoyez à nos troupes, lesquelles, sans nostre arrivée, quoyque M. de Mouy les encourageast tant qu'il pouvoit, avoient fait dessein, au moins la pluspart, d'attendre la nuit pour se mettre entièrement à vauderoutte. Chascun d'eux nous confessa avoir fait ce dessein, et Dieu sçai comme il leur en eust print; car nous fusmes encore quatre jours sans entrer en terre d'amis, toutesfois en pays montueux et advantageux pour nous. Et de fait, une heure après nostre jonction à nos troupes, sur le passage d'une meschante rivière, six chevaux des ennemis, suivis de quelques harquebusiers, donnèrent sur nostre queue où estoit M. de Mouy, et luy tuèrent un capitaine d'un coup de pistollet. Je tournay sur eux et repassay la rivière, et en tuasmes cinq ou six, et prismes un logis où nous séjournasmes un jour et demy, et marchasmes sans nulle rencontre jusqu'à un chasteau nommé Rouziers, duquel, quoyqu'occupé par les ennemis, nous ne reçusmes aucun empeschement. Mais de l'austre costé du chasteau se trouvèrent sur un petit costau quelque vingt-cinq gentilshommes à cheval, accompagnez de cent ou six vingts harquebusiers, qui nous suivirent jusques a un bois assez fascheux. Comme j'estois à la queue de nostre troupe, tout-à-coup ils voulurent donner, et ne sceus si bien sortir d'un vallon où j'estois, que je n'eusse deux ou trois malostrus harquebusiers à cheval blessez par leur paresse; mais, tournant sur eux, ils furent soudain arrestez sur le cul, et ne nous suivirent ces gentilshommes que le long d'un costau pelé qui estoit à nostre main droite, y ayant un grand valon entre deux, et nous laissèrent leurs harquebusiers en queue dans le bois, qui nous venoient tousjours importuner d'harquebusades, jusqu'à ce que M. de Chastillon, venant derrière, se résolut de faire mettre pied à terre à messieurs d'Oyville et de La Legade, deux de ses maistres de camp, lesquels retindrent avec eux tout autant d'harquebusiers qu'avions pour rendre combat, qui n'estoit en nombre plus haut de cinquante ou soixante à tout rompre, et retint aussi M. de Chastillon avec soy tout autant qu'estions d'armez, qui estions environ vingt-cinq; et avec cela mondit sieur de Chastillon commanda à messieurs d'Oyville et de La Legade de charger ces cent harquebusiers et de les laisser venir si près, que nous eussions moyen de nous mesler dedans eux; mais ces messieurs commencèrent la charge de trop loing, qui fut cause que n'en peusmes attraper un seul; tant y a que nous les poussasmes sur les bras de ces gentilshommes, et nous laissèrent le reste de la journée en repos, et fut nostre retraitte achevée par la grâce de Dieu, qui nous fit ce soir-là arriver à un fort (1) que tenoit M. de Chambaud; de sorte que de-là en hors nous ne vismes aucuns ennemis. M. de Chastillon coucha dans le fort, et je couchay à la mastre (2) avec les troupes. M. de Chambaud nous y vint trouver le lendemain matin, et nous receut en son gouvernement avec tant de faveurs, de courtoisies et de charité, qu'il est impossible d'en ouïr parler de plus grandes. Ce matin-là M. Bernardin, nostre ministre, à la mémoire duquel M. de Chastillon et tous ceux de ses troupes doivent defférer beaucoup comme ayant servi infiniment à nostre retraite par ses véhementes et saintes prières, dit un presche en ce fort, et rendismes grâces à Dieu de nostre retraite, et fut chanté en ce presche le psaume 124. Ce voyage, soit pour l'aller ou le retour, fut honnorable à M. de Chastillon et à sa postérité, et m'asseure que les historiens n'oublieront d'en faire un honnorable récit. M. de Chambaud nous mena, au partir de ce meschant lieu, à un lieu appellé Chasteau-Neuf, où nous fusmes bien logez; de ce chasteau à Privas, où nostre séjour et rafraischissement, je dis d'un chacun, fut si grand qu'il voulust. De Privas en hors, M. de Chastillon print son chemin vers Montpellier, et je prins le chemin de chez moy, comme firent la pluspart de nos troupes qui estoient de ces quartiers.

(1) Le château de Retortou en Vivarais.

(2) Dehors.

FIN DES MÉMOIRES DE SAINT-AUBAN.

COMMENT ET EN QUEL TEMPS

LA REINE ACCOUCHA

DE MONSIEUR LE DAUPHIN,

A PRÉSENT LOUIS XIII;

DES CÉRÉMONIES QUI Y FURENT OBSERVÉES; L'ORDRE Y TENU; LES DISCOURS INTERVENUS ENTRE LE ROY ET LA REYNE, ET SUR PLUSIEURS AUTRES OCCURRENCES;

PAR

LOUISE BOURGEOIS, DITE BOURSIER,

SAGE-FEMME DE LA REYNE.

33.

COMMENT ET EN QUEL TEMPS

LA REINE ACCOUCHA.

La nuict du vingt-septiesme septembre, à minuict, le Roy m'envoia appeller pour aller voir la Reine, qui se trouvoit mal. J'estois couchée dans la garde-robbe de la Reine, où estoient les femmes de chambre, où souvent pour rire on me donnoit de fausses allarmes, me trouvant endormie : tellement que je croiois que ce fust de mesme, m'entendant appeller par un nommé Pierrot, qui estoit de la chambre; il ne me donna pas le loisir de me lacer, tant il me hastoit. Entrant en la chambre de la Reine, le Roy demanda : « Est-ce pas la sage-femme ? » On lui dit qu'ouy. Il me dit : « Venez, venez, sage-femme, ma femme est malade : reconnoissez si c'est pour accoucher; elle a de grandes douleurs. » Ce qu'aiant reconnu, je l'asseuray qu'ouy. A l'instant le Roy dit à la Reine : « M'amie, vous savez que je vous ay dit par plusieurs fois le besoin qu'il y a que les princes du sang soient à vostre accouchement. Je vous supplie de vous y vouloir résoudre : c'est la grandeur de vous et de vostre enfant. » A quoi la Reine lui respondit qu'elle avoit esté tousjours résolue de faire tout ce qu'il lui plairoit. « Je sçais bien, m'amie, que vous voulez tout ce que je veux; mais je connois vostre naturel, qui est timide et honteux, que je crains que si vous ne prenez une grande résolution, les voiant, cela ne vous empesche d'accoucher. C'est pourquoi de rechef je vous prie de ne vous estonner point, puisque c'est la forme que l'on tient au premier accouchement des reines. »

Les douleurs pressoient la Reine, à chacune desquelles le Roy la tenoit, et me demandoit s'il estoit temps qu'il fist venir les princes; que j'eusse à l'en advertir, d'autant que ceste affaire-là estoit de grande importance qu'ils y fussent. Je lui dis que je n'y manquerois pas lorsqu'il en seroit temps. Environ une heure après minuict, le Roy, vaincu d'impatience de voir souffrir la Reine, et croiant qu'elle accoucheroit, et que les princes n'auroient pas le temps d'y venir, il les envoia quérir : qui furent messeigneurs les princes de Conti, de Soissons et de Montpensier. Le Roy disoit, les attendant : « Si jamais l'on a veu trois princes en grand'peine, l'on en verra tantost : ce sont trois princes grandement pitoiables et de bon naturel, qui voiant souffrir ma femme, voudroient pour beaucoup de leur bien estre bien loing d'ici. Mon cousin le prince de Conti, ne pouvant aisément entendre ce qui se dira, voiant tourmenter ma femme, croira que c'est la sage-femme qui lui fait du mal. Mon cousin le comte de Soissons, voiant souffrir ma femme, aura de merveilleuses inquiétudes, se voiant réduit à demeurer là. Pour mon cousin de Montpensier, je crains qu'il ne tombe en foiblesse, car il n'est pas propre à voir souffrir du mal. » Ils arrivèrent tous trois avant les deux heures, et furent environ demi-heure là. Le Roy ayant sceu de moi que l'accouchement n'estoit pas si proche, les envoia chez eux, et leur dit qu'ils se tinssent prests quand il les envoieroit appeller. M. de la Rivière, premier médecin du Roy; M. Du Laurens, premier de la Reine; M. Hérouard, aussi médecin du Roy; le seigneur Guide, second médecin de la Reine, avec M. Guillemeau, chirurgien du Roi, furent appellez pour voir la Reine, et aussitost se retirèrent en un lieu proche. Cependant la grand'chambre ou ovalle de Fontainebleau, qui est proche de la chambre du Roy, qui estoit préparée pour les couches de la Reine, où estoit un grand lict de velours de cramoisi rouge, accommodé d'or, estoit près le lict de travail : aussi les pavillons, le grand et le petit, qui estoient attachez au plancher et troussez, furent destroussez. Le grand pavillon fut tendu ainsi qu'une tente par les quatre coins, avec cordons. Il estoit d'une belle toille de Hollande, et avoit bien vingt aulnes de tour, au milieu duquel il y en avoit un petit de pareille toille, sous lequel fut mis le lict de travail, où la Reine fut couchée au sortir de sa chambre. Les dames que le Roi avoit résolu qui seroient appellées à l'accouchement de la Reine, comme j'ay dit ci-devant, furent mandées. Il fut apporté sous le pavillon une chaise, des siéges plians et des tabourets, pour asseoir le Roy, madame sa sœur et madame de Nemours. La chaise pour accoucher fut aussi apportée, qui estoit couverte de velours cramoisi rouge. Sur les quatre heures du matin, une grande colique se mesla parmi le travail de la Reine, qui

gnoit qu'il n'en receust de l'incommodité : mais il ne la voulut jamais abandonner. Je trouvai le lendemain après-disner M. de Vendosme, qui estoit seul à la porte de l'antichambre, qui tenoit la tapisserie pour passer dans le cabinet par où l'on passoit pour aller chez M. le Dauphin, et estoit arresté fort estonné. Je luy demanday : « Hé quoi ! Monsieur, que faites-vous là ? » Il me dit : « Je ne sçay ; il n'y a guères que chacun parloit à moy : personne ne me dit plus rien. — C'est, Monsieur, que chacun va voir M. le Dauphin qui est arrivé depuis un peu. Quand chacun l'aura salué, l'on vous parlera comme auparavant. » Je le dis à la Reine, qui en eust grand pitié et dit : « Voilà pour faire mourir ce pauvre enfant ; » et commanda que l'on le carressast autant ou plus que de coustume. « C'est que chacun s'amuse à mon fils, et que l'on ne pense pas à lui, cela est bien estrange à cet enfant. » La bonté de la Reine a tousjours esté merveilleusement grande. Le vingt-neuviesme dudit mois, je fus pour voir M. le Dauphin : son huissier Bira m'ouvrit la porte. Je vis la chambre pleine : le Roy, madame sa sœur, les princes et princesses y estoient, à cause que l'on vouloit ondoyer M. le Dauphin. Je me retiray. Le Roy m'apperceust et me dit : « Entrés, entrés ; ce n'est pas à vous à n'ozer entrer. » Il dit à Madame et aux princes : « Comment ! j'ay bien veu des personnes, mais je n'ay jamais rien veu de si résolus, soit homme, soit femme, ny à la guerre ny ailleurs, que ceste femme-là. Elle tenoit mon fils dans son giron, et regardoit le monde avec une mine aussi froide que si elle n'eust rien tenu : c'est un Dauphin, qu'il y a quatre-vingts ans qu'il n'en estoit nay en France. » Sur ce je lui répliquai : « J'avois dit à Votre Majesté, Sire, qu'il y alloit beaucoup de la santé de la Reine. — Il est vray, ce dit le Roy, je ne l'ai aussi dit à ma femme qu'après que tout a esté fait, et si la joie l'a fait esmouvoir. Jamais femme ne fit mieux qu'elle a fait : si elle eust fait autrement, c'estoit pour faire mourir ma femme. Je veux doresnavant vous nommer *ma résolue*. » Le Roy me fit l'honneur de me faire demander si je voulois estre la remueuse de M. le Dauphin, et que j'aurois pareils gages que la nourrice. Je fis supplier Sa Majesté d'avoir agréable que je ne quittasse point l'exercice ordinaire de sage-femme, pour me rendre toujours plus capable de servir la Reine ; qu'il y avoit là une honneste femme qui l'entendoit fort bien. Je demeurai auprès de la Reine pour la servir en sa couche environ un mois, puis huict jours après, attendant le retour de Sa Majesté à Paris, qui m'avoit fait commander de l'attendre.

FIN DE LA RELATION DE LA NAISSANCE DE LOUIS XIII.

MÉMOIRE FIDÈLE

DES CHOSES QUI SE SONT PASSÉES A LA MORT DE LOUIS XIII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

FAIT

PAR DUBOIS,

L'UN DES VALETS DE CHAMBRE DE SA MAJESTÉ,

LE 14 MAI 1643.

MÉMOIRE FIDÈLE

DES

CHOSES QUI SE SONT PASSÉES

A LA MORT DE LOUIS XIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Le samedi vingt-unième de février 1643, le Roi est tombé malade d'une longue et mortelle maladie, qui paroissoit comme flux hépatique, les autres la nommèrent fièvre étique : laquelle ensuite causa des abscès dans le corps et pourtant donnoit toujours quelque espérance de guérison ; et pour marque de cela, le premier jour d'avril, que nous commençâmes le quartier, le Roi se leva et fut quasi tout le jour hors du lit, et travailla fort long-temps à peindre certains grotesques, à quoi il se divertissoit ordinairement.

Le 2 avril, il se leva encore comme les autres jours, et se divertit à l'ordinaire.

Le 3, il se leva et voulut faire un tour de gallerie; j'avois l'honneur de lui porter sa chaise pour se reposer; il la demandoit souvent et ne faisoit pas vingt pas qu'il ne la lui fallût donner, quoique messieurs de Souvré (1) et de Charost, l'un premier gentilhomme de la chambre en année, le second capitaine des gardes de quartier, l'aidassent en le soutenant pardessous les bras. Ce fut la dernière promenade que fit Sa Majesté. Après elle se leva de fois à autre ; mais elle ne s'habilla plus et alla toujours souffrant et s'affoiblissant jusqu'au dimanche 19 avril, qu'il dit avoir très-mal passé la nuit; et sur les huit heures du matin il dit ces mêmes paroles : *Je me sens bien et vois mes forces qui commencent à diminuer; j'ai demandé à Dieu cette nuit que*, *si c'étoit sa volonté de disposer de moi, je suppliois sa divine majesté d'abréger la longueur de ma maladie*. Et alors s'adressant à M. Bouvard, son premier médecin, il lui dit : *Vous savez qu'il y a long-temps que j'ai mauvaise opinion de cette maladie-ci, et que je vous ai prié et même pressé de m'en dire votre sentiment.* Ce que M. Bouvard avoua, disant : *Il est vrai*, *Sire*. Le Roi reprit la parole et dit : *Je vois bien qu'il faut mourir, je m'en suis aperçu dès ce matin, puisque j'ai demandé à M. de Meaux* (qui étoit son premier aumônier) *et à mon confesseur les sacremens qu'ils m'ont différés jusqu'à présent;* et continua son discours par les plus beaux termes du monde, qui faisoient voir qu'il étoit fort préparé à mourir. Ces paroles furent si essentielles qu'elles nous tirèrent des larmes en abondance. Mais l'après-dînée, sur les deux heures, il nous confirma bien plus fortement dans la croyance qu'il en avoit. S'étant levé et mis dans sa grande chaise à la romaine, où l'on se peut coucher tout de son long, où bien souvent il se reposoit et faisoit de longs sommeils, particulièrement les soirs, et dans laquelle il se soulageoit un peu de la lassitude de son lit; étant donc assis dedans, la tête un peu haute, il nous commanda d'ouvrir les fenêtres afin qu'il vît, nous dit-il, sa dernière demeure. Ce fut une pensée qui nous troubla et nous toucha vivement, puisqu'étant logé au château neuf de Saint-Germain-en-Laye, il avoit fait sa

(1) Fils du maréchal de France du même nom, qui avoit été gouverneur de Louis XIII.

chambre du cabinet de la Reine, duquel on a la plus belle vue du monde, particulièrement celle de Saint-Denis qui se découvre fort à plein, et c'étoit la demeure qu'il entendoit et nous aussi.

Tous les soirs il se faisoit lire la vie des saints ou quelques autres livres de dévotion par M. Lucas, secrétaire du cabinet, et quelquefois par M. Chicot, son médecin.

Le soir du même jour, il commanda au sieur Lucas de prendre un petit livre du Nouveau-Testament et de lire en saint Jean, chap. 17: *Pater meus, clarifica me*, chapitre qu'il lui remarqua positivement, qui sont les méditations de la mort que fit Jésus-Christ avant de passer le torrent de Cédron, et la prière qu'il fit à Dieu, son père, sur le même sujet, qui est ravissante.

Le Roi ayant fait un assez long sommeil dans sa chaise et n'ayant plus envie de dormir fit lire dans l'*introduction* à la vie dévote, par le bienheureux François de Salles; ayant commandé au sieur Lucas de lire les chapitres de la méditation de la mort, Sa Majesté voyant que ledit sieur Lucas ne les trouvoit pas assez tôt, prit le livre, à l'ouverture duquel il trouva les méditations qu'il cherchoit, et lui dit: *Lisez cela;* ce qui fut fait jusqu'à minuit, après quoi le Roi nous commanda de nous retirer.

Le lundi vingtième, il fit la plus haute action qui se pouvoit faire en semblable occasion. Il déclara la Reine régente après sa mort. Il fit cette action avec un visage gai et satisfait, en présence de la Reine, de M. le duc d'Orléans (1), de M. le prince (2) et de tout ce qu'il y avoit de grands à la cour. MM. les ministres d'état y étoient présens. Le Roi nous ordonna d'ouvrir les rideaux de son lit, et après avoir entretenu la Reine, monsieur son frère et M. le prince, il haussa le ton de sa voix et fit un très-beau discours à toute l'assemblée; puis il commanda à M. de La Vrillière, secrétaire d'état, qui étoit lors en mois, de lire tout haut la régence de la Reine, afin que tout le monde sçût sa dernière volonté.

M. de La Vrillière, touché d'une semblable action, qui donnoit une marque évidente de la mort prochaine du Roi, fit cette lecture au pied du lit de Sa Majesté; les larmes qui couloient de ses yeux en abondance étoient des preuves authentiques de sa douleur. La Reine étoit au pied du lit du Roi, assise dans une chaise que j'avois eu l'honneur de lui présenter: elle fondoit en larmes; tout le monde pleuroit aussi. Après la lecture faite, le Roi s'adressa à la Reine, à monsieur son frère et à M. le prince, et ensuite à MM. du parlement, qui étoient aussi présens, auxquels il dit des choses si touchantes qu'ils ne pouvoient tous se consoler. Le Roi, qui paroissoit ce jour-là avec un visage vermeil, content et sans inquiétude, marquoit bien qu'il n'avoit nulle appréhension de la mort. Tout le monde voyoit le plus grand roi de la terre, chargé de conquêtes et de victoires, quitter son sceptre et sa couronne avec aussi peu de regret que s'il n'eût laissé qu'une botte de foin pourri. Il sembloit que Dieu lui eût donné plus de force ce jour-là que les précédens, pour donner lieu de faire voir en lui une plus grande et plus généreuse action que toutes celles qu'il avoit jamais faites.

Tout le monde se retira en pleurs; après le Roi fut assez long-temps avec M. de Meaux et son père confesseur. Le soir, il se fit lire la Vie des Saints.

Le mardi 21, le Roi dit qu'il avoit bien mal passé la nuit et qu'il se trouvoit foible des grandes évacuations qu'il avoit faites et faisoit encore. Après une où je me trouvai seul auprès du chevet de son lit, lui ayant présenté son linge pour se nettoyer, et lui soutenant un peu haut son drap et sa couverture, il se regardoit le corps. Après se l'être considéré un espace de temps, il dit, levant les yeux au ciel: *Mon Dieu, que je suis maigre!* comme, en effet, on ne pouvoit pas l'être davantage. Il n'avoit plus que les os et la peau. On lui voyoit les cuisses et les jambes si menues du haut en bas qu'il n'y avoit que les genoux qui faisoient remarquer un peu de grosseur en cet endroit; le reste sembloit un squelette.

Le reste de ce jour fut employé comme les autres à prier Dieu; ce que faisoit continuellement Sa Majesté avec des élévations d'esprit très-grandes; et on lui voyoit presque toujours les yeux ouverts au ciel comme s'il eût parlé à Dieu, cœur à cœur. Aux heures accoutumées de ses prières, nous lui portions au chevet de son lit un petit pupitre d'ébène, où il mettoit son livre de service divin, que lui-même avoit composé, intitulé: *Parva christianæ pietatis officia per christianum regem Ludovicum XIII ordinata.* Le Roi savoit presque tous les offices par cœur. Tous ceux de chaque jour de la semaine étaient dans ce livre ainsi que ceux de toutes les fêtes de l'année, beaucoup d'autres de dévotion et particulièrement de votifs pour demander à Dieu la grâce de bien mourir, que

(1) Gaston, duc d'Orléans, fils de Henri IV et frère de Louis XIII.

(2) Henri II, prince de Condé.

Sa Majesté avoit faits pour elle particulièrement, et qu'elle récitoit sans y manquer tous les lundi ; et toutes ses prières réglées ne l'empêchoient pas d'agir à son conseil, quasi le tiers du jour avec MM. les ministres avec lesquels il agissoit comme s'il se fût bien porté, et aussi étoit-il très-sain de l'esprit.

Ce même jour, monsieur le dauphin fut baptisé sur les cinq heures du soir, dans la chapelle du vieux château de Saint-Germain ; et son parrain fut monseigneur le cardinal de Mazarin et sa marraine fut madame la princesse (1), et fut nommé Louis, le tout en présence de la Reine et sans cérémonie, à cause de la maladie du Roi. Je voulus voir cette action-là ; et de retour, l'un des premiers, auprès de Sa Majesté, elle me demanda ce qui s'y étoit passé, ce que j'eus l'honneur de lui raconter. Le Roi, après avoir entendu le récit que je lui en ai fait, en loua Dieu ; il haussa les yeux au ciel et fut assez long-temps en cette action. La Reine, monsieur le cardinal et toute la cour y arrivèrent un peu de temps après, qui entretinrent le Roi de la sagesse de monsieur le dauphin et de tout le reste (2).

Le mercredi 22, il (le Roi) se trouva fort mal, il avoit mal passé la nuit. Messieurs les médecins trouvèrent à propos qu'il communiât ; l'on en avertit la Reine, afin qu'elle y vînt, et qu'il falloit aussi qu'elle amenât messeigneurs ses enfans, pour recevoir la bénédiction du Roi.

Tout le monde se désespéroit : M. de Souvré me commanda d'aller attendre la Reine à la porte de la salle des gardes, afin de lui donner avis qu'elle entrât par le cabinet. Ce jour-là il faisoit grand froid et un temps fort rude. La Reine vint ; je m'adressai à madame de La Flotte et lui dis le commandement que j'avois eu de monsieur de Souvré ; elle voulut le dire à la Reine, qui dit aussitôt : *Je l'ai bien entendu.* La foule du monde étoit si prodigieuse qu'elle causoit une grande confusion. Les seigneurs qui étoient là prirent, l'un, monsieur le dauphin, l'autre, monsieur d'Anjou, et se poussèrent dans la presse, de sorte que la Reine demeura seule en son carrosse avec madame de La Flotte. Sa Majesté crioit : *N'y a-t-il là personne qui m'aide, me laissera-t-on seule ?* Moi qui n'étois pas assez osé pour lui présenter la main, je m'avançai dans la presse et fis en sorte de lui amener M. le duc d'Uzès, son chevalier d'honneur, qui la conduisit par le cabinet. Arrivant dans la chambre du Roi, elle va droit au chevet de son lit et se jetta à genoux fondant en larmes ; elle fut long-temps dans le particulier, où le Roi faisoit voir qu'il lui parloit avec grande affection.

Madame la duchesse de Vendôme avoit entre ses bras monsieur d'Anjou (3) qui crioit désespérément à cause qu'il n'avoit pas une de ses femmes avec lui, elle n'avoit pu entrer à cause de la quantité du monde. Elle me le donna pour l'ôter de là et m'en aider comme je pourrois ; tellement que je le portai dans le cabinet du Roi, l'assis sur la table et lui fis croire que le Roi avoit un petit cheval d'or et de diamans, et qu'il le vouloit donner à l'un des deux qui seroit le plus sage, tellement que, grâce Dieu, je l'appaisai fort bien et le remis quelque temps après entre les mains de madame de Folaine, sa gouvernante.

Dans ce temps-là, la conférence de Leurs Majestés finit et la cérémonie s'acheva, et la Reine présenta au Roi ses deux enfans à genoux, et elle aussi, lesquels reçurent la bénédiction de Sa Majesté ; et après ces choses faites, tout le monde se retira de là un peu de temps. Le Roi demanda à M. Bouvard si c'étoit pour la nuit ensuivante ; sa réponse fut que ce n'étoit pas sa croyance, s'il n'arrivoit quelque accident.

Sur le soir, messieurs les maréchaux de La Force et de Châtillon vinrent voir Sa Majesté, qui les exhorta avec amour de quitter leur religion. Que véritablement, selon le monde, ils étoient de fort braves gens, mais, selon Dieu, qu'il n'en étoit pas de même, et qu'il n'y avoit pas deux voies pour aller au ciel ; que hors de l'église catholique, apostolique et romaine il n'y avoit point de salut, et les convia, par de fort beaux termes, d'y penser. Ce même jour, il reçut madame d'Elbeuf et mademoiselle sa fille.

Le jeudi 23, il reçut l'extrême-onction et répondit à tous les pseaumes et les litanies ; et lorsqu'il lui fallut toucher avec les saintes huiles, je me trouvai avec Laplanche, un de mes compagnons, les plus près du pied de son lit, ce

(1) Charlotte-Marguerite de Montmorency, femme de Henry II, prince de Condé, mère du grand Condé, Louis II.

(2) L'exactitude de ce journal détruit, par son silence, un fait que tout le monde a entendu raconter, et que j'ai même lu imprimé. C'est que monsieur le Dauphin, après la cérémonie de son baptême, étant retourné auprès du Roi, Sa Majesté lui demanda comment il s'appeloit, que le jeune prince avoit répondu : *Louis XIV* ; que le Roi avoit répliqué : *pas encore, mon fils, pas encore*.

(3) Après la mort de Gaston il fut appelé duc d'Orléans, et fut père de Philippe, régent du royaume.

fut à moi à lui découvrir les pieds. Je ne fus jamais si pressé de douleur que de voir mon maître en cet état-là, et qu'il fallût lui rendre un semblable service. A la fin de la cérémonie, monsieur de Vantadour, chanoine de Notre-Dame, s'approcha du Roi et lui parla assez long-temps et en sortit avec larmes, ce qui obligea le Roi à dire : *Je ne trouve pas mauvais que vous pleuriez, c'est une marque que vous m'aimez ; mais cela me donne de la tendresse, car Dieu sçait si je ne suis pas ravi d'aller à lui.* Continuant de parler de Dieu il y avoit toujours grand monde qui l'étouffoit ; désirant voir l'air par les fenêtres de sa chambre, il dit, en faisant signe que l'on se rangeât : *Hé, Messieurs, donnez-moi la vie.* En même temps tous ceux qui n'avoient que faire sortirent.

Le vendredi 24, il ne voulut pas prendre une prise de rhubarde, qu'il refusa aux prières de Monsieur, son frère, de monsieur le prince et à celles de messieurs les ministres : ce qui faisoit désespérer tout le monde de sa santé : néanmoins il se porta si bien l'après-dînée, qu'il commanda à M. de Niert, premier valet de garde-robe, d'aller prendre son luth, et il chanta des louanges à Dieu, comme *Lauda anima mea Dominum*, et fit aussi chanter Savi, Martin, Campfort et Fordonant, qui chantèrent en partie des airs que le Roi avoit faits (1) sur les paraphrases de David, par monsieur Godeau (2), et ne fut chanté que des airs de dévotion, et même le Roi chanta quelques-unes des basses avec monsieur le maréchal de Schomberg, ce qui nous causa de très-grandes joies, mais non pas de durée.

La Reine, qui avoit de coutume de venir tous les jours à pareille heure, fut fort surprise de joie d'entendre cette musique, et ravie de voir le Roi mieux. Le reste du jour se passa de même ; et sur ce que le monde disoit au Roi, qu'il étoit guéri, il dit tout haut *que si c'étoit la volonté de Dieu qu'il revînt au monde, Il lui plût lui faire la grâce de donner la paix à toute l'Europe.*

Le samedi 25, les forces sembloient bien augmenter ; le Roi passa bien le jour, toujours dans les prières comme à l'accoutumée.

Le dimanche 26, il se porta bien. L'après-dînée il me demanda ceux qui étoient dans l'antichambre. Lui ayant nommé monsieur de Guitaud, il commanda qu'on le fît entrer, et fut assez long-temps dans la ruelle de son lit à l'entretenir.

Le lundi 27, il reçut monsieur de Beringhen, premier valet de chambre, qui revenoit des occasions de Hollande, où il s'étoit signalé par ses belles actions.

Le mardi 28, il ne passa pas bien la nuit et fut mal.

Le mercredi 29, il se porta mieux, et ce même jour il reçut madame de Guise et messieurs ses enfans.

Le jeudi 30, il fut assez bien et passa assez bien la journée.

Le vendredi, premier jour de mai, il se trouva mal pour n'avoir pas bien passé la nuit.

Le samedi 2, il ne se trouva pas mieux, et ce même jour il reçut monsieur de Bellegarde.

Le dimanche 3, il se trouva mal.

Le lundi 4, il reçut monsieur Le Tellier, secrétaire d'Etat, ayant la commission de la guerre, à la place de monsieur Desnoyers.

Le mardi 5 et le mercredi 6, mauvais.

Le jeudi 7, il se trouva fort mal, et dit à monsieur Chicot, l'un de ses médecins : *Quand me donnera-t-on les bonnes nouvelles qu'il faille partir pour aller à Dieu ?*

Ce même jour, la Reine fit dresser une chambre au château neuf, fut fort tard dans la chambre du Roi, et y envoyoit à tout moment de la nuit.

Le vendredi 8, il fut très-mal et eut beaucoup de peine à prendre des alimens, et pria qu'on le laissât mourir en patience. J'avois accoutumé de demeurer tous les jours dans la chambre de Sa Majesté, jusqu'à ce que monsieur de Souvré, qui y couchoit, me commandât de me retirer ; mais ce soir, le Roi voyant que messieurs d'Archambault, Forest et Bontems, premiers valets de chambre, étoient sur les dents, Sa Majesté commanda que Desnoyers, barbier, et moi, demeurassions au coucher pour soulager les susdits nommés jusqu'à la mort de notre très-cher maître ; et le même soir, le Roi vomit des eaux, où j'eus l'honneur de lui tenir la tête.

Le samedi 9, il fut très-mal tout le jour. Le soir, sur les neuf heures, il lui prit un grand assoupissement ; messieurs les médecins n'en étoient pas bien satisfaits. Ils firent beaucoup

(1) Louis XIII aimoit beaucoup la musique, et la savoit bien ; en voici une preuve : « L'on avoit réglément trois fois la semaine le divertissement de la musique, que celle de la chambre du Roi venoit donner, et la plupart des airs qu'on y chantoit étoient de sa composition ; il en faisoit même les paroles, et le sujet n'étoit jamais que madame d'Hautefort. » (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, tome 1, page 28.)

(2) Antoine Godeau, évêque de Grasse.

de bruit pour l'éveiller ; ils lui tâtoient le pouls et ne l'éveilloient point : ils jugèrent enfin qu'il étoit à propos de l'éveiller, et en donnèrent la commission au père Dinet (1), confesseur de Sa Majesté, qui s'approcha d'elle, lui cria assez haut par trois fois : *Sire, Votre Majesté m'entend-elle bien ? Qu'elle se réveille, s'il lui plaît; il y a si long-temps qu'elle n'a pris d'alimens que l'on a peur que ce grand sommeil ne l'affoiblisse trop.* Le Roi se réveilla, et lui dit d'un esprit présent : *Je vous entends fort bien, mon père, et ne trouve point mauvais ce que vous faites, mais bien ceux qui vous le font faire; ils sçavent que je ne repose point les nuits, et à présent que j'ai un peu de repos ils me réveillent.* Et s'adressant à son premier médecin, il lui dit beaucoup de choses que je laisse au bout de la plume. Et après lui avoir parlé si aigrement, il changea de discours et dit : *Est-ce que vous voulez voir si j'appréhende la mort ? ne le croyez pas; s'il faut partir à cette heure, je suis prêt. Mon père,* dit-il à son confesseur, *est-ce qu'il faut aller ? Allons, confessez-moi et recommandez mon âme si les choses pressent.* Ce que l'on lui assura que non; mais que la grande débilité de sa personne et le besoin qu'il avoit de prendre des alimens, avoient fait qu'on l'avoit éveillé ; et toute cette nuit fut très-mauvaise.

Le dimanche 10, le Roi fut très-mal; et lorsque l'on le voulut presser des alimens, qui étoit une gelée fondue dans un certain verre qui avoit un grand bec courbé, de façon qu'il pouvoit prendre de la nourriture sans qu'il fallût lui lever la tête, tout le monde le pressoit d'en prendre pour prolonger sa vie et pour espérer toujours quelque soulagement ; et il leur disoit : *Hé! obligez-moi de me laisser mourir en patience.*

L'après-dînée, sur les quatre heures, monsieur le dauphin vint voir le Roy. Les rideaux du lit étoient ouverts, et le Roi dormoit, mais avec la bouche ouverte et les yeux tournés ; ce qui donnoit des marques de sa mort prochaine. Je m'approchai de monsieur le dauphin, auprès duquel j'étois lors assez bien pour m'être attaché auprès de sa personne dans une maladie qu'il eut, où je passai plusieurs nuits entières à le chanter et à le bercer avec sa remueuse. Monsieur le comte de Vivonne (2) étoit lors auprès de lui. Je leur dis à tous deux : *Considérez, je vous prie, le Roi qui dort, comme il est et de quelle façon, afin qu'il vous en souvienne lorsque vous serez grands;* ce que firent ces deux enfans avec attention. De là, un peu de temps après, j'entrai dans la galerie où étoit monsieur le dauphin, lequel, après s'être joué, s'étoit assis sur une paillasse auprès de madame de Lanzacq, sa gouvernante, et monsieur de Vivonne auprès de lui, je leur demandai à tous deux : *Avez-vous bien remarqué de quelle sorte le Roi dort, afin qu'il vous en souvienne?* Ils répondirent qu'oui, qu'ils avoient bien remarqué qu'il tenoit la bouche et les yeux ouverts et tout tournés, particulièrement le gauche, et qu'ils s'en souviendroient bien.

Dupont, huissier de la chambre de Sa Majesté, qui étoit de garde auprès de monsieur le dauphin, prit la parole et dit : *Monsieur, voudriez-vous bien être roi ?* Monsieur le dauphin repartit *non*. Dupont reprit : *Et si votre papa mouroit ?* Monsieur le dauphin dit de son propre mouvement, la larme à l'œil, ce que j'ai jugé très-remarquable : *Si mon papa mouroit, je me jetterois dans le fossé.* Ce qui nous surprit tous, voyant qu'il ne pouvoit exprimer sa douleur par d'autres termes. Madame de Lanzacq prit la parole, et dit : *Ne lui en parlons plus, il a déjà dit cela deux fois ; si ce malheur nous arrivoit, il y faudroit prendre garde bien exactement, quoiqu'il ne sort jamais qu'on ne le tienne par les cordons.*

Sur les six heures du soir, le Roi sommeillant, s'éveille en sursaut, s'adresse à monsieur le prince, qui étoit lors dans la ruelle, et lui dit : *Je révois que votre fils, le duc d'Anguien, étoit venu aux mains avec les ennemis; que le combat étoit fort rude et opiniâtre, et que la victoire a long-temps balancé; mais qu'après un rude combat, elle est demeurée aux nôtres, qui sont restés maîtres de la bataille.*

C'est la prophétie du gain de la bataille de Rocroy, qui se fit dans le même temps, ayant entendu ces paroles de la bouche du Roi.

Sur les dix heures du soir, le Roi étoit assoupi ; les médecins le trouvèrent froid, et quelques-uns d'entre eux crurent que c'étoit le froid de la mort; ce qui donna frayeur à tout le monde. La Reine, qui étoit toujours auprès du Roi, se trouva fort étonnée de cet accident, et vouloit passer la nuit dans la chambre de Sa Majesté, sans que monsieur de Souvré, par

(1) Ce jésuite fut depuis, c'est-à-dire en mai 1653, confesseur de Louis XIV, après la mort du père Paulin, aussi jésuite.

(2) Louis-Victor de Rochechouart, qui fut depuis duc de Vivonne, étoit dès-lors favori du jeune prince. Il a été père de monsieur le duc de Mortemar qui vient de mourir.

ses prières, l'obligea d'en sortir à deux heures après minuit; il la reconduisit dans sa chambre, et j'eus l'honneur de l'éclairer. Sa chambre étoit fort proche, il n'y avoit que l'antichambre à passer. De là, quelque temps après, la Reine envoya mademoiselle Filandre, sa première fille de chambre, pour sçavoir des nouvelles du Roi. Elle marchoit fort bellement, de peur d'éveiller Sa Majesté, qu'elle croyoit endormie. J'étois lors seul dans la ruelle et proche du Roi qui ne dormoit pas. Je me donnai l'honneur de lui dire : *Sire, il me semble que la Reine soit en peine de la santé de Votre Majesté; voilà mademoiselle Filandre;* le Roi dit : *Faites-la venir.* Il lui parla, et elle fut rendre réponse à la Reine.

Sur les trois à quatre heures après minuit, il se plaignit d'une douleur de côté gauche; elle étoit si violente, qu'il dit : *Si j'avois ma toux ordinaire avec cette douleur, je mourrois tout présentement, n'ayant pas la force de supporter les deux; mais c'est Dieu qui ne le veut pas.* Il étoit sujet à une certaine toux sèche qui le tourmentoit beaucoup.

Nous fîmes chauffer du lait et le mîmes dans des vessies de porc, et le posions sur sa douleur. Après, il dit que cette douleur s'élargissoit, et continuoit de s'en plaindre; il lui prit ensuite un vomissement, où j'eus l'honneur de lui tenir la tête, comme m'étant trouvé le plus près de sa personne; je courois à la partie la plus pressée. Le reste du jour fut très-difficile et très-mauvais. Le Roi, néanmoins, prioit toujours Dieu et travailloit avec ses ministres. Il fit long-temps écrire sous lui monsieur de Chavigny.

Le lundi 11, il fut désespéré de tous les hommes, il sentoit de grandes douleurs et ne pouvoit rien prendre; il passa ainsi le jour, chacun pleuroit et se plaignoit les uns aux autres. Enfin il prit son orge mondée, qui pourtant ne lui ôta pas sa toux; de là, à deux heures, il prit son petit-lait qui la lui ôta et le fit un peu dormir : mais bientôt après ses douleurs de ventre lui redoublèrent, et nous lui appliquâmes des vessies de porc avec le lait. Tout ce jour fut très-mauvais.

Le mardi 12 fut très-mauvais, et on croyoit qu'il ne passeroit pas la nuit. Ceux qui étoient auprès de lui, le prièrent instamment de vouloir prendre des alimens, entre autres le sieur Bontemps se mit à genoux, les larmes aux yeux, pria Sa Majesté instamment de prendre un bouillon. Il le refusa, et leur dit : *Mes amis, c'en est fait, il faut mourir!* et se tourna la vue de l'autre côté. Sur les sept heures du soir, l'on lui apporta le saint viatique, croyant qu'il devoit mourir; je l'observai dans cette action, comme j'avois fait ci-devant plusieurs fois; je voyois de grosses larmes qui lui tomboient des yeux, avec des élévations d'esprit continuelles, qui faisoient connoître évidemment un commerce d'amour entre Leurs Majestés divine et humaine.

La Reine demeura dans la chambre du Roi jusqu'à trois heures après minuit; et monsieur le duc de Beaufort y passa la nuit tout entière sur la paillasse, auprès de monsieur de Souvré.

Le mercredi 13 fut mauvais. Le Roi ne pouvoit prendre d'alimens. Tout le jour se passa dans les méditations et pensées de la mort. Il se faisoit entretenir, il y avoit déjà quelques jours, par messieurs les évêques de Meaux et de Lisieux, et par les Pères de Vantadour (1), Dinet (2) et Vincent (3), qui l'assistèrent jusqu'à la mort. Quelquefois il leur disoit : *Faites-moi un discours du mépris du monde;* d'autres fois, *des merveilles de Dieu;* et d'autres, *du purgatoire.* Il me souvient que le père Dinet lui disoit, à propos des longues maladies : *Que Dieu nous les envoye pour nous faire éviter les peines du purgatoire; et que Sa Majesté pouvoit espérer la même grâce.* Le Roi lui répondit : *Mon père, je n'ai pas une semblable pensée; au contraire, si Dieu ne me laissoit que cent ans dans le purgatoire, je croirois qu'il me feroit une grande grâce.* La Reine ne bougea du chevet de son lit, et elle ne s'en éloignoit que lorsqu'il falloit changer de bassin au Roi, qui en gardoit toujours sous lui. Nous lui avions fait un trou au premier des matelas, de la grandeur d'un bassin, avec un bourlet fort large, de sorte que cela ne l'incommodoit point. Il y avoit dans les selles force pus du lait qu'il avoit dans le corps, et tout faisoit une puanteur si horrible que cela faisoit quasi mal au cœur; et ce qui m'étonnoit le plus, c'est que la Reine ne bougeoit du chevet de son lit, duquel il sortoit des exhalaisons très-mauvaises; mais sa vertu étoit si grande, ainsi que l'affection qu'elle avoit pour le Roi, qu'elle n'en témoignoit rien du tout, quoiqu'elle soit une des plus propres personnes qui ait jamais été au monde. Le Roi, qui étoit aussi fort propre, lui disoit fort souvent : *Madame, n'approchez pas si près*

(1) Jésuites.
(2) Autre jésuite, confesseur du Roi.
(3) Vincent de Paul, fondateur de l'ordre de la Mission.

de moi, il sent trop mauvais dans mon lit.

Je me servis de l'occasion de présenter à la Reine une petite fiole de menteca, pleine d'essence de jasmin, que j'avois encore gardée des libéralités que m'avoit faites Madame Royale, ma bonne maîtresse (1), lorsque j'étois à Turin la dernière fois; et la Reine, après s'en être servie, dit tout haut, *qu'elle n'avoit jamais rien senti de si bon;* et il fallut qu'elle sçût d'où venoit cette précieuse liqueur.

Le soir, le Roi fit lire la vie de Jésus-Christ, mise en françois par le père Bernardin de Montreuse, de la Compagnie de Jésus, et il ne tarda guère à être assoupi. Il rêvoit dans son sommeil, et parloit dans ses rêveries par des mots interrompus, dont j'entendis quelques-uns, entre autres de M. de Souvré, et souvent de ses médecins. Il avoit tout-à-fait dans l'esprit qu'il avoit dit quelque chose à monsieur Vautier, l'un d'eux, et après ses rêveries et son sommeil passé, il me demanda où il étoit. Je lui dis : « Sire, il n'ose se montrer : il a peur que Votre Majesté ne soit en colère contre lui. » Alors le Roi dit : *Faites-le moi venir.* Sitôt qu'il le vit, il lui tendit la main et lui parla. Il avoit peur de l'avoir fâché; comme sa maladie étoit longue, il disoit quelquefois quelque chose qui fâchoit; mais un quart d'heure après il vous faisoit revenir, vous faisant voir qu'il n'avoit pas eu dessein de vous choquer, et vous disoit quelques paroles obligeantes.

Comme il étoit inquiet de l'affliction de la Reine, il demanda au sieur Bontemps qui est-ce qui étoit auprès d'elle. Il lui dit que c'étoit madame de Vendôme. *Je l'ai cru aussi*, dit le Roi; *elle lit un livre de la Passion; dites à monsieur de Souvré qu'il vous donne le mien de la Résurrection et de l'Ascension qui est demain, et portez-le lui de ma part.*

Sur les deux heures après minuit, il retomba dans son assoupissement et dans ses rêveries. Il avoit sous lui force oreillers, dont il y en avoit qui étoient pleins de paille d'avoine, pour être plus frais, et cela lui tenoit la tête haute et les reins. Il se mit par trois fois sur le côté gauche, la tête et les épaules tout à fait hors de ses oreillers, et la pesanteur de son corps et sa foiblesse l'éveilloient, de sorte qu'il me commandoit de lui aider. Nous avions éloigné son lit de la muraille, en façon qu'on pouvoit tourner autour. Je me mettois derrière son chevet; je le prenois par dessous les bras et le relevois doucement sur les oreillers; ce que je fis cette nuit-là deux fois : la troisième, il tendit le bras droit à l'un de ses médecins, nommé Courat, et lui dit : *Tirez à vous;* et depuis il ne s'en ôta plus. Il demanda vingt fois quelle heure il étoit et s'il feroit bientôt jour; enfin, je lui dis que le point du jour commençoit à paroître. Il me commanda d'ouvrir ses rideaux et ses fenêtres : comme le jour s'augmenta, on vit que sa vue paroissoit égarée, ce qui fit croire qu'il ne vivroit plus guère. Il commanda de presser la messe, à laquelle il se trouva fort peu de monde. Après la messe, il se fit lire la passion de Jésus-Christ par son confesseur; mais il ne le laissa pas lire long-temps; il lui dit : *Mon père, quittez cette lecture-là, donnez-la à un autre, et allez manger pendant que vous avez le temps, vous aurez assez d'autres affaires.*

Le Roi fut pressé par ceux qui étoient auprès de lui pour l'obliger à prendre son petit-lait dans un verre fait exprès. Il voulut pourtant qu'on le soulevât un peu de dessus ses oreillers; ce que nous fîmes Desnoyers et moi; et comme il fut un peu contraint, il perdit l'haleine et pensa rendre l'esprit entre nos bras. Nous en étant apperçus, nous le remîmes en diligence et en douceur sur ses oreillers. Il y fut longtemps sans pouvoir parler, et puis il dit : *S'ils ne m'eussent bientôt remis, je rendois l'esprit;* et alors il appela ses médecins et leur demanda s'ils croyoient qu'il pût encore aller jusqu'au lendemain, disant que le vendredi lui avoit toujours été heureux; qu'il avoit ce jour-là entrepris des attaques qu'il avoit emportées; qu'il avoit même ce jour-là gagné des batailles; que ç'avoit été son jour heureux, et qu'il avoit toujours cru mourir ce même jour-là.

Les médecins, après l'avoir fort considéré et touché lui dirent, qu'ils n'étoient pas assurés qu'il pût aller jusqu'au lendemain, en ce que son redoublement avoit coutume de venir sur les deux heures après midi, et que s'il étoit grand, il l'emporteroit, et qu'il n'avoit pas assez de force pour y résister.

Alors le Roi leva les yeux au ciel, et pria long-temps Dieu avec ferveur; puis il dit tout haut : *Dieu soit loué*, et reprit avec vigueur : *Mon Dieu, votre volonté soit faite*, et appela monsieur de Meaux, et lui dit : *Il est temps de faire mes adieux;* et commença par la Reine, qu'il embrassa tendrement, et à qui il dit beaucoup de choses que personne n'entendit qu'elle. En parlant, ils s'entremouilloient leurs visages de leurs larmes, et la Reine pensa suffoquer tant elle étoit pénétrée de douleur et de déplaisir. Il continua ses adieux à monsieur

(1) Il avoit été à Madame Chrétienne de France, duchesse de Savoye.

le Dauphin, à monsieur le duc d'Anjou, à monsieur son frère, à monsieur le prince et à plusieurs qui étoient dans sa chambre; et après il demanda à faire de l'eau : il ne pouvoit plus se servir de ses mains, la chaleur commençoit à se retirer, tellement que j'eus l'honneur de le servir et de lui en faire faire dans un certain verre fait exprès, qui est un peu gros et comme une bouteille platte par en bas, et un col un peu gros et large courbé, de sorte que l'on peut faire de l'eau sans se hausser, ni remuer. Ce fut le Roi lui-même qui s'avisa de cette commodité, et de celle des biguiers avec lesquels il prenoit de la nourriture.

Un peu de temps après, il voulut dire adieu à monsieur de Souvré et à ses premiers valets de chambre ci-dessus nommés, et à Desnoyers, et me fit aussi l'honneur de me donner sa main que je mouillai de larmes; il me fit la grâce de me serrer la main pour dernière marque de sa bonne volonté; ce qui me toucha tellement, que, me voulant lever pour faire place à mes autres camarades, qui espéroient la même grâce, je tombai sur les mains quasi évanoui et me traînai à quatre pieds. Tous les autres officiers de sa chambre se préparoient à cet adieu ; mais le Roi, qui se sentit touché de voir les siens si affligés, retira sa main et ne parla plus que de Dieu.

Alors, messieurs les évêques de Meaux (1) et de Lisieux (2), et les pères de Vantadour, Dinet et Vincent, entrèrent tous en la ruelle du lit, et n'en partirent plus qu'après la mort du Roi, qui entretint fort son confesseur, et après monsieur l'évêque de Lisieux, qui étoient tous à genoux priant Dieu. Le Roi appela monsieur Bouvard, et lui dit : *Touchez-moi et me dites votre sentiment;* ce que fit monsieur Bouvard, les larmes aux yeux ; il lui dit ces mêmes paroles : *Sire, je crois que ce sera bientôt que Dieu délivrera Votre Majesté; je ne trouve plus de poulx.*

Le Roi leva les yeux au ciel, et dit tout haut: *Mon Dieu, recevez-moi à miséricorde;* et s'adressant à tous, il reprit : *Prions Dieu;* et regardant monsieur de Meaux, il lui dit : *Vous verrez bien lorsqu'il faudra lire les prières de l'agonie. Je les ai toutes marquées.* C'étoit un grand livre dans lequel monsieur de Meaux lisoit les prières. Tout le monde prioit et pleuroit. La Reine et toute la cour étoient dans la chambre du Roi. Les rideaux de son lit étoient ouverts, et la chambre étoit si pleine qu'on s'y étouffoit, et hors les officiers de la chambre les autres étoient tous des personnes de qualité, princes, princesses, chevaliers de l'ordre et grands seigneurs. J'étois placé entre le lit du roi et la muraille derrière sa tête. Il avoit les bras hors du lit; nous lui avions chauffé des linges pour les lui couvrir, et pour lui tenir un peu de chaleur, et comme il les remuoit il se les découvroit ; j'étois derrière et je les lui recouvrois de temps en temps, tant qu'il ne put plus remuer ; et tout cela en présence de la Reine et de toute la cour. Les prières de l'agonie se récitoient ensuite des autres qui avoient déjà été dites. Le Roi dit au père Dinet: *Il me vient des pensées qui me tourmentent.*—*Sire*, lui dit ce père, *il faut résister, vous êtes au fort du combat; il faut combattre généreusement, afin de remporter la victoire; méprisez vos ennemis, ils ne vous pourront faire de mal; vous voyez que tout le monde vous aide par ses prières.* Aussi tout le monde étoit à genoux. Il parla encore deux ou trois fois à monsieur de Lisieux, mais avec peine. A un moment de là, ne pouvant plus parler, il regarda le père Dinet, et mit son doigt sur sa bouche. Je n'entendois pas ce signe. Le père Dinet m'a dit depuis que c'étoit à l'occasion d'une vision d'une maison qu'il avoit eue et qu'il avoit reçue comme des arrhes de son salut, et pour une marque de la miséricorde que Dieu lui faisoit; et par ce doigt qu'il mettoit sur sa bouche, il lui disoit qu'il n'en falloit pas parler; après cela, perdant peu à peu la parole, il perdit aussi l'ouïe et n'entendit plus.

Monsieur le duc d'Orléans et monsieur le prince conduisirent la Reine dans sa chambre: et outrée de douleur elle sortit, à leur prière, de celle du Roi.

Le Roi étoit dans l'agonie: il ne parloit ni n'entendoit. Tout le monde étoit en prières, et nous voyions peu à peu les esprits de la vie se retirer. Il commença à ne plus remuer les bras ni les jambes, et on ne vit plus remuer le petit ventre. Toutes ses parties se mouroient les unes après les autres, et le Roi agonisoit fort doucement. J'étois tellement touché qu'il m'en prit une foiblesse ; et par hasard on m'avoit donné à tenir l'eau bénite du Roi: j'en pris avec la main que je me jetai sur le visage. Le bon M. de Lisieux me voyant dans cet état, me dit ces mêmes paroles: *Mon ami, consolez-vous.*

Le Roi diminuoit à vue et ses hoquets étoient de loin à loin les uns des autres; de sorte qu'on le croyoit passé, lorsque, quelque peu de temps après, il jeta le dernier à deux heures trois

(1) Pierre de Bullion, fils du surintendant.

(2) Philippe Cospeau, de Mons en Hainault.

quarts après-midi, le jeudi quatorzième mai 1643, jour de l'Ascension, au bout de trente-trois ans de son règne, à une heure près.

Monsieur de Lisieux lui donna de l'eau bénite, et lui ferma les yeux qui étoient demeurés fixes dans le ciel.

Messieurs les aumôniers et les religieux continuèrent leurs prières, et tout le monde lui jeta de l'eau bénite.

Monsieur de Souvré étoit sorti pour aller donner ordre à beaucoup de choses nécessaires.

Monsieur de Liancourt, son compagnon, étoit là présent, auquel je m'adressai et lui dis que, s'il trouvoit à propos que tout le monde se retirât pour un moment, nous ôterions un bassin qui étoit sous le Roi, dans lequel il y avoit de la matière si âcre et si mauvaise, qu'elle ne tarderoit pas à corrompre la chair du Roi; que de plus, nous raccommoderions son lit et le mettrions plus proprement; qu'il avoit commandé, durant sa maladie, qu'on ne le laissât pas salement après sa mort.

Monsieur de Liancourt trouva fort à propos ce que je disois: il commanda aussitôt que l'on se retirât pour un temps. Mes compagnons et moi lui raccommodâmes son lit et le remîmes fort proprement dessus, couvert de son drap et de sa couverture, le visage découvert. Nous lui ôtâmes le mouchoir dont nous lui avions bandé la tête et le menton pour lui faire tenir la bouche fermée, et nous lui croisâmes les bras sur son estomac et lui remîmes un petit crucifix de cuivre fort bien fait, monté sur une petite croix d'ébène que mademoiselle Filandre avoit prêté. Le Roi le tenoit dans sa main droite.

Messieurs les aumôniers et les religieux reprirent leurs places, et un valet de chambre de chaque côté du chevet, qui furent toujours de garde jour et nuit et accompagnèrent le Roi jusqu'à Saint-Denis.

Le lendemain, sur les neuf heures du matin, on ouvrit le corps du Roi, ce que je n'avois point de curiosité de voir; mais un garçon de la chambre me dit que monsieur de Souvré me demandoit. Il étoit présent à l'ouverture; de sorte que je jetai la vue sur ce triste spectacle; je vis le corps du Roi, qui m'avoit été si précieux, étendu sur la table en la gallerie, le coffre tout ouvert; et proche de là, sur un billard dans des bassins, les entrailles, les boyaux dans l'un, le foye, la ratte et le cœur dans l'autre. Je vis un de ses boyaux percé, le bas mésenterre quasi pourri; dans le haut mésenterre un ulcère et quantité de vers qu'on lui avoit aussi trouvés; le foye assez beau, pourtant un peu pâle; la ratte belle et les poulmons assez sains et le cœur fort beau. Je vis dans ce corps qu'il y venoit encore un ver dans les reins. Dans ce temps, monsieur de Souvré m'appela et me commanda d'aller auprès du Roi d'à présent pour le suivre et le servir comme j'ai fait depuis.

Voilà les remarques véritables que j'ai faites, et les assure telles pour avoir vu les choses de mes yeux et entendu de mes oreilles.

FIN DU MÉMOIRE SUR LA MORT DE LOUIS XIII.

MÉMOIRE

DE MICHEL DE MARILLAC,

GARDE DES SCEAUX.

SUR MICHEL DE MARILLAC.

Michel de Marillac, né à Paris le 9 octobre 1563, était d'une bonne famille d'Auvergne. Occupé sans relâche d'études graves, il acquit de bonne heure une grande capacité pour les affaires. En 1586, il fut reçu conseiller au parlement de Paris ; durant les troubles de la Ligue, il s'engagea dans cette faction, mais ce ne fut point, comme plusieurs autres, par turbulence ou par ambition : en tout temps, la piété la plus rigide régla sa conduite. La Ligue était divisée en deux partis : l'un, entraîné par un aveugle fanatisme, faisait bon marché aux Espagnols des lois et des coutumes du royaume ; l'autre, plus national, en voulait le maintien, demandant un Roi catholique mais français. Marillac défendit cette opinion avec persévérance, et le premier il eut le courage d'élever la voix pour provoquer l'arrêt du 28 juin 1593, qui déclarait nul tout ce qui pourrait être fait en violation de la loi salique. Dans son Mémoire il démontre assez bien la portée et les conséquences de ce célèbre arrêt : en voilà le principal mérite.

Nommé maître des requêtes en 1595, ensuite conseiller d'état, membre du conseil du Roi, surintendant des finances conjointement avec Champigny, il devint garde-des-sceaux au mois de juin 1626.

Ses talents et sa vertu furent l'unique cause d'une élévation qu'il n'avait point sollicitée ; il l'ambitionnait si peu, qu'afin de se livrer plus librement à de pieux exercices, il s'était défait de la charge de maître des requêtes ; mais Marie de Médicis, qui avait apprécié son habileté, se l'attacha en le portant aux honneurs. Marillac, par un sentiment de reconnaissance dont les cours offrent peu d'exemples, demeura fidèle à sa bienfaitrice et partagea sa disgrâce. Le 12 novembre 1630, les sceaux lui furent redemandés de la part du Roi ; il fut arrêté, mené à Caen, puis à Lisieux, et enfin à Châlons, où il mourut prisonnier, le 7 août 1632. Durant sa captivité il se montra plein de résignation ; les sentiments religieux qui, en le consolant, soutinrent sa constance, lui donnèrent aussi la force de supporter la mort du maréchal son frère, l'une des victimes immolées à la puissance de Richelieu.

L'auteur a fait précéder son Mémoire d'une lettre adressée au cardinal de Berulle, laquelle a été écrite entre 1627 et 1629, puisque ce cardinal fut nommé à la première de ces deux époques et mourut à la seconde. Marillac était alors garde-des-sceaux. Dans cette lettre remarquable, on reconnaît l'ame d'un magistrat vertueux et pénétré de ses devoirs. S'il n'eût songé qu'à l'amélioration des lois en présidant à la rédaction de l'ordonnance de 1629, il n'eût peut être pas éprouvé une disgrâce aussi rigoureuse ; mais il voulut aussi réformer dans l'administration les abus qui choquaient son austère équité : ceux qui en souffraient étaient gens obscurs et sans crédit ; ceux qui en profitaient étaient des hommes en évidence et en faveur ; ils avaient intérêt à le perdre, et ils n'en manquèrent pas l'occasion.

C'est Conrart qui nous a conservé cet écrit, dont une copie se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 902, t. 4, in-folio, page 141. M. Monmerqué en a donné la première édition.

A. B.

LETTRE PRÉLIMINAIRE

DE MICHEL DE MARILLAC,

GARDE DES SCEAUX,

AU

CARDINAL DE BERULLE.

Votre charité me donnant permission de vous parler de mon estat et de ma condition, je prends la liberté de m'y estendre un peu.

Je suis parvenu à une charge que je n'ay jamais desirée ni procurée; mais j'ay souvent considéré en moy-mesme ce que doivent faire ceux qui en soustiennent le fardeau. Il y a trente-trois ou trente-quatre ans que j'ay commencé d'estre près de ceux qui l'ont exercée, et que j'ai eu l'honneur de les voir tous souvent et familièrement. J'ay veu la conduite et l'esprit de tous, et jugé ce qu'il me sembloit qu'ils pouvoyent et devoyent, et en quoy ils manquoyent. Cela estoit sans dessein, par une naturelle inclination à m'appliquer aux objets présens. Quand je me suis veu en la charge, tout ce que j'avois jugé et pensé des autres est venu en mon esprit, et me suis senty obligé de faire ce que auparavant j'avois estimé devoir être fait, et d'éviter ce que j'avois blâmé; ce qui m'a été pénible extrêmement, car je ne sçay qui je n'ay point fâché, et la fréquence des peines aigrit l'esprit et le rend prompt à la véhémence des paroles; en quoy j'ay aussy souvent blessé ou attristé ceux qui ont eu affaire à moy. Cela m'abat si fort, avec quelques autres peines, que je n'ay quasi un seul moment de contentement en l'esprit; outre que l'âme n'a nulle liberté de s'arrester à aucune satisfaction, ni de la regarder.

Je diray particulièrement en quoy je fâche le monde. Premièrement ma condition les a fâchés, et vous savez combien impatiemment cela a esté porté par beaucoup de gens: je ne diray pas à cause de l'incapacité, car ils ne s'amusent pas à cela; mais à mon avis, parce que j'ay mené une vie qui leur sembloit dissemblable. Et puis l'envie attaque toujours l'élèvement, et la différence des opinions, dont on se servoit pour mot du guet de la faction, tout cela m'a mis en butte à plusieurs.

Les grands et les courtisans sont souvent fâchés des difficultés que je fays aux dons et gratifications qu'ils obtiennent en apparence du Roy, car son nom y est, mais en effet il n'en sçayt rien, et quand je luy en parle il ne sçayt que c'est: tellement qu'ils se trouvent déceus et manquent à ce qu'ils auroyent, si je croyois aux dépesches qu'ils m'apportent. Cet article regarde les courtisans; ceux qui sont proches du Roy, les parens, les domestiques et favorisés de ceux qui ont pouvoir, pour qui les maistres s'employent parfois, parfois aussy c'est sous l'abry de leur faveur qu'ils parlent, et ce sont ceux-là qui portent plus impatiemment les refus et les difficultés; car ne leur pas déférer *ad nutum*, c'est crime. De là vient qu'ils vous déchirent à tous propos, sans dire les vrays sujets qu'ils en ont; et les ministres et les rois en prennent des impressions qui forment les dégoûts et ce qui s'ensuit; et il faudroit estre tyranniquement asservy à une crainte infâme de s'en aller pour les satisfaire. Il y a parfois des expédiens et des moyens d'en échapper honnestement, dont je me sers; joint que la créance de trouver de la difficulté aux choses injustes, empesche beaucoup de gens de se présenter; mais ils ne laissent pas pour cela d'estre offensés de ce qu'ils ne peuvent faire les affaires qu'ils désirent.

De cette nature est encore ce que je garde l'ordonnance pour l'érection des duchés, marquisats, comtés et baronnies, qui empesche que tant de gens ne s'élèvent à des dignités fort disproportionnées à leur estat, se ruinant pour faire des dépenses conformes à leur dignité, et

ruinant aussi leurs voisins, qui sont autant qu'eux, et qui ne peuvent supporter leur élèvement; ce qui est cause qu'ils tendent ou à mesme dignité, ou à mesme train et despense, et font honte à l'Estat et aux grandes maisons, voyant ces grands titres communiqués à petites gens et petites terres, qui n'ont pas la valeur ni les conditions que l'on leur donne. Cela fait déplaisir à beaucoup de gens de qualité, et à leurs amis et parens. Nous sentons la honte de la licence qu'on y a eue; nous l'avons toujours sentie, et tous les gens d'honneur, et qui sont amateurs de l'Estat, en ont toujours fait des plaintes.

Les conseillers d'Estat estoyent déchus à une confusion telle que vous savez qu'ont veue les premiers temps de nostre âge. Nous soupirions ensemble après quelques réglemens; nous avons continuellement sollicité et pressé nos prédécesseurs d'y donner ordre : ils l'ont fait plusieurs fois par écrit, après de longues, pénibles et importantes sollicitations; mais jamais ils ne se sont mis en devoir de l'exécuter : les uns n'ont pas eu assez de volonté, et les autres pas assez de vie. Quand j'y suis arrivé, j'ay pensé à exécuter plutost qu'à ordonner; car je me suis souvent plaint de cette manière de régler en papier, et ay toujours jugé que l'exécution estoit en la main du magistrat, et qu'une exécution valoit mieux que trente ordonnances. Cela a fâché beaucoup de gens, les uns se trouvant hors du conseil, et les autres réduits à servir peu de temps en l'année.

Puis après, la difficulté d'en recevoir de nouveaux, à quoy la facilité estoit telle que de jeunes gens sortant de l'escole n'avoyent point de honte de le demander, et un homme de moyenne qualité n'estimoit comme rien d'estre admis à cette charge.

Les secrétaires d'Estat donnoyent des brevets à tous leurs amis ou recevoyent leurs sermens sous la cheminée; et y en a un nombre incroyable qui les ont eus ou par argent ou par faveur, dont les roys n'ont jamais ouy parler.

La difficulté de les recevoir fâche ceux qui les prétendent; elle fâche aussi les secrétaires d'Estat, et pour cela et pour les dons, car ils gratifioyent qui bon leur sembloit; ce qu'ils ne peuvent à présent. Et cela va plus loin qu'on ne peut dire, un fâché en rendant cinquante mal satisfaits.

Si le Roy continue à tenir ferme sur ce réglement, les plus qualifiés du royaume s'estimeront bien honorés d'avoir la qualité de conseiller de Sa Majesté en son conseil; et nous commençons à en voir la pratique.

J'ay fermé la porte à la réception d'avocats au conseil, à cause qu'il y en a une multitude ennuyeuse, qui ne servent qu'à diffamer le conseil et nous remplir de chicanes : de sorte que je n'en reçois plus, quoyque j'en sois prié par les plus grands, les Reynes, leurs domestiques et officiers les plus considérables, les principaux du conseil, mes parens et mes meilleurs amis. Mais Dieu m'a donné la force de résister à tous; et je m'y trouve obligé par l'obligation que j'ay à la charge, à la dignité du conseil du Roy, au bien de la justice, et au repos des sujets de Sa Majesté; mais le monde ne se paye point de cela. Ceux qui sont refusés me veulent mal; mais ceux qui me prient pour eux m'en veulent encore plus, non-seulement parce qu'ils n'ont pas ce qu'ils demandent, mais encore parce, disent-ils, que l'on dira qu'ils n'ont point de crédit. J'en ay veu de bien affligés pour cela, et ce point m'a fait beaucoup d'ennemis.

Je retranche les chicaneries autant que je puis, et je rejette du conseil toutes les affaires que je puis renvoyer aux cours, qui est ce que je dois faire, et en plusieurs incidens semblables je diminue l'employ des uns et le profit des autres.

Je diminue fort aussi le profit des greffiers et des secrétaires du conseil, retranchant les matières, et ouvrant les oreilles aux plaintes qui me sont faites de leurs exactions, et y pourvoyant; ce que j'ay quelquefois fait en plein conseil, à cause que l'insolence y est excessive.

Tout cela offense beaucoup de gens; et néanmoins c'est ce dont on a toujours demandé réglement, dont on s'est toujours plaint, et dont les parties reçoivent de grandes vexations.

Il y a un point qui se pourroit étendre davantage, qui est que retenant les personnes dans les règles de l'ordonnance, je fays déplaisir à beaucoup; car on vient au conseil pour tout, et ce qu'on n'oseroit penser de proposer ailleurs, on l'y demande hardiment, mais à notre honte.

Je ne donne jamais pour rapporteur ceux que l'on me demande, mais celuy que je juge plus à propos. J'en ay receu des instances infinies, mesme avecque larmes; à quoy il faut résister. J'ay bien soin de ne bailler pas celuy qui sera suspect, et admets facilement l'exclusion. Or le mal estoit tel autrefois, que nous avons veu que les maistres des requestes avoyent leurs taxes; de sorte que pour avoir un tel il falloit donner tant : et j'ay veu mesme de mon temps des exemples que j'ay évités,

Dieu mercy, mais ils m'ont appris ce qui se faisoit. Or c'est une grande vexation de donner un juge au choix de l'une des parties, et il s'en voit tous les jours des inconvéniens au rapport des requêtes; car pour cela la partie choisit qui elle veut, et souvent on rapporte pour ses bien proches parens.

Pour les *committimus*, qui sont lettres par le moyen desquelles un homme peut faire venir ceux contre qui il a affaire de tous les coins du royaume aux requêtes du Palais ou de l'Hostel à Paris, le privilége est pour les domestiques et officiers des roys, des reynes, des princes du sang, et quelques autres; en quoy il y a des abus insupportables. Cette qualité estoit communiquée à une infinité de personnes qui n'y ont aucune fonction, avec grand abus et oppression; car on fera adjourner pour trente francs un homme du fond de la Provence ou des monts Pyrénées, qui aymera mieux payer, encore qu'il ne doive rien, que de quitter sa famille et son labourage pour si peu de chose. Cela produit des oppressions qui crient vengeance; et parce que je les retranche, je fâche un très-grand nombre de personnes; ce qui déplaist encore aux juges, par devant lesquels les causes iroyent si je les accordois.

A la suite de cela sont les évocations générales que je retranche, ou y résiste de toute ma force, parce qu'il y a un très-grand nombre d'oppressions dont l'exagération estonneroit.

J'ay marqué ces articles généraux dont il m'est souvenu, et il y en a encore plusieurs autres; mais des particuliers à l'infiny, et de très-grande peine. Vous jugerez par tout cela si j'en ay, et si je donne, en la corruption du siècle, sujet à beaucoup de gens de ne m'aymer guères; car tout ce que je vous ay représenté, hormis très-peu de choses, sont points de l'inobservance et mépris desquels on s'est toujours plaint.

Il y a mille autres désordres à quoy, avec le temps, il faudra travailler, si Dieu nous le permet et nous en laisse la charge; mais il faut laisser establir les unes avant que de mouvoir les autres.

MÉMOIRE

DE MICHEL DE MARILLAC.

DE LA LIGUE, ET PARTICULIÈREMENT COMME PENDANT ICELLE IL A ESTÉ LE PREMIER QUI A FAIT LA PROPOSITION SUR LAQUELLE EST INTERVENU ARREST POUR AVOIR UN ROY CATHOLIQUE ET FRANÇOIS, ET EMPESCHER QUE LA COURONNE FUST TRANSFÉRÉE EN MAIN ESTRANGÈRE AU PRÉJUDICE DE LA LOY SALIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Il est vray que ledit sieur de Marillac est demeuré à Paris durant le temps de la Ligue, s'estant porté à ce party, ainsi que plusieurs autres, par le seul intérest de la religion catholique, croyant que s'il eût réussy par une bonne conduite, il y eût eu un grand avantage pour icelle : aussi, quelque créance qu'il y eût, et encore qu'il eût la bienveillance fort particulièrement de tous ceux qui avoyent pouvoir, jamais il ne s'en est prévalu en son particulier.

Il n'y a jamais eu don ni bienfait quelconque, et n'a esté en tout ce temps payé ni des gages de son office de conseiller de la cour, ni des rentes qu'il avoit sur la ville de Paris; il n'a jamais eu charge, et n'en a recherché aucune; il a toujours tendu à réunir les esprits et parvenir à la réconciliation universelle, et y a travaillé fort utilement; et ce soin de la paix publique luy concilia dès lors la malveillance de ceux qui vouloyent la guerre, comme il luy arriva par trois actions signalées qu'il fit pendant ce temps de la Ligue.

La première, quand il proposa et fit résoudre, par arrest du parlement, que l'assemblée des Estats ne seroit à autre fin que pour procéder à la déclaration et rétablissement d'un prince catholique et françois.

La seconde, quand il proposa à l'assemblée de l'hostel de ville de Paris qu'il estimoit à propos de faire une déclaration bien ample touchant les intentions du party, et faire entendre qu'elles n'estoyent que pour trouver les assurances de la religion catholique, et que, les trouvant, on estoit prest de quitter les armes.

La troisième, quand il fut le premier qui fist la proposition sur laquelle fut donné ce grand arrest concernant la loy salique, lesquelles actions et la suite d'icelles méritent bien que nous en parlions plus au long cy-après en ce chapitre.

Depuis, survint la réduction de Paris en l'obéissance du Roy. Il fut appelé au conseil de cette affaire pour sa bonne conduite; en sorte que n'ayant aucun commandement en son quartier, il eut néanmoins corps de garde toute la nuit (1) en son logis, des bourgeois de sondit quartier affectionnés au service du Roy, qu'il avoit secrettement assemblés pendant que les chefs de la dizaine dormoyent, et fit prendre des gens de guerre à celuy qui devoit aller ouvrir la porte Neuve (2), lequel n'avoit provision que de valets, et fit avec ses amis prester douze cents escus à M. le mareschal de Brissac pour payer les lansquenets, afin qu'ils luy fussent assurés, comme il arriva, d'autant qu'ils le servirent suivant son intention, au desceu des Espagnols, Napolitains et Walons.

Et le Roy sachant sa disposition, ne voulut pas qu'il demeurast auprès de luy, où il estoit allé pour le trouver à Chartres, le dimanche (3) immédiatement précédant celuy de son sacre, et luy fit dire par le sieur d'O qu'il revinst à Paris, comme il fit, et y servit utilement, comme j'ay dit. Et après la réduction de Paris,

(1) Du 21 au 22 mars 1594.
(2) Porte sur le quai des Tuileries, par laquelle Henri IV entra dans Paris.
(3) 20 Février 1594.

on trouva à propos, pour le service du Roy, sûreté de ladite ville, de congédier d'icelle ceux qui s'estoyent rendus plus signalés au party de la Ligue; et à cette occasion les députés du parlement, revenus de Tours, estant assemblés avec le sieur d'O, gouverneur, demandoient nommément entre autres que ledit sieur de Marillac fût de ce nombre : mais le sieur d'O leur ferma la bouche, disant qu'il avoit commandement du Roy de leur dire qu'il le vouloit conserver; qu'il le connoissoit bien; qu'il n'avoit point affaire de leurs passions et ne vouloit point qu'on lui touchast. Ce sont les propres mots que ledit sieur d'O leur dit, comme il le redit lui-mesme depuis audit sieur de Marillac.

Quelque temps après la réduction de Paris, la Ligue étant encore en armes, arriva le déceds ou absence du capitaine de la dizaine, où demeuroit ledit sieur de Marillac, lequel fut fait capitaine au lieu d'iceluy, pour monstrer la confiance que le Roy avoit en luy, dont les registres de la maison de ville sont encore chargez.

CHAPITRE II.

Ensuit ce qui se passa à la Ligue concernant la loy salique, et autres actions importantes.

Dans le party de la Ligue, et long-temps auparant la réduction de la ville de Paris en l'obéissance du Roy, se formèrent deux factions, assavoir de ceux qui vouloient un Roy Catholique et de lignée royale, qu'on appeloit la *Ligue françoise*, qui estoit en effet de reconnoistre le roy de Navarre pour roy de France, se faisant catholique; et de ceux qui vouloient aussi un Roy Catholique, quoique estranger, moyennant qu'il fust puissant pour les maintenir, qu'on appeloit la *Ligue espagnole*. La Ligue françoise emporta enfin le dessus, par le courage et la résolution que prirent messieurs du parlement, demeurés à Paris, de donner cet arrest notable concernant la loy salique, qui a esté de si grande importance, qu'à l'occasion d'iceluy ou du tiers-party le Roy se fit catholique, et tous les esprits françois se rallièrent.

Or, ledit sieur de Marillac a esté de cette bonne Ligue, et en un point tellement remarquable, qu'il a esté celuy qui le premier a fait la proposition qui a donné cause audit arrest.

Et pour l'entendre, il convient remarquer que M. le garde-des-sceaux Du Vair ayant inséré entre ses actions et traités oratoires un discours intitulé *Suasion de l'arrest donné au parlement pour la manutention de la loy salique*, en l'argument duquel il a mis que, sur le sujet des propositions préjudiciables à l'Estat qui se faisoient aux Estats assemblés dans le party de la Ligue, *quelques-uns des conseillers des enquestes requirent qu'on assemblast les chambres pour pourveoir aux affaires publiques, sans rien spécifier;* sur quoy il faut considérer que ces mots : *Quelques-uns des enquestes requirent, etc.*, ne se peuvent entendre d'aucuns particuliers comme tels simplement; car jamais cela ne se fit que quelques particuliers, de leur chef et mouvement seuls, demandassent l'assemblée des chambres; mais ils s'entendent des enquestes en corps parlant par leurs députés. Ceux qui sont versés à l'usage du parlement entendent assez la signification de ces paroles, et qu'elles monstrent que cette pensée estoit premièrement née dans le corps des enquestes, qui par conséquent en avoyent parlé, et y avoyent esté excités par quelque proposition, et avoyent député deux conseillers de chacune chambre pour demander à la grand'-chambre ladite assemblée, comme il se verra par le discours suivant.

Le 23[e] jour de juin 1593, M. de Marillac, lors conseiller en la cour de parlement en la seconde chambre des enquestes, estant au bureau de ladite chambre, représenta à ladite compagnie que l'on traitoit en l'assemblée des Estats plusieurs choses de grande conséquence, qui sembloyent obliger la compagnie d'ouvrir les yeux pour aviser à ce qui seroit bon de faire. Il commença pour le sujet de la trève, qui estoit lors pour dix jours, et avoit esté accordée et continuée de dix jours en dix jours, depuis le 2[e] mai jusques à ce temps, laquelle on faisoit difficulté de continuer (car ceux qui tendoyent à rupture ne pouvoyent souffrir aucune chose qui peust donner moyen aux François de se revoir ensemble), et que cela estoit de grand préjudice. Il représenta aussi que l'on proposoit de faire un roy, et que le parlement s'y devoit opposer, déduisant cela plus au long; et enfin il conclud qu'il seroit à propos de députer deux de la compagnie pour aller à la première chambre des enquestes demander aussi deux députés, pour aller tous ensemble à la grand'chambre demander l'assemblée des chambres pour délibérer sur cela. Lors les cinq chambres des enquestes estoient réduites en deux, à cause de l'absence de plusieurs.

Ce discours étonna la plus grande part de ceux de la compagnie, non qu'ils ne l'approu-

vassent grandement tous ; mais une partie par contrainte (qui estoit grande, d'autant que le danger n'estoit pas moindre que de la vie), partie par opinion que cela ne serviroit de rien, rejettoyent au commencement la proposition ; mais ledit sieur de Marillac insistoit toujours, mesme qu'ils estoyent obligés de faire quelque chose en une affaire si importante ; qu'ils estoyent officiers de la couronne, et qu'ils devoyent au moins faire quelque acte qui servit à la postérité pour témoigner qu'ils n'avoyent point approuvé ce qui se faisoit par violence. Enfin on accorda de députer quelqu'un avec luy, et on nomma l'un des conseillers de la mesme chambre qui n'estoit pas si ancien que luy en réception. Sur cela il prist sujet de remonstrer à la compagnie, et de la prier de députer un plus ancien que luy en réception ; qu'il seroit assez chargé d'envie d'avoir fait cette proposition, sans avoir encore celle de porter la parole à la première chambre. A quoy, après le refus de plusieurs, la compagnie, s'accordant, députa M. de Soulfour, qui l'accepta volontiers.

Lesdits sieurs de Soulfour et de Marillac allèrent de ce pas à la première chambre des enquestes en la manière accoustumée, où, après leur avoir fait entendre le sujet de leur voyage, ils demandèrent qu'il pleust à la compagnie députer deux conseillers d'icelle, pour aller tous ensemble à la grand'chambre demander l'assemblée des chambres, pour délibérer s'il seroit à propos de prier M. de Mayenne de continuer la trève, et d'aviser aussi sur plusieurs autres affaires importantes. Cette compagnie se trouva aussi surprise et estonnée que la seconde chambre, et après quelques difficultés nomma deux conseillers ; mais ils n'en voulurent jamais nommer de plus anciens, afin que la parole et le hazard demeurassent à la seconde chambre. Ils députèrent M. Fayet, depuis président aux enquêtes, et M. Le Prestre. Tous ces quatre ensemble allèrent à la grand'chambre, en laquelle ledit sieur de Soulfour, plus ancien, fit la mesme proposition qu'il avoit faite à la première chambre. Ils trouvèrent la compagnie aussi surprise de ce langage, lequel néantmoins elle receust fort bien ; et accordèrent l'assemblée, et qu'elle se feroit le vendredy prochain, lendemain de la Saint-Jean.

Ledit jour vendredy 25 juin, les chambres furent assemblées ; et comme l'on commençoit à délibérer, arriva en la cour M. le président Vetus, envoyé par M. de Mayenne, priant la compagnie de ne point passer outre à cette délibération ; que dans le dimanche prochain il concluroit la trève ; et si cela n'estoit, il trouvoit bon que la compagnie s'assemblast pour délibérer et luy faire entendre ce qu'ils verroyent bon estre.

Le lundy matin 28 du mois, n'ayant eu aucun avis, le parlement s'assembla ; et au lieu de parler de la trève, laquelle seulement M. de Mayenne pensoit que l'on deust traiter, on s'arresta principalement sur cette élection ou nomination d'un roy, dont on parloit aux Estats.

La cour manda les gens du Roy qui, ayant entendu le sujet de l'assemblée, prirent par la bouche de M. Molé, faisant lors la charge de procureur-général, leurs conclusions fort généreuses et convenables au sujet ; et sur icelles la cour délibérant, s'en ensuivit l'arrest qui sera cy-après transcrit. Les opinions se portèrent, non à remonstrer, mais à casser tout ce qui se faisoit aux Estats contre la loy salique et les lois fondamentales du royaume. Et comme l'on voit le cours et consentement des opinions, quelqu'un interrompant la suite, proposa qu'il estoit bon d'envoyer à l'heure mesme demander audience à M. de Mayenne pour les députés de la cour, afin que l'arrest qui interviendroit peust estre exécuté auparavant que l'on sceust ce qu'il contenoit. Ce qui fut approuvé : et à l'instant on envoya vers M. de Mayenne pour luy demander cette audience, pour laquelle il donna l'heure entre onze et douze. Ainsi la délibération fut parachevée, et l'arrest conclu tel qu'il est publié, et M. le président Le Maistre député pour l'aller faire entendre à M. de Mayenne, avec quelques conseillers. Sur le point de partir, il vint un gentilhomme de la part dudit sieur de Mayenne prier la compagnie de remettre l'audience à une heure après midy. Cela étonna un peu la compagnie, craignant que l'on voulust éluder l'action ; mais il fallut faire bonne mine. Ainsi chacun se retira pour aller disner à la haste.

Incontinent après, ledit sieur président Le Maistre et vingt conseillers, entre lesquels estoit ledit sieur de Marillac, se rendirent au Palais, et de là partirent à pied, passant sur le quay des Augustins, pour aller trouver mondit sieur de Mayenne, qui logeoit à l'hostel de Nevers, auquel ils le trouvèrent en une grande salle haute, accompagné de peu de personnes, entre lesquelles estoient M. l'archevesque de Lyon et M. de Rosne.

M. le président Le Maistre, après avoir quelque peu discouru des droits de la couronne et de l'intérest de ce qui se traitoit, de l'ordre de ce qui s'estoit passé au parlement, ce que contenoit la résolution qui y avoit esté prise ; il finit

son discours en ces mots : « Et partant, Monsieur, la cour m'a donné charge de vous dire qu'elle a cassé tout ce qui se fait et se fera cy-après en l'assemblée des Estats contre la loy salique et les loix fondamentales du royaume. » M. de Mayenne se monstra estonné de ce langage et de cette manière de parler, et répondit peu de paroles, disant entre autres : « Vous vous fussiez bien passés de donner un arrest de si grande importance sans m'en communiquer. » Et aussitost la compagnie se retira; et depuis il prit occasion de conférer avec M. le président Le Maistre et quelques conseillers; mais il n'y peust trouver d'accommodement, ny les fléchir. Il se passa entre eux des paroles si courageuses qu'il ne se peut rien dire davantage. Depuis, ledit sieur de Mayenne se résolut de casser cet arrest; mais il n'osa l'entreprendre, le voyant appuyé de tant de gens de qualité, et sachant que la compagnie y estoit tellement affermie, qu'ils avoyent fait tous serment de perdre plustost la vie que de se départir de leur arrest.

C'est ce qui a deu estre connu pour la vérité de cette action, et pour entendre ce que dit M. le garde des sceaux Du Vair avoir esté requis par quelques-uns des conseillers des enquestes, qui sera mieux entendu, estant ainsi expliqué plus au long, pour ce que le principal de cette action a esté le courage dudit sieur de Marillac de la proposer en un temps où le péril estoit si évident, qu'il falloit s'exposer à toutes choses extrêmes pour oser quelque chose de semblable. M. Du Vair fit en cette action très-dignement, comme il a toujours fait, mais non pas avec une si longue déduction que ce qui est dans le traité susdit. Les opinions furent assez libres et résolues, mais sans véhémence ni exagération, ains simplement et en la pluspart avec grande retenue et crainte, estant lors un acte de grande générosité de dire ce que l'on pensoit, quoique foiblement. M. de Mayenne ne pensoit pas que l'on luy deust parler d'autre chose que de la trève, et avoit pour cela souffert cette délibération, pour ce qu'il estoit bien aise que la compagnie luy en fist instance, pour s'en servir contre les partysans de l'Espagne qui, craignant l'accommodement des François, empeschoyent la continuation de la trève, et portoyent les affaires à rupture; ce que M. de Mayenne essayoit d'éviter.

Ensuit l'arrest qui intervint au parlement le 28 juin 1593.

« Sur la remonstrance cy-devant faite à la cour par le procureur général du Roy, et la matière mise en délibération, ladite cour, toutes les chambres assemblées, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, et l'Estat et couronne de France, sous la protection d'un Roy très-chrestien, catholique et françois, a ordonné et ordonne que remonstrances seront faites cette après-disnée par M. le président Le Maistre, assisté d'un nombre de conseillers de ladite cour, à M. le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France, estant de présent en cette ville, à ce qu'aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de prince et princesse estrangers; que les lois fondamentales du royaume soyent gardées, et les arrests donnés par ladite cour pour la déclaration d'un Roy catholique et françois exécutés, et qu'il ayt à employer l'authorité qui luy a esté commise pour empescher que, sous prétexte de la religion, la couronne ne soit transférée en main estrangère, contre les loix du royaume, et pourvoir le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, pour l'extrême nécessité en laquelle il est réduit. Et néantmoins, dès à présent, a ladite cour déclaré et déclare tous traitez faits ou à faire cy-après pour l'establissement de prince ou princesse estrangers nuls, et de nul effet et valeur, comme faits au préjudice de la loy salique et autres loix fondamentales du royaume. Fait en parlement, le 28[e] jour de juin 1593. — *Signé* Du Tillet. »

Cet arrest estant considéré donna grand estonnement à tous ceux de la faction, voyant cette compagnie opposée à leurs desseins, croyant que les François se rangeroyent fort volontiers à son opinion. Ils avoyent essayé, mais en vain, de gagner les principaux en plusieurs occasions, et entre autres en une assemblée tenue le 28 may audit an 1593, présent M. de Mayenne, sur les prétentions du duc de Feria pour l'infante d'Espagne, en laquelle ceux dudit parlement qui y estoient se montrèrent fort courageux à résister à ses propositions, et faire voir qu'ils n'y pouvoyent consentir. Les sieurs Le Maistre, président, Damours et Du Vair, conseillers, y parlèrent fort librement et résolument; et ledit sieur Molé, procureur général, entre autres, y parla fort vertueusement, et dit au duc de Mayenne que sa vie et ses moyens estoient à son service, mais qu'il estoit vray François, né François, et qu'il mourroit François, et perdroit la vie et les biens devant que jamais estre autre.

Toutefois ceux de la faction ne laissoyent pas

d'agir continuellement, et pousser en avant leur dessein, méprisant les résistances qu'ils voyoyent, à cause de la foiblesse de ceux qui leur estoyent contraires, ayant dans la ville la garnison d'Espagnols, Napolitains et Walons, avec la faction populaire, et ne pouvant croire que personne osast leur résister ouvertement. Ainsi les propositions continuoyent d'estre agitées, et cette poursuite se faisoit jusques à tant que l'arrest de la cour intervint de la façon que j'ay dit, lequel en rompist entièrement le cours, et affoiblit en telle sorte le dessein de la faction, qu'il ne resta que dans la mauvaise volonté de ceux qui en estoyent les conducteurs, sans faire effet aux autres. De sorte que M. de Vitry, gouverneur de Meaux, député en ladite assemblée des Estats, fit dès lors une protestation contre cette négociation de royauté, et se retira à Meaux en son gouvernement, où dès lors commença le traité de sa réduction au service du Roy, en quoy il fut incontinent suivi de plusieurs autres.

J'obmets plusieurs actes particuliers, tesmoins du courage et de l'intention tant dudit sieur de Marillac que d'un grand nombre d'officiers et personnes de qualité pour la conservation de l'Estat en son entier, et des loix et coustumes du royaume; mais d'autant que dans ledit arrest se lisent ces mots : « Que les arrests donnés par ladite cour pour la déclaration d'un Roy catholique et françois seroyent exécutés, » il est à propos de faire entendre de quels arrests cela s'entend, et comme ils sont intervenus.

Pour cela, il convient savoir que le cardinal de Cega, évesque de Plaisance, fut en l'année 1592 envoyé légat en France; les facultés duquel furent rapportées au parlement par M. Bellanger, conseiller d'église, et furent passees fort légèrement : de sorte que plusieurs n'observèrent qu'après une clause fort préjudiciable à l'Estat, insérée dans lesdites facultés, qui estoit de procurer l'assemblée des Estats du royaume pour estre en iceux fait élection d'un Roy. Et ceux qui se trouvèrent surpris de cette clause, offensés qu'elle eust passé sans quelque remarque, projettoyent dès lors d'y remédier, et par quelque acte contraire faire connoistre combien ils estoient esloignez de ces pensées d'élection, insupportables en ce royaume successif, et ne laisser passer aucune occasion qui eur peust servir à cette intention.

En ce temps il arriva que messieurs du parlement séant à Chaalons, ayant eu avis de cette bulle et de l'enregistrement d'icelle fait au parlement de Paris, donnèrent, le 18 novembre ensuivant (1592), un arrest contre ledit cardinal légat, ladite assemblée, les lieux où elle se feroit et les personnes qui s'y trouveroyent, autant que leur affection, leur courage et l'importance du sujet pouvoient requérir.

La nouvelle de cet arrest estant arrivée à Paris, ceux que j'ay dit qui ressentoyent plus cette surprise, prirent résolution de se servir de cette occasion pour faire un acte public de l'intention contraire à cette bulle; et de fait, le parlement estant assemblé sur cet arrest de Chaalons le 22 décembre ensuivant, l'on y arresta tout ce que la chaleur et la contrariété des esprits pouvoient suggérer, et la délibération estant parvenue presque aux derniers conseillers, ledit sieur de Marillac, qui estoit l'un de ceux qui avoyent résolu de faire une publique déclaration contraire à cette clause d'élection, proposa qu'il ne suffisoit pas de prononcer contre l'arrest donné à Chaalons, mais qu'il estoit besoin d'ajouter quelque clause qui manifestast l'intention de la compagnie sur le fait de l'Estat, et effacer l'opinion que l'on faisoit courir de leurs desseins comme contraires et préjudiciables à l'Estat, et faire entendre la fin pour laquelle les Estats estoyent convoqués : ce qui fut approuvé par la compagnie. Et ce point particulier estant mis en délibération séparée, fut arresté d'ajouster cette clause : « D'exhorter tous les députés des trois ordres de se trouver soigneusement à ladite assemblée des Estats, lesquels estoyent convoqués, non à autre fin que pour procéder à la déclaration et establissement d'un prince catholique et françois, suivant les loix du royaume. »

La résolution ainsi arrestée, furent commis pour dresser l'arrest messieurs Le Maistre, président, Damours, Du Tillet, conseillers, et un autre dont je ne sçay le nom. Deux jours après les chambres furent rassemblées pour entendre la lecture de l'arrest dressé par lesdits députés, et ne s'y trouva que cinq ou six conseillers des enquestes, dont le sieur de Marillac estoit l'un.

L'arrest ayant esté leu, cette dernière clause délibérée spécialement s'y trouva obmise, par la faute de celuy qui avoit escrit, ou autrement, dont ledit sieur de Marillac, qui en avoit promeu la délibération, avertit ledit sieur Du Tillet, derrière lequel il estoit, car ledit sieur Du Tillet estoit dans le parquet de la grand'chambre, au bureau, et ledit sieur de Marillac, conseiller, dans les barreaux. M. le président de Hacqueville, qui présidoit, demanda audit sieur Du Tillet : « Que dit le sieur de Marillac ? » Il luy répondit : « Qu'une telle clause a esté obmise. » Ledit sieur président dit : « Il a raison, il la faut remettre; » ce qui fut fait. Et ainsi

cest arrest fut terminé, publié et imprimé en cette façon, portant ces mots : « Que ladite assemblée des Estats n'estoit convoquée que pour procéder à la déclaration et establissement d'un prince catholique et françois, suivant les loix du royaume ; » lesquels mots de *déclaration* et *establissement* renversoyent tous les desseins d'élection et de nouveauté. C'est ce qui est allégué dans ledit arrest du 28 juin 1593, « et que le contenu en icelui sera observé. » Mais d'autant que par ce dernier arrest il est parlé des assemblées des Estats, cela m'oblige encore à parler de la convocation d'iceux, et de ce qui en donna sujet.

Il est vray que les principaux officiers dans ce party ont toujours eu intention de réunir les esprits, pour prendre ensemble des conseils par lesquels on peust remédier aux craintes que l'on avoit, et empescher que ny la religion ny l'Estat ne receussent préjudice.

Ce fut pour cela que lors de l'establissement d'un conseil général à Paris, le 17 février 1589, dans les véhémentes et plus grandes chaleurs du party, cette clause fut néantmoins ajoustée : « Attendant l'assemblée générale des Estats, » dès lors assignés au 15e jour de juillet prochain. Ce conseil au commencement n'avoit esté projeté que pour Paris, afin d'oster la domination que le menu populaire entreprenoit, et mettre les affaires entre les mains de personnes de qualité qui ne fussent pas susceptibles de toutes les violences qui s'exerçoyent lors, et peussent peu à peu porter les affaires à la modération qui estoit requise, pour se pouvoir rallier et réunir, comme il est arrivé, pour ce que leur dessein, quoyque conduit lentement, mais avec persévérance et vigilance, a fait qu'ils n'ont perdu une seule occasion en laquelle la prudence, le courage et la discrétion peussent agir et profiter, et enfin parvenir honorablement au but qu'ils prétendoient.

Ce conseil, dis-je, au commencement n'estoit projeté que pour Paris, et fallust beaucoup d'artifice et d'industrie pour le faire consentir aux premiers de la faction populaire, vers lesquels, et trois ou quatre officiers qui négocioyent cet establissement, le père Odot-Pigenat, jésuite, faisoit les allées et venues ; et enfin, moyennant que l'on accorda d'y mettre aucuns d'entre eux, ils y consentirent. Mais en le formant on s'avisa de le faire général pour le party ; et pour cela, dans l'acte de son establissement et dans les réglemens dressés, cette clause y fust ajoutée : « Attendant l'assemblée des Estats. »

Mais la force de la faction emportoit par terre tous les conseils, et n'y avoit pas lieu pour lors aux avis pacifiques ; tellement que cette convocation d'Estats fust sans effet, jusques à ce qu'un autre sujet en fist naistre l'occasion, et obligeast ceux qui l'empeschoyent auparavant à le procurer eux-mesmes, ce qui arriva de cette manière :

Le party de la Ligue estoit plein de confusion, sans règle et sans ordre ; la forme ancienne de l'Estat n'y paroissoit point. Les gouverneurs des provinces se rendoient souverains et n'obéissoient qu'autant qu'il leur plaisoit. Ils consommoient tous les deniers des provinces et ne contribuoient rien au général. Les princes mesmes estoient divisés entr'eux, jaloux et envieux les uns des autres, et tous contrariant à M. de Mayenne, sans reconnoistre ses ordres ; de sorte que les choses estoient en un extresme déréglement pour la guerre, les finances et le gouvernement, et ce désordre s'espandoit en toutes les autres parties : ce qui lassoit tellement tous les officiers et personnes principales et amateurs de l'Estat, qu'il s'excita en l'an 1591 un sentiment quasi universel de désirer la paix et de prier M. de Mayenne de régler les affaires, donner quelque acheminement au repos public et faire cesser tous les maux que l'on voyoit ; de sorte que l'on convoqua dans Paris une assemblée de ville générale pour aviser aux affaires, et remonstrer à M. de Mayenne ce qui seroit jugé plus expédient.

L'ordre est, pour ces assemblées générales, que l'on y députe de tous les corps, assavoir du parlement, de la chambre des comptes, autres compagnies, comme aussi du chapitre de Notre-Dame, des autres chapitres et principaux monastères.

L'on fait des assemblées particulières en tous les seize quartiers, pour députer de chaque quartier deux personnes qui se trouvent en la Maison de ville. Le prevost des marchands y préside ; les eschevins, les conseillers de ville et les quarteniers s'y trouvent.

En ces assemblées des quartiers fut proposé de sommer le roi de Navarre de se faire catholique, pour ce que le seul sujet de la religion tiroit les esprits du plus grand nombre, et ne cherchoit que l'assurance en cette crainte pour poser les armes. De seize quartiers qu'il y a dans Paris, il y en eut treize qui chargèrent leurs députés de cette proposition, par mémoires signez de tous ceux qui s'estoient trouvez aux assemblées, de sommer le roy de Navarre de se faire catholique.

Ladite assemblée de ville fut tenue le dernier jour d'octobre 1591, sur le sujet que j'ai dit,

en laquelle les opinions suivirent leur cours ordinaire. Et estant arrivées au rang des députés du parlement, ledit sieur de Marillac, l'un des conseillers, député de la deuxiesme chambre des enquêtes, parla fort courageusement et dit, entr'autres choses, que la proposition qu'aucuns faisoient de sommer le roy de Navarre de se faire catholique estoit de grande importance; que ce seroit une soumission à laquelle il n'estimoit pas encore à propos de se ranger : néantmoins, que ceux qui la faisoient avoient un grand exemple pour justifier leur avis, assavoir :

Que Valentinian II ayant, à la suggestion de sa mère Justine, embrassé l'arianisme, commença de persécuter les catholiques et spécialement saint Ambroise. Cela donna sujet à Clément Maximus, son lieutenant général en Angleterre, de se porter empereur pour la défense de l'Eglise. Il envoya sommer Valentinian de se convertir et cesser de persécuter les catholiques. Valentinian appella Théodose à son secours, lequel le réduisit à la foi catholique et puis l'assista; mais Clément Maximus, montrant qu'il avoit pris la religion pour prétexte et non pour raison, ne laissa pas de continuer la guerre, dont Dieu le punit, et y fut tué. Ce qui servoit de grande justification à ceux qui proposoient cet avis, duquel il estimoit à propos de se servir pour témoignage de la sincérité de leurs intentions, mais non pas de leur faire encore si expressément en ces simples termes, mais bien de faire le mesme effet en une autre manière qui lui sembloit plus efficace, assavoir de publier une déclaration bien ample, contenant qu'ils ne prenoient les armes que pour l'assurance de la religion, et que lorsqu'ils auroient trouvé cette assurance, ils les poseroient fort volontiers; que cela lui sembloit nécessaire pour justifier leurs armes à toute la France, estendant ce discours plus au long; dont il ne se fait plus particulière mention en ce lieu, où je ne remarque que la substance des actes.

Il estoit déjà tard et les flambeaux estoyent allumez avant qu'il eût achevé son opinion. C'est pourquoi l'assemblée se rompit, pour se rassembler après les festes.

Le 4 de novembre, les mesmes députez se trouvèrent de relevée en la maison de ville; et estant tous en leurs places, l'on continua la délibération. L'opinion est demeurée à M. Fayet, député de la première chambre des enquestes, dont j'ay parlé cy-devant, lequel estoit assis immédiatement après ledit sieur de Marillac. Ainsi ledit sieur Fayet commença de dire son avis avec courage, fondé et appuyé de bonnes raisons; mais avant qu'il peust conclure, M. de Mayenne survint en l'assemblée, lequel ayant pris sa place au dessus du prevost des marchands, dit qu'il avoit appris les opinions qui avoyent esté tenues au dernier jour, mesme que l'on parloit de sommer le roy de Navarre de se faire catholique; que puisque nous estions liez et unis avec les princes, seigneurs et les bonnes villes, il n'estoit pas raisonnable de prendre une résolution si importante sans leur en communiquer; qu'il convoqueroit les Estats en cette ville de Paris pour, avec l'avis de tout le party, prendre le conseil qui seroit approuvé de tous; et partant, qu'il désiroit que personne ne proposast ni suivist cy-après cet avis de sommer le roy de Navarre, et qu'il seroit contraint de tenir pour ennemy celuy qui le tiendroit. A ce mot la compagnie se leva et se rompit, estimant sa liberté opprimée par ce langage.

Ensuite de cela, ledit sieur de Mayenne fist la convocation des Estats, à l'occasion desquels (estant arrivé le cardinal légat) intervindrent les arrêts cy-dessus; mais nonobstant ladite convocation des Estats, M. de Mayenne ayant considéré l'avis qui avoit esté proposé de justifier les armes du party par une déclaration publique de la substance que nous avons dit, il fit au mois de décembre ensuivant une déclaration contenant amplement les raisons de ses armes, tendant à la réunion des catholiques du royaume; exhortant les princes, prélats, officiers de la couronne, principaux seigneurs et autres catholiques qui servoyent le roy de Navarre, d'entrer en conférence, leur promettant saufconduit et seureté s'ils vouloient venir à Paris; laquelle déclaration fut enregistrée en parlement le 5 janvier ensuivant.

Cette déclaration esbranla fort tout ce qui estoit auprès du Roy, et considérèrent qu'elle les pouvoit ruyner; qu'il n'estoit plus question que de la religion; et s'ils ne faisoyent voir qu'ils en avoient soin, et ne coopéroyent eux-mesmes, qui estoyent catholiques, à trouver les assurances que l'on en demandoit, que tout le royaume seroit contre eux et toutes les puissances catholiques de la terre, veu mesme que la paix ne dépendoit que de ce point. Le Roy mesme en eut grande appréhension, luy estant remonstré par les principaux de ses serviteurs que tous les catholiques se réunissant, il demeureroit destitué. Tellement qu'ils avisèrent qu'il ne falloit pas laisser cette déclaration sans réponse, ny manquer de faire voir qu'ils avoient autant de soin que personne de l'assurance de la religion et de la paix; au moyen de quoy, cette déclaration fut suivie d'une réponse des-

dits princes, prélats et officiers de la couronne, et principaux seigneurs catholiques, estant près du Roy, par laquelle, après avoir fait entendre la syncérité de leurs intentions, ils déclarèrent qu'ils acceptoyent la conférence, et estoyent près d'y entrer; mais ils demandoyent que ce fust en une autre ville que Paris, n'y pouvant prendre la sûreté qui est requise pour une telle action. Et de suite en suite, après plusieurs réponses et répliques, le lieu de la conférence fut arrêté à Surenne, après plusieurs concertations de Saint-Maur, Montmartre, Chaillot et autres; et fut accordé trève de quatre lieues à la ronde pour dix jours, commençant le 2 mai audit an 1593, continuée de dix jours en dix jours jusques au dernier juillet, qu'elle fut faite générale pour trois mois, puis continuée pour deux mois jusques au dernier décembre; et de là naquit le tiers party, la conversion du Roy le 25 juillet 1593, la trève générale le dernier du mesme mois, la réduction de Paris, et la déliaison de toute la Ligue.

Ce recueil des actes qui ont produit les dernières actions a esté faist en cette manière, reculant vers les causes de ces événemens à mesure que les actes qui en font mention en ont donné sujet, pour faire entendre ce qui estoit contenu en iceux; mais en effet, prenant les choses par leur commencement, la suite en est claire, et se remarque facilement que les plaintes et sentimens du déréglement du party de la Ligue, le désir de la paix et de l'assurance de la religion, causèrent l'assemblée générale de Paris du dernier octobre et 4 novembre 1591. Cette assemblée produisit deux actes, la convocation des Estats et la déclaration de M. de Mayenne, pour exciter les princes et seigneurs, prélats et officiers de la couronne, principaux seigneurs et autres catholiques estant près du Roy, à venir à une conférence, pour assurer la religion et l'Estat et faire la paix. La conférence produisit la trève, la communication familière entre les François de l'un et de l'autre costé, et la disposition à se réunir; la conversion du Roy, et ce qui s'en ensuivit.

L'assemblée des Estats produisit l'opposition aux desseins des Espagnols qui s'y manifestèrent; et ledit arrest de la cour cassant tout ce qu'ils faisoient contre l'ordre des loix et coustumes du royaume, s'en ensuivit la division, séparation et dissipation du party, et les traittez particuliers des gouverneurs de diverses provinces et des villes se réduisant un à un au service du Roy: en quoy il ne faut pas oublier que ceux qui agissoyent principalement, secrettement et plus puissamment pour la réunion des esprits et accommodement des affaires, eurent grand soin de faire que les députez de la ville de Paris pour les Estats fussent personnes assurées, qui n'eussent aucune part en la faction : ce qui leur succéda pour la plus grande partie (1).

Desquelles choses il se remarque aisément que Dieu, voulant sauver la France de l'orage qui la menaçoit, retint au party de la Ligue un bon nombre de gens qualifiez, sincères et fidèles à la religion et à l'Estat, qui, postposant tous intérêts, sont toujours demeurez fermes pour servir à l'un et à l'autre, et que la divine bonté a bien voulu se servir d'eux en un effet de si grande importance; en sorte qu'il a voulu que les premiers et plus efficaces moyens pour acheminer les affaires à une si heureuse fin soyent venus d'eux, dont je me contenteray de rapporter icy le témoignage du feu Roy ès lettres qu'il fit expédier pour le rétablissement de sa cour de parlement de Paris, du 28 mars 1594, par lesquelles *il veut et ordonne que les conseillers et autres officiers de ladite cour qui avoyent obtenu provisions des roys ses prédécesseurs*, *et résidé à Paris durant le trouble*, *soyent remis et réintégrez à l'exercice de leurs charges;* ayant jugé lesdits conseillers dignes de cette sienne grâce et faveur pour la constance et vertu qu'ils ont monstrées en plusieurs choses, et mesmement en la résolution qu'ils prirent de faire l'arrest qu'ils publièrent et soustindrent vertueusement au mois de juin précédent, contre ceux qui s'efforçoyent de troubler et rompre les ordres de la succession légitime de ce royaume.

(1) A la fin du pénultième article qui finit par ces mots : *La plus grande partie*, il y avoit quelques lignes rayées contenant ces paroles : « Et cette compagnie se trouva si généreuse à la conservation des droits du royaume, qu'ils refusèrent audit sieur cardinal de Cega, légat, l'entrée de sa croix en la salle de l'assemblée, pour luy faire connoître qu'il n'y avoit aucune jurisdiction. » (*Note de Conrart.*)

FIN DU MÉMOIRE DE MICHEL DE MARILLAC.

MÉMOIRES

DE

MESSIRE CLAUDE GROULART,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE NORMANDIE,

OU

VOYAGES

PAR LUI FAITS EN COUR.

NOTICE

SUR CLAUDE GROULART

ET SUR SES MÉMOIRES.

Les Mémoires de Groulart, que j'avais réservés pour ma dernière tâche, fortifient des impressions bien contraires que j'ai souvent éprouvées durant le cours de cette publication : on en conviendra, il est pénible de voir l'immense place que tient, dans ce recueil, le tableau des désordres et des calamités qui ont désolé nos provinces; mais aussi, en contemplant les prodiges de courage, de génie et de vertu qui ont porté si haut la gloire et la prospérité de notre pays, l'admiration se mêle à un sentiment de gratitude. Ils ont été nos bienfaiteurs, ces hommes, rois ou guerriers, magistrats ou savants, qui, de la France de Charles VI, de Charles IX, de Henri III, ont fait la France de nos jours. Pour accomplir cette œuvre, il a fallu six siècles de persévérance; en général, pendant cette période, l'éclat des armes éblouit trop les yeux et détourne l'attention de services moins brillants, mais d'une importance réelle. La magistrature, par sa science et l'élévation de ses vues politiques, a exercé une heureuse influence dans l'Etat, et l'on ne saurait méconnaître son concours dans ce long travail qui a produit l'unité nationale. J'espère qu'une plume habile, en retraçant cette histoire, montrera comment une sage distribution de la justice attira vers la couronne, comme vers un centre protecteur, des peuples divisés d'intérêts et de mœurs différentes; comment les compagnies souveraines, tout en ménageant les droits consacrés par des coutumes locales, sont parvenues, malgré leur diversité, à établir des règles générales, lesquelles, en prévalant, ont préparé les esprits à une fusion complète. Ces réflexions me sont naturellement suggérées par le souvenir d'un magistrat que recommandent la noblesse de son caractère, l'étendue de ses connaissances, et la familiarité dont l'honora le plus grand de nos rois.

Claude Groulart, né en 1551, appartenait à une riche famille de Dieppe. On lit dans le dictionnaire de Moréri que de Thou l'avait connu à Valence, où ils étaient allés l'un et l'autre pour achever leurs études. « Groulart, dit l'au» teur de cet article, y perdit son temps; sa » grande jeunesse le portoit à la dissipation; » mais après la funeste journée de Saint-Barthé» lemi, s'étant retiré à Genève,... il se rendit le » disciple de Scaliger, sous qui il étudia pendant » quinze mois avec la plus grande application; » en sorte qu'il apprit fort bien les langues grec» que et latine. » Pour motiver ce voyage, le même auteur ajoute que le jeune Groulart *professoit la religion protestante*; Farin, dans son histoire de Rouen, affirme que *ses parens n'étoient point hérétiques*. Cette seconde assertion ne détruit pas la première; toutefois, si les nouvelles doctrines avaient séduit le savant élève de Scaliger, il est présumable qu'elles ne firent sur son esprit qu'une faible impression, puisque rien dans sa conduite, rien dans ses Mémoires n'en décèle la moindre empreinte.

Revenu en France, il obtint un office au grand conseil; et, en 1585, la protection de la famille de Joyeuse le fit nommer premier président au parlement de Rouen. Le 16 avril de la même année, il prit possession de son siége à l'âge de trente-quatre ans. Dans l'exercice de ses hautes fonctions, il agit en homme digne de cette faveur, et se distingua par son zèle éclairé pour la justice, par son dévoûment inaltérable à la couronne, par son active vigilance à réformer les abus, à prévenir ou à réprimer les exactions; il sut avec le respect allier la fermeté du langage, chaque fois qu'il fut chargé de faire au roi des remontrances pour le soulagement *des pauvres peuples*. Chef de compagnie, il croyait utile d'aller observer de près la marche générale des affaires, et de détruire, dans l'esprit de ceux qui les dirigeaient, toute fausse idée sur les besoins et sur la situation de la province; il regardait donc comme un devoir de saisir les occasions d'approcher du souverain; ce fut là une des causes de ses fréquents voyages à la cour. Il a laissé de chaque voyage une relation détaillée. On y voit qu'il a rendu d'importants services à Henri IV; pour faire reconnaître l'autorité royale, il usa de toute son influence et sacrifia une partie de sa fortune; mais ces diverses relations n'ont pas assez d'étendue pour qu'il soit nécessaire

d'en résumer les particularités. J'en rapporterai une qui ne s'y trouve point; elle est trop honorable pour la passer sous silence: ce fut lui qui fonda l'hôpital-général de Rouen; il en augmenta la dotation par ses bienfaits; ce fut encore lui qui releva, par une généreuse protection, l'ancienne Académie des Palinods ou de l'Immaculée Conception.

Groulart mourut à 56 ans, le 1er décembre 1607. Il fut enterré dans le chœur de l'église des Célestins à Rouen, où reposèrent ses cendres réunies à celles de sa seconde femme, jusqu'au jour où le mausolée en marbre blanc, que lui avait érigé la piété filiale, fut détruit par la tourmente révolutionnaire. Il prenait les titres de chevalier, seigneur de la Court et baron de Monville; dans plusieurs pièces du temps on l'appelle M. de la Court.

La réformation de la coutume de Normandie devint le sujet de ses méditations et de ses travaux; il composa le discours joint à cette coutume, bien qu'il ait été publié sous le nom de l'avocat-général Thomas. Une vie trop courte, et remplie d'occupations si graves et si nombreuses, ne permit pas au premier président de tenir tout ce que promettait la supériorité de son esprit. Il a fait quelques traductions des orateurs grecs, imprimées par Henri Etienne; Huet cite avec éloge celle de Lysias. Les discours qu'il a prononcés et qu'on peut lire dans les registres du parlement de Rouen, passaient alors pour *très solides* et pour *très éloquents* : *très solides*, ils peuvent avoir ce mérite; *très éloquents*,... puisqu'ils ont paru tels, il faut que sous ce rapport les idées aient bien changé. Groulart s'était rendu si familiers les auteurs anciens, qu'il les mettait en lambeaux; à voir tant de citations accumulées, tant de mots latins et français entremêlés, on dirait qu'il ne pouvait s'exprimer dans une seule langue. Quelquefois, par entraînement, il altère le texte, le retourne, l'arrange, afin qu'il convienne mieux à la pensée qui le domine; l'érudition l'emporte, il lui faut absolument du grec et du latin, et, dans les sujets qui y sont le plus étrangers, il y revient sans cesse. S'agit-il, par exemple, de soutenir ses droits à la préséance? Au lieu de développer d'excellentes raisons qu'il indique à peine, il invoque Thucydide et s'appuie sur Tite-Live! Tel était le goût du temps: c'est peut-être à cause de cette manie que les hommes de guerre, moins savants, écrivaient mieux.

Il était réservé à un magistrat d'être le premier éditeur des Mémoires de Groulart; M. Monmerqué a eu à sa disposition deux copies: celle des archives judiciaires, laquelle est incomplète et très fautive, et celle de M. Barbot-Duplessis. Je ne puis rien dire de cette dernière dont je n'ai point eu communication. Cette circonstance m'a mis dans la nécessité de faire des recherches; elles m'ont coûté du temps, mais j'ai lieu de ne pas le regretter. Le manuscrit autographe existe à la bibliothèque de Rouen: c'est un volume in-quarto, couvert en parchemin, contenant 147 feuillets écrits; et 25 en blanc, papier de différents formats. L'écriture est très lisible, sans rature, les feuillets ont été pliés comme pour être mis dans la poche. Le 49e et les suivants sont remplis par des harangues et des mercuriales, les 48 premiers par les voyages en cour. Le chapitre second en a été arraché ainsi que le septième; mais ces deux chapitres se trouvent dans une copie complète et faite avec soin vers le commencement du XVIIe siècle. Je tiens ces détails de M. Floquet, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Ce savant a poussé si loin l'obligeance, qu'il a bien voulu interrompre ses propres travaux pour s'occuper des Mémoires de Groulart, dont il a épuré le texte en le collationnant lui-même sur le manuscrit autographe et sur la copie qu'il possède. Cette seconde édition obtiendra la préférence, je puis le dire, puisque ce n'est point à moi, mais à M. Floquet seul, que le public en doit attribuer le mérite.

Je n'ai jamais attaché d'importance à mes Notices, et je n'eusse mis à celle-ci, comme aux précédentes, que des lettres initiales, si, en se méprenant sur mon intention, on ne m'en eût fait un reproche.

Mars 1840.

AUGUSTE BOBÉE.

MÉMOIRES

DE

CLAUDE GROULART.

CHAPITRE PREMIER.

Voyage fait en court en 1588.

Octuagesimus octavus mirabilis annus
Ingruet, et secum tristia fata feret,

Ont dict tous les anciens astrologues et ont dict vray; car ce a esté l'année de désordre et de confusion, et semence de rébellion, guerre intestine et estrangère, comme il s'est vu par après.

Le duc de Guyse, impatient de la longueur de la vie du roy Henri troisième, durant laquelle il n'osoit faire esclater ses desseings; après la composition de la première Ligue, qui s'estoit mise aux champs l'an 1585; après long temps mal employé à faire la guerre aux huguenots, mais plustost au roy de Navarre, contre lequel estoient leurs menées; estant entrée une grande armée de reistres sous la conduite du colonel d'Annot (1), et leur ayant donné une lourde atteinte à Auneau, l'an 1587 (2), voyant que le simple peuple l'admiroit pour ses exploits, le tenoit pour le seul deffenseur de la religion catholique, et que la noblesse diseteuse et autres gens abandonnés à cause de leurs debtes l'excitoient à se déclarer, et qu'il auroit moyen de se saisir de la personne du Roy, et ou le garder afin de faire tout passer soubs son nom, ou le tondre et rendre moyne, délibéra de venir à Paris. Ce que le Roy ayant sceu, luy despescha M. de Bellièvre pour luy dire de sa part qu'il eust à n'entrer à Paris qu'il n'eust autres nouvelles de luy; et cependant envoye au président de Neuilly et à Marteau, prevost des marchands, son gendre, leur faire entendre qu'il ne trouvoit bon les secrettes menées que l'on faisoit et chastieroit les mutins et séditieux. Ce que tant s'en fault qu'il les retint, qu'au contraire ils envoièrent au duc de Guyse le faire haster, luy remonstrer que s'il perdoit ceste occasion qu'il ne la recouvreroit jamais. Cela le feist résoudre, et, contre la volonté du Roy, s'achemina, lui sixiesme, en poste, et arriva ledit jour (3) à Paris, alla descendre chez la Royne mère, laquelle le mena au Louvre, luy marchant à pied, affin que les Parisiens, qui luy portoient une affection extraordinaire, le veissent. Chacun de vray par les rues s'assembla, monstrant par tous signes d'allégresse une joye incroyable.

Cela estant venu aux oreilles du Roy, il en fust estonné fort estrangement; toutesfois il vit qu'il falloit faire bonne mine, et l'attendit de pied coy dans son cabinet, où il se rendit sur les quatre heures après midy. Quelques uns des serviteurs du Roy, et entre autres les sieurs de Grillon et Alfonse (4), corse, estoient d'advis que le Roy le fist tuer à l'entrée de son cabinet et le pendre aux fenestres, ou jetter en bas à la rue; et chacun a creu depuis que si cela eust esté exécuté, qu'il eust couppé le pied à beaucoup de malheurs.

Le soir, le Roy prist conseil de ce qu'il debvoit faire et continua le lendemain; mais le malheur estoit que la pluspart estoient esprits préoccupez et craintifs, qui n'osoient dire qu'à demy ce qu'ils en pensoient. Toutesfois le mercredy fut résolu que le Roy feroit entrer dans Paris trois mille Suisses qui estoient aux environs de Paris, ce qui fut exécuté.

Le 12, jour fatal et misérable pour la France, estant entrés avec quelques soldats du régiment des Gardes, on les départit en diverses places; et cela fut si dextrement exécuté, que ny le duc de Guyse ny ses partisans ne s'en apperceurent que tout ne fust dedans; et sy on fust

(1) *Sic* dans le manuscrit autographe.
(2) Le 24 novembre.
(3) Le 9 mai 1588.
(4) Depuis maréchal d'Ornano.

allé droit en sa maison, on l'eust amené aysément au Roy; mais comme on vid qu'on se contentoit d'avoir posé chacun en son quartier, les partisans reprirent courage, et eux-mesmes ayant tumultuairement délibéré, résolurent de tenter l'esprit des habitans, et leur proposer qu'on vouloit remplir la ville de garnisons; ce que les grandes et superbes villes ont en détestation; de sorte que, sans songer à autre chose, chacun prend les armes, se barricade aus coings des rues; animés par les gentilshommes de la Ligue départis aux principaux quartiers, se jettèrent sur les gardes et les Suisses, lesquels, pour n'avoir commandement, se retirèrent doucement avec honte et malencontre, tant qu'ils se rendirent près du Louvre, où estant, les Parisiens furent si insolens qu'ils posèrent de leurs sentinelles contre celles du Roy, près la chapelle de Bourbon.

Cet exploit fut exécuté miraculeusement et contre l'espérance du duc de Guyse qui, du commencement vouloit monter à cheval et s'enfuir; mais on lui remonstra que les portes estoient fermées et qu'il ne pourroit sortir. De sorte qu'il prist une autre résolution d'essayer à faire faire barricades, et, sy les choses luy succédoient, se gouverner doucement; synon, avoit donné signal que, au son de la cloche Saint-Jacques de la Boucherie, ils missent tout à feu et à sang. Toutesfois il n'en fut pas besoin, car tout leur rioit, ouvroit les bras, détestoit le Roy et les siens, et ne parloit que de se saisir de sa personne; ce qu'ils différèrent au lendemain. Mais la nuict, le Roy prist conseil de se retirer et abandonner Paris, après avoir fait mille détestations de l'ingratitude de ce peuple, duquel il promettoit se ressentir à l'advenir, et par toutes sortes d'ignominies tesmoigner qu'il hayssoit autant cette ville-là qu'il l'avoit autrefois aymée.

Le lendemain matin, 13 de may, le Roy sortit par la porte Neufve, feignant aller aux Capuchins, donnant assignation aux plus signalés serviteurs qu'il avoit près de soy de son intention; et fut son partement sy prompt et hasté, qu'ils se bottèrent tous dans les Capuchins et partirent promptement pour se rendre à Chartres, pour adviser aux affaires qui s'offroient. Son département entendu par le duc de Guyse, il tint conseil de ce qu'on feroit, et s'il le suivroit ou non; mais n'ayant advis certain du nombre d'hommes qui accompagnoient le Roy, ils n'osèrent le suivre, et luy envoyèrent seulement des hommes feignans estre fort marris de son absence, comme je crois qu'ils estoient; mais c'estoit à autre intention.

Sa Majesté arrivée à Chartres, dépescha de tous costez, et pour tascher de regaigner la bonne volonté du peuple, fist un édict de révocation de tous les mauvais édicts qui avoient esté vériffiés et estoient à la foule du peuple; et fut la déclaration vériffiée avec un applaudissement extresme en la cour (1). Cependant, quelque temps après, le Roy délibéra s'acheminer en cette ville de Rouen, et envoya M. d'Emery, maître des requestes, et Beaulieu-Ruzé, faire entendre ce qui s'estoit passé et la juste occasion qu'il avoit de se plaindre de messieurs de Guyse. Suivant ce, le 9 juin ensuyvant, le Roy s'achemina jusques à Vernon. Ce qu'entendu à la cour du parlement, on nous députa messieurs le président de Courvaudon, La Vache et Beuesville, conseillers, et moy, pour l'aller saluer et faire offre du très humble service que nous luy debvons, et nous rendismes à Vernon, le dimanche 12 de juin; et l'ayant trouvé à son lever, luy fismes entendre l'occasion de nostre venue. Il nous commanda de nous en retourner, et que ledit jour il iroit coucher à Rouville et le lendemain à Rouen. Sur quoy fault notter que le comte de Tillières, ayant espousé la belle-sœur de M. d'Elbœuf, avoit secrettement, encor qu'il n'en feist semblant, faict profession de la Ligue; de sorte qu'ayant entendu que le Roy venoit à Rouen, il se fascha fort; et de fait, le treizième de juin, comme nous nous préparions à recevoir le Roy, ils advisèrent ensemble, le père, le sieur de Chemerault et luy, d'envoyer dire au Roy que le peuple estoit fort esmeu, qu'il y avoit danger de sédition, et qu'il valoit mieux que l'on différast au lendemain : ce qu'ils faisoient affin d'avoir loisir d'exciter le peuple et luy persuader qu'on vouloit mettre des garnisons; ce qui sans doute eust fait résoudre les mutins à dénier l'entrée au Roy qui, sur cet advis estant en grande perplexité, me dépescha le sieur Miron, son premier médecin, par lequel il m'escrivist de sa main des lettres fort favorables, que l'on verra avec celles que je garde; et me mandoit que, suivant l'advis que nous prendrions ensemble, qu'il se résoudroit à venir ou non. Ces lettres me furent baillées dans le parlement; et ayant conféré ensemble, je luy représentay l'importance du fait; que je n'estois pas sy présomptueux que de vouloir asseûrer une chose sy précieuse qu'une personne de roy, et que s'il y avoit quelque conspiration contre sa personne, qu'elle ne s'exécutast, ou qu'on ne luy tirast un coup d'arquebuze par une fenestre,

(1) Du parlement de Normandie.

ou quelque autre malheur semblable; mais que je pouvois bien luy dire que les gens de bien ne désiroient rien tant que veoir le Roy, et qu'en tout cas je croyois que s'il n'y venoit la journée, qu'il n'y entreroit jamais. Retourné, il feit résoudre le Roy à venir, dont nous receusmes tous beaucoup de joye; et pendant le séjour s'est fait la paix, en juillet, qui a esté cause de grands maux. Je laisse à part l'honneur qu'il pleut au Roy de me faire et publiquement et particulièrement: *tacitum pertentant gaudia pectus*. C'est une partie des rescompenses que j'ay eu des grands services que j'ay faits, d'avoir eu bon accueil de mon maistre.

CHAPITRE II.

Voyage fait en l'armée et à la cour, en 1590 (1).

Après que le duc de Mayenne eust honteusement levé le siége qu'il avoit mis devant Dieppe, le Roy, accompagné de ses forces et de quatre mille Anglois qu'il avoit eus de renfort, alla devant Paris, prist et feist piller tous les faux-bourgs (2), encore que ceulx de dedans, oultre les habitans, y fussent un nombre fort grand de soldats, mais de la Ligue, c'est-à-dire timides et couards. Voyant néantmoins qu'il ne pouvoit forcer la ville, il s'achemina à Vandosme, qu'il prist de force, et feist décapiter le capitaine qui, outre la Ligue, luy estoit ennemy, encore qu'il eust esté honoré de cette charge par le Roy, lors roy de Navarre, qui de là alla au Mans, où commandoit pour la Ligue le sieur de Bois-Dauphin, qui après quelque résistance se rendit par composition. Le Roy mist lors en délibération ce qu'il feroit, ou s'il iroit en Bretagne où ses serviteurs l'appeloient, ou s'il tourneroit vers la Normandie, ce qu'il jugeoit beaucoup plus utile pour luy, de peur que s'esloignant, le duc de Mayenne, à qui le roy d'Espagne avoit envoyé le comte d'Aiguemont (3) avec des forces, ne se feist maistre de sy peu de villes qui deçà la Loire estoient en l'obéissance de Sa Majesté, mais, comme il arrive ordinairement, mal pourveues et d'hommes et de munitions, et qui ne pourroient résister sans la présence d'une armée. Ce qui le mettoit en peine estoit qu'il n'avoit poudres pour la moindre bicoque, et n'y en avoit qu'à Caen où commandoit le sieur de La Verune, qui, par les artifices de quelques ligueurs, estoit fort refroidy et au hazard de prendre le party contraire; de sorte que, n'assistant point le Roy, c'eust esté et honte et danger. Le sieur Ratte et moy persuadasmes à cet esprit foible d'envoyer jusques au Mans le capitaine Benest, auquel il se fioit fort, et quant et quant advertismes de cette résolution le Roy, qui feist sy grand accueil audit Benest, qu'estant de retour il persuada le sieur de La Verune de renvoyer au Roy luy faire offre de toutes les munitions qu'il avoit; qui fut un service signalé, car le Roy l'acceptant, gaigna Mayenne, Allençon, Argentan et se rendit devant Fallaise, d'où il envoya M. d'O pour me commander de l'aller trouver.

Le garde des sceaux Monthelon (4) avoit, depuis la mort du feu Roy, renvoyé au Roy de présent les sceaux; et attendant qu'il eust trouvé personnage agréable, le Roy les mist entre les mains de M. le mareschal de Biron, qui scelloit les expéditions (ce qui peult-estre ne s'est jamais veu en France), et le Roy escrivoit de sa main les *visa*. Les troubles et les guerres admettent toutes choses licites et illicites. Cela a esté gardé jusques à la fin de cette année, que messire Philippe Huraut fut remis au sceau comme chancelier, *malo magno regni*. Pendant le chemin, M. d'O me fist cognoistre que la volonté du Roy estoit de me les mettre entre les mains; mais quant et quant il me bailloit les exoines (5) de cour, fort esloignées de celles des gens de bien. Je luy feis bien sçavoir que si cela estoit, je m'y gouvernerois tout autrement. Il vit que je n'estois point leur homme, de sorte qu'ils ne m'en ont parlé.

La ville de Fallaise estoit tenue pour la Ligue par le sieur de Brissac, qui aux approches fist merveilles de braver, et néantmoins se laissa prendre honteusement, n'y ayant pas seulement bresche pour passer deux hommes de front. Je n'ay jamais veu homme sy estonné.

Le soir, 5 janvier, veille des Roys, j'arrivai avec M. d'O et allay saluer le Roy qui revenoit des tranchées, fort resjoui de l'heureux succès de ses entreprises. Il me fist un très bon accueil, me disant qu'il sçavoit que le feu Roy m'avoit aymé, et aussy que je l'avois fidellement

(1) Ce chapitre manque dans le manuscrit autographe; visiblement il en a été arraché. Nous le publions d'après une copie *des voyages en cour*, que possède M. Floquet. Cette copie est du commencement du XVII[e] siècle.

(2) Le 1[er] novembre 1589.

(3) Lisez d'Egmont.

(4) Lisez Montholon.

(5) On lit *axiômes* dans la copie de M. Floquet, *exoines* dans l'édition de M. Monmerqué. Ce dernier mot, anciennement fort en usage au Palais, veut dire ici *excuses*, *paroles évasives*.

servy ; qu'en la perte de mon maistre j'en avois un autre qui me portoit de l'affection davantage et qui me la monstreroit par effect; mais aussi que je l'aimasse, et plus encore que le déffunct, et continuasse à le bien servir, affin qu'estant venu à bout de ses ennemys, comme il espéroit que Dieu luy en feroit la grâce ayant si juste cause à poursuivre, je me ressentisse du bien qu'il feroit à ceux qui l'auroient aymé. Il me feist sçavoir comme il avoit eu très agréable ce qui s'estoit passé à Caen à son advènement à la couronne; que nous avions, avec beaucoup de considérations, empesché les desseins des ennemis, et mesme en la négociation dernière avec le sieur de La Verune, d'autant que s'il fust demeuré obstiné, il ne se fust acheminé vers ces quartiers. Je luy feis response telle qu'un subject doit faire à son prince, ayant contentement de voir ses services receus de bonne part par son maistre, qui est une gloire assez grande et rescompense honorable. Il me fist entendre qu'il eust fait son entrée à Caen, mais qu'il avoit nouvelles que le duc de Mayenne avoit pris Pontoise et venoit assiéger Meulan; de sorte qu'après une infinité de courtoises chères, il me licentia et retournay à Caen. Je laisse la façon de laquelle il me receust en la présence du sieur de Brissac (ce seroit vanité que de le dire); seulement j'adjousteray qu'il commanda à M. d'O et de me traiter et de me laisser sa chambre, où je couchay; et vindrent souppet avec nous M. le mareschal de Biron, baron de Biron son fils, le Grand (1) et comte de Thorigny; et fust un plaisant discours du bon père de Biron, qui dist que qui auroit veu le Roy au Pollet (2), de là aux fauxbourgs de Paris, maintenant dans Fallaise, seroit bien empesché à le remettre au Pollet.

CHAPITRE III.

Voyage fait en l'armée et à la cour, en 1591.

Estant fort ennuyez de la longueur de la guerre et d'estre hors de nos maisons, nous avisasmes un jour d'envoyer M. de Mathan vers le Roy pour l'exciter d'entreprendre le siége de Rouen, où beaucoup d'occasions se presentoient d'en avoir bonne issue. Premièrement y commandoit pour lors M. de Tavanes, qui estoit sans créance et fort hay des habitans. Qu'il y avoit une partie des murailles qui estoient abattues, de sorte que c'estoit comme une bresche faite; qu'il n'y avoit ny vivres ny munitions. Nous adjoustions que cette ville brideroit Paris; que nous presterions au Roy cinquante mille escus; que nous sçavions que la reyne d'Angleterre aideroit de trois à quatre mille hommes et vingt canons, et messieurs les Estats des Pays-Bas autant; que cette entreprise seroit beaucoup plus difficile si on attendoit davantage, d'autant qu'ils prattiquoient M. de Villars, gouverneur du Havre, pour le faire venir commander à Rouen; qu'il avoit grand nombre de munitions et estoit vigilant et hardy; qu'outre cela, l'armée des reistres arrivoit avec grand terreur.

Tout cela fut trouvé bon par le Roy et approuvé par M. le mareschal de Biron, auquel nous promettions, au cas que l'entreprinse succédast, vingt mille escus; et de faict le Roy dépescha en Angleterre et en Flandres, qui envoyèrent hommes, navires et munitions, dès le commencement d'aoust. Mais le bonheur de la France n'estoit encor arrivé; car le Roy ayant été recueillir les reistres que le comte d'Anhalt amenoit, au lieu de venir au temps qu'il avoit dit, devenu ardemment amoureux de Gabrielle d'Estrées, pour luy complaire, alla assiéger Noyon, et pendant qu'il y fut, ceux de Rouen achevèrent de traicter avec M. de Villars, qui ayant sceu ce qui se passoit, fist munir la ville, réparer les bresches et amener du Havre grand nombre de toutes sortes de munitions. La plupart des soldats anglois moururent de maladie à Arques; tant qu'enfin l'armée du Roy venue à Rouen ne l'investit que le unzième de novembre, avec des incommodités infinies; et y avoit plus de gens de guerre dedans que dehors.

Cependant, comme l'on a de coustume de vouloir faire demeurer garans ceux qui font des ouvertures aux roys, encore que l'on ne fust venu au temps que nous avions dict, que toutes incommodités fussent survenues avec l'hyver et importune saison d'assiéger, sy nous envoya-t-on messagers à Caen, nous sommer de faire porter nos cinquante mille escus; et fus mandé avec messieurs de Motteville et de Lanquetot affin d'aller à l'armée, et partismes de Caen avec M. de Montpensier, le 18 décembre dernier, et nous sommes rendus à Louviers le 24, vigile de Noël, ayant évité beaucoup de périls, car il y avoit des petits chasteaux qui tenoient pour la Ligue, comme la Mesengère,

(1) C'est ainsi qu'on désignait le grand écuyer; cette charge était alors remplie par Roger de Saint-Lary, baron de Termes.

(2) Faubourg de Dieppe.

Forestière, et puis Honfleur et Verneuil, où commandoit le sieur de Medavid, qui faisoit des courses continuelles. Le jour de Noël, le sieur Du Rolet me communiqua une entreprise qu'il disoit avoir sur le chasteau du bout du pont de Rouen, qu'il s'asseuroit qu'un nommé... (1), soldat de son pays et y commandant, luy mettroit ès mains. Je luy remonstray le peu d'apparence qu'il y avoit; que les ligueurs estoient sans foy, veu l'exemple de Fallaise et d'autres, où ils avoient manqué de parole; que je me doubtois que le sieur de Villars l'auroit sceu et qu'il l'attraperoit. On ne peult éviter son malheur : l'espérance qu'il avoit d'estre gouverneur de Rouen l'avoit rendu fort insolent; de sorte qu'il alla à Rouen, où il fut trahy par son homme, et mainténant y est détenu en grande captivité, au hazard de perdre sa bonne fortune. Nous nous sommes rendus à Darnestal, le 29 du mois (2), et nous avons esté logés comme en une armée.

Comme je partois de Louviers, M. d'Incarville m'escrivit des lettres par lesquelles il me mandoit que M. le chancelier (3) estant fort mal avec le Roy, et en danger d'estre désarçonné, s'estoit adressé à luy et prié de traicter avec moy pour les sceaux, qu'il me résigneroit volontairement en luy payant argent comptant quarante mille livres; qu'ils en avoient communiqué avec M. d'O, qui le trouvoit bon et le désiroit, promettant me faire rendre l'argent dedans l'an. Toutesfois il n'en fut point besoing; car le Roy, qui est de bon naturel, oublia son courroux; et à ce faire fut excité par le sieur de Sancy, qui est hardy et impudent, lequel ayant découvert cette négociation, et indigné qu'on ne luy en avoit communiqué, alla chanter sornettes au Roy, auquel aussy je parlay et luy dis ce qui s'estoit fait, et que j'avois bien apperceu que ce n'estoit qu'une tentative que faisoit M. le chancelier, et que je ne désirois pas par argent m'introduire en une telle charge. Il me fist response qu'il avoit agréable la procédure que j'avois tenue et qu'il se souviendroit de moy. Les affaires de cour ne se peuvent traicter qu'avec artifices, qui sont fort esloignez de mon naturel.

Pendant le séjour que j'ay faict au camp, le Roy, par diverses fois, me voulut mener aux tranchées. Je le refusai, comme n'estant de la profession des armes; qu'aussy bien je ne pourrois dire sy elles estoient bien ou mal faictes; et que s'il arrivoit que je fusse blessé, je ne servirois que de risée et moquerie à ceux de dedans. Toutesfois il ne perdoit à m'en faire instance, jusques à ce que j'eusse trouvé moyen de m'en défaire par une demande que je luy feis, s'il ne désiroit pas d'estre tenu et recogneu roi de France et l'estre aussy. Il me dist que ouy : « Apprenez donc à ung chacun à faire son mestier. » Il se prist à rire et ne m'en parla du depuis.

Or, durant la demeure de Louviers, où estoit M. le cardinal de Bourbon, M. le comte de Soissons le vint trouver, qui de là s'est acheminé à Béarn pour rechercher en mariage Madame, sœur du Roy, contre l'intention de Sa Majesté. Je ne sçai ce qui en arrivera : tant y a qu'ayant recongneu par les discours dudit sieur cardinal qu'il avoit quelque dent de laict, qu'il blasmoit apertement les actions du Roy, et tenoit des propos qui estoient de conséquence pour mettre division entre les serviteurs du Roy, prenant pour subject la religion, et estant à ce poussé par ces ames foibles qui ne peuvent gouster l'obéissance qui est deue à son prince, de quelque religion qu'il fasse profession, je pensay que j'en debvois advertir Sa Majesté, ce que je fis, le suppliant néantmoins ne faire sçavoir ce que j'en faisois, qui n'estoit que pour son seul service. Il me fist une grande démonstration de joye de ce que je ne luy avois celé, me promist qu'il auroit fort agréable la continuation de mon zèle; et s'estant levé de dedans son lict, où il estoit quand je parlay à luy, il m'embrassa et me permist d'aller à Dieppe, pour de là me retirer à Caen. Il commanda à M. Du Hertré de nous accompagner avec sa compagnie de gendarmes, d'autant que ceux du fort de Fescamp, qui avoient des retraictes cachées dans le pays, faisoient des prises tous les jours sur les chemins, et si nous avions dans nostre armée plusieurs traistres qui espioient surtout les gens de robes longues, contre lesquels il semble que toutes leurs menées soient dressées.

Nous sommes arrivez à Dieppe le 15 janvier 1592, où nous avons esté receus avec de la bienveillance infinie. Cependant ça esté chose estrange que durant trois mois entiers il ne s'est levé aucun vent d'amont, et au contraire il y a eu du vent d'aval si violent qu'il n'a été possible de nous embarquer pour aller à Caen, jusques au 4 avril, qu'ayant fait voile dans le navire du

(1) Cet individu s'appelait Langonne et était lieutenant du capitaine Marc. (*Discours du siége de la ville de Rouen*, au mois de novembre 1591, par Guillaume Valdory; et *Chronolog. noven.* de Palma Cayet, ann. 1592.)

(2) Décembre 1591.

(3) Pilippe Huraut, comte de Cheverny, auteur des Mémoires qui se trouvent dans cette collection, t. 10, première série.

capitaine Clémence, nous soyons arrivez à Estrehan, et le lendemain à Caen, d'où il sera difficile de me tirer de long-temps.

Or, pendant qu'estions à Dieppe, le prince de Parme, sollicité par M. du Mayne, et plus encore par le sieur de Villars, qui craignoit à la longue d'estre emporté, s'advança avec une armée pour secourir Rouen, dont Sa Majesté, advertie au commencement de febvrier, prist quelques troupes de cavalerie pour aller voir sa contenance, laissant M. le mareschal de Biron commander en son absence.

Le Roy s'achemina jusque par-delà Aumalle, trouva le prince de Parme marchant en ordre de bataille, et le feist attaquer à l'escarmouche. Les troupes du prince estoient si grandes, que le Roy fut contraint se retirer, et à l'entrée d'Aumalle fut blessé aux reins d'un coup d'arquebuse. Toutesfois il porta le coup jusques à Neuf-Chastel, et fut trouvé si favorable, que la balle, qui entra d'environ deux doigts, ne perça la chemise et rapporta la balle quant et soy.

Le Roy ayant veu que le Neuf-Chastel n'estoit asseuré, vint loger chez moy à Saint-Aubin, où il arriva le 8 febvrier 1592. Le lendemain m'envoya querir, et l'allasmes saluer audit lieu. Il se pourmenoit par la chambre, encore que sa blessure luy fist grand douleur. Il me dist qu'il me vouloit donner à disner le lundy chez moy ; mais estant de retour à Dieppe, nous fusmes advertis qu'ayant sceu que le prince de Parme tournoit vers Dieppe, le Roy partit le lundi de bon matin. Et oultre ce, fus pris d'une fiebvre, dont j'ay esté assez violentement mené.

Depuis le partement du Roy nous fusmes en grand peine à Dieppe ; car premièrement le sieur de Palleseuil perdit le chasteau et ville de Neuf-Chastel, et si le prince de Parme eust tourné vers nous, c'est sans doubte qu'il eust pris la ville : et fust tenu conseil chez moy, où M. le commandeur de Chaste fist résoudre qu'on bruslerolt le Pollet sy les troupes de l'ennemy s'advançoient. Toutefois il n'en fust point besoing ; car on fut estonné que tout soudain le prince de Parme rebroussa chemin, comme s'il eust voulu attaquer Rue, dans laquelle commandoit le sieur de Rubempré, gentilhomme fort accomply et valeureux, duquel le père avoit esté autant favorisant à la maison de Guyse que le fils est affectionné au Roy et à son service. Le Roi se retira à son armée et envoya quatre compagnies de gens de pied, qui s'embarquèrent à Dieppe et allèrent se jetter dans Rue, avec des commoditez que M. le commandeur de Chaste y envoya. La ville ne fut point attaquée, et estoit le prince de Parme logé dans les environs, et la pluspart des seigneurs de son armée dans Abbeville, et entre autres M. de Bassompierre (1). Je fis entendre au Roy que, s'il trouvoit bon, soubs prétexte d'envoyer visiter le sieur de Bassompierre, j'envoyerois Doublet, mon secrétaire, qui luy rapporteroit fidellement ce qu'il y remarqueroit : ce qui fut fait, et en receusmes beaucoup de bons avis.

Le Roy, ne sçachant ce que deviendroit le prince de Parme, délibéra, après sa guérison, de retourner. Cependant ceux de Rouen feirent une sortie, où ils tuèrent beaucoup de nos gens et prirent l'artillerie qui estoit dans les tranchées, ce qui nous estonna un peu. Toutesfois pour cela le siége ne perdit de continuer ; mais ce qui plus fascha le Roy, fut qu'on laissa entrer sans combat douze cents hommes de renfort que le prince de Parme y envoya, et sans qu'on l'apperceust qu'ils ne fussent sur le bord du fossé. Le Roy estoit à Criel quand il en receust l'advis, dont il fist des reproches beaucoup sur la négligence de ceux qui estoient à l'armée, car deux cents chevaux seulement les eussent empeschez et défaictz ; mais aux armées il se commet, faute de bons espions, de grands traits de clercs d'armes.

Le premier jour du mois de mars, arrivèrent à Dieppe deux mille hommes, que le comte Maurice envoyoit de renfort au Roy par son cousin Philippe de Nassau. Il les faisoit fort bon voir, car il n'y avoit en tout qu'une charette pour compagnie qui portoit les armes des capitaines, et en tout quelque vingtaine de goujats. Les soldats portoient et leurs armes et leurs harquebuses, et vivoient avec discipline, qui n'est aucunement observée en France. Nous voulusmes faire le procès à Palleseuil pour sa lascheté ; mais M. de Bouillon, qui a esté fait mareschal de France, y résista, d'autant qu'il estoit huguenot, et qu'ils se sçavent parer les uns les autres à point nommé.

CHAPITRE IV.

Voyage fait à la cour en 1593.

Le Roy, à son advènement à la couronne, promist solemnellement à la noblesse qui lui assistoit, de se faire instruire à la religion catholique, et en envoya une déclaration qui fut enregistrée aux cours de parlement. On le croyoit ainsy, et pour avoir esté le Roy recongneu tous-

(1) Père du maréchal.

jours prince de parole, et pour estre si homme de bien que l'on espéroit que Dieu auroit particulièrement soing de lui; et cela fut cause, avec le debvoir naturel des vrays François et horreur de l'assassinat du feu Roy, que chacun s'évertuoit à le servir de cœur et d'affection. Toutefois quelques ames foibles et peureuses avoient quelque regret de se trouver avec luy et combattre contre les catholiques, quoyque ligueurs et rebelles, et en sentoient du scrupule en leur consciénce. La continuation fist croistre leur apréhension, qui estoit fomentée par les continuels reproches que ceux de la Ligue leur faisoient incessamment, comme s'ils eussent combattu pour ruiner la religion et establir l'hérésie. Enfin se trouva si grand nombre de telles gens, qu'ils s'enhardirent d'en conférer ensemble, jurant de n'adhérer pas à la Ligue, mais aussi de se départir d'avec le Roy s'il ne vouloit entendre à se convertir; et soubs main, cela s'appeloit la tierce Ligue, qui avoit pour chef M. le cardinal de Bourbon, qui depuis la mort de son oncle a usé de grandes froideurs, jusques à négotier avec le duc du Mayne, et à tirer parole du sieur de Villars, qui commande à Rouen.

Le Roy en ayant esté adverti à Mantes, délibéra de ce qu'il debvoit faire. Aucuns pensoient qu'il debvoit se saisir de ceux qui en estoient autheurs, et mener les mains basses, prévenant ce qu'ils sembloient qu'ils voulussent faire; les autres furent d'un avis plus doulx, remonstrèrent au Roy sa bonté, et la fidélité aussi des catholiques, qu'il ne debvoit mal contenter. Il prist cette voye, et depuis a vacqué à son instruction, dont tous les catholiques ont receu une joye incroyable.

Avant que faire sa profession, il a jugé bon d'envoyer aux parlemens, évocquant les principaux pour estre spectateurs de cet acte. M. d'O est député pour venir à Caen m'apporter lettres, affin de m'y trouver. Nous en sommes partis ensemble et M. de Lanquetot aussy, au commencement de juillet. Passant par Seez, nous avons pris M. l'évesque, qui estoit aussy mandé. Nous arrivasmes à Maillebois, belle maison de M. d'O, espérant voir le Roy le lendemain; mais le chasteau de Dreux s'estant rendu, Sa Majesté partist pour aller à Saint-Denys, affin d'estre près de ceux qui estoient députés pour traiter d'une trefve, attendant que l'on peust avoir moyen de parvenir à quelque paix générale, les deux partis commençant fort à se lasser de la guerre, et principalement ceux de la Ligue, qui estoient las de supporter l'orgueil de l'Espagnol, qui faisoit tous ses efforts pour faire eslire sa fille l'Infante royne de France; pour à quoy parvenir doublons n'estoient pas espargnez.

Nous arrivasmes à Mantes le onzième de juillet; allasmes saluer M. le cardinal de Bourbon, qui, par tous les discours qu'il me fist, tesmoigna bien qu'il n'avoit pas agréable beaucoup la conversion de Sa Majesté et l'estimoit impossible; de sorte qu'il s'attaqua à moy-mesme sur les ouvertures et raisons que je disois au contraire; et faut notter qu'il estoit gaigné du tout par ceux de la tierce Ligue. Nous y saluasmes aussy M. de Montpensier, qui estoit fort mal de la blessure qu'il avoit receue devant Dreux. Nous partismes de Mantes le 20 juillet et arrivasmes à Saint-Denys le 22, où nous trouvasmes le Roy et beaucoup de messieurs les députez arrivez là. Ce fut la première fois que j'ay eu le bien de saluer M. le premier président de Paris (1), qui m'a fait et promis grande démonstration d'amitié.

Le 23, Sa Majesté assembla un conseil pour délibérer ce qu'il auroit à faire, au cas que les trefves que l'on négotioit ne s'achevassent, se plaignant qu'il n'avoit tenu qu'à ses serviteurs que Paris ne fust réduict en grand nécessité; mais qu'ils se contentoient de faire faire des forts et y entretenir grandes garnisons; et quelques deffenses qu'il y eust, permettoient soubz passeports de faire conduire des vivres à Paris, et leur donnoient moyen de continuer leur rébellion : toutesfois qu'il essayeroit encore cette fois, et qu'oultre les forts qui estoient desjà, il en feroit encore un à Meudon, affin d'oster tout moyen aux Parisiens d'estre secourus. Le conseil levé, il m'a fait cet honneur de se lever, et, me prenant par la main, me fist entendre que c'estoit de M. d'O de qui il entendoit parler, et qu'il le servoit fort mal, d'autant qu'estant gouverneur de Paris, il y avoit trop d'habitude, et sy sembloit incliner à favoriser le tiers-party, dont M. le cardinal de Bourbon estoit le chef. Je n'avois garde de respondre sur cela.

Le jour d'après, le Roy nous fist assembler ce qu'estions d'officiers; car beaucoup de ceux qui avoient esté mandez n'osèrent y venir, à cause du danger des chemins, et que ceux de la Ligue avoient un crevecœur incroyable de voir le Roy se vouloir faire catholique. Là il nous représenta que depuis que Dieu l'avoit appellé à la couronne, tout son désir avoit esté de chercher les moyens de son salut, qu'il préféroit à tous les biens du monde, et avoit continuellement prié sa divine majesté de luy en ou-

(1) Achille de Harlay.

vrir le chemin ; mais surtout depuis quelques jours qu'il avoit recogneu que ses subjets catholiques le désiroient, qu'il s'estoit mis entre les mains de quelques théologiens, où il avoit tant profité à conférer avec eux, qu'il confessoit avoir esté induict et s'estre enfin résolu de faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine : et encore qu'il eust dès ses jeunes ans esté nourry en profession contraire, et confirmé en cette opinion, toutefois que par la grâce du Saint-Esprit il commençoit à prendre goust aux raisons qui luy avoient esté alleguées; et que les armes ne l'ayant jamais peu faire appréhender ni céder tant soit peu aux artifices de ses ennemys, qu'il s'asseuroit que ses bons serviteurs et subjects l'assisteroient encore avec autant de volonté que jamais. Qu'il sçavoit que, sous ombre, qu'à Rome l'Espagnol y avoit plus de puissance que luy, il y avoit quelques ecclésiastiques qui tascheroient de brouiller et destourner un sy beau dessein, qui devoit au contraire exciter les gens de bien à se roidir à l'encontre, comme les cours souveraines avoient fait de tous temps; qu'il ne se soucfroit de péril aucun, quand il se verroit confirmé et assisté des personnages vertueux.

Il luy fut respondu par M. le premier président de Paris, qu'il se pouvoit asseurer de nostre fidélité, et que comme nous n'avions esté retenus d'aucun respect ni considération mondaine à ce qui estoit de nostre devoir, que nous continuerions tousjours, et espérions que les ecclésiastiques embrasseroient cette affaire avec un zèle incroyable; qu'ils estoient assemblez desjà pour cet effet, et que s'il plaisoit au Roy on envoyroit vers eux M. le procureur-général de Paris, qui orroit leurs raisons et leur proposeroit ce que l'on attendoit de leur piété et vertu.

Ce que Sa Majesté trouva bon d'estre fait ; et estant de retour, il asseura le Roy que les choses estoient en bon train, non pas sans quelque sourd murmure du cardinal de Bourbon et des évesques du Mans et de Seez, mais qu'ils seroient gagnez par les autres, qui estoient en plus grand nombre. Et de fait, peu de temps après ils envoyèrent une forme de protestation qu'ils désiroient que le Roy fist, qui estoit une abjuration générale de toutes sectes et opinions contraires à la sainte Escripture, aux conciles et constitutions canoniques, et recognoistre, pour chef de l'Eglise visible, la personne de nostre Sainct Père le Pape, avec la conservation de la liberté de l'Eglise gallicane.

Tout fut trouvé bon et remis au lendemain à l'église Sainct-Denys pour en faire la solemnité et cérémonie : ce qui fut exécuté le dimanche 25 de juin, avec l'applaudissement de tout le peuple qui se trouva à l'acte ; et mesme il ne fut pas possible aux ligueurs d'empescher une multitude infinie qui partit de Paris pour venir voir ce qu'ils n'eussent osé jamais croire, d'autant qu'on leur vouloit persuader que ce n'estoit que feintise, et que jamais le Roy ne se laisseroit combler à cette déclaration. Ils en ont esté fort déceuz, et Dieu veuille que ce soit leur confusion universelle; et à la vérité, s'il faut qu'ils se recognoissent et que tous ensemble viennent à recognoistre le Roy, ils feront un party formé qui aura ses députez en cour comme ont eu les huguenots, et qui par demandes importunes empescheront toute réconciliation (1).

Estans à l'église, M. de Schomberg me parla de la négotiation de la trève et me remonstra qu'il espéroit que ce seroit le seul moyen de remettre la France, qui estoit désolée en tous lieux, quand par le moyen de la trève on gousteroit un peu de la douceur, il seroit difficile de faire rentrer le peuple en guerre; et que d'ailleurs l'Espagnol estoit las de frayer argent et ne voir point d'advancement pour eux. On fist force feux de joye et tira-t-on ce qu'il y avoit de pièces de canon, qui furent ouys de Paris avec un contre-cœur horrible des ligueurs.

La trève fut conclue et achevée aussytost après et publiée par tout; mais pour cela ces esprits envenimez ne peuvent encore digérer leur poison. On voulut faire ouverture d'unir la cour des aydes avec le parlement de Normandie, et en fust-on venu à bout ; mais M. d'O remonstra que ce ne seroit pas le moyen de faire vériffier les édits, ausquels sy la cour des aydes seule se monstre quelquefois difficile, que pouvoit-on croire quand elle seroit unie en un grand corps? Et je dis au contraire que je tenois que nostre compagnie ne le voudroit point, d'autant qu'à la moindre résistance du monde on créeroit une autre cour des aydes; et cependant nous nous trouverions du guet (2), ayant

(1) Il en est ainsi arrivé; car ayant fait la paix, se séparant les uns des autres, ils ont perdu leurs forces.
(*Note de Groulart.*)

(2) Ce passage, qui a paru obscur au premier éditeur, est conforme au manuscrit autographe. M. Floquet nous en a donné une explication qui fait bien comprendre la pensée de Groulart. *Se trouver du guet*, c'est veiller pendant que les autres dorment; avoir la peine et d'autres le profit, c'est *payer les violons*. L'auteur dit que sa compagnie ne voudrait point de cette réunion, parce que, en y consentant, elle ferait *un marché de dupes*. En effet, par une *creue sy notable et de présidens et de conseillers*, les charges du parlement de Normandie, en devenant trop nombreuses, auraient beaucoup perdu de leur valeur.

creue sy notable et de présidens et de conseillers. Et voilà comme cela s'en alla en fumée. Je repartis de Sainct-Denis le 7 et me rendis à Caen le 14, ayant esté fort travaillé d'une néphrétique, que je guarys à force de boire de l'eaue au chasteau de La Rivière-Thibouville.

CHAPITRE V.

Second voyage fait en cour en 1593.

Pendant les trèves le Roy se rendit à Dieppe, d'où il me manda et M. de La Vérune aussy, et je partis de Caen le 9 de novembre; de sorte que je ne pus assister ny à l'ouverture de la cour, ny à la convocation des Estats, qui se tint peu après nostre partement. Là estant, nous sceusmes que le Roy nous mandoit, sur l'espérance qu'il avoit de pouvoir traicter avec M. de Villars, dont nous luy avions donné advis dès le premier voyage. Toutefois rien ne s'est peu achever. Il y avoit du danger sur les champs, encore que la trève fust. Pendant notre séjour, le Roy me feist fort particulièrement entendre son intention contre M. le cardinal de Bourbon.

J'adjousterai icy ce que j'ay oublié à mettre en l'autre voyage : c'est que Sa Majesté nous commanda à messieurs le chancelier, premier président de Paris, de Beaulieu, secrétaire des commandemens, et à moy, de nous assembler et adviser ce qu'il pourroit faire touchant le mariage de Madame, sa sœur, avec M. le comte de Soissons. Nous ne pusmes y rien résoudre, et remonstrasmes qu'entre les mains des roys y a deux sortes de justice, l'une extraordinaire, de laquelle ce n'estoit à nous de luy parler, et au contraire de l'en divertir quand il le voudroit, d'autant qu'elle approche de la tyrannie; et que pour le regard de l'ordinaire, il y auroit de grandes longueurs s'il falloit en venir par procez, d'autant que M. le comte *sui non faceret copiam;* qu'en tels actes il est dangereux de les dissoudre par procureur, d'autant que quelques petites protestations faictes en cachette mettroient en hazard un autre mariage, et que le meilleur seroit de tenter mondit sieur le comte par la voye la plus doulce.

[1594] Je n'ay fait aucun voyage en cour cette année-là, qui s'est passée au retour de Caen en cette ville de Rouen, après la réconciliation faite avec l'amiral de Villars.

CHAPITRE VI.

Voyage fait en cour en 1595.

Les rebelles et ligueurs de la France ayant esté deffaicts en bataille par la valeur du Roy, et ceux qui avoient eu recours à sa clémence obtenu pardon, la pluspart d'entre eux recognurent leur faute et se soubmirent au roy Henry quatrième, roy de France et de Navarre : aussy est-ce le prince le plus accomply qui ait jamais esté, et surtout pour son courage et bonté incroyable. Néantmoins, comme en ce grand remuement ceux qui avoient pris le party mauvais avoient suivy divers chefs, aussy s'est-il trouvé qu'en la réconciliation il y a eu différentes humeurs des personnes avec lesquelles il a fallu négotier : entre autres le vice sénes-chal de Montélimar (il s'appeloit Colas); ayant desseigné dès le commencement renoncer à la France et se donner du tout à l'Espagnol, il se saisit par trahison et infidélité grande de La Fère, où commandoit pour la Ligue le marquis de Maignelay, qui estoit l'aisné de la maison de Piennes, lequel il massacra méchamment dans ladite Fère; et sçachant bien que cette cruauté ne demeureroit impunie, ayant affaire à de trop grands, et entre autres à M. le maréchal de Rets, la fille aisnée duquel estoit mariée audit sieur de Maignelay, se donna du tout au prince de Parme, admist dedans sa place garnison d'Espagnols; de sorte qu'après la prise de Laon le Roy se délibéra d'assiéger La Fère : ce qu'il feist, et fut le siége fort long et fascheux, car les ennemys tenoient Dourlens, qu'ils avoient gaigné au moys de juillet, après la route du 24 dudit moys, en laquelle M. de Villars, admiral, fust tué. M. de Montpensier, par sa mort, fut recogneu à Rouen; car ledit sieur admiral, encore qu'il fust réconcilié avec le Roy, ne vouloit toutesfois permettre de son vivant que ledit sieur de Montpensier vînt à Rouen. S'émeurent aussytost des soupçons et fantaisies, à cause que Sa Majesté ayant donné le gouvernement à M. de Bellegarde, grand escuyer de France, son favory, cela fit entrer M. de Montpensier en cervelle qu'on ne voulust encore le traverser en l'authorité qu'il avoit en la province; et en ceci estoit poussé par M. le mareschal de Fervaques, qui soubs ce prétexte pensoit à l'advancement de ses desseings.

Tout encore alors estoit remply de deffiance, comme entre personnes de nouveau réconciliées, et de mécontentemens infinis. Le sieur de Villars, frère du deffunct admiral, n'ayant

peu obtenir ny l'admirauté ny le gouvernement de Rouen, et beaucoup d'autres qui ne demandoient que choses nouvelles, d'autant que la paix et le repos leur estoient contraires; le duc du Mayne encore en armes, la Bretagne soubs le commandement du duc de Mercure (1); bref, les choses estans en branle : ce qui fut cause que Sa Majesté manda M. de Montpensier et me commanda de l'aller trouver aussy; ce que je fis, et arrivasmes à Chauny le dernier jour de novembre.

Messieurs de Draqueville, maistre des requestes, et de Mathan, conseiller à la cour, vindrent avec moy, et se passa ce voyage fort heureusement, ayant esté recueillis à Trye par madame de Longueville fort honorablement; et aussy il sembloit que lors il y eust espérance de mariage entre ledit sieur de Montpensier et mademoiselle de Longueville, qui est une très vertueuse princesse. Cela eust esté faict; mais la duchesse de Beaufort le fist rompre l'an 1596, le Roy estant à Rouen.

Au commencement de décembre j'allay à Traversy, petit chasteau où le Roy estoit logé, à la veue de La Fère. Il y avoit du danger d'y aller, à cause des coureurs de Dourlens; mais M. de Fervaques nous fist escorte. Le Roy se trouvoit un peu mal le jour que nous le saluasmes. Il me dit que, se confiant en moy comme à son serviteur bien asseuré, il m'avoit mandé pour me faire entendre qu'il ne trouvoit pas bonnes les procédures de M. de Montpensier; qu'il vouloit que M. le Grand (2) jouist du gouvernement de Rouen; que je feisse en sorte que dans nostre compagnie il n'y eust de la traverse; que telle estoit son intention. Je feis responce qu'il me faisoit trop d'honneur de cette bonne opinion; que ce n'estoit à moy à controller ses volontez, n'ayant jamais eu devant les yeux que son seul service; et que de ma part j'apporterois ce qui despendroit de moy pour son contentement. Il me le réitéra par plusieurs fois. Cela fait, je pris congé de luy et allay attendre à Chauny mondit sieur de Montpensier, qui ayant esté licentié par le Roy, revint aussy à cause des Estats, qui se debvoient tenir en décembre à Rouen. En ce voyage M. Le Jumel Lisors, conseiller en la cour, fist l'ouverture de l'estat de procureur général, où il aspiroit; ce qui luy fut accordé moyennant cinq cents escus qu'il donna à madame de Sourdis. Nous arrivasmes à Rouen le 11 décembre (3).

◇◇◇

CHAPITRE VII.

Assemblée des notables tenue à Rouen en 1596 (4).

Le jeudy 10 octobre 1596, madame la marquise de Monceaux (5) arriva à Rouen, logea à Saint-Ouen, en la chambre dessus celle du Roy.

Le vendredy 11, je la fus saluer, et le dimanche encor, en ayant eu commandement du Roy par les sieurs de Sainte-Marie du Mont et de Feuquerolles.

Le dimanche 13, M. le connestable (6) arriva, que j'allay saluer; et y estoit venu M. le chancelier (7), venu dès le 7 du moys, en la maison duquel j'ay assisté au conseil par plusieurs fois.

Le 14, le Roy, qui avoit séjourné à Gaillon quelques jours, y vint dans un carrosse et y demeura jusques au mercredy.

Ledit jour de lundy, fut faict à Notre-Dame un service solennel pour le cardinal de Tolede (8), par commandement du Roy qui l'avoit escript à M. le chancelier, auquel j'assistay. M. Marin le Pigny fist l'oraison funèbre.

Le mercredy 16, le Roy fist son entrée. Je le saluay au nom de toute la cour en son théastre.

Le vendredy 18, je le saluay au sortir de son disner; et m'ayant mené dans la gallerie de son cabinet, je fus environ deux heures avec luy, pour rendre raison de l'estat auquel estoit la ville de Rouen.

Le samedy 19, le Roy jura avec le comte de

(1) Lisez Mercœur.

(2) Le duc de Bellegarde. (*V.* la note, p. 556.)

(3) Suivant la copie des registres du parlement de Rouen, tome 16, page 73, Henri IV a chargé le président Groulart de représenter à sa compagnie « que pour sa personne il ne faisoit de dépenses extraordinaires, n'ayant qu'un seul habit; mais qu'il lui étoit besoin de supporter de grands frais pour l'entretenement de ses armées, ayant une forte armée de ses ennemis sur les bras, lesquels il étoit résolu de combattre avec quelque force qu'il pût avoir, plutôt que de lever le siége de La Fère; et qu'il étoit contraint de recourir aux remèdes extraordinaires pour avoir de l'argent, lui ayant recommandé la vérification de trois édits. »

(4) Ce chapitre manque dans le manuscrit autographe; il en a été arraché. Nous le publions d'après la copie de M. Floquet.

(5) Gabrielle d'Estrées.

(6) Henri, duc de Montmorency.

(7) Philippe Hurault de Cheverny.

(8) François Tolet, jésuite. Lestoile dit par erreur que ce service eut lieu le jeudi 17 octobre.

Schoersbéry (1) l'alliance avec la royne d'Angleterre à l'église Saint-Ouen, pendant les vespres, où assista pendant le service ledit sieur comte. Ladite Ligue estoit offensible et deffensible contre tous, spécialement contre l'Espagnol (2).

Le dimanche 20, le Roy receut par les mains dudit comte, audit lieu de Saint-Ouen et pendant les vespres, l'ordre de la Jarretière; et fault notter que pendant le service et la cérémonie ledict sieur comte tenoit la main droicte, et le Roy la gauche; mais après, au sortir, le Roy reprist la droicte.

Et d'autant qu'en ladite cérémonie M. le connestable voulut marcher comme duc, y eut contention entre luy et M. de Nevers pour leur preséance, M. le duc de Nevers la maintenant pour ce que la sienne estoit plus ancienne, et que le droit luy en avoit esté cédé par madame sa mère. M. le connestable maintenoit que le duché de Nevers estoit à la vérité plus ancien; mais qu'estant tombé en filles, il avoit eu besoing de confirmation, laquelle estoit postérieure de l'érection du duché de Montmorency; que quand cela cesseroit, il ne faudroit avoir esgard à la cession de Madame, qui ne l'avoit peu faire à son préjudice. Le Roy prononça pour M. le connestable, dont l'autre fut fort mal content et ne se voulut trouver en la cérémonie, et en partit irrité.

Il y eut aussy une autre difficulté entre ledit sieur connestable et M. d'Espernon pour mesme subject. M. le connestable alléguoit que son duché estoit plus ancien; l'autre, que lorsque le feu Roy érigea en duché les terres de Joyeuse et d'Espernon, il y eust déclaration particulière, veriffiée en la cour de parlement de Paris, par laquelle estoit dict que lesdits sieurs de Joyeuse et d'Espernon, à cause de leurs duchez, préféreroient tous autres ducs non princes, encor qu'ils fussent plus anciens. A quoy on respondoit que ladite déclaration avoit esté extorquée par la trop grande faveur desdits sieurs, comme chacun sçayt, et pendant la disgrâce de M. le connestable, qui s'y estoit opposé. Toutesfois le Roy prononça pour ledit sieur; de sorte que M. d'Espernon ne se voulust trouver à la cérémonie; et sur ce que le Roy luy dist que M. de Joyeuse qui avoit pareille prétention cédoit, il fist response que ledit sieur de Joyeuse se préjudiciast comme il luy plairoit; mais qu'il supplioit Sa Majesté ne le vouloir contraindre de quitter ce qu'il avoit de marque signalée de l'affection que le feu Roy lui avoit portée; et ainsy il n'y alla point.

Le lundy 21, je fus trouver M. de Montpensier fort matin, pour, suivant son commandement, conférer touchant la lieutenance générale du bailliage, de la destitution des capitaines de Rouen, et de son mariage : ce que nous fismes amplement.

Les causes pour lesquelles on dict le mariage n'avoir esté trouvé bon par le Roy sont, tant le naturel de madamoiselle de Longueville, qu'il tient un peu trop hautain, qui en ces temps remplis de desseins pourroit aucunes fois inciter un prince doux comme est M. de Montpensier; l'autre est que l'on a rapporté, dict-on, au Roy qu'elle avoit dict que Sa Majesté avoit fait tuer feu M. de Longueville son frère, qui aux portes de Dourlens fust frappé d'un coup d'arquebuse dans la teste, à une salve qui s'y fist l'an 1595, et en mourut du coup dans la ville d'Amiens. Ce qui a sy fort irrité le Roy contre elle, qu'on ne l'a peu remettre, à cause que le naturel du Roy, esloigné sy fort de toute meschanceté, assassinat et trahison, n'a peu s'adoucir de chose aucune qui luy ait esté dicte au contraire. Et néantmoins c'est une chose estrange de ladite mort, car il y eust un soldat mis en prison, lequel ayant confessé avoir faict le coup, mais que c'estoit par mesgarde, pensant tirer à..., qui avoit esté mis hors de la place par M. de Longueville, et qui par commandement du Roy debvoit y rentrer; et disoit ledit soldat avoir eu charge de faire le coup tant par M. de Longueville que par feu M. de Nevers : et de fait, ce fust M. feu de Nevers qui tira ledit soldat de la prison et le mit en liberté, sans permettre qu'il fust passé oultre au jugement et instruction du procès. Sy ainsy est (car je n'oserois penser que les princes soient pour commander telles meschancetez, qu'ils doivent avoir en horreur), ce seroit un grand coup de Dieu, duquel les jugemens sont inscrutables, et qui en temps chastie les personnes.

Le samedy 26, je fus veoir le Roy à son lever, qui m'asseura vouloir changer les capitaines de Rouen, et me donna charge de parler à M. de Villars pour le faire condescendre à abattre le fort du Pont de l'Arche, affin qu'à son exemple les autres gouverneurs n'en feissent difficulté.

Ledit jour, fust arresté à la cour que l'on iroit saluer le Roy en corps de parlement, comme il est accoustumé de faire; et ce que l'on

(1) Le comte de Salisbury.

(2) Ce traité se trouve dans la *Chronologie noven*..

avoit différé estoit que Sa Majesté, pour ses autres occupations, n'y avoit peu entendre, et l'avoit remis audit jour.

Le dimanche 27, M. le président de Lisors, six de messieurs de la grand'chambre et six des enquestes, avec le premier avocat général, s'assemblèrent céans sur les huict heures; et ayant envoyé prier M. de Montpensier de nous introduire quand le Roy seroit prest, nous nous acheminasmes à Saint-Ouen; et admis dans la gallerie, le Roy estant au bout d'une table debout, m'ayant faict approcher avec la compagnie, m'entendit sur tout ce que je luy proposay avec beaucoup de patience, tant sur la dignité de la justice, l'authorité de la cour, que l'establissement de son royaume, et monstra en avoir beaucoup de contentement. Y estoient présens messieurs les princes de Vaudemont et de Nemours, le connestable, le chancelier, l'admiral, Bellievre, le premier président de Paris, le procureur général, les mareschaux de Retz et de Matignon, les secrétaires d'Estat, et plusieurs autres grands seigneurs ecclésiastiques et séculiers, dont j'ay beaucoup d'occasion de louer Dieu.

Le vendredy premier de novembre, le Roy alla à la messe à Saint-Ouen, accompagné des chevaliers du Sainct-Esprit qui estoient en la ville, lesquels portoient leurs grands colliers de l'ordre sur leurs manteaux ordinaires.

Le samedy 2, messieurs les connestable, chancelier et autres du conseil, jugèrent par provision l'ordre de marcher des parlemens, sans nous ouyr ny en avoir conféré ensemble, et ordonnèrent que le premier et second président de Paris, le second président de Tholouze (l'estat de premier estant vacant), le premier président de Bordeaux, le premier président de Rouen, le premier président de Bretaigne, et après eux le procureur général de Paris, celuy de Tholouze, et ainsy les autres, marcheroient: ce qu'ayant entendu, j'en fis plainte tant à M. le chancelier qu'à M. de Bellievre. Le mal a esté que M. le connestable, gouverneur de Languedoc, supportoit M. de Sainct-Jory, comme aussy le cardinal de Gondy et le mareschal de Retz, à cause de leur nepveu le président de Paulo, qui est à Tholouze. M. le mareschal de Matignon supportoit celuy de Bordeaux, où il est gouverneur; et messieurs le chancelier et de Sancy, les présidens de Paris, tant eux que les autres seigneurs qui ont des biens soubs leur parlement: et qui pis est, le président Daffis et le procureur général de Bordeaux m'ayant dict chez M. d'Espernon, le 27 du passé, qu'ils cédoient à messieurs de Paris premier et second, et à M. de Sainct-Jory, ayant rejetté la pelotte sur moy, qui considérois que je serois marqué de trop d'ambition, ne voulus pas, voyant la partie sy forte et sy bien faicte, en faire instance plus grande, pour n'estre cause d'interrompre la compagnie en un acte de telle conséquence, où il alloit du bien de tout le royaume, encore que les raisons que j'avois fussent grandes. Car premièrement il n'y a eu jusques à maintenant aucun jugement de préséance entre les parlemens; car en l'assemblée de Sainct-Germain, l'an 1559, et en celle de Moulins, l'an 1565, il avoit esté déféré au parlement de Paris; d'autant que lesdites convocations s'estoient faictes soubs leur district; et qu'au fond, quand il faudroit en autres lieux céder à Paris, qu'estant la convocation présente faicte en Normandie, je debvois préférer (1) tous les autres. Chacun est maistre en sa maison, et la présence de Sa Majesté n'ostoit pas ma fonction, qui pouvois aller au parlement porter toutes les enseignes et marques de mon estat; ce que les autres ne pouvoient, n'estans plus que simples commissaires. Que c'estoit pourquoy messieurs de Paris avoient fait grande instance que l'assemblée se debvoit faire soubs leur ressort, prévoyans bien qu'ils ne précéderoient par raisons; qu'encore que Paris fust comme *matrix*, à l'instar de laquelle on avoit érigé les autres cours de parlement; toutesfois que toutes avoient puissance esgale en ce qui estoit de la justice, comme j'ay plus amplement remarqué au plaidoyé inséré en la réformation de la coustume, soubs le nom de M. Nicolas Thomas (2), encore qu'il ne l'eust fait. Qu'aux assemblées d'églises, ceux qui estoient en leur diocèse avoient préféré les autres ecclésiastiques, encor qu'ils n'eussent si éminente dignité, comme il se void dans Du Tillet l'an 1551, p. 454, où M. de Paris estant en son diocèse, sur le doubte qu'il avoit de ne céder à M. l'admiral de Chastillon, qui estoit gouverneur, fist trouver bon qu'il se retireroit pour cette fois. Qu'au sacre du roy Henry à présent régnant, que Dieu veuille accroistre en toutes bénédictions, l'évesque de Chartres feist l'office, au préjudice de M. l'archevesque de Bourges; ce qui s'estoit aussy observé aux armées, comme dict Thucidide, livre 5, et dans Livius, livre 28, ayant esté décerné triomphe par le sénat à Claudius et Livius, consuls, pour la victoire contre Hasbrudal: *Ita convenit, ut... M. Livium quadrigis urbem ineuntem milites sequerentur; C. Claudius equo sine militibus*

(1) Marcher devant.

(2) Avocat-général au parlement de Rouen.

inveheretur (1), *cum tamen uterque consul esset, et utriusque auspiciis, militis virtute, res gesta esset; quia, inquit, in provinciâ Livii res gesta erat.* Tant on a déféré au lieu! Que cela doit dépendre du Roy de rattacher à un lieu les prérogatives qui sont de sa disposition, comme fit Justinian, baillant le droict honorable et métropolitain à la ville dont il estoit né; et de faict, en la distribution des provinces de l'empire, pour dire aussi contre Paris, en préséance on n'a pas garde sy elles estoient gouvernées par un grand magistrat ou par un moindre; elles vont devant ou après, selon qu'il a plu au prince, comme pour exemple Valérius, *repensis in occidentali Illirico*, qui estoit sous la charge de *præfectus prætorio Galliarum*, n'avoit pour la gouverner que *ducem limitaneum*; et les Dalmaties qui les suivoient *habebant præsidem*, et soubs la charge *præfecti prætorio Illirici orientalis*, *præsides consularibus et consulares præsidibus*, *passim et promiscuè,* vont devant ou après, comme il plaist au prince. Mais quand il faudroit céder à Paris, que pour cela il ne le falloit pas aux autres parlemens; car nous avons de tout temps en Normandie un eschiquier qui est une cour souveraine où toutes les marques de parlement estoient, soit en cognoissance de causes, soit pour la présence des roys, qui y tenoient leur lict de justice, comme fist Charles VIII, selon nos registres, la proposition estant faicte par le chancelier de Rochefort; que le duché de Normandie estoit réuny à la couronne avant les autres, sous le temps de Philippe-Auguste, et que de cette province les Roys de France tirent plus de secours; que la ville de Rouen ès assemblées des villes tint le second lieu, n'ayant que Paris devant (aux Estats de Tours l'an 1467; Du Tillet, p. 415); que par la mutation du nom d'eschiquier en parlement il n'y avoit rien esté adjousté, ainsy qu'il se void dans l'ordonnance de Louis XII, qui appelle l'eschiquier sa cour souveraine, et que ce qu'il la faisoit sédentaire estoit pour les incommoditez que recevoient les subjects pour la discontinuation et changement de place; que Tholouse, en son institution de parlement, estoit appelable, *nisi gentes terræ aliter consentiant*, comme il se void en l'ordonnance de Philippe-le-Bel de l'an 1306. Toutesfois ils jugèrent comme dessus est dict, dont s'ensuivit une autre absurdité, car ils firent que le second président de Tholouse précédoit les premiers des autres parlemens, contre ce qui avoit esté observé de toute ancienneté; ce qu'ayant remonstré au Roy en personne, il le trouva mauvais, et nous octroya déclaration qu'en tous autres lieux, actes et cérémonies, cela ne pourroit préjudicier à la préséance des premiers présidens; et de faict il se void toujours dans Du Tillet, que *prima primis*, *secunda secundis dantur.* Cette confusion en fist renaistre une autre; car le procureur général de Paris, estimant que par ce moyen il devoit suivre ses présidens, vouloit précéder tous les autres présidens; et eust passé l'affaire, tant il y avoit de brigues, sans la protestation que nous avions fait de ne nous y trouver plus.

Le lundy 4 de novembre, nous fusmes trouver entre nous députez le Roy, qui alloit à la messe à Saint-Ouen, où nous l'accompagnasmes. Il s'escheut que M. le président Séguier, au milieu de la messe, estant au dessoubs de moy, voulut passer au dessus près de M. le premier président de Paris; mais je l'en garday, luy disant que hors l'acte je ne luy endurerois la préséance.

L'après disner, Sa Majesté fist la harangue dans la salle de sa maison, qui est très belle et bien faicte, se ressentant de son accoustumée façon militaire, sy agréablement receue d'un chascun que l'on s'en est promis beaucoup de bon augure. Il me fist cet honneur de m'en envoyer par le sieur de Sainct-Bonnet une copie (1).

Le mardy matin se passa à délibérer sy on feroit deux ou trois chambres ou quatre; fut arresté que l'on en feroit trois, et l'après-disnée fut à les composer: ce qui fut arresté de diverses personnes de tous estats. Ledit jour, le président Daffis, enflé de ce que je luy avois dit, s'adressa à M. de Saint-Jory pour le préférer. Ils eurent de gros propos, jusques à se reprocher, l'un les confusions de Bordeaux, l'autre la rebellion de Tholouse; et encor que le Roy prononçast qu'en l'assemblée des chambres on tiendroit le rang que l'on avoit eu en l'assemblée générale, toutesfois leur altercation en vint sy avant, que ledit sieur Daffis fut mis en une chambre séparée.

Le mercredy 6 novembre 1596, au logis de l'archevesché, on sépara trois chambres: en

(1) Voici le texte de Tacite: Ita convenit, *ut, quoniam et in provinciâ M. Livii res gesta esset*, et eo die, quo pugnatum foret, ejus forte auspicium fuisset, et exercitus Livianus deductus Romam venisset, Neronis deduci non potuisset de provinciâ, ut *M. Livium, quadrigis urbem ineuntem, milites sequerentur; C. Claudius equo sine militibus inveheretur* (lib. 28, c. 9). M. Monmerqué dit avec raison que Groulart *fait ici un singulier assaut d'érudition*, et que *ce passage est écrit en langage barbare;* mais l'obscurité dont il se plaint, provient, en partie, de fautes qui ne se trouvent point dans la copie de M. Floquet.

(2) Cette harangue se trouve dans Lestoile, p. 279, t. 1er, 2e série de cette collection.

l'une présidoit M. de Montpensier, en l'autre M. de Retz, en l'autre M. de Matignon. Nous protestasmes pour la justice, que ce que les officiers de la couronne présidoient ne nous porteroit préjudice, et que nous en demandions acte au Roy, luy déclarant néanmoins que ce seroit pour le bien du public que nous concéderions l'honneur ausdists officiers de la couronne. Mais nous arrestasmes aussy que où messieurs d'Eglise autres que cardinaux, prétendroient nous présider, que nous ne l'endurerions point; qu'il n'estoit point question de faict ecclésiastique, mais d'Estat purement; et que *nullœ debebant esse partes ecclesiasticorum istis in locis*, au préjudice des officiers.

Nota. Que le lundy il y avoit eu deux grandes questions: l'une entre M. de Luxembourg et M. d'Espernon. Le premier objectoit sa maison illustre, en laquelle y avoit eu tant d'empereurs, qu'il estoit premier duc. L'autre, que d'un coup il avoit esté duc et pair; que les deux qualités jointes debvoient préférer la seule. Fut dict que M. de Luxembourg n'avoit esté mandé, et partant ne s'y trouva point.

L'autre fut entre M. le connestable, qui prioit au Roy que M. le duc de Bouillon y eust entrée. Sa Majesté luy dist qu'il valloit mieux qu'il s'en abstinst, d'autant que M. le mareschal de Bouillon estant absent pour la confédération des Pays-Bas, prétendoit droict à la duché de Bouillon, et qu'il estoit raisonnable de ne le préjudicier. Ledit sieur connestable répliqua que ce seroit faire tort audit duc de Bouillon son beau-frère. Le Roy dist qu'il estoit non pour faire tort à aucun, mais bien faveur, qui est un beau traict, comme il est admirable en ses rencontres; ainsy qu'en la première assemblée, après sa harangue, sur ce que le cardinal de Gondy luy dist qu'il estoit mineur, se voulant mettre en tutelle, il respondit qu'il l'estoit, mais qu'il ne luy falloit point de lettres de relèvement pour les folies qu'il eust faites.

M. le chancelier ne fist gueres bien à sa harangue.

Estans ensemble à la chambre, nous oppinasmes confusément et sans ordre de rang, pour n'y estre long; et fut arresté que M. le mareschal demanderoit les oppinions, tantost d'un costé, tantost de l'autre. On jura de ne rien révéler; je ne sçay ce que cela pourra servir. On éleust un greffier en chacune chambre, et eusmes M. Mareschal, sieur de Corbet, de Bourges, thrésorier de France.

Le huitième jour, après avoir oppiné en toutes les chambres, et tombé d'advis en la pluspart que l'on commenceroit à examiner la despense du Roy, après que l'on parleroit de la recepte, fut advisé que nous oyrions les intendans, toute la compagnie assemblée: ce qui fut exécuté. Mais quand ce vint à se vouloir aller séparer, je l'empeschay, d'autant qu'il eust fallu qu'en nostre chambre M. de Bourges et moy fussions entrés en disputes pour la séance; de quoy M. de Bourges, réassis en sa place, se plaignit, dict que sa qualité d'archevesque n'estoit point débattue; qu'il avoit esté plus ancien conseiller en cour souveraine que je n'avois esté, ayant faict le serment de conseiller ecclésiastique à Paris y avoit plus de quarante-cinq ans; qu'il estoit au conseil d'Estat premier receu que moy, et que pour son antiquité il y avoit présidé plusieurs fois. Je respondis en un mot ce qui est refféré cy-dessus en la page précédente: de sorte que nous demeurasmes tous ensemble.

Le 8 après-disnée, et 9 matin, se passa à ouïr M. de Heudicourt, qui nous représenta plusieurs estats; mais on ne peult y travailler, d'autant que sur ce point on fut adverty que l'on continuoyt à faire des levées en toutes les provinces, qui estoit un très mauvais signe. Fut arresté que l'on iroit en parler au Roy, et pour ce faire y eult des commissaires députez.

Le dimanche 10 novembre 1596, M. le cardinal de Gondy avec quelques autres allèrent trouver le Roy; et le lendemain, 11, il nous en feist rapport, et dict que Sa Majesté avoit pris agréables nos remonstrances, mais que l'estat de ses affaires ne pouvoit permettre que l'on feist surseoir toutes levées: toutesfois que l'on députast quelques-uns qui, avec les intendans, communiqueroient et arresteroient celles qui seroient les plus nécessaires. Je fus député avec M. le premier président de Paris pour y aller; mais la mort de mon pauvre neveu Bouchart m'en garda d'y aller. Il rapporta aussy que Sa Majesté luy avoit déclaré que son intention n'estoit pas que les trésoriers de France eussent opinion en la compagnie; qu'ils estoient mandez pour rendre compte de leurs charges seulement, et faire comme les intendans des finances. Là dessus Marion, trésorier général à Montpellier, pour les autres ses confrères, remonstra que c'estoit une injure qu'on leur faisoit de leur oster leur voix, ayant esté receuz en la compagnie; que les lettres par lesquelles le Roy les avoit évocquez de tous les confins de son royaume, portoient qu'ils bailleroient et advis et conseil; que les lettres des autres députez estoient semblables; qu'ils avoient esté présens à la proposition faicte par le Roy; le lendemain avoient assisté pour la distribution des chambres, leur

advis demandé par M. le chancelier; qu'ils avoient esté despartis aux chambres; que l'on y avoit choisy en chacune un de leurs confrères pour estre greffier; qu'ils avoient opiné trois jours entiers avec tant de liberté, qu'ils appeloient un chascun de nous à tesmoing de leur franchise; que c'estoit leur faire une note irréparable à leur honneur, d'autant qu'en toute la France on jugeroit qu'ils auroient esté rejettez pour quelque faute par eux commise; qu'ils estoient des principales maisons de leurs villes; qu'ils supplioient toute l'assistance de prendre leur cause en main et ne permettre qu'ils receussent cette marque. Et eux retirez, fut arresté par la compagnie que Sa Majesté seroit suppliée de les y laisser, et que quand il se parleroit de leur fait particulier, ils seroient tenus de se retirer, et non autrement.

Le mardy, 12 novembre, je ne peus me trouver en l'assemblée, à cause que c'estoit l'ouverture du parlement, où, après la solennité accoustumée, avant que monter aux haultes chaires, fut oppiné d'aller saluer Madame, sœur du Roy, qui estoit arrivée le samedy de devant, attendu que toutes les compagnies de la ville y avoient esté avec cérémonies. Fut fort disputé sy M. de Lisors, ou moy, mènerions la compagnie. Il disoit qu'à Bordeaux, quand elle y estoit arrivée, M. le premier président y avoit esté; qu'à Tours pareillement M. le premier président de Paris l'avoit faict; que le mesme président avoit esté saluer le prince de Condé, comme premier prince du sang de France; que le mesme avoit esté cette année au devant du légat, jusques à Saint-Jacques du Hault-Pas; que Madame estoit sœur unique du Roy; qu'il estoit raisonnable qu'elle fust honorée plus que toutes les autres personnes. Au contraire, on disoit que, par vieille tradition du palais de Rouen, jamais le premier président ne debvoit y aller que pour le Roy; que les flatteries et ambitieuses démonstrations d'honneur avoient fait avilir la justice; que tout ainsy qu'à Paris anciennement, les princes, mesme les successeurs immédiats à la couronne, posoient les armes en entrant au parlement, jusques à ce que du temps du roy Henry II, quelques-uns de ceux qui devenoient courtisans, le dissimulèrent pour les uns, et qu'enfin cela avoit esté cause que desclaration s'estoit ensuivie que les princes, les connestables, mareschaux de France, pairs, et les gouverneurs des provinces porteroient l'espée; que la personne du premier président représentoit le plus essentiellement le Roy, à qui mesme l'on faisoit tort; que c'est que l'on eust peu faire davantage à la Reyne sy elle venoit en la ville; que les exemples ne se doibvent tirer en conséquence; que le légat représentoit nostre Saint Père le Pape, au devant duquel les empereurs et roys alloient et les accompagnoient le plus souvent à pied; que à ce qui s'estoit faict à Madame à Paris et à Bordeaux pouvoit avoir esté par lettres particulières et commandement exprès du Roy; et de faict, que M. le premier président de Paris ayant esté saluer M. le prince de Condé, fut par luy dict audit sieur qu'il debvoit sçavoir qu'en l'estat où ils estoient, il n'appartenoit cet honneur qu'au Roy, et non à luy, non à tout autre prince: toutesfois qu'il s'y estoit acheminé pour obéyr au commandement qu'il en avoit du Roy. Finallement, fut arresté que je n'irois point; mais que M. le président de Lisors, comme second, iroit, assisté de douze de messieurs de la cour, six de la grand'chambre et six des enquestes, avec un des gens du Roy: ce qu'ils feirent, et fut M. le président fort blasmé d'avoir, en parlant à Madame, usé de ces mots *Sa Serenisse Altesse*, dont chacun s'estoit scandalisé, comme de chose qui sentoit trop sa flatterie italienne.

Le mercredy 13, je fus après disner saluer Madame, de laquelle je fus receu avec beaucoup de courtoisie, bon accueil et bienveillance.

Le jeudy 14, estant allé au sortir du disner du Roy pour luy parler des affaires de cette ville, estant en son antichambre, je vis les trésoriers généraux de France de diverses provinces parlans à luy, tous à genoux, et ce par la bouche de M. Le Gras, trésorier à Paris, qui, avec beaucoup de passion et véhémence, remonstra que Sa Majesté les debvoit traicter comme ses subjects et serviteurs; qu'il avoit esté tousjours renommé pour sa débonnaireté, et que comme il avoit surpassé ses devanciers en valeur et prouesse, qu'il devoit aussy le faire en piété et justice; qu'ayant esté jaloux de tenir sa parole ferme et inviolable, qu'il se souvint qu'il n'y a pas un an, qu'ayant esté assisté d'un fort notable prest par leurs compagnies, dont ils couroient encor en rentes et intérêts, il leur avoit promis qu'ils ne seroient supprimez que par mort et forfaicture; que la déclaration en avoit esté envoyée en ses cours de parlement, où elle avoit esté vérifiée; et néantmoins que, par un nouveau moyen et voye insolite, on les avoit tous interdits: ce qui ne se pouvoit faire qu'ayant malversé en leurs charges; qu'il luy pleust destourner cette note infame de dessus leurs visages, eux qui estoient des principales maisons des villes; et s'il y en avoit parmi eux quelques uns dont les desporte-

mens fussent scandaleux, il les séparast des autres, les mist entre les mains de sa justice pour les faire punir, affin que la faulte des uns ne retombast pas sur les autres qui estoient innocens. Qu'en ces derniers tumultes ils avoient fidellement servy Sa Majesté et celle de son prédécesseur, retenu beaucoup de villes en son obéissance, et remis les autres qui s'en estoient séparées; enfin qu'il eust esgard à eux, leurs femmes et enfans, qui seroient misérables si cette rigueur n'estoit adoucie. Le Roy fist responce qu'il avoit bien entendu ce qu'ils luy avoient proposé, et qu'ayant faict venir beaucoup de personnages d'honneur en l'assemblée, il se remettoit sur eux de ce qu'ils estimeroient propre pour lesdits trésoriers, desquels il recongnoissoit à la vérité y en avoir nombre qui s'estoient fidellement acquittez de leurs charges, mais qu'aussy il y en avoit qui en avoient abusé: aussy qu'il ne se pouvoit autrement faire, estans sy grand nombre, veu que de douze apostres un s'estoit oublié, encor estoit-ce celuy qui manioit les finances; que les siennes avoient esté sy mal administrées cy-devant, qu'il n'y avoit plus moyen de l'endurer: toutefois qu'il suivroit ce qui luy seroit conseillé. Fault noter qu'ils demeurèrent à genou tant que le Roy les oyt, qui fut trouvé fort rude.

Je le suivys dans sa chambre, et ayant fait retirer un chacun, il me mena dans son cabinet, me faisant voir tout ce qu'il faisoit bastir et accommoder; et y fus plus d'une heure avec luy et M. de La Force. Il me remist pour luy parler d'affaires au lendemain.

Ledit jour, M. de Compain me bailla l'arrest et déclaration pour nos scéances, qui ne fut mis au résultat du conseil que le 9 novembre 1616, encor qu'il eust esté arresté long-temps auparavant (1).

Le vendredy 15 novembre, je fus voir le Roy au matin à son lever. Il me communiqua l'affaire du mariage qu'il délibéroit faire contracter à M. de Villars avec la fille de M. de Sancy, affin de lier davantage ledit sieur de Villars à son service, et m'en demanda advis: ce qu'attendu sa volonté, je ne voulus contredire, luy disant néantmoins que je n'estimois pas que cela se peust achever, estant ledit sieur engagé à la recherche de madame d'O, et M. de Sancy fort avant en propos de mariage de sa fille avec le fils aisné de M. de Breauté, qui depuis s'est accordé.

Jusques au 22, il n'y eust rien qui se passa digne de remarque; mais ledit jour ayant eu le Roy advis qu'un capuchin avoit achapté un canon de pistolet, ordonna qu'il seroit ouy chez M. le cardinal de Gondy, où assisteroient messieurs les présidens et procureur général de Paris, et le procureur général de ce parlement et moy aussy. Là estant, il fut interrogé et remonstré les justes occasions que l'on avoit d'entrer en soupçon de luy; mais il se purgea de sorte qu'on cogneut qu'il n'y avoit subjet d'entrer plus avant en recherche; et d'autant que les interrogatoires avoient esté faicts par ledit sieur premier président de Paris, qui se debvoient faire par moy en ceste ville, où ils n'ont jurisdiction aucune, nous allasmes le lendemain, M. le procureur général et moy, en faire plainte, ou pour mieux dire remonstrances à Sa Majesté, qui l'eust agréable, et nous dist que cela se debvoit faire ainsy, louant la modestie dont nous avions usé.

Le lundy, 25 novembre 1596, nous fusmes disner chez M. le président Séguier, M. d'Incarville et moy, pour, par le commandement de Sa Majesté, voir le menu de ce que coustoient les capitulations des villes de ce royaume, où l'on nous fist veoir de grandes villenies, et de l'argent incroyable baillé à ceux qui avoient trahy l'Estat et esté cause des grandes guerres de la Ligue.

Ensuit les sommes de deniers qui ont esté accordez par plusieurs traictez et compositions de provinces, villes et chasteaux, forteresses et hommes, qui se sont réduits en l'obéissance du Roy, compris ce qui a esté accordé à M. le duc de Lorraine (2).

Au sieur duc de Lorraine. . .	900,000 escus.
Au sieur de Vitry, pour Meaux.	36,000
Au sieur d'Alincourt et autres, pour Pontoise.	124,200
Au sieur mareschal de La Chastre, pour Orléans, Bourges, et à d'austres pour le mesme subject.	250,000
	1,310,200 escus.

(1) L'édition de M. Monmerqué et la copie de M. Floquet portent cette date; elle est évidemment inexacte, puisque Groulart est mort en décembre 1607.

(2) Dans la copie de M. Floquet, ce document précède le récit de l'assemblée des notables. M. de Valori l'a publié, en 1821, dans le Journal militaire de Henri IV, d'après les manuscrits de Béthune de la Bibliothèque royale.

D'autre part.	1,310,200 escus.
Au sieur mareschal de Brissac et autres, pour la ville de Paris (1).	482,000
Au sieur admiral de Villars et autres, pour Rouen, le Havre et le Pont-Audemer.	715,430
Au sieur de Médavy et autres, pour Verneuil.	44,000
Au sieur de Boissuze, pour Tombelaine.	20,000
Au sieur mareschal de Balagny, pour Cambray.	140,000
Au sieur de Mignieux, pour Montreuil.	57,400
Au commandeur de Grillon, pour Honfleur.	15,000
Au sieur de Fontaine-Martel, pour le Neufchastel.	16.000
Au sieur Descluseaux, pour Noyon.	52,500
A M. de Guyse et plusieurs autres, compris madame sa mère (2).	629,500
Au sieur de Lamet (3) pour Coucy.	8,500
A M. d'Elbœuf et autres, pour Poictiers.	209,833
A M. du Mayne et autres (4).	820,000
A M. de Nemours et autres (5).	220,000
A plusieurs particuliers, pour Lyon.	60,000
A M. de Bois-Dauphin.	170,000
Au sieur de Montespan et autres.	25,000
Au sieur de Lussan.	41,300
Au sieur de Giniel.	10,000
Au sieur mareschal de Joyeuse.	372,000
A plusieurs particuliers, pour Troyes.	35,000
Au sieur de La Rivière, pour Mézières.	70,000
A plusieurs, pour Amiens, Abeville et Beauvais.	93,500
Au sieur de Talhoüet, pour Rhedon (6).	28,500
Au sieur de Libertat et autres, pour Marseille.	102,000
A M. d'Espernon.	125,000
A plusieurs, pour Vezelay.	10,500
A diverses personnes, pour diverses places.	80,300
	5,963,463 escus.

D'autre part.	5,963,463 escus.
A plusieurs, pour Rocroy, Moncornet, Chaumont en Bassigny, et autres places.	40,000
Au sieur de La Salle, pour St-Germain.	10,000
A plusieurs, pour Mascon et Chasteau-Porcian.	27,000
Au sieur de Frémicourt, pour Vitry-le-François.	20,000
Aux sieurs de Savillac (7) et de Monflans.	22,000
A plusieurs, pour Rethel et Nogent (8) en Champagne, et autres places.	37,300
Au vicomte de Chasteauroux.	8,000
A plusieurs, pour Pierrefons et Chasteau-Thierry.	52,000
Au sieur de Thouves et autres (9).	38,500
Au sieur d'Estoumel, pour Péronne.	43,000
Au sieur comte de Chaulnes.	30,000
A plusieurs, pour Marmande, Villeneufve d'Agenois, et autres places en Guyenne.	38,000
Au sieur de La Vauguyon, pour Frousac.	33,333
Au baron de Chamore, en Bretagne.	7,000
Au sieur de La Séverie (10), pour la Garnache.	14,000
Au sieur de La Mothe, pour Pesuis.	6,000
Au sieur de Vaillac, pour le Chasteau-Trompette.	18,000
A plusieurs, pour Saint-Poursain.	21 000
A plusieurs, pour Vienne.	36,000
Somme toute.	6,467,596 escus.

Il y en aura encor pour trois cent mille escus qui ne sont icy compris; et sy on traite avec M. de Mercure, qui en aura encore bonne somme. *O tempora!*

Ledit jour 25 novembre, le Roy jugea le différent d'entre messieurs de Nevers et le connestable; et fut la préséance adjugée audit sieur de Nevers, d'autant que, par la représentation de l'érection de la pairie, il se trouva qu'elle estoit tant pour masles que femelles, et qu'en la confirmation faicte par le roy François, qui avoit or-

(1) L'édition de M. Monmerqué porte 492,000.

(2) *Variante:* Compris cinquante mille escus pour madame sa mère. (*Manuscrits de Béthune.*)

(3) *Variante : Edition de M. Monmerqué*, Lanet : *Manuscrits de Béthune*, de Thermes.

(4) D'après les *manuscrits de Béthune*, pour son traité et réduction de Soissons.

(5) D'après les *mêmes manuscrits*, pour son traité.

(6) *Variante:* Thalmont, d'après les *manuscrits de Béthune.*

(7) *Variante:* Chanillac et de Mouflan, d'après les *manuscrits de Béthune et l'édition de M. Monmerqué.*

(8) *Variante:* Noyon, d'après les *mêmes.* C'est une erreur: on voit plus haut que Noyon a coûté 52,500 écus.

(9) *Variante:* Rhonez, d'après les *mêmes.*

(10) *Variante:* Venerie, d'après les *mêmes.*

donné qu'elle prendroit pied du jour de la première érection, feu M. le connestable avoit esté présent, et ne l'avoit débattue.

Le mardi 26, M. le connestable vint en l'assemblée, et proposa le mal que le royaume ressentoit des garnisons et places fortiffiées, mesmes des gardes que quelques princes et seigneurs avoient; exhorta la compagnie, au nom du Roy, d'y apporter du remède; que dans la France c'estoit chose honteuse de voir les forces entre les mains d'autres que du Roy, de l'affection et bonne grâce duquel devoient prendre tous les subjects confiance; que l'on commençast par la cassation des siennes propres, et par la démolition des places de son gouvernement; qu'il y obéyroit, pour monstrer aux autres l'exemple qu'ils devoient suivre; qu'estant bien aujourd'huy avec ceux de la Ligue, bien avec les huguenots, il falloit oster toutes deffiances et obéir à qui mieux mieux au Roy. Il fut fort loué de cette proposition, comme celle qui pouvoit préparer le chemin à bien espérer de l'Estat. L'affaire mise en délibération et continuée l'après disnée, il fut résolu que le Roy seroit supplié faire casser toutes lesdites gardes, démolir les places qui avoient esté fortiffiées pendant ces troubles, et oster les garnisons de toutes les places où il n'y en avoit point avant l'an 1557, que la paix fut faicte avec le roy d'Espagne; et faire entretenir les garnisons aux places frontières seulement. Il se disoit au contraire que c'estoit chose dangereuse de proposer des choses dont l'exécution ne se pourroit faire, et que de cette grande assemblée ne debvoit sortir aucune chose qui fust par après rendue illusoire; qu'encore que les guerres semblassent finies, toutesfois que plusieurs retenoient encore le cœur armé, et y pourroit naistre de très dangereux mescontentemens; que les médecines dispensées mal à propos se tournent en venin; qu'aux grandes délibérations il fault adviser tousjours de ne rien mal commencer, et ne tomber d'une extrémité en l'autre; que ce seroit belle chose de ne voir des places fortiffiées dans le royaume; mais qu'on debvoit adviser à l'exemple de l'Espagne, où le roy Vitiza ayant, l'an 701, démantelé toutes les places, ne s'advisa pas de l'inconvénient que son successeur Rhoderic en eust l'an 711, ayant esté deffaict en deux batailles par les Maures que le comte Jullian y avoit amenez: toute l'Espagne fut en moins d'un an en leur puissance, où elle a demeuré long-temps. Qu'en Angleterre jamais nation n'y a mis le pied pour la conquester, qui n'en soit venue à bout après une bataille; que la démolition sert bien pour rendre les guerres civiles plus courtes, mais elle est dangereuse aux guerres estrangères; que l'on a affaire à un prince grand et puissant, qui a des armées en nombre et bien payées; qu'on doibt craindre tous les événemens. Les autres remonstroient les maux que les garnisons avoient faicts; qu'outre la ruine du peuple, c'estoit l'accablement des finances du Roy; que l'armée de Sa Majesté en accroistroit de nombre, d'hommes et de commoditez; que tous aujourd'hui estant François, chacun y apporteroit de la sincérité et de l'obéissance; que sy, pour peur de n'estre obéy, on faisoit difficulté en une chose sy saincte et sy belle, que pourroit-on attendre de fruict de cette convocation? Que ceux qui ont encor quelque chose de caché dans l'ame deviendroient beaucoup plus fiers et orgueilleux s'ils voyoient qu'on eust crainte et appréhension d'eux, et que cela les rendroit bien plus audacieux. Laquelle oppinion prévalust, et furent députez commissaires pour en aller supplier Sa Majesté, lesquels y allèrent; et ayant fait entendre le tout bien particulièrement, le Roy monstra en avoir autant d'affection qu'eux-mesmes, mais qu'il doubtoit d'y estre traversé par ceux qui moins le debvroient faire: toutesfois qu'il y exposeroit et sa personne et tout ce qu'il a de plus cher, mais qu'on regardast aussi à faire quelque fonds pour attaquer ceux qui voudroient y résister. Cette response en faict appréhender l'yssue.

Le mercredy 17, fut fait le baptesme de la fille que madame la marquise de Monceaux avoit eu dès le 2 de ce mois, qu'elle en estoit accouchée dans le monastère Sainct-Ouen. Le Roy différa à ce jour, qu'il tient plus favorable d'autant qu'en ce jour il estoit né, avoit gagné la bataille d'Ivry, et beaucoup d'autres choses semblables. La cérémonie fut grande et fort solemnelle, telle qu'elle s'observe aux baptesmes des enfans de France. Il y eust quatre poesles dressez dans l'esglise, l'un à l'entrée, l'autre au fond, le tiers où l'on despouille l'enfant, et le quatrieme à l'autel. Après que les pages furent passés avec flambeaux, précédez par les gardes, les Suisses, les tambours, trompettes, musique du Roy et les violons, suivirent messieurs le mareschal de Matignon portant le cierge, mareschal de Retz portant une grande sallière couverte, d'Espernon avec le bassin, de Nevers avec le vase, de Nemours avec la serviette, de Montpensier avec le cresmeau, de Conti portant l'enfant, qui avoit un grand drap d'argent doublé d'hermines mouchetées, la queue longue de six aulnes, portée par madamoiselle de Guise; chascun desdits seigneurs ayant une grande tavaiole en escharpe. L'office fut fait par M. le cardinal de Gondy; les marreines estoient madame de

Guise, pour et au nom de Madame, sœur du Roy, laquelle, à cause de la religion, ne pouvoit s'y trouver; l'autre, madame de Nevers; M. le connestable, compère. Madame de Guyse la nomma Catherine-Henriette; aucuns disent qu'elle portera le surnom de Vendosme. En la chambre, où estoit Madame, elle fist difficulté de lever l'enfant de dessus le lict, pour le mettre ès mains de M. le prince de Conty : ce qui fut faict par madame la mareschale de Retz. Et encor que Sa Majesté en priast par trois fois Madame, toutesfois elle ne le voulut. On dict qu'elle adjousta, qu'à la cérémonie de la fille du roy Charles (1) la Royne mère ne l'en voulut pas prier, encor que lors elle n'eust le rang qu'elle a cejourd'huy, et que ce fust une fille de France. Cela est loué de beaucoup, qui parlent diversement de cette cérémonie, qui a esté exécutée par des princes sy grands : seulement dict-on que jamais roy de France n'a, en semblables occurences, esté obéy sy promptement. Madame de Nemours et madame de Longueville la jeune, ne s'estant peu accorder de leurs rangs, demeurèrent en la chambre, comme aussy feist M. le comte de Saint-Pol, pour ne se préjudicier avec M. de Nemours. *O quantùm est in rebus inane!*

Le dimanche 8 décembre, jusques auquel jour rien ne se fist, synon que la confirmation de l'assemblée pour examiner au vray la recepte de l'Estat et la despense sur les estats particuliers des trésoriers de France, le Roy m'envoya querir, et me fist derechef entendre la grande volonté qu'il avoit de bastir la ville de Saint-Sever (2), et je luy dis ce que nous avions avancé les autres commissaires et moy. Il réitéra l'affection qu'il a de la voir advancée, commandant que l'on donnast ordre au payement de l'argent; et d'autant qu'ils eurent nouvelles de quelque brouillerie arrivée à Paris à cause des rentes que l'on ne payoit point, Sa Majesté se disposa d'y aller un tour, et de faict s'y achemina en poste le mercredy onzième jour, laissant le reste des seigneurs de la cour, lesquels, comme tout le reste des députez, commencèrent à désespérer du fruict de l'assemblée, puisque ceux qui ont aydé à remuer l'Estat commandoient encor absolument, et vis l'heure que beaucoup se voulurent débander et n'y aller plus : toutesfois ils furent retenus par les remonstrances des autres.

Le pape Clément VIII, après la conversion du Roy et submissions faictes à Rome par messieurs d'Evreux et d'Ossat, envoya son légat en France, le cardinal de Medicis, archevesque de Florence, personnage fort vertueux, pour essayer d'appaiser le reste des divisions de l'Estat, et préparer quelque réconciliation entre Sa Majesté Très-Chrestienne et le roy d'Espagne. Il fist son entrée à Grenoble, puis à Lyon et à Paris, où ayant soubs les lettres patentes du Roy envoyé ses facultez à la cour de parlement de Paris, luy estant à Montlhéry, et icelles vériffiées après quelques difficultez qui y furent proposées à cause du concile de Trente dont estoit fait mention en son pouvoir, les gens du Roy du parlement voulans en faire expresse mention en leurs conclusions, et qu'il y fust mis sans approbation du concile de Trente, luy au contraire en fist instance au Roy, remonstrant que ce seroit faire un affront au Pape, et à luy qui estoit son légat; qu'au moins la vérification se fist de ses facultez, sans en faire mention. Ce que pour le bien de la paix universelle le parlement de Paris trouva bon. Lorsqu'il y fist son entrée, il demeura au fauxbourg, à Saint-Jacques du Hault-Pas, où le furent trouver pour l'assister messieurs les princes de Condé et de Montpensier, le lendemain, lors de son entrée; et estoient en une chambre, assis en trois chaires, M. le légat ayant mesdits sieurs les princes à ses costez. Là ils entendoient les harangues qui estoient faictes par toutes les compagnies. Y furent de la cour de parlement de Paris messieurs le premier président et président de Blancmesnil, avec une vingtaine de messieurs de la cour. Comme ils entrèrent en la chambre, M. le légat se leva, mist la main au bonnet; et ayant M. le premier président commencé sa harangue en latin, ledit sieur légat s'assit, se couvrit, et lesdits sieurs demeurèrent debout et descouverts tant qu'ils parlèrent. Après leur fut répondu par ledit sieur légat en latin. Ce fait, ils marcèhrent en corps jusques à l'entrée de la porte; de là ils se séparèrent chacun chez soy, et laissèrent ledit sieur aller jusques à Nostre-Dame, où il y eult de la confusion infinie, et traictèrent sy indiscrètement ledit sieur qu'enfin ils pensèrent le tuer; et sans que messieurs les princes mirent la main à l'espée, il y eust eu de la difficulté à le faire retirer. J'ay sceu que M. le premier président parlant à luy, disoit *illustrissime cardinalis*, sans aucun aultre tiltre. Depuis, le Roy estant venu à Rouen, il manda audit sieur légat de s'y ache-

(1) Marie-Elisabeth de France, fille de Charles IX.

(2) Il s'agit ici, non pas de la ville de Saint-Sever en Gascogne, comme l'a cru le premier éditeur, mais du faubourg de Saint-Sever, dont les maisons avoient été démolies par l'ordre de Villars, peu de temps avant le siége de Rouen, pour que les troupes royales ne pussent s'y loger. Les registres du parlement de Rouen ne laissent aucun doute sur ce point, confirmé d'ailleurs par la dernière phrase du chapitre. (*Note de M. Floquet.*)

miner, où il arriva le vendredi 13 décembre; vint par eau d'Elbœuf, s'estant mis sur la rivière de Paris; et d'autant qu'il fut ainsy maltraicté à Paris, il résolut de ne faire point d'entrée. Messieurs les princes de Conty et de Montpensier l'allèrent recevoir sur le bord de l'eau, et se mirent avec luy dans un carrosse, jusques à sa maison.

Le samedy 14 décembre, je fus député avec M. le président de Lisors et douze de messieurs de la cour, et ung des gens du Roy, et l'allay saluer en sa maison, à l'entrée de laquelle nous fismes que les huissiers ne monstrèrent leurs verges; montasmes à la chambre. Il nous vint recevoir avec beaucoup de courtoisie jusques à l'entrée de sa chambre; et y estans tous entrez, je luy fis une harangue latine, dont il monstra avoir tant de contentement qu'il le dist à plusieurs évesques qui l'allèrent voir après disner. Il respondit en latin. Avant que parler, il insista que je me couvrisse et toute la compagnie; ce que nous fismes après deux ou trois commandemens. Luy demeura debout comme nous, et nous reconduict jusques au milieu de son antichambre. L'après disner, je le fus voir en particulier; et après quelque peu de paroles latines, je parlay à luy en italien; dont il fut fort aise, d'autant que, comme il me le dist, jamais ils ne parloient latin que dans le consistoire. Après plusieurs discours, prenant congé de luy, il me conduisit jusques à la porte de son antichambre près du degré, plus loing mesme qu'il n'avoit faict avec toute la compagnie. Je l'appellay *illustrissime domine*, et *reverendissime cardinalis;* et quelquefois je mis le mot *illustrissime princeps*, pour sa grande qualité.

Le lundi 23 décembre 1596, à Paris, le pont aux Musniers fut emporté le soir sur les sept heures (1), et y eult perte de plus de trois cent cinquante personnes, qui furent noyées. Cela est provenu de la faute des visiteurs, qui ne s'appercevant de la pourriture de quelques poutres, comme le pont estoit enlacé l'un en l'autre, au manquement d'un tout le reste suivit. Les autres adjoustent que c'est punition de Dieu, d'autant que dessus on jetta, l'an 1572, à la Sainct-Barthelemy, une infinité de gens dans l'eaue.

Cedit jour, le Roy retourna de son voyage de Fontainebleau, où il estoit allé dès le 11 de ce mois pour donner un peu de repos à son esprit, trop affligé des importunités de ceux qui ne le peuvent laisser une heure en patience. Il estoit demeuré trois jours à Gaillon, où madame la marquise de Monceaux l'estoit allé trouver. Arriva aussi M. de Schomberg, qui rapportoit que M. de Mercure ne vouloit point de paix, mais bien encor quelque trefve; ce qu'il continuera long-temps, d'autant qu'il en tire beaucoup de commodité, espère avoir moyen de composer quand il voudra, regarde les desseings et les effets du roy d'Espagne, et sy est aidé en cette résolution de plusieurs petits tyrans des gouverneurs des places du Roy, qui font ce pendant leurs affaires.

Fault notter qu'un peu avant le partement du Roy estoit arrivé en ceste ville un personnage qui se disoit avoir pouvoir du cardinal d'Austriche (2), et s'asseuroit d'estre autorisé, jettant des pourparlers de paix fort advantageux, car il offroit de première abordée que l'on rendroit les villes de Picardie qui avoient esté prises sur le Roy, excepté Cambray, et d'autres conditions; que Sa Majesté ne pensast point que ce fust pour le préjudicier aux alliances qu'il avoit avec la royne d'Angleterre et les Pays-Bas; que, traictant avec eux, il feroit le Roy arbitre d'eux tous.

Ceste négociation estoit secrette et se tramoit, se disoit-on, pour l'affection que le cardinal avoit de voir une paix en l'Europe entre les princes chrestiens, affin d'aller contre le Turc; d'autant que depuis la perte de la bataille advenue à Agria, où les chrestiens avoient esté honteusement deffaicts le 25 du mois d'octobre dernier, l'ennemy faisoit de grands progrez, résolu d'hyverner en Hongrie pour attaquer l'Austriche au printemps, dont il aura bon marché. Aussi que de son naturel il suit les traces de son père, qui estoit réconciliateur des princes admirable; ou que le roy d'Espagne, tant par sa vieillesse que le fascheux naturel de son fils, que l'extrême nécessité d'argent, avoit eu désir de veoir quelque fin honorable à cette guerre; car mesme il a arresté les deniers qui estoient procédez de la dernière flotte des Indes, dont estoit procédé un murmure incroyable tant de ses subjects que de ceux d'Italie, et surtout des Génevois, qui avoit esté cause de faire arrester le cours à la provision d'argent qu'il avoit faict pour la guerre de France, et que l'armée de Flandres estoit presque rompue, à cause de la peste et faute de payement. Toutesfois Dieu, qui veult encore, pour la punition de nos faultes, affliger ce royaume, que beaucoup trouvent estre à son déclin, ou que, par le ministère du Roy, il veuille

(1) Lestoile dit que ce malheur arriva le dimanche 22

(2) Albert, archiduc, cardinal d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas.

monstrer sa puissance l'ayant conservé contre tant de traverses, qu'en sa seule personne, qui est mortelle néantmoins, consiste la fin de ceste monarchie qui semble immortelle, ledit personnage a esté renvoyé sans aucune response.

J'oubliois aussy à remarquer que le Roy d'Espagne ayant, durant l'année, dressé une armée navalle pour France et Hollande, sortant de la Quenouille, fut tellement agitée de la tempeste, qu'il y est mort plus de huict mille hommes de guerre et de mariniers; et le reste de la flotte tellement fracassé qu'il est inutile pour cette année. Ainsi Dieu le veuille confondre, et chastier son ambition, et conserver nostre bon Roy et maistre!

Le jour de Noël, le légat fist entendre qu'il vouloit célébrer la grand'messe à Nostre-Dame. Il luy fust préparé un dais du costé gauche du chœur, quasi vis-à-vis de la chaire archiépiscopale, où il monstoit de trois degrés, estoit assis dans une chaire; le tout fort richement paré. Fault notter qu'en Italie *cornu altaris sinistrum* est estimé le plus honorable, tant à cause de l'évangile qui se lit de ce costé là, que du costé du cœur de l'homme, et pour approcher plus près du soleil levant. En France, on observe le contraire.

Il entra, accompagné de messieurs les cardinaux de Gondy et de Givry, donnant bénédictions de costé et d'autre, ayant le nonce avec luy et nombre d'évesques italiens. Le Roy s'y voulut trouver, auquel fut dressé un dais près de ladite chaire archiépiscopale. Les princes, mareschaux de France, officiers de la couronne, secrétaires d'Estat, et plusieurs chevaliers du Saint-Esprit, estoient au dessoubz de luy, du mesme costé où j'avois aussy pris place avec M. le procureur général de Paris. Il fallut que tous les chanoynes sortissent dudit costé, et la pluspart estoient aux chaires des chapelains. L'autre costé fut réservé pour le nonce et les évesques tant de France que d'Italie, qui estoient assis indifféremment et meslez; ce que l'on trouva mauvais, d'autant qu'on tenoit que, hors le nonce, le reste debvoit céder aux François. Il resta encore quelque demy-douzaine de chanoines aux chaires haultes, et des seigneurs. La messe se fist avec beaucoup de cérémonie et de dévotion. Messieurs les cardinaux estoient sur une forme près l'autel, du costé senestre d'iceluy; et le doyen de Nostre-Dame, et deux des chappelains fort richement vestus, l'un comme diacre, l'autre comme sous-diacre, aydoient à M. le légat, qui fist l'office à la mode d'Italie, la pluspart du temps dans sa chaire, jusques à ce que l'on consacrast, qu'il alla à l'autel, et une fois ou deux devant. Après, Sa Majesté toucha les malades des escrouelles, vray miracle et faveur spéciale de Dieu vers les roys de France.

[1597]. En tout le reste du temps, jusques au dimanche 12 janvier 1597, ne se passa rien de mémorable en nos compagnies: seulement fut remarquable la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit, que Sa Majesté fit célébrer à Saint-Ouen les 5 et 6 de janvier, avec beaucoup de solennité et de magnificence.

Deux jours après, il feist faire le mariage de M. de Villars avec la sœur de madame la marquise de Monceaux. Il me donna l'estat de secrétaire, qui estoit vacant par la mort du sieur de Gierville (1), fort volontiers; mais le don fut inutile, pour autant qu'il y avoit survivance, laquelle je laissay effectuer, les autres estans alliez de mon fils.

Le samedy 11, je demeuray toute la journée avec M. Chandon, séans à dresser les articles du règlement des finances; mais j'ay grand peur que tout nostre travail ne soit vain, pour autant que les meschans ont trop la vogue. Le reste de la sepmaine d'après se passa à lire ce que nous avions dressé, jusques au samedy 18 dudit moys, que derechef nous assemblasmes céans pour dresser ce qui concernoit les tailles et la province de Languedoc.

Le lundy 20, fut proposé à l'assemblée l'édit de la vingtiesme des denrées que l'on vendroit en gros, à la charge d'oster toutes autres impositions. Cela fut agité en divers jours, et enfin arresté que l'on y passeroit aux modifications qui y ont esté apposées. On disputa fort; *in utramque partem vicit tandem necessitas*, et le grand besoing de secourir le royaume perdu.

Ledit jour, Sa Majesté me fist entendre la volonté qu'elle avoit de rescompenser le capitaine Boniface et abattre le fort Sainte-Catherine; et qu'inclinant à la grande prière de M. de Montpensier, il laisseroit le sieur Du Mesnil dans le Vieil Palais, osteroit le sergent-major et les capitaines, et remettroit les clefs ès mains des eschevins. Nous eusmes plusieurs discours, par lesquels il me tesmoigna la confiance qu'il avoit de ma fidélité.

Le vendredy 24, le procureur général de Paris, qui avoit brigué pour porter la parole au Roy, remonstra à la compagnie ce qu'il avoit proposé de toucher. Ce fait ne luy appartenoit pas; mais c'est l'ambition ordinaire de la cour de parlement de Paris.

Le samedy 25, fut achevé le cahier d'estre

(1) On lit Guierville dans l'édition de M. Monmerqué.

leu en l'assemblée, pour le présenter au Roy; ce qui fut faict le lendemain 26 janvier par M. de Montpensier, qui supplia le Roy avoir agréable le zèle et affection de la compagnie, qui avoit apporté ce qu'elle avoit peu d'industrie pour satisfaire à sa volonté; et que sy tout n'estoit sy parfaict qu'il eust esté à désirer, que la grande corruption de cest Estat ne pouvoit permettre qu'on y prist le remède asseuré : toutesfois que sy Sa Majesté n'est destournée par les mauvais artifices de ceux qui ont ruiné l'Estat cy devant, qu'il ne se peult faire que le royaume n'en ressente du bien, et le Roy du contentement. Sa Majesté fist la response que pendant que ses ennemis s'estoient opposez au bien de son Estat, qu'il n'avoit pu assembler ses serviteurs, ayant mieux aimé s'opposer de sa personne à leurs desseins; ce qu'il avoit fait avec beaucoup d'espérance de mieux : de sorte qu'éstant en quelque repos, il avoit pensé à faire cette convocation; qu'il remercioit tous les députez de la peine qu'ils avoient prise, acceptoit leur volonté et leurs cahiers, qu'il feroit voir à son conseil, et que dans trois jours il feroit la responce : cependant qu'il conjuroit un chacun et leur faisoit deffense à tous de désemparer. Cet acte fut faict en la galerie de Saint-Ouen, en la présence de tous les princes qui estoient en cour; et chascun estoit debout, sans ordre, séance ny rang.

Le mercredy 28 janvier, messieurs du conseil feirent appeler en la mesme galerie plusieurs des députez, entre lesquels j'estois aussy; nous remonstrèrent, par les sieurs de Sancy et d'Incarville, la difficulté qu'il y auroit d'avoir les deniers que Sa Majesté s'attendoit recevoir, sy on vouloit tenir à la rigueur du département qui estoit dans nostre cahier (1). Leur fut fort prudemment répliqué par M. le cardinal de Gondy qu'on ne pouvoit plus y rien changer, et que la compagnie n'estoit plus assemblée, et qu'il y avoit trop de délicatesses en leurs demandes, qui ne tendoient qu'à toucher tous les deniers et continuer les mesmes désordres des années passées; et chacun de nous en jugea autant. De sorte qu'eux, voyans qu'on ne vouloit leur accorder aucune chose, feirent que Sa Majesté le lendemain licencia la compagnie, dont beaucoup prennent très mauvais augure, et que tant de personnages d'honneur, s'en retournans avec peu d'espérance dans leurs provinces, feront remplir toute la France d'effroy.

Cedit jour, on commencea à travailler à la démolition du fort de Saincte-Catherine, mais sy froidement que l'on recongnoist assez le naturel des peuples, qui désirent avec impétuosité ce qu'ayant obtenu ils mesprisent et n'en tiennent compte.

Pendant ce séjour du Roy, la Reyne douairière envoya au Roy pour le prier de faire inhumer le feu Roy (2), ce qui luy fut accordé par Sa Majesté, laquelle aussy en fut priée par les députez de l'assemblée : et d'autant que l'on a de coustume en telles occurrences faire un service à Rome aux roys de France, le Pape en faisant quelque difficulté, à cause de la prétendue bulle du pape Sixte contenant forme d'excommunication contre le feu Roy, le légat avoit eu charge de Sa Sainteté d'en informer; ce qu'il vouloit exécuter en cette ville par affiches publiques et commissaires députez (deux des évesques de sa suite). Ce qui fut empesché par les remonstrances que nous en fismes, d'autant qu'il y avoit grand intérest pour la France de voir les *romanistes* exercer aucune jurisdiction au préjudice du Roy, lequel d'ailleurs, par tant et tant de bulles, ne peult estre excommunié. Et en ceci avoit M. le chancelier grand tort, y ayant connivé que s'ils vouloient, pour leur contentement, dans Rome faire quelque chose, que cela seroit meilleur.

Le mesme jour y eult grand débat entre le sieur mareschal d'Ornano, colonel corse, et le sieur d'Esdiguières, pour le gouvernement de Dauphiné. Furent prests de se battre, l'un estant desjà hors la porte : cela fust empesché; aussy y eust-il eu du désordre beaucoup, car en cette querelle on vouloit enfiler celle des huguenots et catholiques.

Le dimanche 2 de febvrier, les quatre présidens, six conseillers et les gens du Roy, furent mandez par Sa Majesté à Sainct-Ouen, où nous nous trouvasmes sur la fin de son disner (3). Là, il se plaint à nous des dilations que l'on avoit faictes de procéder à la délibération de l'édict de l'an 1577, touchant ceux de la religion. Qu'estant père commun de la France, il cognoissoit mieux ce qui estoit requis pour le général que nous ne faisions, nous qui estions attachez à nos charges dans une seule provin-

(1) On voit, dans les Mémoires de Sully, que les notables avaient évalué le revenu du royaume à environ dix millions d'écus, et qu'ils proposaient de ne laisser à la disposition du roi que la moitié de cette somme.

(2) Henri III, dont les dépouilles étaient restées dans l'abbaye de Saint-Cornille de Compiègne.

(3) Les registres du parlement de Rouen contiennent une relation de cette séance un peu plus circonstanciée; mais le récit de Groulart fait mieux ressortir le caractère et la politique de Henri IV. (*Voyez* la copie des registres du parlement de Rouen, t. 16, p. 136.)

ce; que les longueurs dont les cours de parlement usoient à la vérification de l'édict luy estoient fort conséquentieuses, d'autant que cela estoit cause que les huguenots avoient refait un corps qu'il seroit difficile d'abattre et dissoudre, comme il avoit faict lorsqu'il s'estoit faict catholique; que desjà ils entroient en des demandes fascheuses et importunes au préjudice mesme des cours, comme n'y espérans aucune justice; que le seul moyen qu'il y avoit pour y remédier consistoit à ladite vérification, qu'il nous prioit et commandoit de faire, toutes choses cessantes.

Je luy fis response que la longueur dont nous avions usé jusques à ce jour avoit esté pour des considérations qui importoient à son service, tant pour le repos de ceste ville que de toute la province; que ceux desdits huguenots qui se formalisoient tant avoient beaucoup d'occasion, au contraire, de se contenter, puisqu'on leur laissoit plus de liberté beaucoup qu'ils n'eussent peu obtenir quand l'édict seroit passé. Là dessus il répliqua qu'il vouloit que nous y passassions, et qu'il estoit délibéré de ne partir de cette ville que cela ne fust faict. M. de Lanquetot, après quelques interruptions qui furent faictes, prist la parole : supplia le Roy de se contenter de ce qui avoit esté faict; que ceux qui luy faisoient cette grande instance estoient poussez par ceux de leur party, qui brouilloient l'Estat. Le Roy se piqua, et de propos en propos ledit sieur de Lanquetot adjousta qu'il estoit prest de quitter sa cornette plustost que d'estre forcé et violenté; ce que Sa Majesté prist avec telle aspreté, que sans ce qu'il fust adoucy, je ne sçay ce qui en eust esté. Il enjoignit au procureur général d'y bailler ses conclusions, ou qu'il commettroit un autre à sa charge. Il nous dist aussy qu'il vouloit qu'on procédast à la vérification de l'édict de la Ligue, et au rétablissement de M. Moynet, conseiller, qui, pour raison de la profession de la religion, avoit esté mis hors (1) : et fault noter que ledit Moynet, sieur de Taucourt, estant présent et apperceu par le Roy, il luy fist fort rudement commandement de sortir, et avec parolles qui eussent autant fasché un homme d'honneur comme ce personnage là s'en esmeut peu.

Après vespres, nous allasmes chez M. de Montpensier pour délibérer touchant les capitaines, lesquels Sa Majesté vouloit estre changez, et en leur place qu'il en fust esleu d'autres; audit lieu se trouva aussy M. le grand escuyer, qui est lieutenant au bailliage de Rouen; et fust arresté que le lendemain on en prendroit et choisiroit quatre à la cour de parlement, quatre à la chambre des comptes, deux à la cour des aydes (2), deux au bailliage, deux des secrétaires du Roy, deux des trésoriers généraux, huict de l'hostel de ville, pour en choisir et eslire par Sa Majesté et mondit sieur de Montpensier la moytié d'iceux : ce qui fut exécuté, et furent choisis messieurs des Busquets, de Bouville, Morel Lapile, Sainct-Just, Croismare, Fillastre, le lieutenant général criminel Pillon, Le Villain, Le Vasseur, Deschamps et Mariage; car des trésoriers généraux n'en fut faicte aucune élection, s'en estans privez eux-mesmes, et le Roy l'ayant trouvé bon.

Ledit jour de lundy 3 febvrier, tous les susdits capitaines firent le serment en la présence de Sa Majesté, ès mains de M. le chancelier, fors et excepté lesdits Deschamps et Mariage, qui se veulent excuser de la charge. Cest acte est de grande conséquence pour le bien et le repos de toutes les personnes d'honneur de la ville, qui est beaucoup plus asseurée qu'elle n'estoit, avec ce que le Roy a faict desmolir la forteresse de Saincte-Catherine; ordonné qu'en l'absence des lieutenans généraux, la cour de parlement reprendroit son ancienne authorité, qui, par les malheurs des troubles, estoit de beaucoup diminuée.

Ledit jour après disner, comme on alloit entrer en la délibération de l'édict de l'an 1577, vindrent au Palais, de la part du Roy, messieurs de Montpensier et de Bellièvre, lequel très gravement, par un long et sérieux discours, fist entendre à la compagnie la volonté de Sa Majesté (3). Après le partement desquels fut continuée la délibération, et le lendemain au matin, où furent représentées beaucoup de choses dignes et dites, tant de part et d'autre, sur la tolérance de deux religions différentes en un Estat. Les uns en monstroient l'impossibilité en la France, en la variété des esprits; que ce royaume très chrestien avoit tousjours flory en la foy; que depuis trente et cinq ans que les huguenots avoient eu quelque crédit en France, tout y estoit tourné en désolation; que les paix

(1) On lit Maignet dans l'édition de M. Monmerqué. Groulart dit plus loin, page 585, en parlant de cette exclusion : *Il est vrai que nous prismes prétexte de moribus pour oster toute occasion à ceux de la religion de crier.* Henri IV n'obtint qu'à force d'instances le rétablissement de ce conseiller.

(2) On lit dans l'édition de M. Monmerqué : *quatre à la cour des aides, deux aux requêtes, etc.*

(3) *Voyez* la copie de ces registres, t. 16, p. 135, où se trouve l'analyse de ce discours.

qu'on avoit faictes avec eux n'avoient esté qu'un aiguillon pour faire pis ; que Sa Majesté, à son advènement à la couronne, avoit solemnellement promis qu'il conserveroit la religion catholique, l'augmenteroit de son pouvoir; que lors de son sacre à Chartres il avoit réitéré ladite promesse ; qu'aujourd'huy il estoit incité à en faire instance par des gens turbulens, pleins de dessein et de désir de brouiller; que nous estions réconciliez en ceste ville depuis la réduction, de sorte qu'il n'y avoit aucun danger de remuement; qu'il ne pourroit y arriver altération que sous le prétexte de la religion, estant le peuple chatouilleux et difficile à retenir, qui, en la présence du Roy, n'avoit quasy peu estre empesché d'attaquer ceux qui alloient au presche de Madame; que sur ce changement de capitaines, le partement du Roy, l'absence de M. de Montpensier, il y auroit grand danger de ne le pouvoir retenir. Les autres, au contraire, se fondoient sur la nécessité des affaires de France, où tout estoit encore en très grand danger; que la principale force et espérance consistoit en l'alliance de la royne d'Angleterre et des Pays-Bas, qui menaçoient de la dissoudre sy on ne tesmoignoit plus de volonté envers ceux qui faisoient profession de la religion prétendue réformée; qu'encore que le succez n'eust esté bon des tolérances de diverses religions, toutesfois qu'elles avoient esté authorisées tant par les roys payens que dans le peuple de Dieu; que Josaphat avoit faict *rectum coram Domino* (1), et toutesfois il n'avoit osté les haults lieux ; qu'il y avoit des sectes de pharisiens et saducéens et autres ; que les empereurs chrestiens les avoient conservées pour la manutention de leurs Estats; qu'il falloit craindre d'arracher le bon bled avec l'yvraye, puisque, par les guerres, on avoit plustost accreu leur zèle que diminué; que Sa Majesté estoit obligée, par promesse aux huguenots, à leur bailler l'édict, estant d'ailleurs chose très dangereuse en un Estat d'y voir une partie conservée en authorité et grandeur, l'autre rabaissée et méprisée, qui, par l'opinion de tous les sages politiques, estoit une cause très certaine de sédition; que les huguenots mesmes estoient bien aises de ceste dilation, s'estans assemblez, et demandans desjà beaucoup d'autres choses plus grandes, congnoissans qu'on ne pouvoit ny debvoit les fascher en une telle saison; qu'à Rome on ruineroit le crédit du Roy, d'autant qu'estant forcé à faire faire ladite vérification, sy l'on voyoit que ses parlemens n'y voulussent consentir, on en rejetteroit la faute sur luy, comme voulant favoriser ce party-là ; que c'estoit l'office de bons subjects de prendre sur soy l'envie qui pourroit tomber sur son prince; que les mélancoliques s'aigrissent de toutes sortes de remèdes; qu'aussy les huguenots, qui sont frappez au cerveau, se peuvent seulement regaigner par la longueur (2). Toutesfoys que l'on y apposeroit une modification, de n'y admettre d'officiers aux cours souveraines, à l'exemple de Valentinian, lequel, encore qu'il ne voulust forcer ses subjects à suivre la religion dont il faisoit profession, *adimebat illis militandi licentiam*, et une infinité d'autres raisons qui firent passer l'édict: et fus chargé avec messieurs les présidens d'aller veoir le Roy, tant pour prendre congé de luy que pour luy rendre raison de ce qui s'estoit passé. Tellement que le mercredy après disner nous y allasmes, et luy en fis la proposition fort au long, entendue de luy avec beaucoup de patience et tesmoignage de bonne volonté envers la compagnie. Ce fait, il nous prist à part messieurs les présidens et moy, et nous feist promesse par serment de ne leur bailler aucuns offices aux cours de parlement, ny aux lieutenans généraux et présidens de présidiaux. Il nous fist une particulière énumération des forces des huguenots, et combien il importoit à son service de ne les malcontenter (3). Fault noter

(1) C'est-à-dire, qu'il avait marché droit devant le Seigneur.

(2) A la longue.

(3) On trouve, dans la copie des registres du parlement de Rouen, t. 16, p. 139, le discours de Groulart et la réponse de Henri IV. Voici cette réponse; elle est trop remarquable pour l'omettre:

« Le Roi fit réponse qu'il étoit fort satisfait de ce que » la cour auroit entré en cette délibération, dont le » fruit seroit certain pour le bien de son Etat en général, » pour lequel comme de sa part il s'exposoit volontiers » à tous périls et hasards; aussi étoit-ce la raison que » ses sujets de leur côté secondassent ses bonnes inten- » tions; qu'il louoit notre zèle et la justice, laquelle il » nous recommandoit, avec assurance que nous le trou- » verions toujours et bon roi et bon maistre. S'estant » levé il nous tira à part, messieurs les présidens et » moi (c'est Groulart qui parle). Etant là seuls, il » nous conjura de continuer à le bien servir, et qu'il » n'avoit rien tant à cœur que le rétablissement de la » religion catholique; et qu'il voudroit avoir perdu » deux doigts de chaque main, et qu'il vit une seule » religion dans la France; qu'aujourd'huy elle étoit » réduite là, que par force il ne s'y falloit attendre; » que, connoissant les huguenots par la longueur du » temps qu'il leur avoit commandé, leurs forces étoient » beaucoup plus grandes qu'on ne s'imaginoit, et que » le seul moyen de les ruiner étoit en les séparant les » uns d'avec les autres, et apprenant aux villes prin- » cipales qu'ils tenoient à vivre en patience, connois-

que le légat partit le jour de devant, afin que la délibération ne se fist en sa présence. Tout le reste du mardy se passa en salutations et adieux aux personnages de qualité.

Le jeudy 6 de febvrier 1597, le Roy partit de Rouen pour s'en retourner à Paris. Je l'allay saluer en particulier, où il me fist démonstration fort grande de contentement, de satisfaction qu'il avoit de mes déportemens, et asseurance de recognoistre un jour mes services.

Le vendredy, nous vérifiasmes à la cour le pouvoir de M. le grand escuyer de lieutenant général en la ville et bailliage de Rouen, et feist le lendemain son serment.

Ledit jour 7 febvrier, fut aussy vérifflé l'édict du duc du Mayne, qui partit peu après, dans lequel y a des confessions des plus grandes horreurs du monde, et entre autres de ce qu'ils ne pourroient estre recherchez de la mort du feu Roy (1). Là dessus fut discouru fort librement, et remarqué les indignitez de la Ligue, que pour le bien de la paix et du repos nous oublions, affin d'essayer de remettre cest Estat en son entier.

Le soir, chez M. de Montpensier, furent, en la place des sieurs de La Turgère, Deschamps et Mariage, qui s'excusèrent d'estre capitaines, esleuz les sieurs Voisin, Dufour et des Essarts. Les clefs furent mises ès mains du premier eschevin par mondit sieur de Montpensier, et les capitaines allèrent faire leur département.

Le samedy, messieurs de Montpensier, mareschal de Retz et le Grand vindrent au Palais pour assister à la solemnité du serment dudit sieur le Grand, qui y fust faict à l'accoustumée, et prist sa place au dessoubs de M. le mareschal. M. de Montpensier pria la compagnie de se conduire par sa prudence accoustumée à ce qui concerne le bien général de la ville, y ayant l'authorité entière par la volonté du Roy. Je l'en remerciay.

Voilà sommairement ce qui se passa pendant ledit temps que Sa Majesté fut en cette ville de Rouen, où plusieurs accidens autres arrivèrent de divisions particulières, des nouvelles du mauvais succez des affaires des chrestiens, de l'ambition desmesurée du Roy d'Espagne, qui a faict banqueroute à la pluspart des siens, ayant arresté tous les deniers de la flotte; la route des Espagnols faicte par le comte Maurice, les exploits de M. le mareschal de Biron, qui a défaict la cavalerie espagnole et pris le marquis de Varanbon, et de beaucoup d'autres. Seulement je diray deux choses : l'une, que jamais homme n'en a mieux réchappé que M. le chancelier, sur lequel chacun crioit, et peu ont osé appuyer, qui le rendra plus asseuré à continuer ses traicts. L'autre, que la personne de Sa Majesté hors, le reste est remply de desseings, de discours de ce qu'ils se peuvent promettre, corruption en mœurs, désobéissance aux supérieurs, calomnie des gens de bien, et jalousie extrême, le luxe continuant plus que jamais; et tous les traits qui peuvent attirer la malédiction de Dieu sur cet Estat, que je le supplie de vouloir préserver.

Faict le samedy 8 febvrier 1597, ayant adjousté seulement que le jour que les capitaines furent changez, l'édict de l'an 1577 délibéré, le fort Saincte-Catherine commencé à démolir, fut le jour des barricades de la ville de Rouen, l'an 1589, les 4 et 5 febvrier, qui ont esté cause de grands maux; et encore diray-je qu'entre les plaisirs que le Roy a eus pendant son séjour, a esté celuy de la chasse; que de trente-deux cerfs qu'il a courus il en a pris trente et un : de sorte qu'il se délibère vouloir bastir l'autre costé de la ville hors le pont.

CHAPITRE VIII.

Voyage fait en cour en 1597.

S'estant fait des plaintes griefves, à la Sainct-Martin, que messieurs de la cour ont de coustume de s'assembler, des exactions que commettoient sur le peuple certains commissaires députez par la cour des aydes, se donna arrest en la cour de deffenses d'exécuter les recherches de ceux qu'on prétendoit n'avoir pris du sel aus années précédentes, que l'avarice intolérable des fermiers et maltostiers avoit introduict;

» sant qu'on n'useroit de force contre eux; que tous les » jours il s'en avertissoit (*a*) beaucoup, et des plus signalés d'entre eux, l'exemple desquels seroit bientôt » suivi par d'autres; qu'il nous juroit et promettoit que » jamais il ne pourvoiroit aux états de la cour de parlement, de lieutenans généraux, des baillis, des présidens, des présidiaux, aucunes personnes qui ne fussent de la religion catholique, apostolique et romaine; » et que nous donnant cette assurance, nous nous opposassions vertueusement, s'il arrivoit qu'il y fût » contrevenu; mais qu'il nous conjuroit de prendre le » sieur de Taucourt, dont il ne feroit d'instance, pour » le connoître peu capable d'une telle charge, sans » l'instance des huguenots, qui désiroient bien avoir ce » prétexte pour brouiller. »

(*a*) Du latin *avertere*, détourner, c'est-à-dire que beaucoup abjuraient.

(1) *Voyez* la *Chronologie novenaire.*

l'arrest envoyé au conseil par ceux de ladite cour des aydes, la pluspart desquels *laborant infamiâ* d'estre pensionnaires des partisans, soudain obtindrent arrest par lequel on ne se contenta pas seulement de casser le nostre, mais même fut ordonné que le président et le rapporteur comparoistroient en personne au conseil; ce que ceux de ladite courtelette feirent publier par les prosnes, triomphans des cendres de leur pays, lequel ils ont vilainement asservy à l'impost et autres excessives charges. Cela ayant esté veu en nostre cour, je fus prié d'aller en cour comme de moy-mesme, sans dire que j'en eusse charge, et ce tant pour parler au Roy qu'à M. le chancelier.

Je partis le 21 décembre et me rendis à Sainct-Germain la veille de Noël. Le lendemain, je fus saluer le Roy, qui estoit fort seul, à raison de ce que la pluspart estoient à Paris pour la célébration de la feste. Admis en la chambre par M. de Loménie, le Roy estoit seul avec M. de Fresnes, secrétaire d'Estat. Il me demanda qui me menoit. Je luy fis entendre que c'estoit seulement pour le saluer. Il adjousta que nous avions bien faict du mesnage, et que j'estois venu à propos pour adviser ce qui se feroit. Je luy fis responce que nostre compagnie avoit trop fait de démonstrations de fidélité pour estre soupçonnée d'aucune chose qui ne le contentast, et que je m'asseurois que je luy ferois oster toute mauvaise impression. « Nous verrons demain, » dit-il, et là dessus sortit pour aller à la messe au chasteau, me commandant d'entrer dans son carrosse près de luy : ce que je feis. Il me remist pour le lendemain : cependant à M. le chancelier et à M. de Bellièvre, que nous eussions à conférer ensemble; ce que nous fismes l'après-disner; et après plusieurs discours, je fus remis au 27 pour estre ouy par le Roy mesme en son conseil : et cependant mirent par devers M. de Fresnes-Canaye les Mémoires qu'ils avoient à l'encontre de nous.

Je trouvay audit lieu M. le chancelier fort adoucy, qui avoit la puce à l'oreille d'estre chassé, le Roy ne pouvant plus supporter les plaintes extraordinaires qui se faisoient de toutes parts à l'encontre de luy. Aussy n'y a eu de chancelier depuis cent cinquante ans plus ennemy des cours souveraines, du bien du peuple et de la justice, toute son ambition n'estant que d'agrandir sa maison, et de contenter à quelque prix que ce peust estre l'avarice insatiable de madame de Sourdis qui le possédoit; en sorte qu'elle luy faisoit sceller toutes les meschancetez du monde. M. de Bellièvre se monstroit plus dur contre nous, et de faict il papegioit (1), comme j'appris depuis du Roy mesme.

Le 27, estant venu le Roy en sa chambre, se fist bailler une chaire; et ayant d'un costé MM. le chancelier et Canaye, il me fist approcher et mettre de l'autre. Ce matin-là, M. le connestable et tous les princes de Lorraine mesme y estoient. Le Roy luy dist qu'il eust à proposer ce dont on se plaignoit de nous; ce que l'autre fist en peu de paroles, disant que nous avions entrepris sur la charge de la cour des aydes, et donné un arrest par lequel nous voulions les exposer à l'envie du peuple, qui tourneroit au grand préjudice du Roy et de son service, et seroit un acheminement à sédition et à rendre le peuple plus difficile à porter les charges de l'Estat. Je fis responce que je supplilois très-humblement Sa Majesté de croire que le mot de *sédition* estoit sy odieux en nostre compagnie, que tant s'en fault que nous voulussions en donner du subject, qu'au contraire nous ne songions qu'à chastier ceux qui se voudroient oublier; qu'ayant entendu les plaintes excessives du pauvre peuple, affligé par certains larronneaux de commissaires du sel, nous avions ordonné qu'il en seroit informé et le Roy adverty de tout; que nous n'estions pas destinez seulement à rendre la justice à quelques particuliers, mais aussy à faire contenir le peuple en paix et repos, et le garder de toute oppression; que ceux de la cour des aydes s'estant monstrez peu curieux du bien de leur pays, nous avoient donné subject d'y penser, et n'abandonner pas le simple peuple aux cruelles exactions de ces voleurs; que nostre debvoir nous y obligeoit; que nous ressemblerions à cet Athénien qui disoit que jamais il ne quitteroit le gouvernail, et que quand le navire seroit submergé, on le luy trouveroit encore au poing; et pour destourner ce faict, je dis qu'il falloit bien que la France fust à son aise et le Roy sans travail, puisqu'on faisoit amuser un si grand prince, duquel les cogitations ne pouvoient estre que de hautes entreprises, pour ouyr les différens des deux cours et leurs disputes, que d'un seul mot d'escript il pouvoit appaiser.

Le Roy se mist à rire et se leva, nous laissant là tous sans rien dire. Toutesfois je ne perdis pas à demander un nouvel arrest, qui me fut promis : mais jamais on ne l'a peu avoir du chancelier, qui me dit que c'estoit assez; qu'on n'en parleroit jamais plus, comme on n'a plus fait, emportant, pour tout la cour des aydes,

(1) De *papegai*, nom du gros perroquet, on a fait *papegier*, parler comme un perroquet.

la honte d'avoir esté, par sa jalousie, cause d'un mal irréparable pour nostre pauvre patrie, qui s'en sentira à jamais (1).

Le Roy monta en hault à la chambre de madame la duchesse, où il m'appella pour me licentier, et après plusieurs discours me dist, voyant madame de Sourdis : « Voyez-vous cette dame? elle est bien faschée, car son bon amy le chancelier s'en va. Je bailleray les sceaux au bon homme de M. de Bellièvre, qui s'en acquittera mieux; et sy, c'est du consentement de ma maistresse. » Je pensois que cela seroit; mais en matière d'affaires de cour, quand elles despendent des dames, elles reçoivent bien des changemens : et de fait peu de temps après madame la duchesse le rappointa.

Je me suis rendu à Rouen le premier de l'an 1598. J'oubliois à dire qu'allant prendre congé de M. de Bellièvre, il nous parla d'un édict de création de haultes justices; et luy remonstrant que c'estoit chose peu agréable à la province, il dist qu'il se souvenoit à la vérité qu'estant un jour allé trouver la royne d'Angleterre de la part du feu Roy, comme elle luy eult promis quelque expédition que son conseil ne trouva bon, le lendemain elle luy dist qu'elle avoit changé d'opinion, et qu'elle estoit sortie de Normands qui pouvoient se desdire. « Pour preuve, c'est que les gardes nobles de mon royaume sont à moy, comme elles estoient anciennement en Normandie; et sy toute la justice despend de moy, n'ayant voulu admettre les haultes justices » (et de faict il n'y en avoit quasy point anciennement en ce pays; mais les flatteurs et facilités du sceau y ont apporté ce désordre). Ce sont les propos que nous eusmes ensemble.

CHAPITRE IX.

Voyage fait en cour en 1598.

Le mois de juillet, je receus lettres du Roy par lesquelles il me commandoit de l'aller trouver, pour chose dont il me vouloit communiquer. Le 11 du mois, je partis de Rouen avec M. le commandeur de Sainct-Vaubourg, messieurs de Mathan et Cabart, conseillers en la cour. Je me rendis à Sainct-Germain le 15. Le Roy me commanda d'aller à Paris, et de là, y ayant séjourné huit jours, me rendre à Monceaux.

Y estant, y arriva M. le duc de Bar qui, estant hors d'espérance d'espouser Madame, sœur du Roy, venoit prendre congé de Sa Majesté. Mais au lieu de ce faire, il la trouva en si bonne disposition, qu'ils arrestèrent toutes les difficultés; de sorte que son voyage fut rompu. Je saluay le Roy comme il alloit à la messe, lequel me fist bon accueil, me commanda de disner avec luy; ce que je fis : et y avoit en la table plusieurs dames et seigneurs. L'après-disnée se passa sans que le Roy me dist rien, synon qu'il avoit fait un coup à sa façon accoustumée, qui est d'achever les affaires quand les hommes les tiennent toutes désespérées, comme il estoit arrivé au faict de M. de Bar, qui, pensant s'en retourner mal content, avoit obtenu de luy ce qu'il avoit voulu. Il alla à la chasse, et pensoit faire destourner un loup près du parc, où il nous feist aller; et de foys à autres venoit voir ce que nous faisions.

Le soupper se feist en la grande allée, où de rechef il me commanda de me trouver et seoir en sa table. Estant levé, il me feist faire deux tours de la longue allée, tenant d'une main madame la duchesse, et j'estois en l'autre. De là il nous mena à son jardin avec les dames, et là me feist pourmener jusques à minuict, dont j'estois las infiniment. Lors il me dist que m'ayant recogneu pour un de ses fidelles serviteurs, il avoit bien voulu me communiquer une affaire qui le touchoit, qui estoit la résolution prise de se faire séparer d'avec sa femme; et ce qu'estant fait, il me communiqueroit aussy par après de son mariage, d'autant qu'il estoit délibéré donner ce contentement à ses subjects.

Je louay Dieu de ce qu'il l'avoit inspiré à une sy bonne œuvre, qui luy apporteroit du repos infiny; mais que pour sa séparation elle ne despendoit seulement que du Pape, qui en semblables occurences s'en est toujours fait croire, et de la bonne fortune du prince. Il me parla de l'alliance de sa sœur, me dist que son desseing estoit d'esteindre toutes brigues et menées de son royaume. Je respondis que je ne pensois pas qu'il y en eust en France, sy ce n'estoit des huguenots. Il me respondit qu'il y donneroit bon ordre, et qu'il les desferoit les uns par les autres, ayant depuis peu fait surprendre la

(1) L'impôt sur le sel avait donné lieu à de cruelles exactions; suivant un rapport de Groulart à sa compagnie, du 7 janvier 1598 : « Le payement des tailles en étoit diminué, et les prisons remplies de prisonniers où ils pourrissoient, tellement qu'il avoit été tiré jusqu'à cent vingt corps morts pour une fois. » (Copie des registres du parlement de Rouen, tome 16, page 178.)

ville d'Aiguesmortes sur le gouverneur d'icelle par un autre gentilhomme de la mesme religion, et entre autres discours, comme nous en eusmes plusieurs, il me dist ces mots : « C'est chose estrange que je ne pense point qu'il y ait eu prince qui plus ait tué de gens de sa main que moy en batailles et rencontres ; mais qu'il alloit se coucher avec tant de repos d'esprit, qu'il n'avoit sur luy aucun remords de conscience. Et voilà mon beau-frère qui est appellé le *bon duc ;* encore a-t-il faict tuer Tremblecourt, qui ne l'avoit pas mesme offensé en son honneur. » Et cela, disoit-il, à cause qu'avec le duc de Bar estoit le sieur de Chanvallon, auquel il avoit faict bonne chère, encor qu'il fust soubçonné d'avoir eu beaucoup de faveurs extraordinaires de la reyne de Navarre sa femme, et qui pour ce subject avoit pensé estre tué par le commandement du feu Roy. Ces propos suivis de beaucoup d'autres, il nous remena dans sa chambre, et de là fist monter en la chambre de hault, où estoient ses enfans, qu'il esveilla, pour monstrer que, quelque petits qu'ils fussent, ils ne pleuroient pour chose qu'il leur feist. Je pris congé de luy, et il commanda à madame de Sourdis qu'on me mist en une bonne chambre, avec ces mots : « Qu'elle fist l'honneur de la maison de sa niepce. » Le lendemain je partis de grand matin coucher à Lusarches, puis à Trye, où estoit madame de Longueville, laquelle nous fist grand accueil.

CHAPITRE X.

Second voyage fait en cour en 1598.

Le 22 aoust, allant au Bogouet, je trouvay sur le milieu du chemin M. Nicolas Le Cerf, procureur en la cour, lequel m'apportoit des lettres de M. le président de Lanquetot, par lesquelles il me conjuroit qu'attendu l'extrémité de sa maladie, je fisse ce debvoir pour sa maison d'aller en cour essayer d'obtenir résignation de son estat en faveur de M. de Sainct-Aubin, et dispense des quarante jours. [J'envoyay audit sieur (1), qui le lendemain se trouva au Bogouet et de là alla à Grémonville, où il vit ledit sieur, fort malade, qui le conjura de rechef de me faire aller en cour, pour essayer ce que dessus, et mon nepveu de Reuville aussy avec lequel] je m'acheminay, et me rendis à Paris le 26 dudit moys, où je trouvay que desjà les nouvelles estoient que ledit sieur estoit décédé, et estoit M....., maistre des requestes, qui avoit donné l'advis ; tellement qu'en ayant communiqué avec M. d'Incarville, je résolus de n'en parler point, d'autant qu'en telle incertitude on ne m'accorderoit chose aucune : et toutesfois le lendemain je receus nouvelles qu'il estoit amandé audit sieur de Lanquetot (comme de faict il estoit), et que le meilleur seroit de n'en faire instance. Voyant M. le chancelier, il m'en demanda ce que je sçavois ; je luy fis responce qu'il se portoit bien. Il me dit qu'on le vouloit celer : je n'en voulus rien dire davantage. J'allay saluer le Roy, qui estoit aux Thuilleries, lequel me ramena dans le Louvre, et monstra sa grand salle et gallerie qu'il avoit projettée, qui à la vérité monstre la grandeur du maistre, car il n'y a rien de semblable en toute l'Italie, et surmonte les ouvrages des anciens.

Il me fist, devant tous les princes et seigneurs qui y estoient, réception selon son accoustumée bonté, et me dist à l'oreille entre autres choses : « Je veux faire renouveler la race des princes du sang de plus forts et vigoureux qu'il n'y en a. » Je ne luy respondis chose aucune, estant trop dangereux de parler de telles choses, dont l'événement ne peult apporter que du péril. Je pris congé de luy aussytost, ayant faict entendre que je ne venois audit lieu que pour le saluer et m'esjouir de sa bonne disposition. Il me recommanda et son service et le bien de ses subjects, et que le servant bien je trouverois en luy un bon maistre, lequel recognoistroit un jour les services que je luy avois faicts ; et m'ayant embrassé, me licentia.

De là j'allay au conseil, où je trouvay que l'on faisoit le département des commissaires pour le régalement des tailles, et leur dis que je ne pensois pas qu'il peust arriver grand profit de cela, et que le peuple estoit encore trop pauvre ; qu'il falloit donner temps au monde pour se remettre, affin de supporter les charges que l'on vouloit luy imposer ; et encor que de cet advis fussent beaucoup de messieurs, toutesfois c'estoit l'opinion arrestée de M. d'Incarville, qui n'a pas beaucoup profité, et au contraire a plus chargé le pays que jamais, et préparé la voye à oster les priviléges des villes qu'elles avoient de longue main gaignez par fidelles services, qui sont très dangereux pour faire aymer un prince par ses subjects, encore que ce soit ce que plus ardemment il doit en rechercher, la fin de leurs conquestes estant prin-

(1) Le sens exige qu'on ajoute : *un exprès*. Ce passage entre [] manque dans l'édition de M. Monmerqué

cipalement pour donner repos aux siens et les enrichir, et en ce faisant les disposer à courageusement employer et vies et biens. Toutesfois c'est chose estrange qu'ayant un sy bon Roy et craignant Dieu, qui luy a donné paix universelle, et mesnager de nature, et peult-estre beaucoup pour un Roy sy magnifique, les dispensateurs de ses finances néantmoins font pis que jamais; car on lève plus, on paye moins, le peuple est plus affligé que l'on n'a esté au fort des misères. Or comme ce n'est point la volonté et l'inclination du Roy de mal traiter les siens, il fault prier Dieu qu'il luy suggère quelque bon conseil et advis qui puisse tourner au bien de cest Estat, qui de si longue main se mine et ruine peu à peu.

Je partis le lendemain pour me rendre au Bogouet, où estoit ma femme et toute nostre petite famille, avec laquelle je fis le voyage de Caux et de Sainct-Aubin, où depuis la pauvre femme n'entra, et y fist son testament, présageant quasi ce qui luy est arrivé. Dieu nous veuille assister par sa sainte grace!

CHAPITRE XI.

Voyage fait en cour en 1599.

Cette année de son commencement m'a fort affligé, par la perte que je feis de ma femme le 14 janvier, *quæ maximum sui desiderium mihi reliquit.* J'avois vescu avec elle, depuis le 8 octobre 1584, en grande amitié; elle m'avoit suivi pendant mon exil pour la Ligue avec beaucoup de constance; elle craignoit Dieu et l'honoroit fort, estoit charitable aux pauvres, et servoit d'exemple à sa famille de toutes choses bonnes. Elle mourut, après s'estre délivrée assez heureusement de Barbe. Devant que mourir, elle m'avoit prié de la faire nommer Hélène, en mémoire de feue ma mère: mais d'autant qu'elle décéda et que je n'avois fille de son nom, j'aimay mieux qu'elle l'eust.

Post exsequias et justa persoluta, j'allay le vendredy sainct au Bogouet, où messieurs d'Incarville et secrétaire Nicollas me vindrent voir; et là eusmes nouvelles que madame la duchesse de Beaufort, de laquelle a esté parlé ailleurs, estoit morte de convulsions dans Paris, dont peu de personnes eurent du regret, d'autant que c'est chose bien certaine que le Roy avoit desseigné l'espouser vers la *Quasimodo:* ce qui eust apporté de grands troubles en France, car son mary estoit encore vivant, séparé soubs une cause fausse, et le Roy n'estoit pas séparé d'avec sa femme. Mais l'affection qu'il luy portoit estoit sy grande, et *motus numero liberorum*, et la puissance d'un Roy *cui quod lubet licere videtur*, qu'il eust peu passer sur toutes ces difficultez, dont tous les vrays serviteurs de Sa Majesté avoient eu de l'apréhension infinie et de la douleur très grande. Dieu y a remédié lorsque les hommes en désespéroient; et me souvient qu'il me fut dict que M. le mareschal de Bouillon, en parlant un jour avec quelque autre, et regrettant le malheur de la France, avoit dict qu'il avoit veu plusieurs fois le Roy depuis qu'il le servoit en de grandes agonies, voire jusques à des précipices; mais que Dieu l'avoit tousjours retiré lorsqu'on pensoit qu'il deust choir, et qu'il espéroit en voir autant en cet acte, comme il est arrivé. Ce qui tesmoigne de plus en plus l'assistance de Dieu envers le Roy, qu'il fault prier qu'il continue jusques à la fin, car tous les hommes ne l'eussent pu en destourner; et néantmoins la France sent encore les malheurs de la royne Eléonor, qui, estant répudiée, se maria avec le roy d'Angleterre, luy portant la Guyenne, l'Anjou, la Tourraine, et tant d'autres places qu'on a bien eu du mal à regaigner depuis.

Le 28 avril 1599, je m'acheminay en cour avec messieurs de Fomoville, mon nepveu, et de Tilly, mon beau-fils; trouvay le Roy à Saint-Germain-en-Laye, et presque toute la cour en deuil et habits lugubres. Ce voyage ne s'est faict que pour m'acquitter de mon debvoir et saluer mon maistre, lequel à la vérité me feist une réception fort amiable; et y vis, le dimanche deuxiesme jour de may, bailler le bonnet au cardinal de Sourdis par le chambrier du Pape, qui le présenta au Roy, lequel le mist sur la teste dudit cardinal avec les solemnitez et cérémonies accoustumées; et là se voyoit la mutation des humeurs de cour, car chacun disoit tout hault que sy la duchesse de Beaufort fust morte quelque peu auparavant, elle n'eust laissé cest honneur à son cousin, qui a eu cette faveur pour les agréables services de sa mère madame de Sourdis, encore que le Roy ne l'aimast guères, d'autant qu'elle excitoit sa niepce à beaucoup de choses fascheuses et demandes importunes, contre la volonté du Roy et bien de ses affaires.

Cela faict, et chascun s'estant retiré, le Roy me retint dans sa galerie, où il commença par des regrets infinis de la perte de sa maistresse, qui tesmoignoient une douleur sy grande qu'elle ne se pourroit exprimer; et le mal rengregeoit par la veue des enfans, et surtout de

M. de Vandosme, qui n'avoit que cinq ans, lequel à la vérité a un esprit plus qu'ordinaire, qui se faict admirer par un chascun. Je luy remonstray ce que je peus, et comme il falloit se conformer à la volonté de Dieu, et m'enhardis de le supplier, comme avoient faict messieurs de Paris, qu'il ne nous privast pas plus longuement du bien que nous espérions recevoir de son mariage, s'il luy plaisoit y entendre; qu'en vain il auroit tant travaillé pour mettre la France en repos, s'il ne laissoit après luy un successeur qui peust faire jouir nos enfans de la félicité que chacun s'en promettoit; que cela mesmes l'asseureroit davantage; qu'il y avoit encor beaucoup de reliques de Ligue, et de personnes qui s'estudioient à nouveautez, voyans qu'il leur faudroit doresnavant vivre avec règle; que l'on sçavoit que beaucoup faisoient de secrettes menées, qui se dissiperoient en un moment; qu'un successeur d'un grand prince rend sa mémoire plus admirable et ses subjects en plus de repos, recognoissant à qui et soubs qui ils doibvent passer le reste de leur âge, et nourrir leurs enfans en la mesme affection et dévotion qu'ils auroient de leurs jours portée au père.

Il me dit que c'estoit son désir, mais qu'en matière de mariage de prince il y a beaucoup de considérations, d'autant que leur grandeur ne permettoit pas qu'ils peussent s'allier qu'à princes souverains; qu'aujourd'huy, en la chrestienté, il y avoit l'infante d'Espagne, mais qu'elle sembloit estre destinée ailleurs, et que le roy d'Espagne ne voudroit le permettre, pour les grandes prétentions que l'on pourroit avoir; qu'en Allemagne il y en avoit une ou deux, mais que c'estoit à faire à cent mille tallers, qui se consommeroient en voyages. Mais qu'à Florence il y avoit une vertueuse princesse, de bonne habitude, avec laquelle il espéroit avoir bientost enfans; qu'il ne se pouvoit faire que son mariage ne fust grand, d'autant qu'elle avoit des demandes beaucoup à faire à son oncle, non pour l'Estat, car c'est fief masculin, mais pour les meubles du père, que le duc de Florence ne pourroit honnestement luy retenir; qu'il luy debvoit desjà plus de cinq cent mille escus; qu'il s'en acquitteroit par ce moyen; et oultre qu'il auroit une bonne somme de deniers pour employer à ses affaires et à nettoyer son royaume des debtes excessives qu'il portoit, et voyoit n'y pouvoir autrement remédier; qu'il feroit chose agréable au Pape, et regaigneroit plus de crédit que jamais dans le consistoire, qui enfin est la clef du bien ou du mal de l'Europe; et qu'il feroit d'autant diminuer la créance et faveur que le roy d'Espagne y avoit de trop longue main.

Je luy fis responce qu'en quelque lieu qu'il s'alliast, je croyois que Dieu, qui l'avoit assisté tousjours, ne l'abandonneroit point, encore que les grands princes s'allient plustost pour avoir lignée que pour advantages qu'ils reçoivent de leurs femmes. Toutesfois, en riant, j'adjoustay que s'il se marioit avec l'infante de Florence, qu'il en prendroit comme de la lance d'Achille, qui guérit et blessa Télèphus; et que d'où le mal seroit venu en France, de là la guérison viendroit. « Quelques-uns m'ont desjà dit cela, » me respondit-il; et adjousta (ce que j'admiray): « Mais, je vous prie, dict-il, qu'eust peu faire une pauvre femme ayant par la mort de son mary cinq petits enfans sur les bras, et deux familles en France qui pensoient d'envahir la couronne, la nostre et celle de Guyse? Falloit-il pas qu'elle jouast d'estranges personnages pour tromper les uns et les autres, et cependant garder comme elle a faict ses enfans, qui ont successivement régné par la sage conduite d'une femme sy advisée? Je m'estonne qu'elle n'a encor faict pis. » Cela dict par luy, *dedi manus*, et adjoustay seulement: « Quoy qu'il en soit, il faut confesser qu'elle ne vous aymoit pas, et qu'enfin elle s'estoit du tout laissée emporter par messieurs de Guyse, pour la hayne qu'elle vous portoit. — Il est vray, dit-il; mais en cela elle a esté trompée, car au lieu de me nuire elle m'a mis la couronne sur la teste, que j'eusse eu beaucoup plus de difficulté de conquérir sans les ligueurs, qui pensans me ruiner sont demeurez soubs le faix, et ne servent que pour tesmoigner et ma valeur et ma clémence, ayant oublié sy facilement les mauvais tours qu'ils m'avoient faict. » Là dessus, de propos en autre, je le remis sur un discours que M. le maréchal de Retz me fist l'an 1588, après les barricades de Paris, le feu Roy estant à Rouen. C'est qu'estant allé avec la Reyne mère et feu M. de Nevers vers Sa Majesté, qui lors estoit seulement roy de Navarre, on luy avoit faict des propositions pour le bien de la paix, jusques à luy offrir qu'on renfermeroit sa femme dans un monastère, ou plustost qu'on la feroit mourir, et qu'il espouseroit la fille du duc de Lorraine. Sa Majesté respondit qu'il ne le vouloit point, et que jamais il ne consentiroit à une sy exécrable meschanceté. La Royne luy respondit: « Vous serez donc cause de grandes tragédies. » Il respondit: « Une chose me console; c'est qu'estant vieille comme vous estes, vous n'en verrez point la fin; » et que cela fut cause que la Royne s'en retourna sans rien faire.

Sa Majesté me dist que tout cela estoit vray ; et après m'avoir tenu encor plusieurs propos, me licentia; et je partis le lendemain avec M. l'archevesque de Rouen, et dans son carrosse nous mena coucher à Gaillon, d'où le lendemain nous partismes pour me rendre à Rouen.

C'est chose estrange que, tost après que je fus arrivé, je fus saisy d'un flux de sang, dont j'ay esté fort long-temps malade et foible ; et le mesme jour en fut aussy saisy M. d'Incarville, ensemble de grandes douleurs de néphrétique, qui s'estans accreuz par le décedz de M. de Saldaigne son frère, en prist tel desplaisir qu'il en mourust. Ce qu'ayant sceu, ma maladie me rengregea fort, ayant faict perte d'un amy signalé, avec lequel j'avois eu et de la privauté, et mesme volonté et inclination au party du Roy plus que tout autre. Il a laissé une fort belle réputation pour l'administration des finances, et est ensepvely à Sainct-Germain de l'Auxerrois, à Paris.

CHAPITRE XII.

Second voyage fait en cour, en 1599.

La France commença, sur la fin du règne du roy Henri II, à estre agitée de troubles et divisions que la simulté et hayne des maisons de Guyse et de Montmorency excitoient, et estant feu M. le connestable aimé dudit Roy, qui l'appelloit ordinairement *son bon compère*. Il feist tant, que le Roy commanda à messieurs de Guyse de se retirer de la cour, lui ayant esté souvent remis en mémoire, que telle avoit esté la volonté du roy François Ier, son père, lequel, par ses derniers propos, avant que mourir à Rambouillet, luy recommandant les affaires de son royaume, entre autres choses lui avoit commandé de chasser messieurs de Guyse, et que s'il ne le faisoit, il arriveroit qu'ilz le mettroyent ung jour en pourpoint et son peuple en chemise. Je ne croyois pas aisément ces propos ; mais oultre qu'ils sont escrits il y a plus de quarante ans, le bon homme de M. de Villeroy m'a dit avoir esté présent auxdits propos, et confirmé par M. de Fleury son gendre.

La mort du roy Henri II advenue, les choses changèrent fort, d'autant que le roi François second ayant espousé la royne d'Escosse, niepce desdits sieurs de Guyse, ils furent incontinent remis en grâce, l'estat de lieutenant-général du Roy baillé à M. de Guyse, et l'intendance et maniement de toutes affaires et finances entre les mains de M. le cardinal de Lorraine. Ce fut lors à M. le connestable à se retirer en sa maison et à y vivre comme privé; et passèrent sy avant, qu'ils firent constituer prisonnier le prince de Condé, auquel ils faisoient faire le procès; et desjà se préparoient les eschaffauds pour l'exécution, comme s'il eust esté condamné. Pendant ce règne, ceux qui s'estoient retirés de l'obéissance de l'Eglise romaine commencèrent à bon escient à lever la teste, et quelques-uns d'entr'eux s'estans en armes trouvés à Amboyse, vouloient exécuter une estrange entreprise contre le Roy et lesdits sieurs de Guyse; mais estans découverts, la pluspart furent tuez, et les chefs principaux exécutés à mort par la justice ; et comme les aigreurs continuoient par l'animosité que le Roy en avoit conceue, estimant que ce fust à sa personne propre à qui ils vouloient s'attaquer, il fut frappé de maladie, dont il mourut assez promptement.

Par son déceds, le royaume tomba ès mains de Charles IX, qui soudain, par l'entremise de la Royne mère, à laquelle les procédures de messieurs de Guyse estoient suspectes, rappela M. le connestable en cour; mais, au lieu de voir du repos et de l'ordre, la minorité du Roy fut cause et donna le moyen de brouiller tout l'Estat, à cause de la régence et du gouvernement que les princes du sang vouloient avoir contre la Royne, laquelle se raccommoda avec messieurs de Guyse, et fist aussy que M. le connestable se réconcilia avec eux ; et lors d'un commun accord s'attaquèrent au prince de Condé, qui, par l'advis et conseil de l'admiral de Chastillon, s'estoit déclaré chef des huguenots (ainsy furent appellez ceux de la religion qui ne vouloient recognoistre le Pape pour chef de l'Eglise); et après quelques traittez, et les Estats généraux tenus à Orléans, se levèrent les armes par toute la France à cause de ladite religion, qui depuis ce temps-là ont duré jusques à ce jour, et consommé une infinité d'hommes par meurtres inhumains et batailles sanglantes ; et encor que quelques fois on discontinuast soubs prétexte de quelque paix, soudain le mal recommençoit, jusques à ce que le roy Henri IV ayant eu raison de la Ligue, dont sera parlé ailleurs, se résolut aussy de faire la paix avec les huguenots, affin de se donner quelque repos après tant de travaux qu'il avoit endurés, et du soulagement à ses pauvres subjects, qu'une sy longue suite de guerres et de calamitez avoit de tous poincts ruinés. Cela fut cause qu'après la honteuse et ignominieuse capitulation du duc de Mercure, il leur donna un édict à

Nantes, par lequel, entre autres choses, il accordoit aux huguenots des chambres en chacun parlement où leurs causes seroient jugées, et qu'ils seroient admis aux charges et estats, qui est ce que plus ils ont désiré : et de faict, le bon M. de Morvilliers, le plus grand personnage de son aage, disoit tousjours qu'il n'y avoit pas tant d'intérest à la millième partie de leur accorder de prescher publiquement partout, que de leur donner accez aux charges et estats ; car c'est peu à peu s'insinuer, sans espérance d'estre abaissez.

Cet édit ayant esté présenté à la cour de parlement de Rouen, on me pria d'aller jusques à Bloys, où lors estoit le Roy, avec messieurs Le Brun, Péricard et Duquesne, conseillers, et de Lisors, procureur-général. Ce qu'encores que je me trouvasse fort mal des reliques d'un flux de sang qui m'avoit presque conduit au trépas ; j'accorday néantmoins. Et arrivez, trouvasmes du changement, par la mort de M. de Cheverny, chancelier, en la place duquel le Roy avoit choisy M. de Bellièvre. Je luy fis entendre que nous avions esté députez vers Sa Majesté pour luy faire remonstrances sur l'édict de pacification, et vers luy pour nous esjouir de la belle élection qu'avoit faicte Sa Majesté, luy commettant ce qui estoit de plus précieux en son royaume, qui estoient les sceaux et la superintendance sur la justice ; que l'ayant tousjours cogneu affectionné au bien d'icelle, dont aussy il recevoit une honorable rescompense, nous espérions qu'il continueroit encore envers nous cette bienveillance. Il nous remercia, et promist de tellement faire honorer la justice, qu'il s'efforceroit de remettre peu à peu les désordres qui s'y estoient glissez par les troubles. De là il nous mena saluer le Roy, qui nous fist fort bonne réception, mais nous remist à l'après disner pour être ouys.

Sur les deux heures, il nous mena dans le jardin, où s'estant faict apporter un siége, je luy parlay ainsy qu'il se void au registre (1) ; dont il tesmoigna avoir eu du contentement, et de ce que nostre compagnie avoit monstré cette obéissance à ses commandemens. Y estoient présens, quand je parlay, messieurs le mareschal de Bouillon, de Rosny et Du Plessis, avec plusieurs seigneurs ; et nous mena tous à la longue allée, que je feis à peine, me sentant encore des lassitudes du retour de la maladie. Il envoya querir un carrosse, dans lequel je me mis au retour avec messieurs de Bouillon et Du Plessis, et eusmes des discours divers touchant ce que j'avois dict au Roy.

Le lendemain, nous saluasmes le Roy à son lever ; et attendant qu'il fust dans son cabinet, on nous monstra les lieux où le duc de Guyse avoit esté tué ; et nous fut dict beaucoup de particularitez sur ce subject. Tant y a que le Roy allant à la messe et me parlant, me dist : « Voicy un lieu où s'est joué d'estranges jeux, qui » m'ont mis la couronne sur la teste, et par ceux » qui moins y pensoient. » J'adjoustay une chose mémorable : que le jour de sa nativité, qui estoit le 13 décembre, estoit celuy de la mort du duc de Guyse, qui fut tué le 23 décembre, car il fault adjouster les dix jours de correction du calendrier ; de sorte qu'aujourd'huy on peult dire que le Roy est né le 23 décembre. Toutesfois il célèbre encore le jour de sa nativité au 13 décembre.

Les jours suivans se passèrent en plusieurs altercations qu'il fallut avoir chez M. le chancelier, pour l'establissement de la chambre de l'édict, avec les députez des huguenots. Nous dressasmes les articles ; commissaires et conseillers nommez ; révocation des évocations qu'on faisoit au grand conseil et chambre de l'édict à Paris, et autres choses qui se voient au rapport que nous en fismes au retour.

Avant que de prendre congé du Roy, il me tira à part et m'usa de ces parolles : que, suivant ce qu'il m'avoit autresfois dict, il estoit résolu à la recherche de l'infante de Florence ; qu'elle estoit cousine-germaine de l'empereur et du roy d'Espagne. Il me commanda de n'en parler à personne, et qu'il n'y avoit que messieurs le chancelier, Villeroy et Rosny qui le sceussent ; qu'il ne vouloit point qu'il fust sceu d'autres, que le roy d'Espagne pourroit traverser le mariage d'autant que l'Empereur y estoit desjà engagé ; mais qu'il avoit résolu avec le duc de Florence qu'on ne leur en parleroit point que tout ne fust accordé.

Je luy parlay d'accorder à M. de Lanquetot la résignation de son estat de président et dispense des quarante jours. Il me dist que cela porteroit de la conséquence, pour les importunitez qu'il recevroit de pareilles demandes ; mais qu'il me promettoit de s'en souvenir pour l'amour de moy. On n'oseroit aux princes par trop insister ; mais je recogneuz bien qu'il n'estoit pas beaucoup content sur ledit sieur de Lanquetot, pour quelques propos qu'il luy avoit tenus à Rouen, dans Saint-Ouen, l'an 1596, quand on voulut faire rentrer M. de Taucourt en l'exercice de sa charge, de laquelle nous l'a-

(1) Copie des registres du parlement de Rouen, t. 16, page 272.

vions mis hors à Caen, la cour y estant; d'autant qu'il faisoit profession de la religion prétendue réformée. Il est vray que nous prismes un prétexte *de moribus*, pour oster toute occasion à ceux de la religion de crier.

Nous apprismes une chose notable de la Royne mère, qui mourut à Bloys, l'an 1589, à laquelle un devin avoit dict qu'elle mourroit à Saint-Germain. Pour cette occasion il y avoit long-temps qu'on ne la pouvoit persuader de venir à Saint-Germain-en-Laye ny autre paroisse: et néantmoins il s'est escheu qu'à Bloys le chasteau est soubs une paroisse qui s'appelle Sainct-Germain, où elle a été inhumée; et voilà comme il est difficile d'éviter ce qui est arresté.

CHAPITRE XIII.

Voyage fait en cour, en 1600.

Le moys de may, les préparatifs se faisoient pour la guerre de Savoye par le Roy, où l'on préjugeoit qu'il y auroit de l'incommodité sy l'on ne donnoit quelque contentement aux Suisses sur le renouvellement de l'alliance, et demandes de grandes debtes qui leur estoient dues; d'autant qu'ils sembloient menacer de rompre et se donner à l'Espagnol, qui les sollicitoit. La conséquence en a esté trouvée sy dangereuse, que cela a servy de prétexte pour faire passer une infinité d'édicts aux cours souveraines, que toutesfois on a mal employez ailleurs. Tant y a que le Roy nous manda, messieurs de Motteville, premier président en la chambre des comptes, Deshameaux, premier président à la cour des aydes; et nous acheminasmes, menant avec nous mon nepveu de Reuville, conseiller au grand conseil.

Arrivez à Paris, le Roy nous remist à Sainct-Germain, où estant il nous fist entendre que délibéraut s'acheminer de bref pour la Savoye, il nous avoit mandez pour nous faire entendre sa volonté sur le secours qu'il espéroit recevoir de ses bonnes villes, affin d'avoir moyen de conserver l'amitié des Suisses, sy importante à cest Estat, que desjà les habitans de Paris luy avoient faict offre de soixante mille escus; qu'il n'en attendoit pas moins de ceux de Rouen; et particulièrement que nous trois, qu'il tenoit pour ses bons serviteurs, devions y apporter ce qui despendroit de nous.

Je luy fis response qu'il ne pouvoit doubter de nostre fidélité et dévotion; mais que j'estois contrainct de luy représenter la pauvreté de la ville de Rouen, qui ne se pouvoit remettre depuis les guerres, à cause des grands imposts dont elle estoit chargée; que de bailler un emprunt particulier c'estoit chose impossible; que la navigation et marchandise n'alloient plus, et que ce n'estoit que misère. Toutesfois, pour ne manquer à nostre affection, qu'estans de retour nous remonstrerions à nos compagnies sa volonté et essayerions de les y disposer. Il répliqua qu'il vouloit avoir cent mille livres. Nous remonstrasmes que Paris n'ayant baillé que soixante mille escus, jamais en telles contributions Rouen n'avoit esté qu'au tiers ou au quart, ainsy que M. de Motteville l'attestoit, mesmes ayant long-temps exercé l'estat de trésorier général. Enfin il nous dist qu'il envoyroit deux déclarations, l'une pour prendre un escu pour tonneau sur chacun navire qui entreroit dans nos ports, l'autre de dix sols pour muid de vin qui entreroit dans Rouen. Nous n'osasmes insister davantage, et prismes congé de luy.

Il me parla particulièrement de quelque plainte qu'on faisoit des recherches contre ceux qui avoient pris quelques Espagnols aus Indes, et me dict que ne devions pas favoriser lesdits Espagnols; et puisqu'ils ne vouloient pas permettre que l'on traictast aux Indes, Brésil et autres lieux au delà de la ligne, et qu'au traicté de paix dernier il n'y avoit peu rien gaigner, qu'il n'entendoit pas qu'on fist recherche aucune de ce qui avoit esté exécuté par nos gens ausdits lieux; et puisqu'ils prenoient nos vaisseaux quand ils les y trouvoient, qu'ainsi on leur debvoit rendre la pareille. Cecy arriva sur un procez que l'on vouloit faire en la cour de parlement contre le capitaine Chauvin, duquel la barque avoit pris un navire espagnol. Et estant de retour à Rouen, je le fis entendre à nostre compagnie, qui a fait supercéder toutes poursuittes; mais les Espagnols n'ont pas discontinué de nous faire bien du mal.

J'oubliois à dire que quelques-uns de ceux qui approchent plus prez du Roy nous advertirent que ledit argent et celuy de Paris estoient destiné pour aider à payer Verneuil, que le Roy donnoit à madamoiselle d'Antragues, de laquelle il estoit lors fort passionnément amoureux. Je ne l'ay peu croire, d'autant que ce prince a bien esté subject à aimer et ardemment, mais il avoit tousjours préféré ses affaires à ses plaisirs: et puis il est dangereux d'y contredire.

CHAPITRE XIV.

Voyage de cour, en 1601.

[En ce voyage je fus accompagné de M. de Reuville, mon nepveu, conseiller au grand conseil.]

Le moys de may 1601, je receus lettres du Roy et de M. l'admiral (1), par lesquelles il me commandoit me rendre à Paris avec M. de Chaste, pour délibérer des moyens qu'il faudroit tenir pour tirer la raison des indignitez commises par les Espagnols, Anglois et Flamands, aux marchands françois trafiquans sur la mer.

J'arrivay à Paris le dernier du mois, et ayant sceu que le Roy estoit à Fontainebleau et que de long-temps il ne retourneroit, je m'y acheminay. Le Roy me fist fort bonne réception et me présenta luy-mesme à la Royne pour la saluer; ce que je fis, luy disant qu'en eux deux je voyois la bénédiction de Dieu, l'heur de la France et la félicité des subjects; et qu'estant grosse comme elle estoit, je priois à Dieu, comme tous autres bons François, qu'il luy pleust l'assister, affin que nous peussions bientost voir un dauphin, et par ce moyen confirmer le repos et bien des subjects. Ils tesmoignèrent l'un et l'autre avoir agréable ce que je leur avois dit.

Sa Majesté me fist un long discours pour me dire que le bruict qui avoit couru qu'il avoit donné mon estat au sieur de Jambeville, comme vacant par mort, estoit faux; qu'il avoit eu nouvelles de mon indisposition à Lyon, dont il avoit receu du desplaisir: « Et dis de vous, dit-» il, ce que je ne veux point vous dire en » présence. » Mais que s'estant de longue main réservé à disposer des estats de premiers présidens quand ils vacqueroient, il avoit dict à M. le chancelier qu'il fauldroit bien adviser qui ils mettroient en ma place; il me pria de le croire. Je fis responce que, n'ayant jamais eu devant les yeux que son seul service, je ne pouvois n'y debvois trouver mauvais ce qu'il en eust faict; que c'estoit mon maistre, qui m'avoit promis du bien quand il s'offriroit; que je n'emporterois pas ma charge quand il plairoit à Dieu m'appeler. Et là dessus se passèrent quelques petits propos pleins de bienveillance, qui est la monnoye dont on paye le plus souvent les bons services. Il me commanda de me trouver l'après-disner en un conseil solemnel qui se tiendroit; ce que je fis.

Le Roy y présidoit, assis au bout de la table, M. le comte de Soissons à main droite, assis, et après luy messieurs les mareschaux de Biron, de Brissac et de Laverdin; à costé gauche, messieurs le chancelier et admiral et moy. Sur d'autres bancs, de costé et d'autre, estoient messieurs de Sillery, de Maisse (2), de Rosny, de Sancy, Calignon; derrière le Roy, M. le grand escuier; messieurs de Villeroy, de Gesvres et de Beaulieu, secrétaires d'Estat, y estoient, mais ne leur fut demandé opinion. Le Roy fist la proposition, qui estoit pour une sédition arrivée à Poictiers, où M. d'Amours estoit allé pour establir l'impost d'un sol pour livre, qui avoit esté arresté en l'assemblée générale de Rouen dès l'année 1596. Ceux de Poictou y avoient résisté; M. d'Amours, commissaire, voulant procéder à l'establissement, avoit esté en danger de sa personne et contraint de sortir avec hazard. Remonstra Sa Majesté qu'en chose de telle conséquence il ne vouloit y rien entreprendre sans bon advis, affin que les autres villes ne prissent subject de se rebeller: et incontinent le Roy dist à M. de Caumartin qu'il eust à luy en dire son advis, lequel s'estant levé (car quand le Roy y est présent chacun se lève à mesure que l'on opine, mesmement les princes du sang et M. le chancelier), l'a dist en bons termes; et après qu'il se fut teu, ce ne fut plus le Roy qui demanda les opinions, mais M. le chancelier.

Toutes convindrent qu'il falloit y adviser avec beaucoup de prudence, de peur que, par ce commencement, la porte ne fust ouverte à sédition et mespris des commandemens du Roy; qu'on debvoit y envoyer des forces, loger dans la ville les gardes du Roy et ses trois compagnies de chevaux-légers; que la justice estant ainsi assurée, on informast à loisir contre les séditieux. Aucuns disoient que la rébellion estant notoire, il falloit dès à présent les priver de leurs priviléges; que cette ville-là estoit remplie de séditieux et mutins qui ne demandoient que troubles. Finalement il passa que l'on prépareroit des gens de pied et de cheval pour y aller, et cependant qu'on verroit à quel debvoir ils se mettroient, et qu'en tous cas on les assiégeroit plustost. Cela faict, chacun s'estant levé, Sa Majesté me fist l'honneur de me conduire en la chambre de la Royne, et de là parmy ses bastimens. Le soir, je pris congé de luy en son cabinet, où il me continua des faveurs en apparence des plus estroictes qu'il est possible, et

(1) Charles de Montmorency.
(2) L'édition de M. Monmerqué porte *de Mesmes*. Plus loin se trouve encore le nom du conseiller d'état *de Maisse*.

parlay avec luy avec beaucoup de liberté, telle toutesfois qu'un subject doit à son prince.

Le lendemain je demeuray encor à Fontainebleau, qui estoit le 4 juin 1601. Là, j'appris que Sa Majesté avoit eu une grande prise avec M. de Rosny et fut sur le point d'être disgracié. Ce fut à cause qu'il s'opposoit à un don que Sa Majesté vouloit faire à madame la marquise de Verneuil-d'Entragues. Il parla fort librement; et Sa Majesté, comme elle est remplie de bonté, s'adoucist et le remist en sa bonne grâce. Il faisoit desjà bon voir les courtisans qui s'attendoient de le voir hors de faveur, laquelle à la vérité, en matière de cour des princes, est fort incertaine. M. Zamet fut cause de l'appointement; il remonstra au Roy que le sieur de Rosny estoit très utile serviteur pour l'Estat et qu'il l'avoit desjà bien monstré; et à M. de Rosny il dist qu'il ne debvoit s'opposer aux volontez du maistre, qu'il y a habileté à perdre; que pour cent mille escus bien despendus il gaigne le cœur de beaucoup de personnes qui se perd pour estre trop tenant; que comme on veult estre obéy en sa maison particulière, et que l'on ne vouldroit endurer d'un serviteur qui contrediroit son maistre à tout propos, qu'il fault estre retenu prez et vers Sa Majesté. Cela les rapointa.

Le soir, me fust parlé de l'édict des présidens de nouvelle création et restablissement de conseillers supprimez. Toutesfois ce ne fut pas avec instance qu'il n'apparoisse bien que Sa Majesté ne s'en soucie pas beaucoup; et aussy y a-t-il peu d'apparence de continuer le désordre que la multiplicité des officiers apporte.

Je laissay le lendemain au matin M. le commandeur de Chastes avec lequel j'avois logé, et m'en vins à Paris.

Le jeudy 7 de juin, je fus saluer la cour de parlement de Paris, et fus aux expéditions du conseil environ une heure; puis on monta en hault, où j'eus le rang qu'ils ont coustume de donner aux présidens, asçavoir après tous leurs présidens, et n'ayant que robe noire. Il fault leur faire autant quand ils seront chez nous. Là plaida une assez belle cause de quelque contrairie que l'on cassa. Je fus veu et receu de tous avec beaucoup de démonstrations de bienveillance.

Les douzième, treizième et quatorzième jours passèrent au conseil privé à Paris, pour parler du faict des Anglois et des Espagnols, où fut arresté que l'on feroit instance avec eux de vivre en mesme liberté, et qu'on auroit la raison des cruautez qu'ils avoient commises. Nous arrestasmes, par l'advis du conseil, chez moy, ce que l'on y feroit, où se trouvèrent messieurs le commandeur de Chastes, de Vicq, gouverneur de Calais et de Commartin.

Ledit jour, Vienne, controlleur général, fist arrester l'estat de mon fils de Torcy à cinq cents escus pour le quart denier, dont il y eult bien de la rumeur, et en fut le Roy sy indigné quand il le sceult, que, par brevet du 22 juillet 1601, il ordonna que les dépesches seroient expédiées gratuitement, avec remise mesme du droict de marc d'or. Un tesmoignage sy grand de bienveillance fait qu'à jamais je doibs prier Dieu pour sa prospérité. Cette gracieuseté me fut procurée par le moyen de M. de Loménie, grand audiencier de France, aimé et chéry du Roy, et par M. Desportes Beauvilliers, mon ancien et grand amy.

CHAPITRE XV.

Second voyage de cour en 1601.

Le Roy, en continuation des graces de Dieu, ayant eu un fils qui nasquit à Fontainebleau, le 27 septembre 1601, un peu après dix heures du soir, cela donna une telle resjouissance à toute la France, que chacun se disposa de l'aller saluer. Je fusse party incontinent pour cest effet; mais j'estois attaché à la séance des Estats de la province, où je devois assister comme de coustume, de sorte que je ne peux m'acheminer plustost que le 19 octobre, accompagné de mes fils de Tilly et de Torcy, avec lesquels j'arrivay à Paris, le 21 dudit mois; et me préparant pour aller à Fontainebleau, je fus adverty que le Roy estoit venu en poste à Paris; de sorte qu'il me fallut préparer pour le saluer. Ce que je fis le mardy matin, en la maison du sieur de Monglat, son premier maistre d'hostel, où il avoit couché.

L'ayant veu là et faict entendre que le principal subject de ma venue estoit pour voir monseigneur le Dauphin son fils, il me fist un gracieux accueil, me faisant paroistre qu'il avoit ce voyage pour agréable, jusques à dire hault, en la présence des princes et seigneurs qui estoient en sa chambre, ces mots : « Pleust » à Dieu que, comme il ouvrira les yeux, » il peust en vous regardant cognoistre que » vous estes un de mes serviteurs, qui a autant » de contentement et de joye de sa naissance » qu'aucun autre, et qui le servira fidellement; » que tous ses bons subjects s'en devoyent

« resjouir ! » Je respondis que les bons en avoient du subject, d'autant que doresnavant ils auroient asseurance de s'esjouir des biens que Sa Majesté leur avoit donnez par ses longs travaux durant la guerre, et par l'agréable paix ; et les meschans aussy, d'autant qu'il faudroit que cy-après ils chassassent tous ambitieux desseins et apprinssent à vivre du leur, sans estendre leurs cupiditez sur les biens d'autruy. « Il est vray, dict-il ; aussy est-ce ce que M. de Laverdin, mareschal de France, avoit dit quand il nasquit, que c'estoit un cavesson pour ramener ceux qui portoient trop hault. »

Ce faict, il me fist cest honneur de me commander de monter avec luy dans son carrosse, dans lequel estoient messieurs le mareschal de Bouillon, de Villeroy ; et peu après y arriva aussy monseigneur le comte de Soissons. Il nous mena en une maison près Sainct-Anthoine, où il avoit logé quelques manouvriers qui avoient entrepris faire d'aussy bons crespes, satins et damas qu'en Italie mesme : chose fort rare à voir, et dont arrivera beaucoup de bien à la France pour les manufactures. Par après il nous mena en une autre maison, où il avoit ramassé les reliques éparses de ceux qui avoient autrefois travaillé à Paris en haulte-lice, desquels il n'en estoit resté que quatre, ausquels il donna appointement et des apprentifs aussy : de sorte que de ce costé-là il remettra cet art presque perdu. Là se traictèrent beaucoup d'ouvertures sur le bien et profit qui revient des manufactures, trop longues à desduire.

De là, le Roy nous ramena chez luy, où il me commanda de demeurer et disner en sa table, ce que je fis, assis au dessoubz de monseigneur le comte de Soissons. De là, après d'autres signes de bienveillance, il me licentia, et permist d'aller à Fontainebleau voir monseigneur le Dauphin son fils.

Nous passasmes le soir à souper chez M. le chancelier (1), qui avoit esté malade d'une dissenterie, mais se portoit mieux. Là j'appris les nouvelles de cour (c'est-à-dire de toute incertitude et inconstance, car il sembloit qu'on se lassast dudit sieur chancelier, devenu à la vérité un peu pesant pour son âge), des brigues et des menées que d'autres faisoient pour s'insinuer en grâce ; que madame la marquise de Verneuil s'estant raccommodée avec M. de Rosny, ils avoient résolu d'y faire pourvoir. Toutesfois, le bonhomme *clavum affixus et hærens nusquam amittebat* ; et d'autant que j'avois receu ces faveurs du Roy, chacun se mist aussy à dire que je pourrois y avoir part, comme de peu de choses les François font de grands discours. J'ay trop d'occasions de louer Dieu de ce que je suis ; mais qu'il me fasse la grâce de m'en bien acquitter. Mondit sieur le chancelier ne m'en parla en façon aucune ; toutesfois son esprit estoit fort travaillé de ces traverses, ausquelles néantmoins il fault que toutes les personnes d'honneur se disposent, et que *impavidos feriant ruinæ* ; car certes en cet estat-là peu y ont passé le reste de leurs jours sans grandes secousses et jouets de fortune.

Le 25 d'octobre 1601, j'arrivay audit lieu de Fontainebleau avec mesdits fils, et oultre messieurs d'Arquensy et Du Til, l'un mon allié et ayant esté pourveu d'un estat de conseiller en la cour de parlement de Rouen, et l'autre, mon nefveu, en celuy de conseiller au grand conseil, tous deux jeunes hommes de bonne espérance. Il nous arriva un malheur sur le chemin : c'est que le jeune lacquais de M. d'Arquensy s'estant jetté sur le derrière du carrosse comme il pensoit se mettre bas, fut attrapé par la roue entre ledit carrosse et froissé tout le corps, sur lequel la roue passa, luy rompit le diaphragme et le rendit mort sur la place. Cedit jour, M. de La Verrière, qui avoit ci-devant esté gouverneur de Metz, estant dans un carrosse qui renversa, se rompit le col ; et sur un vallet de pied du Roy passa un chariot qui luy rompit les jambes. Je laisse à discourir qui peult estre la cause en mesme temps de telles infortunes, et quelles sont les constellations (2).

Nous arrivasmes à Fontainebleau comme on raccommodoit M. le Dauphin, que l'on menoit pour passer l'hiver à Saint-Germain-en-Laye, et eusmes le moyen de le voir à l'aise, et fut le jour que premièrement on luy donna de la bouillie, d'autant que sa nourrice, encor qu'elle eust du laict en abondance, ne le pouvoit rassasier. Je trouvay que son médecin estoit M. Hérouart, qui avoit servy feu M. de Joyeuse, et renouvelasmes les anciennes cognoissances. La Royne nous fist un accueil fort gracieux, comme elle est de bon et benin naturel. Elle attendoit cette journée-là le Roy, qui vint aussy un peu après ; ce qui fut cause de nous faire demeurer, pour avoir le moyen de le saluer : ce que je fis sur la fin de son soupper, après lequel il me mena dans son cabinet, où, entre autres choses, il me fist jouer aux échetz contre M. l'évesque d'Evreux, es-

(1) Pompone de Bellièvre.

(2) Nous avons déjà remarqué qu'à cette époque on croyait à l'astrologie judiciaire, même dans les classes éclairées.

tant un jeu qui pour lors avoit vogue en la cour ; et, avec grand signe de contentement, s'assit au bout de la table près de la Royne et voulut estre juge du jeu ; lequel achevé, comme je pensois prendre congé de luy, il me dist que je l'attendisse à Paris, qu'il vouloit que je fusse au conseil qu'il délibéroit de tenir pour pourvoir aux affaires d'Espagne ; ce que je fus contraint d'accepter.

Et de faict estant de retour à Paris, je séjournay là jusques au jour de la Toussaints, que le Roy nous ayant donné rendez-vous au Louvre à sept heures du matin, je m'y acheminay avec M. le chancelier, et attendismes qu'il fust levé. Estans en son cabinet de hault, luy venu, chacun par son commandement prist place ; et y estoient messieurs le comte de Soissons, mareschaux de Biron, de Bouillon et de Brissac, M. de La Rochepot, qui estoit de retour d'Espagne où il avoit esté ambassadeur, M. de Chastes, vice admiral ; de l'autre costé messieurs le chancelier, de Rosny, de Maisse, de Pontcarré, Jeannin, Calignon et moy, en mon rang ; et debout, messieurs les secrétaires d'Estat.

Avant que faire la proposition, Sa Majesté nous monstra un desseing qu'il avoit de faire un grand et beau port en un lieu qui sembloit s'y disposer naturellement, près de Bayonne et de Fontarabie, où il y avoit asseurance pour grande quantité de vaisseaux ; et nous dist que c'estoit un malheur que ses subjects de Sainct-Jean-de-Luz et d'autres places voisines estoient contraints de mettre à la mercy du roy d'Espagne et eux et leurs navires, d'autant qu'ils n'avoient aucune retraite en lieu de France, et qu'ils estoient contraints d'hiverner au Passage, qui est soubs la dition de l'Espagnol : ce qui estoit cause de grands maux, d'autant que les Espagnols plus hardiment abusoient de nos gens, et qu'en ce lieu-là on ne croiroit pas aisément le grand nombre qu'il y avoit de navires et de matelots. Et délibéroit pour cet effet de se servir de M. Erard, qui est ingénieur ordinaire, lequel se trouva là, et luy commanda de monstrer quel estoit le desseing.

Ce faict, le Roy proposa qu'il avoit faict assembler la compagnie pour leur dire qu'ayant eu la paix avec le feu roy d'Espagne, qui estoit prudent et advisé, il désiroit surtout l'entretenir avec son fils, recognoissant les maux que ses subjects avoient endurés pendant ces misérables guerres ; mais que depuis l'avènement à la couronne du roy Philippe troisième, il avoit recogneu, ou de la foiblesse d'esprit grande en luy, qui s'estoit abandonné à toutes sortes de voluptés, se laissant gouverner par le seul duc de Lerme qu'il avoit advancé en cette dignité, n'estant que simple marquis de Denia auparavant, homme avare et indiscret ; ou qu'il avoit en l'esprit recommencer la guerre. Et de faict que, soubs divers prétextes (1), il avoit depuis la paix saisy et arresté les navires françois qui estoient allés, soubs la foy publique, traicter en Espagne, et pour lesquels relascher, après avoir gehenné les hommes, mis à la *cadène*, rompu leurs voyages, confisqué bien la valeur de deux millions d'or ; qu'il y alloit tellement de son honneur, qu'encor qu'il recogneust l'importance de cette guerre, il y resteroit mille fois plustost que de le plus endurer ; qu'outre les maux que la licence de la guerre apporte, il sçayt que ses subjects recepvront beaucoup d'incommoditez, ne pouvant trafiquer ; que ses traites domaniales diminueroint : mais néantmoins que ce n'estoit rien, au regard aux autres maux. Fut résolu que l'on sçauroit de l'ambassadeur du roy d'Espagne sy son maistre vouloit traicter avec conditions honorables, et telles que de roy à roy sont requises ; et qu'on attendroit la response. Cependant qu'on renouvelleroit les deffenses de traicter en Espagne, jusques à ce que par le Roy en fust autrement ordonné. Ce n'estoit pas mon advis, ny de beaucoup d'autres ; mais le Roy proposa et disposa.

Cela faict, je pris congé pour m'en retourner en Normandie, d'autant mesme que la St-Martin approchoit. Avant que partir, M. le chancelier me pria de remonstrer à nostre compagnie les plaintes que Sa Majesté reçoit de la noblesse des fraiz excessifs de la justice ; que nostre compagnie y prist garde, fist cesser les doléances, et par son exemple conviast les juges inférieurs à bien faire.

Je luy recommandai l'expédition pour M. Carpentier, conseiller, qui, ayant résigné à M. d'Arquensy, désiroit obtenir continuation de priviléges et voix délibérative. Je luy remonstray les vertus du personnage. Il me fist responce qu'il y auroit égard ; mais qu'il avoit entendu que quelques-uns des parlemens, sans lettres du Roy, bailloient séance et voix à ceux qui avoient servy vingt ans ; ce qu'ils ne debvoient faire : autrement, qu'il observeroit ce qu'en cas pareil il avoit veu faire à feu M. le chancelier Ollivier y avoit quarante-trois ans, où il veit

(1) Note marginale de la main de Groulart : « Je les remarque tous en l'advis que j'ai laissé à » M. de Villeroy qu'on trouvera avec les Mémoires » d'Espagne. »

sceller un relief d'appel d'arrest de Paris, où l'un des juges avoit assisté, encor qu'il n'eust lettres du Roy ; et qu'en ce cas là il tenoit les parlemens pour juges appellables ; que ce n'estoit point à eux, ny de leur pouvoir, d'admettre des juges qui avoient résigné, quelque temps qu'ils eussent exercé ; que cela estoit de la simple et seule puissance royale, qui fait et oste les juges à sa volonté; qu'il sçait qu'à ceux qui ont servy vingt ans le Roy ne le denye point, sy ce n'estoit que la personne, pour quelque nouveau subject, ne luy fust point agréable ; mais que les roys sont trop jaloux de leur grandeur pour la communiquer à aucuns de leurs subjects. Et qui plus est, il me dist qu'il avoit résolu cy-après que les officiers de finances, quelques brevets qu'ils obtinssent du Roy, n'auroient de luy lettres patentes d'entrée, pour la grande conséquence. Finallement, il me parla de faire tenir les mercuriales. Nous arrivasmes à Rouen, de retour, le lundi cinq novembre 1601.

Les vanitez de cour ne m'ont jamais enflé ; mais je ne nieray pas que les bons accueils que j'ay receus de mes maistres, plus grands peultestre qu'aucuns de ma robe, ne m'ayent esté agréables et ne m'excitent de plus en plus à me dédier à les bien et fidellement servir, *et ideò ne mihi vitio vertatur* ce que j'en escris, qui doibt faire évertuer ceux qui le liront à bien faire ; et j'en rends grâces à Dieu, *cui grata et accepta fuit pietas in Regem, et charitas mea in patriam dulcissimam.*

CHAPITRE XVI.

Voyage de Caen, *en* 1602.

La fureur et rage des guerres civiles de la France, excitées soubs le prétexte de religion l'an 1562, s'estendit jusques sur les sépulchres et monumens des hommes, et sur les églises et lieux saincts, dont la mémoire a esté despuis cause de beaucoup de cruautés qui ont esté commises sur ceux de la religion prétendue réformée en divers temps. Dedans Caen il y a une abbaye d'hommes, nommée Sainct-Estienne, bastie et fondée par le duc Guillaume-le-Conquérant, et en laquelle il ordonna d'estre inhumé, comme il fut. Il la dota de grands biens et la bastit superbement. Ausdits troubles, la ville de Caen ayant esté prise par le feu sieur admiral de Chastillon, il y eult quelques insolens qui rompirent le sépulchre du duc Guillaume, descouvrirent l'église qui estoit couverte de plomb, emportèrent le bois du comble; de sorte qu'à faute de réparations tout estoit tombé en grande ruine et désolation gothique. L'abbaye estant ès mains du sieur de La Ferrière d'O, sur la plainte qui en fut faicte à la cour de parlement par le procureur général, il fut ordonné que l'on adviseroit à la réparation, et que pour cet effect seroit pris quelque nombre de deniers sur le revenu, qui par la disposition des canons sont affectés aux réparations et entretenemens des églises. Aussytost l'abbé, qui estoit seulement commendataire, ou pour mieux dire *comédataire*, s'en plaint au Roy en son conseil, qui ordonne que M. Adrian Martel, conseiller ecclésiastique, et moy, avec un des gens du Roy du parquet, nous transporterions sur les lieux : ce que nous fismes le 19 avril 1602. Et vint avec nous M. Gilles Anzerey, sieur de Boisnormand, second avocat général ; et arrivez à Caen, fismes procez-verbal de tout, et quelques légères ordonnances pour la réformation de la vie monastique, clausion des moynes qui divaguoient, et pour leur vivre et nourriture en commun, ayant remis le surplus à la discrétion de la cour.

Ladicte ville de Caen est honorée d'une belle université, où il y a faculté des arts et sciences libérales. Par mesme moyen, ayant jugé à propos de voir l'estat d'icelle et la régler, nous le fismes entendre au recteur, qui vint nous saluer en corps le 22 dudit mois, et fist une longue harangue en latin, auquel je fis la responce en mesme langaige, qui se voit parmi mes autres Mémoires. Tant y a que nous ouysmes les plaintes de tous les docteurs, et ce qu'ils requéroient pour continuer l'exercice qui se vouloit perdre ; comme il fault confesser qu'après une longue suite d'années l'avarice et corruption s'estant glissées parmy les régens et escoliers en toutes les escoles de la France, la barbarie suivoit de près, et y a grand danger qu'elle ne gaigne peu à peu, y ayant mesme quelque fatalité et destin pour voir changer le domicile des Muses, qui ayant, despuis cent à six vingts ans, faict demeure en France, se veulent retirer et chercher ailleurs plus de support que nos mœurs vitieuses ne leur permettent. Nous leur en fismes beaucoup de remonstrances et publiques et particulières, ne pouvant qu'avec regret voir une perte sy fascheuse. Dieu veuille inspirer nos cœurs à en faire nostre profit, et que nous ne nous privions pas d'une chose sy saincte et sy rare que la nourriture et éducation de la jeunesse, à laquelle on ne sçauroit laisser un plus bel héritage que le chemin de vertu, qui seule apporte un contentement solide !

Nous excitasmes aussy ceux du corps de la ville en général de contribuer en ce qu'ils pourroient à une chose qu'ils debvoient tenir si chère, et aussy à se disposer de contribuer à rendre leur rivière navigable depuis Argentan, qui a esté tenté plusieurs fois, et qui se peult effectuer. Cela rendroit la ville beaucoup meilleure, le pays en ressentiroit du bien infiny, et seroit une belle marque pour la postérité. J'en ay escript au Roy et à M. de Rosny, affin d'approuver ce qui s'est projetté. Nous sommes repartis le 29 avril, et arrivez à Rouen, en assez bonne disposition, le premier de may.

CHAPITRE XVII.

Voyage de cour, en la même année.

Le mois de juillet, estant à Sainct-Aubin, je receus lettres de Sa Majesté, du 25 du moys, escrites de Sainct-Germain, par lesquelles il me mandoit que je m'acheminasse audit lieu, affin d'apprendre de luy ce qui seroit de son intention pour le gouvernement de cette province, après le jugement du duc de Biron, duquel j'ai escrit ailleurs. Je m'y acheminay le 30, en la compagnie de mes fils de Tilly et de Torcy, et de M. de Grémonville; et arrivasmes à Poissy le premier aoust, où le sieur de Saincte-Marie-du-Mont me vint voir; et après avoir quelque temps devisé avec luy, je sceus que c'estoit luy et M. le mareschal de Fervacques qui me faisoient venir pour me faire entendre la volonté du Roy, touchant les charges qu'ils ont en ceste province de Normandie.

L'après-disner, arrivé à Sainct-Germain, j'allay saluer le Roy qui jouoit en son cabinet; et m'ayant receu de bon œil, peu après quitta le jeu, me fist entrer en la chambre de la Royne, qu'il me fist saluer, et commanda que l'on apportast M. le Dauphin, qui estoit en son onzième mois, fort et vigoureux plus que l'on ne pourroit croire d'un enfant de son aage. Le Roy le baisant, dist ces mots : « Pauvre enfant, on t'a voulu estouffer par trop tost ! » Ce qu'il disoit à cause de la conspiration du duc de Biron. Le reste ne se passa qu'en discours des derniers propos dudit duc, de son désespoir, de son ignorance, qui ne sçavoit pas une seule prière, ny françoise ny latine, qui est grand'pitié. Il estoit aisé, à voir la contenance du Roy et à ses discours, qu'il estoit fort ulcéré contre luy, tant à cause de son ingratitude extraordinaire, pour sa cruelle entreprise, et pour les paroles injurieuses qu'il avoit vosmy avant que mourir contre le Roy, jusques à l'accuser de lascheté et couardise. Je luy dis que par tous ces propos il apparoissoit bien que le duc de Biron n'estoit pas sy résolu qu'il en faisoit semblant; car encor qu'il voulust monstrer qu'il mesprisoit la mort, sy y avoit-il eu de la foiblesse quand elle s'estoit présentée, ayant manqué de courage et de fermeté. Que ce n'estoit point injure faicte au Roy de le taxer de peu de cœur; qu'il avoit trop monstré par ses actions continuelles qu'en magnanimité il avoit surpassé non seulement les roys et princes, mais quelques gentilshommes que ce peust estre; qu'il n'avoit que par trop souvent faict appréhender ses fidelles subjects, qui le voyoient s'exposer, pendant les guerres civiles et estrangères, à toutes sortes de périls, autant que le moindre soldat de son armée; qu'il debvoit surtout contenter son esprit, et rendre grâces à Dieu de ce qu'il s'estoit tiré avec tant de prudence d'une telle conspiration et de sy longue trame.

Il fist apporter son couvert en sa chambre, où je l'entretins de propos communs pendant son souper, voyant bien qu'il ne vouloit parler d'affaires sérieuses pour le soir. Tellement que je pris congé de luy. La nuict, il se trouva fort mal d'un dévoyement d'estomach, qui le travailla encor le jour ensuivant; de sorte que je ne sortis du logis que le matin, que je l'allay trouver au Pallemail (1), d'où il fut contraint se retirer incontinent.

Or il fault notter qu'un nommé Espinay, de Caen, m'avoit meslé avec quelques autres seigneurs de ce pays, comme sy nous eussions faict une ligue ensemble contre M. le mareschal de Fervaques; ce qu'ayant entendu de bon lieu, j'en escrivis au Roy une lettre, qui est au livre des lettres (2) [et c'est pourquoi le Roy me manda. Je le saluai en son cabinet, et de là me fit l'honneur de faire saluer la Reine et apporter M. le Dauphin; il étoit fort agité des propos derniers qu'avoit tenus le mareschal de Biron, de son insolence et de son ignorance; je lui dis que ces échappées ne venoient que de sa trop grande clémence, et que s'il eust laissé faire la justice ordinaire, elle savoit appaiser de plus mauvais qu'il n'avoit été.] Le lendemain matin m'estant présenté pour entendre sa volonté, je

(1) Au jeu du Mail.

(2) Le passage suivant, entre [ ], manque dans l'édition de M. Monmerqué. L'auteur répète ce qu'il a dit un peu plus haut; mais, par ce qu'il ajoute, il donne à entendre qu'il auroit mieux valu laisser faire *la justice ordinaire*.

le trouvai qui s'en retournoit du Pallemail, où il se trouvoit mal d'un grand dévoiement, et ne put parler d'affaires que le lundi matin, que je le fus trouver en sa chambre, où estoient messieurs le chancelier, premier président de Paris, procureur-général et d'autres du conseil. Là luy fut remonstré par M. de Rosny que sa sœur avoit donné sa fille au sieur de Sainct-Blanquart, frère du mareschal de Biron, à qui Sa Majesté avoit faict don de tous les biens du deffunct; et qu'encore que quelques-uns des parens plus esloignez eussent pris le deuil, toutesfois qu'il ne l'avoit permis ny à sa sœur ny à sa niepce, que Sa Majesté ne l'eust trouvé bon. Elle luy fist responce qu'il nous en parlast à tous qui estions assemblez, et que suivant nostre résolution il eust à s'y gouverner. Le faict nous estant proposé, le procureur général dist que l'on n'observoit point en France la rigueur de la loy romaine, et que plusieurs dames dont les maris avoient esté exécutez à mort, l'estoient venues saluer en habit de deuil, sans qu'elles en eussent esté reprises, et ne pensoit pas que l'on s'y deust rendre difficile. Je ne fis point de difficulté de dire que mon opinion n'estoit pas telle, et surtout en crime de lèze-majesté au premier chef; que l'on ne pourroit voir les héritiers accoustrez en deuil, que cela ne blessast le Roy, comme ayant apporté de la particularité en ce faict; et messieurs de la cour seroient blasmez d'injustice, comme ayant faict mourir un homme que l'on pouvoit regretter publiquement; que ces grands jugemens ne sont jamais exempts de calomnie, n'y ayant que trop d'esprits curieux qui controllent les actions les plus saines et meilleures. De cest advis estoient messieurs le chancelier et de Sillery; toutesfois la pluspart, cognoissant l'inclination de M. de Rosny, estoient d'advis de le permettre; mais M. le premier président de Paris luy dist qu'il ne falloit point qu'il dist nous en avoir communiqué, et qu'honnestement nous ne le pouvions conseiller. J'adjoustay qu'au moins il devoit donner ordre que sa niepce ny son nepveu ne devoient venir en cour pendant qu'ils porteroient le deuil; que cela blesseroit les yeux du Roy, d'autant que l'on ne void guères une personne en cest habit qu'on ne s'enquière de la cause; et que le Roy ne pourroit estre que trop offencé s'il le sçavoit, d'autant qu'au lieu de se conjouir de la grâce que Dieu avoit faicte à Sa Majesté d'avoir préservé son peuple d'une horrible conjuration, il sembleroit qu'on en regrettast les chefs, qui debvoient avoir infamie perpétuelle d'une sy insigne meschanceté. Il dict qu'elles se garderoient bien de s'y trouver.

Le conseil estant séparé, je suppliay le Roy de me licentier aussy pour m'en retourner en Normandie. Il me remist et messieurs de Fervaques et de Saincte-Marie après son disner; et de faict il nous appela et mena dans sa gallerie, où, après quelques propos tenus de plusieurs choses, il nous fist entendre que, par la mort du duc de Biron, il avoit donné le gouvernement de Bourgongne à M. le Dauphin, affin de prévenir plusieurs princes et seigneurs auxquels il ne le vouloit donner; qu'il avoit faict lieutenant-général au gouvernement M. de Bellegarde, grand escuyer; qu'il avoit donné ordre qu'on démolist toutes les forteresses et citadelles basties depuis les troubles, afin que le peuple cogneust qu'il estoit délivré de beaucoup de tyrannies que l'on exerçoit soubz ce prétexte, n'ayant réservé que le chasteau de Dijon, de Talant, Seurre et Auxonne; que par cette promotion M. le Grand quittoit la lieutenance qu'il avoit aux bailliages de Rouen et Gisors; qu'en son lieu il avoit choisy M. de Fervaques, et pour sous-lieutenant M. de Saincte-Marie. Il leur commanda à l'un et à l'autre de s'y gouverner avec douceur et respect; qu'ils obéissent et vescussent bien avec M. de Montpensier, et qu'ils ne fissent aucune entreprise, petite ou grande, que je n'en eusse communication; que nous vescussions en telle intelligence que son service s'en portast bien; qu'à la vérité il avoit eu quelque peu de malcontentement contre M. de Montpensier, lequel suivoit de mauvais conseils, encor qu'il ne deust songer qu'à lui complaire; et que sur les bruicts d'émotions qui avoient couru, au lieu de faire entendre à un chacun que l'intention de Sa Majesté estoit de soulager son peuple et maintenir la noblesse, qu'estant à Champigny, comme plusieurs l'alloient saluer et se plaignoient de l'Estat, il ne leur en disoit rien, de sorte que la pluspart pensoient qu'il y auroit du trouble; qu'il recognoist le naturel de M. de Montpensier bon, mais que quelquesfois il inclinoit plus qu'il n'estoit besoing, à ceux qui taschoient de luy persuader que les affaires allant en confusion, les siennes se porteroient mieux; et particulièrement se plaignoit de messieurs de Bouillon et d'Espernon comme ayans trop de puissance sur luy; mais qu'il le retireroit hors de leurs desseins, quand il luy feroit connoistre que sa grandeur et son bien ne consistent qu'au repos de la France, au respect qu'il doibt porter au Roy, et partant, que son intention estant de le traicter en bon parent, c'estoit aux autres à luy defférer; de sorte qu'il n'eust occasion de se plaindre d'eux, et nous recommanda à tous son service.

Je pris congé de luy : toutesfois, l'après-disner il m'envoya chercher comme j'estois chez M. de Villeroy ; et l'ayant esté trouver, il me commanda de rechef de vivre avec discrétion et prudence avec ces messieurs les nouveaux pourveuz à la lieutenance. Il me remonstra que la plus grande peine qu'il avoit, estoit l'élection des hommes aux charges de conséquence ; que la pluspart ayans esté nourris dans les troubles et désordres, l'esprit en estoit altéré : toutesfois, que Dieu luy feroit la grâce de faire nourrir par autre maxime une pépinière de bons François près de M. le Dauphin son fils, qui avec le temps se rendroient capables des charges, sans aucun autre dessein que le service et bien du royaume. Cependant qu'il avoit choisy M. de Saincte-Marie, lequel l'avoit si fidellement servy depuis dix-huict ans, qu'il ne voyoit aucun en Normandie qu'il deust préférer à luy, et que M. de Montpensier avoit tort de n'avoir trouvé bon cette élection ; qu'il n'estoit pas délibéré de pourvoir aux places selon l'affection des grands; que l'affaire luy touchoit plus qu'à eux ; que par longue expérience il debvoit mieux cognoistre qu'eux ceux dont il entendoit se servir ; cependant que je ne perdisse pas de luy donner librement advis de ce que l'on pourroit faire qui fust au préjudice de son intention. Le voyant fermé (1) à ce point, je n'en voulus pas faire d'instance davantage, d'autant que les princes sont ordinairement soupçonneux et pensent qu'on ne s'oppose à leur volonté que pour quelque desseing particulier : de sorte que cela me retint, et priay seulement que cette affaire se peust terminer à son contentement, et que ce nous seroit beaucoup d'heur de ne voir aucune division entre ceux qui ont les charges dont il luy plaist nous honorer ; toutesfois, qu'en matière de royauté, le moins qu'il pouvoit y avoir d'officiers qui approchassent par participation de cette éminente dignité, que ce seroit le meilleur ; que je ne manquerois jamais à la fidélité que je luy avois promise. Là dessus je pris congé de luy, et me suis rendu au moys d'aoust à Rouen de retour.

CHAPITRE XVIII.

Voyage de cour, en 1603.

Le 23 aoust, le Roy arriva à Rouen avec la reyne Marie de Médicis sa femme, ayant séjourné à Saint-Germain et à Gaillon plus longtemps qu'il n'avoit délibéré, espérant réconcilier avant que partir M. le comte de Soissons, qui s'estoit tellement piqué contre M. de Rosny, qu'il n'y avoit moyen aucun de l'adoucir ; et n'y servirent de rien messieurs les mareschaux de Brissac et de Rochepot, qui avoient esté députez exprès par le Roy, qui, ne voulant différer longuement son voyage de Normandie, entra à Rouen ledit jour et y demeura jusques au jeudy 4 de septembre, qu'il alla coucher à Motteville, ayant désir de voir un beau jardin qui y est, et s'est trouvé le plus beau qui fust en France, comme il est, pour palissades et autres gentillesses. Avant que partir, il me commanda d'aller à Caen le trouver, ne m'ayant pas entretenu de ce qu'il avoit envie de me dire.

De faict je m'acheminay audict lieu de Caen le 10 de septembre, et y arrivay le vendredy 12, et y fist le Roy son entrée le lendemain, et la Reyne aussy.

Les sieurs de Fervaques et de Saincte-Marie, ennemis de M. de Crevecœur, ayant imbu l'esprit du Roy de plusieurs impressions contre luy, soit pour s'en venger ou pour avoir le gouvernement de la place, firent tant que Sa Majesté luy tira le chasteau (2) des mains, disant qu'encor qu'il l'eust bien servy, toutesfois qu'il le vouloit approcher de sa personne et luy donner une bonne pension, d'autant qu'il ne le recognoissoit propre pour y commander, veu mesmes les disputes et querelles qu'il avoit eues avec les lieutenans généraux, ausquels il ne vouloit obéyr. Les autres disent que le Roy prist bien ce subject, mais qu'il y avoit quelque autre chose qui pénétroit bien plus avant ; que le comte d'Auvergne et le prince de Joinville l'avoient décelé comme ayant participé à la conjuration du mareschal de Biron, fait offre de son pouvoir et de sa personne à M. le mareschal de Bouillon lorsqu'il s'est absenté de la cour, et mesmes à M. le comte de Soissons ; de sorte qu'ils tenoient que ce qu'en faisoit le Roy estoit pour bailler la place à M. de Rosny, ou au sieur de Béthune, son frère. Ce sont secrettes intelligences qui ne viennent en évidence qu'avec le temps ; tant y a que le Roy voulut estre creu, mesmes sur des paroles que M. l'admiral avoit dittes, et mit hors ledit sieur de Crevecœur. Il bailla la place à un de ses ordinaires, qui est le sieur de Bellefonds, lequel avoit toujours suivy le party de la Ligue, et a esté capitaine des gardes de M. le duc de Mayenne, qui faisoit discourir d'autres sur les occurrences du monde, en l'election que faisoit le Roy, tirant

(1) De l'italien *fermare*, arrêter, fixer.

(2) Le chasteau de Caen.

un ancien serviteur fidelle pour un de la Ligue ; que le mesme choix avoit esté faict du sieur de Sigongnes pour Dieppe, et qu'ainsy il sembloit que le Roy ne fist compte que de ceux qui l'avoient desservy. Pour moy, j'en suspendray mon opinion; car le Roy est prince judicieux, clairvoyant, et que le temps qui a couru a rendu soubçonneux, ayant tant descouvert de desseings particuliers que c'est merveilles qu'il y résiste avec sy forte résolution : et certes la conspiration du mareschal de Biron estoit grande, et où des plus grands avoient trempé par divers respects, s'estans laissés emporter non à infidélité, mais à blasmer l'estat présent des affaires, et faschez qu'ils n'y gouvernoient à leur fantaisie. D'une chose je prie Dieu qu'il veuille faire voir clair au Roy de ceux qui luy doibvent fidélité : *non omnes qui clamant nomen Domini sunt servi Domini;* tant y a que le seigneur de Crevecœur ne voulut prester l'oreille à aucune rescompense, disant qu'il aymeroit mieux mourir de faim que de couvrir par argent la honte qu'il recevoit. Mais aussy peult-on asseurer que les sieurs de Fervaques et de Saincte-Marie furent bien camus de voir que la place n'estoit en leur disposition : ce que le Roy très sagement a gardé, car ils ont des imaginations qui peuvent faire esclore de dangereuses conséquences.

Je fus adverty par quelques miens amys que le Roy estoit fort courroucé à l'encontre de moy et qu'il s'en esclairciroit avant que de partir. Cela ne m'esmeut en rien, car ma conscience estoit mon tesmoin, et mes services parloient assez pour moy. Et de faict, le mercredy 17, le Roy m'ayant aperceu au chasteau, m'appella et tira vers le donjon, où nous fusmes près de deux heures à parler seuls, ayant faict retirer toute sa suitte. Là il commença à me dire qu'il s'estoit aperceu que depuis un an je m'estois fort refroidy de son service; que j'avois blasmé le gouvernement de la France, mesdit de son conseil, et faict beaucoup de choses esloignées du zèle que j'avois eu à son service. Je luy fis responce, avec une franche et honneste liberté, que je m'estimois mal heureux si quatorze années de fidelles services, sans aucune rescompense que de ses bonnes grâces, qu'il m'avoit quelquefois departies plus que je méritois, ne fussent suffisantes pour empescher les calomnies de gens artificieux qui me hayssoient sans sçavoir pourquoy; que la condition de ceux qui marchoient en rondeur de conscience estoit bien misérable, puisque, faisant bien, ils estoient rescompensez par une médisance qui s'insinue quelquefois dans les oreilles des princes, lesquels le plus souvent rescompensent par là leurs plus fidelles serviteurs ; que sy j'avois failly, je luy demanderois pardon, et ne penserois recevoir honte, me jettant à deux genoux devant luy ; mais aussy qu'estant net, je ne prétendois luy demander pardon, ny pas seulement me purger, d'autant que toute offense gist ou en faicts ou en parolles ; en faicts, que j'attendois de luy l'esclaircissement, n'en sçachant aucun ; qu'en parolles je m'en pensois encor plus net, car oultre le respect que je cognois qu'il fault porter au maistre, je sçay combien ces discoureurs mal à propos estoient dangereux à un Estat réglé ; que j'avois dressé toutes mes actions au bien de son service, y estant obligé et du commandement de Dieu et de mon instinct, dont je luy avois rendu tant de preuves que je n'en demandois autre tesmoing que luy ; que de ce qu'il me diroit sçavoir ou cognoistre de luy-mesme, je n'en parlerois point et acquiescerois à ce qu'il voudroit ; mais que je marcherois la teste haulte contre toute autre personne, et que s'il y avoit quelqu'un qui s'y voulust présenter, je luy ferois recevoir une honte. Il me repliqua que je l'avois bien servy ; mais que ce n'estoit rien de commencer qui n'acheveroit ; que j'avois monstré de la froideur à Saincte-Marie, qui estoit sa créature ; que j'avois mal parlé de M. de Rosny mesme, et que j'avois faict une ligue dans Rouen, comme sy je me fusse voulu opposer au sieur de Saincte-Marie soubz ombre que M. de Montpensier ne l'avoit agréable. Je luy respondis que je voyois bien que c'estoit de la charité de Saincte-Marie, contre lequel je ne m'estois jamais ligué, ayant assez en horreur toute pratique secrette ; mais que c'estoit un homme présomptueux, qui pensoit nous mener à la baguette ; qu'à la vérité toutes les personnes d'honneur ne luy faisoient point d'accueil, ne le visitoient point, ne s'offroient point à luy, d'autant qu'il mesprisoit un chascun et menaçoit, et que ce n'estoit pas merveille sy on ne le vouloit rechercher ; que pour moy j'avois un naturel franc et libre que je conserverois jusques à la mort, et que ny perte d'honneur ny de biens ne me feroient fléchir mal-à-propos ; que sy Saincte-Marie nous vouloit rechercher par les voies qu'un gentilhomme doibt prendre au gouvernement d'une grande ville, il y trouveroit autant de correspondance qu'il en sçauroit désirer ; qu'il nous avoit baillé M. de Montpensier pour gouverneur; qu'il est prince du sang et son parent proche ; qu'il falloit que nous l'honorassions, et principalement ne recevans de luy que bons traictemens, rien au préjudice du service de Sa Majesté, et qu'il

falloit ou luy obéir, ou nous tirer hors d'avec luy ; qu'autrement nous serions blasmables de nous y opposer par orgueil ou témérité. De M. de Rosny, non plus que de messieurs de son conseil, je n'avois jamais parlé qu'avec le respect qui est requis : de luy, pour ce qu'il m'avoit tousjours tant faict de démonstrations de bienveillance, que je le recognoissois pour un de mes plus affectionnez amys, et sur lequel j'avois autant de confiance ; d'eux, pour ce que, oultre l'honneur que j'avois d'estre allié à plusieurs, je recognoissois que le conseil n'avoit jamais esté composé de personnages à qui j'eusse plus d'obligations pour les faveurs continuelles que je recevois d'eux. Finallement, avec une infinité d'autres discours que la douleur, mon innocence et ma liberté me suggéroient, je m'emportay à luy dire que j'avois une grande consolation en moy-mesme, de ce que je me pouvois vanter qu'il me parloit à un lieu où il fut bien besoing, l'an 1589, que je luy fisse un signalé service, d'autant que sy tant soit peu j'eusse branslé au manche il n'eust esté maintenant en peine de me parler, d'autant qu'il ne fust entré dans la Normandie. Que j'en rappellois son souvenir, et que j'avois cette confiance de m'en pouvoir vanter, et un regret quant-et-quant que ce fust le mesme lieu où mon maistre me monstrast estre fasché ; que les hommes ne sont volontiers malins ny meschans gratuitement ; que je le priois de me dire sy luy-mesme m'avoit faict ou dict quelque chose par où il peult croire que je fusse altéré pour son service. Il me dist que non. « Or, ne croyez donc point, Sire, lui dis-je, ces esprits malins et remuans qui ne font rien qu'à desseing. » Là dessus, après tant de discours, il me remist au lendemain qu'il me vouloit parler encor, une heure avant son partement.

Ce que je peus tirer de ses discours est une passion qu'il a d'advancer le sieur de Saincte-Marie, comme le naturel des princes est de s'aheurter où ils voyent qu'il se faict des oppositions ; et que voulant que je vescusse avec correspondance avec luy, il me vouloit parler hault, pour m'y attirer ou d'une façon ou d'autre. Je l'allay trouver le lendemain et pris congé de luy. L'heure ne fut pas une douzaine de paroles. Après que je luy eus dict que je le pouvois asseurer que la ville de Rouen estoit en tel estat que de son vivant il en disposeroit tousjours, et qu'après sa mort il en seroit de mesmes à monseigneur le Dauphin : « Continuez cela, dist-il. — Nous le ferons, respondis-je ; mais que ces gens n'y apportent de l'altération. » Il me tesmoigna pour la fin estre content de moy. Aussy est-ce mon seul désir.

Je remarquay que M. de Fervaques surtout m'y avoit fort brouillé, d'autant que de son naturel il ne peult gouverner ses maistres qu'en leur faisant de mauvais contes.

Le Roy partit de Caen ; et moy, en la compagnie de M. le président de Motteville, de messieurs de Grémonville et Servien, mes gendres, et de mon fils, me vins rendre au Bogouet, le 21 dudict mois ; et en tout ceci il y a eu de l'artifice du président La Porte, qui est un dangereux brouillon : mais je ne m'y fieray pas, puisqu'il est tel.

J'oubliois à remarquer que Henry Groulart, mon fils, fut par moy laissé à Caen pour estudier, et mis chez M. d'Estourailles avec son fils, qui est mon filleul. Henry n'a que sept ans sept semaines, en septembre 1603.



CHAPITRE XIX.

Voyage de cour, en 1604.

Le jeudy 13 décembre 1604, j'arrivay à Paris, d'où je partis pour m'en retourner à Rouen le 2 janvier 1605. La cause de mon voyage fut principalement pour voir le Roy, comme il fault que ceux qui sont constituez en charges et cogneuz par leurs princes se présentent de fois à autres devant leur maistre, pour s'insinuer tousjours en ses bonnes graces, et pour entretenir la créance qui leur est donnée. C'est bien chose certaine que beaucoup de gens ont tasché par divers artifices me nuire près du Roy ; mais ma fidélité et ma rondeur, et les services que j'avois faicts, ont eu plus de puissance sur luy : de sorte que sy bien quelquefois il ne m'a faict pareille réception, il n'a pourtant perdu à tesmoigner qu'il avoit contentement de mes actions ; et puis je désirois voir ce que deviendroit l'emprisonnement du comte d'Auvergne. Et pour le tout répéter de plus haut :

Le feu roy Charles IX estant parvenu à la dignité au commencement des guerres civiles de l'an 1561, estant encor fort jeune, fut nourry en beaucoup de délices et voluptez par la royne Catherine de Médicis sa mère et ses ministres, afin de pouvoir avec plus de licence s'emparer du gouvernement de l'Estat, hausser et abaisser qui il lui plairoit. Ils luy baillèrent plusieurs belles filles, et entre autres Marie Touchet, natifve d'Orléans, de singulière beauté, mais de petite extraction ; et d'elle il eult un fils, qui fust au commencement nourry et destiné pour l'Eglise, et fut grand prieur de France, recogneu naturel dudit Roy ; et enfin, par la

de l'édit cent ou cinquante mille écus comme aucuns particuliers s'étoient avantagés d'offrir, mais bien de se contenter de médiocre taxe sur ceux qui y seroient pourvus, s'étoient retirés, et eurent avis que la reine Marguerite s'étoit allée plaindre au Roy. Incontinent après furent envoyés querir et avertir que le Roy les vouloit ouïr sur quelque ouverture d'édit que l'on disoit qu'ils avoient faite: à quoi ils avoient fait réponse qu'ils n'avoient fait aucune ouverture d'édit et de chose qui fût à la charge du peuple, et désavoueroient en plein conseil ceux qui l'avoient mis en avant. Lors s'étoit mue une dispute entre les partisans pour qui auroit le droit du premier avis: lesdits édits étant portés au conseil, où jà avoit été ouïe la proposition ou offre que lesdits vicomtes avoient faite jusqu'à quarante mille écus, que M. le garde-des-sceaux avoit jugé plus que raisonnable, et s'être lesdits vicomtes mis en devoir, avoit été faite une ouverture que le Roy tireroit de ses coffres soixante mille écus pour contenter la reine Marguerite. Ce que toutefois n'ayant encore sceu lors, ledit sieur garde-des-sceaux leur avoit dit que l'on les avoit voulu ouïr sur quelques avis d'édit, et qu'ils avoient proposé ce que ledit sieur premier président leur avoit dit, qu'ils n'étoient venus pour faire aucune proposition et ouverture d'édit, mais seulement leurs très humbles remonstrances des incommodités de l'édit des vicomtes, à ce qu'il plût à Sa Majesté le révoquer et avoir pitié de ses pauvres officiers. M. le duc de Sully étant ferme en son opinion qu'il ne falloit donner davantage à la reine Marguerite que l'offre des vicomtes, la reine Marguerite étoit retournée par devers le Roy, qui l'avoit renvoyée par devers le sieur de Sully, lequel lui avoit dit qu'il feroit la volonté du Roy. Le samedi, furent retrouver Sa Majesté qui étoit aux Tuilleries pour prendre congé d'elle; laquelle les avoit exhortés de dignement exercer leurs charges et s'acquitter de leur devoir, et surtout éviter par cette compagnie de ne résister à ses volontés; et que si du commencement elle trouvoit quelques remontrances et difficultés à proposer, elle eût à le faire promptement; et après leur dit qu'ils pouvoient se retirer, et retiendroient deux ou trois des vicomtes, auxquels elle leur feroit entendre sa volonté. Et lors prirent leur congé et firent leur adieu le plus promptement que faire le purent, afin d'éviter quelque nouveau dessein, ayant été assistés de M. de Montpensier, qui s'y étoit montré fort affectionné. S'étoient retirés à Saint-Germain pour saluer M. le Dauphin, où le Roy arriva aussitôt, revenant de la chasse; lequel ledit sieur premier président fut saluer, et fut fort aise de les voir: et comme Sa Majesté descendoit pour rentrer en son carrosse, fut rencontré au bas de l'escalier par M. le président de Bernières et conseillers qui étoient avec lui, auxquels Sa Majesté dit qu'ils vinssent avec lui en son logis, se retournant devers ledit sieur premier président qui, à cause de son indisposition, ne les pouvoit suivre; et les ayant menés voir M. le Dauphin, sur lequel Sa Majesté jettoit les yeux d'une grande affection, et après avoir salué M. le Dauphin, avoient pris leur congé et s'étoient retirés. Et depuis a entendu que le sieur de Lunez avoit apporté quelque édit qu'il n'avoit encore vu, disant ledit sieur premier président qu'il avoit obmis à dire que le Roy leur avoit parlé des corsaires pour servir en ses galères, même en celles de Malthe; à ce que la cour avisast à commuer les condamnations de mort contre les criminels à la peine des galères, et vouloit qu'on y tint la main, et d'en fournir le plus grand nombre que l'on pourroit, et de ceux que l'on jugeroit des plus forts et propres pour y servir. Le jeudi précédent, M. le duc de Sully leur en avoit aussi parlé, auquel ledit sieur premier président avoit remontré les inconvéniens qui en arrivoient, et plus souvent on renvoyoit en liberté ceux qui y avoient été condamnés; leur avoit dit qu'ils les pouvoient reprendre, et que les ordonnances y étoient, et que l'on eût à y envoyer un rôle de condamnés auxdites galères qui étoient de présent aux prisons. Et est tout ce qu'ils ont pu faire en leur voyage, se souvenant ledit sieur premier président, que tous les avis et ouvertures d'édit et nouvelles inventions ne provenoient que de cette Normandie.

Et a été dit outre, par M. le président de Bernières, que sur ce que la cour leur avoit écrit pour l'ordonnance de messieurs du conseil, de faire porter audit conseil, par les receveurs et payeurs des gages de cette compagnie, leur état et rôle, il en avoit parlé à M....., qui lui avoit dit que l'intention du conseil n'étoit point de toucher aux gages, et au contraire de conserver les compagnies plus que jamais, et n'étoit à autre fin que pour quelque contention qui étoit entre les chambres des comptes.

FIN DU TOME XI DE LA PREMIÈRE SÉRIE.